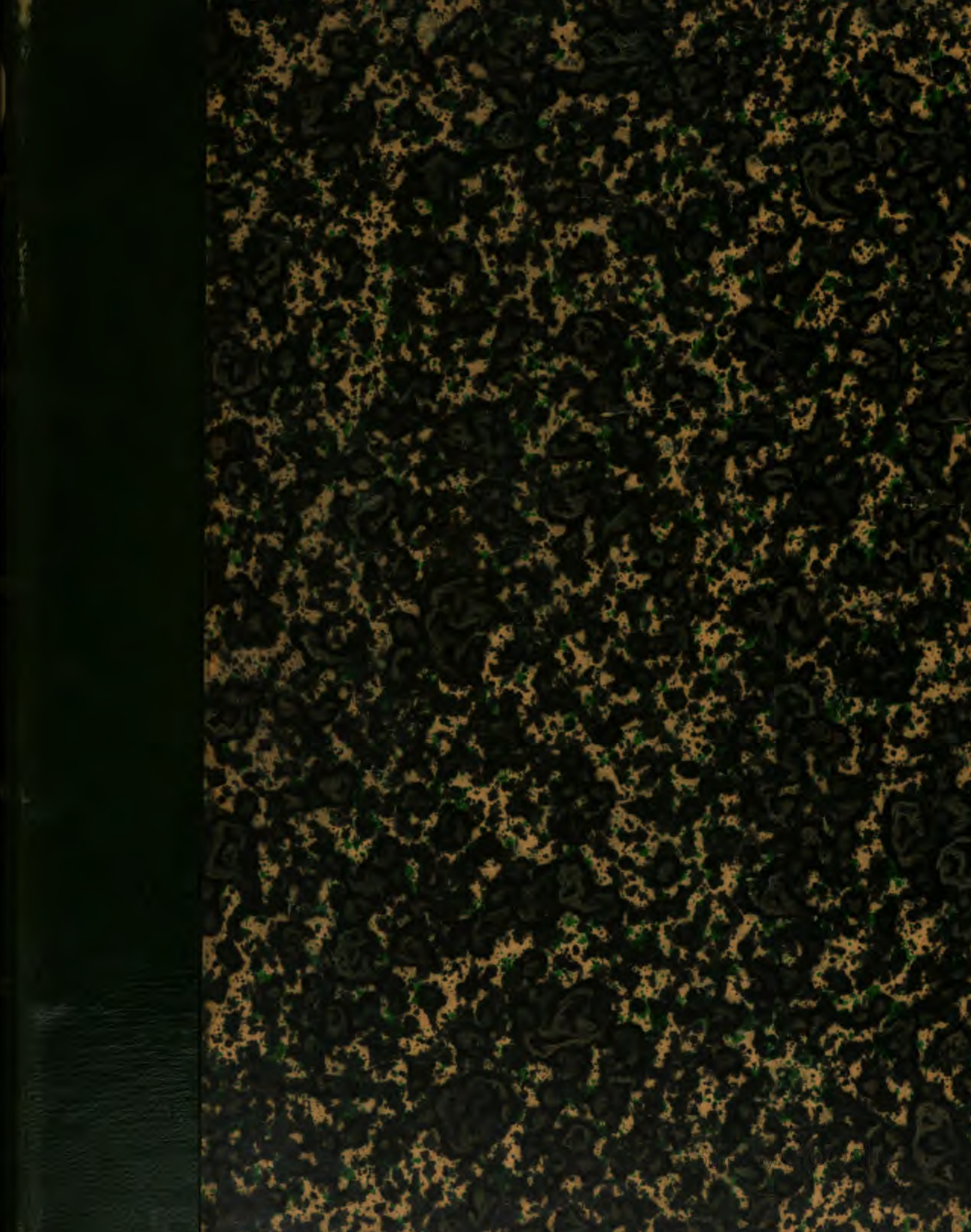
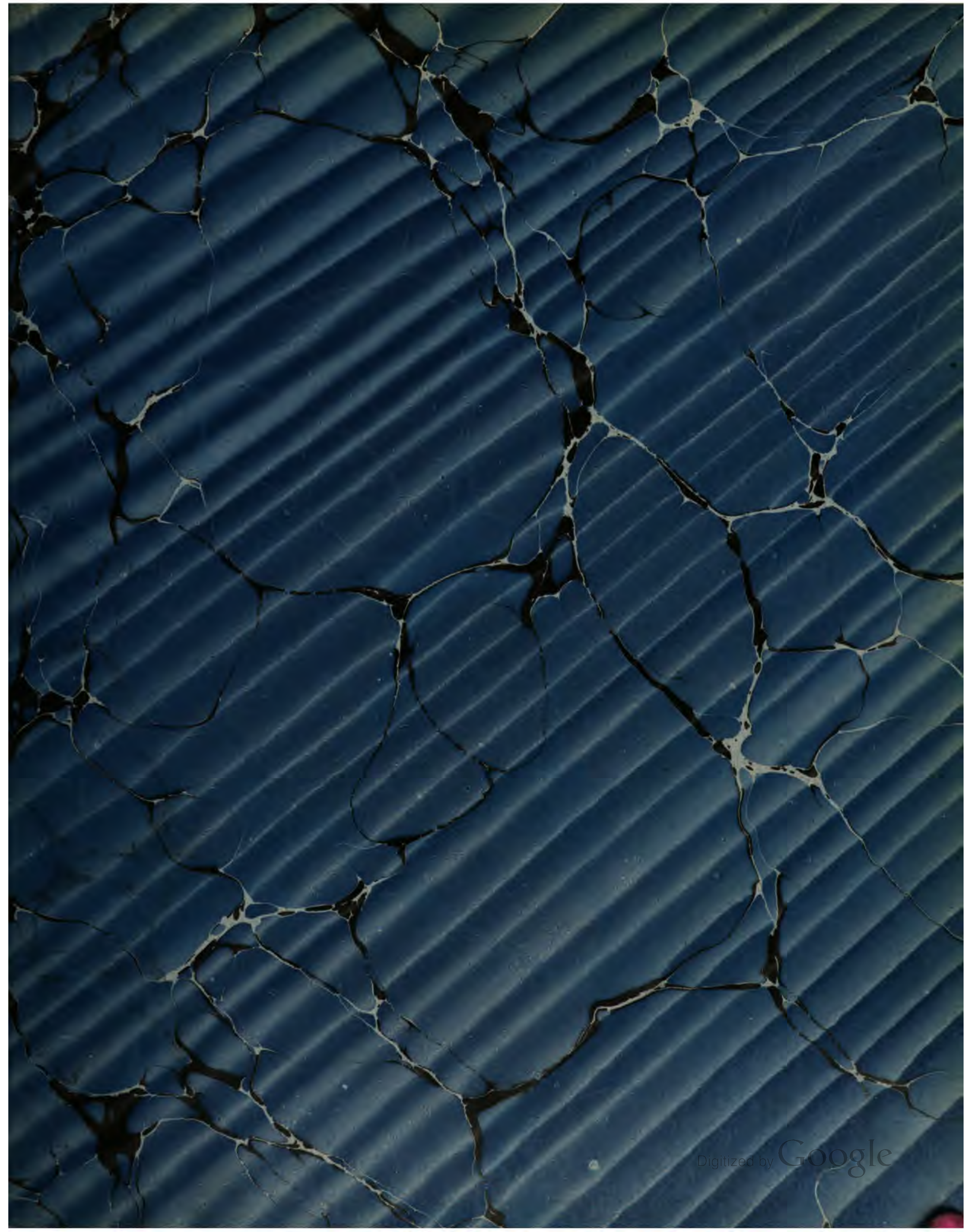






PUBLIÉ PAR ORDRE DU MINISTRE



REVUE MILITAIRE

DE L'ÉTRANGER

Rédigée avec l'aide des documents statistiques de l'État-Major général du Ministre de la guerre

(DEUXIÈME BUREAU)

VINGT ET UNIÈME VOLUME

(JANVIER-JUIN 1882)

PARIS

Edité par le MONITEUR DE L'ARMÉE

152 — RUE MONTMARTRE — 152

—

1882

ERRATA DU VINGT ET UNIÈME VOLUME

N° 543, page 37, 2e colonne, 4e ligne de l'article *Suppression ou maintien des renforts,* lire *Timmermans* au lieu de *Timmerhans.*

N° 545, — 118, 1re — 58e — lire *4 d'étain* au lieu de *4 de zinc.*

N° 548, — 202, 1re — 24e — lire *157 kilomètres* au lieu de *137 kilomètres.*

N° 549, — 232, 1re — note (1), lignes 13 et 18, lire + *2° 5 centigrades* au lieu de — *2° 5 centigrades.*

TABLE ANALYTIQUE

DES

MATIÈRES CONTENUES DANS LE VINGT ET UNIÈME VOLUME

DE LA REVUE MILITAIRE DE L'ÉTRANGER

(NUMÉROS 542 A 553)

N. B. — Afin de faciliter les recherches, on a, dans cette table, fait précéder d'un astérisque les titres des *articles*, qu'un simple coup d'œil permet ainsi de distinguer des *Nouvelles militaires*.

Art militaire. — Tactique.

Artillerie.

Autriche-Hongrie.

Belgique.

Boukharie.

Budgets militaires.

Bulgarie.

Camps et rassemblements de manœuvres en 1882.

ANGLETERRE



Espagne.

Etat-major.

Etats-Unis d'Amérique.

Etude des théâtres d'opérations.

Evénements de guerre contemporains.

Fortification. — Génie.

Histoire militaire.

Hollande.

Infanterie.

Instruction militaire.



Italie.

Marine militaire.

Médecine militaire.

Mobilisation.

Montenegro.

Organisation des armées.

FIN DE LA TABLE DU VINGT ET UNIÈME VOLUME

PARIS. — IMPRIMERIE SCHILLER, 10 ET 11, RUE DU FAUBOURG-MONTMARTRE



REVUE MILITAIRE

RÉDACTION
231, BOUL

DE L'ETRANGER

Paraît le 1er et le 16 de chaque Mois

ADMINISTRATION
152, RUE MONTMARTRE, 152

Prix de l'abonnement
12 fr. par AN

N° 542. 1er JANVIER 1882

SOMMAIRE

LA LOI PROVISOIRE
SUR LE SERVICE MILITAIRE
EN BOSNIE ET EN HERZÉGOVINE

—

Le *Verordnungs-Blatt* du 4 novembre dernier a publié la loi provisoire sur le service militaire en Bosnie et en Herzégovine, loi qui inaugure dans ces provinces le système de recrutement en vigueur dans les autres Etats de la Monarchie, et introduit l'élément bosniaque dans la composition de l'armée austro-hongroise. Toutefois, cette loi provisoire semble ne devoir être appliquée dans le début qu'avec beaucoup de modération et de prudence, et de manière à ménager le plus possible les susceptibilités de la population.

Ainsi, aucun crédit spécial ne sera demandé aux Délégations, et sur le contingent total de 1882, on n'incorporera que 1,200 hommes ; les autres ne seront pas appelés au service actif, mais seulement inscrits sur les contrôles. Quant aux individus incorporés, si l'on s'en rapporte à un article de la *Militär Zeitung* du 15 novembre, ils seront versés pour leur instruction dans un certain nombre de régiments slaves du sud de la Monarchie, à raison de quelques hommes par compagnie. Ils porteront l'uniforme de leurs régiments respectifs ; seulement la casquette sera remplacée par le fez.

Ce mode de répartition sera appliqué pendant les trois premières années ; au bout de ce temps, tous les soldats d'origine bosniaque seront réunis pour constituer quatre régiments d'infanterie de ligne à trois bataillons, qui seront toujours, en principe, stationnés hors de la Bosnie et de l'Herzégovine. La quatrième année, on organisera dans chacun des quatre cercles de recrutement des commandements de réserve, qui comprendront d'abord un seul bataillon et ne seront complétés à deux bataillons que dans le courant de la cinquième année.

La conséquence de ces mesures sera de porter de quatre-vingts à quatre-vingt-quatre le nombre des régiments d'infanterie de l'armée austro-hongroise.

Malgré tous les adoucissements qui seront apportés dans l'exécution, il est à craindre que la loi militaire ne soit pas accueillie très favorablement en Bosnie et en Herzégovine.

L'insurrection des bouches de Cattaro en 1869, qui semble vouloir se renouveler cette année, quoique dans des proportions moins étendues, a déjà fait voir au gouvernement austro-hongrois combien les populations slaves du sud de la Dalmatie sont réfractaires à toute idée de service militaire, et cette aversion pourrait bien être partagée par les Bosniaques et surtout les Herzégoviniens qui sont de la même race et ont les mêmes mœurs, ainsi que la même religion.

Quoi qu'il arrive, nous croyons, en attendant la promulgation du statut d'organisation destiné à compléter la loi provisoire, devoir en résumer les dispositions principales, en faisant ressortir spécialement les différences qu'elle présente avec la loi militaire de 1868.

Principes généraux.

Tous les citoyens de Bosnie et d'Herzégovine propres au service militaire sont tenus de concourir personnellement à la défense du territoire de la Monarchie ; l'obligation du service militaire commence

pour eux à dater du 1er janvier de l'année dans le courant de laquelle ils ont vingt ans accomplis.

Le temps de service comporte trois ans dans l'armée active et neuf ans dans la réserve, tandis que dans les autres Etats de l'Empire austro-hongrois, il comprend trois ans dans l'armée active, sept ans dans la réserve et deux ans dans la landwehr. Il n'y a, pour la Bosnie et l'Herzégovine, ni réserve de remplacement ni landwehr.

L'emploi de la force armée est réglé, en temps de paix comme en temps de guerre, par l'Empereur, sans l'ordre duquel la réserve ne peut être appelée sous les drapeaux.

Exemption du service militaire.

Par une disposition particulière qui enlève à la loi tout caractère rétroactif, sont considérés comme libérés de toute obligation militaire :

1° Les individus appartenant à la classe 1858 ou aux classes antérieures. — Il n'est fait à cet égard aucune différence entre les anciens soldats turcs, et ceux qui n'ont jamais été appelés au service; dans cette dernière catégorie figurent, par conséquent, tous les chrétiens et tous les israélites qui, sous la domination ottomane, n'étaient astreints à aucun service militaire ;

2° Les individus appartenant à une classe postérieure à celle de 1858, qui, avant la promulgation de la loi, ont servi dans l'armée turque, ou se trouvent encore sous les drapeaux du Sultan.

En outre, l'exemption définitive du service militaire est accordée aux trois catégories désignées ci-après :

1° Les ministres de tous les cultes religieux reconnus par l'Etat, et chez les musulmans les juges et les prêtres qui exercent en personne les fonctions religieuses ;

2° Les médecins, pharmaciens et vétérinaires diplômés qui, avec l'autorisation du gouverneur civil (1), exercent leur profession en Bosnie ou en Herzégovine;

3° Les instituteurs chrétiens ou musulmans dirigeant une école primaire.

De plus, les aspirants au ministère ecclésiastique, les aspirants-maîtres des écoles primaires, les étudiants en médecine et en pharmacie, les élèves vétérinaires sont, en temps de paix comme en temps de guerre, dispensés du service jusqu'à l'entier achèvement de leurs études.

Il convient de remarquer que les dispositions de la loi provisoire relatives aux exemptions sont beaucoup moins rigoureuses que celles de la loi de 1868, qui n'accorde aucun privilège particulier aux médecins, pharmaciens et vétérinaires, et astreint les maîtres et aspirants-maîtres des écoles primaires, d'abord à une instruction première de huit semaines, et ensuite à des exercices périodiques. Quant aux ministres des différents cultes, qui sont, il est vrai, dispensés de tout service, ils sont inscrits sur les contrôles de l'aumônerie militaire, et leur concours en temps de guerre est obligatoire.

Nous ne reproduirons pas ici les différentes conditions qui donnent droit à l'exemption temporaire, attendu qu'elles sont absolument les mêmes que dans les pays hongrois de la Monarchie (1).

Cercles de recrutement.

Au point de vue du recrutement, le territoire de la Bosnie et de l'Herzégovine est partagé en quatre cercles, dont les chefs-lieux sont : Serajewo, Banjaluka, Dolnj-Tuzla et Mostar.

Ces quatre cercles, constitués d'après les mêmes principes que les cercles de recrutement du reste de la Monarchie, comportent le personnel suivant :

Un capitaine commandant le cercle,
Un premier-lieutenant,
Deux sous-officiers secrétaires,
Deux ordonnances d'officiers.

De plus, un capitaine est provisoirement détaché au commandement général de Serajewo, avec mission de traiter toutes les affaires relatives à l'exécution de la loi militaire.

Les cercles de recrutement sont eux-mêmes subdivisés en cercles de classement dont le nombre varie entre dix et quatorze. Il n'existe pas d'autorité militaire spéciale dans ces cercles de classement; cependant les fonctionnaires civils placés à la tête des districts administratifs (2) ont auprès d'eux, pour leur servir d'auxiliaires dans les questions de recrutement, des sous-officiers détachés de l'armée active.

Opérations du recrutement.

Pour les opérations du recrutement, l'on procède à peu près de la même manière que dans les autres Etats de la Monarchie austro-hongroise.

Quatre classes d'âge sont tenues de se présenter tous les ans au classement : ce sont les 1re, 2e, 3e et 4e (la première comprenant les hommes qui entrent dans leur vingtième année, la deuxième les hommes de vingt et un ans, et ainsi de suite).

Le tirage au sort ne comprend que les jeunes gens de la première classe d'âge; il a lieu au chef-lieu du district; les numéros tirés par les appelés doivent leur servir, non seulement dans la première classe d'âge, mais aussi lorsqu'ils seront dans la 2e, 3e et 4e.

Le classement s'effectue tous les ans, du 1er mars au 30 avril, par les soins d'une commission mixte composée ainsi qu'il suit :

Membres civils. — Le directeur administratif du

(1) Jusqu'à présent le titulaire du commandement général de Serajewo exerce, en outre, les fonctions de gouverneur civil.

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n° 3 (1872).

(2) Au point de vue administratif, la Bosnie et l'Herzégovine constituent six cercles: Serajewo, Banjaluka, Trawnik, Bihac, Zwornik et Mostar. Chaque cercle se subdivise lui-même en plusieurs districts.

cercle, le directeur administratif du district, le médecin du district, deux membres du conseil d'administration du district (*medzliss*), un ministre de chacun des cultes reconnus par l'Etat.

Membres militaires. — Le commandant du cercle de recrutement, l'officier qui lui est adjoint et un médecin de régiment.

Ces commissions ne doivent pas voir plus de 200 individus par jour; elles ne tiennent pas séance les jours de grande fête chrétienne ou musulmane.

Les hommes qui ont été jugés bons pour le service sont enrôlés dans l'armée active; on commence par les individus qui doivent être incorporés d'office, puis on suit la liste du tirage au sort dans les quatre classes d'âge successives, jusqu'à concurrence du nombre de recrues fixé pour le district.

Le chiffre total du contingent annuel de la Bosnie et de l'Herzégovine est établi par le ministère commun; la répartition entre les divers districts est faite, en tenant compte de leur population respective, par le gouverneur civil, de concert avec l'autorité militaire.

Lorsqu'on a complété le contingent désigné pour l'armée active, les appelés qui restent en excédent sont considérés comme surnuméraires (*Ueberzählige*). Ceux des trois premières classes d'âge sont renvoyés dans leurs foyers jusqu'au classement de l'année suivante; ceux de la quatrième sont inscrits sur les contrôles de la réserve, dans laquelle ils comptent jusqu'à trente-deux ans.

Les réfractaires sont passibles des mêmes peines que dans les provinces cisleithanes; toutefois, la loi bosniaque contient une disposition particulière, qui impose aux habitants une responsabilité collective. Lorsque dans une commune il se trouve un nombre de réfractaires trop considérable, le gouverneur civil est autorisé à prendre contre elle telles mesures de rigueur qu'il juge convenables.

Remplacement.

En ce qui concerne les engagements volontaires, les ajournements, le volontariat d'un an, la libération du service, etc., toutes les prescriptions actuellement en vigueur sont applicables à la Bosnie et à l'Herzégovine.

Mais, afin de rendre l'obligation du service militaire encore moins lourde pour la population des provinces nouvellement occupées, le remplacement — interdit, comme on le sait, sur tout le reste du territoire de la Monarchie — a été autorisé en Bosnie et en Herzégovine. Le gouvernement espère en outre, par ce moyen, attirer dans les rangs de l'armée une certaine proportion d'anciens soldats turcs libérés, rédifs ou nizams, qui auraient pu constituer un élément de désordre dangereux pour la sécurité publique.

Pour être admis comme remplaçant, il faut être entièrement libéré du service comme appartenant à une classe antérieure à celle de 1859, jouir de ses droits civiques en Bosnie ou en Herzégovine, n'avoir pas dépassé l'âge de trente-deux ans, et présenter un certificat de l'administration du district, constatant qu'on n'est pas indispensable à l'entretien de sa famille.

Ni l'autorité civile, ni l'autorité militaire n'ont à intervenir dans le contrat de remplacement passé entre les deux parties; dans le cas où une prime a été stipulée en faveur du remplaçant, le montant des valeurs qui constituent cette prime est déposé dans les caisses du gouvernement, qui en demeure responsable et en sert les intérêts.

Lorsque le remplaçant a terminé son temps de service actif, il touche la moitié de sa prime; l'autre moitié lui est remise par tiers au bout de ses troisième, sixième et neuvième années de réserve.

Si le remplaçant se rend coupable de mutilation volontaire ou de désertion, il perd tout droit à la prime, qui est versée au trésor militaire dans le premier cas, et dans le deuxième, restitué au remplacé; mais ce dernier est alors tenu d'accomplir en personne le temps de service qui lui reste à faire, ou de présenter un autre remplaçant.

Dispositions spéciales relatives aux musulmans.

Il n'a pas été nécessaire d'introduire dans la loi de dispositions particulières pour assurer aux soldats de religion chrétienne ou israélite le libre exercice de leur culte; les règlements en vigueur dans l'armée leur sont appliqués. Mais, ces mêmes règlements sont muets à l'égard des musulmans; et, comme le gouvernement tient essentiellement à ne pas blesser les convictions religieuses, la loi provisoire a été accompagnée d'une circulaire destinée à donner satisfaction aux susceptibilités, même les plus exagérées, des soldats qui professent la foi musulmane; nous reproduisons ici les dispositions les plus saillantes de cette circulaire.

« Le vendredi est accordé comme jour de repos à tous les soldats de religion mahométane; il leur est laissé, en outre, trois jours de liberté à la fête du *Ramazan-Baïram* et du *Courban-Baïram* (1). Toutefois, comme leurs lois religieuses ne contiennent aucune défense à cet égard, les soldats musulmans seront tenus de marcher, lorsqu'ils seront commandés pour un service militaire un des jours consacrés aux grandes fêtes précitées.

Les soldats musulmans auront le droit de faire leur cuisine à part et d'acheter eux-mêmes leurs denrées, quand elles ne seront pas fournies par l'Etat. On leur distribuera des marmites neuves, estampillées d'une marque distincte; ces marmites seront remplacées immédiatement, si elles viennent à être souillées par le contact d'un corps proscrit comme impur par le Koran.

La surveillance de l'ordinaire sera bornée à la constatation de l'emploi intégral des fonds alloués; on ne devra pas oublier que l'usage du vin, de la viande de porc ou de la viande d'un animal quelconque qui n'a pas été saigné est interdit aux musulmans.

(1) Le *Ramazan-Baïram* est la fête qui suit le grand jeûne des musulmans; le *Courban-Baïram* est la fête des sacrifices.

La visite médicale des soldats mahométans sera passée dans une pièce séparée, où l'homme visité sera seul avec le médecin.

Lorsque les soldats musulmans ne seront pas de service, on devra leur faciliter le moyen de faire, le vendredi et pendant les fêtes des deux Baïram, les prières ordonnées par le Koran. Dans les localités où il ne se trouve pas de mosquée, on assignera aux musulmans une pièce spéciale de la caserne, pour y faire leurs prières.

Pour leurs ablutions religieuses, on mettra à leur disposition des bassins de métal en nombre suffisant.

Il n'y aura, à l'enterrement des soldats musulmans, ni musique, ni tambour, ni clairon : le Koran interdisant toute manifestation bruyante dans les cérémonies funèbres.

Lorsque l'on constituera des corps de troupe recrutés uniquement sur le territoire de la Bosnie et de l'Herzégovine, il leur sera affecté, pour le service religieux, deux imams, qui auront le traitement de chapelain militaire de deuxième classe ; dans le cas où quelqu'un de ces corps n'aurait pas d'imam, les soldats désigneront l'un d'entre eux pour en tenir lieu et faire la prière à haute voix.

Dès que le premier contingent de recrues aura terminé son éducation militaire, on détachera un certain nombre de soldats musulmans dans les hôpitaux militaires, afin d'y faire un stage comme infirmiers, de manière à être plus tard à même de soigner leurs coreligionnaires. »

Telles sont, dans leur ensemble, les dispositions que le gouvernement austro-hongrois vient d'adopter pour la Bosnie et l'Herzégovine, et dont, aux termes de la loi, l'application ne commencera qu'au printemps de 1882. On peut dès à présent prévoir les difficultés que présentera l'introduction du service militaire, quelque mitigé qu'il soit, dans les provinces nouvellement occupées ; une agitation assez vive se produit en ce moment dans les tribus chrétiennes du sud de l'Herzégovine ; on peut constater, en outre, un mouvement d'émigration très sensible dans la population musulmane. (16)

L'INSTRUCTION DE L'ARTILLERIE A PIED
EN ALLEMAGNE

—

La *Revue militaire de l'étranger* a plus d'une fois (1) eu l'occasion d'appeler l'attention de ses lecteurs sur la constitution de l'artillerie à pied en Allemagne, sur le développement considérable qui a été donné à cette arme, enfin sur les ressources en matériel dont elle peut disposer aussi bien pour l'attaque que pour la défense des places.

Les études publiées à ce sujet dans la *Revue* concernaient spécialement la composition en personnel et en matériel ; on se propose de montrer aujourd'hui comment l'artillerie à pied se met en mesure d'assurer, par l'instruction du temps de paix, le fonctionnement du service spécial qui lui incombe en temps de guerre.

Il serait avantageux de pouvoir reproduire ici, ainsi qu'on l'a fait pour l'instruction de l'artillerie de campagne, les observations d'un témoin compétent qui ait vu à l'œuvre une troupe d'artillerie à pied et l'ait suivie pendant l'exécution de ses divers exercices et manœuvres (1). Mais, à défaut d'une ressource de ce genre, les manuels et les règlements relatifs à l'arme nous donnent la plupart des prescriptions en vigueur. Une étude spéciale, due au major Witte (2), contient également de nombreux renseignements sur la matière ; il est donc possible, en consultant ces différents ouvrages, de connaître les principes adoptés ainsi que la progression suivie pour l'objet en question. Ajoutons d'ailleurs qu'en Allemagne, généralement, la pratique est bien près de la théorie.

On sait que, sur les quatorze régiments et les trois bataillons formant corps, qui existent en temps de paix, treize régiments et deux bataillons sont destinés, en principe, à l'attaque ou à la défense des places, tandis que le régiment et le bataillon restants doivent être affectés à la défense des côtes. Nous étudierons spécialement l'instruction des premiers ; puis nous indiquerons les modifications nécessitées par leur service, chez les derniers ; nous rappellerons enfin, en terminant, les mesures prescrites pour les exercices des réserves.

« D'une manière générale, dit le major Witte, l'instruction spéciale de l'artillerie à pied embrasse les matières suivantes :

1° Service de toutes les bouches à feu qui sont employées pour l'attaque et pour la défense des places ; conduite du tir dans les différentes conditions que peut présenter la guerre de siège ;

2° Construction de batteries et d'emplacements de pièces avec les abris et les magasins nécessaires ;

3° Installation des bouches à feu sur les remparts et dans les batteries ; organisation des divers abris qu'exigent le service et le tir ; préparation du tir ;

4° Exécution de toutes les manœuvres de force relatives aux mouvements de matériel ;

5° Travaux les plus simples concernant les artifices et les munitions ;

6° Mobilisation d'un équipage de siège ; équipement et outillage des bouches à feu en vue de leur transport ; disposition d'un parc de siège ;

---

(1) Voir en particulier n°s 316, 503, 532 (Organisation de l'artillerie à pied en temps de paix et en temps de guerre), 527 (Matériel de siège, de place et de côte) et 533 (Réorganisation des équipages de siège).

(1) *Observations sur l'instruction dans l'armée allemande*, par le colonel baron Kaulbars, de l'armée russe, publiées en 1877 dans la *Revue militaire de l'étranger*.

(2) *Das Ausbildungsjahr bei der Fuss-Artillerie* (l'année d'instruction de l'artillerie à pied). Berlin, 1878.

7° Service de sûreté pour un convoi pendant les marches ou dans les cantonnements; défense des cantonnements; défense des batteries contre les sorties. »

Ce programme est fort étendu; sa mise à exécution exige des exercices fréquents et prolongés, si l'on veut que la troupe connaisse bien chaque branche du service. Il est certain qu'une instruction sérieuse est indispensable pour tout exercice militaire, mais on peut dire que cette obligation se fait sentir à un haut degré dans l'artillerie à pied. Son importance est considérable dès le temps de paix, puisqu'elle ne compte pas moins de 126 compagnies (1) présentant chacune un effectif moyen de 4 officiers et 119 hommes de troupe; le développement énorme qu'elle prend en temps de guerre par l'incorporation des réserves, par la formation des bataillons de landwehr qui viennent doubler le nombre des bataillons actifs, enfin par la création des compagnies de parc et la mise sur pied des équipages de siège, nécessite une connaissance très approfondie du métier de la part des cadres et des hommes appartenant à l'armée active : ceux-ci sont en effet le noyau des unités qui existeraient par suite d'une mobilisation.

Rappelons ici que l'armée allemande, seule parmi les armées européennes, a fait de l'artillerie à pied une arme tout à fait autonome et distincte de l'artillerie de campagne, avec laquelle elle n'a de commun que l'organe supérieur, dont elles dépendent l'une et l'autre (2), l'inspection générale de l'artillerie. Cette solution qui a été, en son temps, l'objet d'assez vives discussions, et qui entraine forcément avec elle certains inconvénients, surtout en ce qui concerne le corps d'officiers, n'a été adoptée que pour la troupe dans d'autres armées, en Angleterre, en Autriche, en Italie et en Russie notamment; chez ces puissances, on a préféré ne pas spécialiser d'une manière aussi absolue les officiers dans les deux branches principales du service de l'artillerie, campagne et forteresse.

En même temps, l'artillerie à pied est chargée en Allemagne de tout le service technique, construction, entretien et administration du matériel de guerre en général; mais il importe encore de remarquer ici que les corps de troupe de l'arme, ainsi que les brigades et les inspections dont ils relèvent, n'ont pas à s'ingérer dans cette partie technique, puisque, d'une part, les établissements producteurs, fonderies, poudreries, etc., dépendent directement, comme service, d'une section spéciale du ministère de la guerre, et que, d'autre part, les dépôts d'artillerie sont placés sous l'autorité d'inspections de dépôts récemment créées et ressortissant aussi, sans autre intermédiaire hiérarchique, au ministère. De cette manière, les corps de troupe, les brigades et les inspections d'artillerie à pied forment un ensemble complètement homogène, dont les attributions sont parfaitement distinctes de celles des autres armes ou services : telle est la situation que nous avons voulu remettre sous les yeux du lecteur, afin qu'il soit plus à même d'apprécier les conditions dans lesquelles se fait l'instruction.

Ceci posé, voyons comment on procède dans les régiments qui ne sont pas affectés à la défense des côtes.

L'année d'instruction se divise en cinq périodes :

Première période. — Depuis l'envoi dans la réserve de la classe la plus ancienne jusqu'à l'arrivée des recrues (1).

Deuxième période. — Depuis l'arrivée des hommes de recrue jusqu'au moment où ils sont admis à manœuvrer avec les anciens soldats.

Troisième période. — Depuis l'époque précitée jusqu'aux écoles à feu.

Quatrième période. — Ecoles à feu.

Cinquième période. — Depuis la fin des écoles à feu jusqu'au départ de la classe la plus ancienne.

Comme dans les autres armes, l'instruction est, d'une manière générale, confiée aux commandants de compagnie, qui en sont responsables; les commandants de bataillon et de régiment exercent une haute surveillance et contrôlent les résultats obtenus. L'artillerie à pied est répartie entièrement entre les places fortes; par suite de l'importance variable de celles-ci, il arrive souvent que différents corps ne sont pas groupés en entier dans la même garnison. Aussi est-il prescrit aux commandants de bataillon de se rendre au moins une fois par an dans les garnisons où des compagnies de leur bataillon peuvent être détachées; les commandants de régiment ont à remplir le même devoir deux fois par an. Les uns et les autres ont d'ailleurs l'occasion de voir à fond leur troupe, au moment des écoles à feu et des manœuvres de guerre de siège (attaque et défense des places) qui ont lieu pendant la dernière période de l'année.

A l'époque des écoles à feu, les troupes sont également inspectées, tous les deux ans par l'inspecteur général, tous les ans par leur inspecteur et leur commandant de brigade. Ces derniers passent en outre des inspections de l'instruction au printemps et à l'automne, pendant les manœuvres de guerre de siège.

(1) On a compris dans ce chiffre la compagnie d'instruction et la compagnie d'expériences. Les compagnies entrant dans la composition des bataillons et des régiments s'élèvent à 124.

(2) Il n'y a d'exception à faire relativement à la séparation de l'artillerie en deux armes distinctes, que pour les corps d'armée saxon et wurtembergeois. Les détails d'organisation que l'on rappelle ici concernent, d'ailleurs, surtout la Prusse et les contingents qu'elle administre, c'est-à-dire la majeure partie de l'armée allemande.

En Bavière, l'artillerie de campagne et l'artillerie à pied dépendent, comme on le sait, de l'inspection de l'artillerie et du train; il n'existe chez cette puissance ni inspection d'artillerie à pied, ni inspection de dépôts; les dépôts ressortissent à la brigade d'artillerie à pied.

(1) En 1881, l'envoi dans la réserve s'est fait à la fin de septembre; les recrues sont arrivées du 7 au 19 novembre (ces dates ne concernent pas les bataillons affectés à la défense des côtes).

PREMIÈRE PÉRIODE

L'effectif présent sous les drapeaux pendant les cinq ou six semaines qui s'écoulent entre le départ de la classe la plus ancienne et l'arrivée des recrues est assez faible, une grande partie des hommes est en même temps occupée au travail des dépôts d'artillerie (1), et cependant la première période a une grande importance. On l'emploie, en effet, à reprendre les parties de l'instruction qui ont besoin d'être revues ou complétées, à régler à nouveau le service, et enfin à préparer l'installation des recrues et leur instruction.

Dans cet ordre d'idées, on perfectionne l'instruction du tir à la carabine, surtout pour les mauvais tireurs (2). En dehors du service de place, les troupes d'artillerie à pied exécutent, les jours où le travail du dépôt le permet, de petites manœuvres de service en campagne; le nombre restreint d'hommes disponibles, dans chaque bataillon, est mis à cet effet sous les ordres d'un capitaine qui doit surtout avoir en vue, dans l'opération qu'il dirige, d'orienter sa troupe sur le terrain avancé de la place. Ces manœuvres sont d'une très grande utilité pour les jeunes officiers, qui s'y exercent au commandement; elles constituent pour eux une application tactique et pratique de ce qui leur a été enseigné.

Un certain nombre d'officiers, sous-officiers et hommes de troupe étant détachés pendant l'hiver et le printemps dans divers établissements, il est nécessaire de régler à nouveau le service et de faire une répartition des emplois qui permette de donner, dans de bonnes conditions, l'instruction aux recrues pendant la deuxième période (1) : les différentes modifications que l'on introduit ainsi affectent le détail de la mobilisation dont le travail préparatoire doit, par suite, être remis à hauteur.

Les préparatifs concernant la deuxième période ne se bornent pas à ces travaux. Il faut aussi passer une inspection du matériel d'exercice, exécuter les réparations nécessaires, réunir les objets d'habillement et d'équipement destinés aux recrues, etc., enfin organiser les *cadres d'instruction* pour les mettre en état de rendre les services qu'on attend d'eux.

Chaque bataillon recevant environ 160 recrues, sauf ceux du 8e et du 10e régiment, qui en ont en moyenne 200, le cadre d'instruction d'une compagnie peut se composer d'un officier, d'un vice-sergent-major ou d'un sergent, adjoint à cet officier, et de 9 sous-officiers et appointés-chefs, de manière que chaque instructeur n'ait pas plus de 4 ou 5 hommes à former. Le capitaine commandant, responsable de l'instruction de sa compagnie, conserve naturellement la direction supérieure et règle l'emploi du temps; c'est dans ces conditions que l'officier placé à la tête du cadre d'instruction forme ses auxiliaires au point de vue théorique et au point de vue pratique.

Dans cette préparation dont on saisit facilement l'importance, il faut non seulement que les sous-officiers et les appointés-chefs revoient, en les exécutant, les différentes manœuvres qu'ils sont ensuite chargés d'apprendre aux recrues, mais encore qu'ils se pénètrent bien des méthodes et des procédés les plus pro-

(1) Les établissements techniques de l'artillerie (fonderies, poudreries, ateliers de construction, etc.) disposent pour leur service de travailleurs civils et d'attelages qui leur sont spécialement affectés à cet effet. Un personnel de même nature est attaché aux dépôts d'artillerie les plus considérables, mais il ne suffit pas toujours pour assurer le service; aussi, dans ces dépôts et dans ceux de moindre importance, est-on obligé de recourir aux corvées tirées des corps de troupe de la garnison. Il est prescrit de réduire ces corvées autant que possible, de manière à ne pas entraver l'instruction des troupes (artillerie de campagne, artillerie à pied, infanterie); cette recommandation s'applique particulièrement à la période de l'instruction des recrues, à celle des écoles à feu et à celle des manœuvres d'automne : pendant ces deux dernières, notamment, les dépôts ne doivent compter sur aucun attelage. Lorsqu'un dépôt a besoin d'une corvée permanente, on doit renouveler les hommes qui la composent de manière que chacun d'eux n'ait pas plus de quatorze jours de travail consécutifs.

Les demandes relatives aux corvées sont adressées par les établissements au commandement de la place (*Kommandantur*) qui donne aux corps de troupe les ordres nécessaires. Ajoutons enfin que l'on emploie dans certains cas, mais à titre exceptionnel, des chevaux de louage et des travailleurs civils supplémentaires, et que, dans les places où il existe des sections de travailleurs ou des prisons de forteresse, on en tire tout d'abord les corvées nécessaires afin de décharger le plus possible les autres troupes du service d'arsenal. Par le fait, et en raison de la nature des travaux, c'est l'artillerie et surtout l'artillerie à pied que l'on emploie le plus dans les dépôts.

(2) Les munitions allouées annuellement dans les bataillons d'artillerie à pied s'élèvent à trente-cinq cartouches à balle par officier, sous-officier et soldat; chaque recrue tire en outre, dans les exercices préliminaires, quatre cartouches à blanc. On dispose enfin de quatre cartouches à blanc par sous-officier et par homme pour les manœuvres de guerre exécutées par le bataillon.

(1) Les détachements auxquels il est fait allusion ici sont les suivants :

En dehors des officiers qui suivent les cours de l'Académie de guerre et ceux de l'Ecole de l'artillerie et du génie, il est détaché à l'Ecole de tir d'artillerie 3 capitaines, 3 lieutenants et 6 sous-officiers par brigade d'artillerie à pied, pendan chaque cours (du 1er octobre au 28 janvier et du 6 février au 8 juin). 14 officiers sont envoyés du 1er octobre au 1er juillet, pour y faire un stage, dans les divers établissements techniques de l'arme. L'Académie des arts et métiers de Berlin (*Gewerbe-Akademie*) reçoit chaque année 2 officiers, qui y séjournent pendant trois ans afin d'y acquérir une instruction technique spéciale; de semblables admissions se font au *Polytechnicum* de Dresde.

On envoie aussi des officiers d'artillerie à pied à l'Ecole de pyrotechnie, à la Commission d'expériences d'artillerie, ainsi qu'à l'Ecole de gymnastique, où deux cours sont suivis entre le mois d'octobre et le mois d'août par 94 officiers de toutes armes.

L'école régimentaire, dont les cours durent du 1er octobre au 30 avril, compte comme élèves trente-six à quarante hommes de troupe par régiment d'artillerie à pied.

Il existe encore d'autres détachements qu'il suffit de signaler pour mémoire, tels que ceux des officiers stagiaires dans l'intendance, et des sous-officiers ou hommes admis à faire un stage dans les dépôts d'artillerie et l'administration des télégraphes.

Enfin, un certain nombre d'hommes de troupe sont détachés de leur corps, comme ordonnances d'officiers d'artillerie sans troupe, secrétaires, etc.

pres à assurer un bon dressage de l'homme de recrue : c'est à cette condition seulement qu'ils pourront être réellement des instructeurs. Afin d'obtenir l'uniformité de l'instruction dans le corps et en même temps de la développer davantage, on réunit chaque semaine, une ou deux fois par exemple, les cadres d'instruction appartenant au même bataillon, sous les ordres d'un même officier ; pour la gymnastique, en particulier, on prend un officier qui ait passé par l'école de gymnastique.

Enfin, on prépare, pendant la première période, l'organisation des différentes écoles et des cours que doivent suivre les recrues, les anciens soldats et les gradés.

Les écoles sont au nombre de trois :

L'*école régimentaire*, destinée à la formation des sous-officiers et au recrutement de l'école de pyrotechnie : les candidats y reçoivent (1) un enseignement à la fois théorique et pratique ;

L'*école de compagnie*, divisée en deux sections, l'une pour les illettrés et les hommes dont l'instruction première est insuffisante, l'autre pour les candidats au grade d'appointé-chef ;

L'*école d'administration*, qui se fait par bataillon et assure le recrutement des sergents-majors et des sous-officiers de magasin.

Ces différentes écoles fonctionnent pendant sept mois (octobre à mai).

L'enseignement donné dans la compagnie comprend l'instruction première, les principes et notions se rapportant au service militaire, à l'organisation de l'armée, aux devoirs des différents grades, etc., enfin les connaissances spéciales à l'artillerie à pied.

Les jeunes sous-officiers dont l'instruction ne paraît pas encore complète doivent suivre les cours qui concernent le service militaire, afin de bien se pénétrer des fonctions de chef de pièce *(Geschütz-Führer)* qu'ils sont appelés à remplir dans la compagnie, ainsi que les cours relatifs aux connaissances spéciales d'artillerie, afin de pouvoir être commandants de pièce *(Geschütz-Kommandeur)* dans une batterie de siège ou de place.

Au moment des écoles à feu et des manœuvres de guerre de siège, il est fait en outre pour tous les gradés des conférences au sujet de l'exécution de ces exercices. L'instruction théorique donnée dans ces conférences, jointe à la pratique du service, doit mettre les sous-officiers les plus élevés en grade (sergent-major et vice-sergent-major) en mesure de commander une batterie en temps de guerre, et les anciens sous-officiers d'être chefs de section.

Nous passerons en revue, en suivant les périodes de l'année d'instruction, les manœuvres et exercices de l'artillerie à pied ; mais avant d'aborder cet exposé, il semble utile d'indiquer sommairement quelles sont pour chaque catégorie d'hommes de troupe, en dehors de l'exécution même de la manœuvre, les connaissances spéciales d'artillerie à acquérir ; on pourra ainsi se rendre compte plus exactement du but à atteindre dans l'instruction de détail de la troupe et juger de la valeur des moyens employés ; enfin, lorsqu'il s'agira de l'instruction générale de l'arme et des exercices particuliers qu'elle exécute, on verra si les éléments dont l'artillerie à pied dispose répondent aux conditions nécessaires et s'ils sont ainsi, comme dernière conséquence, bien préparés au rôle qu'ils peuvent être appelés à jouer dans une campagne.

Les connaissances spéciales à l'arme, dont nous parlons et qui constituent en partie l'objet des manœuvres et des cours, sont, d'après le major Witte, les suivantes :

Recrues.

1° *Poudre.* — Ses éléments, ses propriétés principales. — Différentes espèces de poudres. — Précautions à prendre pour éviter les accidents. — Devoirs des hommes faisant partie de détachements chargés d'accompagner des convois de poudre.

2° *Bouches à feu.* — Catégories de bouches à feu ; parties extérieures et intérieures ; leur nomenclature, leur objet. — Disposition et manœuvre des fermetures de culasse, spécialement des fermetures employées avec le modèle de bouche à feu qui a servi à l'instruction des recrues. — Poids ; place où il est inscrit.

3° *Affûts.* — Catégories d'affûts. — Nomenclature et objet des parties principales des affûts sur lesquels on peut monter la bouche à feu d'instruction ; poids de ces affûts. — Dispositions générales des affûts de mortiers.

4° *Avant-trains.* — Catégories d'avant-trains. — Parties principales de l'avant-train de siège correspondant à la bouche à feu d'instruction.

5° *Voitures.* — Triqueballes, chariots porte-corps, chariots à bouches à feu, charrettes ; leur emploi. — Nomenclature des parties principales ; leur objet.

6° *Munitions.* — Projectiles et charges de la bouche à feu d'instruction ; nomenclature, poids, charges d'éclatement. — Projectiles des autres calibres. — Fusées. — Etoupilles.

7° *Agrès et attirails.* — Appareils servant à élever les fardeaux ; leur puissance.

8° *Armements et accessoires nécessaires à la manœuvre des bouches à feu.* — Leur emploi.

9° *Tir.* — Trajectoire. — Différentes espèces de tir ; leur objet. — Modes de pointage. — Manœuvre de la pièce et manipulation des munitions pendant le tir. — Observation des coups. — Buts principaux qui se présentent dans la guerre de siège.

10° *Fortification.* — Nomenclature générale des ouvrages ; bâtiments affectés à la défense de la place où la troupe tient garnison. — Reconnaissance de cette place.

11° *Construction des batteries.* — Description des batteries. — Objet — Confection du matériel de

(1) Voir pour plus de détails l'étude sur le *Recrutement et l'avancement des cadres dans l'armée allemande*, publiée dans le n° 521 de la *Revue*.

construction. — Travaux concernant la construction des batteries.

Anciens soldats.

Le programme est semblable à celui des recrues ; toutefois, il est recommandé d'entrer dans plus de développements, surtout pour les bouches à feu d'autre calibre que celles qui ont servi à leur instruction comme recrues.

Cadre inférieur.

1° *Poudre.* — Espèces de poudres et leurs propriétés; notions sommaires et générales sur leur fabrication. — Reconnaitre les bonnes et les mauvaises poudres. — Essais. — Conservation, manipulation et transport des poudres.

2° *Bouches à feu.* — Modèles en service, leur emploi, leur construction; objet des différentes parties qui les composent. — Fermetures à piston, à double coin, à simple coin, à coin cylindro-prismatique, à vis. — Bouches à feu lisses, mortiers. — Conservation et entretien des bouches à feu, des fermetures de culasse, des obturateurs.

3° *Affûts, avant-trains et voitures.* — Modèles en service dans les places, sur les côtes et dans les équipages de siège. — Dispositions des affûts, voitures, etc.; leur emploi.

4° *Pyrotechnie.* — Munitions des bouches à feu rayées et lisses. — Exécution des travaux les plus simples de salles d'artifices, se rapportant à la visite, à la conservation, à la confection des munitions. — Fusées; leur fonctionnement, leur manipulation; ratés. — Etoupilles, flambeaux, torches, fusées éclairantes.

5° *Tir.* — Mise en batterie des bouches à feu, inspection des munitions, leur emmagasinement. — Manœuvre des pièces pendant le tir, discipline du feu. — Procédés de tir. — Observation des coups, règles générales pour les corrections. — Connaissance des tables de tir. — Réglage du tir avec des obus et corrections dans les cas les plus simples du tir direct et du tir indirect: réglage du tir des shrapnels, dans des conditions semblables et après un tir préalable à obus. — Nature des buts que l'on rencontre dans la guerre de siège pour le tir direct et le tir indirect. — Tir à mitraille, tir des mortiers, tir de nuit, tir des fusées.

6° *Mouvements de matériel.* — Agrès et attirails, leur emploi. — Transport du matériel, son chargement en chemin de fer ; installation des bouches à feu dans les conditions les plus variées.

7° *Fortification.* — Sa classification en fortification permanente, fortification semi-permanente et fortification passagère. — Systèmes de fortification. — Particularités que présente la place où le corps tient garnison (jusqu'à une distance de 4,000 mètres en avant des ouvrages). — Dispositions du rempart, des différentes constructions affectées à la défense et particulièrement de celles qui jouent un rôle au moment de l'armement (salles d'artifices, hangars au matériel, etc.).

8° *Attaque des places.* — Moyens employés; parcs de siège de l'artillerie et du génie. — Phases principales du siège. — Rôle de l'artillerie : emploi des divers calibres, première et deuxième positions d'artillerie. — Construction des batteries : préparation, exécution, armement; réapprovisionnement. — Données sommaires sur les travaux du génie.

9° *Défense des places.* — Personnel et matériel affectés à la défense. — Travaux d'armement. — Opérations pour forcer l'ennemi à s'établir le plus loin possible. — Organisation des positions entre les forts; batteries annexes et batteries intermédiaires, leur armement et leur réapprovisionnement. — Combat jusqu'à la prise de la ligne des forts. — Combat sur le terrain situé entre les forts et le corps de place. — Défense du corps de place et des retranchements intérieurs.

Les instructeurs et les professeurs ont à leur disposition non seulement les différents règlements en vigueur, mais encore des ouvrages spéciaux qui peuvent les aider beaucoup dans leur mission; ces manuels, plus ou moins développés suivant la catégorie d'individus auxquels ils s'adressent, contiennent les notions du service militaire et les connaissances spéciales dont il vient d'être question. L'usage de semblables ouvrages est général dans l'armée allemande. On voit d'ailleurs les services qu'ils peuvent rendre aussi bien aux hommes de troupe qu'à ceux qui sont chargés de les instruire (1).

(A suivre.) (55)

PROJETS DE RÉORGANISATION MILITAIRE

EN ESPAGNE

—

La loi constitutive de l'armée espagnole ne remonte qu'au 29 novembre 1878 (2); encore a-t-elle été complétée par plusieurs lois ou décrets organiques plus récents (3). L'Espagne possède donc l'une des plus jeunes organisations militaires de l'Europe ; mais, comme vient de le dire le ministre de la guerre aux Cortès, « vu les préoccupations du mo- » ment, il avait fallu courir au plus pressé et re- » noncer aux innovations brusques qui auraient pu » heurter les habitudes nationales. »

(1) Nous citerons parmi ces ouvrages : *Der Fuss-Artillerist*, rédigé par le major Siegert et le capitaine Langerhannss et ayant un caractère officiel; *der Kanonier der Fuss-Artillerie*, du lieutenant-colonel Hoffmann; *der Fuss-Kanonier*, du lieutenant Strasner.

(2) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n° 436, (1er semestre 1879).

(3) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n° 509, (2e semestre 1880).

Rappelons brièvement l'économie générale de l'organisation de 1878 :

En théorie, sauf les exonérés et les exemptés à des titres divers, lesquels ne doivent de service militaire d'aucune sorte, tous les Espagnols sont astreints aux mêmes obligations — quatre ans d'armée active — quatre ans de réserve. Dans la pratique et vu l'impossibilité budgétaire d'incorporer la totalité des jeunes gens de chaque contingent annuel aptes au service, le tirage au sort les divise en deux catégories à peu près égales en nombre : les uns, les plus bas numéros, après un séjour de deux ans et demi à trois ans sous les drapeaux, achèvent leurs quatre ans en congé illimité avant d'être versés dans la réserve ; les autres passent leurs quatre années de service actif dans leurs foyers comme recrues disponibles, puis ils sont également versés dans la réserve, n'ayant ainsi reçu aucune espèce d'instruction.

Les hommes en situation de recrues disponibles ou de congé illimité d'une part, les réservistes d'autre part, étaient bien portés respectivement sur les contrôles des bataillons territoriaux de dépôt et de réserve, mais sans aucune distinction entre les obligations éventuelles des instruits et des non-instruits, et sans qu'il existât de corrélation déterminée entre ces bataillons et les corps de l'armée active.

En somme, un très grand nombre d'hommes à la disposition du gouvernement, mais peu de soldats instruits, ceux-ci d'ailleurs, en cas d'appel général à l'activité, mêlés et comme perdus au milieu de la masse des *recrues disponibles :* tels étaient les effets de la loi de 1878.

La *mobilisation*, dans le sens étendu et complexe du mot, n'était ni prévue ni préparée.

Cet état de choses ne laissait pas de commencer à préoccuper l'opinion publique quand brusquement, au cours de son récent voyage sur le littoral nord-ouest de l'Espagne, le roi Alphonse XII, en recevant les officiers de terre et de mer de la Corogne, leur développa un plan de réorganisation conçu et élaboré par lui, et annonça l'intention de le faire soumettre par son gouvernement aux délibérations des Cortès.

La *Revue* a publié en son temps (1) ce que la presse espagnole avait pu recueillir de cette conférence improvisée ; le projet de loi que le maréchal Martinez Campos vient de déposer sur le bureau du Congrès en est, sous une forme plus concrète, l'exacte reproduction.

Il est trop important pour que nous ne le fassions pas connaitre intégralement :

Projet de loi.

Article premier. — L'effectif de l'armée active sera déterminé chaque année par un vote des Cortès.

Art. 2. — La durée de la présence effective sous les drapeaux sera de deux ans et trois mois dans l'infanterie, de trois ans dans les autres armes et services. Comme compensation, les hommes qui auront ainsi servi trois années entières devront deux années de moins dans la deuxième réserve.

Art. 3.— Après avoir accompli leur temps de présence effective, les hommes de l'armée active passeront dans la *réserve active* ou *première réserve.* Ils resteront dans cette situation, ceux de l'infanterie trois ans et neuf mois, ceux des autres armes et services trois ans.

Art. 4. — Après ces six années, les hommes seront versés dans la *deuxième réserve* où ils resteront, ceux de l'infanterie pendant six ans, ceux des autres armes pendant quatre ans.

Art. 5. — Les *recrues disponibles*, c'est-à-dire la portion apte au service, de chaque contingent qui n'aura pas été incorporée, y compris les jeunes gens rachetés à prix d'argent, seront inscrites sur les contrôles des *bataillons de dépôt* pendant douze années. Ces hommes recevront, lorsque l'état du Trésor le permettra, une instruction de trois mois pendant leur première année de service.

Art. 6. — L'une des deux compagnies de dépôt que comptent actuellement les bataillons actifs d'infanterie (1) est supprimée. L'effectif de paix desdits bataillons sera comme par le passé de 404 hommes, excepté pendant les trois mois d'instruction des recrues (2). L'effectif de guerre ne dépassera pas 1,200 hommes (3).

Art. 7. — Le nombre des bataillons de réserve sera porté de 104, chiffre actuel, à 140. Ils resteront organisés à quatre compagnies.

Art. 8. — Le nombre des bataillons de dépôt sera également porté de 104 à 140.

Art. 9. — A chaque bataillon de réserve sera affectée une circonscription territoriale à déterminer d'après les principes sur lesquels on s'est basé pour l'établissement de la répartition actuelle (4).

Art. 10. — Chaque circonscription de bataillon de réserve constituera en même temps la circonscription d'un bataillon de dépôt.

Art. 11. — Les bataillons de réserve porteront sur leurs contrôles tous les hommes de leur circonscription en situation de deuxième réserve, sauf ceux ayant servi dans la cavalerie, l'artillerie et le génie, dont les réserves sont organisées d'une manière distincte.

Art. 12. — Les bataillons de dépôt sont la base essentielle de l'organisation régionale, en tant que cette organisation est applicable à l'armée espagnole. Chacun d'eux correspond à un bataillon actif et à un ba-

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n° 536 (1er octobre 1881).

(1) Chaque bataillon d'infanterie avait deux compagnies de dépôt *en cadres*. (Voir la *Revue*, n° 414.)

(2) Pendant ces trois mois, trois contingents seront sous les drapeaux, le bataillon aura donc 606 hommes.

(3) Cette restriction semble inutile ; en effet, six contingents complets donneraient 1,212 hommes, avec les déchets le chiffre sera toujours inférieur à 1,200.

(4) Affecter autant que possible à tous les bataillons des circonscriptions territoriales de population sensiblement égale, sans que ces circonscriptions chevauchent sur les limites des provinces politiques.

taillon de réserve. Il tient les contrôles de tous les hommes de sa circonscription en situation de congé illimité ou de réserve active, à l'exception toutefois des hommes provenant de la cavalerie, de l'artillerie ou du génie.

Art. 13. — Tous les hommes en situation de recrues disponibles sont affectés au bataillon de dépôt de leur circonscription territoriale. Ce bataillon en tient les contrôles et les administre.

Art. 14. — Chaque année, les cadres du bataillon de dépôt reçoivent la portion du contingent affectée au bataillon actif correspondant et la conduisent audit bataillon.

Art. 15. — En cas de mobilisation, les cadres de bataillons de dépôt réunissent et conduisent sans délai aux bataillons actifs correspondants les hommes de la circonscription en congé illimité ou appartenant à la réserve active. Ensuite, si cela est nécessaire, ils servent de noyau aux bataillons de seconde ligne à former avec les recrues disponibles, bataillons destinés à combler, au fur et à mesure des besoins, les pertes des bataillons actifs et des bataillons de réserve.

Art. 16. — Les bureaux de recrutement continueront à fonctionner avec leur organisation actuelle jusqu'au jour où la mise à exécution complète de la présente loi permettra de transmettre leurs attributions aux bataillons de réserve et de dépôt.

Art. 17. — L'effectif-troupe des vingt-quatre régiments de cavalerie sera porté à 500 hommes.

Art. 18. — Il est créé vingt-quatre escadrons de dépôt ayant pour siège et pour circonscription ceux qui seront affectés aux vingt-quatre régiments de réserve de cavalerie. Ces escadrons tiennent en temps de paix les contrôles des hommes de leur circonscription formant la réserve active du régiment correspondant.

Art. 19. — Il est créé vingt-quatre régiments de réserve de cavalerie dont un règlement ultérieur déterminera le siège et l'organisation. Ces régiments portent sur leurs contrôles les hommes de leur circonscription provenant de la cavalerie et appartenant à la deuxième réserve. Ils tiennent également les contrôles des chevaux de la circonscription, susceptibles d'être utilisés en cas de mobilisation.

Art. 20. — Les quarante commissions de réserve de cavalerie actuellement existantes et les dépôts d'instruction et de dressage seront supprimés. (1)

Art. 21. — L'effectif actuel de chaque batterie montée sera augmenté de 12 hommes et en outre de 2 ou 8 mulets, suivant que la batterie attèle du matériel de 8 centimètres (matériel de campagne) ou de 9 centimètres (matériel de position).

Art. 22. — Il sera créé trois nouveaux bataillons d'artillerie à pied et deux nouveaux régiments d'artillerie montée, l'un de campagne, l'autre de position. Il sera également créé une Ecole centrale de tir d'artillerie.

Art. 23. — Il sera créé six régiments de réserve d'artillerie à Barcelone, Saragosse, Valladolid, la Corogne, Madrid et Séville. Leur circonscription territoriale sera ultérieurement déterminée.

Art. 24. — Au moment de leur passage dans la réserve active, les artilleurs ne seront pas rayés des contrôles des corps auxquels ils appartenaient. Ils continueront à y figurer au même titre que les hommes en congé illimité. Au moment de leur passage dans la seconde réserve, ils seront versés dans les régiments de réserve d'artillerie (1).

Quand les ressources en personnel le permettront, il sera créé dans chaque bataillon d'artillerie à pied une compagnie de dépôt.

Art. 25. — Les trois nouveaux bataillons d'artillerie à pied (constituant un sixième régiment et un bataillon formant corps), ainsi que les six cadres de régiments d'artillerie de réserve seront mis sur pied le 1er mars 1882. A la même date, l'effectif de chacune des batteries montées sera augmenté de 12 hommes. Le huitième régiment d'artillerie montée (régiment de position) et l'Ecole centrale de tir seront créés au cours de l'année budgétaire 1882-83. C'est également pendant cet exercice que sera réalisée l'augmentation projetée de l'effectif des mulets des batteries montées. Le neuvième régiment d'artillerie montée (artillerie de campagne) sera créé au cours de l'année budgétaire 1883-84.

Art. 26. — Il est créé dans chacun des dix bataillons du génie une compagnie de dépôt, chargée de tenir les contrôles des hommes de la réserve active, affectés au bataillon.

En cas de guerre, c'est à ces compagnies qu'incombe le devoir d'instruire les recrues et d'alimenter les effectifs des bataillons correspondants.

Art. 27. — Les commandants du génie des chefs-lieux des districts militaires seront chargés de l'administration des anciens soldats du génie en situation de réserve active ou de deuxième réserve sur le territoire du district. Ils seront chargés, de concert avec les colonels des régiments du génie, des opérations du recrutement de l'arme en temps de paix, de son complément en temps de guerre.

Art. 28. — Aussitôt que l'état du Trésor le permettra et que le crédit nécessaire aura été inscrit au budget, il sera créé un corps des transports pour fournir aux besoins de toutes les armes et de tous les services de l'armée.

Art. 29. — Tous les corps et services du département de la guerre, non dénommés dans la présente loi, conservent leur organisation actuelle. Le gouvernement entend se réserver entière la faculté qu'il

(1) La suppression des quarante commissions de réserve va de soi, puisque leurs attributions sont données aux régiments de réserve à créer. Quant aux dépôts d'instruction et de dressage, le projet de loi ne dit pas comment ils seront remplacés.

(1) Il n'y a pas de régiments de dépôt d'artillerie, puisque, d'une part, il n'est pas affecté à cette arme de recrues disponibles et que, de l'autre, les corps de l'armée active continuent à administrer directement les hommes de la réserve active correspondants.

possède, en vertu de l'article 26 de la loi constitutive de l'armée du 29 novembre 1878 (1).

Dans son discours de la Corogne, le Roi avait annoncé que le but de la loi nouvelle serait de doter l'Espagne d'*une armée de 400,000 hommes entièrement instruite et facilement mobilisable.*

De l'étude du texte même du projet et de l'exposé des motifs très complet qui l'accompagne, il semble résulter, en effet, que son adoption réaliserait ce *desideratum*.

Les difficultés budgétaires, qui jusqu'ici ont obligé de maintenir étroitement au chiffre de 90,000 hommes l'effectif entretenu, ne permettront, il est vrai, même avec le temps réduit de présence sous les drapeaux, d'incorporer chaque année que la moitié environ des 70,000 jeunes gens propres au service armé, moyennement fournis par chaque classe d'âge. Mais, en portant de huit à douze années la durée totale du service, la loi nouvelle met à la disposition du pays douze contingents annuels, soit douze fois 35,000 hommes instruits. En admettant un déchet de 10 0/0, mais en tenant compte, en revanche, de la partie de l'armée qui ne se recrute pas par la voie des appels (2), on atteint largement le chiffre de 400,000 hommes.

Avec son nouvel effectif, l'artillerie pourrait, d'après l'exposé des motifs, atteler à l'avenir 700 pièces de campagne.

Voilà pour le nombre. Quelle sera la valeur de l'instruction ?

Excellent marcheur, proverbialement sobre et endurant, généralement familiarisé dès son enfance avec l'usage des armes, le conscrit espagnol se transforme très vite en fantassin. Sous ce rapport, du reste, l'expérience est faite; car, bien que la loi actuellement en vigueur impose un temps de présence plus long, dans la pratique les libérations anticipées ont toujours réduit ce temps de présence à la durée réclamée aujourd'hui. En adoptant la période de deux ans et trois mois, on s'est ménagé, comme l'a expliqué le Roi à la Corogne, la possibilité de ne renvoyer la classe la plus ancienne que trois mois après l'arrivée de la nouvelle classe; cette combinaison ingénieuse permettra d'en pousser activement le dégrossissement et le premier dressage; l'instruction sera parfaitement achevée et confirmée au bout des deux ans et trois mois de présence.

Pour les troupes à cheval, le résultat sera peut-être moins complètement atteint, malgré la durée plus longue du temps effectif de présence. En tous cas, pour toutes les armes, la tâche est singulièrement facilitée en Espagne par les nombreux rengagements dans les grades inférieurs. En annonçant qu'il cherchera à développer encore le nombre de ces rengagements, le ministre déclare que l'armée espagnole peut dès aujourd'hui envisager sans inquiétude la question des sous-officiers, cette question si brûlante dans presque toute l'Europe.

Il faut ajouter que le fait de n'appeler dans les rangs des corps actifs que des hommes faisant uniformément le même temps de service et, en outre, la fixité des effectifs de paix, résultant de l'application de la loi, faciliteront singulièrement la tâche des instructeurs.

Quant à la mobilisation, enfin, son mécanisme avec la loi nouvelle paraît facile et rapide. Ici encore l'auteur du projet a su tirer un parti très habile de cette ressource spéciale à l'Espagne, de ce grand excédent d'officiers, excédent qui présente, d'ailleurs, des inconvénients considérables sur lesquels on a eu plusieurs fois, ici même, l'occasion d'insister. Au point de vue spécial qui nous occupe, leur existence permet de constituer très solidement, presque aussi solidement que dans les corps actifs, les cadres de ces bataillons territoriaux de dépôt et de réserve, qui sont la cheville ouvrière de la mobilisation (1). « Au jour d'une déclaration de guerre, lit-on dans l'exposé des motifs, chaque capitaine de bataillon de dépôt réunit en deux jours la *réserve active* de sa circonscription, puis tous ces hommes réunis en bataillon de marche, sous les ordres des cadres de dépôt, sont conduits par eux au bataillon actif correspondant. En même temps les cadres de bataillons de réserve réunissent et incorporent les *hommes de la deuxième réserve;* ces bataillons se trouvent immédiatement sur le pied de guerre, prêts à marcher. »

En s'appuyant sur des bases qu'il ne fait pas connaître, le ministre estime à quinze jours la durée totale de la mobilisation de l'infanterie. Celle des autres armes sera sans doute plus longue; il ne peut se prononcer tant qu'on n'aura pas présenté et voté une loi sur la réquisition des chevaux.

On ne saurait d'ailleurs exiger que le ministre soit trop communicatif en pareille matière, non plus qu'au sujet de la concentration qui suivra immédiatement la mobilisation et de laquelle il se borne à dire « que sa durée dépendra des moyens de communication par terre et par eau, dont il sera possible de disposer. »

Après avoir conduit aux bataillons actifs leur complément de guerre, les cadres des bataillons de dépôt retournent à leur poste et alors seulement commence la convocation des *recrues disponibles* des douze classes. « C'est une nouvelle ressource de 360,000 hommes qui, après avoir reçu une instruction

(1) En vertu de cet article, le Roi a le droit d'apporter par décret à l'organisation de l'armée toutes les modifications qui n'affectent ni le budget ni le recrutement.

(2) Il faut noter qu'il n'y a à comprendre sous cette rubrique que les officiers et les rengagés, c'est-à-dire des combattants réels. On sait, en effet, que la gendarmerie ne compte pas en Espagne dans l'effectif budgétaire de l'armée. De plus, ces 400,000 hommes appartiennent exclusivement aux armes combattantes, puisqu'aucune portion de la classe n'est affectée au train, lequel, jusqu'à nouvel ordre, n'est organisé qu'au moment du besoin avec des auxiliaires.

(1) Actuellement, chacun des bataillons de dépôt ou de réserve a un état-major permanent comprenant 1 lieutenant-colonel, 1 commandant faisant les fonctions de nos majors, 1 capitaine adjudant-major et 1 caporal clairon ; chaque compagnie a un cadre permanent comprenant 1 capitaine, 2 lieutenants, 1 ou 2 alférez, 1 sergent, 1 clairon.

sommaire, pourront combler les pertes des troupes en campagne, faire le service des places et même, au bout de peu de temps, former des corps nouveaux aptes à entrer en ligne. »

Tous ces résultats sont obtenus sans augmenter sensiblement les charges normales du budget de la guerre. Toutefois l'augmentation d'effectif de la cavalerie et les créations nouvelles de l'artillerie réclameront un supplément de 4,125 hommes à l'effectif permanent qui serait de ce chef porté, à dater du 1er mars prochain, à 94,125 hommes, et cet accroissement entraînera nécessairement un supplément budgétaire correspondant (1).

L'adoption de cette loi d'organisation de l'armée entraînera naturellement une modification de la loi de recrutement (2). Le gouvernement l'indique au cours de l'exposé des motifs; il annonce également une loi *d'organisation d'un corps des transports de l'armée*, une loi *de réquisition*, enfin une loi *d'instruction militaire* dont il indique à l'avance le point saillant : unité de provenance des officiers, tous formés dans une seule et même école d'où ils sortiraient pour se rendre, suivant les armes, dans les diverses écoles actuelles fonctionnant comme écoles d'application.

(1) Les Cortès viennent d'approuver le budget de la guerre, y compris la dépense résultant de cette augmentation d'effectif. Le vote préjuge tout au moins l'adoption de cette partie du nouveau projet. Sur certains autres points cependant, notamment à propos de l'inégalité du temps de service exigé, suivant l'arme dans laquelle les jeunes soldats seront incorporés, le projet semble devoir donner lieu à d'assez vives discussions.

( ) Sans attendre que nous soyons en mesure de donner un exposé complet des modifications qui seront apportées à la loi de recrutement, et bien que les principales de ces modifications se trouvent déjà énoncées implicitement dans le projet de réorganisation générale qui nous occupe aujourd'hui, nous croyons utile de faire ressortir dès à présent les dispositions de la nouvelle loi de recrutement relative à la durée du service.

Aux termes de la loi en préparation, les jeunes gens de la première portion du contingent devront :

1° S'ils sont incorporés dans l'infanterie, douze ans de service total, dont deux ans et trois mois de présence effective sous les drapeaux, trois ans et neuf mois de réserve active ou en congé illimité, six ans de deuxième réserve;

2° S'ils sont incorporés dans tout autre arme ou service : dix ans de service total, dont trois ans de présence effective, trois ans de réserve active ou en congé illimité, et quatre ans seulement de deuxième réserve.

Les jeunes gens de la deuxième portion devront douze années de service qu'ils passeront dans leurs foyers, en situation de recrues disponibles; ils ne recevront jusqu'à nouvel ordre aucune espèce d'instruction. Toutefois, pendant la durée de la première année, ils pourront être appelés, dans l'ordre du tirage au sort, à combler les vides qui se seraient produits dans la première portion.

Le gouvernement demande au Cortès de lui laisser la faculté de disposer, par simple décret, des hommes de la réserve active qu'il appellerait soit par fractions, soit en totalité, selon qu'il s'agirait d'une mobilisation partielle ou totale de l'armée permanente.

Mais, pour la deuxième réserve et les recrues disponibles, l'appel ne pourrait avoir lieu de toute façon qu'en vertu d'une loi spéciale ou, en l'absence des Cortès, d'un décret qui serait soumis ultérieurement à leur approbation. Seulement, tandis que la deuxième réserve serait appelée par corps de troupe, les recrues disponibles seraient appelées par classe d'âge.

C'est, comme on le voit, un vaste programme ; c'est la complète réorganisation militaire du pays.

Le but, souvent indiqué à l'effort national par les discussions du Parlement et par la presse, le but est nettement défini par le gouvernement : « Quand ces nouvelles lois auront porté leurs fruits, quand notre armée aura, pour ses forces accrues, une mobilisation rapide et sûre, quand le moral des troupes sera fortifié par la conscience de leur valeur basée sur l'instruction acquise, alors l'Espagne pourra réclamer la place qui lui est due dans le concert européen. » (57)

LES GRANDES MANŒUVRES DE L'ARMÉE AUSTRO-HONGROISE EN 1881

Les grandes manœuvres exécutées en 1881 par l'armée austro-hongroise autour de Miskolcz présentaient un intérêt tout particulier en raison du rôle qu'y ont joué les troupes de la landwehr hongroise. C'est, en effet, la première fois depuis l'organisation de la honved, c'est-à-dire depuis 1869, que les troupes de l'armée nationale hongroise se sont trouvées appelées à opérer en aussi grand nombre à côté de l'armée active, et que les généraux de cette armée sont sortis de leurs attributions territoriales de commandants de district ou de brigade, pour exercer des commandements effectifs sur le terrain. Jusqu'alors, quelque satisfaisants qu'eussent été les résultats des exercices périodiques de la honved, on n'avait pu se faire une idée exacte de la valeur réelle de cette armée, ainsi que de l'appoint plus ou moins sérieux qu'elle pourrait apporter en temps de guerre ; le point de comparaison faisait défaut, et l'on pouvait soupçonner d'exagération les éloges prodigués aux troupes nationales par la presse hongroise.

Aujourd'hui, la question semble résolue, et d'après la manière dont se sont comportées, à Miskolcz, l'infanterie et surtout la cavalerie honved, il est indubitable que l'Autriche-Hongrie possède dans sa landwehr transleithane une force militaire imposante par le nombre aussi bien que par la qualité, et qui serait en état, dès le commencement d'une campagne, de combattre en première ligne. C'est là évidemment un résultat considérable, sur lequel on ne saurait trop attirer l'attention.

Toutefois, en dehors de ce côté particulier de la question, qui à nos yeux a primé tous les autres, les manœuvres de Hongrie ont présenté également un véritable intérêt au point de vue technique. En effet, la concentration des troupes n'a pas été de moins de 38,000 hommes et 9,600 chevaux, et quoique les corps d'armée n'aient pas été mis sur pied de guerre, ils avaient néanmoins leur organisation réglementaire à trois divisions d'infanterie ; toutes les dispositions relatives aux services accessoires, canton-

nements, bivouacs, marches, etc., avaient été prises de manière à se rapprocher autant que possible de la réalité.

Le transport même au point de concentration a été exécuté avec autant de précision que de rapidité; plus de la moitié des troupes, 21,000 hommes et 1,700 chevaux, ont été amenées par les voies ferrées, de leurs garnisons respectives (Buda-Pesth, Kaschau, Hatvan, Debreczin, etc.) à Miskolcz, en trente-six heures, sans que le trafic ordinaire des voyageurs et des marchandises ait été interrompu un instant. La Compagnie des chemins de fer de l'Etat hongrois a dû, à cet effet, organiser 24 trains militaires complets, nécessitant un matériel de 1,000 wagons (1).

DESCRIPTION DU TERRAIN

Avant de commencer le récit détaillé des différentes journées de manœuvres, nous décrirons en quelques mots le terrain sur lequel les opérations se sont développées.

Ce terrain est limité à l'est par la Theiss, au nord par les contreforts des Carpathes qui viennent finir sur les vallées du Bodrog, de l'Hernad et du Sajo, à l'ouest par les collines d'Erlau, au sud par une ligne allant du confluent du Sajo à Emöd.

La Theiss, qui depuis sa source coule à peu près de l'est à l'ouest, prend la direction du sud à hauteur de Tokay, et reçoit successivement sur sa rive droite, dans un parcours assez restreint, le Bodrog et le Sajo grossi d'un affluent de gauche, l'Hernad. Dans ce coude, elle traverse un pays ondulé coupé de ravins et de collines, qui sont les dernières ramifications des Carpathes entre le Bodrog et l'Hernad, et atteignent une altitude moyenne d'environ 90 à 100 mètres.

Au sud de cette région assez accidentée commence la grande plaine de la Theiss, arrosée par le cours inférieur de l'Hernad et du Sajo. A Miskolcz, ville située à quelque distance de la rive droite du Sajo, se réunissent les grandes routes qui conduisent de Galicie en Hongrie, ainsi que les chemins de fer qui relient Buda-Pesth à la Galicie et à la Silésie, d'une part, et aux provinces orientales de la haute Hongrie, de l'autre.

Le pays est en général bien cultivé, en prés, blés et maïs; mais les haies d'acacias qui bordent les routes et les chemins, ainsi que les petits murs qui constituent les divisions de cultures, gênent la vue, et présentent aux mouvements des troupes des obstacles assez sérieux. Le terrain est solide sur les collines et dans les parties un peu élevées, mais assez marécageux dans le voisinage des cours d'eau. L'Hernad et le Sajo ont une largeur moyenne de 20 à 30 mètres, les rives sont argileuses ainsi que le fond; quoiqu'on puisse généralement les traverser à gué dans la belle saison, ces deux rivières n'en constituent pas moins des lignes de défense dont il faut tenir compte au point de vue militaire.

En dehors des grandes routes, qui sont bien entretenues, il existe un certain nombre de chemins communaux en assez bon état; quant aux autres chemins, ils sont en terrain naturel et, après des pluies un peu fortes, ils deviennent à peu près impraticables même pour des voitures légères. Les villages sont nombreux mais petits et mal construits. Ils se composent généralement du château, de l'église, de l'école et d'un nombre plus ou moins grand de cabanes en pisé couvertes de chaume. En somme, ils ne sont pas meilleurs pour le cantonnement que pour la défense.

OPÉRATIONS PRÉLIMINAIRES

Nous ne reviendrons pas sur les détails déjà donnés dans le n° 533 de la *Revue* au sujet de la composition des deux corps d'armée qui ont pris part aux manœuvres; nous nous bornerons à les compléter par les indications suivantes :

Le corps du Sud (IVe corps) était placé sous les ordres du général de la cavalerie comte Edelsheim-Gyulai, commandant général à Buda-Pesth; ses trois divisionnaires étaient les feld-maréchaux-lieutenants von Kees et von Reinländer, commandant les 31e et 32e divisions d'infanterie, et le général-major Ghyczy, commandant la 40e division honved. Sa division de cavalerie (1re) était conduite par le général-major von Svetenay.

Le feld-maréchal-lieutenant baron von Appel, commandant militaire à Temesvar, était à la tête du corps du Nord (VIe corps). Les 15e et 17e divisions d'infanterie étaient commandées par les feld-maréchaux-lieutenants Ziegler et von Bouvard, la 39e division honved par le feld-maréchal-lieutenant Mariassy, et la 2e division de cavalerie par le général-major von Vlasits.

Le VIe corps, constituant le premier échelon d'une armée qui, après avoir franchi les Carpathes, était en marche vers le Danube, atteignait le 9 septembre, par la 2e division de cavalerie qui formait son avant-garde, le cours inférieur du Sajo. Pendant que cette avant-garde allait faire des réquisitions dans Miskolcz, le gros descendait sur deux colonnes les vallées de l'Hernad et du Bodrog. Les 15e et 39e divisions formaient la colonne de droite, la 17e la colonne de gauche.

Le IVe corps, à la même date, envoyait sa division de cavalerie dans la direction du Sajo; le gros devant se concentrer autour d'Emöd.

Les deux divisions de cavalerie avaient pour mission d'éclairer le terrain en avant d'elles, et de couvrir la marche et le débarquement par voies ferrées de leur corps respectif. La division Vlasits devait plus particulièrement protéger les réquisitions opérées à Miskolcz, tandis que la division Svetenay était chargée d'occuper Miskolcz et reconnaître les différents points de passage du Sajo.

Les journées du 9 et du 10 septembre furent exclusivement consacrées au service d'exploration des deux divisions de cavalerie manœuvrant l'une contre

(1) Toutes les dispositions relatives au transport des troupes ont été concertées entre la direction des chemins de fer de l'Etat hongrois et le chef du bureau militaire des chemins de fer, le colonel von Pitreich.

l'autre; les opérations furent exécutées de part et d'autre avec beaucoup de vigueur, et donnèrent lieu à un certain nombre de rencontres de patrouilles, de passages de cours d'eaux, combats à pied, etc., dans lesquels les commandants des escadrons et des pelotons eurent de nombreuses occasions de déployer toute leur initiative.

Le soir du 10, les deux corps avaient pris les positions qu'ils devaient occuper pour le commencement des manœuvres (la journée du 11 étant une journée de repos); ils étaient répartis dans les localités suivantes :

IVe corps. — Quartier général à Emöd. A l'extrême droite, 1re division de cavalerie à Hejo Baba et Sajo Szeged, moins le 5e ulans; puis successivement de la droite à la gauche : 31e division d'infanterie à Onod et Szalonta, 40e division d'infanterie à Nyek et Aranyos; 32e division d'infanterie à Sajo Petri et 5e ulans à Csaba.

VIe corps. — Quartier général à Gesztely. Le VIe corps n'avait en ligne qu'une division et demie d'infanterie et la division de cavalerie; savoir : de droite à gauche : 30e brigade d'infanterie (15e division) à Onga; 2e division de cavalerie à Gesztely et Sajo Lad; 17e division d'infanterie à Tisza Lucz et Harkany. Les autres troupes du corps d'armée étaient à environ 50 kilomètres en arrière dans la vallée de l'Hernad; la 39e division à Goncz, et la 29e brigade (15e division) à Hidas Nemeti.

MANŒUVRE DU 12 SEPTEMBRE

Ordres généraux.

Dans la nuit du 11 au 12 septembre, la direction des manœuvres envoya les ordres suivants aux commandants des IVe et VIe corps :

IVe corps. — Les colonnes ennemies venant de Kaschau et de Satoralja-Ujhely (1) chercheront probablement à opérer demain leur jonction entre la Theiss et le bas Hernad. Le IVe corps devra faire son possible pour empêcher cette jonction, et battre isolément les corps ennemis. Le but ultérieur de ses opérations est Szanto, la vallée de l'Hernad et Kaschau.

VIe corps. — Des forces ennemies considérables tenteront de forcer demain le passage du Sajo. La mission du VIe corps consiste à hâter le plus possible la réunion de ses colonnes sur l'Hernad, et à marcher sur le Sajo, afin de se maintenir sinon sur cette ligne, du moins sur celle de l'Hernad. En cas d'échec, il se repliera sur Kaschau.

En vertu de ces ordres, chaque commandant de corps d'armée prescrit les mesures d'exécution.

Disposition du IVe corps. — Conformément aux instructions données par le commandement de l'armée, le IVe corps tentera le passage du Sajo et, cette opération exécutée, se portera sur la ligne Hernad Nemeti-Tisza Lucz.

Le passage s'effectuera sur un pont de bateaux jeté entre Poga et Köröm. La 31e division d'infanterie est chargée de couvrir l'établissement de ce pont; il lui est adjoint à cet effet la compagnie de pionniers, l'artillerie du corps d'armée et l'artillerie de la 40e division honved.

La 40e division quittera son cantonnement à six heures du matin et se dirigera d'Onod sur Poga, où elle se concentrera pour traverser le pont de bateaux à la suite de la 31e division. Elle laissera, pour couvrir le pont, un bataillon d'infanterie, qui élèvera un retranchement rapide (ce travail ne sera que figuré).

Après le passage du Sajo, la 31e division prendra position l'aile gauche appuyée à l'Hernad; la 40e division se tiendra en réserve derrière l'aile droite de la 31e.

La 1re division de cavalerie traversera le Sajo à gué, en aval du pont de bateaux, dès qu'elle aura été prévenue par le commandement du corps d'armée que l'infanterie occupe en force la rive gauche de cette rivière. Après cette opération, elle couvrira le pont ainsi que le flanc droit de la 31e division; puis elle marchera sur Tisza Lucz, avec mission d'arrêter les détachements ennemis qu'elle pourrait rencontrer. Le 5e ulans, laissant un escadron à la disposition de la 31e division, partira de Csaba à six heures, pour rejoindre, à Sajo Szeged, la 1re division de cavalerie.

La 32e division d'infanterie enverra un détachement pour couvrir, sur son flanc gauche, le gros du corps d'armée, assurer les communications avec le détachement supposé à Szt. Peter et reconnaître la rive gauche du Sajo, dans la direction d'Also Zsolcza et de Belso Böcs.

Suivant les résultats de cette reconnaissance, elle tiendra tête aux troupes ennemies qui se trouveront dans la région désignée plus haut, ou, si cette région est complètement évacuée, marchera sur Böcs, dont elle occupera le pont; puis, d'après les circonstances, elle tombera sur le flanc droit des troupes ennemies engagées contre le gros du corps d'armée, ou attendra l'arrivée de ce gros.

Le commandement du corps d'armée se tiendra, à sept heures trente du matin, à Poga, traversera le Sajo derrière la 31e division, et, pendant le mouvement offensif, restera sur la route de Köröm à Hernad Nemeti.

Disposition du VIe corps. — Les renseignements envoyés par le commandement de l'armée signalent des forces ennemies supérieures en nombre qui se préparent à traverser le Sajo. La tâche du VIe corps est d'effectuer sa concentration sur l'Hernad, le plus près possible du Sajo, et de se maintenir, sinon dans cette région, tout au moins sur la ligne Szikszo-Szerencs; à la dernière extrémité, la retraite s'opérerait dans la direction de Kaschau.

On sait, par les reconnaissances faites le 10, que de

(1) Kaschau est situé dans la vallée supérieure de l'Hernad, et Satoralja dans la vallée supérieure du Bodrog.

grosses colonnes ennemies de toutes armes se sont rendue de Nyek et de Hejö Keresztur sur Sajo Petri et Onod d'une part, et sur Poga de l'autre; dix escadrons et huit pièces ont été signalés sur le bas Sajo, entre Nagy Csecs et Kesznyeten; des détachements de cavalerie assez forts qui avaient franchi le Sajo ont été rejetés sur la rive gauche. Un parti, de la valeur de quatre à six escadrons, qui s'était avancé jusqu'à Csaba, a été repoussé jusqu'à Göromböly.

En attendant l'arrivée des troupes du corps d'armée qui sont encore en route, le VI[e] corps restera sur la défensive. En conséquence, les détachements de la 15[e] division d'infanterie (30[e] brigade), qui occupent Onga, se maintiendront sur le Sajo, d'Onga à Sajo Lad, tant que les circonstances le permettront. Leur ligne de retraite sera sur Gesztely.

Le commandement de la 17[e] division, avec la 33[e] brigade d'infanterie et l'artillerie divisionnaires, se porteront de Tisza Lucz à Hernad Nemeti, et couvriront la ligne de l'Hernad jusqu'à Hidveg. Retraite éventuelle sur Gesztely.

De Böcs on peut puissamment contre-battre les débouchés de la forêt à l'est de Sajo Lad. On prendra toutes les dispositions nécessaires pour faire sauter le pont de Böcs, opération qui devra être exécutée si la retraite devient nécessaire.

La 64[e] brigade d'infanterie (17[e] division) marchera sur Gesztely et se tiendra au nord-est de la route, à la disposition du commandement du corps d'armée; elle sera rejointe à Gesztely par l'artillerie du corps d'armée et la cavalerie divisionnaire de la 17[e] division d'infanterie.

La 29[e] brigade d'infanterie marchera par Gibart sur Pere et Felsö Dobsza, où elle établira son quartier général; sa cavalerie poussera jusqu'à Nagy Kinyizs, détachant un peloton dans la vallée de l'Hernad, à Halmaj.

La 39[e] division honved portera son premier échelon avec l'artillerie divisionnaire de Goncz à Monok; son deuxième échelon à Golop, et sa cavalerie à Gylip tanya, sur le chemin de Megyaszo à Legyes Benye. Cette division se gardera elle-même du 12 au 13.

La 2[e] division de cavalerie continuera à couvrir la ligne du Sajo (de concert avec la 15[e] division), de Sajo Lad au confluent. En cas de retraite, elle se dirigera sur le Sas halom (1), d'où elle devra garder le terrain jusqu'à Zalai puszta.

Le commandement du corps d'armée sera établi à Gesztely avec la 64[e] brigade.

Exécution de la manœuvre.

Le point de passage choisi par le général Edelsheim trompa l'attente de la plupart des spectateurs, qui pensaient lui voir franchir le Sajo près de Sajo-Lad. Aussi la démonstration faite par l'aile gauche du IV[e] corps réussit-elle parfaitement : la 66[e] brigade (32[e] division) traversa sans difficulté le pont de Sajo Lad, débusqua les troupes de la 30[e] brigade qui occupaient cette localité, et les poussa devant elle dans la direction d'Also Zsolcza, pendant que la 63[e] brigade prenait position à sa droite et marchait sur Böcs, où les troupes de la 30[e] opposèrent une vigoureuse résistance.

En même temps, au centre, tout le IV[e] corps se concentrait à Poga, l'artillerie du corps d'armée et celle de la 31[e] division se mettant en batterie sur une colline qui commande les deux rives du Sajo. La 61[e] brigade, qui formait la tête de colonne de la 31[e] division, traversa de grand matin la rivière sur des pontons conduits par les pionniers, et s'assura que Köröm n'était pas occupé par l'ennemi, dont quelques détachements seulement étaient signalés à Hidveg.

L'ordre de jeter le pont de bateaux fut donné immédiatement, et l'opération commença sous la protection des batteries de la rive droite du Sajo et de la 61[e] brigade, qui s'était portée sur Hidveg et s'était vivement engagée avec le gros de la 33[e] brigade, accouru d'Hernad Nemeti. Le pont, qui avait 97 pas de long, fut terminé en soixante-cinq minutes et, dès que les pionniers eurent fait connaitre que le passage était possible, le gros du IV[e] corps se transporta sur la rive gauche du Sajo dans l'ordre suivant : le reste de la 31[e] division, la réserve d'artillerie, la 40[e] division et son artillerie divisionnaire. Les servants d'artillerie marchaient à pied à côté de leurs pièces, les cavaliers conduisaient leurs chevaux par la bride.

Pendant le passage, la 61[e] brigade, qui s'était d'abord emparée d'Hidveg, venait d'en être rejetée par la 33[e] brigade, renforcée par des détachements de la 64[e] envoyés de Gesztely : la 65[e] brigade fut envoyée à son aide, tandis que la 40[e] division honved se déployait au nord-est de Köröm, et s'avançait dans la direction de Tisza Lucz. L'artillerie du VI[e] corps, en batterie à Böcz, dirigeait son feu contre la 31[e] division.

A l'extrême droite, la 1[re] division de cavalerie, aussitôt après avoir été informée que le pont de bateaux était terminé, traversa le Sajo au gué de Kesnyeten, fit rétablir en vingt-cinq minutes, par ses pionniers, le pont qui était coupé, et marcha directement sur Tisza Lucz, en couvrant son aile gauche avec son artillerie, qui se mit en batterie près d'Abony puszta, et canonna l'artillerie ennemie sous la protection de laquelle se déployait la 2[e] division. Il y eut alors une rencontre des deux cavaleries, avant que le général Svetenay eut été rejoint par le 5[e] ulans; néanmoins, les arbitres se prononcèrent en faveur de la 1[re] division, parce qu'elle avait réussi à tourner le flanc de l'ennemi; et la 2[e] division (Vlasits) dut se retirer en arrière du remblai du chemin de fer, au nord de Tisza Lucz.

Pendant ce temps, la 31[e] division et la 40[e] réunissant leurs efforts avaient réussi à chasser la 17[e] division d'Hidveg; elles prirent alors le contact avec la 32[e] division, toujours arrêtée devant Böcs, en attendant que le pont de l'Hernad, que l'ennemi avait fait sau-

(1) Nous croyons devoir donner la signification de quelques mots hongrois qui reviendront souvent dans ce récit, tels que : *halom*, colline; *tanya*, ferme; *puszta*, lande; *nagy*, grand; *kis*, petit; *felsö*, haut; *also*, bas.

ter, fût rétabli. Quand cette opération fut supposée faite, la 32e division occupa Böcs, et tout le VIe corps se replia de l'autre côté du chemin de fer. La manœuvre terminée, les troupes restèrent dans leurs positions respectives.

MANŒUVRE DU 13 SEPTEMBRE

Ordres généraux.

La manœuvre du 13 septembre devant être la continuation de celle de la veille, aucun ordre spécial ne fut envoyé par la direction des manœuvres. Les commandants des IVe et VIe corps prirent leurs dispositions respectives ainsi qu'il suit :

Disposition du IVe corps. — Le 13, dans la matinée, on poursuivra la marche offensive contre Szanto, de manière à atteindre la ligne Megyaszo-Szerencs. Les troupes devront se trouver à sept heures du matin dans les emplacements ci-après :

La 32e division au nord de Kulsö Böcs, à la jonction de la rive gauche de l'Hernad et du chemin de fer;

La 31e division à l'intersection de la voie ferrée et du chemin d'Hernad Nemeti tanya à Sarkad puszta;

La 40e division à Berseki tanya.

Les 31e et 32e divisions auront chacune une avant-garde distincte.

La 32e division marchera sur Gesztely et Kis Dobsza; elle protégera le flanc gauche du corps d'armée en envoyant des reconnaissances sur la route d'Onga à Szikszo.

La 1re division de cavalerie, couvrant le flanc droit du corps d'armée, marchera sur l'Harangod halom et Ujvilag en s'éclairant dans la direction de Bodrog-Keresztur.

L'artillerie du corps d'armée suivra la 32e division.

La marche en avant commencera à huit heures; les troupes emmèneront le train de combat. Le pont de bateaux sera replié à midi; la compagnie de pionniers avec l'équipage de pont se rendra à Kulso Böcs.

Le commandement du corps d'armée se tiendra d'abord à côté de la 32e division et ensuite à la cote 64 au nord-est d'Hernad Nemeti.

Disposition du VIe corps. — L'ennemi (un corps d'armée) a forcé le passage du bas Sajo et s'est emparé de la ligne du chemin de fer de Miskolcz à Tisza Lucz : son avant garde occupe la voie.

Le VIe corps, établi sur la ligne Onga-Harkany, opérera sa concentration avec les troupes encore en arrière, sur les hauteurs de Czanalos, et reprendra immédiatement l'offensive par l'aile gauche dans la direction d'Hernad Nemekti.

La 15e division d'infanterie, avec la 30e brigade, l'artillerie et la cavalerie divisionnaire, s'établira en échelon, de Kak jusqu'à la hauteur située au sud-est de Koczanpuszta; elle renforcera cette position et y tiendra assez longtemps pour permettre à la 17e division de prendre une avance d'une demi-heure.

La 17e division d'infanterie se dirigera sur Czanalos, occupera cette localité et se déploiera jusqu'à l'ouest de Sosto, où elle se reliera aux troupes précitées de la 15e division, qui s'étendront à l'ouest jusqu'à Hoporty sur l'Hernad.

L'artillerie du corps d'armée prendra position sur le Sas halom; la cavalerie divisionnaire de la 17e division lui fournira un soutien spécial d'un escadron et demi.

La 39e division honved se dirigera par Megyaszo et le Fest halom, de manière à venir se former à l'est de Czanalos.

La 29e brigade d'infanterie se portera par Kis Dobsza et le Felhegy halom à la cote 93 au nord de Czanalos; elle servira de réserve au corps d'armée. et se fera éclairer par un peloton de cavalerie dans la vallée de l'Hernad vers Onga et Gesztely.

La 2e division de cavalerie couvrira d'abord l'artillerie du corps d'armée ; elle se reportera ensuite en arrière sur Ujvilag, en s'éclairant dans la direction de Szerencs.

On partira des bivouacs à six heures du matin ; le commandement du corps d'armée sera établi auprès de la réserve d'artillerie et ensuite à Czanalos.

En cas d'échec, on battra en retraite entre Megyaszo et l'Hernad, la cavalerie passant à l'est de Megyaszo.

Exécution de la manœuvre.

L'action s'engagea vers huit heures du matin; conformément aux prescriptions données par le général Appel, les troupes du VIe corps commencèrent leur retraite par échelon, et dès que les têtes de colonne ennemies des 31e et 32e divisions se montrèrent dans la plaine, l'artillerie de réserve postée sur le Sas halom ouvrit contre elles un feu nourri : les deux divisions de cavalerie ne tardèrent pas non plus à se trouver en présence et, après deux charges successives, la 2e division qui avait pour mission de soutenir le plus longtemps possible l'artillerie du VIe corps, ayant accompli sa tâche, se replia sur Ujvilag.

Pendant ce temps, le VIe corps avait achevé sa marche rétrograde ; l'artillerie de réserve avait évacué le Sas halom pour prendre position au sud de Czanalos, où se trouvait massée la 17e division; la 39e division honved entrant en ligne à l'est de la 17e, venait couvrir la trouée entre Czanalos et Ujvilag; la 29e brigade se plaçait à la cote 95.

Tout était donc prêt pour le mouvement offensif du VIe corps, mouvement d'autant plus indiqué, que la 32e division gagnait de plus en plus du terrain le long de l'Hernad, et que la 40e division honved, protégée par les batteries de réserve du IVe corps établies sur le Sas halom, se préparait à attaquer de flanc la position de Czanalos. A ce moment la 39e division honved entra en ligne et, par une attaque vigoureuse. refoula la 40e qui descendait les pentes du Sas halom. Mais, au centre et à l'aile gauche le corps du Sud continuait à avoir l'avantage, et à la fin de la manœuvre il occupait Czanalos, tandis que le IVe corps, sous la protection de la 40e division, se retirait sur Ujvilag.

(*A suivre.*) (16)

L'ORGANISATION MILITAIRE

DU GRAND-DUCHÉ DE FINLANDE

—

Le grand-duché de Finlande avait obtenu en 1809, lors de son annexion à l'Empire russe, que « l'organisation militaire nationale », instituée durant la domination suédoise, ne serait pas rétablie avant cinquante ans. Cette tolérance s'est continuée jusqu'en 1880.

Le gouvernement russe, ayant résolu d'étendre à la Finlande l'organisation aujourd'hui en vigueur dans les autres parties de l'Empire, décida que le principe du service militaire obligatoire serait appliqué au grand-duché. A cet effet, une loi promulguée le 18 décembre 1878 et dont nous avons publié le texte (1) a déterminé dans tous ses détails le recrutement des forces militaires qui doivent être constituées en Finlande.

En résumé — pour les lecteurs qui ne voudraient point recourir au texte — cette loi met l'organisation particulière des forces militaires du grand-duché en harmonie avec l'organisation générale, mais nous rappelons qu'elle a été édictée après entente entre la représentation du pays et l'Empereur, ou plus exactement, le grand-duc de Finlande.

Les forces militaires finlandaises comprennent en conséquence :

Les troupes actives, en service permanent;

La réserve, destinée spécialement à porter les troupes actives au pied de guerre (2);

L'opoltchénié, formée de tous les hommes renvoyés de la réserve.

Un ordre du ministre de la guerre, daté du 6 septembre 1880, a déjà réglé l'organisation de ces forces.

Nous nous proposons de faire connaître aujourd'hui les principales dispositions contenues dans cet ordre et d'exposer brièvement les mesures prises par le Sénat finlandais et le ministre de la guerre de Russie pour préparer la mise en application de l'organisation précitée.

Le contingent est fixé chaque année par l'Empereur, sur la proposition du Sénat de Finlande; les hommes de la classe qui ne sont pas affectés aux troupes actives entrent directement dans la réserve; la répartition des appelés entre les troupes actives et la réserve est effectuée par voie de tirage au sort.

La durée du service dans les troupes actives est de trois années, à l'expiration desquelles les hommes passent deux ans dans la réserve. Ceux qui entrent directement dans la réserve y restent cinq ans.

Les hommes renvoyés de la réserve sont versés dans l'opoltchénié, dans laquelle ils comptent jusqu'à l'âge de quarante ans.

L'effectif de paix des forces finlandaises ne peut dépasser 5,000 hommes, répartis entre les diverses armes et stationnés sur le territoire du grand-duché; elles ne comprendront provisoirement que neuf bataillons de chasseurs (1).

Cadres. — Le cadre d'officiers de ces neuf bataillons se recrute parmi le corps des cadets de Finlande (2), qui a été l'objet d'une réorganisation récente. Sur les huit classes qu'il comprenait jusqu'en 1879, on n'a conservé que les trois dernières, qui étaient spécialement affectées aux études militaires.

Cet établissement préparait autrefois des jeunes Finlandais à remplir les fonctions d'officier dans l'armée russe; il recrutera exclusivement, à l'avenir, les cadres finlandais.

Ceux-ci se compléteront, ainsi que le règlement de 1878 le prévoit, parmi les volontaires remplissant certaines conditions de service et d'instruction.

En ce qui concerne les cadres de sous-officiers, le ministère de la guerre, qui avait supprimé, en mai 1879, l'Ecole de younkers d'infanterie d'Helsingfors, a établi à Viborg un gymnase militaire destiné, d'une part, à remplacer cette école, et, d'autre part, à compenser la réduction apportée au corps des cadets.

Une compagnie d'instruction de chasseurs finlandais avait été instituée en 1879 à Helsingfors, dans le but de former provisoirement les cadres inférieurs. Cette compagnie, dont l'effectif s'élevait à 200 hommes, a été supprimée en 1881.

COMPOSITION DES TROUPES

Des neuf bataillons de chasseurs, l'un, le bataillon de chasseurs finlandais de la garde, existait antérieurement, et les huit autres, dits bataillons de chasseurs de l'armée, sont de formation nouvelle. Ces derniers sont déjà organisés dans les chefs-lieux de gouvernement de la Finlande et installés dans les casernements qui y ont été construits.

Le tableau suivant présente la composition du bataillon de la garde et d'un bataillon de l'armée, sur le pied de guerre et sur le pied de paix :

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n°s 450, 454 et 457.

(2) Les journaux finlandais ont annoncé dernièrement que les hommes de la réserve formeraient trente-deux compagnies qui seraient convoquées périodiquement pour des exercices militaires. D'après ces mêmes organes, l'uniforme de ces compagnies serait distinct de celui des troupes actives du grand-duché. Les réservistes porteraient une tunique courte de la coupe usitée dans l'armée autrichienne, une casquette pareille à celle des chasseurs norvégiens, et la capote adoptée pour les troupes actives.

(1) D'après les journaux finlandais, le Tsar aurait autorisé le Sénat du grand-duché à demander à la prochaine Diète les fonds nécessaires à l'organisation d'une artillerie spéciale finlandaise.

(2) Le corps des cadets de Finlande est établi dans la petite ville de Fredrikshamn; créé en 1779-81 à Haapaniemi, il a subi diverses transformations. C'était à l'origine une école militaire publique entretenue aux frais de l'Etat; cette école, dissoute en 1808, fut reconstituée, en 1812, sur le même point, sous le nom de corps topographique. A la suite d'un incendie le corps topographique fut transporté, en 1818, à Fredrickshamn où il prit, en 1821, le nom qu'il porte encore aujourd'hui.

EFFECTIF D'UN BATAILLON DE CHASSEURS FINLANDAIS (GARDE ET ARMÉE)

DÉSIGNATION DES GRADES ET EMPLOIS	BATAILLON DE CHASSEURS — DE LA GARDE — Pied de guerre	DE LA GARDE — Pied de paix.	DE L'ARMÉE — Pied de guerre	DE L'ARMÉE — Pied de paix.
COMBATTANTS				
Officiers.				
Commandant du bataillon (1). — Colonel	1	1	»	»
Commandant du bataillon (1). — Lieutenant-colonel	»	»	1	1
Officier supérieur adjoint (2) — Lieutenant-colonel	1	1	»	»
Officier supérieur adjoint (2) — Major	»	»	1	1
Commandants de compagnies. — Capitaines	2	2	2	2
Commandants de compagnies. — Capitaines en 2e	2	2	2	2
Lieutenants (3)	5	4	5	4
Sous-lieutenants	5	4	5	4
Enseignes	6	4	6	4
Total	22	18	22	18
Sous-officiers et soldats.				
Feldwebels	4	4	4	4
Volontaires (4)	24	24	24	24
Capitaines d'armes de compagnies	4	4	4	4
Sous-officiers de première classe	16	16	16	16
— de deuxième classe	56	16	56	16
Musiciens ayant le grade de sous-officier.				
Musicien de première classe	1	1	»	»
Musiciens de deuxième classe	10	10	»	»
Soldats musiciens	23	23	»	»
Elèves musiciens	12	12	12	»
Clairon de bataillon, sous-officier de première classe	1	1	1	1
Clairon, sous-officier de deuxième classe	»	»	4	4
Soldats clairons	16	16	16	16
Appointés (*Efreitors*)	80	40	80	40
Chasseurs	880	360	820	360
Total	1067	527	1025	485
Total général des combattants	1089	545	1047	503

DÉSIGNATION DES GRADES ET EMPLOIS	BATAILLON DE CHASSEURS — DE LA GARDE — Pied de guerre	DE LA GARDE — Pied de paix.	DE L'ARMÉE — Pied de guerre	DE L'ARMÉE — Pied de paix.
NON-COMBATTANTS				
Fonctionnaires classés.				
Médecins	2	1	2	1
Pasteur	1	1	1	1
Auditeur	1	1	1	1
Chef de musique	1	1	»	»
Total	5	4	4	3
Sous-officiers.				
Capitaines d'armes de bataillon	1	1	1	1
Commis aux écritures de bataillon	1	1	1	1
— de 1re classe	1	1	1	1
— de 2e classe	2	2	2	2
Feldschers médecins de bataillon	1	1	1	1
— de compagnie	4	4	4	4
Feldscher vétérinaire	1	»	1	»
Surveillant des malades	1	1	1	1
Chef armurier	1	1	1	1
Maître armurier	1	1	1	1
Sous-officier du train de première classe	1	1	1	1
Tailleur coupeur	1	1	1	1
Emballeur (*Kister*)	1	1	»	»
Soldats.				
Elèves *Feldschers*	2	2	2	2
Infirmiers de salles	5	4	5	4
Armuriers	2	2	2	2
Armuriers (ouvriers en bois)	1	1	1	1
Charpentiers	2	1	2	1
Maréchal	2	1	2	1
Tailleurs	8	8	8	8
Bottiers	4	4	4	4
Sacristain	1	1	»	»
Soldats du train (5)	30	6	30	6
Ordonnances des officiers	29	»	28	»
Total	103	46	100	44
Total général des non-combattants	108	50	104	47

(1) Dans les bataillons de chasseurs de l'armée, le commandant peut être du grade de colonel ou de major.
(2) Dans les bataillons de chasseurs de l'armée, l'officier supérieur adjoint peut aussi être du grade de lieutenant-colonel. Il est ordinairement chargé de diriger l'administration.
(3) L'adjudant de bataillon, le trésorier, le quartier-maître, l'officier d'armement qui est également chargé du détachement d'instruction, le jalonneur, sont pris parmi les lieutenants, les sous-lieutenants ou les enseignes.
(4) En temps de paix, les volontaires ne sont pas compris dans l'effectif soldé ; ils ne reçoivent de l'État que l'armement et l'équipement ; en temps de guerre, ils sont placés dans les mêmes conditions que les autres hommes de troupe.
(5) Le chiffre des soldats du train en temps de guerre est calculé à raison de vingt-quatre pour les voitures et de six pour la réserve

Les neuf bataillons présentent, par suite, dans leur ensemble, les effectifs indiqués ci-après :

	Pied de guerre.	Pied de paix.
Combattants	9.465	4.407
Non-combattants	940	398
Totaux	10.405	4.805

Ajoutons que, d'après les tableaux annexés à l'ordre du ministre, chaque bataillon de l'armée compte, en sus de son effectif, un cadre chargé spécialement de l'instruction de la réserve, et composé comme il suit : 1 lieutenant, 1 sous-lieutenant, 2 enseignes, 16 sous-officiers de deuxième classe et 8 clairons ; au total, 28.

ÉTAT-MAJOR DU COMMANDANT DES TROUPES FINLANDAISES

Le commandant des troupes finlandaises est un général-lieutenant ou un général-major. Il a pour chef d'état-major un colonel ou un lieutenant-colonel ; ce dernier est assisté de deux adjudants du grade de capitaine, de capitaine en second ou de lieutenant.

Cet état-major compte en outre :

Cinq commis aux écritures, dont deux de première classe et trois de deuxième pour les langues finlandaise, suédoise et russe ;

Un gardien.

ÉTAT-MAJOR DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL DE LA FINLANDE

Cet état-major comporte :

Un chef d'état-major, du grade de colonel ;

Un adjudant, du grade de capitaine ; cet adjudant peut être aussi un major, un capitaine en second ou un lieutenant ;

Deux commis aux écritures pour les langues fin-

landaise, suédoise et russe; l'un d'eux est de première classe, l'autre de deuxième;

Un gardien.

COMMISSARIAT MILITAIRE DE FINLANDE

Le commissariat est chargé de l'administration des troupes; il est placé sous la direction d'un intendant général ayant sous ses ordres un certain nombre de fonctionnaires chargés respectivement du service de la trésorerie, de la caisse, de la chancellerie, de la tenue des livres, de l'intendance des bâtiments, etc. Le commissariat est établi à Helsingfors.

En dehors de ces états-majors, qui assument la direction des affaires militaires en Finlande, les troupes du grand-duché sont rattachées au ministère de la guerre de Russie par un organe spécial qui constitue, à proprement parler, un ministère de la guerre finlandais; une section finlandaise, dirigée par un Finlandais, est instituée au ministère de la guerre à Pétersbourg. Le chef de cette section (1) est en relations directes avec le ministre.

UNIFORME

Les troupes finlandaises portent un uniforme qui diffère peu de celui de l'armée russe; d'après la description qu'en a donnée le *Stockholms Dagblad* il consiste en :

Tunique courte en drap noir, de la coupe adoptée pour l'armée russe, avec collet et parements passepoilés de bleu, pattes d'épaule bleues, boutons en métal jaune.

Epaulettes et galons pour les officiers, en or.

Pantalon en drap noir passepoilé de bleu.

Capote identique à celle de l'armée russe, sous le rapport de la coupe et de la couleur.

Chaussures : grandes bottes.

La coiffure est à peu de chose près celle qui est en usage dans le pays : elle consiste en une casquette munie d'une bordure en fourrure disposée de telle façon que la partie antérieure puisse être abaissée au moment du tir pour protéger l'œil, et que la partie postérieure puisse se rabattre dans les temps froids pour couvrir les oreilles et le cou, ce qui permet de supprimer le bachlyck. La partie antérieure de la coiffure porte un aigle à deux têtes avec les armes de Finlande.

CASERNEMENT

L'*Invalide russe* a publié, sur les casernes qui ont été construites en Finlande, une étude assez étendue; nous en extrayons les détails suivants :

Le nombre des bâtiments affectés au casernement complet d'un bataillon s'élève à trente-quatre, y compris les locaux réservés aux officiers, à la troupe, au lazaret et à l'administration.

(1) C'est actuellement le général Ernrot, ancien ministre de la guerre de la principauté de Bulgarie.

Toutes les constructions sont en bois (1) et à un étage.

On a choisi autant que possible des emplacements découverts, secs, situés à proximité des villes, pourvus d'eau potable en quantité suffisante. Le casernement d'un bataillon occupe une superficie de 480,000 pieds carrés (environ 4 hect. 1/2). On s'est attaché à grouper symétriquement les diverses constructions; ces dernières sont isolées et exposées à l'air de tous les côtés. Des allées et des squares sont disposés entre les différentes parties du casernement.

Le journal russe fait suivre ces indications générales d'une description détaillée; négligeant la partie de cette description relative aux logements des officiers, nous ne parlerons que de ceux réservés à la troupe.

Chaque compagnie a sa caserne, consistant en un bâtiment d'environ 96 mètres de longueur sur 12 de profondeur, muni d'ailes saillantes à ses extrémités; un corridor, large de 4 mètres environ sur 44 de longueur, longe la face postérieure; c'est dans ce corridor qu'on fait sécher les vêtements, qu'on nettoie l'équipement, etc., etc.; c'est là qu'on instruit les recrues, qu'on donne l'instruction individuelle, qu'ont lieu en hiver les exercices gymnastiques.

Un bâtiment spécial est affecté au réfectoire, dans lequel les compagnies viennent successivement, et deux par deux, prendre leurs repas.

Le casernement comprend un manège ayant 40 mètres environ de longueur sur 15 de largeur, et un stand, lorsque les champs de tir sont éloignés.

Le corps de garde, les ateliers, la boulangerie, le lazaret, les bains, le magasin du bataillon, les écuries, etc., occupent des pavillons séparés.

Le prix de tous les bâtiments constituant le casernement complet d'un bataillon est évalué à 775,000 francs. (59)

LES CORPS D'INSTRUCTION
EN ITALIE

La *Revue* a exposé l'organisation et le fonctionnement des corps d'instruction en Italie, ainsi que les modifications qui y ont été successivement apportées (2).

Une circulaire ministérielle du 12 juillet dernier a changé de nouveau les règles d'admission dans ces corps, les obligations de service et les conditions d'avancement des élèves.

Les instructions précédentes n'admettaient dans les corps d'instruction que des engagés volontaires et des appelés de la première catégorie. Les élèves étaient obligés de contracter, au moment de leur

(1) A l'exception de la boulangerie, qui est en pierre.

(2) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, nos 279, 310 et 487.



admission, l'engagement de huit ans *(ferma permanente)*, et passaient un seul examen, après dix-neuf mois de service (répété après le vingt-deuxième mois pour les retardataires). Enfin, les cours terminés, les élèves entraient dans les régiments avec le grade de caporal-major; les galons de sous-officier ne leur étaient donnés que plus tard, lorsqu'ils avaient fait leurs preuves.

Cette dernière mesure avait été prise le 18 décembre 1879 afin de donner satisfaction aux plaintes des chefs de corps, qui trouvaient que les sous-officiers provenant des corps d'instruction étaient trop jeunes et n'avaient ni l'autorité ni le caractère voulus pour commander à des caporaux et à des soldats bien souvent plus âgés qu'eux. Mais elle eut pour effet immédiat de réduire considérablement le nombre des candidats, au point que le recrutement des sous-officiers était devenu insuffisant pour les besoins de l'armée.

Quelques chiffres feront mieux comprendre l'influence exercée, sur le nombre des enrôlements dans les corps d'instruction, par les dispositions du 18 décembre 1879.

Depuis la création de cette institution, c'est-à-dire depuis 1872 jusqu'en 1879, la moyenne annuelle des admissions dans ces corps avait été de 1,600 environ. En 1880 et en 1881, ce nombre s'est réduit à près de 1,000 ou 800.

Si l'on se reporte maintenant aux chiffres des élèves pouvant être admis dans les corps d'instruction, chiffres qui, bien que fixés chaque année par le ministre, n'ont pas varié depuis plusieurs années, et sont encore les mêmes pour 1882, on trouve que :

Chaque bataillon d'instruction peut recevoir 450 élèves, soit pour 3 bataillons...........	1.350
Chaque batterie d'instruction d'artillerie de campagne peut recevoir 80 élèves, soit pour 2 batteries................................	160
La compagnie d'instruction d'artillerie de place.....................................	80
L'escadron de cavalerie d'instruction.....	80
Chaque peloton d'instruction du génie peut recevoir 30 élèves, soit pour 2 pelotons.....	60
Ce qui donne un total de.....	1.730

Ce nombre de 1,700 élèves serait donc le *desideratum* à atteindre. On voit que dans les années 1880 et 1881, les engagements ont a été loin du but, et l'on s'explique aisément l'inquiétude qu'a dû produire cette brusque diminution du nombre des admissions, et la nécessité où la direction de l'armée s'est trouvée de prendre immédiatement des mesures.

Ce fut l'objet de la circulaire du 12 juillet, laquelle arrête les dispositions suivantes :

En outre des engagés volontaires et des appelés de la première catégorie, les militaires de deuxième et troisième catégories peuvent être admis dans les corps d'instruction, à la condition de demander leur passage dans la première catégorie et de ne pas avoir dépassé vingt-six ans d'âge.

Les élèves sont admis avec l'engagement ordinaire *(ferma temporanea)*, mais ils doivent contracter l'engagement de huit ans *(ferma permanente)* au moment de leur promotion au grade de caporal.

Le cours commence le 1er février ; il a une durée de dix-neuf mois et il est prolongé de trois mois pour les retardataires.

Après six mois de service, les élèves passent un premier examen, et s'ils sont reconnus aptes au grade de caporal, ils sont nommés à ce grade avec la paie de soldat de première classe.

Ceux qui n'ont pas satisfait à cet examen peuvent être nommés caporaux plus tard, lorsque, dans un délai maximum de deux mois, ils ont acquis les connaissances pour lesquelles ils avaient été mal notés au premier examen.

Les élèves qui, dans les premiers mois du cours, ne montrent pas une aptitude suffisante; ceux qui, au moment de leur passage au grade de caporal, refusent de contracter l'engagement de huit ans; enfin, ceux qui pendant les examens feraient preuve d'une mauvaise volonté évidente à bien répondre, dans le but d'échapper à l'obligation de signer l'engagement de huit ans, sont renvoyés dans les corps de troupe pour y terminer le temps de service de l'engagement ordinaire *(ferma temporanea)*, et ils ne peuvent être nommés caporaux dans leurs nouveaux corps que six mois au moins après leur renvoi.

Les caporaux-élèves qui se distinguent par leur travail et leur conduite sont nommés, après un an de service, caporaux-majors, avec la solde de caporal, jusqu'à concurrence du nombre qui représente le cadre normal du corps d'instruction.

Ceux qui se mettent dans le cas d'être renvoyés dans les corps de troupe, pour inconduite ou négligence soutenue dans leurs études, sont tenus de terminer l'engagement de huit ans qu'ils ont contracté.

Dans le mois d'août de la seconde année, les élèves qui ont un an de grade de caporal passent un examen pour faire constater leur aptitude au grade de sergent.

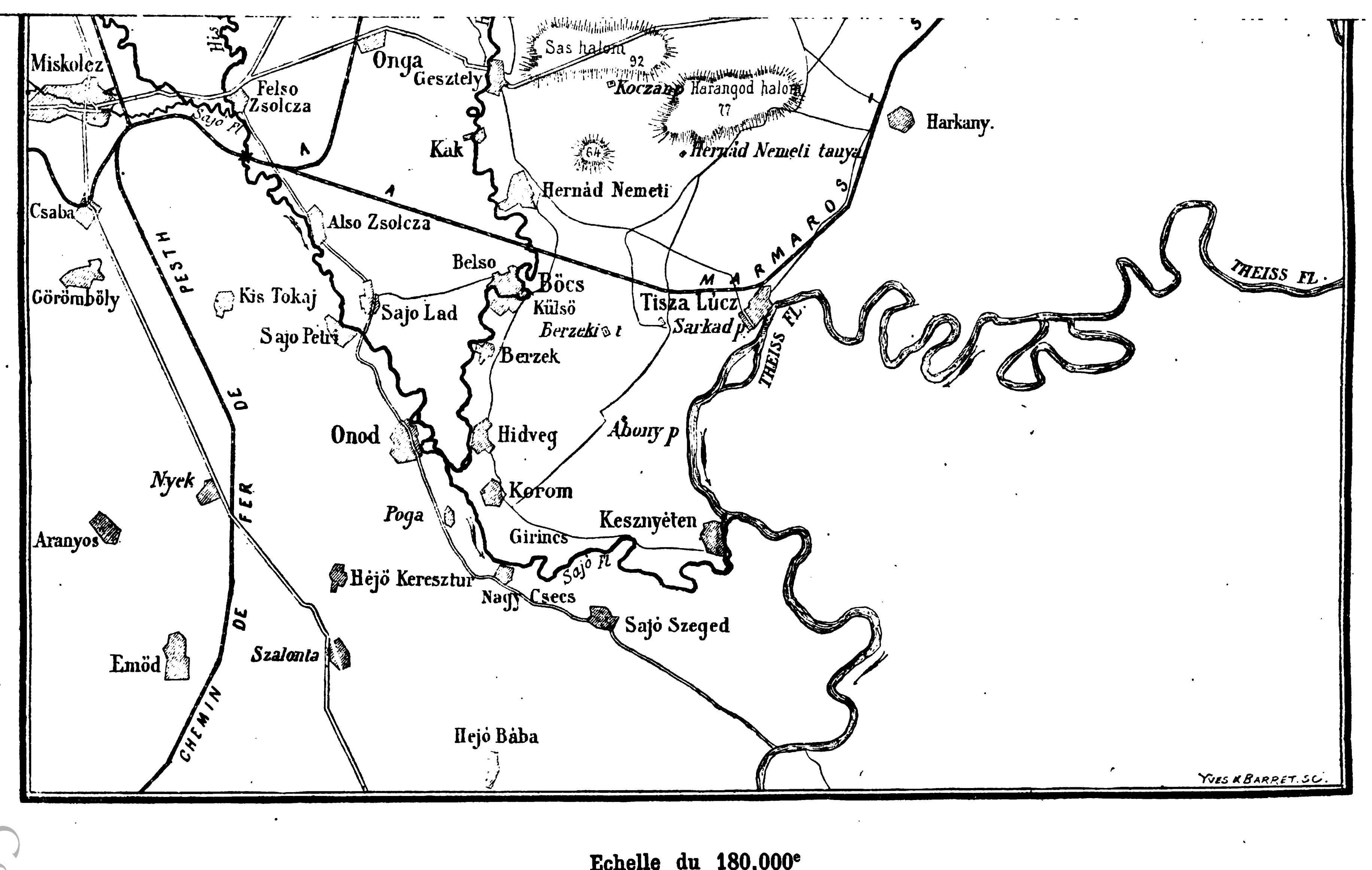
Ceux qui sont reconnus aptes sont nommés sergents à la date du 31 août, et envoyés dans les corps de troupe avec ce grade.

Ceux qui ne satisfont pas à cet examen continuent leur instruction, et trois mois après, c'est-à-dire au mois de novembre suivant, ils peuvent se présenter à l'examen de sortie en même temps que tous les autres élèves qui n'ont pu subir le premier parce qu'ils n'avaient pas un an de grade de caporal.

Les concurrents à cet examen qui ne montrent pas l'aptitude voulue au grade de sergent sont renvoyés, simplement avec leur grade, dans les régiments pour y terminer l'engagement de huit ans; mais ils sont susceptibles d'être nommés plus tard sous-officiers, lorsqu'ils possèdent les connaissances nécessaires.

Ceux qui satisfont à l'examen et qui ont un an de grade de caporal sont promus sergents, à la date du 30 novembre, et envoyés dans les corps avec ce grade. S'ils n'ont pas encore un an de grade de caporal, ils sont envoyés avec le grade de caporal-major et promus sergents dès qu'ils remplissent les conditions, si toutefois ils n'ont pas démérité par leur conduite ultérieure.




Miskolcz
Felso Zsolcza
Sajó Fl.
Onga
Gesztely
Sas halom
92
Koczany
Harangod halom
77
Harkany.
Kak
64
Hernád Nemeti tanya
Hernád Nemeti
Csaba
Also Zsolcza
MARMAROS
THEISS FL.
Belso
Böcs
Külsö
Berzeki t
Görömböly
Kis Tokaj
Sajo Lad
Tisza Lúcz
Sarkad p.
Sajo Petri
Berzek
THEISS FL.
PESTH
DE
FER
DE
CHEMIN
Onod
Hidveg
Abony p
Nyek
Korom
Poga
Kesznyéten
Aranyos
Girincs
Sajó Fl.
Héjö Keresztur
Nagy Csecs
Sajó Szeged
Emöd
Szalonta
Hejó Bába
Yves & Barret. Sc.
Echelle du 180,000e
0 1 2 3 4 5 10 15 20 kil.

Telles sont les principales dispositions contenues dans la circulaire du 12 juillet.

Comme on le voit, on est revenu au système antérieur à la circulaire du 18 décembre 1879, en nommant sergents les élèves à leur sortie du corps d'instruction, rétablissant ainsi le principal attrait pour les candidats, c'est-à-dire le bénéfice des avantages faits aux sous-officiers (1). On a cherché, en outre, à assurer une meilleure épuration du personnel, en admettant les élèves dans les conditions du service ordinaire, et en n'exigeant l'engagement de huit ans qu'au moment de leur promotion au grade de caporal. De cette manière, on leur donne le temps de la réflexion, et lorsqu'ils se décident à souscrire l'engagement de huit ans, ils connaissent suffisamment les rigueurs et les exigences de la discipline militaire, et comprennent toute l'importance de l'acte qu'ils passent.

Une autre modification non moins importante est celle qui consiste à ouvrir plus largement les portes des corps d'instruction aux appelés des diverses catégories. On a cru reconnaître, en effet, que l'homme du contingent, par son âge, ses habitudes de travail et ses goûts modestes, possède généralement, plus que le volontaire, les qualités morales requises pour faire un bon sous-officier. C'est cet élément que les mesures nouvelles tendent à attirer dans les corps d'instruction.

Quoi qu'il en soit, le système adopté en Italie semble avoir résolu la question des sous-officiers au mieux des intérêts de l'armée. Dans ces dix années d'expérience, à part la période 1880-1881, qui a donné un recrutement insuffisant pour les raisons indiquées plus haut, les corps d'instruction ont produit des résultats assez satisfaisants.

(78)

NOUVELLES MILITAIRES

ALSACE-LORRAINE

CHANGEMENTS DE GARNISON. — L'*Armee Verordnungs Blatt* du 21 décembre dernier a publié un ordre de cabinet en vertu duquel le 9e bataillon de chasseurs à pied, actuellement en garnison à Haguenau, sera transféré à Ratzebourg (Lauenbourg) le 1er avril 1882. Il sera remplacé à Haguenau par le 11e bataillon de chasseurs, venant de Marbourg. Le 2e bataillon du 80e régiment d'infanterie passera, à la même date, de Fulda à Marbourg. Il est spécifié que le 11e bataillon de chasseurs entre dans la composition du XVe corps.

Des changements annoncés, il ne résultera aucune modification dans les effectifs des garnisons d'Alsace-Lorraine; le IXe corps comptera à l'avenir deux bataillons de chasseurs (le 9e et le 14e), tandis que le XIe corps en sera entièrement privé.

FORTIFICATIONS DE STRASBOURG. — FORT DE MUNDOLSHEIM. — D'après une correspondance reproduite par le *Journal d'Alsace* du 27 décembre 1881, les derniers travaux du fort de Mundolsheim ont été terminés le 24 du même mois, à quatre heures du soir. La *Revue* a plusieurs fois parlé de la construction de cet ouvrage entrepris en 1878, et dont le but est de compléter l'organisation défensive permanente de la ligne de hauteurs comprise entre les villages de Oberhausbergen et de Mundolsheim; cette ligne était déjà occupée par le fort IV (Prince Royal) et par le fort V (Grand-Duc de Bade).

ANGLETERRE

L'ÉTAT SANITAIRE DES TROUPES ANGLAISES PENDANT LA CAMPAGNE D'AFGHANISTAN. — On lit dans le *Daily News* du 21 décembre dernier :

« Les statistiques officielles établies à la suite de la campagne d'Afghanistan contiennent de bien tristes renseignements sur l'état sanitaire des troupes européennes de l'armée anglaise qui ont pris part aux opérations pendant l'année 1879. L'effectif de ces troupes était de 9,500 hommes, soit environ la sixième partie de l'armée européenne des Indes : le nombre des décès a été environ de 89 pour mille hommes, chiffre trois fois plus élevé que celui des décès ordinaires en garnison. Le choléra a été la cause principale de cette mortalité; il a enlevé, en effet, plus de la moitié des hommes qui ont succombé par d'autres causes que le feu et les accidents. (1) Quand les troupes anglaises ont descendu la vallée de Peshawur pour rentrer aux Indes, la mortalité par le choléra a atteint le chiffre énorme de 74 pour mille. »

AUTRICHE-HONGRIE

LES NOUVELLES MODIFICATIONS DE LA LOI MILITAIRE. — Après une discussion de plusieurs jours, la Chambre des députés de Vienne vient d'adopter, à peu près intégralement, le projet de

(1) En dehors des avantages faits aux sous-officiers sous le rapport de la tenue, du logement et de la situation qu'ils occupent dans l'armée, nous croyons utile de rappeler ici ceux qui leur sont réservés au point de vue pécuniaire.

Au moment de leur nomination au grade de sergent, les sous-officiers touchent en sus de leur solde, qui est de 1 fr. 15 pour le sergent, une haute paie de 150 fr. par an.

Ils peuvent contracter successivement trois rengagements de trois ans, chacun de ces rengagements leur donnant droit à une prime annuelle de 150 francs.

Ces primes sont capitalisées, et quand ils quittent l'armée, ils reçoivent un titre de rente 5 0/0 d'un revenu égal aux quatre cinquièmes de la somme des primes auxquelles ils avaient droit en dernier lieu.

De sorte que les sous-officiers qui se retirent à dix-sept ans de service reçoivent un titre de 360 fr. de rente, sans préjudice d'emplois civils, qui leur sont assurés dans une large mesure.

Après dix-sept ans de service, le sous-officier qui veut rester au corps n'a droit à aucune prime nouvelle, mais il acquiert des droits à une pension de retraite, accordée à vingt-cinq ans de service, et dont le minimum est de 415 francs.

Cette pension de retraite se cumule avec le titre de rente, acquis après le troisième rengagement.

Le ministre de la guerre, dans un nouveau projet de loi déposé récemment, propose d'accorder en outre aux sous-officiers la faculté de rester au service, moyennant des rengagements successifs d'un an, sans primes, pour leur permettre d'attendre, à leur corps, leur nomination à un emploi civil.

(1) Le nombre des hommes tués en Afghanistan pendant l'année 1879 a été de 65 seulement; il y a eu 143 blessés.

loi militaire présenté par le gouvernement, projet qui apporte des modifications assez sérieuses à un certain nombre d'articles de la loi de 1868 (1); voici les dispositions principales de ce projet :

La durée du service dans la marine sera de quatre ans dans le service actif et de cinq ans dans la réserve.

Les hommes de la réserve de remplacement qui ne recevaient jusqu'alors aucune éducation militaire seront assujettis, comme les autres recrues, à une instruction militaire de huit semaines; ils conserveront toutefois l'avantage de ne pas être convoqués aux exercices périodiques.

Dans les cercles de recrutement où les trois classes d'âge (20, 21 et 22 ans) tenues de se présenter au classement seront insuffisantes pour constituer le contingent de recrues réglementaire, on complétera ce contingent au moyen d'hommes de la quatrième classe d'âge (23 ans).

Les volontaires d'un an, qui jusqu'alors n'étaient autorisés à faire leur temps de service que dans l'armée active, le feront maintenant dans l'armée active ou dans la landwehr, suivant leur numéro de tirage au sort.

Un amendement, tendant à réduire de trois à deux ans la durée du temps de présence sous les drapeaux pour les membres des sociétés de tir et de gymnastique et les anciens élèves des écoles primaires où l'enseignement de la gymnastique est obligatoire, a été repoussé sur la demande du comte Welsersheimb, ministre de la défense nationale, qui s'est prononcé de la manière la plus formelle en faveur du maintien du service de trois ans.

L'INSURRECTION DES BOUCHES DE CATTARO. — Nous avons fait connaître, dans le n° 537 de la *Revue*, que le gouvernement austro-hongrois venait d'essayer de nouveau d'appliquer aux populations des districts de Raguse et de Cattaro les dispositions de la loi de 1868, qui, les dispensant du service actif, les obligent seulement à être incorporées dans la landwehr. On se souvient qu'un premier essai de ce genre a complètement échoué en 1869, et que les montagnards de la Krivoscie et des régions avoisinantes, après avoir tenu tête pendant trois mois aux troupes autrichiennes, avaient signé avec le général Rodich la convention de Knezlac, par laquelle le gouvernement renonçait provisoirement à leur imposer le service dans la landwehr.

Le souvenir de cette insurrection était encore trop récent, pour que la nouvelle tentative fût acceptée sans protestation : dans les villes et sur le littoral le recrutement s'effectua à peu près sans résistance, mais il n'en fut pas de même dans l'intérieur du pays. Les Krivosciens refusèrent absolument de se laisser immatriculer dans la landwehr; des bandes armées se formèrent autour de Risano, et brûlèrent les blockhaus de Dragalje et Cervikce qui avaient été évacués par la gendarmerie.

A la suite de ces événements, le gouvernement prit immédiatement des mesures pour rétablir l'ordre : les garnisons des bouches de Cattaro furent renforcées, et le feld-maréchal-lieutenant Jovanovics, nommé gouverneur de la Dalmatie, fut chargé de la conduite des opérations.

Pour mettre nos lecteurs au courant de la situation actuelle, nous croyons devoir reproduire un article du *Pester Lloyd* du 20 décembre dernier, qui contient des renseignements intéressants sur le plan du général Jovanovics, ainsi que sur les forces dont il dispose :

« Le commandement de toutes les troupes stationnées en Dalmatie a été donné par le gouverneur au colonel Hostinek, qui a établi un cordon militaire destiné à isoler complètement du littoral le district de Krivoscie. Ce cordon occupe ses positions depuis le 9 décembre; il est constitué ainsi qu'il suit :

1° Sur le territoire dalmate : un bataillon du régiment d'infanterie n° 4, le bataillon de chasseurs n° 3, les bataillons de chasseurs tyroliens n°s 1 et 9, et un demi-bataillon du régiment d'infanterie n° 22 (1). Ces troupes occupent toute la ligne qui s'étend de Gruda et de la Suttorina, par Ubli et les hauteurs de Risano, jusqu'à Orahovac, et interceptent absolument toute communication entre la côte et l'intérieur du pays. En outre, elles disposent comme réserve mobile du 24e bataillon de chasseurs détaché de Raguse à Castelnuovo, et d'une batterie de montagne. Cattaro même et tous les forts des environs sont occupés par les trois bataillons du 14e régiment d'infanterie.

2° Sur le territoire de l'Herzégovine : un bataillon du 16e régiment d'infanterie qui ferme la bande de terrain s'étendant de Cievci et de Kruzeviza jusqu'aux pentes du massif montagneux de l'Orien. Il est relevé tous les trois jours par un autre bataillon du régiment qui tient garnison à Trebinje.

Tous les bataillons qui constituent le cordon sont disséminés par compagnie et par peloton : un service de patrouilles parfaitement organisé complète le système d'observation et de surveillance. En outre, les districts méridionaux des bouches de Cattaro, tels que Zupa, Braic, Main', Pobori, etc., sont gardés par des détachements composés d'habitants armés et de gendarmes. Quoiqu'il se trouve actuellement 230 gendarmes sur le territoire de Cattaro, les commandements de gendarmerie de l'intérieur de la Monarchie continuent toujours à y envoyer un certain nombre d'hommes d'élite.

C'est grâce à toutes ces mesures de précaution que, dans le courant des dernières semaines, il ne s'est produit ni attaque de bandes, ni enlèvement de troupeaux.

De l'autre côté de la frontière, les Monténégrins ont également établi un cordon militaire : les neufs chemins ou sentiers qui conduisent de la Krivoscie sur les hauts plateaux de Cuese et de Grahovo sont barrés par des postes de six hommes relevés régulièrement. De plus, un autre cordon de quatre-vingts hommes placé sur la frontière d'Herzégovine, est chargé d'arrêter les incursions des bandes de ce pays.

Il est impossible de prévoir combien de temps cette situation pourra se prolonger; en attendant, les Krivosciens livrés à eux-mêmes se tiennent absolument tranquilles. Ils espèrent sans doute que les troupes austro-hongroises prendront l'offensive, et viendront se faire décimer devant leurs rochers comme en 1869. Mais le général Jovanovics ne semble pas devoir employer ce genre de tactique. Il a placé ses forces dans des positions sûres et bien choisies, et veut laisser cette fois aux Krivosciens la peine d'attaquer. Il évite ainsi de fatiguer inutilement les troupes ; pourvues d'approvisionnements réguliers, elles pourront attendre beaucoup plus longtemps que les montagnards qui, privés de tout moyen de ravitaillement, seront tôt ou tard forcés de venir faire leur soumission. »

BELGIQUE

LE NOUVEL UNIFORME DE L'INFANTERIE DE LA GARDE CIVIQUE. — Un arrêté royal du 17 novembre dernier a modifié l'uniforme de l'infanterie de la garde civique (2) : cet uniforme nou-

---

(1) Voir à ce sujet la *Revue militaire de l'étranger*, n° 518 (1881).

(1) Les trois bataillons de chasseurs ont été envoyés au commencement de décembre pour renforcer les garnisons du sud de la Dalmatie; le bataillon du régiment n° 4, qui devait être relevé vers la même époque, a été laissé à Cattaro.

D'après la *Militär-Zeitung* du 23 décembre, le régiment d'infanterie n° 22 occupe Raguse et a été remplacé dans sa garnison de Zara par le 79e, envoyé de Trieste.

(2) Voir la note au bas de la page 60 du n° 528 de la *Revue militaire de l'étranger* (deuxième semestre 1880).



veau, dont le port sera obligatoire à dater du 1er janvier 1883 pour les hommes de troupe, et immédiatement pour les officiers nouvellement élus ou nommés et pour les gardes qui ne sont pas encore habillés ou qui doivent renouveler leur habillement, se compose en résumé :

D'une tunique-vareuse à une rangée de boutons, en drap du fond bleu de roi, et à collet rabattu orné aux angles d'une grenade écarlate ; sur chaque épaule est placée une patte droite, terminée par une chenille en laine écarlate ;

D'un pantalon noir en satin laine ;

D'un chapeau de forme tronconique ; il est en feutre noir, avec pompon aux couleurs nationales et panache noir en plumes de coq retombantes.

Pour les officiers, les pattes d'épaule sont en cannetille d'argent, et les étoiles de grade brodées en argent à paillettes.

EMPIRE ALLEMAND

AVANCEMENT DES CADRES INFÉRIEURS DU BEURLAUBTENSTAND. — Un ordre du cabinet et une instruction ministérielle explicative, insérés tous deux dans le numéro du 21 décembre 1881 de *l'Armee Verordnungs Blatt*, ont fixé les conditions d'avancement au grade de sous-officier des hommes du *Beurlaubtenstand* dressés pendant la durée de leur service actif comme *aspirants sous-officiers*, ainsi que les règles d'avancement des sous-officiers de cette catégorie au grade de *Vice-Feldwebel* et *Vice-Wachtmeister* du *Beurlaubtenstand*. Nous résumons les dispositions contenues dans ces deux documents :

Les commandants de corps d'armée désignent, pour l'infanterie et la cavalerie, le nombre des hommes à instruire comme aspirants sous-officiers et à libérer de l'armée active avec cette qualification. Dans les autres armes, la désignation est faite par les inspections. Le nombre des aspirants est fixé en raison des besoins de la mobilisation. Ils figurent d'une manière spéciale sur les contrôles, mais les commandants de recrutement peuvent rayer de la catégorie des aspirants sous-officiers ceux d'entre eux qui provoqueraient par leur conduite militaire ou privée cette mesure de rigueur.

Lorsque des aspirants sous officiers sont convoqués à des exercices ou à un service militaire quelconque, ils peuvent être promus sous-officiers du *Beurlaubtenstand* d'après les règles générales d'avancement en temps de paix. Les nominations sont faites par les commandants de brigades ou, quand les unités provisoires de manœuvre dont font partie ces jeunes gens ne sont pas rattachées à un corps de l'armée active, par les inspecteurs d'armes. On peut faire les nominations à n'importe quelle date de la période d'instruction, s'il existe des vacances dans les cadres réglementaires des corps de troupe ou des formations d'exercice. A défaut de vacances, on ne fait les nominations qu'à la clôture des exercices, c'est-à-dire au moment du nouveau passage dans le *Beurlaubtenstand*. Il ne peut être fait de promotion au grade de sergent avant la mise de l'armée sur le pied de guerre ; mais il est permis de donner le grade de vice-sergent-major ou de vice-maréchal des logis chef aux sous-officiers du *Beurlaubtenstand* qui appartiennent soit à la dernière classe de la réserve, soit à une classe de la landwehr, et dont la condition sociale est en rapport avec le grade conféré. Les commandants de corps d'armée ont la faculté, lorsque les besoins de la mobilisation l'exigent, de nommer vice-maréchaux des logis chefs du train des sous-officiers de cavalerie

Transitoirement, les commandants de corps d'armée et les inspecteurs d'armes pourront faire des promotions même en dehors des époques des exercices et des appels à l'activité, dans la mesure qu'il conviendra pour parfaire le nombre de sous-officiers du *Beurlaubtenstand* nécessaires en cas de mobilisation. Ils pourront déléguer aux commandants de district de landwehr le pouvoir de faire ces nominations, sur la production d'un rapport motivé.

Les hommes du *Beurlaubtenstand* qui ont été convoqués pour des périodes d'exercices à accomplir dans les services administratifs et sanitaire, et qui ont fait preuve de bonnes dispositions et de bonne conduite, peuvent être promus au grade de sous-officier par les commandants de district de landwehr, sur la proposition de l'intendant du corps d'armée.

Ces dispositions donnent une plus grande extension aux prescriptions anciennes concernant l'avancement des cadres inférieurs du *Beurlaubtenstand*, prescriptions résumées dans le n° 522 de la *Revue*.

PUBLICATION DU DERNIER FASCICULE DE L'OUVRAGE DU GRAND ÉTAT-MAJOR ALLEMAND SUR LA GUERRE FRANCO-ALLEMANDE. — Le vingtième et dernier fascicule de l'histoire de la guerre de 1870-71, rédigée par la section historique du grand état-major allemand, sous la direction du maréchal de Moltke, vient de paraître. Cette livraison contient un aperçu général de la campagne, depuis le commencement de septembre 1870 jusqu'à la fin des hostilités ; le récit de l'armistice, des préliminaires de paix, des marches d'évacuation, du traité de Francfort, de l'occupation allemande, ainsi qu'un coup d'œil rétrospectif sur la télégraphie militaire, les postes, le ravitaillement des munitions, les subsistances et le service de santé, l'aumônerie, les tribunaux militaires, le renouvellement des effectifs, l'activité déployée par les autorités militaires et les corps restés sur le territoire, enfin les résultats de la guerre. Sont aussi joints à ce fascicule des annexes fort intéressantes comprenant des situations générales d'effectifs, des états de pertes, des états des mouvements dans les ambulances et des états de consommation de munitions, etc.

La *Revue* a généralement annoncé, au fur et à mesure de leur publication, l'apparition des divers fascicules qui composent cet important ouvrage. La première livraison ayant paru le 9 juillet 1872, la publication de l'ouvrage complet a demandé environ neuf ans et demi. L'ouvrage comprend cinq fort volumes, dix cartes d'ensemble, cinquante-trois plans ou cartes de détail et quarante-quatre croquis. Il a été couronné par l'Académie des belles-lettres de Berlin, qui lui a décerné le prix quinquennal, fondé en 1844 par Frédéric-Guillaume IV, *en mémoire du traité de Verdun* et de l'anniversaire dix fois séculaire de la création de l'Empire d'Allemagne. D'après les intentions du fondateur, ce prix doit être accordé au meilleur ouvrage écrit dans les cinq années sur l'histoire nationale allemande.

L'ouvrage du grand état-major prussien a été traduit en anglais, en italien et en français.

INSTALLATION A SPANDAU DE LA CARTOUCHERIE D'ERFURT ; ÉTABLISSEMENT PROJETÉ DE LA MANUFACTURE D'ARMES D'ERFURT A MAGDEBOURG. — On lit dans l'*Unteroffizier Zeitung* du 23 décembre 1881 :

« La cartoucherie actuellement à Erfurt doit être transférée à Spandau, ou l'on projette de former un grand établissement central de ce genre chargé de confectionner toutes les cartouches à blanc employées dans les exercices de tir. Il est également question d'installer à Magdebourg la manufacture d'armes d'Erfurt : ce projet exige d'ailleurs, pour sa réalisation, que l'on ait d'abord créé ou organisé les bâtiments nécessaires. »

ÉTABLISSEMENT D'UN PONT FIXE SUR LE RHIN, A MAYENCE. — D'après une correspondance adressée à la *Gazette de Francfort* (1), on semble s'occuper sérieusement de la construction

(1) Numéro du 3 décembre.

d'un pont fixe à Mayence. Il serait jeté en face du milieu de l'arsenal et aboutirait à la rue de Kastel, qui passe entre la mairie et la maison de M. Kern. Le ministère de la guerre aurait approuvé le projet de ce pont.

—

FORTIFICATIONS DE COLOGNE. — On sait que la place de Cologne est entourée d'une double ceinture de forts : l'une est constituée par une ligne d'ouvrages détachés à grande distance passant par les villages de Rodenkirchen, Deckstein, Mungesdorf, Bocklemund, Longerich, Niehl, Schönratherhof, Wichheim, Merheim, Westhoven etc.; la seconde, beaucoup plus rapprochée de l'enceinte, peut être comparée à la ligne des anciens forts de Paris, au point de vue de sa situation par rapport au corps de place.

La *Gazette de Cologne* du 22 octobre dernier annonçait que les travaux entrepris près de l'ancien fort IV (situé au sud-ouest de la ville près de la ligne de Trèves) étaient poussés activement; le nouveau champ de manœuvres serait déjà presque entièrement nivelé; le fossé et les terrassements de la nouvelle enceinte seraient commencés. Enfin, près du fort VII (à l'ouest de la ville, entre l'enceinte et le village d'Ehrenfeld) on aurait entrepris le déboisement d'une partie du jardin de la ville, qui serait réduit de deux hectares environ par suite de ces travaux.

ITALIE

—

APPEL DE LA CLASSE 1861. — Le *Journal militaire officiel* du 24 décembre dernier contient une circulaire ministérielle du 18 décembre, relative à l'appel des hommes de la première catégorie de la classe 1861 et de ceux de la classe 1860, qui ont été maintenus provisoirement dans leurs foyers.

La convocation dans les districts aura lieu en une seule fois, les 5, 7 et 9 janvier, excepté pour les districts de Catanzaro, Chieti, Messine et Rome, dont les contingents seront convoqués en deux séries, la première aux jours susdits, la seconde les 21, 23 et 25 du même mois.

Les hommes arrivés dans les districts les 5, 7 et 9 janvier, seront dirigés sur leurs corps respectifs à partir du 18 janvier; ceux de la seconde série seront mis en route à partir du 3 février.

Les tableaux de répartition du contingent annexés à la circulaire précitée donnent à peu près les mêmes chiffres que ceux des années précédentes.

En totalisant ces tableaux, qui ne concernent ni les carabiniers royaux, ni les grenadiers, ni les corps d'instruction, on a en chiffres ronds :

Pour la première catégorie de la classe 1861.	55.000 hommes.
Pour les hommes en congé provisoire de la classe 1860	3.000
Total	58.000 hommes.

—

DEMANDE D'UN CRÉDIT EXTRAORDINAIRE. — Le ministre de la guerre a présenté à la Chambre, dans sa séance du 16 décembre 1881, un projet de loi tendant à obtenir un crédit de 144,180,000 fr. pour les dépenses extraordinaires suivantes :

Armes portatives	Fr. 24.000.000
Approvisionnements de mobilisation	5.380.000
Matériel d'artillerie	38.500.000
Fortifications de la frontière, des côtes et de Rome	55.000.000
Etablissements et casernements	10.200.000
Dépenses nécessitées par la nouvelle organisation de l'armée	11.100 000

Ce dernier crédit n'est demandé qu'en prévision de l'acceptation par la Chambre des projets de réorganisation militaire soumis en ce moment à son examen.

Le crédit total de 144,180,000 fr. serait réparti sur cinq exercices, ainsi qu'il suit :

En 1882	Fr. 12.890.000
1883	30.600.000
1884	31.750.000
1885	34.500.000
1886	34.440.000

RUSSIE

—

ADOPTION D'UNE NOUVELLE TENUE DANS L'ARMÉE. — Par un ordre en date du 26 novembre, publié par l'*Invalide russe* du 8 décembre, le ministre de la guerre porte à la connaissance de l'armée que l'Empereur vient de lui octroyer une nouvelle tenue.

Les généraux et officiers des troupes de grenadiers et de la ligne, à l'exception des lanciers et des hussards, ceux des directions générales du ministère de la guerre, des états-majors de circonscriptions militaires, des états-majors locaux, des établissements militaires, de la justice militaire, du corps des gendarmes (à l'exception de ceux de la garde), du corps des topographes, du corps des courriers, et enfin ceux qui se trouvent à la suite de l'infanterie et de la cavalerie de ligne, de l'artillerie de campagne et des bataillons de sapeurs, porteront:

a) Une tunique fermée sur la poitrine à l'aide d'agrafes au lieu de boutons;

b) Un pantalon à liséré renfermé dans les grandes bottes, et un pantalon ordinaire tombant sur la botte ;

c) Un bonnet rond en astrakhan noir avec plaque et cocarde;

La capote, le manteau, le surtout et la casquette sont maintenus tels qu'ils sont actuellement, sans modifications.

Les sous-officiers et soldats des régiments de grenadiers et de la ligne, ainsi que ceux des directions, états-majors et établissements militaires, auront à l'avenir :

a) Une tunique fermée sur la poitrine à l'aide d'agrafes au lieu de boutons ;

b) Une capote, dont la façon diffère quelque peu de celle qui est actuellement en service, fermée à l'aide d'agrafes ;

c) Un pantalon renfermé dans les grandes bottes ;

d) Un bonnet rond en astrakhan noir avec cocarde et aigle impériale, et un bachlik d'une coupe plus économique que celle d'à présent.

Le bonnet noir d'astrakhan servira de coiffure de parade; pour la tenue de tous les jours, la troupe sera coiffée d'une casquette, portant sur le turban le numéro du régiment, et au-dessus du numéro une cocarde.

La nouvelle tunique diffère de celle qu'elle doit remplacer, d'abord par la suppression des boutons auxquels on a substitué des agrafes, par un collet montant sans doublure de carton, et par des fronces à la taille. Elle est en outre pourvue, sur les deux côtés de la poitrine, de poches, destinées à contenir les cartouches de réserve dans les circonstances où les troupes déposent leurs sacs pour marcher à l'ennemi.

La tunique des officiers est pareille à celle de la troupe avec la différence que la taille est ajustée. On n'a conservé que les boutons nécessaires pour attacher les épaulettes et les pattes d'épaule.

Rien n'est changé à la tenue de la garde.

Le Gérant : F. LEGRAS.

Paris. — Imp. SCHILLER, 10 et 11, Faubourg-Montmartre.



REVUE MILITAIRE

RÉDACTION
231, BOUL^t SAINT-GERMAIN, 231
État-major général du Ministre.
(Deuxième bureau)

DE L'ETRANGER

Paraît le 1er et le 16 de chaque Mois

ADMINISTRATION
152, RUE MONTMARTRE, 152
Prix de l'abonnement
12 fr. par AN

N° 543. **16 JANVIER** **1882**

SOMMAIRE

LA PREMIÈRE CONVOCATION
DE LA RÉSERVE DE RECRUTEMENT DE PREMIÈRE CLASSE
EN ALLEMAGNE

—

Les Allemands viennent de faire l'expérience de cette instruction militaire *accélérée*, que les armées modernes, astreintes à augmenter dans la mesure du possible le nombre des combattants, tout en restant dans les étroites limites du budget, sont obligées de donner à une portion plus ou moins considérable de leurs contingents.

Ce n'est pas sans une certaine appréhension que nos voisins attendaient les résultats de cette première convocation; la presse militaire surtout semblait vivement préoccupée de voir diriger par des cadres allemands une instruction superficielle, analogue à celle des milices. C'était, à ses yeux, une rupture complète avec la vieille et bonne tradition prussienne; on était en présence d'une « nouveauté », d'une « importation étrangère », en face d'une chose *à laquelle l'œil avait besoin de s'habituer*.

Cette défiance témoigne d'un vif sentiment des nécessités d'une éducation militaire complète et sérieuse. On se rend bien compte par là que le secret de la force de l'armée allemande ne doit pas être cherché seulement dans l'excellente composition de son corps d'officiers ou dans le bon recrutement de ses sous-officiers, mais encore dans cette instruction régulière et méthodique, sans à-coup d'aucun genre, faisant de chaque régiment une véritable école dont les cours se répètent chaque année dans le même ordre et avec le même esprit de suite. Ce que nos voisins craignent avant tout, c'est la perturbation qu'apporterait à la marche de l'instruction toute diminution dans la durée actuelle du service; et l'on sait avec quelle ardeur cette réduction est demandée par quelques membres du Reichstag. Aussi, la presse militaire insiste-t-elle avec énergie sur cet axiome accepté par tout militaire d'outre-Rhin que, plus on introduira d'hommes incomplètement dressés dans un corps quelconque, plus on aura besoin de les encadrer dans une troupe solide et laborieusement instruite.

Avant de parler des appréciations de nos voisins sur les résultats obtenus dans la première convocation de la réserve de recrutement, nous rappellerons brièvement l'organisation de cette réserve. Nous n'apprendrons ainsi rien de nouveau aux anciens lecteurs de la *Revue;* mais un exposé succinct permettra sans doute à nos jeunes camarades de s'orienter plus facilement dans cette question.

On connait les richesses du recrutement allemand, richesses qui s'accroissent sans cesse, par suite de la progression continue du chiffre des naissances. Chaque année, lorsque les autorités préposées au recrutement ont éliminé les hommes impropres au service par suite d'incapacités physiques ou d'indignité morale, elles peuvent encore exercer leur choix sur un nombre très considérable de jeunes gens.

Elles usent de leurs droits, surtout au profit de l'armée, dans les rangs de laquelle elles s'efforcent de ne faire entrer que des hommes vigoureux et bien conformés (1). Aussi le nombre des ajournements est

(1) La *Gazette militaire de Darmstadt* du 23 décembre dernier constate avec satisfaction que, chaque année, le recrutement fournit des hommes de plus en plus robustes, mieux consti-

très grand, et l'on peut constater que les jeunes gens qui sont convoqués pour la première fois, autrement dit qui se trouvent dans leur première année de concurrence (ceux de 20 ans), ne fournissent que la moitié de la levée annuelle; l'autre moitié se compose, par portions à peu près égales, d'hommes de 21 et de 22 ans (1).

A la fin de la troisième année de concurrence, il reste en excédent un grand nombre d'hommes qu'il est impossible d'incorporer dans l'armée (2). Cette masse de jeunes gens n'est pas libérée complètement du service; elle constitue ce que l'on appelle la *réserve de recrutement* (*Ersatz-Reserve*).

La réserve de recrutement se compose en conséquence des hommes appartenant aux catégories suivantes :

1° Reconnus bons pour le service actif, mais n'ayant pas été incorporés, par suite de l'élévation de leur numéro de tirage. Ces hommes peuvent être désignés, jusqu'au 1er février de l'année qui suit leur dernière année de concurrence, pour remplacer dans les corps les déchets qui se produisent, non seulement dans la classe appelée, mais encore parmi les anciens soldats (3).

2° Bien constitués, mais dispensés du service actif, en raison de certaines situations de famille ou de profession, telles que :

a) Soutien unique d'une famille sans ressources, de parents, d'aïeuls ou de frères et sœurs incapables de travailler;

b) Fils unique d'un propriétaire de biens-fonds, d'un fermier ou d'un artisan incapable de travailler lui-même et de surveiller son exploitation, lorsque la présence de ce fils est indispensable à la continuation de l'exploitation des terres ou de l'industrie;

c) Frère puîné d'un soldat tué à l'ennemi, mort des suites de ses blessures, devenu invalide ou mort de maladie en campagne. Cette dispense ne s'accorde que dans le cas où la famille doit y trouver un soulagement sérieux;

d) Propriétaires ou fermiers de biens-fonds ne tirant leurs moyens d'existence que de leur exploitation et ne pouvant assurer autrement la continuation de cette exploitation. La dispense n'est accordée que lorsque la propriété ou le bail provient d'héritage ou de testament;

e) Propriétaires de fabriques ou d'autres établissements industriels employant plusieurs ouvriers, si l'exploitation est tombée entre leurs mains par héritage ou testament pendant l'année précédente et ne peut être assurée autrement que par leur propre direction. Les héritiers de fonds de commerce importants jouissent aussi, le cas échéant, des mêmes dispenses;

f) Jeunes gens qui, dans la préparation d'une carrière, l'étude d'un art, l'apprentissage d'un métier, souffriraient trop d'une interruption plus ou moins prolongée;

g) Fixés d'une façon stable à l'étranger;

h) Individus ne se trouvant pas dans les catégories précédentes, mais dispensés par disposition bienveillante. Dans ce cas, la dispense n'est accordée que par le ministre de la guerre; elle ne peut jamais s'appliquer à toute une catégorie déterminée de personnes.

3° Ajournés comme temporairement impropres au service et se trouvant dans la même situation après leurs trois années de concurrence. Les hommes qui n'ont pas la taille réglementaire (1) et qui remplissent du reste les autres conditions physiques sont compris dans cette catégorie.

4° Jeunes gens ayant quelque imperfection physique dont on ne peut espérer le redressement, mais néanmoins aptes au service dans une certaine mesure.

Les hommes de cette catégorie sont définitivement classés dans la réserve de recrutement dès l'année pendant laquelle l'imperfection physique a été constatée, tandis que ceux des catégories numérotées 1, 2 et 3 sont seulement ajournés pendant les deux premières années de concurrence, et ne sont classés dans la réserve de recrutement que si les raisons qui ont empêché de les incorporer existent encore au moment de leur troisième examen par les autorités du recrutement.

On trouvera, dans le tableau suivant, le chiffre des hommes affectés à la réserve de recrutement pendant les sept dernières années. Ces chiffres sont extraits des statistiques officielles et concernent tout l'Empire; on n'a pas reproduit les renseignements afférents aux années antérieures à 1874, parce qu'ils ne sont pas établis sur les mêmes bases, ce qui rend impossible la comparaison avec les années suivantes.

---

tués, plus instruits et mieux élevés. Les cas de simulation d'infirmités deviennent rares et l'aversion pour le service militaire est remplacée peu à peu par le sentiment de la nécessité du devoir militaire, qui est lourd sans doute, mais inévitable.

(1) Ce retard dans l'incorporation n'entraîne pas, comme en France, une diminution correspondante dans la durée effective du service. Les jeunes Allemands doivent trois ans de service actif, qu'ils aient été incorporés à 20, à 21 ou à 22 ans.

(2) On sait que les incorporations annuelles d'hommes provenant du contingent sont supérieures au chiffre nécessaire pour maintenir les effectifs budgétaires. Afin de ne point dépasser ces effectifs, on renvoie en *congé à la disposition des corps de troupe* un certain nombre de soldats choisis parmi ceux qui ont accompli deux années de service.

Voir à ce sujet l'article intitulé : *le Recrutement de l'armée allemande en* 1881 (*Revue militaire de l'étranger*, 1er semestre 1881, page 175).

(3) Ces hommes constituent ce que l'on appelle le recrutement complémentaire (*Nach-Ersatz*). Après le 1er février, les vides qui se produisent dans les effectifs sont comblés au moyen des hommes en *congé à la disposition des corps de troupe*. C'est ainsi que les Allemands peuvent maintenir toute l'année les effectifs des diverses unités à un niveau constant.

(1) Il n'y a pas de conditions de taille pour le service sans armes (pharmaciens, infirmiers, ouvriers).



ANNÉES	ONT ÉTÉ CLASSÉS DANS LA RÉSERVE DE RECRUTEMENT (DE 1re ET DE 2e CLASSE) ET DANS LA SEEWEHR DE 2e CLASSE (1)				
	HOMMES DE 20 ANS	HOMMES DE 21 ANS	HOMMES DE 22 ANS	HOMMES DE PLUS DE 22 ANS	TOTAL
1874	6316	4386	108935	7418	127047
1875	6511	4162	123715	7190	141587
1876	17759	14105	95560	4599	131323
1877	16427	10787	88216	4415	119845
1878	16010	10476	99009	4191	129686
1879	15104	10433	106301	3849	135687
1880	14222	10775	111535	3723	140225
Année moyenne.	13191	93[illegible]	104753	5070	132342

(1) La deuxième classe de la *Seewehr* correspond, pour la marine, à la réserve de recrutement de l'armée de terre. Le chiffre annuel des hommes affectés annuellement à la deuxième classe de la *Seewehr* varie de 300 à 400.

Il ressort du tableau précédent que 132,000 hommes, en moyenne, sont classés chaque année dans la réserve de recrutement; ils restent dans cette position jusqu'à l'âge de trente et un ans révolus et passent alors directement dans le landsturm, sans jamais compter dans la réserve de l'armée active, ni dans la landwehr. On ne saurait trop insister sur ce fait, que la réserve de l'armée active et la landwehr allemandes se composent exclusivement de soldats ayant servi trois ans ou tout au moins deux, tandis que la réserve et l'armée territoriale françaises comprennent tous les hommes de telles et telles classes, que ces hommes aient servi ou non.

Des hommes classés dans la réserve de recrutement, les uns sont complètement propres au service actif, les autres le sont moins, mais peuvent cependant être utilisés en temps de guerre dans certaines conditions. C'est pour ce motif que l'on a divisé la réserve de recrutement en deux classes.

La première classe, celle qui nous occupe aujourd'hui, est destinée à compléter, au moment de la mobilisation, les formations de dépôt et de garnison; le nombre d'hommes à lui affecter est fixé tous les ans, dans chaque circonscription de corps d'armée, en raison des besoins prévus. Ce nombre tend sans cesse à s'accroître; dans ces dernières années, il dépassait 70,000; en 1880, il s'est élevé à 78,997.

On place d'abord dans la réserve de recrutement de première classe, les hommes reconnus bons pour le service et qui n'ont pas été incorporés dans l'armée permanente par suite de l'élévation de leur numéro de tirage au sort; puis on complète le chiffre fixé en choisissant, parmi les soutiens de famille, ceux dont la situation est moins pressante et, parmi les hommes exemptés pour de légères imperfections physiques, ceux dont l'aptitude au service est plus grande. Ce sont les commissions de recrutement qui exercent ces choix.

Le principe suivi jusqu'à présent, pour déterminer le nombre des réservistes de recrutement de première classe, était que cinq classes de cette réserve doivent suffire aux premiers besoins de la mobilisation; on y ajoutait 25 0/0 afin de parer non seulement aux pertes définitives occasionnées par la mort, l'émigration, etc., mais encore aux pertes temporaires qui peuvent se produire au dernier moment pour cause de maladie, de séjour en pays étranger, etc. A l'expiration de ces cinq années, les réservistes de première classe passaient dans la réserve de deuxième classe.

Mais, cette masse d'hommes n'ayant reçu aucune instruction militaire en temps de paix ne pouvait être considérée comme apte à entrer en ligne que plusieurs mois après l'ouverture de la campagne. Si, avant ce moment, on avait épuisé les ressources des dépôts, c'est-à-dire les recrues de l'année n'ayant pas encore achevé leur instruction et les réservistes en excédent du chiffre nécessaire au complément des formations de guerre, on pouvait être obligé de remplir les vides des troupes en campagne au moyen d'hommes à peine dégrossis, ce qui est contraire aux principes et aux traditions de l'armée prussienne (1). Or, dans les guerres modernes, le moment du choc entre les armées opposées est sensiblement avancé par la rapidité de la mobilisation et de la concentration stratégique; le choc lui-même sera peut-être aussi rendu plus sanglant par suite du perfectionnement de l'armement. Le délai dans lequel il faudra reconstituer les effectifs des troupes engagées est donc considérablement diminué. C'est pour cette raison que les Allemands ont reconnu qu'il y a un intérêt considérable à donner aux réservistes de recrutement, dès le temps de paix, les premiers éléments de l'instruction militaire. Ils ont pensé en outre que cette instruction élémentaire doit être limitée aux hommes destinés à l'infanterie et à l'artillerie à pied.

La loi militaire du 6 mai 1880 a fourni à l'autorité militaire les moyens d'atteindre son but, en astreignant

(1) Pendant la campagne de 1870-71, les principes et la tradition ont dû, jusqu'à un certain point, céder devant les nécessités du moment. Les grandes pertes éprouvées par les armées allemandes durant les mois d'août et de septembre furent couvertes au moyen des réservistes en excédent et des landwehriens de la plus jeune classe d'âge qui avaient été versés dans les dépôts au moment de la mobilisation. Le chiffre de ces hommes, tous anciens soldats, était de 500 environ par bataillon de dépôt.

Mais, dès le mois d'octobre, il fallut commencer à introduire dans les troupes en campagne les engagés volontaires et les réservistes de recrutement appartenant aux classes les moins anciennes incorporés dans les dépôts dès le début de la guerre. Ces hommes n'avaient que deux mois et demi de présence sous les drapeaux. A partir du mois de décembre, les Bavarois, qui avaient plus souffert dans leurs effectifs que les Allemands du Nord, dirigeaient sur la France des fantassins de six semaines et des cavaliers de six mois.

Il ne faudrait pas conclure de ces faits que les ressources en hommes fussent épuisées en Allemagne à cette époque. Dès les premiers jours de janvier 1871, les troupes en campagne pouvaient disposer du contingent de 1870-71 appelé en septembre, et l'on continuait les nouvelles formations et les incorporations. D'après le dernier fascicule de l'histoire de la guerre franco-allemande, rédigée par l'état-major prussien, auquel nous empruntons ces renseignements, chaque bataillon de landwehr non mobile reçut, dans les premiers jours de février, trois cents réservistes de recrutement de première classe, avec ordre d'en activer l'instruction de manière à pouvoir commencer à les diriger sur les bataillons mobiles dans le courant du mois de mai.

les hommes de la réserve de recrutement à des exercices annuels. Ces exercices, au nombre de quatre, ont une durée maximum de dix semaines la première année, de quatre la seconde, et de deux la troisième et la quatrième année, soit dix-huit semaines en tout.

Le Reichstag, toutefois, n'a pas consenti à soumettre aux exercices tous les réservistes de première classe indistinctement; d'après la loi, on ne peut y appeler que les hommes classés dans cette réserve en raison de l'élévation de leur numéro de tirage ou pour cause de défauts physiques peu importants. Les soutiens de famille et autres ajournés dans l'intérêt de la société et du pays en sont donc exemptés en temps de paix (1). Le Reichstag ne s'est pas non plus lié pour une série d'années à l'égard de la réserve de recrutement, comme il l'a fait pour l'armée active en votant la loi du septennat militaire; le chiffre des hommes à appeler chaque année pour les exercices de la réserve est fixé annuellement par le budget.

La désignation des hommes susceptibles d'être convoqués est faite par les autorités du recrutement, au moment même où elles prononcent sur l'entrée de ces hommes dans la réserve. Aucune dispense des exercices n'est accordée, sauf pour les réservistes établis à l'étranger; on ne donne de sursis que dans les cas de nécessité absolue. Du reste, afin qu'aucun déchet ne se produise dans le chiffre des hommes à exercer, on a soin d'en prendre 15 0/0 en sus de la fixation établie par le corps d'armée. Ceux de ces réservistes supplémentaires qui restent en excédent au moment de la convocation sont replacés dans la catégorie des réservistes de première classe non soumis aux exercices.

Les hommes qui ont été effectivement exercés doivent rester dans la première classe de la réserve de recrutement jusqu'au moment de leur passage dans le landsturm, c'est-à-dire en général pendant neuf années, au lieu de cinq comme autrefois.

En fait, la réserve de recrutement de première classe se composera à l'avenir de deux catégories bien distinctes :

1° Les *réservistes exercés*, qui passeront neuf ans dans la première classe, sans jamais compter dans la deuxième ;

2° Les *réservistes non exercés*, qui ne resteront que cinq années dans la première classe et seront classés ensuite dans la deuxième, jusqu'à l'accomplissement de leur trente et unième année d'âge.

Il est intéressant de se rendre compte de l'importance numérique de ces deux catégories.

L'exposé des motifs de la loi de 1880 disait qu'une moyenne de 38,187 hommes entièrement propres au service restait chaque année sans instruction. Ce chiffre est sans doute plutôt un peu faible, puisqu'en 1881 on a pu convoquer 39,381 hommes; dans neuf ans, si l'on continue à appeler le même nombre d'hommes à une première période d'exercices, on aura instruit 354,429 réservistes de recrutement qui, en évaluant le déchet en bloc à 25 0/0, fourniront le jour de la mobilisation 265,000 hommes aux dépôts de l'infanterie et de l'artillerie à pied.

L'armée allemande disposera en outre, immédiatement, de cinq classes non instruites de la réserve de recrutement de première classe. Aucun document ne permet d'établir le chiffre exact de cette deuxième catégorie; mais, si l'on considère qu'en 1880 l'on a attribué 78,997 hommes à la réserve de recrutement de première classe, et qu'en 1881 l'on en a instruit 39,881, il semble que la différence entre ces deux nombres, soit 39,616, représente assez bien le chiffre annuel cherché. En calculant les pertes annuelles à 5 0/0, on arrive à un total de 180,000 réservistes de première classe non exercés.

Ce n'est qu'après avoir épuisé ces vastes ressources que nos voisins devront recourir à la réserve de recrutement de deuxième classe, masse considérable, moins apte sans doute que la précédente au service militaire, mais composée d'hommes ayant encore une certaine valeur et dont on aurait tort de ne pas tenir compte.

La loi dit que l'époque des exercices sera réglée au mieux des intérêts particuliers, à la suite d'une entente entre les autorités militaires et civiles. D'après la plupart des organes de la presse allemande, les populations auraient préféré une convocation au printemps; mais c'est déjà dans cette saison qu'ont lieu les exercices de la réserve de l'armée active et ceux de la landwehr; la charge eût été trop lourde pour l'armée active, et l'on s'est décidé à appeler les réservistes de recrutement à la fin du mois d'août, de façon à pouvoir les libérer dans les premiers jours de novembre, immédiatement avant l'arrivée des recrues.

Cette époque est assez bien choisie au point de vue militaire ; elle correspond, en effet, à la période de la vacance des recrues (de la fin de septembre au commencement de novembre), mais elle a l'inconvénient de s'étendre aussi sur la période des exercices et des manœuvres d'automne (fin du mois d'août et partie du mois de septembre). Les cadres de l'armée active sont entièrement libres pendant la vacance des recrues; il n'en est pas de même au moment des manœuvres.

Pour obvier à ce défaut, on a autorisé les corps à remplacer les cadres employés à l'instruction spéciale de la réserve de recrutement par des officiers, dès

(1) La loi du 6 mai 1880 spécifie, en outre, que ceux des ecclésiastiques qui font partie de la réserve de recrutement de première classe seront dispensés des exercices. Cette dispense constitue une innovation dans la législation militaire allemande actuelle, car l'article 22 de la loi fondamentale du 2 mai 1874 dit expressément que l'ajournement ou l'exemption de toute une catégorie de personnes est inadmissible.

La loi est muette en ce qui concerne les instituteurs faisant partie de cette réserve ; mais les additions à l'ordonnance sur le recrutement étendent l'exemption des exercices de la réserve de recrutement de première classe aux instituteurs primaires et aux aspirants instituteurs qui ont subi avec succès les épreuves réglementaires pour l'admission dans la carrière scolaire.

sous-officiers ou des appointés, et même par des soldats candidats sous-officiers appartenant au *Beurlaubtenstand* et à déduire ces officiers et sous-officiers du nombre total des réservistes et des landwehriens à convoquer dans l'année.

Les réservistes de recrutement de première classe n'ont pas été incorporés dans les fractions actives, mais organisés en compagnies spéciales.

Chaque compagnie reçut un cadre d'instruction comprenant un premier-lieutenant, chef de la compagnie, deux seconds-lieutenants, un vice-sergent-major, six à huit sous-officiers et pareil nombre d'appointés. Un des seconds-lieutenants pouvait être remplacé par un vice-sergent-major, le vice-sergent-major par un sous-officier et quelques-uns des sous-officiers par des appointés.

Les compagnies d'instruction de l'artillerie à pied disposèrent du même cadre que celles d'infanterie, mais elles reçurent en outre, pendant les deux dernières semaines, un chef artificier et deux artificiers.

L'effectif de la compagnie fut en moyenne de 87 réservistes dans l'infanterie et de 66 dans l'artillerie à pied. On y ajouta, suivant les besoins, des tambours, des clairons et des ouvriers empruntés à l'armée active.

D'après la composition des cadres, la subdivision rationnelle de la compagnie d'exercices, telle qu'elle a été du reste conseillée aux troupes par les écrivains militaires, devait consister en deux sections comprenant chacune trois escouades. On avait ainsi un officier à la tête de chaque section ; un sous-officier, un appointé et 14 à 15 hommes par escouade. Il restait disponible deux sous-officiers (un fourrier, en même temps garde-magasin, et un sous-officier de tir), plus deux appointés pour le service de planton, etc.

Lorsque plusieurs compagnies d'instruction appartenant à l'infanterie étaient réunies dans la même garnison, elles étaient placées sous la surveillance d'un officier supérieur ou d'un treizième capitaine (1).

Chaque bataillon d'infanterie, de chasseurs et d'artillerie à pied a dû organiser une compagnie; les troupes de la garde et les régiments formés le 1er avril 1881 ont seuls été exceptés de cette obligation. Il semble que l'on ait cherché à incorporer les réservistes de recrutement dans les corps de troupe les plus voisins de leur domicile ; il y avait là une raison d'économie et sans doute aussi l'avantage plus considérable de les faire instruire par les corps dont ils alimenteront les dépôts au moment de la mobilisation. C'est ainsi que les réservistes de l'artillerie à pied provenant de la XIe région ont été affectés au 3e régiment, à Mayence ; ceux de la IIIe région au 4e régiment, à Magdebourg ; ceux de la Xe région au 7e regiment, à Cologne. Ceux de la VIIe région ont été appelés à former l'une des deux compagnies constituées par le 10e, à Strasbourg ; l'autre compagnie de ce régiment a été recrutée en Alsace-Lorraine. Les réservistes d'infanterie du « Pays d'Empire » ont rejoint exclusivement les régiments prussiens et le régiment brunswickois stationnés dans la région ; les réservistes du pays de Hohenzollern ont été instruits par les troupes du XIVe corps.

L'habillement, l'équipement, l'armement, etc., ont été assurés sans difficultés ni complications d'écritures par le corps instructeur, au moyen d'allocations ayant le caractère d'abonnements. Les officiers, sous-officiers et appointés employés à l'instruction ont reçu un supplément de solde pour toute la durée des exercices.

Mentionnons aussi un détail qui montre bien comment on sait concilier en Allemagne l'économie dans les dépenses avec les convenances personnelles des hommes astreints au service. L'article 4 de la loi du 6 mai 1880 spécifie que les jeunes gens qui veulent s'habiller, s'équiper et s'entretenir à leurs frais pendant la période d'exercices peuvent, s'ils possèdent les connaissances exigées des volontaires d'un an, choisir le corps de troupe dans lequel ils désirent accomplir leur premier exercice.

Mais ce qui peut nous intéresser plus que les questions d'organisation et d'administration, généralement bien résolues en Allemagne grâce à un grand esprit pratique, c'est la détermination exacte du genre d'instruction donné aux réservistes et la marche suivie pour arriver à compléter cette instruction dans le temps voulu.

Le but à atteindre était de mettre les hommes en état de remplir leur rôle, aussitôt ou très peu de temps après leur encadrement dans une fraction de troupe composée de soldats complètement exercés. Il a donc été prescrit d'appuyer particulièrement, et dès le début, sur l'instruction en terrain varié et sur le tir. Il était spécialement recommandé d'apporter les plus grands soins à l'instruction préparatoire du tir, en suivant la progression réglementaire (exercices de pointage, de mise en joue, charge réglementaire, tir à cartouches sans balles, tir à la cible). Chaque fantassin a brûlé 40 cartouches à balles, 15 cartouches à blanc et 10 cartouches pour le tir dans les chambres. Dans les bataillons de chasseurs, on a brûlé 15 cartouches à balles en plus.

Les exercices de gymnastique aux agrès, l'escrime à la baïonnette étaient interdits ; on devait, en outre, éviter tout ce qui a pour objet l'instruction de parade.

Pendant la dernière partie de la période d'instruction, on a fait, dans l'infanterie et les chasseurs à pied, des exercices de compagnie sur la place d'armes et en terrain varié ; on a enseigné en même temps les éléments du service de sûreté en campagne.

Pendant cette dernière période, les compagnies, du moins celles de Metz à ce que rapporte la *Metzer Zeitung* du 22 octobre, étaient complétées au pied de guerre au moyen d'anciens soldats. Les réservistes de recrutement ainsi encadrés auraient, d'après le journal précité, fait très bonne figure dans les exercices de combat et dans ceux du service en campagne.

(1) On sait que le treizième capitaine ne commande pas de compagnie. Le titulaire de cet emploi est très souvent en possession du grade de major ; en tout cas, il est le plus ancien capitaine du régiment.

Les réservistes de l'artillerie à pied ont été exercés d'après les mêmes principes, mais n'ont brûlé que 12 cartouches à balles et 5 à blanc.

Fantassins et artilleurs n'ont monté la garde qu'une ou deux fois, ce qui était suffisant pour les exercer au service dans les places.

Quels ont été les résultats pratiques de cette instruction? Nous avons suivi les impressions de la presse allemande, celles des journaux politiques aussi bien que celles des journaux militaires. La méfiance des premiers jours, augmentée d'abord par quelques désordres survenus au moment de l'appel, n'a pas tardé à faire place à une grande satisfaction. Les cadres avaient pris vite la *routine* nouvelle; la méthode variait sans doute d'une compagnie à l'autre, mais on peut arriver au but par divers chemins; on est du reste habitué à une certaine diversité de procédés dans cette armée où l'initiative du commandant de compagnie existe réellement et produit les meilleurs résultats.

L'instruction militaire des réservistes progressait rapidement; leur tenue et leur attitude s'amélioraient; leur vivacité physique et intellectuelle se développait. Non seulement l'armée acquérait de nouveaux soldats, mais la nation gagnait de nouvelles forces vives.

La *Gazette militaire* de Berlin, dans son numéro du 19 novembre, voulait bien nous apprendre que les réservistes avaient augmenté de poids durant la période; elle précisait même et annonçait que l'accroissement variait de trois à douze livres.

La *Gazette de Cologne* enregistrait, le 3 novembre, les bons résultats acquis; elle constatait en même temps avec joie que l'armée allemande disposerait en 1887 de 220,000 réservistes de recrutement exercés, et qu'en 1893 il y en aurait 370,000. Nous laissons, bien entendu, à la feuille rhénane la responsabilité de ces chiffres, qui nous semblent calculés sur des bases erronées.

Les appréciations des journaux militaires étaient tout aussi favorables; mais l'opposition aurait pu se servir au Reichstag de l'argument des résultats obtenus en dix semaines, pour demander une réduction de la durée du service dans l'armée active; il était temps d'arrêter ces éloges intempestifs et d'empêcher l'opinion publique de s'égarer. Dès le 30 novembre, le *Militär-Wochenblatt* intervenait de tout son poids dans la discussion. N'allait-on pas se dire : Si en dix semaines on peut faire un soldat, à quoi bon le service de trois ans?

C'est dans l'Allemagne du Sud que la feuille prussienne cherche à cette question une réponse concluante : « Avant la guerre de 1866, plusieurs des Etats du Midi avaient divisé leur contingent en deux portions, dont l'une servait deux ans et l'autre six mois seulement. Lors du passage à la situation actuelle, les soldats de la première portion se montrèrent rapidement à hauteur des exigences qui leur furent imposées; il n'en fut pas de même de ceux de la seconde, qui formèrent toujours, pendant la campagne de 1870-71, une catégorie facile à distinguer; leurs chefs les reconnaissaient de prime abord et sans grandes difficultés comme des soldats de six mois. C'est précisément l'expérience faite avec ces hommes qui a fortifié, dans les contingents du Sud, la conviction de la nécessité du service de trois ans. Seule, l'éducation complète donnée au soldat procure la certitude que le réserviste ou le landwehrien rappelé tiendra utilement sa place dans le rang..... L'ancien soldat a pu s'assimiler les qualités fondamentales de sa profession assez profondément pour qu'elles remontent à la surface le jour où il rentrera dans les mêmes cadres au milieu desquels il a déjà passé trois années. Sans doute, il est possible qu'un jeune homme d'une intelligence moyenne apprenne en dix semaines à charger, à tirer un coup de fusil, à exécuter les mouvements les plus simples en ordre serré et en ordre dispersé; mais former un soldat en dix semaines est impossible.....

Certaines personnes étrangères aux choses de la guerre s'imaginent encore que l'enthousiasme peut suppléer aux imperfections de l'éducation militaire. L'enthousiasme est sans doute une belle chose, mais il résiste difficilement aux longues nuits de bivouac passées sous la pluie.....

Les armées européennes, à de très légères différences près, possèdent toutes le même armement; l'armée prussienne se trouve à peu près dans les mêmes conditions qu'à l'époque de Frédéric, alors qu'elle avait les mêmes armes que ses adversaires. Ce n'est donc pas sur une supériorité d'armement qu'elle doit compter, mais sur la supériorité de l'instruction militaire, sur la méthode et sur la discipline..... »

La note une fois donnée par le journal militaire semi-officiel de Berlin, la presse a répété que pour résister aux longues fatigues, aux dures privations, pour supporter les revers passagers sans faiblir et pour revenir sans cesse sur l'ennemi, il faut des soldats faits, rompus à la discipline et longtemps exercés aux rudes exigences du métier militaire.

La première convocation des réservistes de recrutement de première classe en Allemagne a donc pleinement réussi; toutefois il nous semble prématuré de formuler un jugement définitif sur la mise en œuvre nouvelle de cette réserve, avant qu'une classe au moins ait passé par la série complète des quatre convocations. Les réservistes, à la fin de la quatrième année, seront-ils beaucoup plus instruits qu'à la fin de la première?

L'expérience seule permettra de répondre à cette question. Il sera aussi intéressant de voir comment on organisera l'appel des quatre classes de la réserve de recrutement que l'armée allemande, à partir de 1884, devra instruire annuellement en sus des convocations annuelles des réservistes et des landwehriens. Nous ne doutons pas que la meilleure solution du problème soit appliquée, mais il nous semble qu'il y aura là une lourde charge pour les cadres de l'armée active.

Retenons en tout cas, de l'organisation nouvelle, que les réservistes de recrutement ne sont en aucune

façon destinés à être incorporés dans les troupes actives au début d'une campagne. On conserve intact l'ancien principe, consacré par l'expérience et justifié par le succès, de n'avoir en première ligne que des soldats faits, des soldats de trois ans ou tout au moins de deux ans.

Dans une guerre, l'adversaire de l'Allemagne trouverait devant lui, au début, les nombreux corps d'armée du temps de paix portés au pied de guerre au moyen de réservistes, tous anciens soldats de deux et de trois ans. En arrière de ces corps, peut-être même à côté d'eux, on rencontrerait les formations de la landwehr qui ne comprennent, elles aussi, que d'anciens soldats et qui peuvent constituer, comme les premières, de véritables troupes de campagne. La démarcation entre la réserve de l'armée active et la landwehr tend, en effet, à s'effacer de plus en plus.

Le premier choc sera donc porté ou supporté par des soldats faits; les premiers vides seront comblés par les réservistes en excédent dans les dépôts (s'il en reste); par la dernière classe appelée, si la mobilisation s'est effectuée avant que cette classe fût en état d'entrer dans le rang, et enfin par les réservistes de la portion instruite de la première classe de la réserve de recrutement.

Pendant ce temps, on aura pu appeler et dégrossir la portion non instruite de la première classe de la réserve de recrutement, ainsi que ceux des hommes de la deuxième classe qui sont en état de faire campagne; de nombreuses formations du landsturm seront prêtes et ne seront pas sans valeur, car, on ne doit pas l'oublier, le landsturm compte beaucoup d'anciens soldats de trente-deux à quarante-deux ans. L'armée allemande peut donc combattre longtemps, en ne présentant à son adversaire que des vrais soldats, et il faudrait que la lutte fût bien longue, bien opiniâtre et probablement bien désespérée, pour qu'elle en arrivât à montrer en ligne des formations faites à la hâte, mal encadrées et dépourvues d'instruction militaire. (75)

L'ARTILLERIE A CHEVAL DE MONTAGNE

PENDANT L'EXPÉDITION DES RUSSES CONTRE LES TEKKÉS

Nos lecteurs auront peut-être remarqué que dans les cadres de l'artillerie russe figurent deux batteries dites : *à cheval de montagne*.

La Russie est le seul pays de l'Europe où l'œil le plus exercé ne puisse découvrir, ni du nord au midi, ni de l'est à l'ouest, rien qui mérite le nom de montagne; aussi les deux batteries dont nous venons de rappeler l'existence sont-elles stationnées hors d'Europe, l'une dans le Turkestan depuis 1876, et l'autre, de formation très récente, dans la Sibérie occidentale.

Dans son numéro du mois d'octobre dernier, le journal d'artillerie russe a consacré un long article à l'artillerie à cheval de montagne et au rôle qu'elle a joué dans la dernière expédition contre les Tekkés.

L'auteur de l'article fait remarquer que l'artillerie à cheval de montagne n'avait pas subi jusqu'ici l'épreuve décisive d'une campagne, n'avait pas encore « noirci son matériel à la fumée du champ de bataille », et que par conséquent il était difficile de dire si son organisation répondait bien au but pour lequel elle avait été imaginée : accompagner la cavalerie partout et dans les pays de montagne les plus accidentés. « C'est une question neuve et qui n'est même pas connue de tous les artilleurs »; et il ajoute, par une association d'idées que nous ne saisissons pas bien : « elle est cependant à l'ordre du jour; il faut la résoudre d'une façon ou d'une autre. »

Quoiqu'il en soit, le général Skobelew s'intéressait, paraît-il, à cette question, et aussitôt nommé au commandement du corps expéditionnaire contre les Turkomans-Tekkés, il fit demander à Saint-Pétersbourg le matériel nécessaire pour organiser à Tchikichlar une section de deux pièces d'artillerie à cheval de montagne.

L'article du journal d'artillerie russe est précisément un compte rendu de la part prise par cette section à l'expédition contre les Tekkés, précédé d'une description de l'organisation adoptée ainsi que des reflexions ou propositions suggérées par l'expérience de la campagne 1880-81.

Il nous a semblé qu'un résumé de cet article pouvait intéresser quelques-uns de nos lecteurs. Nous suivrons à peu près l'ordre adopté par l'auteur et nous commencerons par la description détaillée de la section tant au point de vue du matériel que du personnel.

Les canons de 3 livres de montagne du modèle réglementaire reposent sur des affûts de montagne dont la crosse est suspendue à la cheville ouvrière d'un avant-train de montagne, de modèle spécial. L'avant-train se compose de deux roues et d'un essieu sur lequel on place une corbeille (*korob*) en lames de tôle; à l'essieu est fixé un timon de campagne. La corbeille sert à contenir deux caisses à munitions de montagne ordinaires. (1)

La voiture de munitions est formée de deux roues et d'un essieu sur lequel on place également une corbeille, d'une capacité double de celle de la corbeille d'avant-train. Elle est munie d'un brancard et d'une volée à trois chevaux; la corbeille de la voiture de munitions peut contenir quatre caisses à munitions de montagne.

L'avant-train d'artillerie à cheval de montagne est attelé à quatre chevaux, formant deux attelages placés l'un derriere l'autre, comme pour l'avant-train des anciennes batteries de 4 de campagne; la voiture de munitions est attelée à trois chevaux de front, comme les anciens caissons à deux roues de l'artillerie de campagne. Les sous-verge de l'attelage de la pièce et les trois chevaux de la voiture de munitions portent des selles de bât aménagées de telle sorte qu'on puisse y charger

(1) Chaque caisse contient 7 coups.

les canons, affûts, roues, timon, brancards, corbeilles d'avant-train et de voiture.

Tout le personnel est monté; les selles sont disposées de manière à transporter une partie du matériel quand les canons sont chargés sur les bâts. Les roues, les timons et les brancards, les volées et les palonniers sont chargés sur les chevaux des servants, le reste du matériel sur les chevaux de trait.

Le nombre des chevaux par pièce a été fixé ainsi qu'il suit : un cheval pour le *Feuerwerker* chef de pièce ; deux chevaux de devant, deux de derrière pour l'avant-train, six pour les six servants, trois pour les garde-chevaux, trois pour la voiture de munitions et quatre pour les quatre servants de réserve.

Les quatre servants de réserve sont destinés à remplacer les autres servants en cas de pertes pendant le combat; on les emploie également pour accélérer le chargement sur bâts du système très compliqué de la voiture de munitions.

Ainsi le nombre de chevaux nécessaires par canon d'artillerie de montagne à cheval s'élève à vingt et un, ou à quarante-deux pour deux pièces ; il faut encore y ajouter : un cheval pour le trompette, un pour le *Vachmistre* et quatre chevaux haut-le-pied pour la section; ce qui produit un total de quarante-huit chevaux d'artillerie, y compris les chevaux de selle.

A chaque pièce est affecté le personnel suivant : un *Feuerwerker*, deux conducteurs, six servants, trois garde-chevaux, un conducteur de caisson et quatre servants de réserve; de plus, pour la section, un trompette et un *Vachmistre*, ce qui donne pour deux pièces un total de trente-six hommes.

Avec les deux caissons envoyés à Tchikichlar, que l'on attela avec des chevaux de race kirghise, et un personnel dont les éléments furent pris dans les corps d'artillerie montée et de forteresse appartenant à la colonne expéditionnaire, on constitua, en septembre 1880, une section d'artillerie à cheval de montagne. Deux mois furent consacrés à exercer les hommes à monter à cheval et à manœuvrer le nouveau matériel, et dès la fin de novembre la section d'artillerie à cheval de montagne, affectée à un détachement spécial de cavalerie, fut appelée à exécuter une marche très difficile de huit jours à travers la chaîne du Kopet-Dagh. Le détachement franchissait journellement au moins 50 verstes; pendant la dernière journée il en parcourut 80 ; il fit au total un trajet de 500 verstes à travers les montagnes dans une période de huit jours. Peu après, le section d'artillerie à cheval de montagne, toujours attachée à la colonne de cavalerie, fut dirigée sur Ghéok-Tépé, où elle prit part à toutes les opérations de la cavalerie russe contre les Tekkés et concourut à l'assaut. Dans aucune circonstance elle ne fut une gêne pour la cavalerie, pour laquelle elle se montra au contraire partout et toujours un auxiliaire des plus sérieux.

La marche à travers le Kopet-Dagh prouva surtout l'utilité que l'on peut tirer de l'artillerie à cheval de montagne, mais en même temps elle fit ressortir les inconvénients que présente la construction du matériel.

Voici les plus importants: pendant la marche avec le matériel chargé sur les bâts, les servants démontés, obligés de tenir les chevaux en main, perdaient leurs forces; par suite, l'artillerie restait en arrière et retardait la marche de la cavalerie.

Lorsque le matériel était sur roues, le canon traversait aisément de nombreux obstacles, tandis que le caisson attelé de trois chevaux de front se trouvait arrêté par chaque accident de terrain, non seulement dans les montagnes, mais parfois aussi dans les terrains plats. Avec le canon, grâce à son mode d'attelage, on pouvait franchir au galop des obstacles d'une difficulté raisonnable, ce qui était impossible aux caissons attelés. Enfin, le matériel actuel ne permet de transporter que quarante-deux charges par canon, approvisionnement très insuffisant.

Afin d'obvier à ces divers inconvénients, l'auteur de l'étude publiée dans le journal russe propose l'adoption des mesures suivantes :

Construire le matériel de l'artillerie à cheval de montagne de manière à pouvoir le démonter en un plus grand nombre de parties, ce qui diminuera la charge affectée à chaque bât et n'obligera plus l'artilleur à conduire le cheval; il sera alors possible de monter tous les servants, même avec le matériel chargé sur les bâts; l'artillerie gagnera ainsi considérablement en mobilité.

Il est absolument indispensable de changer le système de la voiture de munitions et de prendre pour modèle le caisson actuel de campagne à quatre roues; on obtiendra ce résultat en aménageant la voiture en question de manière qu'on puisse la suspendre à la cheville ouvrière d'un avant-train d'artillerie à cheval de montagne avec sa corbeille. Cette modification permettra en même temps d'augmenter le nombre des coffres de munitions par pièce, puisque la corbeille de l'avant-train en contiendra deux de plus, avec 14 charges; le nombre total des charges par pièce se trouvera porté à 56. Il ne serait pas inutile, par la même occasion, d'affecter deux voitures de munitions par caisson au lieu d'une seule. Enfin, il faut remplacer les timons en bois par des timons en fer, car il arrive très souvent aux premiers de se rompre pendant les marches.

(46)

LES PRÉSÉANCES ET LES HONNEURS MILITAIRES

EN PRUSSE

Tous les aspirants au grade de second-lieutenant dans l'armée allemande doivent fournir, on le sait, les mêmes preuves *d'instruction et d'éducation*. Ces preuves faites, le corps d'officiers est indistinctement ouvert à toutes les classes de la nation. Avec cette unité absolue d'exigences au début de la carrière, l'avancement à l'ancienneté devait être logiquement et est en effet la règle, règle ne souffrant

que très peu d'exceptions (1). L'avancement est uniforme pour tous, lent pour tous par conséquent, et l'aspirant officier, si confiant qu'il soit dans la fortune, ne peut caresser l'espérance des hauts grades rapidement conquis. Il a devant lui la certitude d'un long et pénible noviciat dans les labeurs incessants et obscurs des grades, à peine rétribués, de second et premier-lieutenant (2).

Si, malgré cette perspective sévère, l'élite de la jeunesse prussienne se presse aux portes des Ecoles de guerre pour se soumettre ensuite au ballottage des corps d'officiers (3), c'est que des traditions séculaires, traditions que la victoire a fortifiées sans doute, mais que n'avait pas interrompues le malheur, assurent à l'officier, si modeste que soit son grade et quelle que soit son origine (4), une situation hors de pair dans la société prussienne.

Pour saisir pour ainsi dire sur le vif ces nuances subtiles et habituellement peu définies de la hiérarchie sociale, il suffit d'étudier un document particulier, le *Hof-Rang-Reglement* (Règlement des rangs à la cour), édicté par l'Electeur Frédéric III en 1688, plusieurs fois reproduit par ses successeurs et en dernier lieu, le 7 mai 1871, par le souverain actuel, sans autres modifications que celles apportées par le temps dans les dénominations des titres nobiliaires ou militaires, des charges de Cour et des fonctions civiles.

Dans un milieu traditionnel et dynastique comme la société prussienne, ce Règlement fixe d'une façon absolue le rang social de ceux qui y sont dénommés, exactement comme l'eût fait pour la société française du dix-septième siècle un règlement des rangs à la cour de Versailles (1).

Le *Hof-Rang-Reglement* envisage exclusivement, son nom l'indique, les *personnages admis à la cour* (*Courfähig*) et, par ce seul fait, il crée ou sanctionne au profit de ceux qui y figurent une situation sociale privilégiée. Nous allons, en le reproduisant, voir à la fois quels sont ces élus et comment ils se classent entre eux. Pour l'intelligence de la nomenclature qui va suivre, disons tout de suite que, sauf quelques exceptions, les *fonctionnaires supérieurs* de l'ordre civil prennent rang non pas d'après le titre même de la fonction qu'ils remplissent, mais d'après le titre honorifique de *Rath* (conseiller) de telle ou telle classe qui, souvent, s'attache de droit à la fonction elle-même, mais qui, souvent aussi, est conféré par le souverain à titre personnel et comme récompense spéciale.

L'*échelle des Rath*, qui rappelle par certains côtés celle si connue des *Tschinovniks* russes, comporte cinq classes : *conseiller réel secret* (*Wirklicher geheimer Rath*), *conseiller de 1re, de 2e, de 3e ou de 4e classe.*

Bien que les fonctions de la 3e et de la 4e classe soient déjà, comme nous le verrons, fort élevées, les membres de la 1re et de la 2e classe ont seuls droit d'entrée à la Cour. Au contraire, *tous* les officiers sont *Courfähig*.

Le présent Règlement, dit le très bref préambule

(1) Les exceptions ici d'ailleurs, c'est le cas ou jamais de le dire, confirment la règle. Ou bien, en effet, l'exception est défavorable à celui qu'elle concerne, c'est-à-dire que le chef suprême de l'armée, jugeant un officier incapable d'exercer le grade supérieur, passe, au moment où il y serait normalement appelé, son tour d'ancienneté ; mais alors l'usage, la tradition veulent que l'officier en question se retire immédiatement de l'armée active ; — ou bien, au contraire, l'exception est favorable à l'intéressé, c'est le cas pour quelques-uns des officiers d'élite entrés, après passage par l'Académie de guerre, dans le service d'état-major ; mais, même pour eux, on recourt rarement au choix proprement dit, on fait seulement *rendre* à l'ancienneté, s'il est permis de s'exprimer ainsi, tout ce qu'elle peut produire en leur faveur. D'une part, en effet, l'état-major a tout naturellement un avancement spécial pour l'alimentation de ses propres cadres ; d'autre part, le roulement toujours possible entre le service d'état-major et le service des troupes permet de replacer un officier dans les troupes pour le faire avancer au titre d'un régiment ; enfin, comme jusqu'au grade de major inclus l'avancement a généralement lieu par régiment, on peut encore choisir l'un des régiments où les conditions d'ancienneté se trouvent les plus avantageuses. On conçoit comment, en combinant ces solutions diverses, on peut hâter assez notablement l'avancement de certains officiers. (Voir les n°s 447, 523 et 524 de la *Revue*.)

(2) Les premiers-lieutenants d'infanterie qui tiennent la tête de la liste d'ancienneté de 1881 sont officiers de 1866 et occupent leur grade actuel depuis 1873. Il en reste même quelques-uns de 1872 et un de 1871. L'avancement à l'ancienneté par régiment explique ces quelques anomalies. Dans les autres armes, les conditions sont à peu près les mêmes, un peu meilleures toutefois, surtout dans l'artillerie et le génie. Si tous les officiers restaient au service, il n'arriverait aux grades supérieurs que des vieillards ; mais au fur et à mesure que les promotions avancent dans la vie, les éliminations se font tout naturellement, sur la demande des intéressés ou d'office, par la mise *à la disposition* ou *à la pension*, le passage dans les emplois sédentaires, etc., etc., de ceux qui, avec l'âge, ne peuvent plus supporter les fatigues incessantes, fatigues morales, intellectuelles et matérielles, du service actif.

(3) L'aspirant au grade d'officier doit, on se le rappelle, être d'abord admis par un chef de corps comme avantageur (ou sortir d'une école de cadets), subir l'*examen de porte-épée*, entrer ensuite dans une des neuf écoles de guerre ; enfin, après avoir subi l'*examen d'officier*, rentrer à son corps où il est, d'après son ancienneté, proposé pour remplir une vacance de second-lieutenant, *à condition d'être accepté par le corps d'officiers*. (Voir le n° 523 déjà cité de la *Revue*.)

(4) Il suffit d'ouvrir l'*Anciennetäts-Liste* pour se convaincre, à l'inspection des noms, que le corps d'officiers prussiens est ouvert à toutes les classes de la nation. Si la proportion des noms précédés d'un *von* augmente au fur et à mesure que les grades s'élèvent, cela ne tient pas à des privilèges ou à des faveurs que la règle de l'avancement à l'ancienneté suffirait d'ailleurs à supprimer, mais à ce qu'un assez grand nombre d'officiers sont, au cours de leur carrière, élevés par le Roi à l'*Adelstand*. Cette faveur n'est accompagnée de la concession d'un titre que dans les cas rares où il s'agit de récompenser des services éminents ; c'est ainsi que le Roi, en conférant en janvier 1881 au général de Bose le titre de comte, lui écrivait : « Je vous donne ce titre pour qu'il rappelle à vos enfants et à la postérité qu'à Podol, à la tête de votre brigade, et à Wœrth, à la tête de votre corps d'armée, vous avez donné l'exemple du devoir accompli jusqu'au bout. »

(1) Ce règlement n'existait pas ou du moins n'existait qu'incomplètement. Aussi l'on sait quelle place tiennent dans les mémoires du temps, et notamment dans ceux de Saint-Simon, les petites et les grandes querelles nées de cette lacune, et les décisions longuement motivées du Roi qui apaisaient les tempêtes en tranchant pour chaque cas la difficulté spéciale qui s'était présentée.



de l'ordre de cabinet du 7 mai 1871, « fixe ainsi » qu'il suit, d'après les anciennes prescriptions et les » usages que la tradition a consacrés, le rang des » personnages en possession du droit de figurer à la Cour » :

1° Le grand chambellan ;
2° Le président du conseil des ministres ;
3° Les généraux feld-maréchaux ;
[Prennent rang entre eux d'après la date de leur nomination.]

4° Le grand maréchal ;

5° Le grand écuyer ;
6° Le grand échanson ;
[Prennent rang entre eux d'après la date de leur nomination.]

7° Les cardinaux ;

8° Les chefs des maisons princières ou comtales dont les domaines, autrefois fiefs immédiats d'Empire, ont été médiatisés et réunis à la couronne prussienne (Suit la nomenclature de ces maisons ex-souveraines au nombre de 39) ;

9° Les généraux de l'infanterie et de la cavalerie en activité de service (1) ;
10° Les ministres en exercice ;
[Prennent rang entre eux d'après la date de leur nomination.]

11° Les premiers présidents des deux chambres du Parlement (Chambre des seigneurs et Chambre des députés) ;

12° Les généraux de l'infanterie et de la cavalerie, pourvus d'une patente de leur grade (2), qui ne sont pas en activité de service ;

13° Les anciens ministres auxquels le rang de ministre a été maintenu à leur sortie de charge ;

14° Les généraux de l'infanterie et de la cavalerie, non pourvus d'une patente de leur grade, qui ne sont pas en activité de service ;

15° Les archevêques et évêques-princes (3) ;
16° Les généraux-lieutenants en activité de service ;
17° Les conseillers réels secrets ayant le titre d'Excellence (4) ;
[Prennent rang entre eux d'après la date de leur nomination.]

18° Les généraux-lieutenants, pourvus d'une patente de leur grade, qui ne sont pas en activité de service.

19° Les grands dignitaires de la Cour ayant le titre d'Excellence (1) ;

20° Les grands-officiers du royaume de Prusse (2) ;

21° Les généraux-lieutenants, non pourvus d'une patente de leur grade, qui ne sont pas en activité de service ;

22° Les autres personnages ayant le titre d'Excellence (3). — (Ce titre appartient de droit aux chevaliers de l'ordre de l'Aigle-Noir (4) ; en outre, les chevaliers du même ordre qui, en vertu de leurs dignités ou fonctions, sont classés dans l'une des catégories supérieures, ont, dans cette catégorie, la préséance sur les non-chevaliers. — Note du *Hof-Rang-Reglement*) ;

23° Les vice-présidents des deux chambres du Parlement ;

24° Les hauts-présidents des provinces (5) ;

25° Les généraux-majors en activité de service ;

26° Les évêques des deux confessions (6) ;

---

(1) On sait que le titre de *général de l'infanterie* ou *de la cavalerie* constitue en Allemagne un grade spécial qui équivaudrait, dans la terminologie française, à celui de *général de corps d'armée*. Sur le dernier annuaire on trouve en activité de service vingt-deux titulaires de ce grade, dont sont en outre revêtus trente et un princes ou généraux *à la suite de l'armée*. Le titre de *général de la cavalerie* est porté par les généraux qui proviennent de cette arme, ceux qui proviennent des autres armes portent le titre de *général de l'infanterie*.

(2) A tous les degrés de la hiérarchie militaire, le *grade* peut être conféré sans la *patente* ; jusqu'à la réception de cette dernière le titulaire est simplement *caractérisé* et il ne comptera son ancienneté que de la date de la patente. C'est encore un des moyens usités pour concilier dans certains cas les droits de l'ancienneté et le bien du service en vue duquel il y a intérêt à n'appeler à l'exercice réel du commandement que les plus capables. (Voir le n° 524 déjà cité de la *Revue*.)

(3) Il n'y a pas d'archevêque évangélique. Il y a deux archevêques catholiques, celui de Cologne et celui de Posen et Gnesen. Le titre d'évêque-prince n'a plus de signification actuelle.

(4) Il y a actuellement 55 conseillers réels secrets ; ce sont ou d'anciens ministres, ou de grands officiers de la couronne, ou de hauts-présidents des provinces, etc., etc.

(1) Grand-maître des cérémonies, grand-maréchal de la Cour, grand-maître de la Garde-Robe, grand-capitaine du château.

(2) Intendant de la Cour, chancelier, grand-burgrave, grand-maréchal.

(3) Le souverain confère parfois, à titre de haute récompense spéciale, le titre d'Excellence à certains dignitaires ou hauts fonctionnaires, bien qu'ils n'y aient pas droit par le fait même de leur dignité ou fonction.

(4) L'ordre de l'Aigle-Noir est le plus élevé des ordres prussiens. Il comporte statutairement 30 chevaliers, non compris les princes de sang royal ; actuellement il en compte seulement 25, dont 16 officiers-généraux.

(5) Les hauts-présidents des provinces n'ont pas d'équivalent dans la hiérarchie administrative française ; ce seraient, dans notre pays, des *préfets généraux*. — Il y en a douze, placés à la tête des douze provinces qui constituent la Monarchie prussienne. Les provinces sont à leur tour divisées en *gouvernements* (*Regierungen*) d'étendue analogue à celle de nos départements et administrés par des *présidents de gouvernement* ayant la situation et la plupart des attributions de nos préfets, les autres étant absorbées par les hauts-présidents. (L'Alsace-Lorraine, par exemple, ayant été organisée d'après le modèle prussien avant de recevoir sa constitution spéciale de Pays d'Empire, formait une province sous l'administration d'un haut-président à Strasbourg ; elle était divisée en trois gouvernements, Strasbourg, Metz et Colmar.)

Les gouvernements se subdivisent eux-mêmes en cercles (*Kreise*), intermédiaires, comme surface, entre nos arrondissements et nos cantons, et administrés par un fonctionnaire, le *Landrath*, dont les attributions sont notablement plus étendues que celles de nos sous-préfets. Les grandes villes constituent un cercle à elles toutes seules. Quant aux communes moins importantes, ou bien elles relèvent directement du cercle, ou bien elles sont groupées par districts (*Amts-Bezirke*), dont l'administrateur absorbe, pour tout le district, une partie des attributions de l'autorité communale. Il convient enfin, pour achever cette esquisse, d'ajouter que, par un vestige du passé, un certain nombre de *grandes propriétés* restent distraites des communes et que leur possesseur (*Guts-Besitzer*) exerce sur ses domaines, sous l'autorité du landrath, les attributions ordinaires d'un chef de commune.

(6) Le titre d'évêque ne subsiste dans l'Eglise évangélique qu'à titre honorifique sans attributions particulières. Il n'est actuellement porté que par un seul titulaire, le surintendant général du consistoire de Hesse-Nassau, à Wiesbaden. Quant à l'Eglise catholique, elle compte sur le territoire prussien onze diocèses, les deux diocèses archiépiscopaux déjà indiqués et neuf diocèses épiscopaux.

27° Les conseillers de 1re classe;
28° Les grands dignitaires de la Cour qui n'ont pas le titre d'Excellence (1);
} Prennent rang entre eux d'après la date de leur nomination.

29° Les généraux-majors qui ne sont pas en activité de service;
30° Les vice-grands dignitaires;
31° Les chevaliers de la classe civile de l'Ordre pour le mérite, pour les sciences et les arts. (*Friedens Classe des Ordens pour le mérite für Wissenchaften und Künste*) (2);
32° Les colonels;
33° Les surintendants généraux (3);
34° Les aumôniers en chef militaires des deux confessions (4);
35° Les présidents et les doyens des chapitres (5);
36° Les dignitaires de la Cour (6);
37° Les chambellans;
38° Les aides de camp (*Flügel-Adjudanten*) du Roi;
39° Les maréchaux des maisons des princes du sang;
40° Les officiers provinciaux héréditaires (7);
41° Les chevaliers titulaires de l'ordre de Saint-Jean (8);
42° Les conseillers de 2e classe;
43° Les premiers pasteurs de la Cour et de l'église cathédrale (1), et les ecclésiastiques catholiques de même rang (2);
44° Les recteurs des Universités, le secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, le directeur de l'Académie des arts;
45° Les lieutenants-colonels;
46° Les chanoines;
47° Les conseillers de 3e classe (au cas où ils recevraient l'ordre de se rendre à la Cour);
48° Les majors;
49° Les personnages admis à être présentés à la Cour (par exemple les membres de la noblesse territoriale prussienne);
50° Les membres des deux chambres du Parlement;
51° Le premier bourgmestre de Berlin;
52° Les conseillers de 4e classe (au cas où ils recevraient l'ordre de se rendre à la Cour);
53° Les capitaines;
54° Les gentilshommes de la Chambre et de la vénerie;
55° Les premiers-lieutenants;
56° Les seconds-lieutenants. »

Pour donner, comme c'est notre but, une idée précise du rang honorifique des officiers prussiens, il nous reste à rechercher sommairement quelles sont les diverses fonctions publiques qui placent leurs titulaires parmi les *Rath de telle ou telle classe*. Cette hiérarchie spéciale est réglée par un ordre de cabinet du 7 février 1817; elle a été élargie à plusieurs reprises quand de nouveaux rouages se sont introduits dans l'administration prussienne, par exemple lors de la création du haut-tribunal administratif en 1875.

1° *Conseillers réels secrets* (même rang honorifique que les généraux-lieutenants).

Aucune fonction publique n'emporte de droit le titre de *conseiller réel secret*. Il est toujours conféré spécialement par le souverain.

(1) Tous possèdent actuellement ce titre.

(2) L'*Ordre pour le mérite* se divise en deux classes : la *classe militaire*, dont le nombre des membres n'est pas limité, et la *classe civile* qui ne peut, au contraire, aux termes des statuts, comprendre que 30 membres (sans compter les étrangers). Cette haute distinction est destinée à récompenser le mérite transcendant dans l'une quelconque des branches de l'intelligence humaine. (Les statuts exceptent toutefois la théologie.)

(3) Les surintendants généraux sont les représentants de l'Etat auprès des consistoires provinciaux de l'Eglise évangélique. Ils ont, sous les ordres immédiats du ministre des cultes, la direction du temporel du culte, la surveillance de son exercice public et des tendances de la doctrine enseignée (Instruction du 14 mai 1829.)

(4) Il y a un aumônier en chef (*Feldpropst*) évangélique et un aumônier en chef catholique.

(5) Le président (*Domprobst*) et le doyen (*Dechant*) des chapitres diocésains catholiques dirigent le chapitre, le premier dans ses attributions spirituelles qui coexistent dans certains cas avec celles de l'évêque, le second dans ses attributions temporelles souvent fort importantes, la plupart des chapitres étant restés, malgré les sécularisations, de très grands propriétaires. Il y a onze chapitres catholiques. Il y a aussi trois chapitres évangéliques : ceux de Brandebourg, Mersebourg et Naumbourg; ceux-là n'ont aucune attribution spirituelle, mais jouissent d'un temporel considérable. Aussi la prébende attachée aux places de chanoine en fait-elle une faveur enviée que le souverain distribue aux laïques aussi bien qu'aux ecclésiastiques. Ainsi une grande partie des chanoines des chapitres évangéliques sont des officiers généraux.

(6) Capitaines des châteaux royaux, maîtres des cérémonies, maîtres de la vénerie.

(7) Les offices provinciaux héréditaires, qui subsistent en assez grand nombre, sont un témoignage vivant de l'ancien état de morcellement du pays. C'est ainsi qu'il y a des échansons, ou des maréchaux, ou des grands-veneurs, etc., etc., du duché de Silésie, ou de la principauté de Paderborn, ou du landgraviat de Thuringe, etc., etc. Les titulaires, qui sont de très grands seigneurs de ces provinces, exercent effectivement leur charge auprès du souverain quand il réside sur le sol de la province.

(8) Ordre reconstitué en 1812 comme survivance du *bailliage de Brandebourg* de l'*ordre de Saint-Jean de Jérusalem*, sécularisé en 1810; le bailliage avait été placé par les traités de Westphalie sous l'autorité souveraine des Electeurs de Brandebourg. L'ordre actuel se compose de membres d'honneur et de membres titulaires. Les uns et les autres doivent appartenir à la noblesse protestante allemande. Les chevaliers titulaires sont choisis parmi les chevaliers d'honneur; ils font vœu de vivre suivant les règles de l'Ordre, règles dont la première et la plus importante est de se consacrer personnellement au soin des malades et des blessés. Le nombre des chevaliers d'honneur n'est pas limité, celui des chevaliers titulaires ne l'est pas non plus, il flotte entre 300 et 500.

(1) Il n'y a qu'une seule Eglise évangélique, celle de Berlin, qui ait le titre d'église cathédrale (*Domkirche*), et un seul titulaire de la charge d'*Ober-Hof-und Dom Prediger*, lequel est d'ailleurs actuellement conseiller de 1re classe à titre personnel.

(2) Le règlement ne dit pas quels sont ces ecclésiastiques. Il semble, d'après l'ordre dans lequel les traités spéciaux placent les ecclésiastiques catholiques, qu'il s'agisse des vicaires généraux diocésains.

2° *Ont rang de conseillers de 1re classe* (rang honorifique après les généraux-majors en activité) :

Les plus hauts fonctionnaires de l'administration centrale des ministères, correspondant sous divers noms (conseiller réel secret de légation (1), doyen des conseillers supérieurs secrets de justice, conseiller réel secret de la guerre et directeur, etc., etc.) à nos sous-secrétaires d'Etat et à nos directeurs généraux. Il y a dans les divers ministères une vingtaine de fonctionnaires de ce rang, dont actuellement deux au ministère de la guerre, le *médecin en chef de l'armée* et l'*auditeur général de l'armée ;*

Les membres du conseil privé;

Les conseillers rapporteurs au cabinet du chancelier;

Le maître général des postes;

Le premier président de la Cour des comptes;

Le premier président de la Cour suprême (2);

Le président du haut-tribunal administratif;

Le premier président de la Cour d'appel de Berlin;

Le premier inspecteur général des mines (*Ober-Berg-Hauptmann*);

Les ministres plénipotentiaires à l'étranger, quand ils se trouvent momentanément en Prusse;

Les hauts-présidents des provinces.

3° *Ont rang de conseillers de 2e classe* (rang honorifique entre les colonels et les lieutenants-colonels) :

Les fonctionnaires les plus élevés de l'administration centrale après ceux qui sont rangés dans la classe précédente; ce sont, suivant les ministères, des conseillers de légation, des conseillers supérieurs secrets de justice, des conseillers réels secrets de la guerre, etc., etc.

Sur l'*Almanach de la Cour et de l'Etat prussien* pour 1880-81, on relève 24 fonctionnaires de ce rang au ministère de la guerre dont les sept plus anciens fonctionnaires dans le grade le plus élevé de l'intendance prussienne, celui d'intendant militaire;

Les présidents de gouvernement (3);

Les présidents de chambre à la Cour d'appel de Berlin;

Les premiers présidents des Cours d'appel provinciales;

Les présidents de chambre à la Cour des comptes;

Les conseillers au haut-tribunal administratif.

« C'est là », dit le règlement de 1817, resté en vigueur sur ce point comme nous l'avons vu, « que » s'arrête le droit d'admission à la Cour des fonction» naires civils. »

4° *Ont rang de conseillers de 3e classe* (avant les majors) :

Les *conseillers rapporteurs* de l'administration centrale non compris dans les catégories précédentes (Entre autres, parmi les fonctionnaires de la guerre, les intendants non compris dans la catégorie précédente et les quatre plus anciens conseillers d'intendance);

Le directeur général des monnaies;

Le directeur de la Banque;

Les vice-présidents et les directeurs des collèges provinciaux (1).

5° *Ont rang de conseillers de 4e classe* (avant les capitaines) :

Les fonctionnaires, et la liste en est longue, qui sous le titre de conseiller ou de conseiller réel, ou de conseiller secret de justice, de finance, de la guerre, de police, de gouvernement, des comptes, du commerce, etc., etc., occupent dans toutes les branches de l'administration publique les principaux emplois après les chefs de service, et aussi les conseillers des Cours d'appel.

Tous ces fonctionnaires sont des *fonctionnaires supérieurs* (2). Au-dessous d'eux, les *fonctionnaires subalternes* sont encore divisés en quatre classes.

---

(1) Comme on le voit, il ne faut pas confondre les conseillers réels secrets à attributions déterminées avec ceux qui portent simplement le titre sans épithète. Le rang des uns et des autres est très différent.

(2) L'administration de la justice comporte trois degrés de juridiction. A la base, les tribunaux de première instance (*Landes Gericht*) dont le ressort embrasse un certain nombre de cercles avec 150 à 400,000 ressortissants; en deuxième instance, les cours d'appel (*Kammer Gericht* à Berlin, *Ober Landes Gericht* dans les provinces) dont le ressort coïncide d'ordinaire avec le territoire de la province où elles ont leur siège; enfin, au sommet, le tribunal d'Empire (*Reichs Gericht*) qui a absorbé depuis le 1er octobre 1879 les attributions du tribunal suprême prussien.

Au-dessous, ou plutôt parallèlement aux tribunaux de première instance, des tribunaux de district (*Amts Gericht*) ont des attributions analogues à celles de nos juges de paix.

(3) Se reporter à la note 5 de la page 34 et à la note 1 de la colonne suivante.

(1) Les hauts-présidents des provinces ont dans leurs attributions immédiates l'enseignement secondaire et supérieur, la statistique sanitaire, la surveillance de la santé publique et des épidémies, enfin les impôts indirects pour toute la province. Les affaires correspondant à ces branches de l'administration sont respectivement traitées par trois *collèges provinciaux* : le collège des écoles, le collège médical, le collège des impôts. Les trois collèges sont présidés par le haut-président, et le *vice-président* ou *directeur* de chacun d'eux est ce que nous appellerions un chef de service provincial.

Les attributions des *présidents de gouvernement* embrassent toutes les autres branches de l'administration, police, travaux publics, cultes, instruction primaire, etc., etc., et le *haut-président* n'intervient dans les questions de cet ordre que quand elles intéressent plusieurs *gouvernements de sa province*, comme c'est le cas pour les grandes voies de communication, les rivières navigables, etc., etc. L'administration des gouvernements est répartie d'ordinaire en trois divisions, *division de l'intérieur, division des cultes et des écoles, division des impôts directs, domaines et forêts.*

L'administration prussienne n'étant pas réglée d'une façon aussi uniforme que l'administration française, il y a, suivant les provinces, d'assez nombreuses modifications de détail à cette organisation d'ensemble.

(2) C'est pour cela, soit dit en passant, que, bien que n'étant pas *Courfähig*, les conseillers de 3e et 4e classe prennent rang, *quand ils ont l'ordre de paraître à la Cour*, les premiers avant les majors, les seconds avant les capitaines.



D'assez longues explications complémentaires cherchent à prévenir toutes les difficultés possibles d'étiquette. Nous n'avons pas à suivre le Règlement dans cette voie, ce que nous avons dit suffisant complètement, croyons-nous, à montrer combien la correspondance entre les emplois civils et les grades militaires est établie de manière à rehausser ces derniers.

Parmi les militaires, le *Hof-Rang Reglement* ne comprend, on l'a vu, que les officiers proprement dits. Bien que les médecins militaires fassent partie du *Soldaten-Stand* et jouissent de l'assimilation de grade jusqu'à celui de général-major inclus, ils n'en ont pas le rang honorifique; ils prennent celui qui leur revient en qualité de *Rath* de telle ou telle classe. Il en est de même pour les fonctionnaires de l'administration et de l'auditoriat qui, eux, font partie du *Beamten-Stand* et n'ont aucune assimilation militaire.

Le *rang d'officier* concédé aux médecins ne constitue en leur faveur qu'un seul privilège honorifique, considérable il est vrai; c'est le droit aux *honneurs militaires* du grade dont ils possèdent le rang, salut des hommes de troupe, salut des sentinelles et aussi salut des officiers. Toutefois, ils n'ont pas droit aux honneurs funèbres.

Les fonctionnaires de l'intendance et de l'auditoriat ainsi que les payeurs ont droit au salut des hommes de troupe, mais en aucun cas aux honneurs militaires proprement dits.

Il va sans dire qu'il en est de même pour quiconque n'appartient pas à l'armée; sauf les honneurs dus aux ambassadeurs étrangers et aux dignitaires des plus hauts ordres de chevalerie du royaume (1), nul fonctionnaire, si haut placé qu'il soit dans l'ordre administratif, ecclésiastique ou judiciaire, n'a droit à aucun honneur militaire d'aucune sorte, ni visite, ni escorte d'honneur, ni cortège funèbre, ni salut (1); les honneurs militaires restent le privilège exclusif des militaires.

En résumé, du jour de sa nomination au grade de second-lieutenant, l'officier entre de plain-pied dans une sphère sociale à laquelle n'appartiennent de droit que quelques privilégiés de la naissance et dont l'accès constitue le couronnement, ou tout au moins l'une des dernières étapes de toutes les autres carrières. Voilà le début; le terme est inconnu sans doute, mais la voie embrassée conduira tout au moins jusqu'au grade de major, et ce grade peut déjà contenter les ambitions les plus exigeantes, puisqu'il classe celui qui en est revêtu avant les membres de la Chambre haute de son pays.

C'est ainsi qu'au moment où s'ouvre l'intelligence du jeune homme, au moment où se cherche et se déclare la vocation, l'épaulette de second-lieutenant lui apparaît entourée du prestige qu'avait naguère l'éperon d'or du chevalier; ainsi s'explique la séduction qui, multipliant dans tous les rangs de la jeunesse prussienne le nombre des concurrents à l'épaulette, permet d'exercer entre eux cette sélection remarquable grâce à laquelle le corps d'officiers est devenu, suivant la forte expression du colonel Kaulbars, « l'âme et l'âme unique dont le souffle puissant » communique à toute l'armée l'impulsion et la vie. »

(57)

(1) Quand les ambassadeurs se rendent officiellement à la cour, les postes du palais leur rendent les honneurs princiers. Tous les postes prennent et présentent les armes pour les chevaliers de l'Aigle noir (il n'y en a actuellement, avons-nous dit, que neuf qui ne soient pas officiers généraux). Les sentinelles présentent les armes aux grands-croix et aux commandeurs de l'Aigle rouge, aux commandeurs de l'ordre de la Couronne; elles les portent aux chevaliers de l'ordre pour le Mérite.

Les honneurs militaires sont, en ce qui concerne les militaires, à peu près les mêmes qu'en France :

Les postes prennent et présentent les armes, les tambours battant la marche, pour l'Empereur, les princes, les maréchaux, les drapeaux et étendards. Ils prennent et présentent les armes pour tous les officiers généraux, le commandant du régiment qui fournit la garde, le commandant de la brigade à laquelle ce régiment appartient, pour le commandant de place, pour l'officier du jour et pour les cortèges funèbres militaires. Ils prennent et portent les armes pour tous les détachements de troupe conduits par des officiers.

Les sentinelles présentent les armes à tous les officiers supérieurs et médecins assimilés. Elles les portent pour les capitaines, lieutenants et médecins assimilés, ainsi que pour les titulaires de certains ordres. Elles rectifient la position pour les titulaires de certains ordres moins élevés.

Les détachements en marche conduits par des sous-officiers portent les armes à la rencontre de tout officier. Les détachements conduits par des officiers ne portent les armes qu'à la rencontre d'officiers généraux ou supérieurs.

Les honneurs ne sont rendus par les postes et détachements que du lever au coucher du soleil. La nuit les honneurs rendus par les sentinelles se bornent au port d'armes, sauf pour les officiers de ronde.

(1) Dans la pratique, cet exclusivisme du règlement est appliqué avec la plus grande rigueur, témoin cette anecdote caractéristique relevée dans le livre du docteur Busch : *Graf Bismarck und seine Leute*. Le comte de Bismarck, accompagnant l'armée d'invasion, traversait en voiture les Ardennes ayant à ses côtés l'auteur du livre précité, assez haut fonctionnaire de la chancellerie. Le comte portait son uniforme de général-major, et les officiers qui croisaient ou dépassaient la voiture, saluaient. Le docteur se croyait obligé de rendre le salut en même temps que le ministre; tout d'un coup celui ci s'en aperçoit et l'invite aussitôt à ne pas continuer; car, dit-il : « Sachez que le salut ne s'adresse qu'à ma qualité de gé» néral-major, pas le moins du monde à mon titre de ministre » ou même de chancelier de la Confédération, et les officiers » qui me saluent pourraient trouver fort mauvais qu'un civil » se crût, pour si peu que ce soit, compris dans cet honneur. »

SUPPRESSION OU MAINTIEN DES RENFORTS

La *Revue militaire belge* a publié dans le courant de l'année dernière un compte rendu très intéressant, rédigé par le capitaine d'état-major Timmerhans, professeur de tactique à l'Ecole de tir et de perfectionnement de Beverloo, sur les expériences de tir qui ont été faites dans cette Ecole sous la direction de son commandant, le major Dopchie.

La *Revue militaire belge* est si répandue dans notre armée, qu'il nous paraît inutile de publier

in extenso ce travail dont la lecture se recommande cependant à un haut degré par la clarté de l'exposition et la netteté du style.

Mais, devrait-on nous accuser de faire double emploi, nous n'hésitons pas à reproduire en entier le chapitre III de ce compte rendu à cause de l'intérêt tout spécial que ce chapitre présente pour les lecteurs français : la question si agitée chez nous de la suppression ou du maintien des renforts s'y trouvant fort bien traitée — si on ne l'envisage qu'au point de vue de la vulnérabilité de cet échelon. Toutefois, avant de laisser la parole à l'écrivain belge, nous dirons quelques mots sur l'école de Beverloo et sur l'état actuel de la question des renforts dans quelques armées européennes.

L'*Ecole de tir et de perfectionnement pour l'infanterie* a été créée en 1879 par le lieutenant-général Renard. Elle a pour but de perfectionner l'instruction des officiers d'infanterie dans la tactique, le tir et les travaux pratiques de campagne.

Cette idée du général Renard de confier à une même école, à une *véritable école d'application de l'infanterie*, le soin de développer l'instruction militaire des officiers de cette arme dans les trois parties les plus importantes de leur service paraît, d'ailleurs, très heureuse.

Combien de fois, en effet, ne faut-il pas lutter contre l'exclusivisme où se laissent entraîner des officiers spécialistes, tout préoccupés de leurs études particulières et négligeant, par suite, de regarder au delà de l'horizon de leurs spéculations favorites pour se rendre compte des progrès accomplis ailleurs. N'avons-nous pas cité, par exemple, telle phrase d'un tacticien allemand s'applaudissant de ce que « le bon sens tactique répandu dans l'armée allemande ait triomphé des spéculations exagérées des hommes techniques (1) »? N'avons-nous pas reproduit aussi tel appel pressant qu'un de ces hommes techniques adressait aux tacticiens allemands pour les inviter à faire des concessions aux effets du feu moderne (2)? Toutes ces tendances prendraient peut-être un caractère moins absolu, moins exclusif si l'on prenait soin de réunir sous une même direction et dans un même établissement les différents cours spéciaux qui concernent une même arme.

Les concessions réciproques entre les spécialistes seraient sans doute plus faciles, si les études expérimentales de tactique, de tir et de travaux pratiques de campagne, par exemple, étaient menées de front et faites dans une même école. Le choc des idées arrondirait peut-être les angles et, par suite, les théories perdraient de leur absolu au grand bénéfice de l'infanterie.

Quant à la question du maintien ou de la suppression des renforts, elle nous semble à peu près résolue en Allemagne, en Autriche-Hongrie et en Russie.

Le règlement allemand permet, il est vrai, par son article 87, de conserver des *Unterstützungs-Trupps* qui, avec la chaîne *(Schützenlinie)* et les réserves de compagnie, portent bien à trois le nombre des échelons de la ligne de combat. Mais il faut constater que l'emploi des *Unterstützungs-Trupps*, dans le sens de nos renforts, est entièrement tombé en désuétude et que la compagnie allemande d'avant-ligne ne forme d'habitude que deux échelons quand elle prend sa formation de combat. Les raisons invoquées en Allemagne pour justifier la disparition de l'échelon intermédiaire de l'ordre dispersé ne s'appuyaient pas tant sur *la nécessité de soustraire cet échelon aux effets des gerbes de feu dirigées sur la chaîne* que sur *le désir de faire usage de lignes de tirailleurs très denses dès l'origine d'une action*, afin d'assurer au tir la plus grande puissance possible et de ne donner le *commandement des échelons qu'à des officiers expérimentés*. Les considérations de vulnérabilité des formations occupent en effet toujours le second plan (1) dans les spéculations prussiennes sur la valeur des formations de combat.

En Autriche-Hongrie, l'avant-ligne ne comprend aussi que deux échelons, la chaîne *(Feuerlinie)* et la réserve de compagnie *(Kompagnie reserve)*.

Quant à l'armée russe, la publication du nouveau règlement de manœuvres n'a pas donné satisfaction au vœu exprimé par le général Zeddler en faveur des *renforts* (2).

L'école de compagnie russe débute en effet comme il suit (3) :

..... « L'ordre de combat d'une compagnie com-
» prend une chaîne et des réserves..... celles-ci pren-
» nent l'une des formations de l'ordre serré. »

Dans le bataillon, les fractions en ordre serré des compagnies de la première ligne servent de soutiens à la chaîne et sont nommées réserves de compagnie; les compagnies de la seconde ligne constituent la réserve du bataillon.

L'armée allemande, l'armée austro-hongroise et l'armée russe suppriment donc en fait les renforts, et il est presque inutile de dire que chez nous il est permis de composer la ligne de combat soit avec deux, soit avec trois échelons (4).

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n° 520, page 74; consulter aussi les *Jahrbücher*, fascicule d'août 1880, et les *Jahresberichte* de 1880, pages 238 et 241.

(2) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n° 525, page 234.

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n°s 530 et 534.

(2) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n° 465.

(3) Nous avons analysé dans le n° 410 de la *Revue* le mémoire du général Zeddler, dont un extrait figure dans la partie du compte rendu belge que nous reproduisons plus loin.

(4) Nous avons signalé dans le n° 520 de la *Revue* l'erreur commise par un écrivain militaire allemand qui paraissait croire que notre règlement sur les manœuvres de l'infanterie donnait une seule formation de combat. Nous avons répondu à cette occasion que l'article 291 de l'école de compagnie autorisait à donner à notre compagnie trois formations différentes : *une formation normale* et *deux formations éventuelles*, sans parler des *formations irrégulières* prévues à l'article 376 de la même école. Notre formation de combat, loin d'être rigide, est d'une très grande souplesse; il ne s'agit que de savoir combiner les articles 291 et 376 de l'école de compagnie, les ar-



Laissons maintenant la parole au capitaine Timmerhans qui, dans son compte rendu, a dit aussi *quelques mots sur la question de la suppression des soutiens* (1).

. . . .

« L'auteur de l'opuscule intitulé : *Etude sur la formation et le mécanisme de combat des compagnies de première ligne dans l'offensive*, a donné, en faveur de cette suppression, des raisons qui ont paru décisives à plusieurs écrivains militaires.

Il se fonde sur les expériences faites au camp de Châlons en 1879, et d'après lesquelles il semble que le terrain battu par un feu collectif ait une profondeur à peu près constante de 350 mètres, dont 175 m. en avant de l'objectif et 175 mètres en arrière.

Quoique les expériences de Beverloo aient démontré que la zone couverte a, en réalité, une profondeur plus grande, nous reconnaissons volontiers que, sur la susdite profondeur de 350 mètres, on recueillera un très grand nombre des balles tirées, soit les six ou les sept huitièmes environ.

Ceci posé, suivons l'auteur dans son raisonnement.

« Personne n'ignore, dit-il, que le règlement de » tir prussien du 15 novembre 1877 prescrit l'emploi » de trois lignes de mire au delà de 700 mètres, de » deux lignes de mire entre 700 et 400 mètres, et » d'une seule ligne de mire en deçà de 400 mètres. » Et comme cet officier supérieur est d'avis que les renforts seront fondus dans la chaîne avant 400 mètres, il trouve particulièrement intéressant d'examiner la situation faite aux renforts par des feux collectifs exécutés au delà de 400 mètres avec deux et trois lignes de mire.

Partant de là, l'officier français expose successivement le dispositif de combat de la compagnie, d'abord au-delà de 700 mètres à un tir exécuté avec trois hausses différant entre elles de 100 mètres, puis entre 700 et 400 mètres à un tir exécuté avec deux hausses différant également de 100 mètres, la hausse inférieure correspondant, dans les deux cas, à la distance exacte de la chaîne (2). Nous ajouterons que le renfort (notre soutien) et le soutien (notre réserve) sont supposés placés respectivement à 150 et à 500 mètres de la chaîne.

Ayant ainsi posé les bases de sa démonstration, l'auteur arrive aisément à déduire que, pour le cas où la chaîne est à plus de 700 mètres des tireurs, le renfort se trouve dans un terrain battu par trois gerbes, tandis que la chaîne n'est battue que par deux, et que, pour celui où la chaîne est à une distance des tireurs comprise entre 700 et 400 mètres, le renfort se trouve, comme la chaîne, dans un terrain battu par deux gerbes. « Ainsi, conclut l'auteur, » en appliquant les règles de tir du règlement prussien à notre formation de combat, nous voyons » qu'au delà de 700 mètres le renfort est plus mal » partagé que la chaîne, et qu'entre 700 et 400 mè- » tres il partage le même sort. Donc, le renfort est » une complication inutile et dangereuse. »

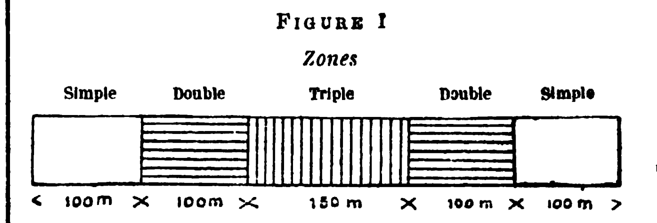
Bien des objections peuvent être faites à ce raisonnement. Et d'abord, il est à remarquer que l'emploi simultané de plusieurs hausses n'est recommandé par le règlement de tir prussien que pour les cas où la distance au but n'a pu être bien appréciée et pour ceux analogues où le but est mobile, ce qui rend tout au moins l'appréciation de la distance incertaine.

On n'était donc pas autorisé à placer la chaîne ennemie précisément et uniquement à la distance de la plus petite des deux ou des trois hausses employées. C'est là, en effet, un cas tout particulier qui ne se présentera presque jamais.

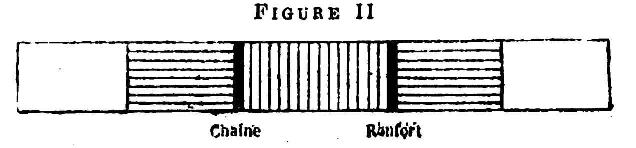
Bien au contraire, on aurait dû supposer des erreurs plus ou moins grandes dans l'appréciation de la distance, en ayant soin d'examiner successivement ce qui se serait passé alors.

C'est ce que nous allons faire ici, en ne considérant toutefois que le cas où l'objectif est à plus de 700 mètres des tireurs, puisque c'est dans ce cas-là que, d'après l'officier français, les renforts sont plus mal partagés que la chaîne.

Admettant donc, avec lui, un espace battu de 350 mètres de profondeur, pour chacune des trois lignes de mire employées, nous pouvons représenter, comme suit, la zone entière que couvrira le tir à trois hausses.



Et l'adversaire a intérêt, dans le cas où les renforts existent, à comprendre la chaîne et les renforts dans la zone triple comme ci-dessous :



ticles 85, 103 et 104 de l'école de bataillon et l'article 52 de l'école de brigade, pour pouvoir disposer d'une richesse de combinaisons qui permet de faire face aux circonstances les plus variées.

Nous répéterons encore ici avec l'auteur de la *Moderne Feuer Taktik* (Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n° 536) que ces *formules ou schémas théoriques* n'offrent aucun danger, quand au moment de les appliquer à un *cas concret*, c'est-à-dire à une situation tactique déterminée, les officiers évitent de se *coller à l'épure* et font la part de ce que ces exemples théoriques peuvent avoir de trop absolu.

(1) Dans l'infanterie belge on donne le nom de *soutiens* à l'échelon que nous appelons *renforts*.

(2) « Dans la répartition des lignes de mire il faut faire en sorte que la surface à couvrir de projectiles en reçoive un nombre suffisant ; par exemple, la surface où le but se trouve est : entre 600 et 800 mètres : lignes de mire de 650 et de 750 mètres ; entre 700 et 1,000 mètres : lignes de mire de 750, 850 et 950 mètres. » — (Instruction de 1877 sur le tir, appendice H, 1°, d). (*Note de la* REVUE).

C'est là évidemment, pour les tireurs, le cas le plus favorable et ils devront, pour y arriver, si la chaîne est à 925 mètres, par exemple, employer les lignes de mire de 900, 1,000, 1,100 mètres, en ayant soin de viser la chaîne même.

Voyons maintenant comment varieront respectivement les pertes de la chaîne et des renforts, suivant que l'erreur dans l'appréciation de la distance aura été plus ou moins grande.

Il est visible que, pour une erreur d'appréciation de :

0 à 100 mètres, nous aurons chaîne ou renforts dans la zone triple, et renforts ou chaîne dans la zone double;

100 à 150 mètres, chaîne ou renforts dans la zone triple, et renforts ou chaîne dans la zone simple;

150 à 200 mètres, chaîne ou renforts dans la zone double, et renforts ou chaîne dans la zone simple;

200 à 250 mètres, chaîne ou renforts dans la zone double, et renfort ou chaîne hors des atteintes;

250 à 350 mètres, chaîne ou renforts dans la zone simple, et renforts hors des atteintes.

Voilà donc les différents cas qui peuvent se présenter quand les renforts existent.

Supposons maintenant qu'on les supprime et qu'on les fonde dans la chaîne dès le début de l'action.

Évidemment le cas le plus favorable pour l'adversaire sera celui où la chaîne ainsi renforcée et doublée se trouvera précisément au centre de la zone triple. Pour arriver à ce résultat, si la chaîne est à 900 mètres, par exemple, il faudra que le tir s'exécute avec les hausses de 800, 900 et 1,000 mètres. Mais ce cas ne se présentera pas habituellement, parce que la distance aura été plus ou moins mal appréciée. Toutefois il est aisé de constater, par la figure donnée plus haut, que pour une erreur d'appréciation de :

0 à 75 mètres, la chaîne renforcée se trouvera encore dans la zone triple;

75 à 175 mètres, la chaîne renforcée se trouvera dans la zone double;

175 à 275 mètres, la chaîne renforcée se trouvera dans la zone simple.

De tout ceci nous pouvons conclure que si l'erreur d'appréciation est de :

0 à 75 mètres, les renforts ou soutiens sont avantageux;

75 à 100 mètres, les renforts ou soutiens sont désavantageux;

100 à 150 mètres, les formations avec et sans soutiens se valent;

150 à 175 mètres, les renforts ou soutiens sont avantageux;

175 à 200 mètres, les renforts ou soutiens sont désavantageux;

200 à 250 mètres, les formations avec et sans soutiens se valent;

250 à 275 mètres, les renforts ou soutiens sont avantageux;

275 à 350 mètres, les renforts ou soutiens sont désavantageux.

Il y a donc, au point de vue des pertes, plus d'avantages que de désavantages à l'emploi des soutiens, tant dans le cas où la distance est inconnue que dans celui où elle est connue. Et encore, il est à remarquer que nous avons supposé, avec l'auteur de la brochure précitée, que les soutiens formaient en arrière de la chaîne une ligne de même force et présentant un but semblable. Si, au contraire, les soutiens sont tenus groupés, l'adversaire, pour les atteindre en même temps que la chaîne, devra viser des points de celle-ci qui soient dans leur direction, ce qui sera toujours d'une exécution assez difficile; et s'il est vrai que la formation plus ou moins serrée des soutiens les rendra alors plus vulnérables, il est non moins évident que, grâce à cette formation, ils pourront souvent profiter avec plus de facilité des accidents du sol pour se soustraire au feu de l'adversaire.

Nous concluons donc à la conservation des soutiens, mais en renouvelant ici le vœu que cet échelon puisse être tenu, du moins au début de l'action, à une distance de 200 et même au besoin de 250 mètres de la chaîne, ce qui diminuera considérablement ses pertes sous le feu en plates-bandes de l'adversaire, sans nuire en aucune façon au rôle qu'il aura à jouer plus tard.

On ne saurait trop méditer, à ce sujet, les lignes suivantes écrites par le général Zeddler, cet éloquent témoin de tant de combats sanglants en Orient (1) :

« La raison la plus sérieuse, dit-il, qui nous a empêchés jusqu'ici d'adopter des soutiens, c'est l'attraction irrésistible que la chaîne exerce sur ces petits paquets et qui s'est manifestée d'une façon si sensible dans la dernière guerre d'Orient. C'est le danger de voir le soutien se fondre rapidement dans la ligne des tirailleurs. Quelques-uns pensent que ce fractionnement ne conduirait qu'à un éparpillement inutile.

» Il me semble que toutes ces objections ne sont guère fondées et ne prouvent rien contre la nécessité des soutiens. Le fractionnement est un mal inévitable avec le nouveau mode de combat, et si, malgré tout, il procure des avantages incontestables, il faut passer par-dessus ses inconvénients. Quant à l'attraction de la chaîne sur les réserves, elle se manifeste chaque fois qu'une troupe forte ou faible se trouve à proximité de la chaîne, exposée aux mêmes pertes qu'elle et, en même temps, condamnée à l'inaction.

» Des groupes peu considérables offrent ici plus d'avantages, parce que la réserve s'usera moins rapidement et parce que la chaîne s'épaissira moins vite que si elle était appuyée immédiatement par des fractions plus fortes. La nécessité des renforts se fait sentir surtout dans la première période du combat, quand l'infanterie ennemie n'a pas en-

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n° 410.

Nous avons déjà dit que satisfaction n'avait pas été donnée à la partie du *desideratum* du général Zeddler qui a précisément trait à la formation des *renforts* dans l'ordre de combat russe.

(*Note de la* REVUE.)

» core été entamée par le feu de l'artillerie, et dans » les phases où l'on se tient sur la démonstrative ; au » fur et à mesure que le feu acquiert de l'intensité et » quand le mouvement offensif prend une allure dé- » cisive, les soutiens, et même les réserves, selon les » besoins et en dépit des pertes subies, se rapprochent » sans cesse de la chaîne et viennent se fondre avec » elle ; néanmoins les soutiens ont rempli leur office, » c'est-à-dire qu'ils ont permis de maintenir, pendant » un certain temps, en dehors du feu le plus efficace, » une partie des réserves..... »

A ces réflexions du général Zeddler, autrefois reproduites, d'ailleurs, par la *Revue*, nous pourrions ajouter qu'il ne paraît nullement opportun de poser la question des renforts sous forme de dilemme : maintien ou suppression.

Les partisans de la disparition des renforts ont gagné en nombre dans ces derniers temps. En effet, vis-à-vis du tir en plates-bandes supprimer *une plate-bande* est un moyen aussi simple qu'ingénieux ; c'est de bonne guerre, dans tous les cas. Mais, pour ceux qui ne se laissent pas intimider par les grandes *ondées* dont on les menace à tout propos, la question des renforts reste entière.

Les renforts ont-ils un but, ont-ils un rôle à jouer dans la ligne de combat ?

Si oui, il n'est pas sage de décréter leur suppression absolue partout et toujours, et si l'on s'y résout, au moins dans la pratique, il faut, comme en Allemagne, songer aux moyens de les remplacer dans leur rôle. Si, comme en France, au contraire, on laisse au chef le soin de décider, dans chaque cas particulier, l'opportunité de leur maintien ou de leur suppression, il faut, au moins, savoir ce que l'on fait dans l'une et l'autre hypothèse.

Nous aurons certainement l'occasion de revenir sur le fonctionnement de l'avant-ligne, dans le cas normal d'une attaque décisive, et de montrer que si l'on peut, en effet, supprimer les renforts, on ne peut pas aussi facilement supprimer leur rôle, et qu'en conséquence, il faut prévoir les inconvénients de leur suppression et y pourvoir. (74)

COUP D'ŒIL SUR L'ARMÉE DES ÉTATS-UNIS

—

Lorsque les Etats-Unis ont célébré, l'an dernier, le centenaire de la proclamation de leur indépendance, l'armée a été représentée à la plupart des fêtes données à cette occasion, et les comptes rendus de la presse ont mentionné fréquemment divers corps appartenant à l'armée régulière ou aux milices volontaires. L'attention ayant ainsi été attirée plus particulièrement sur les ressources militaires des Etats-Unis, on a pensé qu'il pourrait être de quelque utilité de présenter un exposé de l'organisation de leur armée.

L'effectif de 25,000 hommes assigné aux troupes régulières paraîtra sans doute bien faible ; mais il y a lieu de considérer que les Etats-Unis n'ont pas de voisins dont ils aient à redouter l'invasion ; il ne faut pas oublier non plus qu'au jour du danger, cette faible armée verrait rapidement grossir ses rangs et atteindrait, comme à l'époque de la guerre de la sécession, un effectif formidable. Les troupes régulières deviendraient alors le noyau d'une immense armée de volontaires et mettraient au service de cette dernière leur organisation et leur personnel.

On sait avec quelle facilité en 1861, à l'aide de plusieurs appels successifs, les fédéraux surent mettre en ligne une armée de 662,000 hommes, composée de citoyens enrôlés volontairement ; ces hommes se plièrent vite aux exigences de leur nouvelle profession, et ce fait n'a rien qui doive surprendre, si l'on songe que la plupart des Américains, habitués à une vie aventureuse, familiarisés dès l'enfance avec l'usage des armes, et rompus à la fatigue, possèdent déjà les principales qualités du soldat. Ajoutons que l'expérience a prouvé qu'ils sont facilement disciplinables. Pour conduire ces nombreuses levées, les Etats-Unis possèdent, dans l'Académie de West-Point, une riche pépinière d'officiers. Lors de la guerre de la sécession, un grand nombre d'anciens élèves de cette Ecole militaire, qui appartenaient à diverses carrières civiles, reprirent la profession des armes et y conquirent un renom glorieux ; tels furent les généraux Grant, Sherman et bien d'autres.

Après avoir exposé la composition de l'armée régulière sur le pied de paix, nous dirons quelques mots des milices, et nous indiquerons les dispositions légales qui permettent d'appeler les volontaires à concourir à la défense nationale.

I. ARMÉE RÉGULIÈRE

Principes généraux d'organisation. — Le président des Etats-Unis est le commandant en chef des troupes de terre et de mer ; le ministre de la guerre, délégué par lui, assure l'exécution des lois et des règlements concernant l'armée à l'aide des différents services de son département (1).

L'effectif de l'armée des Etats-Unis, sur le pied de paix, a été fixé par le Congrès au chiffre maximum de 25,000 hommes de troupe commandés par 2,155 officiers (2).

L'armée se recrute par voie d'enrôlements volontaires parmi les hommes de vingt et un à trente-cinq ans reconnus propres au service. Cette limite d'âge n'est pas applicable aux soldats qui contractent un rengagement.

---

(1) On trouvera dans la suite de cet article l'énumération de ces services ainsi que des indications sur leurs attributions.

(2) Dans son *rapport sur l'armée* pour l'année 1881, le général Sherman a demandé que l'effectif maximum fut porté à 30,000 hommes. Nous ferons connaître en temps utile la réponse que le Congrès aura faite à cette proposition. 4

La durée de l'engagement, qui est variable, est déterminée de temps à autre par l'adjudant-général de l'armée; elle est habituellement de cinq ans.

Nous distinguerons, dans l'armée des Etats-Unis :
1° Les corps de troupe;
2° Les états-majors et les services administratifs.

I. Corps de troupe.

L'armée des Etats-Unis comprend :
25 régiments d'infanterie,
10 régiments de cavalerie,
5 régiments d'artillerie,
1 bataillon du génie.

INFANTERIE

L'infanterie des Etats-Unis se compose de vingt-cinq régiments numérotés de un à vingt-cinq.

Sur ce nombre, deux régiments, le 24e et le 25e, sont entièrement composés de nègres; les officiers seuls sont de race blanche. Ces deux régiments résident d'une manière continue dans les postes fortifiés de la frontière indienne.

COMPOSITION DU RÉGIMENT

Le régiment que l'on désigne également, comme cela a eu lieu longtemps dans l'armée anglaise, sous le nom de bataillon, est à dix compagnies. Son effectif total est de 518 hommes, savoir (1) :
35 officiers,
95 sous-officiers, (2)
388 hommes de troupe.

Officiers. — Les 35 officiers du régiment sont :
1 colonel, commandant le régiment;
1 lieutenant-colonel,
1 major,
10 capitaines,
10 lieutenants en premier, } officiers de compagnie;
10 lieutenants en second,
1 adjudant, } du grade de lieutenant.
1 quartier-maître,

Sous-officiers. — Les sous-officiers, au nombre de 95, comprennent :
1 sergent-major,
1 sergent quartier-maître,
1 chef de musique,
2 musiciens en premier,
10 premiers sergents,
40 sergents,
40 caporaux.

Troupe. — Il y a par régiment d'infanterie 388 hommes de troupe proprement dits; savoir :
338 soldats,
10 conducteurs de voiture,
20 ouvriers,
20 musiciens.

ORGANISATION DE LA COMPAGNIE

Les dix compagnies du régiment d'infanterie se distinguent au moyen des dix premières lettres de l'alphabet.

La compagnie est commandée par un capitaine assisté de deux lieutenants, dont l'un est de première classe et l'autre de deuxième.

Les sous-officiers, hommes de troupe et employés de la compagnie, au nombre de 48, se répartissent comme il suit :
1 premier sergent.
4 sergents,
4 caporaux.
34 soldats,
1 conducteur de voiture,
2 ouvriers,
2 musiciens.

Ce qui donne pour l'effectif de la compagnie : 51 officiers, sous-officiers et soldats.

L'infanterie des Etats-Unis est armée du fusil rayé du système Springfield.

CAVALERIE

La cavalerie des Etats-Unis compte dix régiments numérotés de 1 à 10 : les deux derniers (9e et 10e) sont composés de noirs, avec des officiers de race blanche, et occupent d'une manière permanente les postes fortifiés de la frontière occidentale.

COMPOSITION DU RÉGIMENT

Le régiment de cavalerie se subdivise en trois escadrons de quatre pelotons chacun; il a un effectif total de 888 officiers et soldats, qui se décompose ainsi :
43 officiers,
125 sous-officiers,
720 hommes de troupe.

Officiers. — Le cadre d'officiers comprend :
1 colonel commandant,
1 lieutenant-colonel,
3 majors,
12 capitaines,
12 lieutenants en premier, } officiers de peloton;
12 lieutenants en second,
1 adjudant, } tous deux du grade de lieutenant.
1 quartier-maître,

Sous-officiers. — Les sous-officiers sont au nombre de 125 :
1 sergent-major,
1 sergent quartier-maître,
1 chef de musique,
1 sergent-sellier,

(1) Les effectifs cités dans le présent article sont extraits de l'*Official Army Register* (1880), publié par ordre du secrétaire d'Etat de la guerre pour être distribué, conformément à la loi, aux sénateurs et aux membres de la Chambre des représentants.

(2) Les caporaux sont compris dans la catégorie des sous-officiers.

1 chef-trompette,
12 premiers-sergents,
60 sergents,
48 caporaux.

Troupe. — 720 hommes, qui se répartissent ainsi qu'il suit :

648 cavaliers,
12 conducteurs de voiture,
12 selliers,
24 maréchaux-ferrants,
24 trompettes.

ORGANISATION DU PELOTON

Les douze pelotons du régiment de cavalerie sont désignés au moyen des douze premières lettres de l'alphabet. Le peloton est commandé par un capitaine ayant sous ses ordres un lieutenant en premier et un lieutenant en second.

Les sous-officiers du peloton, au nombre de dix, sont :

1 premier-sergent,
5 sergents,
4 caporaux.

Les hommes de troupe sont au nombre de 60, dont :

54 cavaliers,
1 conducteur de voiture,
1 sellier,
2 maréchaux,
2 trompettes,

soit 73 officiers et soldats pour l'effectif total du peloton.

Le service vétérinaire est assuré dans l'arme de la cavalerie par quatorze chirurgiens-vétérinaires inégalement répartis entre les dix régiments. Ces vétérinaires, qui n'ont pas d'assimilation avec les officiers de l'armée, ne comptent pas à l'effectif du régiment.

ARTILLERIE

L'artillerie des Etats-Unis est organisée en cinq régiments comprenant chacun douze batteries, dont une batterie légère et onze batteries à pied (1) ; les unités de la première catégorie sont des batteries montées ou à cheval destinées aux opérations de campagne, tandis que les autres sont affectées à la guerre de siège et à la défense des côtes.

Armement. — L'artillerie de campagne est pourvue actuellement de bouches à feu des modèles ci-après :

Canon rayé de 3 pouces (1861)
Canon rayé de 3 pouces et demi (1870)
Mitrailleuse Gatling d'un pouce et d'un demi-pouce (1868) (2)
Canon lisse de 12 livres, dit *canon Napoléon*.

COMPOSITION DU RÉGIMENT

L'effectif du régiment d'artillerie est de 576 officiers et soldats, savoir :

56 officiers,
115 sous-officiers,
405 hommes de troupe.

Officiers. — Les 56 officiers sont répartis comme il suit :

1 colonel commandant,
1 lieutenant-colonel,
3 majors,
12 capitaines,
24 lieutenants en premier,
13 lieutenants en second,
1 adjudant, } du grade de lieutenant.
1 quartier-maître }

Sous-officiers. — Les 115 sous-officiers comprennent :

1 sergent-major,
1 sergent quartier-maître,
1 chef de musique,
2 musiciens en premier,
12 premiers sergents,
50 sergents,
48 caporaux.

Troupe. — Les 405 hommes de troupe se composent de :

345 canonniers,
12 conducteurs de voiture,
24 ouvriers,
24 musiciens.

ORGANISATION DE LA BATTERIE

Chaque batterie est commandée par un capitaine. Les douze batteries du régiment, de même que les compagnies dans l'infanterie et les escadrons dans la cavalerie, sont distinguées au moyen des douze premières lettres de l'alphabet.

Batterie légère. — La batterie légère a 85 officiers ou soldats ; savoir :

1 capitaine,
2 lieutenants en premier,
2 lieutenants en second,
1 premier sergent,
6 sergents,
4 caporaux,
64 canonniers,
1 conducteur de voiture,
2 ouvriers,
2 musiciens.

Sur le pied de paix, la batterie a 4 pièces de canon, une forge de campagne et un chariot de batterie ; en campagne, le nombre des bouches à feu de la batterie est porté à six (1).

(1) Leur dénomination officielle est *batteries d'artillerie*; nous les avons désignées pour plus de clarté sous le nom de batteries à pied; elles constituent d'ailleurs ce que l'on appelle, aux Etats-Unis, l'artillerie à pied ou encore l'artillerie lourde, par opposition à l'artillerie légère fournie par les batteries de campagne.

(2) Une mitrailleuse de 45 centièmes de pouce, adoptée en 1874, est destinée à remplacer la mitrailleuse d'un demi-pouce. (*Artillery Tactics United-States Army*, 1877.)

(1) Le règlement de 1877 (*Artillery Tactics*) assigne à la bat-

Batterie à pied. — Cette batterie ne comporte qu'un effectif de 44 officiers et soldats; savoir :

1 capitaine,
2 lieutenants en premier,
1 lieutenant en second,
1 premier sergent,
4 sergents,
4 caporaux,
26 soldats,
1 conducteur de voiture,
2 ouvriers,
2 musiciens.

GÉNIE

Le seul bataillon du génie que possède l'armée des Etats-Unis ne rentre point, à proprement parler, dans les corps de troupe. Le corps des ingénieurs (*Corps of Engineers*), dont fait partie ce bataillon, figure en effet parmi les différents services relevant directement du ministère de la guerre et dont il sera parlé plus tard. Voici néanmoins quelle est l'organisation du bataillon du génie considéré comme corps de troupe.

COMPOSITION DU BATAILLON

Le bataillon du génie, fort de quatre compagnies, a un effectif de 16 officiers, 38 sous-officiers et 160 hommes, soit ensemble 214 officiers et soldats. Les 16 officiers, qui sont détachés du corps des ingénieurs, sont :

1 major, commandant le bataillon ;
5 capitaines,
5 lieutenants en premier,
5 lieutenants en second.

(Deux de ces lieutenants remplissent respectivement les fonctions d'adjudant et de quartier-maître du bataillon.)

L'état-major du bataillon comprend deux sous-officiers : un sergent-major et un quartier-maître.

COMPOSITION DE LA COMPAGNIE

La compagnie se compose de :

5 sergents.
4 caporaux,
20 soldats de première classe (1),
18 soldats de deuxième classe,
2 musiciens.

Les différentes troupes dont l'énumération précède sont réparties comme il suit sur le territoire des Etats-Unis, lequel est partagé, au point de vue militaire, en neuf départements constituant eux-mêmes trois divisions :

Division militaire du Missouri; quartier général à Chicago. — Quatre départements : Missouri, Dakota, Texas, Platte.

Troupes : 18 régiments d'infanterie ; 8 régiments de cavalerie.

2° *Division militaire de l'Atlantique;* quartier général à New-York. — Deux départements : de l'Est et du Sud.

Troupes : 3 régiments d'infanterie ; 4 régiments d'artillerie.

On rattache à cette division le département indépendant de West-Point, dans lequel se trouve l'Académie militaire de ce nom et qui compte comme troupes, le corps des cadets (2), une compagnie du génie et des détachements de cavalerie et d'artillerie.

3° *Division militaire du Pacifique.* — Quartier général à San Francisco. — Trois départements : Californie, Colombia, Arizona.

Troupes : 4 régiments d'infanterie, 2 régiments de cavalerie, 1 régiment d'artillerie.

(A suivre.) (43)

EXPÉRIENCES DE TIR EXÉCUTÉES EN ITALIE

CONTRE LES PARADOS

Le fascicule publié par le *Giornale d'Artiglieria e Genio* en octobre 1881 contient d'intéressants détails sur des expériences exécutées, dans ces derniers temps, au camp de Saint-Maurice, en vue de constater l'effet des projectiles venant à éclater dans celle des faces d'un parados qui est dirigée vers l'intérieur d'un épaulement armé d'artillerie, l'autre face du parados protégeant cette artillerie contre des feux de revers.

---

terie légère l'effectif de guerre ci-après, que nous reproduisons à titre de renseignement :

5 officiers (1 capitaine et 4 lieutenants),
21 sous-officiers et caporaux,
78 canonniers,
42 canonniers-conducteurs,
1 conducteur de voiture,
6 ouvriers,
2 trompettes.

soit ensemble 150 officiers et soldats.

Le nombre des chevaux est de 115, dont 18 de selle, 84 de trait et 13 chevaux haut-le-pied, sans compter les chevaux d'officiers.

En temps de guerre, le groupement de quatre à cinq batteries, sous les ordres d'un officier supérieur, constitue un *bataillon*. La réunion de deux ou plusieurs bataillons forme une brigade ; celle-ci est commandée par un brigadier-général. A chaque corps d'infanterie ou de cavalerie, on attache une brigade dont la force varie suivant l'importance du corps auquel elle est affectée. En outre, il est formé des réserves d'artillerie composées de plusieurs brigades et commandées par des officiers généraux.

(1) Il n'y a deux classes de soldats que dans les troupes du génie et de l'*Ordnance*, ainsi qu'on le verra lorsqu'il sera question de ce dernier service.

(2) Le nombre total des cadets est de 312; la durée des cours d'études est de quatre ans.

Il s'agissait, en résumé, de déterminer à quelle distance de la queue des plates-formes doit être situé le pied de la face intérieure d'un parados, si l'on veut que les éclats des projectiles de l'attaque, ayant fait explosion contre cette face, ne puissent revenir assez loin en arrière pour blesser le personnel des pièces de la défense et endommager son matériel.

Après quelques essais préliminaires, effectués avec des projectiles de calibres divers, éclatant soit au repos, soit animés de vitesses restantes très faibles, on fut tout d'abord fixé sur les points suivants :

1° On peut considérer comme nul, avec les obus des pièces de campagne, l'effet des éclats projetés vers la batterie, quand toutefois la projection a lieu ;

2° Avec les obus appartenant au matériel de siège, les éclats sont projetés, mais plus loin, quand le parados est en sable que lorsqu'il est en terre, toutes choses égales d'ailleurs ;

3° Toutes choses égales d'ailleurs aussi, les éclats sont lancés plus loin, quand ils proviennent d'obus ayant éclaté contre la butte, étant animés d'une certaine vitesse, que lorsqu'on les enterre pour les faire éclater au repos ;

4° Les éclats sont projetés moins loin quand l'explosion est due au fonctionnement d'une fusée à éclatement retardé.

Un programme fut alors arrêté pour l'exécution d'expériences plus étendues. L'objet de celles-ci fut limité toutefois à la recherche des effets d'éclatement produits par des obus de divers calibres, armés de fusées donnant l'explosion immédiate et lancés contre des épaulements de sable avec des charges réduites. Ces charges devaient être calculées de façon que la vitesse restante des projectiles fût la vitesse *minima* parmi toutes celles que peut comporter le tir pratique.

En conséquence, les calibres adoptés et le nombre de coups à tirer par bouche à feu furent les suivants :

5 coups avec l'obusier de 22 c. (obus léger ou ordinaire).	Poids de l'obus vide 70^{k}0	Charge intérieure.. 3^{k}5
5 coups avec l'obusier de 22 c. en bronze rayé (obus-fougasse).	Poids de l'obus vide 67^{k}0	Charge intérieure.. 8^{k}0
5 coups avec l'obusier de 15 c. se chargeant par la culasse (obus ordinaire).	Poids de l'obus vide 30^{k}4	Charge intérieure.. 1^{k}7
5 coups avec le canon de 15 c. se chargeant par la culasse (obus ordinaire).	Poids de l'obus vide 30^{k}4	Charge intérieure.. 1^{k}7
5 coups avec le canon de 24 c. se chargeant par la culasse (obus ordinaire).	Poids de l'obus vide 125^{k}8	Charge intérieure.. 4^{k}5
3 coups avec le canon de 32 c. se chargeant par la culasse (obus ordinaire).	Poids de l'obus vide 259^{k}0	Charge intérieure.. 13^{k}2

Les charges à employer pour le tir avec ces diverses bouches à feu furent déterminées comme il suit :

1° Pour l'obusier de 15 c. se chargeant par la culasse, on adopta une charge de poudre capable d'imprimer au projectile une vitesse initiale de 190 à 200 m., à peu près égale à la vitesse restante du projectile pour la distance de 3,000 m. et la charge réglementaire ;

2° Pour le canon de 15 c. se chargeant par la culasse, on choisit une charge de poudre capable d'imprimer au projectile une vitesse initiale de 240 à 250 m., sensiblement égale à la vitesse restante du même projectile entre 5,000 et 8,000 m. pour la charge réglementaire ;

3° Pour l'obusier de 22 c. (en bronze rayé), on prit une charge capable d'imprimer à chacun des deux obus une vitesse initiale de 180 à 190 m., sensiblement égale à la vitesse qu'ils possèdent à la distance de 2,000 m., maximum de la portée de l'obusier ;

4° Pour le canon de 24 c. se chargeant par la culasse, on adopta une charge capable d'imprimer au projectile une vitesse initiale de 260 à 270 m., sensiblement égale à la vitesse restante du même projectile pour la distance de 6,000 m. et la charge réglementaire.

On remit à une date ultérieure le tir du canon de 32 c., car, à l'époque où les premières expériences eurent lieu (octobre 1879), le tracé du projectile n'était pas encore définitivement arrêté.

EXPÉRIENCES DE 1879

Tir contre une butte en sable. — La butte sur laquelle on tirait au camp de Saint-Maurice était entièrement composée de sable ; elle avait 4^{m}50 de hauteur, et le talus tourné du côté des pièces était incliné à 45°, de manière que l'angle fait par la trajectoire avec le talus, au moment du choc, fût à peu près identique à celui que fait la trajectoire avec le sol quand on tire aux grandes distances mentionnées plus haut avec la charge règlementaire.

Deux rangées de cibles avaient été plantées entre la batterie et la butte ; elles étaient destinées à recevoir les éclats provenant de l'explosion des obus, après leur choc contre la butte ; la première rangée était à 15 m. du pied du talus, la seconde à 30 mètres.

Les bouches à feu avaient été mises en batterie à environ 160 m. du parados ; le tir devait avoir lieu dans une direction perpendiculaire au pied du talus, sauf pour le canon de 15 c., qui tirait un peu obliquement.

Voici l'ordre dans lequel le tir fut exécuté avec les diverses pièces et le nombre des coups tirés :

1° Canon de 24 c. : 3 coups ;
2° Obusier de 22 c. (obus ordinaire) : 5 coups ;
— (obus-fougasse) : 5 coups ;
3° Obusier de 15 c. se chargeant par la culasse : 3 coups ;
4° Canon de 15 c. se chargeant par la culasse : 3 coups.

Au premier coup tiré avec le canon de 24 c., l'éclatement de l'obus produisit dans l'air une telle commotion que toutes les cibles furent renversées par terre ; mais, vérification faite, aucune d'elles n'avait reçu d'éclats. Après les deux coups suivants, aucune

empreinte ne fut relevée sur les cibles : on crut donc ne pas devoir compléter à cinq la série des coups indiquée sur le programme.

Les cinq obus-fougasses de 22 c. lancèrent tous un certain nombre d'éclats en arrière; deux éclats seulement atteignirent les cibles, l'un dans la première rangée et l'autre dans la seconde; les autres tombèrent à une distance du parados variant entre 70 et 200 mètres. Mais ces derniers éclats, comme on put le reconnaître, avaient été chassés en arrière sous des angles très prononcés avec l'horizon et avaient passé par-dessus les cibles à une grande hauteur. L'explosion des obus soulevait un gros nuage de sable qui retombait à petite distance.

Les cinq obus ordinaires de 22 c. produisirent un plus petit nombre d'éclats; mais ceux-ci, lancés sous des angles notablement plus faibles, suivaient des trajectoires rasantes qui auraient été plus dangereuses pour la batterie figurée par les cibles.

Les obus de 15 c. tirés contre le parados par l'obusier se chargeant par la culasse ne projetèrent aucun éclat; le tir de cette bouche à feu ne fut donc pas continué; en revanche, les obus lancés par le canon rayé du même calibre donnèrent lieu à quelques éclats qui arrivèrent très près de la première rangée de cibles.

Ces résultats semblèrent démontrer suffisamment que les parados composés de sable débarrassé de pierraille ne présentent aucun danger sérieux pour le personnel et le matériel des batteries, quand des projectiles éclatent contre leur talus dans un tir direct.

Pour rendre ces expériences plus complètes, le ministre voulut qu'elles fussent répétées contre un parados en terre purement argileuse, avec les calibres de 22 c. et de 15 c. (canon et obusier rayés).

Tir contre un parados en terre argileuse. — Les épreuves eurent lieu en décembre 1879 au polygone de Ciriè. La butte mesurait 5 mètres de hauteur; le talus tourné vers les pièces avait une pente de 45°. La terre était fort humide; lors de certaines séances, elle était parfois gelée à la surface.

Les pièces avaient été mises en batterie sur une ligne parallèle au pied du parados, à 80 m. au lieu de 160 m. Les deux rangées de cibles étaient disposées comme on a dit plus haut. Le tir avec le canon et l'obusier de 15 c., se chargeant par la culasse, fut arrêté au bout de trois coups pour chacune de ces deux pièces, aucun des obus lancés contre le parados n'ayant projeté d'éclats, comme dans le cas du parados en sable.

Dans le tir avec l'obusier de 22 c., l'obus-fougasse, pas plus que l'obus ordinaire, ne donna lieu à aucune projection d'éclats qui pût être regardée comme vraiment dangereuse pour le terrain des cibles; mais les deux espèces de projectiles, et spécialement l'obus-fougasse, soulevaient en éclatant et chassaient derrière eux une grande quantité de terre, en morceaux plus ou moins volumineux, suivant la plus ou moins grande compacité au point frappé. Ces mottes de terre atteignirent souvent la seconde rangée des cibles. De plus, l'éclatement était accompagné d'un nuage de fumée épais et suffocant qui s'étendait jusqu'à la première rangée. Ces gros fragments eussent été évidemment dangereux pour le personnel des pièces représentées par les cibles; ils auraient pu également paralyser pendant quelque temps le service des bouches à feu, pour peu qu'ils fussent tombés sur les mécanismes de culasse.

En tirant sur un parados en sable, on avait remarqué que le nuage de poussière ne s'étendait pas à plus de 15 m. du pied du parados; les pièces placées à 25 m. de ce pied n'auraient donc éprouvé de ce fait aucune incommodité. Mais il n'en eût pas été de même avec un parados en terre ou même en sable mélangé de cailloux : il aurait fallu alors reculer l'emplacement des pièces jusqu'à 30 m. du parados pour éviter que les terres ou pierrailles projetées en arrière ne vinssent nuire au fonctionnement des pièces.

De ces deux séries d'expériences, il semblait qu'on était en droit de formuler la conclusion suivante :

« L'éclatement d'un obus arrêté par un parados ne peut être considéré comme à redouter, soit pour le personnel, soit pour le matériel d'une batterie; toutefois, il peut en résulter des inconvénients très sérieux au point de vue du service des pièces, quand la distance de celles-ci au pied du parados est inférieure à 30 m., et spécialement quand celui-ci est en terre. D'où il serait permis de conclure qu'on ne doit construire un parados derrière une batterie que dans le cas d'absolue nécessité et que le mieux alors est de le faire en sable. »

Mais, dans les expériences qu'on vient de relater, aucun coup n'avait été tiré avec le canon de 32 c.; or, les obus de ce calibre représentent beaucoup mieux que ceux des calibres inférieurs le genre de projectiles auxquels seront le plus vraisemblablement exposées les batteries de côte.

Aussi le ministre pensa-t-il que les résultats obtenus ne permettaient pas encore de trancher la question des parados, d'autant plus que certaines expériences de tir faites au polygone de Cecina, vers la même époque, paraissaient ne pas concorder avec les faits relevés à Saint-Maurice. En conséquence, il donna des ordres pour que tout fût recommencé, non seulement avec les mêmes calibres, mais en leur adjoignant celui de 32 c., et pour que le tir fût exécuté contre des parados, soit en terre, soit en sable.

Pour avoir des résultats plus concluants, on devait faire usage de projectiles armés de fusées à éclatement retardé, afin de comparer les effets obtenus avec ceux que donnent des projectiles à fusée percutante ordinaire. De plus, il était recommandé de recueillir le plus de données possible sur l'effet explosif des projectiles de divers calibres, et pour cela on devait les faire éclater au repos après les avoir enfouis à diverses profondeurs dans la terre et dans le sable.

EXPÉRIENCES DE 1880

Un programme d'expériences fut donc arrêté tout spécialement; il comprenait trois parties :

1° Tir d'éclatement, à exécuter avec des canons de 15 c., 24 c. et 32 c., ainsi qu'avec l'obusier de 22 c. en bronze rayé (obus ordinaire et obus-fougasse), en tirant un nombre égal de coups contre des parados en sable et en terre; deux coups, et même plus s'il le fallait, pour chacun des calibres de 24 c. et de 32 c.; quatre coups pour l'obusier de 22 c.;

2° Tir de pénétration, en tirant avec chacune des pièces et des projectiles indiqués deux coups à obus non chargé, mais lesté;

3° Eclatements de projectiles enterrés; on devait se servir pour cela d'obus de chaque calibre et de chaque espèce enfouis dans l'intérieur des parados et dans des positions analogues à celles qu'on aurait relevées dans le tir de pénétration.

La première partie du programme fut épuisée d'une manière complète; on y ajouta même l'explosion de quelques obus de 12 c. et de 9 c., avec fusée donnant un éclatement retardé; de même pour la troisième partie, qui fut exécutée dans tous ses détails. Mais on laissa de côté la deuxième, d'abord pour procéder à des expériences plus urgentes et ensuite parce qu'en y réfléchissant, on pensa que le nombre de coups fixé était trop restreint pour apporter sur les pénétrations des données suffisamment certaines et plus approchées que les essais de même genre effectués en 1879.

Voici quels furent les résultats obtenus :

Tir contre une butte en sable. — L'obus de 32 c., en faisant explosion contre le parados en sable, lança quelques éclats qui allèrent jusqu'à 250 mètres; mais tous les autres tombèrent à moins de 20 mètres. L'explosion souleva un nuage de sable tellement épais que jusqu'à cette distance l'air fut quelques moments irrespirable : cette poussière tombant sur des bouches à feu dont la culasse serait restée ouverte, aurait rendu sans aucun doute la manœuvre de celle-ci très difficile lors de l'opération du rechargement.

Le second obus, qui rebondit hors du parados sans éclater, avait tracé sur le talus un sillon de telle nature qu'on pouvait en inférer que, si la fusée avait fonctionné, l'éclatement aurait eu lieu à fleur du talus; il y aurait eu alors en arrière projection d'une moins grande quantité de sable, mais, en revanche, d'un plus grand nombre d'éclats suivant des trajectoires plus rasantes.

Les obus de 24 c. soulevèrent moins de sable et envoyèrent des éclats à des distances moindres, mais sous des angles assez faibles pour que quatre des cibles fussent touchées. On remarqua en même temps que la projection du sable était due plutôt à la vitesse du choc du projectile qu'à l'éclatement de celui-ci; on en acquit la preuve en constatant que le nuage de sable était plus fort quand le tir avait lieu avec la charge réglementaire que lorsque le projectile était lancé avec la charge réduite, et que l'augmentation de la vitesse initiale, au lieu d'accroître la profondeur à laquelle le projectile pénétrait dans le sable, le faisait remonter plus facilement vers le haut du parados, le long du talus. En somme, pour ce calibre, les effets ont été les mêmes avec la vitesse du choc minima (250 m.) et avec la vitesse maxima (460 m.), en sorte qu'on peut admettre que les résultats auraient été les mêmes au moins dans le tir contre le sable, si l'on eût employé des vitesses intermédiaires.

L'obus ordinaire de 22 c. produisit des effets presque égaux à ceux de l'obus de 24 c.; mais l'obus-fougasse de 22 c. rejeta des éclats plus volumineux et souleva des nuages de sable plus épais et plus gênants que ceux auxquels avait donné lieu l'éclatement des obus de 32 c., car ils rendaient l'air irrespirable jusqu'à 25 mètres au moins en arrière du point d'éclatement. Cela doit être attribué certainement à la moindre pénétration de l'obus-fougasse, lequel éclatait à quelques centimètres seulement au-dessous du talus.

Quant aux effets produits par l'éclatement des obus de 15 c., ils furent, sous tous les rapports, inférieurs à ceux des projectiles précédemment nommés; toutefois, il y eut lieu de remarquer que les trajectoires de certains éclats avaient été fort tendues, et qu'un d'entre eux, animé d'une très grande vitesse, avait été projeté à une distance de 250 mètres. Comme on put le vérifier, cette particularité tenait à ce que les obus, au lieu de s'enfoncer dans le parados, tendaient à remonter le long du talus et à sortir du parapet par sa partie supérieure; comme, d'autre part, ils étaient munis de fusées à inflammation retardée, ils n'éclataient que lorsqu'ils affleuraient pour ainsi dire l'escarpe, leur axe étant devenu parallèle au plan du talus, et le flanc, non le culot, étant tourné vers la batterie.

Les obus de 12 c. ne soulevèrent que peu de sable et leurs éclats restèrent enfouis dans le parados. Un seul de ces éclats fut projeté à environ 250 m., sans doute parce que l'obus remontant le talus de la butte était venu éclater pour ainsi dire hors du sable, comme on l'a vu pour le calibre de 15 c. Au reste, cette tendance des obus de 12 c. à remonter ce talus parallèlement à son plan fut démontrée par ce fait, qu'un obus qui n'avait pas éclaté fut retrouvé à 1 m. environ plus haut que son point d'impact et à 0m20 seulement en dessous du plan de l'escarpe, couché parallèlement à ce plan, l'ogive en haut.

Les obus de 9 c. restèrent tous enfouis dans le sable : c'est à peine si, au point d'impact, on apercevait quelques traces de commotion.

Tir contre une butte en terre. — Dans le tir contre les terres, les projectiles ne se relèvent plus parallèlement au talus du parados; ils s'enfoncent dans le prolongement du dernier élément de la trajectoire. Ils éclatent au fond du trou qu'ils ont creusé et à une profondeur beaucoup plus grande que dans le sable, en sorte que les effets de l'éclatement sont beaucoup moins dangereux, au point de vue des mottes de terre ou des éclats projetés; en outre, on n'a plus à redouter la formation du nuage de poussière si gênant dans le cas du sable.

Les obus de 32 c. pénétrèrent à 5 ou 6 mètres de profondeur et firent explosion de l'autre côté du parados, car le fond de l'entonnoir n'était séparé du talus opposé au point de pénétration que par une

épaisseur de terre variant de 1m80 à 2 mètres. Les mottes de terre soulevées en l'air en même temps qu'un certain nombre d'éclats furent lancées à une assez grande hauteur : le tout retomba à 20 mètres de distance environ. Evidemment, si l'entonnoir eût été ouvert du côté du point d'impact, la quantité de terre et d'éclats lancée dans la batterie (ou sur la double rangée de cibles qui en était le simulacre) aurait été plus considérable et serait tombée en arrière à une distance beaucoup plus grande.

Les obus de 24 c. munis d'une fusée à inflammation retardée frappaient le parados avec une vitesse de 250 mètres environ. Leurs effets furent analogues à ceux des obus de 32 c., quoique moins destructifs. Mais, quand ils étaient armés d'une fusée à percussion instantanée et arrivaient contre la butte avec une vitesse de 450 mètres, ils soulevaient même plus de terre que les obus de 32 c. ainsi qu'un plus grand nombre d'éclats, la distance de projection étant également considérable. On devait attribuer en grande partie l'augmentation relative de la masse de terre projetée à la grandeur de la vitesse du choc, car, avec un obus lesté, animé de la même vitesse, on reproduisit à peu près les mêmes résultats.

L'obus ordinaire de 22 c. lança à 20 mètres derrière lui en faisant explosion une grande quantité de terre, et même quelques mottes à une distance plus grande encore. Quant aux éclats, ils s'arrêtèrent entre ces deux limites.

L'obus-fougasse de 22 c. n'envoya pas d'éclats au delà des points atteints par les terres ; mais la quantité de celles-ci, projetées jusqu'à 30 mètres fut énorme, quelques mottes allèrent même un peu plus loin.

L'obus de 15 c. lança quelques éclats, à 20 mètres environ ; les terres, en petite quantité, n'allèrent pas plus loin.

Les obus de 9 c. restèrent complètement enfouis dans le parados.

L'éclatement des projectiles au repos, soit dans le sable, soit dans la terre, ne donna pas lieu à des effets plus considérables que ceux qu'on vient d'énumérer. Il est intéressant de remarquer, à cette occasion, que les effets, au point de vue des éclats projetés, furent toujours moindres quand l'éclatement avait lieu dans l'intérieur des terres ; pareille chose avait été observée dans les expériences de tir avec obus chargés.

Les conclusions tirées des expériences qu'on vient de résumer sont les suivantes :

1° On ne doit rien redouter de la présence d'un parados lorsque sa face tournée vers la batterie n'est exposée qu'à des projectiles de campagne, que le parados soit en terre ou en sable. Le plus souvent, cette masse couvrante sera d'un grand secours, non pas seulement comme masquant la batterie contre des coups à dos ou des feux de revers, mais en servant de pare-éclats pour les projectiles que l'ennemi réussirait à envoyer dans l'ouvrage et qui feraient explosion à fleur de terre, de l'autre côté de ces parados ;

2° Quand la batterie est exposée à des pièces de siège tirant de face, si les obus vont éclater dans le parados, la zone véritablement dangereuse pour la batterie, c'est-à-dire celle où la projection des éclats, de la terre ou du sable est la plus intense, ne va pas au delà de 15 mètres ; l'existence du parados ne présentera donc aucun danger, si le pied de son talus est à 20 mètres au moins de la queue des plates-formes. Et même cette limite de 20 mètres pourra être quelque peu réduite pour les batteries très élevées par rapport à la position de l'assaillant, car, en pareil cas, le parados a beaucoup moins de chances d'être atteint par les projectiles ayant passé par-dessus la crête de l'épaulement.

Si, d'autre part, les calibres dont l'assaillant dispose ne dépassent pas 12 c. ou 15 c., la distance en question peut s'abaisser jusqu'à 15 mètres.

3° Dans les ouvrages exposés au feu de certaines pièces de très gros calibre, comme le sont les batteries de côte, l'existence d'un parados situé en arrière à 20 ou 25 mètres serait plus dangereuse qu'utile.

Lors même que cet éloignement suffirait pour empêcher les éclats d'arriver dans la batterie, l'énorme quantité de sable ou de terre qui est lancée dans cet intervalle, à la suite de l'explosion des projectiles, suffirait pour rendre très difficile et même pour paralyser complètement le service du matériel, en rendant impossible l'opération de fermer la culasse, dans le cas où celle-ci serait encore ouverte au moment de l'arrivée de l'obus dans le parados.

En reculant celui-ci à 30 mètres, on peut admettre que la batterie aura fort peu de chose à craindre de gros projectiles, comme ceux des calibres de 24 c. et 32 c. Il n'est pas impossible toutefois que des éclats arrivent jusque dans la batterie ; mais cet accident peut être considéré comme assez rare pour qu'on ne renonce pas aux avantages que présentent les parados dans des ouvrages de cette espèce.

Ainsi, sur un total de 20 coups tirés avec des canons de 24 c. et 32 c., avec l'obusier de 22 c., la rangée de cibles représentant la batterie (panneau continu, haut de 9 mètres) et distante de 15 mètres seulement du parados ne reçut que six éclats ; on peut en conclure qu'à une distance double, elle en aurait reçu moins encore. Il faut remarquer, de plus, que le tir ayant eu lieu à très petite distance, les angles de chute étaient notablement moindres que ceux auxquels aurait donné lieu un tir exécuté dans les conditions réelles de la guerre. En pareil cas, le tir étant beaucoup plus plongeant, la pénétration dans les terres aurait eu lieu à une plus grande profondeur ; de plus, la projection des terres, du sable et des éclats eût été sans doute moindre que celle qui a été constatée dans les expériences.

On peut donc admettre que cette distance de 30 mètres donne des garanties suffisantes à la batterie, même contre des canons de très gros calibre ; comme il a été dit plus haut au sujet des ouvrages exposés au feu des pièces de siège, cette limite pourra être quelque peu diminuée si la batterie occupe une position très dominante par rapport à celle de l'as-

saillant. Dans tous les cas, un parados, pour être *inoffensif*, doit être constitué avec de la terre bien choisie et surtout débarrassée de pierres.

4° En admettant les nombres ci-dessus, il faudra donner aux parados des dimensions considérables; de là une augmentation forcée de la profondeur des ouvrages, augmentation parfois peu compatible avec les dimensions plus ou moins restreintes du terrain. Mais il en est ici comme de l'épaisseur des parapets qui a presque doublé depuis que la puissance de l'artillerie s'est accrue, pendant ces derniers temps. C'est un inconvénient qu'on ne peut éviter, ni par le choix des emplacements, ni par l'étude du tracé des ouvrages, à moins de renoncer aux positions qui permettent d'utiliser les propriétés défensives de l'artillerie.

En résumé, les parados ont sans aucun doute leurs inconvénients; mais quand il est impossible de soustraire la batterie au commandement dangereux des hauteurs environnantes, quand on doit forcément avoir quelque face ou quelque flanc exposé à des feux de revers, quand on a derrière soi, à courte distance, des édifices en maçonnerie ou des terrains pierreux disposés en contre-pente, il vaut certainement mieux de deux inconvénients se résigner au moindre.

5° Pour les parados en général et spécialement pour ceux qui sont exposés aux feux des pièces de gros calibre, la terre vaut mieux que le sable, à la condition d'avoir été débarrassée soigneusement de gravier et de cailloux.

En effet, si l'on compare avec attention les effets obtenus dans le tir, soit contre la terre, soit contre le sable, avec les projectiles de 22 c., 24 c. et 32 c., ainsi qu'avec l'obus-fougasse de 22 c. plus particulièrement, on s'aperçoit qu'avec les parados en terre il y a moins d'éclats projetés et qu'ils le sont moins loin, sans doute parce que l'obus pénètre plus profondément dans la terre; de là plus de résistance opposée au départ des éclats. Il semble aussi qu'indépendamment de cette propriété qu'a la terre de se laisser pénétrer plus profondément, elle possède aussi celle de retenir et, si l'on peut s'exprimer ainsi, d'*avaler* les éclats. On en trouve la preuve dans les résultats des tirs exécutés à Ciriè avec l'obusier de 22 c., moitié avec l'obus ordinaire, moitié avec l'obus-fougasse; le parados rejeta en arrière vingt-cinq éclats, dont aucun ne dépassa la première file de cibles, placée seulement à 15 mètres. De plus, il est à remarquer que, dans les dernières expériences comparatives, le parados en sable projeta toujours en arrière plus d'éclats et à plus grande distance que le parados en terre, même dans le cas d'éclatements au repos.

Au point de vue de la projection des terres ou du sable, considérés indépendamment de celle des éclats, la zone dangereuse était à peu près d'égale étendue pour les deux espèces de parados; néanmoins, quelques mottes de terre retombèrent parfois un peu plus loin. En tout cas, la terre a l'avantage de ne point donner naissance, comme le sable, à cette poussière aveuglante qui, de plus, rend l'air irrespirable pendant quelques instants et qui, s'infiltrant à travers les joints et assemblages des systèmes de fermeture, en empêche le fonctionnement.

6° Enfin, il ne semble pas que les fusées à inflammation retardée augmentent les dégâts produits par l'explosion des obus dans les parados; l'avantage, sous ce rapport, appartient aux projectiles armés de fusées à percussion instantanée.

RÉSUMÉ

I. Dans les batteries de circonstance, ou dans les batteries appartenant à des ouvrages permanents et qui ne sont exposés qu'à des feux provenant de pièces de campagne ou de position, les parados ne présentent aucun danger pour le défenseur, même lorsqu'ils sont situés à une faible distance des plates formes; leur emploi est avantageux dans la plupart des cas.

II. Quand, pour se défiler de projectiles plus gros, on doit recourir à l'usage de parados, il faut dans leur construction employer la terre bien criblée plutôt que du sable. Leur distance à la batterie, en admettant qu'on la compte de la queue des plates formes au pied du talus du parados, ne doit pas être inférieure à :

20 mètres, si l'on est exposé au tir de canons de siège dont le calibre n'excède pas 15 c.;

30 mètres, s'il s'agit de canons plus puissants.

Ces nombres sont susceptibles d'être tant soit peu diminués, quand les ouvrages à protéger ont un commandement prononcé sur les batteries de l'attaque.

III. Les inconvénients provenant pour une batterie, de l'existence d'un parados qui serait situé en arrière à des distances moindres que celles qu'on vient d'indiquer, pourraient être, dans plus d'une circonstance, moins graves que ceux qu'entraînerait sa non-existence, s'il y avait en arrière des positions dominantes, permettant à la fusillade ou au canon de l'ennemi de prendre à dos ou à revers la batterie en question.

Il est donc nécessaire, dans chaque cas particulier, de peser le pour et le contre, de façon à décider s'il faut rapprocher le parados, sauf à recevoir éventuellement des éclats, ou s'il faut l'éloigner, sauf à s'exposer aux coups d'écharpe ou de revers. (30)

QUELQUES DISPOSITIONS NOUVELLES
DANS L'ARMÉE RUSSE

Les feuilles militaires et les recueils officiels russes ont successivement publié, dans ces derniers temps, divers documents relatifs aux modifications que le gouvernement se proposait d'apporter à certaines branches de l'organisation de l'armée.

Ces modifications, ainsi que l'on pourra s'en convaincre par l'article que l'*Invalide russe* du 14 septembre 1881 consacre à ce sujet, et que nous reproduisons plus loin, ont surtout pour objet de réduire

les dépenses militaires, sans toutefois porter atteinte à la cohésion et à la solidité de l'élément combattant de l'armée russe. On a, au contraire, recherché les moyens de renforcer cet élément en portant la durée du service actif à cinq et à six ans, suivant les armes; on parviendra sans doute ainsi à constituer un cadre de sous-officiers expérimentés, tandis que les dispositions édictées en vue de retenir de bons sujets sous les drapeaux n'avaient pas, à ce qu'il paraît, produit tous les résultats jusqu'ici désirables.

Les réductions d'effectifs ont principalement porté sur les non-combattants des différents corps de troupe; les combattants, sur le pied de paix, ont plutôt reçu un accroissement sensible.

Le cadre des officiers supérieurs a de son côté subi quelques modifications. On sait que souvent, dans l'armée russe, les régiments étaient commandés par des généraux, les batteries et les escadrons par des lieutenants-colonels, etc., etc. Cet abus, qui encombrait l'armée d'officiers supérieurs, vient d'être supprimé, et voici dans quels termes le *Nouveau Temps* apprécie cette réforme :

« Sous le dernier règne, il n'était pas rare de voir un officier entré dans un service avec le grade de capitaine, ou même de lieutenant, arriver au généralat en occupant toujours les mêmes fonctions, qui auraient pu être en réalité remplies par un officier subalterne. Des cas pareils, il est vrai, ne se rencontraient que dans les états-majors, les directions, ou les services spéciaux; mais peu à peu les mêmes errements se remarquèrent dans les corps de troupes, où les emplois de commandants de régiments, de batteries et d'escadrons se trouvèrent occupés par des officiers de grades de plus en plus élevés. L'ordre du 5 septembre dernier rétablit rigoureusement les anciennes dispositions, en vertu desquelles les batteries et les escadrons avaient à leur tête des capitaines, les divisions des majors ou des lieutenants-colonels, et les régiments des colonels. »

Nous devons signaler enfin la suppression d'un grand nombre d'états-majors territoriaux et de détachements de troupes locales.

Toutes ces réformes et ces réductions ont permis de réaliser sur le budget de la guerre d'importantes économies, dont une partie a été consacrée à améliorer la solde des officiers et à monter, avec des chevaux de l'Etat, les officiers de la cavalerie de ligne et de l'artillerie de campagne. Les commentaires du *Nouveau Temps* permettront de mieux comprendre le but de cette dernière mesure, que la feuille militaire officielle expose d'une façon très concise :

« L'ordre impérial qui prescrit de monter les officiers de cavalerie avec des chevaux de l'Etat ouvrira l'accès de cette arme aux individus privés de fortune qui souvent, plus que les gens riches, sont doués des qualités physiques nécessaires au service pénible des régiments de dragons. Actuellement déjà, par suite de l'appauvrissement de la noblesse, les dépenses que fait un officier de cavalerie diffèrent peu de celles d'un officier d'infanterie; cependant, l'acquisition d'un cheval et surtout le risque de le perdre par un accident quelconque exigeaient que l'officier de cavalerie possédât une fortune personnelle plus ou moins considérable. Maintenant, cette arme devient accessible à tous ceux qui ont la vocation de cavalier et une constitution physique suffisamment solide. Peut-être même cette facilité d'entrer dans les troupes à cheval contribuera-t-elle également à relever le niveau de l'instruction des officiers de cette arme. C'est un résultat fort désiré en ce moment et qu'il est indispensable d'obtenir, car le rôle de la cavalerie est tout autre qu'il n'était auparavant. Un officier de cavalerie doit posséder des connaissances et des capacités au moins égales à celles des officiers des autres armes spéciales. »

Nous laissons maintenant la parole à l'*Invalide russe*, nous réservant de faire suivre cet article d'une analyse aussi complète que possible des différents ordres qui prescrivent la mise en vigueur des réformes récentes.

« Le 30 août/11 septembre, jour anniversaire de la fête de S. M. l'Empereur, les feuilles officielles ont publié un oukase au Sénat prescrivant la réduction du contingent de 1881, ainsi que plusieurs ordres du ministère de la guerre relatifs au remplacement d'une partie des troupes locales par des troupes de réserve, à la diminution du personnel des états-majors des troupes locales, à l'augmentation de la solde des officiers, à l'allocation de chevaux de l'Etat aux officiers de la cavalerie de ligne et de l'artillerie de campagne, enfin aux modifications des effectifs de certains corps de troupe.

D'un côté, le vaste développement donné de 1878 à 1880 à notre système de réserves, dans le but de fournir, dans le plus bref délai, le nombre de réservistes nécessaires pour porter l'armée au complet du pied de guerre; d'un autre côté, le désir de trouver le plus tôt possible dans la population des éléments suffisants pour satisfaire à tous les besoins d'une mobilisation, ont eu, en fait, pour résultat de ramener la durée du service actif au-dessous des limites légales et d'augmenter considérablement le chiffre du contingent annuel. Pour atteindre ce chiffre, il fallait incorporer une forte proportion de jeunes gens que leur situation de famille ou de fortune dispensaient du service actif, et, d'autre part, la réduction de la durée de présence sous les drapeaux engendrait des difficultés sérieuses pour la création d'un cadre solide de sous-officiers. En outre, l'accroissement des contingents, combiné avec la diminution de la durée du service, entrainait une augmentation des effectifs du pied de paix, en même temps que de lourdes charges pour les finances de l'Etat.

Cette situation avait attiré d'une manière particulière l'attention de l'Empereur.

Aussi, dans le but de réduire les dépenses générales de l'Empire et de concilier les intérêts de la population, sous le rapport du service militaire, avec les nécessités d'une forte organisation de l'armée russe, Sa Majesté a ordonné au département de la guerre :

1° De s'efforcer de diminuer les dépenses militaires sans porter atteinte à la préparation de l'armée à la guerre;

2° De réduire le contingent annuel, tout en réglant la durée de présence sous les drapeaux d'après les besoins réels de l'armée.

En exécution de la volonté impériale, le ministère de la guerre procéda immédiatement à des études dont les résultats, traduits en toute une série de mesures, furent soumis au souverain.

En ce qui concernait l'organisation en général; le ministère s'était posé les principes suivants : ne rien changer à l'organisation des troupes actives et de réserve, mais renoncer néanmoins provisoirement à donner aux réserves les développements projetés; rechercher tous les éléments de réduction par une révision détaillée des tableaux d'effectifs soit des corps sur pied de guerre et sur pied de paix, soit des troupes auxiliaires (hôpitaux et transports d'intendance).

On s'est attaché, pour ces réductions, à ne pas toucher à l'élément combattant des corps de troupes. En effet, dans notre unité tactique fondamentale, — la compagnie d'infanterie, — on a conservé l'effectif de pied de guerre de 235 hommes, y compris les sous-officiers, et quant à l'effectif du pied de paix, on a porté, dans tous les régiments de la ligne, le nombre des combattants à 100 hommes, au lieu de 96, ce qui donne un total de 107 hommes de troupe avec les sous-officiers. La révision des effectifs de paix a eu surtout pour objet la réduction du chiffre des volontaires conditionnels, la suppression des ordonnances remplacées par des hommes pris dans le rang, la diminution du nombre des ouvriers, etc.

Le ministère de la guerre a ensuite recherché les moyens de diminuer l'effectif des troupes locales (1) en leur substituant des troupes de réserve; sur 468 détachements locaux de la Russie d'Europe, on est ainsi parvenu à en supprimer 363, de sorte qu'il n'en reste plus que 105.

On a reconnu en même temps qu'il était rationnel de supprimer et les états-majors des commandants militaires de circonscription et ceux des commandants militaires de gouvernement (2). Quant à ces derniers, on s'est borné à les réduire des deux tiers, en réunissant deux ou trois gouvernements sous les ordres d'un seul commandant militaire. Chacun des nouveaux groupes portera à l'avenir le nom de *rayon de brigade*, et l'ensemble des troupes de réserve (3), locales ou de dépôt qui y seront stationnées, sera désigné sous le nom de *brigade locale*, ayant à sa tête un commandant de brigade.

La suppression d'un certain nombre de détachements locaux, qui seront remplacés dans leur service de garnison par des bataillons de réserve, tout en réduisant très sensiblement l'effectif général du temps de paix, n'altérera nullement la composition de l'armée en temps de guerre.

En effet, au moment de la mobilisation, les troupes de réserve seront relevées par des détachements locaux de nouvelle formation. Toutefois, afin que les troupes de réserve qui vont être dispersées dans les districts ne perdent point leur valeur militaire, l'Empereur a prescrit de prendre des mesures rigoureuses destinées à empêcher l'emploi abusif des hommes à des services étrangers en dehors de leur corps, et à permettre aux troupes de réserve de se vouer plus complètement à l'instruction militaire.

L'ensemble de toutes les dispositions que nous venons d'énumérer, ainsi que la mise sur pied de paix d'une certaine quantité de troupes (38e et 39e divisions d'infanterie), ont donné la possibilité de réduire à 756,000 hommes l'effectif de pied de paix de l'armée qui était auparavant de 863,000 hommes, sans affaiblir la solidité des corps de troupe comme nombre de combattants. Un pareil résultat ne peut manquer d'apporter un allègement sensible aux charges de l'Etat et de produire une influence bienfaisante sur la situation économique de la nation.

L'étude des questions relatives à la réduction du chiffre du contingent annuel et à la fixation de la durée du service actif a conduit le ministère de la guerre à adopter, en tenant compte des nouveaux tableaux d'effectifs sur pied de guerre et sur pied de paix, les termes suivants qui paraissent le mieux répondre aux nécessités d'une forte constitution de notre armée : *cinq ans* pour les hommes affectés à l'infanterie et à l'artillerie montée; *six ans* pour les jeunes soldats incorporés dans les autres armes; le contingent annuel des recrues pour compléter l'armée et la flotte est, dans ces conditions, réglé au chiffre de 190,000 hommes. En outre, afin de pouvoir donner un développement plus grand à nos forces militaires dans le cas d'une guerre européenne, et pour être à même de constituer les corps de réserve et de dépôt avec des hommes ayant servi, sans avoir recours à la milice, on fait encore passer sous les drapeaux un certain nombre d'hommes, qui recevront pendant un an une instruction militaire suffisante et seront ensuite versés dans la réserve.

Cette nouvelle disposition facilitera la répartition des hommes dans les différentes catégories du contingent annuel. En effet, en vertu de la loi sur le service militaire obligatoire, on appelle d'abord les hommes qui n'ont droit à aucune dispense; puis, si ceux-ci ne suffisent pas pour compléter l'effectif, on doit prendre le surplus parmi les individus jouissant des dispenses inscrites dans la loi. Ce sont donc probablement tous ceux dont la situation de famille et de fortune exigera un plus prompt retour dans leurs foyers qui formeront la classe des jeunes gens astreints à ne servir qu'un an.

Cette année, en raison de la difficulté des temps et de la nécessité de réduire les dépenses, ce contingent supplémentaire ne s'élève qu'à 22,000 hommes; mais dès que l'état de nos finances le permettra, le chiffre sera augmenté afin d'accroître le nombre des réservistes ayant passé dans les rangs de l'armée.

En même temps qu'il traçait les principes d'après

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n° 429.

(2) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n° 429.

(3) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n°s 452 et 514.

lesquels on devait se guider pour diminuer les dépenses militaires, l'Empereur indiquait les besoins pressants de l'armée qu'il désirait voir satisfaire le plus promptement possible.

Avant toute chose, l'attention de Sa Majesté s'était fixée sur l'amélioration de la situation matérielle des officiers. Dans ce but on a augmenté, sous forme de prestation journalière, l'indemnité de vivres et l'argent de table; tous les officiers de l'armée russe, à l'exception des chefs supérieurs (à partir des commandants de brigades et assimilés), et tous les fonctionnaires du département de la guerre, ont eu part à cette augmentation.

Voici le taux des nouvelles allocations fixées en roubles et kopeks :

	ALLOCATION			AUGMENTATION
	ACTUELLE		ANTÉRIEURE	
	Par jour.	Par an.	Par an.	
Officiers subalternes	0 50	183	96	87
Officiers pourvus d'un emploi	0 75	276	240	36
Commandants de compagnies et d'escadrons	1 »	366	300	66
Officiers supérieurs en second	1 50	546	300	246
Commandants de bataillons ou de divisions	2 »	729	600	129
Commandants de bataillons formant corps, de batteries et de parcs	3 »	1095	900	195
Commandants de régiments	5 »	1824	1500	324

Tout en augmentant l'indemnité de vivres et l'argent de table, on a conservé les autres prestations supplémentaires allouées aux officiers (indemnité de route et indemnité journalière, accordées pendant les rassemblements d'été et pour le service de place). D'après le tableau ci-dessus, on voit que la plus forte augmentation a porté sur les prestations des officiers subalternes dont l'indemnité de vivres a été presque doublée, ce qui ne manquera pas de contribuer à leur bien-être. On a reconnu également qu'il était de toute justice d'augmenter l'argent de table des officiers supérieurs en second (1) et la solde des aumôniers, des officiers chargés de la comptabilité et des écuyers.

Enfin, pour que le recrutement des officiers de la cavalerie de ligne et de l'artillerie de campagne ne fût plus subordonné à la situation de fortune de ceux qui aspirent à faire partie de ces cadres et pour que l'accès de ces armes fût largement ouvert aux individus doués des qualités requises, l'Empereur a décidé que cette catégorie d'officiers serait désormais montée aux frais de l'Etat. D'un autre côté, pour encourager les officiers de cavalerie et d'artillerie à cheval à acquérir des chevaux à titre onéreux, il leur est accordé une ration de fourrage pour tout cheval dont la présence est constatée au corps.

Le résultat des mesures et des réductions adoptées par le ministère de la guerre, tout en tenant compte de l'augmentation des dépenses due à l'accroissement de l'effectif des combattants et à l'amélioration de la solde (2), a produit une économie de 6,500,000 roubles.

Toutefois, conformément aux ordres de l'Empereur, une partie des fonds économisés doit être consacrée à la réorganisation et à l'accroissement de l'effectif combattant de notre cavalerie régulière, qu'il s'agit de mettre à hauteur de la cavalerie des puissances européennes voisines. La formation de nouveaux escadrons dans nos régiments accroîtra ainsi l'effectif général de l'armée russe. En dernier lieu, parmi les besoins urgents que l'on se propose de satisfaire sans retard, il faut compter l'amélioration des fortifications situées dans les régions occidentales de l'Empire. »

(*A suivre.*) (46)

NOUVELLES MILITAIRES

ANGLETERRE

CHANGEMENTS DANS L'ORGANISATION DES RÉGIMENTS TERRITORIAUX D'INFANTERIE. — Plusieurs modifications d'une importance relative ont été successivement introduites dans l'organisation des régiments territoriaux d'infanterie, telle qu'elle avait été exposée dans le n° 529 de la *Revue* d'après les *General Orders* (3). Nous croyons utile de faire connaître les plus importantes de ces modifications qui ont été récemment notifiées par le *War Office*.

Les 61 régiments territoriaux affectés à l'Angleterre proprement dite, au pays de Galles et à l'Ecosse, comprendront à l'avenir :

56 régiments à 4 bataillons, dont 2 d'infanterie régulière et 2 de milice (au lieu de 58);

2 régiments à 5 bataillons, dont 2 d'infanterie régulière et 3 de milice;

1 régiment à 2 bataillons, dont 1 d'infanterie régulière et 1 de milice;

2 régiments de *rifles* (les anciens rifles) à 9 bataillons, dont 4 d'infanterie régulière et 5 de milice. (Par exception, l'Irlande fournit des bataillons de milice à ces deux corps spéciaux.)

L'Irlande a 8 régiments, dont 6 à 5 bataillons (2 d'infanterie régulière et 3 de milice). Les deux autres régiments ont 6 bataillons dont 4 de milice. L'un de ces régiments est le corps des *Royal Irish Rifles*.

(1) On sait que l'on désigne ainsi les officiers supérieurs qui sont exclusivement chargés de l'administration dans les corps de troupe.

(2) On a prévu pour l'amélioration de la solde des officiers 2,164,000 roubles, et pour l'entretien des jeunes soldats astreints au service d'un an, 1,327,000 roubles.

(3) *General Order* 41 du 11 avril 1881.

Ces changements à l'organisation primitive n'affectent en rien le nombre des bataillons de l'infanterie régulière qui reste fixé à 141. Quant au nombre des bataillons de milice, il devra être de 155 lorsque l'organisation sera complète. Il n'est actuellement que de 133, soit 22 bataillons à former.

Signalons enfin une décision ministérielle qui prescrit l'emploi d'abréviations pour désigner, dans les correspondances officielles, les divers régiments dont le titre se compose souvent de plusieurs mots. Ainsi l'ancien 91e, aujourd'hui *Sutherland and Argyll Highlanders*, est désigné par l'abréviation : *1st Bn. Suthd. and Arg. Highrs.*

—

LE RECRUTEMENT DE L'ARMÉE EN 1880. — Nous relevons dans le *Rapport général sur l'armée anglaise en* 1880, que le *War Office* vient de publier tout récemment (1), les chiffres suivants concernant le recrutement de l'armée :

Le nombre des recrues admises définitivement dans l'armée britannique pendant le cours de l'année 1880 a été 25,613, dont 19,810 Anglais, 1,804 Ecossais, 3,831 Irlandais et 78 étrangers.

Les enrôlements pour les diverses armes ont eu lieu dans les proportions suivantes :

Infanterie de la garde	956
Infanterie de ligne	17.581
Cavalerie de la garde	128
Cavalerie de ligne	1.896
Artillerie à cheval	382
Artillerie montée et de place	3.377
Génie	442
Corps coloniaux	201
Troupes du train	305
Troupes du service de santé	345
Total	25.613

La plus grande partie de ces recrues (13,298) étaient âgées de moins de vingt ans.

—

PRESCRIPTIONS RELATIVES AUX RAPPORTS SUR LE TIR. — Par une décision récente, insérée au *General Orders* de décembre 1881, les chefs de corps des régiments d'infanterie et de cavalerie ont été invités à joindre à leur rapport annuel sur le tir, non seulement les explications nécessaires concernant le tir de leurs hommes, mais encore les diverses propositions qu'ils jugeront de nature à perfectionner cette instruction spéciale, soit dans leur régiment en particulier, soit dans l'armée.

—

CESSATION DES ACHATS DE CHEVAUX HONGROIS. — La *Revue* a signalé en 1880 (2) l'achat de 3,000 chevaux hongrois destinés à la remonte de l'armée anglaise. D'après l'*United Service Gazette* du 17 décembre dernier, il ne sera plus acheté à l'avenir de chevaux de cette provenance :

« Les autorités compétentes du *War Office*, lit-on dans ce journal, ont décidé qu'il ne serait plus fait acquisition de chevaux hongrois pour la remonte de l'armée. L'ordre a été donné d'avoir recours à l'Irlande, autant que possible, pour assurer le service de la remonte. Certains districts de cette île fournissent, en effet, d'excellents chevaux qui, après avoir passé quelques mois dans nos écuries de régiment, peuvent être employés avec succès, même pour le service de la cavalerie légère. »

UNE TENTATIVE EN FAVEUR DE LA RÉQUISITION DES CHEVAUX — On sait avec quelle énergie nos voisins d'outre-Manche se sont prononcés jusqu'à ce jour contre tout projet ayant pour but d'imposer aux citoyens de la libre Angleterre des charges militaires quelconques ; aussi n'est-il pas sans intérêt de signaler une tentative récente faite par un Anglais éminent, en vue de convaincre ses concitoyens de la grande utilité qu'il y aurait à organiser, dans le Royaume-Uni, une sorte de réquisition des chevaux. Voici ce qu'on lit à ce sujet dans la *Naval and Military Gazette* du 14 décembre dernier :

« Dans une nombreuse réunion des volontaires d'artillerie du Worcestershire qui a eu lieu à Birmingham, le 10 de ce mois, sir Richard Temple, ancien gouverneur de Bombay, a exposé un plan au moyen duquel les chevaux des particuliers pourraient être affectés au besoin au service de l'armée. Il a appelé particulièrement l'attention de ses auditeurs sur le peu de ressources dont on dispose pour l'attelage des pièces de canon, et il a émis l'idée que le gouvernement devrait entreprendre sur de larges bases le dressage des chevaux tant pour le trait que pour les divers services de l'armée. Il y a dans notre pays, a-t-il ajouté, des milliers de chevaux appartenant soit à des fermiers, soit à des particuliers aisés, qu'on laisserait à leurs travaux habituels pendant la plus grande partie de l'année, mais qui pourraient être réunis de temps à autre pour le service de l'armée. Ces chevaux, qui seraient choisis par un vétérinaire, assisteraient à un certain nombre d'exercices; ils seraient ensuite l'objet d'un examen à la suite duquel leurs propriétaires recevraient un certificat donnant droit à une indemnité. En temps de guerre, ces animaux pourraient être achetés à des prix déterminés pour le service de l'armée. Si l'on utilisait ainsi pour le service de l'artillerie l'immense quantité de chevaux que possède la Grande-Bretagne, on ne pourrait plus dire avec raison que l'armée anglaise est de toutes les armées du continent celle dont les ressources en chevaux sont le plus faibles (1). »

AUTRICHE-HONGRIE

—

PRÉPARATIFS MILITAIRES EN DALMATIE. — L'agitation augmente dans la Dalmatie méridionale, et le mouvement insurrectionnel des Krivosciens tend à se propager dans tout le district des bouches de Cattaro et jusqu'en Herzégovine.

Les garnisons de Dalmatie viennent d'être renforcées de quatre bataillons, le 36e bataillon de chasseurs et le 67e régiment de ligne, qui ont quitté leurs garnisons respectives (Znaïm et Buda-Pesth) à la date du 7 et du 9 janvier. De plus, les 2e, 13e et 34e bataillons de chasseurs (Reichenberg, Kuttenberg et Salzbourg) doivent se mettre en marche dans le courant de la semaine prochaine, et trois régiments de ligne nos 3 (Olmütz), 35 (Prague) et 43 (Pola) (2), ont reçu l'ordre de se tenir prêts à partir ainsi qu'une compagnie du 1er bataillon de pionniers (Presbourg). L'artillerie sera augmentée de trois batteries de montagne. Tous les corps envoyés en Dalmatie seront portés à l'effectif de paix renforcé (132 hommes par compagnie d'infanterie) ; à cet effet, ils rappelleront sous les drapeaux leurs hommes en congé illimité (*Urlauber*).

L'escadre d'évolution, qui stationnait dans les eaux de Cattaro et comprenait la frégate *Laudon*, la corvette *Zrinyi* et les deux canonnières *Nautilus* et *Sansego*, sera renforcée de deux bâtiments, la corvette *Fasana* et la canonnière *Möve*.

(1) *General Annual Return of the British Army for the year* 1880 (*Horse-Guards, War Office* 1881).

(2) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n° 505, aux *Nouvelles militaires*.

(1) L'armée anglaise possède 24,581 chevaux *de troupe*, de selle ou de trait. (Budget de 1881-82.)

(2) Le 43e sera remplacé à Pola par un régiment de la garnison de Trieste, le 79e.

Dans un grand conseil, tenu sous la présidence de l'Empereur, et auquel, avec tous les ministres cisleithans et hongrois, ont assisté le général Jovanovics, gouverneur de la Dalmatie, et le général Beck, chef de l'état-major, on a discuté les mesures militaires et financières qui devront être adoptées dans le cas où la situation s'aggraverait. Si l'investissement opéré par le cordon militaire qui a été organisé dans le district de Cattaro est insuffisant pour réduire les Krivosciens, on aura recours à la force, et l'on prendra l'offensive. Seulement, la base d'opérations sera l'Herzégovine, et non plus, comme en 1869, le littoral dalmate. En raison de la mauvaise saison, il n'est pas probable que les hostilités puissent commencer avant le mois de mars.

D'après les renseignements fournis par la *Neue Freie Presse* du 7 janvier, l'autorité militaire doit tenir prêts deux échelons de troupes, dans la composition desquels les bataillons de chasseurs entreront dans une forte proportion, et qui, suivant les éventualités, seront successivement dirigés sur la Dalmatie. Un corps plus considérable serait réuni à Vienne, dans le cas où l'insurrection se développerait en Bosnie et en Herzégovine.

A la suite du grand conseil des ministres, le général Jovanovics est retourné à son poste à Cattaro, et le colonel Thömmel, ministre résident d'Autriche-Hongrie au Montenegro, est parti pour Cettinje, chargé d'une mission spéciale pour le prince Nikita, au sujet du cordon militaire que le Montenegro doit entretenir sur la frontière dalmate.

EMPIRE ALLEMAND

NOMINATION D'UN QUARTIER-MAITRE GÉNÉRAL. — Un ordre de cabinet, en date du 27 décembre 1881, appelle à remplir les fonctions de quartier-maître général le général-major comte de Waldersee, chef d'état-major du Xe corps d'armée.

En principe, l'emploi de quartier-maître général n'existe en Prusse que dans les armées mobilisées. Le quartier-maître n'a pas de rôle défini par le règlement, mais tous les écrivains militaires allemands s'accordent à le représenter comme le second et l'adjoint du chef d'état-major, qu'il supplée au besoin. Il s'occupe plus spécialement de toutes les affaires du ressort de l'état-major général, qui ne se rapportent pas immédiatement à la direction stratégique de l'armée.

Le général de Waldersee sera donc l'adjoint du chef de l'état-major de l'armée et son suppléant, en cas d'absence. Le feld-maréchal général comte de Moltke reste à la tête de l'état-major de l'armée prussienne, qu'il dirige sans interruption depuis près d'un quart de siècle.

On sait, en effet, que le comte de Moltke a été chargé provisoirement, en qualité de général-major, des fonctions de chef de l'état-major de l'armée prussienne le 20 octobre 1857, puis nommé définitivement chef de cet état-major le 18 septembre 1858. C'est dans cette position qu'il a conquis successivement les grades de général-lieutenant, en 1859, avant la mobilisation de l'armée prussienne; de général d'infanterie, en 1866, au moment de l'entrée en campagne contre l'Autriche, puis de feld-maréchal général, en 1871, après la conclusion de la paix. Le maréchal de Moltke est entré dans sa quatre-vingt-deuxième année; le comte de Waldersee a près de cinquante ans.

LES COURS DE L'ÉCOLE DE TIR DE SPANDAU EN 1882. — Un ordre du cabinet du 15 décembre 1881, inséré dans l'*Armee-Verordnungs-Blatt* du 6 janvier 1882, a réglé, comme chaque année, les cours de l'école de tir de Spandau, qui comprennent : un *cours d'information* pour les chefs de corps et les officiers supérieurs d'infanterie, et *deux séries de cours d'instruction* destinés aux premiers et seconds-lieutenants et à la troupe.

Le *cours d'information*, institué en 1877, durera cette année dix jours, comme l'an dernier; il commencera le 4 octobre finira le 14. On devra y convoquer les commandants de régiments d'infanterie et de bataillons de chasseurs qui n'y ont pas encore assisté, et, *à défaut de ceux-ci*, un certain nombre de commandants de bataillon d'infanterie choisis par ancienneté parmi ceux qui n'ont pas encore pris part à cette instruction, de façon à compléter le chiffre habituel des officiers convoqués. Ce chiffre est de *trois* officiers supérieurs par corps d'armée, sauf pour le XIe corps (division hessoise) où il est de quatre, ainsi que de *trois* commandants de bataillons de chasseurs.

La durée des *cours d'instruction* avait été réduite l'an dernier; elle est de nouveau portée à *trois mois et demi* par la décision ministérielle qui fait suite à l'ordre du cabinet et en règle les détails d'exécution.

La première série se réunira, cette année, du 15 mars au 30 juin et la deuxième du 1er avril au 15 novembre.

MODIFICATIONS A L'INSTRUCTION SUR LE TIR. — Une décision ministérielle du 21 décembre, insérée dans l'*Armee-Verordnungs-Blatt* du 31 décembre 1881, apporte quelques modifications très légères à l'instruction sur le tir. Nous portons ces changements à la connaissance des lecteurs de la *Revue* à cause de l'importance du document sur lequel portent ces retouches, toutes de détail.

Les cinq cartouches par homme destinées au 14e exercice de la troisième classe et au 12e exercice de la deuxième et de la première classe devront dorénavant être mises de côté, dès le commencement de l'instruction, en même temps que celles qui sont destinées au tir de combat.

Ces cinq cartouches devront être brûlées par chaque homme avant les tirs de combat par groupes. On pourra donc faire exécuter ces 14e et 12e exercices, avant le tour qui leur est assigné dans la progression et sans rechercher si l'homme a été admis ou non à prendre part à tous les autres exercices d'école.

Si des hommes n'arrivaient pas à satisfaire avec cinq cartouches aux conditions à remplir dans les exercices dont il s'agit, les capitaines auraient toute latitude pour leur accorder immédiatement un complément de cartouches, ou bien pour fixer la date ultérieure où ils devront reprendre ces exercices.

On supprimera dorénavant l'espace libre laissé jusqu'à présent entre les jambes du fantassin dessiné sur les cibles-figure. On pourra continuer à utiliser les anciennes cibles, jusqu'à la fin de l'année 1882 pour les exercices d'école, et jusqu'à une époque plus reculée encore pour les tirs de combat; mais on ne devra plus, dans l'avenir, compter comme balles ayant manqué le but celles qui frapperaient la cible-figure dans l'espace blanc laissé entre les jambes de la silhouette.

NOUVELLES COMMISSIONS DE LIGNES DE CHEMINS DE FER. — Dans le n° 539 de la *Revue* (1) nous avons dit que, d'après certains renseignements donnés par la presse allemande, le nombre des commissions de lignes devait être porté de douze à quatorze. Les deux commissions nouvelles sont actuellement créées. L'annuaire de l'armée prussienne pour 1882, qui vient de paraître, leur assigne, en effet, pour siège les villes de Kœnigsberg et Dusseldorf.

RÉSEAU TÉLÉGRAPHIQUE SOUTERRAIN. — Comme suite aux informations que la *Revue* a publiées au sujet du réseau télégraphique souterrain allemand (2), nous reproduisons aujour-

(1) Note 3 de la page 279, 2e colonne.

(2) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n° 538.



d'hui la nouvelle suivante, empruntée à la *National Zeitung* du 14 décembre 1881 :

« La *Société des Télégraphes allemands* s'occupe actuellement de faire poser un câble télégraphique souterrain entre Emden et Greetsiel; il est destiné à relier la station d'Emden au câble direct transatlantique que l'on doit immerger le mois prochain. 200 ouvriers sont employés à ce travail ».

—

CRÉATION D'UNE STATION DE PIGEONS VOYAGEURS A KIEL. — On sait quels services peut rendre, en dehors des circonstances de guerre, une bonne organisation de la poste aux pigeons. La *Revue* a cité en particulier l'exemple du sauvetage de l'équipage du *Hoche*, lorsque ce bâtiment se perdit sur les côtes du Holstein (1). Ce mode de communication rapide vient de recevoir une nouvelle extension sur les côtes de la Baltique; le *Journal d'Alsace* rapporte en effet, dans son numéro du 3 décembre dernier, qu'une station de pigeons voyageurs a été tout récemment créée pour le service du port de Kiel.

ESPAGNE

—

LES EFFECTIFS BUDGÉTAIRES DE L'ARMÉE POUR 1881-82. — Au commencement de l'année 1881, le gouvernement a déposé, comme tous les ans, sur le bureau des Cortès, la proposition de loi concernant les effectifs à entretenir pendant l'exercice budgétaire 1881-82. (L'année budgétaire commence en Espagne le 1er juillet.)

Les chiffres proposés étaient, comme la *Revue* l'a fait connaître dans son n° 522 :

Armée péninsulaire	90.000	hommes.
Armée de Cuba	35.000	—
Armée de Porto-Rico	3.390	—
Armée des Philippines	10.509	—

La dissolution des Cortès survint avant que la loi ne fût votée; mais, comme les fixations pour 1881-82 ne dépassaient pas celles de l'année précédente, le gouvernement était, de par la Constitution, en possession du droit d'entretenir provisoirement sous les drapeaux les effectifs demandés jusqu'à la réunion des Cortès nouvelles.

Celles-ci ont approuvé les fixations mentionnées ci-dessus et autorisé en outre le gouvernement à introduire dans la loi, qui a été promulguée le 29 décembre dernier, les trois importants paragraphes additionnels qui suivent :

1° Pendant les trois derniers mois de l'année budgétaire courante, l'effectif permanent de l'armée sera augmenté de 4,125 hommes ;

2° Pendant les trois mois d'avril, mai et juin, pendant lesquels se fait l'instruction des recrues d'infanterie, cette arme aura un supplément d'effectif de 28,000 hommes ;

3° Toutefois, si ces chiffres se trouvaient en désaccord avec la loi d'organisation, actuellement pendante, ils seraient modifiés en conséquence.

Comme on le voit, le gouvernement a pris toutes ses mesures pour pouvoir appliquer, dès l'année courante, aussitôt que les Cortès se seront prononcées, le projet de réorganisation militaire que la *Revue* a fait connaître dans son numéro du 1er janvier courant.

HOLLANDE

—

TRAVAUX PROJETÉS POUR COMPLÉTER L'ORGANISATION DÉFENSIVE DE LA POSITION D'AMSTERDAM. — L'exposé des motifs du projet de budget des fortifications pour l'année 1882, budget qui a été voté le 21 décembre dernier par 53 voix contre 21, renferme quelques détails intéressants relatifs à l'organisation défensive de la *position* d'Amsterdam.

Cette position qui comprend deux centres principaux, Ymuiden et Amsterdam, constitue, comme on le sait (1), le réduit central du système défensif adopté par la loi du 18 avril 1874

Fort d'Ymuiden. — Le fort qui s'élèvera à Ymuiden aura pour objet de défendre le port de ce nom, l'entrée du canal de la mer du Nord ainsi que les terrains situés au nord et au sud du canal.

Le ministre n'est pas d'avis de fermer le port à l'aide de torpilles, celles-ci pouvant, à la distance de 1,700 mètres environ où il conviendrait de les immerger, être détruites aisément ou pêchées pendant la nuit : il importe d'ailleurs de ménager en tout temps l'entrée du port d'Ymuiden aux bâtiments hollandais.

L'armement du fort se composerait, d'après le budget de 1881 auquel renvoie celui de 1882, de pièces en acier de 24 c. protégées par une cuirasse fixe en métal Gruson. Cette disposition semble suffisante, elle entraîne naturellement une dépense moindre que celle résultant de l'emploi de coupoles cuirassées tournantes.

La dépense totale, en y comprenant les crédits inscrits aux budgets des trois années précédentes, est évaluée à 2,940,000 francs : le crédit demandé pour 1882 s'élève à 315,000 francs.

Position d'Amsterdam, proprement dite. — D'après le budget de 1882, il existe à l'heure actuelle un plan complet et général pour l'exécution des ouvrages de la position d'Amsterdam. La délimitation de la position est celle qui a été indiquée dans le budget de 1881; la ligne de défense passe en principe : au nord, par Uitgeest et Edam; à l'ouest, par Uitgeest et Aalsmeer; au sud, par Aalsmeer, Uithoorn, Abcoude et Weesp.

Le ministre estime qu'en adoptant pour la position d'Amsterdam la délimitation précitée, la ville, — même en tenant compte de son extension éventuelle — peut être considérée comme entièrement à l'abri d'un bombardement par des pièces de la plus grande portée. La zone de terrain protégée par les travaux de défense assurera les approvisionnements pour un temps assez long; quant aux tentatives de l'ennemi pour élever le niveau des inondations et les rendre navigables, on estime qu'elles demeureraient infructueuses, même alors que les troupes hollandaises ne pourraient pas appuyer la défense des ouvrages, ou que les communications entre les diverses parties de la position se trouveraient interceptées par terre ou par mer. Tout autre tracé priverait la défense de ce dernier et très important avantage.

Le ministre projette d'améliorer les postes et ouvrages existant actuellement autour d'Amsterdam, de manière à constituer une enceinte de sûreté destinée à mettre la ville à l'abri d'un coup de main qui serait tenté dans les circonstances les plus avantageuses pour l'assaillant, dans le cas par exemple où les eaux des inondations seraient fortement gelées.

Le ministre ajoute, dans l'exposé des motifs du budget pour 1882, que l'on a arrêté les types des forts et des postes à construire; le chef de l'état-major, les inspecteurs de l'artillerie et du génie ont été entendus préalablement à cet égard.

La plupart des forts seront d'un tracé simple, fermés à la gorge et entourés d'un large fossé plein d'eau : on les établira sur les positions les plus favorables à l'action de l'artillerie Tous les ouvrages seront pourvus de magasins à munitions de remises pour l'artillerie à proximité des pièces, ainsi que de logements pour une garnison suffisante d'infanterie et d'artillerie, le tout à l'épreuve de la bombe.

Deux des forts projetés, celui de Velsen et celui d'Uitgeest,

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n° 429.

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n° 409 (1878).

sont plus exposés que les autres; on leur donnerait une organisation plus puissante : une partie de leur armement serait protégée par des cuirasses métalliques. Le premier de ces forts a pour mission de défendre avec celui d'Ymuiden le canal de la mer du Nord, et le fort qui sera situé près du village d'Uitgeest occupera un point important du terrain, à une grande distance en avant.

En admettant que la position d'Amsterdam soit complétée par les travaux que l'on vient d'énumérer, la dépense totale s'élèverait à 23 millions de francs, y compris les frais qui concernent les inondations, les conduites d'eau potable et l'amélioration des ouvrages et postes formant l'enceinte de sûreté.

Un crédit de 840,000 francs a été inscrit au projet de budget de 1882 pour commencer les travaux précités de la position proprement dite d'Amsterdam.

ITALIE

LA TAXE MILITAIRE. — Le *Diritto* du 3 janvier annonce que le projet de loi sur la taxe militaire, déjà présenté à la Chambre, sera distribué incessamment aux députés.

D'après ce projet, tous les individus exemptés du service dans l'armée permanente, de vingt à trente-deux ans, seront soumis la taxe.

Ainsi que nous avions eu lieu de le constater en 1880, dans le n° 515 de la *Revue*, cette question de la taxe militaire est à l'étude déjà depuis quelques années en Italie; elle paraît devoir bientôt recevoir une solution définitive.

COURS D'INSTRUCTION A L'ÉCOLE NORMALE DE PARME. — D'après l'*Italia militare*, il y aurait à l'Ecole de Parme cette année, comme l'année dernière, quatre cours d'instruction sur l'armement, le tir et les travaux de campagne.

Tous les sous-lieutenants d'infanterie, inscrits sur l'annuaire de 1881, qui n'auraient pas encore suivi cette instruction, ou qui n'auraient pas satisfait aux examens de sortie, seraient successivement désignés pour ces différents cours, lesquels auraient lieu aux dates ci-après :

Le premier, du 14 février au 25 avril;
Le deuxième, du 1er mai au 10 juillet;
Le troisième, du 10 juillet au 25 septembre;
Le quatrième, du 1er octobre au 10 décembre.

FORTIFICATIONS DE ROME. — D'après le *Moniteur des chemins de fer* du 4 janvier, la défense éloignée de la ville de Rome (1) sera assurée par quatorze forts. Six d'entre eux sont déjà terminés, six sont en cours d'exécution, et deux seront commencés dans les premiers mois de cette année.

La distance entre deux forts consécutifs est de 2 kilomètres environ; ils peuvent donc croiser leurs feux. Une route stratégique, située en dedans de la ceinture de forts, les réunit entre eux et en permet l'accès en partant des grandes voies qui aboutissent aux différentes portes de la ville. Tous ces forts sont reliés par une communication télégraphique et téléphonique. Ils sont pourvus de casemates à plusieurs étages parfaitement à couvert des projectiles de l'assiégeant; ces locaux sont, dans chaque fort, en quantité suffisante pour abriter, en temps de guerre, deux bataillons d'infanterie et le nombre d'artilleurs nécessaire pour le service des bouches à feu. Ces forts, dont chacun aura coûté en moyenne un million et demi de francs, renferment des puits, des magasins à poudre et des dépôts de vivres.

Un certain nombre de travaux seraient en outre nécessaires pour faire de Rome une place de guerre complète et en rapport avec les exigences de l'art moderne ; il faudrait, en particulier établir entre les forts un certain nombre d'ouvrages intermédiaires, perfectionner notablement les communications et améliorer l'enceinte. Le ministre de la guerre aurait demandé, pour l'exécution de ces derniers travaux, un nouveau crédit de 10 millions de francs environ, s'il faut en croire le *Diritto* du 6 janvier : ce serait une partie des 55 millions compris, au titre des *fortifications de la frontière, des côtes et de Rome*, dans le crédit extraordinaire de 144 millions demandés par le ministre dans le projet de loi déposé le 16 décembre dernier, projet dont nous avons donné l'exposé dans le numéro précédent de la *Revue*, page 24.

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n°s 491 et 509.

ESSAI D'UN NOUVEAU FOUR DE CAMPAGNE. — On lit dans l'*Italia militare* qu'on expérimente en ce moment, à la manutention militaire de Rome, un nouveau four de campagne sur roues, inventé par le lieutenant commissaire Rey.

Ce four aurait une capacité de 260 rations par cuisson et offrirait de grands avantages, comparativement aux systèmes expérimentés jusqu'à présent.

ROUMANIE

RÉPARTITION DE LA CLASSE 1882. — Le *Monitorul oficial* publie, à la date du 4 janvier, le texte de la loi relative à l'appel de la classe 1882; d'après ce document, 8,500 hommes seront affectés à l'armée permanente, 3,000 aux calarassi ; le reste de la classe, déduction faite des dispensés, sera versé dans les dorobantsi.

En 1881, le contingent de l'armée permanente avait été fixé à 6,500 hommes ; pour les autres catégories, les dispositions de la loi étaient les mêmes que cette année.

RUSSIE

RÉORGANISATION DE L'ESCORTE PARTICULIÈRE DE L'EMPEREUR. — Au mois de septembre 1881, il avait été question de supprimer l'escadron du Caucase de l'escorte particulière de l'Empereur, en raison des nécessités budgétaires et des modifications profondes survenues dans l'état social des populations du Caucase depuis la pacification de cette contrée (1).

L'*Invalide Russe* du 14 décembre dernier publie un ordre du ministre de la guerre qui règle la nouvelle situation de l'escorte et prescrit les changements à apporter dans sa composition.

Jusqu'à présent l'escorte particulière de l'Empereur comprenait : deux escadrons de cosaques de la garde du Kouban, stationnés à Varsovie depuis 1831 et rappelés à Saint-Pétersbourg vers le mois de juin 1881; un escadron de cosaques de la garde du Térek, et un escadron de la garde du Caucase, composé lui-même de quatre pelotons distincts (1er Géorgien, 2e Montagnard, 3e Lesghien, 4e Musulman.)

Voici les principales dispositions de l'ordre ministériel cité plus haut concernant la réorganisation de cette troupe d'élite:

L'escorte particulière de l'Empereur sera constituée :

1° Avec deux escadrons de cosaques de la garde du Kouban portant les n°s 1 et 2;

2° Avec deux escadrons de cosaques de la garde du Térek, portant également les n°s 1 et 2.

L'escadron de la garde du Caucase est supprimé.

Deux de ces escadrons, un du Kouban et un du Térek, feront le service auprès de la cour impériale et seront relevés au bout de trois ans par les deux autres restés en disponibilité dans leurs foyers pendant cet intervalle de temps.

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n° 536, page 216.

Le Gérant : F. LEGRAS.

Paris. — Imp. SCHILLER, 10 et 11, Faubourg-Montmartre.

REVUE MILITAIRE

DE L'ETRANGER

RÉDACTION
231, BOULᵈ SAINT-GERMAIN, 231
État-major général du Ministre.
(Deuxième bureau)

Paraît le 1er et le 16 de chaque Mois

ADMINISTRATION
152, RUE MONTMARTRE, 152
Prix de l'abonnement
12 fr. par AN

N° 544. 1er FÉVRIER 1882

SOMMAIRE

L'OCCUPATION AUSTRO-HONGROISE
EN BOSNIE ET EN HERZÉGOVINE

—

Depuis que l'armée austro-hongroise a franchi la Save au mois de juillet 1878, pour pénétrer en Bosnie, le cabinet de Vienne n'a pas cessé de poursuivre avec persévérance son œuvre de civilisation dans les anciennes provinces turques. Nous avons déjà fait connaître en 1880 (1) la composition du corps d'occupation à cette époque, et examiné l'éventualité d'une action ultérieure contre Novi-Bazar. Aujourd'hui nous croyons devoir revenir sur ce sujet pour exposer, d'une manière plus complète, les principes qui ont guidé le gouvernement austro-hongrois dans l'organisation militaire et administrative de la Bosnie et de l'Herzégovine ainsi que les procédés qui ont été employés par lui dans l'application.

I. APERÇU GÉOGRAPHIQUE ET ETHNOGRAPHIQUE DE LA BOSNIE ET DE L'HERZÉGOVINE

La Bosnie, y compris la Croatie turque et l'Herzégovine, est limitée à l'est par la Serbie, au sud par l'Albanie et le Montenegro, à l'ouest par la Dalmatie, au nord par la Croatie et l'Esclavonie. Elle est séparée de la Serbie par la Drina, de la Dalmatie par la chaîne des Alpes dinariques, de la Croatie et de l'Esclavonie par l'Unna et la Save.

La charpente de tout le système orographique de cette région est constituée par les Alpes dinariques et les monts Prologh, dont la ligne de faîte marque la séparation des bassins de la Save et de l'Adriatique.

De la ligne de partage des eaux se détachent, dans la direction de l'est, trois chaînes à peu près perpendiculaires au cours de la Save, et qui séparent les vallées des grandes rivières bosniaques, l'Unna, le Wrbas, la Bosna et la Drina ; du côté de l'Herzégovine et du Montenegro, les ramifications des monts Prologh ne présentent plus aucun caractère régulier; elles affectent la forme de hauts plateaux d'une étendue plus ou moins considérable, arrosés par quelques rares cours d'eau, qui en général disparaissent subitement sous terre pour ressortir à quelques kilomètres plus loin. Au point de vue de la végétation, les montagnes de la Bosnie ont également un tout autre aspect que celles de l'Herzégovine; autant les dernières sont rocheuses, arides, dénudées, autant les autres sont fertiles et couvertes de bois et de forêts.

L'altitude du système orographique de la Bosnie varie entre 1,200 et 1,800 mètres; toutefois, dans la zone limitrophe du Montenegro, certains sommets atteignent jusqu'à 2,500 mètres.

La Bosnie est très riche en cours d'eau ; les quatre grandes rivières tributaires de la Save qui l'arrosent, l'Unna, le Wrbas, la Bosna et la Drina, ont toutes de nombreux affluents. En Herzégovine, au contraire, à part la Narenta qui va se jeter dans l'Adriatique, on ne peut citer aucun cours d'eau d'une certaine importance; les ruisseaux des hauts plateaux sont à sec pendant l'été, ou disparaissent sous terre, comme il a été dit précédemment.

La direction des rivières donne celle des voies de

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n° 503.

communication du pays; les vallées de la Bosnie, presque toutes assez étroites, ne vont en s'élargissant un peu qu'à mesure qu'elles se rapprochent de leur confluent, et il n'existe guère qu'une plaine d'une certaine étendue, celle de Serajewo; dans l'Herzégovine, on ne rencontre de région cultivée que sur les hauts plateaux.

Les villes ne sont ni très nombreuses, ni très peuplées: après la capitale, Serajewo, qui compte environ 45,000 habitants, il ne reste guère à citer que Banjaluka sur le Wrbas (15,000 habitants), Mostar, capitale de l'Herzégovine, Trawnik et Foca (12,000 habitants), Bihac, Dolnj-Tuzla et Zwornik (5,000), Trebinje et Liwno (3,000). La plupart des localités un peu importantes sont fortifiées, c'est-à-dire qu'elles possèdent de vieilles citadelles à moitié ruinées, ou quelques ouvrages en terre construits par les Turcs.

L'étendue du territoire actuellement occupé par les troupes austro-hongroises comprend un espace de 52,102 kilomètres carrés, et, d'après le recensement de 1879, 1,158,440 habitants. La population appartient en très grande majorité à la race slave; elle est d'origine croate ou serbe. L'élément turc ne s'est pas développé en Bosnie, et si l'on y trouve un grand nombre de musulmans, ils ne proviennent pas de la race conquérante, mais descendent d'anciens habitants du pays qui ont abjuré la foi chrétienne pour conserver leurs biens.

Au point de vue religieux, la population se répartit en 496,761 catholiques grecs orthodoxes, 448,613 mahométans, 209,391 catholiques romains, 3,426 israélites et 239 de cultes divers. La propriété foncière est presque tout entière entre les mains des musulmans.

Les divisions politiques de la Bosnie et de l'Herzégovine sont restées les mêmes que sous la domination turque; elles portent seulement le nom de cercle au lieu de celui de sandjak. Les cercles sont au nombre de six : cinq en Bosnie, Serajewo, Zwornik, Banjaluka, Trawnik, Bihac, et un en Herzégovine, Mostar. Les musulmans sont en majorité dans les cercles de Serajewo et de Zwornik, les catholiques grecs dans ceux de Mostar et de Banjaluka. Le cercle de Bihac est presque exclusivement composé de catholiques grecs et de musulmans; quant à celui de Trawnik, les trois cultes y sont représentés dans la même proportion.

II. ORGANISATION MILITAIRE

1° *Composition et emplacement du corps d'occupation.*

Le corps d'occupation austro-hongrois, qui, à la fin de 1878, comptait encore près d'une centaine de mille hommes, s'est trouvé, aux termes du budget de 1882, réduit à 1,386 officiers et 25,486 hommes de troupe, la gendarmerie non comprise (1).

Il relève du commandement général de Serajewo et est normalement partagé en trois divisions et une brigade d'infanterie, réparties ainsi qu'il est indiqué ci-après :

Ire division d'infanterie : Serajewo.	1re brigade d'infanterie : Plevlje.	25e régiment de ligne............	Plevlje.
		77e — —	Gorazda.
		18e bataillon de chasseurs........	Priepolje.
	2e brigade d'infanterie : Serajewo.	1er régiment de ligne............	Serajewo.
		75e — —	Serajewo.
		80e — —	Visegrad.
XIIIe division d'infanterie : Banjaluka.	25e brigade d'infanterie : Trawnik.	9e régiment de ligne	Maglaj.
		66e — —	Trawnik.
		14e bataillon de chasseurs........	Liwno.
	26e brigade d'infanterie : Banjaluka.	12e régiment de ligne............	Bihac.
		78e — —	Banjaluka.
		6e bataillon de chasseurs........	Banjaluka.
XVIIIe division d'infanterie Mostar.	1re brigade de montagne : Mostar.	71e régiment de ligne............	Mostar.
		8e bataillon de chasseurs........	Nevesinje.
		26e — —	Mostar.
	2e brigade de montagne : Trebinje.	16e régiment de ligne............	Trebinje.
		20e bataillon de chasseurs........	Bilek.
	3e brigade de montagne : Stolac.	11e régiment de ligne............	Stolac.
		22e bataillon de chasseurs........	Gacko.
	39e brigade d'infanterie : Dolnj-Tuzla.	64e régiment de ligne............	Bjelina.
		65e — —	Dolnj-Tuzla.

L'effectif total des troupes d'infanterie comporte donc 42 bataillons de ligne (14 régiments à 3 bataillons) et 7 bataillons de chasseurs; total : 49 bataillons.

A ces forces, il faut ajouter :

a) Quatre escadrons de cavalerie, détachés des régiments de hussards qui tiennent garnison en Croatie, et répartis par pelotons dans les diverses brigades.

b) Douze batteries de montagne : trois du 11e bataillon d'artillerie de forteresse, trois du 12e et six détachées des régiments d'artillerie de campagne.

c) Cinq compagnies d'artillerie de forteresse et un détachement d'artillerie technique affecté aux deux dépôts de matériel de Serajewo et de Mostar.

d) Six compagnies du génie, une compagnie de pionniers et cinq sections de chemin de fer relevant directement du commandement général de Serajewo.

e) Huit escadrons du train (trois de campagne et cinq de montagne).

f) Deux hôpitaux de garnison à Serajewo et Mostar et huit magasins de subsistances, avec leur personnel de troupes de santé et de troupes d'administration.

(1) En raison de l'agitation soulevée par l'insurrection des Krivosciens, les garnisons d'Herzégovine et de Bosnie ont été renforcées dans le courant du mois de janvier. Il n'est pas tenu compte ici de ces augmentations.



Tous les corps sont sur le pied de paix, à l'exception des batteries de montagne, des escadrons du train et des bataillons d'infanterie cantonnés sur le territoire du Lim, qui ont l'effectif de paix renforcé.

L'armée d'occupation primitive comprenait une très forte proportion de réservistes (les corps ayant été portés à l'effectif de guerre), et même quelques bataillons de landwehr. Il ne reste aujourd'hui que des hommes de l'armée active, sauf dans le train, qui conserve encore quelques centaines de réservistes.

Dans l'étendue du commandement général de Serajewo, il est une région qui possède une organisation particulière : c'est la partie du sandjak de Novi-Bazar désignée sous le nom de territoire du Lim. Occupé depuis 1879 par les troupes austro-hongroises, ce territoire est encore administré par les Turcs.

Les forces qui y sont stationnées sont les suivantes :

Un régiment d'infanterie et deux batteries de montagne, à Plevlje;

Un bataillon de chasseurs, à Priepolje;

Un bataillon d'infanterie, à Priboj.

Leur effectif total s'élève à environ 3,000 hommes; les bataillons d'infanterie sont sur le pied de paix renforcé (132 hommes par compagnie).

Les troupes austro-hongroises occupent à Plevlje un beau baraquement nouvellement construit : il contraste entièrement avec le petit camp turc de 120 hommes installé de l'autre côté de la ville et qui constitue à peu près la seule force militaire que la Porte ait conservée sur la rive gauche du Lim. Au nord-ouest de Plevlje, on a établi un fortin en terre armé d'artillerie : c'est, du reste, la seule fortification nouvelle élevée par les Autrichiens en Bosnie et en Herzégovine; partout ailleurs, ils se sont contentés d'entretenir les nombreux blockhaus créés par les Turcs, du temps d'Omer-Pacha, et qui servent maintenant de garnison aux postes de gendarmerie.

On voit, par cet exposé, que l'Autriche-Hongrie occupe la Bosnie avec un effectif militaire relativement très restreint, si on le compare au grand déploiement de forces effectué en 1878. Indépendamment de ce que la situation financière de la Monarchie n'eût pas permis de prolonger une occupation aussi onéreuse, il est d'autres raisons qui ont contribué à faire restreindre de plus en plus le nombre des troupes stationnées dans les nouvelles provinces. L'état sanitaire avait laissé beaucoup à désirer au début des opérations; cela tenait moins au climat, très rude pourtant pendant l'hiver en Bosnie et mauvais en toute saison en Herzégovine, qu'à ce fait que les soldats trop jeunes étaient installés dans de déplorables conditions et assez mal nourris. Le meilleur moyen de remédier à cet état de choses était évidemment de réduire au minimum les troupes d'occupation, en se contentant de mettre des garnisons dans les localités dont la possession était indispensable au point de vue stratégique, toutefois après les avoir reliées entre elles par un bon réseau de voies de communication. Aussi l'établissement de ce réseau fut-il le premier soin de l'autorité militaire.

2° Etablissement du réseau de voies de communication.

L'état de la viabilité en Bosnie et en Herzégovine, sous le gouvernement turc, était déplorable : il n'existait que peu de routes accessibles aux véhicules légers, et aucune n'était carrossable en toute saison. Si la circulation était à la rigueur possible dans la région septentrionale, par exemple de Brod sur la Save à Serajewo, de Novi à Banjaluka et Serajewo, il n'en était plus de même dans la zone méridionale, où la capitale de la Bosnie ne communiquait avec le reste de l'Empire ottoman que par l'unique route de Rogatica à Mitrowitza par Novi-Bazar, qui, elle-même, laissait beaucoup à désirer entre Rogatica et Novi-Bazar.

Le gouvernement austro-hongrois a donc eu presque tout à créer au point de vue de la viabilité : il a commencé par relier Serajewo d'une part avec l'intérieur de la Monarchie, de l'autre avec Novi-Bazar et le chemin de fer de Salonique.

Aujourd'hui, Serajewo est rattaché à la Croatie par deux bonnes routes; l'une descend la vallée de la Bosna par Visoka, Maglaj et Brod; elle n'est carrossable que de Serajewo à Visoka et de Zenica à Brod. L'autre passe par Kiseljak, Trawnik, Banjaluka, et aboutit sur la Save à Gradiska; elle est reliée à la première par une voie transversale qui va de Han Compagnia à Zenica.

De plus, entre Zenica et Brod, il existe un chemin de fer à voie étroite en activité, qui doit être poursuivi en remontant la vallée de la Bosna jusqu'à Serajewo. Un crédit de trois millions de florins a été voté pour l'achèvement de la dernière section, qui pourra être terminée à la fin de 1882. Des considérations d'économie ont seules empêché de construire un chemin de fer à voie ordinaire, mais on compte bien y arriver dans un délai plus ou moins éloigné, et le ballast a été établi en conséquence. Dès maintenant, tout le transit venant de l'intérieur de la Monarchie suit le chemin de fer Brod-Zenica, et ensuite la route Zenica-Han Compagnia-Serajewo.

Dans la direction du sud, Serajewo communique avec le sandjak de Novi-Bazar, également par deux routes : la première est l'ancienne route postale turque, dont nous avons parlé précédemment et qui a été parfaitement réparée. La deuxième, plus courte, a été construite presque de toutes pièces, et l'on n'a utilisé que quelques tronçons d'une vieille route turque. Elle va de Serajewo à Gorazda, où elle traverse la Drina sur un pont qui sera bientôt livré à la circulation, et s'arrête pour le moment à Plevlje; ces deux routes sont réunies par une voie transversale qui va de Rogatica à Gorazda.

Outre la ligne de Brod à Zenica, il y a encore en Bosnie, de Banjaluka à Doberlin sur l'Unna, un tronçon de chemin de fer de 100 kilomètres environ, construit sous la domination turque, mais qui avait été presque entièrement détruit par les inondations; le gouvernement austro-hongrois l'a remis en état. Dans l'avenir on voudrait rattacher ce chemin de fer, d'une part, à Sissek sur la ligne de Croatie, de

l'autre, à Serajewo et à Mitrowitza sur la ligne de Salonique.

Les deux voies ferrées qui existent actuellement en Bosnie sont administrées par l'autorité militaire; sur le chemin de fer de Banjaluka, tout le service est fait par les pionniers; sur celui de Brod, les employés sont des civils, mais relèvent de l'autorité militaire.

Pour revenir aux voies de communication de la Bosnie et de l'Herzégovine, il reste encore à signaler la grande route qui conduit de Serajewo dans la Dalmatie, en passant par Konjica, Mostar et la vallée de la Narenta, jusqu'à son embouchure à Metkovic, puis successivement les routes suivantes :

a) Banjaluka à Kljuc et Bihac dans la Croatie turque.

b) Trawnik à Liwno et Sinj en Dalmatie.

c) Zwornik à Dolnj-Tuzla et ultérieurement à Doboj dans la vallée de la Bosna.

d) Mostar à Nevesinje, Gacko, Bilek, Trebinje et Raguse. Cette voie qui traverse toute l'Herzégovine du nord au sud n'est pas encore terminée; elle doit être complétée par une autre route très importante qui ira de Gacko à Gorazda par Foca, et mettra la vallée de la Drina en communication directe avec l'Adriatique.

Pour achever cet exposé, il faut enfin citer les routes de la vallée de la Save, qui existaient déjà du temps des Turcs, et que les Autrichiens n'ont eu qu'à réparer ou à entretenir, comme Zwornik-Bjelina, Banjaluka-Berbir, Bihac-Novi, etc.

On voit que le gouvernement austro-hongrois dispose dès à présent d'un réseau de routes construit en fort peu de temps, et conçu dans les conditions les plus favorables pour assurer la sécurité de l'occupation militaire. Les dépenses ont été relativement peu considérables, car les travaux ont été exécutés exclusivement par l'armée, et ce n'est qu'exceptionnellement qu'on s'est servi d'ouvriers civils. Pendant toute la durée de l'été de 1881, deux compagnies de pionniers et huit compagnies du génie n'ont cessé d'être employées à la construction des routes, à laquelle concoururent aussi, dans des proportions notables, des troupes d'infanterie.

Les soldats touchent pour ce travail une prime de 12 kreuzer (30 centimes) par jour; l'expropriation du terrain coûte très peu, elle est faite sur l'estimation de l'officier du génie chargé de la construction de la route, qui traite directement avec le propriétaire. Les bois nécessaires sont pris dans les nombreuses forêts qui appartenaient autrefois au gouvernement turc, et les carrières du pays fournissent la pierre en abondance.

3° *Organisation du réseau d'étapes.*

Afin de protéger le transit et d'assurer les communications entre les différentes villes de garnison, il a fallu créer un réseau d'étapes militaires, installées à des nœuds de routes ou dans des positions stratégiques bien choisies, et desservies par des détachements dont la force varie depuis la brigade jusqu'au peloton, mais dans la composition desquels le train figure toujours.

Quand les localités désignées pour gîtes d'étape présentaient peu de ressources au point de vue du casernement, comme dans la Bosnie méridionale et l'Herzégovine, on a construit des baraquements avec des locaux spéciaux pour les troupes ainsi que pour les isolés de passage, et des chambres d'étrangers. Tous les gîtes d'étape sont pourvus de magasins de vivres de réserve.

Les baraques sont faites sur un modèle uniforme; chaque officier a sa chambre, chaque homme son lit. En outre, l'autorité militaire a favorisé autant qu'elle a pu la création de vergers et de jardins potagers, le manque de légumes ayant été une des causes principales du mauvais état sanitaire dans les premiers temps de l'occupation. Actuellement, il n'y a pas de baraquement qui n'ait son jardin potager.

Le service de la poste, le transport des isolés, même de ceux qui sont étrangers à l'armée, sont assurés par les détachements du train stationnés dans les gîtes d'étape; c'est ce qui explique le nombre considérable de troupes du train réparties en Bosnie et en Herzégovine. L'organisation de ce corps (1) ne fournissant pas, en temps de paix, les effectifs nécessaires pour assurer le fonctionnement du service avec les escadrons affectés au corps d'occupation, le gouvernement austro-hongrois a cherché à remédier à cette insuffisance au moyen de deux procédés : d'abord en maintenant sous les drapeaux des réservistes, et ensuite en organisant un service de train civil local (*Landestrainmänner*), constitué avec des gens du pays, auxquels on donne le pain et une solde journalière de 70 kreuzer (1 fr. 50). Ils n'ont pas d'uniforme et portent seulement un brassard comme insigne distinctif; la durée de leur engagement est de six mois, mais ils peuvent être renvoyés à la première faute. Les officiers austro-hongrois se sont montrés, en général, assez peu satisfaits de ces convoyeurs civils que l'on a l'intention de supprimer petit à petit, dès qu'il sera possible de réduire le service du train.

4° *Organisation de la gendarmerie.*

Dès les premiers temps de l'occupation, le gouvernement austro-hongrois a songé à créer un corps de gendarmerie assez nombreux et assez solide pour servir d'appoint sérieux à l'armée; au commencement de 1879, l'Empereur a promulgué un décret réglant l'organisation de la gendarmerie de Bosnie et d'Herzégovine.

Ce corps, constitué d'après les mêmes principes que la gendarmerie croate ou transylvaine, est placé sous la direction d'un officier supérieur résidant à Serajewo. Il se subdivise en compagnies, pelotons et postes. Les compagnies, commandées par des capitaines ou des premiers-lieutenants, sont au nombre de sept, savoir : une dans chacun des cinq cercles de Bosnie, et deux dans le cercle d'Herzégovine, à

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n° 506 (1880).

Mostar et à Trebinje. On compte pour les sept compagnies vingt-trois pelotons, se décomposant eux-mêmes en postes de force variable. A la tête du peloton est placé un officier subalterne, à la tête du poste un sous-officier. Le commandant du corps dispose, en outre, comme auxiliaires immédiats, de trois officiers supérieurs ou capitaines chargés de passer des inspections.

Le personnel des officiers est actuellement formé d'officiers d'infanterie appartenant pour la plupart à des régiments slaves, et détachés provisoirement de leur corps. Quant aux simples gendarmes, on devait les prendre soit dans la gendarmerie autrichienne ou hongroise, soit parmi les anciens zaptiés turcs. Mais ce mode de recrutement n'étant pas suffisant, on a créé dans chaque chef-lieu de cercle un peloton d'instruction de gendarmerie, où sont admis des jeunes gens indigènes, qui y reçoivent une instruction de huit semaines. Au bout de ce temps, ils sont envoyés dans les compagnies comme élèves gendarmes. Ils font en cette qualité un stage d'un an environ, après lequel, s'ils ont été notés d'une manière satisfaisante, ils sont nommés gendarmes et doivent servir pendant deux autres années. Le corps de gendarmerie de Bosnie et d'Herzégovine comprend aujourd'hui 1,960 officiers et soldats; 660 proviennent de l'armée, 1,300 dont 310 musulmans sont indigènes.

En Herzégovine, à côté de la gendarmerie fonctionne un corps particulier, qui fait un service analogue : ce sont les pandours, qui d'ailleurs existaient déjà sous la domination turque. Ils n'ont pas d'uniforme; on leur donne seulement un fusil et un brassard aux couleurs de l'Empire (jaune et noir). Ils ne doivent le service que quinze jours par mois, et reçoivent une solde annuelle de 100 florins. Un règlement spécial fixe leurs droits, qui sont beaucoup moins étendus que ceux des gendarmes. Grâce à leur connaissance parfaite du pays, les pandours peuvent rendre de grands services, mais on ne doit avoir en eux qu'une confiance assez limitée.

La présence d'une gendarmerie nombreuse était indispensable pour rétablir l'ordre en Bosnie et en Herzégovine, où depuis l'occupation le brigandage, renforcé par les soldats turcs licenciés, s'était propagé dans des proportions telles qu'on volait à main armée jusqu'aux portes de Serajewo. Maintenant, grâce à l'énergie et à l'activité de la gendarmerie et à la justice prompte et rigoureuse rendue par les cours martiales, la sécurité peut être considérée comme rétablie, sauf sur le territoire du Lim et dans les districts de l'Herzégovine voisins de l'Albanie et du Montenegro, où par suite du mouvement insurrectionnel des Krivosciens des bandes d'une certaine importance se sont réorganisées.

III. ORGANISATION ADMINISTRATIVE

1° *Principes généraux.*

Les principes qui ont guidé le gouvernement austro-hongrois dans son œuvre de civilisation ont été les suivants :

Etudier consciencieusement les ressources et les besoins du pays, pour reconstituer l'organisation religieuse, administrative et judiciaire; préparer l'avenir en développant l'instruction dans le sens autrichien, de manière à effacer le souvenir de la domination turque; régler la question agraire et le régime financier; encourager l'agriculture et le commerce.

On a d'ailleurs eu soin de ne pas brusquer les choses, et ce n'est que peu à peu qu'on met à exécution les diverses lois qu'il a été nécessaire de promulguer; les pages suivantes donneront un aperçu de l'action du gouvernement dans toutes les branches de l'organisation administrative.

2° *Question religieuse.*

Dans l'exposé géographique qui précède cette étude, on a indiqué comment la population de la Bosnie et de l'Herzégovine se trouve répartie au point de vue religieux.

Les mahométans, de race slave comme les autres habitants, n'ont embrassé l'islamisme qu'au moment de la conquête turque. Ils représentent l'élément riche et relativement civilisé. Les chrétiens, surtout les catholiques romains, qui ont vécu plusieurs siècles dans un véritable état de servage, n'ont, malgré la supériorité du nombre, qu'une influence restreinte.

Le gouvernement austro-hongrois a cherché, autant que possible, à ne pas surexciter les passions religieuses et à conserver la plus stricte impartialité vis-à-vis des musulmans, des catholiques romains et des orthodoxes; mais cette neutralité ne parait avoir satisfait personne.

Les catholiques romains, devenus les sujets d'un Empereur de leur religion, avaient dans le principe élevé de grandes prétentions, et ils aspiraient à une prépondérance que leur état d'infériorité numérique et intellectuelle les rendait incapables d'exercer. Aussi le gouvernement n'a pas réussi à les contenter, malgré l'établissement d'un archevêché catholique à Serajewo et de deux évêchés suffragants à Banjaluka et Mostar, tous trois subventionnés par l'Etat, qui, après entente avec la curie romaine, a mis le clergé bosniaque sur le même pied que le clergé du reste de la Monarchie.

De leur côté, les orthodoxes se sont montrés fort mécontents des faveurs faites aux catholiques romains; ils ont réussi cependant à faire accepter par le gouvernement, pour remplir les fonctions de métropolitain en Bosnie, un évêque slave, originaire de Gacko en Herzégovine; cette nomination a été particulièrement agréable aux Serbes et aux Monténégrins, dont l'influence sur leurs coreligionnaires bosniaques tend de plus en plus à augmenter.

Quant aux musulmans, ils se prétendent persécutés et se renferment dans leur apathie habituelle; la récente promulgation de la loi militaire (1) en a déjà fait émigrer un certain nombre au grand déplaisir du

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n° 542 (1882).

gouvernement, qui espérait pouvoir les ramener à lui assez facilement; car, en raison de leur origine, les mahométans bosniaques n'avaient jamais été très sympathiques aux Turcs, et ils n'avaient d'ailleurs pas adopté toutes les coutumes de l'islamisme.

3° *Administration intérieure.*

Dans les premiers jours de la conquête, le général Philippovic avait dispersé en masse toutes les autorités et assemblées administratives turques qui étaient restées en fonctions, et dont la connivence favorisait la résistance des populations musulmanes. Il en résulta immédiatement un grand désordre, et l'autorité militaire dut prendre en main tous les services, même les plus étrangers à ses attributions ordinaires. Cet état de choses ne pouvant se prolonger, il fallut créer un gouvernement civil constitué à peu près sur le même principe que les gouvernements cisleithans de l'intérieur de la Monarchie, avec cette différence qu'il relève du ministère des finances commun. De plus, tandis qu'en Autriche les fonctions de gouverneur civil et de commandant général ou militaire sont confiées à deux personnages différents, en Bosnie au contraire, elles sont réunies entre les mains du commandant général de Serajewo.

Les divisions politiques des Turcs ont été conservées sous le nom de cercles; on l'a dit plus haut. Les six cercles comprennent quarante-sept districts qui correspondent aux anciens cantons turcs. A la tête de chaque cercle et de chaque district est placé un fonctionnaire administratif qui porte le titre de directeur.

Dans le principe, tous ces directeurs étaient militaires; on les a depuis remplacés successivement par des employés civils, en conservant cependant les agents militaires dans certains districts voisins du Montenegro et de la Serbie. Les employés civils ont été pris, dans le personnel des différents services, parmi ceux qui en ont fait la demande; ils sont considérés comme en congé, et continuent de figurer sur les contrôles de leur administration respective. En raison des avantages considérables de solde qui étaient offerts, on a trouvé facilement à compléter les cadres; mais ces fonctionnaires sont généralement jeunes, manquent peut-être d'expérience, et ceux qui ne sont pas de race slave et ne parlent pas la langue du pays n'obtiennent que difficilement toute la confiance des Bosniaques, obligés dans leurs transactions de se servir d'interprètes.

Dès que l'œuvre de pacification a été assez avancée, le gouvernement a rétabli les *Medschliss* (conseils généraux, conseils d'arrondissement et conseils municipaux) supprimés par le général Philippovic, et il a l'intention de les convoquer dorénavant tous les ans à des sessions régulières.

4° *Organisation judiciaire.*

L'administration judiciaire a été organisée sur le modèle cisleithan : à côté du directeur du district est placé un juge de district (*Bezirksrichter*) dont les fonctions sont analogues à celles de nos juges de paix ; en outre, dans chaque cercle se trouve un tribunal de première instance, et à Serajewo un tribunal de deuxième instance.

Le tribunal de deuxième instance de Serajewo est soumis à l'autorité du commandant général; il exerce sa surveillance sur les tribunaux de première instance, qui doivent être inspectés tous les trois ans.

Cette juridiction a été acceptée sans trop de difficultés par la population, le gouvernement ayant eu la précaution d'adjoindre à chaque juge de district et à chaque tribunal de première instance un cadi, et au tribunal de deuxième instance de Serajewo un cadi et un mufti.

La procédure criminelle est réglée par un code spécial (*Strafprocess-Ordnung für Bosnien und Herzegovina)* promulgué à la date du 1er janvier 1881. C'est l'abrégé du code de procédure criminelle cisleithan, avec quelques simplifications, comme la suppression du jury, la réduction du nombre des juges, etc. Il contient de plus certaines dispositions relatives à la cour martiale, qui permettent de châtier immédiatement toute tentative d'insurrection ou de brigandage. Les cours martiales se composent de trois membres ; la durée des débats ne doit pas dépasser trois jours. La procédure est verbale, et la sentence est exécutoire sans appel dans un délai de deux heures. Il n'y a pas de ministère public, mais l'accusé peut désigner un défenseur.

En même temps que le code de procédure criminelle, le gouvernement a fait paraître un code civil (*Gerichts-Instruktion für Bosnien und Herzegovina)*, qui est en vigueur depuis le 1er mai 1881. C'est un composé des trois codes autrichien, hongrois et croate, et comme ils présentent entre eux des différences assez sensibles, on conçoit que l'application n'ait pas été précisément facile, et que la population n'ait pas accepté avec satisfaction une législation dans laquelle le même cas peut être jugé de trois manières différentes.

Pour remédier à cet état de choses, l'Empereur a récemment envoyé en Bosnie l'un des présidents de la cour de cassation de Vienne, et, d'après les renseignements recueillis dans la presse austro-hongroise, une commission spéciale présidée par ce magistrat s'occupe en ce moment de régler d'une manière définitive l'organisation du service judiciaire en Bosnie.

5° *Instruction publique.*

L'instruction publique était à peu près nulle sous la domination turque : les musulmans avaient un nombre d'écoles assez important, mais l'instruction y était presque bornée à l'enseignement du Koran et de la liturgie mahométane. Quant aux écoles chrétiennes, les orthodoxes en entretenaient quelques-unes dans les villes; les catholiques avaient aussi plusieurs établissements de ce genre dirigés par des moines franciscains et subventionnées par le gouvernement austro-hongrois; mais les élèves étaient rares.

la classe pauvre de la population trouvant inutile d'envoyer ses enfants à l'école.

Depuis l'occupation les écoles musulmanes sont restées ce qu'elles étaient, tandis que les écoles orthodoxes ont pu, grâce à des subventions particulières, prendre un certain développement.

Mais le budget de l'instruction publique est très limité, il ne s'élève pour la Bosnie et l'Herzégovine qu'à 89,887 florins. D'ailleurs le gouvernement, qui voudrait opérer une fusion entre les différents cultes, ne favorise pas les écoles religieuses proprement dites, et s'est occupé de créer surtout des écoles mixtes dites interconfessionnelles, où l'on réunit des enfants appartenant à toutes les religions indistinctement, et qui étaient à l'origine dirigées par des sous-officiers de l'armée; on y enseigne la lecture, l'écriture, l'arithmétique, la géographie et la langue allemande. L'élément catholique et l'élément orthodoxe figurent presque seuls dans les écoles primaires mixtes, où l'élément musulman n'est pour ainsi dire pas représenté.

En outre, le gouvernement a installé à Serajewo un gymnase (*Staats-Real-Gymnasium*), où l'enseignement secondaire est donné comme en Autriche. Le gymnase de Serajewo ne comporte encore que trois classes, mais on doit en augmenter successivement le nombre. En 1879, il comptait déjà 80 élèves répartis en deux classes, savoir : 27 catholiques, 21 israélites, 19 orthodoxes, 11 musulmans et 2 protestants. La proportion assez considérable des israélites tient à ce que les bosniaques de cette religion sont presque exclusivement établis dans le cercle de Serajewo.

A côté de ce gymnase fonctionne une école militaire inférieure (*Militär-Knaben-Pensionnat*), instituée dans le but de développer l'esprit militaire des nouveaux sujets austro-hongrois. Les cours y sont les mêmes qu'au gymnase, mais l'école est soumise au régime militaire, et placée sous la direction immédiate du commandant général de Serajewo. Le commandant de l'école est un officier et tous les professeurs ou surveillants appartiennent à l'armée. Les études sont particulièrement dirigées dans le sens militaire et destinées à préparer les élèves aux écoles de cadets. Le *Militär-Knaben-Pensionnat* de Serajewo compte présentement 84 élèves : 48 orthodoxes, 33 catholiques, 9 musulmans, 4 israélites.

6° *Régime financier.*

Avant de parler du régime financier de la Bosnie et de l'Herzégovine, il est indispensable de faire connaître dans quelles conditions s'y trouve la propriété, et de dire quelques mots de la question agraire.

Sous la domination turque, les musulmans seuls pouvaient être propriétaires. Ils affermaient leurs terres, dont le fermage était réglé ordinairement de la manière suivante : L'Etat prélevait d'abord la dîme (en slave *Desetina*), impôt du dixième sur tous les produits du sol, qui était payée soit en nature, soit en argent. Le propriétaire percevait ensuite un tiers en nature. Ce mode de procéder qui, en théorie, n'avait rien de trop onéreux pour le fermier, donnait lieu dans l'application à des illégalités d'autant plus grandes, que le propriétaire et le fermier étaient la plupart du temps de religion différente, et que le fermier ne pouvait vendre ses récoltes sans l'autorisation du propriétaire.

Naturellement, les chrétiens réclament aujourd'hui contre la loi agraire turque; ils voudraient acquérir d'adord le droit de posséder, puis l'abolition de certaines corvées ou redevances en nature, la réduction du fermage au quart ou au sixième suivant les cas, etc., etc.

Mais, pour régler la question agraire, il a fallu fixer d'abord la propriété d'une manière précise et procéder à l'établissement du cadastre. C'est le colonel Roskiewics, chef du bureau des cartes à l'institut militaire géographique de Vienne, qui a été chargé de cette importante opération. Il lui a été adjoint environ 130 officiers ou ingénieurs civils, répartis en cinq sections, qui sont à l'œuvre pendant toute la belle saison. En même temps que la commission du colonel Roskiewics s'occupe de la triangulation, une autre commission, présidée par un officier d'état-major, est chargée de faire l'estimation du terrain.

L'administration financière est placée sous le contrôle d'un directeur des finances résidant à Serajewo, qui a sous ses ordres un inspecteur des finances dans chaque cercle et un percepteur dans chaque district.

Le gouvernement a conservé tous les impôts qui existaient sous la domination turque, à l'exception de la taxe personnelle qui était acquittée par tous les sujets non musulmans comme exemptés du service militaire, et qui sera rétablie ultérieurement sur des bases plus équitables. Par décret du 26 décembre 1879, la Bosnie et l'Herzégovine sont entrées dans l'union douanière de l'Autriche-Hongrie, et tous les droits de monopole et autres en vigueur dans les autres Etats de la Monarchie y ont été introduits.

En résumé, il résulte de cette étude abrégée sur l'occupation de la Bosnie et de l'Herzégovine, que le gouvernement austro-hongrois a réussi dans son œuvre militaire proprement dite, et qu'avec fort peu de monde et fort peu d'argent, il est arrivé, dans un délai relativement court, à rétablir l'ordre dans des provinces dont la résistance, au moment de l'occupation, pouvait inspirer des craintes sérieuses pour l'avenir. Mais à un point de vue plus général, si un régime administratif normal, substitué au régime du bon vouloir ottoman, fonctionne à peu près régulièrement, il y a de grosses questions encore pendantes (loi agraire, code civil, instruction publique); et tant qu'elles n'auront pas reçu de solution, l'Autriche-Hongrie ne pourra guère espérer tirer quelque bénéfice de ses nouvelles acquisitions.

La situation, en ce moment, est rendue plus difficile par la promulgation de la loi militaire, dont la *Revue* a rendu compte dans son n° 542. Le gouvernement avait espéré que les dispositions bénignes de la nouvelle loi, et surtout la clause qui autorisait le remplacement, la feraient accepter sans trop de répu-

gnance par les populations. Il n'en a pas été ainsi; les catholiques romains se montrent à peu près disposés à l'obéissance, mais les musulmans commencent à émigrer, et leur émigration, si elle se développe, nuira beaucoup à la colonisation de la Bosnie, en faisant disparaître l'élément riche et civilisé. D'autre part, les orthodoxes, fort peu disposés au service militaire, se sont plaints vivement des avantages faits aux musulmans, et les événements qui se passent en Dalmatie, où les Krivosciens sont en révolte ouverte contre le gouvernement austro-hongrois, ont déjà un contre-coup sérieux en Herzégovine et même en Bosnie. (54)

TIRS DE COMBAT AVEC UN THÈME DÉFENSIF

—

Les tirs de combat continuent d'être à l'étranger l'objet d'exercices que la presse militaire se complait à enregistrer avec un certain luxe de détails. La *Revue* a déjà reproduit les comptes rendus d'un grand nombre de ces exercices (1) et a fait connaître le but que les infanteries étrangères poursuivent en exécutant ces tirs, le caractère qu'elles s'efforcent de leur donner et les écueils qu'elles cherchent à éviter.

D'après l'opinion qui domine à l'étranger, les tirs de combat ne doivent jamais servir à apprécier le degré d'instruction d'une troupe; les *tirs d'examen* (2) remplissent cet objet. On craindrait, en introduisant dans les tirs de combat l'idée du *pour cent*, d'amener insensiblement les corps de troupe à se dégager de toutes les circonstances défavorables susceptibles de nuire aux résultats du tir. Or, les feux de guerre doivent être une image aussi fidèle que possible de la réalité; il ne faut donc ni écarter, ni tourner les difficultés que l'on rencontre, mais travailler à les surmonter dans la limite du possible.

On ne cherche pas davantage à donner à ces exercices le caractère de tirs de *démonstration*, c'est-à-dire de tirs destinés à montrer d'une façon sensible aux cadres et à la troupe le groupement des coups d'une série de balles, la position de ce groupement sur une surface verticale de réception, le rapport existant entre les dimensions de ce groupement et celles du corps humain, la forme de la gerbe des coups d'un tir collectif, la surface battue par cette gerbe et le terrain dangereux qu'elle engendre, etc.

On évite aussi soigneusement de faire servir les tirs de combat à des *expériences* destinées à établir la vulnérabilité des formations, la supériorité d'un mode de feu, la bonté d'un dispositif de combat. Des expériences de cette nature, entreprises par les corps de troupe, ne sauraient être concluantes, car ceux-ci ne sauraient y consacrer ni le temps, ni les cartouches nécessaires, de pareils essais devant toujours être exécutés sur une très grande échelle afin de réduire à un minimum les influences secondaires.

A l'étranger, et surtout en Allemagne, les tirs de combat individuels sont aussi très nettement séparés des tirs de combat par groupes et ils les précèdent toujours.

Les tirs de combat individuels, exécutés dans les *limites des portées où un coup isolé est efficace*, ont, en effet, un but bien précis et bien distinct, celui d'apprendre au tireur à discerner et à choisir rapidement son objectif, à apprécier la distance qui l'en sépare, comme *à juger s'il se trouve dans les limites où l'on peut attendre quelque résultat d'un coup isolé;* à choisir sa hausse et son point de mire, ce dernier d'après la hauteur apparente du but; à profiter des instants fugitifs où l'objectif est visible (ce qui donne au tireur l'habitude de prendre rapidement ses déterminations), et enfin à tenir compte de la vitesse et du sens du mouvement dont le but sur lequel il s'agit de faire feu est animé.

D'un autre côté les tirs de combat par groupes sont destinés à instruire pratiquement les cadres dans la direction, la conduite, le contrôle du tir et à habituer la troupe à une exacte discipline du feu. Aussi, ils sont exécutés par une troupe sur le pied de guerre placée dans des conditions se rapprochant de celles de la réalité. Une idée tactique (ou thème), divisée en plusieurs phases (ou moments), doit en général présider au développement de l'exercice (1).

Les exemples de tirs de combat que la *Revue* a reproduits font bien ressortir le but et le caractèr de ces exercices. Les tirs de combat par groupes, en registrés jusqu'à ce jour, avaient en général été conduits d'après un *thème offensif*. Nous trouvons dans le *Militär-Wochenblatt* du 14 janvier 1882 un compte rendu d'un de ces tirs exécuté dans l'hypothèse de la *défensive;* une analyse de ce compte rendu nous paraît d'autant plus devoir intéresser nos lecteurs, que les renseignements sur des feux de guerre exécutés dans ces conditions, surtout sur les terrains d'exercice de l'armée allemande, sont plus rares.

Il ne faut pas tant chercher la cause de cette prédilection de nos voisins dans leur préoccupation constante d'entretenir en toutes circonstances et par tous les moyens possibles l'esprit offensif de leur infanterie, que dans la difficulté qu'il y a de conduire,

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n°s 389, 398, 399, 515, 521, 537 et 541.

(2) Les *tirs d'examen*, qu'il ne faut pas confondre avec les *tirs de concours*, sont exécutés chaque année en Allemagne avant l'ouverture des manœuvres d'automne, d'après un programme dressé par le ministre de la guerre. Les tirs d'examen servent de base pour *apprécier* et, dans une *certaine mesure*, pour comparer entre eux le degré d'instruction des différents corps. On enregistre à cet effet, dans le rapport envoyé à l'Empereur, toutes les circonstances exceptionnelles qui auraient pu influencer les résultats. Les lecteurs de la *Revue* savent que la comptabilité du tir en Allemagne est très simple, et que les résultats des *tirs d'école*, pas plus que ceux des autres tirs, ne *servent à apprécier le degré d'instruction d'un corps ou d'une unité quelconque de ce corps.* (Voir dans la traduction, faite par le 2e bureau, de l'instruction allemande sur le tir, le § 23 intitulé *Registres de tir*.)

(1) Consulter, dans le n° 534 de la *Revue*, l'article intitulé *Tactique des feux de l'infanterie allemande.*



MOMENTS	DISPOSITIFS ADOPTÉS POUR LES CIBLES	DISTANCES RÉELLES	HAUSSES EMPLOYÉES	BALLES TIRÉES	EMPREINTES: PROVENANT DE COUPS DIRECTS	EMPREINTES: DE RICOCHETS	EMPREINTES: TOTAL	SILHOUETTES OU LARGEURS D'HOMMES ATTEINTES	OBSERVATIONS
1er. L'assaillant s'est avancé dans la zone d'action du feu. Une compagnie de la défense est chargée de diriger 6 salves contre l'adversaire.	Chaîne debout (70 cibles-figures)..	650	700 et 650	840	22	15	37	(18)	On négligea par mégarde de relever le nombre de silhouettes de largeurs d'homme atteintes pendant les quatre premiers moments. Les officiers chargés de relever le résultat ayant affirmé que très peu de silhouettes portaient plusieurs empreintes, les nombres placés entre parenthèses accusent des résultats certainement inférieurs aux résultats véritables.
	Soutien debout (5 cibles de section de 180 c. de hauteur).......	850	—	—	1	4	5	(2)	
	Colonne de compagnie debout (largeur du front, 5 cibles de section de 180 c. de hauteur).......	1050	900 1000 et 1100	840	16	4	20	(20)	
Résultats obtenus pendant le 1er moment (en 2 minutes)....				1680	39	23	62	(40)	
2e. L'assaillant est obligé de s'arrêter; il ouvrirait le feu dans la réalité. Le défenseur paralyse le feu de l'assaillant. Feu de tirailleurs réglé.	Chaîne couchée (280 cibles de tête et de poitrine)...................	650	600 et 700, 650 et 750, 700 et 800	1676	24	8	32	(18)	—
	2 soutiens couchés (chacun représenté par 5 cibles de section de 45 c. de hauteur)........	850	—	—	0	1	1	1	Chaque soldat a tiré 30 balles en 7 m. 1/2, et a obtenu 3.3 de balles mises directement et 1.5 par ricochet, soit en tout 4.8 de balles mises, ou deux silhouettes ou largeurs d'homme.
	2 compagnies en ligne couchées (chacune est représentée par 15 cibles de section de 45 c. de hauteur)..........................	1050	—	—	1	0	1	1	—
Résultats obtenus pendant le 2e moment (en 2 minutes).....				1676	25	9	34	(20)	Dans le relevé par *silhouettes ou par largeurs d'homme*, plusieurs empreintes relevées dans une même silhouette ou largeurs d'homme ne sont comptées que pour une. (*Note de la Revue.*)
3e. L'assaillant se porte en avant par bonds successifs. Le défenseur s'efforce de lui infliger le plus de pertes possible pendant qu'il est debout. Feu violent de tirailleurs.	Chaîne couchée (140 cibles de tête et de poitrine)...................	650	650 et 750	551	48	19	67	(37)	—
	Soutiens couchés (comme au 2e moment)	850	—	—	0	0	0	0	Par *cibles de section de 45 c. de hauteur*, il faut entendre des cibles de section où l'on a tracé un trait à 45 c. au-dessus de la base, dans le but d'annuler les empreintes qui seraient recueillies au-dessus de ce trait. Par *feu de tirailleurs réglé*, il faut entendre un feu où la direction et le contrôle du tir sont exercés (Voir le n° 534 de la *Revue*, page 131).
	Compagnie couchée en ligne (comme au 2e moment)	1050	—	—	1	0	1	1	
	Chaîne debout (140 cibles-figures)..	500	550 et 600	554	58	18	76	(50)	
	Soutien debout (comme au 1er moment)............................	650	—	—	5	5	10	(8)	
	Colonne de compagnie debout (comme au 1er moment)..	850	—	—	7	2	9	(4)	
Résultats obtenus pendant le 3e moment (en 1 minute).....				1105	119	44	163	(100)	
4e. La chaîne de l'ennemi s'est approchée à la distance du tir le plus efficace; la réserve le suit. Feu rapide de la défense.	Chaîne couchée (280 cibles de tête et de poitrine)...................	400	400 et petite planche.	1303	47	33	80	(54)	
	Colonne de compagnie debout (comme au 1er moment)..........	500	400	140	54	16	70	(47)	
	Compagnie en ligne debout (15 cibles de section de 180 c. de hauteur)	500	500	202	51	37	83	(49)	
Résultats obtenus pendant le 4e moment (en 1 minute).....				1645	152	86	238	(150)	
5e. L'assaillant donne l'assaut. Le défenseur le couvre d'une grêle de projectiles.	Chaîne debout (280 cibles-figures)..	300	Petite planche et hausse fixe.	1150	243	69	312	184	
	Colonne de compagnie debout (comme au 1er moment)..........	400	Petite planche.	190	38	22	60	(20)	
	Compagnie en ligne debout (comme au 4e moment).............	400	Petite planche.	194	118	104	222	85	
Résultats obtenus pendant le 5e moment (en 1/2 minute).....				1534	399	195	594	239	
6e. L'attaque est repoussée; le défenseur dirige 3 salves sur son adversaire en retraite.	Chaîne debout (comme au 5e moment)............	550	550 et 650, 600 et 700	560	160	62	222	140	
	Colonne de compagnie debout (comme au 5e moment)..........	650	—	—	4	9	13	(6)	
	Compagnie en ligne debout (comme au 5e moment)..................	650	600 et 700	279	30	13	43	31	
Résultats obtenus pendant le 6e moment (en 1 minute).....				839	194	84	278	177	
Résultat total (en 7 minutes et demie).....				8479	928	441	1369	776	

avec un thème défensif, l'exercice d'une façon à peu près vraisemblable, si l'on ne peut ou ne veut pas y consacrer beaucoup de temps et d'efforts.

En général, on sacrifie la vraisemblance; et pour figurer le rapprochement des distances entre les adversaires, la diminution de *l'interligne* amenée par la marche progressive en avant de l'assaillant, on porte les défenseurs sur des positions de plus en plus avancées en laissant les panneaux à leur emplacement primitif.

L'inconvénient de ce procédé a été évité dans l'exercice rapporté par le *Militär-Wochenblatt*. Les défenseurs restèrent, en effet, abrités derrière leurs tranchées pendant toute la durée de leur lutte fictive et eurent soin de se servir des points de repère qu'ils avaient su, avant l'action, choisir ou se créer sur les abords de leur position, en mesurant les distances au pas. La défense put de la sorte tirer profit de tous les avantages qui augmentent dans de si notables proportions la valeur matérielle de ce genre de combat. Le déplacement ou le remplacement des panneaux réclama une grande dépense de temps et de fatigue; le tir dura, en effet, cinq heures.

L'exercice fut divisé en six moments dont la nomenclature est donnée par le tableau placé à la page 65. Ce tableau renferme également tous les détails qu'il est utile de connaître sur les dispositifs donnés aux cibles et les hausses employées (1).

La défense déploya 280 tireurs en chaîne sur un front égal à celui des cibles, et, afin de tenir compte partiellement de la difficulté d'exercer la direction du feu à mesure que l'interligne diminue et que l'excitation du combat augmente, on fixa pour le tir des périodes de plus en plus courtes. Ainsi, tandis qu'on ne limita pas le temps pour le 1er, le 2e et le 6e moment, on arrêta que les hommes devraient tirer avec une vitesse de 4 cartouches à la minute pendant le 3e moment, de 6 cartouches pendant le 4e et de 12 cartouches pendant le 5e moment.

Les résultats particuliers et généraux contenus dans le tableau peuvent être consultés *dans une certaine mesure* comme indication des résultats qu'il est possible d'obtenir dans la défensive — quand on n'est pas gêné par le tir ennemi.

(74)

(1) Rappelons encore que la *cible de section* est une cible de 1m80 de hauteur et 2m40 de largeur, pouvant être placée sur l'un ou l'autre de ses bords; que la *cible-figure* a une hauteur de 1m80, une largeur de 40 centimètres, et porte la silhouette d'un fantassin. Les cibles de *tête*, de *buste*, de *tronc* et de *genoux*, sont des variantes de la cible-figure et en représentent le *quart*, le *tiers*, la *moitié* ou la *partie supérieure, sur une hauteur de* 1m20.

Disons aussi que la *portée du but en blanc* de la *hausse fixe* est de 270 mètres et celle de la *petite-planche* de 350 mètres, et enfin que les Allemands ont adopté 40 centimètres comme *largeur* de la partie vulnérable d'un fantassin (largeur d'homme), 45 centimètres et 35 centimètres comme *hauteurs* de la partie vulnérable d'un adversaire couché, mais non défilé ou abrité suivant le cas.

LES GRANDES MANŒUVRES DE L'ARMÉE AUSTRO-HONGROISE EN 1881

Suite et fin (1).

—

MANŒUVRE DU 15 SEPTEMBRE

Ordres généraux.

La journée du 14 fut consacrée au repos, et la direction des manœuvres envoya au chef de chaque corps les communications suivantes relatives à l'opération du 15 :

IVe corps. — Le gros de l'armée atteindra le Sajo par ses têtes de colonne le 15 septembre et continuera le 16 sa marche sur Kaschau et la vallée du Bodrog.

Le IVe corps avec toutes ses forces devra chercher à déloger les troupes ennemies qui lui font face. En cas d'échec il se repliera sur l'Hernad.

VIe corps. — Le gros des forces ennemies va atteindre le cours inférieur du Sajo; avant qu'elles ne puissent entrer en ligne, le VIe corps devra s'efforcer de rejeter au delà de cette rivière les troupes qu'il a en face de lui.

Des renforts lui sont envoyés de Kaschau.

Voici quelles furent les dispositions des commandants des deux corps d'armée :

Disposition du IVe corps. — A sept heures du matin, les troupes devront se poster de la manière suivante :

La 32e division ayant à sa droite la 40e, entre l'Hernad et Csanalos, au sud de Sosto; la 31e division et l'artillerie du corps d'armée en réserve en arrière au sud-est de la même localité. La 1re division de cavalerie, renforcée d'une batterie à cheval prise dans la réserve d'artillerie, à Fai haraszt.

La compagnie de pionniers et l'équipage de ponts resteront à Berzek.

Le mouvement offensif commencera à sept heures et demie : la 32e et la 40e divisions marcheront sur Kis Dobsza; la réserve (31e division et artillerie de corps) suivra la marche de la 40e division; la cavalerie couvrant le flanc droit du corps d'armée et s'éclairant du côté de Szerencs, se dirigera sur Ujvilag.

En cas d'échec, la 32e division se retirera en descendant la vallée de l'Hernad, la 40e division honved se portera par le Sas halom sur Berzeki tanya, la 31e par l'Harangod halom sur Sarkad puszta. La 1re division de cavalerie marchera sur Tisza Lucz.

Disposition du VIe corps. — Le VIe corps reprendra

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n° 542



l'offensive, et quittera ses positions autour de Megyaszo pour occuper le Felhegy halom, et reprendre les positions de Czanalos évacuées la veille.

A cet effet, la 15e division se concentrera au sud de Kis Dobsza, et la 39e division sur la chaîne de hauteurs au nord-ouest de Kis tanya : son artillerie divisionnaire à l'aile gauche, avec un soutien spécial d'un bataillon.

La 17e division servira de réserve au corps d'armée et se massera à Kerulö haz.

L'artillerie de réserve, renforcée par une batterie divisionnaire de la 17e division, prendra une position abritée entre les 15e et 39e division.

La 2e division de cavalerie, concentrée à l'ouest de Scholzne tanya, s'éclairera dans la direction du sud et à l'est du côté de Szerencs.

Ligne de retraite éventuelle entre l'Hernad et Megyaszo, la cavalerie à l'est de cette localité.

Les troupes se mettront en mouvement à six heures du matin; le commandement du corps d'armée se tiendra à partir de sept heures avec la 15e division.

Exécution de la manœuvre.

Le VIe corps, qui avait été rejoint par tous les détachements restés en arrière, se trouvait avoir une petite supériorité numérique de deux bataillons et une batterie, et pouvait par conséquent espérer le succès de son mouvement offensif : certaines mesures avaient d'ailleurs été déjà prises en ce sens par la direction des manœuvres, et les ordres de cantonnement pour la soirée du 15 avaient été préparés en prévision de la retraite du général Edelsheim. Mais ce dernier, par ses habiles dispositions, modifia complètement le programme primitif : les trois divisions de son corps d'armée, bien concentrées sous sa main, surent enlever le Felhegy halom, et une fois maîtresses de cette importante position, elles repoussèrent victorieusement les attaques décousues des divisions du VIe corps, qui, trop éloignées les unes des autres, ne purent agir avec ensemble.

De part et d'autre la cavalerie prit peu de part à l'action, et les deux divisions passèrent la journée à s'observer réciproquement, sans qu'il y eût de rencontre sérieuse, entre Czanalos et Ujvilag. La 15e division (Ziegler) avait occupé un peu avant huit heures le Felhegy halom, formant la gauche de la ligne de bataille du VIe corps, qui atteignait ainsi un développement de 9 kilomètres. Elle fut presque immédiatement attaquée de front par la 32e division soutenue par l'artillerie du IVe corps, tandis que la 40e division s'emparait des hauteurs cotées 93 à l'est du Felhegy halom. Le mouvement de la division honved fut d'autant plus remarqué, que ses cantonnements (Hernad Nemeti) étaient assez en arrière, et qu'on n'attendait pas son arrivée avant dix heures. Quoique protégée par des ouvrages de campagnes, et renforcée par l'artillerie du corps d'armée qui entra en ligne un peu tardivement, la 15e division, attaquée de front et sur son flanc gauche, ne put se maintenir sur le Felhegy halom assez longtemps pour attendre le secours de la 17e division placée à trois kilomètres en arrière. Elle opposa cependant une vigoureuse résistance, et les arbitres mirent hors de combat plusieurs bataillons ainsi que l'artillerie de la 32e division.

Lorsque la 17e division, qui dans sa marche en avant s'était trouvée exposée au feu de l'artillerie ennemie, voulut reprendre le Felhegy halom, le général Edelsheim avait eu le temps d'y concentrer toutes ses batteries de réserve, et l'attaque fut vivement repoussée. Il y eut alors une pause de courte durée, dont les arbitres profitèrent pour rectifier les emplacements respectifs des troupes des deux corps d'armée.

Quand l'action recommença, la 39e division honved essaya en vain d'entrer en ligne pour soutenir la 17e dans un nouvel effort contre le Felhegy halom. Exposée à découvert au feu de toute l'artillerie ennemie, elle dut rétrograder à mi-chemin, sans avoir pu aborder la position. Dès lors, le succès était décidé en faveur du IVe corps; la 17e division, restée seule pour l'attaque du Felhegy halom, fut bientôt forcée de battre en retraite, et tout le VIe corps alla se reformer plus en arrière, au sud-est de Megyaszo, dans la direction d'Ujvilag. Le général Edelsheim n'ordonna pas la poursuite, ne voulant pas trop s'éloigner de l'armée qu'il était supposé couvrir, et il se contenta d'accompagner la retraite du VIe corps par les salves de ses onze batteries d'artillerie, concentrées toutes sur le Felhegy halom.

Il est probable que, dans la réalité, il aurait pu, sans témérité, pousser plus loin ses avantages, car il lui restait encore en réserve la 31e division, qui avait à peine été engagée contre la 39e division honved, tandis que tout le corps d'armée du général Appel était entré en ligne.

MANŒUVRE DU 16 SEPTEMBRE

Ordres généraux.

La direction des manœuvres modifia complètement, pour la journée du 16, la force respective de chacun des deux corps d'armée; une brigade de honveds, la 79e, fut détachée du IVe corps pour venir renforcer le VIe. De la sorte, le IVe corps se trouva ramené à un effectif de 32 bataillons, 24 escadrons et 13 batteries, tandis que le VIe comptait 46 bataillons, 24 escadrons et 16 batteries. Chaque corps reçut de la direction des manœuvres la communication suivante :

IVe corps. — Des colonnes ennemies descendent la vallée de l'Hernad, se dirigeant sur Szikszo; le IVe corps détachera une brigade et une batterie pour garder la ligne du chemin de fer de Kaschau (1). Le 16 au matin, des détachements de l'armée que couvre ce corps commenceront à franchir le Sajo à Sajo

(1) La 79e brigade, censée envoyée sur la rive droite de l'Hernad, alla réellement renforcer le VIe corps et fut dirigée sur Szerencs.

Petri et Köröm. Les têtes de colonne atteindront vers midi la ligne du chemin de fer de Miskolcz à Tisza Lucz. Le IVe corps devra se maintenir jusqu'à ce moment sur la rive gauche de l'Hernad, à hauteur de Gesztely.

VIe corps. — De fortes colonnes ennemies sont parvenues à Emöd; elles doivent traverser le Sajo le 16 au matin. Le VIe corps devra tout faire pour rejeter l'ennemi de l'autre côté du Sajo, ou au moins le débusquer de la rive gauche de l'Hernad.

Disposition du IVe corps. — En raison des ordres envoyés par le commandement de l'armée et des renseignements fournis par les reconnaissances, le IVe corps devra défendre énergiquement les positions occupées la veille.

La 32e division à l'aile gauche, depuis le Felhegy halom jusqu'au col situé au nord de la cote 95; la 40e division réduite à une seule brigade, la 80e, depuis ce col jusqu'à la cote 95.

L'artillerie de réserve, après avoir envoyé une batterie à cheval à la 1re division de cavalerie, prendra également position à la cote 95.

La 31e division d'infanterie se tiendra en réserve à 1,000 mètres environ au nord de Czanalos.

La 1re division de cavalerie s'étendra de Czanalos jusqu'au Sas halom.

Deux bataillons détachés de la 31e division occuperont le flanc oriental du Sas halom, et s'y fortifieront à l'aide d'ouvrages de campagne.

La division de cavalerie est spécialement chargée de couvrir le flanc droit du corps d'armée et de se maintenir en communication avec les colonnes qui sont en train de franchir le Sajo; à cet effet, si le Sas halom est menacé par l'ennemi, elle y enverra immédiatement deux batteries à cheval et, conjointement avec les deux bataillons de la 31e division, défendra cette hauteur en combattant à pied jusqu'à ce que les renforts aient eu le temps d'arriver.

Le commandement du corps d'armée sera à la cote 95; les positions seront occupées dès sept heures du matin; la retraite, en cas d'échec, s'opérera par le pont de Gesztely, de la manière suivante : Une des brigades de la 32e division passera par Hoporty et l'autre à l'ouest de Czanalos; la 40e division passera par Czanalos même et la 31e à l'est de cette localité. Quant à la division de cavalerie, elle se retirera par Böcs.

Disposition du VIe corps. — Le VIe corps ayant reçu à Szerencs les renforts qui lui étaient annoncés prendra l'offensive dans la matinée du 16, dans le but de pousser jusqu'à l'Hernad.

Toutes les troupes devront être concentrées à huit heures du matin face à Czanalos, et dans des positions aussi abritées que possible; elles seront placées dans l'ordre suivant :

La 15e division sur les pentes au nord d'Ujvilag; la 39e division honved sur le chemin au sud d'Ujvilag et la 17e sur la route d'Ujvilag à Legyes Benye. La 79e brigade se joindra à la 15e division. La 2e division de cavalerie à la gauche à Scholzne tanya.

L'attaque sera dirigée sur Czanalos et Gesztely : éventuellement on battra en retraite sur Szerencs.

Exécution de la manœuvre.

On voit, par la teneur de ces ordres, que le général Appel, qui, à la suite de la manœuvre de la veille, occupait Megyaszo et les hauteurs voisines faisant face au sud, s'était brusquement décidé à changer son objectif, afin de tomber complètement sur le flanc droit de l'ennemi, qu'il espérait ainsi prendre d'écharpe et jeter dans l'Hernad.

Le IVe corps, beaucoup plus faible en nombre, et dont une division tout entière tenait le Felhegy halom, aurait donc pu se trouver dans une situation assez critique, si le général Edelsheim ne s'était pas aperçu à temps des intentions de son adversaire, qu'il avait dû d'ailleurs deviner en partie, ainsi que le prouvent les ordres relatifs à la mise en état de défense du Sas halom.

L'action s'engagea vivement à l'aile droite du IVe corps; la 17e division attaqua le Sas halom, vigoureusement défendu par les deux bataillons de la 31e division et les ulans de la 1re division de cavalerie qui combattaient à pied. La 32e division, à la gauche, n'avait pas tardé à s'apercevoir que l'ennemi n'avait laissé devant elle que des forces très inférieures (2 bataillons), et en avait informé le commandant du corps d'armée.

Ce dernier, certain alors que tout l'effort de l'ennemi allait se porter sur le Sas halom, fit immédiatement amener sur cette hauteur son artillerie de réserve, ainsi que la 31e division, et donna l'ordre à la 32e division d'évacuer le Felhegy halom pour se reporter plus à droite.

Pendant que la 17e division était engagée contre le Sas halom, dont les défenseurs venaient d'être renforcés par la 31e division, la 39e division honved était entrée en ligne sur sa droite. Mais, dans son mouvement, cette division s'étant avancée beaucoup trop longtemps à découvert sous le feu de toute l'artillerie du IVe corps, les arbitres déclarèrent que son attaque était repoussée; par suite, elle dut se contenter de coopérer à l'action par le tir de ses batteries.

La division Ziegler (15e) s'était portée sur Czanalos, que la 80e brigade commençait à évacuer; elle s'y heurta à la 32e division qui, sur l'ordre du général Edelsheim, se rapprochait du Sas halom. Le combat resta donc quelque temps indécis sur ce point; mais la nécessité dans laquelle se trouvait le général Edelsheim de concentrer toutes ses forces autour du Sas halom, ne lui permettait pas de conserver une position aussi étendue. Czanalos fut donc abandonné à la 15e division qui, soutenue par la 79e brigade, gagna peu à peu du terrain sur la route de Gesztely, où la 32e division opposait une résistance opiniâtre.

La lutte n'était pas moins vive sur le Sas halom; mais la 31e division (Kees), après avoir repoussé une première attaque combinée des 17e et 39e divisions,



dut enfin céder et évacua la position en bon ordre. Le général Vlasits profita de ce moment pour exécuter, avec la 2ᵉ division de cavalerie, une charge très brillante contre la 1ʳᵉ division, qui couvrait le flanc droit du IVᵉ corps. L'attaque réussit parfaitement, et le général Edelsheim, menacé de se voir coupé de sa ligne de retraite, fut contraint d'évacuer Gesztely, où la 32ᵉ division tenait encore, pour ramener tout son corps à Hernad Nemeti. Quoique repoussé, le IVᵉ corps avait néanmoins rempli sa mission ; il avait conservé ses communications avec le gros de l'armée, dont les têtes de colonne avaient maintenant dépassé le Sajo, et arrivaient pour le soutenir. L'Empereur fit cesser la manœuvre à midi, et les troupes rentrèrent dans leurs cantonnements, d'où elles devaient repartir le lendemain pour se rendre, soit par étapes, soit par voie ferrée, dans leurs garnisons respectives.

APPRÉCIATION GÉNÉRALE DES MANŒUVRES

Les manœuvres de Miskolcz, en raison de leur importance, avaient attiré vivement l'attention de toute la presse austro-hongroise, et c'est aux différents récits donnés par les principales feuilles, telles que le *Pester Lloyd*, la *Neue Freie Presse*, etc., etc., ainsi qu'à la relation publiée par l'état-major austro-hongrois dans l'*Œsterreichische Militär Zeitschrift* de Streffleur, que nous avons emprunté les documents qui ont servi à la description des opérations. Celles-ci ont donné lieu à de nombreuses appréciations; nous reproduisons les plus intéressantes, en commençant par une critique insérée dans le *Pester Lloyd* et qui semble avoir un caractère quasi-officiel.

Les points principaux signalés dans cette critique sont les suivants :

« Contrairement aux principes donnés dans l'*Instruction sur les exercices pratiques*, il arrive souvent, dans les manœuvres combinées avec les différentes armes, que les deux partis sont placés, dès le début, à des distances trop rapprochées, à une portée de canon à peine, ce qui rend l'exécution du service d'exploration presque impossible.

Les commandants, au lieu de se borner à indiquer à leurs subordonnés le but de la manœuvre et à leur donner les prescriptions d'ensemble, ont une tendance à s'immiscer par trop dans les mesures de détail, ce qui enlève beaucoup d'initiative aux officiers en sous-ordre. L'artillerie et la cavalerie, tantôt sont abandonnées complètement à elles-mêmes, tantôt reçoivent, au contraire, des ordres tellement minutieux qu'il ne leur reste plus la moindre liberté d'action.

On s'est plaint de voir des officiers supérieurs, et quelquefois même des états-majors tout entiers, se montrer à découvert sur la ligne des tirailleurs.

Le service d'exploration s'est borné, la plupart du temps, à la recherche de la cavalerie ennemie, et lorsque les deux troupes à cheval se trouvaient en présence, elles se contentaient généralement de s'observer, sans pousser des attaques vigoureuses, comme il eût été naturel de faire.

Les patrouilles de cavalerie ne comprennent pas bien leur service ; lorsqu'elles découvrent des avant-gardes ou des avant-postes d'infanterie, elles se bornent à en donner avis, sans chercher à s'avancer sur les flancs pour reconnaître plus exactement leur force et leur position.

Dans le combat à pied, on ne se préoccupe pas assez de la sûreté des chevaux et le feu cesse trop tard, c'est-à-dire à un moment où l'on n'aurait plus le temps de remonter à cheval.

L'artillerie ouvre souvent le feu à de trop grandes distances, ce qui ne doit avoir lieu que dans des cas tout à fait exceptionnels.

Pendant le combat, le service de sûreté ne s'exécute pas régulièrement; les éclaireurs, patrouilles de combat, soutiens de batterie devront porter une plus grande attention à ne pas se mettre dans des situations où ils seraient exposés à être enlevés. Il s'est même présenté des cas où les principes du règlement ont été complètement méconnus, et où il a fallu mettre des troupes hors de combat. Enfin, des corps considérables se sont laissé quelquefois arrêter par des détachements insignifiants, parce qu'ils ne savaient pas suffisamment apprécier les forces qui étaient en face d'eux. »

Après cette critique qui porte, comme on le voit, sur la partie technique des manœuvres, il est intéressant de lire deux appréciations plus générales, et toutes deux conçues dans un sens favorable; la première était insérée dans la *Neue Freie Presse* du 29 septembre 1881, l'autre est tirée du *Standard* du 27 du même mois.

Voici en quels termes s'exprime la *Neue Freie Presse :*

« Le caractère le plus saillant des manœuvres de Miskolcz, c'est qu'elles ont été une reproduction aussi exacte qu'instructive d'une véritable opération de guerre. L'attitude des troupes, pendant la marche aussi bien qu'au repos, et les différents épisodes de combat ont été, dans la mesure du possible, une image fidèle de la réalité. Toutes les situations invraisemblables ont été immédiatement corrigées par les arbitres. Quoique la plupart des services accessoires affectés aux deux corps d'armée en temps de guerre n'aient été que figurés, cependant ils ont suffi tels quels pour donner aux commandants l'occasion de prendre, à l'égard du train et des établissements de réserve, les mesures qui auraient été indispensables dans le cas d'une opération réelle. Une innovation fort utile et qui mérite d'être signalée a consisté en ce que l'action n'a jamais été interrompue brusquement, mais seulement sur l'intervention des arbitres, et qu'en outre, à la fin de chaque manœuvre, les troupes, au lieu d'aller prendre des cantonnements désignés d'avance, bivouaquaient, comme en guerre, sur le terrain qu'elles devaient réellement occuper à la suite des opérations de la journée.

Pendant toute la durée des manœuvres, la direc-

tion générale ainsi que les commandements des deux corps d'armée se sont dignement acquittés de leurs fonctions. La clarté et la précision des diverses dispositions, l'énergie et la prudence avec lesquelles le combat était conduit, enfin les mesures prises pour exécuter le service de sûreté sans fatiguer inutilement les troupes, ont été l'objet de l'approbation générale; on n'a pas été moins satisfait de la manière dont les divisions et les brigades ont été conduites. Toutefois, il a été possible de constater qu'on ne tenait pas assez compte du feu de l'ennemi; c'est là une faute dont on se corrigerait bien vite dans la réalité, mais qui n'en contribue pas moins à ôter aux manœuvres beaucoup de leur vraisemblance; aussi, les arbitres durent-ils mettre hors de combat des corps de troupe tout entiers, qui continuaient à opérer sans prendre aucun souci du feu dirigé contre eux.

On a remarqué également que certains commandants de divisions ou de brigades s'avançaient beaucoup trop sur la ligne de tirailleurs. Puisque les manœuvres ont, avant tout, pour but de servir à compléter l'instruction des officiers généraux, ces derniers devraient s'habituer à garder les places qu'ils occuperaient dans une action sérieuse. De plus, cette façon d'agir exerce une influence très fâcheuse sur l'initiative des officiers en sous-ordre.

En ce qui concerne l'infanterie, on a fait l'observation que, dans un certain nombre de corps, les chaînes de tirailleurs étaient renforcées à une distance encore trop considérable de l'ennemi. On obtient ainsi, il est vrai, une plus grande intensité de feux, mais la chaîne devient beaucoup moins flexible et les pertes augmentent dans une notable proportion. Les inconvénients de ce système, qui dénote une certaine prédilection pour la tactique du choc, c'est-à-dire pour les attaques à la baïonnette, se manifestent avec évidence dans un terrain aussi découvert que l'est celui des environs de Miskolcz. On a eu, en outre, occasion de constater combien il était regrettable que les capitaines d'infanterie ne fussent pas montés : il est bien à souhaiter que le ministère de la guerre insiste énergiquement auprès des Délégations, pour obtenir les crédits nécessaires à cet effet.

La cavalerie, qui avait déjà donné de brillantes preuves de son savoir-faire aux manœuvres de Mezö-Kövezd, s'est également bien montrée à Miskolcz; on a constaté cependant que les deux divisions étaient trop exclusivement employées à s'observer et à se combattre réciproquement. C'est seulement au dernier jour des manœuvres qu'elles ont été effectivement dans la main de leurs commandants de corps. En outre, on a fatigué un peu trop les hommes et les chevaux, et certains régiments n'ont point semblé suffisamment exercés au service des reconnaissances.

L'artillerie, comme toujours, a été l'objet d'éloges unanimes, quoique le terrain sur lequel elle manœuvrait fût très défavorable aux pièces Uchatius. Les travaux exécutés par la compagnie de pionniers, c'est-à-dire l'établissement du pont de bateaux de Köröm dans la première journée de manœuvres, ont été remarquables par leur précision. Les troupes du génie n'avaient malheureusement pas été appelées à prendre part aux grandes manœuvres de cette année : il eût cependant été désirable de voir exercer les officiers d'état-major et du génie à la fortification de champ de bataille, dont il est si souvent fait usage dans les guerres modernes.

Le service des subsistances n'a pas toujours été à l'abri de tout reproche. Bien que les irrégularités constatées n'aient pas été beaucoup plus nombreuses que les années précédentes, il est certain que l'action de l'intendance ne s'est pas manifestée d'une manière bien brillante; car, malgré des préparatifs qui ont duré plusieurs mois, le fonctionnement du service n'a pas été irréprochable. Afin qu'au retour de la manœuvre les soldats pussent immédiatement prendre un aliment chaud, sans attendre que leur repas fût préparé, on avait donné à chaque homme une tablette de conserve de purée de pois par jour; mais cet aliment n'a pas été bien accueilli par les soldats, qui ne le prennent qu'à contre-cœur même dans le cas où, par suite de la rigueur de la température, ils auraient le plus besoin de se réchauffer l'estomac. Aussi, à notre avis, la conserve de purée de pois ne peut être consommée avec utilité que dans des cas tout à fait exceptionnels, et, à cause de la répugnance qu'elle inspire au soldat, elle ne doit être employée que très rarement, même en campagne.

On s'est servi pour la première fois du téléphone, dans un but militaire. Mais l'emploi de cette nouvelle découverte a été fort limité, car on a presque uniquement fait usage de la télégraphie de campagne, qui a fonctionné vite et sûrement; il est donc très contestable que le téléphone puisse jamais rendre des services à la guerre et être utilisé ailleurs que dans les places fortes.

Au point de vue sanitaire, les dispositions avaient été bien prises et l'on a même fait quelques heureuses innovations. Ainsi, pour exercer au transport des malades et des blessés les médecins et les brancardiers placés en arrière de la ligne de bataille, un certain nombre de soldats à qui l'on avait remis des bulletins spéciaux ont joué le rôle de blessés. L'état sanitaire a été généralement bon : les cas de maladies les plus fréquents ont été les accès de fièvre, et le nombre des hommes blessés par leurs chaussures était beaucoup moins considérable qu'autrefois.

Mais, de tous les corps rassemblés à Miskolcz, celui qui a le plus attiré l'attention, c'est la landwehr hongroise, si mal connue et si peu appréciée de beaucoup de personnes. La Hongrie peut, en cas de guerre, fournir un contingent de plus de 200,000 hommes bien enrégimentés et bien équipés; la honved constitue, par suite, un élément très appréciable des forces militaires austro-hongroises. Si l'on ajoute, en outre, que c'est la première fois qu'un nombre aussi considérable de honveds (2 divisions d'infanterie et 1 brigade de cavalerie) prenait part aux manœuvres de l'armée active, et que la plupart des landwehriens n'avaient reçu qu'une courte instruction de huit semaines, suivie à des intervalles assez éloignés de quelques exercices périodiques, on comprendra facilement l'intérêt avec lequel ont été

suivies les opérations exécutées par la landwehr hongroise.

Les officiers étrangers admis aux manœuvres, et en particulier les officiers russes, ont observé avec une insistance particulière tous les mouvements des honveds, et l'on ne peut nier que ces troupes n'aient produit une excellente impression. Leur attitude, leur habillement et leur équipement ne laissent rien à désirer; l'infanterie, dans les différents exercices, s'est presque aussi bien comportée que l'infanterie de l'armée active; les marches ont été particulièrement remarquables. Ainsi, deux bataillons qui étaient venus par étapes de Debreczin sont arrivés dans leurs cantonnements frais et dispos, en très bon ordre et ne laissant en arrière que quelques traînards. Toutefois, sur le terrain de manœuvres, et surtout dans l'ordre dispersé, il leur manquait dans l'exécution de détail cette uniformité et cette précision qui caractérisent les troupes de l'armée active. Les officiers et sous-officiers n'ont pas encore assez d'instruction pratique; ils ne peuvent, par conséquent, conduire leurs troupes avec une entière assurance. La correction dans le tir laisse à désirer, et les hommes ne se sont pas encore assez pénétrés du sentiment de la discipline. Mais, en somme, eu égard surtout à la courte durée du temps de présence effective sous les drapeaux, les résultats peuvent être considérés comme très satisfaisants.

La cavalerie honved s'est montrée encore plus remarquable que l'infanterie, quoique les chevaux ne reçoivent comme les hommes qu'une instruction première de courte durée. En effet, dès que leur dressage est terminé, les chevaux de honveds sont envoyés gratuitement chez des cultivateurs, d'où ils sont rappelés tous les ans pour les exercices périodiques. Malgré cela, ces chevaux sont en fort bon état, marchent franchement à toutes les allures, ne sont nullement ombrageux, sautent bien et sûrement; en un mot, ils possèdent toutes les qualités requises pour un bon cheval de guerre. Les honveds montent bien; ils manient leurs chevaux avec dextérité, conservent une grande régularité à toutes les allures, et montrent un calme impassible qui leur fait le plus grand honneur. La cavalerie honved supplée facilement à ce qui lui manque dans l'instruction de détail, grâce à l'intelligence naturelle et à l'adresse des hommes, à leur goût marqué pour l'équitation et, enfin, à l'énergique influence de plusieurs officiers de cavalerie fort distingués (1).

Si, dans leur ensemble, les troupes honveds ne peuvent entrer en parallèle avec les troupes de l'armée active, il est incontestable que leur degré d'instruction est surprenant, étant donné le peu de temps qu'elles passent sous les drapeaux. Les éloges unanimes qu'elles ont reçus de la part des personnalités militaires les plus compétentes ainsi que de leurs camarades de l'armée ont été parfaitement mérités. Dès le premier jour des manœuvres, le général prussien von Lesczynski félicita, dans les termes les plus chaleureux, le ministre de la défense nationale Szende sur l'excellente instruction de la landwehr hongroise. Cependant, quand il a affirmé qu'aucune autre nation ne pourrait, en si peu de temps et si complètement, dresser des troupes aussi jeunes que celles qui constituent la landwehr hongroise, son appréciation a peut-être été un peu exagérée, en ce qui concerne l'infanterie. Mais pour la cavalerie honved, son jugement est parfaitement exact, car les Hongrois sont véritablement nés cavaliers, et ce n'est que grâce à leurs aptitudes toutes spéciales pour le cheval qu'on a pu obtenir en deux mois les résultats qu'il nous a été donné d'admirer cette année. »

Le *Standard*, un peu plus réservé dans son appréciation, tempère, par un certain nombre de critiques, les éloges qu'il décerne aux manœuvres de Miskolcz, néanmoins il rend également pleine justice à l'armée honved à laquelle il consacre les lignes suivantes :

« Le grand intérêt des manœuvres de 1881 consistait dans la réunion des honveds aux troupes de l'armée active. La landwehr hongroise a surpassé, dans cette occasion, les espérances que l'on avait pu fonder sur elle. La discipline a été parfaite; les hommes ont parfaitement résisté à la fatigue; et l'on a remarqué le pas vif et élastique avec lequel ils rentraient dans leurs cantonnements à la fin de chaque manœuvre. Une fois en action, les honveds sont cependant moins dans la main de leurs chefs que leurs camarades de l'armée active; c'est là un fait qui n'a rien de surprenant, et à part lequel il est merveilleux de voir des soldats, dont la plupart n'ont eu que huit semaines d'instruction et ne participent plus ensuite que tous les deux ans à des exercices d'une durée de cinq semaines, se comporter aussi bien à côté d'hommes qui ont trois ans de service. »

En ce qui concerne les troupes de l'armée active, l'opinion du journal anglais est également favorable.

« L'infanterie, dit-il, soit par son tir, soit par ses manœuvres, a bien répondu aux exigences de la tactique moderne. Le système adopté en Autriche consiste à faire ouvrir le feu autant que possible à de grandes distances, *mais seulement par les meilleurs tireurs de chaque compagnie*. Les autres hommes ne tirent qu'aux moyennes et petites distances; les officiers indiquent la distance et le but à atteindre. Suivant les circonstances, tantôt les hommes exécutent le tir à volonté, tantôt concentrent leur feu sur un même objectif. Dans les mouvements, les soldats manœuvrent avec aisance, mais ils ne sont pas complètement dans la main de leurs chefs. Toutefois, les tirailleurs savent profiter habilement, pour se mettre à couvert, de tous les abris qu'ils peuvent rencontrer. Il y a eu plusieurs exemples d'officiers exposant inconsidérément leur bataillon ou leur régiment massé au feu de l'artillerie, ce qui a obligé plusieurs fois les arbitres à prononcer la mise hors de combat de

(1) Parmi ces officiers, on peut citer le général-major von Henneberg, qui a pris une part importante à l'organisation de la cavalerie honved, dont il vient d'être récemment nommé inspecteur général.

fractions de troupe assez considérables. La faute se reproduirait évidemment beaucoup moins dans la réalité, où l'on tient forcément compte des projectiles de l'adversaire; elle se trouvait du reste atténuée par ce fait, que le terrain présentait généralement peu de couverts. On aurait pu remédier à ce dernier inconvénient par l'emploi de retranchements passagers; mais, le génie n'ayant pas figuré aux manœuvres, il a été exécuté peu d'ouvrages de campagne.

En ce qui concerne l'artillerie, le principe de réunir les batteries en grandes masses, pour obtenir une intensité de feu maximum, est généralement adopté, et l'on a pu remarquer, en outre, pendant les manœuvres, combien on s'attachait à combiner l'action de l'artillerie avec celle des autres armes.

La cavalerie paraît avoir été conduite avec plus de hardiesse que les années précédentes; on lui a fait jouer parfois le rôle d'infanterie montée, en l'employant soit comme soutien de batterie, soit comme troupe de défense combattant à pied dans une position jusqu'à l'arrivée de l'infanterie. »

Nous arrêterons là nos citations; les extraits qui précèdent suffisent pour faire voir quelle a été l'impression générale produite par les manœuvres de Miskolcz. Pour nous, sans porter un jugement détaillé, nous nous bornerons à constater que l'Autriche-Hongrie poursuit avec succès son œuvre de réorganisation militaire, et qu'elle possède maintenant, à côté de son armée active, une landwehr hongroise vigoureusement constituée et qui vient de donner des marques d'une vitalité incontestable.

(16)

UNE POLÉMIQUE ALLEMANDE

A PROPOS DU ROLE FUTUR DE LA CAVALERIE

—

« La cavalerie a cessé d'être une arme. Des armées de l'avenir, la mieux préparée pour la lutte sera celle qui, la première, aura su se débarrasser de ce *ballast*. »

Tel est l'épilogue d'une brochure allemande récemment publiée sans nom d'auteur et sous le titre de : *Enquête sur le rôle de la cavalerie dans les guerres modernes*, titre pacifique ne laissant pas prévoir une conclusion aussi radicale.

« Le cheval est l'animal le plus peureux de la création, sa nature de sensitive tremble au moindre frémissement de l'air. Un oisillon qui s'envole, un roquet qui aboie, une flaque d'eau qui brille au soleil, en voilà assez pour le faire bondir d'épouvante. Aussi, en s'unissant intimement au cheval, l'homme en arrive-t-il forcément à perdre son sang-froid, à subir une diminution de sa valeur morale en face du danger. »

Donc le cavalier n'est qu'un fantassin diminué.

D'ailleurs, continue l'auteur anonyme, que peut faire la cavalerie dans les guerres de notre époque?

Découvrir l'armée ennemie, en reconnaître la répartition et la marche? A quoi bon? Les millions d'hommes que met en mouvement la stratégie moderne se décèlent par leur masse même! Le défenseur n'a plus à hésiter sur les routes que peut suivre l'armée assaillante, elle les suit *toutes*, en colonnes égales, douées d'une égale vitesse d'approche, comme les veines liquides s'échappent parallèles, avec la même vitesse, à travers les fissures d'un barrage.

Etendre un voile en avant de sa propre armée? Singulière façon d'en dissimuler les progrès! « Qui ne dispose que d'un voile pour échapper à l'œil de son ennemi doit tout au moins le lui jeter sur la tête! Si vous le tenez vous-même déployé devant vous, ce voile trahit vos mouvements sans les couvrir! »

Jouer un rôle sur le champ de bataille? Encore bien moins! — Cavalerie contre infanterie? L'armement actuel le rend désormais impossible! — Cavalerie contre cavalerie? Ce sera une mêlée confuse, généralement sans résultats, qui d'ailleurs, dans l'hypothèse la plus favorable, ne permettra, en dernière analyse, à la cavalerie victorieuse que de venir se briser contre l'infanterie adverse.

Et, dans une cinquantaine de pages très lestement enlevées, l'auteur anonyme, quelque *fantassin incarné*, comme le désigne la presse allemande, l'auteur anonyme accumule les exemples historiques et les pressure avec art pour en faire sortir la confirmation expérimentale de ses inductions techniques ou physiologiques.

La *charge du dernier des Cardigan* à Balaklava, même la *chevauchée de la mort* à Rezonville, qu'est-ce autre chose qu'une « chevaleresque folie »? Seulement, « la poésie et la peinture se sont emparées de ces épisodes grandioses » et continuent ainsi « à enflammer les esprits de notre jeune noblesse et à la jeter en foule dans les rangs de la cavalerie ». Il faut espérer que, « dès qu'elle aura compris l'inanité du rôle que l'avenir réserve aux masses à cheval », elle renoncera à grossir des escadrons qui ne constituent plus « une arme », mais tout au plus « un club de jeunesse dorée ».

Le *fantassin incarné* a-t-il voulu se ménager le malin plaisir d'exciter des colères pour assister en dilettante à leurs éclats? a-t-il cherché à faire parler des gens qui voulaient se taire? il semble avoir réussi.

La cavalerie n'est plus une arme!!! Tous les cavaliers de la presse militaire allemande ou autrichienne ont immédiatement voulu prouver à R. V. (ce sont les initiales, vraies ou fausses, qui remplacent le nom de l'écrivain), qu'il est dans l'erreur.

On peut juger de la vivacité de l'émotion produite, par ce fait que les champions de la cavalerie ont cru devoir appeler à la rescousse le maréchal de Moltke lui-même et que celui-ci n'a pas dédaigné de répondre publiquement à leur appel :

« En prenant à tâche, écrit le feld-maréchal au colonel Kœhler, en prenant à tâche de démontrer, l'histoire militaire à la main, l'inanité du rôle de la cavalerie, R. V. a bien misérablement perdu son temps. La part qui revient à notre cavalerie dans les succès de la campagne de France est constatée par l'histoire; elle eût été bien plus considérable encore, si la cavalerie avait été à portée du champ

de bataille de Wœrth, si elle avait agi d'ensemble sur le plateau de Vionville. Mais le commandement seul est responsable de ces lacunes. »

« L'exploration nous a rendu des services immenses; sans elle nous n'aurions pu marcher comme nous l'avons fait. »

Le lieutenant-colonel Kœhler, le major Dembsher, l'écrivain autorisé de la *Gazette de Streffleur*, bien d'autres encore ont travaillé, développant ce court satisfecit du maréchal de Moltke, à éclairer de leur vrai jour les tableaux malignement obscurcis par R. V., à restituer à la cavalerie le mérite de ses services passés, à en promettre, en son nom, d'aussi grands dans l'avenir. Chez Kœhler, c'est un véritable acte de foi.

« Nous devons nous tenir toujours prêts à suffire à toutes les tâches que nous avons su remplir dans le passé, — même sur le champ de bataille. Car après tout, la guerre en substance, dans ses grandes lignes, est par sa nature même immuable : c'est toujours l'homme aux prises avec l'homme; et si le duel des forces humaines se manifeste tantôt sous un aspect, tantôt sous un autre, les difficultés qui résultent de ces modifications sont pures questions de forme et de matière, et doivent être comme telles surmontées et vaincues. »

Il serait sans utilité pratique de suivre point par point cette polémique ardente. Ce qui importe, c'est d'y chercher par quelles « manifestations » la cavalerie, au dire de ses porte-parole, entend se conserver la part qu'elle revendique dans « la lutte pour la prépondérance de la patrie ».

R. V. déclare que la cavalerie s'est montrée impuissante dans l'exploration, impuissante sur le champ de bataille.

Tout d'abord, les défenseurs de la cavalerie acceptent dans une large mesure les critiques adressées à l'exploration. S'ils ne vont pas jusqu'à admettre que « tous les services rendus par la cavalerie, quelques officiers galopant en avant des armées eussent pu les rendre dans une égale mesure », ils déclarent du moins que là où la tâche a été complètement remplie, la passivité de l'adversaire l'avait rendue singulièrement facile, et ils n'hésitent pas à reconnaître que là au contraire où il fallait faire franchement preuve d'initiative, s'élancer en avant tête baissée, au moment par exemple où des raids hardis pouvaient et devaient entraver les mobilisations de la défense nationale, la cavalerie n'a pas su se montrer véritablement *cavalerie indépendante*.

Dembsher constate le fait sans l'expliquer autrement que par l'inexpérience. D'après le colonel Kœhler, c'est que « la cavalerie n'était pas assez familiarisée avec le combat à pied, avec le maniement de l'arme à feu », et « il est indispensable qu'elle sache pratiquer à fond l'un et l'autre pour s'élancer au loin sans arrière-pensée ».

Dans un ouvrage récemment publié (1), le colonel de Brix, insistant, lui aussi, sur l'importance croissante du combat à pied, demande que les cavaliers soient pourvus d'une baïonnette; il semble donc probable que la cavalerie allemande est toute disposée à mener vigoureusement le combat à pied jusqu'au corps à corps. Nous avons eu l'occasion ici même d'appeler l'attention sur un épisode caractéristique des manœuvres impériales de Berlin en 1880 : un détachement de uhlans pied à terre ébranlant d'abord par son feu les défenseurs d'un pont, puis *s'élançant à l'assaut sabre au poing* pour conquérir définitivement le passage.

Quant au voile, continue le colonel Kœhler, « il ne doit pas consister en un réseau de patrouilles appuyé d'un réseau d'escadrons, suivis à leur tour chacun par d'autres escadrons plus ou moins nombreux, à plus ou moins grande distance; la division doit rester le plus possible concentrée, se borner à prendre le contact au moyen de quelques patrouilles, se tenir constamment en état de se jeter à la parade ou à l'attaque, avec des forces imposantes, sur quelque point que ce soit ».

Ce n'est encore que la division réunie, le colonel de Brix va plus loin ; après avoir esquissé la marche de la cavalerie précédant l'armée, il ajoute : « Cette marche en avant doit se poursuivre d'ensemble, en liaison constante et ininterrompue tant entre les divisions entre elles qu'entre les divisions et l'armée en arrière; par conséquent, en principe, sous l'impulsion d'un commandement unique ».

On voit tout de suite quelle ampleur l'action de la cavalerie pourra éventuellement gagner à l'application de cette doctrine qui, sans être absolument nouvelle, n'avait peut-être pas été encore aussi nettement formulée. Ce ne serait plus la *division indépendante* à vues relativement bornées : ce serait la *masse de cavalerie indépendante* préparée, sous la seule impulsion du commandement suprême, à frapper au loin des coups retentissants.

C'est ainsi que « la cavalerie pourra porter l'ébranlement au cœur du pays ennemi ». Si elle ne l'a pas fait en 1870, c'est que « l'arme n'avait pas encore conscience d'elle-même et de sa valeur; elle saura, le cas échéant, tirer parti de cette leçon ».

Jusqu'ici, on le voit, les contradicteurs de R. V. paraissent bien près de s'entendre avec lui. Ce qu'ils demandent à la cavalerie, c'est, comme lui et suivant sa pittoresque expression, de « jeter le voile sur la tête de l'adversaire »; ce voile, ils admettent, comme lui, qu'elle n'a pas pu ou su le jeter encore. Seulement, tandis que R. V. part de cette expérience unique pour prononcer une condamnation définitive, eux, au contraire, en appellent avec confiance à l'avenir.

En ce qui concerne les résultats obtenus ou à obtenir par la cavalerie sur le champ de bataille, les exagérations même des attaques de R. V. font la part facile à la défense.

Reprenant entre autres la fameuse charge de la brigade Bredov, les écrivains que nous avons cités n'ont pas de peine à démontrer que « cette chevaleresque folie » a atteint un résultat immédiat et

(1) *Gedanken über die Organisation, Ausbildung und Verwendung der Cavallerie bei der modernen Kriegführung*, par de Brix, lieutenant-colonel au ministère de la guerre prussien.

tangible, que c'est grâce à elle, et à elle seule, grâce au temps d'arrêt produit par elle dans la marche en avant des II[e] et VI[e] corps français, que le III[e] corps allemand a pu se cramponner au plateau de Vionville dont il allait être précipité, et donner aux colonnes du X[e] corps le temps de déboucher à sa hauteur.

C'est, auraient-ils pu ajouter, le service que, dans cette même journée, les deux armées ont obtenu tour à tour de leur cavalerie : se jeter à corps perdu sur un adversaire pressant, suspendre sa marche ne fût-ce que quelques minutes, assurer le répit nécessaire pour reformer ou relever les fractions en retraite et arrêter ainsi un succès partiel prêt à s'affirmer et à s'étendre.

C'est un répit du même genre que Napoléon avait demandé à Murat dans les plaines d'Eylau : « Nous laisseras-tu manger par ces gens-là » ? C'est ce que le major Dembsher reproche énergiquement au commandement de l'armée autrichienne de n'avoir pas tenté le jour de Königgrätz : « Deux divisions de cavalerie étaient intactes; il s'agissait avant tout de ralentir à tout prix la marche en avant de la deuxième armée prussienne ; il est probable qu'en lançant cette cavalerie, on y serait plus ou moins complètement parvenu. *Quand les deux divisions eussent dû succomber à la tâche, qu'était-ce que la perte de 4,000 cavaliers en balance avec la perte de la bataille?* »

Il est assurément glorieux d'empêcher la défaite par cette charge du sacrifice, mais la cavalerie peut et doit avoir aussi des prétentions plus hautes : « Que derrière ces héroïques brigades, dit Kœhler revenant encore sur les charges des brigades Bredov et Cardigan, que derrière ces héroïques brigades qui, dans leur course effrénée, avaient déjà aplani tant d'obstacles, on se figure une deuxième, une troisième brigade trouvant la piste à peu près déblayée devant elles. N'auraient-elles pas foulé aux pieds tout obstacle vivant?..... Avec l'attaque par échelons, ligne derrière ligne, à courte distance, la cavalerie se frayera encore aujourd'hui un passage à travers les rangs de l'infanterie ; certes, il coulera bien du sang, nous n'arracherons plus la victoire à aussi bas prix qu'autrefois, mais enfin nous arracherons la victoire ! »

Pour pouvoir lancer ces lignes successives, il faut que l'organisation tactique ait mis dans la même main des forces suffisantes. Ici encore c'est par le colonel de Brix que nous trouvons la question nettement posée et résolue; suivant lui, la répartition de la cavalerie indépendante doit être modifiée de façon à constituer des corps à deux ou trois divisions de quatre régiments; et, s'appropriant un principe qu'il emprunte à la *Bibliothèque du cavalier* du général de Bismarck, (1) il proclame sous cette forme aphoristique chère aux Allemands que « quatre régiments constituent le minimum permettant de *manœuvrer rationnellement*, qu'avec huit régiments on a *la liberté de manœuvre*, qu'avec douze ou seize régiments on sera *maître de la manœuvre* ».

Ici encore il semble que l'opinion publique militaire cherche à entraîner, en les devançant, les doctrines officielles ; non pas qu'elle paraisse accepter la solution trop absolue du colonel de Brix qui constituerait en permanence des masses trop lourdes, mais elle voudrait du moins voir préparer les divisions actuelles à concentrer, à un moment donné, sous un même chef, leurs actions simultanées ou successives vers un résultat unique (1). On sait que toute la presse allemande annonçait au printemps dernier que les manœuvres de Konitz seraient des manœuvres de *corps de cavalerie*, des *mouvements de masse* (2). Il n'en a pas été ainsi, il est vrai, mais le but a été signalé; il sera sans doute réalisé plus ou moins prochainement.

Ce qui se dégage en somme de cette polémique, c'est que la tendance actuellement dominante de la cavalerie allemande semble être d'arriver à cette *action d'ensemble* que le maréchal de Moltke regrette de ne lui avoir pas vu imprimer dans la dernière campagne.

Action d'ensemble en avant des armées pour porter, au cœur du pays envahi ou de l'écheveau embrouillé des corps en marche, ces coups vigoureux dont l'effet désorganisateur se propage au loin autour du point frappé.

Action d'ensemble sur le champ de bataille, résumant pour ainsi dire, au moment psychologique, la force d'impulsion de l'armée tout entière, et pratiquant, avec la masse multipliée par la vitesse, la brèche par laquelle passera la victoire.

Quant aux procédés tactiques à mettre en œuvre, il ne semble pas en surgir de nouveaux. Ceux que l'on prône sont toujours ceux qu'ont employés les cavaleries de Frédéric ou de Napoléon. C'est que, tandis que l'action des autres armes se transforme chaque jour en suivant pas à pas les changements d'organisation et les progrès techniques, l'action de la cavalerie, participant en quelque sorte de la soudaineté de la conception qui l'enfante, domine, comme le dit fièrement le colonel Kœhler, « ces questions de forme

(1) Né en 1783, a fait, au service du Wurtemberg, toutes les campagnes du commencement du siècle, dans nos rangs d'abord, plus tard contre nous. De la famille du chancelier actuel.

(1) Voici ce qu'on lit à ce propos dans la *Tactique*, publiée l'an dernier par le major Meckel, du grand état-major, professeur à l'Académie de guerre :

« Un commandement de corps de cavalerie, auquel seraient normalement subordonnées toutes les divisions attachées à l'armée, serait un intermédiaire inutile, souvent même gênant. Cela ne veut pas dire que, dans certains cas donnés, il ne puisse être avantageux, indispensable même, de réunir plusieurs divisions de cavalerie sous un commandement unique.

» Quand plusieurs divisions ont à remplir, hors du contact immédiat de l'armée, une tâche commune, ou lorsqu'elles opèrent pendant le combat sur une même aile de l'armée, ou encore lorsqu'elles doivent être lancées d'ensemble à la poursuite, il semble à propos de les placer sous un même commandement supérieur. Il ne le serait pas de constituer ce commandement d'une façon permanente. »

(2) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n° 531.

et de matière »; c'est qu'elle dépend exclusivement de ces facteurs éternels : le coup d'œil, l'intelligence et l'audace. (57)

L'ORGANISATION DU SERVICE DES MINEURS-TORPILLEURS EN RUSSIE

L'importance du rôle des torpilles dans la défense des côtes et, d'une manière générale, dans toutes les guerres maritimes, n'est plus à démontrer. On a pu s'en rendre compte par les récits des guerres modernes publiés jusqu'à ce jour, et les événements de la dernière guerre d'Orient ont encore mis en relief les effets que produisent ces terribles engins, lorsqu'ils sont maniés par des hommes habiles et résolus (1). Aussi est-il naturel que l'on s'efforce d'organiser par avance, d'une manière régulière, ce service spécial, qui exige de la part de ceux auxquels il est confié des connaissances théoriques et pratiques très complexes et très diverses.

Il semble qu'en Allemagne il y ait une tendance à charger les pionniers de ce service puisqu'ils sont, dès le temps de paix, exercés à des manœuvres de ce genre (2); mais les renseignements que l'on possède ne permettent encore de rien affirmer de précis à ce sujet.

En ce qui concerne la Russie, les ordres du ministère de la guerre font connaître dans tous ses détails la nouvelle organisation du service des *mineurs-torpilleurs*.

Rappelons, que pendant la campagne de Turquie, en 1877, le gouvernement russe avait décidé la création de deux *Services de mines et torpilles*. Le premier, installé à Kronstadt, était destiné à la défense des ports et du littoral de la Baltique; le second, centralisé à Kertch, avait pour mission de veiller à la défense des ports et des côtes de la mer Noire. Chacun avait à sa tête un officier supérieur du corps du génie et relevait de la direction générale de cette arme. Les chefs de service étaient chargés de la surveillance et de l'entretien des dépôts de mines et torpilles organisés dans les ports que l'on se proposait de mettre en état de défense, de l'établissement des programmes d'expériences, et de l'instruction pratique des officiers et soldats, aussi bien de ceux appartenant aux compagnies de mineurs-torpilleurs que de ceux qui étaient détachés dans ce but auprès des services des mines et torpilles. Les chefs de service avaient les mêmes droits et attributions que les commandants de régiments.

Le personnel nécessaire était fourni par deux compagnies de mineurs-torpilleurs stationnées, la première à Kronstadt, la seconde à Kertch.

Dans cette organisation, les compagnies devaient servir en temps de paix à préparer un cadre d'officiers et de soldats aptes au service des mines et torpilles; en temps de guerre, les hommes de troupe devaient remplir le rôle de guides et d'instructeurs auprès des détachements chargés d'établir des mines sous-marines.

Les commandants et les officiers des compagnies étaient choisis parmi les officiers de troupe du génie; indépendamment des cadres permanents, chaque bataillon de sapeurs ou de pontonniers détachait tous les ans auprès des compagnies un officier ayant passé par l'*Ecole galvanique* (1).

La troupe se recrutait d'après les mêmes principes que dans les corps du génie; l'armement, l'équipement et l'habillement étaient les mêmes que dans les bataillons de sapeurs.

Voici quel était l'effectif d'une compagnie :

	Pied de paix.	Pied de guerre.
Combattants :		
Officiers...........	5	5
Troupe............	222	279
Non-combattants :		
Troupe............	31	32
Totaux.....	258	316

Il était utile de rappeler en quelques traits l'ancien état de choses, pour qu'on puisse mieux se rendre compte de la nouvelle organisation, qui date du 9 mai dernier et dont nous allons exposer les différentes dispositions, telles qu'elles ont été prescrites par l'ordre du ministre.

---

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n°° 406 et suivants.

(2) En 1881, comme l'année précédente une compagnie du bataillon de pionniers n° 1 est partie au mois d'août de Dantzig par chemin de fer, sous le commandement du capitaine Petri, se rendant à Memel pour y exécuter des exercices de mines sous-marines pendant quelques semaines.

Il semble résulter de cette information puisée dans la *Gazette de l'Allemagne du Nord* et de la création du magasin de torpilles de Brunshausen, que l'on se préoccupe en Allemagne de l'organisation d'un service spécial pour la défense des côtes au moyen de mines sous-marines. Ce service serait confié, au moins en partie, aux bataillons de pionniers; on sait d'ailleurs que les pionniers allemands ont déjà dans leurs attributions l'établissement de tous les ponts militaires, en dehors des travaux de mines, sapes, etc., dont ils sont chargés de même que les troupes du génie en France.

(1) L'*Ecole technique galvanique* (Technitcheskoé Galvanitcheskoé Zaviédiénié) est destinée à l'instruction théorique et pratique des officiers qui y sont détachés par les corps de sapeurs, à raison de deux par brigade, et à celle de la *compagnie galvanique d'instruction*. Elle ressortit à la direction générale du génie. On y enseigne tout ce qui concerne les applications de l'électricité, de la photographie, des substances explosives, etc., aux opérations de la guerre.

Une partie du personnel de l'Ecole est permanente, l'autre variable; la première comprend : 1 directeur, général-major, 5 officiers subalternes et 18 non-combattants, secrétaires, ouvriers, etc.; la seconde se compose des officiers détachés.

La compagnie galvanique attachée à l'Ecole a un effectif de : 1 capitaine commandant, 3 officiers subalternes, 243 sous-officiers ou soldats et 29 non-combattants.

Tous les deux ans une partie des hommes est répartie à raison de trois dans les bataillons de sapeurs et les parcs du génie.

Cet ordre porte d'abord qu'il sera créé deux directions du service des mines sous-marines :

L'une pour le littoral de la Baltique, avec résidence à Saint-Pétersbourg ; l'autre pour le littoral de la mer Noire, ayant sa résidence à Odessa.

On formera en outre quatre compagnies de mineurs-torpilleurs : *Compagnies de la Baltique nos 1 et 2* et *Compagnies de la mer Noire nos 3 et 4*.

Leurs résidences seront les suivantes :

Première compagnie	Kronstadt.
Deuxième —	Sweaborg.
Troisième —	Odessa.
Quatrième —	Sébastopol.

Ces quatre compagnies nouvelles seront constituées à l'aide du personnel des compagnies de mineurs-torpilleurs existant actuellement à Kronstadt et à Kertch; on y joindra des hommes tirés des bataillons de sapeurs et des bataillons de pontonniers autres que ceux du corps de la garde.

Tous les officiers et employés militaires attachés à ces nouvelles formations auront une solde supplémentaire. Les hommes de troupe percevront par jour un supplément d'indemnité de 10 kopeks (40 centimes) qui sera affecté à l'ordinaire, et en plus une ration de vin.

Voici le résumé des dispositions réglementaires adoptées pour les deux directions (mer Baltique et mer Noire) et les quatre compagnies qui en dépendent :

I. GÉNÉRALITÉS

1°. Tout ce qui est relatif à l'organisation de la défense des côtes et des ports au moyen de torpilles fixes sur les bords de la mer Baltique et de la mer Noire est centralisé :

Pour la Baltique,

A la *Direction du service des mines sous-marines de la Baltique;*

Et pour la mer Noire,

A la *Direction du service des mines sous-marines de la mer Noire.*

2° L'exécution des travaux relatifs à ce service est confiée :

Dans la mer Baltique,

Aux compagnies de mineurs-torpilleurs de la Baltique nos 1 et 2;

Et dans la mer Noire,

Aux compagnies de mineurs-torpilleurs de la mer Noire nos 3 et 4.

3° Le matériel nécessaire est conservé dans des magasins établis à cet effet.

II. PERSONNEL DES DIRECTIONS DES MINES SOUS-MARINES

4° L'état du personnel est fixé par le tableau suivant :

PERSONNEL DE L'ÉTAT-MAJOR D'UNE DIRECTION

TABLEAU N° 1

DÉSIGNATION DES GRADES ET EMPLOIS	PIED DE PAIX ET PIED DE GUERRE
Directeur : Colonel	1
Adjoint au directeur : Lieutenant-colonel ou colonel	1
Chefs de bureau techniques : Capitaines	2
Fonctionnaire classé du génie	1
Secrétaires : 1re classe	1
— 2e classe	2
Conducteurs du corps du génie : 1re classe	1
— — 2e classe	1
Ordonnances	7

Attributions et compétence des directeurs.

5° Les directeurs du service des mines sous-marines sont désignés par l'inspecteur général du génie; ils sont choisis parmi les officiers supérieurs du corps du génie et confirmés dans leurs fonctions par décret impérial.

6° Ces directeurs sont placés sous les ordres immédiats de la direction du génie.

7° Ils sont responsables de l'entretien du matériel emmagasiné et veillent à ce qu'il soit maintenu au complet.

8° Ils établissent le programme des expériences à exécuter et ceux des exercices pratiques qui doivent être suivis par les officiers et les hommes de troupe des compagnies. Ces programmes sont soumis, tous les ans vers le 1er janvier, à l'approbation de la direction générale du génie.

9° Ils prennent toutes les dispositions nécessaires relativement à ces expériences et à ces exercices.

10° Ils surveillent l'instruction des officiers et des hommes de troupe, en ce qui concerne le service spécial des mines sous-marines et font chaque année passer des examens aux hommes du détachement d'instruction, dont l'organisation est définie à l'article 41.

11° Ils transmettent, tous les ans, vers le 15 décembre, les rapports sur les expériences et les travaux pratiques exécutés dans le courant de l'année; ils y joignent les propositions qu'ils jugent nécessaires pour mettre la défense des côtes à hauteur des progrès réalisés dans la science au point de vue spécial des mines sous-marines.

12° La direction générale du génie met à leur disposition les sommes affectées à ces expériences et à ces exercices; les directeurs doivent, au 15 décembre, rendre compte de l'emploi de ces fonds à la direction générale du génie.

13° En temps de guerre, aussitôt qu'ils ont reçu l'ordre d'organiser la défense des côtes, les directeurs répartissent les officiers et les troupes placés sous leurs ordres entre les différents points où doivent être établies des mines sous-marines; ils désignent les chefs de service dans chaque port et dans chaque station. Ils rendent compte à la direction générale du génie et au commandant en chef de la défense

du littoral correspondant, des mesures qu'ils ont adoptées.

14° En temps de guerre, ils ont soin de communiquer au personnel placé sous leurs ordres des instructions spéciales pour l'établissement et l'entretien des torpilles; ils fixent, en outre, les règles à suivre pour laisser franchir aux bâtiments de commerce et aux bâtiments de guerre les lignes de mines sous-marines.

15° En temps de guerre, ils sont chargés de répartir entre les différents ports les bâtiments mis à leur disposition pour l'établissement et l'entretien des mines sous-marines; ils prennent également toutes les dispositions nécessaires pour compléter les dépôts locaux au moyen du matériel qu'ils tirent des dépôts centraux.

16° En temps de guerre, ils soumettent à l'approbation du commandant en chef de la défense du littoral les modifications qu'ils jugent nécessaire d'apporter au plan général adopté par la direction générale du génie; ils en rendent compte à cette direction.

17° Les directeurs ont, en ce qui concerne leur état-major, les compagnies et en général le personnel détaché à ce service spécial, les mêmes attributions qu'un commandant de régiment.

18° Les commandants des compagnies soumettent au visa des directeurs toutes les pièces relatives aux allocations réglementaires.

19° Deux fois par an, les directeurs inspectent les compagnies de mines sous-marines au point de vue des manœuvres, de l'administration et de l'instruction technique.

Au printemps, ils passent cette inspection dans les garnisons des compagnies avant qu'elles ne soient réunies pour les travaux d'ensemble, et visitent en même temps les dépôts de matériel.

En automne, après l'achèvement des travaux, ils inspectent les compagnies à leurs points de rassemblement.

Ils envoient un rapport détaillé de leurs opérations à la direction générale du génie.

20° Ils ont le droit de nommer *Gefreite* les simples soldats, et de conférer successivement les grades de sous-officier de deuxième et de première classe et de *Feldwebel* aux hommes qui ont suivi avec succès les cours du détachement d'instruction.

S'ils veulent faire casser un *Feldwebel* ou un sous-officier, ils font à ce sujet une proposition à la direction générale du génie.

21° Les directeurs disposent d'un crédit de 500 roubles par an, sur les sommes allouées par la direction générale du génie, pour les menues dépenses relatives aux expériences, aux instructions pratiques et à l'entretien du matériel.

Attributions et compétence des adjoints aux directeurs.

22° Les adjoints aux directeurs sont choisis par l'inspecteur général du génie parmi les officiers supérieurs du corps du génie, et nommés par décret impérial.

23° Ils secondent les directeurs dans leurs travaux; de plus, en temps de paix, ils ont le commandement des détachements d'instruction et dirigent les travaux pratiques ainsi que les expériences qui sont prescrites par la direction générale du génie et auxquelles le directeur ne peut assister par suite d'une circonstance quelconque.

24° En cas d'absence, ils remplacent les directeurs dans leurs fonctions.

25° En temps de guerre, ils ont la direction des travaux de défense sur les points qui leur sont désignés par les directeurs; dans ce cas, ils jouissent des prérogatives d'un commandant de régiment.

Fonctions du personnel d'état-major de la direction.

26° Les chefs des bureaux techniques sont choisis par l'inspecteur général du génie parmi les officiers subalternes du corps du génie qui ont passé par l'Ecole galvanique, ou qui ont servi dans les compagnies de mineurs-torpilleurs.

27° Ils ont à s'occuper, sur l'ordre des directeurs, de toutes les questions qui se rattachent au service des mines; ils sont aussi chargés de surveiller les dépôts de matériel au point de vue technique.

28° Ils assistent aux expériences et aux travaux pratiques que prescrivent les directeurs.

29° Les employés du génie remplissent les fonctions de comptables dans les différents services de l'état-major des directeurs.

III. COMPAGNIES DE MINEURS-TORPILLEURS

30° Les compagnies de mineurs-torpilleurs servent à préparer, en temps de paix, les officiers et les hommes de troupe aux travaux relatifs à l'établissement et à l'entretien des mines sous-marines; en temps de guerre, elles exécutent ces travaux. Leur composition est donnée par le tableau n° 2 (page 78).

31° En temps de paix, les compagnies sont réparties en différents détachements dans les ports où se trouvent des dépôts de matériel; ces détachements exécutent les travaux nécessaires dans les dépôts et se familiarisent en même temps avec les circonstances locales, afin de pouvoir assurer d'une manière efficace, en temps de guerre, la défense de la partie du littoral où ils sont stationnés. L'effectif de chacun de ces détachements est déterminé par le directeur, d'après les besoins et l'importance des dépôts, et doit être approuvé par l'inspecteur du génie.

En temps de guerre, les compagnies sont réparties dans les ports conformément aux dispositions de l'article 13.

32° Les compagnies dépendent de la direction générale du génie, et sont placées sous les ordres directs des directeurs aux points de vue technique, militaire et administratif.

COMPOSITION ET EFFECTIF D'UNE COMPAGNIE

TABLEAU N° 2

DÉSIGNATION DES GRADES ET EMPLOIS	PIED DE PAIX	PIED DE GUERRE
COMBATTANTS		
Officiers.		
Commandant de compagnie : Lieutenant-colonel.	1	1
Capitaines	2	2
Capitaines en second	3	3
Lieutenants	2	5
Totaux	8	11
Troupe.		
Feldwebel	1	1
Capitaine d'armes	1	1
Sous-officiers : de 1re classe	8	8
— de 2e classe	16	16
Clairons	6	6
Gefreite	40	40
Soldats	170	170
Totaux	242	242
NON-COMBATTANTS		
Secrétaires : de 1re classe	2	2
— de 2e classe	5	5
Feldscher de compagnie	1	1
Cuisiniers et boulangers	6	6
Tailleurs et cordonniers	10	10
Maître armurier de 2e classe	1	1
Ouvriers en fer	3	3
Ouvrier en bois	1	1
Soldat du train	1	1
Ordonnances	9	12
Totaux	39	42
Chevaux de trait	3	3

Observation. — En cas de préparatifs de guerre la flotte détache, après l'appel des réservistes, 553 rameurs de tous grades qui sont répartis entre les compagnies n°s 3 et 4, sur les indications du directeur du service des mines sous-marines de la mer Noire, pour concourir à la mise en état de défense du littoral de la mer Noire.

33° Les commandants et les officiers des compagnies sont désignés par l'inspecteur général du génie parmi les officiers des troupes du génie qui ont suivi les cours de l'Ecole galvanique.

34° Tous les ans pendant l'été, indépendamment des officiers appartenant aux cadres normaux, on envoie de l'Ecole galvanique, auprès des compagnies, un certain nombre d'officiers désignés par la direction générale du génie. Lorsque les exercices pratiques sont terminés, ces officiers rentrent à leur corps.

35° Les commandants de compagnie veillent à l'instruction militaire et technique des officiers et des hommes, et sont chargés de l'administration. Ils inspectent, une fois par an, les différents détachements aux points où ils se trouvent; ils possèdent les prérogatives d'un commandant de bataillon à l'égard du personnel permanent et du personnel détaché.

36° Les commandants de compagnie ou les commandants de détachement les plus anciens sont chargés de l'administration des dépôts de matériel établis aux points où ils résident.

37° Les chefs de détachements isolés, ou le plus ancien de ces officiers, si plusieurs détachements sont réunis au même point, possèdent, à l'égard du personnel placé sous leurs ordres, les prérogatives d'un commandant de compagnie.

38° Pendant l'hiver, les officiers des compagnies sont chargés de l'instruction des hommes de troupe en ce qui concerne les applications de l'électricité et le service des mines sous-marines.

En été, ils prennent part aux travaux pratiques et aux expériences, en se conformant aux indications données par les directeurs.

39° Les officiers et les hommes de troupe des compagnies ont une tenue identique à celle des bataillons de sapeurs; toutefois les officiers portent la lettre *M* sur les épaulettes et les pattes d'épaule, et les hommes de troupe sur la patte d'épaule seulement. Tous portent, en outre, le numéro de la compagnie.

Les hommes de troupe combattants sont armés du revolver et du sabre court des dragons.

40° En temps de paix, les compagnies de mineurs-torpilleurs se recrutent d'après les mêmes principes que les troupes du génie.

En temps de guerre, les cadres en officiers sont complétés, par les soins de la direction générale du génie, à l'aide d'officiers appartenant aux corps de troupe et ayant pris part aux travaux pratiques des compagnies. La troupe est complétée à l'aide des réservistes qui ont déjà servi dans lesdites compagnies.

Dans le cas où les compagnies des mines de la Baltique viendraient à manquer de personnel, on pourrait y incorporer, en temps de guerre, des officiers et des hommes de troupe tirés de la compagnie galvanique d'instruction.

41° Auprès de chaque direction est établi un détachement d'instruction organisé comme les détachements d'instruction des bataillons de sapeurs; c'est dans ce détachement que se fait l'instruction théorique des hommes de troupe et leur préparation aux fonctions de sous-officier.

Chaque détachement se compose de vingt élèves tirés de chaque compagnie et de deux sous-officiers chargés de seconder les deux officiers instructeurs désignés par le directeur.

Le détachement d'instruction est divisé en deux classes; les cours qu'on y professe se font d'après un programme approuvé par l'inspecteur général du génie.

42° Pour les expériences et les travaux pratiques d'ensemble, les différentes fractions de compagnies détachées dans les ports sont réunies en un même point désigné par l'inspecteur général du génie. Les transports de ces détachements (aller et retour) ont lieu aux frais de l'intendance.

43° Le chef du service galvanique inspecte les compagnies au point de vue technique.

44° En temps de guerre, les commandants des compagnies et un certain nombre d'officiers choisis par les directeurs sont nommés chefs dn service des mines sous-marines dans les ports.

Ils sont confirmés dans leurs fonctions par l'inspecteur général du génie.

45° Les chefs du service des mines sous-marines dans les ports exécutent ponctuellement les ordres qui leur sont donnés par les directeurs; ils ne peuvent s'écarter des instructions réglementaires sans y être autorisés par ces directeurs.

46° Si les commandants de la défense du littoral ou les commandants des ports jugent nécessaire d'apporter des modifications aux plans donnés, ils devront au préalable s'entendre à ce sujet avec les directeurs.

IV. DÉPÔT DE MINES SOUS-MARINES ET TORPILLES

47° Il est créé des dépôts centraux de matériel de mines sous-marines à Kronstadt et à Odessa, et des dépôts locaux dans un certain nombre de ports désignés par l'inspecteur général du génie.

48° On conserve dans les dépôts locaux, le matériel nécessaire à la défense des ports où sont établis ces dépôts.

Les dépôts centraux ont une réserve de matériel, torpilles, outils, etc., pour les besoins extraordinaires du temps de guerre.

Aux dépôts appartiennent également les flottilles qui dépendent du service du génie et qui sont destinées à l'entretien et à l'établissement des mines sous-marines.

Chaque dépôt est pourvu d'ateliers de réparations.

49° L'inventaire du matériel est dressé dans chaque dépôt par les soins du directeur et approuvé par l'inspecteur général.

50° Un matériel spécial destiné aux expériences et aux travaux pratiques est conservé dans certains dépôts désignés par les directeurs avec l'approbation de la direction générale du génie.

51° En temps de paix, le matériel du dépôt porté sur les inventaires ne peut être utilisé pour les travaux pratiques sans l'autorisation de l'inspecteur général du génie.

52° L'administration des dépôts est confiée, sous le contrôle supérieur des directeurs, aux officiers désignés dans l'article 36.

53° Les dépôts sont inspectés par le chef du service galvanique, sur l'ordre de l'inspecteur général du génie. (46-62)

L'INSTRUCTION DE L'ARTILLERIE A PIED

EN ALLEMAGNE

Suite et fin (1).

—

DEUXIÈME PÉRIODE

La deuxième période se termine dans la seconde moitié de février et dure ainsi près de quinze semaines; si l'on en défalque les premiers jours de novembre (suivant les dates d'incorporation), les jours affectés à l'installation et à l'habillement des recrues, les fêtes de Noël et du nouvel an, les journées où l'instruction est entravée par le mauvais temps ou par d'autres causes, on peut réduire cette période à une durée effective de treize semaines, puis répartir les manœuvres en douze semaines, en réservant la treizième pour une revue générale de ce qui a été enseigné jusque-là.

C'est sur ces bases que le major Witte donne un emploi du temps détaillé, et par semaine, de l'instruction : il serait trop long de l'accompagner dans cette exposition qui n'a d'ailleurs que la valeur d'un exemple, la progression de détail de l'instruction étant laissée à la volonté des corps de troupe. Il nous suffira de suivre le développement assigné à chaque branche de l'instruction, ainsi que le temps qui peut y être consacré. En raison des services multiples de l'artillerie, il arrivera que certaines parties de l'instruction donnée aux recrues la première année ne seront pas l'objet d'une révision complète les années suivantes ; on ne saurait donc apporter trop de soin à bien former et bien instruire les hommes au début. On a vu comment le cadre d'instruction était organisé dans chaque compagnie : l'officier placé à sa tête se conforme aux *directives* qui lui sont données; le commandant de compagnie, à qui incombe en première ligne la responsabilité, doit de son côté exercer son action jusque dans les moindres détails : c'est lui qui fixe le programme à suivre chaque semaine.

On peut régler comme il suit l'emploi du temps d'une journée :

Le *matin*, manœuvre de huit heures à onze heures avec un quart d'heure de repos, de neuf heures trois quarts à dix heures ;

L'*après-midi*, manœuvre de deux heures et demie à cinq heures;

Le *soir*, cours de six à sept heures.

Pendant une partie des heures libres, les recrues se forment au service intérieur sous la direction des sous-officiers et des hommes les plus anciens de chaque chambrée.

Les premières séances de manœuvres sont remplies par des exercices d'assouplissement, la gymnastique et la manœuvre à pied sans armes ; la manœuvre à pied en armes et celle d'artillerie ne sont entamées que vers la troisième semaine. Ces différentes instructions marchent alors de front; elles sont entremêlées de marches militaires. Les exercices de pointage (carabine et canon) commencent vers la cinquième semaine : on les termine par le tir avec tube à tir pour la carabine et le tir à blanc pour la carabine et le canon.

Les exercices d'assouplissement, sans armes et avec armes, ainsi que ceux de gymnastique avec agrès, ont une large part dans le programme de la première période : c'est avec eux, en effet, qu'on dégrossit l'homme, qu'on équilibre et qu'on développe ses forces, qu'on le rend enfin souple, vigoureux et agile.

La manœuvre à pied comprend l'école du canonnier et l'école de section : on ne s'occupe pas d'escrime à la baïonnette.

Quant à la manœuvre d'artillerie, elle se borne, pendant la première période, à la manœuvre d'une

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n° 542.

seule bouche à feu ou *bouche à feu d'instruction* (1) ; on a regardé comme préférable de ne pas compliquer l'instruction en faisant servir tout d'abord par les recrues les différentes pièces réglementaires. On prend à cet effet des canons de 9 c., de 12 c. ou de 15 c. (court ou long) montés sur affûts de siège ; le dépôt d'artillerie de la place fournit le complément de bouches à feu nécessaire, le matériel d'exercice des corps de troupe ne comprenant pas une quantité suffisante de bouches à feu de chaque calibre. Les canons sont installés dans un ouvrage ou dans une batterie, ce qui permet de les manœuvrer dans les conditions normales. On exécute l'école de la pièce, les manœuvres de force et mouvements de matériel qui se rapportent au transport, à la mise en batterie et au service de la bouche à feu d'instruction.

L'enseignement théorique vient compléter les instructions spéciales faites à la manœuvre ; nous avons déjà vu quel en était le programme : pendant la deuxième période, on laisse de côté ce qui se rapporte à la construction des batteries et au tir des bouches à feu.

Les hommes reçoivent en même temps des notions sur l'organisation de l'armée et particulièrement de l'artillerie à pied, sur l'historique de leur corps, sur la composition de la famille régnante ; on leur fait connaître les devoirs du soldat, le code de justice militaire ; ils apprennent enfin le service intérieur et le service de place.

Les *anciens soldats* sont, la majeure partie du temps, employés au travail du dépôt et au service de place, pendant la deuxième période ; on peut néanmoins leur faire reprendre les exercices de gymnastique, la manœuvre à pied ainsi que la manœuvre d'artillerie, et leur faire commencer le tir à la cible, en profitant des moments où ils restent disponibles pour leur corps.

Les *gradés* participent aux corvées d'arsenal et au service de place comme les anciens soldats ; l'instruction des recrues en absorbe d'ailleurs un grand nombre. Ils peuvent néanmoins commencer aussi le tir à la cible ; les moins anciens s'exercent en outre au pointage avec les divers procédés qu'il comporte.

TROISIÈME PÉRIODE

Les époques variables auxquelles ont lieu les écoles à feu pour les divers régiments empêchent d'assigner une durée fixe à la troisième période ; en admettant qu'on ne se rende pas au champ de tir avant le mois de juin, on disposera de trois mois, ce qui permettra de donner à l'instruction un développement suffisant eu égard au programme des travaux à exécuter pendant la période que nous examinons (2). Il faut, en effet, pour aborder dans de bonnes conditions les écoles à feu et plus tard les exercices de guerre de siège, que la série des manœuvres et cours ait été entièrement parcourue, et que sous-officiers et soldats soient déjà familiarisés avec tous les détails d'exécution.

Les recrues sont réunies aux anciens soldats et participent en général aux mêmes manœuvres et aux mêmes exercices, qui peuvent se diviser comme il suit :

1° Manœuvre à pied ;
2° Exercices de service en campagne (infanterie), tir à la cible, service de place ;
3° Manœuvre des bouches à feu ;
4° Manœuvres de force ;
5° Confection du matériel de construction de batteries ;
6° Instruction des cadres inférieurs ;
7° Exercices préparatoires à la guerre de siège ;
8° Ecole de natation.

C'est pendant la troisième période que se passent les inspections de printemps ; elles précèdent en principe les exercices préparatoires à la guerre de siège.

Manœuvre à pied. — L'artillerie à pied exécute les mouvements à rangs serrés de l'école de compagnie et de l'école de bataillon : les hommes dont l'instruction laisse à désirer sont groupés à part et reprennent le programme prescrit pour la première période. Il est d'ailleurs recommandé de ne pas exagérer le développement à donner à la manœuvre à pied ; celle-ci doit toujours avoir une importance secondaire dans l'artillerie où elle contribue certainement à former l'homme, à lui donner une attitude militaire, à le discipliner et à le mettre dans la main de ses chefs, mais où elle ne correspond pas à la formation de combat normale de l'arme. Ce principe est, comme on le sait, d'une application encore plus rigoureuse dans l'artillerie de campagne où les servants n'ont pas d'armes à feu. Dans l'artillerie à pied, les hommes ont un armement différent et peuvent être quelquefois appelés à combattre avec la carabine ; les exercices à pied y tiennent par suite une plus grande place dans l'instruction. Néanmoins, on se borne aux mouvements les plus simples de l'école de compagnie et de celle de bataillon ; les exercices de service en campagne viennent ensuite donner le complément d'instruction nécessaire.

Exercices de service en campagne, tir à la cible, service de place. — Les exercices de service en campagne sont la représentation des petites opérations

(1) L'expression allemande est *Grundkaliber*, qui se traduirait littéralement par *calibre fondamental*.

(2) Le général-major Paris, dans un ouvrage récent, *Heerwesen und Dienst des deutschen Reichs-Heeres*, n'adopte pas tout à fait la même division que le major Witte pour l'année d'instruction. Il prend pour époque moyenne des écoles à feu, le mois d'août, et divise en deux périodes l'intervalle qui sépare le mois de février de la fin de juillet. Nous avons suivi la division indiquée par le major Witte ; il faut admettre que la durée de trois mois assignée à l'instruction de la troisième période est un minimum et qu'en général les corps de troupe y accordent plus de temps en reportant au besoin une partie des exercices après les écoles à feu ; celles-ci se font, du reste, plus tard que le mois de juin pour la plupart des régiments.

que peut exécuter l'artillerie à pied agissant comme troupe d'infanterie, à savoir :

1° Marche en pays ennemi et à proximité de l'ennemi, en prenant les précautions nécessaires pour se garder;

2° Escorte d'un convoi de bouches à feu ou de munitions;

3° Combat contre une attaque de cavalerie;

4° Occupation d'une zone de terrain déterminée, défense d'un village, etc.;

5° Opérations offensives prescrites dans la défense active des places, attaque de lieux habités, etc.;

6° Défense d'une batterie de siège contre les sorties de la place.

La plupart de ces opérations sont exécutées en temps de guerre par l'infanterie ou de concert avec elle; il importe donc de se rappeler ici, comme pour la manœuvre à pied, que l'instruction de l'artillerie à pied doit tendre avant tout à former des canonniers et accessoirement seulement des fantassins.

D'après cette règle, les séances de tir à la cible, bien que cet exercice comporte un grand soin, sont réparties sur toute la durée de la période et se font surtout après les inspections de printemps, de manière à ne pas entraver les autres manœuvres; pour les anciens soldats et les sous-officiers, nous avons vu qu'elles avaient lieu dès la deuxième période.

Le service de place n'est de même l'objet que d'un nombre restreint de séances d'instruction; l'artillerie à pied y participe d'ailleurs effectivement avec les autres troupes de la garnison; mais il est prescrit de tenir compte des travaux spéciaux de l'arme et de restreindre pour elle ce service.

Manœuvre des bouches à feu. — Nous avons dit précédemment qu'on affectait tous les ans, à chaque compagnie, une pièce déterminée comme bouche à feu d'instruction; pendant la troisième période, les recrues apprennent le service des trois autres bouches à feu d'instruction et du mortier lisse de 15 c. Les soldats qui sont dans leur deuxième année de service exécutent en outre la manœuvre du canon de 15 c. fretté, du mortier rayé de 21 c., du mortier lisse de 23 c. et du chevalet à fusées (1). On se conforme, en tout point, aux conditions du temps de guerre pour l'installation des bouches à feu, des magasins de munitions, des observatoires, etc. Des munitions d'exercice, mises à la disposition des troupes, permettent de faire les manipulations qui se présentent dans un tir réel; on tire aussi des charges à blanc. Les hommes sont exercés au pointage et exécutent l'école d'observation des coups, l'éclatement des projectiles étant simulé à l'aide de pétards (2); ces exercices servent à faire le choix des pointeurs pour le tir réel.

Manœuvres de force. — Les manœuvres de force se rapportant au transport du matériel, ainsi qu'à l'armement des places et des batteries, s'exécutent suivant les prescriptions du règlement; on cherche aussi à se placer dans des conditions spéciales afin de varier les mouvements de matériel; c'est ce que l'on pourrait appeler des manœuvres de circonstance, dont l'utilité n'a pas besoin d'être démontrée.

Confection du matériel de construction de batterie. — Les saucissons, fascines, gabions, etc., que l'on construit à cette époque sont utilisés pendant les travaux de guerre de siège et pendant les écoles à feu, si le champ de tir est rapproché de la garnison.

Instruction des cadres. — Pendant les deux premières périodes, les cadres ont eu surtout à s'occuper de l'instruction des recrues et des anciens soldats, ils n'ont donc pas parcouru un champ de connaissances beaucoup plus étendu que celui des hommes de troupe. Mais, pendant la troisième période, les jeunes sous-officiers dont l'instruction paraît encore incomplète, les candidats à ce grade, les aspirants-officiers et même les hommes de recrue qui présentent les dispositions nécessaires sont groupés ensemble pour apprendre les fonctions de commandant de pièce. Le capitaine se réserve d'habitude la surveillance immédiate de cette instruction dont il charge un ancien sous-officier, le vice-sergent-major ou l'un des sergents. Les sous-officiers, appointés-chefs, appointés et canonniers qui suivent le cours participent d'ailleurs aux manœuvres à pied et aux instructions spéciales prescrites pour la compagnie pendant cette période; ils sont séparés du reste de la compagnie seulement pour l'artillerie.

En dehors de la manœuvre des bouches à feu et des manœuvres de force que les candidats doivent être en mesure de faire exécuter, l'instruction comprend tout ce qui se rapporte au tir (connaissances théoriques et connaissances pratiques) ainsi qu'à la construction et à l'armement des batteries; de petits modèles de batteries à échelle réduite, construits par les candidats, leur permettent de se rendre compte des travaux et des dispositions adoptées.

En même temps que le commandant de compagnie forme ainsi des sujets capables de remplir pendant les écoles à feu et les manœuvres de la dernière période les fonctions de commandants de pièce, il prépare

(1) La mise en service des nouvelles bouches à feu de siège amènera sans doute des modifications à ces dispositions de détail.

(2) Il est alloué à l'artillerie à pied chaque année :
1° Pour l'instruction des recrues :
a) Par recrue : 10 étoupilles;
b) Par compagnie : 25 charges pour le tir à blanc;
40 étoupilles;
5 kilogr. de poudre;
2° Pour la confection des pétards et l'école d'observation des coups, par compagnie :
20 kilogr. de poudre;
100 étoupilles;
1 kilogr. de mèche;
3° Pour les manœuvres de guerre de siège, par compagnie :
25 charges pour le tir à blanc;
40 étoupilles;
5 kilogr. de poudre;
10 flambeaux;
50 pétards.
On utilise généralement comme poudre celle dont l'état de conservation laisse à désirer.



aussi par cela même, dans une certaine mesure, des éléments pour son cadre d'instruction de l'année suivante; les hommes qui ont suivi le cours spécial de la troisième période et qui sont exercés de nouveau pendant la première période deviennent aptes à servir d'instructeurs pour les recrues. Ces éléments viennent s'ajouter aux anciens sous-officiers qui, comme on le sait, sont presque tous des rengagés, rompus par suite aux détails de la manœuvre, et dont les connaissances théoriques ont été développées par les cours et la pratique du service. On voit par suite dans quelles bonnes conditions peut se faire l'instruction compliquée de l'artillerie à pied; le rôle des officiers est en même temps facilité et leur situation rehaussée, parce que, sans se départir de la haute surveillance et de la direction supérieure, ils ne sont pas tenus d'entrer dans les détails qui incombent aux cadres inférieurs.

Exercices préparatoires à la guerre de siège. — Les écoles à feu sont suivies de manœuvres de guerre de siège que l'on prépare par divers travaux; ceux-ci s'exécutent sur le terrain ou dans les ouvrages de la place, et les officiers et les sous-officiers y prennent surtout part. Ce sont les travaux de détail que peuvent comprendre les opérations de l'attaque et de la défense des places. On rédige un journal dans lequel sont mentionnés les sujets des exercices donnés ainsi que les solutions et les mesures d'exécution dont ils ont été l'objet.

Le major Witte indique différents thèmes dont l'énumération est reproduite ci-après; il fait d'ailleurs observer qu'une partie de ces travaux a pu être exécutée antérieurement à la troisième période. On ne doit jamais, en effet, consacrer plus d'une après-midi à l'un d'entre eux. Enfin, il est recommandé d'en fixer les époques de manière à ne pas entraver la marche générale de l'instruction et de choisir de préférence le terrain où doivent avoir lieu plus tard les manœuvres de guerre de siège afin que les cadres sachent s'y orienter par avance.

Voici les travaux en question :

1° Construction des magasins à poudre et à munitions; emploi de rails, de châssis coffrants, etc.;

2° Mouvements de matériel en retraite vers la place. — Renforcement des lignes intérieures d'artillerie;

3° Exercices d'observation faits à l'aide de pétards simulant l'éclatement des projectiles; corrections qui en résultent pour le tir; rédaction de bulletins de tir et de bulletins d'observation. — Postes intermédiaires d'observation; emploi des signaux, des porte-voix, etc., etc;

4° Mise en batterie des bouches à feu dans la cour des ouvrages; tir indirect par-dessus le parapet;

5° Installation des bouches à feu dans les parcs; leur équipement, leur transport;

6° Construction de masques pour l'établissement des batteries et dans les ouvrages de la place;

7° Organisation des magasins et ateliers de chargement; travaux les plus simples des salles d'artifice (1);

8° Démolition des batteries, des magasins, etc., par des escouades de travailleurs;

9° Mouvements de matériel pendant la nuit;

10° Armement des batteries casematées;

11° Repérage et correction du tir pendant la nuit;

12° Emploi des flambeaux, des fusées éclairantes, etc.;

13° Tracé des batteries annexes et des batteries intermédiaires;

14° Occupation des ouvrages par l'infanterie et l'artillerie;

15° Mesures à prendre pour protéger la construction des batteries et pour repousser les sorties.

Une partie de ces travaux servent également de préparation aux exercices qui s'exécutent dans les champs de tir et, en particulier, aux écoles à feu.

L'*école de natation* se fait pendant la troisième période, si celle-ci se prolonge assez avant dans l'été; on y emploie comme moniteurs un sous-officier et deux ou trois hommes par compagnie.

QUATRIÈME PÉRIODE

Les exercices de l'artillerie à pied dans les champs de tir comprennent non-seulement l'exécution des écoles à feu, mais encore la construction des batteries, leur armement et leur service, la confection des munitions nécessaires au tir et différents exercices se rapportant au service de guerre dans les places fortes *(Festungsdienstübungen)*.

Les inspecteurs et les commandants de brigade se rendant chaque année aux écoles à feu, on exécute devant eux une partie de ces exercices ainsi que la manœuvre à pied. Pour cette dernière, le commandant du régiment se met à la tête de sa troupe, il envoie aux chefs de bataillon les indications nécessaires, et les bataillons manœuvrent au commandement de leur chef respectif; de cette manière on ne dépasse pas les limites de l'école de bataillon.

Le séjour de la troupe au champ de tir est de quatre semaines; il faut y ajouter le temps nécessaire pour les trajets entre la garnison et le polygone qui sont souvent assez éloignés l'un de l'autre.

La construction et l'armement des batteries s'exécutent dans les mêmes conditions qu'en présence de l'ennemi : une partie des bouches à feu employées pendant les écoles est installée dans les batteries ainsi construites; pour les autres, on se contente de plates-formes en terrain découvert. Le service dans les batteries armées s'effectue comme en temps de guerre.

Chaque régiment construit aussi une batterie destinée à servir de but pour le tir.

La plus grande partie du fascinage nécessaire à la construction des batteries est confectionnée par le

(1) Ces travaux s'exécutent par bataillon.

détachement que le régiment envoie à l'avance au champ de tir pour y préparer son installation.

L'emploi du temps et des munitions pendant les *écoles à feu* est réglé par le chef de corps dans chaque régiment (ou bataillon formant corps) : les champs de tir sont munis de baraquements, d'ateliers et constructions diverses, et approvisionnés par les soins des dépôts d'artillerie, en bouches à feu, munitions (projectiles, poudre, etc.), agrès, attirails, outils et matériaux nécessaires. Conformément à la règle adoptée en Prusse pour solder la plupart des dépenses occasionnées par l'instruction, les corps reçoivent chaque année une somme fixe pour les écoles à feu *(Schiessübungsgelder)*, confection des cibles, entretien du matériel, travaux divers, etc. (1).

On exécute les différents genres de tir employés dans la guerre de siège; les buts principaux adoptés à cet effet sont les suivants :

1° Ouvrage de fortification permanente. Cet ouvrage peut être muni de différents abris pour les hommes et les munitions; la construction de ces abris fait partie des exercices de service de guerre dans les places fortes dont il a été précédemment question et dont nous reparlerons plus loin;

2° Cibles figurant des maçonneries. L'ouvrage de fortification est complètement en terre : aussi emploie-t-on, pour le tir en brèche et le tir à démolir, des cibles en bois figurant le réduit intérieur, les escarpes et la caponière;

3° Batterie de siège de quatre pièces au moins;

4° Lunette de fortification passagère défendue par de l'infanterie;

5° Cibles de diverses dimensions représentant des fantassins, des bouches à feu, etc.;

6° Matériel hors de service.

On tire également contre des têtes de sape et autres buts qui peuvent se présenter dans la guerre de siège.

Le ministre fixe chaque année la quantité de munitions allouées aux corps de troupe d'artillerie à pied pour les écoles à feu. Bien que cette quantité varie, on peut, d'après un manuel spécial relatif à l'exécution des écoles (2), l'évaluer en moyenne à 2,156 coups (non compris les munitions affectées au tir du canon de 15 c. fretté) et 40 fusées éclairantes, par bataillon. Le manuel auquel est emprunté ce renseignement indique en même temps la répartition par calibre. *(Voir le tableau ci-contre.)*

Les obus sont chargés en guerre, à l'exception des obus allongés de 21 c.; chaque compagnie tire dix à quinze bombes chargées en guerre, les autres bombes

CALIBRES	OBUS	OBUS ALLONGÉS	SHRAPNELS	BOMBES	BOITES À MITRAILLE
Canon de 9 c.	400	»	176	»	»
— 12 c.	400	»	120	»	»
— 15 c.	200	200	120	»	»
Mortier de 21 c.	»	40	»	»	»
— lisse de 15 c.	»	»	»	240	»
— de 23 c.	»	»	»	180	»
Canon lisse de 12 c.	»	»	»	»	80
Totaux	1000	240	416	420	80
Total général	2156				

ne contiennent qu'une charge réduite pour chasser la fusée.

La progression suivie (1) dans l'exécution des écoles comprend le tir de pièce (7 jours), le tir de batterie (5 jours), le tir de plusieurs batteries (2 jours), le concours de tir (1 jour), et enfin le tir d'inspection (1 jour). Seize jours, sur les vingt-sept ou vingt-huit que la troupe passe au polygone, sont donc affectés au tir; si l'on y ajoute trois ou quatre dimanches, on voit qu'il reste sept jours pour les autres exercices et l'inspection.

Le *tir de pièce* a pour objet de fournir aux jeunes officiers et aux plus anciens sous-officiers l'occasion de résoudre les différents problèmes qui se rapportent au tir d'une pièce isolée. Une des séances doit se faire la nuit.

Le *tir de batterie* s'exécute dans les mêmes conditions qu'en temps de guerre; la batterie est armée de quatre ou six pièces et commandée soit par le capitaine, soit par les lieutenants et les sous-officiers les plus élevés en grade à qui peut être confié, en temps de guerre, le commandement d'une batterie.

Le *tir de plusieurs batteries* se fait par bataillon ou par régiment : les batteries concentrent leur feu contre le même objectif, sous le commandement d'un officier supérieur.

Les séances de tir sont précédées ou suivies de conférences se rapportant à l'exécution des écoles.

Dans chaque compagnie, quatre sous-officiers et huit appointés-chefs, appointés et canonniers prennent part au *concours de tir*. Le sous-officier dont la pièce remporte le prix reçoit comme récompense un insigne spécial; quant aux hommes, on leur donne des prix en argent que se partagent les concurrents des deux pièces qui ont le mieux tiré. Le but est une cible carrée de cinq mètres de côté, subdivisée en douze zones par douze cercles concentriques.

(1) Les différentes mesures concernant l'administration des champs de tir et la préparation des écoles à feu ont été exposées dans le n° 368 de la *Revue militaire de l'étranger* (2e semestre 1877, page 154).

(2) *Taschenbuch für die Fuss-Artillerie während der Schiessübung*. Berlin 1877. La mise en service des nouvelles bouches à feu de siège modifiera sans doute la répartition par calibre que nous reproduisons ici, quelle que soit d'ailleurs la quantité de munitions allouées à l'avenir chaque année.

(1) D'après l'ouvrage du général-major Paris, *Heerwesen und Dienst*.

Le *tir d'inspection* a lieu devant les officiers généraux qui inspectent la troupe pendant les écoles à feu; leur séjour au champ de tir est de deux ou trois jours.

Nous rappellerons ici que d'autres officiers viennent également assister aux écoles à feu, en raison de leur fonctions; ce sont les gouverneurs et les commandants de place qui sont astreints, après leur nomination, à passer quelques jours au polygone le plus voisin, au moment du tir.

Les exercices se rapportant au *service de guerre dans les places fortes* se font concurremment avec les écoles à feu; ils comprennent, avec le service dans les batteries, les travaux exécutés dans l'ouvrage et la batterie qui servent de but, l'installation des pièces mobiles sur le terrain, etc.; il est d'ailleurs inutile d'insister sur ces exercices qui continuent ceux de même nature exécutés précédemment et servent avec eux de préparation aux manœuvres qui font l'objet principal de la dernière période.

CINQUIÈME PÉRIODE

La dernière période est employée aux exercices de guerre de siège qui constituent le couronnement de l'année d'instruction. Les diverses manœuvres, y compris les écoles à feu, les cours suivis pendant les périodes précédentes n'ont fourni qu'un enseignement théorique et une instruction pratique de détail; il s'agit maintenant de montrer, dans des études générales, comment les exercices antérieurs se succèdent et se combinent dans les opérations de l'attaque et de la défense des places, et de les reproduire sur le terrain dans des conditions aussi voisines de la réalité que le permet une manœuvre du temps de paix. L'artillerie à pied peut ainsi suivre une progression semblable à celle qui est adoptée pour les autres armes, dont les exercices en terrain varié et les manœuvres d'automne viennent compléter l'instruction (1).

Disons cependant tout de suite que les manœuvres de guerre de siège n'atteignent pas, d'habitude, un développement correspondant à celles de campagne; les autres armes n'y ont pris part qu'exceptionnellement jusqu'ici (2), et l'on se borne en principe à l'exécution effective des travaux de défense, ceux de l'attaque étant simplement l'objet d'études et devant seulement être indiqués sur le terrain.

Actuellement, il est prescrit à tous les corps de troupe de l'artillerie à pied de faire, chaque année, des exercices d'attaque et de défense des places et des manœuvres d'armement.

Le *jeu de la guerre* pratiqué pendant l'hiver par les officiers et les divers travaux exécutés dans le courant de l'année par les compagnies servent de préparation à ces exercices et à ces manœuvres.

Les *exercices d'attaque et de défense des places* ont principalement en vue l'instruction des cadres; leur caractère est surtout théorique. On y résout les différents problèmes auxquels peuvent donner lieu les opérations d'un siège (attaque et défense). Appliqués à la place où la troupe tient garnison, ces exercices demandent, pour être bien exécutés, des reconnaissances sur le terrain et l'emploi de solutions spéciales qui font cependant pour une certaine mesure rentrer les problèmes posés dans le domaine de la pratique.

Quant *aux manœuvres d'armement* auxquelles on assigne une durée de huit jours pleins, elles sont essentiellement pratiques; elles consistent dans la mise en état de défense, au point de vue de l'artillerie, d'un fort ou d'un ouvrage de la place. Les deux bataillons du régiment sont fondus en un seul afin d'avoir un bataillon présentant l'effectif de guerre; les cadres qui restent disponibles dans le régiment, sont employés à figurer les opérations de l'attaque.

La manœuvre comprend tous les travaux d'armement, tels que construction des plates-formes, installation des bouches à feu sur le rempart et dans les casemates, organisation des abris et des magasins, mesures pour éclairer les fossés, enfin construction des batteries annexes et des batteries intermédiaires. On s'y exerce en outre au service de l'artillerie en temps de guerre, à l'observation du tir de l'ennemi figuré par des pétards, etc. Une certaine quantité de charges à blanc sont réservées au tir des bouches à feu de la défense.

Le jeu de la guerre, les exercices d'attaque et de défense ainsi que les manœuvres d'armement peuvent se faire indépendamment les uns des autres, ou au contraire se relier ensemble; dans les hypothèses tactiques que l'on fait, on n'est pas non plus astreint à se conformer aux conditions qu'imposerait en temps de guerre le projet d'armement de la place où l'on exécute la manœuvre.

Les manœuvres d'armement sont accompagnées de conférences relatives à leur exécution; elles sont aussi l'objet d'une inspection de la part des officiers placés à la tête des brigades et des inspections de l'arme.

Telles sont les diverses phases de l'année d'instruc-

(1) On a aussi exécuté, en Allemagne, des voyages d'état-major relatifs à la guerre de siège et qui peuvent être comparés, dans une certaine mesure, aux voyages d'état-major concernant les opérations de campagne.

(2) Les garnisons des places fortes doivent exécuter de petites manœuvres appelées *Festungs-Manöver* (manœuvres de forteresse), auxquelles l'artillerie à pied peut être appelée à concourir. Ces exercices ne consistent souvent qu'en de simples alertes, d'autres fois ils sont plus considérables; basés alors sur un thème plus développé, ils ont pour but d'enseigner à la garnison le rôle qu'elle doit jouer dans tel ou tel épisode d'un siège, mais ils concernent surtout les troupes affectées à la défense mobile et n'ont jamais assez d'importance pour tenir lieu de grandes manœuvres de siège. Les manœuvres de forteresse rentrent dans la catégorie de manœuvres que l'on appelle exercices de service de guerre dans les places fortes (*Festungsdienstübungen*), catégorie à laquelle appartiennent aussi, comme il a été dit plus haut, un certain nombre des travaux spéciaux de l'artillerie à pied; on y consomme des munitions distinctes de celles qui sont allouées pour les autres manœuvres de l'artillerie à pied.

tion de l'artillerie à pied; ainsi que nous l'avons fait observer plus haut, les manœuvres de la dernière période ne comprennent qu'une partie des opérations de la guerre de siège et d'ordinaire le concours des autres armes y fait défaut. Des considérations économiques motivent seules cette lacune. A certaines reprises, cependant, ces manœuvres ont été exécutées d'une manière plus étendue; toutefois ces exercices, bien que plus considérables, avaient presque tous un caractère spécial et un but déterminé. C'est ainsi qu'à Graudenz, en 1873, il s'agissait surtout d'expériences de tir avec le matériel de siège récemment mis en service et de guerre de mines; de même à Coblence, en 1875, on avait plus particulièrement en vue l'étude pratique des questions intéressant le génie, et l'artillerie à pied n'y jouait qu'un rôle secondaire. A Posen et à Custrin en 1878, à Cologne en 1878 et en 1880, l'artillerie agissait encore seule; ce n'était donc qu'une manœuvre d'arme, mais des portions d'équipages de siège avaient été mobilisées, des parcs de siège organisés, des batteries d'attaque construites en même temps qu'on effectuait en partie les opérations de l'armement de ces places.

Le simulacre de siège d'Ingolstadt, auquel prirent part, en 1879, trois régiments d'infanterie, un escadron de cavalerie, un régiment d'artillerie à pied, deux bataillons de pionniers, une compagnie de chemins de fer et des détachements du train, peut seul être considéré comme une manœuvre de siège complète et présentant pour les opérations de cette nature un caractère comparable à celui qu'offrent les manœuvres d'automne à l'égard de la guerre de campagne.

Il nous reste à indiquer, pour terminer, les dispositions particulières concernant l'instruction de l'artillerie à pied affectée à la défense des côtes et celle des réserves.

Artillerie à pied affectée à la défense des côtes.

L'incorporation des recrues dans le 2e régiment et le 9e bataillon d'artillerie à pied qui sont, comme on le sait, spécialement affectés à la défense des côtes, a lieu un mois plus tôt que dans les autres corps de troupe de l'arme; il en est de même de la libération de la classe la plus ancienne.

L'instruction se fait d'une manière analogue à celle que l'on vient d'exposer, mais les exercices d'artillerie comprennent avec la manœuvre des bouches à feu de siège et de place, celle des pièces de côte. Les écoles à feu comportent aussi un plus grand développement : elles se divisent en exercices de tir semblables à ceux qui sont prescrits pour le reste de l'arme et en exercices de tir à la mer. Par contre, les corps d'artillerie destinés à la défense des côtes n'exécutent pas de manœuvre d'armement; mais, afin que les officiers qui composent le cadre de ces troupes puissent acquérir l'instruction tactique nécessaire, un tiers d'entre eux est détaché chaque année, à l'automne, dans les régiments affectés au service de terre, pour y prendre part aux manœuvres d'armement.

Instruction des réserves.

Les dispositions concernant l'instruction des réserves ont été analysées chaque année par la *Revue*; le lecteur pourra donc s'y reporter, pour connaître les prescriptions de détail arrêtées précédemment. Depuis 1881, aux convocations des hommes appartenant au *Beurlaubtenstand* se sont jointes celles des hommes de la réserve de recrutement.

Pendant l'année 1881, en particulier (1), la durée des exercices des landwehriens a été de douze jours, celle des réservistes de vingt jours au maximum. Dans l'artillerie à pied il a été formé des compagnies et des bataillons de landwehr dont l'armée active fournissait en partie le cadre. L'appel s'est fait pendant les mois d'avril, mai et juin, l'inspecteur général fixant la date de la convocation et désignant les lieux de rassemblement. Les exercices exécutés par la landwehr comprennent le tir à la cible et des écoles à feu.

La réserve de recrutement a été l'objet de mesures semblables à celles qui ont été prises pour la landwehr : la durée des exercices a été de dix semaines, la convocation ayant lieu à l'automne avant l'incorporation des recrues. (55)

NOUVELLES MILITAIRES

ALSACE-LORRAINE

FORTIFICATIONS DE STRASBOURG. — On lit, à ce sujet, dans le *Journal d'Alsace* du 12 janvier :

« Ces jours derniers, l'ancien fort Sud à Kehl, transformé, comme on sait, en prison, a reçu les détenus de la prison de Kork. Ceux-ci seront employés à démolir, autour du fort, les remparts devenus inutiles; la terre servira à combler une partie de l'ancien bras du Rhin et à établir une chaussée qui conduira directement de la ville à la prison. La disparition complète de l'ancien bras du Rhin, qui s'impose au point de vue hygiénique, n'est donc plus qu'une question de temps. »

Ajoutons, d'autre part, d'après la *Gazette d'Alsace-Lorraine* du 6 janvier, les indications suivantes :

On a travaillé activement, ces temps derniers, à la démolition de l'ancien rempart derrière la caserne Saint-Nicolas, et il reste peu de chose à faire pour qu'il disparaisse complètement. A la fin de la semaine prochaine, il est probable que ce travail sera terminé; dès lors, il ne subsistera plus rien de l'ancienne fortification depuis la porte Blanche jusqu'à la citadelle, à l'exception, toutefois, de l'ouvrage à cornes de la Finkmatt. La démolition de cette dernière partie se rattache à l'établissement

(1) Voir pour plus de détails les numéros 520 et 543 de la Revue.

du champ de manœuvres en avant de la nouvelle porte de Pierre. Lorsque cet ouvrage à cornes aura disparu, c'est-à-dire dans quelques semaines seulement, si le temps est favorable, il y aura encore à niveler le terrain des anciennes fortifications compris entre la porte de Schirmeck et la rue du Rempart-Sainte-Marguerite.

—

EXERCICES DE TÉLÉGRAPHIE MILITAIRE A METZ. — On sait qu'en Allemagne un certain nombre d'hommes des corps de troupe sont exercés au service télégraphique (1), en particulier pendant les manœuvres. Ces exercices sont également suivis aux autres époques de l'année, et le résultat de cette instruction, qui est dirigée par un ingénieur, est constaté officiellement par un examen. Voici, en effet, ce que rapporte à ce sujet la *Metzer Zeitung* dans son numéro du 14 janvier :

« Hier a eu lieu à l'ancienne chapelle des Templiers (à la citadelle) l'examen des hommes de troupe exercés cette année au *service de télégraphie de forteresse;* le gouverneur y assistait ainsi qu'un certain nombre d'officiers d'un grade élevé faisant partie de la garnison. On avait, à cette occasion, relié la chapelle au moyen d'un câble avec le bureau télégraphique central. Les élèves durent, pendant la séance, envoyer et recevoir un certain nombre de télégrammes, soit à l'aide de l'appareil Morse, soit à l'aide du petit appareil de campagne, soit enfin en se servant du téléphone. Ces différentes épreuves ont été exécutées militairement et sans hésitation; elles ont donné d'assez bons résultats. Après avoir satisfait à l'examen qui termine cette instruction, les élèves sont répartis, selon les besoins du service, entre les stations télégraphiques du gouvernement et les stations télégraphiques des forts. »

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n°s 505 et 508.

AUTRICHE-HONGRIE

—

L'INSURRECTION EN DALMATIE ET EN HERZÉGOVINE. — Limitée dans le principe au territoire des Krivosciens, l'insurrection a gagné tout le district de Cattaro à l'exception du littoral, et a pris dans cette région les mêmes proportions qu'en 1869. Les communes d'Ubli et de Kameno au nord de Castelnuovo, celles de Ledenice et d'Orahovac près de Risano, se sont jointes au mouvement, auquel elles apportent un contingent de 2,500 âmes. Il en est de même dans la Zupa et autour de Budua, où les communes de Maini, Braic et Pobori (1,600 âmes) se sont soulevées. Le fortin de Cervikce, à l'est de Bisano, abandonné par la garnison austro-hongroise, a été occupé le 20 janvier par les Krivosciens, dont le quartier général est à Dragalje, où ils ont réuni leurs approvisionnements de vivres et de munitions.

En Herzégovine, à l'instigation de Kovacevics et d'autres anciens chefs de bandes de l'insurrection de 1875 et 1876, une partie de la population a pris les armes, et d'après les rapports officiels des généraux Dahlen et Jovanovic, qui commandent en Bosnie et en Dalmatie, toute la partie de l'Herzégovine située sur la rive gauche de la Narenta, c'est-à-dire depuis le district de Raguse jusqu'aux confins de la Bosnie, est maintenant en pleine révolte contre le gouvernement austro-hongrois.

Le mouvement a même commencé à se propager dans le massif montagneux de Zagorje, qui sépare les vallées supérieures de la Drina et de la Narenta.

La force des bandes insurgées varie entre 150 et 500 hommes; elles se sont surtout développées dans les districts de Gacko et de Bilek, dont les habitants n'ont jamais bien accepté la domination autrichienne.

Du 16 au 20 janvier, les 11e et 67e régiments de ligne ont eu à soutenir huit engagements près de Korito et de Bilek sur la frontière monténégrine; le 18, le 20e bataillon de chasseurs a eu près d'Ulok, dans la vallée supérieure de la Narenta, une rencontre avec un parti insurgé, et, à la date du 23 et du 25, des détachements du 1er et du 9e régiment de ligne en garnison à Konjica ont été attaqués au sud-est de cette ville, dans les montagnes de Wrabac. Les pertes des troupes austro-hongroises, dans ces diverses affaires, se sont élevées à trente-six hommes, dont un officier et neuf soldats tués.

Le gouvernement austro-hongrois se rend parfaitement compte de la gravité de la situation : le prince impérial archiduc Rodolphe, dans l'allocution adressée par lui au 35e de ligne, à l'occasion du départ de ce régiment pour la Dalmatie, n'a pas caché l'éventualité probable d'une mobilisation partielle, et le président du conseil des ministres de Hongrie Tisza, répondant au Reichstag à une interpellation du député Helfy, a affirmé de la manière la plus formelle que le gouvernement était décidé à prendre des mesures énergiques. Un décret impérial, inséré dans la *Wiener Zeitung* du 25 janvier, a convoqué les Délégations à une session extraordinaire, qui s'est ouverte le 28 janvier, et où il leur est demandé un crédit de 8 millions de florins.

En outre, depuis le commencement du mois, des renforts ont été envoyés sans interruption sur les territoires menacés, et il résulte des renseignements tirés de la presse austro-hongroise, que l'effectif des troupes actuellement stationnées en Bosnie, en Herzégovine et en Dalmatie peut être évalué approximativement à 86 bataillons répartis ainsi qu'il suit :

a) Corps d'occupation de Bosnie et d'Herzégovine, tel qu'il était constitué au 1er janvier 1882 : 42 bataillons d'infanterie et 7 bataillons de chasseurs (total : 49 bataillons) (1).

b) Garnisons de Dalmatie à la date du 1er janvier 1882 : 14e, et 22e régiments de ligne, 3e bataillon du 4e régiment de ligne. 24e bataillon de chasseurs (total : 8 bataillons).

c) Renforts envoyés en Bosnie : 51e et 62e régiments de ligne (2) et 13e bataillon de chasseurs (7 bataillons).

d) Renforts envoyés en Herzégovine : 3e et 67e régiments de ligne, 12e et 34e bataillons de chasseurs (total : 8 bataillons).

e) Renforts envoyés en Dalmatie : 26e, 35e et 43e régiments de ligne, 1er et 9e bataillons de chasseurs tyroliens, 3e et 36e bataillons de chasseurs (total : 13 bataillons).

L'artillerie, le génie, le train et les services spéciaux ont été également renforcés dans une proportion notable. Les escadrons du train de montagne stationnés en Bosnie et en Herzégovine, qui étaient encore sur le pied de paix renforcé, vont être mobilisés et portés au pied de guerre complet. Quant aux bataillons d'infanterie et de chasseurs, ils passeront du pied de paix au pied de paix renforcé, de telle sorte que chacun atteigne l'effectif de 650 hommes; ils ont reçu en conséquence l'ordre de rappeler le nombre de réservistes et d'hommes en congé illimité nécessaire pour atteindre le chiffre précité.

Lorsque toutes ces mesures auront été mises à exécution, le gouvernement disposera en Bosnie, Herzégovine et Dalmatie d'au moins 60,000 hommes. Les troupes qui occupent la Bosnie resteront sous les ordres du feld-maréchal-lieutenant baron

(1) La composition de ce corps est donnée dans l'article sur l'occupation austro-hongroise en Bosnie et en Herzégovine, inséré dans le numéro de ce jour.

(2) Ces deux régiments ont été dirigés sur Serajewo pour remplacer le 1er et le 9e de ligne, qui ont été envoyés dans le sud de la Bosnie.

Dahlen, commandant général à Serajewo. Le corps de Dalmatie et d'Herzégovine est placé sous la direction du feld-maréchal-lieutenant baron Jovanovic, avec le général-major von Kober comme *ad latus*. Il ressort d'un article du *Pester Lloyd* du 24 janvier que ce corps comprendrait deux divisions de montagne, de quatre brigades chacune. La division d'Herzégovine (XVIII°) est commandée par le feld-maréchal-lieutenant von Schauer, son quartier-général est à Mostar; la division de Dalmatie (division de montagne combinée) est commandée par le général-major von Winterhalder et a son quartier-général à Raguse. Enfin, une brigade de réserve tient garnison dans les villes du littoral; les brigades de montagne comprennent chacune quatre ou cinq bataillons d'infanterie ou de chasseurs, et une ou deux batteries de montagne à 4 pièces.

Le cabinet de Vienne est satisfait de l'attitude personnelle du prince de Montenegro, qui s'est engagé à faire respecter sa frontière par un cordon de troupes suffisant et a promis l'internement des insurgés qui se réfugieraient sur son territoire. Mais on craint qu'il n'ait de grandes difficultés à surmonter, pour contenir le parti panslaviste, qui est très puissant dans le pays et dont les dispositions sont de plus en plus hostiles à l'Autriche.

La campagne de 1882 s'annonce donc comme devant être assez sérieuse; toutefois, les opérations ne paraissent pas devoir commencer immédiatement : on attendra, sans doute, que la saison soit un peu meilleure et que les corps aient reçu leurs réservistes, afin de pouvoir agir en même temps sur tous les points avec une supériorité numérique écrasante. Pour le moment, on s'est contenté de renforcer les garnisons des places les plus importantes comme Cattaro, Risano, Bilek, Trebinje, Raguse, etc., et d'envoyer des colonnes mobiles d'une ou plusieurs compagnies, qui ont pour mission d'empêcher la destruction des voies de communication et de relier entre eux les différents postes militaires.

Le gouvernement austro-hongrois, à la date du 24 janvier, a défendu officiellement aux journaux de publier sur les opérations militaires ou les mouvements de troupes aucun renseignement qui puisse être de nature à nuire aux intérêts du pays; de plus le *Standard* du 28 annonce que la transmission des dépêches privées est interdite dans tous les bureaux télégraphiques de Bosnie, d'Herzégovine et du district de Cattaro.

—

L'AVANCEMENT AU GRADE D'OFFICIER SUPÉRIEUR. — Aux termes de la loi de 1875 sur l'avancement, aucun capitaine ne peut être promu au grade de major sans avoir passé avec succès l'examen de sortie du cours des officiers supérieurs (1); ceux qui ont échoué à cet examen n'ont plus le droit de se représenter, et se trouvent, par conséquent, exclus de tout avancement ultérieur.

D'après la *Wehr Zeitung* du 18 janvier, le ministère de la guerre s'occuperait en ce moment de modifier cette mesure. A l'instigation de l'archiduc Jean Salvator, qui dirige actuellement le cours des officiers supérieurs, les capitaines d'infanterie et de cavalerie, qui n'ont pas obtenu le certificat d'aptitude exigé à la sortie de ce cours, seront autorisés dans le courant des trois années suivantes à subir une seconde fois l'examen, dont le programme sera sensiblement allégé pour toute la partie théorique. Les capitaines qui profiteront de cette autorisation prendront rang, pour l'avancement, après ceux de leurs collègues qui ont subi avant eux d'une manière satisfaisante l'examen de sortie du cours des officiers supérieurs.

D'autre part, la *Vedette* du 15 janvier, reproduisant un article de la *Bohemia*, annonce qu'on étudie actuellement un projet de réorganisation de l'école de guerre, d'après lequel aucun officier ne pourrait à l'avenir être promu au grade de major, sans avoir suivi les cours de cette école. Les plus anciens premiers-lieutenants de chaque régiment y seraient envoyés successivement, sans passer d'examen d'admission, et ceux qui auraient obtenu les premiers numéros de sortie seraient nommés adjoints à l'Etat-major. Le cours des officiers supérieurs devenant inutile serait supprimé. Le projet de réorganisation est élaboré conformément aux idées du général Beck, chef de l'Etat-major.

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n°s 536 (1881).

EMPIRE ALLEMAND

—

MODIFICATION DANS LE RECRUTEMENT DU RÉGIMENT BAVAROIS D'INFANTERIE DU CORPS. — Jusqu'à présent, le Régiment d'infanterie du Corps (*Infanterie-Leib-Regiment*) se recrutait absolument dans les mêmes conditions que les autres troupes de même arme. Une décision royale du 8 janvier 1882 dispose qu'à l'avenir le régiment ne recevra de ses deux districts de recrutement, Traunstein et Wasserbourg, que des hommes d'une taille minimum de 1m67 au lieu de 1m57, fixée pour le reste de l'infanterie. Le surplus du contingent nécessaire sera pris dans les districts voisins et ne comprendra que des hommes ayant au moins 1m75 de taille.

Dans trois ans, le Régiment d'infanterie du Corps sera donc composé d'hommes superbes; mais le principe du recrutement régional, presque absolu autrefois en Allemagne, subira une nouvelle atteinte.

—

POSITION CIVILE DES OFFICIERS D'UN BATAILLON DE LANDWEHR. — La *Gazette de Francfort* du 14 janvier annonce la publication de la *Rangliste* du corps d'officiers du bataillon de landwehr de réserve n° 80 (Francfort-sur-le-Mein), lequel compte 238 officiers, 31 médecins et 8 employés militaires (tous pharmaciens). Cette liste, arrêtée au 31 décembre 1881, donne le nom, l'emploi, la classe d'âge et la date du brevet, le corps de troupe, la position civile et enfin l'adresse de chaque officier.

Nous reproduisons ci-dessous le relevé de la position civile des officiers, tel qu'il est donné par le journal allemand :

« Des 238 *officiers*, 111 sont négociants, 35 fonctionnaires de l'ordre civil ou judiciaire (dont 9 avoués et 14 référendaires), 26 employés de chemins de fer, conducteurs de travaux, architectes ou ingénieurs, 14 employés des postes, 14 professeurs, 7 employés des contributions, 5 agriculteurs, 5 chimistes et pharmaciens, 4 rentiers, 3 industriels, 2 employés de police, 2 employés de la municipalité, 2 constructeurs de machines, 1 employé de la Banque impériale, 1 employé des télégraphes, 1 employé de caisse de district, 1 employé des forêts, 1 directeur de brasserie, 1 sculpteur, 1 horticulteur et enfin 1 officier dont la situation civile n'est pas indiquée. »

Nos lecteurs remarqueront que la circonscription du 80° bataillon de landwehr de réserve comprend des districts très riches (Francfort, Hombourg, Hanau).

Notons, en outre, que 15 officiers de ce bataillon résident à l'étranger, dont 1 en Amérique, 1 à Pétersbourg, 2 à Londres, 2 à Paris, 1 à Lyon, 1 au Havre; la résidence des sept autres n'est pas mentionnée.

—

PROJET DE LOI INTERDISANT L'USAGE DES ARMES A FEU AUTOUR DES OUVRAGES DE FORTIFICATION. — D'après une correspondance publiée par la *Metzer Zeitung* dans son numéro du 6 janvier, on se préoccuperait en Allemagne de l'adoption d'une loi de servitude ayant pour objet d'interdire l'usage des armes à feu aux environs des ouvrages de fortification dans une cer-

taine zone que l'on appellerait *zone de tir ou de chasse prohibés*. Cette zone s'étendrait à 400 mètres des ouvrages.

Le but de cette loi paraît être de mettre plus complètement à l'abri des risques d'explosion les magasins à poudres, dépôts de projectiles, etc., qui sont installés sous les remparts mêmes ou dans leur voisinage. Bien que les locaux qui renferment ces substances explosives soient séparés de l'extérieur par des masses couvrantes en terre, on ne jugerait pas inutile de multiplier les précautions autour de ces magasins.

—

FORTIFICATIONS DE WESEL. — Voici, d'après la *Deutsche Heeres-Zeitung* du 4 janvier, l'état d'avancement des travaux des nouveaux forts entrepris à Wesel à la suite de l'établissement d'un pont permanent en face de cette ville :

« Il y a six ans, lorsqu'il a été question de construire un pont fixe sur le Rhin à Wesel, on a imposé comme condition à la direction du chemin de fer de Cologne à Minden, le versement à l'Etat d'une somme de 500,000 thalers destinés à l'établissement de deux forts. La direction a rempli ses engagements, de sorte que l'on a commencé, il y a trois ans, la construction de ces deux forts dont l'un, le fort N° 2, a été livré il y a quelques semaines. Les maçonneries du fort N° 1 sont terminées, et les terrassements sont massés; il reste néanmoins à recouvrir les casemates et, en résumé, ce fort ne sera complètement achevé qu'au printemps de cette année. Cet ouvrage est fermé à la gorge ; il renferme de nombreux abris voûtés à l'épreuve de la bombe, et le flanquement de ses fossés est assuré par des caponnières. Il entre dans son armement un certain nombre de pièces installées dans des casemates. La dépense nécessaire pour la construction de ces deux forts qui protègent à la fois et le pont et la ville se sera élevée à la somme de 2 millions 400,000 marks ».

ITALIE

—

EXAMENS DES OFFICIERS SUBALTERNES POUR L'AVANCEMENT A L'ANCIENNETÉ ET AU CHOIX. — La *Revue* a consacré, à la question de l'avancement, une étude (1) où se trouvent exposés les principes inaugurés par le général Mezzacapo, et qui servent encore aujourd'hui de base aux nominations des officiers au grade supérieur. D'après ces principes, les capitaines et les lieutenants anciens de l'infanterie et de la cavalerie ont à subir des examens pour prouver leur aptitude au grade supérieur, et les capitaines d'infanterie et de cavalerie proposés pour l'avancement au choix doivent en outre passer un examen spécial.

Nous donnons ci-après, d'après le journal l'*Italia militare*, l'époque des examens des capitaines et des lieutenants pour l'année 1882, ainsi que le nombre des candidats admis à concourir.

Les examens pour l'avancement, à l'ancienneté, des capitaines d'infanterie seront passés, dans la seconde quinzaine d'avril, par les 485 plus anciens capitaines.

Pour l'avancement au choix, les examens auront lieu immédiatement après, et les capitaines appelés à ce concours doivent être pris parmi les 200 plus anciens.

Ces examens se passeront à Rome.

L'examen des lieutenants d'infanterie, qui aura lieu vers le milieu du mois de mars, portera sur les 1,143 plus anciens.

Les 118 lieutenants plus anciens de cavalerie seront examinés à Pignerol dans la première quinzaine d'avril.

Au mois de mai, seront également appelés à subir l'examen pour l'avancement les 128 lieutenants médecins plus anciens; les candidats seront, à cet effet, convoqués à Rome devant le comité de santé.

Des dispositions spéciales seront prochainement prises pour les examens des capitaines et des lieutenants du corps du commissariat.

—

CRÉDIT ANTICIPÉ POUR FORTIFICATIONS ET FABRICATION D'ARMES. — Les fonds déjà votés pour la fabrication des fusils et mousquetons modèle 1870, ainsi que pour les fortifications de Rome, se trouvant épuisés, et pour éviter d'interrompre ces travaux, en attendant l'approbation par le Parlement du projet de loi sur les dépenses militaires extraordinaires, dont l'examen et la discussion pourront exiger un certain temps, le ministre de la guerre a été autorisé, par décret royal en date du 8 janvier, à prélever sur le fonds des *dépenses imprévues* la somme de trois millions, savoir :

1 million pour la fabrication des fusils et mousquets, modèle 1870 ;

2 millions pour les fortifications de Rome.

Cette somme de trois millions sera comprise dans la totalité des fonds portés aux chapitres correspondants du projet de loi susmentionné, et réintégrée ultérieurement au fonds des *dépenses imprévues* pour l'exercice courant.

RUSSIE

—

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE POUR 1882. — Le budget du ministère de la guerre pour 1882 a été fixé à 183,489,042 roubles. Il s'élevait à 206,718,302 roubles en 1881 ; la diminution est donc pour cette année de 23,229,260 roubles. Cette diminution provient de la réduction des effectifs approuvée par l'Empereur, de la suppression des commandements de troupes locales de circonscriptions militaires et de gouvernements, et enfin de la baisse des prix des fournitures de l'armée.

Ces mesures ont permis de réaliser les économies suivantes : 13,945,000 roubles sur les vivres, 404,000 roubles sur les fourrages, 1,063,000 roubles sur l'habillement, 4,441,000 roubles sur les fabrications d'armes et de matériel d'artillerie, 3,253,000 roubles sur les travaux de construction des places fortes et des bâtiments militaires, 444,000 roubles sur l'administration locale ; d'autre part, les dépenses du gouvernement général du Turkestan sont diminuées de 695,000 roubles, et les récompenses et secours de 137,000 roubles.

L'augmentation de 1,571,000 roubles que présente le crédit affecté à la solde résulte de l'élévation des indemnités de solde allouées aux officiers et fonctionnaires assimilés (accrues de 2,155,000 roubles), élévation notablement atténuée d'ailleurs par la réduction du nombre des emplois d'officiers.

ERRATUM

—

Le titre du quatrième article publié dans le n° 542 de la *Revue : Suppression ou maintien des renforts*, a été omis dans la composition du sommaire.

Lire, à la quatrième ligne de cet article, *Timmermans* au lieu de *Timmerhans*.

Le Gérant : F. LEGRAS.

Paris. — Imp. SCHILLER, 10 et 11, Faubourg-Montmartre.

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, premier semestre 1878.



REVUE MILITAIRE

RÉDACTION
231, BOUL^t SAINT-GERMAIN, 231
État-major général du Ministre.
(Deuxième bureau)

DE L'ETRANGER

Paraît le 1er et le 16 de chaque Mois

ADMINISTRATION
152, RUE MONTMARTRE, 152
Prix de l'abonnement
12 fr. par AN

N° 545 — 16 FÉVRIER — 1882

SOMMAIRE

LES PROCÉDÉS TACTIQUES DE LA GUERRE D'ORIENT (1)

—

Passage du Danube par la 14e division russe.

—

Les lecteurs se rappellent peut-être que nous leur avons déjà mis sous les yeux (2) le récit des faits et gestes de la 14e division russe et de son chef, le général Dragomirov, dans la nuit du 26 au 27 juin 1877.

Ce récit était surtout humoristique et tenait fort bien sa place dans le recueil auquel nous l'avions emprunté — *les Raskazy* — tandis que celui que nous allons résumer maintenant a un caractère plus technique. Publié par un journal purement militaire, le *Voïennyi Sbornik*, et signé par un officier, on peut supposer, en outre, qu'il a dû recevoir l'*imprimatur* du commandant de la division, directement mis en cause.

La prose du major Ostapov — c'est le nom de l'auteur — est très abondante; nous y ferons de larges coupures et nous nous attacherons à extraire de son travail, seulement les parties qui peuvent permettre d'étudier avec quelque détail l'opération, toujours délicate, du passage d'un grand fleuve devant l'ennemi.

Avant de donner la parole au *Voïennyi Sbornik*, il est peut-être utile de débarrasser immédiatement cette question du passage du Danube de toutes les considérations stratégiques qui vont se présenter naturellement à l'esprit du lecteur. Ces considérations fort importantes, l'auteur ne les a point abordées; il s'est consacré exclusivement à la description de l'opération même. La *Revue* a l'intention de se placer également sur ce terrain, mais nous demanderons auparavant la permission d'en dégager les abords.

Nous voudrions établir que les armées turques ne pouvaient ni ne devaient, en 1877, interdire absolument aux armées russes le passage du Danube, au contraire ; que ce passage était une opération prévue, nécessaire même, à l'un comme à l'autre parti; et qu'enfin nous nous garderons bien, pour notre compte, de parler, ici comme ailleurs, de la « défense de la ligne du Danube ». Supprimer cette dernière expression, qui appartient à la langue courante, serait ridicule; mais il est nécessaire de s'expliquer, une fois pour toutes, sur le sens qu'on peut lui donner.

Ainsi, par exemple, le colonel Baikov (numéro de janvier 1882 du *Voïennyi Sbornik*), après avoir signalé l'impossibilité de barrer tous les passages d'une ligne aussi étendue que le Danube, résume toute la controverse par ces mots :

« Ce ne sont point les ouvrages, si forts qu'ils puissent être, qui empêcheront jamais de franchir un fleuve, mais bien les *troupes;* les troupes, en nombre suffisant, disposées (avec de fortes réserves) et employées habilement et convenablement. Tels ont tou-

(1) Nous continuons à abriter sous la même rubrique les résultats de « l'enquête tactique » que la *Revue* avait entreprise autrefois sur les événements de la campagne de 1877-78 Les documents relatifs à cette guerre s'entassent tous les jours, plus nombreux, plus sûrs et mieux façonnés, mais en revanche aussi — plus *arrangés*. L'enquête reste donc ouverte, jusqu'à nouvel ordre.

(2) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n° 512.

jours été et tels seront toujours les véritables principes de la défense d'un fleuve. »

Certes, voilà un langage correct! Et, néanmoins, il nous paraît nécessaire de le compléter mentalement par cet autre énoncé, plus large, plus compréhensif et surtout plus correct encore : Il ne s'agissait pas en 1877, pour les Turcs, de défendre le Danube, mais bien de s'en servir pour battre l'adversaire.

C'est ce point que nous voudrions élucider en quelques mots, quand nous parlons de débarrasser la question de toutes les considérations stratégiques qu'elle comporte.

Se couvrir d'une barrière stratégique naturelle ou artificielle, fleuve, chaîne de montagnes, lignes, cordon de forts isolés, etc., au début ou pendant le cours des opérations, c'est renoncer à porter la guerre chez le voisin, c'est adopter de parti pris, et au moins provisoirement, l'attitude expectante.

Pourquoi? Et quels sont donc les motifs graves qui peuvent autoriser le généralissime à abandonner, de gaieté de cœur, à son adversaire les avantages si considérables de l'initiative dans les opérations?

Il faut toujours remonter, en pareil cas, aux grands principes du bon sens ou aux notions premières qui en relèvent directement.

Ecartons tout d'abord, comme n'appartenant pas au sujet, l'examen du rôle protecteur qu'une barrière stratégique, qui sert en même temps de frontière, peut jouer pendant la période préliminaire, mais fort importante, de la mobilisation et de la concentration des armées. Nous n'envisageons en ce moment, bien entendu, que les services qu'on peut demander à une barrière stratégique pendant les opérations mêmes et au point de vue de leur conduite, c'est-à-dire, en un mot, au point de vue du but que poursuit la guerre.

Ce but, il faut le définir. On fait la guerre; on offre la lutte ou l'on accepte le défi — évidemment dans l'intention de réduire l'adversaire à l'impuissance, de le courber sous notre volonté, contraire à la sienne, en un mot, avec la résolution de le battre. Sinon, non; qu'on remette l'affaire aux mains des diplomates. Mais la guerre, une fois décidée, acceptée, ne peut plus avoir, nous le répétons, qu'un seul but, qu'une seule raison d'être : battre l'adversaire.

S'il y a un principe indiscutable, un axiome, c'est celui-là. Cette vérité fortement établie, comme point de départ de toute déduction, voyons maintenant ce qu'elle devient, en l'espèce.

Je renonce à aller chercher la solution décisive, qui est désormais le but suprême de tous mes efforts, comme des efforts de l'adversaire, au delà de la barrière qui me protège momentanément. Il est trop clair que cette abstention ne saurait être définitive ; qu'elle est un moyen et non le but. Il faut la motiver, dans tous les cas, et on ne pourra le faire que par les considérations suivantes :

Je ne pense pas réunir de l'autre côté les conditions suffisantes pour l'emporter dans une affaire décisive; je ne pense pas trouver sur le champ de bataille cette supériorité numérique qui est, en dernière analyse, le véritable but des opérations, le *summum* et le *criterium* de l'art de la guerre (1); c'est pourquoi je m'abstiens en ce moment et ne veux livrer de bataille décisive qu'en deçà de l'obstacle.

L'obstacle serait donc un moyen de rétablir ou de recouvrer l'égalité et même la supériorité numérique qui faisait défaut au delà? Oui. Et, en effet, l'adversaire ne peut franchir une barrière stratégique, digne de ce nom, avec son front d'opérations ordinaire; il est obligé de le faire sur certains points et successivement, de se présenter en colonnes profondes, en un mot de *défiler*. L'obligation, pour l'adversaire, de *défiler*, voilà le sens exact, la vertu secrète d'une barrière stratégique et ce qui fait que le défenseur de tout à l'heure peut maintenant prendre l'offensive, et, s'il sait agir avec *toutes* ses forces concentrées avant que *toutes* les forces de l'agresseur soient disponibles, peut offrir la bataille décisive avec la supériorité numérique de son côté.

La barrière stratégique peut donc, entre des mains habiles, servir à recouvrer l'équilibre des forces pour le jour de la bataille. Cette vertu, la seule qu'elle possède au point de vue des opérations, peut se manifester sous différents aspects : on peut la renforcer, l'exalter par l'établissement, sur la barrière même, de ces passages fortifiés ou poternes stratégiques, qui resteront à notre disposition et seront en même temps interdites, au moins momentanément, à l'adversaire; on peut et on doit réduire, par des travaux de fortification, le nombre des points vulnérables et réciproquement, circonscrire la zone d'opérations; on peut et on doit également chercher à prolonger l'opération même du passage; tout cela pour se ménager le temps et les moyens nécessaires à une concentration rapide et à une action énergique. Mais, quoi qu'on fasse, les services que le généralissime demandera à une barrière stratégique se ramènent, en dernière analyse, à un seul : favoriser les manœuvres, et les manœuvres ne peuvent avoir qu'un objet : assurer ou recouvrer la supériorité numérique sur le champ de bataille.

Sans doute, on ne peut pas chercher partout et tous les jours la solution décisive, pour cette bonne raison que les chances favorables ne se rencontrent pas réunies partout et tous les jours ; sans doute, on ne doit pas renoncer, même après un grave échec, à continuer la lutte, parce que, après tout, ni l'un ni l'autre des antagonistes ne tient jamais, concentrées sous la main, toutes les ressources qui constituent la puissance militaire d'une nation : les armées organisées, le territoire et ses habitants, les alliés; sans doute, il faut bien reconnaître que ces périodes décisives ne sont que des moments dans la durée totale d'une campagne ; mais, il n'en est pas moins vrai que

(1) Sans doute, il y a d'autres supériorités qui pèsent davantage dans la balance, mais elles ne relèvent pas de la conduite des opérations, qui n'a et ne peut avoir qu'un but : être le plus fort sur un point de l'étendue et de la durée, assurer la supériorité numérique au point décisif. Si on a les autres, par surcroît, tant mieux, mais le généralissime est avant tout responsable de celle-là.



ces phases intermédiaires et incidents journaliers qui viennent à chaque instant atténuer le principe agressif — l'essence même de la guerre — ne sauraient l'entamer; que tous ces épisodes et incidents accumulés les uns sur les autres ne peuvent en aucune façon remplacer l'acte décisif, qui devra se manifester un jour ou l'autre, qui devra être posé sur un point ou sur un autre avec une indomptable résolution et perpétré avec la plus « sanglante énergie ». Si l'on a le droit et souvent le devoir de manœuvrer, de temporiser, de gagner du temps, voire même à coups de fusil, pour choisir précisément l'heure et le lieu de la lutte décisive; si c'est une faute de chercher la solution là où les conditions requises pour l'obtenir ne sont point réunies, c'en est une autre, bien plus grave, d'oublier un seul instant que la concentration suprême de tous les efforts à un moment donné est le but, le *tout* de la guerre, et que le reste, s'il est permis de parler ainsi, est simplement du remplissage!

Nous ne faisons ici que paraphraser les théories, développées avec beaucoup de force par le colonel v. Scherff, dans certains chapitres, autrefois reproduits par la *Revue* (1), théories qui relèvent du bon sens et que l'officier prussien n'a point inventées.

La barrière stratégique n'est donc point une muraille de Chine, une fin de non-recevoir perpétuelle opposée à la solution décisive que réclame impérieusement toute guerre bien comprise et surtout — la guerre moderne.

Ce sont les premières campagnes de la Révolution française, dit Clausewitz, qui ont définitivement rompu avec toutes ces querelles de cabinet, qu'on allait ensuite vider en champ clos par des passes d'armes et des manœuvres raffinées, brillantes, mais aussi trop admirées, puisqu'elles altéraient, diminuaient le véritable concept de la guerre; c'est surtout Bonaparte qui a su restituer à la grande guerre son caractère éminemment agressif, qui a su d'emblée porter l'art de la guerre sur ces hauts sommets, où l'œil discerne nettement les grandes lignes, les voit tendre finalement, et malgré des divergences apparentes, vers un but commun: la grande bataille, la solution sanglante et décisive.

En résumé, il faut envisager dans la barrière stratégique, avant tout et par-dessus tout, l'obstacle qui va obliger l'assaillant à se rompre, à se diviser, pour se concentrer ensuite sous les yeux et à la portée des coups du défenseur et lui offrir ainsi l'occasion d'un succès décisif; mais, bien entendu, le défenseur ne peut profiter de ces chances que s'il sait changer habilement et résolument d'attitude, attaquer vivement et, au besoin, imposer la bataille, avant la concentration totale des forces de l'adversaire.

Si les généraux turcs ont compris de cette façon la « défense » de la ligne du Danube, c'est ce que nous ne voulons point examiner aujourd'hui. Comme nous le disons plus haut, ce long préambule avait pour objet de dégager la question de ses parties hautes pour la ramener à la description pure et simple du passage même.

Le passage d'un grand fleuve en présence de l'ennemi est néanmoins une opération délicate, qui aura, presque toujours, le caractère d'une surprise, et il faut évidemment, en pareil cas, s'assurer les conditions nécessaires à toute surprise: la sécurité, le secret des préparatifs et la célérité dans l'exécution.

A ce point de vue, il nous paraît intéressant de reproduire le récit détaillé des dispositions prises dans une occasion mémorable.

Ajoutons encore un mot: L'opération a eu lieu la nuit et l'officier qui y a joué le principal rôle est partisan des affaires de nuit; ce sera un attrait de plus pour la curiosité du lecteur.

Nous franchissons, dans le récit du major Ostapov, les premières pages consacrées aux marches de Kichinev au Danube, et nous prenons la 14e division à Beiu, où commencent réellement pour elle les préparatifs du passage.

Voici tout d'abord les recommandations générales adressées, sous forme d'ordre, à la 14e division, par son chef.

« Les chefs de tous grades, dit le commandant de la division, ne doivent pas oublier qu'ils ont à désigner leur remplaçant, pour le cas où ils viendraient à manquer, et qu'une fois au feu, s'il faut se soutenir les uns les autres, on ne sera, par contre, jamais relevé. Celui qui se trouve en première ligne y reste tant que l'affaire n'est pas terminée; en conséquence, ménager les munitions: trente cartouches suffisent à un bon soldat pour l'affaire la plus chaude.

Si désespérée que paraisse la situation, ne jamais se laisser abattre, mais se rappeler que la ténacité est l'unique moyen de salut. C'est un devoir sacré pour les officiers de toujours se souvenir de cette vérité et d'encourager les hommes à ne point l'oublier.

Le transport des blessés est l'affaire des brancardiers. En conséquence, personne autre qu'eux ne doit, sous ce prétexte ou sous un autre, quitter sa place dans le rang. Les officiers et sous-officiers ont à y veiller.

Travaillez la main dans la main, aidez-vous les uns les autres — et tout ira bien.

Ramasser les cartouches des tués et blessés.

Il est recommandé aux officiers supérieurs de mettre pied à terre, au feu.

Ne jamais oublier non plus d'exposer, avant une affaire, ce que l'on veut; le dernier des soldats doit savoir où on le mène et pourquoi on l'y mène. Alors, si un officier tombe, sa pensée demeure, néanmoins. Quand un chef est tué, les hommes ne doivent point perdre la tête, mais pousser de l'avant avec plus de vigueur encore et battre l'ennemi.

Se rappeler que nos propres signaux peuvent être faits par l'adversaire et, en conséquence, ne point s'en servir, mais plutôt travailler toujours sur ordre verbal.

Surtout, jamais de sonnerie en arrière, en retraite, et prévenir les hommes que s'ils entendent un de ces signaux, c'est une ruse de l'adversaire. Pour nous, il n'y a ni flancs, ni derrières; il ne peut y en avoir,

(1) *Le rôle de la fortification, d'après les études de deux officiers d'état-major prussiens* (Voir la *Revue militaire de l'étranger*, nos 445, 448, 449, 452, 455, 462, 464 et 466).

il n'y a qu'un front : face à l'ennemi (1). Agis comme tu le fais en garnison : tire juste, frappe dur de la baïonnette, va toujours en avant, et Dieu t'accordera la victoire.

Rappeler les mesures de précaution au feu : sous la mousqueterie, l'ordre ouvert (2).

Tant qu'une affaire n'est pas terminée, il n'y a rien de fait, c'est-à-dire qu'il faut aller jusqu'à ce qu'on ne voie plus devant soi une troupe fraîche, ou en ordre. Sinon cette troupe sera renforcée et se retournera contre nous.

En cas d'alerte, ne pas se troubler, mais se former en observant toutes les prescriptions relatives au maintien de l'ordre le plus parfait. Ces recommandations s'adressent plus particulièrement à la cavalerie et à l'artillerie, qui doivent, en cas d'alerte, seller et atteler avec plus de soin, si c'est possible, que pour aller à l'exercice ; c'est d'autant plus utile qu'on calme de cette façon les hommes.

Il est nécessaire que les commandants de détachement aient des montres réglées. »

Le major Ostapov fait observer que la plupart de ces recommandations n'étaient que la reproduction des pratiques habituelles du général Dragomirov dans l'instruction de sa division, et qu'on s'était assuré plus d'une fois, dans les exercices, que les hommes ne se laissaient point prendre aux signaux sur la cessation du feu ou la retraite. Nous pouvons ajouter que les préceptes qu'on vient de lire se retrouvent à chaque page dans les nombreux articles qui sont sortis de la plume du général Dragomirov et surtout dans les chapitres qu'il intitule *aphorismes militaires* (3).

La 14e division vint se rassembler à Beiu, par une marche de nuit afin de ne point éveiller l'attention de l'adversaire,

Entre temps, son chef, appelé par le grand-duc, était à Zimnitsa pour faire la reconnaissance des rives du fleuve. Le général Richter, commandant de la brigade de sapeurs, avait reçu l'ordre de s'assurer qu'une île du Danube, située en face de Zimnitsa, pouvait être utilisée pour le passage. Le rapport du général Richter concluait pour l'affirmative. Le général en chef prévint en outre le général Dragomirov que, de jour, la rive gauche était très éclairée et très visible, de Sistova, et que l'inverse avait lieu le soir ; en conséquence, les troupes de passage devaient être amenées à Zimnitsa, le soir, pendant la nuit, ou encore le matin avant le jour.

Un conseil de guerre donna la préférence à Sistova comme point de passage ; le général en chef fut du même avis et, se tournant vers le général Dragomirov, lui recommanda de ne point donner d'ordres écrits, puis « il bénit le général et lui souhaita bonne chance. »

« Après le conseil, le général Dragomirov, accompagné du commandant du bataillon de pontonniers, colonel Domoratski, se dirigea sur Piatra où il arriva à sept heures et demie. Il y rencontra le capitaine de ulans Litvinov, qui était envoyé par le sous-chef d'état-major, général Levitski, à Beiu pour constater l'arrivée des équipages de pontons. Cet officier fit au général Dragomirov le rapport le plus circonstancié sur l'arrivée des équipages, la dislocation des bataillons de pontonniers et de toutes les autres troupes qu'on avait réussi à concentrer jusqu'alors à Beiu (14e division et 5 batteries, une batterie était à Zimnitsa ; 4e brigade de tirailleurs, moins le 14e bataillon qui se réunit au détachement à Zimnitsa ; 23e régiment des cosaques du Don ; deux batteries de montagne ; deux compagnies de plastounes (1) ; une compagnie d'escorte de Sa Majesté ; deux compagnies de sapeurs ; les bataillons de pontonniers nos 3, 4, 5 et 6 et le parc des pontons à voile ; une sotnia des cosaques de l'Oural ; l'équipage des marins de la garde et la division des cosaques du Caucase du général lieutenant Skobelev Ier). En même temps, le capitaine Litvinov rendit compte que l'équipage de ponts avait reçu l'ordre de se rendre le jour même, de Beiu à Piatra à huit heures du soir, c'est-à-dire dans une demi-heure.

Cette dernière nouvelle mettait le général dans un embarras trop facile à comprendre. Le rapport circonstancié présenté par le capitaine Litvinov avait fait sur le général Dragomirov une impression très favorable à son auteur. Le général, se tournant de son côté, lui dit :

— Ce n'est pas un ordre que je vous donne, mais un service de camarade que je vous demande : Ne vous ménagez pas, ni vous ni vos chevaux, et retournez à Beiu pour empêcher les pontons d'aller à Piatra.

— Enchanté de vous servir, Excellence, répondit le capitaine ; mais quand le général Levitski m'a envoyé à Beiu, hier soir, il m'a en même temps donné l'ordre formel de me présenter à lui, de ma personne, à Dratcha pour rendre compte de l'arrivée des pontons.

— C'est trop important — dit le général — personne ne peut mieux que vous remplir cette mission ; que vous ne vous présentiez pas à Dratcha, je le prends sous ma responsabilité.

Et immédiatement il pria le colonel Korovitchenko d'envoyer à Dratcha un autre officier. Après avoir changé de cheval, le général et moi nous mîmes en route pour Beiu avec le colonel Domoratski. Près de Beiu, vers onze heures du soir ou minuit, nous entendîmes au loin un bruit sourd de voitures C'étaient les pontons. Le général Dragomirov, craignant que, par quelque malentendu, les pontons ne fussent en route pour Piatra, cria, non sans un mou-

(1) Parole, à notre avis, extrêmement remarquable. L'auteur établit solidement cette distinction essentielle, mais trop ignorée des règlements modernes entre : le rôle des exécutants et le rôle des dirigeants, *le combat* et la *bataille*.

(2) C'est-à-dire : les files desserrées.

(3) Voici un de ces aphorismes, qui a dans la langue russe, et grâce à une consonnance, une saveur particulière : *outchite a ne moutchite, instruire et non tourmenter.*

(1) La *Revue* a déjà dit que les plastounes sont des cosaques à pied. Ils servent habituellement d'éclaireurs, de là le nom de *plastounes*, qui vient de *plaste*, couche, ce qui est étendu dans le sens horizontal.



vement d'impatience : Où est le colonel Kopanski? Qu'on me l'envoie. (Le colonel Kopanski du 4ᵉ bataillon de pontonniers avait, comme plus ancien, le commandement de tous les bataillons de pontonniers). Quelques instants après le colonel se présenta et, sur la demande du général : « Où allez-vous? répondit : Nous entrons au bivouac à Soïma. Nous avions l'ordre d'aller à Piatra, mais un officier d'ordonnance de Votre Excellence est venu nous dire de nous arrêter à Soïma. »

Ainsi non seulement le capitaine Litvinov avait arrêté un mouvement inutile, mais encore avait facilité la marche sur Zimnitsa, marche qui devait se faire le lendemain. Il y avait, en effet, à Beiu en ce moment quelques ponts parfaitement établis, que les bataillons de pontonniers purent franchir dans la nuit (du 11 au 12). »

Cet excellent officier, qui savait si bien saisir l'esprit (1) d'un ordre, devait malheureusement, ajoute l'auteur, être tué quelques jours après le passage du Danube.

« Le lendemain 12, le général Dragomirov convoqua tous les commandants des troupes, désignées pour le passage, à une réunion générale, qui eut lieu dans un hangar attenant à la maison où était logé le commandant du détachement. Le général Dragomirov leur parla en ces termes :

— Messieurs, il nous est ordonné de nous porter à Zimnitsa où nous recevrons de nouveaux ordres. Il importe d'arriver à Zimnitsa et de nous y installer sans être vus de l'autre rive. Nous marcherons dans l'ordre suivant : La brigade de chasseurs avec deux batteries de montagne, les bataillons de pionniers et leurs annexes, les équipages de la garde et les sotnias de l'Oural, forment le premier échelon et partent aujourd'hui à cinq heures du soir. On fait halte aux puits (6 ou 7 verstes avant Zimnitsa) et on entre dans Zimnitsa le 13 avant le jour. La brigade de chasseurs se forme à côté du régiment de Briansk (qui était déjà à Zimnitsa) face à Zimnitsa. Avant tout on se placera de façon que de la rive on ne puisse nous apercevoir, ni dans le prolongement des rues, ni dans les dehors de la ville. Le chef d'état-major de la 14ᵉ division, colonel Yakoubovski, disposera le parc des pontons dans les terrains vagues en arrière de Zimnitsa de façon qu'aucune voiture ne se montre dans la rue. Le second échelon se compose : de la 1ʳᵉ brigade, des trois premières batteries divisionnaires, des plastounes et de la compagnie d'escorte de Sa Majesté. Il se met en route le 13 au petit jour, marche jusqu'aux puits, où il fait une longue halte, pour repartir au coucher du soleil. Le troisième échelon se composera de la 2ᵉ brigade avec le restant des batteries et du régiment de cosaques du Don nº 23. Il part à cinq heures du soir le 13, s'arrête aux puits, où il fait une grande halte et se remet en route de façon à arriver à Zimnitsa avant le jour. La 14ᵉ division, son artillerie et les détachements annexes, à l'exception de ceux qui ont des ordres particuliers, bivouaquent, sur une étendue de 2 verstes, près du hameau de Zimnigalilé dans les jardins. L'artillerie et les bagages se conforment à ce qui a été prescrit pour les équipages de pont. On n'allumera pas de feux afin de n'être point remarqués de la rive opposée. Messieurs, est-ce bien compris?

Après quelques explications réclamées par certains chefs, on se sépara.

Ces ordres verbaux avaient été distribués sous la forme adoptée en principe par le général dans son camp de Bender. La répartition des échelons avait été faite par le procédé habituel du *tableau vivant :* Au fur et à mesure qu'on appelait les éléments d'un échelon, les chefs correspondants venaient se former en groupe et se plaçaient dans l'ordre même où les éléments devaient se succéder pendant la marche. Par ce procédé on pouvait être assuré que tout serait bien compris et qu'il n'y aurait pas de malentendu. »

Le procédé du *tableau vivant* ou de l'enseignement par les yeux est employé journellement avec les soldats ; le général Dragomirov a pensé avec raison qu'il pouvait aussi être une aide pour la mémoire des officiers.

Le même jour, la 1ʳᵉ brigade reçut, des parcs, des outils qui vinrent s'ajouter à ceux qu'elle possédait normalement.

Le général fit distribuer également des moyens de pansement (linges, charpie, etc.) non seulement aux *Feldschers* et aux brancardiers, mais à tous les officiers, aux sous-officiers et à quelques *Gefreite* et hommes du rang.

« Après la soupe, le général Dragomirov visita les régiments et dit quelques mots aux hommes (1) :

— On nous a désignés pour passer les premiers. Vous pensez, mes enfants, que pour nous il n'y a plus de milieu : ou dans le Danube, ou de l'autre côté. Vous comprenez, enfants?

— Nous comprenons, Excellence, répondirent les soldats habitués au langage de leur cher général; et leur visage illuminé prouvait, en effet, qu'ils comprenaient aussi bien qu'on peut le désirer ce que voulait d'eux leur chef.

— S'il faut tomber, si Dieu l'a décidé, tombons honorablement, mais pas comme des sots. Vendons chèrement notre vie. Sur les pontons, pas un coup de fusil. Conservez vos cartouches. On nous a choisis, parce qu'on a eu confiance, non pas en moi, mais en vous. Vous comprenez, les enfants?

— Nous comprenons, Excellence, répétèrent les soldats fort attentifs au discours du général.

— Mes enfants, si la besogne vous paraît trop dure, dites-le, j'en chercherai d'autres!

— Pas du tout, Excellence, firent les hommes à cette question inattendue. Et aussitôt retentit un vigoureux et formidable hurrah. Les soldats sui-

(1) L'ordre *littéral* du général Dragomirov disait d'arrêter les pontons à Beiu pour les empêcher d'aller à Piatra. Le capitaine les arrêta, non à Beiu, mais au delà du Véde; ce qui était autant de fait pour le lendemain.

(1) Le lecteur connait déjà ces anecdotes et d'autres qui seront reproduites plus loin; mais, elles font si bien corps avec le récit que nous n'avons pas voulu les supprimer.

vaient le général et l'accompagnaient de leurs cris; des casquettes volaient en l'air. L'enthousiasme avec lequel ils accueillaient la nouvelle d'un engagement prochain prouvait clairement qu'ils feraient leur devoir, quoi qu'il en pût coûter.

Cette foule qui le suivait, exprimant d'une façon aussi sincère ses sentiments, son désir de porter vigoureusement le glorieux fardeau qui l'attendait — tout cela émut fortement le général. Des larmes coulaient sur ses joues. Arrivé près d'un groupe d'officiers, il voulut parler, mais l'émotion l'en empêcha, il les bénit et partit. »

Les troupes quittèrent Beiu et, dans la nuit du 13 au 14, s'installèrent à Zimnitsa et aux environs de la ville, dans le plus grand secret et dans l'ordre prescrit.

A Zimnitsa, d'autres troupes vinrent s'adjoindre au détachement et se mettre sous les ordres du général Dragomirov : le régiment de Briansk n° 35, le régiment de hussards de Lubny, le 14e bataillon de chasseurs et deux batteries qui appartenaient, l'une à la 9e brigade d'artillerie, l'autre à la 14e.

Le régiment de hussards entoura Zimnitsa, et les troupes destinées au passage, d'un cordon que personne ne pouvait franchir sans un ordre particulier.

(A suivre.) (15)

ORGANISATION DE LA LANDWEHR

EN AUTRICHE-HONGRIE

Suite (1).

II

LANDWEHR HONGROISE

I. Dispositions générales.

LOIS, RÈGLEMENTS, PRESCRIPTIONS QUI RÉGISSENT LA LANDWEHR

Dans les pays qui dépendent de la Couronne hongroise la landwehr a été instituée par la loi du 6 décembre 1868 : son organisation est réglée par les statuts du 11 mai 1869.

Depuis, ces lois fondamentales ont été complétées par un certain nombre de dispositions additionnelles, et aujourd'hui, grâce à l'énergie du ministère de la défense nationale et au patriotisme de la population, l'on peut affirmer que la landwehr hongroise est véritablement constituée; elle fournirait même, en temps de guerre, un appoint si sérieux à l'armée active, que dans le cas d'une mobilisation générale elle est destinée à composer sept divisions d'infanterie et une division de cavalerie de première ligne. Les manœuvres de Miskolcz (2) ont prouvé que maintenant l'armée honved est parfaitement à hauteur de la tâche qui lui est assignée.

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, nos 527, 528, 529, 531, 537 et 539 (1881).

(2) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, nos 542 et 544.

BUT DE LA LANDWEHR

Comme la landwehr cisleithane, la landwehr hongroise fait partie intégrante de l'armée austro-hongroise. En temps de guerre, elle doit renforcer l'armée active et garder l'intérieur du territoire ; en temps de paix, elle peut exceptionnellement être employée au maintien ou au rétablissement de l'ordre public.

La mobilisation, générale ou partielle, de la landwehr ne peut avoir lieu que sur l'ordre du souverain : cet ordre est contresigné par le ministre de la défense nationale.

En cas de guerre, la landwehr ne peut être employée hors du territoire de la Couronne hongroise, sans l'autorisation du Reichstag. Toutefois, dans des circonstances exceptionnelles, et si les Chambres ne sont pas réunies, l'ordre est donné par le souverain. Cet ordre est ensuite régularisé et transformé en loi par le Reichstag.

Lorsqu'en temps de paix la landwehr est convoquée soit pour le rétablissement de l'ordre public, soit pour des exercices ou manœuvres, l'effectif qui doit être appelé sous les drapeaux est déterminé par le ministre de la défense nationale.

SITUATION GÉNÉRALE DE LA LANDWEHR

1° *En dehors du service actif.* — En dehors du service actif, les hommes de l'armée honved ne sont soumis aux autorités militaires qu'en ce qui concerne leurs obligations spéciales au point de vue du contrôle ; sous tous les autres rapports, ils jouissent des mêmes droits civils et politiques que tous les citoyens hongrois et ne relèvent que de la juridiction ordinaire.

2° *En cas de réunion sous les armes.* — Pendant tout le temps de leur présence sous les drapeaux, soit en cas de mobilisation générale, soit en cas d'exercices périodiques, les landwehriens sont entièrement soumis aux lois et règlements militaires.

DROIT D'ÉMIGRATION

Aucun homme figurant sur les contrôles de la landwehr ne peut émigrer sans l'autorisation du ministre de la défense nationale : cette autorisation n'est jamais accordée en temps de guerre.

SANCTION PÉNALE EN CAS DE MANQUEMENT AUX CONVOCATIONS

Tout individu, qui sans excuse valable n'obéit pas à un ordre de convocation, est considéré comme coupable de désertion et, par conséquent, traduit devant les tribunaux militaires, s'il ne s'est pas présenté dans un délai de six mois après la troisième citation.

Les manquements répétés aux revues de contrôle et aux exercices périodiques sont également passibles des conseils de guerre.

MARIAGE

Les officiers de la landwehr qui n'appartiennent pas au cadre permanent n'ont pas besoin d'autorisation pour se marier. Quant aux officiers du cadre permanent, ils sont soumis à cet égard aux mêmes règles que les officiers de l'armée active, s'ils ne veulent

pas perdre tous droits ultérieurs à une pension pour leur femme et leurs enfants (1).

Les sous-officiers et soldats sont libres de se marier, dès qu'ils ont dépassé l'âge de vingt-trois ans et satisfait à l'obligation de la présence triennale sous les drapeaux.

DRAPEAU

Le drapeau de la landwehr hongroise est en soie blanche, avec une bordure aux couleurs nationales rouge, blanche et verte; il porte au milieu les armes de la Hongrie ou de la Croatie, suivant la nationalité du bataillon.

ASSIMILATION — MARQUES DISTINCTIVES

Les officiers et sous-officiers de la landwehr hongroise sont placés, vis-à-vis de leurs collègues de l'armée active, absolument dans la même situation que les officiers et sous-officiers de la landvehr cisleithane.

Les marques distinctives des grades et les insignes sont les mêmes que dans l'armée active.

Les sous-officiers et soldats qui, après avoir honorablement accompli leur temps de service dans la landwehr, s'engagent à servir, en cas de guerre, dans le landsturm, conservent le droit de porter l'uniforme de la landwehr.

Les noms des officiers et soldats tués à l'ennemi, ou morts des suites de leurs blessures, sont gravés aux frais de l'Etat sur des tables spéciales, qui sont gardées dans les églises paroissiales.

RÈGLEMENTS MILITAIRES

Les règlements d'instruction, de tactique, du service intérieur et du service en campagne sont les mêmes que dans l'armée active. Les commandements sont faits en hongrois ou en croate, suivant la nationalité des bataillons ou escadrons.

L'habillement, l'armement, l'équipement sont déterminés par des prescriptions dont il sera parlé ultérieurement, dans les chapitres réservés à ces services spéciaux.

II. Direction supérieure.

La direction supérieure de la landwehr est confiée à deux grandes autorités, savoir :

1° Le ministère de la défense nationale;

2° Le commandement supérieur de la landwehr.

1° ATTRIBUTIONS DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Ces attributions, définies par l'art. 25 de la loi du 6 décembre 1868, sont les mêmes que celles du ministère de la défense nationale cisleithan (2).

(1) Pour obtenir l'autorisation de se marier, les officiers doivent déposer comme caution un capital représentant au minimum 600 florins de rente.

(2) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n° 527 (1881).

Le siège du ministère est à Buda-Pesth.

Les affaires ressortissant au ministère de la défense nationale sont réparties de la manière suivante entre le *Præsidial-Bureau* (cabinet et service extérieur) et quatre directions, qui comprennent elles-mêmes dix sections.

Præsidial-Bureau. — Personnel des officiers généraux, des commandements de district, des employés supérieurs du ministère; réception et ouverture de la correspondance du ministre.

Ce bureau est dirigé par un fonctionnaire civil.

Première direction. — La première direction comprend les première, deuxième, troisième et dixième sections, savoir :

Première section. — Questions militaires proprement dites; fixation de l'effectif de paix et de guerre; réglementation de l'ordre de bataille; instruction des roupes; dispositions préparatoires en cas de guerre ou de mobilisation.

Deuxième section. — Personnel des officiers, nomination des cadets; passage du cadre permanent dans le cadre non permanent, et réciproquement; personnel du service de santé.

Troisième section. — Habillement, armement, équipement, service des subsistances et de la remonte; solde, comptabilité, personnel de l'intendance; établissement du budget.

Dixième section. — Justice militaire, personnel du corps de l'auditoriat.

La première direction ainsi que les première et deuxième sections sont placées sous les ordres d'un officier supérieur; la troisième section a pour chef un fonctionnaire de l'intendance, et la dixième, un auditeur.

Deuxième direction. — Quatrième section. — Logement et casernement; administration de l'académie Ludovica ; pensions et secours.

Huitième section.—La huitième section est chargée de toutes les questions qui ont trait à la Croatie et à l'Esclavonie.

Troisième direction. — Cinquième section. — Opérations du recrutement.

Neuvième section. — Statistique du recrutement.

Quatrième direction. — Sixième section. — Libération du service ; réforme.

Septième section. — Tenue à jour des contrôles ; autorisations de mariage.

Les trois dernières directions sont placées sous les ordres de conseillers ministériels ; tous les chefs de section sont des fonctionnaires civils.

Il existe, de plus, comme au ministère de la guerre, une division technique de la comptabilité et du contrôle, présidée par un conseiller supérieur des comptes et comprenant six sections groupées en deux bureaux, et un bureau spécial de chancellerie dirigé par un officier supérieur.

Composition du personnel. — Le personnel du ministère de la défense nationale comporte actuellement, d'après les chiffres du budget, 149 personnes, savoir :

Le ministre (colonel Szende von Keresztes) ;

Le sous-secrétaire d'Etat (général-major Féjervary),

Quatre directeurs (un colonel et trois conseillers ministériels);

Dix chefs de section (deux officiers supérieurs, un colonel auditeur, un intendant supérieur et six conseillers de sections (*Sections Räthe*);

Trois majors (dont un est chef du bureau de la chancellerie);

Trois capitaines;

Deux premiers-lieutenants (dont un officier de cavalerie attaché à la personne du ministre);

Deux médecins (un médecin supérieur d'état-major et un médecin de régiment);

Un intendant supérieur et un sous-intendant;

Huit secrétaires ministériels;

Quatorze rédacteurs et dix rédacteurs adjoints;

Un conseiller supérieur des comptes, directeur du contrôle et de la comptabilité;

Six conseillers des comptes;

Vingt-quatre officiers comptables de première, de deuxième et de troisième classe;

Six officiers comptables surnuméraires (*Accessisten*);

Trois sous-chefs de bureau de la chancellerie;

Vingt-deux employés aux écritures (*Registraturs-Beamte*);

Quinze commis;

Cinq lithographes;

Deux portiers.

2° ATTRIBUTIONS DU COMMANDEMENT SUPÉRIEUR DE LA LANDWEHR

Le commandement supérieur de la landwehr a la haute direction sur toutes les questions militaires; les commandants de district sont placés sous ses ordres immédiats. Ce commandement, dont le siège est à Buda-Pesth, est actuellement exercé par l'archiduc Joseph.

Ses attributions consistent dans la direction de l'instruction militaire, la surveillance générale du service et de la discipline, l'inspection des cadres permanents, l'examen et l'annotation des états de propositions, etc.

Le commandant supérieur est en même temps chef du service judiciaire, et, au point de vue disciplinaire, il a les mêmes droits que le titulaire d'un commandement général dans l'armée active. Il sert d'intermédiaire entre le ministère de la défense nationale et les différentes autorités militaires de la landwehr. Tous les ans il adresse au souverain, par l'entremise du ministère, un rapport sur l'état de l'instruction et de la discipline, ainsi que l'ordre de bataille de la landwehr.

Le commandant supérieur doit informer les commandants généraux et militaires, soit directement, soit par la voie des commandants de district, de toutes les questions concernant l'effectif, les garnisons, les convocations et les manœuvres des troupes de landwehr stationnées sur leur territoire.

Dans la sphère de son action, il peut donner directement des ordres aux commandants de district et aux autres autorités militaires de la landwehr, à condition toutefois de prévenir le ministre quand il s'agit d'une décision importante. Chaque année, pendant l'été, il fait une tournée d'inspection, dans le but de s'assurer de l'instruction des troupes et de la régularité du service.

Lorsque le commandant supérieur s'absente pour plus de deux mois, il est remplacé par le plus ancien des généraux de landwehr; si son absence est de moindre durée, l'intérim est exercé par le commandant du district le plus voisin.

Le personnel du commandement supérieur de la landwehr comprend :

Un officier général adjoint *(Ad latus)*;

Trois officiers supérieurs (deux appartenant à l'arme de l'infanterie et un à l'arme de la cavalerie);

Un major en retraite, chef de la chancellerie;

Un major auditeur;

Trois officiers d'ordonnance;

Deux secrétaires et un garçon de bureau.

III. **Recrutement. — Avancement.**

1° DISPOSITIONS RELATIVES AUX HOMMES DE TROUPE

A. *Recrutement.*

La landwehr hongroise comprend trois catégories d'individus :

Première catégorie. — Elle se compose de tous les jeunes gens du contingent qui n'ont été classés, ni dans l'armée active, ni dans la réserve de remplacement, ni dans la marine. La durée du service est nominalement de douze ans, mais effectivement de douze ans et trois mois. Les hommes sont incorporés le 1er octobre de l'année dans laquelle ils accomplissent leurs vingt ans d'âge, et ils ne sont libérés que le 31 décembre de leur douzième année de service, c'est-à-dire lorsqu'ils ont atteint l'âge de trente-deux ans.

Deuxième catégorie. — Elle comprend les hommes qui ont terminé leur temps de service, soit trois ans et trois mois dans l'armée active et sept ans dans la réserve. Les individus de cette catégorie restent deux ans dans la landwehr, du 1er janvier de leur onzième année au 31 décembre de leur douzième année de service.

Les hommes portés sur les contrôles de la réserve de remplacement restent sur ces contrôles jusqu'à l'âge de trente-deux ans, c'est-à-dire jusqu'à l'expiration de leur temps de service réglementaire : ils ne servent par conséquent jamais dans la landwehr. Ils sont appelés seulement en cas de guerre, et alors, suivant qu'ils ont plus ou moins de dix années de service, ils sont incorporés dans la landwehr ou dans l'armée active. Ceux qui ont fait leur temps de service actif et de réserve dans la marine sont libérés définitivement au bout de dix ans et trois mois, et dispensés du service de deux ans dans la landwehr.

Troisième catégorie. — La troisième catégorid est formée des hommes qui, ayant satisfait à toutes leurs obligations militaires, sont encore aptes au service et entrent dans la landwehr par engagement

volontaire. Ces engagements sont reçus pour deux ans ou, en cas de mobilisation, pour la durée de la guerre. Le temps de service est décompté du jour de l'engagement.

Nul ne peut faire partie de la landwehr, s'il ne jouit de ses droits civiques dans une des provinces de la Couronne hongroise, et s'il ne réunit les conditions d'aptitude physique exigées par les règlements. Ces conditions sont les mêmes que pour l'armée active. La limite d'âge inférieure est dix-sept ans, la limite supérieure trente-six.

Les hommes de la première catégorie sont portés sur les contrôles de l'infanterie et de la cavalerie, suivant les décisions de la commission de classement.

En ce qui concerne les hommes de la deuxième catégorie, ceux qui proviennent de l'infanterie ou de la cavalerie sont placés dans l'arme où ils ont servi; ceux qui ont appartenu à l'artillerie, aux troupes techniques, au train, à la troupe de santé, au service de l'habillement ou des vivres, sont inscrits sur des contrôles spéciaux, et ne sont appelés qu'en cas de mobilisation.

Les engagements volontaires ne sont reçus que pour l'infanterie et la cavalerie.

Les cas d'exemption sont les mêmes que dans l'armée active (1). Les individus qui à trente-deux ans n'ont pas satisfait à toutes les obligations de la loi sur le recrutement peuvent être maintenus dans la landwehr, jusqu'à l'accomplissement de leur trente-sixième année d'âge.

B. *Avancement.*

Le droit de nommer à tous les emplois de sous-officier, jusqu'à celui de suppléant-officier (*Stellvertreter*) exclusivement, appartient au commandant de bataillon dans l'infanterie, au commandant de régiment dans la cavalerie. Les propositions sont faites par les commandants de compagnie ou d'escadron; les nominations sont annoncées par la voie de l'ordre et peuvent avoir lieu à une époque quelconque de l'année.

Les cadets qui justifient des aptitudes suffisantes peuvent être nommés caporaux ou sergent-majors, soit avec les prestations attribuées à l'emploi, soit à titre honorifique; mais le grade de sergent (*Zugsführer*) ne peut leur être conféré qu'à ce dernier titre seulement.

Les places de sous-officier sont données, soit à d'anciens sous-officiers de l'armée active, qui après avoir terminé leur temps de service passent avec leur grade dans la landwehr, soit à des hommes de la première catégorie, qui, incorporés directement, ont suivi les cours des écoles de sous-officiers et réunissent les conditions d'aptitude et de bonne conduite requises.

L'emploi de suppléant-officier est conféré, sur la proposition du commandant du bataillon ou du régiment de cavalerie, par le ministre de la défense nationale de concert avec le commandant supérieur de la landwehr.

C. *Libération du service.*

La libération est prononcée régulièrement, c'est-à-dire au bout du temps de service fixé par la loi, ou par anticipation, dans l'un des cas suivants :

a) Si l'incorporation a été faite illégalement;

b) Si l'intéressé vient à tomber dans un des cas d'exemption pré us par la loi militaire (fils unique de veuve ou père infirme, etc.);

c) En cas d'émigration.

La libération a lieu chaque année, le 31 décembre; en temps de guerre, l'époque en est fixée par un ordre du souverain.

2° DISPOSITIONS RELATIVES AUX OFFICIERS

A. *Recrutement.*

Le corps d'officiers de la landwehr hongroise se recrute dans les trois catégories suivantes :

a) Officiers ayant quitté l'armée active, qui passent dans la landwehr, soit sur leur demande, au bout de dix ans de service effectif, soit d'office, en cas d'infirmités qui, les rendant impropres au service actif, leur permettent néanmoins d'être employés dans la landwehr;

b) Officiers de réserve, qui ayant terminé leur temps de service dans l'armée active sont classés régulièrement dans la landwehr;

c) Officiers régulièrement promus, conformément aux règles de l'ordonnance sur l'avancement.

Toutefois, comme les éléments dont se composent ces trois catégories n'auraient pas suffi à constituer, dès le début, un corps d'officiers assez nombreux, on a, au moment de l'organisation de la landwehr en 1869, autorisé exceptionnellement l'admission dans les cadres de candidats rentrant dans les cinq catégories indiquées ci-après :

a) Officiers retraités;

b) Anciens officiers de l'armée honved de 1848-49;

c) Officiers en non-activité (*Ausser-Dienst*) ne devant plus aucun service dans la réserve;

d) Individus qui, n'étant plus soumis à aucune obligation du service militaire, avaient postulé une place d'officier de landwehr et justifié des connaissances suffisantes;

e) Sous-officiers de landwehr ayant passé avec succès les examens d'officier.

B. *Avancement.*

L'avancement a lieu d'après les mêmes principes que dans l'armée active, c'est-à-dire à l'ancienneté sous condition d'aptitude; mais le souverain se réserve le droit de faire avancer hors tour, pour services exceptionnels, des officiers de tous grades (1).

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n° 3 (1872).

(1) Se reporter, pour les principes généraux d'avancement, à la *Revue militaire de l'étranger*, n°s 280 et 281 (1876).

Les officiers de landwehr sont répartis en trois groupes ayant chacun leur avancement distinct (1).

1° Officiers d'infanterie;

2° Officiers de cavalerie ;

3° Officiers employés à des postes sédentaires, parmi lesquels on compte les officiers chargés de la tenue des contrôles et de l'administration.

Nul ne peut être nommé cadet dans la landwehr, s'il n'a passé d'une manière satisfaisante les examens réglementaires. Ces examens ont lieu tous les ans, à la fin de septembre ou au commencement d'octobre. Les candidats doivent adresser leurs demandes aux commandants de leurs bataillons ou de leurs régiments de cavalerie respectifs, un mois au moins avant la date de l'examen qui est annoncée dans le journal militaire officiel.

Le programme comporte la connaissance de la langue hongroise ou croate, suivant la nationalité du candidat ; l'arithmétique, l'algèbre, la géométrie, la trigonométrie plane, les principes généraux de la physique, de la chimie et de la mécanique; l'histoire et la géographie considérées spécialement au point de vue de l'Autriche-Hongrie. Quant à la partie militaire proprement dite, elle comprend la théorie d'infanterie ou de cavalerie, l'organisation de l'armée, les principes de la tactique des trois armes, de la stratégie, de la fortification passagère et de la fortification permanente, l'étude des armes à feu et de l'artillerie, la topographie, le service des pionniers. Comme exercices pratiques, les candidats doivent justifier de leurs aptitudes pour le tir à la cible, la gymnastique, l'escrime, la natation ; ceux qui se destinent à la cavalerie passent en outre un examen particulier d'équitation et d'hippologie.

Tous les candidats qui ont obtenu la note *très bien* ou *bien* sont classés par ordre de mérite, et nommés par le ministre de la défense nationale au grade de cadet, à la date du 1er novembre. Leur ancienneté est déterminée par leur numéro de classement.

Les cadets sont ensuite promus lieutenants au fur et à mesure des vacances qui se produisent, et suivant leur ancienneté. Toutefois, comme dans l'armée active, un cadet ne peut obtenir le grade de lieutenant avant d'avoir été agréé par le corps d'officiers. Les candidats qui, à leur examen, ont eu la note *parfaitement* peuvent être nommés lieutenants au choix.

L'avancement aux grades de premier-lieutenant et de capitaine se fait dans l'ordre d'inscription sur les listes de qualification (2). Pour être nommé au choix capitaine ou premier-lieutenant, il faut être porté sur les listes de qualification avec la note *parfaitement.*

Le grade de major n'est conféré qu'aux capitaines qui sont notés comme possédant toutes les aptitudes nécessaires, et qui ont de plus subi un examen théorique et pratique devant une commission spéciale.

(1) Chacun de ces groupes ou cadres particuliers d'officiers porte dans la langue militaire autrichienne le nom de *Konkretual Status.*

(2) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n° 14 (1872).

Cet examen est passé par les officiers qui rentrent dans les deux catégories suivantes :

a) Tous les capitaines montés d'infanterie et les huit capitaines de cavalerie les plus anciens du cadre permanent. (1)

b) Les vingt capitaines d'infanterie et les huit capitaines de cavalerie les plus anciens du cadre non permanent.

Les capitaines que leur ancienneté appelle à passer l'examen sont désignés chaque année par le ministre de la défense nationale, de concert avec le commandant supérieur de la landwehr; ils doivent faire connaître, quatre semaines au plus tard après avoir été prévenus de cette désignation, si leur intention est de subir l'examen dans le courant de l'année. Le refus de se présenter équivaut à une renonciation au grade d'officier supérieur.

La commission d'examen se compose du commandant du district (2) et de deux officiers supérieurs; la date est fixée par le commandant de district, de manière à coïncider autant que possible avec l'inspection du commandant supérieur de la landwehr.

Le programme des connaissances théoriques est le même que celui qui est exigé pour le grade d'officier supérieur dans l'armée active ou dans la landwehr cisleithane.

Quant aux connaissances pratiques, les candidats ne doivent pas seulement faire sur le terrain l'application des règlements d'instruction tactique d'infanterie ou de cavalerie, ils doivent, en outre, conduire dans une manœuvre une troupe d'une force donnée et établir un rapport avec croquis à l'appui faisant connaître les dispositions adoptées par eux.

Enfin, les capitaines d'infanterie sont chargés pendant trois mois de diriger l'administration d'un bataillon ; pendant la durée des exercices périodiques ils exercent le commandement d'un bataillon, et les capitaines de cavalerie celui d'une division (3).

En ce qui concerne les aptitudes physiques, tous les candidats doivent monter convenablement à cheval et, quand ce sont des officiers de cavalerie, posséder une connaissance approfondie de l'équitation et de l'hippologie.

Si les circonstances le permettent, ils font un stage, en qualité de commandants intérimaires de bataillon ou de division, sous la surveillance du titulaire.

Les nominations au grade de lieutenant-colonel, de colonel et de général sont réglées par des prescriptions analogues à celles de l'ordonnance sur l'avancement dans l'armée active.

C. *Libération du service.*

La libération du service est accordée par le souve-

(1) Les capitaines montés sont ceux qui ont le commandement d'un bataillon.

(2) Comme on le verra au chapitre IV, la Hongrie est partagée en sept commandements territoriaux ou districts de landwehr.

(3) Dans les régiments de cavalerie de la landwehr hongroise, la division se compose seulement de deux escadrons.

rain aux officiers supérieurs ainsi qu'aux officiers subalternes qui demandent à conserver le caractère honorifique d'officiers : pour les autres, elle est prononcée par le ministre de la défense nationale.

Au moment de leur libération, les officiers reçoivent un titre de congé définitif, sur lequel sont portés leurs états de service. Ils déclarent en outre s'ils s'engagent à prendre du service dans le landsturm en cas de mobilisation : des contrôles spéciaux pour le landsturm sont tenus à cet effet dans les bataillons d'infanterie et dans les régiments de cavalerie.

(*A suivre.*) (16)

LE SERVICE ALLEMAND DES RAVITAILLEMENTS

D'APRÈS L'EXPÉRIENCE DE LA GUERRE DE 1870-1871

Suite (1).

—

VI

Organisation et fonctionnement du service des ravitaillements en subsistances et en munitions pendant la guerre de 1870-71 (suite).

IIe ARMÉE

a) RAVITAILLEMENT EN SUBSISTANCES

« 1° Le service des ravitaillements de la IIe armée dut être établi sur des bases proportionnellement plus larges que celui de la Ire; car, au commencement de la campagne, la force numérique de la IIe armée était bien plus considérable que celle de la Ire.

L'armée commandée par le prince Frédéric-Charles comprenait, en effet, au début des opérations et jusqu'à l'investissement de Metz, six corps d'armée et quatre divisions de cavalerie; il aurait donc fallu que son inspection des étapes disposât d'un parc d'approvisionnement double de celui de la Ire armée.

Tel n'était pas le cas, d'autant plus que deux de ses corps d'armée ne lui avaient pas été destinés à l'ouverture des hostilités. Pendant la dernière partie de la campagne, le service des ravitaillements fut très pénible, par suite de la longueur et de l'insécurité des lignes d'étapes, du manque d'une ligne ferrée spéciale et surtout de l'insuffisance prolongée des moyens de transport, ainsi que le fait remarquer le capitaine v. der Goltz, dans son livre si instructif intitulé : « Les opérations de la IIe armée (2) ».

2° Au commencement de la campagne, l'armée du prince Frédéric-Charles quitta Mayence et marcha sur la Moselle en se dirigeant sur la gauche de la Ire armée. Elle passa par Sarrebruck et Sarreguemines, traversa la Moselle au-dessus de Metz et concourut avec la Ire armée à l'investissement de l'armée du Rhin dans ce camp retranché. Elle ne put participer aux luttes ultérieures en rase campagne qu'au commencement de novembre 1870, après la reddition de la forteresse et des troupes françaises.

Pendant l'investissement, qui dura dix semaines, la IIe armée fut réduite à quatre corps; on lui enleva également deux divisions de cavalerie. Malgré ces réductions, il fut très difficile, d'assurer la reconstitution des approvisionnements pendant les trois premières semaines (1). Comme la IIe armée manquait de voitures, elle se trouva bien plus liée aux voies ferrées que la Ire armée.

. . . .

L'investissement avait commencé le 19 août. Les deux armées, stationnées autour de Metz, comprenaient sept corps et deux divisions de cavalerie indépendante. Leur service de ravitaillement devait s'effectuer principalement par le chemin de fer à simple voie Rhin-Nahe et la ligne Manheim-Kaiserslautern, qui s'embranche à Neunkirchen avec la première. Le réseau qui s'étend de Sarrebruck à la partie du Rhin comprise entre Manheim et Mayence était tellement encombré vers la fin d'août, que la circulation y était soumise à des interruptions chroniques.

Le 5 septembre, encore, on avait si peu réussi à vaincre toutes ces difficultés, qu'il restait à cette époque sur la rive gauche du Rhin, à destination de la IIe et de la Ire armée, 2,322 wagons chargés de 348,000 quintaux de denrées, soit 600 wagons sur la ligne Rhin-Nahe, 560 sur la ligne du Palatinat, 155 sur la ligne du Rhin, 650 sur la ligne Louis et 537 sur le tronçon de Sarrebruck-Courcelles. Les temps d'arrêt étaient d'autant plus difficiles à éviter, que l'on avait été obligé de choisir comme stations terminus les stations de Herny, Remilly et Courcelles, situées dans les environs de Metz, mais si petites, si dépourvues de voies de garage, de quais et de personnel, qu'il était impossible de décharger les véhicules et de les réexpédier immédiatement.

Nous n'avions pas encore, à cette époque, la quantité de troupes de chemin de fer nécessaire pour transformer rapidement de petites stations en grandes gares de déchargement. Les hangars faisant défaut, on dut les remplacer par des baraques-magasins dont la construction fut laissée à des entrepreneurs civils.

---

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, nos 540 et 541.

(2) Le capitaine von der Goltz, actuellement major au grand état-major allemand, avait été attaché pendant la campagne à l'état-major de la IIe armée. Son ouvrage ainsi que celui du colonel von Vartensleben, chef d'état-major du général von Manteuffel ; *Histoire de la campagne du Sud contre Bourbaki et de celle de la Ire armée contre Faidherbe*, également cité par Kardinal von Widdern, font partie de la *collection verte*. On a donné ce nom, en Allemagne, à des *histoires particlles* rédigées par des officiers d'état-major sur des *documents officiels*, afin de faciliter la tâche de *la section historique du grand état-major allemand* chargée de rédiger l'*histoire de la guerre franco-allemande*, sous la direction du maréchal de Moltke.

(Consulter, pour plus de détails, le n° 63 de la *Revue*.)

(1) Le capitaine Kardinal von Widdern signalera plus loin les services rendus à la IIe armée par les *conserves alimentaires* de la fabrique établie à Berlin, dès le commencement de la mobilisation, par l'intendant d'armée Engelhard, fabrique qui fournissait journellement à cette armée, dès le milieu du mois d'août, 100,000 saucisses aux pois. (*Note de la* REVUE.)

Cet essai ne fut pas heureux. On ne parvint à construire qu'une seule baraque installée à Remilly, il fallut cinq jours pour l'élever; elle mesurait cent pieds de long sur trente de large, et l'on ne put y emmagasiner qu'un huitième des denrées accumulées dans cette gare. Le reste dut être abandonné à la belle étoile, exposé à la pluie torrentielle qui ne cessa de tomber pendant toute cette période. C'est en vain que l'on recouvrit de bâches imperméables les ballots entassés les uns sur les autres; l'humidité du sol gagna la farine, le sel, les céréales, le pain, etc., à la hauteur d'un pied.

L'inspection des étapes ne disposait pas du nombre de voitures nécessaire pour transporter dans ses magasins les denrées à mesure qu'elles étaient déchargées, et il lui était impossible de s'en procurer par voie de réquisition, parce que la cavalerie d'étapes lui manquait; ces conditions fâcheuses contribuèrent encore à aggraver la situation.

Les dispositions suivantes furent prises pour essayer de sortir des difficultés qui embarrassaient l'inspection des étapes :

On créa à Bingerbrück et à Neunkirchen deux magasins de concentration *(Concentrations-Magazine)*, afin d'y décharger les wagons qui se trouvaient arrêtées sur les lignes mentionnées plus haut. A Bingerbrück devaient être déchargés les wagons provenant des directions de Cologne et de Mayence; à Neunkirchen, les wagons se trouvant sur les lignes Bingerbrück-Neunkirchen, Homburg-Neunkirchen et Schiffersdorf-Homburg'. Aussitôt le débarquement terminé, on devait restituer au service des lignes tous les wagons nécessaires à l'exploitation, jeter les denrées avariées, former avec quelques wagons chargés des trains d'approvisionnements dont la composition permettrait de pourvoir aux besoins de l'armée pour un jour. Quatre de ces trains, de cent essieux chacun, devaient être dirigés journellement sur les *stations de déchargement* des environs de Metz (1). Dans ces gares on construisit des hangars pour servir de magasins; l'on empierra et dessécha les chemins d'accès. On emmagasina aussi une partie des denrées déchargées dans des bâtiments voisins de la gare, et l'on employa à cet usage 200 voitures requises dans le district de régence de Trèves.

Afin de constituer les convois de l'inspection des étapes assez fortement pour les mettre à même de satisfaire aux exigences du moment et à celles de l'avenir, on envoya des agents jusque sur le territoire d'Erfurth. Ils reçurent comme mission de louer 2,400 voitures attelées et de les expédier autant que possible par chemin de fer jusqu'à Remilly. D'autres agents se rendirent avec une mission pareille à Worms et à Manheim.

Une amélioration sensible se produisit pour l'armée d'investissement, quand la IIIe armée, dont la marche sur Paris avait été si rapide, ne se servit plus de la ligne Wissembourg-Nancy, qui lui avait été affectée. Nancy, station extrême, était en effet si éloignée de la région atteinte par la IIIe armée, que celle-ci devait renoncer à se servir de ce chemin de fer tant que la forteresse de Toul empêcherait de prolonger l'exploitation de la ligne.

On put donc faire arriver par Nancy des approvisionnements pour l'armée d'investissement, en se servant de l'embranchement Nancy-Frouard-Metz. Au moment où Toul tomba, l'on avait réussi à remplir les magasins formés le long de la Moselle, à Ars et à Novéant, en amont de Metz, de manière à pouvoir suffire aux besoins de deux corps d'armée pendant plusieurs mois.

Le ravitaillement fut encore sensiblement facilité quand, après avoir dû renoncer à se servir des approvisionnements formés à Nancy pour la IIIe armée, on put mettre une ligne d'étapes nouvelle à la disposition de l'inspection de la IIe armée. On avait, en effet, entrepris, dès l'investissement de Metz, la construction d'un chemin de fer de campagne dont le tracé se soudait à Remilly à la ligne de Metz-Sarrebruck, et à Pont-à-Mousson à la ligne Metz-Nancy. Après quarante jours de travail, travaux préparatoires compris, cette ligne, qui mesurait cinq milles (37 kil. 1/2), put être livrée à l'exploitation. Son rendement, il est vrai, n'était pas considérable, à cause des pentes et des courbes excessives qu'il fut impossible d'éviter en la construisant. On ne put y faire circuler que des locomotives à quatre roues et des trains composés de dix à douze voitures, et, en certaines parties du tracé, de trois à cinq seulement. De plus, la marche des trains devait être suspendue pendant la nuit. Malgré ces inconvénients, on parvint à faire passer journellement, de la ligne de Sarrebruck à Pont-à-Mousson, 4,000 quintaux de denrées que l'on dirigea de cette dernière ville sur les magasins de Novéant et d'Ars.

A la suite de cette modification dans les lignes de communication, le siège de l'inspection des étapes de la IIe armée fut porté de Pont-à-Mousson à Remilly, et cette inspection reçut mission de diriger l'exploitation des tronçons de ligne qui se dirigeaient de ce point sur Nancy et Ars-sur-Moselle. L'inspection de la Ire armée fut chargée, de son côté, des mêmes soins sur la ligne Courcelles-Sarrebruck-Neunkirchen (Courcelles était la station terminus de cette ligne). Il fut prescrit en même temps que le IIe et le Xe corps d'armée, ainsi que la division de landwehr du général Kümmer, s'approvisionneraient au magasin de Courcelles; le IIIe corps d'armée, à Ars-sur-Moselle, et le IXe, à Novéant.

Les colonnes de subsistances et d'approvisionnement des corps d'armée avaient à parcourir de sept à huit milles (50 à 60 kilomètres) pour se rendre soit aux stations de déchargement, soit aux magasins d'étapes.

Les attelages et les voitures furent bientôt tellement ruinés par le mauvais état dans lequel ces voyages incessants et des pluies continuelles avaient

(1) Les transports de prisonniers qu'il fallut entreprendre après la bataille de Sedan vinrent apporter de nouvelles difficultés dans l'exploitation; elles s'accrurent encore par la cession que l'on fit à l'armée de la Meuse d'approvisionnements et de 400 voitures.



mis les chemins, que les chargements transportés ne furent plus en rapport ni avec le temps, ni avec les forces qu'on devait y consacrer. Le parc des étapes était si pauvre en voitures qu'il lui fut impossible de venir en aide à ceux des corps d'armée.

Malgré tous ces inconvénients, malgré l'épizootie qui vint à se déclarer, malgré le mauvais temps qu'il fit, mauvais temps qui causa la perte de beaucoup de denrées, on réussit, à dater du milieu de septembre c'est-à-dire pendant les sept dernières semaines de l'investissement, à distribuer des rations saines et variées, que l'on complétait par d'abondantes réquisitions de vin.

L'épizootie força la IIe armée, comme la 1re, à se procurer de grandes quantités de viande de conserve. Le transport en était peu coûteux et facilitait le service sur des voies toujours si encombrées. Aussi l'intendance de l'armée créa-t-elle des fabriques de conserves; celle de Berlin livra chaque jour 120,000 rations et celle de Mayence fournit journellement 150 pièces de bétail (1).

L'épizootie se propageant de plus en plus, on dut renoncer pendant quelque temps à transporter de la paille et du foin ordinaire. On essaya d'y substituer du foin pressé, et cet essai réussit parfaitement. On ne faisait pas encore usage à cette époque *de conserves de fourrages en galettes*.

3° Après la chute de Metz (27 octobre), la IIe armée commença immédiatement sa marche en avant. Elle suivit la ligne d'opérations Bar-le-Duc, Joinville, Chaumont et Troyes, avec Orléans pour objectif; elle devait rejoindre le détachement commandé par le grand-duc de Mecklenbourg qui couvrait le siège de Paris, au sud, contre l'armée française de a Loire appuyée sur Orléans. Le territoire qu'elle avait à traverser avait bien été abandonné par l'ennemi et la sécurité y était assurée jusque sur la Marne (audessus de Saint-Dizier) par des troupes allemandes de garnison; mais au delà de la Marne, dans les bassins supérieurs de la Seine et de l'Yonne, le pays n'était pas sûr, car il était parcouru par des francs-tireurs et il n'avait pas encore été désarmé. On pouvait craindre aussi que les chemins de fer situés à l'ouest de la Marne ne pussent pas être utilisés immédiatement pour le ravitaillement. La ligne n'était pourvue d'une double-voie que jusqu'à Blesme (ligne de Strasbourg-Toul-Paris); et, si la IIe armée pouvait s'en servir pour reconstituer ses approvisionnements, elle n'en avait pas l'usage exclusif.

Dans de pareilles conditions, le service des ravitaillements, soit en denrées, soit en munitions, ne semblait pas devoir être facile; aussi se vit-on forcé de l'organiser d'après des principes tout différents de ceux que l'on avait suivis jusqu'à ce jour.

Les circonstances vinrent heureusement faciliter la solution du problème. Les pays que l'armée eut à traverser étaient fort riches, ils n'avaient encore que très peu souffert des passages de troupes, et de plus l'armée put s'y avancer sur un front très étendu.

La IIe armée, du reste, avait été réduite à trois corps (IIIe, IXe et Xe), et ne s'était grossie que de la 1re division de cavalerie. Au moment de de se mettre en marche, l'effectif réel des présents sous les armes était de 52,000 hommes d'infanterie 7,100 chevaux et 264 bouches à feu.

Afin d'assurer le service des approvisionnements, on prescrivit aux corps d'armée de compléter les chargements de leurs colonnes d'approvisionnements et de leurs convois des subsistances, d'abord aux magasins qui existaient encore à Metz, puis plus tard à ceux qui avaient été formés, dans la région s'étendant jusqu'à la Marne, par les autorités chargées de l'administration du territoire. Des magasins d'étapes devaient aussi être constitués aux différents points où l'armée devait traverser la Marne, assez à temps pour qu'il fût possible aux corps d'armée de s'avancer avec des convois complètement chargés dans la région située à l'ouest de cette rivière, où la sécurité n'était pas encore garantie par des troupes de garnison. Les colonnes de convois de l'inspection des étapes devaient suivre le mouvement de l'armée, depuis la Moselle jusqu'à la Marne; on en profita pour leur faire transborder les denrées des magasins de Metz dans les magasins d'étapes que l'on avait résolu de former. Mais on eut bien soin de diriger préalablement des trains de vivres sur ces localités.

Nous avons parlé plus haut des efforts qu'avait faits l'administration militaire pour augmenter le nombre de ses voitures; le gouvernement d'Alsace-Lorraine la seconda dans cette voie, aussi l'inspection des étapes eut-elle plus de 2,000 voitures à sa disposition au moment où commença la marche en avant. On acheta également des chevaux vigoureux afin d'améliorer les attelages.

Mais on dut, pour se conformer à des ordres supérieurs, envoyer 200 voitures d'avoine à la IIIe armée. Elles portaient un approvisionnement de quatorze jours qu'elles devaient encore augmenter en puisant dans les magasins établis sur leur route, à Ars, Novéant, Pont-à-Mousson, Toul, Commercy, Bar-le Duc, puis plus tard aux magasins en voie de formation à Neufchâteau et enfin à ceux de la Marne constitués à Saint-Dizier et à Joinville. Tous ces ordres purent être exécutés.

Les 1,200 voitures de location qui restaient à l'inspection des étapes durent être réparties plus tard entre les différents corps d'armée, car la IIe armée s'avançait sur un front d'une telle largeur qu'il aurait été, sinon impossible, du moins très désavantageux de la ravitailler, une fois qu'elle serait arrivée au delà de la Marne, avec le seul secours des convois de terre, et en appliquant les règles ordinaires. On eut constamment soin de reconstituer et d'augmenter ses moyens de transport et, comme il a déjà été dit, on envoya à cet effet des agents en Allemagne. Malgré tout le zèle déployé, on ne pouvait espérer voir arriver avant quelques semaines sur le théâtre des opérations les 1,200 premières voitures louées.

(1) Il a été indiqué précédemment comment cette viande était préparée et expédiée. (*Note de la* REVUE.)

En anticipant sur les événements, remarquons tout de suite qu'avant d'atteindre la Loire on avait réussi à rassembler 400 voitures de réquisition qui suivirent l'armée avec des chargements complets; les troupes vivaient du reste sur les ressources du pays. A Orléans, on se trouvait dans la Beauce, province fort riche sans doute, mais le pays était épuisé; aussi futon obligé de consommer successivement les approvisionnements portés par les voitures. Le IXe corps d'armée, qui avait pris les devants et qui s'avançait à marches forcées sur la route de Paris à Orléans, put se ravitailler à Corbeil, aux magasins de la IIIe armée stationnée devant Paris.

On avait prévu, dès l'origine, qu'il serait très facile de vivre avec les seules ressources du pays traversé, pendant toute la marche vers la Loire (de la fin d'octobre jusqu'au milieu de novembre), et l'on avait espéré avec raison qu'il serait possible d'amener intacts jusque sur le théâtre des opérations, au nord-ouest de la forêt d'Orléans, les chargements très considérables des colonnes de subsistances de l'armée. Il était heureux du reste que l'on pût compter sur des circonstances aussi favorables, car on devait craindre qu'après l'arrivée à Orléans le service des ravitaillements ne fut d'autant plus difficile à régler que cette armée n'aurait aucun chemin de fer spécial à sa disposition.

La IIe armée devait en effet partager l'exploitation de la ligne Sarrebruck-Metz avec la Ire, et celle de la ligne Frouard-Blesmes avec l'armée de la Meuse opérant devant Paris. Sous Metz, tout faisait croire que la réparation de la ligne de Blesmes à Chaumont, qui suit la vallée supérieure de la Marne et se dirige ensuite soit sur Troyes, soit sur Tonnerre et Sens, demanderait de longs travaux. On savait aussi qu'il ne serait pas possible de s'en servir, si l'on ne faisait pas venir d'Allemagne le matériel roulant nécessaire. D'un autre côté, sa longueur était si considérable, et elle traversait un pays si menacé, que les faibles troupes d'étapes disponibles étaient loin d'être suffisantes pour assurer la sécurité de ce territoire.

Ces raisons, écrit le capitaine von der Goltz, déterminèrent le commandant en chef à prescrire aux corps d'armée, dès le commencement du mois de novembre, d'augmenter les fonds de leurs caisses respectives, de façon à acheter argent comptant tout ce qui ne pourrait être fourni par l'administration. Des affiches apposées dans les circonscriptions françaises, traversées pendant la marche en avant, devaient porter les intentions de l'intendance allemande à la connaissance du public, et fixer des tarifs pour l'achat du pain, de la viande, du lard, du café, des légumes, du sel, du vin, de la bière, de l'eau-de-vie, des cigares, du tabac, de l'avoine, de la paille, de la farine de seigle et de froment. On détermina le prix auquel devaient être payées chaque ration de soldat (1 fr. 50) et chaque ration de cheval (1 fr. 25) qui ne seraient pas fournies en nature.

On menaça la population d'en revenir aux réquisitions, exécutées avec la rigueur des usages de la guerre, si elle refusait de vendre ses denrées aux prix fixés, et l'on invita les préfets, sous-préfets, maires et autres autorités à user de leur influence, dans l'intérêt même du pays, pour que l'on vendit de gré à gré ce qui serait nécessaire aux troupes.

Ces mesures ne furent pas agréées tout d'abord par l'intendance générale du grand quartier royal, à Versailles. Mais, plus tard, le judicieux emploi de ce système donna les meilleurs résultats.

4° L'armée du prince Frédéric-Charles termina, dans le courant de la première quinzaine de novembre, la marche qu'elle avait exécutée, après son départ de Metz, à travers les bassins supérieurs de la Marne et de la Seine; elle opéra ainsi sa jonction avec le détachement du grand-duc de Mecklenbourg, qui s'était déployé à droite et à gauche des routes conduisant de Paris à Orléans, et le quartier général fut établi à Pithiviers. Le corps d'armée qui formait l'aile droite releva les détachements établis sur la grande route de Paris à Orléans, au nord d'Artenay et autour de Toury; le centre s'étendit au sud d'Artenay et le corps qui formait l'aile gauche opéra autour de Beaune-la-Rolande. Le contact était donc partout très étroit avec l'armée de la Loire numériquement très supérieure à la nôtre; les troupes françaises occupaient la forêt d'Orléans, le pays autour d'Artenay et s'étendaient encore plus vers le sud-ouest; leur but était de faire lever le siège de Paris.

Le front d'opérations de la IIe armée faisait donc face au sud-ouest et ses lignes d'étapes étaient dirigées vers l'est, c'est-à-dire qu'elles communiquaient avec la base par des lignes coupant les derrières de l'armée, non pas perpendiculairement, mais obliquement. La zone de ses étapes était par suite située derrière son flanc gauche. Cette zone s'étendait, en effet, le long de la ligne de communication qui, prenant origine à Nemours, passe par Sens et par Troyes se bifurque sur Chaumont, Joinville et Saint-Dizier, et formait la limite nord de ce territoire. La bande de terrain ainsi définie, occupée par de faibles garnisons d'étapes, était exposée aux insultes des francs-tireurs et resta complètement découverte vers le sud jusqu'au commencement du mois de décembre. La ligne ferrée qui de Blesmes remonte la Marne jusqu'à Chaumont et se dirige sur Troyes (1) en coupant, sous un angle très aigu, la zone des étapes dont il a été question, avait été si sérieusement endommagée par l'ennemi qu'on ne pouvait pas espérer la réparer jusqu'à Troyes avant le commencement de décembre.

Le grand quartier général de Versailles avait du reste prescrit, le 8 novembre, de déplacer successivement le service des étapes de la IIe armée et de le reporter, de la ligne Sarrebruck-Metz-Blesmes, sur la ligne Wissembourg-Frouard-Blesmes. Les communications de la IIe armée se trouvaient ainsi bien établies jusqu'en Allemagne, mais cette ligne d'étapes était si longue et si peu sûre qu'on pouvait difficilement l'employer à partir de Blesmes pour le service des ravitaillements.

(1) Troyes était le siège de l'inspection des étapes.



L'exécution des services administratifs rencontra des difficultés d'autant plus grandes que les opérations entreprises pendant les semaines suivantes (milieu de novembre au commencement de décembre) oscillèrent dans un rayon fort circonscrit. On opérait, il est vrai, dans la Beauce, qui est d'une grande fertilité, mais cette province avait été déjà largement exploitée par les deux partis. Comme on se tenait constamment et scrupuleusement en contact avec l'ennemi, les troupes étaient si fatiguées, par le service des avant- postes et par l'obligation où elles se trouvaient de se tenir toujours prêtes à combattre, que l'on ne put songer à exploiter les ressources qui se trouvaient encore accumulées dans les granges, ni à faire battre ou moudre du grain.

Pour toutes ces raisons, le commandant de la IIe armée demanda, le 22 novembre, l'autorisation de faire passer sa ligne d'étapes par Fontainebleau et Melun et de la diriger sur Nanteuil, où se trouvait la station-terminus provisoire du chemin de fer d'étapes de la IIIe armée qui assiégeait Paris.

Cette demande ne fut pas tout d'abord favorablement accueillie au grand quartier général; il prescrivit cependant au commandant de la IIIe armée de former à Malesherbes un magasin qui expédierait 300,000 rations de farine et 60,000 rations d'avoine à la IIe armée, et à Etampes un second magasin approvisionné comme le premier, qui servirait à ravitailler le détachement du grand-duc de Mecklenbourg opérant également contre Orléans à l'ouest de la IIe armée. Le prince Frédéric-Charles fut autorisé, à la même date, à tirer des approvisionnements de Lagny, où venait d'être établie la station-terminus du chemin de fer d'étapes de la IIIe armée; ce ravitaillement devait être exclusivement exécuté par les colonnes de subsistances et d'approvisionnement de son armée.

Un employé de l'intendance de la IIe armée fut détaché à poste fixe dans cette ville, et l'on prescrivit de diriger sur ce point et d'y organiser des trains de subsistances destinés à la IIe armée. Les colonnes de subsistances eurent donc un chemin fort long à parcourir pour se rendre de Pithiviers, et de plus loin encore, à cette gare de Lagny déjà si encombrée par tant d'autres voitures de la IIIe armée et du parc de siège.

3° Le 28 novembre, le Xe corps d'armée remporta la sanglante victoire de Beaune-la-Rolande et refoula l'ennemi qui avait tenté de bousculer l'aile gauche de l'armée. Du côté de l'aile droite, le grand-duc de Mecklenbourg repoussa victorieusement, à l'ouest de la route de Paris à Orléans, les attaques qui furent dirigées contre lui, le 2 décembre, à Loigny et à Poupry. A la suite de ces faits d'armes, les troupes allemandes prirent l'offensive sur toute la ligne. Orléans fut enlevé après un combat de deux jours et occupé dans la nuit du 5 décembre. Le gros des forces ennemies battit en retraite le long de la Loire et se porta sur Blois, puis sur Vendôme. Elles se divisèrent alors; une partie se dirigea sur Bourges vers le sud, tandis que l'autre fraction continua à descendre la Loire. La poursuite eut d'abord lieu dans trois directions, mais bientôt on la concentra sur la ligne Blois-Vendôme. La grande supériorité numérique de l'armée ennemie pesa encore dans la balance, bien qu'elle ne s'affirmât pendant sa lente retraite que par des canonnades interminables et des combats de détail traînés en longueur.

Lorsque l'armée allemande arriva à Blois, l'ennemi s'était dirigé plus vers l'ouest, sur le Mans, en passant par Vendôme. Sa force de résistance avait peu à peu été fortement ébranlée par la perte de nombreux prisonniers, par ses combats continuels et ses fatigues. Le détachement du grand-duc de Mecklenbourg redevint alors indépendant. On lui donna l'ordre de se concentrer à Chartres pour couvrir le siège de Paris à l'ouest.

L'armée du prince Frédéric-Charles fut renforcée d'une deuxième division de cavalerie; son quartier général fut reporté à Orléans. Le prince s'établit dans une position d'observation qui s'étendait de Blois jusqu'au delà d'Orléans et couvrait le siège de Paris au sud.

Les dernières opérations avaient aussi considérablement affaibli les forces numériques et les approvisionnements de son armée. Les corps manquaient de bottes et le déficit s'élevait dans quelques compagnies jusqu'à quarante paires de chaussures. L'effectif moyen des bataillons de la IIe armée ne dépassait pas 500 à 600 hommes en état de combattre. Le temps pluvieux ou humide, de la fin de novembre au 21 décembre, avait rendu les chemins glissants et y avait créé des ornières. Aussi les chevaux étaient-ils épuisés et toutes les voitures avaient-elles besoin de réparations.

Grâce à la gelée qui se fit sentir plus tard, au repos relatif dont jouirent les troupes jusqu'au commencement de janvier, aux détachements de renfort fournis par les dépôts, les forces numériques et la vigueur des troupes se relevèrent de nouveau sensiblement. Toutefois, l'effectif de l'armée, tel qu'il ressort des situations, ne dépassait pas, le 3 janvier 1871, les chiffres ci-dessous :

	Hommes d'inf.	Chevaux.	Pièces.
IIIe corps d'armée....	17.235	1.038	84
IXe —	16.513	1.470	90
Xe —	15.716	1.003	84
1re divis. de cavalerie.		2.952	6
2e —		2.472	6
Total.....	49.464	8.935	270

Le détachement du grand-duc de Mecklenbourg, formé d'un corps et de deux divisions de cavalerie, et qui coopérait avec l'armée du prince, comptait : 16,150 hommes, 7,478 chevaux et 84 pièces.

L'intendance avait espéré trouver dans Orléans des approvisionnements considérables. Elle fut complètement déçue et se mit en mesure, aussitôt après l'occupation de la ville, de former un magasin central de réserve. La réalisation de ce projet fut retardée surtout parce que l'administration allemande ne

trouva dans cette ville aucun matériel de chemin de fer. L'ennemi avait tout emmené, même sur les lignes d'Orléans à Blois et d'Orléans à Vierzon.

Les colonnes de convois de subsistances promises par l'inspection des étapes n'arrivèrent que successivement et lentement. La majeure partie des douze cents voitures récemment tirées d'Allemagne paraissent cependant être arrivées en Beauce vers le milieu de décembre. Le 8 de ce mois, l'exploitation de la ligne Blesmes-Joinville-Chaumont-Troyes était assurée jusqu'à Troyes, mais elle ne se prolongeait pas au delà de cette ville à l'époque où en est arrivé notre récit.

On ne pouvait donc former le magasin d'Orléans qu'à l'aide des ressources restreintes tirées de la Beauce ou d'envois expédiés de Nanteuil et de Lagny, stations-terminus du chemin de fer d'étapes de la IIIe armée, au sud-est de Paris. On essaya d'acheter des provisions dans les grandes villes du territoire occupé, mais cette tentative n'eut aucun succès.

Par contre, les troupes de chemin de fer furent assez heureuses pour réussir à mettre en état d'exploitation, dès les premiers jours de décembre, le chemin de fer de Paris à Orléans, jusque dans le rayon d'investissement de l'armée de siège, jusqu'à Juvisy. On organisa un service de convois réguliers, par terre, entre Juvisy et Lagny. On ne disposait d'abord que de deux mauvaises locomotives et de quarante, puis de quatre-vingts wagons à marchandises; aussi dut-on recourir à des attelages, pour assurer le service sur certaines parties de la ligne. La 6e division de cavalerie parvint, dans les premiers jours de la deuxième quinzaine de décembre, à s'emparer, à Vierzon, de quatre wagons à voyageurs, de soixante-dix wagons à marchandises et de deux tenders. Cette capture enrichit considérablement notre matériel roulant, qui restait néanmoins insuffisant et ne nous permettait pas de pousser, même jusqu'à Blois, l'exploitation de la ligne Juvisy-Orléans, en supposant qu'il eût été possible, à cette date, de disposer du personnel nécessaire pour assurer ce service.

Deux divisions d'ouvriers de construction de chemin de fer employaient toute leur activité à rétablir la communication, en zigzag, entre Troyes et Orléans. L'une de ces divisions avait commencé le travail à Chaumont; le 2 décembre, elle avait terminé sa tâche jusqu'à Châtillon-sur-Seine; le 23 décembre, jusqu'à Nuits; puis elle continua son travail jusqu'à Sens et Moret. L'autre division était employée, depuis le 16 décembre, à la réparation de la ligne Montargis-Moret et marchait à la rencontre de la première.

Pendant les dix jours de poursuite qui suivirent la prise d'Orléans, l'armée fut nourrie par les habitants; ou vécut aussi grâce aux ressources que l'inspection des étapes faisait acheter ou réquisitionner dans le pays, ainsi qu'à l'aide des approvisionnements dirigés sur Lagny et poussés jusqu'à Orléans. Lorsque la poursuite sur Vendôme fut terminée et pendant la durée du mouvement rétrograde de concentration de l'armée sur sa position centrale d'observation, c'est-à-dire sur les cantonnements autour d'Orléans, Meung, Beaugency et Blois, les troupes pourvurent partiellement à leurs besoins à l'aide de détachements de réquisition qui opérèrent dans la partie de la Sologne avoisinant la rive gauche de la Loire.

L'inspection des étapes quitta Troyes le 9 décembre; elle passa par Nemours et Pithiviers, et arriva à Orléans le 14 décembre avant la fin de la poursuite. Pendant que les troupes s'établissaient dans des cantonnements de séjour pour se remettre un peu de leurs fatigues et se compléter, les autorités de l'inspection des étapes furent chargées de prendre leurs dispositions en vue de nouvelles opérations que l'on méditait contre Bourges, le Mans et Tours.

Les renseignements nous manquent malheureusement pour pouvoir retracer les mesures prises, par les autorités des étapes, en vue d'accomplir leur difficile tâche pendant cette dernière partie de la campagne, qui débute le 3 janvier et se prolonge jusqu'à la fin de la guerre, jusqu'à la prise de Tours, du Mans (12 février) et d'Alençon (1).

Disons cependant qu'on réussit, au milieu du mois de janvier, à atteindre le but qu'on avait poursuivi si longtemps et au prix de si grands efforts, l'établissement d'une communication par voie ferrée d'Orléans avec l'Allemagne; son tracé fort tortueux passait par Chaumont, Châtillon-sur-Seine, Nuits-sous-Ravières, Joigny, Sens, Moret, Montargis, Juvisy, Orléans.

b) RAVITAILLEMENT EN MUNITIONS

Le ravitaillement en munitions fut facile pendant la première période de la campagne. Les difficultés naquirent pendant la durée des opérations de la Loire et elles furent d'autant plus grandes, que la IIe armée, nous l'avons déjà dit, avait des lignes d'étapes fort étendues, peu sûres et qu'elle ne disposait pas de ligne ferrée spéciale pour assurer ses communications.

Une pareille situation devait exercer une influence très fâcheuse sur le ravitaillement des approvisionnements, et *a fortiori* sur celui des munitions; car si les services administratifs pouvaient encore être assurés à l'aide des ressources locales, la reconstitution des approvisionnements en munitions ne pouvait s'effectuer que par des ravitaillements.

Lorsque l'armée quitta Metz, le parc de munitions de campagne se trouvait à Commercy, et le dépôt principal de munitions à Pont-à-Mousson. Le départ avait été si précipité, qu'on ne put emmener les colonnes de munitions des corps d'armée et que les grandes réserves de munitions étaient encore à Pont-

(1) Le vingtième fascicule de la *Guerre franco-allemande* ne contient pas non plus de renseignements relatifs au service des ravitaillements pendant cette partie de la campagne. Il y est cependant question d'un ordre donné par l'intendant général à l'intendant de la IIe armée de former pour l'armée du *Sud* un approvisionnement de dix jours sur la ligne Blesme-Nuits. Cette indication semblerait prouver que la situation s'était un peu améliorée pour la IIe armée. Ajoutons, toutefois, qu'il fut impossible à l'intendant de cette armée de mettre à exécution l'ordre qu'il avait reçu.

(*Note de la* REVUE.)



à-Mousson et à Commercy, quand l'armée était déjà arrivée dans la Beauce au nord d'Orléans.

De Pithiviers, le prince Frédéric-Charles demanda, le 19 novembre, au grand quartier général de Versailles, l'autorisation de se servir de la ligne de Nancy-Nanteuil, affectée à la IIIe armée, pour transporter son parc de munitions de campagne jusqu'à la station de déchargement de Nanteuil et de porter son dépôt de munitions dans la petite forteresse de Vitry, qu'occupait une garnison allemande.

Les stations-terminus de la ligne Nancy-Nanteuil étaient fort peu spacieuses et très encombrées; aussi le grand quartier général trouva-t-il de grands inconvénients à y abriter encore la réserve de munitions de la IIe armée et n'en permit-il le déplacement que jusqu'à Vitry. Par contre, la IIIe armée mit ses approvisionnements de munitions à la disposition de la IIe armée, et les colonnes de munitions, de même que les colonnes de subsistances, durent, pour prendre leur chargement, parcourir la longue route qui s'étend vers le nord-est, des environs de Pithiviers ou d'Orléans jusqu'à Nanteuil et Lagny.

Dans de pareilles conditions, le manque de munitions devait de toute nécessité se faire sentir parfois. Après la bataille de Beaune-la-Rolande, le Xe corps ne disposait plus que de deux colonnes de munitions d'artillerie et d'une colonne et demie de munitions d'infanterie, déduction faite d'une colonne de munitions de chaque espèce qui avait été détachée.

Quand, après les batailles d'Orléans, la IIe armée se mit à la poursuite de l'ennemi et se vit engagée pendant une semaine entière dans des combats journaliers et des canonnades prolongées, la disette de munitions atteignit un tel degré que le prince dut, en raison du mauvais fonctionnement du service des ravitaillements, imposer à l'armée, par un ordre tout spécial, le devoir impérieux de ménager avec une extrême rigueur le peu de munitions qui restait. »

(A suivre.) (74)

L'ARTILLERIE ITALIENNE EN 1881

Suite (1).

III

Organisation en temps de guerre.

En cas de mobilisation générale, les divers éléments de l'artillerie, dont nous avons précédemment étudié l'organisation en temps de paix, sont portés à l'effectif de guerre et répartis entre les armées d'opérations ou compris dans les troupes chargées d'assurer la défense et la sécurité du territoire, ainsi que dans les dépôts et dans les services qui restent maintenus à l'intérieur du royaume.

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, nos 530, 531, 534, 539, 540 et 541.

Les armées d'opérations comprennent des troupes d'artillerie de campagne (batteries de campagne et train), des troupes d'artillerie de forteresse (batteries de montagne et compagnies d'artillerie de forteresse), et enfin des détachements d'ouvriers et d'artificiers. Les compagnies d'artillerie de forteresse qui n'entrent pas dans la composition des armées d'opérations, soit pour le service des parcs d'artillerie d'armée, soit pour celui des équipages de siège, sont spécialement affectées à la défense des places et des côtes; elles forment, avec les dépôts des régiments et les compagnies spéciales non mobilisées, la portion sédentaire des troupes de l'artillerie. Les directions territoriales de l'arme et ses établissements continuent d'ailleurs à fonctionner suivant les mêmes principes qu'en temps de paix.

Au point de vue du recrutement et du mode d'emploi, on divise aussi les forces italiennes en :

Armée de première ligne (troupes actives, réserve et troupe de complément) ;

Armée de deuxième ligne (milice mobile et troupe de complément) ;

Et armée de troisième ligne (milice territoriale).

En fait d'artillerie, la milice territoriale ne compte d'ailleurs que des compagnies de forteresse, tandis que la milice mobile comprend des batteries de campagne, des compagnies de forteresse et des compagnies du train.

Nous nous proposons, dans cette dernière partie de notre étude, d'expliquer l'organisation des divers états-majors, corps de troupe, etc., que l'artillerie est appelée à mettre sur pied, en temps de guerre, de montrer comment la répartition du service doit se faire entre les éléments existant en temps de paix, et d'indiquer les règles adoptées pour la mobilisation. Toutefois, afin de mieux établir les relations qui existent, dans les armées d'opérations, entre l'artillerie et les autres corps, nous donnerons tout d'abord un aperçu général de la composition de l'armée de campagne.

Composition générale de l'armée de campagne. — Les troupes de l'armée permanente sont formées en corps d'armée, tandis que celles de la milice mobile sont organisées en divisions (1).

Les forces mobilisées appartenant à l'armée de première ligne doivent, suivant l'instruction de 1873 sur la formation de guerre, être réparties en plusieurs armées, chaque armée comprenant deux ou trois corps d'armée, en principe trois. Chaque corps d'armée se compose de deux divisions d'infanterie et de troupes non endivisionnées appelées, en Italie, *troupes supplétives*.

La division d'infanterie est normalement formée de deux brigades d'infanterie (12 bataillons), de deux escadrons de cavalerie et d'une brigade de trois batteries d'artillerie (1 lourde, 2 légères).

Les troupes supplétives ou de réserve du corps d'armée comprennent : une brigade de cavalerie

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n° 146.

(8 escadrons), un régiment de bersaglieri, une brigade d'artillerie de 4 batteries (2 lourdes, 2 légères) et une brigade du génie de deux compagnies.

De plus, les divisions ainsi que le corps d'armée sont dotés de tous les services accessoires nécessaires.

Ainsi chaque division possède :

Un parc d'artillerie divisionnaire chargé de réapprovisionner en munitions et en matériel les troupes de la division et comprenant une réserve de chevaux;

Une section de santé;

Une section des subsistances.

Le corps d'armée comprend :

Un parc d'artillerie de corps réapprovisionnant les troupes supplétives ou de réserve et les parcs divisionnaires;

Un parc du génie de corps;

Un équipage de pont;

Une section de santé;

Une section des subsistances (affectée, de même que la section de santé, aux troupes supplétives);

Un parc de réserve de vivres;

Une colonne de train du pain;

Une caisse de corps d'armée.

Dans chaque armée, il existe de même des services accessoires analogues à ceux du corps d'armée, savoir :

Le parc d'artillerie d'armée, desservi par deux compagnies d'artillerie de forteresse (1) et par des détachements spéciaux;

Le parc du génie d'armée;

Vingt-quatre hôpitaux d'armée;

Un parc de vivres de réserve;

Trois sections de boulangers;

Un parc d'habillement et d'équipement de réserve;

Une caisse d'armée;

Trois infirmeries de chevaux.

En dehors des troupes appartenant aux corps d'armée, chaque armée comprend, avec les compagnies d'artillerie de forteresse, une compagnie de milice d'infanterie affectée au parc de vivres de réserve et des troupes du génie, consistant en une compagnie de chemins de fer et une compagnie de sapeurs munie de matériel télégraphique.

Il y a également au grand quartier général une compagnie de sapeurs dans les mêmes conditions.

Les parcs divisionnaires et les parcs de corps d'armée constituent, avec les services similaires de division et de corps, les deux échelons des *établissements de campagne de première ligne*. Les parcs d'armée appartiennent de même au premier échelon des *établissements de campagne de deuxième ligne* dont le deuxième échelon est le *dépôt central*.

En arrière des établissements de campagne se trouvent ceux de *réserve*, installés à l'intérieur du territoire.

(1) Appartenant à l'armée permanente ou à la milice mobile.

Indiquons, pour terminer cet aperçu général, l'organisation du commandement et les dispositions spéciales concernant le service de l'artillerie et du train mobilisé par cette arme.

Sous l'impulsion unique du général en chef, la haute direction se partage en deux branches distinctes: d'une part, la conduite des opérations, qui est confiée au grand quartier général, de l'autre, le soin de pourvoir à tous les services administratifs (santé, commissariat, télégraphes, postes, transports, étapes, service vétérinaire, prévôté, approvisionnement en matériel, y compris les munitions): c'est la mission de l'intendance générale (1).

Le grand quartier général comprend l'état-major, composé d'officiers d'état-major, d'officiers de diverses armes, de médecins, de commissaires, de vétérinaires, etc., le commandement général de l'artillerie et celui du génie.

L'intendance générale se subdivise aussi en deux branches : l'état-major chargé de la haute direction des services administratifs, moins les transports, et la direction générale des transports. Des officiers des diverses armes et des différents services forment le personnel de l'intendance générale, dont l'état-major comprend, en particulier, une section d'artillerie.

Dans chaque commandement d'armée, la répartition des attributions est analogue à celle qui est adoptée pour le commandement supérieur. Il existe au quartier général un commandement d'artillerie d'armée.

Dans le corps d'armée et dans la division, on ne trouve plus qu'un quartier général composé d'un état-major, d'un commandement d'artillerie, d'un commandement du génie (2), d'une direction de santé et d'une direction du commissariat; il n'y a plus d'intendance.

Les chefs de chacun des services spéciaux, dans la division, dans le corps d'armée, etc., correspondent directement et hiérarchiquement entre eux pour la partie purement technique et administrative de leur service propre; à chaque échelon, ils doivent suivre les directions et les instructions du chef correspondant de l'unité supérieure, à la condition toutefois que ces directions et ces instructions se concilient avec les ordres émanant des commandants de division, de corps d'armée, etc., dont ils dépendent directement.

Le commandant de l'artillerie d'une division a sous ses ordres la brigade et le parc d'artillerie attachés à la division.

Le commandant d'artillerie de corps d'armée dirige tout le service de l'artillerie du corps; la brigade

(1) Il importe de ne pas assimiler l'*intendance* italienne à la nôtre; le service correspondant à celui de notre intendance est fait en Italie par le *commissariat*. L'intendant général et les intendants d'armée italiens ne sont pas des fonctionnaires de l'ordre administratif, mais des officiers généraux appartenant aux armes combattantes.

(2) Celui-ci dans le corps d'armée seulement.



d'artillerie des troupes supplétives et le parc de corps d'armée relèvent immédiatement de lui.

Le commandant d'artillerie d'armée et le commandant général de l'artillerie ont de même, dans les limites de leur commandement, la direction supérieure de leur arme; mais les parcs d'armée et les dépôts centraux ne dépendent pas d'eux, ils sont compris dans le service des intendances d'armée; c'est à celles-ci que les commandants d'artillerie d'armée doivent s'adresser pour le réapprovisionnement des parcs de corps d'armée. Les établissements de réserve, installés à l'intérieur, sont dirigés et administrés d'après les règles suivies en temps de paix.

Le train d'artillerie fournit d'une manière générale des détachements à tous les quartiers généraux, aux intendances et aux services accessoires de corps d'armée, à l'exception de ceux qui relèvent du génie et des parcs de réserve de vivres. Le génie dispose, en effet, de son train spécial; quant au parc de réserve de vivres, il est formé par la réunion des voitures de vivres de réserve des régiments d'infanterie avec un personnel de conduite et d'escorte pris dans ces régiments, le train régimentaire étant d'ailleurs mobilisé par chaque arme avec ses propres ressources.

Le service du train dans les établissements de deuxième ligne est, en majeure partie, confié au train auxiliaire.

Telles sont les grandes lignes de l'organisation de l'armée de campagne; dans cet exposé, ainsi que le lecteur a pu s'en apercevoir, on n'a point parlé des batteries à cheval et des batteries de montagne.

Les premières sont obtenues par une transformation de batteries montées légères existant en temps de paix; groupées en brigades de trois batteries, elles sont destinées à appuyer les mouvements des divisions de cavalerie indépendantes : il est à présumer que de semblables divisions seraient formées au moyen de prélèvements opérés sur la cavalerie normalement affectée aux corps d'armée, mesure d'autant plus facile, que chaque corps compte douze escadrons. Les batteries à cheval seraient, dans cette hypothèse, tirées de l'artillerie des troupes supplétives ou de réserve.

Quant aux batteries de montagne, elles peuvent être affectées éventuellement à des corps d'armée ou à des divisions appelés à opérer en pays de montagne : on sait, d'ailleurs, qu'une partie d'entre elles forme l'artillerie des troupes alpines.

L'organisation des divisions de milice mobile est prescrite au moment de la mobilisation; l'artillerie y est chargée des mêmes services que dans les divisions actives. Ce que nous aurons à dire de l'artillerie divisionnaire s'appliquera donc, en général, aussi bien à la milice mobile qu'à l'armée de première ligne.

SERVICES DE L'ARTILLERIE DANS LES DIVISIONS

Commandement de l'artillerie. — Le commandement de l'artillerie, dans une division, est exercé par le major placé à la tête de la *brigade de batteries*. Son état-major se compose d'un adjudant-major en deuxième (officier subalterne), d'un lieutenant médecin et d'un lieutenant ou d'un sous-lieutenant vétérinaire; un fourrier-major, un caporal-major, un caporal-trompette (tous trois montés), un planton et quatre ordonnances sont attachés à l'état-major, dont l'effectif total s'élève ainsi à 4 officiers (ou assimilés), 8 hommes de troupe, 5 chevaux de selle d'officiers, 5 chevaux de selle de troupe (1),

COMPOSITION DES BATTERIES

La composition des batteries varie suivant le matériel dont elles sont armées et suivant la formation adoptée. Les batteries montées peuvent avoir soit six pièces, soit huit pièces, ce qui constitue la deuxième ou la troisième formation, la première formation étant celle du temps de paix. Ainsi qu'on le verra plus loin avec détail, chaque batterie passe d'abord, en cas de mobilisation, à la deuxième formation; elle doit ensuite arriver à la troisième, qui correspond à l'organisation normale du temps de guerre.

Si les ressources en personnel étaient insuffisantes, ou si l'on ne disposait pas du temps nécessaire pour achever la mobilisation, les batteries pourraient se borner à parfaire la deuxième formation : il y a donc lieu d'examiner celle-ci en même temps que l'autre, puisque, dans certaines éventualités, elle serait la formation définitive.

En *deuxième formation*, toutes les batteries montées ont 15 voitures, 6 pièces, 6 caissons, 2 chariots de batterie et une forge; en *troisième formation* : 2) voitures, 8 pièces, 8 caissons, 3 chariots de batterie et une forge.

Le nombre des bouches à feu d'une division d'infanterie peut donc varier entre 18 et 24; dans les divisions actives, les deux tiers des bouches à feu sont des pièces légères de 7 c., l'autre tiers étant composé de pièces lourdes de 9 c. se chargeant par la culasse; les batteries de milice mobile sont armées de canons de 9 c. se chargeant par la bouche.

PERSONNEL

Le tableau placé à la colonne suivante contient la composition détaillée des batteries actives sur le pied de guerre, en deuxième et en troisième formation : les batteries de milice mobile ont la même composition en personnel que les batteries actives lourdes.

Répartition des chevaux. — En temps de guerre, les commandants de batterie ont trois chevaux, les lieutenants et sous-lieutenants en ont chacun deux.

Les chevaux de selle de troupe sont affectés aux fourriers, aux sergents, aux caporaux-majors, au caporal-fourrier, aux trompettes; deux caporaux-majors cependant ne sont pas montés.

Les pièces et les caissons s'attellent à 6 chevaux dans les batteries actives de 9 et dans celles de milice

(1) Les médecins et les vétérinaires ont toujours des chevaux de troupe

GRADES ET EMPLOIS	BATTERIE LOURDE 2e formation (6 pièces)	BATTERIE LOURDE 3e formation (8 pièces)	BATTERIE LÉGÈRE 2e formation (6 pièces)	BATTERIE LÉGÈRE 3e formation (8 pièces)
OFFICIERS				
Capitaine commandant la batterie.	1	1	1	1
Lieutenants et sous-lieutenants ..	3	4	3	4
Total des officiers.....	4	5	4	5
TROUPE				
Fourrier	1	1	1	1
Sergents	5	6	5	6
Caporaux-majors	6	8	6	8
Caporal-fourrier	1	1	1	1
Caporaux	10	12	10	12
Trompettes	3	3	3	3
Maréchal-ferrant	1	1	1	1
Bourrelier	1	1	1	1
Elève maréchal	1	1	1	1
Elève bourrelier	1	1	1	1
Ordonnances	4	5	4	5
Soldats	128	160 (1)	90	124 (2)
Total de la troupe.....	162	200	124	164
CHEVAUX				
De selle { d'officiers	9	11	9	11
De selle { de troupe	14	17	14	17
De trait	92	124	66	92
Total des chevaux. ...	115	152	89	120

(1) Dont 62 conducteurs et 98 servants.
(2) Dont 46 conducteurs et 78 servants.

mobile, à 4 chevaux dans les batteries montées de 7; la forge s'attelle partout à 6 chevaux et les chariots de batterie à 4 chevaux. Comme le montre le tableau, les batteries disposent, suivant le calibre et suivant la formation, de deux, trois ou cinq attelages haut-le-pied.

Fonctions du personnel. — La batterie se divise en deux parties : la batterie de combat, composée des pièces et des caissons, et la réserve, formée des autres voitures. La batterie de combat se partage elle-même, suivant la formation, en trois ou quatre sections comprenant chacune deux pièces et deux caissons, et placées sous les ordres d'un lieutenant ou d'un sous-lieutenant.

Les sous-officiers sont employés au commandement de la réserve et à celui des pièces, ou sont à la disposition du commandant de batterie; deux d'entre eux sont chefs des caissons dans chacune des demi-batteries. A chaque caisson est, en outre, attaché un caporal (ou un soldat ancien), chargé de la distribution et du service des munitions : on le nomme garde-munitions (*guarda munizioni*). Les hommes peuvent, en général, être employés indifféremment comme servants ou comme conducteurs.

Armement de la troupe. — Equipement. — Harnachement. — L'armement des hommes de troupe des batteries, sous-officiers et soldats, est le même qu'en temps de paix ; chaque homme du cadre a dix-huit cartouches de revolver. Tous les hommes ont un porte-manteau.

Dans les batteries lourdes et dans celles de milice mobile, les sous-verge des pièces sont munis d'une selle; le sous-verge de l'attelage de devant de chaque pièce peut seul être monté dans les batteries légères.

MATÉRIEL DES BATTERIES ACTIVES

1° *Description sommaire.*

Bouches à feu. — Les bouches à feu sont de deux calibres :

Calibre lourd ou de 9 c. (exactement 87 mill.), adopté en 1876, et calibre léger ou de 7 c. (exactement 75 mill.), adopté en 1873.

Le canon de 7 c. est en bronze ou en bronze comprimé et se charge par la culasse : on le désigne par l'abréviation 7 BR (Ret.) (1). Le canon de 9 c. est en acier ou en bronze comprimé et se charge également par la culasse; les bouches à feu de ce calibre, en acier, sont dénommées 9 ARC (Ret.) (2), celles en bronze 9 BR (Ret.); la lettre C (3) est en outre gravée sur le tourillon droit de ces dernières, ainsi qu'il est prescrit de le faire pour tous les canons en bronze comprimé.

Le *mécanisme de culasse* consiste, pour les deux pièces, en un coin cylindro-prismatique; l'*obturation* est obtenue à l'aide d'un anneau en acier logé dans la bouche à feu et s'appuyant sur une contre-plaque placée dans un évidement circulaire du coin. Dans la pièce de 7, l'anneau est logé dans une bague vissée et matée dans le corps du canon.

La *lumière* est inclinée dans les canons de 9 et traverse le coin, comme dans les canons allemands; les bouches à feu de 9 en acier sortent d'ailleurs de l'usine Krupp. Dans les canons de 7, la lumière est verticale et en avant du coin.

La *hausse* est à section pentagonale et porte une réglette pour les dérives. Deux des faces sont graduées en distances de 50 en 50 mètres et servent, l'une, pour le tir à obus, l'autre, pour le tir à shrapnels; une troisième face porte une graduation en millimètres. La réglette des dérives est divisée en millimètres.

Munitions. — Les projectiles sont de trois sortes : obus, shrapnels et boîtes à mitraille.

(1) 7 *Bronzo Rigato* (*Retrocarica*) : 7 Bronze Rayé (se chargeant par la culasse). Les canons construits antérieurement à 1880 sont en bronze ordinaire : les tables de construction du canon de 7 en bronze comprimé ont été approuvées le 4 mars 1881.

(2) 9 *Acciaio Rigato Cerchiato* (*Retrocarica*) : 9 Acier Rayé Fretté (se chargeant par la culasse). Les désignations abrégées qui suivent la mention des calibres en Italie indiquent le métal employé, le mode de construction et de chargement et quelquefois en outre le modèle. On verra un grand nombre d'applications de cette règle, à propos du matériel de siège, de place et de côte.

(3) Comprimé (*compresso*).



Les obus et les shrapnels sont munis de quatre cordons de cuivre : deux des cordons sont placés vers la naissance de l'ogive, les deux autres vers le culot.

Les obus sont à segments annulaires, du système Uchatius, et sont par suite semblables aux obus en service dans les artilleries autrichienne, allemande et russe. Ils sont armés de la fusée percutante modèle 1879 ; au moment du tir on doit mettre en place le porte-amorce de cette fusée.

La charge explosive des shrapnels est placée dans un tube central en laiton : les balles sphériques, en alliage de plomb et d'antimoine, sont isolées les unes des autres par de la colophane. La fusée, modèle 1876, pour shrapnels de campagne est une fusée à temps, à canal circulaire ; elle est graduée en distances de 50 en 50 mètres s'étendant, suivant le calibre, jusqu'à 2,900 ou 2,700 mètres.

Les boites à mitraille cylindriques sont remplies de balles sphériques faites avec le même alliage que celles des shrapnels et isolées de la même manière.

On emploie pour la confection des charges une poudre à grains irréguliers variant entre 7 et 11 millimètres : cette poudre est au dosage de 75 parties de salpêtre, 15 de charbon et 10 de soufre.

Affûts. — L'*affût de 9* est l'ancien *affût en bois, modèle 1844* transformé ; il se compose de deux demi-flèches surélevées vers la tête au moyen de flasques rapportés et convergeant vers la crosse où elles se terminent par un bout-de-crosse-lunette ; l'essieu encastré dans un corps d'essieu en bois est formé de deux demi-essieux en fer, réunis par une plaque d'assemblage. Deux sièges, pour le transport des servants, sont disposés sur l'essieu.

L'*appareil de pointage* se compose essentiellement d'une vis double : la tête de la vis intérieure supporte la culasse de la pièce et se trouve reliée aux flasques par deux tirants en fer ; l'écrou de la vis extérieure est muni de tourillons.

Deux coffrets en tôle sont disposés à droite et à gauche de l'affût vers les flasques : ils contiennent divers accessoires, outils, etc. Une boite à mitraille est fixée contre l'affût, en arrière de chacun des coffrets.

L'affût est muni d'un *frein à patins* et porte une hachette.

L'affût de 9 en bois doit être remplacé par un affût en fer ; on a récemment adopté un affût en fer pour le canon de 12 de siège léger se chargeant par la culasse, et sur lequel on monte également le canon de 9 de campagne,

L'*affût de 7* est en tôle de fer et formé de deux flasques, d'un essieu en acier portant deux sièges pour les servants, de deux tirants d'essieu, d'un frein à patins et d'un appareil de pointage. Celui-ci se manœuvre à l'aide d'une vis double qui sert à élever ou à abaisser une semelle sur laquelle repose la culasse de la pièce. L'affût de 7 a un coffret de flèche et porte deux boites à mitraille et une hachette.

Les limites de l'angle de tir sont — 7° et + 19° pour l'affût de 7, — 15° et + 20° pour celui de 9.

Avant-trains. — L'avant-train, modèle 1844, pour canon de 9 est en bois ; il porte un coffre en bois, modèle 1863 transformé, s'ouvrant à la partie supérieure. Ce coffre contient, outre les munitions, un obturateur et différentes pièces de rechange, une table de tir, etc. L'essieu est d'un seul morceau. Extérieurement, l'avant-train de pièce porte, entre autres objets, une prolonge, une boite à graisse, un seau, une pelle, une hache, le matériel d'attache des chevaux, les couvertures de campement et une toile prélat destinée à protéger le chargement. Le paquetage des servants est arrimé en partie sur les marchepieds des avant-trains.

Dans le matériel de 7, le plus grand nombre des parties de l'avant-train sont en fer : le chargement est d'ailleurs analogue à celui de l'avant-train de 9 ; la hache y est remplacée par une pioche.

La volée des avant-trains porte deux palonniers pour atteler les chevaux de derrière.

Caissons. — L'avant-train du caisson est, pour chaque calibre, semblable à celui de la pièce ; tous les avant-trains de caissons sont munis d'une pioche, aucun n'a de hache.

L'arrière-train de 9, modèle 1844, est en bois et porte deux coffres à munitions, modèle 1844, analogues au coffre d'avant-train ; il est, comme l'affût, muni d'un frein à patins. A l'arrière-train sont fixés extérieurement une serpe, une masse, une pelle carrée, une pioche, un timon, un palonnier de rechange, etc. Un caisson sur deux est muni d'une roue de rechange.

Un nouvel avant-train et un nouveau caisson de 9 c., en fer, sont à l'étude.

L'arrière-train de 7 est en fer ; il porte un coffre à munitions s'ouvrant par la partie supérieure, mais de dimensions plus grandes que celui de l'avant-train, et un coffret placé en arrière du coffre ; le coffret renferme des outils et accessoires qui, dans le matériel de 9, sont répartis entre de petites caisses contenues dans les coffres à munitions. Des outils à pionniers et des rechanges sont fixés extérieurement à l'arrière-train, comme pour le caisson de 9.

Chariots de batterie et forge. — On emploie dans les batteries de 9 et de 7 le chariot de batterie, modèle 1857, et la forge, modèle 1844.

Le chariot de batterie ressemble d'une manière générale au chariot de parc français ; la réunion des trains s'y fait de même à contre-appui, mais le tournant de la voiture est illimité. Un coffret est disposé à l'avant-train, en arrière de l'essieu ; à l'arrière-train, un coffre inférieur relie les brancards à l'essieu. Les chariots de batterie sont destinés au transport des rechanges, des fourrages, des vivres, des harnais et autres approvisionnements nécessaires au personnel ; comme capacité, ils peuvent contenir 180 rations de fourrages complètes.

Un des chariots transportant des rechanges renferme en outre une caisse spéciale d'outils. Différents outils à pionniers et le matériel d'attache des chevaux font d'ailleurs partie du chargement extérieur

des chariots de batterie, comme de celui de la forge Celle-ci rappelle la forge de campagne française; cependant la disposition de l'arrière-train est différente: le soufflet est placé la tuyère tournée vers le derrière de la voiture, deux longs coffres sont disposés à droite et à gauche du soufflet, deux coffrets sous les brancards et une caisse à charbon à l'arrière de la voiture. Les instruments, outils, approvisionnements, etc., nécessaires aux vétérinaires, aux maréchaux-ferrants et aux selliers, sont renfermés dans les divers coffres de la forge qui transporte aussi une marmite et une fermeture de culasse de rechange.

Il est question de substituer à la forge en service une forge portative qui serait placée sur un chariot de transport, modèle 1876; cette dernière voiture est appelée à remplacer le chariot de batterie actuel.

Dans les batteries de 9, les roues de toutes les voitures, à l'exception du chariot de batterie, sont du même modèle, les timons sont tous identiques; la même règle s'applique aux pièces et aux caissons des batteries de 7. Les roues des chariots de batterie appartiennent à deux autres catégories, celles de l'avant-train ont un plus petit diamètre que celles de l'arrière-train.

Toutes les batteries possèdent un *télémètre Gautier*.

Données numériques. — Les principales données numériques relatives au matériel des batteries sont contenues dans le tableau suivant :

DONNÉES PRINCIPALES	CANON DE 9 C. A R C (RET.)	CANON DE 7 C. B R (RET.)
Bouche à feu.		
Calibre ... mm.	87	75
Longueur totale ... mm.	2100	1780
Longueur de l'âme ... mm.	1875	1589
Nombre des rayures ...	20	12
Poids de la bouche à feu (avec la fermeture) ... k.	492	298
Affût, avant-train et caisson.		
Poids de l'affût avec les armements ... k.	623	400
Poids de l'avant-train chargé ... k.	813	549
Poids total de la voiture (bouche à feu, affût et avant-train avec le chargement de guerre complet) k.	1928	1247
Charge par cheval { sans les servants ... k.	321	312 (1)
Charge par cheval { avec les servants (2) ... k.	379	382
Poids du caisson chargé (3) ... k.	2142	1333
Voie du matériel ... m.	1.53	1.36
Munitions.		
Poids de l'obus chargé ... k.	6.730	4.250
Charge d'éclatement ... gr.	200	220
Poids du shrapnel chargé ... k.	6.700	4.200
Nombre de balles qu'il renferme ...	177	100
Charge d'éclatement ... gr.	17	13
Poids de la boîte à mitraille ... k.	7.125	4.100
Nombre de balles qu'elle renferme ...	226	126
Poids de la charge de tir ... k.	1.450	0.850

(1) Ce poids est réduit à 208 k. dans les batteries à cheval où les pièces sont attelées à 6 chevaux.
(2) 5 servants pour les pièces de 9, 4 pour les pièces de 7.
(3) Y compris une roue de rechange.

Service des bouches à feu. — Le service des canons de 7 se fait réglementairement à l'aide de cinq servants; celui des canons de 9, à l'aide de six. Le règlement prévoit cependant, en cas de mise hors de combat d'une partie du personnel, la manœuvre de la bouche à feu de 7 et de celle de 9 avec trois hommes, dont le chef de pièce au besoin. La pièce de 7 transporte quatre servants sur l'avant-train et sur les sièges d'essieu; le cinquième servant prend place sur l'avant-train du caisson avec le garde-munitions. Dans les batteries de 9, la pièce transporte cinq servants, dont trois sur l'avant-train. Lorsque la batterie manœuvre sans caissons, un servant monte sur le sous-verge de l'attelage de devant. Une partie des sous-verge des batteries étant munis de selles et pouvant par suite être montés, l'opération du remplacement des chevaux de selle ou des porteurs manquants ainsi que le transport des servants présentent moins de difficultés; les chevaux de selle peuvent être également attelés.

2° *Renseignements sur le tir.*

Tir à obus. — Le premier tableau de la page 111 renferme les données principales relatives au tir et à sa justesse.

La *vitesse initiale* est de 421 mètres pour le canon de 7 et de 454 pour celui de 9: la portée extrême est respectivement de 5,400 et 5,800 mètres pour ces deux bouches à feu; la hausse ne permet le tir qu'aux distances maximum de 3,800 et de 4,000; au delà il faut pointer à l'aide du quart de cercle.

L'obus de 7 produit en moyenne 130 éclats pesant environ 30 grammes; celui de 9 en donne 160 de 40 grammes.

Le *tir à shrapnels* s'emploie jusqu'aux distances de 2,600 mètres pour le canon léger et de 2,800 pour

BOUCHES A FEU	DISTANCES	ANGLES DE TIR	ANGLES DE CHUTE	VITESSES RESTANTES	ZONES DANGEREUSES HAUTEUR DU BUT 1.80	ECARTS PROBABLES PORTÉE	DIRECTION	HAUTEUR
	Mètres.	Degrés.	Degrés.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.
Canon de 7 c. B R (Ret.)	500	0°42'	1°1'	352	101	5 0	0.11	0.09
	1000	1°54'	2°29'	307	41	5.50	0 38	0 26
	2000	4°54'	6°56'	251	15	6.50	0.94	0.86
	3000	8°54'	13°34'	215	7	9.0	1.73	2.27
	4000	14°24'	—	—	—	—	—	—
	5000	22°18'	—	—	—	—	—	—
Canon de 9 c. A R C (Ret.)	500	0°44'	0°52'	376	119	5.0	0.10	0.08
	1000	1°44'	2°11'	330	47	5.50	0.25	0 21
	2000	4°20'	6°	273	17	6.50	0.86	0.70
	3000	7°47'	11°19'	240	9	9.50	2 05	1.92
	4000	12°10'	18°10'	217	6	15.0	4.20	5.0
	5000	17°48'	—	—	—	—	—	—

le canon lourd ; les limites du *tir à mitraille* sont de 500 et de 600 mètres.

3° *Approvisionnements de la batterie en munitions.*

Le chargement des différents coffres est indiqué dans le tableau ci-dessous :

CANONS	DÉSIGNATION DES COFFRES	OBUS	SHRAPNELS	BOITES A MITRAILLE	NOMBRE TOTAL DE COUPS
9 c	Avant-train de pièce	16	15	3 (1)	34
	Avant-train de caisson	16 } 48	15 } 47	1	32 } 96
	Arrière-train de caisson	32	32	»	64
7 c.	Avant-train de pièce	20	18	4 (1)	42
	Avant-train de caisson	20 } 50	18 } 48	2	40 } 100
	Arrière-train de caisson	30	30	»	60

(1) Dont 2 sur l'affût.

Les batteries ayant toujours en temps de guerre un caisson par pièce, quelle que soit la formation adoptée, on compte donc par bouche à feu :

Dans les batteries de 9 : 64 obus,
— 62 shrapnels,
— 4 boites à mitraille,
soit 130 coups ;
et dans les batteries de 7 : 70 obus,
— 66 shrapnels,
— 6 boites à mitraille,
soit 142 coups.

L'approvisionnement total s'élève par suite :
Dans les batteries de 9 formées à 8 pièces, à 1,040 coups,
— 6 — 780 —
— de 7 — 8 — 1,136 —
— 6 — 852 —

MATÉRIEL DE LA MILICE MOBILE

Avant l'introduction des bouches à feu se chargeant par la culasse, les batteries de campagne de l'armée active étaient armées de canons en bronze de 9 c. (9 BR) et de 12 c. (12 BR). Le canon de 12 c. a été affecté au service de siège, celui de 9 c. a été maintenu dans les équipages de campagne où il est employé pour l'armement des batteries de la milice mobile.

Le canon de 9 BR ressemble aux bouches à feu françaises, modèle 1858 ; son calibre est de 86mm6, son poids de 390 kilog.; l'âme a 6 rayures.

Les projectiles employés avec le canon de 9 BR sont l'obus ordinaire pesant 4 kil. 500 et renfermant 300 gr. de poudre, le shrapnel pesant 6 kil. 920 et contenant 15 grammes de poudre et 190 balles, enfin la boite à mitraille, d'un poids de 6 kil. 450 ; la boite à mitraille est chargée de 41 balles.

L'obus et le shrapnel sont munis de deux couronnes d'ailettes ; le premier de ces projectiles est armé d'une fusée en bois à une seule durée, le second, de la fusée à temps, en bronze, modèle 1876.

On emploie une charge de tir confectionnée avec l'ancienne poudre à canon et pesant 900 grammes.

La vitesse initiale de l'obus est de 408 mètres ; la hausse est graduée jusqu'à 3,200 mètres. Sous l'angle de 22°, on obtient une portée de 4,000 mètres.

Le canon de 9 BR est monté sur l'affût modèle 1844, les voitures et les coffres sont en général du même modèle que pour les batteries de 9 ARC (Ret.). La composition en matériel est d'ailleurs la même.

Comme munitions, chaque avant-train de pièce ou de caisson renferme :

46 obus,
10 shrapnels,
4 boites à mitraille,
60 charges ;

et chaque arrière-train de caisson :

68 obus,
12 shrapnels,
80 charges,

répartis également entre les deux coffres.

Chaque pièce est donc approvisionnée à 200 coups ; la batterie transporte un total de 1,200 ou de 1,600 coups, suivant qu'elle est formée à 6 ou à 8 pièces.

TRAIN D'ARTILLERIE

Le train d'artillerie est chargé, dans une division, de fournir le personnel du parc d'artillerie divisionnaire et divers détachements pour la conduite des équipages de l'état-major de la division, de la direction du commissariat, de la section de santé et de la section des subsistances.

Il existe, pour le train comme pour les batteries, deux formations de guerre successives : en deuxième formation, le train met sur pied les détachements et sections entrant dans la composition des corps d'armée, moins les parcs d'artillerie et les sections de santé; en troisième formation, l'on organise les détachements et sections affectés aux directions de santé, aux parcs divisionnaires d'artillerie, aux états-majors et à la plupart des services généraux d'armée, enfin aux parcs d'artillerie de corps d'armée et d'armée et aux directions de santé d'armée.

Parc d'artillerie divisionnaire. — Les parcs d'artillerie divisionnaires doivent transporter 56 coups 1/4 par pièce de 7, 72 par pièce de 9 appartenant aux batteries de la division et 48 cartouches par fusil (1).

Le matériel d'un parc divisionnaire se compose de :
6 caissons à munitions de 9 (à 4 roues);
9 caissons à munitions de 7 (à 4 roues);
18 caissons à cartouches (à 4 roues);
1 forge (à 4 roues);
2 chariots de transport (à 4 roues);
2 charrettes de bataillon (à 2 roues).
—
38 voitures.

Le personnel nécessaire au service du parc comprend une *section de train d'artillerie* composée de :
2 lieutenants ou sous-lieutenants, 1 vétérinaire (lieutenant ou sous-lieutenant);
3 sergents, 2 caporaux-majors, 9 caporaux, 2 trompettes, 2 maréchaux-ferrants (dont 1 élève), 2 bourreliers (dont un élève), 3 ordonnances et 156 soldats, dont 84 conducteurs et 72 hommes à pied, soit en tout 179 hommes de troupe;
4 chevaux de selle d'officiers, 11 de troupe et 168 de trait. Dans le nombre des chevaux de trait de troupe sont compris 20 chevaux haut-le-pied.

Les deux sections du train affectées aux parcs divisionnaires d'un même corps d'armée provenant de la même compagnie, l'un des parcs compte en plus dans son personnel : 1 capitaine, 1 fourrier, 1 caporal-fourrier, 1 ordonnance, 2 chevaux de selle d'officier et 2 de troupe.

Les hommes du train portent d'une manière générale le même armement qu'en temps de paix; les sous-officiers et les hommes du cadre ont le revolver et dix-huit car ouches, les hommes de troupe ont le sabre d'infanterie; toutefois, dans chaque section affectée à un parc d'artillerie, 24 hommes sont armés du mousqueton, ils ont un sabre-baïonnette et trente-deux cartouches.

Etat-major de la division et direction du commissariat. — Le train d'artillerie fournit à l'état-major de la division un détachement composé de :
1 vétérinaire (lieutenant ou sous-lieutenant), 25 hommes de troupe, 3 chevaux de selle de troupe et 21 de trait.

Les voitures attelées comprennent cinq voitures à quatre roues et à quatre chevaux (1 chariot d'état-major, 1 forge et 3 chariots de transport ou chariots-fourragères) et une voiture pour la poste, à deux roues et à un cheval.

Le détachement affecté à la direction du commissariat est de trois conducteurs et six chevaux de trait; il y a, comme voitures, un chariot de transport et une voiture-omnibus à deux chevaux.

Section de santé. — Le matériel de la section de santé se compose de :
5 chariots (à 4 roues) pour malades;
2 charrettes à 2 roues, pour médicaments;
1 charrette de bataillon pour l'eau;
4 charrettes de bataillon;
—
12 voitures.

Une section du train est affectée à la section de santé; elle a, comme personnel, 1 officier subalterne, 35 hommes de troupe, 2 chevaux de selle d'officier, 2 de troupe, 34 de trait.

Section des subsistances. — La section des subsistances n'a qu'un détachement du train de 6 hommes placé sous les ordres d'un caporal monté. Les 12 chevaux de trait du détachement servent à atteler 2 chariots de transport et 2 charrettes de bataillon.

Le service des transports dans la division est donc assuré, en majeure partie, par le train d'artillerie; les autres corps de troupe mobilisent leur train régimentaire ainsi que celui des brigades d'infanterie. Le total des voitures de la division (1) s'élève à :
70 voitures à 2 roues, dont 12 attelées par le train d'artillerie;
112 voitures à 4 roues, dont 110 attelées par l'artillerie et le train d'artillerie.

(A suivre.) (55)

L'ÉCOLE D'ÉQUITATION BELGE

—

La *Revue* a déjà consacré un ce tain nombre d'articles ou de nouvelles (2) aux écoles militaires

(1) Les batteries, dans ces évaluations, sont supposées formées à huit pièces; à moins d'indication contraire, on admettra toujours que les batteries ont été portées à la troisième formation.

(1) L'effectif normal d'une division d'infanterie est de 380 officiers, 11,364 hommes de troupe, 1,258 chevaux de toutes catégories.

(2) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n° 40, 58, 59, 62, 259, 261, 265, 323, 474 et 510.



de la Belgique : nous continuerons aujourd'hui cet exposé en donnant quelques détails sur l'école d'équitation d'Ypres.

Instituée d'abord par arrêté royal du 24 mars 1860 sous la dénomination actuelle, l'école d'équitation fit place, le 1er janvier 1863, à une école de cavalerie, pour reprendre de nouveau sa dénomination primitive le 29 janvier 1874; enfin l'organisation de 1874, d'après laquelle la durée des cours était d'une année, a été modifiée par arrêté royal du 17 septembre 1881.

Nous résumerons comme il suit, d'après le journal militaire officiel belge, les dispositions essentielles de l'arrêté royal de 1881 et de l'instruction ministérielle qui en règle l'exécution.

L'école d'équitation a pour but :

1° De perfectionner les officiers, sous-officiers et brigadiers des troupes à cheval dans les différents détails du service et spécialement dans les principes de l'équitation;

2° De former des instructeurs et des écuyers aptes à répandre dans les corps des méthodes uniformes d'instruction pour les cavaliers et de dressage pour les chevaux ;

3° De former des maréchaux-ferrants pour le service de l'armée.

Personnel.

L'école d'équitation comprend un personnel permanent et un personnel non permanent. Les officiers, sous-officiers, etc., composant le personnel permanent sont fournis par la cavalerie et l'artillerie et continuent à compter dans leurs corps.

Le *personnel permanent,* qui est désigné, sauf le commandant de l'école, par le ministre de la guerre, a la composition suivante :

Un officier supérieur, commandant;

Un capitaine, chargé de l'administration de l'escadron ;

Trois capitaines ou lieutenants de cavalerie, instructeurs des divisions d'officiers;

Trois lieutenants ou sous-lieutenants de cavalerie, instructeurs-adjoints ;

Un lieutenant d'artillerie, instructeur-adjoint;

Un médecin ;

Un vétérinaire;

Un officier-payeur;

Un adjudant sous-officier ;

Cinq maréchaux des logis, dont deux de l'artillerie, sous-instructeurs ;

Trois maréchaux des logis, dont un maitre d'escrime, un secrétaire du commandant de l'école, et un faisant fonctions de fourrier de l'escadron ;

Un maitre de maréchalerie du grade de maréchal des logis ou de brigadier;

Quatre brigadiers, un sellier, un tailleur, un maréchal-ferrant, moniteur de maréchalerie, trois trompettes;

48 cavaliers et conducteurs d'artillerie, à raison de quatre par régiment de cavalerie et d'artillerie de campagne;

Enfin une ordonnance par officier.

Les chevaux d'école et de carrière, provenant d'une remonte spéciale, sont au nombre de 32. Tous les hommes de troupe du personnel permanent, à l'exception du sellier, du tailleur et des maréchaux-ferrants, sont montés.

Le *personnel non permanent* se répartit entre les six divisions désignées ci-après :

1re division, officiers d'instruction;
2e — — élèves;
3e — sous-officiers d'instruction de seconde année;
4e — sous-officiers élèves;
5e — brigadiers élèves;
6e — maréchaux-ferrants élèves.

Ce personnel comprend encore un soldat ordonnance par officier élève ou d'instruction, deux soldats par régiment de cavalerie et d'artillerie de campagne et un soldat du bataillon du train pour servir d'ordonnances aux élèves des 3e, 4e et 5e divisions.

La désignation du personnel non-permanent a lieu dans les conditions suivantes :

Chaque année, avant le 15 août, le commandant supérieur de la cavalerie et l'inspecteur général de l'artillerie adressent au ministre de la guerre les états des lieutenants, sous-lieutenants, sous-officiers, brigadiers et élèves maréchaux-ferrants qu'ils proposent pour suivre les cours de l'école d'équitation.

Ces états doivent comprendre, pour chaque régiment de cavalerie et d'artillerie de campagne :

Pour la 1re division : un lieutenant ou sous-lieutenant. Cet officier doit autant que possible réunir les conditions suivantes : avoir moins de trente-deux ans, jouir d'une bonne santé, posséder les aptitudes et le goût nécessaires pour être à même de diriger plus tard l'instruction des cadres et des recrues ainsi que le dressage des chevaux; enfin, avoir suivi avec fruit les études de l'école en qualité de sous-lieutenant ou de sous-officier élève;

Pour la 2e division : les sous-lieutenants de cavalerie et d'artillerie de campagne sortis récemment des écoles, ceux nouvellement promus qui n'ont pas encore suivi les cours de l'école en qualité de sous-officiers, enfin, ceux dont l'instruction laisse à désirer;

Pour la 4e division : deux sous-officiers;

Pour la 5e division : deux brigadiers proposés pour l'avancement;

Pour la 6e division : deux élèves maréchaux-ferrants.

Les états de l'inspecteur général de l'artillerie comprennent, en outre, un sous-officier, un brigadier et deux élèves maréchaux-ferrants du bataillon du train.

Les chefs de corps proposent les officiers sous leurs ordres qui remplissent les conditions exigées pour suivre les cours de la 1re et de la 2e division, en commençant par les plus anciens.



Les adjoints d'état-major (1) signalés par le conseil de perfectionnement comme réunissant les aptitudes nécessaires pour le service d'état-major, peuvent être détachés pendant un an à l'école d'équitation, à moins qu'ils n'aient déjà suivi les cours de cet établissement.

Les sous-officiers et brigadiers proposés pour l'admission à l'école doivent posséder une certaine instruction et avoir encore au moins quatre années à passer au service.

Les enfants de troupe admis dans la cavalerie ou l'artillerie de campagne, et qui sont devenus sous-officiers ou brigadiers, doivent faire un stage à l'école d'équitation.

Les élèves maréchaux doivent savoir lire et écrire. avoir encore au moins trois ans à servir, et savoir forger convenablement un fer en deux chaudes.

Chaque année, après les examens de fin de cours, le commandant de l'école signale les sous-officiers qui ont les aptitudes voulues pour suivre les cours de la 3e division; le département de la guerre désigne ensuite, sur la proposition de la commission des examens de sortie, les sous-officiers admis à continuer leurs études dans cette division. Les régiments qui comptent déjà un sous-officier dans la 3e division n'en présentent qu'un seul pour la 4e.

Attributions du commandant.

Le commandant de l'école est nommé par arrêté royal : il a la haute direction de toutes les branches du service et de l'instruction, et exerce sur tout le personnel l'autorité disciplinaire d'un chef de corps. Il préside tous les conseils; il correspond avec le commandant supérieur de la cavalerie, mais s'adresse à l'inspecteur général de l'artillerie pour tout ce qui concerne spécialement le personnel appartenant à cette arme.

Cours.

L'école s'ouvre le 1er octobre, et les cours, commencés dès le lendemain, se terminent le 31 juillet. La durée des cours est de dix mois pour les cinq premières divisions, et de vingt-deux mois pour la sixième; cependant les élèves de cette dernière division qui, au bout du dixième mois, prouvent qu'ils ont acquis l'habileté voulue pour remplir convenablement les fonctions de maréchal-ferrant, peuvent être proposés pour rejoindre leur régiment.

Un conseil d'instruction présidé par le commandant de l'école et comprenant les trois instructeurs, donne son avis sur toutes les questions relatives à l'enseignement qui lui sont soumises par le président.

Les instructeurs et les instructeurs-adjoints dirigent le travail théorique et pratique des divisions auxquelles ils sont attachés. Le vétérinaire enseigne l'hippologie à toutes les divisions et dirige l'enseignement de la maréchalerie, ainsi que le service vétérinaire de l'école.

Avant le 15 février, le conseil d'instruction fait subir aux élèves des 2e, 4e, 5e et 6e divisions un examen semestriel : les tableaux de classement établis à la suite de cet examen sont affichés dans les salles de théorie.

Avant le 15 septembre, toutes les divisions passent un examen de fin de cours, à la suite duquel le conseil d'instruction établit un rapport sur les résultats obtenus et sur les améliorations à introduire dans l'organisation et dans l'enseignement de l'école.

Le ministre de la guerre nomme chaque année une commission chargée de procéder aux examens de sortie. Cette commission est présidée par un officier général de cavalerie ou d'artillerie, et comprend trois membres, savoir : un officier supérieur de cavalerie, un officier supérieur d'artillerie et l'inspecteur vétérinaire. Il est désigné un suppléant pour le président et pour chacun des membres de la commission.

La moyenne des points obtenus par les élèves à l'examen semestriel et à l'examen de fin de cours, compte pour la moitié dans le classement de sortie. Pour satisfaire à cet examen final, le candidat doit obtenir sur l'ensemble des matières la moitié au moins du maximum des points attribués à ces matières par l'échelle des cotes adoptée.

Le classement est établi par arme.

Les élèves qui n'ont pas satisfait à l'examen peuvent, sur la proposition du commandant de l'école ou du jury d'examen, être autorisés à doubler leur année.

Il est tenu compte dans les propositions pour l'avancement des succès obtenus à l'école d'équitation par les candidats.

Le 31 juillet, les officiers, sous-officiers et soldats du personnel non permanent ainsi que leurs chevaux sont dirigés sur leurs corps.

Autant que possible, les officiers, sous-officiers, brigadiers et soldats du personnel permanent, qui appartiennent à des régiments désignés pour exécuter les manœuvres d'automne, rejoignent leurs corps pour la durée de ces manœuvres, lorsqu'elles ont lieu pendant la suspension des cours.

Chevaux.

Les officiers de la 1re division amènent à l'école un cheval de la dernière remonte de leur régiment prêt à être monté, et c'est sur ce cheval qu'ils appliquent la méthode de dressage.

Les sous-officiers désignés pour la 3e division amènent avec eux le cheval qui leur sert de monture, plus un cheval de la dernière remonte qu'ils ont à dresser méthodiquement et qui est choisi de préférence parmi les chevaux difficiles, irascibles et restés rebelles au dressage.

Les chevaux détachés à l'école d'équitation reçoivent un demi-kilogramme d'avoine supplémentaire pendant la période du travail de carrière, c'est-à-dire du 16 mai au 30 juillet.

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n° 446.



Tous les ans, du 25 mai au 30 juillet, deux attelages de six chevaux sont mis à la disposition du commandant de l'école pour les exercices spéciaux de l'artillerie. Le ministre désigne, sur la demande de l'école, le régiment qui doit les fournir.

Dispositions diverses.

L'instruction est donnée d'après un programme approuvé par le ministre de la guerre.

Tous les officiers non-mariés vivent ensemble : ils nomment une commission présidée par l'officier le plus ancien dans le grade le plus élevé, et composée d'un lieutenant ou d'un sous-lieutenant de chacun des personnels permanent et non-permanent; cette commission règle tous les détails concernant la table.

A grade égal, l'officier et le sous-officier du personnel permanent exercent, lorsqu'ils sont en fonctions, l'autorité sur tout autre officier ou sous-officier détaché à l'école.

Dans les prises d'armes auxquelles assiste l'école, celle-ci prend la droite des corps de troupe à cheval.

En cas de mobilisation, l'école est dissoute par les soins du commandant, qui se conforme à cet égard aux instructions spéciales qu'il a reçues en vue de cette éventualité. (49)

LES COMPAGNIES ALPINES DE RÉSERVE ET DE MILICE MOBILE

L'organisation des compagnies alpines a été l'objet de plusieurs études dans la *Revue* (1).

On a fait ressortir, particulièrement dans l'une d'elles, quelle importance les Italiens attachent à cette troupe d'élite, et avec quel soin jaloux ils cherchent à y maintenir et développer l'esprit de corps. On a signalé en dernier lieu l'intention du général Bruzzo, alors ministre de la guerre, de créer, dans cette arme spéciale, des troupes de seconde ligne, pour utiliser les soldats en congé illimité provenant des compagnies alpines.

Par le fait, le général Bruzzo se faisait l'interprète du sentiment général, nettement exprimé, à cette époque, dans une discussion de la Chambre; on ne voulait pas admettre qu'on perdît le bénéfice de l'instruction toute spéciale donnée à ces soldats, en les incorporant dans des régiments d'infanterie de ligne, au moment de la mobilisation. Au surplus, il était urgent, aux yeux de tous, de donner une organisation plus complète aux troupes alpines qui ont, comme on sait, la mission importante de protéger et de couvrir la mobilisation de toute l'armée.

Pour des raisons dont nous n'avons pas à nous occuper ici, il n'a pas été donné une suite immédiate à ce projet, et c'est seulement le 17 novembre dernier que le ministre de la guerre actuel, le général Ferrero, a tracé les bases de la nouvelle organisation dans une circulaire dont voici les principales dispositions :

A partir du 1er janvier 1882, il sera formé, sur le papier, dans les districts de recrutement de chaque compagnie alpine permanente, une compagnie alpine de réserve et une compagnie alpine de milice mobile.

Tous les hommes de première catégorie, en congé illimité, appartenant à l'armée permanente et ayant fait leur service dans les compagnies alpines, seront affectés à la compagnie alpine de réserve.

A la compagnie alpine de milice mobile seront affectés tous les hommes de première catégorie, passés dans la milice mobile après avoir appartenu à la compagnie de réserve.

Les compagnies de réserve et de milice mobile porteront le même numéro que la compagnie alpine permanente à laquelle elles correspondent, avec l'addition des mots : « de réserve » ou « de milice mobile ».

Chaque compagnie alpine permanente formera, avec les compagnies de réserve et de milice mobile correspondantes, un groupe (*riparto*) spécial, sous le commandement d'un chef de bataillon ou d'un capitaine ancien de grade.

Les cadres d'officiers seront pris, soit dans les compagnies alpines permanentes, soit dans les régiments de bersaglieri ou d'infanterie; ces officiers seront désignés à l'avance et choisis parmi ceux qui possèdent les qualités physiques et militaires exigées pour ce service spécial.

Pour le commandement des groupes (*riparti*) alpins et des unités plus considérables qui pourraient être formées, dans diverses zones alpines, par la réunion de plusieurs d'entre eux, on emploiera, indépendamment des dix chefs de bataillon existant actuellement, des officiers supérieurs de bersaglieri et d'infanterie ayant déjà servi dans les compagnies alpines, et autant que possible dans celles qu'ils sont appelés à commander.

Les cadres des sous-officiers seront constitués, en partie avec des sous-officiers tirés des compagnies permanentes, en partie avec des sous-officiers rappelés de congé, ou avec des caporaux-majors que l'on nommerait sous-officiers au moment de la mobilisation.

Les compagnies alpines de réserve, ainsi que celles de milice mobile, doivent se former aussitôt que l'ordre de mobilisation est publié. A cet effet, les hommes qui en font partie seront convoqués en une seule fois dans des lieux de concentration qui seront désignés ultérieurement et où l'on établira des magasins avec les approvisionnements nécessaires d'effets d'habillement, d'équipement et d'armement.

Dans chaque district de recrutement des compagnies alpines permanentes, il sera tenu un contrôle spécial des hommes appartenant aux compagnies de réserve et de milice mobile correspondantes.

---

(1) Voir spécialement les nos 453, 456 et 458 (1er semestre 1879).

Les directions territoriales de santé, qui fournissent actuellement un caporal aide infirmier et cinq soldats infirmiers à chaque compagnie alpine, devront donner un personnel analogue aux compagnies de réserve et de milice mobile.

Les 36 compagnies de réserve seront organisées immédiatement.

Pour le moment, et jusqu'à complète évolution du système nouveau de recrutement, on ne formera que 36 sections de milice mobile au lieu de 36 compagnies.

Telles sont les principales dispositions contenues dans la circulaire du 17 novembre, qui a dû commencer à recevoir son application le 1er janvier 1882.

Des instructions spéciales viennent, en effet, d'être données aux commandants des districts intéressés pour l'affectation des hommes et la tenue des contrôles. Ces contrôles doivent être distincts pour les compagnies de réserve et pour les compagnies de milice mobile, et les hommes y seront inscrits par classes.

D'autres instructions sont également nécessaires pour la formation des cadres d'officiers et de sous-officiers. Cette question toutefois, ne laisse pas que de présenter certaines difficultés : il y a, en effet, à pourvoir au cadre de 72 compagnies nouvelles, c'est-à-dire à préparer au service spécial des compagnies alpines 360 officiers nouveaux, sans compter les commandants des groupes, et 648 sous-officiers (1). La valeur de ces compagnies de seconde ligne dépendra naturellement de la bonne composition de leurs cadres.

Nous ignorons jusqu'à présent quelles sont les mesures de détail ordonnées pour résoudre ces difficultés. D'après l'*Esercito italiano* cependant, le ministre, dans le but de s'assurer d'avance le personnel d'officiers nécessaire à la nouvelle organisation, aurait prescrit un roulement entre les officiers des compagnies alpines permanentes et des officiers de bersaglieri et d'infanterie qui réunissant les conditions d'aptitude voulues pour le service alpin.

Ce mode de roulement ne serait sans doute appliqué que graduellement, pour ne pas désorganiser les compagnies permanentes, et, dans ce cas, il ne produirait les résultats cherchés qu'après une période de temps assez longue.

Ces réserves étant faites, nous devons constater que l'organisation des troupes alpines, telle qu'elle résulte des dispositions de la circulaire du 17 novembre dernier, acquiert une importance considérable.

Au moment de la mobilisation, chaque compagnie alpine permanente aura derrière elle deux autres compagnies composées d'hommes recrutés tous sur place et ayant une connaissance parfaite du pays où ils doivent opérer.

Ces trois compagnies formeront un groupe homogène de soldats vigoureux, expérimentés et résolus, vivant en contact continuel, même pendant leur congé illimité, et conservant par suite les sentiments de camaraderie et d'esprit de corps qui les attachent les uns aux autres.

En résumé, les troupes alpines compteront cent huit compagnies, réparties en trente-six groupes comprenant chacun : une compagnie alpine permanente, une de réserve et une de milice mobile.

Il est intéressant d'établir l'effectif approximatif que ces troupes atteindront, lorsque la nouvelle organisation aura produit tout son effet.

En prenant pour base le contingent annuel de la compagnie alpine (83 hommes) et la durée du service dans l'armée permanente et la milice mobile, durée qui est de douze ans pour l'infanterie, l'effectif de chaque groupe alpin se décomposera ainsi :

	Hommes.
Compagnie permanente, trois classes à 83 hommes par classe, soit..........	249
Compagnie de réserve, cinq ou six (1) classes à 83 hommes par classe, soit.	415 ou 498
Compagnie de milice mobile, quatre ou trois (1) classes à 83 hommes par classe, soit........................	332 ou 249
Total du groupe.....	996

Ce qui donne pour les trente-six groupes 35,856 hommes.

Si l'on en déduit les pertes subies par les classes, pertes qu'on peut évaluer à 10 0/0 pour les contingents alpins à cause de l'émigration, on arrive encore à un effectif en hommes de troupe supérieur à 30,000 (2).

C'est donc une force considérable de troupes d'élite, éminemment propres à la guerre de montagne, à cause de leurs qualités natives et de leur éducation spéciale, que l'Italie possédera, pour former, sur la frontière des Alpes, un rideau de protection derrière lequel l'armée aurait tout le temps de se mobiliser.

(78)

(1) On sait que le cadre de la compagnie alpine comporte 5 officiers et 9 sous-officiers.

(1) Le nombre des classes qui forment la milice mobile n'est pas fixé d'une façon absolue, il est de trois ou quatre.

(2) La commission parlementaire chargée d'examiner le projet de loi sur la réorganisation de l'armée, déposé par le ministre le 26 novembre 1881, aurait l'intention, d'après les dernières nouvelles recueillies dans la presse italienne, de proposer la formation de quatre régiments alpins qui seraient organisés, comme les bersaglieri, à quatre bataillons, et de réduire l'effectif de la compagnie alpine sur le pied de paix à 125 hommes; cet effectif serait toutefois un minimum ne devant pas être dépassé.

Cette proposition, si elle était adoptée, aurait pour effet de porter à soixante-quatre le nombre des compagnies alpines permanentes, et entraînerait nécessairement quelques modifications dans l'organisation des compagnies alpines de réserve et de milice mobile correspondantes.

NOUVELLES MILITAIRES

ANGLETERRE

PROJET DE RÉORGANISATION DE LA CAVALERIE. — Dans son numéro du 30 janvier dernier, le *Times* annonçait la réunion au *War Office* d'une commission spéciale chargée d'étudier un projet de réorganisation de la cavalerie anglaise (1); voici, d'après cette même feuille, en quoi consisterait cette réorganisation:

On sait que la cavalerie de ligne de l'armée anglaise se compose de 28 régiments, dont 10 de dragons ou dragons-gardes, 5 de lanciers et 13 de hussards. Sur les 10 régiments de dragons ou dragons-gardes, quatre constituent la grosse cavalerie et, à ce titre, ne participent point au service des Indes, qui comporte toujours 9 régiments pris sur les 24 autres, et dont la durée est pour chacun d'environ dix à douze années.

A l'avenir, la totalité des régiments concourra au service des Indes. Avec 27 des 28 régiments de cavalerie de ligne, on formera neuf brigades de trois régiments, savoir:

3 brigades de dragons;
2 brigades de lanciers;
4 brigades de hussards.

A cet effet, l'un des dix régiments de dragons sera transformé en lanciers; quant au 28e régiment, qui sera l'un des treize régiments de hussards, il ne sera pas embrigadé et restera disponible.

Dans chaque brigade, les divers régiments conserveront leur désignation et leur numéro actuels ainsi que leurs insignes distinctifs, mais les enrôlements ne seront reçus qu'au titre de la brigade; de même les officiers seront promus non dans le régiment, mais au titre de la brigade. De cette façon, officiers et soldats pourront, suivant les besoins du service, être transférés, dans la même brigade, d'un régiment dans un autre.

Voici maintenant le rôle affecté à chacun des trois régiments de ces brigades territoriales:

En tout temps, l'un sera en résidence dans les Indes et les deux autres tiendront garnison dans le Royaume-Uni.

De ces deux derniers régiments, l'un, le premier à marcher, sera maintenu à un effectif renforcé et devra être constamment prêt à partir, au premier signal, pour une destination quelconque; le troisième régiment, qui servira de dépôt aux deux autres, sera le régiment rentré le dernier du service à l'extérieur; il recevra et instruira les recrues de la brigade et, par des envois d'hommes, maintiendra les deux autres régiments à leur effectif réglementaire.

Le cadre de chaque régiment sera, à tour de rôle, maintenu aux Indes, pendant une période de seize ans, mais aucun officier, sous-officier ou soldat n'y devra séjourner pendant plus de sept ou huit années.

En vertu de ce système, le cadre d'un régiment de retour des Indes devra, dans les circonstances normales, résider dans le Royaume-Uni pendant 32 ans, dont 16 comme dépôt et 16 comme régiment de guerre.

Telle est, en substance, la réorganisation annoncée; il n'est pas question dans ce projet de la cavalerie de la garde; toutefois, dit le *Times*, « il est probable qu'avec un ministre de la guerre sérieux et pratique, ce corps spécial n'échappera pas longtemps à une réforme capitale. En effet, les trois régiments de la garde, ont un effectif total d'environ 1,300 hommes, dont l'entretien coûte quelque chose comme 120,000 livres par an (3 millions de francs). Au point de vue militaire, ils ne rendent aucun service; ils ne fournissent pas un seul homme à la réserve et, d'autre part, ils sont beaucoup trop nombreux pour le rôle qu'ils ont à remplir dans les cérémonies officielles... »

(1) Cette commission est composée comme il suit: général Wardlaw, ancien inspecteur-général de cavalerie; major-général sir F. Fitzwygram, inspecteur-général de cavalerie pour la Grande-Bretagne, commandant la brigade de cavalerie d'Aldershot; major-général Fraser, inspecteur-général de cavalerie pour l'Irlande, commandant la brigade de cavalerie du camp de Curragh; major-général Bulwer, inspecteur-général du recrutement; M. Knox, trésorier-général de l'armée.

SUSPENSION DES EXERCICES ANNUELS POUR LES MILICES IRLANDAISES PENDANT L'ANNÉE 1882. — On sait que, dans les circonstances normales, les régiments de milice du Royaume-Uni sont astreints à une période annuelle d'instruction d'une durée de vingt-huit jours.

Un ordre du conseil inséré dans la *Gazette officielle* du 10 février fait connaître que les milices irlandaises ne seront pas convoquées en 1882 pour exécuter leurs exercices habituels.

Une décision semblable avait été prise à leur égard l'an dernier.

MESURES CONCERNANT LA MOBILISATION ÉVENTUELLE DE DEUX CORPS D'ARMÉE. — On lit dans la *Naval and Military Gazette* du 18 janvier dernier :

« On sait que les deux derniers ministères se sont occupés des moyens à employer pour réunir sur des points donnés la réserve du matériel de guerre nécessaire à la mobilisation éventuelle de deux premiers corps d'armée (1). On vient de faire un nouveau pas dans cette voie, et l'on a ordonné de réunir, dans certaines garnisons centrales de l'Angleterre, de l'Irlande et de l'Ecosse, une proportion déterminée de bouches à feu et d'effets de harnachement, en un mot le matériel nécessaire pour mettre à un moment donné ces deux corps d'armée sur le pied de guerre. S'il en était besoin, les troupes à mobiliser seraient prévenues par le télégraphe, et, dans l'espace de quarante-huit heures, elles seraient pourvues de leur matériel et prêtes à entrer en campagne. »

AUTRICHE-HONGRIE

L'INSURRECTION DE DALMATIE ET D'HERZÉGOVINE. — Les opérations militaires proprement dites ne sont pas encore commencées; cependant, en Dalmatie, le général Jovanovic voulant mettre un terme aux incursions des Krivosciens, qui étaient venus enlever des troupeaux sur le littoral aux portes de Risano et d'Orahovac, a fait attaquer, le 9 février, les bandes qui occupaient le plateau et le blockhaus de Ledenice. L'opération, dirigée par le général-major Winterhalder qui commande une division d'infanterie à Cattaro, et soutenue par le feu de plusieurs navires de l'escadre embossés dans la baie de Risano, a pleinement réussi. La colonne expéditionnaire était composée du 3e bataillon de chasseurs, d'un bataillon du 14e de ligne et d'un bataillon du 43e; les pertes des Autrichiens se sont élevées à deux officiers et seize hommes mis hors

(1) Dans le *memorandum* ministériel de 1881, il est question seulement de la mobilisation éventuelle d'un premier corps d'armée. (Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n° 529.)

de combat. Les plateaux de Ledenice et de Veljeselo seront occupés dorénavant d'une manière permanente; on a commencé à y établir des ouvrages.

Du côté de l'Herzégovine, le général Jovanovic s'est tenu sur la défensive, en attendant l'arrivée des réservistes et des renforts. Il s'est borné à envoyer le 27 janvier une reconnaissance, composée de deux bataillons du 3e de ligne et d'un bataillon de chasseurs, dans le massif de Zimje entre Ulok et Mostar. Ce détachement a eu près de Glavaticevo, sur la rive gauche de la Narenta, un petit engagement, qui a permis de constater la présence d'un rassemblement d'insurgés assez considérable, évalué à 1,200 hommes. C'est sur les confins mêmes de l'Herzégovine et de la Bosnie que l'insurrection semble avoir pris, depuis quelque temps, le plus grand développement : elle s'est étendue dans tout le massif de Zagorje, et des bandes nombreuses se sont montrées dans la vallée supérieure de la Drina, cherchant à couper les communications de Foca avec Serajewo. Dans ces conditions, le général Dahlen, gouverneur de Bosnie, fit partir de Serajewo, sous les ordres du colonel Hotze du 75e, une colonne mobile qui, après avoir délogé les insurgés du col de Rogoj, le 31 janvier, est entrée dans Foca le 2 février. Toutefois la ville de Foca n'était pas encore dégagée, et dans les journées du 2, du 3 et du 4, les avant-postes austro-hongrois furent très vivement attaqués à l'ouest et au sud de Foca, dans les positions de Susjesno, Brod et Karaula Humic. L'attaque fut repoussée sur toute la ligne, et depuis ce moment le gros des insurgés paraît s'être rapproché de la frontière monténégrine. Les communications entre Serajewo et Foca sont entièrement rétablies, la garnison de cette dernière place a reçu des renforts qui lui permettent de faire face à toutes les éventualités.

—

ESSAIS DE CANONS DE CÔTE DE 15 C. EN BRONZE-ACIER. — L'artillerie autrichienne a été, comme on le sait, récemment dotée de canons de siège en bronze-acier (1), construits d'après les mêmes procédés que les pièces de campagne et de montagne antérieurement adoptées. Le général Uchatius, créateur de ce matériel, avait en outre entrepris des études relatives aux bouches à feu de côte (2). Les essais concernant des canons de côte de 15 c. ont été continués après sa mort, et l'on peut dès à présent regarder comme prochaine l'adoption d'une pièce de ce calibre.

On lit, à ce sujet, dans la *Vedette* du 8 janvier 1882, la nouvelle suivante :

« Deux types de bouches à feu sont actuellement en expériences au polygone de Steinfeld. La première, construite d'après les données du général Uchatius, a des rayures à pas uniforme; la charge de tir est de 16 kilog., le poids du projectile de 50 kilog.; celui-ci est muni de six cordons de cuivre. L'autre pièce est proposée par la section d'artillerie du comité militaire technique et administratif; ses rayures sont progressives, la charge de tir n'est que de 14 kil. 50; le projectile pèse également 50 kilog., mais il est guidé dans l'âme par des ceintures en cuivre. La différence de poids des charges de tir vient de ce que le canon Uchatius faisant usage d'une poudre moins puissante, il faut par suite une plus forte charge pour obtenir la même vitesse initiale. Les deux bouches à feu ont un tube intérieur fabriqué avec du bronze à 4 0/0 (96 de cuivre pour 4 de zinc); elles ont jusqu'ici tiré chacune 400 coups et se sont bien comportées l'une et l'autre. Les artilleurs croient cependant que le canon Uchatius a le plus de chance d'être adopté, lorsque les expériences seront complètement terminées. »

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n° 530.

(2) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n° 529.

BELGIQUE

—

EFFECTIF DE L'ARMÉE POUR 1882. — Aux termes d'une loi insérée au journal militaire officiel belge, l'effectif de l'armée pour 1882 est fixé à 100,000 hommes, et le contingent annuel à 12,000 hommes effectifs; un contingent supplémentaire de 791 hommes comblera les déchets qui se sont produits dans les classes de 1879 et de 1880.

La répartition des suppléants entre les cantons de recrutement se fera dans la même proportion que celle de l'ensemble de la levée annuelle.

Les articles 3 et 4 de la loi sur la milice du 3 juin 1870, modifiée par la loi du 18 septembre 1873, sont prorogés jusqu'au 31 décembre 1882.

Voici quelle est la teneur de ces articles :

Art. 3. « En cas de guerre ou lorsque le territoire est menacé, le Roi peut rappeler à l'activité tel nombre de classes congédiées qu'il juge utile, en commençant par la dernière. Il est immédiatement rendu compte de cette mesure aux Chambres. La disposition du présent article ne restera en vigueur que jusqu'au 1er janvier 1880. »

Art. 4. « Dans les cas prévus par l'article précédent, sont dispensés du rappel :

1° Les hommes mariés;

2° Ceux dont la première publication de mariage a été affichée avant l'ordre de rappel, pourvu que le mariage soit contracté dans les vingt jours;

3° Les veufs qui ont un ou plusieurs enfants de leur mariage. »

EMPIRE ALLEMAND

—

GRANDES MANŒUVRES DE 1882. — Un ordre de cabinet, inséré dans l'*Armee Verordnungs Blatt* du 4 février, trace à grands traits, comme d'habitude, les règles qui devront présider cette année à l'établissement des plans des manœuvres d'automne. Les commandants de corps d'armée, se basant sur les principes contenus dans cet ordre de cabinet, détermineront les lieux et les dates des réunions des troupes de leur région suivant les convenances locales et l'état des récoltes. Au fur et à mesure que ces décisions seront prises, elles seront sans nul doute publiées comme les années précédentes, soit par les journaux militaires, soit par les diverses feuilles locales; nous les porterons alors à la connaissance de nos lecteurs.

Les *manœuvres impériales* seront exécutées par le Ve et le VIe corps. La *partie du programme exécutée devant l'Empereur* sera la même que les années précédentes : une parade, une manœuvre de corps d'armée contre un ennemi marqué et trois jours de manœuvres de corps d'armée contre corps d'armée. L'autre partie du programme sera exécutée d'après les prescriptions réglementaires. Néanmoins, les commandants des Ve et VIe corps auront la latitude de remplacer les trois exercices de division contre un ennemi marqué par des manœuvres de brigade contre brigade, de division contre division, et même d'employer une de ces journées à une manœuvre de corps d'armée contre un ennemi marqué. Les deux corps d'armée compléteront, suivant la pratique habituelle, leurs effectifs réglementaires du pied de paix, déduction faite des hommes laissés aux lieux de garnison, en convoquant des hommes du *Beurlaubtenstand*.

La garde et les autres corps d'armée provinciaux exécuteront des *manœuvres de corps d'armée* en se conformant, pour la répartition du temps, aux indications réglementaires, qui subiront toutefois quelques modifications de détail. Ainsi, la période des *exercices d'école par régiment* sera raccourcie de



deux jours (6 au lieu de 8), et ces deux jours seront reportés aux *exercices de division*, dont la durée totale sera, de même que l'année dernière, de treize jours (au lieu de 11.) Toutefois, si des brigades, par suite du peu d'étendue des champs de manœuvres dont elles disposent, n'avaient pu exécuter leur école de combat en terrain varié, les deux journées dont il est question ci-dessus pourraient être reportées à la période des *exercices d'école par brigade*, dont la durée serait alors de sept jours (au lieu de 5).

Les *manœuvres spéciales de la cavalerie* auront encore cette année un développement considérable. On réunira dans les IV°, VII°, XI°, XIV° et XV° corps d'armée les régiments qui en font partie ou qui y sont stationnés, pour en former des divisions de manœuvres appelées à s'exercer par brigades et par division. On attachera à chaque division une batterie à cheval et les cinquièmes escadrons pourront servir à compléter le nombre normal des régiments. On prévoit, du reste, qu'en cas de nécessité l'une des lignes pourrait n'être constituée que par un seul régiment. L'Empereur se réserve la nomination au commandement de ces divisions. Les concentrations devront être combinées, dans un but d'économie, de manière à restreindre, dans la limite du possible, les journées de marche ainsi que les indemnités pour dégâts aux cultures.

L'ordre du cabinet permet aussi aux commandants en chef de régler d'une façon toute spéciale la *durée des séries B et C des exercices de division* de l'infanterie et de la cavalerie. Ainsi ils pourront, s'ils le désirent, réduire la série C à un jour, ce qui porterait la durée de la série B à cinq jours, car ces deux périodes réunies doivent toujours avoir *une durée de six jours*. Le reste du temps (5 ou 7 jours), est consacré à la série A. (Consulter l'annexe III de la traduction faite par le 2° bureau du règlement du 17 juin 1870 pour l'instruction des troupes dans le service en campagne).

Aucun changement n'est apporté aux *exercices de tir et de combat en terrain varié*, ni aux manœuvres des armes combinées exécutées par *garnison*.

Des *voyages de cavalerie* auront lieu dans les II°, VIII°, IX°, X°, XI°, XIV° et XV° corps d'armée.

Enfin, des *exercices de pontonniers*, d'une durée de trois semaines, auront lieu près de Coblence, sur le Rhin. Onze compagnies de pionniers y prendront part, savoir :

Une compagnie du bataillon de pionniers n° 7;
Trois compagnies du bataillon de pionniers n° 8;
Trois compagnies du bataillon de pionniers n° 16;
Deux compagnies du bataillon de pionniers saxon n° 12;
Et deux compagnies du bataillon de pionniers wurtembergeois n° 13.

Les manœuvres de corps d'armée et celles des divisions de cavalerie devront être réglées de manière que toutes les troupes appelées à y participer soient rentrées dans leurs garnisons avant le 28 septembre.

—

SERVICE DES TORPILLES. — On lit dans la *Gazette de Cologne* du 30 janvier dernier :

« La flotte militaire allemande renferme actuellement soixante-quatre bâtiments pourvus de torpilles; on doit, en outre, construire une flottille composée de douze petits bateaux torpilleurs, dont trois vont être commencés cette année. Ils seront organisés aussi bien en vue de la défense des côtes que des combats à livrer en pleine mer, et devront avoir une vitesse de translation extraordinaire. »

ÉTATS-UNIS

—

L'ÉCOLE D'APPLICATION DE LEAVENWORTH. — *L'Army and Navy Journal* annonçait, au mois de décembre dernier, la création prochaine, au fort de Leavenworth (1), d'une école d'application pour les officiers de l'infanterie et de la cavalerie. Cette école spéciale est ouverte depuis le commencement de l'année; chacun des régiments d'infanterie et de cavalerie de l'armée des Etats-Unis y a envoyé, dès le 20 décembre, un officier du grade de lieutenant, soit un total de 35 officiers élèves, dont 25 de l'infanterie et 10 de la cavalerie. La durée des cours sera de deux ans. Dans son numéro du 14 janvier, le journal précité publie, au sujet de la nouvelle école, une correspondance de Leavenworth à laquelle nous empruntons les renseignements suivants :

Fort Leavenworth, le 10 *janvier* 1882.

« Grâce à sa position centrale, à son titre de chef-lieu du département du Missouri et à son pénitencier militaire, Leavenworth avait acquis déjà une certaine importance que va accroître encore, au point de vue militaire, la création de la nouvelle école d'application d'infanterie et de cavalerie. Les écoles d'application de l'art de la guerre, fondées depuis quelques années avec tant de succès par les diverses puissances de l'Europe, avaient suggéré l'idée de cette école spéciale, et les généraux Sherman et Sheridan s'étaient montrés de tout temps très favorables à ce projet; le faible effectif de notre armée, son éparpillement, enfin la parcimonie du Congrès, avaient empêché jusqu'à ce jour de créer aux Etats-Unis une école calquée sur les écoles du même genre existant en Europe. Mais aujourd'hui, l'on peut considérer comme très prochaine la fin des grandes expéditions contre les Indiens, et, d'autre part, le Congrès semble animé envers l'armée de dispositions plus libérales; aussi, quelques puissantes influences aidant, les promoteurs de l'idée de l'installation d'une école spéciale pour les officiers ont jugé le moment opportun pour réaliser enfin un projet longuement mûri. A l'heure qu'il est, les officiers-élèves se trouvent tous à leur poste et notre garnison atteint un effectif considérable, si l'on songe à la faiblesse numérique de notre armée. Il y a en tout, à Leavenworth, plus de cent officiers; la garnison se compose de cinq compagnies d'infanterie, de trois compagnies de cavalerie et d'une batterie d'artillerie. Les officiers désignés pour suivre les cours ont été attachés à ces diverses unités; en général, les officiers d'infanterie sont affectés à la cavalerie et à l'artillerie, et ceux de cavalerie à l'infanterie et à l'artillerie. Les généraux Sherman et Sheridan ont déjà inspecté l'école et se sont montrés fort satisfaits de son début.

Le programme du cours d'études n'est pas encore définitivement établi; on peut toutefois affirmer dès à présent que

(1) Leavenworth, 17,000 hab., ville de l'Etat du Kansas, sur la rive droite du Missouri, est le chef-lieu du département militaire du même nom. A 3 kilomètres en aval on remarque le fort de Leavenworth avec son pénitencier militaire, où sont détenus les soldats condamnés seulement pour fautes contre la discipline, les autres crimes ou délits rentrant dans la juridiction des tribunaux civils. Dans ce pénitencier, unique en son genre aux Etats-Unis, les prisonniers, au nombre de 400 environ, sont employés à des travaux de confection de chaussures et de harnachement, ainsi qu'à certains ouvrages de menuiserie, le tout destiné à l'armée et aux bâtiments militaires. Les prisonniers s'occupent également de travaux de culture. Le pénitencier de Leavenworth a reçu pendant l'année 1880-81, ainsi qu'il ressort du rapport annuel du ministre de la guerre, 373 hommes et en a libéré 278; il y a eu six évasions; le nombre actuel des détenus est de 447. Pendant l'année, ces prisonniers ont fabriqué 34,613 paires de bottes, 25,944 paires de souliers, 175 harnais, etc., etc.

l'enseignement donné à Leavenworth, sans avoir un caractère aussi scientifique que celui de l'école d'artillerie, embrassera néanmoins d'une manière complète tous les sujets pratiques que comporte une connaissance approfondie du service de l'infanterie, de la cavalerie et de l'artillerie, en temps de paix comme en temps de guerre. On insistera spécialement sur le service des signaux, la télégraphie militaire, les levés topographiques et le tir à la cible..... »

ITALIE

—

L'AVANCEMENT DANS L'ARMÉE. — D'après l'*Esercito italiano*, le comité d'état-major général a proposé les modifications suivantes aux règles d'avancement dans l'armée :

Les officiers sortis de l'école de guerre ne seront admis à l'avancement au choix que lorsqu'ils se trouveront dans le premier quart de l'ancienneté de leur arme.

Les capitaines d'état-major devront, pour être promus au choix, se trouver dans le premier cinquième de l'ancienneté de l'infanterie et de la cavalerie.

Pour les officiers supérieurs de toutes armes, l'avancement aurait lieu d'après un tour unique d'ancienneté.

Ces propositions auraient pour but de donner, dans une certaine mesure, satisfaction aux critiques élevées dans la presse militaire, au sujet de la disproportion de l'avancement dans les diverses armes, et à cause des avantages un peu excessifs faits aux officiers sortis de l'école de guerre, et notamment aux capitaines d'état-major.

—

INSTRUCTION SUR LE SERVICE DU TRAIN DONNÉE AUX HOMMES DE TROUPE DE LA CAVALERIE. — Le ministre de la guerre, par une circulaire en date du 27 janvier dernier, a décidé que, dans les régiments de cavalerie, les hommes de la classe la plus ancienne se trouvant sous les drapeaux seraient exercés au service du train.

Ces hommes, en cas de rappel sous les drapeaux, après avoir passé deux ans en congé illimité, seraient employés dans les divers services du train des corps mobilisés : autrement dit, sur les quatre classes qui, au moment d'une mobilisation, se trouveraient en congé illimité, les deux dernières seraient affectées au service du train, tandis que les deux plus jeunes continueraient à faire partie de la cavalerie.

L'instruction aura lieu dans les garnisons où se trouvent des détachements du train d'artillerie et à l'époque que les commandants de corps d'armée jugeront plus convenable. Pour les régiments et détachements de cavalerie dans les garnisons desquelles il n'existe pas de train d'artillerie, les commandants de corps d'armée prendront des mesures pour faire donner l'instruction prescrite, en évitant toutefois des mouvements de matériel et de personnel trop considérables.

—

LES ENRÔLEMENTS DANS LES CORPS D'INSTRUCTION. — Une circulaire ministérielle du 24 janvier 1882 proroge jusqu'à la fin du mois de mars la limite du temps utile pour recevoir les enrôlements dans les corps d'instruction, limite primitivement fixée au mois de janvier.

Cette mesure tendrait à prouver que les modifications importantes apportées dans les conditions d'admission par la circulaire du 12 juillet 1881, dont nous avons parlé dans la *Revue* du 1er janvier dernier, n'ont pas produit les résultats espérés et que le nombre des enrôlements pour l'année 1882 est encore au-dessous des besoins de l'armée.

RUSSIE

—

ÉTAT DES TRAVAUX DU COMITÉ SUPÉRIEUR D'ORGANISATION ET D'INSTRUCTION DES TROUPES (1). — L'*Invalide russe* du 31 décembre 1881/12 janvier 1882 publie la liste des règlements et des instructions soumis actuellement à l'étude du comité supérieur d'organisation et d'instruction des troupes, et dont la publication aura lieu successivement dans le courant de l'année 1882 :

1° Nouvelle édition du *Règlement sur le service de garnison*;

2° Nouvelle édition du *Règlement sur le service intérieur des troupes d'infanterie*;

3° *Règlement sur le service intérieur des troupes de cavalerie*;

4° *Instruction pour l'enseignement des travaux de sapeurs dans les corps de troupe*;

5° Nouvelle édition et complément de l'*Instruction pour les travaux d'été de l'armée*;

6° *Instruction pour la conduite des travaux d'hiver dans les corps de troupe de toutes armes*;

7° *Instruction pour les travaux des officiers*;

8° Nouvelle édition des *Ire et Ve parties du Règlement sur les manœuvres de cavalerie* (instruction individuelle et combat à pied).

9° *Instruction sur l'emploi de l'artillerie dans le combat*;

10° Nouvelle édition du *Règlement sur le service dans les camps*;

11° Nouvelle édition du *Recueil des règles relatives aux revues et parades des grandes fractions de troupes*;

12° *Règlement sur les manœuvres à pied de l'artillerie.*

SUISSE

—

UN NOUVEAU FUSIL. — Sous ce titre, on lit dans la *Revue militaire suisse* de janvier 1882 :

« Dans le courant de l'année dernière M. J. F. Hess, armurier à Zurich, a fait d'intéressantes expériences avec un nouveau fusil, dont la construction intérieure est de son invention.

Ce que cette construction présente de remarquable, c'est que le canon n'est rayé que jusqu'à 30 cent. en avant du tonnerre, tandis que le reste de l'âme est lisse et d'un calibre un peu inférieur à celui qui se mesure entre les cloisons. En outre, il n'y a point de cône de raccordement entre la partie lisse et la partie rayée. Quant au profil, au nombre, à la forme et au pas des rayures, nous ne pouvons donner aucun renseignement à cet égard. Ce sont des choses que l'inventeur n'a pas divulguées et dont il vient, du reste, de vendre le secret à un de nos fabricants d'armes les plus distingués.

Sans entrer dans des détails numériques, nous pouvons assurer que les différents essais de tir ont donné des résultats balistiques supérieurs à ceux du fusil d'ordonnance; de plus, il a été constaté qu'après avoir tiré jusqu'à 200 coups (cartouche d'ordonnance) avec cette arme, il suffisait d'y passer deux ou trois fois le lavoir pour obtenir l'âme dans un état de propreté parfaite, sans la moindre trace d'emplombage.

M. Hess continue actuellement ses expériences tant au point de vue du perfectionnement de l'arme qu'au point de vue du choix de la cartouche. Nous espérons pouvoir donner sous peu des renseignements circonstanciés sur cette invention intéressante. »

(1) Voir, pour la composition et les attributions de ce comité une note du n° 455 de la *Revue militaire de l'étranger*, page 258.

Le Gérant : F. LEGRAS.

Paris. — Imp. SCHILLER, 10 et 11, Faubourg-Montmartre.



REVUE MILITAIRE

RÉDACTION
231, BOULᵗ SAINT-GERMAIN. 231
État-major général du Ministre.
(Deuxième bureau)

DE L'ETRANGER

Paraît le 1ᵉʳ et le 16 de chaque Mois

ADMINISTRATION
152, RUE MONTMARTRE, 152

Prix de l'abonnement
12 fr. par AN

Nº 546 **1ᵉʳ MARS** **1882**

SOMMAIRE

LES OPÉRATIONS AUSTRO-HONGROISES DE 1869

EN DALMATIE

—

Les événements dont la Dalmatie méridionale et l'Herzégovine sont en ce moment le théâtre ont ramené l'attention sur une région de la Monarchie austro-hongroise, dont le nom était à peu près oublié, mais qui n'en avait pas moins joué un rôle assez important, il y a treize ans : le district de Krivoscie, dans le cercle de Cattaro. L'insurrection qui éclata en 1869, quoique n'ayant pas atteint le même développement que le mouvement actuel, mérite cependant d'être étudiée ; elle permet, en effet, de constater toutes les difficultés que présente une campagne d'hiver dans les régions montagneuses de la Dalmatie et de l'Herzégovine, et d'apprécier à sa juste valeur l'énergie de la résistance que les tribus slaves de ces provinces peuvent opposer aux armes austro-hongroises. La Krivoscie est de nouveau le théâtre d'opérations militaires, et les noms des diverses localités signalées en 1869 reparaîtront sans doute de temps en temps dans la *Revue* ; à ce titre, il n'est pas sans intérêt de jeter un coup d'œil rétrospectif sur cette courte campagne des Autrichiens en Dalmatie, qui, au moment de la grande lutte franco-allemande de 1870, est passée à peu près inaperçue (1).

(1) Les documents utilisés pour ce travail sont la série d'articles publiés en 1869 par les journaux militaires autrichiens la *Vedette* et la *Militär-Zeitung*, ainsi que la conférence sur l'insurrection de Dalmatie faite, en 1870, au ministère de la guerre, à Paris, et publiée par la librairie Dumaine.

DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE DU CERCLE DE CATTARO

Le cercle de Cattaro constitue le territoire le plus méridional des possessions de la Monarchie austro-hongroise : il est entièrement enclavé au sud et à l'est par le Montenegro, au nord par l'Herzégovine, à l'ouest par la mer Adriatique. Ses plus grandes dimensions sont de 60 kilomètres en longueur et de 20 en largeur.

Au point de vue géographique, le golfe de Cattaro présente une configuration tout à fait particulière : il pénètre en zig-zag à travers des montagnes escarpées, sans recevoir d'autres cours d'eau que des torrents généralement à sec pendant l'été ; son circuit est d'environ 100 kilomètres. L'entrée comporte trois passes portant le nom de bouches *(Bocche)* de Cattaro et formées par les écueils de Zagnitza et della Madona ; la passe principale, entre l'écueil de Zagnitza et la pointe d'Ostro, a deux kilomètres de large ; elle est accessible aux navires de guerre. Les bouches de Cattaro sont défendues par des batteries ou ouvrages casematés dont les plus importants sont établis à la pointe d'Ostro, à Zagnitza et à Porto Rosa.

Après avoir franchi les bouches, on arrive dans le canal de Cattaro qui, s'élargissant d'abord vers le sud pour former les baies de Kartoli et de Teodo, se resserre brusquement au passage *delle Catene* entre deux murailles de rochers, distantes de 250 mètres, et se divise enfin en deux golfes : au nord, le golfe de Risano ; au sud, celui de Cattaro, à l'extrémité duquel est située la ville du même nom, chef-lieu du cercle.

La région de Cattaro est essentiellement montagneuse ; elle est constituée par une série de contreforts parallèles des Alpes Dinariques qui atteignent leur altitude maximum sur la frontière monténégrine et vont en s'étageant, sous forme de terrasses succes-

sives, jusqu'à la côte, où en certains points ils surplombent à pic le golfe. Ces contreforts, couronnés de crêtes étroites et dentelées, ont des pentes très raides et forment un véritable enchevêtrement de plateaux calcaires dénudés et parsemés de rochers abrupts, et de vallées encaissées dont les ruisseaux vont se perdre sous terre. Aussi se trouve-t-il très peu de terres cultivables, excepté dans la vallée de la Zupa, au sud de Cattaro, qui est relativement assez fertile. Le climat sur tout le littoral est le même que dans les régions chaudes de l'Italie du sud ; mais sur les hauteurs, où pendant l'hiver la bise glaciale de la *bora* alterne avec des tourmentes de pluie et de neige, les communications sont presque impraticables pendant toute la mauvaise saison.

Le cercle de Cattaro contient une population de 40,000 âmes environ ; au point de vue administratif, il est partagé en quatre districts : Cattaro, Risano, Castelnuovo et Budua.

La ville de Cattaro (3,000 habitants) est située en partie au bord même du golfe, en partie sur un rocher du mont Sella. Ses fortifications consistent du côté de la mer, en une enceinte bastionnée, se reliant par un mur crénelé, dont les angles se flanquent réciproquement, au fort San Giovanni, lequel commande à la fois le port et la route du Montenegro ; à peu de distance sur la hauteur, on a établi quelques fortins détachés, dont les principaux sont ceux de Trinita et de Gorazda. Le fort San Giovanni peut passer pour imprenable, car il serait impossible d'amener de l'artillerie sur le mont Sella, par lequel il est dominé. Indépendamment de ces ouvrages, la ville de Cattaro possède des casernes pour 2,000 à 3,000 hommes, un dépôt de matériel d'artillerie, un hôpital militaire, une manutention et de nombreux magasins. Depuis 1878, elle est reliée à Cettinje, capitale du Montenegro, par une route carrossable. Dans le district de Cattaro est comprise la vallée de la Zupa, qui, resserrée entre la mer et la frontière monténégrine, s'étend dans la direction de Budua et renferme quelques villages assez riches, comme Ljèsevic, Poberdje. Les autres localités les plus importantes du district sont : Sutvara, Teodo, dans la baie de ce nom, Gjurasevic, dans la baie de Kartoli, et Traste sur l'Adriatique.

Le district de Risano, petite ville de 1,500 âmes située sur le golfe du même nom, comprend tout le territoire de la belliqueuse tribu des Krivosciens, et va se terminer en pointe, dans la direction du nord, entre les deux districts monténégrins de Grahovo et de Cuce. A quatre kilomètres au sud de Risano, en face du passage *delle Catene*, est la petite ville de Perasto, protégée par le fort de Santa Croce. La défense de Risano est reportée sur les hauteurs, dans la direction de Ledenice. La ville ne peut s'approvisionner que par mer. Elle est reliée à la frontière monténégrine par deux chemins très primitifs, qui viennent aboutir au blockhaus de Dragalje (1). L'un passe par Knezlac, Cerkvice, le territoire de Krivoscie, le défilé de Han ; l'autre, plus à l'est, passe par Ledenice et le défilé de Lupoglava. On peut encore citer les localités d'Orahovac, sur la côte entre Cattaro et Risano, et de Morinj avec un chemin conduisant à Castelnuovo.

Castelnuovo, presque à l'entrée du canal de Cattaro, était autrefois une place d'une certaine importance, qui couvrait la route de l'Herzégovine. Son enceinte est actuellement en assez mauvais état ; toutefois, elle est encore protégée, du côté de terre, par un ouvrage établi sur la route de Raguse et qui porte le nom de Fort Espagnol.

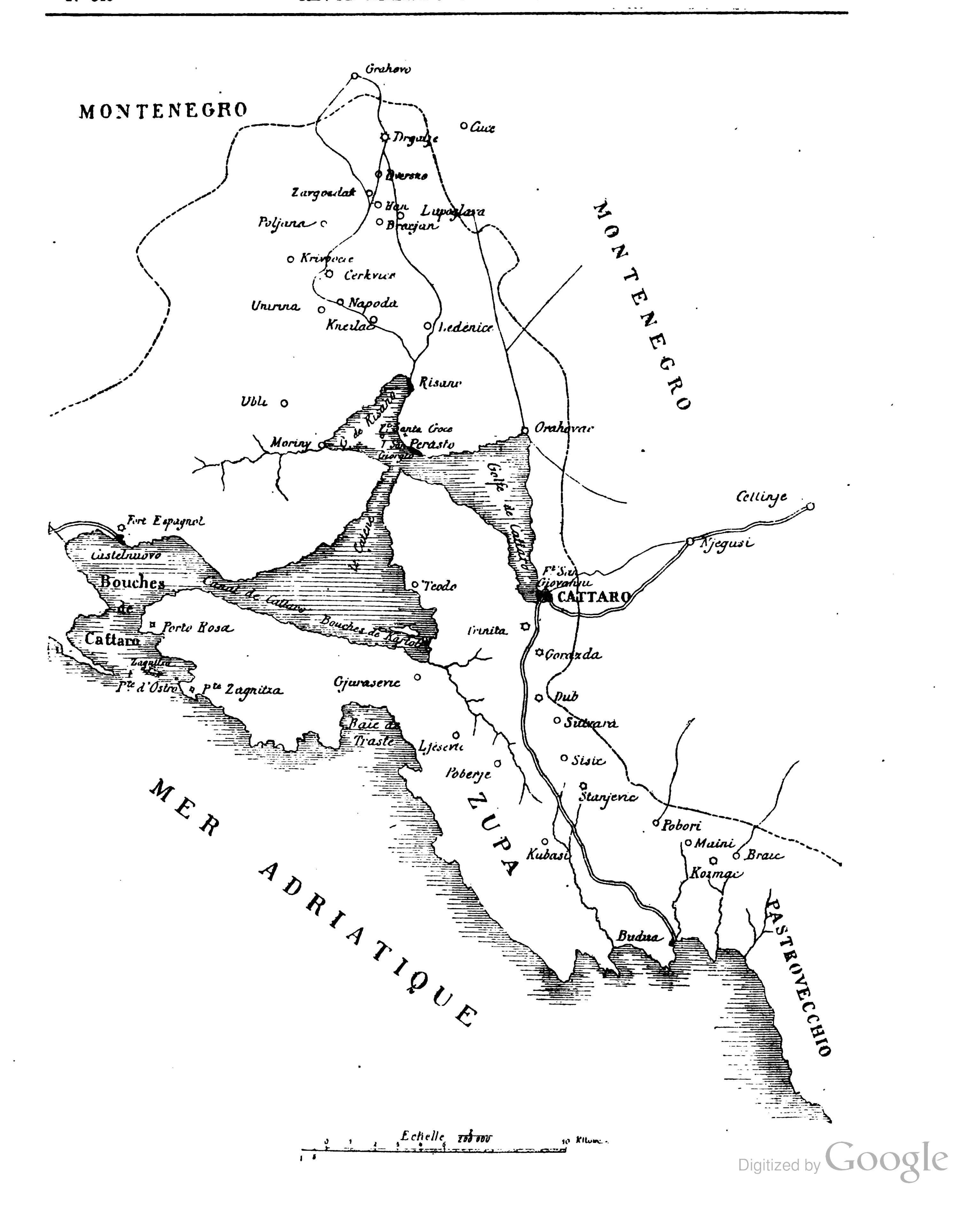
Le district de Budua occupe l'extrémité sud du cercle de Cattaro. La ville de Budua possède un bon port sur l'Adriatique ; elle est reliée à Cattaro par une route carrossable qui traverse toute la vallée de la Zupa ; son enceinte est vieille et mal entretenue. Dans l'intérieur des terres, on trouve les communes importantes de Braic, de Maina, de Pobori, et près de la frontière monténégrine les blockhaus de Stanjevic et de Kozmac. — Le petit territoire turc de Spizza, situé à l'extrémité sud de la Dalmatie, et qui était vivement convoité par le Montenegro, a été concédé à l'Autriche en 1878 par le traité de Berlin ; il fait actuellement partie du cercle de Cattaro et a été rattaché au district de Budua. Spizza possède un port de commerce d'une certaine valeur, mais qui ne peut être utilisé faute de routes le reliant soit à Budua et Cattaro, soit à Rieka et Cettinje.

Les habitants du cercle de Cattaro appartiennent en majorité à la race slave, excepté dans les villes du littoral où l'on rencontre une certaine proportion d'Italiens. La population de la côte, presque exclusivement composée de catholiques, est relativement paisible et civilisée, et elle a adopté les mœurs italiennes. Mais les tribus orthodoxes de l'intérieur ont conservé les habitudes belliqueuses et sauvages de leurs voisins de l'Albanie, du Montenegro et de l'Herzégovine, et jusqu'à ce jour elles n'ont jamais accepté que nominalement la domination étrangère. Au point de vue militaire, les Krivosciens et les montagnards de toute cette région ne sont pas des adversaires à dédaigner : courageux et bons tireurs, ils se défendent avec acharnement dans les positions qu'ils ont choisies, et les attaques de front ne réussissent presque jamais avec eux. On ne peut les débusquer qu'avec de l'artillerie ou à l'aide de mouvements tournants. Ils prennent rarement l'offensive, à moins qu'ils n'aient une supériorité numérique incontestable, ou qu'ils ne voient l'ennemi se retirer ; dans ces conditions, ils ne craignent plus de se montrer à découvert, et chargent à l'arme blanche.

ORIGINE DE L'INSURRECTION — SES DÉBUTS

Le territoire des bouches de Cattaro constituait au moyen âge une petite république indépendante, sous la suzeraineté des rois de Serbie. A l'époque de la conquête ottomane et de la destruction de l'empire serbe, elle se donna aux Vénitiens et resta sous leur protectorat jusqu'en 1797, époque à laquelle le

(1) Le blockhaus de Dragalje (et non Drgalje, comme il est écrit sur le croquis ci-joint), qui a joué un rôle important dans la campagne de 1869, a été évacué par les Autrichiens en 1881, et sert maintenant de quartier général aux insurgés krivosciens.


MONTENEGRO
MONTENEGRO
Grahovo
Cuce
Zargoadlak
Poljana
Krivoscie
Cerkvice
Unirina
Napoda
Knezlac
Ledenice
Risano
Ubli
Moriny
Santa Croce
Perasto
Orahovac
Golfe de Cattaro
Cettinje
Njegusi
Fort Espagnol
Castelnuovo
Bouches de Cattaro
Teodo
CATTARO
Porto Rosa
Trinita
Gorazda
Gjurasevic
Dub
Baie de Traste
Ljesevic
Poberje
Sisic
Stanjevic
Pobori
Maini
Brajc
Kubasi
Kozmac
ZUPA
MER ADRIATIQUE
Budua
PASTROVECCHIO
Echelle

traité de Campo Formio attribua toute la Dalmatie à l'Autriche. Après avoir successivement appartenu aux Russes et aux Français, Cattaro fut rendu définitivement à l'Autriche en 1814. Les habitants n'acceptèrent pas sans résistance cette nouvelle autorité; il fallut une expédition pour les réduire, et encore dut-on leur conserver leurs anciens privilèges, particulièrement l'exemption du service militaire. En 1849, excités par des émissaires italiens, ils voulurent reconquérir leur indépendance; l'on envoya contre eux des forces assez considérables, sous les ordres du général Mamula. L'administration impériale fut installée dans le pays, et grâce aux précautions prises pour ménager les susceptibilités des indigènes, une période de vingt années s'écoula tranquillement. Mais en 1869, la promulgation de la loi militaire, qui rendait le service obligatoire dans toute la monarchie austro-hongroise, ranima instantanément l'esprit de révolte dans tout le cercle de Cattaro; quoiqu'il ne fût question pour eux que d'un service de landwehr et qu'ils ne dussent jamais être employés en dehors de leur territoire, les montagnards regardèrent les nouvelles dispositions de la loi comme une atteinte portée à leurs anciens privilèges. Ce fut vainement que le gouverneur de la Dalmatie, le feld-maréchal lieutenant baron Wagner, essaya de rétablir le calme; un comité insurrectionnel se constitua dans la Krivoscie; à la date du 1er octobre, la révolte était imminente, et le général Wagner dut immédiatement télégraphier à Vienne pour demander des renforts.

Les événements s'étaient succédé avec une telle rapidité que les Autrichiens se trouvèrent pris au dépourvu; pour toute garnison, ils disposaient dans les bouches de Cattaro d'un régiment de ligne à trois bataillons, le 44e, réparti dans les villes du nord du cercle, et du 27e bataillon de chasseurs. Ces quatre bataillons sur le pied de paix, et composés en grande partie de recrues, n'avaient pas un effectif de plus de 1,200 hommes.

Aussi le début de la campagne fut-il assez heureux pour les insurgés; leur premier effort se porta sur le blockhaus de Dragalje, qui, complètement isolé sur la frontière monténégrine et occupé seulement par une garnison de 1 officier et 32 hommes du 44e qu'on relevait tous les mois, paraissait devoir opposer peu de résistance. Dès le 4 octobre, le commandant de Dragalje fit prévenir à Risano que des groupes hostiles se montraient en assez grand nombre aux environs du blockhaus, et qu'il craignait de voir interceptées ses communications avec le littoral. A cette nouvelle, on dirigea immédiatement de Risano sur Dragalje un détachement de 2 officiers et 46 hommes du 44e. Arrivée le 7 à hauteur de Ledenice, la petite troupe se trouva en présence d'une grosse bande d'insurgés, qui l'accueillit à coups de fusil. La disproportion numérique était trop grande; il fallut battre en retraite sur Risano, où le détachement ne rentra que dans la soirée, vivement poursuivi par les insurgés, et après avoir perdu 1 officier et 16 hommes tués ou blessés.

Cette petite affaire encouragea les Krivosciens, qui investirent Dragalje et le poste intermédiaire de Cerkvice, défendu seulement par 1 sous-officier et 7 hommes; tout le pays se trouva bientôt sous les armes, et les bandes insurrectionnelles se grossirent d'un certain nombre de contingents venus de l'Herzégovine et du Montenegro.

Dans ces conditions, il n'y avait pas de temps à perdre; le 9 octobre, l'état de siège fut décrété; le 13, le général Wagner débarquait à Cattaro avec son état-major, et le 17, grâce aux renforts arrivés successivement, il pouvait disposer de quatre régiments d'infanterie à trois bataillons (nos 22, 44, 48 et 52), du 27e bataillon de chasseurs, de quatre batteries de montagne ou de fusées et d'un détachement du génie. De plus, on attendait pour la fin du mois le 7e régiment d'infanterie, les 8e et 9e bataillons de chasseurs et de nouvelles batteries de montagne. Toutes ces troupes étaient sur le pied de paix et les plus forts bataillons ne comptaient pas plus de 300 hommes; l'effectif total du corps placé sous les ordres du général Wagner ne dépassait donc guère 7,000 hommes. Quant aux forces des insurgés, on ne peut les évaluer bien exactement, mais il n'est pas probable qu'elles aient été jamais supérieures au chiffre de 6,000.

Les opérations de la campagne de 1869 comprennent trois phases bien distinctes :

a) Premier ravitaillement de Cerkvice et de Dragalje;
b) Soumission de la Zupa;
c) Deuxième ravitaillement de Dragalje.

PREMIER RAVITAILLEMENT DE CERKVICE ET DE DRAGALJE

Le général Wagner ne voulut pas attendre l'arrivée de tous ses renforts, pour tenter le ravitaillement de Cerkvice et de Dragalje, dont les approvisionnements touchaient à leur fin. Le 19 octobre, il mit en marche deux colonnes, qui s'engagèrent chacune sur l'un des chemins qui relient Risano à Dragalje.

Le général-major Dormus, avec les 44e et 52e régiments, un détachement du génie et huit pièces, prit la route de gauche qui passe par Cerkvice, tandis que le colonel Fischer du 48e, avec les trois bataillons de son régiment, une compagnie de chasseurs et deux canons, marchait d'Orahovac sur Ledenice. Deux compagnies du 27e bataillon de chasseurs devaient faire une diversion dans la direction de Morinj. La colonne Dormus, après avoir délogé à coups de canon quelques groupes d'insurgés, bivouaqua à Knezlac, et elle effectuait sans encombre, le 20, le ravitaillement du blockhaus de Cerkvice. Le même jour, le colonel Fischer occupait Ledenice, à la suite d'un léger engagement; mais un ouragan de grêle et de pluie, survenu dans la journée, rendit les communications tellement difficiles, et les soldats étaient, en outre, tellement fatigués, que le général Wagner ne jugea pas prudent de poursuivre l'opération; il ordonna la retraite. On avait, d'ailleurs, appris à Cerkvice que la garnison de Dragalje s'était procurée quelques vivres et pouvait tenir jusqu'à la fin du mois.

Ce mouvement rétrograde fut naturellement consi-

déré par les insurgés comme une défaite, et leur audace s'exalta d'autant plus que le 21 octobre ils remportaient un succès plus important. Le petit blockhaus de Stanjevic, défendu par 40 hommes et 3 canons, fut surpris dans la soirée par une bande nombreuse de rebelles, et, après une courte lutte, la garnison, qui avait perdu son commandant et une dizaine d'hommes, se vit forcée de capituler; elle abandonnait le fort avec tout le matériel qu'il renfermait, et promettait de ne plus servir jusqu'à la fin des hostilités.

La prise du fort Stanjevic fut le signal du soulèvement de toute la Zupa; la ville de Budua fut bloquée, et il fallut immédiatement renforcer sa garnison en y envoyant, par mer, le 27e bataillon de chasseurs. Toutes les autres troupes disponibles, sauf le 44e laissé à Risano, furent concentrées à Cattaro, qui était devenu l'objectif des rebelles. Le 23 octobre, des bandes nombreuses de Krivosciens assaillirent les deux forts de Trinita et de Gorazda. La garnison se défendit vigoureusement; grâce à un mouvement tournant que le major Pittel, avec un bataillon du 48e et un du 52e, opéra habilement sur la droite des insurgés; ceux-ci, pris entre deux feux, se débandèrent presque instantanément, laissant plus d'une centaine d'hommes sur le terrain. Les Autrichiens, qui avaient combattu abrités, n'avaient pas perdu plus de 15 hommes.

Le combat de Trinita et de Gorazda avait eu pour résultat d'arrêter le mouvement offensif des Krivosciens, qui retournèrent dans leurs montagnes; mais Dragalje ne restait pas moins bloqué, et les approvisionnements commençaient à approcher de leur fin. L'opération du ravitaillement de ce blockhaus devenait indispensable. Le général Wagner venait heureusement de recevoir le 7e régiment de ligne, ainsi que les 8e et 9e bataillons de chasseurs, et il put préparer sur-le-champ l'expédition projetée.

Le corps destiné à marcher sur Dragalje était placé sous les ordres du colonel Jovanovic (1), et avait un effectif de 3,000 hommes environ. Le départ fut fixé au 25. L'avant-garde, commandée par le colonel Vetter du 44e, était formée de deux bataillons de ce régiment, une batterie de fusées et une compagnie du génie; le gros (colonel Kaiffel du 7e) comprenait un bataillon du 44e, trois bataillons du 7e et deux batteries de montagne. Le convoi marchait entre le gros et l'arrière-garde, fournie par un bataillon du 48e. Toute la colonne s'engagea sur la route de Cerkvice, et à cinq heures du soir, après deux petits engagements soutenus par l'avant-garde et l'arrière-garde, à Napoda, elle atteignait et ravitaillait le blockhaus de Cerkvice. Malgré le mauvais temps, le colonel Jovanovic fit reprendre la marche le 26 au matin, laissant en réserve à Cerkvice le bataillon du 48e, deux compagnies du 7e et deux pièces : un demi-bataillon du 7e fut détaché sur les hauteurs de Poljana pour couvrir le flanc de la colonne, pendant qu'elle s'engageait dans le défilé de Han. Le gros devait prendre position au débouché du défilé sur le plateau de Dversno, jusqu'au retour du 44e, chargé de conduire le convoi à Dragalje.

(1) C'est le colonel Jovanovic, devenu depuis feld-maréchal lieutenant, qui, en qualité de gouverneur de la Dalmatie, dirige aujourd'hui toutes les opérations des troupes austro-hongroises en Herzégovine et dans le cercle de Cattaro.

Dès qu'elle eut dépassé Poljana, la tête de colonne fut assaillie par une fusillade des plus nourries partant des plateaux de Zagvosdak et de Bracjan; le colonel Jovanovic détacha aussitôt contre chacune de ces positions un bataillon et deux fusées, qui délogèrent les insurgés, tandis que le convoi traversait le défilé et débouchait sur le plateau de Dversno. Deux pièces de montagne furent alors mises en batterie pour chasser de Bracjan les bandes qui tenaient encore, mais à ce moment le colonel Jovanovic fut atteint d'une balle au pied et dut remettre le commandement au colonel Vetter.

L'opération continua néanmoins, et, à une heure de l'après-midi, le ravitaillement et le changement de garnison de Dragalje étant achevés, la retraite commença. Les détachements placés des deux côtés de la route furent successivement relevés, et, à cinq heures du soir, toute la colonne était de retour à Risano (1), non cependant sans avoir eu à soutenir un combat d'arrière-garde assez violent auprès de Knezlac.

Pendant ces deux journées, le nombre des insurgés qui prirent part à la lutte peut être évalué à un millier d'hommes; ils perdirent environ 150 tués ou blessés. Les Autrichiens comptaient 91 hommes hors de combat, dont 2 officiers tués et 3 blessés. Quoique le territoire des Krivosciens fût loin d'être pacifié, le but principal de l'expédition, c'est-à-dire le ravitaillement de Dragalje, était atteint, et le général Wagner pouvait dès lors songer à faire rentrer la Zupa dans l'obéissance.

SOUMISSION DE LA ZUPA

Dans le sud du cercle de Cattaro, tout le pays, à l'exception de Budua et du canton de Pastrovecchio, était en pleine insurrection; les forces principales des révoltés s'étaient concentrées dans les bourgs de Poberdje et de Ljesevic et menaçaient le territoire de Kartoli; le général Wagner se hâta d'expédier par mer sur ce point, à la date du 1er novembre, le 7e de ligne, le 9e bataillon de chasseurs, trois batteries et une compagnie du génie, sous les ordres du général Dormus, qui prit position à Gjurasevic. Puis, par la voie de terre, il dirigea le 2 novembre, de Cattaro sur Sutvara, le colonel Fischer avec trois bataillons du 48e, un bataillon du 44e, le 8e bataillon de chasseurs, une batterie de fusées et une compagnie du génie. Cette colonne devait flanquer la marche du général Dormus, qui avait reçu l'ordre de se porter sur Ljesevic, et assurer sa retraite dans le cas où le mauvais temps le priverait de ses communications par mer.

Le 3, le colonel Schönfeld débarqua à Budua, avec deux bataillons du 52e, deux compagnies du 22e et

(1) La distance de Risano à Dragalje est à peu près de 24 kilomètres.

une batterie de montagne. Après avoir renforcé son détachement du 27e bataillon de chasseurs, il fit une démonstration sur Maina dans le but de couper aux insurgés des communes du district de Budua toute communication avec la Zupa. Le même jour, la colonne Dormus, après avoir traversé Poberdje, se portait sur Sisic, qui était en même temps attaqué de front par le colonel Fischer. Ce mouvement concentrique effraya les insurgés, qui n'opposèrent qu'une résistance insignifiante; ils se réfugièrent soit à Pobori, soit au delà de la frontière, où il était impossible de les poursuivre, sans soulever un conflit avec le Montenegro.

La colonne Fischer occupa Sisic, pendant que le général Dormus prenait position à Kubasi sur la route de Cattaro à Budua, et la marche en avant ne fut reprise que le 5, pour une action commune contre Pobori; le colonel Schönfeld devait y concourir en marchant avec son détachement sur Maina. Ce mouvement combiné s'exécuta de la manière la plus heureuse; le 6 au matin, le colonel Fischer enlevait sans coup férir Pobori, menacé en même temps par les deux autres colonnes, et la Zupa tout entière ainsi que le district de Budua, sauf Braic, faisaient leur soumission.

Le général Wagner ramena alors toutes ses troupes à Budua, et à partir de ce moment la pacification de la région sud du cercle de Cattaro put être considérée comme accomplie. Dans cette campagne de quatre jours, les Autrichiens n'avaient subi que des pertes insignifiantes. Dans la journée du 7 novembre, le colonel Kaiffel, avec deux bataillons du 7e, ravitailla le petit fort de Kozmac auprès de Braic. Ce fut le dernier engagement sérieux livré dans cette zone. Quelques jours plus tard, le 19 novembre, une compagnie du 22e se fit bien surprendre aux environs de Kozmac et perdit une quinzaine d'hommes, mais ce fâcheux incident n'eut aucune influence sur la situation générale du pays.

DEUXIÈME RAVITAILLEMENT DE DRAGALJE

La lutte se trouvait circonscrite sur le territoire des Krivosciens, auxquels les troupes austro-hongroises, bien établies dans les villes du littoral, coupaient toute communication avec la mer. Le gouvernement venait, à ce moment, d'adopter une mesure importante: le général Wagner reçut l'ordre de retourner à Zara, pour y reprendre ses fonctions de gouverneur de la Dalmatie, et la conduite du corps expéditionnaire de Cattaro fut remise à un commandant en chef spécial, le général-major comte Auersperg.

Celui-ci, après avoir passé quelques jours à Budua, pour compléter la soumission de la Zupa, laissa dans cette place le colonel Schönfeld avec le 22e de ligne et le 27e bataillon de chasseurs, et concentra le reste de ses forces à Risano, où il établit son quartier général le 15 novembre. Les points de Cattaro et Castelnuovo restaient défendus chacun par un bataillon. Le plan du nouveau chef était de poursuivre les insurgés dans les massifs mêmes de Krivoscie, ou, si la température s'y opposait, d'assurer, pour tout l'hiver, le ravitaillement de Cerkvice et de Dragalje. Dans l'état avancé de la saison, cette dernière opération seule présentait quelques chances de réussite.

Le général Auersperg avait à sa disposition un corps d'environ 6.000 hommes; au lieu de l'engager tout entier sur une seule route, comme avait fait son prédécesseur dans son expédition sur Dragalje, il le partagea en quatre colonnes; les détachements des ailes devaient à mi-route venir rejoindre ceux du centre. A l'extrême droite, le colonel Kaiffel avec trois bataillons du 7e et une demi-batterie, devait longer la frontière monténégrine d'Orahovac à Ledenice, où il retrouverait le colonel Fischer, parti directement de Risano avec deux bataillons du 18e, deux compagnies du 9e bataillon de chasseurs et une demi-batterie. La colonne principale, sous les ordres du colonel Szimic, et forte de trois bataillons du 41e, deux compagnies du 9e chasseurs et une batterie de montagne — avec le général en chef et le convoi — suivait le chemin de Risano à Cerkvice; elle était flanquée sur la gauche par le 9e bataillon de chasseurs (major Urschitz), qui, avec une demi-batterie, devait marcher de Morinj sur Ubli et Cerkvice. Une réserve de deux bataillons du 52e et deux batteries de montagne restait à Risano, sous le commandement du général Dormus. Le mouvement commença le 15 novembre au matin.

Presque à la sortie de Risano, la colonne Fischer fut accueillie par une fusillade assez vive et dut employer le canon pour avoir raison de la résistance de l'ennemi: elle n'atteignit Ledenice qu'à la tombée de la nuit; toutefois, ce combat avait détourné l'attention des insurgés de la colonne principale, qui put installer son bivouac à Knezlac, sans avoir tiré un coup de fusil. Pour garder la route, le général Auersperg ordonna de construire deux blockhaus qui avaient été transportés jusque-là pièce par pièce. Un blockhaus analogue fut établi à Ledenice. Quant aux colonnes des ailes, le colonel Kaiffel, retardé par l'état déplorable des chemins, ne put opérer sa jonction avec le colonel Fischer que dans la journée du 17; mais à l'extrême gauche, le major Urschitz était parvenu jusqu'à Unirina, un peu en avant de Knezlac.

Le 17, sans attendre ses colonnes de droite, le général Auersperg, laissant trois compagnies à Knezlac et Napoda, porta le gros de ses forces sur Cerkvice, qu'il atteignit dans l'après-midi, et envoya deux compagnies de chasseurs avec le major Urschitz pour reconnaître le défilé de Han et en occuper les abords. Ces compagnies furent arrêtées près du village de Krivoscie par un feu violent, et, malgré les renforts qui leur furent envoyés, elles ne réussirent pas à déloger les insurgés.

Cette résistance fit présumer que l'ennemi avait concentré ses contingents dans le défilé de Han et qu'on aurait une affaire sérieuse le lendemain. Aussi le général Auersperg donna-t-il l'ordre de venir le rejoindre au détachement de réserve du général Dormus, qui partit de Risano le 18 au matin, et arriva à Cerkvice vers midi. Les colonnes Fischer et

Kaiffel avaient également quitté Ledenice le matin, pour s'engager dans le défilé de Lupoglava. Ne recevant aucune nouvelle de ces colonnes, le général en chef craignit qu'elles ne fussent aux prises avec des forces trop considérables, et se décida à deux heures à forcer le défilé de Han pour faire diversion. Le major Fritsch, avec un bataillon du 44e, reçut l'ordre d'occuper les hauteurs de Zagvosdak, pendant que le 8e bataillon de chasseurs suivait la route, flanqué sur sa droite par un bataillon d'infanterie : les autres troupes et le convoi restèrent à Cerkvice.

Les détachements de gauche et du centre arrivèrent sans difficulté au débouché du défilé ; mais le major Fritsch se heurta devant Zagvosdak à une résistance opiniâtre. Malgré le concours de l'artillerie qui concentra son tir contre la position ennemie, malgré la vigueur avec laquelle les troupes donnèrent l'assaut, il fut impossible de gagner du terrain. A la tombée de la nuit on battit en retraite; à la vue de ce mouvement, les insurgés se précipitèrent avec furie à la poursuite des Autrichiens, massacrant les blessés et les traînards, et ils ne s'arrêtèrent que devant le feu de deux compagnies de chasseurs, envoyées pour recueillir les troupes engagées. Le bataillon du 44e avait perdu dans cette malheureuse affaire son commandant le major Fritsch, 7 officiers et 67 hommes hors de combat.

Toutefois, l'insuccès de Zagvosdak ne nuisit pas au résultat général de l'expédition ; les colonnes Fischer et Kaiffel avaient pu traverser le défilé de Lupoglava et installer leur bivouac sur le plateau de Dversno, prenant ainsi à revers les positions des Krivosciens. Aussi, ceux-ci évacuèrent dans la nuit les hauteurs de Zagvosdak, qu'une reconnaissance, envoyée le 19 au matin, trouva abandonnées. Le convoi fut dirigé sur Dragalje; la colonne était sortie presque tout entière du défilé de Han, quand une bande d'insurgés tomba sur les bagages du quartier général restés un peu en arrière et les pilla complètement. Malgré cet incident, le ravitaillement de Dragalje était terminé le 20.

Le temps avait été détestable pendant toute la durée de l'expédition, les troupes étaient fatiguées, et les approvisionnements commençaient à manquer; le général Auersperg comprit qu'il ne fallait plus songer à poursuivre les Krivosciens dans leurs rochers. Il se décida, en conséquence, à ramener ses colonnes à Risano et à les cantonner jusqu'au jour où il serait possible de reprendre les hostilités. La retraite commença le 21 ; elle fut couverte par les colonnes Kaiffel et Fischer, qui restèrent sur le plateau de Dragalje jusqu'au 24, date à laquelle elles rentrèrent à Risano, après avoir eu à soutenir quelques escarmouches. On continua d'occuper les blockhaus de Ledenice et de Knezlac, et les troupes furent réparties dans les villes du littoral Cattaro, Risano, Perasto, Castelnuovo.

Le ravitaillement de Dragalje fut la dernière opération de la campagne; il avait coûté aux Autrichiens 16 officiers et 122 hommes hors de combat.

PACIFICATION DE KNEZLAC

A dater de la rentrée de l'expédition de Dragalje, il n'y a plus une seule opération militaire à enregistrer. L'hiver était venu et rendait tout mouvement de troupes impossible. Le gouvernement crut devoir profiter de cet armistice forcé, ainsi que du découragement qui avait dû se produire parmi les insurgés, à la suite des pertes assez sensibles éprouvées par eux, pour faire une tentative de conciliation. Le feld-maréchal-lieutenant Rodich, qui, dans une carrière passée presque exclusivement sur les confins militaires, avait appris à connaître parfaitement les populations slaves du sud de l'Autriche, fut envoyé comme commandant militaire à Zara, en remplacement du général Wagner, avec pleins pouvoirs pour apaiser l'insurrection. La nomination du général Rodich avait eu lieu le 11 décembre; il rejoignit immédiatement son poste, et des pourparlers furent entamés aussitôt avec les Krivosciens et les habitants de Braic, les seuls qui fussent encore en armes dans le sud du cercle de Cattaro. Dans une première entrevue qui eut lieu à Knezlac, les chefs krivosciens protestèrent de leur dévouement à l'Empereur et déclarèrent qu'ils étaient prêts à se soumettre, sous la condition qu'ils conserveraient leurs armes et que le gouvernement s'engagerait à ne pas exiger le service dans la landwehr. Des propositions de ce genre ne pouvaient être acceptées officiellement; le général Rodich demanda une soumission absolue et sans conditions, ainsi que la livraison des armes, promettant d'ailleurs d'employer tous ses bons offices pour obtenir ensuite des adoucissements. Les insurgés cédèrent et la paix fut conclue le 11 janvier à Knezlac. L'amnistie fut proclamée, et les Krivosciens vinrent déposer leurs armes devant le général Rodich, qui les leur rendit immédiatement (*afin de leur permettre de se défendre contre les incursions des tribus voisines*). Quant à l'application de la loi sur le service militaire, il n'en fut pas question, et elle resta provisoirement suspendue. Le 17 janvier, la commune de Braic suivait l'exemple des Krivosciens.

En somme, la victoire du gouvernement austro-hongrois était plus apparente que réelle : les insurgés avaient obtenu ce qu'ils désiraient, et le rétablissement du *statu quo* coûtait aux Autrichiens 27 officiers et 364 hommes hors de combat, chiffre relativement élevé, vu l'effectif restreint du corps expéditionnaire.

Depuis la pacification de Knezlac, l'ordre semblait parfaitement rétabli dans la Dalmatie méridionale, et grâce à la direction habile et paternelle du général Rodich, qui resta gouverneur de la Dalmatie jusqu'à la fin de l'année dernière, aucun trouble n'éclata soit pendant l'insurrection d'Herzégovine en 1875, soit pendant la guerre d'Orient. Le général Rodich crut même la pacification devenue si complète, que, dans le courant de 1881, il proposa au gouvernement de tenter à nouveau l'introduction du service militaire dans les bouches de Cattaro.

Mais ses prévisions ont été déçues ; si la population

du littoral s'est soumise sans résistance à la conscription, les Krivosciens ont persisté à vouloir conserver leurs anciens privilèges. C'est là l'origine de l'insurrection actuelle, qui a maintenant étendu ses ramifications, comme on sait, en Herzégovine et jusqu'aux confins de la Bosnie, et qui peut, selon les éventualités, causer les plus graves embarras au gouvernement austro-hongrois. (16)

COUP D'ŒIL SUR L'ARMÉE DES ÉTATS-UNIS

Suite et fin (1).

—

I. ARMÉE RÉGULIÈRE (suite.)

II. — Etats-majors et services administratifs.

On comprend, aux Etats-Unis, sous la dénomination collective de *Staff* (états-majors), l'ensemble du personnel chargé de seconder les officiers généraux dans l'exercice de leur commandement, et de pourvoir à tous les besoins de l'armée.

Le *Staff* se divise en *état-major général* et en *états-majors particuliers* ou *services administratifs*.

L'*état-major général*, auquel on peut rattacher le cadre des officiers généraux, comprend les chefs d'état-major, les aides de camp et les officiers des départements de l'adjudant-général et de l'inspecteur-général.

Les *états-majors particuliers* ou *services administratifs* se composent des officiers qui ont pour mission d'assurer respectivement les différents services de l'armée, tels que la solde, l'habillement, le logement et le transport des troupes; la fourniture des approvisionnements de toute nature et du matériel de guerre; le traitement médical des malades et des blessés, etc.

Nous allons examiner successivement les différentes branches du *Staff*.

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

Officiers généraux. — L'organisation de l'armée des Etats-Unis comporte un cadre de onze officiers généraux, savoir :

1 général,
1 lieutenant-général,
3 majors-généraux,
6 brigadiers-généraux.

Le général est placé à la tête de l'armée; il a la haute direction des questions militaires proprement dites; il veille au maintien de la discipline et à la stricte exécution des lois et règlements en vigueur.

Le lieutenant-général et deux des majors-généraux commandent les trois divisions militaires entre lesquelles le territoire des Etats-Unis est partagé; les brigadiers-généraux ou des colonels commandent les départements militaires. Le troisième major-général commande l'Académie militaire de West-Point.

Aides de camp. — Un personnel de trente aides de camp est attaché aux officiers-généraux, ainsi qu'il suit :

Général : 6 aides de camp, du grade de colonel;

Lieutenant-général : 3 aides de camp, du grade de lieutenant-colonel;

Major-général : 3 aides de camp, du grade de capitaine ou de lieutenant;

Brigadier-général ; 2 aides de camp, du grade de lieutenant.

Tous ces aides de camp, choisis dans les corps de troupe par les généraux qui les emploient, sont détachés de leur régiment sans y être remplacés.

Département de l'adjudant-général. — Ce département, dirigé par un brigadier-général, a dans ses attributions la rédaction et la publication de tous les ordres et règlements intéressant l'armée; la tenue des contrôles et la centralisation des rapports militaires de toute nature; enfin, les questions de discipline, de recrutement, d'avancement et de personnel.

L'organisation de l'armée et les questions qui s'y rattachent, la rédaction des historiques, etc., relèvent également de ce service qui est aussi chargé, comme on le verra plus loin, de la haute direction des milices des Etats et de la centralisation de leurs contrôles.

L'adjudant-général est assisté de deux colonels, de quatre lieutenants-colonels et de dix majors qui portent le titre d'assistants-adjudants-généraux (1); soit en tout dix-sept officiers.

Département de l'inspecteur-général. — Ce service comprend l'inspection de l'armée et les diverses opérations qui s'y rattachent. Les inspections sont périodiques ou inopinées : elles portent principalement sur les effectifs, la police, l'ordre, la discipline, l'observation des règlements, l'emploi régulier des fonds affectés aux divers services, les approvisionnements, les bâtiments militaires, les travaux de fortification, le service de santé, etc.

Les nombreux postes militaires de la frontière occidentale sont l'objet d'inspections spéciales.

Le personnel de ce département comprend cinq membres :

1 inspecteur général, du grade de brigadier-général, chef de service;

2 inspecteurs généraux, du grade de lieutenant-colonel;

2 inspecteurs généraux adjoints, du grade de major.

Les inspecteurs généraux reçoivent les ordres du

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n° 543.

(1) On trouve ainsi dans l'armée des Etats-Unis de nombreuses dénominations qui rappellent l'organisation de l'armée anglaise. Telles sont encore, dans le régiment, celles de sergent-major, de sergent quartier-maître, etc. (Voir à ce sujet le n° 535 de la *Revue : Réformes dans l'armée anglaise* (chapitre VI).

ministre pour l'exécution de leur service; ils lui adressent leurs rapports.

ÉTATS-MAJORS PARTICULIERS, OU SERVICES ADMINISTRATIFS

Ces services sont au nombre de neuf :

1° BUREAU DE LA JUSTICE MILITAIRE

Le bureau de la justice militaire centralise et examine les procédures des divers tribunaux militaires; il adresse ses rapports au ministre de la guerre. Son personnel se compose de cinq membres :

1 juge-avocat général, du grade de brigadier-général (1), chef de service;

4 juges-avocats, du grade de major.

2° DÉPARTEMENT DU QUARTIER-MAITRE

Ce département a dans ses attributions :

L'équipement, l'habillement, le casernement, le couchage et le chauffage des troupes; les fourrages; la remonte (2); l'emmagasinement et le transport des approvisionnements de toute nature; les mouvements de troupes (embarquement et débarquement, transports divers, etc.); enfin certaines dépenses spéciales qui ne sont pas de nature à rentrer dans l'un des autres départements.

Les services de ce département sont assurés par un personnel de 57 officiers :

1 quartier-maitre général, du grade de brigadier-général, chef de service;

4 assistants-quartiers-maîtres généraux, du grade de colonel;

8 quartiers-maîtres généraux adjoints, du grade de lieutenant-colonel;

14 quartiers-maitres, du grade de major;

30 assistants-quartiers-maîtres, du grade de capitaine.

3° SERVICE DES SUBSISTANCES

Le service des subsistances est chargé de l'achat, de la manutention et de la distribution des approvisionnements en vivres et fourrages, ainsi que du maniement des fonds affectés à la nourriture de l'armée.

Son personnel comprend 26 membres :

1 commissaire-général des subsistances, du grade de brigadier-général, chef de service;

5 commissaires-généraux adjoints des subsistances, dont 2 colonels et 3 lieutenants-colonels;

20 commissaires des subsistances, dont 8 du grade de major et 12 du grade de capitaine.

4° SERVICE DE SANTÉ

En plus de ses attributions propres, le service de santé a pour mission d'acheter et de distribuer le matériel et les approvisionnements spéciaux qui lui sont nécessaires. Aussi distingue-t-on dans l'organisation médicale de l'armée des Etats-Unis deux catégories de médecins : les médecins traitants proprement dits et les médecins pourvoyeurs. Ces derniers peuvent du reste, en cas d'urgence, être appelés à remplir les fonctions de médecin traitant.

Le personnel du service de santé comprend 192 officiers et 186 sous-officiers.

Un chirurgien général, du grade de brigadier-général, est placé à la tête du service.

Les autres grades de la hiérarchie médicale sont :

1° Pour les médecins proprement dits :
- Assistant-chirurgien général;
- Chirurgien;
- Chirurgien-adjoint.

2° Pour les médecins pourvoyeurs :
- Médecin pourvoyeur principal;
- Médecin pourvoyeur adjoint.

Au point de vue de l'assimilation des grades, le personnel médical est réparti de la manière suivante :

Grade de colonel :

1 assistant-chirurgien général,
1 médecin pourvoyeur principal,
4 chirurgiens.

Grade de lieutenant-colonel :

8 chirurgiens,
2 médecins pourvoyeurs adjoints.

Grade de major :

50 chirurgiens.

Grade de capitaine

69 chirurgiens-adjoints.

Grade de lieutenant en premier :

56 chirurgiens-adjoints.

Ces derniers reçoivent le grade de capitaine après cinq années de service.

Les 186 sous-officiers sont des *économes d'hôpital (hospital stewards)*, à la fois commis d'administration et pharmaciens, et possédant des notions élémentaires de médecine et de chirurgie.

Enfin, le service médical recrute et paie, suivant les besoins, un personnel spécial d'infirmiers et d'infirmières (*nurses*) choisis soit dans l'armée (soldats et femmes de soldats), soit dans la population civile.

5° SERVICE DE LA SOLDE

Le service de la solde assure le paiement des prestations en deniers allouées aux officiers et aux hommes de troupe, à l'exception des sommes qui, aux termes des règlements, doivent être payées directement aux ayants droit par certains départements spéciaux (par exemple, le service de santé, le corps des ingénieurs, etc.).

Le personnel du service de la solde se compose de 55 fonctionnaires :

(1) L'assimilation aux grades de l'armée proprement dite existe dans toutes les branches de service.

(2) Ainsi que cela a lieu dans l'armée anglaise, la remonte des officiers s'opère uniquement à titre onéreux.

1 payeur général, du grade de brigadier-général, chef de service;
2 assistants-payeurs généraux, du grade de colonel;
2 payeurs généraux adjoints, du grade de lieutenant-colonel;
50 payeurs, du grade de major.

6° CORPS DES INGÉNIEURS

Le corps des ingénieurs (*Corps of Engineers*), d'après les *Regulations of the Army of the United States* (1881), est chargé d'exécuter les levés et les reconnaissances ayant un caractère militaire; le choix des emplacements destinés à la construction des différents travaux de défense, l'élaboration des plans et la rédaction des mémoires et devis nécessités par ces travaux rentrent dans ses attributions, ainsi que la construction et la réparation des ouvrages de fortification et des travaux de défense de toute nature, qu'ils soient temporaires ou permanents; il est chargé de la conception et du tracé de tous les ouvrages militaires, défensifs ou offensifs, élevés par les troupes, dans les camps, dans les cantonnements ou en rase campagne; il dirige leur construction; il inspecte les voies de communication par terre ou par eau qui peuvent être utilisées soit pour les mouvements de troupe, soit pour le transport des approvisionnements de l'armée; il s'occupe du tracé et de la construction des routes militaires et des ponts; de plus, une loi du Congrès ou une décision du Président des Etats-Unis peut investir le corps des ingénieurs du soin de divers travaux ayant pour but l'amélioration des rivières et des ports (digues, brise-lames, phares); enfin, le génie rassemble, classe et conserve tous les rapports, mémoires, devis, plans, dessins et modèles qui se rapportent aux différentes branches de son service énumérées ci-dessus.

En ce qui concerne le casernement, le génie est chargé de la construction des bâtiments affectés au logement des officiers et de la troupe, ainsi que des ateliers et magasins de toute nature compris dans l'enceinte des ouvrages de fortification permanente. Il appartient au département du quartier-maître d'entretenir et de réparer les casernements compris dans l'enceinte de ces ouvrages quand ils sont occupés par des troupes.

Le corps des ingénieurs possède un état-major de 109 officiers répartis comme il suit :

1 chef des ingénieurs, du grade de brigadier-général,
6 colonels,
12 lieutenants-colonels,
24 majors,
30 capitaines,
36 lieutenants.

Ce personnel fournit, comme on l'a dit précédemment, les seize officiers nécessaires au commandement du bataillon du génie.

7° DÉPARTEMENT DE L' « ORDNANCE »

Le département de l'*Ordnance* a dans ses attributions la construction des arsenaux et des magasins ressortissant à son service spécial, ainsi que l'achat et la fabrication des armes (1) et du matériel de guerre de toute nature. Ce matériel, désigné aux Etats-Unis sous le nom générique de *Ordnance and Ordnance stores*, comprend les canons et les voitures de l'artillerie, ainsi que leur équipement; les agrès de tout genre pour les manœuvres; les armes portatives; les effets d'équipement et de harnachement destinés à l'armée régulière et aux milices; les munitions de guerre quelles qu'elles soient; les outils, les machines et le matériel nécessaires au service de l'artillerie.

La remonte de cette arme, ainsi que la ferrure, le harnachement et le traitement vétérinaire de ses chevaux, sont également du ressort de l'*Ordnance*.

Le personnel de ce département se compose de 54 officiers et de 400 sous-officiers et soldats. Le chef de l'*Ordnance* est un brigadier-général; il a sous ses ordres :

3 colonels,
4 lieutenants-colonels,
10 majors,
20 capitaines,
16 lieutenants en premier.

La troupe de l'*Ordnance* proprement dite comprend :

40 sergents,
80 caporaux,
150 soldats de première classe,
130 soldats de deuxième classe.

Enfin, l'on peut rattacher pour mémoire à ce département 114 sergents du *Staff* (état-major), qui portent le nom de sergents de l'*Ordnance*. Ces sous-officiers sont chargés de la garde et de l'entretien du matériel de guerre existant dans la garnison ou dans le poste militaire auquel ils sont attachés.

8° SERVICE DES SIGNAUX

Le service des signaux, qui occupe une place importante dans l'organisation de l'armée américaine, est chargé de réunir les renseignements de toute nature; il a pour mission de se procurer les informations les plus variées et il doit ensuite les transmettre à qui de droit au moyen des diverses méthodes de signaux en usage.

C'est ainsi qu'en campagne les officiers du service des signaux doivent posséder une connaissance exacte du terrain sur lequel l'armée est appelée à opérer; ils se tiennent au courant de la position, des mouvements et des projets de l'ennemi. Ils réunissent et transmettent d'une manière suivie les informations

(1) Il résulte du dernier rapport du général, chef de l'*Ordnance*, que pendant l'année 1880-81 il a été fabriqué dans les arsenaux de l'Etat 26,528 fusils ou carabines. Le nombre des armes portatives en réserve s'élevait au 1er juillet dernier à 37,526, y compris celles fabriquées pendant l'année. Le chef de l'*Ordnance* fait ressortir la faiblesse de ces approvisionnements et demande leur augmentation, en insistant sur la nécessité où l'on peut se trouver d'avoir à armer à un moment donné un effectif considérable de miliciens.



et les renseignements de toute nature qu'ils se procurent au moyen des postes d'observation, des espions, des guides, etc.

Un personnel de trois cents espions indiens figure à cet effet au budget de la guerre; ce nombre peut être porté à mille en cas de besoin. Ces Indiens reçoivent la solde et les rations du cavalier de l'armée régulière.

Le service des signaux a également pour mission de transmettre rapidement entre les différentes lignes de l'armée les ordres, dépêches, informations, etc.; il relie entre elles le plus rapidement possible les fractions détachées, à l'aide des divers moyens de communication (télégraphie électrique; communications par voie aérienne; relais de courriers, etc.).

L'installation et le fonctionnement des divers modes de communication incombent au service des signaux; enfin, lorsque les forces de terre et de mer opèrent de concert, c'est encore lui qui est chargé d'assurer les communications entre la flotte et l'armée.

Pour énumérer complètement les travaux de ce département, nous ajouterons que ce sont ses observatoires spéciaux qui font connaître, à l'aide du télégraphe et des divers signaux en usage, la direction et la force des courants et des perturbations atmosphériques.

Le personnel du service des signaux se compose d'un colonel, chef de service, qui porte le titre de *Chief signal officer*, et de quatre lieutenants en second.

Les sous-officiers et soldats, au nombre de 450, ne sont pas compris dans le chiffre de 25,000 hommes déterminé par le Congrès comme devant constituer l'effectif maximum de l'armée. On peut rattacher, pour mémoire, au service des signaux les 300 espions indigènes dont il a été parlé plus haut.

9° SERVICE DE L'AUMÔNERIE

Ce service est assuré par 34 aumôniers dont 30 dits de garnison (*post chaplains*) en résidence dans les places ou forts qui leur sont assignés, et 4 aumôniers de régiment affectés spécialement aux quatre régiments nègres. Les aumôniers doivent appartenir à une religion reconnue; ils ont le grade de capitaine et sont nommés, sauf approbation du Sénat, par le président des Etats-Unis.

Chaque aumônier adresse tous les mois à l'adjudant-général, par la voie hiérarchique, un rapport sur la situation morale des troupes auxquelles il est attaché. Ce rapport est annoté par le commandant de la garnison.

Les aumôniers ont le droit de visiter les soldats malades à l'hôpital, à la condition de prévenir de leur visite le médecin traitant.

En dehors des corps de troupe et des différents services qui viennent d'être énumérés, un personnel spécial de 667 hommes est employé au titre du *service général*, en qualité de secrétaires, commis garde-magasins, etc. Ce personnel comporte 147 sous-officiers et 520 soldats.

Le tableau récapitulatif ci-après fait connaître la composition de l'armée régulière des Etats-Unis ainsi que ses effectifs.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DE LA COMPOSITION DE L'ARMÉE DES ÉTATS-UNIS

DÉSIGNATION DES CORPS OU SERVICES	OFFICIERS	SOUS-OFFICIERS ET SOLDATS	EFFECTIF TOTAL
Infanterie (25 régiments)	875	12085	12960
Cavalerie (10 régiments)	480	8450	8880
Artillerie (5 régiments)	280	2600	2880
Génie (1 bataillon)	16	198	214
Officiers généraux	11	»	11
Département de l'adjudant-général	17	»	17
Département de l'inspecteur-général	5	»	5
Bureau de la justice militaire	5	»	5
Département du quartier-maître	57	»	57
Service des subsistances	26	»	26
Service de santé	192	186	378
Service de la solde	55	»	55
Corps des ingénieurs	93	»	93
Département de l'*Ordnance*	54	514	568
Service des signaux	5	750	755
Service de l'aumônerie	34	»	34
Personnel subalterne du service général	»	667	667
	2155	25450 (1)	27605

(1) Les 450 hommes qui figurent dans ce total, en plus des 25,000 hommes de troupe autorisés par le Congrès, sont les 450 *Signalmen* (signalistes) que le ministère de la guerre a la faculté d'employer en plus de l'effectif maximum, ainsi qu'il a été expliqué plus haut.

BUDGET DE LA GUERRE

Le budget nécessaire à l'entretien de l'armée dont on vient de voir l'organisation s'est élevé, pour l'exercice 1880-81 (1), à la somme de 42,122,201 dollars (2), soit environ 214,823,225 fr. Sur cette somme, 13,857,187 dollars ont été alloués au département du quartier-maître; le service de la solde a reçu 15,630,967 dollars; enfin, un crédit de 1,840,696 dollars a été ouvert au département de l'*Ordnance*.

Le budget de la guerre pour l'exercice 1881-82 se chiffre à 44,889,725 dollars.

II. MILICES ET ARMÉE VOLONTAIRE

On n'a parlé, jusqu'ici, que de l'armée régulière des Etats-Unis; il reste à dire quelques mots des milices locales levées et organisées par les Etats qui constituent l'Union, ainsi que de *l'armée volontaire* qui viendrait au jour du danger grossir les troupes régulières.

Milices. — Aux termes de la loi, tous les citoyens des Etats-Unis, âgés de 18 à 45 ans, qui sont propres au service militaire, sont inscrits sur les contrôles des milices de l'Etat dans lequel ils résident, et

(1) Aux Etats-Unis comme en Angleterre, l'année financière se décompte du 1er juillet d'une année au 30 juin de l'année suivante.

(2) La valeur du dollar varie avec le cours du change; elle est habituellement comprise entre 5 fr. 10 et 5 fr. 20.

peuvent être appelés à l'activité, en cas d'insurrection ou d'invasion du territoire, en vertu d'une proclamation du Président sanctionnée par le Congrès. La durée du service actif est limitée à neuf mois.

Les milices des Etats-Unis comprennent :

1° La *milice active volontaire* ou *milice organisée;*

2° La *milice non organisée* ou *réserve de la milice.*

Dans les circonstances normales, une partie seulement des citoyens inscrits entre effectivement dans la composition de la milice : ce sont ceux qui s'enrôlent volontairement pour constituer, dans chaque Etat, des régiments de milice active, dont le nombre, l'espèce et l'organisation varient avec les divers Etats.

En 1880, les milices organisées existaient dans trente-deux Etats sur trente-huit, et leur effectif s'élevait à 125,906 hommes, dont 8,869 officiers et 117,037 sous-officiers et soldats. Le gouvernement fournit à ces milices les armes, les munitions et le matériel qui leur sont nécessaires.

On remarque en ce moment une tendance très prononcée à unifier les différentes milices de l'Union et à rapprocher, autant que possible, leur organisation de celle des troupes régulières. Dans son rapport sur l'armée, pour l'année 1880 (1), le secrétaire d'Etat de la guerre exprimait, en effet, le vœu que les milices fussent régies par les mêmes règlements que l'armée permanente.

« ... Il est superflu, ajoutait-il, d'insister sur les avantages qui résulteraient pour le pays d'une unification parfaite des règlements de manœuvre; il y a lieu d'espérer d'ailleurs que, grâce à nos efforts, nous arriverons à former avec nos milices une troupe instruite et disciplinée, commandée par de bons officiers et qui, au moment du danger, fournirait, dès le premier signal, un appoint sérieux à l'armée régulière. Il ne faut pas oublier, en effet, que pendant la première période de notre dernière guerre civile, on a gaspillé un temps précieux et d'utiles ressources qu'il eût été facile de ménager si, pendant la période de paix qui l'a précédée, les milices avaient été pourvues d'une organisation convenable... »

Et plus loin : « ... Il ne faut chercher à organiser, à armer et à discipliner qu'une portion seulement des citoyens susceptibles d'être appelés au service; mais ces hommes doivent recevoir une organisation si parfaite que le pays puisse, en tout temps, compter sur 200,000 soldats — soldats citoyens, il est vrai et comme tels distincts de l'armée régulière, mais néanmoins soldats effectifs, au point de vue de l'organisation, de la discipline, de l'usage de leurs armes et prêts à entrer en campagne au premier appel... »

Le nombre des citoyens inscrits sur les contrôles de la milice non organisée s'élevait en 1880, d'après les rapports des divers Etats, centralisés au département de l'adjudant-général de l'armée, à 6,598,105. La population des Etats-Unis est de 50 millions d'habitants.

Armée volontaire. — Si l'armée régulière soutenue par les milices ne parait pas devoir suffire pour réprimer l'insurrection ou repousser l'invasion, le gouvernement peut faire appel aux citoyens et organiser, au moyen d'enrôlements volontaires avec prime, une seconde armée que l'on désigne sous le nom d'armée volontaire. Le Congrès fixe le nombre total des volontaires à fournir par l'Union ; chacun des Etats est taxé à un effectif déterminé et reçoit une réquisition faisant connaître le nombre, l'espèce et la composition des régiments à organiser. Cette réquisition détermine le montant de la prime accordée aux volontaires ainsi que la durée de l'engagement qui varie de trois mois à trois ans : les volontaires doivent être âgés de 18 ans au moins.

Les régiments de l'armée volontaire reçoivent du gouverneur de l'Etat une première organisation; les unités sont formées et les officiers désignés par voie d'élection; les chefs de corps seuls sont nommés par le gouverneur. Toutes ces nominations doivent, du reste, être ratifiées plus tard par le gouvernement fédéral. Les régiments volontaires, une fois organisés, sont admis dans l'armée régulière à une date déterminée. Cette incorporation *(muster)* est confiée à des officiers de l'armée fédérale, chargés spécialement de cette mission. A dater du jour de leur incorporation, les nouveaux régiments sont définitivement constitués. Ils ont droit aux mêmes prestations que l'armée régulière et sont régis par les mêmes règlements; les nominations aux différents grades d'officiers sont faites désormais par le Président des Etats-Unis. Les officiers fournis aux corps volontaires par l'armée régulière conservent leur grade dans cette dernière et ne possèdent qu'à titre provisoire les grades qui leur sont conférés dans l'armée volontaire.

Le licenciement des régiments volontaires s'opère, comme leur incorporation, sous la direction des *mustering-officers*. La dislocation d'un corps a toujours lieu sur le territoire qui l'a fourni. (43)

LE SERVICE ALLEMAND DES RAVITAILLEMENTS

D'APRÈS L'EXPÉRIENCE DE LA GUERRE DE 1870-1871

Suite et fin (1).

—

VII

Effectif des troupes allemandes affectées au service des étapes.

« Au début de la guerre de 1870-71, des troupes furent mises à la disposition des inspecteurs d'étapes

(1) *Annual report of the secretary of War for the year* 1880.

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n°s 540, 541 et 545.



aussitôt que les premiers mouvements de l'armée allemande eurent été dessinés sur le territoire français. Ces troupes d'étapes furent transportées par chemin de fer et réparties ainsi qu'il suit entre les trois armées :

Ire armée :	5 bataillons,	4 escadrons,	1 batterie.
IIe armée :	8 —	4 —	0 —
IIIe armée :	17 —	5 —	0 —

plus une compagnie de réserve de pionniers pour chaque armée.

Au commencement de novembre, c'est-à-dire à une date où nos troupes assiégeaient Paris et s'étaient répandues en France, au nord, jusqu'au delà de la ligne Amiens-Rouen, à l'ouest et au sud, jusqu'à la ligne Dreux-Chartres, Orléans-Troyes-Dijon; où enfin elles s'étaient emparées de Strasbourg et de Metz, les troupes d'étapes et de garnisons s'élevaient à 85 bataillons (la majeure partie comprenant 6 compagnies de 200 hommes chacune), 33 escadrons et 9 batteries et demie de campagne.

Ces forces étaient réparties de la façon suivante entre les gouvernements et les inspections des étapes :

Gouvernement général d'Alsace, 23 bataillons, 9 escadrons, 2 batteries 1/2; gouvernement général de Lorraine, 20 bataillons, 6 escadrons, 2 batteries; gouvernement général de Reims, 17 bataillons, 4 escadrons, 3 batteries.

Inspection des étapes de la Ire armée, 1 bataillon (plus tard 5), 1 escadron; — inspection des étapes de la IIe armée, 4 bataillons, 2 escadrons; — inspection des étapes de la IIIe armée, 16 bataillons, 9 escadrons, 2 batteries; — inspection des étapes de la IVe armée, 4 bataillons, 2 escadrons.

Au gouvernement de Versailles, créé le 16 décembre, on n'affecta pas de troupes spéciales, pas plus qu'au corps Werder qui opérait autour de Dijon.

Le 21 janvier 1871, date de l'armistice qui précéda la signature de la paix, les troupes d'étapes et de garnisons comptaient 111 bataillons, 31 escadrons, 9 batteries et demie, pour un territoire d'occupation de de près 3,000 milles carrés.

Enfin voici quelle était, le 1er mars 1871, un mois environ après la signature de l'armistice, la force relative des troupes d'étapes et des troupes de campagne :

Troupes d'étapes, 114,090 hommes d'infanterie, 5,686 hommes de cavalerie, 68 pièces.

Troupes de campagne, 455,788 hommes d'infanterie, 57,779 hommes de cavalerie, 1,674 pièces.

On voit par ces chiffres combien sont importants les effectifs des troupes d'infanterie qu'il faut affecter au service des étapes. Pour trois hommes et demi qui prenaient part aux opérations, il restait un homme employé à la garde des communications. Les commandants d'étapes ne cessèrent de se plaindre de la pénurie de leur cavalerie; mais on ne put remédier à cette fâcheuse situation. . . . . »

Quelques pages plus loin, le capitaine v. Widdern cite deux exemples choisis dans la campagne de 1870-1871, pour démontrer que malgré leur chiffre respectable les forces affectées à la garde du territoire et au service des étapes ne répondaient que strictement aux nécessités de la situation.

Premier exemple. — « Jusqu'à la reprise d'Orléans, le 4 décembre 1870, l'inspection des étapes du prince Frédéric-Charles n'eut que quatre bataillons de landwehr à six compagnies et quatre escadrons de réserve de hussards, pour assurer la garde de ses lignes de communication.

Et cependant à cette date, ces lignes se développaient successivement, depuis Pithiviers, par Sens et Troyes, jusque dans le voisinage de la partie de la Marne comprise entre Chaumont et Saint-Dizier; plus au sud, elles traversaient Tonnerre, Ravières et Châtillon-sur-Seine, où trois compagnies et un escadron se laissèrent surprendre par des francs-tireurs. Déjà, pendant la marche de Metz sur Orléans, l'armée n'avait pu traverser le pays sans être inquiétée sur le flanc de ses colonnes par des bandes plus ou moins fortes de francs-tireurs. Le rôle de ces bandes ne devint que plus facile lorsqu'elles purent agir sur les derrières de l'armée.

Ajoutons que le large territoire laissé en arrière n'était gardé que par un réseau peu serré de garnisons; qu'il était traversé par une ligne ferrée dont on commençait la réparation; qu'enfin, vers le sud, il était au début complètement ouvert sur un espace de 24 milles (180 kilomètres environ) et exposé aux insultes de l'ennemi, comme le démontrèrent les surprises de Châtillon-sur-Seine et d'Auxon. . . . .

Les troupes d'étapes n'avaient pas moins de quinze localités à occuper, savoir : Montiérender, Châteauvillain, Châtillon-sur-Seine, Ravières, Tonnerre, Auxon, Bar-sur-Seine, Lesmont, Estissac, Villeneuve-l'Archevêque, Sens, Joigny, Cheroy, Nemours, Puiseaux. Le gouverneur général de Reims établit en outre une garnison provisoire d'un bataillon d'infanterie, une compagnie de chasseurs, un peloton de cavalerie et une section d'artillerie, à Troyes. Un détachement chargé d'observer la garnison de Langres occupait également Chaumont. Enfin, les troupes de remplacement et de convalescents qui marchaient à la suite de l'armée, et qui se trouvaient liées aux routes d'étapes de cette zone, formaient un renfort que l'on fut bien heureux d'employer contre les bandes armées et que, par suite, l'on retint souvent pour assurer le service. (1).

Après la prise d'Orléans, les effectifs des troupes affectées aux étapes s'élevèrent sans doute, mais les escortes continuelles qu'elles durent fournir pour la conduite des prisonniers vinrent leur imposer de nouvelles charges. »

(1) D'après le paragraphe 42 de la nouvelle instruction sur les étapes, les officiers ou soldats de passage ne peuvent, sous aucun prétexte, être retenus d'autorité pour le service des étapes. (*Note de la* REVUE.)

Deuxième exemple. — « Lorsque le grand état-major général allemand eut résolu, après la bataille de Sedan, d'investir Paris, cette mission échut à la IIIe et à la IVe armée. La IIIe armée établit son quartier général à Versailles, son secteur d'investissement s'étendait au sud-est, au sud et à l'ouest de la capitale et était compris entre les rives gauches de la Marne et de la Seine. La IVe armée couvrait le front est et nord de Paris et occupait le pays compris entre les rives droites de la Marne et de la Seine, en aval de Saint-Denis.

L'inspection des étapes de la IIIe armée avait suivi les colonnes dans leur marche en avant par Epernay et Coulommiers; elle s'établit à Corbeil. Les troupes d'étapes relevant de cette inspection avaient détaché des compagnies, entre Epernay et Lagny, aux stations de l'unique voie ferrée d'étapes dont pussent disposer les troupes allemandes; elles en avaient aussi placé sur la route de terre qui prolongeait la voie ferrée de Lagny à Villeneuve-Saint-Georges. D'autres détachements avaient également été établis sur la route d'étapes Epernay-Corbeil, et les garnisons de Montmirail, Coulommiers, Tournan et Brie-Comte-Robert durent, vers la fin du mois d'octobre, être portées à l'effectif d'un bataillon à cause de l'insécurité toujours croissante du territoire.

On mit à Corbeil, au siège de l'inspection des étapes, 4 bataillons, 6 escadrons, 1 batterie et 2 compagnies de pionniers pour protéger les magasins formés dans cette ville et pour repousser, sur les deux rives de la Seine, les bandes de francs-tireurs qui s'y montraient de tous côtés.

Le territoire situé à l'est de la ligne d'Epernay-Montmirail faisait partie du gouvernement général de Reims, dont les troupes étaient chargées de protéger cette région.

Avant la formation de ce gouvernement, c'était l'inspection des étapes de la IVe armée qui devait assurer la sécurité de la route d'étapes partant de Dammartin, siège de l'inspection, passant par Nanteuil-le-Houdouin, Neuilly-Saint-Front, Fismes, Neufchâtel, Rethel, Vouziers, Grand-Pré, aboutissant à Clermont en Argonne et se prolongeant jusqu'à Pont-à-Mousson. Les troupes d'étapes avaient détaché des compagnies ou des pelotons de hussards, soit dans les localités énumérées ci-dessus, soit en certains points de la région de la Meuse faisant partie des anciennes lignes de communication. Exceptionnellement on concentra à Château-Thierry trois compagnies et demie. A l'origine, la ligne de Nancy à Epernay, qui fut plus tard affectée à l'inspection de la IIIe armée, avait appartenu à la IVe armée. C'était à Château-Thierry que se rattachait alors la route d'étapes dont l'extrémité occidentale aboutissait à Dammartin. Les trains destinés à la IVe armée étaient déchargés à Château-Thierry et les denrées expédiées à destination par la route Lizy-sur-Ourcq, gardée par une compagnie.

Les troupes d'étapes de la IIIe et de la IVe armée n'étaient donc pas réparties sur le territoire de la même façon. Cette différence résultait de l'inégalité des forces affectées à chacune des deux armées pour la garde de leurs lignes de communication. D'un autre côté, le territoire situé sur les derrières de la IIIe armée n'avait pas relativement une grande superficie, il se rattachait à celui du gouvernement de Reims dont la sécurité était assurée et qui s'étendait en effet jusqu'à Epernay et Châlons.

Répétons encore que les indications données pour la IVe armée se rapportent à une époque où le gouvernement de Reims n'avait pas encore été créé. »

Le résumé que nous avons donné du travail du capitaine Kardinal von Widdern, quelque rapide qu'il soit, suffit pour montrer l'ampleur et la variété des problèmes que les états-majors ont à résoudre de nos jours sur les questions se rattachant au ravitaillement des armées. Qu'il nous soit permis toutefois d'ajouter quelques lignes pour faire remarquer combien de qualités diverses, initiative, unité de vues, méthode, etc., sont nécessaires dans la direction de ce service, qui exerce une influence si considérable sur la rapidité et le succès des opérations.

Ce double courant de trains et de convois qui charie en sens inverse des renforts ou du matériel usé et assure ainsi la conservation des armées modernes, n'a-t-il pas le même rôle et la même importance que les fonctions destinées dans un organisme à réparer les pertes et les forces épuisées par l'usure? Une grande armée doit recevoir journellement par les voies ferrées le complément de ce qu'elle ne peut trouver sur son théâtre d'opérations (1). Un embarras sérieux et prolongé causé à cette circulation, qui porte partout la sève et conserve l'énergie, peut avoir, à certains moments, les conséquences les plus funestes; aussi l'impulsion donnée au service doit être régulière et demande une grande unité de décision et de doctrine chez tous ceux qui occupent les échelons supérieurs de la hiérarchie. En effet, le service des ravitaillements n'a pas seulement pour but d'amener les denrées et les munitions sur le théâtre des opérations, mais aussi de les répartir entre les unités stratégiques qui se trouvent concentrées ou divisées sur l'échiquier. Cette répartition ne peut être faite que si l'accord existe entre le grand état-major général, les autres états-majors, l'inspection générale et les différentes inspections des étapes.

Sans vouloir le moins du monde subordonner d'une façon trop étroite l'exécution des conceptions stratégiques aux exigences du service des approvisionnements, il est clair d'ailleurs qu'avant d'arrêter un mouvement il faut en prévoir les conséquences au point de vue du ravitaillement, et, si d'aventure un temps d'arrêt dans le fonctionnement de ce ser-

(1) Le pays où s'exécuta la concentration stratégique de l'armée prussienne ne put lui offrir des ressources alimentaires que pendant deux jours; cependant, la richesse de cette partie de la province du Rhin est très grande; il est vrai de dire que la récolte n'avait pas été bonne et qu'elle n'était pas encore rentrée. (*Guerre franco allemande*, page 1480, 20e fascicule.)

vice s'impose, encore faut-il le savoir et prendre ses mesures pour en réduire la durée.

Ainsi, par exemple, dans un changement de front stratégique à grande envergure, non pas improvisé comme celui des armées allemandes avant Sedan, mais prévu et préparé, il sera nécessaire de régler, dans une certaine mesure, l'amplitude du mouvement journalier des colonnes sur les ressources du ravitaillement, si l'on ne veut pas s'exposer à des temps d'arrêt dans les services de l'arrière.

L'harmonie, l'accord si difficile à établir parfois entre la stratégie et la *boulangerie*, disait Frédéric, paraissent désormais assurés dans l'armée allemande; d'une part, les officiers généraux inspecteurs d'étapes ont l'autorité nécessaire pour étouffer dans l'œuf tout conflit de compétence qui pourrait naître entre l'administration, le service de santé, les directions des chemins de fer de campagne, etc., qu'ils centralisent et *commandent;* et d'autre part, le quartier-maître général, second et remplaçant éventuel du chef d'état-major général en même temps que chef d'état-major spécial *de l'arrière*, est présent quand il s'agit de lancer les *directives* (1) destinées à provoquer la réalisation d'une conception ou d'un mouvement stratégiques. Il peut donc faire entendre et valoir ses objections, exposer les difficultés que le *service de l'arrière* aura à surmonter pour ajuster le rendement de ses lignes à la rapidité des mouvements de l'armée et proposer les *mesures d'ensemble* destinées à les aplanir. D'un autre côté, le quartier-maître général est l'intermédiaire tout naturel entre le grand état-major, dont il dirige les services les plus importants, et l'inspection générale des étapes, qui est son bras droit.

Toute source de conflit grave est écartée dans le système allemand, bien que la division du travail ait été introduite dans le service des ravitaillements plus largement que dans tout autre. Il était indispensable, en effet, d'agir ainsi pour donner plus de rapidité et de précision à la solution de toutes les questions; mais on espère que cette division du travail n'entraînera point ici les conséquences qui en sont souvent la suite inévitable, c'est-à-dire le manque d'harmonie et le défaut de convergence des efforts vers un même point d'application.

Le principe si fécond de la division du travail est une absolue nécessité dans une organisation aussi vaste et aussi complexe que celle des armées modernes; mais il est évident que le partage des attributions ne peut être fait pour le temps de guerre avec la même rigueur que pour le temps de paix.

Il ne serait pas sage, en effet, de fixer d'une façon immuable dans une aussi lourde machine, destinée à se mouvoir dans des situations si diverses et si changeantes, la *course* de chacun des organes de mouvement. L'autorité a le devoir, dans une grande armée, de veiller constamment à la marche harmonique et au jeu régulier des unités stratégiques principales, secondaires ou spéciales; elle doit être informée des à-coups considérables qui pourraient se produire, elle doit y parer, voire même, si des circonstances imprévues ou nouvelles se présentent, délimiter à nouveau la zone d'activité de chacun et répartir autrement les ressources et les moyens d'action. Mais *ordres et contre-ordres tendent à amener du désordre;* aussi que de précautions sont nécessaires pour ne pas fausser le mouvement de l'ensemble! Le service des étapes met tout particulièrement cette vérité en relief; n'avons-nous pas vu, en effet, les efforts constants qu'est obligée de faire l'autorité centrale pour empêcher que les sphères d'activité des fonctionnaires soumis à son contrôle ne se pénètrent; puis voici qu'elle doit tout à coup enlever une ligne devenue moins utile à l'un pour la donner à l'autre, qu'il lui faut résister aux empiétements de celui-ci et exciter le zèle de celui-là! Elle ne saurait suffire à une tâche aussi lourde, si un accord parfait de vues n'a été établi, d'une part, entre le quartier-maître général et l'inspecteur général des étapes, et de l'autre, entre ce dernier et les inspecteurs des étapes des unités stratégiques principales, c'est-à-dire des petites armées.

Mais il ne suffit pas, comme nous l'avons dit, que l'impulsion donnée au service soit régulière, il faut aussi que l'initiative la plus éclairée ait été développée parmi les officiers, fonctionnaires, employés ou agents chargés de la *direction secondaire*, de l'exécution ou de la gestion. Les sphères d'action ont-elles été marquées et définies, et le but à atteindre ou à poursuivre a-t-il été indiqué, chacun devra se rendre compte des ressources mises à sa disposition, et si elles deviennent insuffisantes, il étudiera sans tarder et sans sortir du cadre de son champ d'action, les moyens propres à les reconstituer. Il examinera ensuite le degré d'urgence des vides à combler, et s'il juge que les circonstances sont d'une gravité telle qu'elles puissent entraver la marche du service, il n'hésitera pas à agir sous sa propre responsabilité, mais sans empiéter sur le domaine de ses voisins; puis il rendra compte du mal qui s'est manifesté et du remède apporté. Lorsque la situation est au contraire moins pressante, il appellera l'attention de ses chefs hiérarchiques sur les dangers ou incon-

(1) On attache en Allemagne un sens tout particulier au mot *directives*, que l'extrait suivant, tiré des pages 82 et 83 de la troisième édition du *Guide pour l'enseignement de la tactique dans les écoles royales de guerre*, du major von *Lettow-Vorbeck*, permet de bien saisir :

« Les troupes sont mises en mouvement par l'envoi *d'ordres de marche*, généralement transmis par *écrit* s'il s'agit d'une division au moins.

. . . .

» Les ordres émanant d'autorités ayant un commandement » plus important que celui d'une division doivent laisser aux » échelons inférieurs une plus grande liberté d'allures, relati- » vement au choix du temps et des moyens d'exécution. L'ini- » tiative à laisser devra être d'autant plus grande que la » distance séparant le lieu d'origine de celui de destination » sera plus considérable. La différence même des expressions » adoptées pour désigner ces ordres prouve qu'on a tenu » compte de la condition énoncée ci-dessus : ainsi l'on dit : » *disposition* de tel corps d'armée et *directive* du grand quar- » tier général. »

L'ordre qu'on trouve en Allemagne dans les *faits* existe aussi dans les *idées* et la *terminologie* militaire.

vénients remarqués, c'est-à-dire qu'il provoquera des ordres avant d'agir.

Les *directeurs secondaires* ne doivent pas, en effet, rester inactifs en face d'un péril constaté et attendre tout salut de la direction supérieure qui peut parfaitement ignorer les nécessités qui s'imposent inopinément. Pour jouer le rôle d'une Providence, il faudrait être omniscient, ce qui n'est pas possible, car si l'on est placé à un point de vue permettant d'embrasser les grandes lignes et les ensembles, on ne peut en même temps discerner assez clairement tous les détails. Tel instrument construit pour voir de loin ne peut servir quand il s'agit d'examiner de bien près. L'officier, le fonctionnaire, l'employé inférieurs, sont bien placés pour entendre les grincements de la machine, pour voir où elle grippe et faire cesser, grâce souvent à la simple application d'une goutte d'huile, un frottement dont la durée pourrait apporter les troubles les plus sérieux dans un organe de l'armée.

Avant de terminer nous appellerons encore l'attention de nos lecteurs sur la partie de notre analyse qui a trait aux mesures de prévoyance toutes spéciales à prendre longtemps avant le commencement des hostilités pour préparer le fonctionnement du service des ravitaillements, surtout lorsqu'il s'agit d'opérer dans un pays où la population est rare, parfois nomade, le climat rigoureux et où les ressources sont insuffisantes. Cette préparation de très longue haleine, destinée à faire face à une situation tout exceptionnelle, demande une étude beaucoup plus approfondie que si la guerre devait être conduite dans un pays civilisé ; il devient de plus en plus indispensable d'assurer l'unité de direction par un organe spécial qui commande et centralise tous les services, et qui soit armé de pouvoirs suffisants pour vaincre toutes les difficultés, tous les frottements, soit pendant la période de préparation, soit pendant la période des opérations. Il nous a déjà paru utile à cet égard de faire connaître avec un certain détail les mesures prises par le général Skobelev pour préparer son expédition contre les Tekkés sur un théâtre d'opérations absolument différent des théâtres de guerre européens (1). La campagne devait être conduite dans un pays désert, où il fallait tout porter avec soi, et l'on dut en grande partie le succès de l'entreprise aux soins minutieux que prit le général en chef pour assurer ses achats, ses transports et ses ravitaillements.

Dans une pareille campagne, les principes fondamentaux conservent toujours leurs droits, bien que les règles d'application doivent être entièrement changées. Discerner, dans de semblables conditions, les dérogations à faire subir à la pratique habituelle, trouver les modifications destinées à neutraliser l'effet des influences anormales, exige une grande perspicacité ; c'est affaire de bon sens et de jugement aussi bien que le fruit de l'expérience, des lectures et de la méditation. L'étude constante de l'histoire militaire et tout particulièrement des dernières campagnes doit nous apporter ses enseignements à ce point de vue, comme à celui de la tactique, de l'emploi des armes et de l'organisation des armées. (74)

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n°s 532 et 534.

LE MATÉRIEL DE LA DÉFENSE NATIONALE
EN ANGLETERRE

Nous donnons ici, d'après l'*Engineering* du 13 janvier dernier, le résumé d'une allocution prononcée par sir W. Armstrong, en sa qualité de président, à la Société des ingénieurs civils.

« Ceux qui m'ont précédé à ce fauteuil, dit tout d'abord l'orateur, ont habituellement choisi les sujets de leurs discours de préférence parmi ceux qui touchent aux parties de l'art de l'ingénieur ou qui concernent plus spécialement l'accroissement de la production dans l'industrie humaine. Beaucoup de personnes même soutiendraient volontiers que c'est là le but auquel doivent tendre les efforts de tout l'art de l'ingénieur. On peut admettre, en effet, que l'amélioration générale des conditions matérielles de la vie du globe constitue ce qu'il y a de plus noble dans la science. Si les hommes, si les nations consentaient à refréner leur ardeur belliqueuse et leurs instincts de conquête, il n'est pas douteux que bientôt tout notre art ne fût dirigé dans ce sens ; mais nous vivons dans un milieu où il faut lutter et où personne ne peut assurer son indépendance ni mener à bonne fin ses occupations industrielles, s'il ne commence par se mettre en garde contre ses rivaux. La science de l'ingénieur doit donc s'appliquer aux choses de la guerre comme à celles de la paix, et il est probable que cette science aura une importance de plus en plus grande dans les opérations de guerre jusqu'à ce qu'on arrive à ce point, que le résultat dépendra surtout de la supériorité des ressources mécaniques de l'une ou l'autre des puissances combattantes. Aucun pays, il est vrai, n'a moins de dispositions aggressives que le nôtre, mais aucun peut-être n'excite davantage la convoitise de ses ennemis, aucun n'est plus facilement vulnérable au point de vue des intérêts commerciaux. Les indemnités de guerre sont devenues de véritables rançons en rapport avec la fortune du vaincu. L'Angleterre, la plus riche de toutes les nations, constituerait la proie la plus belle pour un envahisseur victorieux. Comme puissance commerciale, elle dispose de plus de la moitié de l'Océan pour faire converger vers ses ports les marchandises du monde entier ; ses vaisseaux qui couvrent toutes les mers et transportent des valeurs énormes seraient, en cas de guerre, le point de mire des croiseurs ennemis. Dans ces derniers temps, nous avons vu quels ravages un navire armé d'un seul canon pouvait infliger à une marine marchande, incomparablement

plus faible, il est vrai, que la nôtre; et pour ce qui nous concerne, ce n'est pas seulement notre fortune qui est en jeu, mais nos ravitaillements et notre existence purement matérielle. Notre population qui augmente sans cesse rend déjà fort insuffisants les moyens dont nous disposons à l'intérieur pour subvenir à notre subsistance; d'un autre côté, le bon marché croissant des vivres d'importation décourage l'agriculture nationale, et il faut nous attendre à nous voir de plus en plus dans la dépendance de l'étranger pour faire vivre une population qui s'accroît encore plus vite que cette dépendance ne s'accentue.

Ce n'est point ici le lieu de discuter les questions d'ordre moral relatives à la guerre, ni même celles d'ordre politique qui ont trait à la liberté du commerce. Mais aujourd'hui ce fait pur et simple se dresse seul devant nous dans toute son inflexibilité, à savoir, que la défense nationale est, pour nous spécialement, une nécessité inéluctable. Il n'est donc pas hors de propos, au point de vue de l'ingénieur, d'établir ici comment et par quels moyens nous pouvons l'assurer. »

« La sécurité de l'Angleterre, continue sir W. Armstrong, dépendra toujours, avant tout, de sa puissance maritime. Mais notre pays a perdu pour jamais la suprématie qu'il possédait sur les mers avant l'adoption de la navigation à vapeur. Tant que cette supériorité a reposé sur l'excellence du personnel employé, tant que la facilité plus ou moins grande de recruter ce personnel en nombre illimité a pesé de quelque poids dans la balance, aucune nation, aucune coalition même n'a pu soutenir la lutte avec nous. Mais quand l'expérience eut démontré que les vaisseaux de guerre pouvaient être manœuvrés d'une manière à la fois plus sûre et plus précise au moyen de la vapeur, il se fit une révolution qui eut pour résultat de modifier profondément les conditions de la tactique navale, à tel point que le navigateur dut céder la place au mécanicien. L'adoption du matériel rayé et des obus à percussion fut un second pas dans cette voie et elle eut pour conséquence de faire réformer comme inutile toute cette flotte de vaisseaux de bois, instruments de toutes nos victoires et dont nous étions si fiers. Ce fut alors que commença la lutte entre le canon et la cuirasse, lutte qui s'est continuée jusqu'aujourd'hui et qui n'est point encore terminée. Le sera-t-elle jamais? En pareille matière, tout espoir de conclusion définitive semble être une utopie.

La plus récente période de cette révolution a été signalée par l'avènement des torpilles. Depuis l'invention de ces engins, nos pesants cuirassés ne sont pas plus en sûreté que les navires les plus faiblement armés.

Ces phases constamment changeantes du mode d'attaque et du mode de résistance ont placé nos autorités maritimes dans une grande perplexité, chaque fois qu'elles ont été mises en demeure de prendre des décisions concernant les vaisseaux et leur armement. S'il n'était point possible de rester indifférent, il eût été, en revanche, bien téméraire de trancher en tablant sur des données incertaines. N'était-ce pas, en effet, aboutir sûrement à des mécomptes? La conséquence forcée fut la suivante : les types et les modèles de vaisseaux ont changé sans cesse, et des navires ayant coûté des sommes énormes ont été considérés, à peine achevés, comme n'étant plus à la hauteur de l'art moderne.

Aussi longtemps qu'on a cru pouvoir réaliser l'invulnérabilité absolue, rien d'étonnant qu'on ait fait dans ce but les plus grands sacrifices; mais, étant donnée notre expérience actuelle, et sans avoir l'intention, d'autre part, de critiquer ici les essais précédemment tentés, il nous est permis d'exprimer la conviction que l'invulnérabilité cherchée est une chimère.

Non seulement il a été démontré que la cuirasse était impuissante contre l'explosion des torpilles et le choc de l'éperon, mais encore nous avons des raisons parfaitement justifiées pour affirmer d'avance que chaque essai tenté dans le but d'accroître la résistance des cuirasses aux projectiles sera promptement suivi d'un accroissement correspondant dans la puissance de l'artillerie.

Nos premiers cuirassés, comme le *Warrior*, étaient recouverts entièrement d'un blindage de 4 pouces 1/2 (11c4), épaisseur que pourraient aujourd'hui traverser des obus de campagne. Il faudrait actuellement des plaques de soixante centimètres pour résister à nos plus puissantes pièces de marine. De plus, pour mettre en rapport l'épaisseur toujours croissante des plaques et le poids forcément limité que le vaisseau peut porter, on a été conduit à restreindre en surface la partie du blindage destinée à protéger la coque et à pousser cette diminution jusqu'à ses dernières limites, laissant ainsi sans défense un grande partie du navire.

Les Italiens, dans les vaisseaux-colosses qu'ils construisent aujourd'hui, n'ont cuirassé que la batterie : ils comptent y placer des canons de 100 tonnes, et encore la cuirasse ne consiste-t-elle qu'en une ceinture étroite, mais d'une grande épaisseur. Tout ce qui, dans le vaisseau, présente une importance spéciale, est placé au-dessous de la ligne de flottaison, pour être soustrait à l'atteinte des projectiles : un faux-pont sous la ligne d'eau et un ample compartimentage en cloisons étanches empêcheraient le navire de sombrer, si le feu de l'artillerie l'avait trop fortement endommagé.

Il semble donc que la cuirasse va se réduisant jusqu'à disparaître. Mais avant qu'il en fût ainsi, l'on ne pouvait en tirer un meilleur parti que ne l'ont fait les habiles et entreprenantes autorités de la marine italienne.

Parer aux terribles effets qu'entraîne l'éclatement des obus au milieu d'un nombreux équipage; empêcher que la fumée de l'explosion, se concentrant dans l'entrepont, n'entravât le service des pièces : telles sont les principales raisons parmi celles qui ont conduit à cuirasser les vaisseaux. On ne s'est guère demandé s'il n'y avait pas quelque autre moyen d'éviter ou de diminuer les dangers dont nous venons de parler. Pourtant, ceux-ci avaient été exa-

gérés et, comme preuve, il suffit de faire observer que l'adoption des machines, qui en définitive remplacent une grande partie de l'équipage, a diminué d'autant les périls que court le personnel. Ajoutons encore que les pièces sont en batterie sur un vrai pont en plein air, où la fumée provenant des obus se dissipe rapidement.

Quel est celui des deux genres de navires, cuirassé ou vaisseau en bois, dont le feu de l'artillerie aura le plus vite raison? Sous ce dernier rapport, il est nécessaire de rectifier certaines notions inexactes et trop répandues dans le public. En effet, le vaisseau non cuirassé, bien que plus facile à percer, peut être construit de telle sorte que l'envahissement de l'eau ne s'étende pas au delà d'une certaine limite, à moins que les coups n'aient atteint les œuvres vives sur un grand nombre de points.

En établissant un pont au-dessous de la ligne de flottaison, avec des compartiments étanches, en doublant sur certaines parties la coque avec du liège, comme on l'a fait pour l'*Inflexible*, afin de déplacer l'eau faisant irruption à l'intérieur et de conserver au vaisseau sa stabilité, enfin en répartissant convenablement dans le même but l'approvisionnement en charbon, il est possible de rendre presque insubmersible un bâtiment non cuirassé; aussi doit-on s'étonner qu'on ait accordé aussi peu d'importance aux dispositifs de nature à réaliser cet objet.

Nous n'exagérons pas en affirmant qu'un seul cuirassé coûte aussi cher que trois vaisseaux non blindés, bien meilleurs marcheurs, et susceptibles de porter ensemble trois armements égaux chacun à celui du cuirassé. Si donc on dispose des fonds nécessaires, quel en sera le meilleur emploi?

Que l'on se figure par la pensée, ces trois vaisseaux se battant contre le seul cuirassé, on verra aisément qu'indépendamment de leur supériorité numérique ils possèdent encore bien d'autres avantages. Leur surface apparente étant plus faible, ils sont plus difficiles à atteindre. Leur vitesse étant plus considérable, ils peuvent choisir leurs positions pour attaquer ou se retirer à leur gré. Comme ils virent de bord plus rapidement, il leur sera plus facile de fondre à l'éperon sur l'ennemi ou d'éviter celui de l'adversaire. Enfin, leur vitesse plus grande, leur légèreté même les rendent éminemment propres à utiliser des torpilles et des projectiles sous-marins : toutefois, on en est toujours à se demander si, dans le but d'une simplification bien désirable, il ne vaudrait pas mieux, pour ce genre d'attaque, adopter un type de navires spécialement construits à cet effet. Même si l'on admet que le cuirassé possède le plus considérable de tous les avantages, celui d'être impénétrable aux projectiles de son adversaire, il succombera dans une lutte de trois contre un; à moins que, grâce à son artillerie bien couverte et en sûreté, il ne puisse tenir ses assaillants en respect et ne réussisse à les détruire par son feu l'un après l'autre, s'ils persistent à l'attaquer. Telle serait sans doute l'issue du combat, si les vaisseaux alliés n'avaient que des canons à opposer aux canons; mais en pareille circonstance ils abriteraient d'abord leurs équipages en les faisant descendre hors de l'atteinte des projectiles et ils attaqueraient alors avec l'éperon ou les torpilles. Le personnel une fois en sûreté, il est presque impossible que des vaisseaux, même non cuirassés, mais pontés en dessous de la ligne de flottaison et portant toute leur machinerie au-dessous de ce niveau, puissent être désemparés parce qu'ils auront été traversés par quelques projectiles.

Admettons, au contraire, l'hypothèse beaucoup plus probable du cuirassé ayant été percé par les projectiles de ses trois adversaires. Ceux-ci chercheront alors à transformer le combat en un duel d'artillerie. De leur côté, ils emploieront des projectiles de rupture qui, trouant l'épais blindage et la coque du cuirassé, lanceront à son bord une quantité d'éclats beaucoup plus grande que celle qui les atteindra eux-mêmes et qui, en tous cas, produira des effets aussi destructeurs. Le cuirassé aura donc à soutenir le feu convergent de trois vaisseaux munis du même armement que le sien. Ses adversaires, rapides et agiles, tourneront sans cesse autour de lui, dirigeant leur feu sur les points les plus vulnérables, se tenant toujours prêts à fondre sur lui et à terminer le combat par l'éperon.

Dans l'un et l'autre cas, le navire cuirassé sera donc battu par une réunion de vaisseaux non cuirassés, représentant la même valeur budgétaire.

Sans aborder ici le sujet au point de vue technique, en ce qui concerne les combats sur mer de toute une flotte, on doit penser, non sans quelque raison, que les résultats seraient identiques si le nombre des adversaires de chaque côté était multiplié par le même coefficient. L'infériorité, sous le rapport de la vitesse, de la flotte la moins nombreuse, permettrait encore à ses adversaires le choix des positions et leur assurerait l'avantage de pouvoir faire converger leurs feux. Ils auraient, en outre, la faculté infiniment précieuse de se disperser rapidement et de se concentrer non moins vite. Or, si les cuirassés deviennent inutiles en face d'autres cuirassés, on ne voit pas bien à quoi ils peuvent être employés. Il est même évident que pour toute autre destination une flotte, composée de types plus faibles, plus agiles et non cuirassés, mais en plus grand nombre, est incomparablement supérieure.

Pour protéger notre commerce, défendre la grande étendue de nos côtes contre les flottes d'un envahisseur, secourir nos colonies en cas de besoin et, d'une façon générale, pour maintenir notre suprématie sur mer, nous avons besoin d'une marine beaucoup plus nombreuse que celle que nous avons ou que celle que nous pouvons entretenir, à moins de réduire beaucoup la dépense de chaque vaisseau. Pour y arriver, il nous faut renoncer à la cuirasse. Peut-être serait-il imprudent de l'abandonner entièrement tant que les autres nations continueront à s'en servir, car l'expérience d'une guerre moderne trancherait seule, d'une façon péremptoire, la question de son utilité ou de son inutilité. Si l'on considère la valeur indiscutable d'une multitude de vaisseaux rapides puissamment armés et construits en vue d'obtenir le maximum des moyens de

défense, la cuirasse étant mise hors de cause, et si l'on réfléchit que de tels vaisseaux, contrairement à ce qui se passe pour les cuirassés, ne pourront jamais beaucoup vieillir au point de vue du type, on trouvera sans doute qu'il est sensé d'affecter la plus grosse partie du budget à des navires de ce modèle.

La légèreté, tel est l'objet qu'on doit avoir plus spécialement en vue dans la construction de semblables vaisseaux. On protégera les sabords au moyen de plaques d'acier : quant aux canons et aux machines, leur poids doit être diminué dans la mesure compatible avec la puissance qui leur est nécessaire. On aura soin de se pénétrer de ce principe : que la vitesse est en raison inverse de la masse et que chaque économie dans la masse augmente d'autant la rapidité du type. Or, il n'est sans doute pas de qualité qui ait une importance comparable à celle de la vitesse pour un navire de guerre. MM. Thornycroft ont indiqué la route à suivre en montrant quelle rapidité extraordinaire on pouvait réaliser avec les petits navires, si l'on réduit à ses dernières limites le poids de toutes les parties de la construction et de l'armement. Nous ne pouvons nous flatter d'atteindre une vitesse comparable en appliquant les procédés de MM. Thornycroft aux vaisseaux destinés à tenir longtemps la mer : toutefois, l'obligation de fabriquer des navires plus rapides s'imposera forcément à l'Angleterre, du moment que la principale condition à laquelle devra satisfaire un vaisseau de guerre sera la légèreté, et non, comme il en a été jusqu'à présent, l'épaisseur d'une lourde cuirasse dont on l'encombre, dans le trompeur espoir de le rendre invulnérable. De légers navires, dépourvus de blindage, ont été récemment construits dans les chantiers anglais pour des puissances étrangères, d'après les modèles adoptés par l'ingénieur Georges Rendel ; ces bâtiments, dont le déplacement ne comporte que 1,300 tonnes, possèdent une vitesse de 16 nœuds. Ils peuvent emporter le charbon nécessaire à une navigation sous vapeur de 4,000 milles ; quelques-uns ont déjà parcouru 3,500 milles, et leur provision n'a pas encore besoin d'être renouvelée. Chacun d'eux est armé de 2 pièces de 10 pouces (25 c. 4), disposées de manière à commander un champ de tir à peu près indéfini : le projectile peut percer une cuirasse de 18 pouces (46 c.). Les flancs du navire comportent un armement de 4 pièces du calibre de 40 livres.

Que ferions-nous dans le cas d'une guerre maritime, si un certain nombre de vaisseaux comme ceux-là se lançaient à la chasse de nos navires de commerce? La question mérite qu'on s'en préoccupe sérieusement ; car, à l'heure qu'il est, il n'existe en Angleterre aucun bâtiment qui puisse se mesurer sans crainte avec un de ceux-là, qui soit capable de leur donner la chasse avec quelque chance de succès, ou même leur échapper dans le cas où soit la nécessité, soit la prudence, commanderait la retraite.

Souvent on a exprimé l'espoir qu'on trouverait en cas de guerre, dans notre marine marchande, un nombre plus que suffisant de vaisseaux susceptibles d'être transformés en croiseurs. Mais où sont donc, parmi nos vaisseaux marchands ou nos paquebots à voyageurs, les navires possédant des vitesses de 16 nœuds, avec machine et chaudière installées au-dessous de la ligne d'eau, ainsi qu'un faux-pont également sous l'eau qui les préserve du danger de couler si des projectiles parvenaient à percer la coque à hauteur ou en dessous de la ligne de flottaison ? Je sais, par mon expérience personnelle, combien il est difficile d'approprier les vaisseaux de commerce aux exigences du service de guerre, et combien, dans ce cas, est encore défectueuse même la meilleure des solutions. Rien n'est donc plus inquiétant que de songer aux pertes qu'un petit nombre de corsaires, construits et armés spécialement à cet effet, pourraient infliger à l'énorme portion de nos capitaux qui flotte tous les jours sur les mers ; que de supputer en particulier le peu de chances que nous aurions de nous débarrasser de ces dangereux ennemis, si nous n'avions pour les combattre que des croiseurs improvisés avec des steamers transformés à la hâte, et dépourvus, en fin de compte, de toutes les qualités indispensables pour un pareil service. Ce qui doit surtout frapper nos esprits, c'est que les dangers que je signale ne concernent pas seulement les propriétés privées et le commerce d'exportation, mais aussi les moyens matériels de vivre et subsister. A mesure, en effet, que notre population s'accroît, notre agriculture produit malheureusement de moins en moins ; si donc les approvisionnements cessaient d'arriver du dehors, nous serions fatalement contraints de demander merci (1). »

Sir William Armstrong traite ensuite la question de la défense des ports.

« Un grand nombre de nos forts cuirassés, dit-il, sont dénués aujourd'hui de valeur défensive, étant donnés les progrès qu'a faits l'artillerie depuis leur création. » Il donne à ce propos son avis sur la manière qu'il croit la meilleure d'employer les canons de gros calibre à la défense des côtes. Il aurait pour cet objet une grande confiance dans l'usage des chaloupes canonnières, considérées comme des affûts flottants, concurremment avec celui des torpilles et des mines sous-marines. A cet effet, ce service serait confié à des marins et ingénieurs volontaires appartenant à la région, et, à cette occasion, il pense que l'emploi des milices volontaires dont le pays s'enorgueillit à bon droit, étendu à la défense des côtes, serait susceptible d'un sérieux développement ; il croit d'ailleurs savoir, en ce qui concerne les torpilles submergées, qu'un projet est à l'étude en vue d'en confier la manœuvre à des ingénieurs volontaires. Ceux-ci, du reste, seraient toujours recrutés dans une classe de la société où l'on est sûr par avance

(1) Pour donner une idée de l'énorme quantité de céréales que l'Angleterre achète à l'étranger, il suffit de dire que New-York a expédié pour sa part en 1881 sur les ports de la Grande-Bretagne plus de 26 millions d'hectolitres de blé, transportés par 1,302 steamers et 554 bâtiments à voile, en tout 1,856 vaisseaux partis d'un seul point et qu'il faudrait convoyer en temps de guerre (*United Service Magazine*).

de rencontrer l'intelligence et la circonspection nécessaires à la manipulation des appareils électriques, et où l'on trouverait aussi sans peine des éléments d'exécution pour un coup de hardiesse et d'éclat.

En ce qui regarde l'artillerie, l'orateur énumère la série des progrès accomplis depuis l'invention des bouches à feu rayées, avant l'existence desquelles un canon n'était en général qu'un simple tube de fonte fermé par un bout. Il discute ensuite les conditions qui lui semblent les meilleures pour que l'acier, étant donnés les perfectionnements déjà obtenus ou à réaliser prochainement, soit admis à entrer dans la fabrication courante du matériel d'artillerie. C'est ici qu'il est amené à parler d'un système de bouche à feu qui n'a pas encore la sanction complète de l'expérience, mais qui, d'après certains résultats déjà relevés, paraît susceptible d'une application plus étendue. Dans ce système, les manchons *(coils)* qui enveloppent le tube central seraient formés de lames ou rubans d'acier enroulés en spirale autour de ce tube. Sir W. Armstrong ne se dissimule pas les objections que feront à ce dispositif les personnes qui reprochaient déjà aux *coils* ordinaires, formés par l'enroulement de barres en fer forgé, leur défaut probable de résistance aux efforts longitudinaux parallèles à l'axe de la pièce. Quant à ceux qui pensent qu'entre les *coils* de fer et le tube central les conditions d'adhérence seront toujours incomplètement remplies, ils devaient s'élever encore plus énergiquement contre les *coils* en ruban d'acier, parce que, dans ce cas, l'adhérence fait absolument défaut. Les partisans de ce dernier système ne se faisaient pas faute, en revanche, d'exalter ses propriétés de résistance dans le sens circonférenciel, laquelle était évidemment la plus grande qui eût jamais été réalisée, toutes choses égales d'ailleurs, étant donnée la tenacité du métal employé et la grandeur de l'effort auquel correspond sa limite d'élasticité *(toughness)*, quand il est étiré en fil ou laminé en ruban. De plus, il est certain qu'on pouvait, sous cette forme, se rendre compte de la valeur exacte des tensions supportées dans les diverses couches de chaque *coil*. A cette occasion, l'orateur cite les résultats obtenus par les industriels qui ont travaillé dans cet ordre d'idées; il rappelle à ses auditeurs les expériences faites en 1880 sur un canon de 6 pouces (15 c. 3) se chargeant par la culasse, construit dans les ateliers d'Elswick. Les charges employées dépassaient de beaucoup en poids les charges usuelles; il en était de même des pressions développées.

Les résultats obtenus ayant été considérés comme satisfaisants, on entreprit la fabrication d'une bouche à feu ayant des dimensions notablement plus grandes et qui est actuellement terminée; son calibre est de 10 pouces 1/4 (26 c. environ) : la longueur d'âme est de 29 calibres (7^{m}54) et le poids total est de 21 tonnes. Dans le premier modèle, on n'avait compté pour résister à l'effort maximum des gaz que sur l'épaisseur du tube central; mais, dans le second modèle, des couches longitudinales de ruban d'acier étaient insérées entre les *coils*, dans la proportion d'une couche longitudinale pour quatre couches circulaires (1). Les rubans d'acier longitudinaux étaient assujettis d'un bout à la frette-tourillon (*trunnions-ring)* et de l'autre à la frette de culasse (*breech-ring)*; leur dimension transversale était calculée de façon qu'ils fussent en état de résister par eux-mêmes à la pression exercée par les gaz, indépendamment de l'élément de résistance provenant de l'épaisseur du tube central. Tout l'ensemble était consolidé par des cercles serrés autour de l'extérieur des manchons, dans le but de protéger le canon contre les dégradations provenant des chocs extérieurs, de parer aux conséquences d'un glissement en cas de rupture du rebord externe et d'augmenter encore la solidité de la bouche à feu. Celle-ci a subi l'épreuve du tir; elle a donné des résultats qui, eu égard à son poids, ne peuvent être comparés qu'à ceux qui ont été relevés lors du tir du canon de 6 pouces dont on a parlé plus haut.

A l'étranger, d'après l'orateur, des canons analogues sont actuellement à l'étude, et spécialement en France où des essais dans cet ordre d'idées sont aujourd'hui en cours d'exécution.

Sir W. Armstrong donne quelques détails sur le ruban d'acier dont il fait usage; selon lui, la section qu'on doit préférer est la section rectangulaire qui permet au ruban, beaucoup mieux que la forme circulaire, de s'appliquer sur les surfaces planes ou développables.

Ici l'orateur expose la question du chargement par la bouche et du chargement par la culasse; puis il entre dans quelques développements sur les diverses formes adoptées pour les rayures. Il passe ensuite à la question de la poudre, à la forme des grains, variable selon les calibres, aux procédés employés pour les fabriquer, aux obstacles qu'il a fallu vaincre et à ceux qui restent encore à surmonter.

« Pour ce qui est, dit-il, de ce qu'on est convenu d'appeler les « manœuvres de force » dans les ouvrages défensifs ou à bord des navires, les difficultés auxquelles on s'est heurté sont beaucoup plus grandes qu'on ne l'a communément supposé. Il est maintenant démontré qu'on ne peut plus se passer du secours des engins mécaniques, si l'on veut économiser du temps et de la peine, puis surtout ménager la vie du personnel. Autrefois, quand on se servait de canons lisses en fonte, la plus lourde pièce ne dépassait pas en poids 95 quintaux (environ 4,700 kil.) et il semblait impossible qu'on pût aller au delà de cette limite, du moins à bord d'un navire. Aujourd'hui nous voyons figurer parmi les pièces de l'artillerie navale un canon de 80 tonnes; on va jusqu'à 100 tonnes dans la marine italienne. Jadis le poids maximum d'un projectile était de 94 livres (48 k. 06); celui d'une charge de poudre 16 livres (7 k. 85). Aujourd'hui la marine anglaise utilise des projectiles de 1,500 livres (680 k.) et des charges de 450 livres (205 k.); on va même beaucoup plus loin dans les marines étrangères. Or, en supposant qu'on veuille, pour remuer de pareilles masses, recourir unique-

(1) Voir la *Revue de l'artillerie* du 15 novembre 1881, p. 145.

ment au travail manuel, il faudrait autour de la pièce un si grand nombre d'hommes qu'ils n'auraient plus la place nécessaire pour manœuvrer. Toutefois il serait encore possible, en utilisant les machines simplement comme auxiliaires, d'appliquer le travail de l'homme à la manœuvre de pièces beaucoup plus pesantes que celles qui étaient jadis en service. Mais, même dans cette hypothèse, il faut penser que le feu de l'ennemi peut aussi bien détruire ces mécanismes intermédiaires; le service manuel est alors paralysé tout autant que si la manœuvre eût été faite uniquement par des machines; dès lors il n'y a plus de raison pour ne pas préférer à l'emploi d'une nombreuse équipe le fonctionnement d'un engin inanimé. »

« Pour mettre les pièces hors de batterie, on se sert avec avantage, sur des plates-formes immobiles, de leviers d'embarrage qui permettent de soulever l'affût pendant que celui-ci recule le long de glissières directrices; l'action seule de la pesanteur suffit en général pour remettre la pièce en batterie, ce qui épargne un effort manuel. Mais à bord, il n'en est plus ainsi, quand les affûts reposent sur une plate-forme qui varie d'inclinaison suivant les mouvements de la mer. D'autre part, le tir sous les grands angles, outre qu'il exige un sabord d'une hauteur assez considérable, ce qui est un inconvénient, occasionne, par suite du choc de l'affût sur le pont, des actions et des réactions qui deviennent énormes dès que le tir a lieu sous un angle prononcé et avec les fortes charges dont on se sert de nos jours. »

« Actuellement, l'action de la vapeur combinée avec celle des pressions hydrauliques est largement employée sur les navires pour toutes les manœuvres de force qu'exige l'artillerie. Du moment qu'on dispose à volonté d'un semblable moteur, il importe évidemment peu que le retour de la pièce à la position dite *en batterie* puisse ou non avoir lieu automatiquement, par la seule force de la pesanteur. »

« On voit, en somme, que l'action des machines s'impose de plus en plus pour les détails du service à bord des navires de guerre; de là l'importance d'une instruction nouvelle et spéciale, non seulement pour les officiers, mais aussi pour les hommes bien qu'à un moindre degré. Canons se chargeant par la culasse, affûts pourvus de tous les perfectionnements modernes, grues et ascenseurs pour la poudre et les projectiles, refouloirs mécaniques, engins pour le feu des torpilles, appareils se mouvant d'après le jeu de la vapeur ou de la pression hydraulique, ou de ces deux actions combinées, tout cela exige l'intervention d'officiers ingénieurs pour la surveillance des manœuvres, et d'hommes ayant reçu une instruction en vue de leur exécution. »

Avant de conclure, sir W. Armstrong appelle l'attention de son auditoire sur un point d'une importance capitale pour les intérêts nationaux. « Aujourd'hui la marine anglaise est, dit-il, armée avec des canons qui ne pourraient lutter avec avantage contre certains canons des marines étrangères. Heureusement pour nous, la plupart des vaisseaux d'ancien modèle, dans les autres marines, présentent des conditions aussi défavorables; néanmoins on est en train d'armer tous les vaisseaux du nouveau modèle et un certain nombre de l'ancien avec une artillerie qui, à poids égal, est de beaucoup supérieure à la nôtre. Cela tient à ce que nos canons réglementaires ont été rapidement dépassés à mesure des perfectionnements introduits depuis huit ou dix ans dans le domaine de l'artillerie; lors même qu'on aurait transformé, durant cette période, certaines parties de notre système, il est douteux qu'on eût évité la nécessité d'une réforme complète de notre armement, sans compter le grave inconvénient d'avoir en service des munitions et du matériel de modèles les plus divers. Aujourd'hui il ne peut plus être question d'atermoiement; de toutes parts on réclame à grands cris des pièces se chargeant par la culasse et l'on exige impérativement, avec l'adoption de ce système, tous les autres perfectionnements de nature à réaliser pour nos canons l'accroissement maximum de pouvoir offensif. »

« Mais, va-t-on dire, êtes-vous plus certain qu'il y a dix ans d'établir un matériel doué des qualités superlatives dont vous parlez? Je répondrai qu'on peut toujours concevoir un certain état de perfection auquel on n'atteindra probablement jamais; mais notre pays doit s'en consoler par avance en se disant qu'à chaque amélioration réalisée, le champ de l'idéal à conquérir se rétrécit progressivement. En fait de justesse dans le tir, l'artillerie nouvelle laisse fort peu à désirer; quant au pouvoir destructif, nous approchons de la limite où l'intensité formidable du recul et la longueur pour ainsi dire extravagante des bouches à feu interdiront d'aller plus loin. Lors même que l'artillerie anglaise se lancerait plus en avant dans la voie de l'accroissement des calibres (et, à mon sens, nous aurions tort d'agir ainsi), qu'y gagnerait-on autre chose que des canons de forme gigantesque? Mais il n'y aurait pas là, à proprement parler, une révolution technique. Il semble donc que, sous ce rapport, on doive se trouver mieux du *statu quo* qu'à toute autre époque de l'histoire de l'artillerie; mais qu'il en soit ou non ainsi, l'Angleterre ne saurait, sans compromettre sa sécurité, rester passive. »

« Comment alors devra s'y prendre notre gouvernement pour le grand œuvre du réarmement de la flotte? Un point me semble incontestable, dit sir W. Armstrong, c'est que tous les vaisseaux en construction seront munis des canons les plus parfaits qui existent, et qu'on devra procéder de même pour les plus importants des navires d'ancien modèle. Mais, provisoirement et tant que l'expérience n'aura pas définitivement statué sur la valeur des inventions nouvelles, il sera prudent de ne pas aller plus loin. En attendant, je pense qu'il ne faut reculer devant aucun sacrifice en vue d'essais conduits d'une manière judicieuse, car le prix d'une expérience, si chère qu'elle soit, n'est rien en comparaison de ce que coûterait un mécompte. Avant tout, le gouvernement a le devoir d'utiliser à fond les immenses ressources qu'il trouvera dans l'industrie privée pour perfectionner l'outillage de la défense nationale. »

(50-76)

NOUVELLES MILITAIRES

ANGLETERRE

EXAMENS DES OFFICIERS DES FORCES AUXILIAIRES. — D'après un *General Order* du 1er janvier dernier, les capitaines et les officiers supérieurs des forces auxiliaires (milices, volontaires et *yeomanry*) seront admis désormais à subir devant une commission militaire un examen spécial de tactique.

L'examen sera facultatif; il aura lieu, à partir de 1883, le premier mardi de février, au chef-lieu de chacun des districts militaires; cette année, par exception, l'examen est fixé au premier mardi du mois de juin.

Le programme de l'examen sera le même que celui auquel doivent satisfaire les lieutenants de l'armée régulière pour obtenir le grade de capitaine. Nous reproduisons ce programme *in extenso*, tel qu'il figure dans les *Queen's Regulations and Orders for the Army* (1881).

« 1° Signification du mot *tactique*. Différence entre la *tactique* et la *stratégie*.

2° Rôle général de l'infanterie : Caractère particulier et armement. Unités tactiques, unités de combat. Calcul des temps et des espaces nécessaires à la marche et aux diverses formations de l'infanterie.

3° Rôle général de la cavalerie : Caractère particulier et armement. Unité tactique. Temps et espaces nécessaires pour les marches et les diverses formations.

4° Rôle général de l'artillerie : Caractère particulier et armement. Unité tactique. Temps et espaces nécessaires pour les marches et les diverses formations. Des divers projectiles à employer suivant la distance et la nature du but à atteindre.

5° Du temps et de l'espace nécessaires aux trois armes réunies, pour les marches et les diverses formations.

6° Service de sûreté et de renseignements d'une armée en station ou en marche.

7° Avant-gardes : d'infanterie, de cavalerie; d'infanterie et de cavalerie combinées; composées de toutes armes.

8° Arrière-gardes : d'infanterie, de cavalerie, d'infanterie et de cavalerie, ou de toutes armes.

9° Avant-postes : d'infanterie, de cavalerie; d'infanterie et de cavalerie, ou de toutes armes.

10° Reconnaissance de l'ennemi : Diverses méthodes à employer pour assurer ce service. Patrouilles d'infanterie; patrouilles de cavalerie.

11° Rôle de la cavalerie en avant de l'armée; elle doit à la fois assurer le service des reconnaissances et cacher les mouvements de l'armée qu'elle couvre.

12° Emploi tactique de l'infanterie pendant le combat. Attaque; défense.

13° Emploi tactique de la cavalerie pendant le combat. Attaque. Emploi de la cavalerie pour le combat à pied.

14° Emploi tactique de l'artillerie pendant le combat. Choix des positions et des objectifs dans l'attaque et dans la défense. »

L'ensemble de ce programme donnera lieu à un examen oral et à un examen écrit. Les officiers qui seront reconnus posséder les connaissances nécessaires recevront, suivant le nombre des points qu'ils auront obtenus, un certificat ordinaire ou une mention spéciale; la lettre T (*tactics*) sera inscrite sur l'*Army List* mensuelle à la suite de leur nom.

AUTRICHE-HONGRIE

L'INSURRECTION EN DALMATIE ET EN HERZÉGOVINE. — La situation ne s'était pas sensiblement modifiée jusqu'au 21 février : à cette date, les renforts attendus étaient à peu près tous arrivés à destination et, par suite, les compagnies d'infanterie disposaient d'un effectif de 155 hommes, mais la saison était encore trop mauvaise pour permettre d'entreprendre sans nécessité absolue une opération militaire de quelque durée.

En Dalmatie, le général-major Winterhalder a fait achever les ouvrages des plateaux de Ledenice et de Velcejelo, qui ont reçu leur armement d'artillerie et sont occupés par un bataillon du 14e de ligne et le 3e bataillon de chasseurs. Ces ouvrages, dont la garnison a de fréquentes escarmouches avec les Krivosciens, constituent, pour le moment, les postes les plus avancés des Autrichiens. La loi martiale a été proclamée pour tout le cercle de Cattaro.

Dans l'Herzégovine, le général Jovanovic avait dirigé, de Nevesinje et de Mostar, sur le plateau de Zimje (1), deux colonnes de la 18e division d'infanterie; la position a été occupée le 14 février et mise immédiatement en état de défense.

C'est toujours dans le massif de Zagorje et dans le bassin supérieur de la Drina que se tient le gros des forces insurrectionnelles. Non seulement les dépêches officielles signalent une série d'engagements livrés par la garnison de Foca, dans les environs mêmes de la place, à Susjesno, Karaula-Humic, Brod, etc.; mais des bandes ont fait leur apparition sur la route de Foca à Serajewo, dans la vallée supérieure de la Zelesnica (affluent de la Bosna); elles ont été rejetées le 10 février dans le massif de Zagorje par la garnison de Trnova, commandée par le colonel Arlow, du 51e. Ce succès n'a cependant pas été bien décisif, car, d'après des dépêches ultérieures, des engagements auraient eu lieu le 16 février au col de Rogoj, et le 18 sur la route de Gorazda à Vraca.

Dans ces conditions et en présence de la gravité de la situation, il n'y avait plus lieu de temporiser, et il devenait indispensable de tenter un coup décisif qui arrêtât les progrès croissants de l'insurrection dans le massif de Zagorje. A cet effet, une opération combinée fut décidée par le commandement général de Serajevo, d'accord avec le général Jovanovic.

Deux fortes colonnes, sous les ordres du général-major Leddihn et du colonel Arlow, devaient partir, la première de Foca, la deuxième de Trnova, de manière à opérer leur jonction à Kalinovic sur le plateau même de Zagorje; d'autre part, la 18e division envoyait de Mostar et de Gacko deux colonnes commandées par le colonel Haas et le général-major Sekulich. Le colonel Haas devait suivre la route Zimje, Glavaticevo, Mjekovina, Kalinovic, et se réunir à Mjekovina au général Sekulich, qui traverserait la Narenta à Ulok.

Le mouvement devait commencer le 21 février, et l'on espérait que les quatre colonnes auraient effectué leur jonction le 24.

Le général Leddihn, après un petit engagement le 21 à Budan, campa le 22 à Polica, et le 23 il occupait, sans coup férir, le plateau de Zagorje et la position de Kalinovic, qu'il trouvait évacuée par les insurgés. Le colonel Arlow franchit le col de Rogoj le 21, et, après avoir dispersé le 22, à Dobropolje, un parti ennemi, il s'établissait le 23 à Krbljina-Han, détachant à Mosorovic son avant-garde, qui prenait le contact avec la colonne Leddihn.

Les renseignements sur les mouvements de la 18e division sont moins précis : on sait seulement que le colonel Haas a occupé le 22 Glavaticevo, après avoir délogé les insurgés embusqués sur les deux rives de la Narenta. Quant au général Sekulich, en raison du mauvais temps et de l'état déplorable des chemins, il n'a pu dépasser Fojnica (2). Dans ces dernières affaires, les pertes des Autrichiens ont été peu nombreuses.

(1) Le plateau de Zimje est situé sur la route de Mostar à Glavaticevo, au centre du massif montagneux constitué par le coude de la Narenta.

(2) Le point de Fojnica est situé à 16 kilomètres seulement à l'ouest de Gacko.

Le général Leddihn a dû continuer le 21 son mouvement dans la direction de l'ouest, pour aller au devant du colonel Haas; la position de Kalinovik restera fortement occupée.

—

NOUVELLE ORGANISATION DU COURS DES OFFICIERS SUPÉRIEURS. — L'organisation du cours des officiers supérieurs (1) a été modifiée ainsi qu'il suit, par une décision impériale en date du 29 janvier 1882:

Tous les professeurs seront dorénavant des officiers supérieurs; leur nombre est réduit de six à cinq. Le major de cavalerie professeur d'équitation est, en même temps, chargé de la direction du service intérieur, et préside la commission administrative.

Suivant le nombre des candidats, il y aura par an une ou deux périodes de cours. Dans le premier cas, le cours commencera le 1er novembre. L'enseignement théorique sera donné jusqu'au 20 juin. Les exercices pratiques dureront du 21 juin au 31 juillet. Ils comprennent un voyage tactique d'étude de trois semaines, et un séjour de quinze jours à l'école de tir du camp de Bruck. Les examens de sortie seront passés du 1er au 10 août.

Lorsqu'il sera nécessaire d'organiser dans la même année deux périodes de cours, la première commencera le 1er novembre et la deuxième le 1er mai. La durée de l'enseignement théorique sera de cinq mois seulement.

Comme dans l'ancien règlement, il est décidé, en principe, que les officiers qui auront échoué une fois à leur examen de sortie, ne seront plus admis à se représenter, et par conséquent seront privés de tout droit à l'avancement au grade supérieur. Toutefois, le caractère trop exclusif de cette mesure est adouci en ce sens que les capitaines d'infanterie ou de cavalerie qui, après leur rentrée dans leurs corps respectifs, se seront fait remarquer par leur zèle et leur assiduité dans le service, seront autorisés, au bout d'un certain temps, à demander au ministère de la guerre, par la voie hiérarchique, la faveur de subir de nouveau l'examen de sortie du cours. Cette demande devra être adressée avant l'époque où l'intéressé serait appelé par son ancienneté à passer au grade d'officier supérieur. Dans le second examen, les épreuves porteront seulement sur les matières pour lesquelles les candidats avaient été jugés insuffisants la première fois.

EMPIRE ALLEMAND

—

LES EXERCICES DU BEURLAUBTENSTAND EN 1882-83. — Le total des hommes de la réserve et de la landwehr convoqués s'élevait à : 106,415 en 1879; 110,105 en 1880; 108,348 en 1881; il est de 106,329 en 1882.

Ces chiffres ne s'appliquent qu'à la Prusse et aux contingents administrés par elle; ils ne comprennent pas les réservistes appelés à compléter les effectifs des corps de troupe qui doivent prendre part aux manœuvres impériales; ils ne comprennent pas non plus les hommes de la première classe de la réserve de recrutement dont les exercices font l'objet d'ordres spéciaux.

La plupart des prescriptions de détail édictées au sujet des exercices de la réserve, pendant ces dernières années, sont maintenues; elles ont été exposées dans le n° 520 de la *Revue*. On se borne donc à appeler l'attention sur les points suivants :

La proportion des sous-officiers ou fonctionnaires sous-officiers appelés aux exercices était de 8 0/0 l'année dernière; elle est portée cette année à 10 0/0;

Les télégraphistes militaires du *Beurlaubtenstand* qui ne sont pas employés dans les télégraphes de l'État ou des compagnies de chemins de fer prendront part à des exercices spéciaux de télégraphie de forteresse ou de campagne.

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, nos 538 (1881).

Chaque corps d'armée peut appeler 26 réservistes de la cavalerie dans les régiments de cette arme pour une durée de six semaines. Les commandants de corps d'armée sont autorisés, s'ils le jugent convenable, à remplacer cette période de six semaines par une période de quatre semaines dans le train; les cavaliers réservistes sont alors préposés aux fonctions qui incombent au personnel de surveillance du train.

Le nombre d'hommes du *Beurlaubtenstand* (cavalerie et train) à faire instruire par le train était de 4,869 l'année dernière; il s'élève cette année à 5,729. Nous avons signalé plusieurs fois, dans ces derniers temps, une certaine tendance à augmenter les ressources du train. Il semble que les formations spéciales à ce service doivent être plus nombreuses dans l'avenir que par le passé.

Notons aussi que l'ordre impérial prescrit de convoquer les hommes du *Beurlaubtenstand*, à l'exception de ceux du train, autant que possible de façon que les périodes d'exercices soient accomplies moitié dans les trois dernières années de la réserve et moitié dans les trois premières années de la landwehr.

—

LE RECRUTEMENT DE L'ARMÉE ALLEMANDE EN 1882. — L'ordre de cabinet concernant le recrutement de l'armée prussienne en 1882 vient de paraître. Le nombre des recrues à incorporer dans chaque bataillon, escadron ou batterie est le même que l'année dernière. La classe nouvelle arrivera dans les régiments du 6 au 11 novembre 1882; la plus ancienne classe au service sera renvoyée dans ses foyers après les manœuvres d'automne, au plus tard le 30 septembre. Les hommes à congédier *à la disposition* partiront en même temps que la classe libérée. La période de la vacance des recrues sera donc de cinq à six semaines.

Ceux de nos lecteurs qui désireraient avoir plus de détails sur cette question pourront se reporter au n° 528 de la *Revue*. Tout ce que nous avons dit du recrutement de l'armée allemande pour 1881-82 s'applique exactement à l'année 1882-83. On sait que dans l'armée allemande ce service essentiel n'est soumis à aucune fluctuation importante.

ESPAGNE

—

CRÉATION D'UNE DIRECTION GÉNÉRALE DE L'INSTRUCTION MILITAIRE ET D'UNE ACADÉMIE GÉNÉRALE MILITAIRE. — Comme on l'a dit dans le n° 542 de la *Revue*, le gouvernement espagnol en soumettant aux Cortès, qui n'en ont pas encore terminé l'examen, ses grands projets de réorganisation militaire, leur a annoncé subsidiairement un certain nombre de réformes ou de créations accessoires. Deux de ces dernières viennent d'être réalisées : celle d'une *Direction générale de l'instruction militaire* et celle d'une *Académie générale militaire*.

Les Cortès ayant accordé au budget du second semestre 1881-82 une partie des fonds nécessaires à la marche de la Direction de l'instruction militaire, il suffisait, pour l'établir, d'un simple décret royal.

Aux termes de ce décret, qui vient d'être rendu le 20 février, la direction, placée sous les ordres immédiats du ministre, se compose d'un lieutenant général, directeur, d'un brigadier secrétaire (la solde de ces deux emplois est prévue au budget) et du personnel actuellement chargé des affaires des écoles dans les diverses directions, lequel personnel en sera distrait et rattaché provisoirement à la direction nouvelle jusqu'à ce que la prochaine loi budgétaire à intervenir ait fixé sa dotation normale.

Elle aura dans ses attributions :

1° Toutes les académies des diverses armes ou services (1)

(1) Actuellement : académie d'infanterie, académie de cavalerie, académie du génie, académie d'artillerie, académie d'état-major, académie d'administration, académie de santé militaire

sur lesquelles, à dater de la promulgation du décret, les directeurs d'armes n'auront absolument plus aucune action.

2° Les conférences d'officiers des districts militaires (1), en tout ce qui se rapporte à l'enseignement et au professorat, ces conférences restant d'ailleurs soumises à l'inspection permanente des capitaines généraux.

3° Les écoles régimentaires pour les officiers et pour la troupe, en ce qui concerne les programmes d'enseignement et la distribution des cours. Sous les autres rapports, ces écoles restent sous l'autorité des chefs de corps et, hiérarchiquement, sous celle des différents directeurs d'armes.

4° Enfin, toutes les écoles militaires inférieures : école des orphelins d'infanterie, école des fils de gendarmes, des fils de carabiniers (douaniers) etc., etc.

C'est ainsi seulement, dit le ministre dans son exposé des motifs, qu'il sera possible d'imprimer aux efforts, faits pour développer l'instruction dans l'armée, l'unité qui leur manque trop souvent aujourd'hui. En prenant pour base et pour point de départ l'ensemble des connaissances exigibles à l'entrée dans l'armée, on rédigera tout naturellement les programmes successifs d'instruction dans les écoles militaires proprement dites, dans les écoles d'application, dans les écoles de perfectionnement (comme les conférences de district ou les écoles de tir.....) de façon à faire acquérir aux officiers, en un temps donné, la plus grande somme possible de connaissances nouvelles sans les fatiguer par d'inutiles redites.

La première tâche de la direction nouvelle sera précisément d'étudier la création et l'organisation de l'*Académie générale militaire* dont un décret de même date, 20 février, prescrit l'ouverture en 1883.

La création de cette école unique a pour but, dit l'exposé des motifs, de développer dans l'armée les liens de la camaraderie et de supprimer ce que le particularisme des armes a parfois d'excessif. Elle a pour but aussi de faire donner à l'instruction militaire proprement dite des futurs officiers de toutes armes le temps et l'attention qui, dans les académies actuelles des armes savantes, sont trop exclusivement absorbés par les hautes études scientifiques.

Aux termes du décret, l'Académie générale sera organisée sur les bases actuelles de l'académie d'infanterie, c'est-à-dire que les élèves y recevront un complément d'instruction littéraire et scientifique élémentaire, mais surtout l'instruction militaire proprement dite, législation et règlements militaires, règlements de manœuvre, théorie et pratique de la tactique d'infanterie et de cavalerie.

A dater du moment où le fonctionnement de l'*Académie générale* sera assuré, les académies actuelles de cavalerie, d'artillerie, du génie, d'état-major et d'administration seront transformées en écoles d'application recevant, à leur sortie de l'académie, les élèves-officiers destinés aux diverses armes ou services.

Le nombre total des élèves à admettre chaque année à l'Académie générale sera fixé d'après l'ensemble des besoins prévus par les directeurs généraux des armes et services qui s'y recruteront.

(1) Il est fait au chef-lieu de chaque district militaire (capitainerie générale), pendant le semestre d'hiver, des conférences ayant pour but de perfectionner l'instruction générale et l'instruction technique des officiers. Chacun des corps en garnison sur le territoire du district détache pour suivre ces conférences un ou deux officiers. Les professeurs peuvent être pris dans les corps de la garnison ou être spécialemennt détachés pour ce service. Dans chaque district un officier général (d'ordinaire un brigadier) dirige les conférences et a sous ses ordres les officiers professeurs et auditeurs. Des examens dont le résultat est porté sur le registre du personnel terminent chaque série d'études.

HOLLANDE

Le nouveau canon de campagne. — Dans son n° 524, la *Revue* a annoncé que le matériel ancien de l'artillerie montée et de l'artillerie à cheval (pièces de 8 c. 4 en bronze, se chargeant par la culasse) devait être remplacé par des pièces en acier, frettées, de même calibre et se chargeant par la culasse ; le nouveau matériel devait être fourni par la maison Krupp.

D'après le *Militair Blad* du 15 février dernier, la substitution des pièces en acier aux pièces en bronze s'opère activement, et dans quelques semaines les batteries montées et les batteries à cheval auront toutes reçu les nouvelles pièces.

Par suite de ce remplacement, l'artillerie hollandaise sera dotée à l'avenir d'une pièce pouvant supporter la comparaison avec les meilleurs canons des artilleries européennes.

Poids de la pièce attelée, 1,938 kil. ; poids des divers projectiles, 7 kil. ; vitesse initiale 460m8.

RUSSIE

Résultats du recrutement en 1881. — D'après une note du *Messager officiel*, en date du 16 février, l'appel du contingent en 1881 a donné les résultats suivants :

Le nombre des jeunes gens appelés à tirer au sort a été de 779,000, ce qui constitue une diminution de 15,000 sur le chiffre de l'année 1880.

Parmi les conscrits qui se sont présentés, 385,000 n'avaient droit à aucune réduction de la durée de leur service effectif; le nombre des exemptés de la première catégorie s'est élevé à environ 188,000.

Le contingent de 1881, primitivement fixé à 235,000 hommes, a ensuite été réduit, par ordre de l'Empereur, à 212,000 hommes, et divisé en deux classes : 190,000 conscrits sont astreints à accomplir la durée légale du service, les 22,000 autres ne doivent passer qu'une seule année sous les drapeaux.

Le nombre des recrues incorporées et des quittances de recrutement présentées a été de 210,106, soit un déficit de 1,870.

Les gouvernements où le déficit a été le plus considérable sont ceux : de Kovno, 314 hommes ; de Bessarabie, 184 hommes ; de Volhynie, 143 hommes ; de Souvalki, 122 hommes ; de Lublin, 121 hommes ; de Vilna, 117 hommes ; de Podolie, 113 hommes ; de Minsk, 90 hommes.

Dans les gouvernements de Lomja, de Mohilev, de Kalich, de Poltava, de Siedletz, de Tauride, de Tchernigov, de Kiev et de Varsovie, le déficit a varié entre 30 et 63.

Au point de vue des confessions, le déficit total se répartit ainsi qu'il suit : 87 chrétiens, 8 karaïmes, 69 mahométans, 4 idolâtres et 1,702 israélites.

Il a été incorporé 2,567 exemptés des deuxième et troisième catégories.

Parmi les jeunes gens incorporés, il s'en est trouvé 3,765 appartenant aux classes privilégiées et 67,000 mariés.

Le nombre des réfractaires représente 3 0/0 du chiffre des individus ayant tiré au sort ; sur ce nombre, la moitié sont des israélites.

Il a été présenté 391 quittances de recrutement, soit 85 de moins qu'en 1880.

ERRATUM

Lire, page 118, 1re colonne, 58e ligne (n° 545), *4 d'étain* au lieu de *4 de zinc*.

Le Gérant : F. LEGRAS.

Paris. — Imp. SCHILLER, 10 et 11, Faubourg-Montmartre.



REVUE MILITAIRE

RÉDACTION
231, BOULᵗ SAINT-GERMAIN, 231
État-major général du Ministre.
(Deuxième bureau)

DE L'ETRANGER

Paraît le 1er et le 16 de chaque Mois

ADMINISTRATION
152, RUE MONTMARTRE, 152
Prix de l'abonnement
12 fr. par AN

N° 547. 16 MARS 1882

SOMMAIRE

LES *MARCHES-MANŒUVRES*

DES ANGLAIS ET DES RUSSES DANS L'ASIE CENTRALE

—

Le mouvement d'expansion de l'Empire russe vers les régions asiatiques date déjà de plusieurs siècles et fait certainement partie, sinon du testament de Pierre le Grand, dont l'authenticité est contestée, au moins de la politique de ses successeurs. Depuis longtemps, ces agrandissements continuels en Asie, cette marche lente, mais certaine et en quelque sorte fatale du géant russe vers l'est et le sud, ont éveillé l'attention et les susceptibilités de l'Angleterre, qui, elle aussi, possède dans ces régions de vastes et magnifiques territoires, un véritable *Empire* compact, habité par 250 millions d'âmes. Mais c'est surtout dans ces dernières années que nos voisins, ou à tout le moins un certain nombre d'entre eux, commencent à se départir, sur cette question de l'Empire des Indes, de leur flegme proverbial, et nous sommes aujourd'hui en présence de tout une littérature anglaise — qu'on pourrait appeler la littérature politico-militaire de l'Asie centrale et de la question d'Orient — si abondante, si intéressante, qu'il n'est plus possible de la passer sous silence.

D'ailleurs, les lecteurs de la *Revue* auraient quelque droit de nous en demander compte. Nous les avons conduits maintes fois, *ex abrupto*, à la suite des colonnes russes ou anglaises, dans des régions peu connues d'eux, comme le Turkestan et l'Afghanistan, sans leur donner autre chose que le but avoué et immédiat de ces expéditions; objectif officiel qui est toujours le même de part et d'autre : châtier des voisins turbulents, assurer la sécurité des frontières et consolider des conquêtes anciennes ou récentes par des acquisitions nouvelles. Mais la portée et les conséquences de ces mouvements militaires, les projets ou intentions que Russes et Anglais se prêtent les uns aux autres ne sont nullement indiqués dans les récits officiels que la *Revue* a utilisés pour ses résumés historiques.

Pour voir un peu, comme on dit vulgairement, le dessous des cartes, il faut s'adresser ailleurs, et le moment paraît favorable pour faire un voyage à bâtons rompus dans la presse journalière et la littérature courante.

Certes, les deux gouvernements qui tiennent les cartes ont conservé jusqu'ici le calme et le sang-froid des beaux joueurs; mais ils sont à tout instant compromis par les sorties et récriminations, les cris de joie ou de détresse de leurs partenaires passionnés. Les officiers anglais dénoncent à leur gouvernement l'astuce de la politique russe, qu'ils appellent ouvertement de la fourberie — les officiers russes boivent à la confusion de leurs adversaires « si distingués et si clairvoyants ». Le général Rawlinson s'efforce de démontrer à ses concitoyens que l'Afghanistan avec Hérat est le véritable boulevard des Indes contre l'invasion russe — le général Skobelev vient ironiquement confirmer ses dires, quand, dans son fameux discours du « verre d'eau », il remercie le Tsar Martyr d'avoir si bien deviné toute l'importance, le « moment historique » venu, de cette belle place d'armes des Turkomans Tekkés, aux portes de l'Afghanistan. Sans doute, le général Rawlinson et le général Skobelev n'ont reçu aucune mission officielle de leur gouvernement; mais ces deux adversaires, si bien d'accord dans leur langage, ne sont pas les premiers venus, tant s'en faut. On ne peut donc pas

négliger de pareils indices et il y a lieu de fournir au lecteur un complément d'informations, d'autant plus opportun, que nous aurons ainsi l'occasion de jeter un coup d'œil sur la célèbre question d'Orient — plus que jamais pendante.

La question d'Orient, en effet, a deux faces principales : l'une qui regarde l'Asie — c'est peut-être la plus imposante, la plus grandiose — l'autre, qui regarde l'Europe ou plutôt la Méditerranée. Les Anglais et les Russes, par leur situation particulière, à cheval sur l'Europe et l'Asie, ont toujours envisagé ces deux faces en même temps, d'un même coup d'œil. On pourrait dire que pour eux ces deux faces se confondent en une seule, tandis que les autres nations ne distinguent un peu nettement et n'examinent volontiers que le côté européen de la question. Les intérêts européens et asiatiques des deux rivaux se mêlent, se pénètrent à tel point qu'on ne peut plus les distinguer et encore bien moins les séparer. Telle expression, comme « l'Asie centrale » par exemple, qui comporterait, pour le commun des mortels, une définition quasi mathématique, a pris, dans le langage anglo-russe, un sens particulier, cabalistique, qui déroute les profanes, mais ne donne pas lieu à la moindre équivoque pour les initiés, nous voulons dire pour les intéressés. L'Asie centrale (1) n'est point ce qu'un vain peuple pense, le centre de l'Asie ; c'est l'espace plus ou moins neutre qui sépare les deux puissances rivales, les Cosaques des Sepoys ; c'est une région dont l'orientation, les dimensions et la figure changent tous les jours. L'Asie centrale, c'était hier Khiva, le Boukhara et le Khokand ; c'est aujourd'hui le territoire des Turkomans Tekkés et Merv ; ce sera demain l'Afghanistan, la Perse et peut-être — la Turquie d'Asie.

La Turquie d'Asie, voilà le point où les intérêts européens et asiatiques de l'Angleterre, en particulier, s'attirent et se soudent. Par le protectorat de l'Asie Mineure et la cession de l'île de Chypre, le cabinet de Saint-James a acquis le droit et accepté la mission de défendre la Turquie d'Asie contre les attaques du dehors, mais surtout, il s'est procuré des moyens nouveaux pour déjouer les visées ambitieuses qu'il prête à la Russie. Grâce au chemin de fer qu'elle veut établir pour relier la baie d'Alexandrette au golfe Persique, c'est-à-dire la mère patrie à l'Empire des Indes, l'Angleterre espère prendre en Mésopotamie une position militaire, qui fera échec aux armées russes dans trois directions à la fois :

1° Dans la direction d'Antioche, qui est la ligne de soudure de l'Asie Mineure et des autres possessions asiatiques du Sultan ;

2° Dans la direction de Bassorah (1), par les vallées du Tigre et de l'Euphrate. Le jeune Empire russe, qui est déjà un colosse, a besoin d'air et cherche l'accès d'une *mer libre* ; l'Angleterre le sait, mais elle estime en même temps que ces tendances de la Russie vers la Méditerranée ou l'océan Indien sont dangereuses, parce qu'elles aboutiraient fatalement à compléter l'investissement de l'Empire des Indes, déjà commencé d'autre part ; péril grave, qui ne pourrait être conjuré, même par l'acquisition de l'Egypte et du canal ;

3° Enfin, *last, but not least,* dans la direction de la Perse ou plus exactement du Khorassan ; placées à Mardin ou à Bayazed, les troupes anglaises se mettent ainsi sur les flancs et même sur les derrières d'une armée du Caucase, *en route* pour Hérat et la conquête des Indes.

La Turquie d'Asie peut donc devenir un jour ou l'autre le champ clos où se videra la grande querelle : Anglais et Russes le sentent, le devinent et se surveillent, là comme ailleurs, dans toute l'Asie.

Si l'on veut s'orienter un peu sur toutes ces graves questions, il ne faut pas s'adresser aux gouvernements ; il ne faut pas interroger les documents officiels et diplomatiques, mais bien la littérature, surtout la littérature anglaise, plus libre et plus explicite dans ses manifestations : plus libre, parce qu'elle jouit des immunités du régime parlementaire ; plus explicite, parce que les gens qui ont quelque chose à perdre racontent leurs alarmes plus volontiers que les ambitieux leurs secrètes espérances. Les Russes, en effet, écrivent et parlent moins ; il est vrai qu'ils agissent davantage. Leur mouvement séculaire vers les Indes s'accentue, mais c'est surtout la dernière expédition contre les Tekkés qui semble avoir mis le comble à l'émoi des alarmistes anglais :

— Vous le voyez, disent-ils en substance à leurs compatriotes ; jusqu'ici c'était le gouverneur du Turkestan seul, le général Kaufmann, qui avait la spécialité de la conquête des Indes ; c'était son programme, sa vocation et certes on pouvait admettre à la rigueur que si le danger de ce côté-là est réel, il n'est pourtant pas tout à fait prochain ; mais voici maintenant que le gouvernement de Tiflis, que l'armée du Caucase (150,000 hommes), s'en mêlent et Skobelev, l'entreprenant Skobelev, vient de montrer aux gens du Turkestan qu'ils n'ont point choisi la meilleure route des Indes, qu'il l'a trouvée, lui, sur les traces d'Alexandre le Grand. Et pendant que les gouverneurs de Tiflis et de Tashkent font ainsi le capricorne autour des steppes du Turkestan, notre dernière barrière ; pendant que les Cosaques poussent à qui mieux mieux sur Merv et Balk pour se donner la main aux portes mêmes de Hérat, la véritable clef des Indes, que fait l'Angleterre ? Elle se recueille, ou

(1) Voir 2e semestre, année 1873, de la *Revue*, les études publiées sous ce titre : *L'Asie centrale et les opérations des Russes contre Khiva* (*avec une carte*). Pour être beaucoup moins *fantaisiste* que celle que nous risquons aujourd'hui, la définition de l'Asie centrale adoptée alors par la *Revue* était déjà assez large, puisqu'elle conduit l'Asie centrale jusqu'à l'océan Indien. A ce sujet, nous ferons remarquer que nous avons dû souvent nous rapprocher de la transcription russe, bien qu'elle ne rende pas toujours fidèlement l'étymologie turco-tartare des noms de localités. La langue russe est assez rebelle à la phonétique turco-tartare, et de plus il est difficile d'établir une parfaite correspondance entre les *caractères* arabes (adoptés dans toutes les régions) et les *caractères* russes ; mais les Russes ont un certain droit de premier occupant et l'usage a fait généralement prévaloir leur orthographe.

(1) *Bassorah*, quelquefois *Bussorah*, en turc *Basra*.

si elle fait entendre quelques protestations, elle est bientôt replongée par la diplomatie russe dans les douceurs du *farniente*, dans les rêveries de la *masterly inactivity!*

« C'est une question », dit M. Marvin dans son livre : *Merv the Queen of the World*, « sur laquelle les écrivains les mieux informés sont d'accord, que la véritable route d'invasion des Indes par la Russie, passe par Asterabad, Mechhed, Hérat et Candahar. Ce n'est pas le lieu de discuter les projets que peut caresser un Skobelev pour gagner l'Indus — il suffit de montrer la route et de poser ce principe que la Russie, qu'elle soit ou ne soit pas agressive demain, cherchera inévitablement à envahir les Indes, à la première rupture entre les deux nations.

» On rencontre encore des écrivains qui sourient d'un air moqueur à l'idée d'une invasion des Indes par la Russie. Ces écrivains appartiennent à deux catégories : ceux qui ne pensent pas ce qu'ils disent et ceux qui ne savent pas ce qu'ils disent. Parmi ces derniers se trouvent communément des hommes qui discutent la question à un point de vue purement anglais — comme si la Russie pouvait être guidée par des impressions complètement différentes de celles qu'elle s'est faites elle-même sur la possibilité de l'entreprise?

» Théoriquement, au point de vue russe, rien ne serait plus facile que d'expulser les Anglais des Indes. C'est une opinion fatalement répandue en Russie et même chez des hommes comme Grodekov, Petrousevitch, Skobelev, que nous opprimons et pressurons cruellement les Indous. L'idée que 80,000 Anglais puissent contenir 250 millions d'indigènes à l'approche d'une armée de délivrance russe, forte de 50,000 ou de 100,000 hommes, est trop ridicule pour qu'ils s'y arrêtent un seul instant. Il est parfaitement inutile de chercher à extirper chez eux cette croyance, qui les enchante.

— » Vous, Anglais, disent-ils en vous frappant amicalement sur l'épaule, vous êtes des gens prévenus. Vous, marchands, *shop-keepers*, vous vous bercez de l'espoir de maintenir en ordre 250 millions d'indigènes par la vue de vos mètres et de vos balances. Vous croyez qu'il est impossible à 50 millions de guerriers indiens — sikhs ou autres — d'avaler votre misérable armée de 80,000 hommes, disséminée partout; vous le croyez, et cependant le hennissement d'un cheval cosaque dans l'Asie centrale fait courir un frisson dans toutes les Indes. Nous ne voulons pas vous tromper. Tirez tout l'argent possible des Indes pendant que vous le pouvez encore; mais, vous tapant familièrement sur les côtes, ils vous glissent dans l'oreille ces mots : « laissez une ou deux gouttes de sang dans les veines de ce pauvre peuple avant que nos cosaques arrivent pour le délivrer. »

» Il est facile de dire que les esprits en Russie sont singulièrement opaques, si telles sont, en effet, leurs impressions sur l'instabilité de notre domination dans les Indes; mais cependant, avant de les condamner, il faudrait se demander si les impressions anglaises habituelles sont beaucoup plus nettes que celles de la Russie. Assurément la Russie n'envahira jamais les Indes, guidée par les idées anglaises sur la difficulté de l'entreprise, mais bien par ses propres illusions — si ce sont réellement des illusions. Il est inutile de dire que la Russie ne voudrait point se mettre sur les épaules la responsabilité d'une suzeraineté des Indes — l'estomac administratif, *the administrative maw*, de la Russie est prêt à engloutir n'importe quel morceau. Il est ridicule d'alléguer que la Russie n'a jamais songé sérieusement à une aussi grande entreprise — les splendides projets de conquête de Pierre le Grand, le plan d'invasion de Paul Ier et le fameux mémorandum du général Khroulev pendant la guerre de Crimée protestent contre cette assertion, sans préjudice des projets plus récents des stratégistes russes et du départ effectif de trois colonnes, qui sont allées du Turkestan, en 1878, vers le sud, pour dissiper les tribus de l'Afghanistan et occuper Hérat (1). Sans cesse l'Angleterre a généreusement signalé les immenses difficultés qui s'opposaient à la conquête de l'Akkal et de Merv; la Russie a-t-elle jamais prêté l'oreille à ces conseils d'ami? Nos objections pour la dissuader de ses plans d'agrandissement, elle s'en moque et les traite de visées d'insulaires. Nous ne sommes que des commerçants, dit-elle, et non des soldats; nous supputons toujours pounds, shillings et pence. Quand nous discutons l'opportunité d'une entreprise, nous ne considérons pas la gloire qui s'y rattache, mais bien le profit qu'on peut en tirer. Si nous n'y voyons pas la possibilité d'un bénéfice, nous tenons pour une vertu de nous replonger ignominieusement dans la *masterly inactivity*.

» En Russie, il en va autrement..... Le cri de guerre de la société russe, c'est : Plus de gloire, plus d'avancement; notre devise à nous, c'est : Plus d'argent! Il est tout naturel que l'opinion russe sur l'invasion des Indes soit complètement différente de l'opinion anglaise sur la même question, et nos hommes d'Etat seraient fous s'ils comptaient sur les arguments anglais pour détourner les cosaques de la route des Indes. »

En vérité, il faut bien reconnaître avec M. Marvin que l'expérience des siècles nous montre les armées russes s'avançant sans repos ni trêve vers les Indes, et qu'il serait au moins naïf de supposer que cette marche va stopper tout à coup, juste à temps pour respecter ces magnifiques plaines de l'Indus et du

(1) Pendant le cours de l'année 1878, au moment où la situation était très tendue entre l'Angleterre et la Russie, le général Kaufmann a dû, en effet, faire des préparatifs d'expédition dans l'Afghanistan, pour provoquer des soulèvements dans les Indes. On en retrouve la trace dans la polémique des journaux russes et anglais à cette époque et même dans un acte officiel, qui décrétait de nouvelles formations en Turkestan — mais qui n'a point été suivi d'exécution. Le général Kaufmann prétendait, de son côté, se mettre simplement à la riposte, c'est-à-dire qu'il prêtait en ce moment aux Anglais le projet d'aller, par l'Afghanistan, soulever le Turkestan contre les Russes. Sollicité à droite et à gauche, l'Emir était comme le pot de terre entre deux pots de fer, et c'est même le succès relatif des émissaires russes, la présence à Caboul du général Stoliétov, qui a mis le feu aux poudres et décidé les Anglais à envahir l'Afghanistan. Nous ne possédons aucun détail sur la composition et l'itinéraire des trois colonnes qui, d'après M. Marvin, n'auraient point dépassé l'Oxus.

Gange, qui doivent hanter les esprits des cosaques comme la vision d'une terre promise. Et, comme l'a fait observer M. Arminius Vambery (1), l'Angleterre ne peut pas trop spéculer sur la résistance des peuplades belliqueuses que la Russie rencontrera sur sa route. Après les avoir soumises, la Russie les associe à sa fortune et les pousse devant elle, comme une avant-garde; semblable à l'avalanche, qui trouve un surcroit de puissance dans les masses qu'elle renverse sur son passage.

Et M. Marvin n'est point un alarmiste; il s'en défend.

« Je n'écris point ceci en alarmiste, car je ne suis pas russophobe et ne crois point aux croquemitaines russes; mais je le fais pour que nous songions sérieusement à mettre notre Empire de l'Est en ordre et pour que cette puissante machine se soit point disjointe, disloquée quand le moment du danger arrivera.

» Nous ne devons jamais oublier que la Russie est un Empire qui marche, qui progresse. J'ai, pour mon compte, une si grande foi dans son avenir, que si j'étais Français ou Allemand je renoncerais à ma nationalité pour me faire sujet russe. »

Ceci n'est point aimable pour les Français et les Allemands, qui ont peu de chose à voir en cette affaire. Mais, comme il ne se trouvera guère de Français ou d'Allemands pour profiter du conseil de M. Marvin, nous passons.

Voilà, dans tous les cas, un échantillon du langage qu'on tient en 1881 sur la question de l'Asie centrale. Certes, M. Marvin ne représente pas à lui tout seul l'opinion de l'Angleterre; mais s'il parle un peu plus fort, il exprime les mêmes craintes que beaucoup d'autres alarmistes (2).

Tous, ou presque tous, d'ailleurs, reconnaissent pour chef de file le général Rawlinson, qui s'est toujours préoccupé de cette question et qui a réussi, en 1875, à se faire entendre par ses compatriotes. Son livre, *England and Russia in the East*, est devenu, comme c'était d'ailleurs l'ambition de l'auteur, un véritable manuel de la question. Tous les écrivains qui sont venus ensuite s'inclinent devant la notoriété, la haute compétence du général, qui peut être considéré, en conséquence, comme le père de toute cette littérature intéressante.

A tout seigneur tout honneur; c'est par le livre du général que nous commencerons la série d'extraits que nous nous proposons d'offrir aux lecteurs.

Nous ne voulons nullement faire une étude générale de la question; la tâche serait au-dessus de nos forces. Pour rester dans un ordre d'idées familier aux lecteurs et cher à la *Revue*, nous dirions volontiers que nous allons simplement nous exercer ici à démêler, à deviner le *thème général* et les *idées spéciales* des *manœuvres* de l'Asie centrale. On ne les trouvera pas, nous l'avons dit déjà, dans les *journaux de marche* des deux partis, mais bien dans les commentaires des spectateurs anglais, surtout des pessimistes, qui font tous les jours la *critique* des *manœuvres* de l'Asie centrale, sinon avec calme et impartialité, au moins, comme l'a reconnu le général Skobelev, avec talent et clairvoyance. Leur langage, au fur et à mesure que les événements marchent, devient de plus en plus explicite et nous n'aurons simplement qu'à marquer, en quelque sorte, les étapes successives des appréhensions anglaises. Les auteurs que nous allons citer se chargent, d'ailleurs, de montrer que l'intensité de leurs émotions croît en raison directe des progrès des armées russes et en raison inverse de la distance qui sépare les deux rivaux. Distance qui diminue sans cesse, si bien qu'on peut prévoir le jour où les cosaques seront face à face avec les sepoys.

Bon nombre des écrivains qui vont être entendus appellent ce jour de tous leurs vœux. Mieux vaut aujourd'hui que demain, disent-ils; nous serons au moins débarrassés une fois pour toutes des velléités de la *masterly inactivity*. Toutefois, ils insistent pour que cette prise de contact, désormais inévitable, ait lieu non pas sur les hauteurs de l'Hindou-Kouch et aux passes du Khyber, mais bien en avant de la place; c'est-à-dire au delà de Hérat, sur le Mourghab et les monts Paropamisus, par exemple.

« Qui tracera sur la carte la marche de la Russie vers les Indes », dit le général Rawlinson, dans un des derniers chapitres de son livre, « sera frappé de l'analogie de ces mouvements avec les opérations qui se succèdent contre une place assiégée. La première parallèle serait ainsi constituée par la frontière russe, il y a vingt ans; frontière qui partait d'Orenbourg au nord de la Caspienne, suivait les lignes sibériennes au nord du steppe pour aboutir à Irtish. Elle peut être considéré stratégiquement comme une simple ligne d'observation.

» La deuxième parallèle, ligne de démonstration, serait la frontière que la Russie cherche actuellement à se constituer et qui, d'après les plans de Romanofski, partirait de la baie de Krasnovodsk, au centre de la mer Caspienne, pour atteindre l'Oxus au sud de Khiva, suivre le cours du fleuve jusqu'aux plateaux du Pamir, englobant ainsi tout le territoire des Uzbegs et commandant entièrement les cours de l'Oxus et du Jaxartes (Amou-Daria et Syr-Daria).

» Cette parallèle est placée à environ 1,000 milles en avant de la première, mais elle ne menace pas directement les Indes, parce que les montagnes de l'Afghanistan qui viennent se placer entre les Indes et cette ligne, constituent une forte position militaire.

» La troisième parallèle, qui serait la conséquence naturelle de ces premières opérations, et que la Russie cherchera évidemment à établir, si elle survit à une révolution en Europe et à une catastrophe en

(1) Savant hongrois et orientaliste distingué, qui fait autorité dans toutes les questions concernant l'Asie centrale. Son *Voyage d'un faux derviche* a été traduit dans toutes les langues.

(2) Quoi qu'en dise M. Marvin, nous maintenons cette épithète, que nous prenons, bien entendu, en bonne part. Crier aux armes à l'approche de l'ennemi est toujours une bonne action, qui trouve sa récompense.

Asie, la troisième parallèle serait tracée d'Asterabad, à l'extrémité sud-est de la Caspienne, le long de la frontière persane jusqu'à Hérat et de là, par les hauteurs du Hazareh, jusqu'à l'Oxus et sans doute jusqu'à Caboul par Candahar. Etablie sur cette ligne, la position de la Russie serait, en réalité, formidable. On peut concentrer à Asterabad autant de troupes, d'approvisionnements et de matériel qu'on voudra. La région située entre Asterabad et Hérat est admirablement pourvue de ressources de tous genres. Une ligne de postes militaires réunirait les deux positions et par surcroît exercerait un contrôle effectif sur les Turkomans; ce qui rendrait un service réel à la Perse et assurerait son bon vouloir et sa coopération. Hérat a été appelé bien souvent la clef des Indes et il mérite parfaitement sa réputation; c'est la position militaire la plus importante de l'Asie centrale. Les ouvrages en terre qui entourent la ville ont un caractère grandiose, et leur force peut être augmentée indéfiniment. L'eau et les autres ressources abondent, et les routes qui conduisent vers toutes les grandes cités du nord, celles qui serviraient à ravitailler les Russes, viennent aboutir en ce lieu favorisé. En réalité, il n'y a aucune exagération à dire que la Russie, une fois établie fortement à Hérat, avec ses communications assurées sur Asterabad par Mechhed, sur Khiva par Merv et sur Tachkent et Boukhara par Maimene et les passages de l'Oxus, l'armée des Indes entière serait insuffisante pour l'expulser de cette position. Supposons, en outre, que la Russie devienne hostile — et ce ne serait, d'autre part, qu'un sentiment d'hostilité contre l'Angleterre qui pourrait la pousser à prendre une position aussi menaçante — elle aurait alors les moyens de nous causer de sérieux dommages, puisque, outre ses propres forces, la position inexpugnable de Hérat mettrait à sa disposition toutes les ressources militaires de la Perse et de l'Afghanistan.

» Il y a un côté de la question auquel on n'accorde pas toujours une attention suffisante : dans un conflit politique de cette nature, nous ne pouvons lutter avec la Russie, à armes égales. Nous n'avons aucun droit naturel à réclamer l'affection ou même l'allégeance des nations intermédiaires, ni aucun motif à faire valoir dans leur propre intérêt, qui puisse les engager à préférer notre alliance à celle de nos rivaux; tandis que la Russie n'a qu'à montrer du doigt les Indes, ce théâtre traditionnel du pillage dans l'Asie centrale, n'a qu'à rappeler que les Indes ont toujours été le butin, la proie des hordes victorieuses des régions du Nord, pour s'attirer immédiatement leurs sympathies. Les souvenirs si plaisants du sac de Delhy par Nadir Shah, les campagnes heureuses d'Ahmed Khan contre les Mahrattes, ne sont pas encore sortis de la mémoire des générations actuelles en Perse et dans l'Afghanistan. De pareilles visions exercent une attraction irrésistible sur ces peuplades et, à moins qu'elles ne soient combattues par quelques considérations spéciales, les pousseraient encore à se ranger de préférence dans le camp de l'envahisseur. Il n'est pas du tout impossible que, dans quelques années, la Russie, engagée dans une autre guerre avec nous, ne puisse lancer de Hérat sur l'Inde une armée de 50,000 Persans, troupe disciplinée, commandée par des officiers russes et parfaitement capables de se mesurer avec nos meilleures troupes indigènes.

» Elle pourrait faire soutenir cette première armée par 20,000 cavaliers afghans et turkomans, qui valent les meilleures cavaleries irrégulières; et si ces projets étaient réellement sérieux, elle pourrait détacher un petit corps auxiliaire de troupes choisies pour donner force et consistance à l'armée d'invasion. Maintenant, une attaque de cette nature ne pourrait conduire à des résultats sérieux, c'est-à-dire ne pourrait compromettre notre situation dans les Indes; car nos garnisons, renforcées par des troupes venues d'Angleterre, seraient sans doute à la hauteur d'une pareille éventualité; mais, dans tous les cas, nous serions obligés de combattre pour l'existence et parfaitement incapables de riposter par une attaque.

» Sommes-nous autorisés à mépriser ce danger parce qu'il est plus ou moins éloigné? Ne ferions-nous pas mieux, au contraire, de pourvoir à une pareille éventualité pendant que nous le pouvons encore? La Russie ne peut s'établir à Hérat et assurer en même temps ses communications avec Asterabad sans la coopération de la Perse, et nos efforts doivent tendre directement à écarter les dangers de cette coopération. »

Pour parer aux dangers qu'il signale, le général Rawlinson propose dans ce même *memorandum*, qui est daté de 1868, d'établir fortement l'influence anglaise à Téhéran et d'occuper Quetta en avant de la passe de Bolan : « Si nous désirons faire échec à la marche progressive de la Russie vers les Indes, si nous désirons par-dessus tout, sinon rendre impossible, au moins écarter indéfiniment l'occupation de Hérat par nos rivaux, il faut absolument nous remuer en Perse. »

Depuis lors, le général a été obligé d'écourter un peu son programme et nous allons voir, dans le dernier chapitre de son livre, écrit six ans après, que s'il n'a point abandonné à l'ennemi la première ligne de défense, la Perse, il a du concentrer toutes ses préoccupations sur le véritable boulevard des Indes, Hérat et l'Afghanistan, surtout Hérat.

Dans ce chapitre intitulé : *les Dernières phases de la question de l'Asie centrale*, l'auteur débute par un précis historique des événements et négociations qui ont eu lieu depuis 1868, jusqu'au moment où il ferme son livre, décembre 1874. Nous ne voulons point reproduire cette première partie, mais nous y relèverons cependant un incident assez curieux qui prouve une fois de plus l'utilité d'être, comme on dit vulgairement, fort en géographie.

Lord Clarendon avait repris l'idée déjà ancienne de l'établissement d'une zone neutre qui servirait de tampon entre les deux puissances rivales. Il fit des ouvertures en ce sens à l'ambassadeur russe à Londres. « Mais les autorités russes, avant de répondre à ces ouvertures, demandèrent au ministère anglais quelques renseignements sur la géographie politique des régions situées au delà de leur frontière actuelle,

et ils obtinrent de sir Roderick Murchison, président de la Société géographique, une carte, qui avait été revisée récemment par M. Weller, cartographe d'un certain renom. Cette carte, qui avait été coloriée d'après les divisions ethnographiques plutôt que d'après les divisions politiques, donna lieu par la suite à plus d'un embarras. Dans la carte de Weller, en effet, l'Afghanistan était limité au nord par le Caucase indien, de sorte que toute la partie du Turkestan afghan, qui s'étend entre les montagnes et l'Oxus, de Badakhchan à Maimené, était teintée en jaune comme si elle constituait un territoire indépendant. La première réponse que fit la Russie aux propositions de lord Clarendon fut que l'Afghanistan, limité au nord, d'après la carte coloriée, par le Caucase indien, devait former la zone neutre où les deux gouvernements renonçaient à rien entreprendre qui pût compromettre l'indépendance du territoire ainsi neutralisé. Le résultat d'un pareil arrangement c'est que la Russie pouvait, de Samarkand, s'étendre dans tous les sens, absorber non seulement Boukhara et ses dépendances, Hissar, Kulab et Darwaz, au nord de l'Oxus, mais encore tout le Turkestan afghan, au sud de l'Oxus jusqu'à 100 milles de Hérat; et tout cela, sans que l'Angleterre eût une remontrance à faire; tandis que nous n'aurions pu châtier les Waziris, ou même faire des observations à Caboul sans être accusé de violer, ou à peu près, nos engagements. Lord Clarendon, qui ne sentait pas, sans doute, toute l'extravagance de cette proposition, consulta l'*India Office*, qui lui répondit immédiatement que le projet était absolument inadmissible. »

L'affaire fut abandonnée d'ailleurs, et, comme le dit fort bien le général Rawlinson, c'était, en effet, un projet assez chimérique.

Quand l'Angleterre eut réussi à faire adopter l'Oxus comme limite septentrionale de l'Afghanistan, des difficultés géographiques du même genre se produisirent à propos de la partie supérieure du fleuve. Au cours des discussions qui eurent lieu sur la délimitation du Badakhchan et du Wakkan, réclamés par l'émir de l'Afghanistan, on s'aperçut qu'on ne savait pas au juste quel était, parmi les différents cours d'eau qui descendent des montagnes, celui qui devait porter le nom d'Oxus. Ces difficultés furent aplanies parce que, dit le général Rawlinson, la Russie préparait son expédition de Khiva et voulait s'assurer la neutralité de l'Angleterre et de son client l'émir Shir-Ali.

Le général Rawlinson consacre un paragraphe fort intéressant à cette fameuse expédition de Khiva, qui a fait entrer la question de l'Asie centrale dans une phase nouvelle.

« L'histoire de l'expédition de Khiva, dit-il, nous fournit un exemple caractéristique du cours normal de l'invasion russe vers l'Est.

» Jusqu'en 1869, on n'avait pas relevé un seul grief contre Khiva. Le khan, à la vérité, n'encourageait guère le commerce et n'entretenait pas de relations bien suivies avec la Russie; mais, d'un autre côté, il se tenait soigneusement à l'écart, pendant que le Khokand et Boukhara étaient humiliés et démembrés, et il avait scrupuleusement évité d'offenser son puissant voisin. Quand le premier détachement russe traversa en 1869 la Caspienne, de Petrovsk à Krasnovodsk, pour s'établir dans cette dernière localité, il n'était pas question de punir le khan de Khiva pour des méfaits antérieurs. Le but de l'expédition, entièrement commercial, était d'établir une route de caravane plus courte vers l'Asie centrale et d'assurer, en conséquence, un peu plus de sécurité au commerce, en mettant un terme aux habitudes de déprédations des Turkomans. Cette explication fut répétée, soit à la Perse, qui prit naturellement l'alarme devant l'apparition d'une force russe à si courte distance de sa frontière du Khorassan, soit à l'Angleterre qui, dans l'établissement d'une nouvelle base d'opérations sur la Caspienne, voyait un danger immédiat pour Khiva, éloigné pour les Indes.

» Les explications russes ne sont pas toujours parole d'Evangile; mais, en l'espèce, il n'y avait pas de raison pour douter que le principal objectif du gouvernement russe fut réellement l'ouverture d'une route vers l'Asie centrale; et nous sommes peut-être autorisés à voir dans cette occupation de Krasnovodsk le premier pas vers la réalisation d'une politique, qui a été récemment préconisée par le général Romanofski (1), politique qui considère l'établissement de voies de communications sûres et directes entre la Caspienne et l'Aral comme indispensables à la prospérité — même à l'existence — de la nouvelle province du Turkestan; la seule différence entre les programmes de Romanofski et du gouvernement, c'est qu'ils insistent davantage, l'un sur l'importance stratégique et l'autre sur l'importance commerciale des communications entre le Turkestan et le Caucase.

» Mais, quel que fût le premier objet du gouvernement russe en 1869 — avait-il conscience qu'en faisant passer des troupes au delà de la Caspienne, il venait de dessiner le mouvement le plus important qui ait jamais été fait vers un Empire central asiatique, grand style; ou bien cherchait-il simplement à étendre et à assurer ses relations commerciales? — une chose est certaine, dans tous les cas: c'est que la descente de troupes russes sur la côte turkomane était un acte arbitraire que rien, d'après le droit des gens, ne pouvait justifier. Au point de vue international, la Russie n'avait pas plus le droit de s'approprier la côte orientale de la Caspienne que le Ghilan et le Mazenderan (2), par exemple. La côte était un territoire indépendant habité par des tribus qui ne devaient l'allégeance ni à la Russie ni à la Perse, et qui n'étaient que partiellement sous la domination de Khiva. Ces tribus n'avaient donné aucun sujet de griefs aux Russes et n'avaient pas non plus sollicité leur protection. Tout leur crime, c'était simplement de camper sur une région dont on avait besoin pour d'autres projets et d'où il fallait, en conséquence, les expulser.

(1) Gouverneur de la *province* du Turkestan en 1866.

(2) Territoires persans, sur la côte méridionale de la Caspienne.



» Pendant les trois années qui suivirent la descente à Krasnovodsk, les progrès des Russes furent lents, mais continus. Une certaine partie des peuplades turkomanes voisines entra en relation avec les Russes et reçut même des subsides. Des postes militaires furent établis à des distances convenables dans l'intérieur, et des ouvertures furent faites au Khan de Khiva en vue d'obtenir sa coopération pour l'organisation d'une route commerciale entre la Caspienne et son territoire. Mais le Khan, naturellement, voyait d'un mauvais œil l'apparition du drapeau russe dans la baie de Balkan (1), et il considéra la requête du général Kaufmann comme une menace directe contre son indépendance.

» Il n'est donc pas surprenant qu'il ait refusé d'entretenir cette correspondance, et qu'il ait même cherché à se concerter avec les Kirghizes en vue d'une alliance défensive. En réalité, son pays avait été envahi et il était parfaitement autorisé à riposter contre les envahisseurs ; mais la logique politique s'abaisse rarement à des considérations de cette nature. Le silence prolongé du Khan fut considéré comme une injure; il devint bientôt un grief et plus tard, lorsque le Khan fut convaincu d'intrigues avec les Kirghizes — impliqué même, disent les rapports russes, dans l'attaque du fort de Mangischlak où le colonel Roukine (2) et la garnison furent emmenées en captivité — la mesure de ses péchés était comble. A partir de ce moment, le ton de la diplomatie russe devint singulièrement comminatoire, et nous fûmes dûment informés que si le Khan ne venait pas à résipiscence, n'encourageait pas le commerce et ne donnait pas de gages pour l'avenir, il allait être attaqué et châtié.

» Entre temps, des reconnaissances faites sur une grande échelle étaient poussées dans les steppes avec le but non déguisé de constater la possibilité d'une marche, d'une expédition militaire par les différentes routes qui conduisent de la Caspienne à Khiva. Un nouveau poste militaire fut aussi installé à Tchikichlar à l'embouchure de l'Atrek, et en 1872 une colonne expéditionnaire partit de ce point, longea le pied des montagnes du Kuren-dagh, frontière septentrionale du Khorassan, jusqu'à Beurm, à 400 milles au delà de Kizil-Arvat, et plus d'une fois engagea des hostilités ouvertes avec les Turkomans Tekkés.

» Naturellement, ces diverses démonstrations eurent pour résultat d'entretenir le steppe dans un état d'ébullition permanente, d'accroître les désordres que la Russie faisait profession de venir réprimer. Le Khan fit vainement plusieurs tentatives pour négocier; le temps des compromis était passé. Une expédition considérable était décidée, en partie pour donner satisfaction aux ambitions militaires, qui jouent un rôle si important dans la vie politique russe, en partie, pour relever le prestige national dans l'Asie centrale, mais surtout pour réaliser le vaste programme qui consiste à consolider le Turkestan par la domination de Khiva et l'accès des vallées de l'Oxus et du Jaxartes. L'importance des préparatifs permet de présumer que le plan originel comprenait l'incorporation à l'Empire russe du Khanat de Khiva tout entier, qui fait, en effet, partie essentielle du programme de Romanofski; mais il était de notoriété publique que l'Empereur s'opposait à une annexion aussi complète, et de plus, il était nécessaire de ne point se créer de difficultés sérieuses avec l'Angleterre. Finalement, on s'arrêta à un terme moyen, que le comte Schouvalov porta à notre connaissance pendant sa mission spéciale en Angleterre, janvier 1873. Aucun manifeste officiel expliquant le *casus belli* avec Khiva ne fut publié, mais le comte Schouvalov nous fit savoir que « l'objet de l'expédition était de réprimer des actes de brigandage, de délivrer cinquante prisonniers russes et d'apprendre au Khan qu'une pareille conduite de sa part ne pouvait se prolonger avec l'impunité à laquelle l'avait habitué jusqu'ici la modération de la Russie (1). » En outre, à la suite de cette importante déclaration nous fûmes informés aussi que « non seulement l'Empereur était fort loin de songer à prendre possession de Khiva, mais que des ordres positifs étaient préparés pour empêcher cette éventualité et des directives envoyées afin que les conditions imposées au Khan ne puissent conduire, d'aucune façon, à une occupation prolongée de Khiva.

» Lorsque lord Granville, appuyé sur l'autorité du ministre qui jouissait de toute la confiance de l'Empereur, donna au Parlement ces assurances positives, l'Angleterre éprouva un sentiment de satisfaction très vif; mais je (2) me risquai alors à signaler l'extrême difficulté qu'allait rencontrer la réalisation des intentions bénévoles de Sa Majesté Impériale. En effet, évacuer le pays immédiatement après l'occupation, se retirer dans les anciennes limites de l'Empire, c'était non seulement sacrifier tout le prestige du succès, tous les avantages de la conquête, mais aussi compromettre sérieusement la position générale de la Russie dans l'Asie centrale. J'étais donc convaincu qu'une conclusion aussi débile n'avait jamais pu entrer dans les vues des diplomates astucieux qui avaient préparé l'entreprise, quels que fussent d'ailleurs les sentiments personnels de l'Empereur sur la question. L'issue vint confirmer amplement mes prévisions et lorsque Khiva succomba sous les efforts combinés de quatre colonnes convergentes, dont une seule, d'ailleurs, eût suffi pour mener à bout l'entreprise, des conditions furent imposées, des positions furent occupées et enfin des territoires furent cédés définitivement, qui ont mis le pays dans un état de vasselage complet et procuré l'accès à travers le steppe

(1) A l'est de la mer Caspienne, en face du cap Apchéron. Krasnovodsk est à l'entrée de cette baie.

(2) Le lieutenant-colonel Roukine, commandant du fort, se brûla la cervelle pour éviter la captivité; 1870.

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, 1er semestre, 1873, page 232.

(2) Dans une lecture à la Société royale de géographie de Londres, dont le général Rawlinson est président.

de lignes stratégiques fort importantes. Lignes, qui sont essentielles pour les progrès ultérieurs de la Russie et qui étaient, en réalité, le premier objectif de l'expédition. Quand les termes du traité furent publiés en Angleterre, la réaction de l'opinion fut complète. On sentait que nous avions été cruellement déçus, que la bonne foi publique avait été violée, que la parole d'un Empereur avait été pesée dans la balance et trouvée légère ; mais les moyens pratiques de faire expier cette offense faisaient défaut. Officiellement, on nous fit savoir que les exigences de la situation l'avaient emporté sur toutes les autres considérations. Officieusement, nous apprimes que l'Empereur, tout despote qu'il fût, avait eu la main forcée par des influences ministérielles. Il fut admis par le public qu'aucun intérêt de quelque importance n'était en jeu, ne réclamait notre intervention, et, lorsque le traité fut communiqué en janvier 1874, lord Granville répondit simplement en ces termes froids et mesurés : Le gouvernement de S. M. la Reine ne voit aucun avantage pratique à vérifier trop minutieusement si les arrangements de Khiva sont en concordance exacte avec les assurances données autrefois, par le comte Schouvalov, sur les intentions de l'entreprise. »

Dans une note, le général Rawlinson explique l'événement comme il suit : « Il est probable que si l'affaire eût été remise à la discrétion de l'Empereur, ce dernier eût désavoué le traité de Khiva; mais, comme le général Kaufmann était investi de pleins pouvoirs, une ratification du traité n'était pas, diplomatiquement, nécessaire; et, comme pour écarter toute éventualité d'ingérence dans les arrangements que le général avait pris, le traité fut publié dans la gazette du Turkestan avant d'avoir été connu à Saint-Pétersbourg; singularité que le général présenta ensuite comme une affaire de bureau, dont il n'était point responsable! »

(*A suivre.*) (45)

LES NOUVELLES FORMATIONS

ET LA

COMPOSITION ACTUELLE DE L'ARMÉE ALLEMANDE

Suite (1).

AUTORITÉS AYANT UN RANG SUPÉRIEUR A CELUI DE COMMANDANT DE CORPS D'ARMÉE

Dans les chapitres précédents, on a décrit sommairement l'organisation des ministères de la guerre et donné la composition de l'état-major; la *Revue* a insisté sur le rôle spécial que jouent dans l'armée allemande ces organes si importants. Les officiers généraux qui les dirigent sont les auxiliaires immédiats du souverain, mais n'exercent aucun droit direct de commandement sur les troupes. On se propose de parler aujourd'hui du haut commandement des troupes, c'est-à-dire des chefs des corps d'armée, des divisions et des brigades, en donnant, au préalable, quelques indications sur certaines autorités qui ont un rang supérieur.

Parmi ces autorités, nous rangerons :

Les inspecteurs généraux d'armée,
L'inspecteur général de l'armée bavaroise,
Le commandant supérieur des Marches,
L'inspecteur de la cavalerie,
Les *Feldzeugmeister* de l'artillerie,
Les colonels généraux d'infanterie et de cavalerie.

Inspecteurs généraux d'armée. — Nous avons dit (1) que le commandement des troupes allemandes est exercé, sous l'autorité de l'Empereur, chef suprême, par les commandants de corps d'armée, représentants directs du souverain.

Il existe cependant au-dessus des chefs de corps d'armée un échelon hiérarchique, celui des *inspecteurs généraux d'armée*. La haute situation des commandants de corps n'en est pas amoindrie, car les inspecteurs ne possèdent pas de commandement effectif en temps de paix; ils ne procèdent du reste à leurs inspections que sur l'ordre du chef de l'armée.

Tous les corps de l'armée allemande ont été répartis en cinq inspections d'armée. Seule, la garde royale est restée en dehors de cette répartition, mais en fait, elle possède son inspecteur dans la personne même de l'Empereur. On sait avec quelle scrupuleuse exactitude le souverain s'acquitte chaque année, à époques fixes, des devoirs qu'il s'est imposés sous ce rapport.

On a émis l'opinion que le groupement des corps d'armée en inspections est un indice de la future composition des armées allemandes en cas de guerre. Cette hypothèse n'est pas invraisemblable, mais on ne sera fixé sur sa valeur qu'au moment de la mobilisation, lorsque l'*ordre de bataille* sera publié.

Voici, du reste, la répartition actuelle des corps d'armée en inspections :

Première inspection d'armée (dépourvue de titulaire depuis que le prince royal de Saxe, feld-maréchal général, est monté sur le trône) :

IVe corps (Saxe prussienne),
Ve corps (Posnanie),
VIe corps (Silésie).

Deuxième inspection d'armée (grand-duc régnant de Mecklembourg-Schwerin, colonel général) :

Ier corps (Prusse propre),
IIe corps (Poméranie),
IXe corps (Mecklembourg et Schleswig-Holstein).

Troisième inspection d'armée (prince Frédéric-Charles, feld-maréchal général) :

VIIe corps (Westphalie),

---

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, nos 529, 530, 531, 532, 533, 536, 537 et 539.

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n° 537.

VIIIe corps (province du Rhin),
Xe corps (Hanovre),
XIIe corps (royaume de Saxe).

Quatrième inspection d'armée (prince impérial d'Allemagne, feld-maréchal général) :

IIIe corps (Brandebourg),
XIe corps (Hesse-Nassau),
XIIIe corps (Wurtemberg).
Ier et IIe corps bavarois.

Cinquième inspection d'armée (grand-duc régnant de Bade, général de cavalerie) :

XIVe corps (Bade),
XVe corps (Alsace-Lorraine).

Des officiers d'état-major et de l'*Adjudantur*, en petit nombre, sont attachés dès le temps de paix aux inspections d'armée; c'est ainsi que la deuxième et la cinquième inspection ont chacune un officier d'état-major, la troisième, un officier d'état-major et un adjudant, et la quatrième un général-major et deux officiers d'état-major, dont un bavarois.

Inspecteur général de l'armée bavaroise. — Chaque année, l'Empereur fait inspecter l'armée bavaroise ; on sait que la convention militaire du 23 novembre 1870 et la Constitution de l'Empire lui donnent le droit et le devoir de se rendre compte de l'organisation, de la formation, du degré de l'instruction, de l'effectif et de l'aptitude à la guerre du contingent bavarois.

Le Roi de Bavière a, de son côté, un délégué spécial qui porte le titre d'*inspecteur général de l'armée*. Cet inspecteur est actuellement le prince Luitpold de Bavière, grand-maître de l'artillerie (*General-Feldzeugmeister*). Il a deux aides de camp permanents et peut, en outre, se faire donner, par le ministre de la guerre, le personnel supplémentaire nécessaire pendant la durée de ses inspections.

Sous l'autorité de l'*inspecteur général* de l'armée bavaroise fonctionnent le *comité consultatif d'infanterie* (*Infanterie-Beratungs-Kommission*) et le *comité consultatif de cavalerie*. Ces comités, créés en 1861, se composaient chacun de trois généraux-majors commandant de brigades (trois commandants de brigades d'infanterie au comité d'infanterie, deux commandants de brigades de cavalerie et un d'artillerie au comité de cavalerie).

Depuis la réorganisation de l'armée bavaroise en 1872, la composition de ces comités n'est plus fixée réglementairement; les membres en sont expressément désignés, lorsqu'il y a lieu de les convoquer.

Commandant supérieur des Marches (1). — Le commandement supérieur des Marches a été créé en 1848 pour la protection des résidences royales; il s'étend à la plupart des garnisons occupées par la garde et par le IIIe corps d'armée. Exercé longtemps par le maréchal comte de Wrangel, il est confié actuellement au commandant de la garde, général de cavalerie, prince de Wurtemberg.

Ce commandement semble être devenu, en fait, exclusivement honorifique.

Inspecteur général de la cavalerie. — A ce titre, qui a été donné au prince Frédéric-Charles de Prusse après la guerre de 1866, ne correspond aucune fonction nettement déterminée. On se rappelle toutefois que les manœuvres de deux divisions de cavalerie exécutées aux environs de Konitz, dans le courant du mois de septembre 1881, ont été dirigées par le prince Frédéric-Charles.

Feldzeugmeister. — En Prusse et en Bavière, un prince de la famille royale est habituellement revêtu de la dignité de *grand-maître de l'artillerie (General Feldzeugmeister)*, qui donne le rang de feld-maréchal général, mais ne confère aucune action militaire spéciale.

Colonels-généraux. — Les titres de *colonel-général d'infanterie* et de *colonel-général de cavalerie*, portés actuellement par le grand-duc de Mecklembourg-Schwerin et par le prince de Wurtemberg, donnent le rang de feld-maréchal général, mais n'impliquent par eux-mêmes aucun droit d'inspection ou de commandement sur l'une ou l'autre de ces deux armes.

COMMANDEMENT DES CORPS D'ARMÉE, DIVISIONS ET BRIGADES

A la suite des nombreuses formations du printemps dernier, aucune modification n'a été apportée au nombre des corps d'armée et des divisions de l'armée allemande. La seule création nouvelle que l'on puisse relever est celle de la 15e brigade d'artillerie de campagne, dont le quartier général a été fixé à Strasbourg. Les nouveaux corps de troupe ont été placés dans les brigades anciennes; quelques régiments anciens ont changé de brigade.

On sait que les dix-huit corps d'armée entre lesquels sont réparties, en temps de paix, les troupes allemandes n'ont pas une composition identique; nous signalerons successivement les principales différences qui existent dans leur organisation.

Chaque corps d'armée comprend un commandement général *(General-Kommando)*, des troupes endivisionnées et des troupes non endivisionnées. Certains établissements ou formations spéciales sont rattachés

(1) Dans le langage courant, on donne le nom de *Marches* à toute la province de Brandebourg, moins les portions du royaume de Saxe qui y ont été incorporées à la suite des traités de 1815. On distingue la Nouvelle-Marche (*Neumark*) qui comprend le territoire à l'ouest de l'Oder et plus spécialement la fraction de ce territoire située au nord de la Wartha; la Marche moyenne (*Mittelmark*) au centre de la province (Berlin); la Marche de l'Uker (*Ukermark*) comprenant la région de Prenzlau, de Templin et d'Angermünde. On désigne, en outre, sous le nom de Vieille-Marche (*Altmark*) la partie de la province actuelle de Saxe située à l'ouest de l'Elbe et comprenant la région de Salzwedel, Werben, Gardelegen et Tangermünde.

aux corps d'armée dans la région desquels ils se trouvent.

Le commandant de corps d'armée possède presque toujours le grade de général d'infanterie ou de cavalerie. Par exception, le XV[e] corps est commandé actuellement par un feld-maréchal général (baron de Manteuffel) (1), et le corps de la garde royale prussienne par un colonel général (prince de Wurtemberg).

Quelques corps ont à leur tête des généraux-lieutenants; c'est le résultat d'une tradition généralement observée en Prusse, et qui consiste à confier d'abord l'emploi à ceux que l'on juge capables de le remplir, et à ne conférer le grade que plus tard, après une sorte de stage dans la fonction.

Les mutations sont très rares parmi les commandants de corps d'armée : au commencement de l'année 1882, deux corps prussiens (garde et VI[e]) ont encore à leur tête les généraux qui les commandaient en 1870 ; un autre corps (XV[e]) est dirigé par un des chefs d'armée de la même époque.

Le commandant de corps d'armée a droit à huit chevaux, quel que soit son grade.

L'état-major de chaque corps d'armée comprend 3 officiers d'état-major (1 général-major, colonel, ou lieutenant-colonel chef d'état-major, 1 major et 1 capitaine) et 2 officiers de l'*Adjudantur*, pris l'un dans l'infanterie et l'autre dans la cavalerie (2). Les 2 officiers de l'*Adjudantur* du corps d'armée sont généralement du grade de major ou de capitaine ; celui qui provient de la cavalerie est choisi quelquefois parmi les premiers-lieutenants de cette arme. Les officiers de l'*Adjudantur* du corps d'armée ont trois chevaux, comme les officiers d'état-major. Pour les travaux de bureau, l'état-major et l'*Adjudantur* disposent d'un archiviste *(Registrator)* et de trois à six secrétaires.

A chaque commandant de corps d'armée sont attachés deux *ordonnances d'état-major* (*Stabs-Ordonnanzen*), un du grade de sous-officier et l'autre appointé ou simple soldat. Les ordonnances d'état-major sont détachés des régiments de cavalerie et choisis généralement parmi les rengagés; ils portent un uniforme spécial (3) et forment le noyau de la garde d'état-major (*Stabswache*), que l'on constitue au moment de la mobilisation.

Auprès de l'état-major de la garde fonctionne un bureau spécial chargé de la tenue des contrôles des militaires appartenant au *Beurlaubtenstand* de la garde. Ce bureau est dirigé par un capitaine *à la suite de l'armée.* L'état-major de chacun des deux corps d'armée bavarois a la même composition que celui des corps prussiens, mais il compte en plus un officier supérieur ou un capitaine en retraite, qui s'occupe spécialement des affaires relatives à la landwehr.

Au commandement général de chaque corps d'armée on trouve le chef et le représentant de chacun des principaux services. Nous les énumérerons dans l'ordre adopté le plus fréquemment dans les documents officiels :

L'*intendant*, chef des services administratifs du corps d'armée. Il dispose directement au quartier général de cinq conseillers (*Räthe*) ou adjoints à l'intendance (*Assessoren*), de sept à neuf serétaires, de cinq à six secrétaíres-adjoints (*Assistenten*) et de quelques autres employés inférieurs. Remarquons, en passant, que les fonctionnaires de l'intendance ne sont pas montés en temps de paix; l'intendant du corps d'armée seul perçoit deux rations de fourrages. Le XII[e] corps (Royal Saxon) ne possède pas d'intendance, ni au quartier général du corps, ni à celui des divisions; c'est le ministère de la guerre de Dresde qui en remplit directement les fonctions (1).

Auprès de chaque intendant de corps d'armée prussien, on trouve un fonctionnaire spécial qui, sous la dénomination de *conseiller d'intendance et des bâtiments* (*Intendantur- und Baurath*) est chargé du contrôle technique du service des bâtiments militaires. Les conseillers d'intendance et des bâtiments ont une hiérarchie à part et bien distincte de celle des fonctionnaires de l'intendance; ils sont assistés chacun par trois ou quatre *inspecteurs des bâtiments de garnison* (2).

En Alsace-Lorraine, le contrôle technique est exercé par un général-major du génie à la disposition. En Saxe et en Bavière, les bâtiments militaires ressortissent aux officiers du génie ; le Wurtemberg a adopté l'organisation prussienne.

L'*auditeur du corps d'armée.*

Le *médecin général*, pourvu de deux chevaux

(1) Le maréchal de Manteuffel est *Statthalter* c'est-à-dire lieutenant de l'Empereur en Alsace-Lorraine et chef du gouvernement de ce pays. En lui confiant en même temps le commandement du XV[e] corps, on a concentré directement entre ses mains tous les pouvoirs civils et militaires dans la « terre d'Empire ». En fait, une partie des fonctions qui incombent aux commandants de corps d'armée, spécialement en ce qui concerne l'inspection des troupes, est remplie au XV[e] corps par le plus ancien des lieutenants-généraux employés dans la région (actuellement le gouverneur de Strasbourg); de cette façon le corps d'armée d'Alsace-Lorraine ne souffre pas de la multiplicité des occupations de son chef.

(2) Pour l'organisation et le fonctionnement des états-majors de corps d'armée et de division, se reporter spécialement aux n°s 260 et 266 de la *Revue militaire de l'étranger*.

(3) C'est l'uniforme des cavaliers faisant partie des gardes d'état-major. Ces cavaliers portent le casque de cuirassier et les épaulettes de ulan; le reste de leur uniforme ressemble à celui des gendarmes de campagne, dont il ne diffère guère que par un double liseré bleu clair au pantalon et à la bordure du tapis de selle.

(1) Des officiers du grade de premier ou de second-lieutenant sont détachés auprès des intendances de corps d'armée, afin d'y accomplir une sorte de stage, à la suite duquel ils peuvent, après avoir satisfait à des épreuves déterminées, être promus dans l'intendance ou désignés pour remplir un emploi administratif lors de la mobilisation. Le nombre total de ces officiers ne peut dépasser quinze sur l'ensemble des corps prussiens. En Bavière, il varie de deux à quatre par corps d'armée.

(2) Pour les détails de l'organisation de l'intendance des corps d'armée, voir, dans la *Revue militaire de l'étranger*, une des notes de la page 317 du 1[er] semestre 1881.

comme l'intendant, et assisté d'un médecin aide-major non monté.

Le *pharmacien-major de corps d'armée* (*Korps-Stabsapotheker*), employé militaire d'un ordre relativement modeste (1).

L'*aumônier supérieur (Militär Ober-Pfarrer)*, qui remplit en même temps les fonctions d'aumônier dans l'une des divisions ; l'aumônier supérieur du corps de la garde est aumônier en chef de l'armée (*Feldprobst*). En Saxe, l'aumônerie est organisée sur le modèle prussien. En Wurtemberg, il y a des aumôniers de garnison dans les trois villes les plus importantes, mais il n'existe pas d'aumôniers de corps d'armée ni de division. En Bavière, il n'y a pas d'aumôniers militaires en temps de paix ; le service religieux est assuré par le clergé des paroisses dans la circonscription desquelles les troupes sont casernées.

Le *vétérinaire de corps d'armée (Korps Ross-Arzt)* ; cet employé militaire n'est pas monté en temps de paix.

Le type habituel du corps d'armée allemand comporte deux divisions mixtes comprenant chacune deux brigades d'infanterie et une de cavalerie. Au XIe corps (Hesse-Nassau), qui possède deux divisions mixtes du type normal, est rattachée la division hessoise qui compte deux brigades d'infanterie, une brigade de cavalerie, un régiment d'artillerie de campagne et une compagnie du train. La garde, le XIIe et le XVe corps ont une division de cavalerie organisée dès le temps de paix ; la division de la garde est à trois brigades, les deux autres divisions n'en possèdent que deux. L'infanterie de ces trois corps d'armée est répartie en deux divisions à deux brigades. Le XVe corps présente encore une autre anomalie dans sa composition. Une brigade bavaroise d'infanterie, dite brigade de garnison, est attachée à la division d'infanterie dont le quartier général est à Metz. Un régiment bavarois de cavalerie est attribué à l'une des brigades de la division de cavalerie du XVe corps. Ces troupes bavaroises se trouvent, au point de vue du commandement, dans une situation toute spéciale ; elles sont commandées par le XVe corps ; elles sont inspectées à la fois par le XVe corps et par le IIe corps bavarois et ce dernier corps est chargé de leur administration.

En dehors des divisions, chaque corps d'armée, à l'exception des XIIIe et XIVe, compte un bataillon de chasseurs à pied (2) ; la garde et les deux corps bavarois possèdent chacun deux bataillons embrigadés ; le XIIe corps a deux bataillons endivisionnés, mais non embrigadés.

Nous insistons à dessein sur ces différences d'organisation qui peuvent sembler n'avoir qu'une importance très secondaire, afin de combattre le préjugé qui consiste à considérer les différentes fractions de l'armée allemande comme coulées toutes dans le même moule. Cette armée est une par la haute direction qui lui est donnée, par la fixité des principes et de l'organisation, mais cette unité dans l'ensemble n'exclut pas la diversité dans les détails, lorsque cette diversité se justifie par des convenances locales ou par le maintien de traditions compatibles avec le bien du service.

Chaque corps d'armée possède une brigade d'artillerie de campagne composée de deux régiments (trois au XIe corps) dont on trouvera les différences d'organisation dans le n° 531 de la *Revue*.

Suivant les circonstances locales, le corps d'armée compte un ou deux régiments d'artillerie à pied, ou bien seulement un bataillon ou même absolument aucune troupe de cette arme. Nous avons donné, dans le n° 532 de la *Revue* la composition actuelle, les emplacements et la répartition en brigades spéciales des troupes d'artillerie à pied.

Si l'on y ajoute un bataillon de pionniers et un bataillon du train, dont les différences d'organisation ont été également signalées dans la série d'études précitées (1), on aura la composition normale des corps d'armée.

Ajoutons, pour être complets, qu'un certain nombre d'établissements et de formations spéciales sont rattachés soit à la garde, soit au corps d'armée sur le territoire duquel ils sont placés. Tels sont le bataillon d'instruction d'infanterie, le régiment des chemins de fer, la gendarmerie du corps, la compagnie de la garde du château, les établissements et les compagnies d'invalides, etc.

Les troupes spéciales, chasseurs à pied, artillerie, génie, troupes de chemins de fer, train, etc, tout en dépendant du commandement de leur corps d'armée n'en ressortissent pas moins à leurs inspecteurs spéciaux qui relèvent eux-mêmes directement de l'Empereur ou du ministre de la guerre. On maintient ainsi une uniformité suffisante dans l'instruction technique des différentes armes, tout en plaçant, dès le temps de paix, sous l'autorité des commandants de corps d'armée les différentes unités qu'ils auront à commander en temps de guerre.

L'armée allemande compte quarante divisions organisées d'une manière permanente, savoir : trente divisions mixtes d'infanterie et de cavalerie, six divisions d'infanterie, trois de cavalerie et une division mixte (25e division) comprenant de l'infanterie, de la cavalerie, de l'artillerie de campagne et du train.

Les divisions sont numérotées sur l'ensemble de l'armée allemande ; les divisions de la garde prussienne et celles de l'armée bavaroise ont des séries particulières. Il faut observer que, par suite de l'attribution du n° 25 à la division hessoise, la concordance des numéros des divisions avec ceux des

(1) Le traitement des pharmaciens-majors de corps d'armée varie de 2,250 à 3,750 francs ; il est en moyenne de 3,000 francs, c'est-à-dire très inférieur à celui des capitaines de première classe de toutes les armes.

(2) A partir du 1er avril 1892, le IXe corps comptera deux bataillons de chasseurs à pied, tandis que le XIe corps en sera totalement privé. Voir à ce sujet le n° 542 de la *Revue*, page 21.

(1) Voir pour les pionniers le n° 533, et pour le train le n° 536 de la *Revue militaire de l'étranger*.

corps d'armée n'est plus complète dans les XIIIe, XIVe et XVe corps.

Les divisions mixtes comptent uniformément deux brigades d'infanterie et une de cavalerie; les divisions d'infanterie ou de cavalerie, deux brigades de l'arme. Il n'existe que deux exceptions à cette règle : la cavalerie de la garde possède trois brigades, et la 30e division d'infanterie trois brigades également, en comptant la brigade bavaroise qui lui est attachée.

Les commandants de divisions ont habituellement le grade de général-lieutenant; mais la plupart des généraux-majors ne sont promus au grade supérieur que lorsqu'ils ont commandé effectivement une division pendant un certain temps. La division de cavalerie de la garde est actuellement commandée par un général de cavalerie. Le commandant de division a droit à six chevaux.

Au quartier général d'une division l'on trouve :

Un *officier d'état-major* du grade de major ou de capitaine (trois chevaux).

Un *adjudant*, généralement du grade de capitaine, parfois de celui de major. L'adjudant de division a trois chevaux; on le choisit très souvent parmi les officiers de cavalerie. La division hessoise a deux adjudants, ce qui s'explique par sa composition spéciale.

Le service de bureau est assuré en principe par deux sous-officiers; le commandant de la division a droit à un ordonnance d'état-major, appointé ou simple soldat.

Un *conseiller ou un adjoint de l'intendance* non monté, chef du service de l'intendance divisionnaire. Ce fonctionnaire dispose d'un personnel auxiliaire dont le chiffre varie suivant les circonstances locales.

Deux *auditeurs* de division.

Un *médecin* de division qui est toujours l'un des médecins-majors des régiments de la division.

Deux *aumôniers* protestants et, dans quelques divisions, un *aumônier* catholique. Chaque aumônier de l'une et de l'autre confession dispose d'un sacristain *(Küster)*. Le sacristain est classé comme employé militaire inférieur.

Les divisions de cavalerie n'ont qu'un auditeur et pas d'aumônier. En Bavière, les auditeurs sont attachés aux brigades et non aux divisions.

Les brigades d'infanterie sont au nombre de 75; elles sont numérotées sur l'ensemble de l'armée, d'après les règles indiquées pour les divisions. Seule, la brigade bavaroise en garnison à Metz ne porte pas de numéro.

La brigade d'infanterie se compose ordinairement de deux régiments; c'est le cas pour 62 brigades; 12 brigades en comptent trois, tandis qu'une brigade wurtembergeoise (la 24e) est réduite à un seul, par suite de l'attribution de son second régiment au XVe corps; 2 brigades de la garde et 4 brigades bavaroises disposent en outre d'un bataillon de chasseurs à pied.

La brigade d'infanterie est commandée par un général-major ou par un colonel. A l'état-major de la brigade, on trouve un adjudant (2 chevaux) choisi en général parmi les premiers-lieutenants, exceptionnellement parmi les capitaines, un sous-officier secrétaire et un ordonnance d'état-major (appointé ou simple soldat). A chaque brigade bavaroise est attaché un auditeur.

Les brigades de cavalerie sont au nombre de 38; elles portent le numéro de la division à laquelle elles appartiennent; les brigades de cavalerie du XIIe et du XVe corps, bien que groupées en divisions spéciales, portent des numéros correspondant aux divisions de leurs corps d'armée respectifs; les brigades de la garde sont dénommées 1re, 2e et 3e brigades de cavalerie de la garde.

Treize brigades de cavalerie comptent trois régiments, vingt-trois n'en ont que deux, tandis que les deux brigades de la division de cavalerie du XVe corps en possèdent chacune quatre.

On ne parait pas s'être attaché à composer les brigades de régiments appartenant à la même subdivision d'arme, grosse cavalerie, ulans ou cavalerie légère, ou à accoler régulièrement un régiment de cavalerie légère à un régiment de grosse cavalerie ou de cavalerie de ligne. On trouve dans l'armée allemande des brigades appartenant à tous les types possibles, brigades de grosse cavalerie, de cavalerie légère et brigades mixtes. Il semble toutefois que l'on ait évité de composer des brigades exclusivement de régiments de ulans. Remarquons en passant que les régiments les plus rapprochés de la frontière française sont tous dragons ou ulans.

L'état-major d'une brigade de cavalerie a la même composition que celui d'une brigade d'infanterie. Seulement, l'adjudant a trois chevaux au lieu de deux, tandis que le commandant de la brigade n'en a que cinq, comme le chef d'une brigade d'infanterie.

Les dix-huit brigades d'artillerie de campagne portent le numéro du corps d'armée auquel elles sont attachées. Elles sont uniformément composées de deux régiments : le régiment d'artillerie de corps et le régiment d'artillerie divisionnaire. Nous avons indiqué, dans le n° 531 de la *Revue*, la composition de ces deux régiments.

Le régiment d'artillerie hessois n° 25 est rattaché à la 11e brigade d'artillerie de campagne, tout en continuant d'appartenir à la 25e division.

Les 12e et 13e brigades s'appellent *brigades d'artillerie* tout court, parce que les troupes d'artillerie à pied des XIIe et XIIIe corps d'armée font partie de la brigade d'artillerie, à laquelle ressortissent en outre : en Saxe, le bataillon de pionniers et le bataillon du train, et en Wurtemberg, le bataillon du train.

L'état-major d'une brigade d'artillerie de campagne se compose d'un général-major ou d'un colonel commandant (5 chevaux), d'un premier-lieutenant adjudant (2 chevaux), d'un officier artificier et de quelques sous-officiers artificiers, de deux secrétaires et d'un ordonnance d'état-major.

Les troupes d'artillerie à pied sont réunies en bri-

gades spéciales, dont on a donné la composition dans le n° 532 de la *Revue*.

L'état-major d'une brigade d'artillerie à pied a la même composition que celui d'une brigade d'artillerie de campagne, mais ne comprend pas d'artificiers. Le commandant de la brigade à pied n'a que trois chevaux et son adjudant un seul.

La brigade d'artillerie à pied bavaroise avait conservé jusqu'à présent la direction des dépôts d'artillerie, et comptait à son état-major un officier artificier, ainsi qu'un officier du personnel technique avec un certain nombre de sous-officiers. Une décision royale du 18 janvier 1882 vient de lui enlever cette partie de ses attributions, en sorte que sa composition est actuellement la même que celle des brigades prussiennes. C'est un nouveau progrès dans l'assimilation de l'organisation militaire bavaroise à l'organisation prussienne.

On voit que la composition des corps d'armée allemands est loin d'être uniforme; il existe, entre leurs effectifs, des différences assez fortes. Le corps le plus faible est le XIII[e] (Wurtemberg) qui n'atteint pas 18,000 hommes, ce qui tient à la fois à ce qu'il compte un nombre de corps de troupes moins considérable que les autres et à ce que ses effectifs sont plus faibles. Le corps le plus nombreux est celui de la garde qui compte plus de 30,000 rationnaires en temps de paix. Le XV[e] corps, sans les troupes bavaroises qui lui sont attachées, arrive à près de 26,000 hommes; le XII[e] approche de 27,000; la plupart des autres flottent entre 20 et 24,000. Le XI[e] corps, avec la division hessoise, dépasse 31,000 hommes; sans cette division, il reste dans la moyenne ordinaire.

La garde dispose de près de 8,000 chevaux; les III[e], XII[e] et XV[e] (ce dernier sans les troupes bavaroises attachées) en comptent plus de 6,000. Les autres en possèdent un chiffre variant de 4,000 à 6,000.

Le nombre des pièces attelées en temps de paix est ordinairement de 76 par corps d'armée; les chiffres extrêmes sont 64 (XIII[e] et XV[e] corps) et 82 pièces (VIII[e] et XII[e] corps) ou même 102 pièces (XI[e] corps avec la division hessoise).

Le tableau ci-dessous présente la répartition des troupes allemandes entre les corps d'armée. On a tenu compte du mouvement ordonné pour les 9[e] et 11[e] bataillons de chasseurs à pied, bien que ce mouvement ne doive s'exécuter que le 1[er] avril 1882.

COMPOSITION DES CORPS D'ARMEE ALLEMANDS SUR LE PIED DE PAIX

CORPS D'ARMÉE	DIVISIONS			INFANTERIE			CAVALERIE		ARTILLERIE DE CAMPAGNE				ARTILLERIE À PIED		BATAILLONS DE PIONNIERS	TROUPES DE CHEMINS DE FER	BATAILLONS DU TRAIN
	MIXTES	D'INFANTERIE	DE CAVALERIE	ÉTATS-MAJORS DE BRIGADE	RÉGIMENTS D'INFANTERIE	BATAILLONS DE CHASSEURS	ÉTATS-MAJORS DE BRIGADE	RÉGIMENTS	ÉTATS-MAJORS DE BRIGADE	ÉTATS-MAJORS DE RÉGIMENT	BATTERIES MONTÉES	BATTERIES À CHEVAL	ÉTATS-MAJORS DE RÉGIMENT	BATAILLONS			
Corps prussien :																	
Corps de la garde royale prussienne	»	2	1	4	9	2	3	8	1	2	16	3	1	2	1	—	1
Ier corps d'armée	2	»	»	4	9	1	2	5	1	2	16	3	1	2	1	—	1
IIe —	2	»	»	4	9	1	2	5	1	2	16	3	2	4	1	—	1
IIIe —	2	»	»	4	9	1	2	6	1	2	16	3	1	2	1	1 rég.	1
IVe —	2	»	»	4	8	1	2	5	1	2	16	3	1	2	1	—	1
Ve —	2	»	»	4	9	1	2	5	1	2	16	3	1	2	1	—	1
VIe —	2	»	»	4	9	1	2	5	1	2	16	3	1	2	1	—	1
VIIe —	2	»	»	4	9	1	2	4	1	2	16	3	1	2	1	—	1
VIIIe —	2	»	»	4	9	1	2	4	1	2	16	3	1	2	1	—	1
IXe —	2	»	»	4	8	2	2	4	1	2	16	3	»	1	1	—	1
Xe —	2	»	»	4	8	1	2	5	1	2	16	3	»	»	1	—	1
XIe — et 25e division (hessoise)	3	»	»	6	13	»	3	6	1	3	21	4	»	»	1	—	1 1/2
XIVe —	2	»	»	4	8	»	2	4	1	2	15	1	»	1	1	—	1
Corps saxon :																	
XIIe corps d'armée	»	2	1	4	10	2	2	6	1	2	18	2	1	2	1	—	1
Corps wurtembergeois :																	
XIIIe corps d'armée	2	»	»	4	7	»	2	4	1	2	16	»	»	1	1	—	1
Corps bavarois :																	
Ier corps d'armée bavarois	2	»	»	4	9	2	2	5	1	2	16	3	1	2	1	1 comp.	1
IIe — —	2	»	»	4	8	2	2	4	1	2	16	3	1	1	1	—	1
Corps allemand combiné :																	
XVe corps d'armée	»	2	1	5	10	1	2	8	1	2	16	»	1	3	2	—	1
Total de l'armée allemande (18 corps d'armée 1/2)	31	6	3	75	161	20	38	93	18	37	294	46	14	31	19	9 comp.	18 1/2

En principe, les troupes de chaque corps d'armée résident sur le territoire de la région ; mais il y a des exceptions à cette règle. Certaines de ces exceptions sont sans importance pratique; c'est ainsi que dans les corps du centre et de l'est, quelques bataillons et escadrons stationnent en dehors de leur région de

corps d'armée, mais tout à fait à proximité de ce territoire. Ces dérogations à la règle se justifient facilement dans ce cas par des raisons de casernement et de convenances locales.

D'autres exceptions, assez nombreuses, semblent occasionnées par une tendance à rapprocher de la frontière occidentale de l'Empire le plus de troupes possible, sans compromettre la rapidité de la mobilisation. C'est ainsi que le VIII° corps déborde sur l'Alsace-Lorraine, en détachant deux régiments à Metz et à Thionville, ainsi qu'un bataillon de chasseurs à Saverne; le XIV° corps occupe la haute Alsace par une brigade d'infanterie et un régiment de cavalerie. En sorte que, face à l'extrême frontière française, on trouve au centre tout le XV° corps avec les troupes bavaroises qui lui sont attachées, puis à droite, sur la Moselle moyenne, les avant-gardes du VIII° corps, et à gauche, derrière les Vosges, celles du XIV° corps.

Les troupes du VIII° corps ainsi poussées en avant sont remplacées sur leur territoire par des régiments du VII° corps (16° d'infanterie à Cologne, 53° à Aix-la-Chapelle et Juliers). La garde royale, concentrée à Berlin et dans les environs de la capitale, détache aussi à Coblence un de ses régiments (4° de grenadiers).

Cette tendance à faire appuyer les troupes vers l'ouest s'est manifestée surtout il y a quelques années; elle semble avoir diminué d'intensité, puisque, lors des dernières formations, les troupes stationnées à l'extrême frontière occidentale n'ont été augmentées que de trois bataillons d'infanterie (à Thionville et à Trèves), de huit batteries montées de campagne (à Haguenau et à Strasbourg) et d'un bataillon de pionniers (à Kehl). A l'époque de ces nouvelles formations, on a pu signaler plutôt une légère tendance à renforcer les garnisons de la frontière orientale.

Bon nombre de régiments d'artillerie à pied tiennent garnison en dehors de leur région de corps d'armée, dans les grandes places frontières de l'est et surtout dans celles de l'ouest.

RÉPARTITION DES TROUPES ALLEMANDES DANS LES RÉGIONS DE CORPS D'ARMÉE AU 1er MARS 1882

RÉGIONS DE CORPS D'ARMÉE	INFANTERIE ET CHASSEURS — Bataillons.	CAVALERIE — Escadrons.	ARTILLERIE DE CAMPAGNE — Batteries montées.	à cheval.	ARTILLERIE A PIED — Compagnies.	PIONNIERS — Bataillons.	TROUPES DE CHEMINS DE FER — Compagnies	TRAIN — Bataillons.
Ire région de corps d'armée	31	28	16	3	16	1	»	1
IIe —	25	27	16	3	4	1	»	1
IIIe —	52 (1)	73	29 (2)	3	10 (3)	1	8	2
IVe —	31	30	20	6	4	2	»	1
Ve —	24	15	16	3	12	1	»	1
VIe —	29	32	16	3	4	1	»	1
VIIe —	22	20	16	»	»	1	»	1
VIIIe —	29 1/4	20	16	3	12	2	»	1
IXe —	24	25	16	3	8	1	»	1
Xe —	26	20	16	6	»	»	»	1
XIe —	41	35	21	4	8	1	»	1 1/2
XIIe —	32	30	18	2	détachement (4)	1	»	1
XIIIe —	21	20	16	»	4	1	»	1
XIVe —	17 3/4	15	15	1	3	1	»	1
XVe —	44	43	16	»	29 (5)	2	»	1
Ire — bavarois	36	29	16	3	8	1	1	1
IIe —	19	18	16	3	4	1	»	1
Total	504	465	295	46	126	19	9	18 1/2

(1) Y compris le bataillon d'instruction.
(2) Y compris la batterie d'instruction.
(3) Y compris la compagnie d'expériences de la commission d'artillerie et la compagnie d'instruction.
(4) Un détachement à Kœnigstein.
(5) Moins le détachement de Kœnigstein.

L'effectif des troupes stationnées dans les régions de corps d'armée présente des différences très considérables d'une région à l'autre. La III° région (Brandebourg), qui comprend les garnisons de deux corps d'armée presque en entier, compte plus de 52,000 hommes avec près de 15,000 chevaux, tandis que la XIV° région (grand-duché de Bade) ne possède guère plus de 16,000 hommes avec 3,500 chevaux. Les VII° et XIII° régions, ainsi que la II° bavaroise n'atteignent pas 20,000 hommes; toutes les autres ont des effectifs supérieurs à 20,000.

Les troupes en garnison en Alsace-Lorraine comptent en nombres ronds 42,000 hommes et 8,000 chevaux, non compris le bataillon de pionniers stationné à Kehl (1).

Le tableau ci-dessus présente la répartition sommaire des troupes allemandes dans les diverses régions de corps d'armée.

(1) Kehl et les localités placées dans le périmètre des forts de la rive droite du Rhin continuent à faire partie de la XIV° région de corps d'armée, en ce qui concerne le recrutement, etc. Mais, au point de vue du commandement, la partie du nouveau périmètre de défense de la place de Strasbourg, située sur la rive droite du fleuve, est placée sous l'autorité du gouverneur de Strasbourg, qui relève lui-même du commandant du XV° corps d'armée.

Nous n'avons parlé ici que des troupes détachées du corps d'armée auquel elles sont affectées, mais il ne faut pas perdre de vue qu'un certain nombre de régiments attribués à tel ou tel corps d'armée ont leur district de recrutement dans une autre région. Si l'on considère en outre que les troupes de la garde et les régiments prussiens de nouvelle formation n'ont pas de districts de recrutement spéciaux, on en arrive à constater qu'une certaine portion de l'armée allemande devra, le jour de la mobilisation, tirer ses hommes de complément de districts éloignés, à moins que l'on ne porte atteinte au principe du recrutement régional. Nous reviendrons, du reste, prochainement avec plus de détails sur cette question, lorsque nous rappellerons l'organisation des districts de landwehr.

Quelques écrivains militaires allemands avaient pensé qu'à la suite des nouvelles formations, on procéderait à un remaniement général des circonscriptions territoriales, mais rien jusqu'ici ne paraît avoir été fait dans ce but; il est facile, du reste, de se rendre compte de toutes les difficultés et de toutes les complications que présenterait une opération de cette importance.

(A suivre.) (75)

LA LIGNE AVANCÉE DE L'YSSEL

—

Le système de défense de la Hollande, tel qu'il est déterminé par la loi du 18 avril 1874 (1), consiste en principe à protéger vigoureusement contre l'ennemi une portion fort restreinte du territoire. Dans l'hypothèse d'une attaque venant du côté de la frontière orientale, la barrière sérieuse opposée à l'invasion se trouve constituée par la *Nouvelle ligne d'eau hollandaise*, dont Utrecht est le grand camp retranché, et Amsterdam le réduit. La nécessité de pouvoir tendre les inondations en temps utile, indiquée dans l'étude que nous avons faite de cette ligne, entraîne comme conséquence l'occupation momentanée du cours de l'Yssel, ainsi que la protection temporaire d'une certaine zone de terrain sur la rive droite de cette rivière. En dehors de cette considération capitale, il est d'ailleurs de toute évidence que le commandement hollandais aura tout intérêt à être renseigné dès le début des hostilités sur les forces de l'envahisseur, sur la marche de ses colonnes, et que toute opération qui sera de nature à entraver leurs mouvements servira puissamment les intérêts de la défense.

Sans se laisser entraîner à une action générale sur la rive droite de l'Yssel, le général en chef sera sans doute à même de contraindre l'ennemi à se montrer circonspect dans les premiers jours de la campagne, et dès lors il aura gagné le temps nécessaire pour inonder la ligne d'Utrecht, pour achever la mobilisation, recueillir les ressources des provinces orientales, et aussi pour compléter l'armement des forts. Refoulée par des forces supérieures, l'avant-garde établie au delà de l'Yssel se repliera derrière les têtes de pont, et pourra alors, soutenue par le gros des troupes que l'on aura maintenu sur la rive gauche, opposer une première et énergique résistance à l'invasion.

Afin d'apprécier le degré de valeur de la résistance dans cette phase de la lutte, il est indispensable de décrire le cours de l'Yssel, de mentionner les voies qui franchissent la rivière, de faire ressortir leur importance stratégique et d'examiner la nature des obstacles élevés sur cette ligne dès le temps de paix.

C'est dans cet ordre d'idées qu'est présentée l'étude suivante, dont les divers éléments géographiques ou descriptifs sont puisés dans quelques auteurs hollandais d'une autorité parfaitement établie (1) : elle complètera, dans une certaine mesure, les articles que la *Revue* a déjà consacrés à l'exposé du système défensif de la Hollande.

L'Yssel (l'Yssel *gueldrois*, qu'il ne faut pas confondre avec l'Yssel *hollandais*, affluent de droite du Lek) est formé par une dérivation du Rhin inférieur, qui se détache du fleuve à 3,500 mètres en amont d'Arnhem (2); il arrose successivement Westervoort, Doesbourg, Zutphen, Deventer et Kampen, pour se jeter ensuite par cinq bouches dans le Zuiderzee.

Jusqu'à Doesbourg il coule vers le nord-est, puis a pour direction générale celle du nord; son cours, mesuré le long de ses rives qui sont très sinueuses, comporte un développement de 110 kilomètres environ, soit plus de vingt heures de marche.

A l'époque où les Romains pénétrèrent en Batavie, l'Yssel n'était pas relié au Rhin inférieur; la jonction des deux cours d'eau fut l'œuvre de Drusus, commandant pour l'empereur Auguste les légions stationnées dans ces contrées. On creusa un canal jusqu'à l'emplacement de la ville actuelle de Doesbourg, et on lui donna le nom de canal de Drusus, et aussi de Nouvel-Yssel, pour le distinguer du Vieil-Yssel qui constituait antérieurement l'une des sections de l'Yssel gueldrois. Par suite de l'action du temps et des eaux sur les rives, de fortes sinuosités se sont accentuées, et le canal creusé par les légionnaires a complètement revêtu aujourd'hui l'aspect d'une rivière.

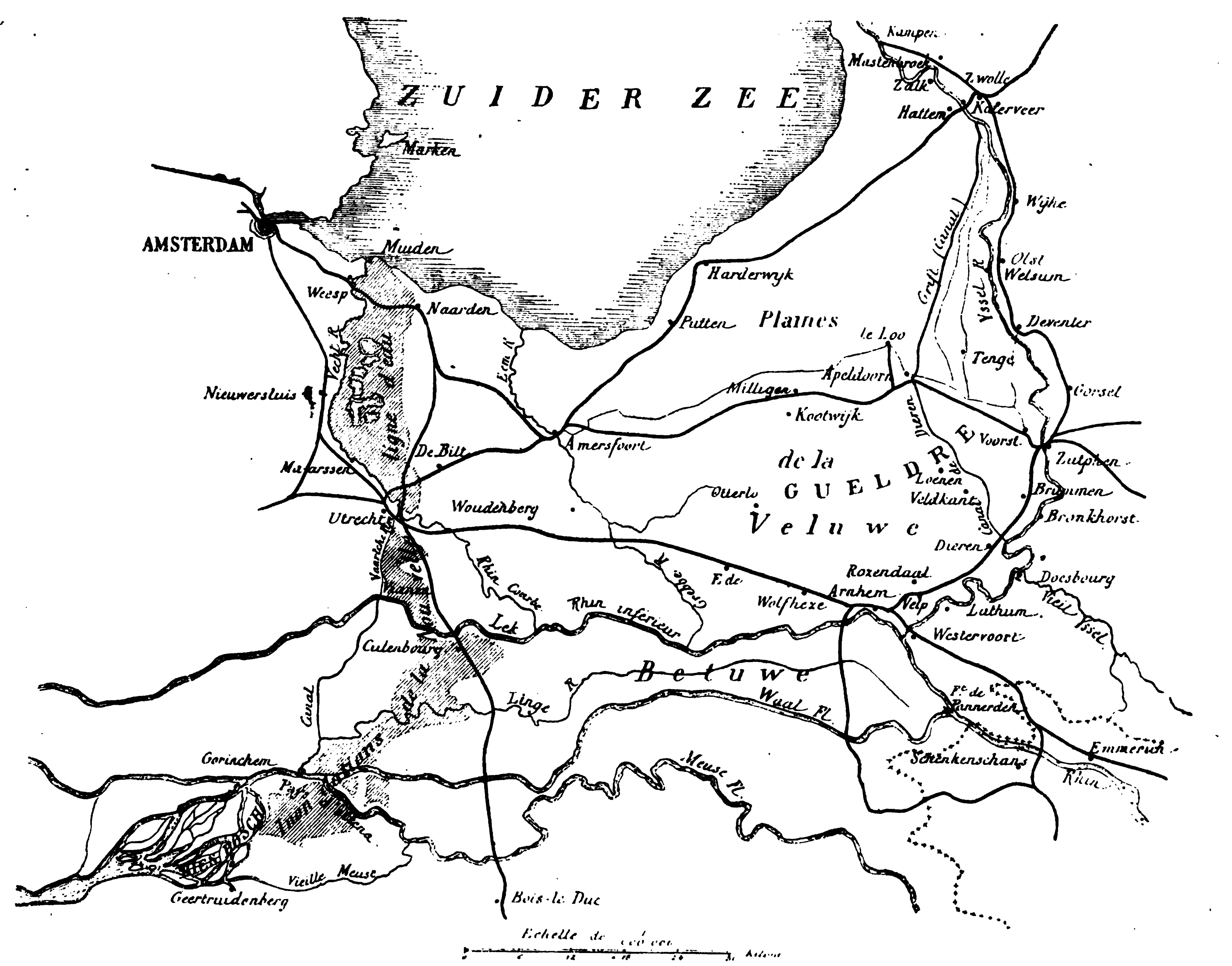
Lorsqu'il s'agit d'apprécier quelle est — abstraction faite des travaux d'art élevés sur les rives — la valeur défensive d'un cours d'eau, il convient tout d'abord de se reporter aux observations spéciales

---

(1) Voir dans la *Revue militaire de l'étranger*, l'étude intitulée *La Hollande et son Etat militaire*, n°s 389, 390, 408, 409, 417, 418, 420 et 422.

(1) *Handleiding tot de Aardrijkskunde*, par A. van Heusden, professeur à l'Académie militaire de Breda, 1872. — *Militaire Aardrijkskunde en Statistiek van Nederland* par le capitaine Plantenga, professeur à l'Académie militaire de Breda. 1880. — *Spoorwegen en Telegraphen*, par le major Eland, 1877.

(2) Voir le croquis ci-joint, sur lequel la bande de terrain inondable, située en avant de la *Nouvelle ligne d'eau*, est figurée par des hachures.


ZUIDER ZEE
Marken
AMSTERDAM
Muiden
Weesp
Naarden
Vecht R.
Eem R.
Nieuwersluis
Maarssen
De Bilt
Utrecht
Woudenberg
Amersfoort
Harderwyk
Putten
Plaines
le Loo
Apeldoorn
Milligen
Kootwyk
de la
GUELDRE
Veluwe
Otterlo
Loenen
Veldkant
Dieren
Voorst
Tenge
Grift (Canal)
Yssel R.
Kampen
Mastenbroek
Zalk
Zwolle
Hattem
Katerveer
Wijhe
Olst
Welsum
Deventer
Gorsel
Zutphen
Brummen
Bronkhorst
Doesbourg
Vieil Yssel
Rozendaal
Arnhem
Velp
Ede
Wolfheze
Grebbe R.
Luthum
Westervoort
Rhin Courbe
Rhin inférieur
Lek
Culenbourg
Betuwe
Linge R.
Waal Fl.
Fᵗ de Pannerden
Schenkenschans
Emmerich
Rhin
Canal
Gorinchem
Meuse Fl.
Vieille Meuse
Geertruidenberg
Bois-le-Duc
Echelle de

dont le régime de ses eaux a été l'objet et d'examiner la nature de ses bords : dans le cas présent, les données de ce genre ne font point défaut et nous allons passer en revue les principales d'entre elles.

De 1801 à 1871 le niveau moyen de l'Yssel, durant les saisons du printemps, de l'été et de l'automne, a été trouvé :

A Westervoort	de 8m18 + A. P.	(c'est-à-dire au-dessus de l'échelle d'Amsterdam) (1).	
A Doesbourg	de 6m00	—	—
A Zutphen	de 3m29	—	—
A Deventer	de 2m10	—	—
A Wijhe	de 0m82	—	—
A Katerveer	de 0m19	—	—

La vitesse moyenne du courant dans l'embouchure orientale est de 0m845 par seconde, avec un débit d'eau de 240 m. c. par seconde en temps de niveau moyen; ce débit est respectivement de 340 et 130 m. c. lorsque le niveau de l'Yssel se trouve à 1 mètre au-dessus ou au-dessous du niveau moyen.

Avec un niveau d'eau de 9m538 + A. P. à Westervoort, la rivière a une largeur minima de 62 mètres en aval de Lathum et une largeur maxima de 300 mètres près de Zalk. Avec un niveau d'eau moyen, sa largeur entre Westervoort et Zutphen, et aussi en quelques autres endroits, est inférieure à 100 mètres; ainsi, en aval de Zutphen, et notamment à hauteur de Gorsel, en amont de Welsum et en aval d'Olst, l'Yssel n'a guère plus de 90 mètres de largeur. Selon les variations du niveau des eaux, il est naturel que ces largeurs croissent ou décroissent dans des proportions notables ; lors des grandes crues, quand l'Yssel sort de son lit, l'espace inondé sur les rives peut atteindre en certains endroits jusqu'à 1,000 et 2,000 m. de largeur. Des travaux sont toutefois entrepris, en vue de régulariser le cours de la rivière, et après leur exécution sa largeur sera, avec un niveau d'eau moyen, de 100 m. à Westervoort, de 150 m. entre Deventer et Katerveer, puis de 170 m. jusqu'aux embouchures.

La profondeur de l'Yssel est très variable. On a cru pendant longtemps qu'au moment des basses eaux la rivière devenait guéable en une foule de points; mais, il ressort d'un travail d'enquête entrepris en 1849 que le 11 septembre de cette même année, alors que le niveau à Westervoort était de 1m17 au-dessous du niveau moyen, il n'existait que trois places guéables, savoir :

Une près de Dieren,
Une entre Deventer et Olst,
Et une en aval d'Olst.

Et encore y avait-il une profondeur d'eau suffisante pour que les gués demeurassent impraticables à l'infanterie, c'est-à-dire plus de 1m10. Ajoutons que pendant l'hiver, l'Yssel charrie beaucoup, et devient un torrent considérable avec un volume d'eau double de celui du Lek.

De ce qui précède on est donc en droit de conclure que l'Yssel possède une largeur et une profondeur suffisantes pour constituer en dehors de circonstances exceptionnelles, comme par exemple de longues sécheresses, un obstacle réel dont le passage pourra être disputé.

La rive droite est généralement basse et plate, et commandée à peu près d'une façon continue par la rive gauche, entre Arnhem et Brummen; il suit de là que si l'on en excepte quelques terrains élevés qui, en amont de Deventer, s'étendent jusqu'à la rivière, la rive droite a dû être régulièrement endiguée. Cependant, lors des grandes crues, beaucoup de terrains sont inondés, et seuls les environs de Bronkhorst, de Bronsbergen (à 3 kilom. au sud de Zutphen) et de Gorsel échappent à l'invasion des eaux. Ce sont d'ailleurs les seuls points où les terrains élevés touchent la rive elle-même, car en général ils en sont éloignés, de même que la digue protectrice, de quelques centaines de mètres.

Sur la rive gauche, on remarque quelques terrains marécageux et assez bas, qui bordent le cours d'eau entre Arnhem et Dieren, s'étendent vers l'ouest jusqu'aux hauteurs de la Veluwe, et ne sont séparés du rivage par une digue qu'entre le fort de Westervoort et Velp. L'endiguement régulier de la rive gauche ne commence qu'au nord de Brummen, avec des solutions de continuité près de Voorst et de Hattem, où elles sont légitimées par l'élévation du sol.

La rupture des digues de l'Yssel a été fort rare durant les dernières années, et d'autre part, en cas d'inondation, les travaux d'épuisement des eaux sont moins coûteux et aussi plus faciles que ceux qui, dans des circonstances analogues, s'exécutent le long du Lek et du Waal.

Parmi les nombreux affluents de l'Yssel, nous ne citerons que le *Grift*, affluent de la rive gauche, canalisé entre Hattem et Apeldoorn, et prolongé vers le sud jusqu'à Dieren; à Apeldoorn, où se dessine un coude à angle très ouvert, la distance (maxima) du canal à l'Yssel est de 16 kilomètres. L'Yssel supérieur et l'Yssel inférieur sont ainsi mis en communication presque directe par un canal latéral de 52 kilomètres de développement. Il a été reconnu sans conteste en Hollande — et on aurait certes mauvaise grâce à s'élever contre la conclusion adoptée — que ce canal est entièrement impropre à appuyer la position de l'Yssel, et cela parce que ses extrémités se prêtant à un double mouvement tournant, tout le terrain compris entre lui et l'Yssel deviendrait facilement une souricière.

Les grandes routes de communication entre les provinces orientales et le cœur du pays franchissent l'Yssel, du sud au nord, sur des ponts de bateaux à Westervoort, Doesbourg, Zutphen, Deventer, et sur un pont fixe en fer à Kampen; resserrées sur la rive gauche entre le Zuiderzee et le Rhin inférieur, elles vont se rapprochant, pour se réunir à Amersfoort et Utrecht. Ces routes sont reliées entre elles, sur les deux rives, par des voies secondaires assez nom-

(1) Nous rappellerons (voir la *Revue*, n° 390) que le niveau moyen de l'Y devant Amsterdam a été adopté comme base du nivellement pour le pays, et porte le nom d'échelle d'Amsterdam (*Amsterdamsche Peil*, et par abréviation A. P).

breuses, qui permettraient aux partis en présence de déplacer assez rapidement leurs forces pour les selon les éventualités.

Trois lignes ferrées traversent l'Yssel :

1° La ligne *Wesel-Emmerich-Arnhem-Utrecht*, qui franchit l'Yssel à Westervoort.

Le pont du chemin de fer, à double voie, repose sur deux culées et cinq piles espacées de 60 mètres entre elles ; il a 280 mètres de long et comporte, pour la navigation, une travée tournante de 42 mètres de longueur.

La nécessité de protéger cette ligne est d'une importance stratégique considérable, si l'on songe que la station allemande d'Emmerich n'est distante de Westervoort que de 25 kilomètres. « De toutes les lignes d'opérations offensives contre la Hollande, dit un auteur militaire allemand, la plus favorable est celle qui, partant de Wesel sur la rive droite du Rhin, se dirige sur Arnhem ; car, après avoir forcé le passage de l'Yssel à Westervoort, l'assaillant ne rencontre plus devant lui aucun cours d'eau considérable et il peut utiliser la très courte voie ferrée qui se dirige vers Utrecht. Toutefois l'attaque reste difficile et la répugnance que l'on éprouve à se déployer de front contre les positions de l'Yssel conduit à l'idée de tourner le cours d'eau pour s'emparer d'Arnhem et amener indirectement l'évacuation de la ligne (1). »

L'auteur allemand reconnaît d'ailleurs qu'une semblable opération offre de grandes difficultés, puisque les forts de Westervoort et de Pannerden battent le Rhin inférieur dans la partie de son cours comprise entre ces deux points et appelée canal de Pannerden ; somme toute, on voit que Westervoort reste la clef de la position et qu'un assaillant venant de l'est serait fatalement conduit à tenter de s'en emparer. Nous citerons ici pour mémoire les forts Kraijenhoff, de Lent inférieur, de Lent supérieur et la batterie du chemin de fer qui avoisinent Nimègue (2) et dont l'objet principal est de permettre de recueillir les troupes de la rive gauche du Waal. Ces ouvrages établis, le premier sur la rive gauche et les autres sur la rive droite du Waal, s'opposeraient aussi à la marche sur Arnhem d'un détachement opérant entre Meuse et Waal et qui voudrait franchir ce dernier fleuve à Nimègue pour menacer les derrières de la ligne de l'Yssel.

2° La ligne *Salzbergen-Zutphen-Amersfoort-Utrecht*.

Elle est à voie unique et franchit l'Yssel à Zutphen sur un pont de fil de fer, servant à la fois aux trains et aux communications ordinaires. Le pont, qui mesure 357m50 entre les culées, a une travée tournante de 39 mètres ; la partie fixe dominant la rivière est longue de 105 mètres et supportée par neuf piles, dont deux sont fondées dans le lit même de la rivière. Un fourneau de mine a été ménagé dans l'une de ces dernières piles.

3° La ligne *Brême-Groningue-Meppel-Zwolle-Amersfoort-Utrecht*.

Elle n'a qu'une voie et franchit l'Yssel à 1 kilomètre en amont de Katerveer sur un pont de 469 mètres de long et reposant sur dix piles, dont cinq établies dans le lit du cours d'eau ; dans la pile n° 6, on a pratiqué un fourneau de mine.

Les villes d'Arnhem et de Zwolle sont reliées par une voie ferrée qui, à partir de Zutphen, quitte la rive gauche de l'Yssel pour suivre la rive droite ; la seconde partie de ce tracé, si défectueux au point de vue stratégique, ne pourrait donc être longtemps utilisée par la défense, qui aura cependant un intérêt capital à concentrer rapidement ses forces sur un point quelconque de la rive gauche. Mais cette lacune est appelée à disparaître, car le 20 janvier dernier on a concédé à la Compagnie néerlandaise des chemins de fer locaux la construction et l'exploitation de trois tronçons de voies ferrées qui relieront Apeldoorn respectivement avec Hattem, Dieren et Almelo (par Deventer) ; la partie du tracé entre Hattem et Dieren mettra en communication directe Zwolle et Arnhem, c'est-à-dire les deux ailes de la ligne avancée de l'Yssel. L'ensemble des trois tronçons portera le nom de chemin de fer du Roi Guillaume III.

L'écartement des rails sur les chemins de fer hollandais est le même que dans les Etats limitrophes.

Les ouvrages de fortification de la ligne de l'Yssel existant actuellement sont :

1° Le fort de Westervoort,

2° Les ouvrages de Doesbourg.

Les ouvrages de Doesbourg sont destinés à recueillir les troupes qui auraient passé l'Yssel pour observer et retarder la marche des premiers partis ennemis : il a été question d'élever des forts d'arrêt à Zwolle et à Zutphen, mais, bien que quelques crédits aient déjà été inscrits au budget de 1876 pour l'achat des terrains et les sondages, aucune solution définitive n'est encore intervenue : le ministre de la guerre a déclaré d'ailleurs en 1880 qu'il convenait d'ajourner la construction de ces ouvrages, parce qu'on n'était pas encore complètement fixé sur leur utilité et sur les types à adopter.

Les forts projetés seraient destinés à barrer les voies ferrées ainsi que les principaux canaux qui viennent de l'est. Ce sont donc bien des forts d'arrêt et non pas des têtes de pont ; le capitaine Plan-

(1) C'est ici le lieu de rappeler les événements de 1672 :

Le 12 juin, au moment où l'avant-garde de Condé passait le Rhin au Tolhuis, non loin de Schenkenschans, les 22,000 hommes de l'armée hollandaise commandée par le prince d'Orange qui avait son quartier général à Dieren, se trouvaient disséminés sur toute la rive gauche de l'Yssel ; dans des conditions défensives aussi défavorables, et menacés d'être attaqués par des forces supérieures, à la fois de front et sur leur flanc droit, les Hollandais se concentrèrent dès le 13 à Arnhem, au nombre de 9,000 hommes, et le lendemain battirent en retraite par Wageningen sur Utrecht qu'ils atteignirent le 15 juin. A cette dernière date, l'armée française commençait à franchir le Rhin en aval d'Arnhem.

(D'après l'ouvrage du capitaine Plantenga ; *Strategie en Krijgsgeschiedenis*, 1880).

(2) Nimègue est situé sur la rive gauche du Waal, au point où la voie ferrée qui traverse la Betuwe du sud au nord franchit le fleuve.



tenga a d'ailleurs exactement défini leur rôle lorsqu'il dit « qu'il consiste à empêcher l'assaillant d'amener jusqu'à proximité de la ligne d'Utrecht son matériel de siège et ses approvisionnements, tout en n'employant que des forces restreintes pour obtenir ce résultat. »

Voici dans quels termes s'exprime le même auteur au sujet de la situation présente des ouvrages de défense de Westervoort et de Doesbourg :

« Le fort de Westervoort est une redoute carrée, à fossés pleins d'eau, renfermant pour réduit deux casernes à l'épreuve de la bombe; il est situé sur la rive gauche de l'Yssel, en avant de la digue, sert à recueillir éventuellement les troupes, et à barrer les ponts jetés en cet endroit sur le cours d'eau. Le chemin de fer du Rhin (Wesel-Arnhem) le divise en deux parties qui doivent être réunies au moment où la guerre éclaterait. On emploierait à cet effet la terre de deux grandes traverses, destinées encore à masquer les vues de la rive droite aussi longtemps que la jonction des deux parties du fort n'est pas accomplie. Ne présentant qu'une faible valeur défensive, ce fort reste tout à fait insuffisant en tant que fort d'arrêt avancé.

» Doesbourg, situé à environ 15 kilomètres au nord-est de Westervoort, forme une tête de pont sur la rive droite de l'Yssel gueldrois, au confluent du Vieil-Yssel. Les anciens remparts de la ville sont en grande partie rasés, et les ouvrages défensifs actuels ne sont constitués que par une ligne avancée et continue de lunettes, tenailles, etc. Cette ligne est séparée par une prairie, de 500 mètres environ de largeur, du fossé qui entoure la ville. La partie de la ligne qui au nord relie le Vieil-Yssel à l'Yssel gueldrois se nomme ligne de Coehoorn et s'appuie à gauche à un ouvrage carré, appelé fort Bretagne. Au sud-ouest du Vieil-Yssel on remarque d'abord six lunettes reliées entre elles, puis la couronne dite *De Vrijheid*, située quelque peu en avant. Tous ces ouvrages sont à fossés pleins d'eau, mais sont dépourvus de murs de revêtement, de chemins couverts et de glacis. La ville ne communique avec la rive gauche de l'Yssel gueldrois que par un pont de bateaux, au delà duquel il n'existe qu'une route, dite l'Ellekomsche-Overlaat, praticable aux troupes et conduisant à la grande route d'Arnhem à Zutphen qui passe à l'ouest de la ville à une distance de 2,500 mètres. »

Telle est, dans toute sa simplicité, la situation actuelle des ouvrages défensifs de l'Yssel. Il est peut être permis, au point de vue militaire, de s'étonner que des lieux de franchissement aussi importants que Zwolle et Zutphen ne soient pas en permanence à l'abri d'un coup de main, puisqu'il se pourrait que l'on n'eût pas le temps d'armer les quelques batteries ou ouvrages déclassés (fort de Pol à Zutphen) qui avoisinent ces places. La possibilité d'une semblable éventualité est d'ailleurs admise dans les cercles militaires hollandais; ainsi nous lisons dans le compte rendu de la séance du 21 décembre 1881 de la Société des sciences militaires de la Haye :

« A un jour de marche de notre frontière orientale, nous comptons déjà dix-huit à vingt escadrons de cavalerie. Il n'est pas du tout impossible que ces escadrons, qui ont sur le pied de paix un effectif de 130 chevaux, tentent un coup de main sur notre territoire sans attendre leur mobilisation complète, et la nôtre courrait dès lors un grand danger. Les garnisons de Dusseldorf, Wesel, Munster et Verden sont pour nous des plus menaçantes. »

Et quel rôle doit se proposer de son côté la cavalerie hollandaise?

En cas de mobilisation, elle aura à remplir sur la rive droite de l'Yssel une mission importante, qui consistera notamment à protéger la mise en route des hommes rappelés, à interdire aux partis ennemis l'accès de quelques points déterminés du territoire, à permettre d'écouler vers le cœur du pays les principales ressources de toute nature des provinces orientales, enfin, d'après les documents officiels, à reconnaître la *marche*, les *forces* et les *projets* de l'ennemi.

Une semblable mission paraît bien lourde si l'on se rappelle (1) que le nombre d'escadrons poussés vers la frontière sera de douze au maximum (1,300 à 1,400 cavaliers), avec deux batteries à cheval soutenues par quelque infanterie.

D'autre part, les officiers hollandais sont très divisés sur le meilleur mode d'emploi proprement dit de cette cavalerie; les uns voudraient, par exemple, que l'on constituât trois groupes principaux destinés à couvrir pendant les premiers jours de la mobilisation les nœuds de voies ferrées ou quelques localités importantes, tandis que d'autres recommandent la formation d'un cordon très mince sur toute la rive droite de l'Yssel.

Bien qu'il ne nous appartienne pas de prononcer dans ce différend, nous croyons, vu la faiblesse numérique de la cavalerie hollandaise, destinée par suite à être promptement refoulée quel que soit le dispositif adopté pour ses escadrons, pouvoir pencher en faveur de l'adoption du second système. Il permet d'être renseigné exactement sur les progrès de la *marche* de l'ennemi, en même temps que la connaissance d'un pays très coupé facilitera aux pointes d'officiers ou aux petits groupes poussés très au loin en avant une retraite sûre mais lente, pendant laquelle la plupart des ponts ou passerelles seront mis hors de service. Des groupes compacts, par conséquent plus espacés et moins mobiles, sont exposés à être tournés, et ne se trouveront, pas plus que le cordon mince, en mesure de reconnaître les *forces* et les *projets* d'un ennemi qui dispose d'une cavalerie beaucoup plus nombreuse. Du reste, la protection momentanée de certains points importants pourrait être avantageusement confiée à quelques pelotons ou compagnies franches d'infanterie, recrutés parmi les meilleurs marcheurs et les plus habiles tireurs, légèrement équipés, transportés en voiture et vivant par réquisition.

L'histoire militaire ne nous fournissant pas de donnée qui permette de présumer quel degré de

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n° 524.

résistance temporaire l'Yssel offrirait éventuellement, nous emprunterons à un ouvrage hollandais (1) qui a produit une certaine sensation au moment de sa publication, les considérations générales suivantes qui se rapportent à l'étude des opérations le long de l'Yssel; ces lignes auront d'ailleurs l'avantage de placer sous les yeux du lecteur quelques particularités du terrain, de faire ressortir l'importance stratégique du fort de Westervoort, en même temps qu'elles gardent sans doute un reflet de l'opinion le plus généralement admise dans l'armée hollandaise, en ce qui concerne la conduite des opérations sur le théâtre considéré :

« Lorsque l'on examine la carte de notre pays, dit le lieutenant Kraijenhoff van de Leur, on ne peut se défendre d'être frappé immédiatement de la haute importance stratégique qui s'attache à l'établissement d'un ouvrage solide auprès de Westervoort.

En principe, trois bonnes routes conduisent de la partie méridionale de l'Yssel vers l'intérieur ; deux d'entre elles partent d'Arnhem, tandis que la dernière se dirige sur Apeldoorn et Amersfoort en venant soit de Deventer, soit de Zutphen.

Les troupes qui auront défendu ou attaqué l'Yssel ne seront pas entièrement libres dans le choix de la route à prendre lorsqu'elles quitteront la rivière, et elles devront marcher soit par Arnhem (ou contourner un peu cette ville, par le chemin dit Ouden Schelmschenweg) (2), soit par Apeldoorn.

Dans l'hypothèse où l'assaillant aurait franchi la rivière entre Arnhem et Brummen, il faudrait que les troupes de la défense postées au sud du point de passage se retirassent par Arnhem (ou par l'Ouden Schelmschenweg), et que celles qui se trouvent au nord opérassent leur retraite par Apeldoorn, si elles veulent éviter, d'abord de se voir rapidement enlever toutes leurs voitures et leurs canons, ensuite de se perdre dans les sables de Kootwijk et d'Otterlo.

Mesurée sur la carte, la distance d'Amersfoort à Arnhem, par Woudenberg et Ede, est de 50 kilomètres environ ; celle d'Amersfoort à Deventer, par Apeldoorn, est de 58 kilomètres, à Zutphen de 64 kilomètres, à Brummen ou Dieren (par Loenen) de 68 kilomètres. Entre Amersfoort et Brummen par Arnhem, il y a également 68 kilomètres, de sorte que, dans l'hypothèse où l'ennemi aurait franchi la rivière près de Brummen et marché, sans être inquiété, aussi vite que possible par Arnhem sur Amersfoort, il atteindrait cette dernière ville en même temps que les troupes de la défense qui, ayant leurs emplacements près de Brummen, doivent se retirer par Apeldoorn.

Je ne crois pas devoir envisager l'éventualité d'une retraite qui s'opérerait par voie ferrée sur Apeldoorn, parce qu'il faut tenir pour certain que l'ennemi, après avoir passé l'Yssel, imposera à sa cavalerie comme première mission, à remplir aussi rapidement que possible, celle de mettre temporairement hors de service les lignes de chemin de fer qui viennent de l'Yssel.

Si l'assaillant atteint Amersfoort en même temps que nos troupes qui se retirent, il en résultera aussitôt pour celles-ci les conséquences les plus funestes ; de là l'impérieuse nécessité de se ménager une avance dans la marche. Supposons-la de 10 kil., ce qu'on peut admettre sans exagération ; cela signifiera qu'à l'instant où l'ennemi occupe Arnhem, nous devons être prêts à nous mettre en marche à Apeldoorn.

Dans le cas où l'ennemi menacerait de franchir la rivière entre Arnhem et Deventer, toute tentative de lui disputer sérieusement le passage, voire même un semblant de résistance sur toute cette étendue, serait en opposition avec les véritables intérêts de la défense. En effet, entre Doesbourg et Arnhem, la direction de la rivière est tellement défavorable au défenseur, que si l'on ne dispose pas de forces nombreuses, toute position prise au nord de Dieren serait très dangereuse.

Démontrer ceci en détail nécessiterait une étude spéciale et des développements particuliers auxquels je ne veux point m'arrêter ici : je me bornerai donc à quelques remarques générales.

Le simulacre d'une défense de l'Yssel entre Arnhem et Deventer nécessite l'établissement des troupes sur divers points et leur maintien sur ces emplacements jusqu'à ce que l'ennemi ait mis son artillerie en position, et ait déjà commencé ou commence précisément à jeter le pont sur lequel il franchira ensuite la rivière. L'ennemi pouvant en une heure et demie jeter un pont sur l'Yssel, nous aurions à peu près deux heures d'avance assurées. Supposons qu'il faille une heure pour envoyer l'ordre de la retraite aux fractions de troupes placées sur d'autres points de la rive, et pour commencer cette retraite ; l'ennemi pourra déjà avoir fait passer une forte troupe de cavalerie une heure après l'éloignement des derniers des nôtres. Admettons que l'ennemi ait jeté son pont à Dieren ; à l'instant où il débouchera, les troupes venant de Brummen sont à Veldkant, celles de Zutphen à Voorst, celles de Deventer à Tenge, etc., tandis que la distance entre Dieren et Arnhem est à peu près la même que celles de Veldkant et de Voorst à Apeldoorn. Dieren reste donc le point le plus méridional où l'ennemi peut passer sans danger pour nous. S'il choisit un point au sud de Dieren, le péril qui nous menace s'accroît avec chaque kilomètre qui le rapproche d'Arnhem.

Une défense opiniâtre de la rivière n'est possible que sur la partie la plus méridionale de son cours, et sur une étendue telle que l'on ait la certitude de pouvoir concentrer toutes les troupes auprès du point de passage avant que ce passage ait été forcé par l'ennemi. Cette distance ne devra pas

(1) *Studiën over oorlogvoering op nederlandschen bodem* (*Etudes sur la conduite de la guerre en territoire néerlandais*) (1877), par A. R. Kraijenhoff van de Leur, lieutenant d'infanterie (actuellement capitaine d'état-major).

(2) Ce chemin passe à travers bois à 2 kilom. 500 au nord d'Arnhem; il contourne cette ville sur une étendue de 8 kil. entre Velp, où il a son origine, et le point où il rejoint la grande route d'Arnhem à Amersfoort.



dépasser 15 kil., soit 3 heures de temps dont 1 1/2 à 2 pour jeter le pont et 1 pour le combat.

La retraite devant dans ce cas s'exécuter encore par Arnhem, il se présente ici cette circonstance défavorable d'avoir à suivre la route du flanc droit ; il ressort de là que la défense, dans la répartition de ses troupes auprès du point de passage, devra masser la majeure partie de ses forces sur son aile droite pour empêcher l'ennemi de refouler cette aile.

De ce qui précède je crois être autorisé à conclure que si Westervoort n'est pas occupé et en mesure d'opposer une vigoureuse résistance, on ne saurait songer même à un simulacre de défense du cours entier de l'Yssel, et l'on ne pourrait défendre sérieusement que la partie méridionale. Ce dernier plan présente déjà de grands avantages, car, 1° si l'ennemi cherche à passer vis-à-vis de nos positions, nous avons des chances de le repousser, grâce à la faculté que nous pouvons nous ménager d'être avertis de son passage aussitôt que nous le voudrons, et 2° s'il veut passer au nord de nos emplacements, sa marche vers la *Nouvelle ligne d'eau* s'allongera d'une journée environ.

Le fort de Westervoort est-il entre nos mains et convenablement organisé pour la défense, la situation change considérablement, car une défense simulée, aussi bien qu'une résistance opiniâtre sur des points n'appartenant pas à la partie la plus méridionale du cours de l'Yssel, deviennent dès lors possibles.

En effet, si le fort est en bon état de défense, il doit, dans le rayon de son feu, empêcher l'ennemi de franchir la rivière et, au cas où le passage aurait été effectué en dehors de ce rayon, lui interdire l'usage de la route de Dieren à Arnhem. Cette action est non seulement possible, mais s'impose comme une condition absolue. Un peu au nord de Bronbeek (à 1 kilom. à l'ouest de Velp et à 2k900 au nord du fort de Westervoort), à peu près au point où la voie ferrée d'Arnhem à Velp dessine une courbe vers l'est, la route traverse une surélévation du terrain de 5 mètres de hauteur et se trouve là, mais là seulement, complètement battue par le fort; les autres points de la route sont soustraits aux vues du fort par de nombreuses maisons de campagne et des plantations. J'insiste particulièrement sur cette dernière particularité, non point pour démontrer que le fort ne peut pas battre les autres parties de la route, ce qui est toujours possible à l'aide de la connaissance exacte des distances et du relevé de points de repère, mais pour aller à l'encontre de cette idée que les batteries ennemies, placées sur la rive droite de l'Yssel, seraient en mesure d'interdire cette route à nos troupes. A mon avis, ceci n'est pas en leur pouvoir, parce que la route est à peu près abritée en entier, et parce que l'ennemi, qui ne connaît pas la distance exacte, pourra bien la rendre peu sûre en y lançant quelques obus, mais non point impraticable. Si l'ennemi pénètre par Velp et Rozendaal, il sera en mesure de gagner la grande route d'Arnhem à Ede soit par Arnhem, soit par l'Ouden Schelmschenweg. L'entrée de ce dernier chemin se trouvant au beau milieu des maisons de Velp, il ne saurait être battu d'une façon efficace par le fort de Westervoort, de sorte que les troupes de la défense envoyées vers l'Yssel au début de la guerre doivent s'imposer comme tâche première de rendre impraticable, aussi complètement que possible, le chemin passant par Rozendaal et les diverses voies de communication qui se détachent de ce dernier point.

Le rôle du fort de Westervoort est donc très important; car, en dehors de son rôle de fort d'arrêt par rapport aux routes qui franchissent l'Yssel, il en a un autre consistant à forcer l'ennemi à tracer au nord et autour d'Arnhem un chemin de communication reliant la route de Dieren à celle d'Ede; de la possession de ce fort peut donc dépendre le salut des troupes qui se retirent par Apeldoorn et cet ouvrage est en mesure de s'opposer à la poursuite de celles qui traversent Arnhem.

Une des conditions essentielles auxquelles le fort doit dès lors satisfaire est de pouvoir diriger avec quelques pièces un feu puissant sur la route d'Arnhem à Velp, tandis que d'autres battant l'Yssel de face et de flanc s'opposeront aux tentatives que ferait l'ennemi pour jeter un pont sous le feu du fort ».

Telles sont les considérations auxquelles s'est arrêté l'auteur militaire hollandais que nous citons, pour montrer de quel poids pèsera dans la balance une bonne organisation défensive des bords de l'Yssel surtout dans la partie méridionale de son cours. Nous rappellerons aussi (1) que pendant les débats auxquels donna lieu l'organisation générale du système défensif, on agita la question de l'établissement d'une position aux bouches de l'Yssel, position qui eût compris l'île de Kamper avec le polder de Mastenbroek, et qui serait devenue à la fois un lieu de refuge pour les habitants des pays envahis, un point de rassemblement pour les *Schutterijen* de ces mêmes contrées, et aussi une menace sur le flanc droit de l'ennemi en marche vers Utrecht.

En réunissant les quelques renseignements qui précèdent, nous ne nous flattons certes pas d'avoir épuisé une question qui renferme tant d'éléments divers, — degré de valeur des travaux défensifs, effectifs en présence, niveau des eaux de l'Yssel, temps nécessaire pour tendre les inondations de la ligne d'Utrecht (2), etc., — mais, du moins, espérons-nous avoir esquissé, dans ses traits principaux, un théâtre éventuel d'opérations sur lequel les jeunes milices hollandaises recevraient le baptême du feu et *maintien-*

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n° 422.

(2) Rappelons que le temps nécessaire pour mettre complètement sous eau la partie au nord du Lek varie entre treize et quatre fois vingt-quatre heures, selon le niveau du Lek; que celui qu'exige l'inondation entre le Lek et le Waal est à peu près le même; enfin, que le temps nécessaire à l'inondation du pays d'Altena, qui constitue la troisième et dernière partie de la ligne, est de cinq à six fois vingt-quatre heures.

Toutefois, les limites précitées ne sont pas indispensables pour rendre le pays à peu près impraticable, et tous les jours on réalise des progrès importants dans les moyens d'inondation.

Voir, pour plus de détails, la *Revue*, n°s 418 et 420.

traient déjà la réputation de ténacité de leur race. Elles sauront, le cas échéant, s'y essayer et s'y familiariser avec les bruits de la bataille, sans avoir vraisemblablement à redouter un échec grave : la retraite sur Utrecht est en effet prévue et découle d'un plan de défense généralement considéré comme seul admissible en présence d'un ennemi supérieur en nombre (1). (49)

LES PROCÉDÉS TACTIQUES DE LA GUERRE D'ORIENT

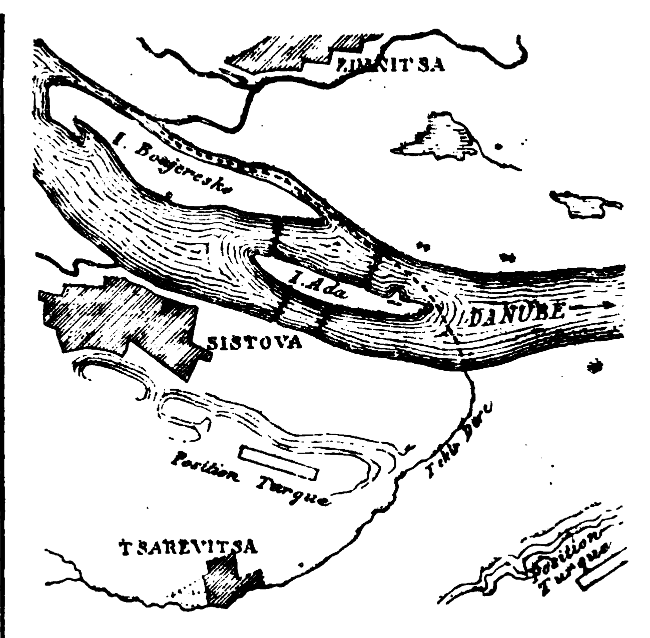
Passage du Danube par la 14e division russe.

Suite (2).

« Le 14 juin (vieux style), à cinq heures du matin, le général réunit au cantonnement du régiment de Volhynie, le commandant du régiment, colonel Rodionov, tous les chefs de bataillon et de compagnie. Là, on fit connaître pour la première fois (jusqu'à ce moment, rien de précis n'avait transpiré) que le passage était fixé pour la nuit du 14 au 15, à Zimnitsa, et que l'honneur de prendre pied avant tous les autres sur la rive ennemie était échu en partage au régiment de Volhynie de S. A. I. le grand-duc Nicolas Nicolaïevitch, n° 53.

Pour ne point attirer l'attention des personnes étrangères à la réunion, le général montra aux officiers, de son cantonnement même, le point où il convenait de débarquer sur la rive opposée. C'était l'embouchure du Tekir-Déré (3), le seul endroit de toute la rive où l'on pût trouver une petite vallée. Partout ailleurs, la rive était bordée de hautes falaises. Le général insista pour qu'aucun coup de fusil ne fût tiré pendant la traversée et pour qu'à l'arrivée l'on sautât vivement sur la berge, qui devait immédiatement être nettoyée à la baïonnette. Il dit que le but à atteindre, c'était la prise des hauteurs de Sistova, et il invita les officiers à faire connaissance avec la rive opposée, à l'aide de leurs lunettes, mais sans se former en groupes.

Au moment de se séparer, une certaine émotion pouvait se lire sur le visage du général. Sans doute, il songeait alors qu'il ne verrait plus un certain nombre de ceux qu'il venait de quitter, et ce pressentiment le torturait. D'ailleurs, les rapports affectueux



du commandant de la division et de ses subordonnés se manifestaient par le visage mouillé de larmes d'un des assistants : Ivan Fadiévitch Yastchinski, commandant de la 2e compagnie de tirailleurs, enfant gâté du régiment, qui, quelques jours après, n'était plus de ce monde. Il fut un des premiers officiers frappés ; une balle reçue en pleine poitrine le tua raide. »

Après le régiment de Volhynie ce fut le tour des officiers du régiment de Minsk, qui reçurent de la bouche du général des instructions analogues.

Pendant la journée du 14, on avait jeté des ponts sur les bras du Danube qui séparent la rive de Zimnitsa des points où les troupes devaient être embarquées (1).

Dans le courant de cette même journée, le commandant du détachement avait ordonné de distribuer aux hommes trois jours de biscuit et deux livres de viande cuite ; à la 1re brigade, de déposer les sacs et de prendre le complet de l'approvisionnement de cartouches, soit soixante cartouches, qu'on mettrait au besoin dans les poches du pantalon, si elles ne pouvaient tenir toutes dans les musettes ; de désigner par compagnie quatre hommes capables de ramer, pour servir d'auxiliaires aux pontonniers, marins et cosaques de l'Oural.

« Vers cinq heures du soir, le général Dragomirov réunit, dans une maison des faubourgs de Zimnitsa, tous les commandants des troupes rassemblées sur la rive et les répartit par bordées, c'est-à-dire par flottilles. La 14e division, avec son artillerie et y compris les troupes qui y étaient rattachées (4e brigade de chasseurs, deux batteries de montagne, deux compagnies de plastounes, une compagnie de l'escorte de Sa Majesté et deux compagnies de sapeurs), fut divisée en sept flottilles. Les deux premières devaient

---

(1) L'idée générale pour les manœuvres d'automne de 1881, exécutées par la 2e division d'infanterie sous la direction du général-major Pel, rentrait dans cette donnée : elle supposait l'invasion du territoire par un ennemi venu de l'est et qui avait traversé la frontière près d'Oldenzaal (voie Salzbergen-Zutphen) avec l'intention de marcher vers l'Yssel et de franchir ce cours d'eau. Une partie de l'armée hollandaise, dont *le gros se trouvait encore sur la rive gauche de l'Yssel*, avait mission de s'opposer à la marche de l'ennemi, et, s'il était possible, de le forcer à battre en retraite.

(2) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n° 545.

(3) C'est-à-dire *Ruisseau aux poissons*. — Voir le croquis ci-contre.

(1) Ces ponts ne sont pas ceux du croquis. Ces derniers, d'ailleurs, n'existaient point au moment du passage, dont nous nous occupons.



comprendre chacune : douze compagnies d'infanterie, soixante cosaques et huit pièces de montagne; les suivantes avaient le même effectif, mais les huit pièces de montagne étaient remplacées par six pièces de campagne.

Première flottille : régiment de Volhynie (trois compagnies de tirailleurs, 1er et 2e bataillons), 2e sotnia de plastounes, 2e batterie de montagne et soixante cosaques du Don du régiment n° 23; commandant de la flottille, colonel Rodionov du régiment de Volhynie. Le commandant de la 1re brigade, général-major Iolchine, devait suivre immédiatement ce premier convoi.

Deuxième flottille : compagnie de l'escorte de Sa Majesté, 3e bataillon de Volhynie et le régiment de Minsk (trois compagnies de tirailleurs et le 1er bataillon), 1re batterie de montagne et soixante cosaques du Don du régiment n° 23. Commandant : colonel Molski du régiment de Minsk. »

Nous ne donnons pas la composition des flottilles suivantes, parce que l'ordre établi, remarque l'auteur, ne put être suivi que pour la première; pendant l'opération même, on dut modifier la composition et le départ des autres, d'après les circonstances, comme on le verra plus loin.

Mais, faisons observer qu'ici encore, pour la répartition des flottilles, le général Dragomirov fit former le *tableau vivant*.

« Il était prescrit aux trains de se former en un ou plusieurs parcs sur l'emplacement même des bivouacs et d'y attendre le moment de rompre. Les trains devaient se mettre en marche dans l'ordre fixé pour les flottilles, mais par catégories ou échelons désignés d'avance, savoir : on devait transporter d'abord les voitures de l'artiel, des officiers et les troupeaux de la première flottille; on ferait de même pour la deuxième, et ainsi de suite; puis viendraient les caissons d'infanterie, les premiers et deuxième caissons d'artillerie, toujours par flottille, et enfin on transporterait le reste des trains. Mais, en cas de besoin, les caissons de munitions d'infanterie et d'artillerie devaient être transportés avant tous les autres trains. Un major du régiment de Minsk commandait tous les trains et avait pour adjoint un autre major du régiment de Podolie. »

Le général pria ces deux officiers supérieurs de prendre cette désignation en bonne part; ils devaient bien comprendre qu'il y allait des intérêts de la troupe : « Je vous donne ma parole, reprit-il, que ma première préoccupation sera de vous procurer l'occasion de *travailler*. »

Il recommanda aux chefs des différentes fractions d'inviter les officiers qu'ils avaient désignés pour les trains à se présenter au commandant de tous les équipages et à se conformer scrupuleusement pendant la traversée à tous les ordres que leur donnerait cet officier supérieur. Quand le général eut posé la question : « Il n'y a point de malentendus, messieurs ? » et donné quelques explications, on se sépara en se souhaitant mutuellement de se retrouver tous après l'affaire.

« Le régiment de Volhynie devait le premier prendre pied sur la rive turque, et le colonel réunit le soir, dans son logement, les chefs de bataillon et de compagnie pour arrêter une ligne de conduite. Comme on pouvait être attaqué de tous les côtés, une fois arrivés sur la berge, on décida de couvrir le gros par une chaîne de tirailleurs dans trois directions. En avant, une sotnia de plastounes, et derrière elle, en soutien, la 3e compagnie de tirailleurs. Pour se couvrir du côté de Sistova, la 1re compagnie de tirailleurs, et à gauche, du côté du camp de Vardin, la 2e compagnie de tirailleurs. Le 2e bataillon devait suivre, derrière les plastounes, formé par compagnies sur deux lignes. Le 1er devait se former de la même façon, mais plus en arrière sur la droite. »

(En résumé, les troupes étaient formées en rectangle : un des grands côtés était appuyé au Danube, et le grand côté opposé était formé par la sotnia de plastounes, soutenue immédiatement par une demi-compagnie de tirailleurs à droite et une demi-compagnie à gauche; une compagnie de tirailleurs formait le petit côté de droite et une autre le petit côté de gauche; dans l'angle supérieur de gauche, un bataillon en colonnes de compagnie sur deux lignes, et dans l'angle inférieur de droite, l'autre bataillon dans la même formation.)

« La formation en colonnes de compagnie sur deux lignes et en échelons avait été adoptée parce qu'elle paraissait appropriée à la situation. Il suffisait de faire avancer l'épaule aux compagnies pour faire face à l'ennemi dans n'importe quelle direction. »

Le commandant du VIIIe corps, général Radetski, informé que le passage avait lieu à Zimnitsa, arriva dans la journée du 14. La 9e division d'infanterie (la 9e et la 14e formaient le VIIIe corps) fut également dirigée sur Zimnitsa, mais de façon à n'arriver que la nuit.

La journée s'acheva sans incident. Comme on devait combattre la nuit, l'après-midi du 14 était pour les troupes la veillée des armes et, pour beaucoup d'entre elles, des premières armes. « Les officiers, dit le major Ostapov, écrivaient des lettres, remettaient leur argent — ceux qui en avaient — aux camarades qui n'étaient point engagés. En l'honneur d'un si beau jour, ou plutôt d'une si belle nuit, quelques jeunes gens se mirent à boire du champagne. Pour se présenter plus convenablement devant l'ennemi, beaucoup d'officiers faisaient une toilette soignée ; il y en eut même qui se parfumèrent. La plupart étaient dans cet état de surexcitation joyeuse qui précède la *première* affaire.... » Toutes les conversations, bien entendu, roulaient sur le même thème, sur les événements du lendemain. Il s'agissait de débarquer sans être aperçus de l'ennemi, afin de pouvoir faire quelque chose, afin de pouvoir vendre chèrement sa vie, si on devait la perdre; mais quel guignon d'être touché sur les pontons mêmes, sans avoir pu servir à rien, pour aller ensuite pourrir au fond du Danube! Tout est là, il s'agit de savoir si les Turcs ont connaissance des projets de passage, etc., etc.

« Les soldats mettaient en ordre toutes les petites affaires qu'ils portent sur leurs robustes épaules. Ils nettoyaient leur fusil, rangeaient et appropriaient

leur linge, raccommodaient des bottes en mauvais état. Pendant que le soldat travaillait, sa pensée, sans doute, se reportait vers ses proches : une femme, une mère, des enfants et des amis, qu'on avait laissés au village, là-bas, bien loin, dans la mère patrie. Ils sont là-bas, à la grâce de Dieu ; se reverra-t-on ? Je n'oublierai jamais le jour où nous avons franchi la frontière. Les soldats s'arrêtaient et se prosternaient jusqu'à terre en se signant ; quelques-uns avaient les larmes aux yeux ; beaucoup, en prenant congé du sol natal, ramassèrent une poignée de terre, et l'enfermèrent dans un petit sachet qu'ils suspendaient à leur cou avec la médaille bénie de la mère. De cette façon, s'il fallait s'endormir de l'éternel sommeil sur le sol de l'étranger, on était au moins assuré de reposer sous quelques parcelles de la terre sacrée qui vous avait donné le jour.....

En ce moment les visages étaient sérieux, voire même sévères. Toutes les compagnies demandèrent un office religieux, ce qui fut fait. Pendant l'office, les uns priaient intérieurement, les autres se prosternaient avec ferveur jusqu'à terre. Ils demandaient la victoire au Dieu des armées ; ils priaient pour leur famille. Après l'office, tous allèrent, les uns après les autres, baiser la croix et se signer avec l'eau sainte. Le soir arrivé, tous firent leur toilette et mirent du linge propre. »

« Mais le soleil s'était couché. L'arrivée de la nuit fut le signal d'une activité fébrile sur la rive de Zimnitsa. Vers neuf heures du soir, les 3e, 4e et 5e bataillons de pontonniers ayant mis leurs pontons à l'eau, entrèrent dans le Danube même et se placèrent aux environs de la maison de douane autrichienne, point d'embarquement désigné pour la première flottille. Les flottilles suivantes devaient se former un peu plus bas en face de l'île Ada. Les trois bataillons de pontonniers précités étaient affectés au transport de l'infanterie. Le 6e bataillon devait transporter l'artillerie, les cosaques et les chevaux d'officiers.

Le passage des équipages du 6e bataillon sur les ponts établis sur les dérivations du Danube occasionna un bruit et une rumeur considérables ; les madriers n'étaient point assujettis sur les poutrelles par des pointes, mais simplement fixés à leurs extrémités à l'aide de cordes. Le général Dragomirov, présent sur la rive, craignit que ce bruit ne fût entendu de Sistova. Après avoir ordonné d'aller chercher de la paille au bivouac du régiment de hussards de Lubny, il chargea le chef d'état-major de faire matelasser le tablier des ponts. La paille n'arrivait pas ; une batterie de la 9e brigade d'artillerie, qui se présentait à l'entrée du pont, reçut l'ordre de répandre sur le tablier les bottes de foin qu'elle portait sur ses voitures. Le mouvement interrompu reprit de nouveau ; mais, ensuite, une des voitures des pontonniers s'accrocha dans l'extrémité supérieure d'un chevalet Birago et le renversa. Il y eut un nouveau temps d'arrêt, mais sans importance : les voitures de pontonniers étaient déjà passées et le pont fut immédiatement remis en état.

La lune, qui s'était levée, facilita beaucoup les mouvements et les différents travaux sur la rive. De temps en temps le ciel se couvrait de légers nuages qui n'interrompaient point les travaux et qui, cependant, contribuaient à dissimuler à l'ennemi les préparatifs du passage.

Les pontons se rangèrent sur les emplacements désignés par le général Richter, commandant de la 3e brigade de sapeurs, dans l'ordre suivant : à l'aile gauche, le 3e bataillon de pontonniers ; au centre, le 4e et à l'aile droite, le 5e. Les radeaux du 6e bataillon se placèrent près du mât. L'emplacement de chaque bataillon était marqué par des fanions.

Le général Richter avait pris, pour la circulation des flottilles, les dispositions suivantes adressées sous forme d'ordre à la brigade de sapeurs, le 14/26 juin :

Sur les pontons du 3e bataillon prennent place la sotnia de plastounes et trois compagnies de tirailleurs du régiment de Volhynie ; sur les pontons du 4e bataillon, le 1er bataillon du même régiment ; et sur les pontons du 5e bataillon, le 2e bataillon. Sur les radeaux du 6e bataillon de pontonniers, la 2e batterie de montagne, huit chevaux d'officiers et soixante cosaques avec leurs chevaux. Le colonel Kopanski, commandant du 4e bataillon de pontonniers, a la surveillance du transport de l'infanterie, et le colonel Vartminski, du 6e bataillon de pontonniers, la surveillance du transport de l'artillerie et des cosaques. Après le débarquement sur la rive opposée, les pontons de chaque bataillon reviennent à leur fanion, où ils trouveront une deuxième équipe de rameurs et les troupes d'infanterie qu'ils doivent transporter. Un certain nombre de pontons de réserve sont désignés pour les chefs des troupes embarquées ; les autres transports de réserve se tiendront à proximité des points d'embarquement, tout prêts à apporter leur concours, s'il est requis.

Pour protéger le passage et agir au besoin contre les monitors turcs, on plaça sur la rive trois batteries de 9 de la 9e brigade d'artillerie et trois du même calibre de la 14e brigade. Ces dernières protégeaient le passage à l'aile droite. Les premières couvraient l'aile gauche ; elles étaient elles-mêmes protégées par le 35e régiment d'infanterie de Briansk. Les pièces s'installèrent aussitôt qu'elles aperçurent les pontons et, pendant la nuit, artilleurs et fantassins remuèrent la terre assez pour se couvrir.

Les fractions désignées pour prendre place sur la première flottille commencèrent à se former au lieu de rassemblement vers onze heures du soir ; elles observaient le plus grand silence et les hommes n'avaient pas le droit de fumer. Pendant le trajet par la rue, de Zimnitsa jusqu'à la rive, on ne rencontra aucune figure étrangère ; fort peu de lumière dans les maisons : tous les habitants reposaient, il est à croire qu'ils ne soupçonnaient pas ce qui allait se passer. Vers une heure, les troupes étaient formées sur la rive aux lieux d'embarquement désignés. Sur la rive opposée, aucun indice qui pût faire supposer que les Turcs avaient pris l'alarme ; en résumé, la concentration du détachement à Zimnitsa, la mise à l'eau

des pontons, l'arrimage des bacs et radeaux avaient pu se faire dans le plus profond secret.

Le général Dragomirov surveillait personnellement l'embarquement sur les pontons. Etaient présents à l'opération : le commandant du VIII[e] corps, général Radetski, et son chet d'état-major, général Dmitrovski, S. A. Nicolas Nicolaiwitch le jeune, le commandant de la 3[e] brigade de sapeurs, général Richter, et le général Skobelev II[e] » (1).

« Le ciel était très couvert et la nuit fort sombre quand la première flottille quitta la rive. Il était environ deux heures du matin. Bien que les eaux fussent alors très basses, le courant du fleuve était assez fort. Le trajet, du point d'embarquement à la rive opposée, ne comptait pas moins de deux verstes.

Pontonniers, marins, cosaques de l'Oural et fantassins ramaient avec entrain pour arriver plus vite; mais ce n'était point besogne facile avec des chalands aussi lourdement chargés, un courant aussi considérable et de plus accéléré par un vent qui s'élevait et prenait une certaine force. Aussi le trajet dura-t-il assez longtemps. Au départ, les bateaux s'efforçaient de rester en file les uns derrière les autres, afin de ne point se mêler lors de la descente; mais ils se perdirent bientôt de vue, et l'ordre de la marche ne put être maintenu que peu de temps. Les nuages épais et sombres qui couvraient le ciel ne permettaient plus de distinguer sur la rive les points désignés pour le débarquement. Aussi les pontonniers s'efforçaient de gagner simplement la rive le plus tôt possible pour l'aborder n'importe où, sans se soucier désormais de l'embouchure du Tekir-Déré. Une partie de la flottille vint toucher terre à une verste plus bas, une autre partie un peu plus haut que le confluent du ruisseau; quelques bateaux seulement, et encore par hasard, entrèrent dans le Tekir-Déré; d'autres s'ensablèrent et il fallut de vigoureux efforts pour les remettre à flot.

L'obscurité nous servait à souhait; elle dissimulait aux piquets turcs le mouvement silencieux des bateaux vers la rive. Longtemps nous n'aperçûmes aucun mouvement du côté des Turcs. Les rameurs étaient exténués de la lutte qu'ils avaient à soutenir pour n'être point emportés par le courant et les volontaires commencaient à les relever. Les premiers bateaux étaient parvenus à deux cents, trois cents pas de la rive, quand deux piquets turcs commencèrent un feu désordonné, oubliant complètement, d'ailleurs, d'allumer les signaux convenus.

La 3[e] compagnie de tirailleurs et une partie des plastounes abordèrent les premiers la rive, vers l'aile droite du piquet turc ; la 1[re] compagnie de tirailleurs et la moitié de la 1[re] compagnie de ligne abordaient en même temps, mais un peu plus haut à l'aile gauche du poste turc. Les uns et les autres se trouvèrent en face d'un mur véritable. Le commandant de la 3[e] compagnie de tirailleurs, un peu mieux placé, se fit hisser jusqu'au haut de la falaise où sa compagnie vint bientôt le rejoindre. La 1[re] compagnie de tirailleurs et la demi-compagnie de ligne vinrent également donner du nez contre une falaise absolument inabordable, et les commandants de ces deux compagnies firent appuyer leurs hommes à droite, pensant que l'embouchure du Tekir-Déré se trouvait dans cette direction; mais ils se trompaient, elle était au contraire beaucoup plus à leur gauche. Filant le long du fleuve sous le feu des sentinelles turques, la 1[re] compagnie de tirailleurs, qui était en tête, rencontra un peloton de la 3[e] compagnie de ligne, près de laquelle se tenait l'attaché militaire prussien montrant aux hommes un endroit où l'on pouvait, non sans peine, escalader la falaise. Trois hommes se jetèrent dans cette espèce de créneau; l'un d'eux parvint jusqu'au haut de la berge, à quarante-cinquante pas du piquet turc, mais les deux autres dégringolèrent. Alors le commandant de la 1[re] compagnie de tirailleurs donna l'ordre de dérouler les cordes de tente; il s'en servit immédiatement pour gagner le haut de la falaise, suivi d'un de ses officiers.

Pendant cette manœuvre, les sentinelles turques qui étaient en face continuaient à tirer au jugé sur les pontons et ne voyaient pas les adversaires escaladant la falaise à leur barbe et qu'ils auraient pu fusiller, et même larder, un à un.

Les perches surmontées de bottes de paille n'étaient pas encore allumées.

Les tirailleurs des 1[re] et 3[e] compagnies escaladaient à

(1) Nos lecteurs, qui verront tout à l'heure le général Skobelev II servir d'officier d'ordonnance au général Dragomirov, ont déjà dû se demander, comme nous, comment il s'est fait qu'un officier de cette valeur fût ainsi sans emploi. Dans son livre : *Sketches of Army Life in Russia*, le lieutenant Green, de l'armée des Etats-Unis, a donné sur la *disponibilité* du général au début de la campagne une explication que nous allons reproduire. Le lieutenant Green, attaché militaire à Saint-Pétersbourg, a fait toute la guerre russo-turque; il a été honoré de l'amitié et de l'intimité du général Skobelev, pour lequel il professe une grande admiration. Dans son enthousiasme, il va jusqu'à promettre au général Skobelev une place à côté des « grands capitaines du siècle : Napoléon, Wellington, Grant et de Moltke », si Dieu lui prête vie, en d'autres termes, s'il ne rencontre pas sur son chemin le *memento quia pulvis est* que lui souhaitait récemment la *Gazette de Cologne* — dans l'intérêt de la Russie, bien entendu. Quoi qu'il en soit, l'explication de M. Green est la suivante : Pendant un des armistices des campagnes du Khokand, le général Skobelev qui a le tempérament batailleur se mit à déclarer la guerre aux *gaillards* de l'intendance (*to wage war on the rascals of the Supply Department*). Ceux-ci acceptèrent le défi, et, comme ils sont aussi habiles que peu scrupuleux, ils firent parvenir jusqu'à Saint-Pétersbourg des charges du caractère le plus grave contre le général. Un des aides de camp de l'Empereur fut envoyé pour éclaircir l'affaire; médiocrement aidé dans sa mission par le général, tandis qu'il était courtisé par le *Supply Department*, il s'en revint à Saint-Pétersbourg avec un rapport où Skobelev était accusé de malversations montant à un million de roubles. Aussitôt que Skobelev eut vent de cette nouvelle, il demanda un congé par télégraphe au général Kaufmann et fit immédiatement ses paquets pour Saint-Pétersbourg. Là il comparut devant le contrôle des finances, auquel il soumit tous ses comptes. Après une enquête minutieuse, le général fut complètement disculpé et reçut une attestation des plus explicites. Mais un homme d'un tempérament aussi agressif ne manque jamais d'ennemis. Bien qu'absous officiellement, une certaine défaveur, un nuage restait attaché à son nom. La jalousie envers un homme qui était à trente-deux ans général et titulaire de deux croix de Saint-Georges était si forte que Skobelev ne put obtenir de commandement et partit en campagne comme attaché, *disponible*, à l'état-major du Grand-Duc.

qui mieux mieux les falaises sur les deux points indiqués plus haut pour se réunir à leurs camarades sur la hauteur. Lorsque le commandant de la 8e compagnie de tirailleurs eut une quarantaine d'hommes sous la main, il se jeta sur le petit poste placé à l'aile gauche de la ligne turque et le culbuta. C'est seulement en ce moment que les bottes de paille furent allumées, ce qui donna l'alarme sur toute la rive.

La 1re compagnie de tirailleurs s'était rassemblée autour de son chef, la moitié déployée en chaîne demi-circulaire, appuyant ses deux extrémités au fleuve, l'autre moitié en réserve. Puis, un officier reçut l'ordre de prendre l'aile gauche sous sa direction pour enlever le piquet turc et en même temps de veiller pendant le mouvement en avant à ce que la chaîne n'abandonnât pas la rive. L'officier s'élança immédiatement avec une dizaine d'hommes sur le petit poste et le bouscula. Les soldats turcs s'enfuirent laissant sur place deux fusils Snider. En même temps l'aile gauche de la chaîne se porta en avant et, au fur et à mesure que les autres fractions de la compagnie gagnaient le haut de la falaise, elles allaient renforcer la chaîne ou la réserve.

Les pontons continuaient à atterrir. Trois pelotons de la 2e compagnie de tirailleurs, trois pelotons de la 2e compagnie de ligne et une partie des plastounes débarquèrent au même point que la 1re compagnie de tirailleurs. Un peu plus bas que la 3e compagnie de tirailleurs, un ponton, qui portait le général Yolchine, le colonel Rodionov, du régiment de Volhynie, et quelques officiers, toucha la rive. En même temps et au même point débarquaient : trois pelotons de la 8e compagnie de ligne, la moitié de la 1re, la moitié de la 6e, un peloton de la 3e, un peloton de la 2e compagnie des tirailleurs et trois pelotons de la batterie de montagne. La 4e et la 5e compagnie prirent pied près du ravin du Tekir-Déré ; un peu plus bas que le ravin, l'autre moitié de la 6e, et plus bas encore, entre le deuxième piquet turc et le ravin, la 8e et la 9e compagnie, qui abordèrent la rive après toutes les autres, si bien qu'au moment où la 8e compagnie gagna le haut de la falaise on pouvait déjà distinguer les objets à 300 pas. »

Nous avons tenu à reproduire littéralement le récit très confus de toute cette première partie des opérations, parce que c'est, en effet, l'image fidèle du désordre inévitable en pareil cas. Malgré les précautions prises et l'ordre établi au départ — ordre et précautions indispensables après tout — il faut se mettre en l'esprit que, les bateaux partis, il n'y a plus bientôt pour tout le monde qu'une seule consigne : arriver le plus vite possible, débarquer n'importe où et coûte que coûte ; en d'autres termes, prendre pied sur l'autre rive d'abord et se *débrouiller* après. Si cette devise est fort peu recommandable en général, il faut bien reconnaître qu'elle est à sa place, en ce moment, dans cette phase de l'opération.

(*A suivre.*) (45)

EFFECTIF RÉEL ET VALEUR MILITAIRE DES CHEVAUX
DANS LES CORPS DE TROUPE DE L'ARMÉE ALLEMANDE

En Allemagne, chaque corps de troupe possède réellement et entretient toujours au complet le nombre d'hommes et de chevaux qui lui est attribué par le budget ou plutôt par les *Friedens-Verpflegungs-Etats* (1). Ces *Etats* ne sont, du reste, que le développement de chapitres du budget applicables à telle ou telle fraction constituée.

Nous reproduisons ci-après quelques chiffres qui prouvent le soin scrupuleux que nos voisins apportent au maintien de l'effectif réglementaire des chevaux dans les régiments de cavalerie et d'artillerie de campagne, ainsi que dans les bataillons du train. Ces renseignements sont tirés en grande partie d'un article publié récemment dans un journal allemand ayant un caractère officiel (2). Les indications de cette feuille, bien que données sous le voile de l'anonyme, nous paraissent très dignes de confiance; elles concordent parfaitement avec les prescriptions en vigueur et sont tout à fait dans l'esprit des institutions de l'armée allemande.

D'après les *Friedens-Verpflegungs-Etats*, la majorité des régiments de cavalerie (72 régiments) doit entretenir un chiffre uniforme de 667 chevaux de troupe (*Dienstpferde*), auxquels il convient d'ajouter 59 chevaux d'officiers, 2 à 6 chevaux de médecins, le cheval du payeur, une vingtaine de *Krümper* et un nombre indéterminé, mais en général assez faible, de montures pour les volontaires d'un an (3).

On a relevé le total des chevaux existant dans sept régiments de cavalerie à la fin de chacune des années 1874 à 1880, c'est-à-dire à une époque où la remonte de l'année est arrivée depuis longtemps et où les réformes, ainsi que le passage des animaux dans la catégorie des *Krümper*, ont été prononcées.

La moyenne des chevaux de troupe présents à cette date était de :

668 au	9e	dragons	(Metz).
668	10e	—	(Metz).
667	13e	—	(Saint-Avold et Faulquemont).
666	14e	—	(Colmar).
667	15e	—	(Haguenau).
668	4e	ulans	(Thionville).
674	15e	—	(Strasbourg).

On voit combien peu ces chiffres diffèrent de l'effectif réglementaire, qui est 667. Le nombre moyen des remontes fournies annuellement à chacun

(1) La *Revue* a donné les effectifs détaillés des différents corps de troupe de l'armée allemande dans les nos 529, 530 et suivants.

(2) *Elsass Lothringische Zeitung*, du 9 février 1882.

(3) Voir le tableau A, page 13, du 2e semestre 1881, de la *Revue militaire de l'étranger*.

de ces régiments a été, durant la même période, de 66, 67, 67, 71, 69, 79 et 69 (1).

Tous les régiments cités sont stationnés en Alsace-Lorraine; mais il ne faudrait pas croire que ces corps soient privilégiés, car le nombre total des chevaux des 73 régiments prussiens a été, durant une période de sept années, inférieur de 70 seulement au chiffre réglementaire. Les régiments de la cavalerie prussienne possèdent donc, en moyenne, le nombre de chevaux prévus au budget, *moins un*.

Nous avons dit que les montures destinées aux volontaires n'étaient pas comprises dans les *Friedens-Verpflegungs-Etats* (2). Le nombre de ces chevaux a été moyennement de 560 (3), ce qui donnerait un chiffre de 7 à 8 par régiment de cavalerie. Mais il faut remarquer que les volontaires sont très inégalement répartis; ainsi, le 1er régiment de dragons et le 2e de ulans de la garde en comptent chacun 36; le 2e dragons de la garde, 35. Le 7e hussards et le 15e ulans, qui tiennent garnison dans des villes possédant une université, en comptent 29 et 20. Par contre, le 3e ulans de la garde (Potsdam), les 2e et 5e cuirassiers (Pasewalk, Guhrau, etc.), le 9e dragons (Metz) et le 11e dragons (Belgard) ne reçoivent généralement qu'un seul volontaire d'un an.

Les chevaux de l'artillerie de campagne et du train sont également tenus au complet. C'est ainsi que l'effectif du 15e régiment d'artillerie de campagne (8 batteries montées, à Strasbourg) a été, pendant les années 1874-1880, de 350 chevaux de troupe (selle et trait) au lieu de 352, nombre réglementaire, et de 23 *Krümper* au lieu de 24, chiffre maximum. Ce régiment a reçu en moyenne, chaque année, 39 remontes.

Pendant la même période, le 15e bataillon du train a compté 126 chevaux (selle et trait) au lieu de 127, chiffre réglementaire; mais il convient d'y ajouter 4 chevaux de volontaires et 8 *Krümper*.

Les commissions de remonte prussiennes achètent, en général, des chevaux de 3 à 5 ans; ces animaux passent une année ou deux dans les dépôts de remonte avant d'être livrés aux corps de troupe. L'âge moyen des chevaux est de 10.23 années dans la cavalerie, 9.88 dans l'artillerie et 13 dans le train. Les chevaux du train ne proviennent pas directement de la remonte, mais des animaux que la cavalerie et l'artillerie jugent impropres au service de leur arme; les officiers du train seuls reçoivent des chevaux sortant directement des dépôts, à raison de un par compagnie et par an.

« Cette concordance parfaite entre l'effectif réel et l'effectif réglementaire est un des traits caractéristiques de l'organisation militaire prussienne; c'est à elle que l'on doit surtout l'état constant de préparation à la guerre de tous les éléments de l'armée. Jusqu'à présent, les autres puissances n'ont pas réussi à donner à leurs institutions cette qualité précieuse, qui est propre à l'armée prussienne et qui résulte des dispositions de principe de sa constitution militaire. »

Nous n'affaiblirons point par des commentaires une opinion si nettement exprimée; il est facile de se rendre compte de tous les avantages que la permanence et la fixité des effectifs, hommes et chevaux, assurent à l'instruction régulière et méthodique des troupes, à leur administration, ainsi qu'à la préparation de la mobilisation.

L'écrivain militaire allemand entre ensuite dans une série de considérations qui nous semblent de nature à intéresser le lecteur. Nous en reproduisons les traits les plus saillants :

« Le cheval prussien est un cheval de troupe (*Soldaten-Pferd*) qui, par ses qualités de fond et de résistance, défie toute comparaison. A la suite des guerres de 1864 et de 1866, on fit une enquête officielle sur la façon dont les chevaux employés par l'armée s'étaient comportés pendant la campagne; le résultat de l'enquête permit d'émettre un jugement favorable sur la situation de l'élevage national. La guerre de 1870-71, pendant laquelle on dut faire des efforts considérables et subir toutes les fatigues d'une campagne d'hiver, donna lieu à une enquête analogue dont le résultat est d'un intérêt tout particulier; il peut, en effet, nous servir de terme sérieux de comparaison avec la force de production chevaline d'un pays dont les progrès ont été souvent dépeints dans ces derniers temps comme remarquables et tout à fait dignes de servir de modèle. »

Toutes les troupes à cheval administrées par la Prusse (y compris les troupes mecklembourgeoises, badoises, hessoises et brunswickoises) eurent à répondre à une série de questions sur les services rendus pendant la campagne :

1° Par les anciens chevaux du régiment;

2° Par les remontes de l'année;

3° Par les chevaux d'augmentation, c'est-à-dire

(1) D'après le règlement, le chiffre annuel des remontes d'un régiment de cavalerie est égal au dixième de l'effectif des chevaux, diminué de quatre unités, ce qui fait environ 63 remontes par régiment, 12 à 13 par escadron. On y ajoute un nombre variable de jeunes chevaux (3 à 4 par régiment) destinés à passer plus tard dans la classe des montures d'officier. Les régiments qui ont éprouvé des pertes exceptionnelles reçoivent un supplément de remontes. Il semble que ce cas se soit produit dans ces dernières années au 14e dragons et surtout au 4e ulans.

(2) On sait qu'en principe le volontaire d'un an admis à servir dans la cavalerie, dans l'artillerie à cheval ou dans le train, doit fournir sa monture et pourvoir à son entretien. Dans la pratique, les choses se passent un peu différemment : le régiment prête le cheval, le volontaire verse une certaine somme représentant le loyer de sa monture et l'usure du harnachement; il rembourse, en outre, les rations de fourrages. Les chevaux ainsi confiés aux volontaires comptent en sus de l'effectif. Chaque année, les régiments de cavalerie réservent, au moment du déclassement des chevaux (*Ausrangirung*), un nombre d'animaux égal à celui des volontaires d'un an qu'ils comptent recevoir. Dans le cas où ils en incorporent un nombre supérieur au chiffre prévu, ils font passer des *Krümper* dans la catégorie des chevaux comptant à l'effectif. Il semble utile d'ajouter que ce ne sont pas les montures déclassées en prévision de l'arrivée des volontaires qui sont confiées à ces jeunes gens; on leur choisit en général de bons chevaux, et les animaux réservés à leur occasion sont donnés à d'autres cavaliers.

(3) Ce chiffre ne s'applique qu'à la Prusse et aux contingents administrés directement par elle.

les animaux requis ou achetés en Allemagne pendant la mobilisation ;

4° Par les chevaux français requis ou enlevés à l'ennemi.

Les corps de troupe avaient à signaler tout spécialement les catégories de chevaux qui s'étaient distinguées par une aptitude plus grande au service de guerre, ainsi que celles qui auraient fait preuve de qualités inférieures.

Les rapports établis par un grand nombre d'officiers expérimentés et connaissant bien le cheval sont tous très favorables à l'élevage prussien dont les produits sont jugés préférables à ceux d'origine française.

Les anciens chevaux des régiments sont notés, en général, comme s'étant comportés *mieux que bien ;* les remontes de l'année, *à peu près bien ;* les chevaux d'augmentation, *d'une façon à peu près satisfaisante.*

C'est dans l'artillerie et dans le train que les jeunes chevaux de l'année ont rendu relativement les meilleurs services ; par contre, ce sont les régiments de cuirassiers et de hussards qui en furent le moins satisfaits. Les chevaux d'augmentation ont donné lieu à des observations analogues.

On peut en inférer qu'au moment de la mobilisation, il est possible de satisfaire aux besoins en chevaux de trait au moyen des jeunes remontes, des chevaux de réquisition, ainsi que des animaux robustes achetés dans le pays. Dans la cavalerie, au contraire, et spécialement dans les régiments de cuirassiers, les anciens chevaux dont la troupe est pourvue dès le temps de paix peuvent seuls répondre à toutes les exigences du service de guerre (1).

Les jugements portés sur les chevaux français sont, en général, peu favorables. Le cheval de culture ne peut guère être employé que comme bête de trait ; il ne connaît pas les allures vives. Le cheval arabe a des qualités et des défauts ; il répondrait en partie aux exigences de la cavalerie légère, s'il n'était pas trop faible pour le cavalier prussien. Les chevaux originaires de la Normandie n'ont quelque valeur que lorsqu'ils proviennent de croisements anglais et encore sont-ils moins rapides et moins souples que les chevaux prussiens ; ils sont aussi trop exigeants pour la nourriture et trop sensibles aux intempéries des saisons.

Le 4e régiment de cuirassiers (de Westphalie) a trouvé cependant un certain nombre de chevaux *tout à fait bons;* c'étaient des animaux à jambes courtes, au dos bien conformé et aux allures régulières. Ils provenaient de la garde impériale, avaient été recueillis près de Mars-la-Tour et étaient, pour la plupart, d'origine étrangère.

Les chevaux de la cavalerie légère française, à l'exception des animaux de race arabe ou d'origine étrangère, étaient petits, mal bâtis, faibles du dos et à croupe avalée.

En résumé, les notes données aux chevaux de culture français varient de *mauvais* à *passable;* les animaux ayant appartenu à l'armée française sont classés comme *à peu près passables.* Ces dernières appréciations n'ont trait qu'à la valeur du cheval au point de vue de la selle.

Tels seraient les résultats de la vaste enquête entreprise par l'administration militaire allemande ; nous laissons, bien entendu, à l'écrivain anonyme l'entière responsabilité de ses affirmations.

(75)

NOUVELLES MILITAIRES

ANGLETERRE

CONVOCATION DES RÉGIMENTS DE LA MILICE POUR LA PÉRIODE D'INSTRUCTION ANNUELLE. — L'*United Service Gazette* du 4 mars publie le tableau de convocation des régiments de milice pour la période d'instruction de vingt-huit jours à laquelle ils peuvent être astreints annuellement. Les régiments convoqués sont au nombre de 83, dont 59 d'infanterie, 21 d'artillerie et 3 du génie, et appartiennent aux comtés d'Angleterre, d'Ecosse et du Pays de Galles ; on sait, en effet, que les milices irlandaises ne seront pas réunies cette année (1).

Sur ces 83 régiments, 53 seront logés sous la tente ; le reste sera caserné ou recevra des billets de logement (2).

La date de la réunion de ces divers corps varie entre le 1er avril et le 1er septembre.

L'INSTRUCTION DU TIR DANS L'ARMÉE ANGLAISE. — La nouvelle suivante, que nous reproduisons d'après la *Naval and Mili-*

(1) Il est facile de se rendre compte du nombre de chevaux dont il faudrait augmenter l'effectif des régiments de cavalerie pour réaliser le vœu de l'écrivain allemand.

Les quatre escadrons mobiles comptent 693 chevaux de selle et 18 de trait. Ces derniers peuvent être livrés sans difficulté par la réquisition, si l'on ne les choisit pas parmi les *Krümper.* Pour fournir les 693 chevaux de selle, on a les 729 animaux appartenant aux cinq escadrons du temps de paix. Après déduction de 9 montures pour les officiers de l'escadron de dépôt, il reste 720 animaux disponibles, dont 653 anciens chevaux et chevaux d'officiers et 67 remontes de l'année.

Les quatre escadrons mobiles peuvent donc passer immédiatement au pied de guerre, mais à la condition d'emmener 40 remontes ou de les remplacer par un pareil nombre de chevaux d'augmentation achetés ou requis.

Quant à l'artillerie de campagne et au train, ces deux armes ont besoin d'un nombre de chevaux de réquisition qui dépasse, dans des proportions très considérables, l'effectif entretenu sur le pied de paix.

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n° 545.

(2) Les hôteliers, les aubergistes, les cabaretiers et les loueurs de chevaux sont seuls astreints, en temps ordinaire, au logement de la troupe et des chevaux de troupe, moyennant une rétribution journalière fixée chaque année par le Parlement.



tary Gazette du 1er mars, témoigne des efforts tentés en Angleterre pour développer l'instruction du tir dans l'armée :

« Une commission spéciale a été réunie par le ministre de la guerre pour étudier la question des exercices pratiques de tir dans l'armée. Le rapport de cette commission, qui est présidée par sir Daniel Lysons (1), n'est pas encore terminé, mais on sait toutefois dès à présent qu'il a été décidé d'augmenter de 50 0/0 le nombre des cartouches utilisées pour les exercices de tir; leur nombre serait porté, pour chaque homme, de 100 à 150. On encouragera par tous les moyens possibles la création de clubs de tir (2) dans les régiments. De plus, l'instruction du tir aura lieu désormais sous la responsabilité des officiers de compagnie; on n'appliquera pas immédiatement ce nouveau système et les fonctions d'instructeur de tir continueront à exister, du moins quant à présent; mais les jeunes officiers entrant dans l'armée suivront tous un cours complet de pratique du tir et devront être en état de diriger cette branche de l'instruction qui ne sera plus confiée à des officiers spéciaux.

En ce qui concerne l'armement, on a résolu de diminuer le calibre du fusil Martini Henry; on adoptera une cartouche d'un nouveau modèle qui pourra être utilisée pour le chargement des mitrailleuses Gatling. »

—

EXPÉRIENCES FAITES A WOOLWICH AVEC DES CANONS DE 10 POUCES. — Le *Times* du 21 février a publié quelques renseignements succincts sur des expériences qui ont eu lieu récemment à Woolwich en vue d'imprimer aux projectiles des canons de gros calibre, en service dans l'artillerie anglaise, des vitesses comparables à celles que donnent les canons analogues du système Armstrong.

On sait que ces dernières atteignent près de 600 mètres; la charge de poudre est, à la vérité, considérable par rapport au poids du projectile; mais, cette raison ne suffisant pas aux yeux des spécialistes pour expliquer le résultat obtenu, on avait cru devoir l'attribuer exclusivement à la disposition particulière de la chambre adoptée par sir W. Armstrong. Celle-ci est, en effet, de forme ovoïde, en sorte que la cartouche qui est cylindrique n'occupe pas la totalité du volume de la chambre, et qu'elle est entourée d'un espace vide qui a fait donner à celle-ci le nom de *air-spaced* (3).

D'après ce que rapporte le *Times*, le colonel Maitland, directeur de l'Arsenal, n'a pas cru devoir utiliser la même disposition. Il a commencé par fabriquer un type spécial de poudre à combustion lente, en vue du résultat balistique qu'il comptait obtenir; puis il a imaginé un système particulier ayant pour objet de retenir le projectile dans l'âme du canon assez longtemps pour qu'il commence à se déplacer au moment où la pression des gaz sur sa base acquiert une valeur de deux tonnes par pouce superficiel (317 kil. par cent. carré); c'est à partir de ce moment que la vitesse s'accélèrerait progressivement sous l'action des gaz et de leur détente.

Ce système consiste en une couronne métallique, dite de forcement (*retaining ring*), fixée autour du culot de l'obus et d'un diamètre légèrement supérieur à celui de l'âme. Le laps de temps pendant lequel le projectile est pour ainsi dire retenu, avant que son mouvement accéléré se prononce, doit varier, on le conçoit, selon que cette différence de calibre est plus ou moins prononcée. Parmi les valeurs qu'on peut donner à cet excès de diamètre, celle qu'on doit préférer est évidemment celle qui imprime la vitesse maxima, toutes choses égales d'ailleurs, sans que l'effort des gaz dépasse la limite qu'on s'est imposée.

Ainsi, le canon Woolwich de 10 p. 4 (26 c. 4) a fourni, pour la charge de 462 livres (219 k. 6), une vitesse initiale de 2,275 pieds (693m4), ce qui correspond à 5,100 tonnes-mètres comme demi-force vive. Toutefois, cette vitesse peut sembler excessive; au point de vue des exigences de service, il n'y aurait pas d'inconvénient à la réduire de 100 pieds (30m5), ce qui donnerait encore un nombre bien supérieur à ceux qu'on avait obtenus jusqu'ici.

Pour juger de la valeur de son système, le colonel Maitland l'expérimenta avec un canon Woolwich de 45 tonnes, dans un tir comparatif exécuté avec cette pièce et un canon Armstrong du même calibre, à chambre ovoïde (*air-spaced*), fabriqué à Elswick. Ce dernier tirait à la charge de 350 livres (158 k. 7), un peu plus forte que la charge de service, un projectile de 700 livres (317 k. 5); la vitesse obtenue fut de 1,900 pieds (579m1) par seconde. Le canon de Woolwich tirait un projectile semblable du poids de 700 livres (317 k. 5), à la charge de 400 livres (181 k. 4); la vitesse relevée fut de 2,120 pieds (646m1).

Ces nombres, que nous reproduisons sans commentaires, correspondent respectivement, comme expression de puissance perforante, à 5,400 tonnes-mètres pour le canon Armstrong et à 6,450 tonnes-mètres pour le canon de Woolwich. Ce résultat, ajoute le *Times*, étant données les promesses qu'il comporte, paraît avoir produit dans les régions officielles une vive satisfaction.

—

LE TUNNEL DE LA MANCHE. — Depuis plusieurs années déjà, il est question du percement d'un tunnel sous-marin destiné à relier, à travers la Manche, la France et l'Angleterre. Dans la séance du 28 février dernier, à la Chambre des communes, M. Childers, ministre de la guerre, a fourni les indications suivantes sur la composition et les attributions d'une commission spéciale qui vient d'être chargée d'examiner, au point de vue militaire, la question du tunnel de la Manche :

« La commission, a dit le ministre, devra s'assurer de la possibilité absolue de mettre hors de service, en cas de guerre ou de menace de guerre, le tunnel et ses dépendances; elle fera connaître les moyens à employer pour obtenir ce résultat. L'usage du tunnel doit pouvoir être interdit à l'ennemi d'une manière absolument certaine, en toutes circonstances, et dans ce but on aura recours, le cas échéant, à sa destruction, à sa fermeture, à son inondation, ou même à ces divers moyens réunis; la commission devra indiquer dans son rapport à quel système elle propose de recourir; elle envisagera également l'emploi de travaux de défense à établir à la sortie du souterrain.

On a apporté le plus grand soin dans la désignation des membres de cette commission qui aura à jouer un rôle éminemment scientifique; ces membres sont au nombre de neuf:

Le major-général sir A. Alison, chef de l'*Intelligence Department*, président;

Le major-général Gallwey, inspecteur général des fortifications;

Le colonel sir Andrew Clarke, commandant l'école du génie;

Le colonel sir J. Stokes, député-adjudant-général, en dernier lieu commandant de l'école du génie;

Le colonel Alderson, directeur adjoint de l'artillerie et du matériel;

Le colonel Majendie, inspecteur des explosibles;

Le professeur Abel, du comité du génie;

Deux ingénieurs civils : MM. Barlow et Graves. »

Le *Graphic* du 4 mars contient d'autre part les renseignements ci-après sur les travaux déjà entrepris par la *South Eastern Railway Company* pour le percement du tunnel :

(1) Le lieutenant-général sir Daniel Lysons commande la division permanente du camp d'Aldershot.

(2) Voir à ce propos, dans les Nouvelles militaires de la *Revue*: *le Club de tir du 69e*, n° 456.

(3) Voir *Revue d'artillerie*, février 1881, page 442.

« Tout près de l'endroit où la voie ferrée s'engage sous la falaise de Shakespeare, à Douvres, on a creusé un puits de mine d'environ 160 pieds de profondeur; au fond de ce puits commence le futur tunnel de la Manche. C'est la seule portion du détroit où il soit possible et sûr de pratiquer un passage souterrain ; sur tout autre point, les infiltrations seraient à craindre ; l'endroit choisi présente au contraire une couche de craie grise, imperméable, qui s'étend de chaque côté du tunnel projeté sur une longueur de un mille et demi (1,400 m.) ; on aura en outre l'avantage de pouvoir utiliser pour les revêtements, au lieu de briques d'un prix élevé, les matériaux de déblai avec lesquels on fera du ciment.

Le percement s'effectue au moyen d'un disque en fer de 7 pieds de diamètre, mû par une machine à air comprimé de l'invention du colonel Beaumont. Cet appareil broie la craie avec la plus grande facilité, à raison de 15 à 18 yards par 24 heures ; les matériaux de déblai jetés mécaniquement dans des augets sont enlevés à l'aide d'un tramway. L'éclairage a lieu au moyen de lampes du système Swan ; l'aération est très satisfaisante grâce à l'appel d'air de la machine.

La largeur du tunnel sera de plus de 14 pieds. »

—

CONFLIT ENTRE LES BOERS DU TRANSVAAL ET LES INDIGÈNES. — Plusieurs dépêches télégraphiques adressées de Durban au *Times* font connaître que les Boers du Transvaal, ces adversaires récents des troupes anglaises dans l'Afrique du Sud (1), ont à lutter en ce moment contre quelques tribus établies sur la frontière occidentale. Des revendications de territoire et des contestations survenues à propos de la délimitation de la frontière paraissent être la cause de ce différend. Les Boers ont organisé un corps ou *commando* de 2,000 hommes, pour avoir raison des tribus soulevées :

« Deux cent cinquante Boers, lit-on dans le *Times* du 10 mars, accompagnés d'un certain nombre d'indigènes alliés, ont été repoussés à deux reprises différentes par les chefs Montsioa et Mankoroane. Il y a eu de part et d'autre des pertes considérables. Ce revers provoquera très probablement la réunion d'un fort *commando* de Boers. Si le gouvernement du Transvaal veut entreprendre sérieusement la soumission de ces vieux alliés des Anglais, on peut s'attendre à voir leurs tribus disparaître, à moins toutefois que des volontaires européens ne leur viennent en aide. »

Un télégramme du gouverneur du Cap, lu le 13 mars à la Chambre des communes, annonçait que la lutte continuait sur le territoire indigène, mais que la paix n'avait pas été troublée dans l'intérieur du Transvaal.

AUTRICHE-HONGRIE

—

L'INSURRECTION DE DALMATIE ET D'HERZÉGOVINE. — Les opérations militaires contre la Krivoscie, dont la reprise était si impatiemment attendue, ont commencé le 8 mars. Elles étaient terminées le 10, et à l'heure présente le drapeau austro-hongrois est arboré sur les ruines de Dragalje.

Le 7 mars, le général Jovanovic débarquait à Cattaro pour prendre le commandement, et le 8, trois colonnes de la 47ᵉ division (général-major Winterhalder) partaient de Morinje, de Bunovic et de Kameno, pour opérer un mouvement concentrique contre Ubli, position importante à l'ouest de Ledenice. Grâce à une démonstration faite en même temps par un détachement de la 44ᵉ division (général-major Kober) (2) venu de Grab en Herzégovine, sur le flanc droit et sur les derrières des insurgés, ceux-ci n'essayèrent même pas de défendre Ubli et se replièrent sans tirer un coup de fusil sur Cerkvice et Dragalje.

Le 9, après une reconnaissance faite la veille au soir dans la direction de Knezlac, le mouvement offensif fut poursuivi dans l'ordre suivant : La 47ᵉ division dirigea sa colonne de droite d'Orahovac sur Lupoglava, sa colonne du centre du fort nouvellement construit de Ledenice sur Ledenice *superiore*, et sa colonne de gauche d'Ubli sur Unirina et Cerkvice. L'arrière-garde (deux bataillons) marchait derrière l'aile gauche.

La 44ᵉ division constitua également trois colonnes chargées de couper aux insurgés la retraite du côté de l'Herzégovine, et qui, après avoir gravi les pentes des monts Orien, Vela-Greda et Pazua, devaient venir se rabattre sur Cerkvice et Dragalje. L'ensemble des forces qui ont pris part à l'expédition comprenait 12 bataillons d'infanterie, 3 batteries de montagne et 1 compagnie du génie, soit environ 7,000 hommes.

Pendant que la colonne du centre de la division Winterhalder enlevait, après un combat assez vif, la position de Ledenice *superiore*, la colonne de gauche entrait sans résistance à Unirina et à Cerkvice, et occupait le Veli-Vrh, montagne de 4,000 pieds d'élévation, qui commande le débouché du défilé de Han, sur le plateau de Dragalje : le contact était pris avec la 44ᵉ division ; celle-ci, après avoir rejeté sur Dragalje les Krivosciens, qui avaient cherché à se faire jour du côté du mont Pazua, arriva dans la soirée à Cerkvice.

Le 10, les Autrichiens trouvaient Zagvosdak et Poljana évacués par l'ennemi, et le 1ᵉʳ bataillon de chasseurs tyroliens entrait dans Dragalje ; il n'y eut d'engagement qu'à l'aile droite, où le 14ᵉ de ligne dut forcer le défilé de Lupoglava. Sur l'ordre du général Jovanovic, le génie fit sauter le blockhaus de Dragalje dont les fortifications étaient en trop mauvais état pour être conservées.

Les troupes austro-hongroises n'avaient subi que des pertes assez minimes ; mais elles avaient eu à supporter des fatigues inouïes, surtout pour gravir les pentes de l'Orien et du Pazua.

La Krivoscie paraît donc maintenant à peu près conquise : les insurgés se sont réfugiés dans le Monténégro, abandonnant entièrement leurs villages. Mais, pour compléter la pacification du pays, il reste encore aux Autrichiens à établir un réseau de postes fortifiés suffisant pour prévenir tout retour offensif. On a, du reste, déjà commencé à mettre en état de défense les positions de Han, Zagvosdak, Cerkvice, Napoda, Ubli. Excepté les bataillons de la 44ᵉ division qui ont été renvoyés en Herzégovine, toutes les autres troupes des colonnes expéditionnaires sont laissées provisoirement en Krivoscie.

Du côté de l'Herzégovine, la situation s'est aussi améliorée d'une manière sensible. Les colonnes Arlow et Leddihn, continuant leurs opérations dans le district de Zagorje, ont effectué leur jonction définitive le 24 février à Kalinovic, qui a été mis en état de défense et relié par des signaux de campagne au poste télégraphique de Trnova. Quant au colonel Haas, il a modifié son itinéraire pour se mettre à la poursuite des bandes battues le 22 à Glavaticevo ; il a eu un nouvel engagement heureux le 23 dans le massif du Krstac-Planina, et a rejoint seulement le 26 le général Leddihn à Hovolje.

Le district de Zagorje se trouvait occupé, mais les retards qu'avait éprouvés dans sa marche la colonne du général Sekulich, avaient permis à la majeure partie des insurgés de s'échapper dans la direction du sud. Ils s'étaient reformés de nouveau à Ulok, village situé sur la route de Nevesinje à Kalinovic, et qui est la clef de la vallée supérieure de la Narenta.

Un mouvement combiné fut prescrit contre Ulok qui dut être attaqué par les colonnes Arlow, Haas et Sekulich venant du nord-ouest, du nord et du sud, c'est-à-dire de Kalinovic, d'Hotvolje et de Gacko. Comme on ne pouvait compter exactement sur l'arrivée du général Sekulich, une quatrième co-

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n° 520.

(2) Les 44ᵉ et 47ᵉ divisions sont des divisions combinées de formation nouvelle ; elles ont leurs quartiers généraux respectifs à Raguse et à Cattaro.

lonne, commandée par le général Cavelts, fut envoyée le 25 février de Nevesinje. Elle parvint le 26 devant Ulok, où les insurgés se défendirent vigoureusement, et qui ne fut enlevé qu'après un combat de deux jours. La colonne Sékulich seule arriva sur le terrain assez à temps pour soutenir indirectement l'attaque du général Cavelts. Les deux autres colonnes, retardées par le mauvais état des chemins, ne parurent devant Ulok que dans la soirée du 27. Les Autrichiens perdirent dans cette affaire 25 hommes, tués ou blessés.

La prise d'Ulok paraît avoir brisé la résistance des insurgés dans la vallée de la Narenta, où, depuis le 1er mars, on n'a eu à enregistrer que quelques petites escarmouches du côté de Konjica. Il ne reste plus maintenant de bandes d'une certaine importance que dans la vallée de la Drina, autour de Foca et de Goraada.

EMPIRE ALLEMAND

GRANDES MANŒUVRES BAVAROISES DE 1882. — Un ordre de cabinet du Roi de Bavière, inséré dans le *Verordnungs Blatt* bavarois du 2 mars 1882, fixe les règles à suivre cette année pour l'établissement des plans des manœuvres d'automne de l'armée bavaroise. Ces renseignements complètent ceux que la *Revue* a donnés dans son n° 545 sur les manœuvres des autres fractions de l'armée allemande.

Les deux corps d'armée bavarois exécuteront des *manœuvres d'automne* en se conformant pour la répartition du temps aux indications réglementaires de la section Ire de l'appendice III du règlement sur l'instruction pratique des troupes pour le service en campagne, prescriptions qui subiront toutefois les modifications indiquées pour les corps prussiens.

Les régiments de *cavalerie* du Ier corps d'armée seront réunis pour former une division de manœuvre appelée à s'exercer par brigade et par division. Une batterie à cheval sera détachée près de cette division. Les cinquièmes escadrons pourront, comme pour les manœuvres spéciales de la cavalerie prussienne, servir à compléter le nombre normal des régiments et, en cas de nécessité, l'une des lignes pourrait n'être constituée que par un régiment.

Le général commandant le IIe corps d'armée bavarois s'entendra avec celui du XVe pour régler les manœuvres d'automne des *troupes bavaroises détachées en Alsace-Lorraine* (y compris le 4e escadron du 5e chevau-légers).

Les différents *états-majors* seront constitués, au point de vue du personnel des officiers, d'après les prescriptions du *plan de mobilisation*. C'est le *général-major von Kiliani*, commandant la 2e brigade de cavalerie, qui prendra le commandement de la division spéciale de manœuvre.

Les hommes de complément tirés du *Beurlaubtenstand* seront convoqués de manière à arriver au corps avant le commencement des exercices de régiment ou le départ des garnisons, et à pouvoir prendre part ainsi à six jours d'instruction de détail. Toutes les troupes devront être rentrées dans leurs garnisons avant le 23 septembre.

Des *voyages d'état-major* seront exécutés, l'un sous la direction du chef d'état-major général de l'armée et un autre dans chacun des deux corps d'armée.

Un *voyage de cavalerie* aura lieu dans le IIe corps d'armée.

MODIFICATIONS A LA COMPOSITION DE DEUX ÉCOLES DE SOUS-OFFICIERS. — Un ordre de cabinet, du 9 février dernier, ordonne qu'à partir du 1er avril 1882 l'école de sous-officiers d'Ettlingen (grand-duché de Bade) comptera quatre compagnies au lieu de deux; par contre, l'école de sous-officiers de Juliers sera réduite, à la même date, de quatre compagnies à deux.

D'après la *Deutsche Heeres Zeitung* du 11 mars dernier, cette mesure serait motivée par le grand nombre de candidats badois et wurtembergeois qui désirent entrer à l'école d'Ettlingen. On se proposerait, du reste, de reconstituer plus tard à quatre compagnies l'école de Juliers.

RECRUTEMENT DE L'ARMÉE BAVAROISE. — Un ordre de cabinet du Roi de Bavière, inséré dans le *Verordnungs-Blatt* bavarois du 10 mars 1882, a réglé ainsi qu'il suit le recrutement de l'armée bavaroise pour 1882-83.

Les éléments constitutifs de chaque arme recevront en 1882 :

Les bataillons des régiments d'infanterie et les bataillons de chasseurs, chacun	190	recrues
Les régiments de cavalerie, chacun au moins	150	—
Les batteries à cheval, chacune au moins	25	—
Les autres batteries de campagne, chacune au moins	30	—
Les bataillons d'artillerie à pied, chacun	180	—
Les bataillons de pionniers, chacun	200	—
La compagnie de chemin de fer	55	—
Les bataillons du train, savoir : chaque compagnie du train, pour y accomplir le service de trois ans, au moins	15	—
Et pour y servir activement pendant six mois en automne et au printemps suivant, chaque série	44	—
Chaque compagnie sanitaire	80	—
L'école de cavalerie, au moins	60	—

Les services sans arme recevront :

La compagnie sanitaire de chaque bataillon du train, pour y accomplir le service de deux ans comme infirmiers militaires	36	—

Tous les corps de troupe incorporeront un nombre d'ouvriers au moins égal au tiers du chiffre réglementaire d'ouvriers qu'ils doivent posséder.

La classe nouvelle arrivera dans les régiments du 6 au 11 novembre 1882; la plus ancienne classe au service sera renvoyée dans ses foyers après les manœuvres d'automne, au plus tard le 30 septembre. Les hommes à congédier à la *disposition* partiront en même temps que la classe libérée. Toutefois, les quatre hommes que chaque escadron et chaque batterie à cheval sont autorisés à renvoyer en congé à la *disposition* pourront être maintenus au corps jusqu'au moment de l'arrivée des recrues. Remarquons encore qu'on laisse aux commandants de corps d'armée bavarois la faculté de clore au 1er décembre, pour les corps de troupes à cheval, la période pendant laquelle ils sont autorisés à incorporer des recrues supplémentaires (*Nach Ersatz*). Les vacances qui se produiront après le 1er décembre seront remplies par le rappel d'hommes à la *disposition des corps* et même de réservistes.

TRAVAUX EXÉCUTÉS EN TEMPS DE PAIX PAR LE RÉGIMENT DE CHEMINS DE FER. — La *National Zeitung* annonce de la manière suivante, dans son numéro du 14 février, les travaux de pose de voie que des détachements du régiment de chemins de fer prussien vont exécuter cette année comme les années précédentes sur les lignes de l'Empire :

« Un détachement considérable du régiment de chemins de fer va partir de Berlin par les voies ferrées et se rendre sous la conduite d'un capitaine, pour s'y installer pendant trois semaines, à Hirschberg, Lomnitz et Schmiedeberg, ou aux environs de ces points. Ces troupes vont s'occuper de la pose de la voie sur la section nouvellement construite entre Hirschberg et Schmiedeberg. »

ESPAGNE

—

AUGMENTATION DES INDEMNITÉS DE REMONTE ALLOUÉES AUX OFFICIERS. — La remonte à titre gratuit n'existe pas dans l'armée espagnole.

Les officiers de troupes à cheval (cavalerie et artillerie de campagne) ont le droit de choisir leurs montures parmi l'ensemble des chevaux de troupe de la fraction qu'ils commandent, en versant au Trésor une somme fixée d'après le grade et qui varie de 150 fr. pour le sous-lieutenant à 375 fr. pour le colonel. Seulement, le cheval ainsi cédé à prix réduit par l'Etat ne devient la pleine propriété de l'officier qu'au bout de six ans de possession.

Les officiers montés sans troupes (état-major et intendance), ainsi que les officiers montés des troupes à pied (infanterie, génie, artillerie à pied) ne jouissent pas de la même faveur et doivent se procurer leurs chevaux dans le commerce. En compensation, l'Etat leur alloue une gratification annuelle de remonte (1).

Cette gratification était jusqu'à présent de 60 fr. par an et par cheval, quelle que fût l'arme de l'officier. Vu le prix toujours croissant des chevaux et les exigences de service très diverses auxquelles ils doivent satisfaire, suivant l'arme à laquelle appartient leur détenteur, une ordonnance du 7 janvier dernier a élevé considérablement cette indemnité qui se trouve fixée ainsi qu'il suit :

150 francs par cheval et par an pour les officiers d'état-major et les officiers remplissant les fonctions d'aide de camp;

100 francs par cheval et par an pour les officiers montés d'infanterie, d'artillerie à pied, du génie, des corps de l'intendance et de santé militaire.

Cette indemnité sera touchée par douzièmes, à partir du 1er janvier 1882.

ETATS-UNIS

—

ETUDES D'ARMES A RÉPÉTITION. — Une commission spéciale instituée par le Congrès est actuellement chargée d'étudier un fusil à répétition pour l'armement des troupes à cheval et des troupes à pied. Un grand nombre d'industriels ont, d'après l'*Army and Navy Journal* du 25 février, répondu à l'appel de la commission et doivent lui présenter des spécimens d'armes remplissant les conditions générales suivantes :

Longueur totale, 45 à 48 pouces (1m143 à 1m219).

Longueur du canon, 26 à 30 pouces (0m66 à 0m762).

Poids sans la baïonnette, 9 à 9 1/4 livres (4 k. 082 à 5 k. 102).

Plaque de couche ayant au talon une largeur suffisante pour l'introduction d'un tube magasin, sans autres conditions particulières de tracé.

Calibre, 0.45 de pouce (11mm43).

Longueur de l'étui, 2.4 pouces (61mm).

ITALIE

—

ARMEMENT, ÉQUIPEMENT ET HARNACHEMENT DE LA CAVALERIE. — Une circulaire ministérielle du 23 février dernier, insérée au *Giornale militare ufficiale* du 23, prescrit que les dix premiers régiments de cavalerie (lanciers) seront désormais armés de la carabine modèle 1870, en outre de la lance qu'ils conservent. Ils rendront les revolvers modèle 1874, que leur nouvel armement rend inutiles.

L'équipement et le harnachement de ces régiments seront modifiés en conséquence.

Une autre circulaire, publiée à la même date et faisant suite à la précédente, prescrit l'adoption, dans toute la cavalerie, d'une nouvelle botte de carabine en cuir fauve.

(1) Cette gratification est naturellement indépendante de la solde proprement dite, laquelle est, pour les officiers supérieurs, la même dans toutes les armes. Les capitaines montés touchent, par an, 600 pesetas de plus que les capitaines non montés (3,600 fr. et 3,000 fr. respectivement); dans les mêmes conditions, les lieutenants touchent respectivement 2,400 et 2,150 fr., les alférez (sous-lieutenants), 2,100 et 1,950 pesetas.

RUSSIE

—

OUTILS DE PIONNIERS DES BATTERIES DE MONTAGNE. — Sur la proposition d'une commission nommée au polygone d'instruction du Caucase, le comité d'artillerie a décidé que chaque section d'artillerie de montagne recevrait 17 outils de pionniers, savoir : 4 pelles, 4 haches, 4 pioches, 4 pics à roc, 1 pince (1), ce qui fait 68 outils par batterie.

D'après le *Journal d'artillerie* (2), auquel est emprunté ce renseignement, les outils doivent être portés avec les caisses à munitions et arrimés sur les mêmes bâts. La direction générale du génie est chargée d'en déterminer le modèle.

SUISSE

—

LE NOUVEAU RÈGLEMENT D'ADMINISTRATION. — Depuis longtemps, le besoin d'un nouveau règlement d'administration se faisait sentir en Suisse. Le règlement en vigueur datait du 14 août 1845, et n'était plus en rapport avec l'organisation militaire actuelle. Un projet de règlement élaboré en 1874 souleva l'opposition des colonels divisionnaires et ne fut pas adopté. On se borna alors à indiquer les règles à suivre pour assurer la marche journalière de l'administration, par voie d'ordonnances, instructions et circulaires qui compliquèrent outre mesure ce service.

Un nouveau règlement vient d'être mis en vigueur à partir du 1er février, et sera à l'essai pendant trois ans.

D'une manière générale, il n'apporte aucune modification aux principes qui régissent actuellement l'administration de l'armée, mais les officiers d'administration salueront avec joie ce travail de codification.

La *Revue militaire suisse*, à laquelle nous empruntons les renseignements ci-dessus, se félicite de voir adopter ce nouveau règlement qui est, pour ainsi dire, le complément indispensable de l'organisation militaire de la Suisse.

AVIS

Dans le but d'éviter des retards, on croit utile de rappeler que les mandats d'abonnement à la *Revue militaire de l'étranger*, ainsi que les diverses demandes ou réclamations émanant des abonnés et concernant l'administration de la *Revue*, doivent être adressés à M. l'administrateur-gérant, rue Montmartre, 152, et non point à la Rédaction, comme il arrive assez fréquemment.

(1) Cet outil n'est emporté en campagne que si le terrain sur lequel on doit opérer peut en nécessiter l'emploi.

(2) Livraison de février 1882.

Le Gérant : F. LEGRAS.

Paris. — Imp. SCHILLER, 10 et 11, Faubourg-Montmartre.



REVUE MILITAIRE

RÉDACTION
231, BOUL^t SAINT-GERMAIN, 231
État-major général du Ministre.
(Deuxième bureau)

DE L'ETRANGER

Paraît le 1er et le 16 de chaque Mois

ADMINISTRATION
152, RUE MONTMARTRE, 152

Prix de l'abonnement
12 fr. par AN

N° 548 — 1er AVRIL — 1882

SOMMAIRE

LE NOUVEAU RÈGLEMENT TACTIQUE
DE L'INFANTERIE ESPAGNOLE

—

L'infanterie espagnole vient d'être dotée, à l'exemple de la plupart des infanteries européennes, d'un nouveau règlement d'exercices dont les quatre titres — Rapport d'ensemble — Ecole des recrues — Ecole de la section et de la compagnie — Ecole du bataillon — ont été successivement approuvés par le Roi et mis en vigueur au cours de l'année 1881.

La commission d'officiers généraux et d'officiers supérieurs qu'une décision royale du 10 octobre 1877 avait chargée de l'élaboration du nouveau règlement devait être et a été, en effet, guidée dans ses travaux par l'étude comparée des règlements analogues adoptés par les autres armées. Son œuvre a donc été en grande partie une œuvre d'éclectisme et se trouve par suite donner, sur certains points de doctrine plus ou moins contestés, l'opinion raisonnée d'un aréopage intéressé à bien choisir parmi les solutions diverses offertes par les règlements ou par la littérature militaire. L'examen du règlement espagnol présente, de ce chef, un caractère et un intérêt particuliers.

Un régiment d'infanterie (le 13e régiment, régiment de Majorque) (1) a été porté à un effectif voisin de l'effectif de guerre et mis à la disposition de la commission pendant toute la durée de ses travaux. Les discussions théoriques ont donc pu être éclairées constamment par l'application sur le terrain.

Le plan général du règlement espagnol est le même que celui du règlement français. Dans l'un comme dans l'autre, c'est au *rapport d'ensemble* qu'il faut chercher non seulement les principes généraux qui, d'après la commission, doivent présider à l'action de l'infanterie, mais encore les règles mêmes de leur application. Les titres suivants ne font qu'approprier ces règles aux unités successives, de l'escouade au bataillon.

C'est au bataillon que s'arrêtent, provisoirement sans doute, les travaux de la commission. Néanmoins le *rapport d'ensemble* dessine à grands traits le mode d'emploi des unités plus considérables. « L'ordre général de bataille, y lit-on, doit comprendre trois grandes lignes : une première ligne, » chargée de la préparation et en partie aussi de l'exécution ; une deuxième ligne qui, au moment de l'exécution, renforce la première sur les points où doivent se porter les principaux efforts ; une troisième » ligne, restant en réserve entre les mains du commandement supérieur pour parer à toutes les éventualités. »

Puis, par un raisonnement sur lequel il serait superflu d'insister, la commission démontre que les bataillons de la première ligne, directement engagés, doivent se former en *ordre dispersé*, tandis que ceux des lignes en arrière doivent rester en *ordre serré*.

La répartition de l'ensemble des forces entre les trois lignes et les dispositions de détail des unités inférieures, brigades ou divisions, sont laissées dans chaque cas à l'appréciation du commandement ; mais la commission érige en *règle absolue* ce fractionnement en trois grandes lignes, et aussi l'attribution à la troisième ligne (réserve) du quart des forces au minimum. La première ligne, ajoute-t-elle, étant la

(1) Les régiments espagnols, comme les régiments allemands, portent, outre leur numéro, un nom distinctif.

ligne principale, « il conviendra de lui affecter une » partie notable des forces dont on dispose, la moitié » environ ; toutefois, quand une unité, bataillon, bri- » gade, division, corps d'armée, doit s'engager isolé- » ment sans être soutenue par des unités voisines, » elle doit ne porter d'abord en première ligne que » ce qui est absolument nécessaire pour entamer » l'action, et maintenir provisoirement à hauteur de » la deuxième ligne les troupes appelées à compléter » la première. Celles-ci ne se porteront en avant » qu'après que le commandement, à la faveur du » rideau engagé, aura reconnu la position et la force » de l'ennemi et arrêté la direction dans laquelle il » lui convient d'étendre son propre front de bataille. »

Ces prescriptions d'ensemble sont visiblement inspirées des théories récentes de quelques tacticiens allemands, du colonel d'Arnim entre autres, théories dont la *Revue* a cherché à résumer les tendances et l'esprit (1). Elles appelleraient comme complément, ainsi que le demandaient les auteurs allemands en question, des prescriptions de détail permettant de faire agir ces lignes, de porter de l'une à l'autre, au point et au moment voulus, tel ou tel nombre de bataillons, tout en maintenant entre eux la cohésion nécessaire jusqu'au moment décisif de l'attaque.

C'est d'ailleurs ce que réclame également, dans la *Revista cientifico militar*, l'un des commentateurs du règlement nouveau, et il s'appuie précisément du colonel d'Arnim en lui empruntant quelques-unes des conclusions que la *Revue* a citées : « Seule, la capa- » cité manœuvrière peut aujourd'hui permettre aux » grandes unités de tenter avec chances de succès » ces mouvements à vaste envergure qui amènent » les résultats décisifs. Une infanterie qui, en grandes » masses, ne saurait que marcher et se déployer droit » devant elle, serait un outil impuissant entre les » mains du meilleur stratégiste. *Seule, la supério- » rité tactique permet l'exécution des combinai- » sons stratégiques.* »

Quoi qu'il en soit, la commission espagnole n'a pas été jusque-là. Après avoir formulé ses vues générales sur l'action des masses, elle s'est contentée d'articuler les unités élémentaires qui les composent. « Les » évolutions tactiques, dit la dernière phrase du » *rapport d'ensemble,* n'offrent de variations qu'au » point de vue de ceux qui commandent ; au point » de vue de ceux qui obéissent, elles n'ont que deux » aspects, toujours les mêmes : *la formation nor- » male en ordre serré* et *la formation normale en » ordre dispersé.* »

Le règlement de 1881 se borne, au moins pour le moment, à édicter ces formations normales successivement pour l'escouade, la section, les compagnies, le bataillon.

En ce qui concerne les *formations normales en ordre serré*, il y a une grande similitude entre les règlements espagnol et français.

Tout naturellement la commission détermine d'abord le mode le plus avantageux de subdivision pour le bataillon et pour la compagnie, et elle arrive, par la même suite de déductions que la commission française, à demander que le bataillon — unité tactique — se subdivise en quatre compagnies — unités de combat — et chacune de celles-ci en quatre sections. Ces sections elles-mêmes se partagent en deux demi-sections (appelées pelotons par le règlement espagnol) et quatre escouades. L'effectif demandé pour la compagnie sur le pied de guerre est de 200 hommes dans le rang. Chaque section est commandée par un officier (2 lieutenants, 2 alférez par compagnie), chaque demi-section par un sergent, chaque escouade par un caporal.

C'est absolument l'ossature française, et, par une conséquence forcée, toutes les formations, ploiements, déploiements et ruptures sont presque identiques dans les deux règlements.

Signalons la gamme de pas, très riche, admise par le règlement espagnol :

Pas normal (1)	65	centimètres :	120	à la minute
Pas lent.	55	—	76	—
Pas court....	33	—	120	—
Pas long.....	75	—	120	—
Pas léger.....	85	—	180	—

et, en outre, la *course en carrière* dans laquelle l'homme doit donner son maximum d'efforts.

Il y a évidemment là une difficulté d'instruction tant pour l'instructeur lui-même que pour l'homme de recrue, mais il y a aussi une véritable gymnastique spéciale qui n'est sans doute pas étrangère au bon aspect qu'on s'accorde à reconnaître aux troupes espagnoles en marche.

Au point de vue des manœuvres, le règlement utilise ces vitesses variées pour prescrire, à l'instar des règlements de cavalerie et de notre ancien règlement des chasseurs à pied, l'exécution de certains mouvements, tantôt en conservant la même allure, tantôt en diminuant ou en doublant l'allure de telles ou telles subdivisions.

L'école de section tient, dans le règlement espagnol, une place assez considérable. Comme dans le règlement autrichien, la section représente une véritable unité. Il y a une *colonne de section* comme une *colonne de compagnie;* enfin, avant d'arriver à l'école de compagnie, on fait passer la section par une série spéciale d'exercices de combat.

Les écoles à rangs serrés de la compagnie et du bataillon ne présentent, par rapport aux titres correspondants du règlement français, que des différences de détail sur lesquelles il est inutile d'insister.

Il faut noter encore, comme l'un des caractères essentiels du règlement espagnol, que, dès les premiers exercices à rangs serrés, il s'efforce de systématiser l'offensive. Dès l'école des recrues, l'*attaque* constitue un mouvement réglementaire didactiquement en-

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n° 522 (1881).

(1) *Pas ordinaire*, dit le règlement, mais en prenant « ordinaire » dans le sens de « habituel ». Nous avons modifié l'appellation pour ne pas amener de confusion dans l'esprit du lecteur français, pour lequel *pas ordinaire* a un sens tout spécial.



seigné et exécuté. Le caporal commande : *A la baïonnette!* et l'escouade, mettant la baïonnette au canon, se lance en carrière sur l'ennemi supposé ou figuré.

De même pour la section qui, elle, charge en *ligne* ou en *colonne de section* (c'est-à-dire les deux subdivisions ployées l'une derrière l'autre). Dans ce cas, la deuxième demi-section serre à distance de rang sur la première pour donner plus de force à l'impulsion et au choc. Le chef de section doit faire prendre le *pas léger* à 100 mètres environ de l'ennemi et la *course en carrière* à 50 mètres. En arrivant sur la position, déploiement et feux de poursuite.

La compagnie charge, elle aussi, en ligne ou en colonne. Alors la deuxième section, comme tout à l'heure la deuxième demi-section, serre sur la première à distance de rang; la troisième et la quatrième section prennent, au contraire, la distance entière pour pouvoir sans retard faire face et donner des feux dans toutes les directions.

Le règlement tout entier est empreint du même esprit. C'est ainsi qu'après avoir donné à la compagnie les prescriptions nécessaires pour former le carré, il ajoute « qu'il faut familiariser l'esprit du fantassin avec cette idée que, dans cette formation, on peut courir, baïonnette baissée, sus à la cavalerie. »

C'est là, on peut le dire, le *summum* de l'offensive; mais il n'est guère vraisemblable que des fantassins, courussent-ils comme des Basques, arrivent ainsi à atteindre et à bousculer des escadrons (1).

On a dit souvent, du reste, qu'un règlement devait avoir surtout pour objet de rompre les troupes au mode d'action auquel leur tempérament les prédispose le moins. A ce point de vue, les auteurs du règlement espagnol devaient multiplier les prescriptions visant l'attaque en ligne, l'assaut en ordre compact.

Que ce soit en effet Rocroy et la résistance jusqu'à la mort de ces « murailles vivantes sachant réparer leurs brèches », dont parle Bossuet; que ce soit l'épopée du siège de Saragosse, les fastes militaires de l'Espagne évoquent plutôt les traditions de défensive héroïque, de ténacité obstinée que les traditions du *Vorwärtz*, que le règlement cherche à naturaliser.

Même, comme nous le verrons tout à l'heure, quand la troupe qui s'élance à l'attaque se trouve en ordre dispersé, le règlement prescrit que pendant la course *en carrière*, les hommes se resserrent, tout au moins par demi-sections, tant sa préoccupation est de réagir contre le tempérament du guerillero, de conserver des groupes compacts.

Dans toutes les attaques, tous les officiers sont en avant, les sous-officiers en arrière, pour veiller à ce que « nul soldat ne ralentisse, à moins d'être grièvement blessé. »

D'ailleurs, même dans l'ordre normal en ligne, les capitaines et les lieutenants forment un rang avancé, chacun d'eux à deux pas du centre de la fraction qu'il commande; ils ne passent derrière la troupe que pour l'exécution des feux. C'est là une différence avec la plupart des règlements similaires, différence de détail, si l'on veut, mais qui a son importance. Le soldat s'habitue ainsi à chercher toujours son officier en avant et à le suivre.

En abordant l'étude de la *formation normale en ordre dispersé*, la commission recherche tout d'abord quelle zone doit être affectée à l'action du bataillon encadré. Comme le règlement allemand, elle part de ce principe que le front de combat du bataillon doit égaler son front en ligne déployée, soit 240 mètres, étant admis, ainsi qu'elle le demande, le bataillon à 800 hommes sur deux rangs. Sur ce front, il faudra deux compagnies pour fournir et alimenter la chaîne, les deux autres restant en réserve de bataillon.

Combien les compagnies de la ligne avancée formeront-elles d'échelons? Les règlements allemand et autrichien n'en admettent, on le sait, que deux — *chaîne* et *soutiens*. Le règlement italien avait d'abord admis l'échelon intermédiaire des *renforts*, mais ils ont été supprimés peu après par une note ministérielle, dite *note explicative de 1874*. Ils ne subsistent qu'en Belgique et en France, et l'utilité de leur maintien y est fort contestée. La commission espagnole les a pourtant admis. Comme cette question, *suppression ou maintien des renforts*, est actuellement à l'ordre du jour, on trouvera sans doute quelque intérêt à connaître les motifs sur lesquels le *Mémoire d'ensemble*, après avoir reproduit la note explicative italienne et le rapport de la commission française du camp de Châlons, s'appuie pour adopter des conclusions contraires :

« D'après la note explicative, quand il existe des » renforts, on hésiterait à les employer et on les con» serverait à l'abri plus qu'il n'est nécessaire, au dé» triment de l'action de la chaîne; cela arrivera » peut-être dans les exercices du temps de paix ; au » combat, la tendance et, plus que la tendance, le » danger, est, au contraire, de voir accourir sur la » chaîne, avant l'heure, non seulement les renforts, » mais aussi les soutiens. »

« D'après la commission de Châlons, d'une part » les renforts feraient double emploi avec les soutiens; » mais alors on peut en dire autant des soutiens qui » feront double emploi avec les réserves partielles ; » d'autre part, les renforts augmenteraient le pour » cent des pertes; les expériences faites indiquent le » contraire..... Enfin, quant à la profondeur trop » grande donnée par la présence des renforts à la for» mation, pourquoi le règlement français prescrit-il » la profondeur exagérée de 1,000 mètres, tandis » que, même avec les renforts, 500 mètres sont suffi-

(1) Cette idée fantaisiste n'est cependant pas absolument spéciale au règlement espagnol. Dans le numéro du 1er mars dernier du *Militär Wochenblatt*, le colonel Boguslawski chargeant à fond, au nom de l'infanterie, les prétentions que la cavalerie émettait récemment par la bouche du colonel Kœhler (voir le n° 544 de la *Revue*), le colonel Boguslawski écrit : « Nous n'hésitons pas à déclarer qu'il faut développer l'esprit d'offensive de l'infanterie contre la cavalerie. A défaut de cavalerie amie, l'infanterie doit se porter résolument au-devant de la cavalerie adverse et la chasser par son feu loin du champ de bataille. »

» sants? » En somme, dans l'offensive, il y a toujours une certaine dose de tâtonnement, d'inconnu ; tant que la situation n'est pas déterminée parfaitement, tant qu'on ne peut attendre de son propre feu de résultats utiles, il ne faut pas exposer plus d'hommes qu'il ne convient au feu de l'ennemi. Dans la défensive au contraire, la situation est nette, les distances sont connues et repérées. Le feu peut et doit être vigoureusement conduit dès que l'ennemi aborde le terrain des approches, il faut avoir dès le début plus de fusils sur la chaîne; les renforts ne devront plus former alors un échelon distinct.

Des expériences auxquelles s'est livrée la commission espagnole, il est résulté pour elle que l'ensemble des coups dirigés contre une troupe se répartissait, ricochets compris, sur une zone de 400 mètres dont cette troupe occupe le centre. Elle en a conclu que pour qu'un échelon soit à l'abri des coups dirigés sur un autre, il suffisait de séparer les échelons successifs de 200 à 220 mètres entre eux ; c'est cette distance qu'elle a prescrite : des réserves de bataillons aux soutiens, des soutiens aux renforts (1). Entre ceux-ci et la chaîne elle réduit cette distance de moitié, ce qui « met les renforts à portée d'intervenir sans » retard sur la chaîne tout en les laissant en dehors » du noyau de la gerbe des coups dirigés sur celle-ci. »

La profondeur des bataillons en ordre normal de combat est ainsi de 520 mètres, « profondeur maxima » qu'il faudra dans chaque cas s'efforcer de diminuer, qui dans la défensive, d'ailleurs, se trouve » tout naturellement réduite à 400 mètres par suite » de la disparition de l'échelon intermédiaire des » renforts. »

Le déploiement élémentaire de l'escouade et les divers mouvements de la chaîne, marches en avant, en retraite, rassemblement, ralliement, sont dans le règlement espagnol sensiblement les mêmes que dans le règlement français. Il suffira donc, avant d'aborder avec le règlement le combat du bataillon, de voir rapidement l'*ordre normal de combat* donné par lui à chaque unité.

Dans l'*ordre normal de combat*, la section conserve une demi-section en renfort et déploie une demi-section en chaîne, l'escouade de gauche de cette demi-section faisant à gauche en tirailleurs, l'escouade de droite, à droite en tirailleurs. Les hommes d'une même escouade sont en ligne à 1 pas (0m60) d'intervalle, les escouades prennent de l'une à l'autre un intervalle de 2 pas. La demi-section, à l'effectif de guerre supposé de 25 hommes dans le rang, occupera donc sur la chaîne 52 pas de 0m60, soit 30 mètres.

La compagnie, elle, conserve deux sections en soutien et porte en chaîne et renforts deux sections accolées, chacune d'elles prenant l'ordre de combat donné au paragraphe précédent, une demi-section en chaîne, une demi-section en renfort.

La commission espagnole s'est montrée surtout préoccupée d'éviter sur la chaîne le mélange des sous-unités. C'est pour cela qu'elle a admis *exclusivement* le déploiement par *sections accolées*. Dans le même but, au lieu de former d'abord, sur tout le front d'action du bataillon, une chaîne peu dense destinée à être épaissie ultérieurement par l'intervention des renforts, les deux demi-sections du début ne doivent prendre chacune que leur largeur normale de déploiement de 30 mètres, laissant entre elles un intervalle de 30 mètres dans lequel viendra s'intercaler plus tard l'une des demi-sections de renfort, l'autre se portant sur le flanc extérieur de sa section.

Enfin le bataillon, en *ordre normal de combat*, conserve deux compagnies en réserve et porte en avant-ligne deux compagnies accolées qui se déploient d'après les principes précédents, chacune ayant pour front d'action les 120 mètres qui constituent la moitié du front d'action du bataillon.

Au début, comme on voit, la chaîne du bataillon sera formée par quatre demi-sections occupant chacune 30 mètres du front, et laissant entre elles une série de vides de 30 mètres.

Ces intervalles ne seront sans doute pas intégralement conservés dans la marche en avant, mais ils réalisent dans une mesure suffisante le *desideratum* de la commission; éviter le mélange des sous-unités sur la chaîne. Suivant elle, ce groupement n'augmentera pas les pertes, car « si l'on présente ainsi des » buts plus compacts aux coups de l'ennemi, en revanche ces buts sont séparés entre eux par de » grands intervalles ».

Quoique ce raisonnement semble trop optimiste et ne doive être exact qu'au cas où la ligne ennemie tirerait droit devant elle sans viser, on peut admettre du moins que les avantages du système préconisé sont plus grands que ses inconvénients.

C'est à 2,400 ou à 1,200 mètres de la position ennemie que le bataillon prendra l'ordre normal de combat, suivant que cet ennemi dispose ou non d'artillerie.

Au point de vue des effets du feu, la commission divise en trois zones le terrain des approches : la première de 2,400 à 1,200 mètres, la deuxième 1,200 à 600 mètres, la troisième 600 mètres jusqu'au contact. La première zone est le domaine exclusif de l'artillerie. La deuxième est la zone des feux à grande distance, des feux de salve. La troisième, enfin, celle des feux à volonté, lents d'abord jusqu'à 300 mètres, puis rapides préparant l'assaut.

Ceci posé, voici comment la commission comprend et expose l'action du bataillon, encadré d'abord, puis isolé.

Lorsque le bataillon est encadré, le lieutenant-colonel (1) qui le commande a reçu l'ordre d'attaque et

---

(1) Ici encore, pour ne pas amener de confusion dans l'esprit du lecteur, nous avons substitué la terminologie française à celle du règlement espagnol qui appelle « soutien » ce que nous appelons « renfort », et « réserves partielles » ce que nous appelons « soutien ».

(1) Les bataillons espagnols sont, on le sait, commandés par des lieutenants-colonels et ont, à leur cadre normal, deux commandants chargés, l'un de l'administration (*jefe del detall*), l'autre des détails de l'instruction et aussi des enquêtes judiciaires et de l'établissement des plaintes en conseil de guerre



l'avis de la direction à suivre. A 2,400 mètres de l'ennemi, il déploie son bataillon en ligne de colonnes de compagnie, à plus ou moins grand intervalle. En terrain découvert, on peut être obligé par les feux de l'artillerie à adopter, dès cette distance, *l'ordre normal de combat;* mais, dans l'intérêt de l'ordre et de la direction, on restera aussi longtemps que possible en ligne de colonnes. Dans les circonstances les plus favorables, on parviendra ainsi jusqu'à 1,200 mètres de la chaîne ennemie. Là, les deux compagnies de réserve s'arrêtent et s'abritent, laissant les compagnies d'avant-ligne gagner leurs distances; celles-ci se déploient d'après les principes exposés.

Le bataillon prend ainsi sa profondeur de 500 mètres environ. Le dispositif se porte en avant d'ensemble. La chaîne, discontinue, formée, comme il a été dit, de pleins et de vides alternés, s'avance au *pas normal* ou au *pas long*, *sans faire feu*, sans s'arrêter, si elle n'y est absolument contrainte. Il s'agit avant tout de gagner rapidement du terrain en avant. Les chefs des sections déployées sont tous sur la chaîne et la dirigent.

Les renforts, les soutiens suivent le mouvement, en colonne ou en ligne, utilisant le terrain, mais sans jamais perdre leur distance, la diminuant au contraire peu à peu. Les capitaines des compagnies d'avant-ligne se tiennent normalement au soutien. C'est à ces officiers seuls qu'il appartient, si des batteries ou des réserves ennemies se montrent à moins de 1,200 mètres, d'ordonner des feux de salve, soit aux fractions de la chaîne, soit aux sections des échelons suivants. Ces feux seront parfois utiles, mais il faut toujours en user sobrement; jusqu'à 600 mètres, le rôle de l'infanterie est presque passif : elle doit se borner à gagner le plus promptement possible les points d'où elle entrera utilement en action.

Les compagnies de réserve suivent, elles aussi, à leur distance, réunies ou séparées d'après les ordres du lieutenant-colonel, sous la direction immédiate du plus ancien officier supérieur présent au bataillon.

Il faut retarder le plus possible l'ouverture du feu contre la chaîne ennemie. Cependant, à 600 mètres, le feu de cette chaîne postée ne peut manquer de devenir gênant, il serait impossible d'obtenir de la chaîne assaillante qu'elle continuât d'avancer sans riposter; « moins pour les effets utiles qu'on peut » attendre que pour soutenir le moral du soldat il » faut donc ouvrir le feu à cette distance, mais il ne » faut le permettre qu'à des tireurs choisis. »

La marche en avant se poursuit, sans arrêt si c'est possible, le plus souvent de position en position, chaque chaîne de compagnie marchant et s'arrêtant au commandement du plus ancien des chefs des sections déployées. Les renforts se rapprochent de plus en plus de la chaîne; à 500 mètres environ de la position ennemie, ils entrent dans les vides qui leur ont été ménagés et s'y déploient. De ce moment la chaîne est continue sur tout le front. A chaque arrêt, feu lent à cartouches comptées par toute la chaîne, chaque homme tirant en principe trois cartouches par position.

Les soutiens, les réserves de bataillon se rapprochent. Les capitaines des compagnies d'avant-ligne ont pu juger sur quels points interviendront le plus utilement les soutiens, ils les dirigent en conséquence.

C'est à 300 mètres que peut commencer efficacement le feu rapide, préliminaire de l'attaque. Les soutiens se portent sur la chaîne *en ordre serré* et exécutent des feux de salve. Le mouvement en avant se poursuit, par échelons de compagnie, au commandement du capitaine, par bonds de 50 à 60 mètres au *pas léger*. A chaque arrêt, feu rapide à cartouches comptées pour toute la chaîne, feux de salve des soutiens qu'on s'efforce de maintenir groupés.

L'attention de l'ennemi est absorbée par la chaîne qui s'avance, le front est voilé par la fumée. Les compagnies de réserve en profitent pour se rapprocher rapidement des points de la chaîne qu'a désignés le lieutenant-colonel. A 200 mètres, l'une d'elles gagne le centre ou l'un des flancs et donne *des feux de salve de deux ou de quatre rangs*. Les bonds sont plus courts, les feux de plus en plus violents. A 80 ou 100 pas de l'adversaire, le lieutenant-colonel fait sonner *l'attaque*; lui-même, se mettant à la tête de la dernière compagnie de réserve, l'enlève vers la position ennemie. Les clairons répètent sur tout le front la sonnerie d'*attaque;* la chaîne, mettant la baïonnette au canon, encadrée et guidée par les fractions maintenues à rangs serrés, s'élance en carrière sur l'ennemi, tous les officiers en avant, les hommes se groupant, pendant la course d'assaut, en arrière de leurs chefs de section.

Maîtres de la position, les assaillants se bornent à des feux de poursuite; ils ne continuent le mouvement en avant qu'au cas où l'ennemi en retraite n'aurait en arrière ni seconde position, ni troupes en réserve.

Le mode d'action d'un bataillon isolé est naturellement différent. Tout d'abord son commandant doit former les trois lignes que la commission, nous l'avons vu, considère comme l'ordre fondamental de combat. Il affecte, en principe, deux compagnies à la première ligne, une à chacune des deux suivantes; mais il n'entame l'action qu'avec une seule compagnie qui « amène l'ennemi à déployer son front et » fait connaître les intentions de la défense. » A la faveur de cet engagement de début qu'il peut faire traîner en longueur, le lieutenant-colonel arrête ses dispositions d'attaque : attaque de front; attaque enveloppante; attaque de front combinée avec une attaque de flanc. La deuxième compagnie reçoit ses ordres en conséquence et s'engage à son tour.

Pendant que cette première ligne combat en s'avançant vers le but ou les buts qui lui sont assignés, la compagnie de deuxième ligne se rapproche peu à peu, prête à appuyer, au moment décisif, celle des compagnies de la première ligne qui, d'après les intentions du commandement ou d'après les circons-

(*jefe fiscal*). Quand les deux commandants sont présents au bataillon de guerre, le plus ancien prend, dans l'ordre de combat, le commandement de la réserve, l'autre reste à la disposition du lieutenant-colonel.

tances, aura été appelée à jouer le rôle principal dans l'attaque finale.

La compagnie de réserve, la *troisième ligne*, occupe solidement en arrière une position d'appui, sur laquelle elle puisse au besoin recueillir les premières lignes en retraite, d'où elle puisse en tous cas veiller aux flancs et prévenir une contre-attaque enveloppante. Elle ne quitte cette position d'appui que lorsque le succès des premières lignes est assuré. Alors, pendant que celles-ci se réorganisent sur la position conquise, elle est tout naturellement désignée pour entamer la poursuite.

La commission prend, cela va sans dire, le soin de déclarer qu'elle n'a pas entendu enfermer dans des règles immuables l'action du bataillon ou de la compagnie, mais seulement poser les principes généraux qui doivent présider à l'instruction des troupes et à leur emploi sur le terrain. Le règlement se termine d'ailleurs, comme le nôtre, par une série d'applications offensives ou défensives : bataillon d'avant-garde, d'arrière-garde ; attaque ou défense des localités, des défilés, des bois ; etc., etc...

L'analyse qui précède, bien que fort écourtée, suffira cependant pour prouver au lecteur que le nouveau règlement de l'infanterie espagnole tiendra sa place, et une place honorable, parmi les règlements modernes.

Quand le courant qui, depuis dix ans, emporte les règlements modernes et les fait verser les uns après les autres dans les *cours de haute tactique*, aura achevé son tour d'Europe, il s'arrêtera sans doute ; peut-être même reviendra-t-il sur ses pas. Ce sera le moment de jeter un coup d'œil rétrospectif sur le chemin parcouru pour voir où l'on est arrivé et pour savoir si, d'aventure, on n'a pas dépassé le but ; ce sera le moment de demander aux fantassins s'ils sont toujours convaincus, comme autrefois, qu'un règlement — le mot emporte la chose — doit donner des *règles ;* des règles et des préceptes formels, disons-nous, et non des conseils ; et si l'on peut impunément laisser règles et conseils pêle-mêle dans un même chapitre, et parfois dans un même paragraphe.

Quelques-uns répondront, sans doute, comme ils l'ont fait déjà, qu'à côté des règles, des conseils judicieux peuvent être utiles, parce qu'après tout l'officier de troupe va rarement s'inspirer ailleurs que dans son bréviaire. La raison est plausible ; mais c'est précisément parce que le règlement est le bréviaire, le livre de la règle, que son langage doit être net et ferme, que ses énoncés doivent être catégoriques, impératifs, et il pourra difficilement conserver ce caractère réglementaire qui lui appartient, si, aux règles et préceptes formels, il veut mêler des conseils, judicieux, c'est possible, des dissertations, excellentes, nous le voulons bien, mais toujours controversables les uns et les autres.

Si l'on veut absolument, et pour la raison invoquée plus haut, que le *livre* contienne un petit cours de tactique, soit, mais qu'on le mette au moins, *à côté* du texte et non dans le texte réglementaire. Il faut bien reconnaître, en effet, que les règlements modernes — sans en excepter le règlement prussien de 1876 — imposent à la sagacité, à l'esprit de discernement des officiers de troupe une corvée, un véritable pensum, dont les lecteurs s'affranchissent, au reste, ne fût-ce que par respect pour la *règle*. Et il arrive ceci : à l'encontre des règlements eux-mêmes, on prend tout ce qui est écrit pour parole d'Evangile ; tout, sans choisir, même quand on est invité à le faire ; un règlement — comme le règlement prussien, par exemple — avertit ses lecteurs que, dans les dissertations auxquelles il va se livrer, on trouvera à prendre et à laisser, rien n'y fait ; l'officier n'entend pas de cette oreille ; ce qui est écrit dans le livre est, pour lui, la règle, et il s'y conforme — à la lettre.

Il est dans son rôle ; c'est le règlement qui n'est plus dans le sien.

Plus on creusera cette pensée : nécessité de distinguer entre l'exécution pure et simple de certains actes définis du combat, confiés à une arme — domaine des règlements d'armes — et l'étude du combat des différentes armes — domaine des instructions, du service en campagne, etc. — et enfin, l'étude de la bataille en général — domaine des cours de tactique — plus on sera convaincu que ces distinctions sont lumineuses et fécondes à tous les points de vue ; plus on sera convaincu que la confusion de ces trois ordres d'idées est fâcheuse. Le règlement espagnol, qui vaut tous les autres, nous l'avons dit, va précisément nous fournir un exemple frappant de cette confusion qui est le principal écueil des règlements modernes. « L'ordre général de bataille », dit le rapport d'ensemble, « doit comprendre trois grandes lignes : une première ligne chargée de la préparation et en partie aussi de l'exécution ; une deuxième ligne qui, au moment de l'exécution, renforce la première sur les points où doivent se porter les principaux efforts ; une troisième ligne, restant en réserve entre les mains du commandement supérieur pour parer à toutes les éventualités. »

Nous nageons à pleines eaux dans la bataille et nous voilà bien loin du combat *réglementable*. Il y a gros à parier cependant que les rédacteurs ont voulu dessiner dans ses grandes lignes le dispositif général d'une troupe d'infanterie, affectée à un acte décisif, et n'ont voulu, en aucune façon, prétendre qu'un ordre de bataille dût être constitué aussi solidement et aussi uniformément sur toute son étendue. S'il en est ainsi, il est facile de montrer l'origine de cette confusion dont nous parlions plus haut.

Une attaque décisive — confiée à l'infanterie, bien entendu — quels que soient son objectif et le terrain qui l'en sépare, traversera nécessairement trois phases principales.

Il faudra toujours :

1° Porter la ligne de feux *maxima* — formation normale de combat de l'infanterie — jusqu'aux distances efficaces, pour ouvrir la brèche à coups de fusil.

2° Monter sur la brèche et donner l'assaut.

3° Se cramponner sur la brèche; nettoyer la brèche, l'élargir en tous sens.

C'est tout, absolument tout ce que nous osons demander à une troupe chargée d'une attaque décisive. Si l'on nous parle d'entreprendre la poursuite, d'exploiter le succès local ainsi obtenu pour le dilater et le transformer en victoire décisive, ou de parer aux plus graves conséquences d'un échec, nous répondrons que cela ne regarde pas les troupes chargées de l'attaque décisive, mais bien la direction, le général en chef qui conduit la bataille. C'est un des objets de la réserve générale, dont parlent les rédacteurs du règlement espagnol; réserve que le commandement supérieur garde sous la main, en effet, mais qui ne fait pas le moins du monde partie du grand dispositif d'attaque que nous étudions. Nous en dirions autant à propos du choix et de la reconnaissance de l'objectif, de la préparation de l'attaque, des mouvements tournants, des attaques de flanc — qui n'existent pas pour l'exécutant, etc., etc.

Toutes ces considérations ne sont pas étrangères à l'attaque; mais, les gens chargés d'exécuter cette attaque n'ont pas à les examiner ni à les peser; ce n'est pas leur affaire; ils ont à exécuter l'acte qu'on leur demande, et c'est bien suffisant. En conséquence, si nous voulions, comme le règlement espagnol, tracer dans ses grandes lignes le dispositif général d'une attaque décisive par l'infanterie, nous dirions, à l'infanterie :

Toute troupe, chargée d'exécuter une attaque décisive, comprendra, en général, et quelle que soit sa force, trois lignes :

Une première ligne chargée de faire brèche à coups de fusil (notre ligne de combat ou avant-ligne);

Une deuxième, chargée de donner l'assaut, c'est-à-dire de prendre la première sur ses épaules pour la porter jusque sur la brèche (nos réserves de bataillon);

Une troisième, pour appuyer les deux premières et finalement pour assurer la conquête de la brèche.

Dans ces conditions, le règlement peut tenir à une troupe d'infanterie, voire même à une brigade entière, un langage ferme, donner des règles et des préceptes formels. Quels que soient le terrain et les circonstances, la forme et la force de l'objectif à enlever, les phases prévues se produiront et elles répondent à des besoins auxquels il faut pourvoir; par conséquent, lorsque le règlement esquisse ainsi à grands traits la forme et le fonctionnement d'une attaque décisive, il sait que ces préceptes seront valables en tout état de choses; bref, il est sur son terrain, le terrain du combat, au sens étroit du mot.

Mais si, en outre, il veut apprendre au général en chef comment on choisit son point d'attaque, comment on prépare l'attaque, comment on assure la concentration des efforts et dessine les mouvements tournants, etc., etc., il verse immédiatement dans la haute tactique et se condamne à disserter, c'est-à-dire à multiplier à chaque instant les *pourtant*, les *toutefois*, à évoquer à tout propos le terrain, les circonstances qui, en effet, peuvent dans la pratique modifier du tout au tout ses conseils et ses spéculations. Sans doute, s'il est bien fait, ce petit cours de tactique sera lu avec intérêt, avec profit même, et c'est là un des avantages de la méthode adoptée par les règlements modernes; mais cette méthode, nous le répétons, a l'inconvénient grave de confondre les règles et préceptes d'obligation avec les conseils de surérogation et de laisser à l'officier le soin d'en faire le discernement.

Précisons notre pensée, ou si l'on veut, notre requête : Nous ne demandons pas qu'on sacrifie les conseils aux règles, mais qu'on les sépare les uns des autres ; cependant qu'on ne s'y trompe point, il ne suffira pas de les séparer dans le petit livre — comme on l'a essayé déjà quelque part — il faudra que la distinction soit nettement établie au préalable, dans les esprits et dans les doctrines. Le travail est commencé et nous avons déjà signalé plus d'une fois les efforts énergiques tentés en ce sens; mais il faudra qu'il s'achève avant qu'on songe à une nouvelle division de la matière des règlements actuels. Les idées s'éclairciront, se sépareront; on reconstituera les doctrines un peu confuses aujourd'hui, et quand la synthèse générale de la *bataille* sera assise sur des bases solides et acceptées par tous, elle nous fournira des notions simples sur le *combat* et ensuite sur le mode d'action de chaque arme. C'est l'inverse qui a été fait jusqu'ici et c'était naturel, puisque le mode d'action de l'infanterie a toujours donné la *tonique* dans le concert des différentes armes. Quand le travail d'analyse sera terminé, nous serons enfin arrivés au sommet, et là, il faudra bien prendre quelques vues d'ensemble et faire un peu de synthèse.

Il faudra bien sortir un jour de l'édifice pour le contempler à ces distances où l'on a un sentiment plus net de la loi des proportions, et alors on s'apercevra bien vite que le règlement a pris des développements exagérés, a empiété sur des régions qui lui sont étrangères, et où il pourrait — si cet état de choses se prolonge — compromettre non seulement son caractère propre, mais encore l'harmonie de l'ensemble.

Un règlement d'arme doit donner en matière de combat — le dressage préalable de l'homme et des groupes n'est pas en cause — les moyens et les *formes* nécessaires pour obtenir d'une troupe son maximum de puissance destructive (offensive ou défensive) sur un front donné, et cela dans les conditions les plus difficiles, c'est-à-dire sur la *tabula rasa* de la place d'exercices.

Nous disons plus. Il suffirait de donner le dispositif et le fonctionnement de l'attaque décisive; car tous les autres modes d'action de l'infanterie rentrent dans celui-là, comme la partie dans le tout, et lui empruntent ses formes et ses moyens; ou bien ils ne mettent en scène que les premières phases du combat plein (défensive), ou bien ils cherchent à les simuler (démonstrative) : *menue monnaie* ou *fausse monnaie* de l'attaque décisive — qui est le *pur métal*.

Les règlements nous doivent donc le dispositif et le fonctionnement de l'attaque décisive, pour toutes les unités, de la plus petite à la plus grande, engagées sous les ordres d'un seul. Il faudra bien aussi

qu'ils se décident à combler une lacune maintes fois signalée, à fournir aux commandants des grandes unités les moyens *réglementaires* de faire évoluer leurs troupes, depuis la position de rassemblement jusqu'au point — marqué par la pensée dirigeante — où elles prendront la formation de combat proprement dite pour agir désormais droit devant elles.

Le *combat*, qu'il soit exécuté par une division entière ou par une compagnie, est réglementable; la *bataille*, qu'elle soit conduite par un capitaine ou par un général, ne l'est pas.

Kampf und Gefecht! Nos lecteurs savent déjà que le colonel v. Scherff a fait de cette antithèse la pierre angulaire de tout son édifice. C'est, dans tous les cas, le mot de passe que le profane doit prendre sous le péristyle avant de pénétrer dans le temple. Il est incontestable que l'idée est juste et fournit à l'écrivain allemand des aperçus neufs, souvent heureux, et projette une lumière vive et parfois inattendue sur la matière. Nous dirions presque que c'est une trouvaille; mais nous savons trop qu'on n'invente guère — on retrouve. C'est incidemment d'ailleurs, et à titre de corollaire, que le colonel v. Scherff transporte son antithèse sur le terrain réglementaire. Lui, aussi, constate la déconvenue des officiers qui, cherchant des règles dans le règlement, y trouvent surtout des conseils.

« Un règlement qui ne réglementerait que le combat, dit-il, ne serait plus, en effet, le *compendium* des connaissances militaires nécessaires à un officier, mais il serait, en revanche, un instrument secourable pour tous ceux qui, à un moment donné et dans une situation donnée, cherchent, parfois bien vainement, parmi les *si* et les *mais* du règlement actuel, un point d'appui solide; les appels incessants qu'on fait à leur *initiative*, à la souplesse des *formes* résonnent en ce moment à leurs oreilles, comme le bruit des flots sur les flancs de leur pauvre petit navire, qui a perdu son ancre de miséricorde.»

Nous reviendrons sur toutes ces questions, mais au point de vue des doctrines, qui importent avant tout. Les règlements qui consacrent et propagent les doctrines, mais ne les créent pas, sont, comme on l'a dit quelque part, le *substratum* tactique d'une époque. Le mot nous paraît très juste; il n'est peut-être que la paraphrase de cet autre mot bien connu : On change de tactique tous les dix ans. Quoi qu'il en soit, nous pouvons en conclure qu'une armée *vivante* doit toujours être en avance sur ses règlements.

(57)

LA SITUATION MILITAIRE ACTUELLE
DANS LA PRESQU'ILE DES BALKANS

La *Revue* a publié plusieurs séries d'études sur les armées des Etats, plus ou moins indépendants, situés dans le bassin inférieur du Danube et dans la presqu'ile des Balkans : les uns qui ont déjà une histoire militaire, comme la Roumanie, la Serbie et le Monténegro; les autres, de formation récente et qui aspirent à jouer un rôle, comme la Bulgarie et la Roumélie. Il parait utile, en ce moment où l'attention de l'Europe est encore une fois ramenée vers ces régions, de résumer dans un tableau d'ensemble l'organisation militaire actuelle de ces différents Etats.

I

Roumanie.

Les forces militaires du royaume de Roumanie comprennent quatre éléments distincts :

1° L'armée permanente et sa réserve,

2° L'armée territoriale et sa réserve,

3° La milice,

4° La garde urbaine, pour les communes urbaines, et la levée en masse *(gloatele)*, pour les communes rurales.

La durée de l'obligation du service militaire est de vingt-quatre ans, de l'âge de vingt et un à celui de quarante-cinq ans ; elle se divise de la manière suivante :

1° De l'âge de vingt et un ans accomplis jusqu'à vingt-neuf ans, service dans l'armée permanente et dans l'armée territoriale; les hommes affectés à l'armée permanente passent trois ans au service actif et cinq ans dans la réserve; ceux qui sont classés dans l'armée territoriale restent quatre ou cinq ans au service actif, suivant qu'ils font partie de la cavalerie ou de l'infanterie, et respectivement quatre ans ou trois ans dans la réserve.

2° A l'âge de vingt-neuf ans, les hommes qui ont servi soit dans l'armée permanente, soit dans l'armée territoriale, sont versés dans la milice et y restent jusqu'à l'âge de trente-sept ans.

La milice comprend en outre, de l'âge de vingt et un ans accomplis jusqu'à trente-sept ans, les hommes qui, au moment du tirage au sort, n'auraient été incorporés ni dans l'armée permanente ni dans l'armée territoriale.

3° Dans les villes, la garde urbaine comprend tous les hommes de trente-sept à quarante-cinq ans.

4° Dans les communes rurales, tous les hommes de trente-sept à quarante-cinq ans font partie de la levée en masse.

Le recrutement se fait annuellement parmi toute la population mâle ayant atteint l'âge de vingt et un ans, d'après les procédés en usage dans la plupart des armées modernes.

Jusqu'en 1878, le contingent annuel s'élevait à 15,000 ou 18,000 hommes, affectés à l'armée permanente et à l'armée territoriale, le reste de la classe étant versé directement dans la milice; depuis 1879, la classe tout entière, déduction faite des exemptés et des dispensés, c'est-à-dire environ 30,000 hommes sur 47,000 à 53,000 inscrits, est appelée sous les drapeaux, soit dans l'armée permanente, soit dans l'armée territoriale.

Lorsque ce dernier mode de procéder, qui n'est autre chose que l'application du principe du service obligatoire, aura produit tout l'effet qu'on en doit attendre, l'armée permanente et l'armée territoriale

réunies compteront, réserves comprises et déduction faite de 2 0/0 de pertes, 235,000 hommes environ.

Des huit classes actuellement en service actif ou dans la réserve, les cinq premières, savoir : celles de 1874, 1875, 1876, 1877, 1878, comptent en moyenne 15,700 hommes, soit 78,500 hommes ; les classes de 1879, 1880, 1881 s'élèvent chacune à 30,000 hommes au moins, donnant 90,000 hommes, au minimum, ce qui porterait l'effectif des huit classes à 168,500 ; mais, en raison des réductions qui se produisent forcément, le chiffre de 165,000 représentera assez approximativement le total des hommes instruits, pouvant être appelés immédiatement, en cas de besoin, dans les rangs de l'armée permanente et de l'armée territoriale.

Sur ce nombre, 19,000 hommes environ appartiennent à l'armée permanente, sur pied de paix, et 78,000 à l'armée territoriale, ce qui donne pour la réserve le chiffre de 68,000 hommes.

ARMÉE PERMANENTE

L'armée permanente se compose d'infanterie, de cavalerie, d'artillerie, de génie, d'une flottille, de troupes d'administration et de gendarmerie.

L'*infanterie* comprend :

Huit régiments de ligne;

Quatre bataillons de chasseurs.

Le régiment d'infanterie se compose d'un état-major, d'une compagnie hors rang et de deux bataillons de ligne. Les bataillons de chasseurs formant corps ont, de plus, un état-major et un peloton hors rang.

La *cavalerie* comprend deux régiments de *rossiori* (hussards rouges).

Chaque régiment compte un état-major, un peloton hors rang et quatre escadrons.

Les troupes d'*artillerie* comprennent cinq régiments et trois compagnies d'ouvriers.

Chaque régiment se compose d'un état-major, d'un peloton hors rang et de six batteries à six pièces; les cinq premières sont montées, la sixième est une batterie à cheval.

Les troupes du *génie* comprennent deux bataillons du génie. Le bataillon est formé d'un état-major, d'un peloton hors rang et de cinq compagnies affectées aux spécialités suivantes :

Première compagnie, télégraphes ;

Deuxième compagnie, chemins de fer ;

Troisième et quatrième compagnies, sapeurs et mineurs ;

Cinquième compagnie, pontonniers.

La *flottille* se compose d'un état-major, de compagnies permanentes et de l'équipage d'un certain nombre de bâtiments.

Elle se recrute uniquement parmi les habitants du littoral danubien et de la mer Noire qui sont les plus propres au service nautique.

Les *troupes d'administration* comprennent : un corps d'officiers d'administration répartis en diverses classes; deux sections d'ouvriers affectées respectivement au service de l'habillement et de campement et à celui des subsistances; quatre escadrons du train des équipages stationnés suivant l'ordre de leurs numéros à Crajova, à Bucharest, Galats et Jassy; enfin, pour le service des hôpitaux et des ambulances, deux compagnies sanitaires dont la première est placée à Bucharest et la deuxième à Jassy.

La *gendarmerie* se compose d'un régiment de gendarmes à quatre escadrons, de deux escadrons de gendarmes, dont l'un est à Bucharest et le deuxième à Jassy, et de deux compagnies ayant respectivement les mêmes résidences que ces deux escadrons.

ARMÉE TERRITORIALE

L'armée territoriale comprend des troupes d'infanterie (*dorobantsi*), de cavalerie (*calarassi*) et d'artillerie (*pompiers*).

Les *dorobantsi* comptent trente régiments qui se composent uniformément de deux bataillons à quatre compagnies et d'un peloton hors rang.

Chacun de ces régiments recrute ses deux bataillons dans un département dont il porte le nom; le 11e régiment fait seul exception à cette règle : il recrute ses deux bataillons dans deux départements différents et porte le nom des deux départements.

Les régiments de dorobantsi sont divisés en deux parties distinctes : l'une est composée du cadre d'officiers et d'un certain nombre d'hommes de troupe qui sont en permanence au service; l'autre ne renferme que des hommes de troupe répartis en séries, ou *schimbs*, qui ne servent qu'une semaine au plus sur quatre.

Les régiments de dorobantsi ayant, dès le temps de paix, leur effectif de guerre, la réserve de l'armée territoriale a été organisée en régiments dits de réserve. Ces régiments comprennent le même nombre d'unités tactiques de tout ordre que les régiments correspondants de dorobantsi et ont les mêmes circonscriptions territoriales; il y a donc trente régiments de réserve comprenant chacun deux bataillons de quatre compagnies et un peloton hors rang.

L'infanterie territoriale compte, par conséquent, cent vingt bataillons, dont soixante de dorobantsi et soixante de réserve.

Les *calarassi* forment onze régiments à quatre escadrons, plus un peloton hors rang chacun.

La cavalerie territoriale compte donc quarante-quatre escadrons.

Les pompiers font partie des forces militaires du royaume; ils constituent, en temps de guerre, l'artillerie de l'armée territoriale.

Cette artillerie est organisée en quatorze batteries, qui portent le nom des localités où elles se trouvent et sont numérotées de 1 à 14, et quatre sections.

MILICE

Nous avons dit précédemment que les hommes renvoyés de la réserve après huit ans de service dans les troupes permanentes ou territoriales étaient versés dans la milice; cet élément des forces militaires ayant été créé en vertu de la loi sur l'organisation de l'armée, promulguée le 11 juin 1868, ne peut compter, en fait d'hommes ayant passé sous les drapeaux et

considérés comme instruits, que six contingents de 15,000 hommes environ, soit 90,000 hommes; ce chiffre se ramène à 50,000 hommes au plus, si l'on tient compte des pertes que ces contingents ont dû éprouver, soit par suite de la guerre, soit en raison de la mortalité ordinaire.

D'après la loi du 27 mars 1872 sur l'organisation de l'armée, la milice se compose de bataillons et d'escadrons annexés respectivement à chacun des bataillons de dorobantsi et des escadrons de calarassi.

Lors de la dernière guerre, il fut organisé trente bataillons de milice, mais, à cette époque, il n'y avait que trente bataillons de dorobantsi; on peut donc admettre que la milice compte déjà ou comptera, dans un avenir prochain, soixante bataillons. La cavalerie de la milice ne pourra être organisée que beaucoup plus tard, vu le manque de chevaux dressés.

GARDE URBAINE ET LEVÉE EN MASSE

La garde urbaine seule a été organisée, elle comprend : 14 légions (dont 5 pour Bucharest) comptant de 2 à 4 bataillons chacune et donnant un total de 34 bataillons, plus 14 bataillons et 6 compagnies, soit en tout 48 bataillons et 6 compagnies.

Le territoire du royaume de Roumanie est partagé en cinq divisions territoriales qui ont respectivement pour chefs-lieux Crajova, Bucharest, Galats, Jassy et Tulcea (Dobroudja). Les troupes de l'armée permanente sont réparties entre ces cinq divisions; celles de l'armée territoriale restent en permanence sur les points où elles se recrutent, et sont en entier stationnées dans les quatre premières divisions, la Dobroudja n'ayant pas encore pu recevoir l'organisation militaire territoriale des anciennes provinces.

Le gouvernement roumain se propose, en raison de l'accroissement considérable donné aux forces militaires du pays, de diviser le territoire situé sur la rive gauche du Danube en quatre régions de corps d'armée; ces régions auront les mêmes limites que les divisions territoriales actuelles, et seront les cercles de complément de quatre corps d'armée, corps entre lesquels seront, de la sorte, répartis les 160,000 hommes instruits que comptent actuellement les armées permanente et territoriale accrues de leurs réserves respectives.

Outre ces quatre corps qui constitueront, à proprement parler, l'armée d'opérations, la Roumanie disposera encore de 50,000 miliciens ayant passé sous les drapeaux et pouvant être appelés à renforcer les troupes de première ligne, et de plus de 48 bataillons de garde civique, auxquels on pourra confier le service intérieur du pays.

II

Serbie.

L'armée serbe comprend deux éléments distincts :
L'armée permanente,
Et l'armée nationale (ou milice), divisée en deux bans.

Tous les Serbes sont astreints au service militaire, de vingt ans à cinquante.

La durée du service, dans l'armée permanente, est de deux ans; le contingent de cet élément des forces militaires serbes s'élève à 15,000 hommes environ sur un chiffre approximatif de 15,000 inscrits, dont en moyenne 12,000 sont déclarés aptes au service militaire. Les hommes renvoyés de l'armée permanente à l'expiration de leurs deux années de service sont incorporés dans le premier ban de la milice.

La durée du service militaire dans chaque ban n'est pas déterminée.

Chaque année, le Roi (1) fixe par un *oukase* les effectifs du premier et du deuxième ban. Au reçu de cet oukase, le commandant de la milice de chaque circonscription, se basant sur les tableaux de recensement, détermine pour chaque commune le nombre des miliciens des deux bans.

Lorsque les commissions de recrutement, qui chaque année, durant l'hiver, parcourent le territoire, ont accordé les exemptions de toute nature et désigné les recrues pour l'armée permanente, elles classent dans le premier ban tous les hommes valides, en commençant par les plus jeunes, jusqu'à concurrence du nombre fixé; les hommes qui doivent faire partie du deuxième ban sont pris de même à la suite des premiers.

ARMÉE PERMANENTE

L'armée permanente comprend des troupes d'infanterie, de cavalerie, d'artillerie, du génie, d'administration.

L'*infanterie* compte dix bataillons répartis en trois régiments : le premier et le troisième régiment sont à trois bataillons, le deuxième en comprend quatre.

La *cavalerie* ne comporte qu'un régiment à quatre escadrons.

L'*artillerie* forme une brigade à quatre régiments; chaque régiment est partagé en deux divisions et compte sept batteries de campagne (à 8 pièces) et une batterie de montagne.

Le *génie* est représenté par un régiment à deux bataillons, un de pionniers et un de pontonniers.

Les troupes d'*administration* comprennent des détachements du train, des détachements sanitaires, d'artificiers, etc.

Tous ces corps sont réunis en un seul commandement sous le titre de *Division de l'armée permanente*.

L'effectif de l'armée permanente s'élevait, en 1881, à 8,711 hommes.

ARMÉE NATIONALE

L'armée nationale est formée en brigades du pre-

(1) A la suite du vote de la Skoupchtina, qui érige la Serbie en royaume (séance du 6 mars), le Prince Milan a pris le titre de Roi de Serbie sous le nom de Milan Ier.

mier et du deuxième ban, en divisions et en corps d'armée.

Le territoire du royaume est divisé en vingt et une circonscriptions qui forment chacune, excepté celle de Pojarevats, une brigade du premier ban et une brigade du deuxième ban; ces brigades comprennent, outre des bataillons d'infanterie, les unités correspondantes de cavalerie, d'artillerie, du génie, des services administratifs, etc.....

La circonscription de Pojarevats a été subdivisée, en raison du chiffre de sa population, en deux commandements: celui de Pojarevats proprement dit et celui de Branitchevo. L'armée serbe compte donc vingt-deux brigades du premier ban et vingt-deux du second.

Les brigades des deux bans de chaque circonscription constituent un commandement territorial, portant le nom de *Commandement des troupes de telle circonscription*.

Les divisions, au nombre de huit, sont formées par le groupement des troupes appartenant à deux ou trois commandements de circonscription.

Les corps d'armée comprennent chacun deux divisions; l'armée nationale compte donc quatre corps d'armée, savoir :

1° Corps de la Choumadia, avec état-major à Belgrade;

2° Corps du Timok, avec état-major à Negotin;

3° Corps de la Morava, avec état-major à Nisch;

4° Corps de la Drina, avec état-major à Valjevo.

Les régiments d'artillerie de l'armée permanente correspondent chacun à l'un des quatre corps d'armée. Au moment de la mobilisation, ces régiments sont dirigés sur les corps dont ils doivent faire partie et complétés à l'aide des hommes de la milice; ils forment alors chacun une brigade d'artillerie.

La cavalerie de chaque division du premier ban forme un régiment, et celle du corps tout entier une brigade de cavalerie. La cavalerie du second ban forme un régiment de cavalerie par corps d'armée.

Les soldats du génie des premier et deuxième bans forment de même un bataillon du génie.

Toutes ces unités portent le nom et le numéro de leur corps d'armée.

Le premier ban de la milice comprend 100 bataillons d'infanterie, 25 escadrons, 22 batteries de montagne (une par brigade), donnant en tout, nombre rond, 90,000 hommes, dont le quart environ a servi dans l'armée permanente.

Le nombre des hommes du premier ban ayant passé sous les drapeaux s'accroît maintenant de 4,500 chaque année. La limite moyenne d'âge des hommes du premier ban étant trente-deux ans, on voit qu'en 1890, c'est-à-dire lorsque l'organisation actuelle, qui date de 1878, aura fonctionné pendant douze ans, le premier ban de la milice comptera environ 50,000 hommes réputés instruits.

Le premier ban, réuni à l'armée permanente, forme l'armée active, dont l'effectif s'élève par suite à un peu moins de 100,000 hommes.

Le second ban comprend 60,000 hommes et compte, comme le premier, 100 bataillons. Cet élément, qui est spécialement destiné au service de seconde ligne, est employé aussi à compléter l'armée active. Les forces militaires du royaume de Serbie s'élèvent donc, tout compris, à 160,000 hommes.

III

Montenegro.

Les forces militaires du Montenegro comprennent tous les hommes en état de porter les armes, de dix-sept à cinquante ans.

Avant la dernière guerre, le nombre des combattants compris entre ces deux limites d'âge s'élevait à 16 ou 17,000 hommes, qui constituaient, à proprement parler, l'armée active; quand le pays était en danger, ces limites s'étendaient de quatorze à soixante ans, ce qui donnait un total de 25,000 hommes environ.

L'accroissement accordé au Montenegro, à la suite de la dernière guerre n'a pas permis d'augmenter son armée d'une manière notable. La majeure partie des nouveaux habitants de la Principauté n'étant pas encore suffisamment attachés à leur nouvelle patrie, le gouvernement monténégrin s'est contenté de recevoir dans les rangs de l'armée ceux qui se sont présentés de leur plein gré. Le nombre de ces volontaires s'élevait en 1879 à 1,500 ou 1,800 hommes, ce qui donne 18,500 hommes pour l'armée active ou premier ban et 26,200 pour l'ensemble des forces de la Principauté.

L'unité tactique de l'armée monténégrine est constituée par la *tcheta* (compagnie). Le bataillon compte de quatre à huit tchetas. Les brigades se composent de quatre à six bataillons; deux brigades forment une division.

L'artillerie monténégrine ne comprend que 300 artilleurs environ, à raison de 40 hommes par batterie.

La cavalerie se compose de 80 à 100 *perjaniki*, qui constituent la garde du Prince.

Les forces militaires de la Principauté devaient être réorganisées aussitôt après la dernière guerre; divers plans avaient été proposés; l'un d'eux a même été esquissé dans le n° 450 de la *Revue*. Les circonstances difficiles dans lesquelles le Montenegro s'est trouvé placé depuis la conclusion de la paix jusqu'au moment présent ont fait ajourner tous les travaux de réorganisation. Un nouveau plan, dû pour la majeure partie, paraît-il, au prince Nikita, doit être appliqué dans le courant de 1882.

Nous nous proposons de présenter aux lecteurs de la *Revue* un tableau détaillé de cette réorganisation, lorsqu'elle nous sera suffisamment connue.

IV

Bulgarie.

Tous les Bulgares sont astreints au service militaire, sans distinction de religion.

Le contingent est fixé chaque année par le conseil des ministres; il est fourni par les jeunes gens qui ont atteint l'âge de vingt ans avant le 1er janvier.

La durée du service pour les hommes affectés à l'infanterie ou à l'artillerie est de dix ans, dont deux ans sont passés sous les drapeaux et huit dans la réserve; pour les cavaliers, les pionniers, les *Feldschers* et les marins, cette durée n'est que de huit ans, sur lesquels ils servent trois ans dans l'armée active et cinq dans la réserve.

Les hommes renvoyés de la réserve font partie jusqu'à l'âge de quarante ans de l'opoltchenié, qui comprend, d'une manière générale, tous les hommes âgés de vingt à quarante ans capables de porter les armes et qui ne sont ni au service actif, ni dans la réserve.

Cinq contingents ont été jusqu'ici appelés sous les drapeaux, savoir : deux en 1878, et les trois derniers en 1879, en 1880 et en 1881.

Les deux contingents de 1878 furent levés respectivement en avril et en août, le premier parmi les jeunes gens âgés de vingt à vingt-deux ans, le second parmi ceux de vingt-trois à vingt-six ans.

Le troisième contingent, appelé en mai 1879, avant la fin de l'occupation russe, s'est élevé à 8,246 hommes pris parmi les trois classes comprises de vingt à vingt-deux ans.

En novembre 1880, on a appelé 9,000 hommes (dont 3,000 musulmans), pris exclusivement parmi les hommes âgés de vingt ans. Cet appel n'a donné que 8,434 hommes.

Le contingent de 1881 s'élève à 8,610 hommes, dont 2,000 musulmans.

Les hommes des contingents 1877 et 1878 sont passés dans la réserve, les uns en mai 1879, au nombre de 11,322, les autres en novembre 1880, au nombre de 8,000; enfin, le contingent de 1879, renvoyé en 1881, a augmenté également de 8,000 hommes environ le chiffre de la réserve, qui par suite compte aujourd'hui 27,000 hommes environ.

L'effectif de l'armée bulgare sur le pied de paix étant de 16,336 hommes et la durée du service actif étant de deux ans, on peut admettre que la réserve instruite s'accroîtra annuellement de 8,500 hommes environ ; elle comptera donc de 75 à 80,000 hommes en 1889, c'est-à-dire lorsque le système militaire adopté par l'Etat bulgare aura reçu son entier développement.

L'armée bulgare comprend deux éléments distincts :
L'armée permanente,
L'opoltchenié.

ARMÉE PERMANENTE

L'armée permanente est formée de troupes d'infanterie, de cavalerie, d'artillerie et du génie, dont la composition est exposée ci-après.

L'*infanterie* est composée de vingt-quatre droujinas (bataillons), comprenant chacune quatre compagnies et numérotées de 1 à 24.

La *cavalerie* comprend un régiment à quatre sotnias, plus une sotnia constituant l'escorte du Prince.

L'*artillerie* compte un régiment à six batteries, le détachement d'artillerie de Sofia formé de trois batteries montées, une batterie de siège.

Les batteries sont à huit pièces.

Quant au *génie*, il n'y a en Bulgarie que deux compagnies de sapeurs.

Il n'existe pas encore de tableaux de formation de l'armée bulgare pour le temps de guerre; le mode de passage du pied de paix au pied de guerre n'a pas été réglé jusqu'ici. Se bornera-t-on à accroître l'effectif de l'armée en portant au pied de guerre les corps existant actuellement, ou bien se servira-t-on de l'armée permanente pour former les cadres de nouveaux corps, que l'on compléterait ensuite à l'aide de la réserve ou de l'opoltchenié? Rien n'a encore été décidé ou du moins n'a été publié à cet égard.

En résumé, si aux 16,336 hommes de l'armée permanente on ajoute les 27,000 hommes de la réserve, on obtient 43,000 hommes, c'est-à-dire l'effectif maximum que pourrait mettre actuellement en campagne l'armée bulgare ; car on ne saurait dès maintenant tenir compte de l'opoltchenié.

OPOLTCHENIÉ

On sait que l'opoltchenié comprend tous les hommes âgés de moins de quarante ans, capables de porter les armes et qui ne sont classés ni dans l'armée permanente ni dans la réserve.

Cet élément des forces militaires bulgares est organisé en tchétas (compagnies), dont le nombre s'élèvera, dit-on, à 600.

L'opoltchenié est composée d'infanterie et de cavalerie; les tchétas à cheval sont formées par les opoltchentsi qui possèdent des chevaux propres à être montés et l'équipement nécessaire.

N'étant point suffisamment renseignés sur les résultats donnés par l'application de la loi du 15 décembre 1880, qui règle l'organisation de l'opoltchenié, nous nous abstenons de rien dire concernant l'effectif et l'instruction de l'opoltchenié bulgare.

Le territoire de la Principauté est partagé en deux divisions militaires, celle de l'Ouest et celle de l'Est; les quartiers généraux de ces divisions sont établis à Sofia et à Varna. Chacune de ces divisions comprend un certain nombre de départements placés chacun sous l'autorité d'un commandant militaire.

Dans le principe, les troupes bulgares étaient réparties d'une manière uniforme sur le territoire, chaque corps était placé dans le département où il avait été formé; actuellement elles sont établies, en majeure partie, d'une part dans la région orientale, où se trouve massée la population musulmane, d'autre part dans le pays situé au sud des Balkans, près de la frontière turque.

V

Roumélie orientale.

Le service militaire obligatoire est en vigueur dans la Roumélie orientale. En effet, tout habitant indigène est astreint au service militaire personnel pendant douze ans; il fait partie du premier ban de la milice



pendant quatre ans, du second ban les quatre années suivantes, et de la réserve pendant les quatre dernières années.

Le territoire de la Province est divisé en douze districts de recrutement ; chaque district fournit en temps de guerre un bataillon du premier ban et un bataillon du second ban avec un dépôt commun, et contribue éventuellement à la formation de bataillons de réserve ; les bataillons sont à quatre compagnies et comptent 1,000 hommes, officiers compris.

En temps de paix, chaque bataillon du premier ban a un état-major permanent, le chef du bataillon étant en même temps chef du district, et une compagnie, dite compagnie présente, avec un effectif de 50 hommes au minimum en dehors du cadre; cette compagnie est chargée de l'instruction de la dernière classe appelée, dont les hommes, répartis en plusieurs séries, du 1er octobre au 31 mai de chaque année, servent successivement deux mois. L'effectif de chacune des compagnies présentes, qui s'élevait dans le principe à 288 hommes, a été réduit, en 1881, par motif d'économie, à 168.

Enfin, un bataillon-école, comprenant deux compagnies d'infanterie, un escadron de cavalerie, une demi-batterie d'artillerie et une compagnie d'ouvriers techniques, est destiné à la formation et à l'instruction des cadres; on y trouverait de plus le noyau des troupes d'armes spéciales à créer en temps de guerre.

Le cadre complet de la milice rouméliote comporte ainsi vingt-quatre bataillons d'infanterie, le bataillon-école et un nombre indéterminé de bataillons de réserve.

Pour former ces unités, l'état-major rouméliote dispose d'environ 21,600 hommes instruits provenant des volontaires de 1877 et des classes qui ont été appelées de 1878 à 1881. Nous ferons remarquer ici que le nombre des hommes reconnus aptes au service l'année dernière s'est élevé à 3,310 seulement, sur 7,179 inscrits (1).

Actuellement, la milice compte 4,500 hommes, répartis entre les unités suivantes : trois bataillons à trois compagnies, stationnés à Philippopoli, Haskeuï et Bourgas (2), neuf compagnies présentes et le bataillon-école. Il convient d'ajouter à ce chiffre 1,418 hommes servant dans la gendarmerie, ce qui donne 5,918 hommes pour l'effectif total des forces rouméliotes sur le pied de paix. (59)

(1) Les Sociétés de gymnastique dissoutes en 1879, en vertu d'un oukase rendu par le gouverneur général, comptaient à cette époque environ 35,000 hommes; le chiffre des hommes réputés instruits s'élève donc à environ 66,000.

(2) Les neuf bataillons à quatre compagnies, organisés en Roumélie par l'administration militaire russe, lors de la dernière guerre, furent transformés, en mai 1879, en douze bataillons du premier ban, conformément aux stipulations du Statut organique.

Ces douze bataillons, formés à trois compagnies au lieu de quatre, absorbant 40 0/0 environ des recettes budgétaires, constituaient pour la Province une charge trop lourde; ils furent réduits en janvier 1880, par oukase du gouverneur général, à leur compagnie présente, sauf trois, dont le maintien à trois compagnies fut jugé nécessaire pour assurer l'ordre public.

L'ARTILLERIE ITALIENNE EN 1881

Suite (1).

—

III

Organisation en temps de guerre (suite).

SERVICES DE L'ARTILLERIE DANS LES CORPS D'ARMÉE

Commandement de l'artillerie d'un corps d'armée. — L'état-major du commandement de l'artillerie dans un corps d'armée comprend :

Colonel (ou lieutenant-colonel) commandant l'artillerie	1
Capitaine	1
Secrétaire	1
Plantons à cheval (d'artillerie)	2
Planton	1
Ordonnances	3
Chevaux de selle d'officiers	6
Chevaux de selle de troupe	2

et une section du train d'artillerie dont l'effectif est de :

1 officier subalterne, 1 vétérinaire (lieutenant ou sous-lieutenant), 27 hommes de troupe, 2 chevaux de selle d'officier, 6 de troupe, 30 chevaux de trait (dont 18 haut-le-pied).

La section attelle, comme matériel, une forge et deux chariots de transport ou chariots-fourragères.

ARTILLERIE SUPPLÉTIVE

Une brigade de deux batteries lourdes et de deux batteries légères forme l'artillerie des troupes supplétives. La composition de l'état-major de brigade et celle des batteries sont les mêmes que dans la division.

Suivant la formation, le nombre des bouches à feu de la brigade supplétive varie de 24 à 32.

Proportion de l'artillerie par rapport aux autres armes. — Si nous admettons que toutes les troupes d'un corps d'armée aient atteint leur dernière formation de guerre, l'effectif total en hommes du corps est, en chiffres ronds, de 31,000, dont environ 28,700 combattants; les différentes batteries fournissent en tout 80 bouches à feu (48 légères et 32 lourdes), ce qui donne une proportion de 2.8 bouches à feu environ par 1,000 hommes.

TRAIN D'ARTILLERIE

Les corps ou services à la constitution desquels le train d'artillerie est appelé à concourir dans le corps d'armée, en dehors des divisions, sont : le parc d'artillerie de corps d'armée, la section de santé et la section des subsistances des troupes supplétives, la

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, nos 530, 531, 534, 539, 540, 541 et 545.

colonne du train du pain et les équipages de divers états-majors.

Parc d'artillerie de corps d'armée. — Le parc d'artillerie de corps d'armée réapprovisionne en munitions, matériel et chevaux, les troupes supplétives et les parcs divisionnaires.

Comme munitions, le parc transporte 48 cartouches par fusil pour les troupes divisionnaires, 100 cartouches par fusil pour les troupes supplétives, 102 coups par bouche à feu de 7 c., 101 coups par bouche à feu de 9 c. appartenant aux batteries divisionnaires, 158 coups par pièce de 7 c., et 173 par pièce de 9 c., appartenant à la brigade supplétive; il se divise en deux sections correspondant chacune à une des divisions du corps d'armée, de manière qu'en cas de détachement la division puisse être suivie par sa section.

Le personnel du parc se compose d'une compagnie du train d'artillerie; par suite du sectionnement du parc, la compagnie se divise en trois groupes :

a) Le capitaine, 1 lieutenant (ou sous-lieutenant) médecin, 1 fourrier, 1 caporal-fourrier, 2 ordonnances, 2 chevaux de selle d'officier, 3 de troupe.

b) et *c)* Deux sections affectées chacune à l'une des portions du parc.

On ne connaît encore, relativement à la composition en matériel du parc, que les bases de l'approvisionnement en munitions transporté par cet échelon, bases que nous avons fait connaître plus haut.

Avant le remplacement du matériel de 12 de campagne par celui de 9 et l'adoption des munitions actuellement en service pour le canon de 7, l'instruction de mobilisation de 1873 avait fixé, comme il est dit plus loin, la composition en personnel et en matériel de chacune des sections du corps d'armée. Il y a lieu de remarquer, en outre, qu'à l'époque précitée, la brigade supplétive ne comprenait qu'une batterie lourde, les trois autres étant armées de pièces de 7.

Le personnel de la section se composait alors de :

3 lieutenants ou sous-lieutenants, 1 vétérinaire (lieutenant ou sous-lieutenant), 237 hommes de troupe, 6 chevaux de selle d'officiers, 14 chevaux de selle de troupe et 276 de trait, dont 32 haut-le-pied.

Son matériel se composait de :

1 canon lourd monté sur son affût,
2 canons légers montés sur leurs affûts,
12 caissons à munitions pour pièce lourde,
10 caissons à munitions pour pièce légère,
12 caissons à cartouches,
12 charrettes à munitions pour pièce lourde,
10 charrettes à munitions pour pièce légère,
12 charrettes à cartouches,
1 forge,
8 chariots de batterie,
6 voitures de réserve (2 chariots de transport, 1 chariot-fourragère, 1 chariot pour le pain, 2 charrettes de bataillon découvertes).

Les avant-trains des pièces de rechange sont chargés : il n'est pas constitué d'autre approvisionnement à ces bouches à feu.

Les charrettes à munitions dont il est question dans l'énumération ci-dessus, sont des voitures à deux roues attelées ordinairement à deux chevaux, comme le caisson léger pour munitions d'infanterie qui entrait anciennement en France dans la composition des équipages de campagne; on peut, en outre, atteler un cheval de renfort à cette voiture.

La charrette à munitions transporte :

Soit 20,000 cartouches pour armes modèle 1870,
Soit 16,000 cartouches pour fusils transformés,
Soit 38,400 cartouches pour revolvers modèle 1874;

Soit 150 coups de 7 B R (Ret.) (ancien modèle) (1). { 150 charges, 100 obus, 42 shrapnels, 8 boîtes à mitraille;

Soit 84 coups de 9 A R C (Ret.) { 84 charges, 50 obus, 30 shrapnels, 4 boîtes à mitraille,

Soit 90 coups de 9 B R...... { 90 charges, 70 obus, 30 shrapnels, 4 boîtes à mitraille.

Ces différentes munitions sont réparties également entre deux coffres.

Le poids de la voiture varie, suivant le chargement, entre 1,200 et 1,390 kilog.

La composition en personnel et en matériel d'un parc d'artillerie de corps d'armée était donc, en 1873, de :

10 officiers, 478 hommes de troupe, 14 chevaux de selle d'officiers, 31 de troupe, 552 de trait, 72 voitures à deux roues et 90 à quatre roues.

Equipages des états-majors. — Outre la section affectée au commandement de l'artillerie du corps d'armée, le train d'artillerie fournit aux états-majors et services suivants :

a) Etat-major du corps d'armée. — Un détachement de 18 hommes de troupe, 2 chevaux de selle de troupe, 23 chevaux de trait, le matériel à atteler comprenant 6 voitures à quatre roues et 1 à deux roues.

b) Commandement du génie du corps d'armée. — Un détachement de 2 conducteurs, 4 chevaux de trait, 1 voiture à quatre roues.

c) Direction du commissariat du corps d'armée. — Un détachement de 9 hommes, 2 chevaux de selle de troupe, 14 de trait pour la conduite de 4 voitures à quatre roues.

Section de santé et section des subsistances. — Le personnel appartenant au train d'artillerie a la même composition que dans les sections divisionnaires.

Colonne du train du pain. — Le personnel néces-

(1) Le chargement avec les munitions, nouveau modèle, seules réglementaires pour les batteries de campagne, n'est pas encore connu.



saire à une semblable colonne appartient en entier au train d'artillerie : il se compose d'une section comptant à son effectif 1 capitaine, 2 officiers subalternes, 1 vétérinaire (lieutenant ou sous-lieutenant), 205 hommes de troupe, 7 chevaux de selle d'officier, 14 de troupe et 258 de trait, dont 14 haut-le-pied. La section attelle 61 voitures à quatre roues (1 forge, 1 chariot-fourragère, 59 chariots pour le pain).

Les corps de troupe non endivisionnés mobilisent eux-mêmes leur train régimentaire ainsi que celui de la brigade supplétive de cavalerie; le train du génie attelle l'équipage de pont de corps d'armée et le parc du génie de corps d'armée.

Le total des voitures de tout le corps d'armée se compose (1) de 328 voitures à deux roues, dont 106 attelées par le train d'artillerie; 542 voitures à quatre roues, dont 478 attelées par les batteries et le train d'artillerie.

SERVICES DE L'ARTILLERIE DANS LES ARMÉES

Commandement de l'artillerie d'une armée. — Le commandement de l'artillerie d'une armée comporte le personnel et le matériel suivants :

Major général commandant l'artillerie.......	1
Lieutenant-colonel ou major, chef d'état-major	1
Capitaines	2
Officier subalterne, officier d'ordonnance.....	1
Lieutenant ou sous-lieutenant-comptable.....	1
Secrétaires....................................	3
Plantons.......................................	3
Ordonnances....................................	7
Caporal du train d'artillerie	1
Soldats du train d'artillerie	7
Chevaux de selle d'officiers	14
Chevaux de trait..............................	12
Chariot d'état-major	1
Chariot de transport et chariot-fourragère ...	2

En outre, un caporal et quatre cavaliers appartenant à l'un des pelotons de guides de l'état-major d'armée sont mis à la disposition du commandement de l'artillerie (2).

Le service du commandant de l'artillerie dans une armée se borne à une direction générale et à une centralisation, puisqu'il n'a sous ses ordres immédiats aucune troupe de son arme; il n'existe en effet, dans aucune armée, de réserve générale de batteries, et les parcs d'armée rentrent, comme on le sait, dans les attributions de l'intendance d'armée.

PARC D'ARTILLERIE D'ARMÉE

Les établissements d'armée ou établissements de campagne de deuxième ligne se subdivisent, ainsi qu'on l'a déjà dit, en deux échelons; en ce qui concerne l'artillerie, les munitions du premier échelon, c'est-à-dire environ un tiers de l'approvisionnement de deuxième ligne, sont seules transportées dans des voitures, le reste fait partie du *dépôt central* ou des dépôts intermédiaires qu'on peut installer entre celui-ci et le premier échelon. Le parc d'artillerie d'armée comprend une réserve de matériel de guerre et de chevaux; il est en outre chargé de l'exécution des réparations; les bases de l'approvisionnement en munitions, tant dans la portion attelée que dans le dépôt central, sont calculées à raison de cinquante cartouches par fusil et cent coups par bouche à feu.

Le personnel du parc se compose de la direction, des troupes affectées au service du parc, de sections du train d'artillerie attelant du matériel de rechange et des voitures à munitions, et enfin d'une escouade du train civil pour le transport des munitions d'artillerie et d'infanterie, des harnachements de rechange et des outils de pionniers.

Direction. — Le directeur du parc est un colonel ou un lieutenant-colonel d'artillerie; le personnel de la direction comprend, outre cet officier supérieur :

3 capitaines,
2 officiers subalternes;
7 gardes d'artillerie,
3 chefs ouvriers techniques,
4 secrétaires,
4 plantons,
17 ordonnances,
14 chevaux de selle d'officiers.

Troupes pour le service du parc. — On affecte au service d'un parc d'artillerie d'armée deux détachements, l'un d'ouvriers, l'autre d'artificiers, comprenant chacun un officier subalterne avec 31 hommes, et une brigade de deux compagnies d'artillerie de forteresse, appartenant à l'armée permanente ou à la milice mobile. L'effectif de cette brigade est, dans les deux cas, le même; on en trouvera le détail dans le tableau placé en tête de la page suivante.

Sections du train d'artillerie. — Les sections du train d'artillerie ont un effectif total de 2 officiers subalternes, 1 vétérinaire (lieutenant ou sous-lieutenant), 228 hommes de troupe, 4 chevaux de selle d'officiers, 15 de troupe et 166 de trait (dont 24 haut-le-pied).

Le matériel attelé par ces sections comprend 73 voitures, savoir : 2 canons lourds, 4 canons légers, 8 caissons à munitions lourds, 8 caissons à munitions légers, 10 caissons à cartouches, 8 charrettes pour munitions lourdes, 6 charrettes pour munitions légères, 8 charrettes à cartouches, 4 forges (2 pour le personnel et 2 pour le matériel), 6 chariots de batterie (3 pour le personnel et 3 pour le matériel), 4 chariots de transport et 5 voitures de réserve (3 chariots pour le pain et 2 chariots fourragères) (1).

(1) En supposant pour le parc de corps d'armée la composition adoptée en 1873; les chiffres ci-dessus ne doivent donc être considérés que comme renseignement approximatif.

(2) Il existe à tous les états-majors des pelotons de guides tirés des régiments de cavalerie et détachant des hommes près des commandants des brigades et des régiments d'infanterie.

(1) Cette composition, en matériel et en personnel des sections

GRADES ET EMPLOIS	EFFECTIFS	
	OFFICIERS	TROUPE
Etat-major.		
Major commandant la brigade	1	»
Officier subalterne, adjudant-major en 2e	1	»
Médecin (lieutenant ou sous-lieutenant)	1	»
Fourrier-major	»	1
Caporal-fourrier	»	1
Caporal clairon	»	1
Ordonnances	»	3
Planton	»	1
Une compagnie d'artillerie de forteresse.		
Capitaine	1	»
Lieutenants et sous-lieutenants	4	»
Fourrier	»	1
Sergents	»	6
Caporaux-majors	»	4
Caporal-fourrier	»	1
Caporaux	»	16
Appointés	»	16
Clairons	»	4
Soldats	»	152
Une deuxième compagnie d'artillerie de forteresse	5 (1)	200
TOTAL DE LA BRIGADE	13	407

(1) Il y a en tout 8 chevaux de selle d'officiers.

Le reste des voitures de réserve se trouve au dépôt central.

Train civil. — Le train civil appelé à servir d'auxiliaire au train de l'armée est formé, à l'intérieur du royaume, par les directions territoriales du commissariat : les hommes qui font partie du train civil se recrutent par engagement volontaire pour la durée de la guerre ; il faut qu'ils aient cessé d'appartenir à l'armée permanente et à la milice mobile. Les limites d'âge fixées pour l'engagement sont cinquante ans, s'il s'agit de chefs d'escouade, et quarante-cinq pour les chefs de voiture. L'insigne distinctif des hommes du train civil consiste en un brassard placé au bras gauche. Les voitures et les chevaux ou mulets des escouades sont obtenus par voie de réquisition : ce sont généralement des voitures a deux roues.

En dehors du train civil organisé par les directions territoriales du commissariat, les corps mobilisés peuvent, si cela est nécessaire, en former ou en réquisitionner dans l'étendue de la zone occupée par l'armée d'opérations.

Au parc d'artillerie d'armée, l'escouade de train civil se compose de 50 hommes, 100 chevaux (ou mulets) de trait et 46 voitures à deux roues. Les munitions transportées sont renfermées dans des caisses.

On a vu, dans l'exposition successive des différents services de l'artillerie entrant dans la composition des armées, la répartition des munitions entre les différents échelons. Ces renseignements ont été résumés dans le tableau suivant, qui indique d'une manière générale les bases de l'approvisionnement en munitions de l'artillerie et de l'infanterie.

ARMES	DANS LES AVANT-TRAINS OU PORTÉES PAR LES HOMMES	DANS LES CAISSONS	AU PARC DIVISIONNAIRE	AU PARC DE CORPS D'ARMÉE	AU PARC D'ARMÉE	TOTAL
Troupes endivisionnées.						
Bouche à feu de 7 (Ret.)	42	100	56 1/4	102	100	400 1/4
Bouche à feu de 9 (Ret.)	34	96	72	101	100	403
Fusil d'infanterie	88	»	48	48	50	234
Troupes supplétives.						
Bouche à feu de 7 (Ret.)	42	100	»	158	100	400
Bouche à feu de 9 (Ret.)	34	96	»	173	100	413
Fusil d'infanterie	88	»	»	100	150	238

Les réserves renfermées dans les établissements du territoire portent l'approvisionnement total, par bouche à feu, à 600 coups pour les batteries de l'armée de première ligne ; celles de l'armée de deuxième ligne n'ont que 300 coups par pièce, ainsi qu'on l'a exposé dans la deuxième partie de cette étude : on a également indiqué, à propos du budget de l'artillerie, la quantité de munitions d'infanterie préparées en temps de paix.

TRAIN D'ARTILLERIE

On sait que dans tous les corps de troupe et services de première ligne, le train est exclusivement militaire ; dans les services d'armée, au contraire, les transports sont assurés en majeure partie par le train auxiliaire ou train civil et par les chemins de fer.

Le train d'artillerie, en particulier, fournit des sections ou des détachements :

1° Au quartier général d'armée, aux commandements d'artillerie et du génie d'armée, à l'état-major d'intendance d'armée ;

2° A la direction de santé, à la direction du commissariat, à la direction des transports et au parc d'artillerie d'armée.

Dans les services et établissements mentionnés au 1°, le train d'artillerie est seul employé pour les transports ; dans ceux indiqués au 2°, il fonctionne concurremment avec le train civil.

L'effectif des différentes fractions du train d'artillerie — non compris le détachement affecté au commandement d'artillerie d'armée et les sections du parc d'artillerie d'armée — est indiqué dans le tableau ci-contre :

ARTILLERIE DES DIVISIONS DE CAVALERIE

Nous ne possédons, relativement à l'organisation des divisions de cavalerie, que les renseignements

de parc d'armée, est antérieure à l'adoption du canon de 9 (Ret.) et des nouvelles munitions de 7 c.



ÉTATS-MAJORS ET SERVICES	OFFICIERS ET ASSIMILÉS	TROUPE	CHEVAUX — DE SELLE — d'officiers.	CHEVAUX — DE SELLE — de troupe.	CHEVAUX — DE TRAIT	VOITURES — A 2 ROUES	VOITURES — A 4 ROUES
PREMIÈREMENT							
État-major d'armée. — Une section	1	57	2	6	53	1	11
Commandement du génie d'armée. — Un détachement	»	7	»	»	12	»	3
État-major d'intendance d'armée. — Une section	1	43	2	4	37	1	7
DEUXIÈMEMENT							
Direction de santé d'armée. Une section	2	26	2	4	16	»	4
Direction du commissariat d'armée. — Un détachement	»	21	»	3	26	»	7
Direction des transports d'armée. — Un détachement	»	3	»	»	6	»	2

encore incomplets fournis par la presse militaire italienne (1).

A chaque division de cavalerie doit être affectée une brigade de trois batteries à cheval de 7 c. formées à six pièces et se composant en tout, comme personnel et matériel, de : 16 officiers, 458 hommes, 198 chevaux de selle de troupe, 288 de trait et 51 voitures à quatre roues. Chaque batterie a donc 17 voitures, 6 pièces, 6 caissons d'artillerie, 3 chariots de batterie, 1 forge et vraisemblablement un caisson à cartouches. Les pièces et les caissons sont attelés à six chevaux.

Si, comme on peut le supposer, les régiments de cavalerie et les batteries entrant dans la composition des divisions de cavalerie sont pris dans les troupes supplétives de corps d'armée, on voit que la proportion de l'artillerie par rapport à l'ensemble de l'armée est peu altérée et que le service de l'approvisionnement en munitions peut ne pas être modifié, à la condition que les batteries de cavalerie se réapprovisionnent aux parcs de corps d'armée.

Dans l'hypothèse où nous nous plaçons, l'armée italienne de première ligne, comprenant dix corps d'armée, les divisions de cavalerie pourraient difficilement dépasser le nombre de 3 et les batteries à cheval celui de 9, ce qui diminuerait donc, au maximum, de 18 bouches à feu le chiffre total des pièces de l'armée.

Conformément aux règles de la formation de l'armée, on doit également admettre que le train d'artillerie fournit un détachement pour le transport des équipages de l'état-major de la division.

BATTERIES DE MONTAGNE

D'après l'instruction de mobilisation de 1873, chaque régiment d'artillerie de forteresse devait posséder le matériel nécessaire à l'organisation de deux batteries de montagne, ce qui permettait de former huit batteries de montagne en temps de guerre. Depuis l'époque où cette instruction a paru, il a été créé des batteries de montagne dès le temps de paix; elles sont actuellement au nombre de six et l'on doit, d'après le budget de 1881, posséder le matériel de six autres batteries de réserve. C'est donc le chiffre maximum de douze batteries que nous admettrons en cas de mobilisation.

(1) *Esercito* du 10 avril 1881.

Matériel des batteries de montagne. — Les batteries de montagne sont armées de canons de 7 c. en bronze comprimé, se chargeant par la culasse, 7 B R (Ret). Le matériel de montagne de 7 c. a été adopté en 1880, et a remplacé celui de 8 c., se chargeant par la bouche.

Le canon de montagne de 7 c. (calibre exact 75 mill.) est muni d'une fermeture à coin cylindro-prismatique et pèse 97 kilogrammes. La longueur totale de la bouche à feu est de 1 mètre, celle de la partie rayée de 696 millimètres; les rayures sont au nombre de douze.

On emploie avec le canon de 7 une charge de tir de 300 grammes; les projectiles sont ceux de 7 c. de campagne ancien modèle.

L'obus ordinaire pèse 3 k. 720 et renferme 220 grammes de poudre; le shrapnel pèse 4 k. 250 et contient 10 grammes de poudre et 99 balles. La boite à mitraille est identique à celle du canon léger de campagne. Le forcement de l'obus et du shrapnel s'obtient à l'aide d'une chemise de plomb : le premier de ces projectiles est armé de la fusée percutante, modèle 1879; le second de la fusée à temps, modèle 1873, graduée de 300 à 2,000 mètres.

L'obus a une vitesse initiale de 282 mètres et une portée extrême de 4,130 mètres sous l'angle de 40°; la graduation de la hausse ne s'étend d'ailleurs que jusqu'à 3,000 mètres.

Les expériences entreprises en vue d'adopter pour le canon de 7 de montagne un affût spécial en fer n'ont pas encore amené de résultat définitif (1) : on a seulement adopté, à titre provisoire, l'ancien affût en bois, modèle 1844, pour canon de 8 c., en lui faisant subir les transformations nécessaires au tir du canon de 7. L'affût de 8 ressemble à l'affût de 4 de montagne français; on l'a muni d'exhaussements en fer qui permettent de donner à l'angle de tir la valeur de 21°; la limite de cet angle au-dessous de l'horizon est — 10°.

L'affût provisoire de 7 de montagne pèse avec ses roues 141 k. 700; il a une voie de 820 millimètres et une hauteur de genouillère de 710 millimètres.

Le transport du matériel de montagne exige quatre mulets de combat par pièce : un mulet pour le canon, un second pour le corps de l'affût avec son essieu, un troisième pour les roues et la limonière, un

(1) Divers types d'affûts ont été essayés : un affût en fer avec tampon élastique, du système du général Engelhardt, doit être mis en expérience dans les corps de troupe; il pèse 140 kilogrammes, sa voie et sa hauteur de genouillère sont de 710 millimètres et les limites de l'angle de tir + 20° et — 10°.

quatrième enfin pour deux caisses à munitions. Le mulet de roues porte, en outre, une caisse renfermant des accessoires nécessaires au service de la pièce et les boîtes à mitraille avec les charges qui leur correspondent.

Chaque caisse à munitions contient 5 obus, 5 shrapnels et 11 charges.

Composition des batteries. — La mise en service du matériel de 7 est venue modifier la composition des batteries de montagne qui est actuellement la suivante :

La batterie se divise en deux fractions :

La batterie proprement dite, comptant à son effectif : 1 capitaine, 3 lieutenants ou sous-lieutenants, 150 hommes de troupe, 8 chevaux de selle d'officiers et 55 animaux de bat ;

Et la colonne de munitions dont le personnel se compose, de 1 officier subalterne, 50 hommes de troupe, 2 chevaux de selle d'officier et 31 animaux de bât.

Le matériel de la batterie comprend 6 canons (1), 7 affûts, 1 forge, 42 caisses à munitions d'artillerie, 1 caisse pour les accessoires de la forge et 14 pour la comptabilité, les outils et les approvisionnements divers ; celui de la colonne de munitions, 36 caisses à munitions d'artillerie, 4 pour les approvisionnements divers. Les mulets portent, en outre des corbeilles, des filets renfermant des vivres, des sacs, etc. Un certain nombre de mulets sont d'ailleurs haut-le-pied.

Chaque bouche à feu est approvisionnée, en tout, à 134 coups. La batterie transporte en effet 210 obus, 210 shrapnels et 24 boîtes à mitraille, la colonne de munitions 180 obus et 180 shrapnels. Le nombre des charges est supérieur à celui des projectiles.

Sections de parc de montagne. — A chaque batterie de montagne est attachée une section de parc de montagne, transportant une réserve de munitions d'artillerie et d'infanterie ; elle joue, par rapport aux troupes de montagne, le même rôle que le parc divisionnaire, relativement à celles de campagne. Le matériel de ces sections est déposé, en temps de paix, dans les forts d'arrêt ; il comprend, par unité, 14 charrettes à munitions de 7 BR (Ret), 8 charrettes à cartouches, 20 caisses à cartouches, 1 forge de montagne et 3 charrettes de bataillon. Le transport de ce matériel exige 40 animaux de trait ou de bât ; il y en a en outre 4 haut-le-pied dans chaque section.

Le personnel de la section se compose de 1 officier subalterne, 80 hommes de troupe, 2 chevaux de selle d'officier et des mulets et chevaux indiqués ci-dessus. La section a un approvisionnement (1) total de 184,000 cartouches, 288 obus, 288 shrapnels et 24 boîtes à mitraille.

Une dernière réserve de munitions d'artillerie et d'infanterie est contenue dans les magasins des *forts d'arrêt*.

L'approvisionnement total des bouches à feu est, par suite, conforme au tableau ci-dessous :

	OBUS	SHRAPNELS	BOITES A MITRAILLE	OBSERVATIONS
Batterie de manœuvre.......	210	210	24	74 coups par pièce = 35 obus, 35 shrapnels, 4 boîtes à mitraille.
Colonne de munitions.......	180	180	—	60 — = 30 obus, 30 shrapnels.
Section de parc.............	288	288	24	100 — = 48 obus, 48 shrapnels, 4 boîtes à mitraille.
Forts d'arrêt................	—	—	—	50 — = 25 obus, 25 shrapnels.

SERVICES DE L'ARTILLERIE AUPRÈS DU COMMANDEMENT SUPÉRIEUR

Commandement général de l'artillerie. — Le commandement général de l'artillerie joue, par rapport à l'ensemble des forces mobilisées, le même rôle que le commandement d'artillerie d'armée dans une armée. Il comprend le personnel suivant :

Officier général, commandant général........ 1
Colonel, chef d'état-major 1
Lieutenant-colonel ou major 1
Capitaines.................................. 2
Officiers subalternes, officiers d'ordonnance... 2
Lieutenant ou sous-lieutenant comptable 1
Secrétaires................................. 4
Plantons 4
Ordonnances 11
Chevaux de selle d'officiers................ 16

Détachement du train.

Caporal..................................... 1
Soldats 8
Cheval de selle de troupe 1
Chevaux de trait............................ 16
Chariot d'état-major 1
Chariots de transport et fourragères......... 3

(1) Dans les manœuvres exécutées par l'artillerie de montagne en 1881, on a formé, à titre d'essai, des batteries de montagne à 8 pièces, pouvant se scinder chacune en deux demi-batteries de 4 pièces. L'unité tactique devenait ainsi la demi-batterie, plus facile à manœuvrer que la batterie de 6 pièces ; au dire de l'*Italia militare* du 22 septembre dernier, cette solution a paru avantageuse aussi bien au point de vue de l'emploi sur le champ de bataille, qu'au point de vue administratif et à celui de la constitution de la réserve.

(1) Chaque coffre à cartouches renferme 1,200 cartouches et chaque charrette 20,000.

Un caporal et six cavaliers appartenant à un peloton de guides sont attachés au commandement général de l'artillerie.

Intendance générale. — L'état-major de l'intendance générale comprend une section d'artillerie, composée d'un officier supérieur et d'un officier inférieur; un officier supérieur et deux officiers inférieurs d'artillerie sont de même attachés à la direction générale des transports; on peut en employer aussi au service de l'inspection des chemins de fer, mais le nombre n'en est pas déterminé.

Train d'artillerie. — Le train d'artillerie forme, outre le détachement affecté au commandement général de l'arme, les fractions indiquées dans le tableau ci-dessous :

ETATS-MAJORS ET SERVICES	OFFICIERS	TROUPE	CHEVAUX			VOITURES	
			DE SELLE		DE TRAIT	A 2 ROUES	A 4 ROUES
			d'officiers.	de troupe.			
Etat-major du grand quartier général. — Une section.....	1	70	2	3	73	1	17
Commandement général du génie. — Un détachement...	»	9	»	1	16	»	4
Etat-major de l'intendance générale. — Un détachement..	1	53	2	3	46	2	9
Direction générale des transports. — Un détachement...	»	7	»	1	12	»	3

L'étude des différentes formations d'artillerie qui entrent dans la composition ordinaire de l'armée de campagne est maintenant terminée. Dans le cas où l'armée serait appelée à opérer contre des places fortes, des *équipages de siège* lui seraient adjoints; il a paru préférable de ne pas donner l'organisation de ces formations spéciales avec celle des troupes de campagne, sauf à l'exposer en même temps que le service des régiments d'artillerie de forteresse : nous donnerons alors une description sommaire du matériel servi par cette artillerie.

(A suivre.) (55)

L'INSTRUCTION ALLEMANDE SUR LE TIR

COMMENTÉE

—

Les doctrines de tir généralement acceptées à cette heure dans l'armée allemande ont mis huit à dix années environ pour passer, comme disent nos voisins, dans *la chair et le sang* de leur infanterie — si toutefois cette assimilation est bien parfaite aujourd'hui.

La période de gestation de ces doctrines, qu'on a appelées les nouvelles théories de tir, a commencé avec la publication de l'instruction du 28 septembre 1875, qui contient en germes toutes les idées actuelles. C'est pendant cette période qu'on distribua aux corps de troupe, à titre de document secret, le rapport Mieg (1) (paraphrase de l'ancienne instruction et précurseur de la nouvelle), et que l'on convoqua pour la première fois des officiers supérieurs à l'*Informations-Cursus* de Spandau (2). Dans ces conférences furent développées les idées qui devaient servir d'assises à la nouvelle instruction sur le tir. Les journaux militaires allemands et même quelques organes politiques (3) rendirent compte dans un langage sibyllin, plein de réticences, des sujets traités aux conférences de l'*Informations-Cursus*, et commencèrent à lever un coin du voile cachant aux regards indiscrets les documents où les théories nouvelles étaient exposées. Ces renseignements furent recueillis par la presse étrangère; le mystère dont ils étaient entourés excita la curiosité, échauffa les esprits, et peu à peu l'engouement gagna les écoles, se répandit dans les troupes, et l'on vit paraître des ouvrages, soi-disant bâtis d'après les idées nouvelles, œuvres de doctrinaires qui poussèrent leurs spéculations toutes théoriques jusqu'à leurs dernières conséquences, sacrifiant à une idée systématique les facteurs si divers qui interviennent dans une action de guerre.

La deuxième période, période de polémique, vit s'élever une guerre de plume entre les champions de l'école tactique et ceux de l'école technique. Elle commença à peu près à l'époque de la publication de la deuxième partie de l'*Histoire de la tactique depuis 93 jusqu'à nos jours*, de *Boguslawski*, qui prit vigoureusement à partie les théories nouvelles (4). L'apparition de l'instruction sur le tir du 27 novembre 1877 (5) n'apaisa pas les esprits, et maintes lances furent encore rompues à propos de ces questions si brûlantes (6) sans qu'il fut possible tout d'abord de voir si le bon sens finirait ou non par triompher des exagérations des doctrinaires des deux camps. Plus tard éclatèrent les plaintes et doléances de l'infanterie allemande, au sujet de la contradiction qui semblait, au point de vue de la tactique des feux, exister entre le règlement d'exercices et l'instruction sur le tir. Cette question, agitée avec une certaine vivacité par les partisans ou les adversaires du règlement, donna naissance à de nombreuses discussions qui n'ont pas été stériles. C'est grâce à ces contro-

---

(1) *Die Verwendung des Infanterie Gewehrs Modell* 1871, *nebst einer Anleitung zum Distanzschätzen. Spandau*, 1876 (Voir dans le n° 365 de la *Revue* (*Nouvelles militaires*) une correspondance de Munich adressée à l'*Allgemeine Militär Zeitung*).

(2) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n° 356.

(3) Comptes rendus de la *Gazette de l'Allemagne du Nord* (voir la *Revue militaire de l'étranger*, n° 362); de la *Gazette de Cologne* (voir la *Revue militaire de l'étranger*, n° 365), et des *Feuilles militaires austro-hongroises* (voir la *Revue militaire de l'étranger*, n° 366).

(4) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n° 370.

(5) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n°s 387, 389 et 391.

(6) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n°s 379 et 385.



verses et aux modifications apportées au règlement d'exercices (1) que les angles commencèrent à s'arrondir, et que l'immense majorité du public militaire allemand en arriva de plus en plus à partager une opinion commune sur les feux et le tir de l'infanterie.

Aujourd'hui l'armée allemande est entrée plus largement encore dans la période des concessions réciproques entre partisans de systèmes opposés, et il devient possible, en commentant l'instruction sur le tir actuellement en vigueur, d'exposer les idées qui ont cours sur les questions de tir proprement dites, comme l'a fait déjà la *Revue* pour la tactique des feux et les méthodes de conduite des tirs de combat. On continuera à suivre le plan antérieurement adopté, c'est-à-dire à présenter un certain nombre de monographies dont on formera plus tard un ensemble, dégagé alors des mille détails qui empêcheraient de saisir avec une netteté suffisante les idées générales qu'il importe surtout de mettre en relief (2).

On commencera par étudier les règles d'emploi des lignes de mire du fusil Mauser, et les limites du tir individuel, parce que ce sont là les questions sur lesquelles existent les divergences peut être les plus accentuées entre nos idées et celles de nos voisins (3).

La simple lecture dans l'instruction allemande sur le tir (4) des règles d'emploi des lignes de mire du fusil Mauser suffit pour se rendre compte de cette divergence de vues sur le choix des principes qui doivent servir de base aux règles de tir d'une arme de guerre. Prenons, en effet, comme exemple la règle d'emploi de la petite planche, c'est-à-dire de la hausse de 350 mètres (1), règle que l'on peut formuler comme il suit : Pour les distances comprises entre la bouche du canon et 350 mètres, employer la petite planche contre des objectifs plus larges que le corps humain et de hauteur d'homme ; l'employer également, pour les distances de 270 à 350 mètres, lorsque cet objectif est de demi-hauteur d'homme (2); dans les deux cas, viser le pied du but. (3).

Il y a certainement dans ce langage quelque chose qui résonne d'une façon étrange pour une oreille française? Ne sommes-nous pas surpris d'entendre recommander l'emploi de la hausse de 350 mètres à des distances comprises entre 0 et 350 mètres, lorsque la zone dangereuse théorique totale de la trajectoire de 350 mètres n'est que de 110 mètres environ et que la flèche de cette trajectoire est de 1^m29? Puis, si les prescriptions faites au soldat allemand de viser le bas du but et de régler l'emploi de sa hausse en raison de la largeur et de la hauteur de l'objectif ne nous frappent point au même degré, n'éveillent-elles pas cependant notre attention et ne nous portent-elles pas à rechercher la cause des différences qui existent entre les règles de tir allemandes et les nôtres ?

Les hausses du Mauser, comme celles de notre fusil, sont déduites de la connaissance de la trajectoire moyenne, et les distances qui servent chez nos voisins à désigner les hausses indiquent, comme chez nous, la portée de but en blanc correspondant à leur emploi. Il a de même été admis dans les deux armées qu'il est impossible de régler le tir à chaque distance par une hausse ou une règle spéciales, sans engendrer de la confusion, et l'on a par suite reconnu la nécessité, puisque chaque ligne de mire n'a qu'un seul but en blanc, de partager l'espace situé en avant du tireur en un certain nombre de zones correspondant chacune à l'emploi d'une ligne de mire spé-

(1) Ordre de cabinet du 24 avril 1879, inséré dans le n° 12 du *Verordnungs Blatt* de la même année.

(2) C'est ainsi que les articles intitulés :
Une application des séries des coups touchés à la direction des feux de guerre (*Revue*, n° 514),
Les salves d'essaims en Allemagne (*Revue*, n° 519),
Etude allemande sur la tactique des feux de l'infanterie (*Revue*, n° 52.),
Les feux d'infanterie dans la guerre de forteresse (*Revue*, n° 518),
Calcul de la consommation des cartouches dans l'armée allemande (*Revue*, n° 530),
La tactique de l'infanterie d'après les annales de Lœbell (*Revue*, n°s 519 et 521),
ont amené et préparé :
L'article général intitulé *La tactique des feux de l'infanterie allemande* (*Revue*, n° 534),
Article qui a été complété par :
La tactique des feux de l'infanterie austro-hongroise (*Revue*, n° 540),
établissant un parallèle entre les doctrines allemandes et les doctrines austro-hongroises.
D'un autre côté, les monographies intitulées :
Les tirs de combat individuels dans l'armée allemande (*Revue*, n° 521),
Tirs de combat avec application d'une idée tactique (*Revue* n° 515),
Tirs de combat par groupes en Allemagne (*Revue*, n°s 537 et 538),
Tirs de combat avec un thème défensif (*Revue*, n° 544),
sont la préface d'une étude générale sur les *tirs de combat*.

(3) Qu'il nous suffise de rappeler que les Allemands considèrent le feu des tireurs d'élite au delà des limites de 400 mètres comme un véritable gaspillage de munitions. « Le coup de feu isolé ne doit pas être pris en considération, il se perd dans l'espace ; il peut frapper par hasard un adversaire, mais les chances qu'il a de l'atteindre sont très faibles. » (*Moderne Feuertaktik*)

(4) Paragraphes 1, 3 et 4 de l'appendice H de l'instruction allemande sur le tir du 15 novembre 1877.

(1) Les trois premières hausses du Mauser sont : la hausse fixe (270 m.), la petite planche (350 m.) et la hausse de 400 mètres. La petite planche est la véritable ligne de mire naturelle du Mauser ; la hausse fixe est plutôt une ligne de mire éventuelle à employer contre des buts de demi-hauteur d'homme ou plus petits ; tandis que la hausse de 400 mètres est la hausse spéciale contre la cavalerie. Aussi, dans le langage vulgaire, la hausse fixe est appelée *Halbemann-Visir*, la petite planche *Ganzemann-Visir*, et la hausse de 400 mètres *Reiter-Visir*. (*Infanterie-Zugführer*, page 41.)

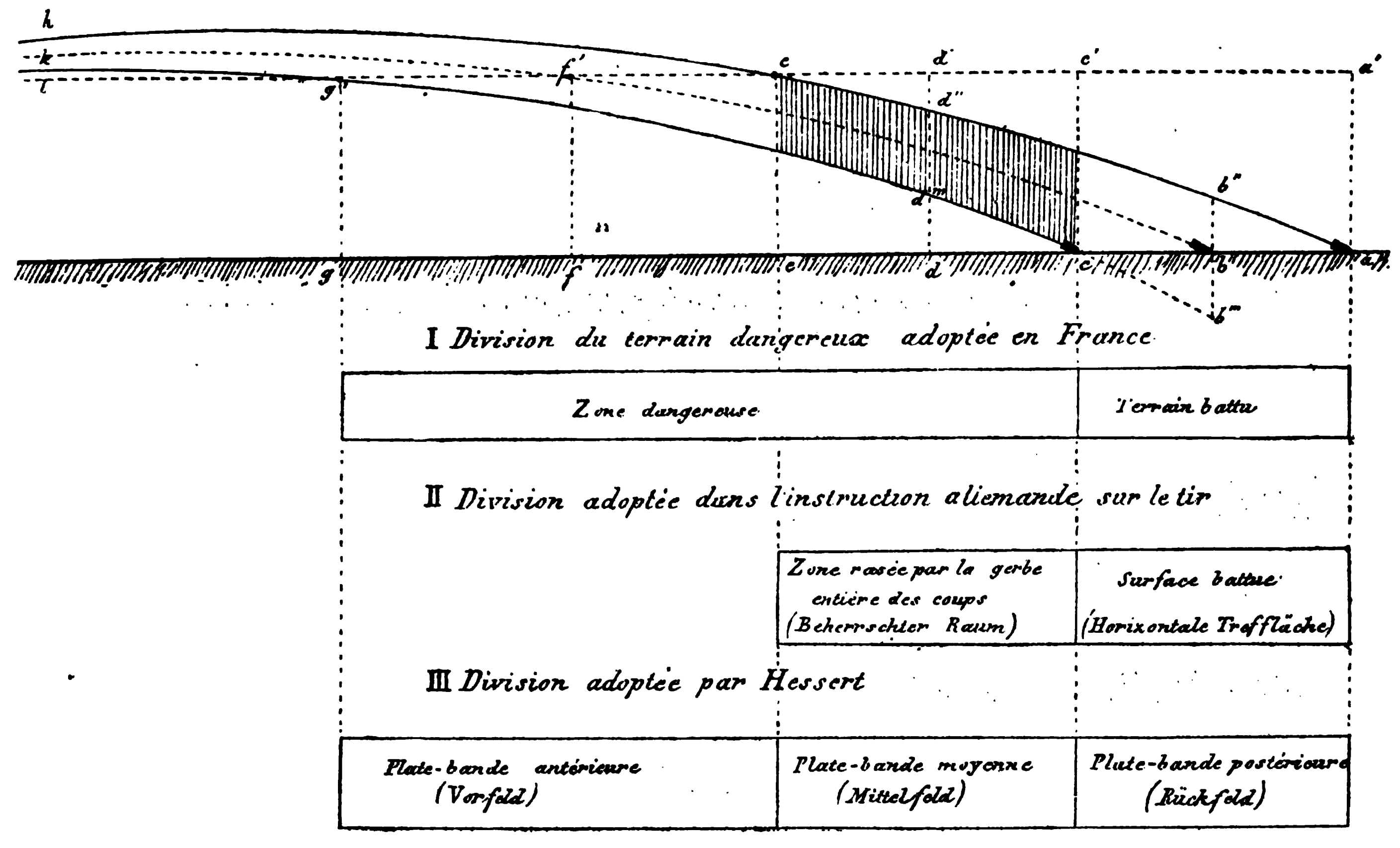
(2) Par objectif de demi-hauteur d'homme il faut entendre des objectifs de 1^m10, c'est-à-dire de la hauteur d'un homme agenouillé.

(3) Les instructions du 28 septembre 1875 sur le tir à la cible de l'infanterie prescrivaient encore l'usage de deux points de mire normaux : le *bas* et le *milieu* du but, le premier comme point de mire de guerre, le second comme point de mire des exercices de tir. Depuis la publication de l'instruction du 15 novembre 1877, les troupes allemandes visent, en toutes circonstances, le bas du but, sauf entre 35 et 75 mètres et entre 75 et 200 mètres où ils pointent, suivant le cas, à une ou deux hauteurs apparentes de tête au-dessous du but, lorsque ce but est plus petit qu'une demi-hauteur d'homme.

ciale. Le soldat peut se borner ainsi à apprécier dans quelle zone est entré l'adversaire, et en tirant avec la ligne de mire correspondante, il peut espérer, si le coup est bien lancé, que l'ennemi sera atteint quelque part. Certes, il ne lui est pas possible de préciser où; mais l'important à la guerre étant de mettre des adversaires hors de combat, le but recherché est considéré comme atteint.

Où le désaccord commence à se produire, c'est lorsqu'il s'agit de déterminer les zones d'emploi des différentes lignes de mire. Ainsi, tandis que dans notre armée cette délimitation est faite en s'appuyant principalement sur des considérations déduites des élévations de la trajectoire moyenne au-dessus d'une ligne de mire horizontale dirigée sur la ceinture d'un homme debout, et des étendues des zones dangereuses théoriques correspondant à un objectif de 1m60 de hauteur, on se base, en Allemagne, sur les élévations de la trajectoire supérieure de la gerbe des coups au-dessus du sol supposé horizontal, sur les profondeurs des *zones rasées* (1), à la hauteur d'un homme debout

(1), On donne, en Allemagne, le nom de *zone rasée par la gerbe entière des coups* (*der beherrschte Raum*) à la zone comprise entre la ligne de chute de la trajectoire inférieure de la gerbe et la limite antérieure de la zone dangereuse théorique de la trajectoire supérieure. Ce terme n'est guère employé que lorsqu'on parle de *la gerbe des coups d'un tir individuel*. Quelques auteurs allemands, et entre autres le lieutenant-colonel *Ferd. von Hessert*, dans son ouvrage intitulé *die Fehlschusswirkung*, l'effet des coups manqués, *des feux en plates-bandes*, appellent cette zone *Mittelfeld*, c'est-à-dire plate-bande moyenne. Ces auteurs désignent alors par le terme de *Rückfeld*, plate-bande postérieure, la surface comprise entre les lignes de chute des trajectoires extrêmes et que nous appelons le terrain battu, tandis qu'ils donnent le nom de *Vorfeld*, plate-bande antérieure, à la partie de la zone dangereuse théorique de la trajectoire inférieure qui s'étend depuis la limite antérieure de cette zone jusqu'à la limite antérieure de la *zone rasée* (voir la figure ci-dessous).



LÉGENDE

a Point de chute de la trajectoire supérieure de la gerbe.
b Point de chute de la trajectoire moyenne (but en blanc de la hausse).
c Point de chute de la trajectoire inférieure.
d'' d''' Noyau de la *zone rasée*.
e Limite antérieure de la zone dangereuse de la trajectoire supérieure.
f Limite antérieure de la zone dangereuse de la trajectoire moyenne.
g Limite antérieure de la zone dangereuse de la trajectoire inférieure.
a a' = *g g'* = une hauteur d'homme = 1m80.
f b Zone dangereuse moyenne (*Bestrichener Raum*).

$a\,b = b\,c;\ c\,d = d\,e.$

$$d\,b = d\,f = \frac{\text{zone dangereuse moyenne}}{2}$$

a g Surface de réception.
a h Trajectoire supérieure de la gerbe.
b k Trajectoire moyenne de la gerbe.
c l Trajectoire inférieure de la gerbe.
b'' b''' Hauteur du groupement des coups à la portée de but en blanc de la hausse.

Quand il s'agit, au contraire, de la gerbe des coups d'un tir collectif, les Allemands désignent le *terrain dangereux* par l'expression *der vom Visir gedeckte Raum*, le *terrain battu* par *die horizontale Treff-Fläche* et la zone dangereuse par *der bestrichene Raum*. Les Allemands ne divisent pas comme nous la surface battue en *noyau*, *enveloppe* et *traîne*, ils se servent bien du terme de noyau *Trefferkern*, mais ils désignent plus spécialement ainsi le terme le plus élevé d'une série de coups touchés, d'une série représentative de la densité des empreintes, de l'effet destructif d'une gerbe. (Voir dans le n° 514 de la *Revue* l'article intitulé : *Une application des séries des coups touchés à la direction des feux de guerre*).

(à genou ou couché), par la gerbe entière des coups de la série, ainsi que sur le rapport existant entre les largeurs des groupements à chaque distance et les objectifs de guerre les plus habituels. En d'autres termes, l'on tient compte chez les Allemands de la tension de la trajectoire, puisque les ordonnées des trajectoires extrêmes de la gerbe se déduisent de celles de la trajectoire moyenne par l'addition ou la soustraction des demi-axes verticaux des groupements, ainsi que de la justesse de l'arme. Cette justesse trouve en effet son expression favorite en Allemagne dans les dimensions des surfaces où l'arme groupe ses coups à chaque distance, déduction faite, comme nous le verrons plus tard, d'un certain pour cent de coups anormaux, pour cent variable avec la distance (1).

Les Allemands ont donc fait entrer dans les considérations destinées à fixer les limites d'emploi de leurs lignes de mire les deux facteurs qui influent sur les effets balistiques d'une arme de guerre, c'est-à-dire sa justesse et la forme de sa trajectoire, tandis que chez nous ce dernier facteur a été plus exclusivement pris en considération (2).

Ainsi, par exemple, la limite d'emploi de la petite planche, qui est la hausse normale à employer contre de l'infanterie debout, a été réglée de manière qu'un tireur, en continuant à viser avec cette hausse à toutes les distances comprises entre 0 et 350 mètres le pied d'un objectif se rapprochant de lui sur un sol horizontal, ne pût jamais voir la partie supérieure du groupement de ses coups atteindre une hauteur d'homme ; par suite les gerbes successives de ses coups ne sortiraient pas du corps de son adversaire.

D'un autre côté, nos règles de tir et d'emploi du feu n'assignent pas de borne au tir individuel. On admet au contraire, dans l'armée allemande, qu'il n'est pas possible, au-delà de 650 mètres si la distance est exactement connue et la hausse parfaitement réglée, ou de 450 mètres si ces deux conditions ne sont pas remplies, de compter sur l'efficacité du feu, à moins d'avoir recours au tir collectif, c'est-à-dire à l'action réglée et rapide sinon simultanée d'un grand nombre de fusils sur un seul et même objectif. En d'autres termes, il a été assigné en Allemagne une limite à l'emploi du tir individuel, limite basée sur les propriétés balistiques de l'arme, l'adresse du tireur et les erreurs moyennes d'appréciation des distances (1).

Les considérations précédentes paraissent devoir suffire pour donner une idée générale des divergences d'opinions qui existent en France et en Allemagne sur les limites d'emploi des hausses, sur le choix du point de mire normal et sur les limites d'efficacité du tir individuel ; néanmoins il ne sera peut-être pas inutile d'approfondir un peu le sujet et de faire connaître, à l'aide de documents officiels ou d'ouvrages

---

(1) Les Allemands se servent aussi du rayon du cercle contenant la meilleure moitié des coups (*Kleiner Radius*) pour comparer la justesse de deux modèles d'armes, et cependant, quand ils veulent apprécier la valeur relative de leur tir comme armes de guerre, ils préfèrent recourir à un procédé mettant en relief à la fois leur justesse et la tension de leur trajectoire. Ils expriment dans ce but les effets destructifs des gerbes, par des séries de coups touchés (*Trefferreihe*), c'est-à-dire des séries de densité des empreintes ; puis ils comparent entre elles la régularité de ces séries, leurs longueurs totales, les longueurs de leurs parties efficaces (parties où l'on peut relever 10 ou 15 empreintes), la force du terme qui figure le noyau et celle des autres termes. — Ces séries peuvent aussi être exprimées graphiquement à l'aide de courbes, dites *Trefferberg*, littéralement monticules de coups touchés, nos courbes de densité des empreintes. Ces graphiques permettent de se rendre compte de l'effet destructif des gerbes à comparer, par un simple examen de l'élévation du monticule, de la longueur de son plateau, de la largeur de son pied et de la régularité de ses pentes.

(2) Nous ne voulons pas dire par là que nos règlements tactiques et notre manuel de tir n'aient tenu compte nulle part du résultat de comparaisons établies entre le degré de justesse de l'arme, c'est-à-dire des groupements de ses coups aux différentes distances et de certains objectifs de guerre ou de tir à la cible. Ainsi les limites d'emploi du feu données à l'article 406 de notre école du soldat sont déduites de considérations se rapportant au groupement des coups d'une série, et dans le chapitre V de la troisième partie du manuel de l'instruction de tir du 12 juin 1877 on lit également : « qu'il y avait lieu de tracer » sur les cibles des surfaces qui, pour toutes les distances, fussent en rapport avec la justesse de l'arme, mais de dimensions telles qu'un bon tireur pût y loger la presque totalité » de ses coups, dans un tir exécuté à bras francs avec des » cartouches de fabrication courante ». Notre manuel ne commence à différer sur ce chapitre avec les idées généralement acceptées en Allemagne, que lorsqu'il exprime l'opinion « que » la difficulté de régler le tir étant la même en hauteur qu'en » direction, et le groupement des coups affectant généralement » une forme circulaire, on a donné cette forme circulaire aux » surfaces à atteindre ». Les Allemands, se basant sur les résultats consignés dans le tableau n° 1 que nous donnerons dans un prochain numéro et sur ce fait qu'un homme isolé debout, occupe plus de hauteur que de largeur, sont d'avis que le tir est plus facile à régler en hauteur qu'en direction jusqu'à 350 mètres, si l'on tire sur des adversaires isolés ou groupés par deux, tandis qu'aux distances supérieures à 400 mètres (où d'après leur avis le tir individuel n'est plus de mise) le tir est plus facile à régler en direction qu'en hauteur.

Ils admettent aussi que lorsqu'on doit tirer à des distances où la hauteur maxima des panneaux réglementaires (2m40 pour les cibles de section reposant sur le petit côté) n'est plus en rapport avec la hauteur du groupement, il faut placer des panneaux en colonne l'un derrière l'autre. Le nombre des panneaux et leur écartement sont réglés dans ce cas d'après l'étendue de la zone dangereuse de la distance, pour éviter qu'un même projectile ne fasse plusieurs empreintes dans les panneaux successifs. Le centre du dispositif doit marquer la distance à laisser entre le but et les tireurs.

Ainsi donc, si l'on voulait qu'un panneau unique pût recueillir à 800 mètres les 89/100 des coups tirés, il devrait avoir au moins 2m80 de hauteur (l'inspection du tableau n° 1 le prouve) ; or, comme la zone dangereuse à cette distance est de 32 mètres pour un objectif de 1m80 de hauteur, la balle qui raserait le panneau de 2m80 de hauteur à son bord supérieur frapperait le sol à une distance horizontale de $\frac{32 \times 2,8}{1,8} = 49^{m}77$

Deux panneaux placés en colonne à 32 mètres l'un de l'autre suffiraient, par suite, pour recueillir toutes les balles ; le premier devrait avoir 1m80 et le second 1 mètre environ de hauteur (barre tracée à 1 mètre au-dessus du sol.)

(1) Des expériences nombreuses faites à Spandau ont fait ressortir que la moyenne des erreurs d'appréciation commises jusqu'à 1,200 mètres est égale au 1/6 ou au 1/7 de la distance évaluée, soit en moyenne de 15 mètres par 100 mètres. (Voir l'article intitulé : *Une application des séries des coups touchés* dans le n° 514 de la *Revue*).

spéciaux (1), les raisons qui ont déterminé les Allemands à adopter des solutions différentes des nôtres. Nous ne considérerons que le cas unique de la *petite planche*, et comme nos explications pourraient être appliquées à toute autre hausse, nous serons autorisé à généraliser nos conclusions.

Il nous faudra, dans cette étude, nous appuyer à chaque instant sur des considérations relatives au groupement des coups d'une série de balles lancées par un tireur adroit, — à la forme générale de la gerbe, — à la profondeur du terrain dangereux efficace et à celle de la zone rasée par toute la gerbe (2), lorsque ses balles rencontrent une surface de réception horizontale ou sensiblement parallèle à la ligne de mire.

Nous commencerons donc par exposer comment ces questions sont envisagées en Allemagne, en suivant dans nos développements l'ordre même où elles viennent d'être énumérées. Nous donnerons ainsi satisfaction à un vœu exprimé à différentes reprises dans notre littérature militaire et nous offrirons aux lecteurs de la *Revue* l'occasion de se familiariser davantage avec le tir et la tactique des feux de l'infanterie allemande.

(*A suivre.*) (74)

(1) Instruction allemande sur le tir de l'infanterie du 15 novembre 1877 (Nouvelle),

Instruction allemande sur le tir à la cible de l'infanterie du 28 septembre 1875 (Ancienne),

Schiessausbildung, Feuerwirkung und Feuerleitung, von Paul v. Schmidt, Major und Bataillons-Kommandeur im Kadettenkorps, Berlin 1879. — *Grundriss der Waffenlehre* (München 1876) et *Neue Kriegswaffen,* von Karl Theodor von Sauer, Oberst und Kommandeur des Kgl. Bayer. 2. Fuss-Artillerie-Regiments, München 1878. — *Ballistik der Hand-Feuerwaffen,* von Franz Hentsch, Hauptmann a. D. Leipzig 1873-74. — *Die deutsche Gewehrfrage,* von Wilh. von Plönnies, Hessisch. Major, und Herrmann Weygand, Grossh. Hessisch. Hauptmann und Batterie-Chef, Darmstadt 1881. — *Die Fehlschusswirkung,* von Ferd. von Hessert, Oberstlieutenant, Darmstadt 1881. — *Ausbildung der Infanterie-Zugführer im Felddienste,* von N. N., Hannover 1880. — *Betrachtungen über die Schiessübungen der Infanterie,* von einem preussischen Stabs-Offizier, Berlin 1882. — *Moderne Feuertaktik,* Berlin 1880. — *Die Kompagnie als Kampfeinheit des Bataillons unter besonderer Berücksichtigung des Feuergefechts,* von K. Major und Bataillons Kommandeur, Berlin 1881. — *Taschen Ballistik für den Infanterie Offizier,* von Hermann Weygand, Berlin 1881.

(2) A différentes reprises, on a déjà appelé l'attention des lecteurs de la *Revue* sur l'importance toute spéciale que l'on attache dans l'armée allemande, à ce que même la troupe et les cadres inférieurs possèdent des notions exactes sur ces questions. Si l'on attache un si grand prix à ce que l'infanterie possède des connaissances précises sur cette partie de son instruction, il faut l'attribuer non seulement à son importance absolue mais encore à sa valeur relative comme assises sur lesquelles s'appuient les règles d'emploi des lignes de mire du fusil Mauser, les formes et les dimensions des cibles réglementaires, les conditions imposées au tireur, etc. Nous avons décrit dans le n° 538 de la *Revue* un appareil allemand appelé *Flugbahn-Apparat*, qui est un auxiliaire commode pour mettre sans difficulté la plupart de ces questions à la portée de la troupe. Les tirs de démonstration ont également pour but de préciser ces notions, grâce à une démonstration sensible d'un autre genre faite sur les champs de tir.

L'OCCUPATION DE LA BOSNIE ET DE L'HERZÉGOVINE

EN 1878 (1)

—

Lorsqu'en 1878 le cabinet de Vienne donna son adhésion aux clauses du traité de Berlin relatives à l'occupation de la Bosnie et de l'Herzégovine par l'Autriche-Hongrie, il semble ne pas s'être tout d'abord bien rendu compte des difficultés de la mission dont il assumait la responsabilité.

Depuis près de quatre ans, les deux provinces en question n'avaient pas cessé d'être le théâtre de guerres civiles ou étrangères. L'insurrection de 1875 et 1876 en Herzégovine, qui, au point de vue militaire proprement dit, n'avait donné lieu à aucune opération digne de ce nom et méritant d'être étudiée, avait développé le brigandage et jeté dans le pays une perturbation profonde; elle était loin d'être étouffée quand éclatèrent successivement la guerre de Serbie et la guerre d'Orient, pendant lesquelles la population musulmane vécut continuellement en armes. Le désordre augmenta encore avec les défaites des Turcs, et après la chute de Plewna et le passage des Balkans par les Russes, l'anarchie la plus complète régnait en Bosnie comme en Herzégovine, où l'autorité du Sultan était presque universellement méconnue. Les soldats réguliers désertaient les uns après les autres, et de tous côtés s'étaient organisées des bandes de brigands qui battaient la campagne, pillant indistinctement les musulmans comme les chrétiens.

Aussi, au moment où fut signé le traité de Berlin, qui chargeait l'Autriche-Hongrie de l'occupation de l'ancien vilayet de Bosnie, à l'exception du sandjak de Novi-Bazar, il était peu présumable que les populations musulmanes, qui se trouvaient déjà à peu près en état de révolte ouverte contre la Porte, accepteraient sans protester une domination chrétienne; quant aux agents du gouvernement turc, auquel sa faiblesse interdisait toute démonstration hostile, on pouvait considérer leur protection comme tacitement acquise au parti de la résistance. Les chrétiens, et particulièrement les catholiques romains, sur le concours actif desquels l'autorité autrichienne s'était fait beaucoup d'illusions, avaient depuis longtemps perdu l'habitude du métier des armes, et, sauf en Herzégovine, ils étaient encore trop accablés par une oppression de plusieurs siècles, pour oser agir ouvertement contre leurs anciens maîtres.

Ce n'est donc pas seulement à des considérations budgétaires, mais surtout à une appréciation optimiste et erronée de la situation, qu'a obéi le gouvernement austro-hongrois, en donnant au corps expéditionnaire une composition insuffisante, qui faillit compromettre dès le début tout le succès de la cam-

(1) On s'est particulièrement servi, pour ce travail, de l'ouvrage sur l'occupation de la Bosnie et de l'Herzégovine, publié par la section des archives du ministère de la guerre austro-hongrois.



CROATIE
Kostajnica
T. Kostajnica
Alt Gradiska
Berbir
Save R.
Brod
T. Brod
ESCLAVONIE
Samac
T. Samac
Dervent
Una R.
Novi
Prijedor
CROATIE TURQUE
Bihac
Banjaluka
Sanna R.
Vrbas R.
Gradacac
Dobej
Berka
Tesanj
Maglaj
Gracanica
Majevica
Bjelina
Janja
Petrovac
Kljuc
Dubosnica
Dolnja Tuzla
Zwornik
Zepec
Bosna R.
Vranduk
Jaice
Jexero
Zenica
Travnik
Kakanj
Vitez
Visoka
Vlasenica
Busovaca
Han Bjelalovac
Fojnica
Kiseljak
SERAJEWO
Miljacka R.
Glasinac
Glamoc
Kupres
Livno
Sinj
Narenta R.
Konjica
Rogatica
Visegrad
Gorazda
Foča
Imoski
Mostar
Citluk
Ljubuski
Nevesinje
Ulok
Vrgorac
Stolac
Ravaice
Gacko
Metkovic
Ft. Opus
Ljubinje
Bilek
Trébinje
Niksic
Klobuk
Raguse
Castelnuovo
Cettinje
Cattaro
BOSNIE
DALMATIE
HERZEGOVINE
MONTENEGRO
SERBIE
MER ADRIATIQUE
Echelle de 1/1,400,000
0 10 20 30 40 80 120 160 200 Kilom.

pagne, et rendit nécessaire, dans un délai très rapproché, un déploiement de forces considérable.

Le corps destiné à entrer en Bosnie à la fin du mois de juillet fut mis sous les ordres du feldzeugmeister baron Philippovic. Il portait le n° XIII et comprenait trois divisions d'infanterie : n° 6 (feld-maréchal-lieutenant Tegetthoff), n° 7 (feld-maréchal-lieutenant duc de Würtemberg), et n° 20 (feld-maréchal-lieutenant comte Szapary). Une division indépendante, n° 18, commandée par le feld-maréchal-lieutenant baron Jovanovic, devait opérer en Herzégovine, mais ne restait pas moins placée sous la direction supérieure du général Philippovic.

Ces quatre divisions présentaient un effectif total de 72,000 hommes et 13,000 chevaux, non compris les troupes des garnisons de Dalmatie (10,000 hommes environ). Elles avaient toutes été portées au pied de guerre normal par le rappel des réservistes, qui s'effectua sans la moindre difficulté (1). Trois divisions (n°s 6, 7 et 18) étaient organisées en divisions de montagne à trois brigades chacune, la brigade comprenant en général quatre bataillons d'infanterie et une batterie de montagne. La 36e division d'infanterie stationnée en Croatie et en Esclavonie avait été mise sur le pied de paix renforcé, et, dès les premiers jours du mois d'août, elle fut entièrement mobilisée.

Le plan stratégique du général Philippovic consistait à faire exécuter par les trois divisions du XIIIe corps une marche concentrique sur Serajewo, combinée avec un mouvement de la 18e division contre Mostar, de manière à occuper presque en même temps les deux capitales de la Bosnie et de l'Herzégovine. En raison de l'état déplorable des voies de communication et du peu de ressources que présentait le pays, il n'était pas possible de s'avancer sur une seule colonne; le général Philippovic échelonna tout son corps d'armée le long de la rive gauche de la Save, et le subdivisa en quatre colonnes qui toutes devaient franchir la rivière à la même date (28 juillet) aux points désignés ci-après :

A Samac, le général Szapary avec une brigade (n° 40) de la 20e division ;

A Brod, le quartier général du corps d'armée et toute la 6e division ;

A Alt-Gradiska, l'état-major de la 7e division avec les 2e et 3e brigades de montagne ;

A Kostajnica, la 1re brigade de montagne de la 7e division.

La 39e brigade (20e division) suivait le même itinéraire que la colonne principale, et était chargée d'assurer le service de la ligne d'étapes.

L'objectif assigné aux quatre colonnes était Serajewo ; seulement, tandis que le général Philippovic, avec la colonne principale, devait marcher directement sur la capitale, en remontant la vallée de la Bosna, le général Szapary avait auparavant à s'emparer de Dolnja-Tuzla et de Zwornik sur la Drina, et les deux colonnes de droite devaient opérer leur jonction à Banjaluka, puis occuper Trawnik. Ce plan, bien conçu, prêtait à la critique sur un point : le général Szapary, qui avait à opérer dans la Posavina, c'est-à-dire dans une direction excentrique, et qui de plus allait se trouver en présence des populations musulmanes les plus fanatiques de la Bosnie, ne disposait pas de forces suffisantes et pouvait se trouver exposé, en cas d'échec, à être coupé complètement de ses communications avec le reste de l'armée.

I. **Opérations militaires en Bosnie depuis le passage de la Save, jusqu'à la prise de Serajewo.**

Le passage de la Save fut effectué par les quatre colonnes à la date prescrite, et le soir du 28 juillet, Türkisch-Samac, Türkisch-Brod, Berbir et Türkisch-Kostajnica étaient occupés sans coup férir par les troupes austro-hongroises. Le 31 juillet, le duc de Würtemberg entrait sans combat à Banjaluka, et l'on commençait à espérer à Vienne que l'expédition ne serait qu'une simple promenade militaire, quand survint l'échec de Maglaj qui dissipa toutes les illusions. Un escadron du 7e hussards, envoyé en avant-garde dans la vallée de la Bosna, se laissa surprendre, le 3 août, à la sortie de Maglaj, et perdit dans cette affaire la moitié de son monde.

Opérations de la colonne principale.

C'était le signe précurseur d'une résistance sérieuse; le général Philippovic ne s'y trompa point et donna ses ordres en conséquence. Il adopta pour ses troupes un ordre de marche qui fut suivi pendant presque toute la durée de la campagne, et qui consistait à faire flanquer à droite et gauche, le gros de la colonne s'avançant sur la route principale et précédé de son avant-garde, par deux détachements de moindre importance, qui le couvraient à une distance plus ou moins grande suivant la nature et la difficulté du pays. La tâche de ces détachements des ailes, qui se trouvaient le plus souvent obligés de cheminer à travers bois et dans un terrain très accidenté, était des plus pénibles; mais, grâce à cet ordre de marche, on évita toute nouvelle surprise, et de plus, dans maintes occasions, les colonnes des ailes tombant à l'improviste sur le flanc ou sur les derrières de l'ennemi, l'obligèrent à évacuer presque instantanément des positions devant lesquelles la colonne du centre se serait trouvée arrêtée.

Pour permettre de se rendre compte de la formation de ces diverses colonnes, on donne ici l'ordre de marche de la 6e division pour la journée du 4 août :

Colonne du centre. — Avant-garde : régiment de réserve n° 27 (2 bataillons) (1); une batterie de montagne (4 pièces); état-major du corps d'armée et de la 6e division. Gros : 1re brigade de montagne (4 bataillons) ; une batterie de montagne ; un escadron du 7e hussards; train de combat.

(1) Voir, pour la mobilisation du XIIIe corps d'armée, la *Revue militaire de l'étranger*, n° 414 (1878).

(1) Les bataillons de l'avant-garde étaient relevés tous les jours.

Colonne de droite. — Régiment de réserve n° 47 (2 bataillons); une demi-batterie de montagne.

Colonne de gauche. — Régiment de réserve n° 7 (2 bataillons); une demi-batterie de montagne.

La 2e brigade de montagne avec le train et le parc du corps d'armée suivait à une ou deux journées de marche en arrière.

Le 4 et le 5, l'avant-garde eut de petits engagements à Kosna et à Maglaj; le 7, après un jour de repos, toute la colonne marchait sur Zepce, où était signalée la présence d'un parti ennemi important, renforcé par des bataillons turcs réguliers venus de Serajewo. Malgré la force de leur position, les insurgés, attaqués à la fois de front et sur leurs deux flancs, ne purent tenir longtemps, et s'enfuirent en pleine déroute sur Serajewo; un bataillon turc tout entier fut fait prisonnier. L'affaire de Zepce, qui n'avait coûté aux Autrichiens qu'une quarantaine d'hommes, produisit un tel effet moral, que l'ennemi n'essaya même pas de défendre le formidable défilé de Vranduk, et laissa le général Philippovic occuper le 12 Zenica et opérer sans obstacle sa jonction avec la 7e division. Dans une période de treize jours, la 6e division avait fait 137 kilomètres, soit une moyenne de 12 kilomètres par jour.

Opérations de la 7e division.

Le duc de Würtemberg, qui avait occupé Banjaluka le 31 juillet, fut rejoint dans cette ville, le 3 août, par sa 1re brigade de montagne venue de Kostajnica. Laissant pour tenir garnison à Banjaluka le général Sametz avec le 22e régiment de ligne, il se mit en marche sur Trawnik, le 4, avec le gros de sa colonne fort de sept bataillons et de deux batteries de montagne; la 1re brigade de montagne (colonel Villecz) devait, après avoir pris un jour de repos, constituer un second échelon qui se mettrait en route le 5.

A cette date du 5, l'archiduc Jean Salvator, qui conduisait l'avant-garde, dispersa à Rogelje un groupe assez nombreux d'insurgés qui, après une certaine résistance, se replia sur Jaice où s'étaient concentrés environ 5,000 à 6,000 hommes avec de l'artillerie. La présence d'un certain nombre de réguliers turcs rendit la lutte très vive, et les Autrichiens n'enlevèrent les positions de Jaice, le 7, qu'au prix d'une perte de 200 hommes environ. Ce succès eut, du reste, un résultat important : il leur ouvrit les portes de Trawnik, où le duc de Würtemberg entra le 11, sans coup férir. Le 12, la 7e division était à Vitez, et se mettait en communication avec la colonne du général Philippovic. Elle avait parcouru en douze jours 191 kilomètres, soit une moyenne de 16 kilomètres par jour : cette marche était plus rapide que celle de la 6e division, ce qui s'explique facilement par le train beaucoup plus restreint emmené par le duc de Würtemberg.

Opérations de la 20e division.

Toute la partie du plan du général Philippovic, dont l'exécution avait été confiée aux colonnes de droite et du centre, avait donc parfaitement réussi, et le gros du XIIIe corps se trouvait concentré, le 13 août, à hauteur de Zenica, à 70 kilomètres seulement de Serajewo. A l'aile gauche, les événements étaient loin d'avoir pris une tournure aussi favorable. Le général Szapary, après avoir traversé la Save à Samac, s'était bien emparé sans difficulté de Gradacac et de Gracanica; mais, comme il était obligé de laisser des détachements assez forts pour garder sa ligne d'étapes, lorsqu'il partit de Gracanica le 7 août, pour continuer sa marche sur Dolnja-Tuzla et Zwornik, sa colonne ne comprenait plus que 5,000 hommes (sept bataillons d'infanterie et trois batteries de campagne).

Avec un effectif aussi restreint, le succès était d'autant plus douteux qu'un petit engagement, qui avait eu lieu à Gracanica le 4, avait permis de constater la présence de forces ennemies assez considérables. Le 8, l'avant-garde de la colonne arrivant près de Dolnja-Tuzla fut accueillie par une violente fusillade; c'étaient tous les contingents musulmans de la Posavina, renforcés de réguliers turcs et d'arnautes envoyés par la ligue albanaise (7,000 hommes au total environ), qui, sous les ordres du mufti de Taslidza (1), étaient venus prendre position sur les hauteurs qui commandent la ville du côté de l'ouest. Le général Szapary eut beau mettre en ligne successivement toutes ses réserves, après deux journées de combat, le 9 et le 10, il n'avait obtenu aucun avantage sérieux. L'artillerie, composée uniquement de pièces de campagne, était à peu près neutralisée dans une région aussi accidentée; de plus, les ravitaillements en vivres et en munitions devenaient très difficiles et le convoi était rempli de blessés. Une nouvelle tentative infructueuse contre Tuzla pouvait amener un désastre; le général Szapary, affaibli par une perte de 200 hommes, dut renoncer à continuer son mouvement offensif et ordonna la retraite. Il atteignit Dubosnica le 11 et Gracanica le 12, vivement poursuivi par les insurgés.

Son intention était de tenir dans Gracanica jusqu'à ce qu'il eût pu recevoir des renforts; mais les attaques de l'ennemi devinrent si violentes, qu'il lui fallut encore abandonner cette position. Deux lignes de retraite s'offraient à la 20e division : l'une par Gradacac et Samac, l'autre par la vallée de la Spreca jusqu'à Doboj. La première était longue, excentrique et présentait le grave inconvénient de découvrir complètement la ligne d'étapes du général Philippovic; aussi le général Szapary n'hésita pas à marcher sur Doboj, dans le but de s'établir fortement sur la rive droite de la Bosna, pour empêcher les insurgés de déboucher dans la vallée de cette rivière. Le 14 août au soir, le gros de la colonne atteignait Doboj, où les pionniers avaient construit un pont, qui permit au convoi de se mettre à l'abri sur la rive gauche. Le train, parti de Gracanica le 13 dans l'après-midi, n'était entièrement réuni à Doboj que

(1) Taslidza ou Plevlje est une petite ville du sandjak de Novi-Bazar, située entre la Drina et le Lim.

le 15. Sur l'ordre du général Philippovic, des secours avaient été immédiatement envoyés à la 20e division, qui, dès le 15, fut renforcée de deux bataillons de la 36e division venus de Brod. Quant à la petite garnison de Gradacac, elle battit en retraite pour son compte sur Samac.

L'échec de Tuzla coûtait aux Autrichiens près de 500 hommes hors de combat; toute la Posavina se trouvait au pouvoir du mufti de Taslidza, dont les bandes, encouragées par le succès, prirent position au confluent de la Spreca, assiégeant dans son camp le général Szapary, et menaçant directement les communications du XIIIe corps.

A peu près vers la même époque, le 14 août, la garnison de Banjaluka, surprise par les contingents insurgés de la vallée du Wrbas, ne parvenait à se dégager qu'après une lutte opiniâtre, et grâce à l'arrivée opportune d'un bataillon du 16e régiment de réserve envoyé en toute hâte d'Alt-Gradiska.

Marche du général Philippovic sur Serajewo.

Cette double attaque sur les deux ailes compromettait singulièrement la position du général Philippovic à Zenica. Il n'avait plus sous la main que 21 bataillons; tous les autres étaient disséminés sur les deux longues lignes d'étapes, Zenica-Brod et Zenica-Alt-Gradiska. Bien que la surprise tentée sur Banjaluka eût échoué finalement, et qu'il n'y eût pas de danger immédiat à craindre de ce côté, la situation du général Szapary restait toujours fort inquiétante, et s'il ne pouvait se maintenir à Doboj, le sort de la colonne principale se trouvait très compromis.

Dans ces conditions, le général en chef avait deux partis à prendre : l'un, le plus prudent, consistait à battre en retraite jusqu'à Doboj, pour dégager la 20e division et assurer sa ligne de communications; mais on perdait ainsi tous les avantages déjà obtenus, on décourageait les troupes et on laissait aux musulmans insurgés de Serajewo le temps de se remettre de leurs défaites successives et de réorganiser leur résistance. L'autre parti était de pousser droit sur Serajewo, sans s'inquiéter de ce qui se passait sur les derrières de l'armée, et de porter un coup décisif à l'insurrection en lui enlevant sa place d'armes la plus importante. C'est à ce dernier que s'arrêta le général Philippovic, et les événements lui donnèrent entièrement raison.

Toutefois, afin de parer autant que possible à toutes les éventualités, le général en chef prescrivit aussitôt de diriger sur les points les plus menacés la 36e division, qui venait d'être mobilisée, et qui détacha la 71e brigade à Doboj, et la 72e à Zavalje pour surveiller la Croatie turque. Les 1re et 4e divisions d'infanterie (Vienne et Brünn) avaient reçu également leur ordre de mobilisation dans les premiers jours d'août, à la suite de l'affaire de Maglaj, mais elles n'étaient pas encore prêtes, et l'on ne pouvait compter sur elles avant la fin du mois.

Dès le 13, le général Philippovic avait pris ses mesures pour que le mouvement commençât le lendemain; il avait sous la main 21 bataillons, 4 escadrons et 9 batteries. Comme le succès de son plan dépendait essentiellement de la rapidité de sa marche, il ne voulut pas engager toutes ses troupes sur une seule route et forma deux colonnes distinctes. La colonne principale (14 bataillons, 6 batteries), avec le général en chef, devait suivre la route de Trawnik à Serajewo par Busovaca et Kiseljak. L'autre, moins importante (7 bataillons et 3 batteries), sous les ordres du général Tegetthoff, devait remonter la vallée de la Bosna; ayant à suivre un chemin beaucoup plus mauvais que la première colonne, elle réduisit son train au strict nécessaire.

Le mouvement s'entama le 14; les deux colonnes avaient l'ordre de marche normal qui a été décrit précédemment. La résistance fut sérieuse surtout dans la vallée de la Bosna, où le général Tegetthoff eut à soutenir trois engagements successifs, le 15 à Kakanj, le 16 à Kolotic et le 17 à Visoka; le dernier fut assez vif et coûta une centaine d'hommes. Quant à la colonne principale, elle avait bien rencontré, le 16, à Han Bjelalovac, un corps insurgé de 4,000 à 5,000 hommes établi avec de l'artillerie dans une assez forte position; mais, déconcerté par un double mouvement tournant, ce corps se replia en désordre sur Serajewo, après un combat insignifiant.

Le 18 août au soir, les deux colonnes autrichiennes campaient en face de Serajewo : le général Philippovic sur la rive gauche, le général Tegetthoff sur la rive droite de la Miljacka. La ville était complètement livrée à l'anarchie, et le gouverneur turc Hafiz-Pacha, qui avait dû fuir devant l'émeute, annonça que la population se préparait à se défendre à outrance.

La capitale de la Bosnie comptait alors environ 50,000 habitants; elle est à cheval sur les deux rives de la Miljacka et dominée par des hauteurs boisées. Le réduit de la défense était le château construit sur la rive droite, entouré d'une enceinte bastionnée de 3 mètres de haut sur 2 mètres d'épaisseur, et défendu par quelques pièces de canon,

L'assaut fut donné le 19 au point du jour; les colonnes d'attaque étaient au nombre de quatre : les deux colonnes du centre, fortes de trois bataillons, abordaient directement la ville du côté de l'ouest, pendant que les deux colonnes des ailes, de cinq bataillons chacune, opéraient un mouvement tournant pour occuper les hauteurs qui commandent le château, en s'étendant à l'est, de manière à couper aux insurgés la retraite sur Mokro et Visegrad. Toute l'artillerie disponible (52 pièces) avait été mise en batterie. Le total des forces qui concoururent effectivement à l'attaque était de 16 bataillons et 9 batteries, en tout 13,000 hommes. Cinq bataillons avaient été laissés en réserve. Le nombre des défenseurs ne peut être évalué qu'approximativement, mais il n'a pas dû dépasser 8,000. La lutte fut opiniâtre, à une heure de l'après-midi seulement les Autrichiens se rendirent maîtres de Serajewo. Quoique écrasés par le feu de l'artillerie, les insurgés se défendirent avec acharnement, et il fallut pour ainsi dire conquérir la ville maison par maison. Les pertes des

Autrichiens s'élevèrent à 400 hommes tués ou blessés; celles des défenseurs furent beaucoup plus considérables; rien que dans les rues de Serajewo l'on trouva plus de 300 cadavres.

(A suivre.) (16)

LA CARTOUCHE DU FUSIL MARTINI-HENRY

—

Des expériences faites récemment en Angleterre et rapportées par l'*Army and Navy Gazette*, ont démontré que le fusil Martini-Henry (1) est loin de posséder les qualités balistiques dont on l'avait cru doué jusqu'à ce jour. Voici comment ce journal, dans son numéro du 4 février, s'exprime sur les faits qui ont amené à cette conclusion dont la gravité ne saurait échapper à nos lecteurs :

« Le fusil Martini-Henry possède un calibre supérieur à celui des armes en usage chez les autres puissances du continent; sa cartouche est plus lourde que celle des divers modèles usités en Europe : 40 cartouches Martini-Henry pèsent en effet autant que 56 cartouches Mauser; mais, si cette différence de poids constituait pour nous un désavantage sérieux, nous étions du moins fermement convaincus que cette cause d'infériorité était plus que compensée par l'efficacité du projectile dans le tir. Ainsi, d'après les chiffres officiels, la balle du fusil Martini-Henry devait posséder une vitesse initiale de 411^{m}6, vitesse inférieure d'environ 30 mètres par seconde à celle du fusil Mauser; mais, grâce à la masse de notre projectile, la trajectoire du Martini — toujours d'après les chiffres officiels — ne le cédait à celle du Mauser, comme justesse et tension, que pour les distances au-dessous de 450 yards (2); au delà, il restait entendu que la supériorité de notre balle sur la balle allemande croissait rapidement avec la portée. Des personnes compétentes se sont demandé si l'avantage qui résulte d'un meilleur tir aux grandes distances suffisait à racheter l'inconvénient sérieux provenant du moins grand nombre des cartouches dont le soldat est porteur. Les opinions sur ce point sont diverses, et notre intention n'est pas d'entamer une discussion à ce propos. Mais ce n'est pas tout, et il paraît que l'on s'est trompé complètement sur la vitesse du projectile Martini-Henry, du moins telle qu'elle résulte des calculs officiels.

Le 21 octobre 1879, dix cartouches fabriquées dans le courant de cette même année ne donnèrent qu'une vitesse initiale moyenne de 396^{m}4; le 12 décembre, on obtint seulement 390^{m}6; enfin, le 27 janvier 1880, avec des munitions fabriquées durant ce même mois au laboratoire royal, on constata que la vitesse n'était que de 390 mètres, soit environ 20 mètres de moins que le chiffre officiel.

Dans les expériences auxquelles nous venons de faire allusion, les munitions employées n'avaient même pas un an de fabrication; quelques-unes étaient entièrement neuves. Ces résultats donnent à réfléchir, pour ne rien dire de plus. Lors donc qu'on voudra refaire la comparaison avec le Mauser, il ne faudra plus dire que le Martini-Henry lui est légèrement inférieur au-dessous de 450 yards; on devra au contraire avouer qu'il lui est de beaucoup inférieur : au lieu d'une légère supériorité en faveur du Martini pour les distances comprises entre 450 et 700 yards, c'est une légère infériorité que nous devons enregistrer; au delà de 700 yards jusqu'à la limite extrême de la graduation de la hausse (1), la supériorité de notre arme n'est que faible au lieu d'être considérable, comme nous en étions convaincus.

En résumé, nous n'avons plus aucun avantage à nous charger de lourdes munitions, du moment que le fusil Mauser l'emporte sur le fusil Martini-Henry au point de vue balistique et sous tous les autres rapports. Et à ce propos, nous citerons un fait qui a son importance. Lorsque l'on adopta le fusil Martini-Henry, on mit au concours la recherche de la poudre qui lui convenait le mieux. Ce furent MM. Curtis et Harvey qui l'emportèrent; leurs cartouches donnèrent, coup par coup, une vitesse supérieure à celle que nous avons citée plus haut d'après les calculs officiels; le tir de ces cartouches était régulier, et la poudre n'encrassait pas le canon. La poudrerie de Waltham Abbey fit d'abord de vains efforts pour arriver à fabriquer une poudre équivalente à celle de MM. Curtis et Harvey; obtenait-on des résultats égaux au point de vue balistique, il y avait en revanche encrassement du canon; si, par un nouveau dosage, on parvenait à faire disparaître l'encrassement, la vitesse se trouvait diminuée.

Enfin, l'un des inspecteurs de Waltham-Abbey fit savoir, dans une conférence à la *Royal United Service Institution*, qu'il avait réussi à fabriquer une poudre aussi bonne que celle de MM. Curtis et Harvey. Cette poudre, adoptée pour le service de l'armée, fut désignée sous le nom de poudre R. F. G. 2.

Ainsi, ou bien l'honorable inspecteur a été induit à considérer son œuvre (*his own bantling*) d'un œil trop favorable, ou bien sa poudre est une de

---

(1) Toute l'infanterie de l'armée régulière est munie, depuis 1875, du fusil Martini-Henry; l'infanterie des forces auxiliaires, qui a conservé jusqu'à ce jour le fusil Snider, parait devoir être armée prochainement du même modèle que les troupes régulières. Le ministre de la guerre a déclaré, en effet, le 14 mars dernier, à la Chambre des Communes, que 80 ou 90,000 fusils Martini-Henry allaient être délivrés à l'infanterie de la milice. L'effectif de cette dernière est de 112,000 sous-officiers et soldats (budget de 1882-83); mais sur ce nombre 71,000 hommes seulement ont assisté à la période d'instruction de 1881. « Le tour des volontaires viendra plus tard, a ajouté M. Childers; en attendant, on portera de 3,000 à 4,500 le nombre des fusils du modèle Martini-Henry qui sont mis chaque année à la disposition des volontaires pour prendre part aux concours de tir. »

(1) Le yard vaut 0^{m}914.

(1) La hausse du Martini est graduée jusqu'à 1,400 yards (1,280 mètres).

celles dont une commission disait qu'en présence de l'irrégularité de son tir, il était indispensable de lui en substituer une autre, lors même que celle-ci donnerait une vitesse initiale moindre, à la condition qu'elle fût plus régulière. Que cette histoire soit vraie ou non, le résultat n'en subsiste pas moins, et il est des plus inquiétants.

Loin donc de posséder le fusil de guerre le plus puissant qui soit au monde, nous n'avons en réalité qu'un fusil qui, au point de vue balistique, se trouve être inférieur non seulement au Mauser allemand, mais encore au fusil Gras des Français et au fusil Berdan des Russes. Il y a lieu de remarquer également que notre poudre conserve fort mal ses propriétés ; en effet, tandis qu'une poudre de fabrication récente produisait une vitesse initiale de 390m6, des cartouches ayant une année de magasin ne donnaient plus que 384m9; avec une poudre ayant deux ans de date, ce chiffre descendait à 381m5; enfin, avec des cartouches de trois ans, la vitesse initiale n'était plus que de 378m4, c'est-à-dire plus de 33 mètres en dessous du chiffre officiel.

Nous croyons devoir signaler tout particulièrement cette grave question à l'inspecteur général de l'*Ordnance* ».

D'après les renseignements recueillis depuis la publication de l'article que l'on vient de lire (1), l'adoption d'une nouvelle cartouche pour le fusil Martini-Henry semble en effet résolue en principe.

(43)

NOUVELLES MILITAIRES

ANGLETERRE

LE RECRUTEMENT DE L'ARMÉE EN 1881. — Le rapport annuel de l'inspecteur-général du recrutement pour l'année 1881, publié à la date du 9 mars, constate que le nombre des enrôlements s'est élevé à 26,258, soit 636 de plus que l'année précédente. 19,175 hommes se sont engagés dans l'infanterie : ce chiffre est supérieur de 1,594 à celui de 1880.

Le recrutement de la cavalerie s'est opéré d'une manière satisfaisante; mais l'infanterie de la garde et l'artillerie n'ont point trouvé le nombre de recrues qui leur était nécessaire.

Le chiffre des désertions est descendu à 2,560; il avait été de 3,284 en 1880 et les relevés des cinq dernières années, de 1876 à 1880 inclus, indiquaient une moyenne de 2,631 déserteurs par an.

1,637 hommes ont été renvoyés de l'armée pour mauvaise conduite pendant l'année 1881, tandis que ce chiffre avait été en moyenne de 1,883 pendant les cinq années précédentes.

AUTRICHE-HONGRIE

L'INSURRECTION EN DALMATIE ET EN HERZÉGOVINE. — La pacification de la Krivoscie se complète de jour en jour : le 11 mars, les insurgés ont essayé un retour offensif et ont attaqué simultanément les positions de Zagvosdak et de Perkovac, défendues par le 3e bataillon de chasseurs et le 10e bataillon de chasseurs tyroliens, mais ils ont été repoussés sur les deux points avec des pertes sensibles. Une embuscade tendue le même jour à un détachement du 14e de ligne à Clavici, près de la frontière monténégrine, n'a pas eu plus de succès. Depuis ces trois affaires, qui leur ont coûté une vingtaine d'hommes, les Autrichiens n'ont plus été sérieusement inquiétés. Les débris des bandes krivosciennes se sont retirés sur les pentes montagneuses qui limitent au nord le plateau de Dragalje, près du district monténégrin de Grahovo; on espère que le manque de vivres ne leur permettra pas de se maintenir longtemps dans ces positions.

Les troupes de la division Winterhalder, chargées d'occuper le pays, continuent à mettre en état de défense les points les plus importants : on construit des baraquements et l'on travaille sans relâche à la réparation des routes. Le feld-maréchal-lieutenant baron Salis-Soglio, inspecteur général du génie, vient de débarquer à Cattaro; il doit, paraît-il, déterminer les positions sur lesquelles seront établis des forts d'arrêt.

En Herzégovine, le massif de Cemerno, situé entre la frontière monténégrine et les sources de la Narenta, où s'étaient réfugiées les bandes battues les 26 et 27 février à Ulok, a été exploré du 9 au 11 mars par les trois colonnes Arlow, Czveits et Sekulich, venues de Kalinovic, de Nevesinje et de Gacko, qui n'ont nulle part rencontré de résistance : les villages étaient entièrement abandonnés par les habitants. Une autre colonne, envoyée par le général Obadich, a pu également, le 11 mars, remonter, sans être inquiétée, la vallée supérieure de la Drina depuis Foca jusqu'à Tientiste.

Mais, comme on avait négligé d'occuper d'une manière permanente la position d'Ulok, les insurgés du massif de Cemerno ont reparu dans la haute Narenta, dès que les colonnes autrichiennes ont eu regagné leurs cantonnements; il a fallu combiner en conséquence une nouvelle opération contre Ulok, où les colonnes Arlow, Czveits et Sekulich ont fait le 20 mars leur jonction avec le détachement du colonel Schulembourg parti de Glavaticevo. L'ennemi n'a nullement cherché à inquiéter le mouvement. Le 26e bataillon de chasseurs a été laissé à Ulok pour y tenir garnison.

Il ne faudrait néanmoins pas conclure de la facilité avec laquelle ont été exécutées les expéditions de Cemerno et d'Ulok, que l'Herzégovine est complétement soumise : les insurgés ne se montrent plus, il est vrai, en grandes masses, et n'essaient plus de combattre les colonnes autrichiennes, mais ils forment maintenant de petites bandes insaisissables, qui font aux convois et aux postes isolés une guerre d'embuscades incessante. C'est ainsi que, le 14 mars, ils ont enlevé le poste de gendarmerie d'Isvar-Karaula entre Foca et Cajnica, et que, le 20, ils ont assailli un petit détachement du 34e chasseurs à Zianj.

—

MODIFICATIONS DANS L'ORGANISATION DU TRAIN. — L'organisation du corps du train, telle qu'elle a été constituée par le règlement du 16 mars 1880 (2), ne comportait, en temps

(1) Voir dans le n° 547 de la *Revue*, aux Nouvelles militaires, l'*Instruction du tir dans l'armée anglaise*.

(2) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n° 506 (1880).



de paix, qu'un seul cadre de train de montagne, rattaché à la 8e division du train (Innsbruck) et destiné à former, en cas de mobilisation, les escadrons de montagne nos 1, 2, 3 et 4.

Par suite de modifications introduites à la fin de l'année 1881, trois autres divisions sont maintenant pourvues, dès le temps de paix, de cadres de train de montagne.

Ce sont la 6e division (Kaschau), escadrons nos 5, 6, 7, 8, 9 et 10; la 11e division (Lemberg), escadrons nos 11, 12, 13, 14, 15 et 16; la 12e division (Hermannstadt), escadrons nos 17, 18, 19 et 20.

De plus, l'effectif de paix des cadres de parc a été augmenté de 6 hommes, et celui des cadres de dépôt des trois régiments du train a été porté au chiffre uniforme de 5 officiers, 43 hommes et 5 chevaux.

Ces diverses mesures ont porté l'effectif total du corps du train, en temps de paix, à 237 officiers, 2,190 hommes et 1,301 chevaux, savoir :

1er régiment : 82 officiers, 764 hommes, 461 chevaux.
2e — 86 — 799 — 475 —
3e — 69 — 627 — 365 —

LE CONTINGENT DE 1882. — Par suite des résultats du recensement général de la population à la date du 31 décembre 1880, il est devenu nécessaire de procéder cette année à une nouvelle répartition du contingent entre les deux parties de la Monarchie. Dorénavant les 800,000 hommes qui doivent composer, aux termes de la loi du 5 décembre 1868, l'armée permanente et la marine, seront fournis à raison de 468,586 par les pays représentés au Reichsrath, et 331,414 par les pays de la Couronne hongroise (1).

En conséquence, le contingent à fournir en 1882 à l'armée active et à la marine sera de 55,922 hommes pour les pays représentés au Reichsrath, et 39,552, pour les pays de la Couronne hongroise : ce qui donne le total de 95,474, chiffre reconnu comme nécessaire pour entretenir l'effectif total de l'armée permanente et de la marine au pied de 800,000 hommes.

Quant à l'effectif de la réserve de remplacement (*Ersatzreserve*), qui doit être égal au dixième du contingent total, il sera de 9,547 hommes, dont 5,592 pour les provinces cisleithanes et 3,955 pour la Hongrie.

Ce qui restera de la classe, défalcation faite de ces 95,474 hommes d'une part et 9,547 de l'autre, sera versé dans la landwehr.

EMPIRE ALLEMAND

INSUFFISANCE DU NOMBRE DES OFFICIERS EN BAVIÈRE. — Nous relevons, dans la *Metzer Zeitung* du 16 mars dernier, les renseignements suivants :

« En dépit de tous les efforts, il n'a pas encore été possible de parer à l'insuffisance du nombre des officiers de l'armée active, qui se fait sentir depuis la dernière guerre dans le contingent bavarois. Une centaine environ d'emplois de lieutenant sont actuellement vacants; en outre, beaucoup d'officiers sont détachés. Il en résulte que les officiers présents dans les corps sont obligés de se multiplier et il arrive même fréquemment que des *Vice-Feldwebel* sont appelés à faire un service d'officier.

Pour remédier autant que possible à cette fâcheuse situation, le nombre des enseignes porte-épée qui devront suivre les cours de l'école de guerre de Munich pendant la prochaine année d'études sera porté à 120 ou 130. On espère arriver ainsi à combler, en quelques années, aussi bien le déficit permanent actuel que les pertes annuelles occasionnées par la mort, la retraite, etc. »

D'après les journaux de l'Allemagne du Sud, soixante-seize enseignes porte-épée, élèves de l'école de guerre de Munich, ainsi que deux seconds-lieutenants de réserve (un de l'artillerie de campagne et un de l'artillerie à pied), se sont présentés aux examens d'officier qui se sont terminés dans la capitale de la Bavière le 15 mars dernier. Tous les candidats ont été admis et cependant, disent les journaux, les examinateurs se sont montrés très exigeants.

L'augmentation projetée du nombre des élèves de l'école de guerre serait donc d'environ cinquante, et en deux années on pourrait parer au déficit signalé. Toutefois, il ne faut pas oublier qu'en Allemagne on préfère laisser des vacances dans les cadres, plutôt que de les combler au moyen de sujets médiocres ou mal préparés.

VOYAGES D'ÉTAT-MAJOR EN 1882. — En vertu d'un ordre de cabinet du 2 mars dernier, des voyages d'état-major auront lieu cette année dans la garde et dans les IIe, IIIe, IVe, VIIe, VIIIe, IXe, Xe, XIe et XVe corps d'armée.

FORTIFICATIONS DE SCHWEIDNITZ. — Une correspondance de Schweidnitz adressée à la *Gazette de Silésie* (numéro du 3 mars) fait connaître que l'on travaille en ce moment à niveler complètement l'emplacement occupé par le fort qui protégeait la Petersthor. Lorsque ce travail sera terminé, on utilisera vraisemblablement cet emplacement comme champ de manœuvres pour l'artillerie.

FORTIFICATIONS DE CUSTRIN. — D'après la *Deutsche Heeres-Zeitung* du 11 mars, il serait question d'augmenter considérablement les ouvrages de défense de Custrin. On construirait cinq forts détachés à grande distance. Le fort qui doit protéger la place du coté du sud-est se trouvera dans une plaine à droite du chemin qui va de Göribz à Sähzig. Pour relier entre eux les forts qui seront établis à Tamsel, Thorgat, etc., il faudra construire un pont sur l'Oder dans les environs de Reitwein; on élèverait également un fort en ce point.

EXPÉRIENCES D'AÉROSTATION. — L'étude des questions relatives à la navigation aérienne a été remise en faveur dans ces derniers temps en Allemagne, et une Société s'est fondée à Berlin dans le but de faciliter les recherches des inventeurs (1). La *Deutsche Heeres-Zeitung* fait connaître que les résultats de ces études ont commencé à subir l'épreuve de la pratique. On lit en effet dans son numéro du 1er mars :

« De nombreux officiers du grand état-major ont assisté avec le plus vif intérêt aux expériences faites le 11 février dernier à Charlottenbourg sur un aérostat dirigeable, construit d'après le système perfectionné du directeur des forêts Baumgarten et du docteur Wölfert. Cet énorme ballon a la forme d'un ellipsoïde; il jauge 330 mètres cubes, et son grand axe a 17m50 de longueur; il diffère en principe de tous les autres aérostats en ce que, bien qu'il soit gonflé avec de l'hydrogène, il ne possède pas de force ascensionnelle; son poids total est supérieur de 1 kilog.

---

(1) Depuis 1874, la répartition avait été invariablement la suivante :
Pays représentés au Reichsrath : 457,012.
Pays de la Couronne hongroise : 342,988.

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n° 541.

environ au poids de l'air qu'il déplace. C'est un système d'ailes mises en mouvement par un mécanisme installé dans la nacelle qui permet au ballon de se déplacer, soit dans le sens vertical, soit dans le sens horizontal ; il en résulte que, pour atterrir, le ballon n'a pas besoin d'être vidé en partie et qu'il conserve, en revenant à terre, la même quantité de gaz qu'au moment où il s'est élevé.

Le second progrès réalisé dans la construction de cet aérostat consiste dans le mode de réunion de la nacelle ; elle n'est pas comme autrefois suspendue par des cordages, mais fait corps avec le ballon, auquel elle se rattache par des liens rigides. Cette disposition présente l'avantage d'éviter dans une certaine mesure les bonds si dangereux qu'exécute la nacelle au moment de l'atterrissage ; avec le mode d'attache employé jusqu'ici, l'ensemble du système se trouvait allégé de tout le poids de la nacelle dès que celle-ci touchait terre ; aussitôt l'aérostat s'élançait de nouveau dans l'espace, ce qui déterminait forcément une série de violentes secousses pour la nacelle et ceux qu'elle portait.

Si, au contraire, le ballon et la nacelle sont reliés par des liens rigides, ces deux parties n'en forment pour ainsi dire qu'une seule, et le poids de l'ensemble ne peut, momentanément, se trouver allégé du poids de l'une d'elles . . . . . .

Le mécanisme est à double effet : d'une part, une hélice à ailes fixée sous la nacelle détermine le mouvement d'ascension ou de descente de l'aérostat, selon qu'elle tourne dans un sens ou dans l'autre, et, d'autre part, deux roues à ailes également fixées à la nacelle font mouvoir l'ensemble dans un plan horizontal ; au milieu d'une atmosphère bien calme, on peut modifier à volonté la direction de translation du ballon en agissant sur une seule roue à la fois. »

D'après la *Deutsche Heeres-Zeitung*, cette expérience a parfaitement réussi ; elle était favorisée par un temps exceptionnellement calme.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* (1) rapporte qu'il n'en a pas été de même lors de l'essai tenté en public le 5 mars par MM. Wöhlfert et Baumgarten.

Un léger accident se serait produit pendant la manœuvre et aurait occasionné une déchirure à l'enveloppe du ballon ; le mécanisme de la nacelle aurait également subi des avaries. Néanmoins les expériences vont être reprises prochainement.

Le moteur que l'on espère pouvoir employer pour mettre en mouvement les roues et l'hélice aurait une force de 4 chevaux et ne pèserait que 80 livres.

Il est bon de noter que chaque fois que le ballon est rempli de nouveau la dépense atteint 400 marks.

ESPAGNE

EFFECTIF TOTAL DE L'INFANTERIE AU 1er JANVIER 1882. — Au milieu des législations militaires très diverses qui se sont succédé en Espagne au cours de ces dernières années (lois du 29 mars 1870, du 20 novembre 1876, du 28 août 1878), et avec la foule de dispositions transitoires qu'ont nécessitées le passage de l'une à l'autre et aussi les événements militaires, il était à peu près impossible de se rendre un compte, même approximatif, des ressources en hommes que la loi actuellement en vigueur met à la disposition du gouvernement.

C'est donc un renseignement des plus intéressants que vient de donner le dernier annuaire de l'infanterie en publiant un tableau qui présente, décomposé par situation et par classe d'âge, l'ensemble des hommes de cette arme astreints au service à un titre quelconque à la date du 1er janvier 1882.

(1) Numéros des 6 et 8 mars.

Nous en extrayons les chiffres ci-dessous :

Appartenant à l'armée active :

1° Présents au corps ou en congé limité...	57.824 hommes.
2° En congé illimité après instruction faite...	64.437 —
3° En situation de recrues disponibles (c'est-à-dire n'ayant aucune instruction militaire)...	162.129 —
	284.390 hommes.

Appartenant à la réserve :

a) Provenant des corps actifs...	21.833 hommes.
b) Provenant des recrues disponibles...	14.613 —
c) Ajournés, hommes de taille insuffisante, colons agricoles, etc...	107.172 —
	143.618 hommes.

Total général : 431,647 hommes,

Sur lesquels ceux seulement des catégories 1°, 2°, et *a*, soit 144,094, ont reçu l'instruction militaire.

Cette situation, assez peu favorable, tient à ce que la loi de 1878 (quatre ans de service actif, quatre ans de réserve) n'aura produit tous ses effets que dans trois ans et qu'il n'y a actuellement qu'une seule classe dans la réserve au lieu de quatre. Du reste, la nouvelle législation proposée par le gouvernement (Voir le n° 542 de la *Revue*) aura pour effet d'augmenter plus rapidement encore que celle de 1878 le nombre d'hommes instruits disponibles.

EXPÉRIENCES D'ARTILLERIE. — D'après la *Revista militar* du 4 mars, des expériences doivent être exécutées au polygone de Carabanchel avec les pièces suivantes, provenant de la fonderie de Séville :

1° Un obusier de 21 c. en bronze comprimé, se chargeant par la culasse : la fermeture de cette bouche à feu est à vis. Le projectile pèse 80 kil. ; on le tire à la charge de 7 kil. Deux affûts en fer construits, l'un au Creusot, l'autre à Séville, doivent être essayés avec l'obusier ;

2° Deux canons de 12 c. également en bronze comprimé et munis de la même fermeture de culasse : les tracés intérieurs de ces deux bouches à feu sont différents ; en outre, dans l'une d'elles, l'obturation est obtenue à l'aide de l'amiante et, dans l'autre, au moyen d'un anneau de cuivre ;

3° Deux pièces de montagne de 6,5 c., se chargeant par la bouche, l'une en acier, l'autre en bronze comprimé. Le projectile est muni d'un culot expansif en cuivre, et porte à l'avant une ceinture de ce métal ;

4° Deux canons de montagne de 6,5 c., se chargeant par la culasse. On a aussi employé des métaux différents pour la construction de ces deux dernières bouches à feu.

HOLLANDE

GRANDES MANŒUVRES D'AUTOMNE DE 1882. — Les grandes manœuvres d'automne, qui ont été exécutées l'an dernier par la 2e division d'infanterie, le seront en 1882 par la 1re division, composée du régiment des grenadiers et chasseurs et des 4e et 7e régiments d'infanterie. En pareil cas, on adjoint à cette division un ou plusieurs escadrons du 3e régiment de hussards et une partie de l'escadron d'ordonnances, une ou plusieurs batteries et une ou plusieurs compagnies du train du 2e régiment d'artillerie de campagne, la 1re compagnie de guerre des troupes du génie, enfin, tout ou partie de la 1re compagnie des troupes d'ambulance.

D'après l'*Algemeen Handelsblad* du 30 mars dernier, les

grandes manœuvres de la 1re division consisteront d'abord dans le campement du 4e régiment d'infanterie à Milligen et du 7e régiment à Bussum. Ces régiments, auxquels on aura adjoint plus tard l'artillerie et la cavalerie nécessaires, seront ensuite opposés l'un à l'autre aux environs d'Amersfoort.

Le régiment des grenadiers et chasseurs sera exercé pour son compte particulier aux environs de la résidence royale du Loo, et fournira temporairement des détachements aux garnisons de la division dépourvues de troupes pendant la durée des grandes manœuvres.

—

PROJET DE REVISION DE LA LOI DE FORTIFICATION. — Le ministre de la guerre vient de présenter aux Etats-Généraux un projet de loi dont le but est de reviser la loi du 18 avril 1874, qui a déterminé le plan général de défense du pays (1). Cette revision, qui s'impose parce qu'il est impossible d'achever pour le 1er janvier 1883 les travaux inscrits dans la loi, a cependant une portée plus étendue : elle a en vue l'achèvement du système sous une forme plus concentrée, entraîne la suppression de tous les ouvrages qui ne sont pas en relation intime avec le système modifié, permet de réaliser une économie de 15 millions de francs environ par la suppression de la Ligne d'eau du Sud, des ouvrages de l'Escaut occidental et des forts d'arrêt; enfin, elle a encore pour objet la création d'une position fortifiée à Moerdijk, sur la rive méridionale du Hollands-Diep, entre le port de Moerdijk et le Roode Vaart.

Rappelons en passant qu'en vertu d'une loi du 29 juillet dernier, un grand canal va être creusé du Zuider-Zee au Hollands-Diep, réunissant Amsterdam, Utrecht et Willemstadt par le Vecht, le Lek et la Merwede; il permettra à la flottille de fournir une puissante coopération à la défense de la Nouvelle ligne d'eau d'une extrémité à l'autre, et sans courir le danger d'être enfermée dans une impasse. Les travaux sont commencés.

Le délai pour la mise à exécution des travaux de fortification serait prolongé de six ans, et serait par conséquent porté à quatorze ans, au lieu de huit, datant du 1er janvier 1875; le terme assigné à cette exécution serait le 1er janvier 1889.

La suppression de la Ligne d'eau du Sud est proposée parce que son maintien ne présente que des avantages contestables : cette ligne n'est, en effet, reliée à aucune autre partie du système de fortification, et son occupation conduit à l'éparpillement des forces actives. On maintiendrait toutefois sur cette ligne du Sud les forts de Nouveau Saint-André, de Crèvecœur, et les ouvrages de la position d'Heusden.

La position de Moerdijk coûterait 6,330,000 fr.; ce serait là d'abord une position défensive, jugée indispensable pour protéger les bâtiments du Hollands-Diep contre les bateaux-torpilles de l'ennemi, et en outre une position assurant la retraite des troupes (armée et schutterij) du Limbourg et du Brabant-Septentrional, au cas d'une attaque des frontières de l'Est et du Sud.

Les travaux de fortification que le ministre propose de déclasser sont les suivants :

1° *Près de Nimègue*, le fort Kraijenhof et les deux forts de Lent;

2° *Sur l'Yssel*, la place de Doesbourg;

3° *Sur la rive gauche de la Meuse*, la position au sud de Lithoijen et le fort Blaauwe Sluis;

4° *Autour de Bois-le-Duc*, le camp retranché d'Hintham, la redoute voisine d'Herven, le fort situé à droite du chemin de gravier allant de Bois-le-Duc à Crèvecœur, les batteries du chemin de fer qui avoisinent le fort de Crèvecœur, les forts Saint-Antoine et Isabelle, le camp retranché de Vught;

5° La place de Geertruidenberg avec la lunette de la rive droite de la Donge, et la position de Steelhoven au sud de la place;

6° L'ouvrage près du Lindenbergscheveer;

7° Les batteries au confluent de Rozendaalschevliet;

8° Les ouvrages de l'Escaut occidental (forts de Ter Neuzen et d'Ellewoudsdijk).

Les forts de Westervoort et de Pannerden sont maintenus dans le système modifié de fortification, parce que leur rôle conserve toujours la même importance que par le passé.

La ligne de la Grebbe-Neder-Betuwe est maintenue, mais telle qu'elle existe, c'est-à-dire à l'état de travaux de campagne à peine indiqués, à organiser et à compléter au moment opportun pour servir à l'établissement des avant-postes de la Nouvelle ligne d'eau.

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n° 409.

RUSSIE

—

CRÉATION DE SIX BATAILLONS DE CHASSEURS TRANSCASPIENS. — Jusqu'ici l'armée russe comprenait huit brigades de chasseurs à quatre bataillons chacune : 1 brigade de la garde, 4 de la ligne, 1 du Caucase, 1 du Turkestan et 1 de la Sibérie orientale. — Total, 32 bataillons. Leur nombre vient d'être porté à 38.

Un décret impérial du 1/13 mars, publié par l'*Invalide russe* du 24 mars, prescrit, en effet, de former six nouveaux bataillons de chasseurs affectés spécialement à la province transcaspienne. Ces bataillons, numérotés de 1 à 6, porteront le nom de *bataillons de chasseurs transcaspiens*.

Ils seront constitués à l'aide du personnel et du matériel provenant du licenciement des corps dont voici l'énumération :

1er bataillon.	—	Bataillon local provisoire de Krasnovodsk.
2e	—	1er bataillon frontière d'Orenbourg.
3e	—	2e — — —
4e	—	5e bataillon frontière du Caucase.
5e	—	6e — — —
6e	—	7e — — —

Remarquons que les bataillons de chasseurs transcaspiens n'ont pas été embrigadés.

—

AVANCEMENT DES OFFICIERS DANS LES TROUPES FINLANDAISES. — L'*Helsingfors Dagblad* du 17 mars annonce que le Tsar aurait réglé ainsi qu'il suit l'avancement dans les bataillons de chasseurs finlandais :

Jusqu'au grade de capitaine, l'avancement a lieu par bataillon et à l'ancienneté, après deux ans de service dans chaque grade.

L'avancement au grade de major est donné à l'ancienneté ou au choix (services distingués); il roule sur tous les capitaines ayant au moins trois ans de grade. L'avancement au grade de lieutenant-colonel est l'objet de prescriptions particulières.

Les conditions d'avancement en vigueur dans le bataillon de chasseurs de Finlande de la garde ne sont point modifiées et demeurent telles qu'elles sont dans l'armée russe.

Le Gérant : F. LEGRAS.

Paris. — Imp. SCHILLER, 10 et 11, Faubourg-Montmartre.



REVUE MILITAIRE

RÉDACTION
231, BOUL^t SAINT-GERMAIN, 231
État-major général du Ministre.
(Deuxième bureau)

DE L'ÉTRANGER

Paraît le 1er et le 16 de chaque Mois

ADMINISTRATION
152, RUE MONTMARTRE, 152

Prix de l'abonnement
12 fr. par AN

N° 549 — 16 AVRIL — 1882

SOMMAIRE

QUELQUES MOTS

SUR LES MANŒUVRES SPÉCIALES DE CAVALERIE EN 1881

—

Des *manœuvres spéciales de cavalerie* ont été exécutées, comme on le sait, au cours de l'automne dernier, par deux divisions allemandes à Konitz et par une division autrichienne à Mezö-Kövesd.

Ces manœuvres n'ont pas beaucoup différé, dans leur programme d'ensemble non plus que dans leur exécution générale, de celles qui ont eu lieu les années précédentes et dont la *Revue* a donné plusieurs fois des comptes rendus détaillés (1). Ainsi qu'à l'ordinaire, le thème stratégique, l'*idée générale* n'est guère intervenue que pour justifier, pour encadrer un certain nombre d'*idées spéciales* sans lien entre elles, mais plaçant tour à tour la cavalerie en face des divers problèmes concrets qu'elle doit aborder et résoudre sur le champ de bataille : attaques contre les diverses armes isolées ou plus ou moins appuyées les unes par les autres ; ralliements ; poursuites et retraites. Il semble sans intérêt de donner une fois de plus par le menu l'historique des journées de manœuvre avec leurs *reprises* et leurs *moments* successifs.

Ce que nous voudrions cependant signaler brièvement, c'est la prédilection marquée que, par une coïncidence singulière, les deux cavaleries ont manifestée simultanément pour une forme d'attaque qui n'est pas inédite assurément, mais qui était restée jusqu'ici exceptionnelle.

« Le but du feld-maréchal-lieutenant Pejacsevich, dit la *Militär Zeitung* analysant les manœuvres de Mezö-Kövesd, était de normaliser un procédé d'attaque garantissant, d'une part, le concours efficace de l'artillerie pendant toute la préparation et jusque pendant l'exécution, et, d'autre part, la simultanéité d'action contre le front et le flanc de l'ennemi de toutes les forces disponibles. Ce procédé consiste à faire exécuter, autour de l'artillerie comme pivot et sous la protection de son feu, une conversion par les deux premières lignes, à les porter ainsi sur le flanc de l'ennemi, tandis que la troisième ligne, démasquée, devient libre de se jeter sur son front. »

C'est en effet cette manœuvre qui s'est, avec quelques modifications de détail, régulièrement reproduite à Mezö-Kövesd au cours de chaque journée. La division prenait son dispositif de combat sur trois lignes : une brigade en première ligne, ses régiments maintenus aussi longtemps que possible en colonne double à intervalles de déploiement ; un régiment (1) à chacune des autres lignes, la deuxième ligne en arrière de celle des ailes de la première ligne qui devait former aile marchante ; l'artillerie à hauteur ou en avant de l'aile opposée. L'ensemble prenait pour direction générale celui des flancs de l'ennemi qu'on se proposait d'envelopper. L'artillerie, se portant réso-

(1) Manœuvres de Brück en 1879 (n°s 491 et suivants). Manœuvres de Czegled en 1880 (n° 516). Manœuvres de la cavalerie allemande en 1880 (n° 527).

(1) La division de cavalerie autrichienne est formée normalement, on se le rappelle, de deux brigades de deux régiments ; les régiments sont à six escadrons.

lument en avant, couvrait de feux à courte distance la cavalerie adverse. Les deux premières lignes, exécutant autour de cette artillerie une conversion plus ou moins ouverte, prenaient l'ennemi d'écharpe ou même, par une série de mouvements rectangulaires et de changements de direction, venaient se déployer vis-à-vis de son flanc. La troisième ligne attaquait droit devant elle en débordant l'aile opposée de la position d'artillerie. Les deux premières lignes d'une part, la troisième ligne de l'autre, se trouvaient finalement sur les deux côtés d'un angle plus ou moins ouvert dont l'artillerie occupait le sommet et la cavalerie ennemie l'intérieur.

Bien que cette méthode d'attaque n'ait pas réuni tous les suffrages et que parmi ses adversaires l'on range, à tort ou à raison, le général d'Edelsheim-Gyulai, le prédécesseur du général Pejacsevich dans la haute situation d'inspecteur général de la cavalerie austro-hongroise, l'archiduc Albert s'est, paraît-il, rallié finalement à l'opinion du général Pejacsevich. Dans la critique de clôture, le prince, au dire des journaux militaires, aurait déclaré la manœuvre excellente à condition « que les généraux qui l'ordonneraient sachent disposer avec intelligence de l'espace et du temps. » Ce ne serait là, d'ailleurs, qu'une approbation très mitigée; car, sous une pareille réserve, il n'est guère de manœuvres qui ne puissent être déclarées *excellentes*.

Après l'archiduc Albert, l'archiduc Guillaume prenant à son tour la parole s'est félicité, en sa qualité d'inspecteur général de l'artillerie, de la faveur accordée à un procédé tactique qui donne un si beau rôle à l'artillerie à cheval.

Ce serait, en effet, pour celle-ci presque une ère nouvelle. Considérée par beaucoup de cavaliers comme un auxiliaire gênant dont il faut bien s'embarrasser pour canonner un village ou une ferme, mais auquel, dans une affaire de cavalerie contre cavalerie, il faut avant tout demander de ne pas empêtrer l'action des escadrons; estimée par d'autres surtout pour le bruit qu'elle produit, bruit qui donne, comme on dit, du cœur à l'ouvrage, l'artillerie à cheval est devenue à Mezö-Kövesd, avec l'application des idées du général Péjacsevich, un facteur important, éventuellement même le facteur principal, puisque, toutes choses égales d'ailleurs, la supériorité du feu peut seule assurer le succès de la manœuvre délicate et hardie que le général préconise.

Le courant actuel des idées dans l'armée austro-hongroise semble bien, en effet, accorder à l'artillerie à cheval une part considérable d'influence. Ainsi, aux manœuvres de Miscolcz qui ont suivi celles de Mezö-Kövesd et pendant lesquelles une division de cavalerie était attachée à chacun des partis en présence, les arbitres ont arrêté un jour les deux divisions sur le point de se charger mutuellement, estimant, dit un compte rendu officiel, qu'elles étaient l'une et l'autre forcées de reculer par le feu de l'artillerie à cheval adverse.

Que les artilleurs autrichiens se félicitent, avec l'archiduc Guillaume, du rôle agrandi qu'on leur trace, c'est assurément leur droit! Qu'ils se tiennent prêts à le remplir de leur mieux, c'est leur devoir! Il semble toutefois que les adversaires du général Pejacsevich n'aient pas tout à fait tort, quand ils dénoncent comme anticavalier cet appel trop pressant fait au concours des projectiles, quand ils proclament que les escadrons doivent avec leurs sabres se suffire contre les escadrons ennemis.

A Konitz, comme nous l'avons dit en commençant, la cavalerie allemande a pratiqué la même méthode, beaucoup moins exclusivement sans doute, mais avec plus de hardiesse encore et d'originalité. Seulement ce n'est pas au concours de l'artillerie, c'est à ses qualités propres, qualités de rapidité et d'habileté manœuvrière, qu'elle en a demandé le succès.

« Le 13 septembre, écrit, dans le n° 122 des *Jahrbücher*, un des « acteurs des manœuvres de Konitz », les deux divisions marchaient l'une au devant de l'autre, ayant reçu chacune, comme instruction générale du directeur de la manœuvre, la mission de prendre l'autre d'écharpe. L'une des deux divisions cherchait par des mouvements diagonaux à gagner le flanc de la division adverse. Le chef de celle-ci, profitant habilement du terrain, dérobe ses deux premières lignes par un mouvement rectangulaire et les redresse de même sur le flanc de l'ennemi, laissant le front libre à l'action de la troisième ligne. L'ennemi se trouve ainsi enveloppé et attaqué par les trois lignes à la fois. *Dans tout le cours des manœuvres, aucun épisode n'a révélé aussi complètement la valeur de la tactique des lignes.* »

Et ce qui indique que cette attaque n'a pas été fortuite, qu'en Allemagne aussi l'on tend à la *normaliser*, c'est que dans les manœuvres à simple action qui ont suivi (1) les opérations des divisions l'une contre l'autre, dans ces manœuvres qui sont, comme on sait, des *manœuvres d'école*, le général de Heuduck (2) l'a fait à plusieurs reprises employer par sa division.

Le 15 septembre notamment, la division s'avançait en ordre normal contre une division marquée: la première ligne était déjà déployée; la deuxième en arrière à gauche, en masse de régiments à intervalle de déploiement; la troisième en arrière à droite, en masse de brigade. Profitant d'un pli de terrain qui dissimule momentanément sa marche, le général fait faire à la première ligne pelotons à droite, tête de colonne à gauche, l'élève ainsi sur le flanc gauche de l'ennemi, et, quand elle est tout entière redressée dans la direction nouvelle, pelo-

(1) On sait que l'une des deux divisions réunies à Konitz avait fait ses exercices de brigade et de division avant l'ouverture des manœuvres, tandis que l'autre, au contraire, a débuté par les manœuvres proprement dites. Au dire de la presse militaire allemande le but de cette anomalie apparente dans la progression de l'instruction avait été de reconnaître quels services on pouvait attendre, un jour donné, d'une division constituée à l'improviste avec des éléments étrangers les uns aux autres.

(2) Le général de Heuduck commande l'école de cavalerie de Hanovre. C'est lui qui avait été chargé de la direction des manœuvres spéciales de cavalerie en 1880.



tons à gauche et charge. La troisième ligne, rompant en même temps en colonne par pelotons, suit le mouvement de la première ligne en la laissant du côté de l'ennemi, la longe, la dépasse et vient alors, par un deuxième changement de direction à gauche, former flanc offensif à droite du nouveau front de la première ligne et prendre ainsi l'ennemi par derrière. La deuxième ligne restée face en tête s'est déployée et a chargé en même temps que les deux autres, et les trois lignes se trouvent ainsi former les trois côtés d'un rectangle embrassant l'ennemi.

Nous avons choisi à dessein, pour la détailler, cette manœuvre, la plus compliquée à laquelle ait donné lieu la mise en jeu de la méthode que nous examinons. Il est certain que, sur cette échelle, elle ne saurait réussir qu'en face d'un manœuvrier inférieur; mais on peut voir, dans cette complexité même, la marque de l'intention bien arrêtée chez le général de Heuduck de rompre la troupe à l'application du principe.

Dans un livre récent dont nous avons déjà eu l'occasion de parler et qui a été très remarqué en Allemagne — *Pensées sur l'organisation, l'instruction et l'emploi de la cavalerie* — le colonel de Brix, attaché au ministère de la guerre prussien, préconise de son côté un mode d'action très analogue, pour réaliser la simultanéité des attaques de front et de flanc; seulement il tient compte de la nécessité de se ménager la réserve qui, dans les exemples que nous avons cités, s'est trouvée jetée dans la mêlée en même temps et au même titre que les deux autres lignes. « Les deux premières lignes se portent en avant, la deuxième dans les traces de la première. A un moment donné, autant que possible lorsque les deux premières lignes adverses ont déjà pris le galop, en tout cas à courte distance de l'ennemi pour produire un effet de surprise, replier brusquement la première ligne à droite ou à gauche ou des deux côtés à la fois; l'élever, en forçant l'allure, sur l'un ou l'autre flanc de l'ennemi ou sur tous deux; pendant ce temps, faire exécuter par la deuxième ligne l'attaque de front. »

« Par cette manœuvre, ajoute le colonel, la première ligne ennemie se voit tout à coup compromise; la deuxième ligne, surtout si l'attaque se présente sur les deux flancs à la fois, hésite sur la façon d'intervenir; la troisième ligne elle-même peut être prématurément attirée dans l'action et l'ennemi se trouve ainsi le premier dégarni de réserves. »

On le voit, ici l'artillerie reste dans l'ombre, le colonel de Brix en parle peu et si les *Jahrbücher* y ont pensé, c'est pour dire simplement : « Des expériences de Konitz, il semble résulter que l'adjonction de deux batteries à une division de cavalerie constitue un maximum qu'on ne saurait dépasser sans risquer d'affaiblir l'esprit d'offensive (1). »

(1) Il n'avait été affecté d'ailleurs à chaque division qu'une seule batterie et ce n'est qu'accidentellement, pour permettre de figurer une situation spéciale, que les deux batteries ont été attribuées au même parti.

Répétons-le, c'est sur la supériorité de sa capacité manœuvrière que compte la cavalerie allemande. Le colonel de Brix le proclame sans détour : « Nos adversaires probables sont des gens d'humeur bouillante et nous pouvons faire entrer dans nos calculs, comme hypothèse vraisemblable, qu'ils prendront toujours les grandes allures avant nous. D'où chance double de réussir par les moyens que nous préconisons. »

Aussi longtemps, en effet, que les masses en présence restent dans la main de leurs généraux respectifs, toute manœuvre peut être paralysée par une contre-manœuvre appropriée. Mais, à partir de l'instant où, par ordre ou sans ordre, l'une des deux cavaleries s'est lancée en carrière, ses mouvements échappent à l'action du général comme les mouvements d'un projectile sorti de la bouche du canon échappent à l'action du pointeur; il y a donc, pour la cavalerie maintenue la dernière aux allures de manœuvre, un moment infiniment court qu'un chef habile pourra saisir pour faire, par un mouvement brusque, donner dans le vide le choc de l'adversaire et le prendre par suite du fort au faible.

Prendre l'ennemi du fort au faible, c'est le but essentiel, la raison d'être de toute manœuvre de cavalerie contre cavalerie. Quelle qu'elle soit, cette manœuvre ne saurait réussir qu'à la condition d'être exécutée aussitôt que conçue et absolument telle qu'elle a été conçue. De ce chef, les changements de direction par les têtes de colonnes, suivis de déploiements par simples conversions de pelotons, présentent un élément incontestable de supériorité sur les mouvements diagonaux suivis de déploiements en éventail. « Avec les changements de direction par la tête de la colonne machinalement suivie par toutes les subdivisions, avec le commandement *front* instantanément exécuté par tous, c'est, dit encore le colonel de Brix, le chef qui tient constamment tous les fils dans sa main. L'instant du déploiement, sa direction précise dépendent de lui seul au lieu d'être remis, pour une part du moins, aux commandants d'escadrons ou même de pelotons. »

Le colonel de Brix se défend, il est vrai, d'étendre sa théorie aux mouvements que « doivent faire les grandes masses pour gagner le flanc de l'ennemi »; il ne les applique, dit-il, qu'au cas où il s'agit « de passer de l'ordre en colonne à l'ordre en ligne ».

Néanmoins, si l'on se rappelle la supériorité un peu exclusive attribuée, à la suite du général de Schmidt, aux mouvements sur les diagonales, le respect quasi superstitieux qui s'attachait à la *demi-colonne*, on voit quelle modification le paragraphe cité, malgré les restrictions qui l'accompagnent, accuse dans les esprits.

En fait, la tendance, déjà signalée l'an dernier à la suite des manœuvres de Zülpich, paraît s'être accentuée à Konitz. Les Allemands semblent reléguer de plus en plus au terrain d'exercices la demi-colonne, ou tout au moins la série d'évolutions compliquées auxquelles le règlement la fait servir. Ils les y conservent soigneusement comme un excellent moyen de dresser, d'assouplir les cadres et la troupe;

mais sur les champs de manœuvre, image des champs de bataille, ils n'en retiennent que les applications les plus simples, et encore pendant la période relativement calme qui précède l'engagement proprement dit, dans la période où il s'agit de tâter l'adversaire, de l'amener à se découvrir, c'est-à-dire à partir le premier. Pour la crise finale, pour la préparation immédiate de la charge, ils paraissent revenir franchement à des procédés moins étudiés, mais dont la réussite, exigeant aussi moins de tension d'esprit de la part des sous-ordres, serait sans doute mieux assurée.

C'est un de ces *procédés* qui a été répété à Konitz comme à Mezö-Kövesd, *procédé* des plus simples comme conception, presque naïf à force d'être simple; mais cette simplicité même serait à l'occasion sa grande chance de succès. En tous cas, il était intéressant de constater la place que son étude a prise cette année dans l'instruction des cavaleries allemande et austro-hongroise. (57)

LA

PUISSANCE MILITAIRE DE L'ALLEMAGNE ET DE L'AUTRICHE

EN FACE DE LA RUSSIE

—

La polémique, soulevée au centre et à l'est de l'Europe par le récent discours du général Skobelev, ne s'est encore traduite dans la presse militaire allemande par aucune étude de la situation stratégique et des ressources des parties intéressées. C'est dans une feuille politique, sérieusement rédigée, la *Gazette d'Augsbourg* (1), que nous trouvons les premières considérations d'ensemble sur la puissance militaire de l'Allemagne et de l'Autriche, comparée à celle de la Russie.

L'auteur anonyme, qui est certainement un militaire, étudie dans leurs grandes lignes les conditions stratégiques réciproques de ces Etats, tant au point de vue du réseau des voies ferrées, des effectifs disponibles et de leur concentration qu'à celui des obstacles naturels ou artificiels qui caractérisent le théâtre éventuel de la guerre. Il croit devoir ensuite reprendre son thème en faisant intervenir la France, et il s'efforce d'établir que l'Allemagne, alliée de l'Autriche, est en mesure de soutenir victorieusement une double lutte à l'est et à l'ouest.

Les considérations exposées intéresseront, sans doute, les lecteurs de la *Revue;* nous les reproduisons ici textuellement, en laissant à leur auteur l'entière responsabilité des assertions émises. C'est, du reste, ce que nous avons fait précédemment lorsque nous avons déjà présenté diverses études sur ce théâtre lointain d'opérations (2).

(1) N°s 80 et 81, des 21 et 22 mars dernier.

(2) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n°s 66, 67 (1872), 481 (1879), 489, 490, 493, 495, 501 et 517 (1880), 520 (1881).

I

« En présence de l'émotion produite par les discours du général Skobelev et du bon accueil que leur ont fait les journaux panslavistes, il est permis de se demander de sang-froid si les chances d'une lutte à main armée seraient, dans la réalité, favorables à la Russie. On est conduit ainsi à mettre en parallèle les conditions stratégiques de la Russie et celles de l'Autriche et de l'Allemagne, et avec d'autant plus de raison que nous avons encore présents à la mémoire les souvenirs de la dernière guerre d'Orient, où la Russie pour vaincre les Turcs dut employer l'assistance de l'armée roumaine et mettre en ligne les deux tiers de ses propres forces. La comparaison de la puissance militaire des trois Empires nous amène rapidement à des conclusions rassurantes.

Les travaux exécutés par notre état-major général depuis 1872 dans nos provinces du nord-est nous permettraient d'opposer à une invasion une résistance vigoureuse, même dans le cas où le gros de l'armée allemande devrait être dirigé vers l'ouest. D'autre part, l'accroissement de la population, l'établissement d'un réseau de chemins de fer, les progrès de la culture et le bien-être des paysans devenus libres, ont tout amélioré en Russie pendant ces dernières années; si donc nous sommes en mesure de porter l'offensive, en cas de besoin, jusqu'à l'intérieur du pays des Tsars et d'y imposer la paix, nous cessons d'être exposés à tous les malheurs qui vinrent fondre sur la Grande Armée de Napoléon Ier par suite de la faim, de la soif, du manque de renforts et des mauvaises communications de l'arrière.

En présence d'une invasion étrangère, les Russes ne sauraient plus rester tranquillement assis sous leurs figuiers, leurs bouleaux ou leurs tilleuls, suivant la douce illusion dont se berce le *Novoïé Vrémia.*

Entrons dans un examen plus détaillé de ces considérations.

Au point de vue de l'offensive, l'armée allemande a une grande supériorité sur l'armée russe, grâce à la rapidité de la mobilisation et de la concentration stratégique. Supposons même que l'état-major général russe ait réglé ses opérations préparatoires d'une manière aussi minutieuse et aussi pratique — ce dont il est déjà permis de douter, parce qu'il n'a pas, comme nous, bénéficié de l'expérience de deux campagnes — il n'en est pas moins vrai que la Russie, ayant à lutter avec des difficultés prodigieuses, restera en retard sur l'Allemagne de plusieurs semaines, c'est-à-dire qu'elle nous laissera le temps de faire tourner à notre avantage la situation militaire.

L'avance que nous possédons tient aux causes suivantes.

Six grandes lignes de chemin de fer viennent aboutir à la frontière nord-ouest de l'Allemagne :

1° Hambourg-Stettin-Königsberg-Eydtkuhnen;

2° Hanovre-Berlin-Custrin-Graudenz-Insterbourg;

3° Cologne-Berlin-Francfort-sur-l'Oder-Posen-Thorn;

4° Cassel-Torgau-Cottbus-Glogau-Lissa;



5° Coblence-Leipzig-Riesa-Liegnitz-Breslau;
6° Hof-Dresde-Görlitz-Neisse-Cosel.

Au contraire, trois lignes principales seulement débouchent de l'intérieur de la Russie :

1° Saint Pétersbourg - Dunabourg - Biélostok - Varsovie ;
2° Moscou-Smolensk-Brest-Varsovie;
3° Koursk-Kiev-Lublin (Ivangorod).

Bien qu'à côté de ces artères principales il existe un assez bon nombre de lignes transversales, il en est cinq seulement que l'on puisse utiliser au profit de la concentration en Pologne et en Lithuanie :

1° Celle de Saint Pétersbourg-Dunabourg-Schawli;
2° La bifurcation de la ligne de Moscou-Smolensk sur Dunabourg-Vilna-Kovno;
3° La ligne d'Orel-Smolensk sur Minsk et Brest avec la bifurcation sur Vilna-Grodno-Biélostok-Varsovie;
4° La ligne de Koursk-Konotop-Minsk sur Brest et Varsovie;
5° Celle de Kharkov-Berditchev sur Brest (Ivangorod).

Les six grandes artères allemandes ont un plus grand nombre de lignes transversales que le réseau polono-lithuanien ; cette situation a pour conséquence de permettre un transport latéral de troupes sur un point déterminé de la frontière au moment même de la concentration et de rendre possible une surprise stratégique.

Les lignes de la Pologne situées sur la rive gauche de la Vistule n'ont pas un écartement de rails aussi grand que les autres chemins de fer russes; elles ne pourront donc être utilisées qu'après un transbordement, ce qui entraine une perte de temps.

Le mode d'exploitation des lignes russes lui-même semble défectueux; le rendement, pendant la dernière guerre d'Orient, a été peu considérable.

La Russie entrant en lutte avec l'Allemagne est obligée d'engager toutes ses forces; cinq lignes seulement lui permettront d'effectuer le transport des fractions de son armée qui ne sont pas établies près de la frontière. La masse des troupes régulières, l'armée du Caucase non comptée, comprend dix-sept corps d'armée et vingt-quatre divisions de réserve. (Le corps de la garde, le corps des grenadiers et quatre corps de la ligne sont à trois divisions et les autres corps à deux divisions; chaque corps d'armée comprend, en outre, une division de cavalerie.) Six de ces corps sont stationnés dans l'Ouest, onze divisions de cavalerie sont échelonnées le long de la frontière. Le corps de la garde et le Ier corps à Pétersbourg, le corps des grenadiers et le XIIIe corps à Moscou, les VIIe, VIIIe, IXe et X^e^ à Sebastopol, Odessa, Orel et Kharkov, ont à faire un chemin considérable; le plus éloigné est le XVe corps (Kazan et Nijni-Novgorod), qui doit parcourir 250 milles.

La concentration sera retardée de plusieurs semaines par suite des distances énormes que les corps d'armée mobilisés auront à franchir, par suite de l'inconvénient de ne disposer que de réservoirs d'eau très éloignés l'un de l'autre et de lignes généralement à une voie, par suite enfin des longues marches qu'auront à fournir les hommes de complément, ces distances étant de trois à dix fois plus considérables qu'en Allemagne.

D'autres inconvénients résultent de ce que la ligne de Grodno-Varsovie se rapproche jusqu'à 9 milles de la frontière de Prusse et paraît ainsi exposée aux entreprises de la cavalerie prussienne; de même la ligne Kiev-Lublin peut être coupée, sur un grand parcours, par les corps de cavalerie autrichiens venant de Galicie. Cette circonstance pourra obliger à reculer les points de débarquement, d'où une nouvelle cause de retard.

Les lignes de concentration vers la frontière autrichienne ne sont pas plus nombreuses. Aux trois lignes principales (Saint Pétersbourg-Varsovie, Moscou-Minsk-Brest, Orel-Koursk-Kiev-Berditchev) vient s'ajouter celle qui, partant des places situées sur les côtes de la mer Noire, aboutit à la Podolie et à la Volhynie par Kharkov et Balta. Les grands marais qui avoisinent le Pripet séparent d'ailleurs la ligne de déploiement de la Russie contre l'Autriche en deux masses très éloignées l'une de l'autre.

L'Autriche, au contraire, dispose pour concentrer le gros de son armée en Galicie, sur la ligne Cracovie-Przemysl, de quatre grandes lignes ferrées principales, généralement à double voie;

1° Esseg-Debreczin-Przemysl;
2° Agram-Buda-Pesth-Tarnow;
3° Trieste-Vienne-Cracovie;
4° Linz-Prague-Oderberg-Granitsa.

Sans compter un grand nombre de lignes transversales et de petites lignes parallèles, telles que celles de Buda-Pesth à Teschen, de Vienne à Olmütz, etc., etc, Les voies ferrées allant au Marmaros et en Transylvanie sont celles de Arad-Kronstadt, Buda-Pesth-Maros-Vasarhely et Komorn-Sziget.

Le nombre des lignes allemandes et austro-hongroises utilisables s'élève donc à dix et, s'il y a lieu, à douze; le nombre des lignes russes à cinq ou peut-être à six :

1° Saint Pétersbourg-Schavli;
2° Moscou-Dunabourg-Kovno;
3° Orel-Smolensk-Vilna-Varsovie;
4° Koursk-Bakhmatch-Brest;
5° Kharkov-Kiev-Kovel;
6° Odessa-Podolie.

L'armée autrichienne comprend sur le pied de guerre 36 divisions (1). Six d'entre elles tiennent garnison dans les districts de Lemberg, Cracovie et Olmütz; la 35e division est à Klausenbourg. Si l'on déduit les troupes nécessaires pour occuper la Bosnie et la frontière italienne, on voit qu'il reste à transporter de 20 à 24 divisions, qui se compléteront un peu plus lentement que les divisions allemandes, parce que les régiments ne sont pas toujours stationnés dans leur district de réserve, mais qui, néan-

(1) Nous ferons remarquer ici que l'armée austro-hongroise comprend sur le pied de guerre quarante-deux divisions et non trente-six. En temps de paix, elle n'en compte que trente-deux. Les divisions n°s 21, 22, 23, 26, 37, 38, 39, 40, 41 et 42 ne sont constituées que lors de la mobilisation. (*Note de la* Revue).

moins, seront sur la frontière, prêtes à combattre, bien avant les troupes russes.

La rapidité plus grande avec laquelle sera exécutee la concentration met donc les pays allemands et autrichiens à l'abri d'un coup de main ; nous avons, en outre, sur notre frontière de fortes garnisons et une ceinture de forteresses imposantes. Nous trouvons en Autriche les fortifications nouvelles de Przemysl, la place forte récemment renforcée de Cracovie ; en Prusse, la petite place de Cosel, l'ancienne forteresse de Glogau qui peut servir momentanément de point d'appui, Neisse, la grande place de Posen, Custrin, Dantzig et Weichselmünde, le camp retranché de Königsberg avec ses treize forts et ses 40 kil. de circonférence, la tête de pont de Thorn et sa ceinture de forts, l'ancienne place de Graudenz, et le fort d'arrêt de Boyen sur le lac de Lötzen.

Une concentration exécutée dans de pareilles conditions de rapidité et de sûreté justifie l'offensive, ainsi, du reste, que la force et la bonne qualité des troupes. Aux 40 divisions de la garde et de la ligne russes, l'Allemagne et l'Autriche en opposent $37 + 36 = 73$, dont 30 au moins pourront être poussées par l'Autriche en Galicie ; les divisions de réserve de la Russie ne peuvent égaler en nombre les divisions de réserve et de landwehr que l'Allemagne est capable de former ; c'est précisément l'excellente organisation de notre landwehr et de notre recrutement qui nous permettrait de faire la guerre sur deux théâtres à la fois.

La marine militaire allemande est supérieure à la flotte russe de la Baltique par le nombre de ses vaisseaux cuirassés d'un type moderne ; elle acquiert une supériorité considérable, en joignant ses efforts à la brave marine autrichienne, qui a fait si brillamment ses preuves à Lissa, pour peu que cette dernière ne soit pas indispensablement retenue dans l'Adriatique.

Au point de vue de la valeur intrinsèque de l'armée allemande, nous nous bornerons à signaler la perfection de l'assemblage et du jeu de tous les organes, notre grande aptitude à la marche, notre excellente préparation au combat, la sûreté et la méthode avec lesquelles sont assurés nos réapprovisionnements. Quant à l'armée russe, la bravoure inébranlable qu'elle a toujours déployée dans les diverses phases d'une bataille (Plevna en 1877, Sébastopol en 1854-1855, Borodino, Leipzig) aussi bien que pendant des campagnes entières, en fait un adversaire qui n'est pas à dédaigner ; mais, d'autre part, elle a montré dans plusieurs campagnes une certaine lourdeur, défaut qu'on retrouve du reste chez les hommes pris isolément, ainsi qu'on a pu l'observer à Plevna. Par son admirable esprit de discipline et son merveilleux mépris de la mort, le soldat russe est l'égal du soldat allemand, mais il lui reste inférieur au point de vue de l'habileté dans le combat isolé et de l'intelligence (ne serait-ce que celle de la lecture des cartes). De même la cavalerie russe et les cosaques n'ont pu rendre en 1877 des services aussi brillants que ceux de nos cavaliers en 1870-1871.

Mieux armées et prêtes plus tôt, les puissances alliées n'attendront certainement pas l'attaque de l'ennemi. On prendra l'initiative afin de conquérir la paix plus rapidement et plus sûrement. Le choc se produira probablement en Pologne, où la haine contre les Moscovites n'est pas encore complètement éteinte, et, si le but n'est pas atteint, la lutte se prolongera jusque dans la Russie proprement dite. La croyance, née des souvenirs de 1812, à l'inhospitalité de l'immense royaume des Tsars et à l'inaccessibilité de l'intérieur du pays ne peut tenir devant la réalité. 1882 n'est plus 1812.

L'écartement de la voie, qui s'élève à 1^m524 tandis qu'en Allemagne il n'atteint que 1^m425, n'est plus une cause de retard ; les travaux exécutés par nos troupes de chemins de fer ont montré combien il était facile de rapprocher les rails. Les voies ferrées assureront donc à nos troupes en marche les ravitaillements et les renforts, sans compter que le centre de la Russie, à qui la surabondance de ses récoltes permet d'approvisionner l'Europe occidentale, pourra bien nourrir aussi les soldats allemands et hongrois. Saint-Pétersbourg a exporté, en 1879, 18,900,000 hectolitres de grains ; d'autre part, la production générale des gouvernements du nord-ouest qui, d'après la statistique de la « Revue » russe de 1878, représente une valeur de 215 millions de roubles par année, est dépassée de 400 millions par celle des districts situés entre Moscou et la Pologne. Du Dnieper au Volga s'étend un territoire vaste et fertile — le Tchernoziem (la Terre noire), — dans lequel la culture du froment a remplacé les forêts ; il englobe les gouvernements de Kiev, Poltava, Kharkov, Koursk, Orel et Toula.

Un autre élément favorable à l'offensive est l'antipathie qui règne, en dépit de la fraternité panslaviste, entre les Russes blancs et les Petits Russiens, Slaves pur-sang des environs de Kiev, Orel, etc., d'une part, et, d'autre part, les Grands Russes auxquels se sont mélangés des éléments mongols et finnois. Les populations actuellement libres et heureuses de la Pologne, de la Lithuanie et de la Petite Russie sont loin d'être enthousiastes de la Grande Russie ; elles ne manqueraient pas, aussitôt envahies, d'exercer une pression sur un gouvernement peu soucieux de la paix, auquel du reste la reconstitution de la Pologne porterait certainement le coup le plus terrible. Nous reviendrons plus tard sur la situation d'un empire où l'unité nationale et la communauté de langage feront défaut longtemps encore, et où les Polonais et les Petits Russiens s'estiment supérieurs aux Grands Russes qui sont, à leur tour, détestés par les Lithuaniens.

Une des raisons principales de l'affaiblissement énorme de l'armée française dans sa marche en avant sur Smolensk en 1812, c'est qu'au lieu d'endroits habités, elle ne trouva partout que des monceaux de cendres abandonnés, et que les troupes, insuffisamment approvisionnées, eurent par suite à lutter contre les privations, même pendant la saison d'été. Il est permis de douter que les habitants actuels consentiraient à accomplir eux-mêmes de semblables dévastations, parce qu'aujourd'hui les paysans libres vivent de leur propriété, tandis qu'alors on

n avait affaire qu'à des serfs misérables, faciles à mener.

Une invasion à l'intérieur exercerait aussi une action décisive sur le gouvernement et sur la direction de l'armée, au point de vue financier. Les abondantes sources de richesses du centre et du midi, où se trouve le grenier à grains de la Russie, où la population est plus dense, où les chevaux sont plus nombreux (le gouvernement de Riazan, par exemple, avait, au recensement de 1875, 437,000 chevaux), où les industries du tissage de la laine et du fil sont florissantes, où l'argent abonde, seraient coupées de Saint Pétersbourg par une attaque offensive vers Moscou-Toula, et la Russie se verrait enlever ainsi ses ressources les plus importantes pour la continuation de la guerre.

La situation stratégique des provinces occidentales de la Russie est la suivante : la Pologne, détachée de la Russie par le sentiment national, l'est aussi géographiquement ; entre Minsk et la forteresse de Loutsk, sur la frontière orientale de la Pologne du Congrès, et s'appuyant sur les deux rives du Pripet, s'étendent, sur une longueur de 46 milles et une largeur de 20 à 30 milles, de vastes marais boisés, les marais de Pinsk, appelés aussi la Polésie. Deux routes seulement, dirigées l'une du sud au nord, l'autre de l'est à l'ouest, traversent cette coupure dont le desséchement a été commencé en 1876. Les voies ferrées la contournent.

La concentration des Russes en Pologne est indiquée par les trois lignes ferrées principales et s'opérera dans l'espace compris entre la Vistule, la Narev et le Vieprz. A peu près au centre de la première de ces barrières, qui est imposante (la Vistule mesure à Novo-Georgievsk de 500 à 1,000 mètres) s'élève la ville forte de Varsovie ; plus au sud, à l'embouchure du Vieprz, la nouvelle forteresse d'Ivangorod ; vers le nord, au confluent du Bug et de la Narev, la forteresse de Novo-Georgievsk, l'ancienne Modlin polonaise. En arrière, la forteresse de Brest-Litovski protège le débouché du pays des marécages. La concentration contre la Prusse orientale est appuyée par la forteresse nouvellement construite de Kovno, et la concentration contre la Bukovine par le camp retranché de Kiev, situé très loin en arrière. Les flancs de la position centrale de la Pologne ont encore comme points d'appui : à droite, Siérotsk ; à gauche, Zamost et Lentchna.

La citadelle de Varsovie, avec ses six ouvrages avancés sur la rive gauche de la Vistule et sa tête de pont en contact immédiat avec l'extrémité nord de la ville, n'a qu'une valeur fort problématique.

Novo-Georgievsk, une triple tête de pont, a été construit avant l'adoption des canons rayés ; cette place possède de nombreuses casemates, nécessite une garnison de 12,000 hommes et peut recevoir 50,000 hommes dans son camp retranché. Les remparts sont très solides, de larges issues y sont ménagées, enfin la forteresse est défendue par des travaux de mine ; c'est un point important pour s'assurer la liberté de passage de la Vistule et de la Narev. Deux nouveaux forts sont en construction.

Ivangorod, renforcé depuis peu dans le but d'assurer une défense sérieuse de la Vistule, est une double tête de pont avec neuf ouvrages avancés ; de nouveaux travaux de défense doivent être en construction.

Sierotsk, au confluent du Bug et de la Narev, est abandonné.

Kovno, point d'appui d'une diversion contre la Prusse orientale, est en même temps un réduit dans le cas d'une invasion venant de ce côté, et la clef des trois lignes de Varsovie, Vilna et Virballen. Un corps de place à grand rayon, des forts solides sur les hauteurs avoisinantes et une tête de pont sur le Niemen doivent être achevés cette année.

La ligne de Varsovie sera protégée par des retranchements qui seront exécutés à Grodno et à Biélostok. Lentchna doit devenir forteresse de seconde classe et remplacer l'ancienne Zamost. Les ouvrages de fortification passagère de Kiev ont été transformés en ouvrages permanents ; on travaille à Loutsk.

Brest constitue le magasin principal d'approvisionnements de l'armée polono-russe ; cette ville renferme une boulangerie construite depuis peu et pouvant fournir journellement 12,000 pouds (196,560 kilogrammes) de biscuit, des dépôts, etc. Par sa position, c'est une forteresse très importante, une place d'armes de premier ordre. Elle possède une citadelle située dans une île entre le Bug et le Moukhavietz, une enceinte principale et le fort isolé « Comte Berg ». Ces ouvrages répondent entièrement aux exigences actuelles. L'importance stratégique de l'espace compris entre Brest et Ivangorod est-elle aussi considérable qu'on le suppose ? Les « Registrande » de l'état-major général prussien répondent que la guerre saura bien le montrer.

On rencontre encore à l'intérieur l'ancienne forteresse de Bobrouisk, à l'extrémité nord de la Polésie.

Comme traits caractéristiques de la Pologne, mentionnons encore les forêts sauvages de la Mazovie et la forêt vierge de Biéloviéje qui couvrent le flanc droit contre la Prusse orientale. En temps de pluie, les chemins y sont impraticables. La région très arrosée située sur la rive gauche de la Vistule est également difficile à traverser au printemps et en automne. Les routes proprement dites sont bonnes en Pologne ; la plupart des chemins vicinaux, au contraire, ne sont utilisables pour les transports militaires qu'après construction de chaussées en rondins. La direction des armées russes trouvera un désavantage marqué dans les marais de Pinsk, qui seraient, en cas de retraite, un sérieux embarras pour les troupes russes, malgré la forteresse de Brest. Il faut remarquer aussi que l'hiver anéantit les principales ressources de la défense de la Pologne. Presque tous les fleuves sont pris et la couche de glace tient ferme jusqu'au milieu de février. L'histoire enregistre de nombreux exemples de passages de fleuves sur les glaces. La débâcle au contraire, et les grandes eaux qui persistent longtemps après elle, rendent les opérations très difficiles, parfois même impossibles. De semblables conditions rendront une campagne en Pologne fatigante, excessivement fatigante, occasion-

neront de nombreuses maladies, entraîneront des combats sanglants, des investissements prolongés; elles imprimeront à l'ensemble de la guerre une allure lente, mais ne suffiront pas pour arracher la victoire à nos drapeaux; nous avons pour nous l'organisation de notre armée et notre réseau de voies ferrées qui nous permettra d'avoir toutes nos ressources sous la main.

Les Russes une fois chassés de Pologne par nos victoires, la route de Vilna-Smolensk-Moscou nous est ouverte; il reste encore sur la seconde ligne d'opérations, au sud des marais de Pinsk et dans la direction d'Orel, à forcer la ligne du Dniéper et à paralyser Kiev; or, c'est précisément sur cette partie du théâtre de la guerre que les chemins de fer de la Galicie pénètrent profondément et facilitent une offensive autrichienne. La landwehr fournira en nombre plus que suffisant les troupes nécessaires à l'investissement et au siège des places fortes laissées en arrière. Là où les voies ferrées sont barrées par des ouvrages fortifiés, les pionniers et les compagnies de chemins de fer travailleront à construire les tronçons qui permettront de contourner ces ouvrages.

II

Une guerre éclatant dans le même temps avec la France peut nous forcer à garder d'abord, vis-à-vis de la Russie, une attitude défensive. Depuis 1870, la France a fait énormément pour compléter l'organisation de son réseau de chemins de fer et accélérer ainsi la concentration de son armée. Elle est, des deux adversaires, celui qui sera prêt le plus tôt, et partant le plus dangereux. Le gros des forces allemandes devra donc être dirigé tout d'abord contre elle, tandis qu'une seconde armée, plus faible, marchera sur la frontière de l'Est, pour faire face à l'ennemi opérant lentement sa concentration. Les troupes nécessaires sur ce point seront fournies par les corps d'armée voisins (Ier, V^e^ et VIe), leur landwehr et leurs troupes de remplacement. Pour frapper les coups offensifs destinés à assurer la défense, l'armée ou les fractions d'armée trouveront dans les forteresses de Posen et de Königsberg des points d'appui solides et bien préparés, au centre de lignes de défense fortes et importantes. Elles pourront y maintenir longtemps en échec des forces supérieures, en attendant qu'un succès remporté sur la France permette d'envoyer contre la Russie de nouvelles troupes devenues disponibles. La seule trouée ouverte est la Silésie. Mais il est peu probable qu'occupée déjà devant Königsberg et Posen, Thorn et Dantzig, la Russie essaye, avec une troisième armée, d'exécuter par Breslau un mouvement tournant contre Berlin. Si l'on tient compte de la lenteur avec laquelle s'opèrera la mobilisation russe, des marches et des temps d'arrêt nécessaire pour assurer les approvisionnements, il se sera bien écoulé un mois et demi; dans cet intervalle, les chemins de fer auront pu amener des renforts du Rhin et le dernier homme de la landwehr aura été appelé sous les armes.

Sans aller si loin, il faut ici faire entrer l'Autriche. en ligne de compte.

La haute Silésie est couverte par l'armée autrichienne déployée à Cracovie et à Przemysl; une armée russe ne pourra donc défiler devant cette dernière, en supposant même qu'elle soit couverte suffisamment du côté de la Galicie. Or, pour battre le gros de l'armée autrichienne dans ses fortes positions, le repousser au delà des Carpathes et l'y maintenir en échec, pour paralyser en même temps les armées allemandes secondaires qui s'appuient sur des forteresses solides, et marcher contre la Silésie, il faut une armée que la Russie, forcée de laisser des garnisons à Pétersbourg et à Varsovie, et de ne pas dégarnir le Caucase, ne sera jamais en état de mettre en ligne, même avec le secours des corps irréguliers.

L'énumération détaillée des points d'appui solides sur lesquels s'appuierait une défensive-offensive est la suivante :

Königsberg, fortifié entre 1840 et 1850, a eu son enceinte améliorée dans ces derniers temps et a été entouré de treize forts; à Pillau, qui commande l'entrée du Frische Haff, les fortification ont été améliorées et des coupoles cuirassées y ont été construites; l'entrée du Kurische Haff à Memel est défendue également par un fort. Memel et Pillau étant ainsi protégés du côté de la mer, le delta formé par la Pregel et la Deime couvre à l'est et au sud Königsberg et le territoire avoisinant (le Samland). Une forêt épaisse s'étend en avant du second de ces cours d'eau. Plus au sud on rencontre la ligne des lacs de la Mazovie. Les défilés que forment entre eux des lacs innombrables, les affluents et les déversoirs de ces lacs y rendent les opérations d'une grande armée excessivement difficiles; partout cette armée est resserrée et exposée à des défaites partielles. Un de ces défilés, situé près du lac de Lötzen, est fermé par le fort Boyen. Les troupes du Samland ont dans leur sphère d'action le Niémen, puis le cours inférieur de la Vistule; les ponts de chemins de fer de Dirschau et de Marienbourg sont fortifiés.

Thorn et Dantzig constituent de nouveaux points de défense : 15 millions de marks (18,750,000 fr.) provenant de l'indemnité de guerre payée par la France ont été consacrés à la transformation de la seconde de ces forteresses. Thorn a été, comme Königsberg, transformé en un camp retranché important; le corps de place est entouré d'une ceinture de huit forts, situés trois sur la rive gauche et cinq sur la rive droite de la Vistule, et dont la construction a nécessité une dépense de 15 millions (18,750,000 fr.).

A la ligne de défense constituée par la Vistule vient se joindre encore, pour nous fournir des occasions de victoires partielles, la Drewenz, rivière navigable qui sort de la Mazovie; enfin, sur la rive gauche de la Vistule, commencent les lignes de marais et d'eau de la Netze, qui s'étend jusque dans le rayon d'action de Posen et du Custrin. Exposée continuellement à des attaques de flanc dirigées sur elle de ces fortes positions, l'armée russe ne pourra marcher vers l'ouest qu'en sachant maintenir son ennemi en échec avec des forces supérieures.

La forteresse de Posen s'oppose directement à la

marche contre Berlin. Elle possède une ceinture de onze forts qui a coûté 21 millions (26,250,000 fr.). La ligne de la Netze au nord, la région marécageuse de l'Obra au sud rendent difficiles à l'ennemi les mouvements tournants; de petits corps peuvent opposer ici et le long de la Wartha une résistance prolongée. Trois bonnes routes seulement conduisent de Varsovie à Posen; toutes les autres communications sont mauvaises.

La forteresse de Custrin sur l'Oder possède également un camp retranché, constitué par six forts qui ont coûté 14 millions de marks (17,500,000 fr.); elle forme avec Stettin, renforcé par le fort de Prusse et avec l'Oder, la dernière ligne de défense de la capitale de l'Empire. Custrin, couvert au sud par la Sprée, flanquerait les colonnes ennemies débouchant de la haute Silésie. Si l'on ajoute que les chemins de fer de l'Est pourront être employés efficacement à transporter les troupes en avant et en arrière, que l'armée de Königsberg pourra garder son indépendance d'action, que la mer Baltique saura être conservée au pouvoir de l'Allemagne, on verra, pour me servir des termes d'un auteur autrichien, que la frontière nord-est de l'Allemagne offre à la défense un rempart presque inexpugnable, au stratégiste un échiquier idéal pour combiner des opérations nombreuses, sûres, audacieuses et puissantes, à l'offensive une base d'attaque excellente.

Cracovie, fortifiée après l'occupation de 1846 dans le style de l'époque, a été renforcée récemment au moyen de forts détachés et de quelques autres travaux auxquels il serait possible de remettre la main, les crédits ayant été alloués depuis peu; cette place couvre Vienne, commande les monts Tatra et le défilé de la Jablunka, assure le déploiement des colonnes venant de Moravie et sert de porte de sortie de l'Autriche allemande contre la Pologne. La partie de la Pologne opposée à la Silésie et à Cracovie est coupée par de nombreux cours d'eau et des forêts; elle est difficilement praticable et présente peu de ressources; l'écart différent des rails de la ligne Varsovie-Tchenstokov nécessite le transbordement des denrées arrivées à Varsovie; la marche en avant de l'armée russe éprouverait ici de nombreux retards par suite de l'arrêt de ses convois d'approvisionnements.

Depuis ces dernières années, on élève des fortifications à Przemysl, dans l'est de la Galicie, pour protéger la concentration des troupes hongroises. La position est couverte sur ses flancs par des marais qui s'étendent à l'est jusqu'à la Stryj, par le San et par le Dniester.

Si elle doit se borner à la défensive, l'Autriche reste ouverte dans la partie orientale de la Galicie; mais un corps russe qui franchirait les forêts des Carpathes peut être pris en flanc par Przemysl et bousculé. Les conditions ne sont pas défavorables non plus en arrière et au centre de l'arc de cercle des Carpathes. La Hongrie y possède quelques bonnes lignes rayonnantes, qui lui permettront de remporter une série de succès partiels sur un ennemi obligé de se fractionner en plusieurs colonnes pour franchir les montagnes.

D'autre part, jusqu'à ce que les Russes en soient arrivés à forcer les Carpathes, l'Allemagne aura bien eu le temps d'attaquer à son tour. Une offensive prussienne par Varsovie aura pour conséquence la retraite des troupes russes qui se seraient engagées dans la Galicie orientale.

Etant donnée la situation générale, une guerre défensive au début peut être envisagée sans crainte; l'esprit d'initiative inhérent à la direction de nos armées, notre préparation sage et supérieure nous promettent de grandes chances de succès même dans le cas d'une guerre générale; les quelques panslavistes qui habitent le territoire autrichien auront longtemps encore à languir dans l'attente de la Russie..... »

L'OCCUPATION DE LA BOSNIE ET DE L'HERZÉGOVINE

EN 1878

Suite (1).

—

II. — Opérations militaires en Bosnie depuis la prise de Serajewo jusqu'à la fin de la campagne.

Situation du XIIIe corps. — Malgré l'effet moral produit par la prise de Serajewo, la situation était encore grave, et il était évident que le général Philippovic, avec les seules forces dont il pouvait disposer, réussirait tout au plus à se maintenir dans ses positions, mais qu'il lui serait impossible de poursuivre la conquête du pays. D'ailleurs, le général Szapary continuait à être très menacé dans Doboj, où, pour ne pas être débordé par l'ennemi, il fut obligé de couvrir tout le front de son camp par des tranchées-abris et des ouvrages de fortification passagère. Les insurgés ne se bornaient pas à un simple blocus; encouragés par leurs succès ils ne craignirent pas d'attaquer, à cinq reprises différentes, les lignes autrichiennes le 16, le 19, le 25, le 26 et le 30 août. L'affaire du 16 fut particulièrement chaude : le général Szapary perdit près de 300 hommes et ne resta maître du terrain que grâce à la présence de la 71e brigade, qui avait été envoyée de Brod à son secours. Dans les combats ultérieurs, les Autrichiens, protégés par leurs ouvrages, subirent des pertes beaucoup moins sensibles, quoique les attaques des insurgés fussent toujours poussées avec la même vigueur.

En résumé, la situation, après la prise de Serajewo, était la suivante :

Le général Philippovic occupait la capitale, mais il était hors d'état de protéger ses lignes d'étapes, et de poursuivre l'ennemi dans la direction du sud. Quant

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n° 548.
Dans ce numéro, lire à la page 302, 1re colonne, 24e ligne, 157 *kilomètres* au lieu de 137 *kilomètres*.

aux insurgés, ils formaient quatre groupes principaux : les défenseurs de Serajewo, refoulés dans le massif montagneux qui s'étend entre cette ville et la vallée supérieure de la Drina, cherchaient à se reconstituer à l'aide des renforts venus d'Albanie; les bandes qui avaient tenté de surprendre Banjaluka s'étaient reformées à Kljuc, dans la vallée de la Sanna; la Croatie turque était en pleine insurrection; enfin, le mufti de Taslidza avec tous les contingents de la Posavina était solidement établi devant Doboj; il avait fait mettre en état de défense Bercka et Tuzla et commençait à inquiéter les transports autrichiens sur la Save.

En Herzégovine, le général Jovanovic tenait Mostar, mais il n'avait pas assez de monde pour essayer de se mettre en communication, par Konjica, avec Serajewo.

La mauvaise saison approchait, et si l'insurrection n'était pas complètement écrasée avant la fin du mois d'octobre, c'était une campagne d'hiver qui se préparait dans les conditions les plus défavorables. Il devenait donc urgent de réparer au plus tôt la faute commise dans le début, et de mettre sur pied des troupes en nombre suffisant pour anéantir d'un seul coup toutes les résistances. Le général Philippovic n'avait cessé d'insister dans ce sens auprès du ministère de la guerre, qui donna du reste une entière satisfaction à ses demandes.

Mobilisation de la IIe armée.

Déjà, comme il a été dit précédemment, les 1re et 4e divisions, mobilisées dans les premiers jours d'août, avaient été dirigées sur le théâtre des opérations. Le 19 août, l'Empereur lança un nouvel ordre de mobilisation qui changeait complètement l'organisation du corps expéditionnaire. Le général Philippovic restait commandant en chef, mais recevait des attributions beaucoup plus étendues : le ministère de la guerre plaçait sous ses ordres une armée tout entière (IIe armée), comprenant quatre corps. Une brigade était envoyée en Dalmatie pour renforcer la 18e division, laissée sous les ordres immédiats du général Jovanovic.

La constitution de la IIe armée nécessita la mobilisation immédiate de quatre nouvelles divisions (13e et 31e à Pesth, 14e à Presbourg et 33e à Comorn) et de la 14e brigade de cavalerie. De plus, pour le service de garnison dans les confins militaires, on mobilisa neuf bataillons de landwehr hongroise (1).

Comme dans la première mobilisation, tous les corps furent portés à l'effectif de guerre complet par le rappel des réservistes et des hommes en congé illimité. Quelque dure que pût paraitre cette mesure, surtout pour la Croatie et la Hongrie, qui fournissaient presque la totalité des nouveaux contingents, elle ne souleva aucune protestation : la réquisition des chevaux et des voitures (1) donna lieu seulement à quelques difficultés dans certains comitats agricoles de la Hongrie, qui se virent privés de leurs attelages en pleine saison des récoltes.

L'effectif total des corps mobilisés, y compris les troupes du commandement militaire de Zara, la landwehr, les services accessoires et les conducteurs de voitures, s'élevait à 269,633 rationnaires et 109,365 chevaux. L'effectif réel en combattants comprenait 154,892 hommes, 4,488 cavaliers et 292 pièces. Il se décomposait ainsi qu'il suit :

159 bataillons d'infanterie ou de chasseurs,
37 compagnies du génie ou de pionniers,
14 sections de chemins de fer de campagne,
29 escadrons 3/4 de cavalerie,
26 batteries de campagne et 21 batteries de montagne,
5 compagnies d'artillerie de forteresse,
22 équipages de pont.

La IIe armée comprenait à elle seule dix divisions d'infanterie, réparties en quatre corps d'armée, savoir :

IIIe corps (commandant feld-maréchal-lieutenant comte Szapary) : 1re, 4e et 20e divisions d'infanterie;

IVe corps (commandant feld-maréchal-lieutenant baron Bienerth) : 13e et 31e divisions d'infanterie;

Ve corps (commandant feld-maréchal-lieutenant baron Ramberg) : 14e et 33e divisions d'infanterie (2);

XIIIe corps (commandant feld-maréchal-lieutenant duc de Würtemberg) : 6e, 7e et 36e divisions d'infanterie.

Les 1re et 4e divisions devaient aller dégager à Doboj le général Szapary. Le duc de Würtemberg, avec le XIIIe corps, était chargé d'assurer les lignes d'étapes, et d'opérer dans la partie occidentale et méridionale de la Bosnie. Le IVe corps tout entier devait envahir la Posavina par Samac, et combiner ensuite ses mouvements avec ceux du IIIe pour s'emparer de Tuzla et de Zwornik. Quant au Ve corps, il était destiné à servir de réserve et resta provisoirement cantonné aux environs de Brod, sur la rive gauche de la Save. Dans le courant de la campagne, il détacha successivement deux brigades, l'une dans la Croatie turque, l'autre dans la vallée inférieure de la Bosna.

La mobilisation et la concentration de toute la IIe armée s'exécutèrent avec une rapidité remarquable; les deux opérations, commencées le 21 août, étaient entièrement terminées avant le 10 septembre. Ce résultat mérite d'autant plus d'être signalé, que le gouvernement austro-hongrois ne dispose, dans la Hongrie méridionale et la Croatie, que d'un réseau de voies de communication restreint, soit par eau, soit par chemin de fer,

Malgré tout, il y eut un ralentissement inévitable

(1) Les deux bataillons et le détachement de cavalerie de landwehr dalmate avaient été mobilisés dès le mois de juillet.

(1) Le service des transports prit un développement tellement considérable qu'il nécessita, dans le courant du mois de septembre, en sus du train des équipages réglementaire, près de 30,000 voitures et 4,000 mulets de réquisition ou de louage.

(2) Les IVe et Ve corps étaient à deux divisions seulement; dans le cas d'une mobilisation générale, ils seraient complétés chacun par une division de landwehr hongroise.



dans les opérations : jusqu'à la fin du mois d'août, le général Philippovic se borna à envoyer de petites colonnes autour de Serajewo, pour refouler à une certaine distance de la ville les bandes insurgées, pendant que le général Szapary, dont le corps se constituait petit à petit, continuait à immobiliser devant Doboj la plus grande partie des contingents de la Posavina.

Opérations du IIIe corps contre Doboj.

Le 4 septembre seulement, le déploiement de la IIe armée se trouva assez avancé pour qu'on pût reprendre l'offensive, et le général Szapary, qui avait été rejoint par la 4e division tout entière, fit faire dans la vallée de la Spreca une reconnaissance, à la suite de laquelle l'ennemi fut obligé de reculer ses lignes d'investissement.

Le lendemain 5, il attaqua les positions des insurgés sur la rive gauche de la Spreca. Le mufti de Taslidza avait fait venir des renforts de Gracanica, et s'était établi sur les hauteurs qui commandent la route de Gracanica à Maglaj, couvrant son front par des redoutes en terre et appuyant sa gauche à la Bosna. Les Autrichiens avaient formé quatre colonnes, trois sur la rive droite et une sur la rive gauche de la Bosna. La colonne de gauche (trois bataillons du 8e de ligne) devait exécuter un mouvement tournant sur la route de Gracanica.

Les difficultés du terrain étaient telles que le mouvement ne put s'exécuter avec ensemble; retardées dans leur marche, les colonnes de droite, qui remontaient les deux rives de la Bosna, n'arrivèrent en présence de l'ennemi qu'à la tombée de la nuit, et ne purent à cause de l'obscurité s'emparer des positions qu'elles avaient en face d'elles. Après avoir refoulé les avant-postes ennemis et enlevé une ou deux redoutes, la colonne du centre, se voyant isolée, dut renoncer à s'y maintenir. Quant au 8e de ligne, il arriva bien sur les derrières de la position des insurgés, mais il avait perdu le contact avec la colonne du centre, et, après un combat des plus acharnés, il dut rétrograder jusqu'à la Spreca.

En somme, les insurgés restaient maîtres du terrain; toutefois, si les Autrichiens avaient fait dans ces deux journées des pertes sensibles (600 hommes, dont les trois quarts appartenaient au 8e de ligne), leurs adversaires n'avaient pas moins souffert. Le découragement et l'indiscipline se mirent dans leurs rangs, et sans s'exposer à une nouvelle attaque, ils évacuèrent précipitamment leurs positions, dans la nuit du 5 au 6, et se replièrent sur Gracanica.

Le combat du 5, malgré son insuccès tactique, avait donc eu un résultat stratégique important ; l'investissement de Doboj, qui durait depuis vingt-deux jours était rompu d'une manière définitive. Le général Szapary resta provisoirement dans ses lignes, attendant pour commencer sa marche dans la vallée de la Spreca que le IVe corps eût prononcé son attaque.

Opérations contre Kljuc, Bihac et Livno.

Dans la Bosnie occidentale, depuis l'affaire de Banjaluka, il n'y avait eu pendant le mois d'août d'autre opération qu'une reconnaissance dirigée contre Livno par le général Czikos avec des troupes prises dans les garnisons de Dalmatie, et qui avait donné lieu de constater que la place ne pouvait être enlevée par surprise. Le duc de Würtemberg, avant de tenter une expédition aussi excentrique, mit d'abord Trawnik en état de défense et assura la sécurité de toute la ligne d'étapes de Serajewo à Banjaluka. Puis, conformément aux instructions du général en chef, il envoya dans la vallée de la Sanna une colonne de 3,000 hommes environ, commandée par le général Sametz. Cette colonne partit de Banjaluka le 3 septembre, et marcha sur Kljuc, où se trouvaient réunis des contingents insurgés assez considérables; elle s'empara de la place, le 8 septembre, à la suite d'un combat de trois jours.

Dans la Croatie turque, le général-major Zach, qui commandait la 72e brigade, avait reçu l'ordre d'occuper la ville de Bihac, dont la population turbulente et guerrière, soutenue par la présence d'une garnison turque, troublait par ses incursions continuelles la sécurité des confins militaires. Le général Zach n'avait à sa disposition que six bataillons; mais la 28e brigade (général Reinländer), qui venait d'arriver à Szluin avec quelques bataillons de landwehr hongroise, lui servait de réserve immédiate.

La ville de Bihac, quoique entourée d'une vieille enceinte fortifiée, était par elle-même incapable d'opposer une bien forte résistance; mais elle était commandée sur la rive gauche de l'Unna par une série de hauteurs boisées sur lesquelles les insurgés avaient établi des ouvrages de défense, assez difficiles à enlever. Le général Zach, parti de Zavalje le 7 septembre, forma ses troupes sur deux colonnes, le 79e de réserve (2 bataillons) à gauche et le 23e de ligne (3 bataillons) à droite; il gardait en réserve un bataillon de chasseurs. Les mouvements ne furent pas combinés avec assez de précision; le 79e prononça trop tôt son attaque et, accablé par la supériorité numérique de l'ennemi, il était déjà en pleine retraite quand la colonne de droite s'engagea sérieusement. Dans ces conditions l'opération devait échouer; le 23e vit toutes les forces des insurgés se réunir contre lui, et fut également contraint de se replier sur Zavalje. Le combat du 7 septembre fut le plus acharné et le plus sanglant de toute la campagne; les Autrichiens y perdirent plus de 500 hommes, dont un grand nombre avaient été tués ou blessés à l'arme blanche.

La garnison de Bihac ne chercha pas beaucoup à profiter de son succès et se borna à faire de l'autre côté de la frontière quelques incursions, pendant lesquelles elle échangea des coups de fusil avec la landwehr hongroise. Aussi le général Reinlander eut-il tout le temps de rallier à la 28e brigade les troupes du général Zach, et de préparer une nouvelle expédition. Le 15 septembre, pendant que la 72e brigade faisait une démonstration devant les positions vainement attaquées le 7, il opérait avec le reste de son détachement un mouvement tournant, et s'emparait de Iezaoic et de toutes les hauteurs situées au

nord de Bihac. Puis le 18, après avoir fait préparer l'assaut par son artillerie, il attaquait la ville à la fois par le nord et par l'ouest, et enlevait successivement toutes les défenses. Le 19 au matin Bihac capitulait. Cette seconde opération avait coûté au vainqueur environ 300 hommes. Toute la Croatie turque se soumit, à l'exception du district sauvage et montagneux de Peci, repaire de tous les brigands de la contrée, contre lesquels il fallut diriger une véritable expédition, et livrer deux combats assez sérieux le 6 et le 7 octobre. Mais cette résistance isolée ne pouvait plus avoir aucune influence sur le sort de la campagne.

Pour achever la soumission de toute la Bosnie occidentale, le duc de Würtemberg, avec la 7e division et une brigade venue de Dalmatie, opéra un mouvement concentrique sur Livno. L'investissement ne dura que deux jours, du 26 au 28 septembre ; les défenseurs, découragés par les succès des armes autrichiennes dans tout le reste de la contrée, ne supportèrent pas longtemps le bombardement et se rendirent presque sans résistance.

Opérations du IVe corps en Posavina.

D'après les ordres du général Philippovic, le IVe corps avait à se porter le plus promptement possible sur Tuzla, détachant sur sa gauche une brigade pour occuper Bjelina ; le jour même où le général Bienerth traverserait la Save, le général Szapary devait partir de Doboj pour marcher à sa rencontre, en remontant la vallée de la Spreca. Le point de passage désigné était Samac, où les 13e et 31e divisions étaient concentrées le 13 septembre. L'opération s'effectua sans difficulté, le 14, sur un pont de bateaux jeté par les pionniers : le gros des forces ennemies avait été retenu à Bercka par une démonstration de l'artillerie autrichienne.

Le 15, le général Bienerth dirigea la 31e division sur Gradacac et Gracanica pour aller tendre la main au IIIe corps, et lui-même, avec la 13e division, se porta contre Bercka en descendant la rive droite de la Save. Chacune des deux colonnes était assez forte pour n'avoir rien à craindre des insurgés, qui avaient d'ailleurs perdu beaucoup de leur audace depuis qu'ils avaient été obligés d'évacuer leurs positions de Doboj.

La 31e division occupa Gradacac après un léger engagement ; mais le général Bienerth, ayant appris que l'ennemi avait abandonné Gracanica et que rien ne s'opposait à la marche du IIIe corps dans la vallée de la Spreca, arrêta le mouvement de cette division et lui donna l'ordre de se reporter dans la direction de Bercka. La 13e division, après avoir dispersé, le 16, les avant-postes ennemis à Gorica, arriva le 17 au matin devant Bercka, qui était défendu par 3,000 hommes avec de l'artillerie. La 13e division comptait 8,000 hommes et 24 pièces ; malgré leur infériorité numérique, la résistance des insurgés dans les vergers et les jardins qui entourent Bercka fut si énergique, que ce fut seulement dans la soirée que les Autrichiens purent entrer dans la ville. Les défenseurs s'enfuirent en désordre du côté de Tuzla. Ce combat, qui avait coûté 200 hommes au IVe corps, fut le dernier engagement sérieux livré dans la Posavina.

Le 18, le général Bienerth ralliait la 31e division, et le 22, après une petite affaire dans les montagnes de Majevica, il arrivait devant Dolnja-Tuzla, où il opérait sa jonction avec la colonne du général Szapary. Ce dernier, après avoir assuré la sécurité de la ligne d'étapes de la Bosna, et envoyé à Serajewo, pour renforcer le XIIIe corps, une brigade de la 1re division, avait fait reconnaître, le 15, les débouchés de la vallée de la Spreca, et, avec la 4e division et une partie de la 20e, il avait exécuté sa marche offensive sans rencontrer la moindre résistance. Quarante bataillons se trouvaient réunis devant Tuzla ; la place n'essaya pas de se défendre et capitula immédiatement. La pacification du reste de la Posavina ne présenta plus aucune difficulté, et, le 27, la ville de Zwornik se rendait aux troupes du général Bienerth.

Opérations du XIIIe corps au sud de Serajewo.

A la suite de la prise de Serajewo, le général Philippovic s'était borné, comme on l'a vu plus haut, à mettre la place en état de défense et à détacher aux environs de petites colonnes volantes ; le 2 septembre, une de ces colonnes, conduite par le général Tegetthoff, alla reconnaître le massif du Romanja-Planina et s'empara de Mokro, sur la route de Serajewo à Rogatica et Visegrad.

Dans le courant du mois de septembre, l'arrivée à Serajewo d'une brigade de la 1re division, sous les ordres du général-major Vecsey, permit au général Philippovic de porter le dernier coup à la résistance des insurgés, qui, renforcés de nombreux contingents albanais, occupaient le massif de la Romanja-Planina, et d'achever la conquête de la Bosnie méridionale. Le 19 septembre, le général Vecsey partit de Serajewo avec trois brigades (11 bataillons et 12 pièces) ; arrivé à Mokro le 20, il apprit que toutes les forces ennemies (6,000 à 7,000 hommes) s'étaient solidement établies dans la position de Bandin-Odziak, entre Mokro et Rogatica, couvrant leur front par une ligne de redoutes.

Le général Vecsey, suivant la méthode ordinaire du général Philippovic, partagea ses troupes en trois colonnes : la colonne de gauche et celle du centre devaient attaquer de front les retranchements et donner le change à l'ennemi par une démonstration vigoureuse, jusqu'à l'arrivée de la colonne de droite chargée de l'exécution du mouvement tournant. Les insurgés tinrent bon tant qu'ils ne virent pas leur ligne de retraite menacée ; mais l'apparition de la colonne de droite sur leurs derrières mit fin à la résistance, et, à onze heures du matin, ils s'enfuyaient dans la direction de Rogatica. Les pertes des Autrichiens s'élevaient à 400 hommes et avaient été presque entièrement supportées par la colonne de gauche.

Le combat de Bandin-Odziak fut le dernier effort de l'insurrection ; les Albanais se réfugièrent sur le



territoire turc, sans chercher à défendre Rogatica qui fut occupé le 22. Les autres places de la Bosnie méridionale, Gorazda, Visegrad, Foca, se soumirent également sans combat. La pacification de la Bosnie était terminée, et les Autrichiens se trouvaient maîtres du pays jusqu'au district de Novi-Bazar.

III. Opérations militaires en Herzégovine.

L'occupation de l'Herzégovine avait, à l'origine, préoccupé le gouvernement austro-hongrois beaucoup plus que celle de la Bosnie. Non seulement le pays n'avait cessé depuis 1875 d'être dans un état constant d'agitation, mais encore les musulmans des territoires cédés au Montenegro par le traité de Berlin s'y étaient réfugiés en grand nombre, et pouvaient grossir dans de notables proportions les forces de l'insurrection. Le général Jovanovic, commandant la 18e division, avait reçu de Vienne l'ordre de diriger en même temps en Herzégovine deux colonnes, l'une sur Mostar, l'autre sur Trebinje. Convaincu qu'il ne pouvait exécuter ce plan avec les seules forces dont il disposait, il demanda des renforts, ou sinon une pleine liberté d'action.

Ce ne fut pas sans nombre d'hésitations que le ministère de la guerre se décida à lui accorder la seconde partie de sa demande, c'est-à-dire une initiative absolue, et à approuver un plan dont il ne connaissait que la donnée générale, qui consistait à grouper toutes les troupes pour opérer contre Mostar, en négligeant complètement le reste de l'Herzégovine. Il finit néanmoins par céder, et la 1re brigade de montagne, destinée primitivement à agir contre Trebinje, fut envoyée par mer de Raguse à Spalato.

L'objectif du général Jovanovic, Mostar, est relié à la Dalmatie par deux routes. La première, relativement bonne, suit la vallée de la Narenta jusqu'à Metkovic ; elle paraissait présenter de grands avantages au point de vue du ravitaillement par terre et par eau. L'autre, beaucoup plus longue et plus mauvaise, est un chemin de montagne qui aboutit à Imoski. Le général autrichien pensait bien que les insurgés l'attendraient sur la route de la Narenta, qui, sur un parcours de 46 kilomètres, offre à la défense une série de positions très avantageuses ; et, pour les entretenir dans leur erreur, il fit faire ostensiblement par les pionniers quelques travaux dans les environs de Metkovic. D'un autre côté, comme il ne pouvait engager sa colonne tout entière sur le chemin d'Imoski, il résolut d'utiliser des sentiers de montagne, qui jusqu'alors n'avaient jamais été suivis par la troupe, et de concentrer ses trois brigades sur la ligne Imoski-Vrgorac, pour opérer ensuite un mouvement de conversion sur la Narenta avec Metkovic comme pivot imaginaire. Les 1re et 2e brigades devaient franchir la frontière à Vrgorac en suivant les sentiers de montagne ; la 3e brigade devait s'engager sur la route d'Imoski ; toutes trois avaient pour premier objectif Ljubuski.

Le secret des opérations du général Jovanovic fut rigoureusement gardé, et le mouvement commencé le 1er août s'exécuta de la manière la plus régulière. Le 2, après une marche extrêmement pénible, les 1re et 2e brigades occupaient sans coup férir Ljubuski, que la 3e brigade, qui avait un chemin plus long à parcourir, atteignait seulement le lendemain. Les insurgés, qui s'étaient portés en masse sur la route de Metkovic, furent complètement surpris par l'apparition inopinée des troupes austro-hongroises, et se retirèrent sur Mostar, où éclata une véritable révolte. Plusieurs officiers turcs furent massacrés, et le gouverneur avec toute la garnison régulière évacua la place, et se rendit sur le territoire austro-hongrois à Metkovic. L'insurrection, maîtresse de Mostar, tenta vainement de s'opposer aux progrès du général Jovanovic et de lui barrer le passage. Dans une rencontre qui eut lieu le 4 à Citluk, le 7e bataillon de chasseurs dispersa les bandes ennemies, qui n'osèrent plus, à la suite de cet échec, défendre la capitale de l'Herzégovine. Le général Jovanovic y fit son entrée le 6 août. La 18e division, depuis le commencement de la campagne, avait à peine perdu dix hommes.

Les débris de l'insurrection se retirèrent de l'autre côté de la Narenta, et le général Jovanovic se préparait à pousser ses colonnes sur Konjica pour se relier au XIIIe corps, quand il reçut du commandant en chef l'ordre de suspendre provisoirement ses opérations. Il se borna alors à rétablir la tranquillité autour de Mostar ainsi que sur la rive droite de la vallée inférieure de la Narenta, et à détacher sur la rive gauche la 3e brigade, qui s'empara le 8 de la ville de Stolac, point de jonction des routes conduisant à Bilek et à Trebinje ; on laissa comme garnison à Stolac un bataillon d'infanterie.

A la suite des événements de Bosnie, les insurgés de l'Herzégovine reprirent un peu courage ; des bandes se reformèrent autour de Trebinje, et le 12 août une compagnie du 32e, envoyée en reconnaissance dans la direction de Ljubinje, était surprise et à moitié détruite près de Ravnice. Le 15, la ville même de Stolac fut complètement investie par l'ennemi, et la position de la garnison devint assez critique, à cause du manque d'eau. Stolac resta bloqué jusqu'au 21 août et ne fut délivré qu'après une série de combats livrés par la 3e brigade de montagne, la seule force disponible que put employer le général Jovanovic sans dégarnir Mostar.

Chassés de Stolac, les insurgés se réfugièrent sur la frontière monténégrine, et les Autrichiens, dans le courant du mois d'août, s'établirent sans difficulté à Nevesinje. Mais les nombreux détachements que la 18e division était obligée de fournir, pour garder tout le territoire conquis, ne permirent pas au général Jovanovic de poursuivre l'occupation de l'Herzégovine avant d'avoir reçu des renforts. Ce fut seulement le 8 septembre qu'il put, avec le concours d'une brigade venue de Dalmatie, s'emparer de Trebinje ; Gacko se soumit sans résistance, et le 28 septembre, Klobuk, le dernier refuge des insurgés, capitulait après un siège de quatre jours. Dans le courant d'octobre, une colonne envoyée de Serajewo occupait Konjica, et les Monténégrins restituaient à l'autorité militaire austro-hongroise le district de Bilek qu'ils occupaient depuis la fin de la guerre d'Orient.

La conquête de l'Herzégovine était donc achevée presque en même temps que celle de la Bosnie; en somme, elle n'avait exigé qu'un déploiement de forces relativement peu considérable et n'avait coûté que des pertes minimes. Cet heureux résultat était dû d'abord à l'habileté et à la prudence avec lesquelles le général Jovanovic avait conduit ses opérations, et ensuite à l'attitude de la population chrétienne orthodoxe, qui n'avait pas pris parti pour les musulmans.

IV. — Conclusion.

Dans le courant du mois d'octobre, les opérations militaires étant terminées, le gouvernement austro-hongrois put procéder à la démobilisation, qui commença le 20. La IIe armée fut réduite à six divisions et demie, dont une en Herzégovine; les 6e, 14e, 31e et 33e divisions ainsi qu'une brigade de la 20e furent mises sur le pied de paix, et rentrèrent dans l'intérieur de la Monarchie. Tous les bataillons de landwehr hongroise ou dalmate furent également renvoyés dans leurs foyers. A la fin de l'année, les quartiers généraux d'armée et de corps d'armée furent licenciés, et l'on créa le commandement général de Serajewo. L'effectif total du corps d'occupation se trouva ramené, par suite de ces différentes mesures, à 50,000 combattants environ.

En 1879, le gouvernement austro-hongrois, pour assurer plus solidement sa situation en Bosnie, résolut de mettre à exécution une des clauses du traité de Berlin, qui lui permettait de tenir garnison et d'avoir des routes militaires dans le sandjak de Novi-Bazar. A cet effet, il conclut le 21 avril avec la Porte une convention spéciale, qui autorisait l'occupation immédiate de tout le territoire situé entre la Drina et la rive gauche du Lim. Une commission mixte, composée d'officiers autrichiens et turcs, fut envoyée au mois d'août sur le terrain pour régler toutes les dispositions préparatoires d'exécution, et dans le courant du mois de septembre, une brigade partie de Serajewo put, sans la moindre difficulté, prendre possession des localités de Priboj, Priepolje et Plevlje (Taslidza).

Depuis cette époque, le ministère de la guerre n'a pas cessé de procéder à des réductions successives, en diminuant le nombre des divisions et en mettant sur le pied de paix les corps de troupe stationnés en Bosnie et en Herzégovine, de telle sorte qu'à la fin de l'année 1881, c'est-à-dire au moment où éclata l'insurrection actuelle, le commandement général de Serajewo ne comprenait plus que trois divisions et une brigade, avec un effectif total de 27,000 hommes, qui se trouva tout à fait insuffisant pour faire face aux éventualités.

Les pertes des Autrichiens, par le feu de l'ennemi, pendant toute la durée de la campagne de 1878, se sont élevées à 5,198 hommes; elles se décomposent ainsi qu'il suit :

Tués...........	44	officiers.	902	hommes.
Blessés.........	131	—	3.049	—
Disparus........	3	—	269	—

A ce chiffre, il faut ajouter 2,136 hommes morts de maladie, du 28 juillet au 31 décembre.

En résumé, si l'on considère au point de vue stratégique l'ensemble des opérations de l'armée austro-hongroise en Bosnie et en Herzégovine, il est incontestable qu'elles ont été conduites avec beaucoup de prudence et en même temps beaucoup d'énergie. La faute capitale du début est bien plutôt politique que militaire, car les généraux Philippovic et Jovanovic ont protesté dès l'origine contre la faiblesse des effectifs mis à leur disposition; il faut d'ailleurs reconnaître qu'elle fut promptement réparée, et les conditions dans lesquelles s'est accomplie la mobilisation de la IIe armée font d'autant plus honneur aux institutions militaires de l'Autriche-Hongrie, qu'elle fut ordonnée tout à fait à l'improviste, et sans aucune disposition prise d'avance. La mobilisation du XIIIe corps avait été beaucoup plus facile, car elle était prévue de longue main et plusieurs semaines avant le passage de la Save, les divisions avaient été mises sur le pied de guerre et envoyées à leurs destinations respectives.

Quant au plan de campagne du général Philippovic, si on peut lui reprocher d'avoir fractionné son corps d'armée en trop de colonnes séparées, et surtout d'avoir donné au général Szapary une tâche trop difficile, il faut également se rappeler que, d'après l'opinion publique, on ne s'attendait pas à une résistance aussi vive, et que, dans l'état de viabilité du pays, il était impossible de diriger tout un corps d'armée sur une seule voie. La marche de la 6e division dans la vallée de la Bosna fut parfaitement conduite, et au moment critique où il voyait sa ligne de communications menacée par suite de la retraite de la 20e division sur Doboj, le général Philippovic, en continuant son mouvement sur Serajewo sans hésiter, et sans se préoccuper de ce qui se passait derrière lui, fit preuve de deux des grandes qualités qui constituent l'homme de guerre, la décision et l'audace.

Une fois Serajewo pris et la mobilisation de la IIe armée commencée, le résultat final n'était plus douteux et il n'y avait plus besoin de grandes combinaisons stratégiques. Il s'agissait seulement de diriger des colonnes assez fortes contre chacun des centres de résistance de l'ennemi; la seule opération combinée de cette deuxième période de la campagne, fut le mouvement des IIIe et IVe corps d'armée contre Dolnja-Tuzla et Zwornik, mouvement qui, avec la supériorité numérique des Autrichiens, devait nécessairement réussir.

A côté des opérations de Bosnie, il ne faut pas négliger celles d'Herzégovine, qui, moins brillantes en apparence, font le plus grand honneur au général Jovanovic; car, avec l'effectif relativement restreint dont il disposait, c'est un résultat inappréciable d'être arrivé, au prix de pertes insignifiantes et sans pour ainsi dire livrer de combats, à soumettre une province tout entière, malgré les difficultés du terrain et l'hostilité de la population. A l'heure présente, le général Jovanovic est appelé de nouveau à combattre sur son ancien théâtre d'opérations;

d'après la manière dont il vient de diriger l'expédition de Krivoscie, on peut prévoir qu'il saura remplir dignement la tâche qui lui est confiée et que l'insurrection d'Herzégovine sera comprimée, peut-être sans succès éclatant, mais à coup sûr sans sacrifices inutiles d'hommes. (16)

LES *MARCHES-MANŒUVRES*

DES ANGLAIS ET DES RUSSES DANS L'ASIE CENTRALE

Suite (1).

—

Le général Rawlinson a choisi, très habilement d'ailleurs, l'expédition de Khiva en 1873, pour donner à ses compatriotes un exemple caractéristique des procédés russes dans l'Asie centrale. Si nous avons reproduit son réquisitoire, ce n'est point pour y applaudir, mais simplement parce qu'il peut nous servir à poser, vis-à-vis du lecteur, l'attitude respective des deux rivaux.

L'amertume qui perce à chaque ligne dans les quelques pages précitées ne paraîtra pas étrange, si l'on veut bien prendre garde que les récriminations du général Rawlinson visent autant — et peut-être plus — les intentions que les faits.

Les faits, c'est-à-dire le système d'annexion continue, reproché à la Russie, pourra toujours être sinon justifié complètement, au moins défendu très sérieusement, par des considérations d'humanité, de civilisation, voire même par des considérations plus impérieuses : la nécessité brutale, qui ne connaît pas de loi, dit le proverbe.

« La position de la Russie dans l'Asie centrale, » lisons-nous dans une dépêche du prince Gortchakov, « est celle de tous les Etats civilisés qui se trouvent en contact avec des peuplades à demi sauvages, errantes, sans organisation sociale fixe.....

» On a d'abord à réprimer des incursions et des pillages. Pour y mettre un terme, on est forcé de réduire à une soumission plus ou moins directe les peuplades limitrophes. Une fois ce résultat atteint, celles-ci prennent des habitudes plus tranquilles, mais elles se trouvent, à leur tour, exposées aux agressions des tribus plus éloignées. L'Etat est obligé de les défendre contre ces déprédations et de châtier ceux qui les commettent. De là, la nécessité d'expéditions lointaines, coûteuses, périodiques, contre un ennemi que son organisation sociale rend insaisissable. Si l'on se borne à châtier les pillards et qu'on se retire, la leçon s'efface bientôt, la retraite est mise sur le compte de la faiblesse ; les peuples asiatiques en particulier ne respectent que la force visible et palpable; la force morale de la raison et des intérêts de la civilisation n'a point encore de prise sur eux.

» La tâche est donc toujours à recommencer. »

Ce langage est tout aussi correct, tout aussi plausible aujourd'hui qu'en 1864, époque où il était adressé par la chancellerie russe aux cours étrangères.

Quand on a des voisins aussi fâcheux que les Turkomans, il n'y a qu'un procédé — que l'expérience a confirmé et que l'Angleterre connaît pour l'avoir pratiqué plus d'une fois — on va chez eux, tôt ou tard, *volens, nolens*, mais surtout, *on y reste*. Toute retraite, le prince Gortchakov a raison de le dire, est considérée par les Orientaux comme un acte de faiblesse, un aveu d'impuissance et « tout est à recommencer. »

Voilà les faits.

Les Russes, nous venons de le dire, peuvent toujours invoquer, pour justifier leur politique agressive dans l'Asie centrale, les raisons données par le prince Gortchakov — laissant aux Anglais la faculté de disserter sur les intentions. Ils ne s'y épargnent guère d'ailleurs, et nous allons continuer à les entendre. Nous rendons la parole au général Rawlinson, qui joue dans ce gros *procès de tendances* le rôle d'un témoin, sinon impartial, du moins clairvoyant et bien informé.

Dans les rapports entre l'Angleterre et la Russie, dit le général, ce sont les Turkomans qui jouent un rôle fort important, plus important de beaucoup que le khanat de Khiva. Les peuplades turkomanes, qui habitent entre l'Oxus et la Caspienne, sont désormais les seules qui aient conservé, grâce à leur existence nomade, un vestige d'indépendance. L'établissement à Krasnovodsk et la chute de Khiva mettaient les Russes en contact avec ces peuplades et devaient les forcer sous peu à de nouvelles expéditions, à de nouvelles conquêtes. Le danger qui allait en résulter pour les intérêts anglais fut signalé de très bonne heure par un officier de la mission anglaise de Téhéran. M. Thomson, à propos du débarquement russe à Krasnovodsk en novembre 1869, et de l'alarme que cet événement causa en Perse, s'exprimait en ces termes dans son rapport au Foreign-Office :

« Ce danger nous paraît imminent ; car, pour ouvrir une route de l'Oxus à la Caspienne, les Russes seront obligés d'établir des forts et des postes dans les régions visitées par les Turkomans, et ceux-ci, tôt ou tard, seront rangés sous le protectorat et l'autorité russes.

» Le désert que la ligne de communication projetée doit traverser est très peu favorable pour cet objet ; l'eau fera défaut aux caravanes, et la chaleur en été y est intolérable. Il est possible qu'avant peu l'on s'aperçoive que ces difficultés sont insurmontables ; et alors les Russes chercheront une autre route plus praticable — qu'ils trouveront plus au sud : elle part de Hassan Kouli, à l'embouchure de l'Atrek, dans la baie d'Asterabad, près d'Aschurada, la station navale russe dans le sud-est de la Caspienne ; elle remonte le cours de cette rivière, tourne les hauteurs au nord de Bouniourd et de Kochan dans la direction de Merv, qui est à quatre journées de marche de l'Oxus et à dix petites journées de Hérat. Dans cette direction, la route traverserait dans presque toute sa longueur un pays habité, pourvu d'eau et de pâturages

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n° 547.

en abondance et doté d'un excellent climat en toutes saisons. »

Il n'y a qu'un mot à ajouter à ce passage si caractéristique, dit le général Rawlinson :

« Il me parait inutile d'admettre que les avantages de la route de l'Attok, de la Caspienne à Merv, puissent avoir été découverts par hasard, comme le suppose charitablement M. Thomson ; il est bien plus probable que ces avantages étaient parfaitement connus des stratégistes russes longtemps avant l'envoi des troupes de Petrovsk, et que ce fait a pesé d'un grand poids dans les déterminations du gouvernement russe. Que mes insinuations soient fondées ou non, il n'en est point moins vrai qu'à partir de l'établissement de Krasnovodsk on a vu s'accuser dans la marche des Russes une tendance manifeste vers le sud-est. »

« Un poste militaire fut bientôt établi à Tchikichlar, près de l'ancienne station d'Hassan Kouli, mentionnée par M. Thomson, et entièrement en dehors de la ligne de Khiva, pendant que des reconnaissances étaient poussées dans la direction de Merv, avec beaucoup plus de hardiesse et de persistance encore que dans la direction de Khiva, par la route directe de l'ancien lit de l'Oxus. Sans entrer dans aucun détail statistique, il suffira de dire que le nombre des tentes des Turkomans — la race entière est nomade — peut être estimé à 200,000, ce qui donne environ un million d'âmes pour toute la population. Les seules tribus de cette grande horde, avec lesquelles les Russes aient jusqu'ici pris contact, sont : les Kadours, entre la Caspienne et Khiva; les Yomuths, sur l'Atrek, les rives orientale et méridionale de la Caspienne et les régions limitrophes de l'oasis de Khiva; les Goklans, entre l'Atrek et le Gourgan, et les Tekkés occidentaux, le long des hauteurs qui vont de l'Atrek jusqu'aux environs de Merv. »

Le général Rawlinson, dans une note, reproduit les vues qu'il avait émises sur le même sujet en 1873. Voici cette note :

« Si les Turkomans pouvaient être ralliés et utilisés comme les cosaques kirghyses, ils constitueraient une force auxiliaire très précieuse. Je pense que 50,000 Turkomans des tribus des Tekkés, des Salors et des Saruks formeraient, sous la conduite d'officiers russes, la plus formidable cavalerie légère de l'Asie; mais je ne vois guère le moyen, je l'avoue, de convertir ces brigands héréditaires et ces voleurs d'hommes en soldats réguliers. Il est bien plus probable qu'ils continueront à être la plaie de la Perse orientale et les ennemis invétérés de toute civilisation et de tout commerce. Si la Russie, en effet, juge nécessaire de placer toutes ces tribus sous son contrôle pour assurer ses communications entre la Caspienne et l'Oxus, elle sera obligée de construire une ligne de forts le long de l'Attok, d'occuper sérieusement Serakhs et Merv, mesures qui certainement seraient ressenties par la Perse, si celle-ci veut conserver son indépendance, et qui entraîneraient le gouvernement russe vis-à-vis de ce pays, dans des complications politiques fort compromettantes pour sa situation dans l'Asie centrale. »

C'est à la dernière partie de cette note que le général Skobelev a fait allusion dans son discours du 24 janvier 1882, anniversaire de la prise de Géok-Tépé. « Il est agréable, messieurs, de voir les événements démentir ainsi les prédictions d'un ennemi aussi distingué, aussi clairvoyant que le général Rawlinson. »

Le général Skobelev est fort au courant de toutes ces questions, il a joué, à plusieurs reprises, un rôle considérable dans la conquête de l'Asie par les armes russes; il est doué d'un *omnivorous appetite for reading* et dévore, si l'on en croit ses biographes, tout ce qui se publie en Angleterre et ailleurs sur l'Asie centrale et la question d'Orient. Il est donc inutile de lui faire remarquer — et notre observation est exclusivement à l'adresse des lecteurs — que si le général Rawlinson a pu se tromper sur la nature des difficultés d'une marche sur Merv, cette marche, comme le dit en propres termes l'officier anglais, n'est qu'une affaire de temps. (1) Et, en vérité, pour parler le langage des prophètes, les temps sont proches. Voilà, en vertu d'un traité passé avec la Perse, le drapeau russe planté à quelques kilomètres de Serakhs et de Merv. Le Khorassan est entamé et la route de Hérat ouverte; Merv même est tournée et tombera comme un fruit mûr.

Et quand le général Skobelev remercie le Tsar Martyr d'avoir su comprendre « l'importance capitale de la place d'armes des Tekkés aux portes de l'Afghanistan et du Khorassan, ses ennemis si « clairvoyants » ont bien le droit d'entendre, au lieu de : portes de l'Afghanistan, portes de l'Inde, parce qu'ils sont parfaitement convaincus que Hérat est la clef des Indes anglaises.

Quoi qu'il en soit, le général Rawlinson prévoit et annonce à ses concitoyens que l'occupation de la côte

(1) D'ailleurs, le général Rawlinson, dans une lettre à l'éditeur du *Times*, a répondu ce qui suit :

« Le général Skobelev a si complètement dénaturé ma pensée, dans son récent *speech* de Saint-Pétersbourg, que je demande à présenter quelques mots d'explication.

Bien loin d'avoir exagéré les difficultés de la marche des Russes dans l'Asie centrale, bien loin d'avoir prédit, comme conséquence, la chute de la domination moscovite dans ces régions, mon livre, par ses tendances, a été interprété, dans mon propre pays, en un sens tout opposé, et je suis accusé, aujourd'hui, d'avoir amoindri les difficultés de la situation russe en Asie, et soulevé ainsi chez mes compatriotes, à propos de notre frontière indienne, des alarmes peu justifiées. En réalité, je n'ai rien à rétracter à ce sujet, ni en bien ni en mal. J'ai indiqué, il y a plusieurs années, l'itinéraire exact des armes russes depuis la Caspienne jusqu'à Deregez et j'ai exprimé la conviction que si des ressources pouvaient être tirées de la frontière persane, la marche des Russes devait être couronnée de succès. J'ai dit, en outre — et les événements ont confirmé mes prévisions — qu'arrivés en ce point, Deregez ou Abiverd, les Russes cesseraient toute hostilité pour préparer une pression ultérieure sur les Tekkés de Merv. A titre de conséquence, je me suis risqué à dire aussi — et c'est le seul passage qui a pu servir de prétexte aux allusions du général Skobelev — que si la Russie continuait à s'avancer sur Sarakhs et Merv, elle pouvait être entraînée avec la Perse dans des complications politiques qui compromettraient toute sa position dans l'Asie centrale. La présence des ingénieurs russes au delà de Serakhs et à 200 milles en avant de la frontière russe est un fait significatif, mais qui n'a peut-être pas toute l'importance que lui attribue le général Skobelev. »



orientale de la Caspienne aura tôt ou tard pour conséquence fatale l'absorption des Tekkés de toutes les tribus turkomanes, y compris celle de Merv. Déjà, en 1873, dit-il, l'annonce d'une première expédition russe dans cette région a forcé le gouvernement anglais à intervenir par voie diplomatique. « Dans un langage ferme, mais courtois, on fit remarquer à la Russie qu'une expédition contre Merv, dans le genre de celle dont on parlait alors, ne pouvait manquer d'amener des complications sur la frontière de Hérat, et très probablement une intervention de la part des Anglais pour sauvegarder l'intégrité du territoire afghan. Gortchakov, répondant à la lettre de lord Granville sur ce sujet, laissa de côté les éventualités auxquelles on faisait allusion et dit simplement « que la Russie n'avait aucune intention d'entreprendre, en ce moment, une expédition contre les Turkomans, mais que si ces peuplades turbulentes commettaient quelques actes d'agression ou de brigandage, on se verrait contraint de les punir. » D'autre part, comme on sait parfaitement que les prétextes ne sauraient manquer, la promesse de ne rien tenter pour le moment n'était guère rassurante; et, en réalité, quand on examine toute la politique russe qui a suivi la descente à Krasnovodsk, on peut se convaincre que la conquête des Tekkés turkomans et l'occupation d'Akkal et Merv n'est qu'une question de temps; et nous devons examiner cette éventualité, nous y préparer sans délai, ni hésitation et sans réclamer des explications inutiles. »

On verra plus loin quelles sont les vues que le général Rawlinson voudrait faire adopter par son gouvernement. Bref, il dit, ou mieux il prédit, à propos des Turkomans, que les tribus occidentales qui avoisinent l'Atrek et la Caspienne se laisseront absorber sans trop de difficultés, mais que les tribus orientales, les Akkal-Tekkés, ne seront réduites que par la force. En quoi, il ne s'est pas trompé.

Le général fait ensuite un résumé de la situation dans le Turkestan oriental et au nord des Indes. Mais de ce côté le danger lui parait moins grand et surtout moins prochain.

Le paragraphe suivant est intitulé : *Position actuelle de la Russie dans l'Asie centrale*, et contient quelques aperçus intéressants.

« Quand on veut, dit l'auteur, marquer les traits caractéristiques de la politique russe dans l'Asie centrale pour en déduire, comme on pourrait le faire à l'égard d'une autre nation, les grandes lignes qu'elle va suivre dans l'avenir et en marquer ainsi les principales étapes, on se heurte à une difficulté qu'il y aurait affectation à paraître ignorer. Cette difficulté tient beaucoup moins au mystère qui enveloppe les mouvements de cette politique ou à une incertitude quelconque sur leur but et leur direction, qu'à la collision des influences dirigeantes de cette politique; influences presque toujours arbitraires et anormales qui déjouent tous les calculs exacts. D'une part, on doit supposer que S. M. l'Empeur, chef d'un gouvernement autocratique, a le dernier mot pour trancher toutes ces questions, et, plus d'une fois, Elle a déclaré qu'Elle considérait « toute extension de territoire comme une extension de faiblesse » et qu'Elle était « directement opposée à toute conquête nouvelle. » Pour prouver la sincérité de ces sentiments, on pourrait citer des faits : Sa Majesté a proposé en 1869 de rendre Samarkand au Boukhara; Elle a expressément interdit toute annexion d'une portion quelconque du territoire de Khiva, et enfin, tout récemment, Elle a suspendu les préparatifs d'une expédition contre les Turkomans. Mais, d'autre part, nous savons aussi que les bonnes intentions de Sa Majesté ne sont, en réalité, que des haltes temporaires dans le mouvement général vers la conquête et les extensions de territoire; et, aux résultats de l'expérience qui, il faut l'admettre, nous portent, comme partie intéressée, à la suspicion et à la défiance, viennent, d'autre part, s'ajouter les avis d'observateurs étrangers fort sagaces qui sont affranchis de tout préjugé national, mais qui ont surveillé attentivement la marche des événements et qui ont été admis plus ou moins dans les coulisses. Or, ces observateurs nous préviennent que la marche progressive de la Russie vers l'Asie centrale est aussi certaine que la succession du jour et de la nuit.

» Tendance naturelle vers l'accroissement; prépondérance des classes militaires, avides d'avancement et de distinctions; action délibérée d'un gouvernement qui cherche dans des acquisitions de territoire en Asie un surcroît de puissance en Europe, ou toutes ces causes combinées; — nous sommes avertis qu'en dépit des professions de foi et des tendances réellement pacifiques de l'Empereur, en dépit de nos observations et même de nos menaces, la Russie continuera à marcher vers les Indes, tant qu'elle ne sera pas arrêtée par une barrière qu'elle ne pourra ni franchir, ni écarter.

» Si ce programme est correct, il aboutira nécessairement au contact, à une collision, et c'est, autant que je puis en juger par ma propre expérience, un résultat inévitable! La seule donnée incertaine dans ce calcul, c'est, à mon avis, l'intervalle qui s'écoulera avant la crise; intervalle qui doit être mis à profit de nôtre côté par une préparation active et bien avisée. Après avoir fait observer que je suis, bien entendu, seul responsable des vues que je vais émettre, je commence par une revue générale des positions russes en Asie, depuis le Caucase à l'ouest jusqu'au Tchian-Chan à l'est.....

» En Perse, continue le général Rawlinson, les négociations sont des plus actives. L'influence russe a réussi à faire écarter la concession du baron Reuter pour lui substituer un autre projet, dangereux non point parce qu'il menace Teheran, qui est au demeurant à huit jours de marche de la frontière russe, mais parce que le tracé doit être prolongé par le Kurdestan vers Bagdad, c'est-à-dire donner accès sur une région de l'Empire turc, qui est, au point de vue politique, très vulnérable, mais que l'on croyait jusqu'ici à l'abri de toute attaque venant du Nord. »

Depuis que le général Rawlinson a écrit son livre (1874-75), un événement considérable s'est produit; une nouvelle pièce, fort importante, a été avancée

sur l'échiquier, où elle va jouer peut-être le premier rôle : c'est le protectorat de l'Asie Mineure. Investie du droit de protéger l'Asie Mineure contre les attaques russes, l'Angleterre espère évidemment se placer sur le flanc et même sur les derrières d'une armée du Caucase *en route* pour Hérat et les Indes par le Khorassan ; mais, d'un autre côté, cette armée du Caucase, rassemblée aux portes de Bayazid, n'a qu'à tourner le lac de Wan, franchir le col de Baglis pour pénétrer immédiatement en Mésopotamie, et de là pousser, soit sur Alep et Antioche pour atteindre enfin la mer Méditerranée, soit sur Bassorah, pour gagner l'océan Indien.

Le premier de ces projets d'expédition a été médité plus d'une fois par les généraux russes et, s'ils n'ont pu jusqu'ici le mettre à exécution ni en 1829 ni en 1877, il n'est pas abandonné, tant s'en faut.

Par ce mouvement sur Alexandrette, les armes russes tournent tout le haut plateau de l'Asie Mineure, coupent en deux moitiés le territoire ottoman et viennent sans coup férir camper sur le littoral méditerranéen. Sans coup férir, disons-nous, à moins que les troupes anglaises ne parviennent à arrêter les Russes dans le Kurdestan et ne leur interdisent l'accès des grandes vallées de l'Euphrate et du Tigre. Et les troupes anglaises qui auront cette mission, qu'elles viennent de la mère patrie ou de l'Empire des Indes, ne pourront arriver à temps si elles n'ont pas un chemin de fer d'Alexandrette à Mardin, ou de Mardin au golfe Persique. La ligne complète entre les deux mers avec embranchement sur Brousse ou Constantinople, outre qu'elle permettrait de faire roquer, en quelque sorte, des armées entières entre l'Asie Mineure et les Indes, affranchirait encore l'Angleterre de la dépendance étroite du canal de Suez — qui est un canal international. Les hauts plateaux de l'Asie Mineure et les plaines du Tigre et de l'Euphrate, qui ont été déjà le théâtre d'événements historiques si retentissants, seront peut-être le champ clos où les deux puissances rivales viendront se disputer l'empire de l'Asie. Et le chemin de fer dit de l'Euphrate, qui doit souder la métropole à l'Empire des Indes et doubler ainsi la puissance militaire de la Grande-Bretagne, est appelé à jouer dans ce conflit un rôle considérable ; ce qui justifie amplement l'intérêt que les Anglais de toutes classes attachent à cette question, sur laquelle nous entendrons plus loin des hommes compétents.

« Les plus importantes négociations que la Russie a engagées avec la Perse — nous rendons la parole au général Rawlinson — se rattachent, sans aucun doute, aux Turkomans..... »

Toutes les tribus indépendantes qui habitent entre le Khorassan et Khiva doivent nécessairement être soumises ou domptées un jour ou l'autre : « Mais, à coup sûr, la Russie procédera avec la prudence et l'habileté qui ont caractérisé ses premiers pas en Asie. La première expédition est toujours une tentative. Une deuxième sera probablement organisée l'année suivante, mais cet effort ne peut guère étendre la domination russe que jusqu'aux limites des Akkals, et une troisième sera nécessaire pour atteindre le but : la prise et l'occupation de Merv.....

» Lorsque Merv, position de premier ordre, viendra prendre place avec Samarkand et Tashkend parmi les boulevards de la ligne d'investissement russe établie contre les Indes, alors, mais pas avant, le danger d'une collision avec l'Angleterre prendra une forme tangible. » (Nos lecteurs savent qu'aujourd'hui, il ne manque plus au programme tracé par le général Rawlinson que la troisième phase, la prise effective de Merv). « L'émir Shir Ali a déjà prévu que dans une pareille situation, les Tekkés orientaux et les tribus de Saruk et de Salor qui campent au sud de Merv seraient rejetés dans la vallée du Mourghab, obligés de franchir la frontière afghane pour se réfugier dans le district de Baghdeis, où ils continueraient leurs déprédations habituelles, jetteraient le trouble sur la frontière et provoqueraient des représailles et des châtiments.....

» Sans parler de l'obligation où nous sommes placés de protéger l'Afghanistan contre toute invasion, le seul fait que des troupes russes en nombre un peu considérable seraient stationnées à Merv — lors même qu'elles y seraient parvenues pour poursuivre très légitimement les Tekkés et y resteraient pour les tenir en échec — ce seul fait serait si grave pour nos intérêts indiens, que nous ne pourrions rester inactifs, même le souhaitant. Il y a, en effet, un point sur lequel pivote toute la question orientale et qui ne peut jamais être perdu de vue — *nous ne pouvons pas tolérer que Hérat soit exposé à être enlevé par un coup de main russe.*

» Si des forces russes en nombre suffisant sont assez rapprochées pour compromettre la sécurité de la clef des Indes, nous devons avoir des forces anglaises assez rapprochées également pour la protéger contre toute surprise.

» Toutes les autres questions concernant la situation de la Russie dans l'Asie centrale, en tant qu'elles peuvent affecter les intérêts anglais, n'ont pas l'importance de l'expédition turkomane. » Le général pense que dans toutes les autres régions, la politique russe restera sur le *statu quo*, tant que la question turkomane ne sera pas réglée. La question turkomane, que le général Skobelev vient de faire avancer d'un grand pas, n'est pas tout à fait réglée, et cependant les Russes ne se sont pas croisé les bras, comme avait pu le supposer le général Rawlinson. Des troubles ont éclaté dans le Khokand, qui a été annexé et forme aujourd'hui le cercle de Ferganah ; d'autres acquisitions ont été faites dans ces régions et elles se chiffrent pour les années 1875 et 1876 par un total de 77,230 verstes carrées.

Le général Rawlinson constate que les relations avec l'Afghanistan n'offrent pas toute la sécurité que l'Angleterre pourrait souhaiter dans cette région. « Si nous voulions dresser la liste des déprédations et des méfaits à la charge des tribus afghanes sur nos frontières des Indes, notre acte d'accusation, *our bill of indictement*, serait plus lourd que celui des Russes contre le khan de Khiva et contre les Turkomans. Mais nous avons besoin de ce côté d'un pouvoir fort

plutôt que d'acquisitions de territoire. » Toutefois la patience anglaise a des limites.

Il faut croire que ces limites ont été franchies, puisque les troupes anglaises ont dû pénétrer dans l'Afghanistan et garder, non pas précisément le pays, mais au moins les passes de Bolan et Khyber.

« Il nous reste maintenant, dit le général Rawlinson dans la dernière partie de son livre, à examiner l'ensemble de la situation et à indiquer le caractère de notre politique pour l'avenir. Notre situation dans les Indes est forte et florissante. Les conditions sociales de la nation s'améliorent à vue d'œil. Les revenus augmentent, etc., etc. Les germes d'insurrection ne sont pas complètement étouffés, mais ils sont actuellement neutralisés par le bien-être moral et matériel. Tout ce qu'il nous faut, c'est du repos, c'est l'absence de guerres étrangères, de discordes politiques, et c'est précisément ce que nous ne pouvons pas obtenir. La puissance qui menace notre sécurité, qui nous oblige à nous embarquer sur les eaux troublées de la politique, c'est la Russie. Si nous étions assurés que la Russie va désormais se tenir tranquille dans ses limites actuelles ; si nous étions assurés qu'elle n'agira plus que pour protéger ses frontières, nous pourrions, en effet, nous croiser les bras en toute sécurité, sans nous préoccuper des Turkomans,de Kashghar, et même sans nul souci de l'attitude hostile de Kaboul ; mais l'expérience nous enseigne que ce serait folie de caresser de telles espérances. Que ce soit à dessein ou par accident, la marche des Russes vers les Indes, l'observation le prouve, est certaine et en conséquence nous devons nous préparer au contact. L'expédition projetée contre les Turkomans n'est qu'une étape dans la marche qui conduira infailliblement les Russes à Merv. Le procédé stéréotypé en pareille occurrence serait de demander des explications et même de protester ; mais quand nous savons ne posséder aucun moyen pour arrêter réellement la marche des colonnes russes, est-il sage, est-il convenable de lancer un *brutum fulmen* et — rien de plus?

» Nous avons déjà signalé à la Russie, d'une façon officielle, les complications qui surgiraient à coup sûr le jour où les tribus turkomanes seraient rejetées le long du Mourghab dans les montagnes de l'Afghanistan, et nos représentations ont été accueillies avec une indifférence étudiée, qui n'est point faite pour encourager une nouvelle tentative. Nous pourrions peut-être, par une intervention en Perse, déjouer ou au moins retarder un mouvement russe sur Merv; mais une pareille intervention coûterait cher à préparer et à conduire à bonne fin, outre qu'elle pourrait nous imposer l'obligation de défendre le territoire persan contre des attaques ultérieures.

» A ce qu'il me semble, ce que nous avons à faire est tout d'abord de nous assurer les principes qui doivent régler notre politique dans l'Asie centrale et ensuite de mettre l'exécution de ce plan de conduite sous notre propre contrôle, et autant que possible entre nos mains propres.

» Il y a eu — je ne sais s'il en existe encore — des politiciens qui conseillent, dans le cas d'une invasion des Indes, de combattre sur l'Indus. Leur argument est simplement celui-ci : plus les Russes s'éloigneront de leur base, plus ils seront faibles, grâce à la longueur de leurs lignes de communication et à l'hostilité des peuplades qu'ils auront foulées sur leur passage; tandis que, plus nous serons rapprochés de nos ressources, de nos dépôts et magasins et surtout de notre meilleure base, la mer, plus notre position militaire sera forte. Mais, cette manière d'envisager la question ne tient pas le moindre compte de l'effet moral fâcheux — désastreux — produit dans les Indes par une attitude inactive, par une sorte de paralysie, dont on ne nous verrait sortir que pour jouer le sort de l'Empire sur une bataille livrée à la frontière. Ils ignorent également le danger de voir nos belles provinces désolées par des hordes barbares — les descendants des fanatiques satellites de Nadir Schah — que l'annonce du pillage attirerait encore du côté des envahisseurs.....

» Si l'on accorde que nous ne devons jamais attendre qu'on nous attaque, parce que les troubles qui se produiraient sur nos derrières seraient bien plus sérieux que sur notre front, il s'agit maintenant de savoir où et comment nous aborderons l'ennemi. Quel point devons-nous choisir pour dire à la Russie : Jusqu'ici et pas plus loin! *Thus far shalt thou go and no further?* Sur la frontière septentrionale des Indes et de leurs dépendances, la Russie a tracé elle-même une ligne qu'elle est tenue de ne point franchir — la ligne de l'Oxus; mais cette délimitation rentre à peine dans la question générale depuis que la route d'invasion passe non plus par l'Indou-Kouch et Caboul, mais par Merv, Hérat et Candahar; et, dans cette direction aucune entente n'a eu lieu, aucune limite n'a été tracée, et même on ne doit peut-être pas souhaiter une convention — qui lierait les mains à l'Angleterre et laisserait la Russie libre. En conséquence, sans faire à la Russie aucune notification sur les limites que nous pourrions fixer à sa marche et en nous réservant le droit, dans l'intérêt des Afghans, de leur interdire l'accès de Merv, si on le juge utile, je pense que nous devons, dans tous les cas, nous mettre en l'esprit que la Russie ne devra point remonter, de Merv, la vallée du Mourghab et pénétrer sur le territoire afghan, sans y rencontrer une résistance déterminée. La possibilité d'enlever Hérat, par un coup de main tenté de Merv, est si évidente; les conséquences d'un pareil mouvement seraient si désastreuses pour les Indes, qu'on peut se demander si l'occupation de Merv par les Russes ne doit pas être suivie immédiatement de l'occupation de Hérat par les Anglais. »

Occuper Hérat le jour où les Russes prendront Merv, telle est la maîtresse pièce du programme du général Rawlinson ; c'est le refrain de tous les couplets et c'est, bien entendu, la conclusion finale du livre qui est devenu, comme nous le disions plus haut, un véritable manuel de la question :

« Je ne dirai qu'un mot pour finir : je ne conseille aucune mesure, ou prématurée ou précipitée. Si la Russie reste campée sur la Caspienne, nous n'avons pas, bien entendu, à quitter la vallée de l'Indus.

Aussi longtemps qu'elle se tiendra à distance de Merv nous devons rester à égale distance de Hérat; mais si elle nous jette le gant, elle doit être avertie qu'il sera relevé. Si nous sommes soucieux de nos intérêts dans les Indes, nous ne pouvons pas permettre que la Russie, sous le prétexte de dompter les Turkomans ou d'établir une route à travers l'Asie, vienne camper sans encombre sur le Mourghab, d'où elle compromettrait la sécurité de Hérat. Cette cité est stratégiquement et politiquement le boulevard nécessaire des Indes, et nous ne pouvons pas, nous ne voudrons pas qu'elle soit à la merci d'une puissance étrangère. »

Ceci est écrit en décembre 1874. Depuis, les événements ont marché, la situation a pris un caractère plus aigu. Les Anglais sont sortis de la vallée de l'Indus; on a même pu supposer un instant qu'ils allaient se porter à la rencontre de leur futur adversaire et mettre à exécution le programme du général; ce n'était qu'une légère ébauche, suffisante dans tous les cas pour rompre le « charme fatal » de la *masterly inactivity*. Mais, si les Anglais ont manifesté discrètement leur désir de mettre en poche la « clef des Indes », les Russes n'ont pas renoncé au malin plaisir de faire crier les alarmistes; le dernier mouvement des colonnes russes dirigé par le général Skobelev menace, non pas seulement Merv, qui est déjà tourné aujourd'hui, mais directement la clef des Indes, la cité de Hérat, si bien que les deux termes du dilemme entre lesquels le général Rawlinson a voulu resserrer la question, ne sont plus exactement Merv et Hérat, mais bien Sarakhs et Hérat.

Nous le verrons plus loin, les Russes connaissent aussi bien que les Anglais l'importance stratégique et politique de Hérat, qui est devenu à l'heure présente la clef de la position et sera probablement, dans un avenir peu éloigné, la pomme de discorde entre les deux rivaux.

(*A suivre.*) (45)

LE RÈGLEMENT D'EXERCICES

DE LA CAVALERIE AUSTRO-HONGROISE

—

Le règlement d'exercices actuellement en vigueur dans la cavalerie austro-hongroise porte la date du 1er mai 1875.

Il se divise en deux parties : la première est consacrée à l'instruction de détail à pied et à cheval jusqu'à l'école de peloton inclusivement; la deuxième est réservée aux manœuvres tactiques et au combat à pied.

Cette deuxième partie était restée tout d'abord inachevée. Elle n'a été complétée que successivement par la publication du titre III (Emploi des grands corps de cavalerie sur le champ de bataille) en 1877, et du titre IV (Combat à pied) en 1878.

Les règlements tactiques des diverses cavaleries européennes se tiennent aujourd'hui de si près et le règlement austro-hongrois en particulier est si voisin du nôtre, qu'il serait sans utilité d'en donner ici l'exposé détaillé.

D'ailleurs nous avons déjà signalé, dans une précédente étude (1), les particularités les plus saillantes du règlement austro-hongrois, d'après le colonel Hotze. Mais nous ne pouvons nous contenter de ces premiers renseignements nécessairement incomplets, et, pour mieux faire connaître l'ensemble du règlement à nos lecteurs, nous allons donner une courte analyse de chacune de ses deux parties, en y joignant la traduction des passages qui nous paraissent avoir le plus d'importance.

PREMIÈRE PARTIE

Comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire dans la *Revue* (n° 509), l'instruction à pied a été aussi simplifiée que possible et se borne à ce qui est strictement indispensable pour le service de place ou une parade à pied.

Au contraire, l'instruction à cheval est extrêmement développée et forme un véritable cours d'équitation militaire poussée jusqu'aux flexions de tête et d'encolure, ainsi qu'aux pas de côté.

Les principes qui servent de base à l'école du peloton à rangs serrés sont, en Autriche comme en France, outre l'alignement et le contact botte à botte, ceux de la direction et du guide au centre. Le chef de peloton, placé devant le centre de son peloton à 1m50 de distance, en est le seul guide; il est seul responsable de la direction, qu'il assure, chaque fois que cela est nécessaire, en désignant soit avec la main, soit avec le sabre, un objet apparent, ou même, à défaut d'un tel objet, en accompagnant le geste de ce seul mot : Direction.

Le règlement austro-hongrois prescrit l'emploi de ces gestes, de ces signes de la main ou du sabre, non seulement pour faciliter l'intelligence du commandement oral, comme on vient de le voir à propos de la direction, mais souvent même pour le remplacer tout à fait. Il dit en propres termes : « Le chef de peloton doit toujours accompagner du geste les commandements pour obliquer, converser, diminuer l'allure et arrêter, en faisant un signe correspondant de la main ou du sabre. Lorsque le peloton est complètement instruit, les cavaliers doivent aussi être exercés à obéir à ces signes sans commandement. »

Disons encore que le règlement austro-hongrois a conservé les mouvements par quatre, abandonnés en France, et nous n'aurons plus rien à mentionner de saillant sur l'école du peloton à rangs serrés.

Mais le règlement austro-hongrois se distingue des règlements de cavalerie des autres puissances en ce que les exercices à rangs serrés ne constituent que la première partie de l'école du peloton, laquelle contient en outre une deuxième partie dite *Ecole de patrouilles*.

---

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, nos 509 et 510.



Voici, à ce sujet, comment est conçu le n° 438 :

« Un peloton peut s'employer réuni en ordre serré (et exceptionnellement aussi en *Rudel*), ou bien divisé en petits groupes de quelques cavaliers (patrouilles). C'est pourquoi l'école du peloton se divise en deux parties : 1° l'école du peloton à rangs serrés, y compris le *Rudel;* 2° l'école de patrouilles. Chaque peloton se divise normalement en trois patrouilles, qui, selon la place qu'elles occupent dans le peloton, s'appellent : patrouille de droite, patrouille de gauche et patrouille du centre. Celle du centre doit en principe être la plus forte, car, lorsque les trois patrouilles sont détachées en avant, c'est elle qui précède le gros sur la principale ligne de marche. »

Chaque fois que le peloton se forme, le chef de peloton, après avoir désigné l'homme du centre et fait compter par quatre, fait ce partage en trois patrouilles, et désigne non seulement les chefs qui doivent commander chacune d'elles (sous-officiers ou cadet suppléant officier), mais encore ceux qui doivent les remplacer au besoin.

Tout en critiquant l'importance exagérée que certains officiers attachent au « *service des trois » patrouilles* dans lequel ils résument toute la science » de la guerre », le colonel autrichien Hotze, l'un des commentateurs les plus autorisés des divers règlements de cavalerie, n'en déclare pas moins que « les prescriptions du règlement austro-hongrois, » relatives à l'exécution par ces patrouilles du ser- » vice de sécurité, sont à classer parmi les meilleures » prescriptions tactiques. »

Quoi qu'il en soit, comme tout ce qui se rapporte à l'exploration est actuellement à l'ordre du jour, nous croyons utile de reproduire *in extenso* cette partie du règlement :

Ecole de patrouilles.

« Toute troupe en ordre serré qui se meut dans le voisinage de l'ennemi doit, pour éviter d'être surprise ou de se heurter inopinément à des obstacles de terrain, détacher des patrouilles, qui, de leur côté, s'efforcent de tenir les patrouilles ennemies aussi éloignées que possible.

Le nombre des patrouilles dépend du terrain, de l'heure du jour et de l'état atmosphérique.

En terrain découvert et en plein jour, quand on ne peut pas être surpris, il suffira de détacher en avant une seule patrouille ou quelques cavaliers marchant espacés à un grand intervalle l'un de l'autre.

En terrain couvert et accidenté, au contraire, plusieurs patrouilles sont nécessaires; toutefois, un peloton, qui forme trois patrouilles, pourra toujours, même dans le terrain le plus difficile, éclairer un front d'environ 3,000 pas (2,250 mètres), si les patrouilles font bien leur service.

On sera également obligé d'employer plusieurs patrouilles, même en terrain découvert, lorsqu'il y aura du brouillard, des tourbillons de neige, sur un sol sablonneux par un vent violent, etc.

On aura recours le moins possible aux signaux de trompette, et même, dans le voisinage de l'ennemi l'on devra éviter absolument de s'en servir; en conséquence, pour faire marcher en avant, obliquer, arrêter, pour signaler la présence de l'ennemi, etc., on emploiera des signes de convention, qui devront se réduire au plus petit nombre possible.

En principe, les cavaliers ne devront avoir l'arme à la main que lorsque l'ennemi a été aperçu ou que l'on soupçonne sa présence dans le voisinage.

Mais les cavaliers, qu'une patrouille doit toujours détacher pour sa propre sûreté ou pour fouiller au besoin les accidents de terrain, tiennent la carabine dans la main droite et l'appuient sur le paquetage de devant, ou bien ils appuient le canon de l'arme à l'épaule droite. Le revolver se porte également dans la main droite, mais de la manière que chacun trouve la plus commode, le bout du canon en l'air ou bien dirigé vers la terre. On ne doit faire feu qu'en cas de rencontre soudaine et imprévue avec l'ennemi, ou lorsqu'on n'a pas le temps de faire le signe convenu pour avertir qu'on l'a aperçu.

Une patrouille n'est astreinte à aucune formation de marche déterminée. Si, par exemple, elle marche en terrain découvert, elle reste en *Rudel* (à volonté), le sous-officier en tête, et ne détache des cavaliers que lorsqu'il se présente en dehors de la ligne de marche des accidents de terrain à explorer.

Lorsque les patrouilles arrivent dans une contrée qui ne permet qu'une vue bornée ou nulle, elles détachent pour se couvrir des cavaliers en avant et sur les flancs. Mais, en toute circonstance, une partie des cavaliers restent groupés pour former le noyau de la patrouille, qui se maintient, dans la formation en *Rudel*, sur la principale ligne de marche.

Les chevaux doivent être ménagés autant que possible et, si faire se peut, on recherchera les meilleurs chemins; on évitera les champs labourés, les terres molles et le sol pierreux. Dans les sentiers, ceux des cavaliers qui forment le noyau de la patrouille et vont en *Rudel* marcheront en file l'un derrière l'autre.

Si le gros marche au trot et si les patrouilles sont obligées, en conséquence, de galoper de temps en temps, elles ne doivent le faire qu'en utilisant sagement le terrain. Ainsi, en montant et sur un terrain mou, on devra se borner à trotter; ce qu'on perd alors de temps se regagnera aisément dans les descentes en pente douce ou sur un terrain plus ferme, en veillant à ce qu'aucun cavalier ne sorte de l'allure calme réglementaire.

Avant de détacher les patrouilles, le chef de peloton doit indiquer exactement à chacune d'elles la direction qu'elle aura à suivre.

Si les trois patrouilles sont détachées, le chef de peloton marche ordinairement avec celle qui a la mission la plus importante, ou bien il se porte sur les points d'où il peut le mieux découvrir le terrain.

Lorsque le chef de peloton s'éloigne à une grande distance d'une de ses patrouilles et que l'ennemi est proche, il se fait accompagner par quelques cavaliers.

Les patrouilles doivent toujours partir avant que

le gros ne se mette en marche; en gagnant ainsi de l'avance, elles ne doivent presser l'allure que dans les limites strictement nécessaires pour ne pas retarder la marche du gros qui vient ensuite.

La patrouille du centre suit la ligne de marche que doit prendre le gros, et le précède d'au moins 1,000 pas (750 mètres). La patrouille de droite et celle de gauche se dirigent respectivement à droite et à gauche de la patrouille du centre.

Les trois patrouilles doivent se maintenir en communication entre elles et avec le gros; lorsque cette communication est perdue, elles doivent la rétablir en détachant quelques cavaliers.

Les patrouilles latérales doivent, en principe, éviter de se laisser couper de la patrouille du centre par des obstacles de terrain infranchissables; à cet effet, elles passent en deçà de ces obstacles.

Toutes les fois qu'on rencontre des ponts, des gués, des défilés, on doit toujours détacher des cavaliers pour éclairer le terrain au delà de l'obstacle. Ces cavaliers restent, au besoin, sur un point qui permet de bien voir au loin, jusqu'à ce que le gros s'approche, puis ils tâchent de rejoindre leurs patrouilles.

Si la patrouille du centre rencontre un obstacle de terrain considérable qui coupe sa ligne de marche, il faut qu'elle se fractionne; une partie va à droite et l'autre à gauche, afin de chercher un passage. Dès que le passage est trouvé et que le gros est en vue, la patrouille détache en arrière quelques cavaliers, qui restent près du passage; mais si le terrain ne permet de rien voir, il faut qu'un cavalier se porte à la rencontre du gros, et le conduise par le plus court chemin au point de passage.

Lorsque les patrouilles latérales rencontrent un obstacle de ce genre, elles doivent chercher un point de passage en se rapprochant de la patrouille du centre, puis, quand l'obstacle est passé, elles reprennent aussitôt leur intervalle.

Afin d'avoir plus de facilité pour observer et éclairer le terrain, les patrouilles doivent, toutes les fois que cela est possible, se porter sur les points d'où l'on peut le mieux découvrir le terrain situé en avant et de chaque côté, mais sur lesquels on est en même temps le mieux dérobé aux vues de l'ennemi.

Ainsi, par exemple, si une patrouille arrive vers des hauteurs situées sur la ligne de marche, les cavaliers qui précèdent la patrouille, ou ceux qu'on désigne spécialement, devront aussitôt prendre l'avance à une allure plus vive, afin de gagner le plus rapidement possible le point d'où ils pourront découvrir le terrain situé au delà.

Les circonstances indiqueront d'ailleurs si la patrouille doit continuer de marcher à son allure ordinaire, ou bien si elle doit se hâter de suivre les cavaliers qui la précèdent. Le premier mode est tout indiqué dans le cas où la marche de la patrouille doit rester cachée le plus longtemps possible; le second devra être nécessairement adopté, s'il s'agit d'obliger à s'arrêter des patrouilles ennemies qui s'approchent. Mais, dans un cas comme dans l'autre, le chef de peloton doit toujours se porter rapidement en avant, afin de s'assurer personnellement de ce qui se passe.

Il faut également détacher au moins quelques cavaliers sur les hauteurs qui s'étendent parallèlement à la ligne de marche, si elles ne sont pas trop éloignées, afin d'observer le terrain situé sur les pentes opposées.

S'il existe des cours d'eau près de la ligne de marche et parallèlement à sa direction, on détachera quelques cavaliers des patrouilles voisines vers les divers points de passage qui s'y trouvent, afin d'éclairer le terrain sur l'autre rive; à l'approche du gros, ces cavaliers rentreront à leurs patrouilles.

Tous les accidents de terrain qui se trouvent sur la ligne de marche d'une patrouille doivent être fouillés. Mais, dans aucun cas, cela ne doit occasionner un retard au gros.

Lorsque plusieurs patrouilles sont détachées, elles doivent se prêter un mutuel appui pour éclairer le terrain.

Le plus ou moins de soin qu'on doit apporter à fouiller les accidents du sol dépend de leur étendue, de la nature du terrain où l'on marche, enfin de la force du gros et de l'espèce des troupes qui le forment.

Le commandant de patrouille doit bien peser tout cela, et prendre en conséquence les mesures de précaution qu'exige chaque cas particulier.

Ainsi, par exemple, les patrouilles détachées pour couvrir des troupes d'infanterie, des colonnes de voitures, etc., doivent fouiller avec beaucoup de soin et de précaution même de petits villages, des bouquets de bois, des fermes, etc., parce que de tels accidents de terrain peuvent déjà cacher des partis de cavalerie, dont l'apparition imprévue auaait tout au moins l'inconvénient de semer le trouble et le désordre dans la colonne.

On devra apporter le même soin à fouiller les accidents de terrain de ce genre, alors même que les patrouilles couvrent la marche de troupes de cavalerie, toutes les fois que la nature du terrain limite ou empêche tout à fait les mouvements et le déploiement de ces troupes.

Mais si les patrouilles ont à couvrir soit des détachements de troupe composés des trois armes, soit de la cavalerie sur un terrain où elle peut aisément se mouvoir et se déployer, elles n'ont aucun compte à tenir des petits accidents de terrain, ou bien, si elles les fouillent, ce n'est que pour écarter à temps les patrouilles ennemies qui voudraient épier la marche.

Quand un accident de terrain se trouve entre les directions suivies par deux patrouilles, chacune d'elles y envoie quelques cavaliers.

Lorsqu'une patrouille arrive près d'un village, d'un bois, etc., qu'elle doit traverser, le commandant de la patrouille y envoie d'avance quelques cavaliers, qui contournent l'obstacle à droite et à gauche, et parfois aussi d'un seul côté seulement. Deux cavaliers, dont l'un suit l'autre à quelque distance, traversent rapidement le village, le bois, etc., et enfin

vient la patrouille, qui fouille l'obstacle avec plus ou moins de soin, d'après ce qu'on vient de dire.

Si c'est la patrouille du centre, elle laisse un cavalier en arrière, afin de prévenir par un signe le gros, dès qu'il approche, qu'il peut passer; ce cavalier rejoint ensuite la patrouille.

Dès qu'on a passé le village, le bois, etc., tous les cavaliers qui ont été détachés rejoignent la patrouille aussi rapidement que possible.

Les patrouilles latérales doivent, en principe, se borner à contourner les obstacles d'une petite étendue, en les faisant fouiller par quelques cavaliers seulement,

Pour contourner les obstacles, il faut toujours se tenir à quelques centaines de mètres de distance, afin d'éviter de tomber dans une embuscade.

Lorsqu'une patrouille a une forêt d'une certaine étendue à traverser, elle détache en avant, à droite et à gauche, sur chacune des deux routes parallèles les plus voisines de la principale direction de marche, deux cavaliers, dont l'un suit l'autre à une distance de 60 à 100 pas (45 à 75 mètres). La patrouille ne pénètre qu'ensuite dans la forêt, en se faisant précéder de même sur sa propre ligne de marche par quelques cavaliers, qui conservent entre eux des distances de 100 à 200 pas (75 à 150 mètres).

Les patrouilles latérales doivent, dans les cas de ce genre, s'efforcer de prendre l'avance, afin d'avoir déjà éclairé la forêt de chaque côté de la patrouille du centre, avant que celle-ci n'y arrive.

Les patrouilles maintiennent la communication entre elles au moyen de cavaliers isolés, en utilisant le plus possible les chemins de traverse qu'elles rencontrent.

Les mêmes précautions devront également être observées dans les localités étendues ou les villes que les patrouilles rencontrent sur leur route. Dans ce cas aussi il faut, autant que possible, que les patrouilles latérales aient déjà contourné la localité, avant que la patrouille du centre ne s'y engage.

Dès qu'une patrouille aperçoit l'ennemi, que ce soit une patrouille ou un détachement, elle en informe aussitôt le gros. Mais le chef de patrouille doit continuer d'observer, et il envoie, si c'est nécessaire, de nouveaux rapports.

Dans chaque rapport, qu'on fera parvenir par des cavaliers isolés, ou même, selon les circonstances, par des sous-officiers, on devra distinguer soigneusement ce qui ne repose que sur de simples présomptions, et ce qui a été observé directement par les chefs de patrouille.

Lorsqu'une patrouille rencontre des accidents de terrain occupés par l'ennemi, elle doit, si rien ne s'y oppose, en faire le tour et les reconnaître de tous les côtés, afin de pouvoir établir un rapport aussi exact que possible sur la position, la force du parti ennemi et sur sa constitution en troupes de diverses armes.

En cas de rencontre avec l'ennemi, ou lorsque ce dernier est proche, les patrouilles règleront leur conduite d'après les circonstances.

Ainsi, par exemple, elles ne devront pas se laisser arrêter dans leur marche par de petites patrouilles ennemies isolées. Mais si, par suite de la vue de ces patrouilles ou par d'autres indices, on peut croire à la présence de forts détachements, il faut que les patrouilles, tout en continuant d'observer l'ennemi, laissent au gros le temps de se rapprocher davantage; puis elles continuent leur marche de concert avec lui.

Si l'ennemi ouvre le feu, les cavaliers, formés en *Rudel*, prennent entre eux de plus grands intervalles; si, au contraire, l'artillerie amie s'avance et se déploie, les patrouilles doivent lui faire place et dégager le terrain dans la direction du tir.

Si le gros se porte à l'attaque, la patrouille du centre reste en avant, précisément parce qu'il est de la plus haute importance de ne pas venir se heurter à l'improviste contre un obstacle de terrain.

Si, par hasard, des patrouilles ennemies s'avançaient contre elle, il lui serait aisé de juger, rien qu'en voyant leur marche, si le terrain présente des difficultés et de quelle nature elles sont,

Les patrouilles latérales continuent d'observer l'ennemi sur les flancs tandis que le gros se porte à l'attaque.

Les patrouilles, ainsi que les cavaliers détachés, ne doivent rétrograder qu'à mesure qu'elles sont refoulées par des forces supérieures; elles se replient alors vers les ailes du gros. Leur retraite doit toujours s'exécuter en bon ordre, et, aussitôt que faire se peut, elles doivent reprendre la marche en avant et continuer leur mission. »

(A suivre.) (88)

L'INSTRUCTION ALLEMANDE SUR LE TIR

COMMENTÉE

Suite (1).

I

TIR INDIVIDUEL

I. Groupement des coups du fusil Mauser.

Les influences agissant sur le tir d'une arme sont si diverses, que lorsqu'un même tireur lance avec un même fusil une série de 50 balles environ, sans commettre la moindre erreur et en visant constamment le même but, ces projectiles, recueillis sur une cible verticale, couvrent une surface plus ou moins grande appelée groupement vertical des coups de la série *(verticale Treff-Fläche, verticales Trefferbild)*.

Si l'on projette (2) sur un sol horizontal ou sensible-

---

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n° 548.

(2) Nous donnons ici au mot *projection* un sens différent de celui qu'on lui attribue généralement; aussi, afin d'éviter la moindre incertitude, nous allons expliquer à l'aide d'un exemple ce que nous voulons dire. Supposons qu'une balle lancée avec la hausse de 400 mètres ait frappé la cible en un point A dont.



ment parallèle à la ligne de mire les empreintes d'un groupement recueillies sur une cible très voisine des points de chute de la gerbe, on obtient une figure étroite, allongée, d'une longueur minimum de 50 à 75 mètres que l'on appelle la *surface horizontale battue* (le terrain battu). Les empreintes ou les points de chute formant ces groupements ou ces surfaces battues sont plus serrés vers le centre, où l'on remarque un noyau, que vers les bords où ils sont le plus clairsemés.

Les groupements verticaux des coups du fusil Mauser affectent la forme d'un cercle jusqu'à 150 mètres inclus et, aux distances supérieures à cette dernière, la forme d'un ovale dont le grand axe serait vertical. Les axes de cet ovale vont en grandissant à mesure que la distance augmente, et leurs dimensions varient plus ou moins suivant le degré de précision de chaque fusil, car une arme est d'autant plus juste que cette surface est plus petite, c'est-à-dire que l'arme groupe mieux ses coups. Les dimensions de ces groupements sont données dans le tableau n° 1, où l'on a indiqué aussi les pour cent des coups anormaux que l'on retranche en Allemagne, à chaque distance, du relevé des empreintes (1).

TABLEAU N° 1.

Dimensions des groupements des coups du fusil Mauser avec indication des pour cent *des coups anormaux déduits des relevés.*

DISTANCES	GRAND-AXE	PETIT AXE	POUR CENT DES COUPS ANORMAUX DÉDUITS DES RELEVÉS	OBSERVATIONS
100	0.16	0.16	1 0/0	
150	0.24	0.24	2 —	Grosseur d'une tête.
200	0.34	0.32	3 —	
250	0.44	0.40	4 —	Un peu moins large qu'un homme.
300	0.58	0.48	5 —	Un peu plus large qu'un homme.
350	0.68	0.58	6 —	
400	0.84	0.68	7 —	
500	1.18	0.96	8 —	Un peu plus large qu'un groupe de 2 hommes.
600	1.58	1.26	9 —	
700	2.12	1.68	10 —	Plus grand qu'une hauteur d'homme
800	2.80	2.12	11 —	
900	3.78	2.64	12 —	Plus de 2 hauteurs et de 5 largeurs d'homme.
1000	4.74	3.24	13 —	
1100	6.06	3.88	14 —	Plus de 3 hauteurs et de 9 largeurs d'homme.
1200	7.60	4.[illegible]	15 —	Plus de 4 hauteurs et de 10 largeurs d'homme.
1300	9.64	5.3[illegible]	16 —	Plus de 5 hauteurs et de 13 largeurs d'homme.
1400	12.12	6.12	17 —	Plus de 6 hauteurs et de 15 largeurs d'homme.
1500	15.12	6.96	18 —	Plus de 8 hauteurs et de 17 largeurs d'homme. Il faudrait placer 8 panneaux de 1m80 de haut et de 0m3[illegible] de largeur à 10 m. les uns derrière les autres pour recueillir les 80/100 des coups.
1600	18.72	7.86	19 —	Plus de 10 hauteurs et de 19 largeurs d'homme. Il faudrait placer 10 panneaux de 7m86 de largeur et de 1m80 de hauteur en colonne à 9 m. de distance les uns des autres pour recueillir les 81/100 des coups.

Lorsque la cible est placée exactement à la portée de but en blanc correspondant à la hausse employée et que, d'ailleurs, les circonstances atmosphériques sont identiques à celles où l'arme a été réglée, le centre du groupement coïncide avec le point visé; nous supposerons dans toutes les considérations qui vont suivre que cette condition est remplie, bien qu'elle le soit très rarement dans la réalité.

II. *Rapport entre les dimensions des groupements et quelques objectifs de guerre.*

Les effets du tir individuel dirigé contre un objectif de guerre dépendent en grande partie du *rapport qui existe à chaque distance entre les groupements des coups d'une série et cet objectif, ainsi que de la position de ces groupements si l'on ne tire pas de but en blanc*, c'est-à-dire si l'objectif n'est pas exactement placé à la distance indiquée par la hausse (1). On comprend par suite l'importance qu'il y a de comparer les données contenues dans le tableau n° 1 avec les objectifs qui se présentent le plus souvent à la guerre, ainsi que d'étudier la position des groupements lorsqu'on ne tire pas de but en blanc.

Voici quelles sont les dimensions *acceptées* dans l'armée allemande pour la hauteur et la largeur des objectifs les plus remarquables (2) :

la distance verticale au sol soit de 1 m. 20, nous appelons projection de ce point d'impact sur le sol la détermination du point de chute de la balle considérée. Cette projection sera évidemment placée sur la trace avec le sol du plan vertical passant par A. Mais à quelle distance cette projection se trouvera-t-elle du pied de la cible? Cette distance se déduit d'un simple calcul de proportion basé sur des considérations de triangles semblables. En effet, comme nous avons supposé que la cible était très voisine des points de chute de la gerbe, la partie de chaque trajectoire comprise entre la cible et le sol peut être considérée comme une ligne droite. Il sera donc très facile, si l'on connaît la zone dangereuse théorique de la trajectoire de 400 m. que nous appellerons z, zone dangereuse correspondant à une hauteur de 1m80, de déterminer le point de chute de la balle; car $\frac{1.80}{z} = \frac{1.20}{x}$ d'où $x = \frac{1.20 \times z}{1.80}$

(1) Les données du tableau n° 1 ont été extraites en partie de l'appendice G3 annexé à l'instruction allemande sur le tir. Ces données correspondent à un tir continu; elles seraient donc trop fortes si on voulait les appliquer à un tir intermittent de 2 à 3 cartouches, à un tir de stand par exemple (*Betrachtungen über die Schieszübungen der Infanterie*). Les pour cent des coups anormaux déduits du relevé des coups ne sont indiqués que d'une façon générale dans l'appendice G3 et dans les ouvrages spéciaux; nous leur avons fait suivre la série naturelle des nombres, ce qui doit très sensiblement se rapprocher de la vérité.

La hausse du fusil Mauser a été réglée par une température de — 2°5 centigrades, bien que la température moyenne en Allemagne, entre le mois le plus froid et le mois le plus chaud, de l'année, soit de 10 degrés centigrades environ. Il est donc à présumer que ces groupements, de même que les ordonnées et les zones dangereuses théoriques du fusil Mauser, correspondent à cette température de — 2 5 centigrades; tel est, du reste, l'avis exprimé dans les fascicules de mai et de juin 1881 des *Jahrbücher* et dans un ouvrage récemment paru : *Betrachtungen über die Schiessübungen der Infanterie* — Berlin, 1882. Faisons remarquer aussi que les exigences imposées pour la vérification des armes en Allemagne sont les suivantes : toucher à 100 mètres de distance une bande verticale de 1m80 de hauteur et de 12 centimètres de largeur avec 3 balles sur 5 en tirant sur appui (instruction allemande sur le tir, page 53 de la traduction du 2e bureau de l'état-major général).

(1) *Schiessausbildung* v. Paul v. Schmidt, page 32.

(2) Consulter la planche 5 de l'Instruction allemande du 15 novembre 1877 sur le tir et ne pas confondre ces données avec les dimensions en hauteur qu'ont les variantes des cibles-silhouettes allemandes (45, 60 et 90 c); nos voisins eux-mêmes

Hauteur d'homme	1m80	
Homme à genou........................	1m10	
Homme couché et découvert	0m45	
Homme couché et abrité..............	0m35	
Largeur d'homme (partie vulnérable)..	0m40	
Largeur d'un groupe de 2, 3 hommes..	0m80	1m20
Colonne de compagnie, rectangle plein de 20 m. de largeur sur 15 m. de profondeur (1).		
Cavalier, même lancé aux allures vives.	2m00	

Si le groupement est bien placé, on pourra mettre ses balles dans le but aussi longtemps que ce groupement et l'objectif auront la même surface; mais, lorsqu'on sera arrivé à une distance où le groupement des coups a une surface plus grande que l'objectif, beaucoup de projectiles même bien lancés manqueront le but. La proportion des coups manqués augmentera à mesure que l'étendue du groupement dépassera celle de l'objectif. Ainsi, pour mettre à 200 mètres les 97/100 des coups tirés, il faut que l'objectif ait au moins 32 centimètres de largeur et 34 de hauteur, en admettant toujours que le groupement soit bien placé. (Voir le tableau n° 1).

III. *Position des groupements par rapport à la ligne de mire.*

La position d'un groupement est déterminée par celle de son centre de figure, c'est-à-dire de son point moyen (*Mittel Punkt der Treff-Fläche*). Ce point se trouve, comme on le sait, à l'intersection de deux lignes dont l'horizontale laisse un nombre égal d'empreintes au-dessus et au-dessous d'elle, et la verticale un nombre égal à sa droite et à sa gauche (2). Le coup imaginaire ou réel passant par ce point s'appelle le coup moyen, et sa trajectoire la trajectoire moyenne.

Les ordonnées de la trajectoire moyenne expriment par suite la distance des centres des groupements à la ligne de mire. Les ordonnées des trajectoires moyennes du fusil Mauser sont données dans l'appendice G[1] de l'instruction allemande sur le tir (3); nous ne reproduisons, dans le tableau n° 2, que les ordonnées de la petite planche (hausse de 350 mètres), cette ligne de mire devant seule nous servir pour nos explications.

commettent quelquefois cette confusion, dans leurs productions littéraires bien entendu.

(1) Il va sans dire que si nos voisins considèrent la colonne de compagnie comme un rectangle *plein*, c'est qu'ils n'étudient pas l'effet destructif du feu à des portées où la zone dangereuse théorique serait inférieure à la distance séparant deux pelotons successifs, soit 7 mètres, c'est-à-dire à des portées où une balle rasant le bord supérieur d'un panneau antérieur tomberait sous un angle de chute assez considérable pour qu'elle allât frapper le sol dans l'intervalle existant entre ce panneau et le suivant.

(2) Nous n'entendons pas dire par là que dans la pratique la position du point moyen se détermine en Allemagne à l'aide de ce procédé rudimentaire. (Consulter notre ancien manuel de tir du 19 novembre 1872, page 23.)

(3) Page 172 de la traduction française.

TABLEAU N° 2.

ORDONNÉES DE LA TRAJECTOIRE MOYENNE DE 350 MÈTRES			
DISTANCE	ORDONNÉE	DISTANCE	ORDONNÉE
50	0.57	250	1.12
100	1 »	300	0.70
150	1.25	350	»
200	1.29	»	»

IV. *Forme générale de la gerbe des coups d'un tir individuel.*

La position des groupements des coups par rapport à la ligne de mire et les grandeurs relatives de ces groupements aux différentes distances montrent que les trajectoires d'une série de coups forment un faisceau ayant l'aspect d'un cône recourbé à section elliptique, dont le sommet est à la bouche du canon et que l'on appelle la gerbe des coups. La trajectoire moyenne est l'axe de cette gerbe et les groupements des coups peuvent être considérés comme des sections faites dans ce faisceau par des surfaces verticales équidistantes, tandis que le terrain battu serait déterminé par l'intersection de cette gerbe avec le sol.

La forme générale d'une gerbe de coups peut être caractérisée par ses trajectoires extrêmes (trajectoires supérieure et inférieure) et par sa trajectoire moyenne ; aussi se contente-t-on souvent, à l'étranger, de tracer ces trois lignes pour représenter une gerbe de coups (1).

V. *Ordonnées des trajectoires extrêmes d'une gerbe.*

Les ordonnées des trajectoires extrêmes peuvent se déduire de celles de la trajectoire moyenne, puisque les axes verticaux des groupements expriment la distance séparant les trajectoires extrêmes de cette gerbe et qu'ils sont coupés en deux parties égales par la trajectoire moyenne. Pour déterminer la valeur d'une ordonnée de la trajectoire supérieure de la gerbe de 350 mètres, par exemple, il suffira donc d'ajouter à l'ordonnée correspondante de la trajectoire moyenne de 350 mètres le demi-axe du groupement des coups à la distance où est menée cette ordonnée. Les o données de la trajectoire inférieure s'obtiendraient d'une manière analogue, mais par une soustraction.

VI. *Position du groupement des coups au-dessus du sol.*

L'élévation du groupement des coups d'une gerbe au-dessus du sol supposé horizontal, à une distance comprise entre le point de chute de la trajectoire moyenne et l'origine du tir, est égale à celle des ordonnées de la trajectoire, qui correspond à cette distance, augmentée de l'élévation en ce même point de la ligne de mire au-dessus du sol.

(1) Consulter notre ancien manuel de tir, page 27.

VII. *Position du groupement des coups sur un objectif ne stationnant pas à la portée de but en blanc de la hausse employée.*

Il y a deux cas à envisager :

1° La ligne de mire est dirigée sur cet objectif;

2° La ligne de mire est dirigée sur un objectif stationnant à la portée du but en blanc.

Premier cas. — Si l'on vise avec la petite planche (hausse de 350 mètres) le *bas* d'un objectif placé à 300 mètres, le centre du groupement sera placé à 0^{m}70 (ordonnée de la trajectoire de 350 à 300 mètres) au-dessus de la ligne de mire, c'est-à-dire du sol, puisqu'on a visé le bas du but.

Si dans les mêmes conditions l'on avait visé un homme à la *ceinture* (à 0^{m}90 au-dessus du sol), le centre du groupement aurait été placé à 0^{m}70 + 0^{m}90 = 1^{m}60 au-dessus du sol.

La position du groupement des coups est donc donnée, quand on vise le *bas* du but, par les ordonnées de la trajectoire moyenne, et quand on vise le milieu du but, par ces ordonnées augmentées de 0^{m}90 (demi-hauteur d'homme). Cette position varie par suite en raison de l'élévation du point visé, mais elle est entièrement indépendante de l'élévation du point origine du tir, c'est-à-dire de la position prise par le tireur.

Le tableau n° 3 donne les élévations au-dessus du sol des trajectoires extrêmes de la gerbe de 350 mètres, dans l'hypothèse où l'on aurait visé avec la petite planche le bas ou le milieu d'un objectif de 1^{m}80 de hauteur successivement placé à 350, 300, 250, 200, 150, 100 et 50 mètres.

Les élévations des trajectoires extrêmes se déduisent, comme nous l'avons déjà dit, de celles des centres des groupements par l'addition ou la soustraction des demi-axes verticaux des groupements.

TABLEAU N° 3

Élévation des trajectoires extrêmes au-dessus du sol supposé horizontal ou sensiblement parallèle à la ligne de mire, quand on vise dans une des trois positions du tireur avec la petite planche, le bas ou le milieu d'un but placé successivement aux distances ci-après :

DISTANCES	TRAJECTOIRE SUPÉRIEURE		TRAJECTOIRE INFÉRIEURE	
	BAS DU BUT	MILIEU DU BUT	BAS DU BUT	MILIEU DU BUT
50	0^{m}61	1^{m}51	0^{m}53	1^{m}43
100	1 08	1 98	0 93	1 82
150	1 37	2 20	1 43	2 03
200	1 46	2 36	1 12	2 02
250	1 34	2 24	0 90	1 80
300	0 99	1 89	0 41	1 31
350	0 34	1 24	— 0 34	0 56

Deuxième cas. — Si l'on vise avec la petite planche le bas ou le milieu d'un objectif placé à 350 mètres, portée de but en blanc de la petite planche, l'élévation du centre du groupement au-dessus du sol à une distance intermédiaire, à 300 mètres par exemple, est égale à l'ordonnée de la trajectoire de 350 à 300 mètres, c'est-à-dire à 0^{m}70, augmentée de l'élévation à 300 mètres de la ligne de mire au-dessus du sol. Or, cette élévation de la ligne de mire dépend évidemment de la position prise par le tireur et de la hauteur à laquelle est placé le point visé. On peut s'en assurer par l'inspection du tableau n° 4, établi à l'aide de simples partages proportionnels des hauteurs acceptées en Allemagne pour les élévations des origines du tir (1).

TABLEAU N° 4.

Élévations de 50 en 50 mètres au-dessus du sol supposé horizontal de la ligne de mire, quand on vise avec la petite planche le pied ou le milieu d'un objectif placé au but en blanc de cette hausse et que l'on tire debout, à genou ou couché.

DISTANCES CORRESPONDANT AUX ÉLÉVATIONS	ON VISE LE PIED D'UN BUT PLACÉ A 350 MÈTRES			ON VISE LE MILIEU D'UN BUT PLACÉ A 350 MÈTRES		
	On tire debout.	On tire à genou.	On tire couché.	On tire debout.	On tire à genou.	On tire couché.
»	1^{m}50	0^{m}90	0^{m}30	1^{m}50	0^{m}90	0^{m}30
50^{m}	1 28	0 77	0 25	1 40	0 90	0 38
100	1 07	0 64	0 21	1 32	0 90	0 47
150	0 85	0 51	0 17	1 24	0 90	0 55
200	0 64	0 38	0 12	1 14	0 90	0 64
250	0 42	0 25	0 08	1 03	0 90	0 73
300	0 21	0 12	0 04	0 98	0 90	0 81
350	»	»	»	0 90	0 90	0 90

Pour obtenir de 50 en 50 mètres, au-dessus du sol supposé horizontal, les élévations de la trajectoire moyenne de la gerbe de 350 mètres, lorsqu'on vise avec la petite planche le pied ou le milieu d'un objectif placé au but en blanc de cette hausse, et que l'on tire debout, à genou ou couché, il suffit d'ajouter aux données du tableau n° 4 les ordonnées correspondantes de la trajectoire de 350 mètres, et l'on obtient ainsi le tableau n° 5.

TABLEAU N° 5.

Élévations de 50 en 50 mètres au-dessus du sol supposé horizontal de la trajectoire moyenne, *lorsqu'on vise avec la petite planche le pied ou le milieu d'un objectif placé au but en blanc de cette hausse et que l'on tire debout, à genou ou couché.*

DISTANCES CORRESPONDANT AUX ÉLÉVATIONS	ON VISE LE PIED D'UN BUT PLACÉ A 350 MÈTRES			ON VISE LE MILIEU D'UN BUT PLACÉ A 350 MÈTRES		
	On tire debout.	On tire à genou.	On tire couché.	On tire debout.	On tire à genou.	On tire couché.
»	1^{m}50	0^{m}90	0^{m}30	1^{m}50	0^{m}90	0^{m}30
50^{m}	1 85	1 34	0 81	1 97	1 47	0 95
100	2 07	1 64	1 21	2 32	1 90	1 47
150	2 10	1 76	1 42	2 49	2 15	1 80
200	1 93	1 67	1 41	2 43	2 19	1 93
250	1 54	1 37	1 20	2 20	2 02	1 85
300	0 91	0 82	0 74	1 68	1 60	1 51
350	»	»	»	0 90	0 90	0 90

On obtient les élévations de la trajectoire supé-

(1) Les hauteurs acceptées dans l'armée allemande pour les élévations des points origines du tir sont les suivantes :

Tir debout : 1^{m}50 au-dessus du sol.
Tir à genou : 0^{m}90 —
Tir couché : 0^{m}30 —

rieure de la gerbe quand on tire dans les conditions énoncées ci-dessus, en ajoutant aux données du tableau n° 5 les demi-axes verticaux correspondants du tableau n° 1, calculs tout faits dans le tableau n° 6.

TABLEAU N° 6.

Élévations de 50 en 50 mètres au-dessus du sol supposé horizontal de la trajectoire supérieure de la gerbe, lorsqu'on vise avec la petite planche le pied ou le milieu d'un objectif placé au but en blanc de cette hausse et que l'on tire debout, à genou ou couché.

DISTANCES CORRESPONDANT AUX ÉLÉVATIONS	ON VISE LE PIED D'UN BUT PLACÉ A 350 MÈTRES			ON VISE LE MILIEU D'UN BUT PLACÉ A 350 MÈTRES		
	On tire debout.	On tire à genou.	On tire couché.	On tire debout.	On tire à genou.	On tire couché.
»	1m 50	0m 90	0m 30	1m 50	0m 90	0m 30
50m	1 89	1 38	0 96	2 01	1 51	0 99
100	2 15	1 72	1 29	2 40	1 96	1 55
150	2 22	1 88	1 54	2 61	2 27	1 92
200	2 10	1 84	1 58	2 60	2 36	2 10
250	1 76	1 59	1 42	2 42	2 24	2 07
300	1 20	1 11	1 03	1 97	1 89	1 80
350	0 34	0 34	0 34	1 24	1 24	1 24

Les élévations de la trajectoire moyenne (tableau n° 5) et les demi-axes verticaux (tableau n° 1) servent aussi à déterminer les élévations de la trajectoire inférieure de la gerbe au-dessus du sol, seulement on procède par soustraction. Ces différences sont faites dans le tableau n° 7.

TABLEAU N° 7.

Élévations de 50 en 50 mètres au-dessus du sol supposé horizontal de la trajectoire inférieure de la gerbe, lorsqu'on vise avec la petite planche le pied ou le milieu d'un objectif placé au but en blanc de cette hausse et que l'on tire debout, à genou ou couché.

DISTANCES CORRESPONDANT AUX ÉLÉVATIONS	ON VISE LE PIED D'UN BUT PLACÉ A 350 MÈTRES			ON VISE LE MILIEU D'UN BUT PLACÉ A 350 MÈTRES		
	On tire debout.	On tire à genou.	On tire couché.	On tire debout.	On tire à genou.	On tire couché.
»	1m 50	0m 90	0m 30	1m 50	0m 90	0m 30
50m	1 81	1 30	0 78	1 93	1 43	0 91
100	1 99	1 56	1 13	2 24	1 82	1 39
150	1 98	1 54	1 30	2 37	2 03	1 68
200	1 76	1 50	1 24	2 26	2 02	1 76
250	1 32	1 15	0 98	1 98	1 80	1 63
300	0 62	0 53	0 45	1 39	1 31	1 22
350	— 0 24	— 0 34	— 0 34	0 56	0 56	0 56

Les notions générales qui précèdent vont nous permettre de justifier les raisons qui ont déterminé les Allemands :

A adopter le bas du but comme point de mire normal ;

A régler comme ils l'ont fait les limites d'emploi de leurs lignes de mire,

Et à placer à 450 ou 650 mètres la limite du tir individuel.

(A suivre.) (74)

LA « ROYAL UNITED SERVICE INSTITUTION »

Le *Standard* a consacré à la *Royal United Service Institution*, souvent citée dans nos colonnes, la notice suivante, qui nous a paru de nature à intéresser le lecteur :

« Durant ces vingt-cinq dernières années, les sciences militaires et maritimes ont fait, en Angleterre, de grands progrès dont le pays est redevable plus qu'il ne le croit à la *Royal United Service Institution*. Avant l'expédition de Crimée, l'art de la guerre était, en ce qui concerne l'armée anglaise, complètement stationnaire. Les officiers se bornaient généralement à étudier les premiers éléments de leur profession, qu'ils exerçaient ensuite par routine. On considérait l'étude comme préjudiciable à la pratique ; les officiers qui se livraient au travail étaient flétris de l'épithète de *théoristes*. Toutefois, vers 1831, quelques anciens officiers de l'armée de terre et de la marine se proposèrent d'élever le niveau des études intellectuelles ; dans ce but ils fondèrent la *Royal United Service Institution*, sous le patronage direct du roi Guillaume IV.

Ce ne fut, dans le principe, qu'un musée ordinaire auquel était annexée une petite bibliothèque ; le tout était installé dans un modeste bâtiment concédé gratuitement par l'Etat. Cette création fut tout de suite populaire ; pendant la première année, 1,437 officiers devinrent membres de l'*Institution* ; en 1840, le chiffre des membres s'élevait à 4,257. Ce nombre diminua pendant les années suivantes ; mais, à dater de 1855, il s'est continuellement augmenté, et, aujourd'hui, plus de 4,300 officiers font partie de l'*Institution*. En 1840, la bibliothèque comptait 5,500 volumes ; elle en possède aujourd'hui plus de 18,000 (1).

En 1876, la Société possédait un capital de 11,305 livres et 4,500 livres de revenu. Tous les officiers et anciens officiers de l'armée, de la marine et des forces auxiliaires peuvent être admis dans l'*Institution*. Le gouvernement, de son côté, accorde à cette association une subvention annuelle de 600 livres, de laquelle il y a lieu de déduire une somme de 205 livres à titre de loyer des bâtiments concédés par l'Etat. On trouvera la subvention peu élevée, si l'on songe que la Société rend au gouvernement des services précieux ; c'est ainsi qu'il peut tirer profit de sa bibliothèque, réputée la plus complète de l'Europe, pour ses ouvrages militaires et maritimes, et à laquelle l'*Intelligence Department* fait des emprunts

(1) Complétons les chiffres cités par le *Standard* au moyen de quelques indications extraites du procès-verbal de la réunion générale des sociétaires.

Le 1er janvier 1881, la Société comptait 4,531 membres, dont 1,264 membres à vie et 3,267 membres annuels. Elle possédait un capital de 12,964 livres (324,100 fr.). Sa bibliothèque contenait 19,565 volumes. Pendant le courant de l'année, il avait été fait vingt-sept conférences et le *Journal* avait été tiré à 18,400 exemplaires.

Nous ajouterons que chaque année la Société décerne, à la suite d'un concours, une médaille d'or d'une valeur de 12 livres.

continuels. L'hôtel de la *Royal United Service Institution* comprend un musée, une bibliothèque, une salle des cartes, un amphithéâtre où se font des conférences périodiques sur des sujets ayant trait à la marine ou à l'armée; une salle spéciale où l'on trouve la collection complète de ces mêmes conférences, ainsi que des résumés de tous les ouvrages militaires étrangers; enfin, une salle de lecture où l'on peut écrire et prendre des notes, et où sont réunis les ouvrages à consulter, les diverses revues et les journaux, techniques ou autres. L'*Institution* présente donc tous les avantages du club, quoiqu'elle ne possède ni salle à manger, ni salle de billard, ni fumoir. Aucun officier ne saurait arguer de la modicité de ses ressources pour ne pas faire partie de cette Société, car le prix de la cotisation annuelle n'est que d'une livre; la somme à verser en entrant, à titre de première mise, est également de vingt-cinq francs. S'ils en font la demande, les membres en service à l'extérieur ne paient que demi-cotisation.

Quand on pénètre dans l'hôtel de *Whitehall*, on rencontre d'abord une sorte de vestibule dont les murs sont couverts des instruments les plus variés qu'aient jamais employés, à la guerre, les sauvages et les guerriers des temps primitifs. On y trouve la massue des insulaires des mers du Sud, la zagaie du Cafre, le tambour de l'Ashantee.

Dans la première pièce, une armoire vitrée renferme les modèles les plus récents des fusils en usage dans les différents pays; un employé est toujours là, prêt à vous expliquer le mécanisme de ces armes. Cette salle renferme également une collection d'objets historiques des plus curieuses; nous citerons par exemple l'épée que portait Cromwell au siège de Drogheda (1); une claymore recueillie à Culloden (2); l'épée dont Wolf était armé quand il fut tué à Québec (3); la ceinture dont se servit le général Anderson pour ramener sir John Moore du champ de bataille de La Corogne (4).

La salle suivante contient les modèles des différents canons modernes, ainsi que leurs projectiles.

L'*Institution* est particulièrement riche en plans-reliefs de champs de bataille, places fortes, etc... Les plans de Waterloo notamment sont très remarquables; avec leur secours, un officier peut, en vingt minutes d'étude, se faire une idée plus exacte de cette bataille que s'il avait passé un nombre égal d'heures à dévorer des livres et des cartes. Des verres grossissants, disposés autour de chaque cadre, permettent de distinguer nettement les canons et même les soldats. Citons, parmi beaucoup d'autres, un plan de Sébastopol et de ses environs, qui, bien que construit à une échelle relativement faible, peut parfaitement servir à l'étude de la tactique; un plan-relief de la ville de Kars et de son territoire, etc.,etc.

Les plans-reliefs des batailles de Sadowa, de Sedan, etc..., offrent le plus grand intérêt et leur étude est fort instructive. Un modèle construit à une grande échelle permet de suivre les opérations finales du siège d'une ville fortifiée d'après le premier système de Vauban; les assiégeants ont couronné le chemin couvert et établi le nid de pie dans la demi-lune; mais ils se trouvent alors arrêtés par un retranchement établi à la gorge de ce dernier ouvrage. Ce relief a de telles dimensions que les soldats y sont représentés individuellement, et que l'on distingue parfaitement les excavations produites par les obus.

On trouve enfin les plans de diverses batteries, une maison en état de défense, une tête de pont, etc.; la collection de ponts militaires, qui se trouve également dans cette salle, devrait être complétée par l'addition de specimens des différents ponts de campagne. Des gabions, des fascines, des mineurs, des outils de tranchée, le tout en miniature, complètent la série de ces modèles variés, que doit visiter tout officier désireux de se familiariser avec l'étude de la fortification.

Il existe à l'*Institution* une salle offrant certainement le plus grand attrait à cette catégorie d'officiers qui pensent que le travail du tailleur constitue une branche fort importante de l'art de la guerre; cette salle contient des mannequins revêtus des différents uniformes de l'Europe. Il est très instructif d'étudier sur ces spécimens l'habillement et l'équipement des différentes armées. Si les curiosités seules vous attirent dans cette salle, vous pourrez y contempler le chapeau à cornes du duc de Wellington, avec un sabot de *Marengo* (1), et la selle dont s'est servi Blücher à Waterloo. On y voit également un sabot de *Jack*, le dernier survivant des chevaux du 2e *Life Guards* ayant assisté à cette bataille. Une inscription annonce que ce noble animal fut abattu et enterré à Hyde Park en 1832.

Nous avons déjà parlé du cabinet de lecture, de la bibliothèque et de la salle des cartes. Dans cette dernière salle se trouve toujours exposée, en temps de guerre, la carte du théâtre des opérations; les positions principales et les emplacements des deux armées belligérantes y sont indiqués à l'aide d'épingles à tête colorée ou surmontées de petits drapeaux. Un ancien sergent des *Royal Engineers*, nommé Hindson, explique aux visiteurs les mouvements des deux armées ennemies pendant la guerre de 1870-1871. Le prince royal de Prusse, qui suivit ainsi les opérations sur cette carte topographique, fut si satisfait de l'exactitude avec laquelle elles étaient retracées que,

(1) Drogheda, ville et port de mer d'Irlande, sur la Boyne, fut emportée d'assaut en 1649 par Cromwell, qui fit passer sa garnison au fil de l'épée.

(2) La bataille de Culloden (Ecosse) fut livrée le 27 avril 1746 entre les troupes royales d'Angleterre et le prétendant de la maison des Stuarts, qui fut battu.

(3) Le général anglais Wolf fut tué en 1759 devant Québec. Sa victoire enleva néanmoins Québec à la domination française.

(4) Le général anglais sir John Moore livra bataille le 16 janvier 1809 aux troupes du maréchal Soult, sous les murs de La Corogne; il y trouva la mort et fut enterré dans cette ville.

(1) Probablement le cheval de Wellington.

depuis lors, on n'a touché ni aux épingles, ni aux drapeaux.

La salle des conférences n'est pas la partie la moins importante de l'*Institution;* on y traite périodiquement des sujets ayant trait à l'armée ou à la marine et on y agite des questions du plus haut intérêt. Un grand nombre de dames assistent même à ces conférences, faites presque exclusivement par des officiers. »

(43)

NOUVELLES MILITAIRES

ALSACE-LORRAINE

—

EXERCICES DES HOMMES DE LA RÉSERVE ET DE LA LANDWEHR EN 1882. — Nous donnons, d'après la *Metzer-Zeitung* du 6 avril, le tableau des exercices auxquels seront soumis, en 1882, les hommes du *Beurlaubtenstand* appartenant au XV[e] corps d'armée. Dans les autres corps d'armée, on procède d'une manière analogue et à des dates sensiblement les mêmes :

Infanterie. — La période d'instruction des *réservistes* sera de douze jours, du 18 au 29 avril. Les réservistes convoqués appartiennent aux classes de 1875 à 1877; on n'en formera pas de bataillon spécial, mais on les versera dans les régiments prussiens du corps d'armée et dans le régiment brunswickois n° 92. Les 42[e], 4?[e] et 92[e], en garnison à Metz, recevront chacun 15 sous-officiers et 300 hommes.

Les hommes de la *landwehr* convoqués appartiennent aux classes 1872-74 ; leur période d'instruction s'étendra du 2 au 13 mai. On en formera deux bataillons spéciaux, dont l'un sera organisé à Metz, l'autre à Strasbourg, et qui comprendront chacun un effectif de 48 sous-officiers et 478 hommes. Des officiers de la landwehr seront convoqués à chacun de ces bataillons.

Un certain nombre de réservistes faisant partie des plus jeunes classes seront convoqués et attribués aux différents régiments du corps d'armée, du 18 août jusqu'à la clôture des manœuvres d'automne.

Infanterie de la garde. — Les réservistes de la garde domiciliés en Alsace-Lorraine et appartenant aux classes de 1875 à 1878 seront exercés, du 18 avril au 6 mai, au 4[e] régiment des grenadiers de la garde, à Coblence.

Cavalerie de la ligne. — On convoquera de petites fractions de réservistes appartenant aux classes de 1875 à 1877. Parmi ces réservistes se trouveront des hommes n'ayant servi qu'une année et des aspirants sous-officiers. Leurs exercices commenceront le 30 avril, dureront six semaines et s'effectueront dans les régiments de cavalerie du corps d'armée.

Les sous-officiers de cavalerie, désignés pour recevoir l'instruction de maréchaux des logis du train, seront convoqués, à partir du 30 avril et pour une période de quatre semaines, au bataillon du train n° 15 en garnison à Strasbourg. Les hommes de troupe propres à être classés dans le personnel de surveillance du train seront exercés dans le même bataillon, du 8 au 27 mai ou du 25 septembre au 14 octobre.

Chasseurs et Schützen. — Les chasseurs réservistes de la ligne (classes 1875 et 1876) et les chasseurs de la landwehr (classes 1872 et 1873) seront exercés au bataillon n° 11, à Haguenau. Les chasseurs de la garde le seront au bataillon de la garde, à Potsdam, et les *Schützen*, au bataillon des *Schützen*, à Berlin.

Tous ces exercices auront lieu du 13 au 24 juin.

Artillerie de campagne. — Les hommes du *Beurlaubtenstand* appartenant à l'artillerie de campagne de la garde (classes 1875-1876 réservistes ou 1872-1873 landwehr) seront convoqués, du 11 au 22 avril, à Berlin. Les hommes des mêmes classes appartenant à l'artillerie de campagne de la ligne seront exercés, du 18 au 29 avril, au régiment d'artillerie de campagne n° 15, à Strasbourg, et au régiment n° 31, en garnison à Metz et à Haguenau.

Artillerie à pied. — Les artilleurs à pied de la garde (classes 1872-1874) seront convoqués au régiment d'artillerie à pied de la garde et exercés au polygone de Jüterbog, du 30 mai au 10 juin. Ceux de la ligne (classes 1872 et 1875) seront exercés, du 18 au 29 avril, au régiment n° 10, sur le polygone de Haguenau, où seront convoqués également, du 17 au 29 août, un certain nombre d'hommes des classes 1875-1877.

Pionniers de la ligne. — Des hommes des classes de 1875 à 1877 seront exercés pendant six semaines, à partir du 17 août, dans les bataillons de pionniers n°s 15 et 16.

Train. — Des hommes des classes de 1875 à 1877 seront instruits, du 25 septembre au 10 octobre ou du 11 au 26 octobre, au bataillon du train n° 15, en garnison à Strasbourg.

Aides de lazaret. — Les aides de lazaret appartenant aux classes de 1875 à 1877 seront envoyés, du 5 au 24 juin, aux hôpitaux militaires de Metz et de Strasbourg.

ANGLETERRE

—

RÉORGANISATION DE L'ARTILLERIE. — Une commission vient d'être chargée, en Angleterre, d'étudier une réorganisation de l'artillerie dans le but d'appliquer à cette arme les réformes récemment inaugurées dans l'infanterie, au point de vue du recrutement et des relations réciproques des forces régulières et de la milice. Le rapport de la commission, déposé au Parlement le 14 mars, propose de partager le territoire en onze divisions d'artillerie, dans chacune desquelles serait installé un dépôt, où l'on donnerait aux recrues appartenant à la circonscription territoriale de la division une première instruction (1). A chaque brigade d'artillerie montée correspondrait un certain nombre de dépôts chargés de lui fournir son contingent : les dépôts alimenteraient aussi les batteries de place stationnées dans la division. On créerait ainsi pour l'artillerie montée et l'artillerie de place un recrutement régional ; néanmoins, la commission ne veut pas faire de ce système une règle absolue, et elle demande que l'on puisse, si on le juge utile, continuer, comme par le passé, à prendre pour une fraction de troupes donnée des hommes n'appartenant pas à la région affectée normalement à cette fraction. L'artillerie à cheval se recruterait toujours sur l'ensemble du territoire ; elle aurait ses dépôts spéciaux. Quant à la milice, les régiments qui auraient leur quartier général dans une garnison de dépôt d'artillerie y feraient instruire leurs recrues ; ce principe s'appliquerait, dans la mesure du possible, aux autres régiments de la division. La milice ferait partie du corps royal de l'artillerie, ses régiments seraient

(1) L'instruction à cheval ne serait pas donnée dans les dépôts.

constitués en brigades dans chaque division et s'exerceraient annuellement, avec l'artillerie de l'armée active, dans les places. Le commandement des dépôts serait confié aux lieutenants-colonels qui ont celui des forces auxiliaires. Enfin, la commission propose que chaque division ait une proportion convenable de batteries détachées à l'extérieur : ces batteries seraient alimentées au moyen de détachements tirés de celles qui sont maintenues à l'intérieur ; les batteries qui doivent entrer dans la composition du Ier corps d'armée ne fourniraient pas de détachements.

D'après le *Times* du 5 avril, la réorganisation de l'artillerie serait décidée et l'on aurait, ainsi que le prouve le tableau suivant, tiré de ce journal, donné suite, au moins en partie, aux projets de la commission. La répartition des batteries subirait en même temps un remaniement complet.

L'artillerie de l'armée active comprendrait dorénavant :

Artillerie à cheval, brigade A : 13 batteries numérotées de A à N ;
Brigade B : 13 batteries, de A à N ;
Deux batteries de dépôt.
Artillerie montée, 1re brigade : 24 batteries, de A à X ;
2e brigade, 19 batteries, de A à S ;
3e brigade, 18 batteries, de A à R ;
4e brigade, 18 batteries, de A à R.
Artillerie de place, une brigade répartie entre 11 divisions :
Division du Nord : 9 batteries et un dépôt ;
Division du Lancashire : 8 batteries et un dépôt ;
Division de l'Est : 9 batteries et un dépôt ;
Division des cinq ports : 9 batteries et un dépôt ;
Division de Londres : 8 batteries et un dépôt :
Division du Sud : 9 batteries et un dépôt ;
Division de l'Ouest : 9 batteries et un dépôt ;
Division de l'Ecosse : 9 batteries et un dépôt ;
Division du pays de Galles : 8 batteries et un dépôt ;
Division du Nord de l'Irlande : 9 batteries et un dépôt ;
Division du Sud de l'Irlande : 9 batteries et un dépôt.

—

FORTIFICATIONS DE DOUVRES. — COUPOLES CUIRASSÉES. — On sait que certains points des côtes de l'Europe, notamment l'embouchure du Weser et l'entrée du port d'Anvers, sont défendus par des batteries cuirassées fixes et des coupoles tournantes. Ces derniers engins n'auraient jusqu'ici été employés, en Angleterre, que pour la défense de Douvres. Voici, en effet, un extrait d'une conférence faite par le général Inglis à la Société de construction navale d'Angleterre et reproduit par la *Deutsche Heeres-Zeitung* dans son numéro du 25 mars dernier :

« Le port de Douvres est le seul port anglais qui soit défendu par une coupole cuirassée tournante. C'est une construction gigantesque ; les fondations sont poussées jusqu'à 15 mètres de profondeur au-dessous du niveau des plus basses eaux, et les pièces sont placées à 10 mètres au-dessus du niveau atteint par la marée haute, de sorte que la hauteur totale de l'édifice est de près de 30 mètres. La coupole repose, par l'intermédiaire d'un châssis en fer pesant 240 tonnes, sur une couronne mobile pourvue de gros galets en acier ; ces galets roulent sur des rails également en acier qui les dirigent dans leur mouvement et sont eux-mêmes fixés sur la base d'un cylindre massif en pierre. La cuirasse consiste en trois plaques de 7 pouces entre lesquelles sont interposées des plaques de 2 pouces ; elle pèse 460 tonnes. Quant au poids total de la masse à mouvoir (coupole, pièce, plate-forme, etc.), il s'élève à 895 tonnes, de sorte que chacun des 82 galets de la couronne doit supporter une charge de 28 tonnes. Le diamètre intérieur de la coupole est de 9m60 et son diamètre extérieur de 11m10 ; sa hauteur est de 2m50 à l'intérieur et de 2m70 à l'extérieur. L'axe de tout le système tourne dans un cylindre massif en métal fondu renforcé par des frettes en acier Bessemer. Un canon de 80 tonnes armera cette coupole ; la pièce sera disposée de manière à pouvoir tirer sous des angles compris entre 7 degrés au-dessus de l'horizon et 2 degrés au-dessous. Un glacis revêtu de plaques dont l'épaisseur varie de 3 à 5 pouces doit entourer la coupole : on pourra servir et charger la pièce en se tenant au-dessous de la crête de ce glacis. »

AUTRICHE-HONGRIE

—

L'INSURRECTION DE DALMATIE ET D'HERZÉGOVINE. — Le général Jovanovic poursuit activement la pacification de la Krivoscie : le 3 et le 4 avril, la division Winterhalder, soutenue par un détachement du 22e de ligne de la division Kober, délogé l'ennemi de toute la région montagneuse située à l'ouest de Dragalje et de Poljovac, et occupé le Macia Planina ainsi que les massifs de Pazua et d'Orien : les avant-postes autrichiens de ce côté sont maintenant poussés jusqu'à la frontière monténégrine. Le 5 avril, une autre colonne, dirigée à l'est de Dragalje, a rejeté dans le Montenegro les bandes qui s'étaient reformées entre Lupoglava et Gradovina. Malgré la résistance assez énergique opposée par l'ennemi, les pertes des Autrichiens ont été peu sensibles ; les rapports officiels signalent seulement neuf blessés. Il ne reste plus maintenant qu'à continuer les opérations en redescendant vers le sud dans la direction d'Orahovac et de Ljuta.

On a commencé dans le district de Cattaro le désarmement de la population ; cette opération jusqu'ici n'a donné lieu à aucune difficulté sérieuse. La construction des routes, des ouvrages de défense et des baraquements a fait de grands progrès depuis quelques semaines : les fortins de Greben, de Ledenice, de Cerkvice et du défilé de Vratlo sont terminés, et l'on travaille en ce moment à l'établissement d'une route qui doit relier Vratlo à Castelnuovo.

En Herzégovine, les insurgés, repoussés de la vallée supérieure de la Narenta, après la dernière expédition contre Ulok, s'étaient retirés dans le massif de Cemerno, pour gagner la rive droite de la Drina en longeant la frontière monténégrine. A la suite de ce mouvement, le gros de leurs forces se trouvait établi dans l'angle formé par la Drina et l'un de ses affluents de droite, la Cehotina, c'est-à-dire à très peu de distance au sud-est de Foca, et menaçait d'intercepter les communications de cette place avec les garnisons du district du Lim (Cajnica et Plevlje).

Sur l'ordre du général Dahlen, le général Obadich partit de Foca, le 20 mars, à la tête d'une forte colonne, pour refouler l'ennemi au delà de la frontière du Montenegro pendant que le colonel Zambaur, avec un autre détachement, remontait la Drina jusqu'à Bastaci et Hum au confluent de la Piva et de la Tara (1). Après un léger engagement à Ruda-Glavica, le général Obadich campait dans la soirée du 29 mars à Palizzi, et poursuivant le lendemain sa marche dans la direction du sud-est, il atteignait Celebic, où il opérait sa jonction avec une petite colonne venue de Cajnica. Les insurgés délogés de Celebic, à la suite d'un combat de trois heures, s'étaient retirés à Velenic, sur les hauteurs qui dominent la rive droite de la Tara ; on ne leur laissa pas le temps de s'y établir. Attaqués vigoureusement le 31 mars, ils furent mis en pleine déroute ; les uns franchirent à gué la Tara et se réfugièrent dans le Montenegro, les autres s'enfuirent dans la direction du sandjak de Novi-Bazar. Leurs pertes avaient été très sensibles, sur-

---

(1) La Drina est formée de la réunion de deux rivières, la Piva et la Tara, qui prennent leur source dans le Montenegro.

tout dans la journée du 31, où beaucoup d'entre eux se noyèrent en passant la Tara. Quant aux Autrichiens, ils n'eurent que quelques hommes mis hors de combat. Le général Obadich se mit à la poursuite des bandes restées sur la rive droite de la Tara, et les pressa si vivement que le 2 avril elles entraient sur le territoire du district de Novi-Bazar. Un des chefs de bande les plus importants, Hamsic Bego, a été arrêté dans la nuit du 4 au 5 avril à Durakovic près de Trnovo.

Les expéditions des généraux Obadich et Winterhalter paraissent avoir tellement amélioré la situation en Herzégovine aussi bien qu'en Dalmatie, que les journaux austro-hongrois, entre autres le *Pester Lloyd* du 8 avril, commencent à parler de la réduction du corps d'occupation et du renvoi des réservistes dans leurs foyers.

—

PROJET DE CONSTRUCTION D'UN CHEMIN DE FER DE RAGUSE A SERAJEWO. — Il ressort d'un article du *Tagblatt*, en date du 3 avril, qu'on étudie en ce moment, en Dalmatie, le projet d'établissement d'une voie ferrée, reliant Raguse à Serajewo, qui aurait une importance capitale au point de vue commercial aussi bien qu'au point de vue militaire. La longueur de la ligne doit être de 279 kilomètres; les stations principales seront établies à Raguse, Llubinje, Stolac, Mostar, Konjica, Blazuj (point de croisement avec le chemin de fer de la Bosna) et Serajewo. Il faudra jeter des ponts sur la Trebinjitza, la Bregova et la Narenta; et percer huit tunnels, dont le plus long (800 mètres) traversera la chaîne de l'Ivan-Planina, qui sépare les bassins de la Bosna et de la Narenta. Le devis total s'élève à la somme de 25,541,475 florins. La plupart des villes de Dalmatie adhèrent à ce projet, qui est soutenu par un important syndicat financier; on espère également obtenir l'appui du gouvernement austro-hongrois, qui a tout intérêt, pour l'occupation de l'Herzégovine, à hâter le plus possible la construction de la ligne Raguse-Mostar-Serajewo.

BELGIQUE

—

NOMINATION AU COMMANDEMENT DES DEUX CIRCONSCRIPTIONS MILITAIRES. — Par arrêté royal en date du 28 mars dernier, M. le lieutenant-général Boucher, commandant la 2e division d'infanterie, a été nommé au commandement de la 1re circonscription militaire (chef-lieu Anvers), et M. le lieutenant-général baron van der Smissen, commandant la 4e division d'infanterie, à celui de la 2e circonscription (chef-lieu Bruxelles).

Le lieutenant-général van der Smissen eut sous ses ordres, comme lieutenant-colonel, pendant toute la durée de l'expédition du Mexique, les volontaires belges qui, formés en un régiment à deux bataillons (*Régiment de l'Impératrice Charlotte*), combattirent à côté de nos troupes.

EMPIRE ALLEMAND

—

EXERCICES DU RÉGIMENT DE CHEMINS DE FER PRUSSIEN. — Le détachement dont nous avions annoncé le départ de Berlin pour Hirschberg, d'après les journaux allemands, vient de terminer la tâche qui lui avait été confiée (1). D'après une correspondance reproduite par la *Gazette de l'Allemagne du Nord* du 25 mars, il est rentré à Berlin le 23 du même mois, après avoir complètement terminé la pose de la voie jusqu'à Schmiedeberg.

FORTIFICATIONS DE LANDAU. — D'après une correspondance adressée de Landau au *Courrier de Strasbourg* (1), on a commencé à démolir la redoute XIII de l'ancienne fortification. Lorsque l'emplacement occupé par cet ouvrage aura été nivelé, on y fera passer la route allant de la gare à la ville. Ce trajet sera ainsi considérablement simplifié.

—

FORTIFICATIONS DE THORN. — Pendant ces dernières années les fortifications de Thorn ont été l'objet de travaux importants (2); on a reporté l'enceinte de la ville à une grande distance en avant dans toute la région nord-est, et l'on a construit, sur les deux rives de la Vistule, une ceinture de forts détachés destinés à protéger la ville contre les attaques éloignées. Ces travaux semblent très avancés dès à présent; on lit, en effet, dans la *Gazette de Dantzig* du 5 avril :

« On va commencer cette année la construction de l'ouvrage intermédiaire IV *a*, sur la rive droite de la Vistule, non loin de Grünhof; c'est le dernier ouvrage de la défense éloignée de Thorn qui reste à entreprendre. »

ITALIE

—

VOYAGE D'ÉTAT-MAJOR. — Le *Diritto* du 28 mars dernier annonçait que le général de division Driquet, commandant du corps d'état-major, était parti pour Orbetello, accompagné d'une vingtaine d'officiers supérieurs et de capitaines d'état-major, ainsi que d'un certain nombre d'officiers supérieurs de toutes armes appelés à passer dans le corps d'état-major.

Ce voyage avait pour objet l'exécution d'une manœuvre de cadres à double action dans la région importante qui s'étend depuis la côte de Monte Argentaro jusqu'à Monte Amiata, Chiusi et Orvieto.

Le parti de l'attaque devait représenter un corps ennemi qui, après avoir débarqué dans les rades de Talamone et de Porto-Ercole, au nord et au sud de Monte Argentaro, s'avancerait dans l'intérieur, dans le but de diviser les forces de la défense, pour opérer ensuite soit dans la direction de Rome, soit vers la vallée de l'Arno.

Le parti de la défense devait pour sa part étudier les moyens les plus propres à favoriser la concentration, à la nouvelle du débarquement de l'ennemi, et choisir les positions qui permettraient, moyennant d'habiles manœuvres défensives contre-offensives, d'attaquer et de battre l'adversaire.

Le même journal, à la date du 2 avril, donnait sur ce voyage d'étude les renseignements complémentaires suivants :

« Après un examen sérieux de la position de Monte Argentaro, sur laquelle on construit en ce moment des ouvrages importants de fortification, et après une étude spéciale des conditions dans lesquelles un débarquement pourrait s'effectuer sur le littoral avoisinant Orbetello, on a commencé les opérations dans l'intérieur.

» Le 30 mars, les officiers arrivaient à Scanzano, d'où ils devaient continuer leurs opérations par Santa-Fiora, Acquapendente et Orvieto. »

Enfin, le *Diritto* du 9 avril, en annonçant que la rentrée à Rome a eu lieu le 8 avril, dit que les études auxquelles on s'est livré pendant ce voyage ont fait ressortir les difficultés que rencontrerait un corps de débarquement ennemi, si nombreux qu'il fût, en s'avançant dans l'intérieur de cette région, qui possède d'excellentes positions défensives.

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n° 547.

(1) Numéro du 5 avril.

(2) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, nos 473 et 509.



STATISTIQUE GÉNÉRALE DE L'ARMÉE. — Nous extrayons du rapport publié cette année par le général Torre, sur les opérations du recrutement de la classe 1860 et sur la situation générale de l'armée italienne, à la date du 30 septembre 1881, les indications les plus importantes pouvant donner une idée des ressources en hommes que possédait cette armée à l'époque dont il s'agit.

Le nombre des hommes de l'armée permanente et de la milice mobile, inscrits sur les contrôles, à la date précitée, s'élevait à 1,028,793, dont :

733,712 pour l'armée permanente,
295,081 pour la milice mobile.

La milice territoriale comprenait, à la même date :

2,159 officiers,
821,811 hommes de troupe.

Si l'on ajoute à ces chiffres 3,273 officiers de réserve, on arrive à un total de :

1,856,036 hommes.

Les hommes de troupe de l'armée permanente et de la milice mobile, au 30 septembre 1881, étaient au nombre de 1,011,743, décomposé ainsi qu'il suit :

	Armée permanente.	Milice mobile.	Total.
Sous-officiers........	18.683	5.241	23.934
Caporaux...........	76.626	21.735	98.361
Soldats.............	623.693	265.765	889.458
	719.002	292.741	1.011.743

Le nombre des hommes de la milice territoriale se décompose ainsi :

Sous-officiers..................................	12 597
Caporaux..	35.930
Soldats..	773.284
	821.811

Il convient de remarquer que sur les 889,458 hommes de l'armée permanente et de la milice mobile, 220,731 n'ont reçu aucune instruction; de même, le nombre des hommes de cette catégorie dans la milice territoriale est de 358,785.

Avec les données qui précèdent, on peut établir approximativement la situation actuelle de toute l'armée, en tenant compte des variations survenues depuis le 30 septembre 1881.

Le 31 décembre 1881, 100,000 hommes environ sont passés de l'armée permanente dans la milice mobile (1).

A la même date, 60,000 hommes environ de la milice mobile ont effectué leur passage dans la milice territoriale.

D'autre part, le contingent de la classe 1861 a été inscrit sur les contrôles de l'armée, le 1er janvier 1882; les trois catégories de cette classe peuvent être évaluées à 100,000 hommes environ (la première catégorie seulement, comme on sait, est appelée sous les drapeaux, soit à peu près 65,000 hommes).

Il en résulte que les hommes inscrits sur les contrôles de l'armée italiennne seraient en ce moment de deux millions en chiffres ronds, savoir :

793,000 environ pour l'armée permanente.
335,000 — pour la milice mobile.
880,000 — pour la milice territoriale.
2,008,000

Nous croyons intéressant de relever encore sur le document sus-mentionné les quelques chiffres suivants :

Le nombre des engagements volontaires reçus depuis le 1er octobre 1880 jusqu'au 30 septembre 1881, dans les divers corps de l'armée et dans les corps d'instruction, a été de 2,189.

577 hommes appartenant aux deuxième et troisième catégories, ont demandé à passer à la première catégorie, ce qui porte à 2,766 le nombre des jeunes gens qui, dans cette période de temps, ont pris volontairement du service.

Les engagements spéciaux pour les corps d'instruction, compris dans ce nombre, s'élèvent à 792; si l'on ajoute 27 hommes inscrits de la première catégorie, qui ont demandé à entrer dans ces corps, on obtient le nombre total des enrôlements reçus en 1881, soit 819 (1).

(1) Voir le numéro de la *Revue* du 16 décembre 1881, p. 360.

—

COURS D'INSTRUCTION POUR LES OFFICIERS DE LA MILICE TERRITORIALE. — L'*Italia militare* annonce que le ministre de la guerre a décidé d'instituer un cours théorique et pratique, obligatoire, pour tous les officiers de la milice territoriale qui ne proviennent pas des officiers ou des sous-officiers de l'armée permanente, et qui n'ont pas été convoqués pour la période d'instruction de l'année dernière.

Ce cours aura une durée d'un mois.

L'instruction pour l'infanterie se fera en deux périodes qui commenceront, cette année, le 1er mai et le 1er octobre.

Les officiers auront la faculté de choisir la période à laquelle ils désirent être convoqués; ils devront, à cet effet, faire parvenir leur déclaration au commandant de leur district avant le 15 avril.

Sauf le cas de maladie dûment constaté, il ne sera accordé aucune dispense.

Les officiers convoqués auront droit aux frais de route et à l'indemnité journalière réglementaire.

Un nouveau cours d'instruction obligatoire aura lieu bientôt également pour les officiers d'artillerie de la milice territoriale n'ayant pas appartenu à l'armée permanente en qualité d'officiers ou de sous-officiers.

—

HAUSSE DU MOUSQUETON DE CAVALERIE, MODÈLE 1870. — D'après l'*Italia militare*, le ministre de la guerre aurait reconnu l'utilité de pourvoir le mousqueton, modèle 1870, d'une hausse graduée jusqu'à 1,000 mètres, analogue à celle du fusil d'infanterie.

—

CONSTRUCTION D'UN CHEMIN DE FER ENTRE CONI ET VINTIMILLE. — On lit dans le *Monitore delle Strade ferrate* du 22 mars dernier :

« Le ministre des travaux publics a complètement adhéré aux propositions faites par le ministre de la guerre au sujet de l'établissement du chemin de fer destiné à relier Coni et Vintimille; aussi a-t-on donné l'ordre de hâter les travaux d'étude de cette ligne qui, non seulement donnera satisfaction aux besoins du commerce, mais aura en outre une importance indiscutable au point de vue stratégique. On a soumis à l'examen du conseil supérieur des travaux publics deux projets de tracé pour le parcours de Coni à Borgo San Dalmazzo ; la commission permanente de défense du royaume devra se prononcer à ce sujet.

Les études de la section de Borgo San Dalmazzo à Limone et Vintimille se poursuivent activement; le ministre des travaux publics espère qu'ils seront terminés avant la fin du mois de mai prochain. »

(1) Le général Torre, à l'occasion des primes accordées aux sous-officiers, déplore que ces jeunes gens soient l'objet d'une exploitation indigne de la part de vils usuriers; et c'est pour réagir contre cette tendance et contre ses fâcheuses conséquences, au point de vue du recrutement des sous-officiers, que le ministre a introduit dans son projet de modification à la loi du recrutement certaines dispositions, en vertu desquelles ces primes deviendront incessibles et insaisissables.

Le Gérant : **F. LEGRAS.**

Paris. — Imp. SCHILLER, 10 et 11, Faubourg-Montmartre.



REVUE MILITAIRE

RÉDACTION
231, BOUL' SAINT-GERMAIN, 231
État-major général du Ministre.
(Deuxième bureau)

DE L'ETRANGER

Paraît le 1er et le 16 de chaque Mois

ADMINISTRATION
152, RUE MONTMARTRE, 152
Prix de l'abonnement
12 fr. par AN

N° 550 — 1er MAI — 1882

SOMMAIRE

LES NOUVELLES FORMATIONS

ET LA

COMPOSITION ACTUELLE DE L'ARMÉE ALLEMANDE

Suite (1).

Dans un numéro précédent de la *Revue*, nous avons exposé la composition du personnel du haut commandement des troupes ; il semble intéressant de compléter les indications données à ce sujet par un tableau d'ensemble du corps des officiers généraux de l'armée allemande.

La classe des officiers généraux, la *Generalität*, comprend quatre grades :

1° Feld-maréchal, *Feldzeugmeister*, colonel général de l'infanterie ou de la cavalerie ;

2° Général de l'infanterie ou de la cavalerie ;

3° Général-lieutenant;

4° Général-major.

Il existe donc un grade spécial pour chacun des degrés élevés du commandement : commandement d'une armée, d'un corps d'armée, d'une division, d'une brigade. Ce qui ne veut pas dire, nos lecteurs le savent, que chez nos voisins le grade comporte toujours l'emploi, ni surtout que l'emploi implique nécessairement le grade.

Le nombre des officiers généraux n'est fixé par aucune loi, ni par aucun règlement. Le budget même ne peut en limiter le chiffre que très indirectement, car les crédits sont votés en général pour un nombre déterminé de commandants de corps d'armée, de divisions, de brigades, etc., et non pour un certain chiffre de généraux de tel ou tel grade.

Les formations nouvelles n'ont pas eu pour conséquence l'extension du cadre des officiers généraux ; on s'est borné à créer un commandement de brigade d'artillerie de campagne.

Les généraux allemands appartiennent à un contingent déterminé ; ils reçoivent leurs grades des rois de Prusse, de Bavière, de Saxe ou de Wurtemberg. Les rois de Prusse et de Bavière jouissent du droit absolu de pourvoir aux emplois vacants dans les contingents sous leurs ordres ; le roi de Saxe a besoin du consentement de l'Empereur pour donner les emplois de généraux dans son corps d'armée. L'Empereur nomme le commandant du XIIe corps sur la proposition du roi de Saxe ; le roi de Wurtemberg ne peut désigner le commandant du XIIIe corps qu'après s'être assuré du consentement impérial.

Le duc de Brunswick fait aussi des nominations de généraux ; mais il ne peut donner que le grade, le contingent ducal ne comportant pas d'emploi d'officier général.

Nous avons relevé, d'après les documents officiels les plus récents, le nombre des officiers généraux existant actuellement dans l'armée allemande, ainsi que les emplois qu'ils occupent. Ce travail est résumé dans le tableau suivant :

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, nos 529, 530, 531, 532, 533, 536, 537, 539 et 547.

GRADES	COMMANDANT LES CORPS D'ARMÉE, LES DIVISIONS ET LES BRIGADES	OCCUPANT DES POSITIONS DIVERSES	N'EXERÇANT PAS DE COMMANDEMENT	TOTAL
Feld-maréchaux, *Feldzeugmeister*, colonels généraux......	2	5	2	9
Généraux de l'infanterie ou de la cavalerie..........	13	18	29	60
Généraux-lieutenants..........	40	51	22	113
Généraux-majors..........	121	34	12	167
Totaux.....	176	108	65	349

Parmi les 65 généraux qui n'exercent pas de commandement, on trouve beaucoup de princes allemands et de membres de familles médiatisées dont le grade est surtout honorifique. Dans cette catégorie, nous avons rangé quelques généraux *à la suite de l'armée*, qui se trouvent par le fait dans une position analogue à notre *disponibilité* ; nous y avons aussi compris les officiers généraux qui remplissent des fonctions diplomatiques ou occupent de hautes charges de l'Etat. Parmi ces derniers, l'on remarque le chancelier de l'Empire, prince de Bismarck, qui a reçu le grade de général de la cavalerie le 22 mars 1876.

Le tableau ci-dessous, présente des indications plus détaillées sur la répartition des 108 généraux occupant des positions diverses.

POSITIONS	MARÉCHAUX ET ASSIMILÉS	GÉNÉRAUX DE L'INFANTERIE OU DE LA CAVALERIE	GÉNÉRAUX-LIEUTENANTS	GÉNÉRAUX-MAJORS	TOTAL
Ministres de la guerre..........	»	3	1	»	4
Employés au ministère de la guerre prussien..........	»	»	3	1	4
Ministre de la marine..........	»	1	»	»	1
Inspecteurs généraux d'armée..........	4	1	»	»	5
Chefs d'état-major de l'armée, employés au grand état-major et chefs d'état-major de corps d'armée..........	1	1	»	5	7
Aides de camp de souverains et de princes allemands..........	»	5	13	3	21
Garde des archers (en Bavière)..........	»	1	»	1	2
Gouverneurs et commandants de places fortes et de grandes villes..........	»	1	17	12	30
Commission de défense du pays..........	»	1	»	»	1
Inspecteurs de l'artillerie..........	»	1	7	»	8
Inspecteurs du génie..........	»	»	3	4	7
Inspecteur des chasseurs (en Prusse)..........	»	»	»	1	1
Chef des chasseurs de campagne (en Prusse)..........	»	1	»	»	1
Ecoles (inspections et commandements ; commission supérieure d'examen)..........	»	»	4	4	8
Chef de l'auditoriat bavarois..........	»	»	1	»	1
Chefs de la gendarmerie (Prusse et Bavière)..........	»	1	»	1	2
Remontes (Prusse et Bavière)..........	»	»	2	»	2
Gouvernements des invalides..........	»	1	»	2	3
Totaux.....	5	18	51	34	108

Nos lecteurs remarqueront sans doute le nombre relativement élevé des généraux de l'infanterie et de la cavalerie ; ce grade est le couronnement de la carrière. Par contre, le nombre des généraux-majors est légèrement inférieur au chiffre correspondant aux emplois de ce grade, ce qui s'explique par ce fait qu'un certain nombre de brigades sont confiées à des colonels. Dans les derniers mois de l'année 1881, dix brigades d'artillerie de campagne sur dix-huit étaient dans ce cas.

Le nombre total des maréchaux et des généraux employés à un service militaire proprement dit est de 284 ; il se réduit à 260, si l'on ne tient pas compte des aides de camp de souverains, du capitaine général de la garde bavaroise des archers, et du ministre de la marine.

Il n'existe pas de cadre de réserve ; en cas de mobilisation, quelques-uns des généraux à la suite de l'armée recevraient sans doute des commandements ; on pourrait aussi affecter aux troupes mobiles une partie des officiers généraux qui occupent des positions diverses. Mais il semble probable qu'un certain nombre de formations seraient commandées par des officiers d'un rang inférieur, auxquels on donnerait l'emploi et qui auraient à mriter le grade pendant la campagne.

On trouverait sans doute parmi les généraux en retraite un nombre de commandants territoriaux suffisant pour remplacer ceux qui doivent partir avec les troupes mobilisées. Le nombre des généraux en retraite est assez considérable ; on peut en juger d'après les chiffres suivants, qui sont empruntés aux budgets courants et qui ont été fixés d'après l'effectif réel des généraux en retraite, vers le milieu de l'année 1881.

	GÉNÉRAUX	GÉNÉRAUX-LIEUTENANTS	GÉNÉRAUX-MAJORS
Prusse..........	36	136	200
Saxe..........	4	12	9
Wurtemberg.....	»	4	5
Bavière..........	»	9	19
Total.....	40	161	233

Il n'a pas été tenu compte, dans ce tableau, des officiers généraux devenus invalides par suite de la guerre de 1870-71 ou des guerres antérieures, et qui sont payés sur le fonds des invalides. On n'a relevé que ceux qui figurent dans le budget au titre du *fonds général des pensions*.

ÉTAT-MAJOR DES PLACES

Les places allemandes sont, dès le temps de paix, pourvues d'un commandant ; les grandes forteresses ont, en outre, un gouverneur. On a jugé qu'il ne fallait pas attendre le dernier moment pour placer dans une place frontière celui qui est appelé à la défendre. Le commandant d'une forteresse allemande n'a pas seulement à traiter les affaires qui se rapportent au service de la garnison, mais il doit surtout s'initier à la connaissance de la place, de ses

abords et de ses ressources. Il en prépare d'avance la défense dans tous ses détails ; pour lui permettre d'atteindre ce résultat, on lui laisse en tout temps une initiative suffisante. Le commandement d'une place n'est donc pas absolument regardé chez nos voisins comme une retraite anticipée ; sans doute, les officiers auxquels est confié cet emploi sont choisis généralement parmi ceux que le service des troupes actives commence à fatiguer, mais tous sont considérés comme encore aptes au service de guerre. Il semble que les gouverneurs des grandes places frontières soient choisis avec un soin tout particulier ; nous en trouvons une preuve dans ce fait qu'un gouverneur de Strasbourg a quitté ce poste pour prendre le commandement d'un corps d'armée.

Les forteresses pourvues d'un gouverneur sont celles de Metz, Strasbourg, Germersheim, Mayence, Cologne, Ingolstadt et Ulm (1). Ce sont, on le voit, toutes les grandes places de la frontière occidentale ; celles de la frontière orientale n'ont qu'un commandant. Les villes qui possèdent un gouverneur ont, en outre, un commandant ; Germersheim seul fait exception à cette règle. Coblence n'a pas de gouverneur, mais compte deux commandants.

Les gouverneurs sont choisis parmi les généraux-lieutenants et même parmi les généraux de l'infanterie ou de la cavalerie. Les commandants de place en sous-ordre ont des grades très divers ; on trouve parmi eux des généraux-lieutenants, des généraux-majors, des colonels et des lieutenants-colonels.

Les forteresses de l'Empire non pourvues d'un gouverneur (2) ont un commandant du grade de général-lieutenant à celui de major.

Les petites places de Bitche, Lötzen (fort Boyen); les fortifications de l'embouchure de l'Elbe (Cuxhaven) et du Weser (Geestemünde) n'ont pas de commandant spécial. Il en est de même de Wilhelmshafen et de Friedrichsort.

Dans les villes ouvertes, le plus ancien officier de la garnison remplit des fonctions tout à fait analogues à celles de nos commandants d'armes. Toutefois, on a jugé que, dans un certain nombre de villes importantes, ces fonctions ne pouvaient être confiées, sans nuire au service, à un officier déjà absorbé par d'autres occupations. On continue donc à entretenir un gouverneur à Berlin, et des commandants à Breslau, Carlsruhe, Cassel, Darmstadt, Francfort-sur-le-Mein, Hanovre, Stettin, Dresde, Stuttgard, Munich et Altona. Le commandant d'Altona étend son autorité sur Hambourg. A chacun de ces commandements est attaché un état-major plus ou moins nombreux. Les villes de Potsdam, Ludwigsbourg, Wurzbourg, Augsbourg, Nuremberg, ont un état-major de place, mais le commandement est exercé par l'officier le plus élevé en grade résidant dans la place. Le camp du Lechfeld, en Bavière, est aussi pourvu d'un commandement spécial.

Mentionnons aussi une organisation spéciale à la Bavière : le territoire du royaume est divisé en vingt-sept districts de commandement (1) qui ont à leur tête le gouverneur de la forteresse la plus rapprochée, ou le plus ancien officier de la garnison voisine. Cette organisation a vieilli et ne semble plus répondre à des besoins sérieux.

Les gouverneurs et commandants des places les plus importantes ont un adjudant du grade de capitaine ou de premier-lieutenant. Le gouverneur de Berlin, par exception, dispose de deux adjudants. Tous ces adjudants comptent à la suite des corps de troupe.

A l'état-major des places de Metz et de Strasbourg est attaché un officier supérieur d'état-major.

Outre les gouverneurs, commandants et, s'il y a lieu, leurs adjudants, l'état-major d'une place de guerre comprend un *major de place*, un *officier d'artillerie de la place* et un *ingénieur de la place*. Il compte aussi presque toujours un *auditeur de garnison*, un *médecin de garnison*, un ou plusieurs *aumôniers* protestants ou catholiques. En temps de paix, il n'y a pas d'intendants affectés spécialement aux forteresses ; les services administratifs sont assurés par les soins de l'intendant du corps d'armée ou de l'un des intendants divisionnaires, suivant les circonstances locales.

Les états-majors des villes ouvertes ont la même composition que ceux des forteresses, mais ne comprennent pas d'officiers de l'artillerie ni du génie. Lorsqu'un dépôt d'artillerie existe dans une ville, il est dirigé par un officier d'artillerie ; les dépôts d'artillerie qui sont situés dans une forteresse ont pour chef l'officier d'artillerie de la place.

Les *majors de place* sont choisis parmi les officiers supérieurs et les capitaines ; ils sortent presque tous de l'infanterie ou de la cavalerie ; quelques-uns d'entre eux comptent à la suite de corps de troupe.

En Prusse, les officiers d'artillerie employés dans

(1) La place d'Ulm se trouve, au point de vue du commandement, dans une position toute spéciale. On sait que les ouvrages de la rive gauche sont situés sur le territoire wurtembergeois, tandis que ceux de la rive droite, Neu Ulm, sont sur le sol bavarois.

Une convention intervenue le 16 juin 1874, entre la Prusse, représentant l'empire d'Allemagne, la Bavière et le Wurtemberg, a réglé la situation de cette place. Ulm, en tant que forteresse, relève directement de l'Empire ; le gouverneur est prussien, le commandant, bavarois ; les officiers de l'artillerie et du génie sont prussiens ou bavarois ; le major de place de la rive droite est bavarois, celui de la rive gauche, wurtembergeois ; le service médical et le service judiciaire sont assurés sur la rive droite par le ministère de la guerre de Munich, et sur la rive gauche, par celui de Stuttgard. Les troupes bavaroises et wurtembergeoises qui forment la garnison de la place sont casernées les unes sur la rive droite et les autres sur la rive gauche du fleuve.

(2) Thionville, Neuf-Brisach, Rastatt, Sarrelouis, Wesel, Magdebourg, Torgau, Königstein, Spandau, Custrin, Glogau, Glatz, Neisse, Posen, Thorn, Dantzig, Königsberg, Pillau, Memel, Colberg, Swinemünde, Stralsund, Kiel et Sonderbourg Duppel.

(1) Ces districts sont : Ingolstadt, Germersheim, Munich, Wurzbourg, Augsbourg, Nuremberg, Amberg, Ansbach, Aschaffenbourg, Bamberg, Bayreuth, Burghausen, Dillingen, Eichstaett, Erlangen, Freising, Kempten, Landau, Landsberg, Landshut, Lindau, Neubourg-sur-Danube, Passau, Ratisbonne, Spire, Straubing et Deux-Ponts.

les places sont tous du grade de major ou de capitaine, quelle que soit l'importance de la forteresse à laquelle ils sont attachés. Dans les petits Etats, plusieurs de ces officiers ont le grade de lieutenant-colonel. Les uns et les autres appartiennent à l'artillerie à pied et comptent dans les troupes ou à la suite des corps de troupe de cette arme. Les grandes places de Cologne, Mayence, Metz, Strasbourg et Ingolstadt sont pourvues d'un second officier d'artillerie de la place.

Les officiers chefs de l'artillerie dans les forteresses et les directeurs des dépôts d'artillerie dans les villes ouvertes disposent d'un certain nombre d'officiers et de sous-officiers du personnel technique et du corps des artificiers.

L'*ingénieur de la place* (chef du génie) est généralement un major, parfois un capitaine, exceptionnellement un lieutenant-colonel. Il a sous ses ordres un nombre de capitaines, de premiers et même de seconds-lieutenants du génie, calculé d'après l'importance des travaux à exécuter. Dans quelques grandes forteresses on trouve des majors du génie employés en sous-ordre.

L'ingénieur de la place dispose aussi d'un nombre variable de secrétaires, de dessinateurs, de gardes des fortifications, etc.

A la plupart des états-majors de place est attaché un auditeur de garnison; quelques-uns même en possèdent deux.

Le nombre des médecins de garnison varie de trois à un; dans les places de médiocre importance, le service médical de la place est assuré par un des médecins des corps de troupe.

Le nombre des aumôniers est variable aussi suivant les circonstances, mais il ne dépasse jamais le chiffre de quatre (deux de chacune des confessions protestante et catholique). Quelques villes non pourvues d'un état-major de place ont conservé des aumôniers de garnison.

La composition des états-majors de place est donc très variable et dépend exclusivement des nécessités locales.

(A suivre.) (75)

LES PROCÉDÉS TACTIQUES DE LA GUERRE D'ORIENT

—

Passage du Danube par la 14e division russe.

Suite et fin (1).

Si nous faisons le compte des troupes qui ont pris pied sur la rive droite du Danube, au moment où le chroniqueur nous avertit que l'on commence à y voir un peu, nous arrivons à un total de douze compagnies d'infanterie et trois sections d'artillerie.

Le débarquement continue sans autre incident que la perte d'un bateau, coulé à fond par les projectiles turcs, avec le peloton d'artillerie qu'il transportait. Quelques hommes seulement purent se sauver à la nage et se faire repêcher par les bateaux voisins.

Jusqu'ici les troupes que nous avons vu débarquer n'ont pas eu d'engagement sérieux avec leurs adversaires, mais l'alarme est donnée partout et la situation va changer.

« Le terrain sur lequel nous allions combattre, dit le major Ostapov, était beaucoup plus défavorable qu'on ne pouvait le deviner à distance. Parallèlement au Danube et à une verste environ de la rive courait vers Sistova une ligne de hauteurs, dont les pentes étaient assez raides et la montée fort longue. Toute la région comprise entre le ravin du Tekir-Déré, les hauteurs de Sistova et la ville était couverte de jardins remplis de vignes et d'arbres fruitiers, bordés de petits canaux ou de haies vives, dont quelques-unes fort touffues étaient à peu près impénétrables. Pour se frayer un chemin dans ces haies, il fallut plus d'une fois recourir aux outils; ce que furent obligées de faire, par exemple, la 1re compagnie de tirailleurs et la 2e compagnie de ligne — placées en réserve vers l'aile gauche. Les hauteurs de Tekir-Déré fermant le ravin du même nom et perpendiculaires au Danube étaient également d'accès raide et pénible, également couvertes de vignes et de broussailles. Au delà, le terrain était formé par une série de collines peu accentuées, mais très cultivées.

Il faisait encore nuit quand les Turcs envoyèrent leurs premiers coups de fusil sur la chaîne de la 1re compagnie de tirailleurs; la chaîne ne répondit pas; elle craignait de toucher les nôtres qui opéraient leur atterrissement un peu plus haut; mais, aux premières lueurs du jour, on put discerner la situation respective des deux partis.

En avant, on n'apercevait aucun soldat russe et tout ce qu'on pouvait constater, c'est que la compagnie était placée conformément aux ordres, c'est-à-dire à l'extrême aile droite. Pour couvrir la descente du côté de Sistova, le commandant de cette compagnie envoya dans la chaîne le reste de ses hommes et, dans l'espoir d'être rapidement soutenu, il donna l'ordre d'avancer afin de repousser les tirailleurs ennemis et de dégager un peu le terrain du débarquement.

Il fallait en même temps porter l'aile gauche en avant pour écarter le danger d'être acculé au Danube et aussi pour se conformer aux ordres qui prescrivaient de faire face, avec la chaîne, à Sistova.

Il ne restait plus en réserve que la moitié de la 1re compagnie de ligne. »

Les plastounes entrèrent également dans la chaîne de la 1re compagnie de tirailleurs, avec trois pelotons, le quatrième en soutien, mais à gauche pour protéger le centre.

La 2e compagnie de tirailleurs vint aussi se former à gauche pour protéger la rive dans la direction du camp de Vardin. Déjà le commandant du régiment avait envoyé dans le même but la 4e compagnie de ligne vers les hauteurs de Tekir-Déré, où elle s'était formée en chaîne; mais quand la 2e compagnie de tirailleurs eut rejoint la 4e compagnie de ligne, cette

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n° 545 et 547.



dernière fut repliée en arrière ; de sorte qu'à l'aile gauche, on disposait, pour surveiller les hauteurs qui bordent la rive droite du Tekir-Déré, de la 2e compagnie de tirailleurs formée en chaîne, avec la 3e compagnie de tirailleurs faisant échelon en avant et sur l'extrême gauche. La 5e compagnie était en réserve derrière la 2e compagnie de tirailleurs.

Résumons ce dispositif dont nous avons emprunté les détails au texte du major Ostapov :

Une longue chaîne de tirailleurs, tournant sa convexité du côté de l'ennemi et à cheval sur le ravin du Tekir-Déré; l'aile droite face à Sistova, l'aile gauche couronnant les pentes des hauteurs de Tekir-Déré ; les compagnies formant la chaîne sont, de la droite à la gauche : la 1re de tirailleurs, les plastounes (au centre), la 2e et la 3e de tirailleurs ; toutes les autres compagnies sont en réserve dans l'intérieur de ce demi-cercle.

Les troupes étaient vivement engagées à droite et au centre. Le commandant du régiment fit renforcer la 1re compagnie de tirailleurs par la 2e compagnie de ligne et ensuite par la 4e. La moitié de la 6e compagnie vint soutenir les plastounes et boucher l'ouverture qui s'était produite entre ceux-ci et la 1re compagnie de tirailleurs. L'autre moitié alla se former à rangs serrés entre les plastounes (le centre) et la 2e de tirailleurs (l'aile gauche). La 7e compagnie, qui avait jusqu'ici servi de soutien à la batterie de montagne en position sur l'aile gauche, et la 8e compagnie se rapprochèrent pour boucher un nouveau vide qui se produisit entre l'aile droite et le centre. Ces trouées successives étaient le résultat du mouvement de progression de l'aile droite sur Sistova. La 1re compagnie de tirailleurs avait en effet gagné trois cents pas de terrain sur l'ennemi, dans cette direction. Mais, en ce moment, les troupes du camp de Vardin faisaient leur apparition et les tirailleurs turcs commençaient à couronner les hauteurs de Tekir-Déré sur l'aile gauche. « Notre position devenait critique, nous étions entourés de trois côtés à la fois. Le petit corps de débarquement recevait des projectiles en avant et, en arrière, il était même exposé à des feux d'enfilade. Enfin, les colonnes turques commençaient à descendre les pentes des hauteurs de Tekir-Déré et dessinaient un mouvement offensif. »

Le commandant de la 3e compagnie de tirailleurs ne voulut point les attendre et alla au devant d'elles avec la 2e compagnie de tirailleurs.

Le choc eut lieu au fond du ravin même et près d'un moulin. Une mêlée s'ensuivit où le soldat russe fit des prouesses — dont le chroniqueur donne une longue énumération.

Le commandant du régiment envoya au secours de ces deux compagnies ainsi aventurées la moitié de la 6e compagnie, mais cette troupe subit de grandes pertes et fut repoussée. La 5e compagnie, la plus rapprochée du théâtre de l'engagement, s'engagea à son tour; elle était à peine en ligne que de nouvelles colonnes turques se montrèrent dans une autre direction, à droite du moulin, c'est-à-dire sur la rive gauche du Tekir-Déré et, enfin, des troupes fraîches se rapprochaient pour soutenir les colonnes turques qui avaient attaqué les deux compagnies de tirailleurs. Ces nouvelles colonnes allaient faire leur jonction près du moulin, quand celles de droite furent mises en désordre par un feu rapide d'infanterie et par le tir de l'artillerie, qui commençait à agir très efficacement.

« Le vigoureux *abordage* des tirailleurs était donc couronné de succès et les Turcs fuyaient, talonnés par les nôtres qui chargeaient tambours battants. Nous pûmes en ce moment constater, pour la première fois, que les Turcs, battant en retraite, mettaient le fusil sur l'épaule et tiraient sans s'arrêter et sans se retourner. Ce feu déréglé, mais exécuté à des distances aussi rapprochées, ne laissa pas que de nous faire du mal... Les 2e et 3e compagnies de tirailleurs parvinrent ainsi, sur les épaules de l'adversaire, jusqu'au sommet des hauteurs de Tekir-Déré. » Les colonnes de droite, voyant la retraite des colonnes de gauche, s'arrêtèrent et se contentèrent d'exécuter des feux nourris.

Arrivés au sommet des collines du Tekir-Déré, les tirailleurs cessèrent leur poursuite. L'ennemi, qui jusqu'ici avait battu en retraite, fut recueilli par des troupes fraîches qui se formèrent et prirent de nouveau l'offensive.

La situation des deux compagnies de tirailleurs était encore une fois très critique. Elles ne pouvaient lutter contre des forces trop supérieures; elles se replièrent, mais pas à pas, et, dit l'officier russe, les Turcs ne peuvent se vanter d'avoir vu leurs talons.

La batterie de montagne, fort exposée aussi, fit de son mieux cependant pour protéger l'infanterie et tira par-dessus la tête des hommes.

Les hauteurs de Tekir-Déré commandaient tout le terrain de la lutte, dit le chroniqueur en ce moment de son récit. Cette réflexion est à noter, parce que les ordres donnés à Zimnitsa prévoyaient, indiquaient même formellement une autre orientation des efforts. On devait, d'après ces ordres, appuyer sur la droite, vers les hauteurs de Sistova ; les circonstances en décident autrement et avant l'arrivée du général Dragomirov, le centre de gravité de la lutte s'est porté vers le centre et même sur la gauche. « On pouvait voir de toute part, dit le major Ostapov, que notre compagnie de tirailleurs se maintenait à grande peine sur la hauteur et que les forces de l'adversaire grandissaient à vue d'œil, non seulement en face d'elle, sur la hauteur, mais sur la gauche des deux compagnies. L'adversaire voyait lui-même le danger de notre situation et commençait à déployer une grande énergie, dans le but évident de nous acculer à la rive avant le débarquement des flottilles suivantes. Il était bien difficile au commandant du régiment de discerner les parties de sa ligne qui étaient le plus en souffrance, pour y porter les faibles réserves dont il disposait et qu'il avait affectées jusqu'ici à la garde de la batterie et du drapeau. Le terrain, très couvert de végétation au centre et sur la gauche, non seulement enlevait au colonel la possibilité de prendre des vues d'ensemble, mais encore ne permettait pas aux combattants en première ligne d'y voir à plus de 40 à 50 pas. Il pouvait sem-

bler, cependant, que le point le plus dangereux fût le centre, beaucoup plus rapproché de la rive que les deux ailes. Et, en réalité, si les deux tabors qui menaçaient le centre l'avaient attaqué vigoureusement, notre situation pouvait devenir extrêmement périlleuse. Les Turcs paraissaient le comprendre et accumulaient les forces dans l'angle formé par le centre et l'aile droite. Précédemment, lorsque notre aile droite s'était portée en avant, les Turcs, aussitôt qu'ils avaient vu la chaîne se rapprocher, avaient reculé. Maintenant, l'aile droite avait reçu l'ordre de s'arrêter et les Turcs se trouvaient très rapprochés de notre ligne, si bien que les tirailleurs de part et d'autre n'étaient séparés que par une distance de 40 pas. Leurs soutiens étaient très près de la chaîne, qui faisait des feux nourris. Nous nous attendions d'un moment à l'autre à une attaque et les nôtres ne répondaient plus que faiblement au feu de l'adversaire. »

Il paraît résulter de cet exposé — que nous abrégeons d'ailleurs — que la ligne russe, au lieu de s'appuyer au fleuve par ses deux extrémités, a maintenant ses deux ailes en l'air. Non seulement l'ennemi peut gagner la rive par une pression directe sur le centre, très rapproché du lieu de la descente, mais il peut encore se glisser entre le fleuve et les troupes russes, ce que l'on craint surtout sur la gauche, du côté des hauteurs qui bordent la rive droite du Tekir-Déré.

« Les deux extrémités de la ligne brisée fournie par nos troupes sont séparées par un intervalle d'une verste, et la ligne entière occupe une étendue de plus de deux verstes avec onze compagnies du régiment de Volhynie et une sotnia de plastounes. »

Il devenait très urgent de renforcer au plus vite les troupes chargées de protéger le débarquement des flottilles, et sur la rive de Zimnitsa l'on prenait des mesures pour accélérer l'arrivée des renforts. « On ordonna de suspendre le transport de l'artillerie, qui ne trouvait que très difficilement son emploi dans les terrains coupés de Sistova, et l'on embarqua exclusivement l'infanterie non plus par flottilles régulières, mais au fur et à mesure du retour des pontons. » C'est ainsi qu'on avait pu mettre en route immédiatement une compagnie de l'escorte de Sa Majesté et le 3e bataillon du régiment de Volhynie. Ces troupes débarquèrent à l'embouchure du Tekir-Déré et se portèrent en grande partie au secours de l'aile gauche. Ce renfort permit de prendre l'offensive. L'ennemi fut repoussé des premières hauteurs après une attaque très vive, suivie d'une mêlée. Au fur et à mesure que les compagnies prenaient pied sur la rive, elles allaient se placer dans la chaîne ou lui servir de premiers soutiens. Les nouveaux venus étaient surtout dirigés vers la gauche où la situation restait assez précaire et allait même se compliquer d'incidents fort graves.

On a vu plus haut qu'une trouée assez considérable existait entre l'extrême aile gauche et la rive du fleuve, trouée qui allait s'agrandissant au fur et à mesure que les troupes russes gagnaient du terrain de ce côté sur leurs adversaires.

Au moment où la lutte s'engageait sur les hauteurs de Tekir-Déré, peut-être un peu plus tôt, dans tous les cas pendant que les troupes donnaient l'attaque, dit le chroniqueur, une des colonnes turques, ne trouvant rien devant elle, pénétra dans l'angle formé par le fleuve et le ravin du Tekir-Déré. Les Turcs arrivèrent ainsi jusque sur la rive au moment où des tirailleurs du régiment de Minsk s'apprêtaient à débarquer, suivis à courte distance par les pontons qui transportaient le 1er bataillon du même régiment. Les Turcs s'arrêtèrent et commencèrent immédiatement un feu des plus nourris et presque à bout portant. Ce fut un désastre. Les hommes étaient touchés sur les pontons sans pouvoir se couvrir ni se défendre; des pelotons entiers furent anéantis. Les pontons plus éloignés de la rive furent presque aussi maltraités. Un officier raconte ainsi ses impressions : « Notre situation était épouvantable; la grêle de balles qui s'abattait sur nous était si épaisse qu'elle obscurcissait la lumière du jour. C'est après avoir dépassé le milieu du fleuve que nous eûmes le plus à souffrir; plus tard, le feu des Turcs se ralentit un peu, parce qu'il était alors dirigé de préférence sur les pontons qui essayaient de débarquer. Notre ponton faisait eau et s'enfonçait; les rames étaient toutes brisées par les balles et il fallut se servir de crosses de fusil. Le commandant de la compagnie ordonna de vider l'eau avec les bottes et de boucher les trous avec les linges qui servent de chaussettes à nos soldats, et c'est grâce à lui que nous n'allâmes point au fond du Danube. Quand le ponton fut ainsi soulagé et cessa d'aller à la dérive, nous pûmes virer de bord et mettre le pied sur la plage. »

Les hommes montrèrent un esprit de discipline et de résignation remarquable. La tentation était forte et ils suppliaient leurs officiers de les laisser tirer; mais ceux ci répondaient : « L'ordre est donné de ne pas tirer un coup de fusil sur les pontons; là-bas nous travaillerons, mais ici, tenez-vous coi. » Et cet ordre était fort sage, car en ce moment même on aurait pu toucher les siens comme les adversaires.

Cependant quelques fractions, qui avaient pu débarquer un peu plus haut sans encombre, se jetèrent bravement sur les Turcs, les prirent en flanc et purent ainsi faciliter l'atterrissement de leurs camarades et les sauver d'une destruction certaine. Toutefois, les Russes laissèrent sur ce point 180 hommes presque tous tués, sans compter ceux qui se noyèrent. Le point de débarquement était un peu dégagé, mais les Turcs, après avoir cédé 300 pas de terrain environ, s'arrêtèrent et recommencèrent la fusillade. Ils furent chargés de nouveau par une chaîne de tirailleurs russes, qui, sans aucune réserve, s'élança vigoureusement en avant et parvint ainsi à rejeter l'adversaire hors de portée de fusil.

Quelques-uns des pontons avaient pu atterrir à l'embouchure du Tekir-Déré, c'est-à-dire sur un point protégé par les positions russes, et les hommes qu'ils portaient étaient allés prendre part à l'engagement qui continuait dans la vallée, aux environs du moulin.

« Le général Dragomirov, examinant de la rive

gauche l'échauffourée du régiment de Minsk, ne devait pas, à ce qu'il semble, bien augurer de la situation de ses troupes; aussi, ne voulut-il point attendre le départ de la troisième flottille, avec laquelle il s'était proposé de faire route à l'origine, et se décida-t-il à partir avec la deuxième; il fit demander l'autorisation nécessaire au commandant du VIII[e] corps d'armée. Le général Dragomirov remit au général Richter le soin de surveiller les dernières phases de l'opération d'embarquement et lui adjoignit, à cet effet, le grand-duc Nicolas Nicolaïevitch (1); ce qui chagrina Son Altesse, fort impatiente de prendre pied sur la rive ennemie. Le général Dragomirov, accompagné de son chef d'état-major, colonel Yakoubovski, et de ses aides de camp et aussi du général-major Skobelev, de la suite de Sa Majesté, du lieutenant-colonel Soukhotine, etc., prit place sur les pontons avec les compagnies du 1[er] bataillon du régiment de Minsk. La traversée se fit sans encombre, grâce à l'énergie des compagnies qui venaient en ce moment même de repousser les Turcs pour dégager le point de débarquement.

Débarqué sur la rive droite, le général Dragomirov se fit rendre compte de la situation par le menu, et il lui parut nécessaire d'aller de sa personne à l'aile gauche de la ligne où se décidait, en effet, la question capitale.

Chemin faisant et avant d'arriver au moulin, le général rencontra le capitaine Brianov, transporté sur des fusils par deux soldats. A la vue d'un de ses officiers horriblement blessé, le général s'approcha et d'une voix très émue :

— Quoi donc! *goloubtchik* (2), tu es blessé?

— Cela marche! Excellence! répondit Brianov.

Et ce n'était pas une phrase déclamatoire. Cet officier était dévoué corps et âme au noble métier qui venait de lui coûter la vie.

Le capitaine Brianov s'était, en effet, jeté en avant seul, et s'était sacrifié pour entraîner les hommes, qui avaient eu un moment d'hésitation. « Ils ne m'ont pas suivi immédiatement, a-t-il dit lui-même; aussi les Turcs m'ont-ils reçu à la pointe de leurs baïonnettes. C'est un peu après seulement que mes *goloubtchiks* sont venus au secours de leur capitaine et ont montré aux Turcs de quel bois ils se chauffaient. »

Nous n'avons eu garde de supprimer ces anecdotes; il nous semble — et les lecteurs seront peut-être de cet avis — qu'elles en disent plus long que bien des discours, sur les mœurs et l'*état mental* d'une armée.

Le général Dragomirov gravit, aux environs du moulin, les collines du Tekir-Déré. Arrivé au sommet au moment même où la lutte était très chaude, il aperçut certaines fractions des troupes, qui ne présentaient pas un aspect tel qu'il aurait pu le souhaiter. « Le tableau qu'on avait alors sous les yeux n'était point, en effet, celui que nous nous représentons avant d'avoir vu une affaire, et, quand nous allons au feu pour la première fois, nous éprouvons à ce spectacle inattendu une impression de surprise et de malaise. Il n'est point rare qu'un officier qui a fait tous ses efforts pour préparer ses hommes à la guerre ne subisse au feu ce sentiment désagréable, qu'il a travaillé en vain et n'a point réussi à instruire ses soldats. Il faut croire que le général Dragomirov était sous le coup de pareilles impressions quand le général Skobelev avait déjà réussi, avec son coup d'œil plus expérimenté, à s'orienter un peu et à tirer ses conclusions.

— Je te félicite, lui dit-il; l'affaire va très bien!

— Tu crois? répondit le général avec un ton où perçait le doute.

— Regarde-moi ces *gueules-là!*

Et, en effet, la face illuminée du soldat, l'ardeur qui se lisait sur tous les visages disaient clairement que ces braves gens sauraient battre l'adversaire et ne voulaient pas être battus; qu'ils mordaient à la besogne — comme on dit — et allaient la mener jusqu'au bout. Ce n'était pas une petite affaire que de prendre le dessus avec un ennemi aussi tenace involontairement on se débandait un peu et l'on voyait surgir beaucoup de petits paquets; mais ces petits paquets savaient se soutenir les uns les autres, savaient arracher la victoire à l'ennemi. « Après tout, ainsi parlait plus tard le général, comment cela se passa-t-il? Je n'en sais rien; mais l'affaire s'arrangea et elle marcha, comme elle devait marcher, convenablement. »

Quoi qu'il en soit, les forces turques qui s'appuyaient sur les hauteurs de Tekir-Déré avaient subi un échec. Mais elles n'avaient cédé le terrain que pied à pied; elles s'étaient bientôt arrêtées, elles semblaient attendre des renforts pour renouveler leurs tentatives et changer, de ce côté, la face des choses. La batterie russe vint canonner les hauteurs et se fortifia même sur une bonne position, qu'elle garda jusqu'à la fin du combat.

Pendant que les incidents que nous venons de résumer se passaient à l'aile gauche et prenaient, en somme, une tournure favorable pour les Russes, l'engagement continuait sur les autres parties de la ligne. A l'aile droite, les Turcs s'étaient contentés d'entretenir une fusillade très nourrie, sans dessiner aucun mouvement en avant. Dans cette région le terrain était très coupé, très couvert; nous ne pouvions pas discerner, dit le major Ostapov, ce que nous avions devant nous, mais nos adversaires étaient dans la même situation et c'est ce qui explique sans doute l'attitude passive qu'ils ont gardée pendant la lutte décisive de l'aile gauche. Le commandant de la 1[re] compagnie de tirailleurs, engagée de ce côté, avait reçu l'ordre de n'entreprendre de mouvement offensif qu'avec la gauche de sa compagnie, dans le but d'enlever un mamelon où les Turcs s'étaient établis et inquiétaient par des feux d'enfilade l'aile gauche et surtout le centre de la ligne générale. Le mamelon fut enlevé; mais, au lieu de s'y arrêter, la gauche de la compagnie, entraînée par le succès, se mit à la poursuite de l'adversaire. L'aile droite suivit le mouvement et dépassa même l'aile gauche, si bien qu'elle dut faire demi-tour

(1) Fils du commandant en chef.

(2) Littéralement : petit pigeon, terme d'amitié.

quand on arrêta cette dernière. Ce mouvement avait affecté la forme d'une conversion à gauche, de sorte qu'il fallut envoyer une autre compagnie pour fermer une partie de la trouée ainsi ouverte entre l'aile droite de la ligne de combat et le fleuve.

La sécurité n'était pas encore bien assurée à l'aile gauche. A l'extrémité de la ligne du côté du Danube, il fallut faire encore quelques efforts pour déblayer le terrain dans cette région; sur les hauteurs mêmes de Tekir-Déré, les Turcs inquiétaient toujours les lignes russes, mais surtout par le feu d'une batterie. Le général Dragomirov, toutefois, ne crut point utile d'accentuer le mouvement offensif pour se débarrasser de cette batterie, dont la prise aurait pu coûter trop cher. Le but : assurer le débarquement, lui paraissant complètement atteint, il dépêcha le général Skobelev sur toute cette partie de la ligne pour interdire tout acte offensif ultérieur.

« Il n'y a pas un officier ni un soldat qui n'ait vu le général Skobelev parcourant toute la chaîne de l'aile gauche pour transmettre les ordres du général Dragomirov. »

On allait pouvoir désormais se préoccuper de l'objectif « principal » : l'occupation des hauteurs de Sistova et de la ville même. Le général Dragomirov y songeait depuis quelque temps; il affecta à cette mission la 2e brigade de la 14e division, sous les ordres du général Petrouchevski, et la 4e brigade de chasseurs, commandée par le général-major Tsviétsinski. On n'attendait plus que le débarquement de cette dernière brigade pour commencer l'attaque sur Sistova.

Les allées et venues des pontons continuaient, bien entendu, pendant l'engagement. L'opération n'était plus inquiétée que par l'artillerie, surtout par une batterie de Sistova qui dirigeait son tir exclusivement sur les pontons; les batteries russes installées sur la rive gauche parvinrent à la réduire au silence ou à peu près. Vers huit heures du matin, le vapeur *Aneta*, suivi de deux barges — et qui causa même un certain émoi parmi les combattants, parce qu'on le prit un instant pour un monitor turc — vint accélérer sensiblement les opérations.

Avant de commencer le mouvement offensif sur Sistova, et pour établir et constituer solidement le « détachement de l'Ouest » — c'est ainsi que le désigne maintenant le major Ostapov, — il fallut à plus d'une reprise prononcer quelques attaques pour nettoyer le terrain, très couvert, et pour installer la ligne de feux face à Sistova, la gauche appuyée aux hauteurs de Sistova, la droite côtoyant le fleuve. Le général-major Petrouchevski, de la 2e brigade, prit le commandement du détachement de l'Ouest.

Le détachement faisait face à l'ouest, c'est-à-dire à Sistova, mais le général porta ses forces principalement à gauche, sur les hauteurs, qu'il se proposait de tourner avec le régiment de Jitomir, appuyé par la plus grande partie de la brigade de chasseurs. La ligne de combat du régiment de Jitomir dessina, dès le début, un crochet offensif parallèle aux hauteurs et au Danube; une des compagnies était commandée en personne par le général Skobelev, qui avait obtenu l'agrément du général Petrouchevski.

Le terrain était très couvert de plantations de toute nature et les Turcs occupaient de ce côté un petit bois. L'attaque fut menée tambours battants et sans tirer un coup de fusil. Les Turcs, quand ils virent l'adversaire à courte distance de la lisière, évacuèrent le bois et battirent en retraite dans la direction de Tsarevitsa, poursuivis par les assaillants jusqu'au village même. Pendant que ces troupes étaient ainsi entraînées à gauche vers le sud, les trois compagnies de tirailleurs du même régiment de Jitomir, suivies par un bataillon en réserve, gagnaient le sommet des hauteurs, puis, avançant l'épaule gauche, attaquaient dans la direction de Sistova.

Le 14e bataillon de chasseurs, renforcé par quelques autres fractions de la 4e brigade de chasseurs, appuya ce mouvement plus à gauche encore, de façon à envelopper la hauteur. En même temps, le général Petrouchevski conduisait l'attaque de front, sur un terrain fort couvert et où le feu de l'ennemi causa néanmoins des pertes sensibles. Pressés vivement de front par le régiment de Podolie, tournés à leur droite par le régiment de Jitomir et la brigade de chasseurs, les Turcs, pour ne point être coupés, durent battre en retraite.

L'affaire était terminée.

Les fractions du régiment de Volhynie qui se trouvaient du côté du détachement de l'Ouest ne prirent point part à l'attaque de Sistova. Elles avaient reçu du général Dragomirov l'ordre de garder leurs positions. Elles allèrent ensuite se mettre au bivouac. En même temps, le détachement de l'Est se repliait également dans le ravin.

A deux heures de l'après-midi, la 2e brigade faisait son entrée dans Sistova. Les Turcs étaient en retraite dans toutes les directions.

Nous passons sous silence l'exposé des dispositions prises pour la sécurité des bivouacs et le récit des opérations qui se succèdent habituellement sur un champ de bataille après l'engagement.

Nous allons cependant relever dans l'article de la Revue militaire russe quelques-unes des observations de l'auteur, ou certains incidents qui peuvent présenter de l'intérêt..

« Vers minuit environ, dit le major Ostapov, pendant que les troupes reposaient dans leurs bivouacs, un hourrah se fit entendre tout à coup, dans un des régiments qui avaient franchi le Danube la veille. Ce hourrah fut immédiatement suivi de quelques coups de fusil et aussitôt les hommes de toutes les fractions campées sur la rive se portèrent aux faisceaux et commencèrent à leur tour à pousser des hourrahs. C'était une fausse alerte. Je me réveillai, et j'ai encore présent à l'esprit le tableau qui s'offrit alors à mes yeux. La nuit était éclairée par une lune splendide; c'était comme en plein jour. Les soldats se pressaient autour des faisceaux, revêtaient à la hâte leur fourniment tout en poussant des hourrahs avec un entrain comique. A examiner leur physionomie, il était clair qu'ils ne savaient pas ce qu'ils faisaient.

La situation était extrêmement critique : un rien pouvait les faire tirer les uns sur les autres. Quelques officiers qui n'étaient point encore endormis se mirent en devoir d'apaiser les hommes, ce qui eut lieu très rapidement. Plusieurs coups de fusil avaient été tirés, mais il n'y eut point d'accident. Quelque soldat obsédé dans son sommeil par les impressions de la journée se sera réveillé en criant hourrah ; telle est probablement la cause de cette alerte. Ses voisins, sous l'influence de l'excitation nerveuse, auront répété les mêmes cris, s'imaginant que l'ennemi approchait, et il est fort heureux que l'incident n'ait pas eu de suites plus fâcheuses.

Je rapporte ce fait parce que je ne crois pas avoir lu nulle part que les soldats soient exposés après leur première affaire à ces alertes, qui peuvent avoir les plus fâcheuses conséquences. De toutes les troupes campées autour de moi, pas une seule fraction ayant assisté au combat de la veille n'a été exempte de ces alertes. On dut prendre des mesures de précaution. On commanda des espèces de patrouilles qui se promenaient dans le camp et qui apaisaient les voisins aussitôt qu'un rêveur poussait un hourrah. Le reste de la nuit se passa tranquillement..... »

Le lendemain de l'affaire, l'Empereur vint à Sistova et visita les blessés. « Arrivée près du capitaine Brianov, encore vivant malgrés ses horribles blessures, Sa Majesté ne put retenir ses larmes ; Elle se pencha vers le blessé et l'embrassa comme un père peut embrasser un fils. Le capitaine Brianov pleurait, lui aussi ; quelques heures après il n'était plus de ce monde. »

Pendant la visite de l'Empereur aux blessés, un autre incident bien caractéristique, à notre avis, se produisit. Nous le tirons également du récit du major Ostapov.

« Un blessé du régiment de Volhynie s'agitait à l'approche de l'Empereur et faisait mine de vouloir montrer quelque chose, sans pouvoir toutefois s'y décider. L'Empereur qui avait remarqué ses gestes s'approcha et lui adressa quelques bonnes paroles ; le soldat, enhardi, prit alors sous son oreiller deux paquets de cartouches et d'un air de triomphe les montra à l'Empereur. Sa Majesté ne put s'empêcher de sourire à la vue de cette bonne figure si illuminée et comprit tout de suite les intentions du naïf soldat. — Grand merci ! très bien cela, mon ami ! Dragomirov t'a appris que trente cartouches suffisaient à un bon soldat dans l'affaire la plus chaude et il t'en reste encore trente. Merci, grand merci, d'avoir si bien exécuté les ordres.

Le soldat était enthousiasmé des bonnes paroles de son Empereur — et, en réalité, il y avait de quoi être fier ! Sous la grêle des balles turques, conserver assez de sang-froid pour ne dépenser pendant une longue et chaude journée que la moitié de ses cartouches, c'était une prouesse dont on pouvait se vanter même devant l'Empereur. »

C'est en allant à Sistova, où il fût reçu en triomphe par la population, que l'Empereur rencontra le général Dragomirov. Il alla à lui : — Merci, mon bon ami (*spasibo rodnoï*), lui dit-il ; il l'embrassa et lui mit au cou la croix de Saint-Georges de troisième classe.

Un peu plus loin, ce fut le tour du général Radetski, commandant du VIII° corps d'armée, « Sire ! dit ce dernier à l'Empereur, ce n'est pas à moi que revient cette récompense, mais au général Dragomirov. » L'Empereur souriant répondit en montrant le général Dragomirov : Regarde !

Nous n'aurons que fort peu d'observations à ajouter à celles que nous avons pu faire au courant du récit. Quant aux conclusions que nous pouvons tirer de cette affaire pour notre enseignement, elles seront brèves, voire même banales et, néanmoins, importantes.

Nous allons tout d'abord résumer en deux mots les principales phases de cette opération.

Les premiers bateaux abordent la rive à l'improviste. La surprise est complète et elle se prolonge même assez longtemps pour que les premières compagnies puissent escalader les falaises qui bordent le fleuve à droite et à gauche du Tekir-Déré — point de débarquement désigné, mais que personne, ou à peu près, n'a pu atteindre exactement. Commence alors un combat de nuit très mouvementé où la direction générale est nulle — et pour cause — et suppléée par l'initiative des cadres inférieurs. Le demi-cercle formé au début par les premiers débarqués se dilate, non point uniformément, mais au hasard des événements, dans des directions parfois très divergentes ; les poussées, et des poussées fort vigoureuses, se produisent partout où l'énergie des sous ordres est sollicitée par un danger immédiat, si bien qu'après quelques instants de combat les deux ailes sont en saillie sur le centre. Le centre de gravité de la lutte se porte sur la gauche, à l'encontre des prévisions du commandement, et c'est sur les hauteurs qui bordent la rive droite du Tekir-Déré que se décide la question capitale : au delà du Danube ou dans le Danube?

Quand on commence à y voir un peu, quand les généraux, accourus en toute hâte sur le terrain du combat, peuvent mettre un peu d'ordre et d'ensemble dans les mouvements, la sécurité est déjà acquise par la possession incontestée des hauteurs du Tekir-Déré, et il ne reste plus qu'à exercer une dernière pression du côté de l'ouest, pour couronner la journée par la prise des hauteurs de Sistova et de la ville.

Parmi les recommandations générales que le commandant de la 14e division a rappelées à ses troupes et que nous avons reproduites, figure la suivante, qui a une importance capitale : « Ne jamais oublier d'exposer, avant une affaire, ce que l'on veut. Le dernier des soldats doit savoir où on le mène et pourquoi on l'y mène. » Le général Dragomirov ne pouvait manquer de conformer sa conduite à ses principes, surtout à la veille d'un engagement où l'on pouvait augurer que la direction générale allait être, par la force des choses, frappée d'impuissance, au moins pendant les premières phases — mais les plus décisives — de la lutte.

Aussi le général a-t-il montré à ses officiers le point de débarquement. Il a insisté, sans doute sous forme de conclusion générale — car nous n'avons pas le texte de la conversation — pour qu'on sautât vivement sur la berge, qui devait être immédiatement nettoyée à la baïonnette. Mais il a ajouté aussi : que le but à atteindre, c'était la prise des hauteurs de Sistova. Cette dernière recommandation nous paraît superflue, sinon dangereuse. Nettoyer la rive, vivement et à tout prix, pour protéger les points de débarquement, voilà bien, en effet, le but immédiat, essentiel. A quoi bon en indiquer un second, qui pouvait, comme l'événement l'a démontré, être en désaccord avec le premier en date et en importance? Peu s'en est fallu que les premières compagnies ne s'engageassent à droite — pour se conformer aux ordres, dit très bien le texte — quand la situation réclamait impérieusement la concentration de tous les efforts dans une direction opposée, à gauche.

Il faut rendre pleine justice, comme l'a fait d'ailleurs le général Dragomirov dans son rapport, aux compagnies qui ont débarqué les premières en pleine nuit et qui ont si bien su *se débrouiller*.

On doit reconnaître que la bravoure, l'esprit de discipline et d'abnégation des troupes, l'initiative des sous-ordres ont été soumis à une rude épreuve. Pour la plupart des hommes et des officiers, c'était une première affaire, et quelle affaire! Le passage d'un grand fleuve, une surprise, un combat de nuit! Ordre de se laisser fusiller sur les pontons sans broncher; de travailler sur la rive à la baïonnette seulement, ou de tirer à bout touchant; point de direction ni d'orientation; on ne voit pas son adversaire; chacun travaille pour son compte et secourt son premier voisin du mieux qu'il peut; les officiers distinguent à peine l'ennemi et ne peuvent surveiller leurs hommes. Ici, la tactique et les dispositifs ne sont rien ou bien peu de chose; l'initiative et la bravoure individuelles sont tout.

Mais aussi, pouvait-on choisir, pour leur confier une pareille besogne, des troupes mieux préparées que celles du général Dragomirov? Du général Dragomirov, qui considère l'éducation morale du soldat comme l'alpha et l'oméga de tout l'art de la guerre; du général Dragomirov qui chantait — il n'y a pas bien longtemps — le *poula doura, chtick molodiets*, et qui aujourd'hui encore ne jure que par Maurice de Saxe, Souvarov, Bugeaud et de Brack. « Je ne puis dit-il en terminant la préface d'un livre paru en 1881, ne pas rappeler ici le souvenir de deux hommes qui ne sont plus, mais auxquels appartiennent l'orientation générale et l'esprit qui ont inspiré le présent manuel : le baron Medem et le général Kartsov. Le baron Medem nous a le premier exposé cette thèse : que la théorie de l'art de la guerre a pour but d'élucider les propriétés des différents facteurs de la guerre et non de poser des règles d'application. Le général Kartsov, notre premier maître, par ses superbes improvisations sur la valeur de l'élément moral à la guerre, a laissé dans l'esprit de ses auditeurs une impression profonde et durable. Jamais je n'ai rien lu ni entendu, sur ce thème, qui pût approcher de la force et de la conviction de notre regretté professeur. Une seule chose m'appartient; j'ai tiré les conclusions logiques de ces deux principes — si la théorie de l'art de la guerre doit avoir pour but l'étude des propriétés des différents facteurs et instruments, si la plus importante de toutes ces propriétés, c'est l'énergie morale de l'homme, nous devons procéder de façon que cette énergie morale, non seulement ne soit pas entamée, mais au contraire soit développée, fortifiée par le système d'instruction. »

Nous avons déjà commenté plus d'une fois les thèses du général Dragomirov, ce n'est pas le lieu de les remettre sur le tapis (1); il nous suffit de constater ici qu'il a été fidèle dans la pratique à ses théories et qu'il a obtenu dans l'instruction de sa division des résultats. Témoin, l'anecdote du blessé qui montre ses économies de cartouches, avec un air de triomphe, pour prouver à l'Empereur qu'il est un bon soldat.

Nous venons de dire que les *dispositifs* dans un combat de nuit importaient peu. Il y a cependant, en pareilles circonstances, des formations qui s'imposent : les formations à rangs serrés. Si, pour occuper plus d'espace, on est obligé de se servir d'une chaîne, il faut que les hommes soient coude à coude, ce qui est, après tout, le minimum de l'ordre serré. La chaîne dont il est question dans le récit au début, c'est-à-dire pendant l'obscurité, était-elle constituée de cette façon? Nous ne le savons. Nous ne connaissons pas non plus les recommandations générales que le général Dragomirov a dû faire à ses troupes à cet égard; mais, comme il est partisan de ces sortes d'opérations, nous allons reproduire ce qu'il en a dit dans son cours de tactique.

« Quand on a énuméré les inconvénients des opérations de nuit, on a en même temps démontré leur efficacité pour une surprise. Les difficultés qu'elles présentent ne sont pas insurmontables et ne prouvent qu'une chose : le défaut d'habitude des troupes et, par suite, la nécessité de les familiariser, dès le temps de paix et par des exercices répétés et méthodiques, avec ces opérations.

On peut s'en convaincre par l'énumération même de leurs inconvénients :

1° *Il est difficile de maintenir l'ordre*. Réponse : l'ordre dépend du degré d'habitude des hommes à l'observer en toute circonstance;

2° *Ce ne sont pas seulement des hommes, mais des fractions entières qui s'égarent*. Réponse : si l'on apprend aux troupes à laisser des hommes aux carrefours pour montrer le chemin aux fractions suivantes; si l'on prend des lanternes sourdes, ne fût-ce qu'une par compagnie; si enfin on choisit ses guides avec soin, ces incidents deviennent extrêmement rares;

3° *La plus petite surprise produit un désordre épouvantable; les hommes sont pris de panique et on les voit même tirer les uns sur les autres.*

(1) Nous renvoyons le lecteur qui voudrait faire plus ample connaissance avec cet esprit vigoureux et original, aux n°s 382 et 384 de la *Revue* (années 1877 et 1878).

Réponse : ce qui importe pour l'homme, n'est pas le plus ou moins de danger, mais le plus ou moins d'habitude du danger ; si on les habitue en temps de paix aux opérations de nuit, les incidents et surprises perdent beaucoup de leurs inconvénients ; en outre, et comme on l'a dit plus haut, ce côté dangereux des opérations de nuit prouve précisément leur efficacité considérable ; car, si une rencontre imprévue a d'aussi funestes conséquences, il est clair qu'une surprise méditée et adroitement conduite produira de grands effets ; quant aux inconvénients du tir pendant la nuit, ils prouvent simplement que les troupes ne sont pas bien pénétrées de l'inutilité de la fusillade et de ses dangers.

Le combat de nuit est d'autant meilleur qu'on ne sait pas : 1° qui est le plus fort ; 2° que le tir ne signifie rien et que celui-là seul l'emporte qui a le plus d'audace et de bravoure. Des faits d'armes comme la prise de Kars, l'affaire de Karagatch, où les Turcs étaient infiniment supérieurs en nombre, ne sont possibles que la nuit.

Et comment ne pas rappeler ici, encore une fois, le vieux Souvarov ! Ses troupes étaient habituées à combattre la nuit comme le jour, ainsi que le prouvent les témoignages des contemporains et ses propres rapports à l'impératrice Catherine la Grande (1).

Habituer les troupes aux opérations de nuit est une nécessité vis-à-vis de la puissance des armes à feu modernes ; nécessité qui deviendra plus impérieuse au fur et à mesure que les armes se perfectionneront. »

Le combat de nuit devait plaire au général Dragomirov, parce que c'est le combat réduit à sa plus simple expression, à l'état de nature, en quelque sorte ; la guerre ramenée à sa « véritable formule, l'homme face à face avec l'homme » (2) : le triomphe de la bravoure et de l'initiative individuelles, de la baïonnette sur la balle enfin — si l'on admet avec le général que la balle représente l'instinct de la conservation, et la baïonnette, le sentiment du devoir.

Le général Dragomirov, n'oublions pas de le dire, a prévenu ses lecteurs que si les affaires de nuit peuvent donner de grands résultats, elles ne sauraient, d'autre part, être conduites qu'avec de petits détachements.

Le combat de nuit ne pourra donc prendre place dans les grandes affaires décisives. Il n'en constitue pas moins une des plus sérieuses épreuves auxquelles peut être soumis le moral d'une troupe — et nul officier ne peut savoir si lui et sa troupe ne recevront pas, comme le régiment de Volhynie, le baptême du feu, dans un combat de nuit.

(45)

(1) Ce n'est pas en vain que Souvarov a dit : Il y a acheteur à trois lourdauds contre un soldat instruit, et encore ne trouve-t-on pas de vendeur. Bugeaud avait dit la même chose : Un soldat averti en vaut deux. (Note du général Dragomirov.)

(2) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n°s 382, 384 visés plus haut.

LE RÈGLEMENT D'EXERCICES

DE LA CAVALERIE AUSTRO-HONGROISE

Suite (1).

—

DEUXIÈME PARTIE

La deuxième partie du règlement austro-hongrois comporte quatre titres : 1° Ecole de l'escadron ; 2° Ecole du régiment ; 3° Emploi des grands corps de cavalerie sur le champ de bataille ou Ecole de la brigade et de la division ; 4° Combat à pied.

Comme nous l'avons dit au début de cette étude, l'école de l'escadron et l'école du régiment de la cavalerie austro-hongroise sont si voisines de nos écoles d'escadron et de régiment, qu'il serait sans objet d'en donner l'analyse, même sommaire. D'ailleurs, les lecteurs de la *Revue* trouveront dans les *Etudes comparatives* qu'elle a publiées (n°s 509 et 510), les quelques légères différences de détail qui séparent les deux règlements. Rappelons seulement que la principale consiste dans l'importance que la constitution du régiment autrichien à six escadrons fait attribuer par le règlement à la *colonne double*.

« La colonne double, dit-il, s'emploie dans les grands corps de troupe pour diminuer la longueur des colonnes. Dans un régiment isolé, elle sert, en outre, de moyen auxiliaire de manœuvre ; car, ayant moins de longueur que la colonne simple, elle permet de se déployer plus rapidement sur la tête. »

L'escadron et le régiment appliquent naturellement pour leur sécurité propre et pour celle des corps en arrière, les prescriptions de l'*école de patrouilles*.

« Dans le voisinage de l'ennemi, dit le règlement, un escadron isolé doit se garder contre toute surprise, conformément aux prescriptions de l'école de patrouilles. »

« En général, un escadron n'aura besoin, pour sa sûreté, que d'une seule patrouille, qui détachera un ou deux cavaliers sur chaque flanc et autant en arrière, le reste de la patrouille marchant en avant de l'escadron. »

Il faut, en outre, que deux cavaliers précèdent l'escadron d'environ 300 pas (225 mètres), et soient exclusivement chargés d'éclairer le terrain immédiatement en avant du front. Dans le cas d'une attaque, ces deux cavaliers doivent rester aussi longtemps que possible en avant de l'escadron, afin que celui-ci ne se heurte pas inopinément à un obstacle.

Il en est de même pour le régiment : « Il doit, dans le voisinage de l'ennemi, se couvrir en avant, sur les flancs et en arrière, au moyen de patrouilles, conformément aux prescriptions de l'école de patrouilles. Mais on ne perdra pas de vue cet important principe, *qu'il ne faut pas éparpiller ses forces*. Pour éclairer le terrain immédiatement en avant du front, chaque escadron, qu'il soit en bataille ou en

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n° 549.

ligne de colonnes, prendra les mesures de précaution prescrites. »

Passons au titre III : Emploi des grands corps de cavalerie sur le champ de bataille ou école de la brigade et de la division. — Bien qu'ici encore il y ait une très grande analogie entre le règlement austro-hongrois et les règlements allemand et français, comme ce titre constitue avec le titre IV le code de combat de la cavalerie austro-hongroise, nous ne croyons pas devoir nous borner à les analyser. Nous les reproduisons donc *in extenso*, mettant ainsi chacun de nos lecteurs à même d'en faire la comparaison, selon son point de vue, avec les titres similaires des règlements des autres puissances.

Nous retranchons cependant les paragraphes qui se rapportent à l'emploi de l'artillerie à cheval. Ici, il n'y a pas seulement similitude, mais identité, entre les divers règlements. Nous laissons d'ailleurs à chaque paragraphe le numéro qu'il porte dans le règlement lui-même; les lacunes correspondront aux paragraphes que nous n'aurons pas jugé utile de reproduire.

Prescriptions relatives à l'emploi des grands corps de cavalerie sur le champ de bataille.

COMPOSITION, DÉNOMINATION, FRACTIONNEMENT TACTIQUE

« 165. Deux ou exceptionnellement trois régiments de cavalerie, réunis sous le commandement d'un seul chef, forment une *brigade de cavalerie*, qui peut soit faire partie d'une *division de cavalerie*, soit agir d'une manière *indépendante*. Dans ce dernier cas, on peut lui adjoindre de l'artillerie.

166. La réunion de deux ou exceptionnellement trois brigades de cavalerie sous un même commandement, avec l'artillerie à cheval réglementaire (deux batteries à cheval de 6 pièces), constitue une *division de cavalerie*.

167. Les brigades de cavalerie et les régiments doivent être désignés de la manière la plus claire et la plus précise. Ainsi, dans une division de cavalerie, les brigades sont désignées par le nom de leurs commandants, ou, comme les escadrons dans le régiment, d'après le numéro qui correspond à leur place en bataille. De même, dans la brigade, les régiments sont désignés sous le nom de 1er ou 2e régiment, suivant la place qu'ils occupent en bataille, ou bien encore par leur arme et le nom du propriétaire.

Les demi-régiments et les escadrons sont dénommés d'après leur place en bataille, en y ajoutant la désignation du régiment.

168. Le commandant de la division ou de la brigade détermine la place que doivent occuper les brigades, les régiments et les batteries, suivant que la concentration se fait par division ou par brigade.

Les régiments et les demi-régiments forment les *unités de disposition* dans la brigade, ainsi que les brigades et les régiments dans la division.

Si les circonstances obligent de scinder momentanément un régiment, on doit le reconstituer aussitôt que cela est possible.

169. Le commandant du corps de cavalerie dispose seul de l'artillerie qui lui est adjointe.

DISPOSITIONS, AVIS ET SONNERIES

170. Les mouvements et l'emploi d'un corps de cavalerie composé de plusieurs régiments doivent toujours, même dans les manœuvres du temps de paix, avoir pour base une *idée directrice*. L'idée directrice est communiquée par le commandant du corps de cavalerie à tous les commandants des principales unités tactiques au moyen d'une *disposition générale*. Cette *disposition* doit exposer clairement le but à atteindre, mais elle peut aussi préciser la manière dont l'opération devra être conduite dans son ensemble.

La direction ultérieure de la manœuvre se manifeste ensuite au moyen d'ordres, transmis sous forme de *dispositions* ou d'*avis* aux différents chefs d'unités tactiques, soit verbalement, soit par des officiers d'état-major.

171. Le commandant d'une division de cavalerie ou d'une brigade indépendante peut aussi se servir des *sonneries* prescrites pour le régiment. Les sonneries qui émanent du commandant de la division doivent toujours être précédées du signal : *Garde à vous !* répété deux fois; celles qui émanent du commandant de la brigade doivent être précédées de ce même signal fait une seule fois; enfin, celles qui émanent du commandant du régiment doivent être précédées, s'il en est besoin, du refrain du régiment. Toutefois, lorsque les brigades ou les régiments font partie d'un corps de cavalerie plus considérable, on n'emploie les sonneries que dans le cas où un malentendu n'est pas à craindre pour les troupes voisines.

Aucune sonnerie ne doit être répétée, à l'exception des trois suivantes : *Pour l'attaque, Chargez, Ralliement*.

172. A chaque avis ou sonnerie, les commandants doivent aussitôt commander le mouvement de vive voix à leurs troupes, à moins qu'avec l'avis ils ne reçoivent l'ordre d'attendre pour l'exécution jusqu'à un moment déterminé.

FORMATIONS ET MOUVEMENTS

173. Les divisions de cavalerie et les brigades indépendantes sont rarement réunies pendant la période d'attente; mais elles sont habituellement en plusieurs groupes. Elles sont toujours établies, autant que possible, à couvert, concentrées par brigades dans la division, par régiments dans la brigade. Les chefs de groupe, ou, suivant le cas, le commandant du corps de cavalerie, décideront si les troupes doivent être formées en masse ou en colonne double, et si elles doivent être disposées sur une ou plusieurs lignes.

174. Même pendant la marche, les brigades, et surtout les divisions de cavalerie, seront rarement réunies; elles seront réparties par groupes et s'avan-



ceront en plusieurs colonnes, suivant le terrain et les données générales de la manœuvre.

175. Qu'on soit au repos ou en marche, le fractionnement des troupes doit être tel, qu'on puisse toujours les concentrer aussi aisément que possible en vue d'une action commune. C'est pourquoi les chefs de groupe se préoccuperont toujours de l'éventualité de cette action commune.

176. Les groupes qui ne dépassent pas la force d'un régiment se meuvent d'après les prescriptions des titres I et II (école d'escadron et école de régiment).

177. Le commandant d'une brigade de cavalerie de deux régiments peut, tout en conservant la plus complète liberté de *disposition*, appliquer toutes les formations et les mouvements donnés dans le règlement pour un régiment, soit à la brigade entière, soit séparément à chacun des deux régiments qui la composent.

178. Lorsque les deux régiments de la brigade marchent réunis, ils se trouvent vis-à-vis l'un de l'autre dans les mêmes conditions respectives que les deux divisions d'un régiment dans les manœuvres de régiment, et ils se conforment, pour l'exécution des mouvements qui leur sont commandés, aux prescriptions de l'école de régiment.

Dans ce cas, le commandant de la brigade fait toujours précéder du mot : *Brigade,* tout avis qui s'a dresse également aux deux régiments, et chaque commandant de régiment fait exécuter le mouvement selon la place qu'il occupe actuellement et celle qu'il doit prendre dans la brigade.

Si, par exemple, la brigade se trouvant *en colonne double*, on veut la déployer *en avant en ligne de colonnes*, le commandant de la brigade donne l'avis suivant, qui s'adresse aux deux régiments : *Brigade! En avant en ligne de colonnes!* Les deux régiments se forment alors en avant en ligne de colonnes, au commandement de leurs chefs respectifs, le premier vers la droite et le second vers la gauche.

179. Aux prescriptions de l'école de régiment, applicables aux manœuvres d'une brigade réunie, il y a lieu d'ajouter les suivantes :

Dans toutes les formations, l'intervalle d'un régiment à l'autre est de 20 pas (15 mètres). C'est ce qu'on nomme : *Intervalle de régiment.*

Pour les marches en avant d'une certaine longueur, le commandant de la brigade seul peut donner la direction. A cet effet, il désigne le point de direction et le régiment ou même plus particulièrement la division (demi-régiment) ou l'escadron de direction.

Les deux régiments de la brigade étant déployés l'un à côté de l'autre en bataille ou en ligne de colonnes, pour leur faire exécuter un changement de direction sous un angle assez ouvert, chaque régiment exécute pour son compte une conversion à pivot fixe, et ensuite le régiment qui se trouve en arrière se porte sur l'alignement

Les mouvements de flanc d'une brigade peuvent s'exécuter de différentes manières.

Pour une marche de flanc de peu de durée, le commandant de la brigade donne l'avis : *Brigade! A droite* (ou *à gauche*) *par quatre!* Les mouvements par quatre sont alors ordonnés dans tous les pelotons (par les commandants de régiment et d'escadron), puis l'on reprend la marche directe, à l'avis : *Brigade! A gauche* (ou *à droite*) *front!*

Si la marche de flanc doit se prolonger jusqu'à une certaine distance, le commandant de la brigade donne l'avis : *Brigade! Marche de flanc à droite* (ou *à gauche*)*!* ou bien il fait faire la sonnerie : *Garde à vous! A droite* (ou *à gauche*)! Toute la ligne rompt alors par pelotons du côté indiqué, et reprend ensuite la direction primitive à la sonnerie : *Garde à vous! En avant!*

On peut former la colonne double de la brigade en disposant l'un derrière l'autre les deux régiments en colonne double. Dans ce cas, le 2e régiment prend une distance égale au front de la colonne double, plus l'intervalle de régiment.

180. Lorsque chaque régiment doit prendre une formation distincte, le commandant de la brigade fait précéder son avis des mots : *1er* (ou *2e*) *régiment*, ou bien il envoie séparément à chaque régiment l'avis qui le concerne. Chaque commandant de régiment fait alors exécuter pour son compte le mouvement ordonné, sans se préoccuper de l'autre régiment.

Par exemple, la brigade étant en colonne, si l'on veut que le premier régiment se déploie en ligne de colonnes, et que le second régiment suive en arrière de l'aile droite, le commandant de la brigade donne l'avis : *1er régiment! En avant en ligne de colonnes! 2e régiment! En colonne double, à tant de pas derrière l'aile droite!*

181. Dans une brigade de cavalerie de trois régiments, ainsi que dans une division de cavalerie, chaque *unité de disposition* exécute pour son compte les ordres qu'on lui donne, en se conformant aux prescriptions précédentes.

Lorsque toutes les fractions d'un corps de cavalerie doivent exécuter un mouvement d'ensemble, on peut aussi leur en donner l'ordre au moyen des sonneries prescrites.

Du combat.

PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES

182. Dans la cavalerie, plus que dans toute autre arme, la garantie du succès consiste dans un choc rapide, impétueux, dirigé avec des forces supérieures contre un point unique. Un grand corps de cavalerie peut être réuni ou partagé en plusieurs groupes; mais ce à quoi devront toujours tendre ses efforts, c'est d'entrer en action avec des forces supérieures concentrées, de tomber sur l'ennemi à l'improviste, de soutenir au besoin la première attaque avec des troupes fraîches, et, en tout cas, de conserver une réserve disponible pour décider et compléter la victoire, ou pour atténuer les conséquences d'une défaite.

De là résulte la nécessité absolue de fractionner les



corps de cavalerie dans le sens de la profondeur.

183. Lorsqu'un corps de cavalerie est partagé en plusieurs groupes et doit prendre part au combat, sans que le commandant en chef puisse ou veuille envoyer de nouveaux ordres à chaque groupe, les chefs des divers groupes doivent agir d'eux-mêmes dans le sens de la *disposition générale;* pour la formation et la conduite de leurs troupes, ils se conforment aux prescriptions du règlement, en tenant compte des conditions du terrain et des circonstances du combat, mais sans perdre de vue qu'ils doivent toujours se soutenir mutuellement et, dans ce but, s'avancer autant que possible d'une manière concentrique.

184. Si, au contraire, il paraît préférable d'assigner à chaque groupe des dispositions particulières, le commandant en chef devra tenir compte du terrain, de la distance, du temps, de la force respective et de la composition des deux partis en présence, pour déterminer l'emploi qu'il fera de ses troupes, pour désigner les fractions qu'il emploiera d'abord en première ligne et celles qu'il destinera à leur servir de soutien, ou enfin pour décider s'il peut ou s'il veut concentrer toutes ses forces réunies en vue du choc final.

Chaque situation nouvelle exigera de nouvelles dispositions; mais que l'attaque des groupes soit simultanée ou successive, qu'elle ait lieu de front ou de flanc, on devra toujours réunir la plus grande masse de forces possible pour l'attaque, tout en gardant une réserve, qui sera d'autant plus forte que la cavalerie agira d'une manière plus indépendante.

185. Lorsqu'une division de cavalerie ou une brigade se trouve déjà réunie, ou quand le chef qui la commande juge nécessaire de la concentrer avant le combat, le fractionnement le plus convenable est la *formation sur trois lignes*, savoir : une forte *première ligne*, pour porter le premier et rude choc qui enfonce; une *deuxième ligne*, pour soutenir immédiatement la première; enfin une *troisième ligne*, comme réserve.

L'adoption de ce fractionnement sur trois lignes n'empêche nullement le commandant, même après la formation prise, de détacher de l'ensemble une partie de ses troupes et de l'employer séparément.

FORMATION SUR TROIS LIGNES

186. Dans une brigade de deux régiments, l'un d'eux au moins est employé pour former la première ligne, tandis que l'autre sert à former la deuxième et la troisième ligne. S'il est nécessaire de faire une première ligne très forte, ou si la brigade s'est affaiblie en fournissant des avant-gardes et des détachements, on peut supprimer la deuxième ligne et ne garder qu'une ligne d'attaque et une réserve.

Dans une brigade de trois régiments, on emploie deux régiments au plus pour constituer les première et deuxième lignes, tandis que le troisième régiment forme la troisième ligne.

Dans une division de cavalerie, la première ligne comprend deux régiments, tandis que les deuxième et troisième lignes se composent d'un régiment chacune. Toutefois, le commandant pourra ici encore, suivant les circonstances, apporter maints changements à la répartition des troupes, surtout si la division est affaiblie par des détachements.

La troisième ligne (réserve) ne doit, dans aucun de ces cas, comporter moins du quart des forces totales.

187. Le groupement des lignes dépend, soit des circonstances du combat et du terrain, soit de l'emplacement et de la situation où elles se trouvaient avant leur concentration.

La deuxième ligne se place, en principe, derrière l'aile de la ligne à laquelle on veut donner la plus grande force offensive.

Si une colonne a déjà pris de l'avance sur les autres vers l'un des flancs, on lui laissera de préférence le rôle de *flanc offensif*, et, dans ce cas, on se passera de la deuxième ligne.

La troisième ligne (réserve) peut suivre derrière le centre de la première ligne durant la marche d'approche, et tant que la situation du combat ne s'est pas encore dessinée; toutefois, il sera généralement préférable de disposer la réserve derrière l'aile qui n'est pas soutenue par la deuxième ligne.

Lorsque la première ligne appuie l'une de ses ailes à des obstacles de terrain ou à d'autres troupes, on peut aussi juger à propos de disposer les deux dernières lignes en arrière de l'aile opposée.

188. La première ligne se forme en *colonne double* ou en *ligne de colonnes*, jusqu'au moment où elle entre dans la zone battue par l'artillerie ennemie; elle se forme alors en *ligne déployée*, selon les principes prescrits à l'école de régiment. Les deuxième et troisième lignes restent généralement en *colonne double*.

La deuxième ligne suit la première à 300 pas (225 mètres) de distance en arrière et sur le côté (ou en échelon); la troisième ligne prend une distance de 400 à 500 pas (300 à 375 mètres) de la première ligne, et se place, quand elle est affectée à une aile, à 300 pas (225 mètres) en dehors de cette aile.

189. Les conditions du terrain et du combat, mais surtout le feu de l'artillerie ennemie, pourront déterminer le commandant de la cavalerie à apporter les modifications qu'il jugera nécessaires au groupement, à la formation et aux distances des lignes. Les commandants de ligne eux-mêmes doivent aussi, de leur propre initiative, tenir compte de ces circonstances et régler en conséquence la formation et la marche de leurs troupes; mais c'est toujours l'idée de l'attaque et de l'ensemble dans l'action qui doit, avant tout, régler leur conduite.

190. Pour prendre la formation de lignes en avant, obliquement ou même sur l'un des flancs, un corps de cavalerie, réuni ou divisé par groupes, n'a besoin que d'un avis, qui fait connaître à chaque régiment ou à chaque groupe :

1° Le moment de prendre la formation de lignes,

2° La place que chaque groupe doit occuper dans cette formation,

3° La direction du mouvement,



A cet avis, chaque brigade ou chaque régiment se dirige le plus rapidement possible vers sa nouvelle place.

191. Si, après avoir pris la formation de lignes, on se trouve obligé de suivre une direction nouvelle, le commandant peut se borner à indiquer cette direction, ou, s'il faut absolument faire un changement de front, il envoie aux commandants de ligne les avis nécessaires pour prendre une nouvelle formation de lignes.

ROLE DE CHAQUE LIGNE

192. Le rôle de la première ligne est d'assaillir directement l'ennemi, avec toute la force et l'énergie dont elle est capable, en choisissant autant que possible l'instant où il se déploie. L'exécution de la charge est laissée aux soins du commandant de la ligne.

Lorsque la première ligne se compose d'une brigade, elle laisse en arrière, comme flancs défensifs, pour la protection immédiate de ses ailes, les escadrons des ailes; lorsqu'elle se compose d'un régiment, elle laisse en arrière, comme flancs défensifs, les demi-escadrons des ailes. Ces escadrons ou demi-escadrons se forment en colonne par pelotons et prennent une position en échelons à 50 ou 80 pas (40 à 50 m.) en arrière et sur le flanc de la première ligne.

193. La deuxième ligne est destinée à soutenir immédiatement la première. Le commandant de la deuxième ligne a donc pour devoir d'agir dans ce sens, et de prendre énergiquement l'offensive, de sa propre initiative, selon le mode que les circonstances exigent. Si l'ennemi déborde la première ligne, il déploiera à propos quelques escadrons; si des détachements ennemis menacent le flanc de la première ligne, il lancera contre eux tout ou partie de son monde; si la première ligne en vient à la mêlée, il continue son mouvement en avant jusqu'au delà de cette ligne, et jette des troupes fraîches sur le flanc et les derrières de l'ennemi, afin d'assurer le succès; si la première ligne est obligée de céder, il tombe sur le flanc de l'ennemi pour l'arrêter dans sa poursuite. Dans le cas où son action n'est pas nécessaire de la manière qui vient d'être indiquée, il se tourne contre les forces de l'ennemi situées plus en arrière.

194. La troisième ligne sert de réserve, et, à ce titre, elle a pour mission de protéger les troupes qui s'avancent à l'attaque contre toute surprise sur leurs flancs ou sur leurs derrières, d'intervenir en temps opportun dans un combat douteux pour amener une solution favorable, et, en cas d'insuccès, d'arrêter la poursuite de l'ennemi par des contre-attaques. La réserve est, en outre, destinée à tirer complètement profit d'une victoire. Comme c'est la dernière force disponible, il ne faut jamais l'engager trop tôt dans la lutte; on la ménagera aussi longtemps que possible, au moins en partie, pour les cas imprévus; enfin, i cela est nécessaire, on l'engagera jusqu'au dernier homme.

En conséquence, la réserve reste à la disposition immédiate du commandant en chef, et le commandant de la réserve ne doit agir de sa propre initiative, que s'il y avait péril à attendre de nouveaux ordres.

Les principes qu'on vient d'énoncer s'appliquent également aux réserves qui, au lieu de suivre immédiatement la masse principale, s'en trouveraient détachées.

FLANCS OFFENSIFS

195. Les *flancs offensifs* ont mission d'agir sur le flanc et les derrières de l'ennemi, de l'inquiéter et de l'amener à diviser ses forces, le tout dans le but d'appuyer l'action des autres troupes.

On n'emploie, en principe, au rôle de *flancs offensifs*, que les troupes déjà détachées en avant du corps principal durant la marche d'approche.

196. Les *flancs offensifs* obtiendront habituellement plus de succès en poussant hardiment en avant, sur le flanc et sur la ligne de retraite de l'ennemi, qu'en cherchant à prendre part trop tôt au combat.

POURSUITE

197. On se conformera généralement, pour la poursuite, aux prescriptions de l'école de régiment (1). Toutefois, dans le cas où la cavalerie ennemie ferait demi-tour avant le commandement: *Marche-Marche* (*chargez*), on ne devra la faire poursuivre que par quelques escadrons de la troupe qui charge.

198. Pour utiliser le succès d'une manière complète et durable, le commandant d'un grand corps de cavalerie doit lancer les troupes fraîches qui lui restent dans une poursuite énergique et prolongée, qui empêche le plus longtemps possible l'ennemi de se rallier.

RALLIEMENT

199. Le ralliement s'exécute comme il est prescrit à l'école d'escadron.

Le signal du ralliement est ordinairement donné par chaque commandant de ligne pour les troupes qu'il a conduites à la charge.

200. Si le commandant de la cavalerie juge à propos de mettre fin au combat, c'est lui qui fait sonner le ralliement (*Appell*). Dans ce cas, toutes les troupes engagées abandonnent la lutte aussi promp-

(1) Lorsque l'ennemi bat en retraite après la mêlée, est-il dit à l'école de régiment, ou lorsque, après le commandement de *Marche-Marche*, il fait demi-tour sans attendre le choc, l'assaillant doit le poursuivre à toute bride tant qu'il reste du souffle aux chevaux. La poursuite ne s'arrête que si des troupes fraîches interviennent. Tant qu'elle dure, les flancs défensifs et la réserve suivent en bon ordre pour faire face à l'imprévu.

Mais si l'ennemi a fait demi-tour sans attendre que l'assaillant ait commandé *Marche-Marche*, il est prudent de prévoir de sa part un retour offensif; il faut, dans ce cas, ne le faire poursuivre que par un escadron, le reste suivant en ordre.

tement que possible, et les régiments se reforment rapidement aux places qui leur sont indiquées par le commandant de la cavalerie.

ATTAQUE CONTRE L'INFANTERIE

201. L'attaque des grands corps de cavalerie contre l'infanterie a lieu, soit pour profiter d'une victoire gagnée, soit pour retarder la poursuite de l'ennemi. Dans l'un et l'autre de ces deux cas, l'attaque aura d'autant plus de chances de réussir, que l'infanterie ennemie sera déjà plus ébranlée, et que son ordre tactique sera déjà plus désuni.

202. Dans le premier cas, la cavalerie précipitera la déroute de l'adversaire par une *poursuite parallèle*, c'est-à-dire en continuant sans relâche de menacer ses flancs et sa ligne de retraite.

203. S'il s'agit, au contraire, de retarder la poursuite de l'infanterie ennemie, de l'obliger à s'arrêter, ce résultat ne peut s'obtenir que par une attaque poussée à fond, exécutée autant que possible à l'improviste et dirigée contre l'un des flancs de l'ennemi.

204. Les phases du combat sont si diverses, qu'il est bien difficile d'établir des règles obligatoires pour la formation à prendre dans une attaque de ce genre. Toutefois, ici encore, ce qu'il y aura généralement de plus avantageux, ce sera de se fractionner au moins en trois lignes, en se conformant aux dispositions suivantes :

La première ligne charge *en fourrageurs*, sur un front très développé, et traverse les lignes ennemies, afin d'attirer sur elle-même leur attention et leur feu.

La deuxième ligne charge *en ligne déployée*, mais avec les escadrons séparés par de grands intervalles, et se jette sur les troupes ennemies qui se trouvent en arrière; tandis que la troisième ligne seule charge en *ordre compact*, exécute la véritable attaque et enfonce l'infanterie.

Lorsqu'il y a lieu, on détache une réserve qui, dans le cas où la cavalerie ennemie ferait mine de vouloir soutenir son infanterie, devra la charger à outrance, sans tenir compte de sa force.

ROLE DU COMMANDEMENT

205. La condition la plus essentielle pour que de grands corps de cavalerie manœuvrent bien, c'est que les sous-ordres conçoivent et exécutent rapidement ce qu'on leur commande.

Ils doivent donc non seulement se faire promptement une idée exacte de tout mouvement ordonné, mais encore l'exécuter par la voie la plus courte et de la manière la plus simple.

Ils n'ont pas à se préoccuper des détails d'exécution dans leur troupe; ils ne doivent s'attacher qu'à l'ensemble. S'ils s'éloignent de leur troupe, afin de pouvoir mieux suivre de l'œil les phases du combat, ils se font remplacer dans leur commandement. En tout cas, ils prennent des mesures pour qu'on transmette tout ordre qui arriverait dans l'intervalle et pour qu'on puisse aisément les trouver eux-mêmes.

206. Dans une division de cavalerie formée sur plusieurs lignes, la réserve est placée sous les ordres du commandant de la brigade d'où cette réserve a été tirée; l'autre commandant de brigade a le commandement de la première ligne. La même prescription s'applique aux commandants de régiment, dans une brigade de cavalerie indépendante.

207. Le commandant d'un grand corps de cavalerie n'est pas astreint à une place déterminée ; mais il se tient à l'endroit d'où il peut le mieux voir le combat et diriger ses troupes. Pendant la bataille, il fera en sorte de rester en communication avec le général en chef, sous les ordres duquel est placé le corps de cavalerie.

PATROUILLES

213. Indépendamment des détachements qu'on emploie au *service de renseignements et de sûreté pendant la marche*, et qui, dans le voisinage de l'ennemi, doivent se conformer aux prescriptions qui leur sont spéciales, un grand corps de cavalerie, sur le champ de bataille, pourvoit immédiatement à sa propre sûreté, au moyen de petites patrouilles, dites *patrouilles de combat*.

Au moment où l'on prend la formation normale de lignes, chaque commandant de régiment doit, sans attendre de nouveaux ordres, couvrir, à l'aide de patrouilles de combat, le front et le flanc du corps de cavalerie, si son régiment appartient à la première ligne, ou bien le flanc et les derrières, si son régiment appartient à l'une des deux dernières lignes.

Lorsqu'un corps de cavalerie est partagé en plusieurs groupes, chaque groupe doit, en cas de besoin, prendre ses mesures de sûreté pour son propre compte, comme s'il était isolé, et, en tout état de cause, il maintiendra ses communications avec les autres groupes.

214. Les patrouilles de combat doivent, en toutes circonstances, continuer leur rôle d'observation, même pendant le combat et après le combat.

OBSERVATIONS FINALES

215. Toutes les prescriptions relatives à la conduite et aux mouvements de la cavalerie tendent, par la simplification du mécanisme, à ne point porter atteinte aux conditions essentielles de cette arme, qui sont : *la rapidité dans l'apparition et l'audace dans l'attaque*.

216. Comme arme exclusivement offensive, la cavalerie n'a que trois moments : celui de l'*attente*, celui de l'*approche* et enfin celui de la *décision*.

Pendant le *premier moment*, elle attend, dans une position aussi abritée que possible, l'instant favorable pour son emploi spécial. Le chef de la cavalerie doit néanmoins observer personnellement la marche générale du combat, et faire reconnaître l'ennemi et le terrain par des patrouilles détachées, afin de se tenir toujours prêt à tout événement.



Le *second moment* exige que le chef sache profiter du terrain et du temps pour amener sa troupe, par le chemin le plus court et le meilleur, en se dérobant le plus possible aux vues de l'ennemi, sur le point d'où elle pourra passer à l'action. Comme ce n'est qu'à partir de là que le rôle de la cavalerie commence sérieusement, c'est au chef qui la commande à arriver au point voulu avec des hommes et des chevaux qui soient complètement en état de répondre aux exigences de ce rôle.

Le *troisième moment* embrasse la *décision*, l'*exécution*, et enfin la mise à profit des succès obtenus (la *poursuite*), ou bien les mesures de sûreté et de défense et une résistance opiniâtre (la *retraite*); et tout cela, souvent dans un intervalle de temps si court, qu'à l'appréciation de la situation de l'adversaire doit succéder instantanément l'initiative personnelle, et à celle-ci, coup sur coup, les dispositions ultérieures.

217. Il n'y a que l'*emploi de toutes les forces réunies* qui puisse garantir le succès. Il faut, certainement occuper l'adversaire avec de petits détachements, l'arrêter ainsi et l'induire en erreur; mais, tout le poids de la véritable attaque, c'est-à-dire la direction concentrique de toutes les forces disponibles, ne doit porter que sur un seul point de la ligne ennemie. Si l'on peut frapper le point le plus faible de l'adversaire, son flanc, tant mieux; sinon il faut demander à toutes ses forces réunies un effort suprême, et enfoncer la position ennemie.

218. Plus que tout autre commandant de troupes, le général de cavalerie a besoin de la plus grande indépendance pour reconnaître et utiliser les moments favorables; moments qui, dans le cours d'un combat ou d'une bataille, ne se présentent souvent qu'une fois, et qui dès lors, si l'on n'en profite pas, sont irrévocablement perdus.

Une fois qu'il a reçu l'avis de se diriger sur le point convenable, il ne peut plus guère attendre de nouveaux ordres pour sa conduite ultérieure; dès lors, c'est à lui d'agir, selon la connaissance plus parfaite qu'il a de la situation, sans hésiter à engager sa responsabilité, pour la gloire de sa troupe et en vue de l'intérêt général. A cette condition seulement la cavalerie peut produire l'effet décisif et foudroyant qu'on attend d'elle. »

Avant de traduire le titre IV, le combat à pied, une observation. En rapprochant les prescriptions qui précèdent des applications qu'on en fait chaque année aux grandes manœuvres d'automne, on voit que si le règlement donne une formation normale de combat sur trois lignes, on se garde bien, en Autriche, d'être exclusif, et l'on permet à l'attaque décisive de se développer sous toutes les formes possibles. Il n'y a rien, en effet, dans le règlement d'exercices de la cavalerie austro-hongroise, qui l'empêche d'employer la forme particulière que nous avons signalée récemment dans la *Revue* (n° 549), comme ayant été l'objet d'une prédilection marquée aux manœuvres de Mezö-Kövezd en 1881.

On peut même retrouver le squelette d'une formation d'attaque de ce genre dans les prescriptions du règlement relatives à l'attaque contre l'infanterie.

(A suivre.) (88)

L'INSTRUCTION ALLEMANDE SUR LE TIR

COMMENTÉE

Suite (1)

—

I

TIR INDIVIDUEL (suite).

VIII. *Choix du bas de l'objectif comme point de mire normal.*

Le point de mire normal adopté en Allemagne a été choisi d'après les considérations techniques et tactiques suivantes, considérations qui se trouvent énumérées en partie dans l'ancienne instruction sur le tir à la cible de l'infanterie (2).

1° *En visant le pied de l'objectif, la ligne de mire penche d'autant plus vers le sol que l'adversaire se rapproche davantage, quelle que soit, du reste, la position prise par le tireur* (3).

Ce résultat n'est pas atteint dans les positions du tireur à genou ou couché, lorsqu'on vise le milieu du but; en effet, la ligne de mire est alors horizontale, si le tireur est à genou (origine du tir 0^m90 et élévation du point visé 0^m90), tandis qu'elle s'élève d'autant plus que l'objectif se rapproche davantage,

---

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n°s 548 et 549.

Erratum. — N° 549, page 232, note (1), lignes 13 et 18, lire + 2° 5 *centigrades* au lieu de — 2° 5 *centigrades*.

(2) Instruction du 28 septembre 1875 sur le tir à la cible, page 60. Consulter aussi *Die Schiessausbildung* de *Paul von Schmidt*, page 35; « *Unser Haltepunkt Ziel aufsitzen* ».

(3) La ligne de mire s'infléchit d'autant plus que l'adversaire se rapproche davantage et entraîne dans son mouvement la trajectoire moyenne et la gerbe; car l'expérience prouve que lorsque l'angle de tir est faible, on peut considérer les différentes trajectoires comme *superposables*. En effet, les différences de leurs ordonnées prises aux mêmes distances sont sensiblement proportionnelles, ce qui indique que ces trajectoires ont approximativement le même degré de courbure. On peut se rendre compte de la petite valeur de l'erreur que l'on commet en considérant comme ayant la même courbure, par exemple les trajectoires de 800 et de 700 mètres du fusil Mauser; il suffit, pour cela, de comparer les nombres 0.75, 1.49, 2.23, 2.98, 3.72, 4.47 et 5.21. nombres que l'on obtient en faisant les différences des ordonnées de cent en cent mètres de ces trajectoires (ordonnées prises dans l'appendice G² de l'instruction allemande du 15 novembre 1877 sur le tir), avec les produits 1.49, 2.235, 2.98, 3.725, 4.47, 5.215, produits obtenus en multipliant successivement le nombre 0.745 (différence des ordonnées de 800 et de 700 mètres à 100 mètres) par 2, 3, 4,...7. Nous n'entendons pas dire par ce qui précède que les courbes *qu'on est convenu d'appeler les trajectoires extrêmes* de la gerbe soient superposables, car on n'a qu'à jeter les yeux sur le tableau 1 (page 232) où se trouvent les grands axes des groupements, pour s'assurer que ces grands axes ne sont pas proportionnels aux distances

si le tireur est couché (origine du tir 0m30 et élévation du point visé 0m90) (1).

Le tableau n° 4 montre que lorsqu'on vise avec la petite planche le pied d'un but placé à 350 mètres, les élévations de la ligne de mire, même celles qui correspondent au tir debout, sont moins considérables jusqu'à 200 mètres que celles que l'on obtient dans le tir couché en visant le milieu du but.

Le tableau n° 6 fait voir de plus l'importance que présente l'inclinaison de la ligne de mire, au point de vue de l'étendue des zones rasées par toute la gerbe. Ainsi, quand on tire avec la petite planche dans la position debout en visant le milieu de l'objectif, la limite antérieure de la zone rasée ne se rapproche même pas jusqu'à 300 mètres du tireur, tandis qu'elle en est à moins de 250 m. si l'on vise le bas du but.

2° *Ce mode de pointage donne également une position plus avantageuse au groupement des coups.* — Si l'on consulte le tableau n° 3, on voit que la trajectoire supérieure de la gerbe ne s'élève pas jusqu'à 1m80 lorsqu'on vise le bas du but (elle ne dépasse pas 1m46), tandis qu'elle s'élève jusqu'à 2m36 si l'on en vise le milieu. Dans le premier cas, la gerbe entière des coups ne sort pas du corps d'un homme, entre la bouche du canon et 350 mètres (2), tandis que dans le second cas cette condition n'est remplie que de 350 à 290 mètres environ.

3° *Les zones rasées par toute la gerbe sont plus profondes.* — En consultant le tableau n° 6, on voit que lorsqu'on vise le pied du but dans la position du tireur debout, la *zone rasée* s'étend de 350 à 240 mètres environ (3), tandis que, si l'on vise dans les mêmes circonstances le milieu du but, cette zone ne s'étend que de 410 à 340 mètres environ.

4° *On bénéficie des ricochets de toute la moitié inférieure de la gerbe.* — L'objectif est en effet placé au point de chute de la trajectoire moyenne, c'est-à-dire au centre de figure de la surface battue en avant des points de chute de toute la moitié inférieure de la gerbe (consulter la figure de la page 197).

5° *Quand on vise le milieu du but, il suffit que le coup parte tant soit peu trop haut ou bien que le guidon soit pris trop plein, pour que la balle passe par-dessus la tête; on n'a pas à craindre le même inconvénient en visant le bas du but.* — Il suffit pour s'en rendre compte de comparer dans le tableau n° 3, les élévations au-dessus du sol de la trajectoire inférieure de la gerbe, élévations correspondant aux cas où l'on aurait visé le bas ou le milieu d'objectifs ayant successivement stationné à 350, 300, 250, 200 mètres, etc.

6° *Le guidon arrive, à partir de 200 mètres, à cacher, pour l'homme qui met en joue, la moitié supérieure de son adversaire.* — Par suite, le moindre lacet décrit par le canon suffira, si l'on vise un homme à la ceinture, pour dérober entièrement l'objectif à la vue du tireur. Cet inconvénient ne se présentera qu'à 400 mètres environ si l'on vise le bas du but.

Des considérations tactiques viennent aussi, nous l'avons déjà dit, plaider en faveur du mode de pointage adopté dans l'armée allemande. La fumée cache-t-elle un objectif, il est impossible de le viser au milieu, tandis qu'au contraire il est très facile de distinguer et de viser un point pris sur la ligne de séparation du nuage de fumée et du sol, car cette ligne se découpe très nettement sur le terrain. D'un autre côté, un adversaire disparaît-il derrière un abri ou a-t-il échappé à la vue parce qu'il s'est avancé sur une inflexion du sol, on pourra continuer à viser le point du retranchement ou du sol, d'abord choisi comme point de mire au pied du but et les balles ainsi lancées auront toute chance d'avoir une bonne direction (1). Puis, le soldat n'est-il pas porté, dans l'excitation du combat, à toujours prendre le guidon trop plein? En faisant viser le bas du but, on agira en sens contraire de l'influence exercée par cette faute si habituelle aux hommes (2).

Il est vrai d'ajouter que lorsqu'on vise le bas du but, la trajectoire moyenne de la gerbe et la ligne de mire se coupent à la *limite supérieure d'emploi de la hausse*; par suite la moitié supérieure seule de la gerbe atteint le but, tandis que l'autre est un

(1) Nous ne voulons pas dire que la position du groupement des coups dépende de l'élévation du point origine du tir; le tableau n° 3 prouve, au contraire, comme nous l'avons déjà fait observer, *que la position du groupement des coups est indépendante de la position prise par le tireur.*

(2) En admettant, bien entendu, que l'on vise un peu plus haut quand on est arrivé à la limite de la portée de la hausse, car *la zone rasée par toute la gerbe* ne commence qu'à partir de 325 mètres environ. *Le milieu de la zone rasée se trouve éloigné du but en blanc de la hausse d'une longueur à peu près égale à la moitié de la zone dangereuse théorique correspondant à la distance* (Voir la figure de la page 197.) En effet la zone dangereuse théorique (moyenne) est très sensiblement égale à la zone dangereuse de la trajectoire supérieure, c'est-à-dire que $bf = ae$; or $ae = 2bc + 2cd = 2(bc + cd)$, d'où $\frac{\text{zone théorique dangereuse}}{2} = bd$.

(3) En admettant toujours comme ci-dessous que l'on vise un peu plus haut à la limite de la portée de la hausse.

(1) Nos voisins se servent quelquefois de l'expression de tir indirect pour désigner le tir exécuté dans ces circonstances; c'est peut-être ce qui a pu induire en erreur quelques-uns de nos écrivains militaires, qui ont émis l'opinion que l'infanterie allemande compte faire, dans la guerre en rase campagne, un usage considérable d'un mode de feu basé sur la détermination, à l'aide de cartes au 1/80000 ou à une échelle équivalente, de la position de l'objectif réel, de l'objectif auxiliaire, du point origine du tir, de l'alignement de ces trois points, de l'évaluation des distances horizontales qui les séparent et de leurs différences de niveau, puis de la déduction des données précédentes, à l'aide de tables de tir, de la hausse à employer, sauf à rectifier cette hausse à la suite de l'observation des points de chute des balles des premières gerbes, points de chute observés l'on ne sait d'où, ni par qui. (Consulter dans les nos 519 et 520 de la *Revue militaire de l'étranger* l'article intitulé : *La Tactique de l'infanterie en 1879 d'après les Annales de Löbell.*)

(2) Afin de lutter contre cette tendance qu'a le soldat de tirer trop haut, on a, dans l'infanterie autrichienne, pris le parti de faire abattre l'arme de façon que le *bout du canon se trouve au-dessous de l'horizontale, même dans les premiers temps de la charge et de la position du tireur debout.*



peu trop courte pour la frapper. Mais, sur le champ de bataille — qu'on ne perde pas de vue ce fait essentiel — les objectifs ou les tireurs ne sont pas immobiles comme sur un stand, les distances diminuent sans cesse, de façon qu'en visant le bas du but l'objectif est, à la vérité, placé à la limite d'emploi supérieure de la hausse; mais, à mesure que l'adversaire avance, il s'enfonce de plus en plus dans la zone efficace des coups au lieu d'en sortir. — Si, d'ailleurs, on tirait sur un ennemi en retraite ou en station, il serait facile de recourir à une hausse plus forte de 50 mètres que celle qui convient à la distance appréciée.

IX. *Justification des limites d'emploi de la petite planche.*

Nous avons dit que l'on devait employer la petite planche pour tirer sur des objectifs de hauteur et de plus de largeur d'homme. En effet, le tableau n° 3 prouve que la *zone rasée* s'étend sans interruption de 350 mètres à la bouche du canon, puisque la trajectoire supérieure de la gerbe n'atteint pas une hauteur de 1m80 au-dessus du sol (elle ne dépasse pas 1m46) : la tension de la trajectoire de l'arme satisfait donc à la condition énoncée. En est-il de même de la justesse de l'arme? Oui, car la largeur des groupements est de 0m58 à 350 mètres (tableau n° 1), c'est-à-dire qu'elle est supérieure à celle du corps humain, mais inférieure à un groupe de deux hommes. L'ennemi sera donc atteint, à condition que l'on n'ait pas commis d'erreur d'appréciation en moins, attendu que la zone rasée de la petite planche ne dépasse pas 350 mètres (1). Du reste, l'assaillant aurait-il été manqué par le premier coup qu'il sera atteint par les suivants, car s'il veut prendre possession de la position convoitée, il doit s'avancer, c'est-à-dire s'enfoncer de plus en plus dans la zone efficace des coups.

La deuxième partie de la règle de tir de la petite planche recommande d'employer cette ligne de mire de 270 à 350 mètres contre des buts plus larges que 0m40 et d'une demi-hauteur d'homme (1).

Le tableau n° 3 montre que l'élévation de la trajectoire supérieure au-dessus du sol est de 0m99, à 300 mètres, et de 1m34, à 250 mètres ; un objectif de 1m10 sera frappé par toute la gerbe à 300 mètres, tandis qu'il ne le sera plus à 250; la limite de la zone rasée est donc bien placée entre 250 et 350 mètres, quoiqu'elle ne s'étende pas tout à fait jusqu'à 270 mètres, comme le dit la règle allemande, qui a probablement un peu forcé cette zone pour la souder à la *zone rasée* à demi-hauteur d'homme par la gerbe de la hausse fixe (hausse de 270 mètres). La justesse de l'arme répond donc aux conditions énoncées plus haut. Il ne reste plus qu'à examiner s'il en est de même de la profondeur de la zone rasée, comparée à l'erreur inévitable d'appréciation des distances. Les Allemands admettent, on le sait, que l'erreur moyenne d'appréciation des distances est de 1/7 ou de 1/6 de la distance évaluée, soit de 50 mètres dans le cas actuel. Supposons donc que, la distance réelle étant de 300 mètres, l'on ait fait usage de la hausse de 350 mètres : l'objectif sera frappé, puisque la zone, *rasée par toute la gerbe* à 1m10 de hauteur, s'étend de 270 à 350 mètres.

Il serait très facile de justifier par un procédé analogue les règles de tir des autres hausses du Mauser que nous reproduisons sous forme de tableau, telles qu'elles étaient présentées dans l'ancienne instruction sur le tir ; cette forme nous paraît plus claire que la rédaction adoptée dans la nouvelle instruction.

Règles de tir du fusil Mauser. TABLEAU N° 8.

HAUTEUR DU BUT	HAUSSES	LIMITE D'EMPLOI		POINT A VISER	OBSERVATIONS
		INFÉRIEURE	SUPÉRIEURE		
Hauteur d'homme : 1m80	Hausse fixe.	Bouche du canon.	270 m.	Pied de l'objectif.	Viser un peu plus haut quand l'objectif est placé aux limites de la portée correspondant à une hausse, ou bien prendre la ligne de mire immédiatement supérieure.
	Petite planche.	—	350	—	
	Hausse de 400 m.	280	400	—	
	— 450	370	450	—	
	— 500	450	500	—	
	— 550	500	550	—	
	— 600	550	600	—	
	— 650	600	650	—	
Demi-hauteur d'homme : 1m10.	Hausse fixe.	Bouche du canon.	270 m.	Pied de l'objectif.	
	Petite planche.	270 m.	350 m.	Pied de l'objectif.	
Objectifs de moindre hauteur.	Hausse fixe.	Bouche du canon.	200 m.	Une hauteur apparente de tête au-dessous du but de 35 à 75 mètres. Deux hauteurs apparentes de tête au-dessous du but de 75 à 200 mèt.	

(1) Cette règle est générale pour toutes les hausses prussiennes ; leur limite d'emploi supérieure s'arrête à la distance marquée par la hausse. C'est pour ce motif qu'il est recommandé au soldat allemand, quand il est arrivé à la limite supérieure d'emploi d'une hausse, de viser plus haut ou de recourir à la hausse suivante.

(1) Dans leurs règles de tir, les Allemands entendent par demi-hauteur d'homme la hauteur d'un tireur à genou, et ils ont accepté pour cette hauteur 1m10. Ils placent, au contraire le milieu du but, considéré comme point de mire, à 0m90 au-dessus du sol.



Abordons maintenant l'examen des limites d'emploi du tir individuel; nous aurons ainsi épuisé les questions que nous nous sommes proposé de développer relativement à ce tir.

X. *Limites d'emploi du tir individuel.*

En Allemagne on entend par tir individuel, terme peut-être impropre si on l'interprète trop à la lettre, le tir exécuté par des tirailleurs affranchis de la direction des feux, libres par suite de choisir leur but, leur hausse, et de régler la consommation de leurs munitions; tandis qu'on donne le nom de *tir collectif* à la mise en œuvre et à l'action réglée et rapide, sinon simultanée, d'un certain nombre de fusils obéissant à une pensée commune, à la volonté d'un seul. Dans le premier cas, le tir est laissé à l'initiative de l'individu, d'où son nom de tir individuel, et dans le second il est remis entre les mains d'un chef (1).

La zone du tir individuel s'étend sur toute la surface où il existe de grandes chances d'atteindre, grâce à quelques coups tirés par un tirailleur adroit, des adversaires isolés ou réunis par petits groupes. Les qualités balistiques de l'arme, c'est-à-dire sa justesse et la tension de sa trajectoire, le degré maximum d'adresse que peut acquérir un bon tireur, enfin les erreurs forcées d'appréciation des distances tracent des limites assez précises à l'emploi du tir individuel sur le champ de bataille. Ces limites sont placées à 450 ou 650 mètres, suivant que la hausse à employer est exactement connue ou non. Pour arriver à justifier ces limites, il faut donc examiner la valeur de l'influence exercée par chacun des facteurs dont il vient d'être question.

Cherchons d'abord pourquoi la limite du tir individuel est placée à 450 mètres quand la distance n'est pas connue.

A 450 mètres, la largeur du groupement des coups n'est encore que de 0m80 environ et sa hauteur de 1m01. Il suffirait donc à un tireur *parfait*, connaissant la bonne hausse, de tirer sur un groupe de deux hommes (80 c. de largeur) pour avoir chance de mettre les 93/100 de ses balles dans le but. Mais ce tireur parfait est obligé d'apprécier la distance; il commettra une erreur de 450/7 ou de 450/6, soit de 65 ou de 75 mètres. Cette erreur sera-t-elle compensée par la profondeur de la *zone rasée?* Elle a de grandes chances de l'être, car cette zone s'étend, comme on peut le voir dans le tableau n° 9, de 370 à 450 mètres, c'est-à-dire sur une profondeur de 80 mètres.

TABLEAU N° 9.

Profondeurs des zones rasées par la gerbe entière des coups ou des terrains dangereux efficaces, quand on tire une série de coups avec les lignes de mire du fusil Mauser.

LIGNES DE MIRE EMPLOYÉES	FLÈCHES DE LA TRAJECTOIRE MOYENNE	PROFONDEUR DES ZONES RASÉES PAR LA GERBE ENTIÈRE DES COUPS		PROFONDEUR DES TERRAINS DANGEREUX EFFICACES	OBSERVATIONS
		But de hauteur d'homme : 1m80.	But de hauteur d'homme : 1m10.		
Hausse fixe.	0.69	0 à 270 m.	0 à 210 m. (1)	—	(1) Les zones rasées ne s'étendent pas tout à fait jusqu'aux limites supérieures d'emploi de hausse. — (2) Déduction faite des coups anormaux.
Petite planche.	1.29	0 à 350 m.	270 à 350 m. (1)	—	
Hausse de 400 m.	1.80	280 à 400 m.	—	—	
— 450	2.41	370 à 450 m.	—	—	
— 500	3.11	24 m.	—	50 mètres (2).	
— 600	3.98	6	—	—	
— 650	4.93	2	—	—	
— 700	6.09	»	—	—	

A 500 mètres, la profondeur de la *zone rasée* ne serait plus que de 24 mètres, et à 550 mètres, de 15 mètres environ; par suite, elle serait insuffisante pour compenser les erreurs d'appréciation des distances, d'autant plus qu'on a supposé, dans tout ce qui précède, que le centre du groupement n'était pas déplacé par des influences anormales ou accidentelles, ce qui est une grande exception dans la réalité.

Négligeons toujours de faire intervenir le défaut d'adresse du tireur et examinons pourquoi la limite du tir individuel a été placée à 650 mètres, quand on connaît exactement la hausse à employer.

Si l'on connaît exactement la hausse qui convient à la distance, le centre du groupement des coups coïncide avec la station de l'objectif et le peu de profondeur de la zone rasée (2 m. environ) ne peut donc pas entrer en ligne de compte (1). — De plus, à 650 mètres, la hauteur du groupement étant de 1m80 et sa largeur de 1m40, il suffirait qu'un tireur parfait tirât sur un groupe de trois hommes pour pouvoir espérer de mettre les 91/100 de ses coups dans l'objectif. Mais au delà de 650 mètres, les hauteurs des groupements dépassant 1m80, un tireur, même parfait, ne peut plus espérer placer une propor-

(1) *Betrachtungen über die Schiessübungen der Infanterie*, page 68.

(1) C'est avec intention que nous disons *zone rasée* et non *terrain dangereux efficace*, car on n'est autorisé à tabler sur le *terrain dangereux efficace* que lorsqu'on se trouve dans des circonstances où il est possible de brûler un nombre suffisant de balles, une cinquantaine environ, dans des conditions identiques. Ce cas ne se présentera généralement pour le tireur isolé que dans l'attaque ou la défense des places (Voir le tableau n° 9).



tion définie de ses coups sur de l'infanterie en ligne; il tire au hasard de sa bonne fortune.

On a raisonné jusqu'ici dans l'hypothèse d'un tireur parfait, idéal, assez habile pour empêcher le canon de son fusil de bouger, ne serait-ce que de l'épaisseur d'un cheveu. Examinons ce qui arriverait dans le cas où le tireur serait moins adroit et commettrait des erreurs de pointage pouvant s'élever jusqu'à 3 millimètres comptés à un mètre de la bouche du canon, c'est-à-dire jusqu'à une déviation angulaire du canon de 10 minutes environ.

Toute erreur angulaire entraîne une déviation linéaire proportionnelle à la distance où on la compte, déviation qui, dans l'hypothèse admise, sera de 0m3 à 100 mètres, de 1m35 à 450 mètres, et de 1m95 à 650 mètres. Si l'on ajoute la déviation de 1m35 de la ligne de mire à 450 mètres, au grand axe du groupement à la même distance, on obtient 2m36. Le tireur qui commettrait une erreur de 10 minutes n'aurait donc pas de chance de toucher à cette distance un groupe en ligne (1m80 de hauteur).

Si ce tireur n'avait commis qu'une erreur de 5 minutes, soit de 0m65 à 450 mètres, on obtiendrait un total de 1m01 + 0m65 = 1m66. Un homme tirant dans ces conditions aurait donc chance de mettre ses coups dans un groupe de quatre hommes en ligne, car 0m82 + 0m65 = 1m47, nombre inférieur à 1m60, largeur d'un pareil groupe, et, d'autre part, la hauteur du groupement augmentée de l'erreur de pointage (1m66) est plus petite qu'une hauteur d'homme (1m80).

Il va sans dire qu'à 650 mètres la hauteur du groupement étant de 1m80, c'est-à-dire exactement égale à une hauteur d'homme, il n'est pas permis au tireur de commettre une erreur, même la plus minime; aussi cette limite de 650 mètres est-elle toute théorique et a-t-on accepté en Allemagne, comme limite pratique du tir individuel, la distance de 450 ou plutôt de 400 mètres.

Faisons remarquer tout de suite que les conséquences d'une même erreur angulaire ne s'aggravent avec l'augmentation de la distance que si l'on tire sur une cible verticale unique, mais qu'il n'en est pas de même si l'on recueille les coups sur un dispositif de panneaux placés en colonne, ou sur une surface de réception horizontale. En effet, l'écart en *portée causé par une même erreur angulaire*, de une minute par exemple, *diminue* au lieu d'augmenter *à mesure que la distance augmente*.

Prenons, en effet, dans l'appendice G¹ (1), les angles de tir correspondant aux portées de 200, 400, 500, 900 et 1,000 mètres; on trouve :

Qu'à *200 mètres*, l'angle de tir est de 21'44", à 100 mètres de 9'44", c'est-à-dire que 12' de différence dans les angles de projection donnent une différence de portée de 100 mètres, et par suite que *1' en donne une de 8 mètres environ*. On trouve de même :

Qu'à *500 mètres*, l'angle de tir est de 1° 11'20", à 400 mètres de 52'32", c'est-à-dire que 19' (exactement 18'48") donnent une différence de portée de 100 mètres, et par suite que *1' en donne une de 5 mètres environ*.

Enfin, l'angle de tir *à 1,000 mètres* étant de 3° 19' 20" et de 2° 49' 12" à 900 mètres, 30 minutes de différence donnent un écart en portée de 100 mètres, soit de *3 mètres environ* pour une minute de différence. Cette remarque permet de se rendre compte de la constance que présentent, de 450 à 700 mètres, les profondeurs des *terrains dangereux* inscrits dans le tableau n° 9.

En résumé, si l'on compare les hauteurs des objectifs de guerre aux grands axes des groupements des coups au delà de 400 ou 450 mètres, et si, de plus, on tient compte des écarts absolus correspondant, au delà de ces portées, à une erreur angulaire de pointage comprise entre 5' et 10', on est amené à conclure qu'un tireur adroit a fort peu de chances de mettre, dans un objectif de hauteur d'homme, une proportion définie de ses coups. D'un autre côté, on ne peut obtenir une gerbe capable d'engendrer un terrain dangereux efficace d'une cinquantaine de mètres de profondeur, si l'on brûle un nombre de cartouches sensiblement inférieur à cinquante. Un seul tireur risquera-t-il une aussi forte dépense de munitions contre un même objectif, surtout s'il ne peut observer les résultats de ses coups; et s'il veut courir ces chances, aura-t-il le temps de brûler, en temps utile et dans des conditions identiques, une partie aussi notable de son approvisionnement? Puis, ne doit-on pas se demander si cette profondeur de 50 mètres serait suffisante pour neutraliser l'effet d'une fausse appréciation des distances, puisque la valeur moyenne de l'erreur à 500 mètres varie entre 70 et 80 mètres?

Nos voisins répondent à toutes ces questions par la négative. Aussi ne doit-on pas s'étonner s'ils jugent très sévèrement la progression de nos exercices de tir à la cible, où nos tireurs de première classe exécutent individuellement à 800 et même à 1,000 mètres des tirs sur quatre ou cinq grandes cibles rectangulaires *disposées sur une même ligne*, ainsi que la disposition réglementaire aux termes de laquelle nous faisons ouvrir le feu à 800 mètres par nos tirailleurs d'élite. Nous avons déjà fait connaître (1) la divergence complète qui existe entre l'armée allemande d'une part et les armées austro-hongroise et française de l'autre, au point de vue de l'appréciation de ces feux, mais le sujet est assez intéressant pour qu'on y revienne; car si cette question paraît résolue chez nous — dans quelques esprits du moins — au point de vue de la tactique, il n'en est pas de même au point de vue de la technique, comme l'indique entre autres la progression de nos exercices de tir à la cible.

(1) Page 73 de la traduction de l'instruction sur le tir.

(1) *Tactique des feux de l'infanterie austro-hongroise* (*Revue militaire de l'étranger*, n° 540, page 326).



Les Allemands admettent, par les raisons précédemment données, qu'il n'y a rien à attendre, au delà de 450 ou de 650 mètres, de coups de feu isolés, et qu'à de pareilles distances l'adresse du tireur ne peut servir à contrebalancer des influences défavorables indépendantes de son action. Aussi, au lieu de faire tirer à huit tirailleurs d'élite par exemple, libres de choisir leurs buts, 60 cartouches dans deux minutes et sur huit ou dix objectifs peut-être, ils préfèrent recourir au tir collectif intermittent, c'est-à-dire concentrer instantanément le tir d'une soixantaine de tireurs lançant un nombre égal de balles sur le même objectif avec la même hausse, puis ménager un arrêt dans le tir (1).

N'est-il pas remarquable de voir trois armées, où les questions de tir ont été étudiées avec tant de soin, différer d'opinion si profondément sur une question de fait de cette importance? C'est ce qui nous a décidé à insister un peu plus sur cette question que sur les autres, et à exposer en détail les raisons émises par nos voisins à l'appui de leur opinion, opinion très absolue, puisqu'ils considèrent à ces portées le feu individuel, c'est-à-dire le feu dont la conduite est laissée à *l'individu*, comme un véritable gaspillage de munitions (*eine wahre Munitions Verschwendung*).

Les Allemands insistent tout particulièrement sur ce fait que, dans le tir de guerre, le but et le tireur ne sont pas immobiles, mais sujets à se déplacer au bout d'un temps relativement court : d'où l'impossibilité, pour un tirailleur placé aux distances où la zone rasée étant très petite ne peut entrer en ligne de compte, de lancer un nombre suffisant de projectiles dans des conditions identiques, c'est-à-dire de projeter du même emplacement une série de balles sur un même objectif, condition indispensable à remplir pour obtenir un *terrain dangereux efficace* (1). Ce tireur, au contraire, ajuste d'abord un but, puis un autre, etc. Est-il possible que les trajectoires de projectiles ainsi lancés dans différentes directions engendrent une gerbe de quelque densité (2)?

Il nous paraît presque inutile d'ajouter que dans le service de sûreté, en marche ou en station, nos voisins autorisent le tir individuel dans certaines circonstances, à n'importe quelle distance; mais dans ce cas le feu n'est exécuté qu'à titre de signal ou d'intimidation et le tireur n'en attend pas d'autre résultat.

Ainsi, à 450 mètres se termine la zone du *tir individuel*, du *tir de but en blanc* ou du tir basé sur l'étendue des *zones rasées*, et s'ouvre la zone du *tir collectif*, du *tir en plates-bandes*, tir basé sur les profondeurs des *terrains dangereux efficaces*. Ce tir collectif où la direction du feu est mise entre les mains du chef et n'est pas abandonnée à l'initiative individuelle, tir dont *les feux d'ensemble* ne sont qu'un cas particulier, est conduit, en Allemagne, d'après des principes assez différents des nôtres; nous les exposerons dans une prochaine étude.

(*A suivre.*) (74)

(1) Les Allemands n'ont pas les mêmes idées que nous sur le caractère que l'on doit s'efforcer d'imprimer au feu. Ils ne sont point partisans du tir lent, continu et progressif; l'action du feu, à leur avis, doit en toutes circonstances être soudaine, imprévue et puissante, afin de toujours présenter un caractère offensif. Cette action ne peut donc, pour des raisons d'économie de munitions, se faire sentir que pendant des périodes successives très courtes, séparées par des temps d'arrêt pendant lesquels on rétablit l'ordre et le calme, on laisse la fumée se dissiper, et l'on s'occupe de transmettre les avis relatifs au but à battre, aux distances, aux hausses à employer. Les effets de soudaineté et de puissance du feu obtenus à l'aide du tir intermittent conviennent également bien à une action décisive et à une action démonstrative (attaque vraie ou fausse, principale ou secondaire); il n'en est pas de même des effets de progression du tir. Disons aussi que le tir intermittent paraît destiné à être adopté de toute nécessité dans l'avenir, car il est le seul possible et admissible avec des armes à répétition.

De plus, le tir intermittent permet de sauvegarder efficacement la discipline du feu et de brider des troupes qui auraient des tendances à brûler prématurément leurs cartouches et à échapper de la main. Quoi qu'on ait écrit, en s'appuyant sur une interprétation inexacte des faits de la dernière guerre d'Orient, où les troupes étaient placées dans des conditions tout à fait exceptionnelles au point de vue du ravitaillement et de l'approvisionnement des munitions, l'*économie et l'emploi reglé des cartouches sont et resteront une question capitale dans la tactique des feux modernes*. Quelle confiance peut-on avoir dans le succès du ravitaillement *d'une ligne de feu* pendant l'action? Les efforts, le sang-froid, exigés d'un pourvoyeur pour traverser la zone efficace des feux avec un supplément de 10 à 12 kilogrammes n'aboutiront qu'à amener 250 cartouches environ à hauteur de la chaîne, après un voyage d'une durée minimum de quarante à cinquante minutes, aller, retour et distribution des munitions apportées. Il faudrait par suite trouver dans chaque compagnie de la ligne de feu dix pourvoyeurs de cette énergie et les distraire de l'action pendant près d'une heure pour arriver à alimenter la chaîne d'une quantité de cartouches qu'elle pourrait brûler en une minute. Quel maigre résultat au prix de si grands efforts!

(1) Le feu des tireurs d'élite limité à 650 mètres sur des adversaires en ligne (à 650 mètres la *zone rasée* a 2 mètres de profondeur environ et le groupement des coups 1m80 de hauteur) serait plus justifié, d'après les idées allemandes, dans la guerre de siège, où l'emplacement des tireurs et les objectifs sont plus fixes que dans la guerre en rase campagne. C'est là encore un exemple du dualisme existant entre la tactique des feux dans l'une ou l'autre hypothèse. N'en est-il pas de même de l'évaluation des distances déduites d'une mesure faite sur une carte? Où trouvera-t-on, dans la guerre en rase campagne, des cartes exécutées à une échelle assez grande pour qu'on puisse évaluer une distance à 100 mètres près?

(2) Nous avons dit au début de cette étude, qu'il faut tirer un nombre suffisant de balles pour obtenir des empreintes dont l'ensemble mérite de porter le nom de groupement des coups.

PROJET DE LOI SUR L'ORGANISATION DES COMMANDEMENTS DE L'ARMÉE ROUMAINE

L'organisation des forces militaires roumaines, qui n'a pas cessé de se modifier depuis 1876, semble destinée à subir prochainement une transformation radicale.

Avant de donner le texte d'un projet de loi qui doit doter la Roumanie d'une armée de campagne de

150,000 hommes, nous résumons les accroissements successifs des forces militaires du nouveau royaume en ces dernières années.

A la veille de la dernière guerre, l'armée d'opérations se composait de 8 régiments d'infanterie, 4 bataillons de chasseurs, 2 régiments de cavalerie, 2 régiments d'artillerie et d'un bataillon du génie appartenant à l'armée permanente; et de 8 régiments de dorobantsi, 8 régiments de calarassi et environ 8 batteries de pompiers, constituant l'armée territoriale.

Vers la fin de 1876 (14 décembre), le nombre des régiments de dorobantsi est porté de 8 à 16; quelques mois plus tard (15 mars 1877), l'artillerie de l'armée permanente s'accroît de deux nouveaux régiments.

En avril et mai 1880, l'armée territoriale reçoit un nouveau développement; les dorobantsi comptent dès lors 30 régiments, et les calarassi 11 régiments. Le 12 novembre de la même année, il est créé un deuxième bataillon du génie.

L'année 1881 apporte aux forces roumaines de nouveaux accroissements : les réserves des dorobantsi sont organisées (1er avril) en 30 régiments, l'artillerie est portée de 4 régiments à 5, l'artillerie territoriale est organisée en 14 batteries.

Nous publions aujourd'hui le projet d'organisation élaboré par le gouvernement, bien qu'il n'ait pas encore été soumis aux Chambres; nous croyons, en effet, que par son originalité il est de nature à intéresser les lecteurs de la *Revue*.

Sous le nom de *Projet d'organisation des commandements de l'armée*, il apporte à l'état militaire roumain de profondes modifications.

Il renferme deux titres : le premier a trait aux commandements et à l'armée active; le second règle l'organisation de l'armée de deuxième ligne, qui n'existe encore qu'à l'état d'ébauche.

TITRE I

Du commandement et de l'armée active.

Article premier. — Le territoire de la Roumanie est divisé en quatre circonscriptions de corps d'armée ayant respectivement pour chefs-lieux (résidences) : Crajova, Bucharest, Focschani et Roman.

Chaque circonscription de corps d'armée est partagée en deux circonscriptions de division. La circonscription de division comprend deux circonscriptions de brigade; chacune de ces dernières est subdivisée en deux circonscriptions de régiment, qui sont elles-mêmes partagées en trois circonscriptions de bataillon. La circonscription de bataillon est fractionnée en quatre parties correspondant chacune à une compagnie. La Dobroudja constituera une division particulière qui dépendra du IIIe corps d'armée.

Art. 2. — Les différentes unités tactiques de l'armée active sont localisées dans leurs circonscriptions respectives; elles s'y recrutent et y ont leurs réservistes.

Art. 3. — Les troupes qui doivent rester en permanence sous les armes, comme les chasseurs, la cavalerie de ligne (division indépendante), l'artillerie, le génie, etc., ont aussi leurs circonscriptions de recrutement fixes, déterminées en raison du chiffre de la population qui doit les recruter, de telle façon que le service permanent dans l'armée soit réparti uniformément sur tout le territoire.

Art. 4. — Les corps d'armée, divisions et brigades fonctionnent en temps de paix comme en temps de guerre, ayant tous les services, dépôts et magasins complets, d'après leurs effectifs de guerre, conformément aux tableaux A, B, C, ci-annexés (1).

Art. 5. — Chaque corps d'armée comprend deux divisions d'infanterie, une division de cavalerie, une brigade d'artillerie, un bataillon du génie, un escadron du train, les états-majors et les services auxiliaires nécessaires, prévus par les tableaux précités; chacun d'eux possède une organisation complète lui permettant de fonctionner d'une manière indépendante.

Il y a de plus, pour toute l'armée, une division de cavalerie indépendante composée de deux brigades.

Art. 6. — Chaque division d'infanterie comprend deux brigades d'infanterie et un bataillon de chasseurs.

Chaque division de cavalerie comprend deux brigades de cavalerie.

La brigade d'infanterie se compose de deux régiments de dorobantsi.

La brigade de cavalerie est à deux régiments de calarassi ou de cavalerie de ligne.

La brigade d'artillerie compte deux régiments d'artillerie.

Art. 7. — Chaque régiment de dorobantsi comprend trois bataillons, dont un, à tour de rôle, sera permanent, et les cadres d'un bataillon de dépôt.

Les régiments de calarassi sont à quatre escadrons, dont un permanent, par lequel tous les contingents passent à tour de rôle; ils renferment en outre les cadres d'un escadron de dépôt.

Chaque régiment d'artillerie compte de six à neuf batteries et les cadres d'une batterie de dépôt.

Les bataillons du génie sont à cinq compagnies, dont une de pontonniers; ils ont en plus les cadres d'une compagnie de dépôt.

Art. 8. — A l'état-major de chaque régiment de dorobantsi est établi un bureau de recrutement placé sous la direction du chef du bataillon de dépôt; ce bureau est chargé du recrutement, des divers appels, des réquisitions et des milices.

Outre ces attributions, le chef du bataillon de dépôt est chargé spécialement d'organiser en temps de guerre, avec les réservistes de chaque circonscription de régiment, de nouveaux bataillons actifs, nommés bataillons de marche et destinés à renforcer le régiment correspondant.

L'organisation des bureaux de recrutement sera fixée par un règlement d'administration publique.

(1) Nous nous réservons de publier ces tableaux, lorsque le projet de loi aura été voté par les Chambres.

Art. 9. — Les régiments actuels d'infanterie de ligne se fusionneront avec les régiments de dorobantsi (1).

Art. 10. — Le corps d'armée est commandé par un général de division;

La division, par un général de brigade;

La brigade, par un colonel;

Le régiment d'infanterie, par un colonel; celui de cavalerie, par un lieutenant-colonel ou un major;

Le bataillon formant corps, ou faisant partie d'un régiment, par un major;

La division d'artillerie, par un major;

La compagnie, l'escadron ou la batterie, par un capitaine.

TITRE II

De la milice ou armée de deuxième ligne.

Art. 11. — Tous les Roumains qui font partie de la milice deviennent *disponibles* aussitôt que l'armée de deuxième ligne est appelée à remplacer l'armée active; on observera alors l'ordre des trois séries prévues par la loi organique (2).

Art. 12. — Les circonscriptions de l'armée active de tout ordre servent de base à l'organisation des milices.

Elles forment donc des régiments, brigades, divisions et corps d'armée correspondant à ceux de l'armée active.

Art. 13. — Le bataillon de dépôt de chaque régiment de dorobantsi tient le contrôle des miliciens; il est en outre chargé de garder leur armement et leur équipement.

Art. 14. — Les cadres des corps et services des milices sont recrutés comme il suit :

a) Les grades inférieurs, parmi les caporaux et les sous-officiers de l'armée active, renvoyés de la réserve et passés dans la milice;

b) Les sous-lieutenants, parmi les sous-lieutenants de réserve, et les sous-officiers de réserve qui à leur libération de service et à leur passage dans la milice auront obtenu le grade de sous-lieutenant après avoir satisfait à un examen d'aptitude fixé par le ministre;

c) Les officiers inférieurs et supérieurs, parmi les officiers de réserve ou démissionnaires, jusqu'à l'âge de quarante-cinq ans accomplis;

d) Les officiers généraux, parmi les généraux ou les colonels en activité ou de la réserve.

Art. 15. — Les commandants des régiments de dorobantsi tiendront toujours au courant, établie par séries, la situation du corps de milice de leur circonscription. Elle fera connaître les hommes ayant servi dans le génie, l'artillerie, la cavalerie, le train et les compagnies sanitaires, et qui, étant susceptibles d'être incorporés, en cas de mobilisation, dans ces mêmes armes ou services, devront en tout temps être désignés pour satisfaire promptement aux besoins. Un double de cette situation sera envoyé une fois par mois au commandant de corps d'armée, qui le transmettra au ministère.

Art. 16. — Du jour où l'ordre de mobilisation parvient au commandant de corps d'armée, ce dernier est assisté dans son commandement par l'officier général qui doit le remplacer, et qui est nommé à l'avance par le ministre de la guerre.

Cet officier prend le commandement de la région du jour où le corps d'armée mobilisé se met en marche.

Art. 17. — Le commandant du régiment de dorobantsi, chef du service du recrutement de sa région en temps de paix, est remplacé dans ces fonctions en temps de guerre par le commandant du régiment de milice, nommé auparavant par le ministre; du jour où il reçoit l'ordre de mobilisation, il est assisté par lui dans les opérations de la mobilisation; il lui laisse le commandement de la région du jour où le régiment de dorobantsi se met en marche.

Art. 18. — Les milices ne sont point astreintes aux exercices du dimanche et des jours de fête; elles peuvent être réunies aux époques fixées par le ministre de la guerre, pour prendre part à des exercices dont la durée ne doit pas dépasser quinze jours par an.

Art. 19. — Toutes les dispositions de la loi organique de 1874 qui sont modifiées par la présente loi, sont et demeurent abrogées.

La commission a été guidée dans son travail par les considérations suivantes :

1° Dès que l'on admet que le contingent annuel tout entier doit passer par l'armée, il est manifeste que l'organisation militaire doit être mise en harmonie avec ce principe; ainsi, le contingent annuel s'élevant de fait à un minimum de 25,000, il existe, au bout de cinq ans de service, 125,000 hommes qui peuvent être répartis de la manière suivante :

Infanterie	100.000
Cavalerie	13.200
Artillerie	6.000
Génie	2.400
Gendarmerie, troupes d'administration, ouvriers, etc	3.400
	125.000

Prenant ces chiffres pour base on a divisé :

1° L'infanterie en trente-deux régiments de dorobantsi à trois bataillons de 1,000 hommes et huit bataillons de chasseurs à 500 hommes; total.	100.000
2° La cavalerie en seize régiments de calarassi à 800 hommes	10.800
et quatre régiments de cavalerie de ligne à 600 hommes	2.400
L'artillerie en huit régiments à 750 hom-	
A reporter	113.200

(1) L'infanterie ne compterait plus désormais que des dorobantsi et des chasseurs à pied.

(2) Les miliciens sont divisés en trois séries : la première comprend les hommes non mariés et les veufs sans enfants; la deuxième, les hommes mariés sans enfants; la troisième, les hommes mariés et les veufs ayant des enfants.

Report.....	113.200
mes..................................	6.000
Le génie en quatre bataillons à 600 hommes..............................	2.400
Gendarmerie, troupes d'administration, ouvriers, etc..........................	3.400
Total.....	125.000

Le système du service par *schimb* (tour), en vigueur actuellement chez les dorobantsi et les calarassi, peut seul permettre d'avoir une armée active de 125,000 hommes, qui, en cas de mobilisation, s'accroîtrait de 25,000 hommes par l'appel des réserves dans les chasseurs, l'artillerie, le génie, la cavalerie permanente, le train et les troupes d'administration, ce qui donnerait pour l'armée active sur pied de guerre le chiffre de 150,000 hommes, chiffre qui représente, d'après les exigences tactiques, les effectifs de quatre corps d'armée. Cette base étant déterminée, la division du territoire et l'organisation tactique de l'armée en découlent naturellement.

2° Pour donner plus de solidité aux régiments de dorobantsi, il est nécessaire que l'un des trois bataillons soit à tour de rôle permanent pendant un an; il n'est pas nécessaire d'appeler plus de trois contingents dans le bataillon permanent pour que tous les hommes des cinq classes du régiment passent par ce bataillon; les recrues ne feront pas partie de ces contingents, ils continueront à être instruits la première année, durant trois mois, dans tout le régiment.

Par ce moyen les dorobantsi reçoivent une instruction complète, et les régiments actuels de ligne peuvent être fusionnés avec les corps de dorobantsi.

Les garnisons de la Dobroudja seront occupées à tour de rôle pendant un an par une brigade de dorobantsi, qui sera mobilisée avec l'effectif nécessaire, et par un bataillon de chasseurs.

Dans les régiments de calarassi, la durée du service étant de quatre ans, et les régiments ne comptant que quatre escadrons, on ne pourra pas appliquer le système admis pour les régiments de dorobantsi; les hommes de recrue seront appelés pendant une année entière à l'escadron permanent; de cette façon ils termineront leur éducation militaire la première année, et pourront être employés avantageusement par l'administration civile durant les années suivantes.

3° La configuration et la nature du territoire de la Roumanie exigent une cavalerie aussi nombreuse que possible, en dehors de toute proportion tactique normale; toutefois, bien que quatre régiments de calarassi aient été institués dans chaque corps d'armée, et qu'il y ait, en outre, une division de cavalerie de ligne, l'effectif de cette arme ne s'élève qu'à un septième de celui de l'infanterie.

Les calarassi sont destinés à devenir une bonne cavalerie légère; néanmoins, dans les grandes armées appelées à opérer sur des espaces considérables, il est indispensable d'avoir au moins une division de cavalerie permanente, supérieure au point de vue de la remonte et de l'instruction; la commission est d'avis que l'organisation et le développement de la cavalerie doivent marcher de front avec ceux des autres armes.

4° L'organisation de l'armée en corps d'armée, divisions et brigades, pourvus de tous leurs services, présente cet avantage que l'on est toujours prêt à passer sur le pied de guerre; les chefs de tout grade connaissent leurs troupes et leurs subordonnés, et ces derniers leurs chefs; de cette façon la solidarité entre chefs et soldats, qui est le complément le plus efficace de la discipline, est assurée pour le temps de guerre.

5° Il est indispensable que les résidences des corps d'armée soient respectivement établies à Crajova, Bucharest, Focschani et Roman.

Dès qu'il s'agit de l'organisation de l'armée, les considérations militaires doivent prévaloir; ainsi Jassy et Galatz ne peuvent pas être choisis pour résidences de corps, car ces deux villes se trouvant sur la frontière, on ne peut y placer ni les dépôts, ni les magasins de corps d'armée.

Dans cette région, Roman et Focschani sont les villes qui présentent le moins d'inconvénients pour devenir résidences de corps d'armée; l'une d'elles est située sur la rive droite du Sereth et en même temps sur la grande ligne de chemins de fer qui traverse les parties de la Roumanie où pourraient se développer des opérations.

6° En mobilisant l'armée active ou de première ligne, il reste encore un excédent de réservistes, qui auront tous passé par l'armée et dont le chiffre s'élève à 50,000 hommes.

Les bataillons de dépôt, outre leurs attributions concernant le recrutement, la mobilisation, les réquisitions et les milices, ont pour mission immédiate de former avec ces réservistes des bataillons et escadrons de marche, en raison des besoins et des ressources, et de les diriger sur l'armée active.

En ce qui concerne les milices, la commission a conservé les circonscriptions de tout ordre de l'armée active; ainsi les bataillons de dépôt auront en permanence les contrôles nominatifs de tous les hommes habitant les circonscriptions des régiments de dorobantsi, et répartis en bataillons et compagnies; ces hommes seront appelés conformément aux règles établies par la loi organique, c'est-à-dire dans l'ordre des trois séries. (59)

LA REVUE DES VOLONTAIRES ANGLAIS

A PORTSMOUTH

—

Une grande revue des volontaires anglais, précédée de manœuvres de campagne, a eu lieu le 10 avril dernier, lundi de Pâques, sur le plateau de Portsdown qui domine au nord le port de Portsmouth (1).

(1) Une revue des volontaires avait déjà eu lieu en 1868 sur

24,000 volontaires, représentant 58 bataillons ou régiments des comtés du Sud, ont été réunis pour ces manœuvres, et placés sous les ordres du prince Édouard de Saxe-Weimar, lieutenant-général commandant le district. Ces volontaires, auxquels on avait adjoint de l'artillerie et deux brigades de troupes régulières, formaient deux corps d'armée qui, opposés l'un à l'autre, ont pris part à une opération militaire dont voici l'idée générale :

Une armée ennemie, ayant débarqué dans les environs de Brighton, marche sur Londres et détache sur son flanc gauche un corps de deux divisions pour tenir en échec la place de Portsmouth, qui n'a qu'une faible garnison;

De son côté, le général en chef des forces britanniques envoie du camp d'Aldershot une division, destinée à renforcer la garnison de Portsmouth;

Les deux armées prennent simultanément position l'une à l'est, l'autre à l'ouest du plateau de Portsdown et chacune d'elles se décide à livrer bataille pour s'assurer la possession de ces hauteurs.

Le corps de l'est (armée d'invasion), composé des 1re et 2e divisions de volontaires, était fort d'environ 15,000 hommes, avec 26 canons (12 pièces de 20 livres et 8 pièces de 40 livres, se chargeant par la culasse, servies par deux bataillons d'artillerie volontaire, et une batterie montée de six bouches à feu, de l'artillerie régulière).

Chaque division comprenait 3 brigades d'infanterie et 1 bataillon divisionnaire; la brigade était à quatre ou à cinq bataillons.

Le corps de l'ouest (armée de la défense), formé de la 3e division volontaire et de deux brigades de troupes regulières, avait un effectif d'environ 12,000 combattants. (Les hommes de ce corps d'armée portaient, comme signe distinctif, un brassard blanc.)

L'artillerie de la défense se composait de 22 bouches à feu, dont 8 pièces de 40 livres, se chargeant par la culasse, servies par un bataillon d'artillerie volontaire; les quatorze autres pièces, dont 6 de campagne et 8 de 64 livres, étaient manœuvrées par l'artillerie de l'armée régulière. En outre, 8 chaloupes-canonnières, réunies dans le port de Portsmouth, devaient appuyer de leurs feux les opérations de l'armée de la défense (1).

La 3e division volontaire, forte de 9,700 hommes, comprenait trois brigades d'infanterie et un bataillon divisionnaire; la brigade était à cinq ou à six bataillons.

Les deux brigades de troupes régulières, auxquelles on avait adjoint un peloton de 38 *yeomen* du Hampshire, la seule troupe de cavalerie qui ait pris part aux manœuvres, représentaient la garnison de Portsmouth. Leur effectif de 2,719 hommes se décomposait comme il suit (1) :

1re brigade.

1er bataillon du Leicestershire régiment.....	325
2e bataillon des Gordon Highlanders........	425
Artillerie de marine.......................	779

2e brigade.

2e bataillon du Berkshire régiment.........	378
2e bataillon des Royal Highlanders.........	324
Infanterie de marine.......................	488

Le détail des effectifs fort variables des 58 corps volontaires présents à la revue offrirait peu d'intérêt; citons seulement les chiffres extrêmes de 29 hommes (3e bataillon d'Essex) et de 575 hommes (18e bataillon de Middlesex).

L'autorité militaire avait décidé que les corps d'un faible effectif et ne comptant pas six compagnies seraient fusionnés avec d'autres; c'est ainsi que les 58 corps volontaires formaient seulement 49 bataillons de manœuvre. L'effectif de la compagnie était fixé à 20 files au moins et à 32 au plus, avec 3 officiers.

On peut remarquer dans les prescriptions officielles la défense faite aux combattants des deux partis de s'approcher, dans les engagements, à plus de 100 yards. L'infanterie devait s'abstenir d'ouvrir le feu à plus de 600 yards de l'adversaire. Les hommes avaient reçu 30 cartouches à blanc; l'artillerie disposait de 35 coups par pièce.

La totalité des volontaires, à l'exception d'une brigade (2), a voyagé, pour l'aller et le retour, par les voies ferrées, conformément aux arrangements conclus entre les compagnies et le quartier-maître général de l'armée.

La matinée du lundi fut employée à réunir les corps de troupe sur les emplacements qui leur avaient été assignés, et à midi un coup de canon annonçait le commencement de l'action.

Notre intention n'est point de retracer en détail, d'après les comptes rendus aussi nombreux que prolixes de la presse anglaise, les diverses phases et les épisodes du simulacre de combat auquel ont donné lieu l'attaque et la défense du plateau de Portsdown.

le même emplacement, et à la même époque. Le lundi de Pâques (*Easter Monday*) est choisi d'habitude pour les fêtes militaires de ce genre.

(1) « Les chaloupes-canonnières, écrit un correspondant, ajoutaient certainement à la beauté du spectacle; mais là se serait borné leur rôle si la bataille avait été livrée en réalité; elles étaient armées, en effet, de pièces de 7 et de 9 livres desquelles il n'y a pas lieu de s'inquiéter à une distance de 4,000 yards. »

(1) Nous donnons ces effectifs à titre de renseignement; l'effectif réglementaire de chacun de ces bataillons d'infanterie est fixé, par les *Army Circulars* de janvier 1882, à 560 officiers et soldats.

(2) La brigade Clive, forte de 2,400 hommes (6 bataillons d'infanterie), s'est rendue par étapes, en deux journées, le 7 et le 8, de Petersfield à Portsmouth (28 kil.) et a été exercée, chemin faisant, à des applications de service en campagne. Pendant cette marche, les volontaires ont logé chez l'habitant qui fournissait, moyennant une rétribution de 0 fr. 60 par homme, le gîte et la paille de couchage. On s'accorde à reconnaître que les volontaires ont été fort bien accueillis par les habitants des campagnes, qui refusaient le plus souvent l'indemnité à laquelle ils avaient droit.

Nous nous bornerons à reproduire quelques critiques d'un *military correspondent* du *Times*, offrant un intérêt général et empreintes d'une certaine originalité :

« Je crois, écrit-il dès le lendemain de la revue, que les hommes ne visaient pas toujours fort bien, mais ils tiraient du moins sans aucune précipitation. J'ai été témoin de quelques feux de salve exécutés par des compagnies ou des sections ; c'est, à mon avis, une excellente chose. Abattez six hommes à la fois et vous obtiendrez un effet moral beaucoup plus puissant que si vous les aviez tués l'un après l'autre. En outre, le feu de salve donne de l'aplomb aux hommes ; il empêche le gaspillage des munitions et permet à l'officier d'arrêter le feu quand il le juge à propos. J'ai vu une batterie d'artillerie montée, établie, en terrain découvert, à 600 ou 800 yards des tirailleurs ennemis ; dans un combat réel, les servants de cette pièce n'auraient pas été longtemps de ce monde. Les officiers montés demeuraient en selle à très petite distance de l'ennemi ; s'ils avaient été réellement exposés à des projectiles, ces officiers auraient mis pied à terre plus vite qu'ils ne l'eussent désiré.

En règle générale, les hommes ont fait preuve d'intelligence ; ils étaient bien dans la main de leurs chefs et s'entendaient à profiter des abris du terrain. J'ai remarqué toutefois que l'on ne prenait pas suffisamment soin de les faire coucher lorsque le sol ne présentait de couvert d'aucune sorte.

Les tirailleurs manifestaient une certaine tendance à se porter en avant, en longues lignes, sans se presser, au lieu de s'élancer en petits groupes et par bonds successifs. Or, je suis bien convaincu qu'avec un terrain aussi peu accidenté que celui sur lequel on opérait, toute hésitation est nuisible ; le plan d'attaque doit être soigneusement préparé à l'avance, mais ensuite il faut mener rondement l'affaire. Dans nos batailles modernes, les troupes aux prises avec l'ennemi peuvent être soit renforcées, soit dépassées par une seconde ligne ; mais, dans aucun cas, il ne serait possible de les retirer de l'action, sous le feu de l'ennemi. Une troupe engagée de près avec l'adversaire cesse d'être dans la main de son chef, jusqu'au moment où l'ennemi bat en retraite ; on peut alors naturellement l'arrêter, lui faire prendre une formation quelconque et la conduire où l'on veut.

Il faut bien reconnaître que l'on s'est heurté, dans la journée d'hier, à des impossibilités et à des absurdités ; mais ces impossibilités, ces absurdités se reproduisent dans toutes les manœuvres, chez toutes les armées, aussitôt que les deux lignes ennemies se serrent de près et que le feu atteint son maximum d'intensité. La vérité, c'est que l'on cesse d'observer les préceptes de la tactique aussitôt que le tir s'exécute à des distances très rapprochées. J'ajouterai que si l'on ne brûle pas une certaine quantité de poudre, toute vraisemblance disparaît et l'on perd du même coup cette excitation si chère aux troupes, qu'elles soient volontaires ou régulières... »

» ..... On ne doit pas perdre de vue que les formations en ordre dispersé présentent toujours de la difficulté, même pour les meilleures troupes ; nos volontaires peuvent rivaliser avec celles-ci, sous le rapport du zèle, des aptitudes physiques et des qualités militaires proprement dites ; mais ils n'en ont pas moins besoin d'apprendre à fond et d'appliquer sur le terrain les principes sur lesquels reposent les formations d'attaque ; ces formations constituent en effet le but final de toute opération militaire, quelle qu'elle soit.

Si votre armée est rompue à la marche et douée d'une discipline solide, vous arriverez au moment voulu sur le champ de bataille, et avec des hommes pleins de bonne volonté ; cela ne suffit pas encore, et si, lorsque le moment d'agir est venu, vos soldats ne savent pas tirer tout le profit possible de leur discipline et de la puissance de leurs feux, il leur reste encore quelque chose à apprendre. Les volontaires ont fait des progrès si nombreux et si variés, que l'on pouvait s'attendre à les trouver plus ferrés sur l'exécution des mouvements que comporte la tactique du champ de bataille ; intelligents comme ils le sont, ils ne doivent, sur ce point, le céder en rien à d'autres troupes, quelles qu'elles soient. Or, il faut se mettre dans l'esprit que si une marche bien exécutée et un défilé bien correct ont leur prix, ces exercices ne tiennent néanmoins qu'une place secondaire dans le grand jeu de la guerre. »

A deux heures, la sonnerie « Cessez le feu » mettait fin aux manœuvres ; à trois heures et demie, les volontaires commençaient à défiler devant le duc de Cambridge. Le défilé, auquel prirent part seulement l'artillerie et les trois divisions de volontaires, dura une heure ; il fut généralement bon et ne donna lieu à aucune observation qui mérite d'être signalée. Le prince de Galles, portant l'uniforme du 12e bataillon de Middlesex, dont il est colonel honoraire, marchait en tête de ce corps,

Après l'infanterie, un détachement de brancardiers fourni par le corps volontaire des ambulances a défilé avec ses civières. Puis est venue l'artillerie volontaire avec ses pièces traînées, comme d'habitude, par de vigoureux chevaux empruntés à l'agriculture.

Aussitôt après le défilé, les différents corps ont été dirigés sur les gares et embarqués avec ordre et célérité. Il est à remarquer à ce propos que les compagnies de chemins de fer, d'accord avec les autorités militaires, ont pris d'excellentes dispositions pour assurer le prompt transport des troupes :

« Les avis peuvent être partagés, lit-on dans le *Broad Arrow*, en ce qui concerne les opérations militaires de la revue de Portsmouth, mais il y a unanimité à reconnaître les services rendus dans cette journée par les compagnies de chemins de fer. On a dit et répété que si jamais nos côtes se trouvaient menacées, le service des transports constituerait pour le *War Office* une inextricable difficulté ; l'on a insinué que les chemins de fer ne pourraient suffire aux exigences de la situation. On parlait ainsi au moment de la guerre franco-allemande, et plus tard encore, lorsque parut la célèbre brochure de la *Bataille de Dorking*. On pouvait avoir en

partie raison à cette époque; il n'en n'est plus de même aujourd'hui. L'Angleterre possède actuellement les moyens d'assurer le transport de ses troupes. Les compagnies de chemins de fer ont, en effet, disposé leur matériel comme les compagnies de navigation ont organisé leurs steamers, c'est-à-dire en vue du service des transports militaires. Les deux lignes qui relient Londres et Portsmouth ont prouvé le 10 avril qu'elles étaient en état de satisfaire aux exigences de l'administration militaire. Le cas échéant, si l'armée appelée à défendre nos côtes se concentre avec autant de rapidité que les troupes envoyées à l'attaque de Portsmouth, le ministère de la guerre se trouvera délivré d'un sérieux embarras. »

En résumé, si l'on s'en rapporte aux nombreuses appréciations portées sur la revue du 10 avril, on ne peut que constater, comme cela a eu lieu à Brighton en 1880 et 1881 (1), la bonne tenue, l'instruction et la discipline des volontaires, et, si les critiques auxquelles ont donné lieu leurs manœuvres sont fondées au point de vue militaire, il ne faut pas oublier qu'il est bien difficile de donner de la vraisemblance aux mouvements, lorsque les conditions de temps, de terrain, et de fatigue à imposer aux hommes sont renfermées, comme à Portsmouth, dans d'étroites limites.

L'Angleterre pourrait donc compter, au moment du danger, sur cet élément important de ses forces auxiliaires qui atteignait à la fin de 1881 l'effectif imposant de 200,000 hommes *efficients*, c'est-à-dire ayant terminé leur instruction militaire.

Nous terminons ce compte rendu sommaire en reproduisant l'ordre du jour adressé aux troupes à l'occasion de la revue, par le commandant en chef de l'armée :

« Portsmouth, le 10 avril 1882.

« Le field-marshal commandant en chef constate avec une vive satisfaction, chaque fois qu'il passe en revue de nombreux effectifs de volontaires, la parfaite tenue de tous et l'attention soutenue que l'on apporte à l'exécution des manœuvres. Plus de 24,000 volontaires ont pris part aux opérations de ce jour; les manœuvres ont été exécutées avec un soin qui fait le plus grand honneur aux officiers et aux soldats. Le commandant en chef a particulièrement remarqué l'attitude militaire des hommes, leur obéissance absolue aux ordres de leurs officiers, ainsi que le silence observé pendant l'exécution des mouvements. La bonne conduite des volontaires pendant leur séjour à Portsmouth ou dans les environs de cette ville fait réellement honneur à la grande armée nationale à laquelle ils appartiennent, et c'est avec un vif plaisir que S. A. R. le field-marshal prince de Galles a pris part, comme colonel d'un corps de volontaires, aux opérations de cette journée. Le commandant en chef de l'armée félicite le général prince Edouard de Saxe-Weimar des excellentes dispositions qu'il a su prendre et qui ont puissamment contribué au succès de la revue; il adresse également ses félicitations aux officiers généraux, aux brigadiers, aux officiers de l'état-major et de l'armée régulière présents à la revue, qui tous se sont acquittés avec la plus grande capacité de leurs fonctions respectives. »

(43)

NOUVELLES MILITAIRES

ALSACE-LORRAINE

OUVERTURE DE NOUVELLES VOIES FERRÉES. — Les journaux d'Alsace-Lorraine annoncent l'ouverture, à la date du 1er mai 1882, des deux tronçons à une voie de Dieuze à Bénestroff et de Carling à Hargarten-aux-Mines. On espère que le prolongement de cette dernière ligne jusqu'à Thionville sera terminé avant l'hiver prochain.

Le raccordement spécial de la ligne de Sarralbe avec celles de Bitche et de Deux-Ponts, près de Sarreguemines, est à peu près terminé, et l'on ne tardera pas à poser une seconde voie entre Sarreguemines et Sarralbe.

Nous avons eu déjà l'occasion d'appeler l'attention de nos lecteurs sur le développement remarquable donné aux voies ferrées dans le territoire compris entre Metz et les Vosges. Par contre, le réseau alsacien reste à peu près stationnaire; on ne peut signaler que la construction prochaine d'un tronçon assez insignifiant de Guebwiller à Bühl.

AUTRICHE-HONGRIE

MANŒUVRES DU CAMP DE BRUCK EN 1882. — Nous reproduisons, d'après la *Wehr-Zeitung* du 15 avril, le programme des manœuvres du camp de Bruck, qui auront lieu comme d'ordinaire du mois de mai au mois de septembre et seront réparties en cinq périodes, dans lesquelles on réunira successivement, par fractions plus ou moins importantes, les diverses troupes de la garnison de Vienne et des villes environnantes (Presbourg, Comorn, Wiener-Neustadt etc.).

Les manœuvres commenceront le 2 mai; les troupes indiquées ci-après doivent y être convoquées :

Première période (du 2 mai au 3 juin), les 17e, 32e, 38e régiments de ligne et le 7e bataillon de chasseurs, sous le commandement du général-major Hempfling.

Deuxième période (du 4 juin au 7 juillet), les 52e, 58e, 63e régiments de ligne et deux escadrons du 8e dragons, sous le commandement du général-major von Deesy.

Troisième période (du 8 juillet au 9 août), les 34e, 47e, 53e régiments de ligne, le 3e bataillon de chasseurs tyroliens, deux escadrons du 8e dragons, sous le commandement [du général major von Metz.

---

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n° 503.

Quatrième période (du 10 au 25 août), tous les corps d'infanterie qui auront pris part à la troisième période, plus le 4e régiment de réserve, le 25e bataillon de chasseurs, les six escadrons du 8e dragons, et quatre batteries du 10e régiment d'artillerie de campagne. Le camp restera commandé pendant la quatrième période par le général-major von Metz.

Cinquième période (du 26 août au 3 septembre), le 19e régiment de ligne ainsi que les 71e et 72e régiments de réserve appartenant à la 14e division d'infanterie (Presbourg), le 29e régiment de ligne, les 12e et 26e régiments de réserve appartenant à la 33e division d'infanterie (Comorn), deux escadrons du 6e ulans, quatre batteries du 10e régiment d'artillerie de campagne, une compagnie de pionniers et quatre escadrons du train. Toutes ces troupes seront placées sous les ordres du feld-maréchal lieutenant von Franz.

Pendant les trois premières périodes, on exécutera des exercices de compagnie, de bataillon, de régiment et de brigade; pendant les deux dernières, des manœuvres de division. De plus, il y aura, du 23 août au 3 septembre, de grandes manœuvres de cavalerie auxquelles seront convoqués: la 16e brigade de cavalerie (général-major Fricke), 2e dragons et 11e hussards, la 17e brigade de cavalerie (général major Lichtenberg), 14e dragons et 16e hussards, et deux batteries à cheval du 11e régiment d'artillerie de campagne.

—

LES CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES DEMANDÉS AUX DÉLÉGATIONS EN 1882. — La session extraordinaire des Délégations est ouverte depuis le 15 avril. Après deux discours des présidents de chacune des Délégations cisleithane et hongroise, constatant que l'œuvre de la pacification des provinces insurgées était en bonne voie et rendant hommage à la valeur et au dévouement des troupes, le ministre des affaires étrangères, comte Kalnoky, a déposé au nom du gouvernement la demande d'un crédit supplémentaire de 23,733,000 florins destiné à couvrir les dépenses du corps d'occupation de Bosnie, d'Herzégovine et de Dalmatie, du mois d'avril au mois d'octobre inclusivement. Ce crédit supplémentaire se décompose ainsi qu'il suit :

	Florins.
1° Service de la solde	3.003.459
2° Service des subsistances	10.379.251
3° Achat de chevaux	44.922
4° Réparations à l'armement et reconstitution des approvisionnements de munitions	147.700
5° Train	43.466
6° Ouvrages de fortification, construction de casernements et de routes	5.949.000
7° Habillement et équipement	1.771.074
8° Service de santé	945.147
9° Dépenses diverses, telles qu'indemnités de routes, secours alloués aux familles des réservistes mariés, achat de tentes, etc	1.448.981

Malgré l'insistance avec laquelle il a soutenu la demande de crédits, le ministre de la guerre, comte Bylandt, n'a pu obtenir entièrement gain de cause. La délégation cisleithane a bien accepté sans modification le projet gouvernemental, mais la délégation hongroise s'est prononcée pour une réduction de 2,033,000 florins, qui a été définitivement votée à la majorité de 59 voix contre 45, dans la séance plénière tenue le 26 avril. Toutefois, il a été expressément spécifié que la réduction ne devra, en aucune sorte, porter sur le chapitre relatif aux constructions d'ouvrages de fortification, de casernements et de routes.

Si, au chiffre total de 21,700,000 florins ainsi votés, on ajoute les 8 millions accordés par les Délégations au mois de février, on trouve que les dépenses extraordinaires imposées par l'insurrection de la Krivoscie et de l'Herzégovine au gouvernement austro-hongrois monteront, du 1er janvier au 31 octobre 1882, à la somme totale de 29,700,000 florins, c'est-à-dire près de 75 millions de francs.

—

L'INSURRECTION EN DALMATIE ET EN HERZÉGOVINE. — Dans les quinze derniers jours qui viennent de s'écouler, il ne s'est passé aucun fait important de nature à modifier la situation en Herzégovine. Les petites colonnes mobiles envoyées par le général Dahlen ne rencontrent pas de résistance, les habitants commencent à rentrer dans leurs villages, et on n'a plus guère à signaler que des actes isolés de brigandage.

En Dalmatie, les insurgés, que l'on croyait entièrement découragés par leurs échecs successifs, ont de nouveau donné signe de vie. Le 18 et le 19, le général Winterhalder, commandant la 47e division, a dû envoyer des colonnes dans la direction de Pitomna-Rupa, Pistet et Poda, pour déloger les bandes qui s'étaient montrées dans la partie orientale de la Krivoscie, le long de la frontière monténégrine. L'ennemi a été repoussé sur tous les points avec des pertes sensibles, notamment à Pitomna-Rupa, où il a abandonné sur le terrain vingt-six morts ou blessés. Les Autrichiens n'ont eu qu'une dizaine d'hommes hors de combat. La canonnière *Nautilus*, embossée devant Orahovac, a pris part à l'action.

D'après une dépêche du *Serajevski List*, reproduite par la *Neue Freie Presse* du 27 avril, le commandement général de Serajewo a fait paraître une proclamation assurant l'amnistie à tous les fugitifs non coupables de crime de droit commun, qui seront rentrés dans leurs foyers avant le 20 mai.

—

LA COMPOSITION DE L'ARMÉE AUSTRO-HONGROISE AU POINT DE VUE DES NATIONALITÉS. — Nous reproduisons, d'après la *Wehr-Zeitung* du 1er avril, le tableau suivant établi sur les résultats du recensement du 31 décembre 1880; il fait ressortir la composition exacte de l'armée austro-hongroise au point de vue des nationalités (1) :

Nationalités.	Population totale.	Inscrits sur les contrôles de l'armée.
Allemands	10.869.800	238.145
Tchèques, Moraves et Slovaques	6.802.600	166.781
Hongrois	6.471.900	154.271
Ruthènes	3.172.000	78.466
Croates et Serbes	3.040.200	67.570
Polonais	2.839.900	66.722
Roumains	2.635.600	61.593
Slovènes	1.207.900	31,014
Italiens	630.600	7.702
Divers	200.200	352
Total	37.870.700	872.616

EMPIRE ALLEMAND

—

RÉPARTITION DES CADETS PRUSSIENS EN 1882. — Le *Militär Wochenblatt* du 19 avril dernier donne la répartition des cadets prussiens entre les différents corps de troupe.

Sur un nombre total de 170 cadets, sont sortis en qualité de :

(1) Sur ce tableau ne sont portés, ni les officiers, ni les hommes qui figurent sur les contrôles de l'une ou l'autre des deux landwehrs.



	Seconds-lieutenants.	Enseignes.	Caractérisés enseignes.
Infanterie	56	23	60
Cavalerie	4	1	7
Artillerie de campagne.	5	5	2
Artillerie à pied	2	2	2
Génie	1	»	»
Total	68	31	71

En 1881, le nombre total des cadets était de 204; il y a donc une diminution de 34, chiffre relativement considérable.

Peut-être y a-t-il corrélation entre cette diminution et les conditions actuellement moins favorables de l'avancement dont se plaint la *Deutsche Heeres-Zeitung* du 19 avril dernier. Malgré la création des emplois de treizième capitaine et les formations de l'année 1881, on commence à voir comme jadis des seconds-lieutenants d'infanterie ayant plus de dix ans de grade, des premiers-lieutenants nommés depuis plus de neuf ans et comptant de seize à dix-sept années de grade d'officier. Les plus anciens capitaines d'infanterie datent de septembre 1870. On sait que la péréquation de l'avancement existe en Prusse pour les officiers supérieurs de toutes les armes : les plus anciens majors datent actuellement de 1875, les plus anciens lieutenants-colonels de 1877, et les plus anciens colonels de 1876.

Jusqu'en 1860, l'avancement était très lent dans l'armée prussienne et les officiers relativement âgés. La réorganisation de l'armée en 1861, la guerre de 1866 et les formations nouvelles de 1867 avaient considérablement rajeuni le corps d'officiers qui se trouvait, en 1870, dans des conditions remarquables de vigueur. Mais on sait que lorsque les circonstances amènent une brusque accélération dans les conditions d'avancement, une période de ralentissement suit fatalement et les cadres recommencent à vieillir.

—

RÉSULTAT DES DERNIERS EXAMENS POUR LE GRADE D'OFFICIER DE RÉSERVE EN BAVIÈRE. — Dans le n° 548 de la *Revue*, nous signalions, d'après les journaux de l'Allemagne du Sud, l'insuffisance du nombre des officiers de l'armée active en Bavière, et nous faisions remarquer que le désir de combler les vides existants ne conduisait pas à abaisser le niveau des examens qui donnent accès à la carrière d'officier.

Nous relevons, dans les mêmes feuilles, quelques chiffres qui montrent une sévérité plus grande encore dans les examens pour l'obtention du grade d'officier de réserve. Sur 56 volontaires d'un an provenant du régiment d'infanterie du corps (*Leib-Regiment*), 10 seulement ont été considérés comme satisfaisant à toutes les conditions exigées des candidats au grade d'officier dans la réserve. Au 1er régiment d'infanterie, on a admis 6 volontaires sur 24; au 2e d'infanterie, 4 seulement sur 27.

—

EXPÉRIENCES RÉCENTES AU POLYGONE DE L'USINE KRUPP. — CANONS SUR AFFUTS A PIVOT. — OBUS-TORPILLES. — La maison Krupp a fait exécuter, le 29 et le 30 mars, en présence de plusieurs officiers allemands et étrangers, une série d'expériences à son polygone de Meppen. Nous extrayons de divers journaux allemands les renseignements qui suivent au sujet du programme adopté pour ces essais et du matériel qui y a figuré.

Six bouches à feu ont pris part au tir : un canon de 30 c. 5, un canon de 15 c., l'un et l'autre de 35 calibres de longueur; un canon de 8 c., sur affût à pivot et à ressorts, un canon de 15 c. monté sur un affût semblable, un mortier de 21 c., du modèle en service dans l'artillerie allemande, et un canon cuirassé de 15 c. On a exécuté avec le canon de 30 c. 5. des tirs aux vitesses et des tirs de précision. Le canon de 15 c. a servi à des épreuves balistiques semblables; on l'a en outre tiré contre des cuirassés. Les essais relatifs aux autres canons avaient surtout pour objet de mettre en évidence les propriétés de leurs affûts, tandis qu'on expérimentait avec le mortier de 21 c., des shrapnels en acier et des obus-torpilles récemment construits.

La *Gazette de Cologne* du 12 avril attribue une grande importance aux expériences concernant le canon cuirassé (1) et les canons montés sur affût à pivot.

« La première de ces pièces peut amener des transformations considérables dans la fortification des côtes et dans la construction des cuirassements qu'on y emploie. Quant aux autres bouches à feu, elles peuvent ou bien figurer sur les côtes dans les nouveaux dispositifs que l'on y organiserait, ou bien entrer dans l'armement de la flotte : si les conséquences tirées des essais déjà exécutés se confirment, on peut certainement en augurer une révolution complète dans les principes de construction des navires cuirassés..... Le mode d'installation à bord d'un canon monté sur affût à pivot (2) permet de le pointer dans toutes les directions; grâce à l'absence de recul de la pièce, on obtient dans le tir une rapidité notablement plus grande et une précision remarquable. On préférera employer dorénavant, en les montant sur affût à pivot, les canons des plus gros calibres, 30 c. 5, 35 c. 5 et même 40 c., dans des canonnières douées d'une vitesse de 20 à 22 milles marins par heure; grâce à leur rapidité de transport et à leur facilité d'évolution, ces navires pourront entourer les flottes ou les vaisseaux ennemis isolés, et lancer avec sûreté, sans ralentir leur marche, de puissants projectiles pesant jusqu'à 1,700 livres et traversant les cuirasses dont on enveloppe aujourd'hui les grands bâtiments. Le combat des cuirassés chiliens contre le vaisseau à tourelles péruvien le *Huescar* montre combien cette action serait redoutable : cinq projectiles de 300 livres lancés par des canons de 24 c. et pénétrant dans la coque du *Huescar* ont suffi pour mettre hors de combat les trois quarts de l'équipage. La construction et l'armement d'une canonnière dans les conditions indiquées plus haut coûteraient dix fois moins cher qu'une frégate cuirassée; les navires de ce dernier type offrent, en outre, un but très étendu aux coups et ils sont exposés à perdre leur valeur en face de canonnières si manœuvrières et pourvues d'un armement si puissant. »

Les obus-torpilles ont également attiré l'attention du correspondant de la feuille rhénane, qui donne à l'égard des engins de cette nature les renseignements suivants :

« La question des projectiles renfermant une charge d'éclatement puissante et produisant une action analogue à celle des torpilles semble avoir maintenant reçu une solution de deux côtés différents à la fois. Tandis qu'on a tiré à Meppen des obus-torpilles avec le mortier de 21 c., la fonderie de la maison Gruson, à Buckau, près Magdebourg, annonce d'autre part qu'elle vient de construire un nouveau projectile qui n'éclate qu'après avoir pénétré dans le but où ses effets sont semblables à ceux des torpilles.

—

INSTALLATION D'UN CABLE TRANSATLANTIQUE ENTRE L'ALLEMAGNE ET L'AMÉRIQUE. — La *Revue* a parlé, dans son numéro du 16 janvier dernier (543), du tronçon de ligne télégraphique souterraine que l'on construisait, au mois de décembre 1881, entre Emden et Greetsiel. Cette dernière station devait servir de point de départ au câble transatlantique direct que l'on

(1) Voir, au sujet du canon cuirassé de 15 c., la *Revue militaire de l'étranger*, vol. XII, page 280; vol. XIV, page 29, et vol. XVI, page 103.

(2) Voir, au sujet des canons montés sur affûts à pivot construits à l'usine Krupp, la *Revue d'artillerie*, année 1879, vol. XIV, page 499.



avait le projet d'établir entre l'Amérique et l'Allemagne. La *Gazette de Magdebourg* rapporte, dans son numéro du 14, que, d'ores et déjà, cette communication directe est un fait accompli ; c'est le bateau à vapeur *Scotia* qui a immergé la dernière section du câble.

—

EMPLOI DE LA LUMIÈRE ÉLECTRIQUE POUR ÉCLAIRER L'ENTRÉE DES PORTS. — Une correspondance adressée des côtes de la mer Baltique à la *Gazette d'Augsbourg*, et publiée par ce journal dans son numéro du 20 mars, rend compte comme il suit de l'organisation de l'éclairage à l'entrée de la baie de Kiel :

« Les expériences d'éclairage faites à Kiel au moyen de la lumière électrique, en vue d'assurer encore mieux la défense de nos côtes, prouvent une fois de plus que les départements de la guerre et de la marine ne négligent rien pour donner la meilleure organisation possible à tout ce qui peut, sur terre ou sur mer, augmenter la puissance militaire de l'Allemagne. Une commission présidée par le contre-amiral von Wickede va faire des études suivies d'expériences pratiques, dans le but d'obtenir un éclairage aussi complet que possible de l'entrée de la baie de Kiel au moyen de la lumière électrique.

On installera de puissants appareils, d'une part, dans les forts de *Friedrichsort* et *Falkenstein* au nord et, d'autre part, dans les forts *Stosch* et *Korüggen* au sud de la passe ; ces appareils projetteront sur la mer, jusqu'à une distance correspondante à un trajet d'une heure, une lumière tellement intense qu'il sera absolument impossible à une escadre ennemie ou même à des bateaux torpilleurs de profiter de l'obscurité pour forcer l'entrée de la baie et tenter une surprise sur le port. Lors des manœuvres de l'escadre cuirassée que commandait le contre-amiral von Wickede l'été dernier, on a déjà fait sur une grande échelle des expériences d'éclairage de la mer au moyen de la lumière électrique dans le double but de protéger les cuirassés contre les attaques que les torpilleurs peuvent entreprendre dans l'obscurité, et de permettre d'exécuter les manœuvres pendant la nuit comme en plein jour ; ces expériences ont donné les meilleurs résultats. »

ITALIE

LES GRANDES MANŒUVRES EN 1882. — L'*Italia militare* du 26 avril donne quelques indications générales sur les grandes manœuvres qui auront lieu cette année dans l'armée italienne.

L'époque choisie serait, comme l'année dernière, la première quinzaine de septembre.

Il serait formé deux corps d'armée de manœuvre sous les ordres des généraux de division Bertole Viale et Bruzzo.

Pendant une première période de sept jours environ, les corps d'armée manœuvreraient isolément, et ils seraient opposés l'un à l'autre pendant une seconde période de même durée, sous la haute direction du général Cosenz.

Le théâtre probable des opérations serait la partie supérieure du bassin du Tibre.

—

ENGAGEMENTS VOLONTAIRES DES ÉTUDIANTS. — Un projet de loi relatif au recrutement des officiers de complément a été présenté le 26 novembre 1881 par le ministre de la guerre, et le rapport de la commission chargée de l'examiner a été distribué dans la séance de la Chambre du 21 mars dernier. Cette loi sera probablement votée bientôt, si l'on en juge par les conclusions du rapport de la commission et par l'accueil généralement favorable qui lui a été fait au moment même de son dépôt.

En attendant, le ministre a prescrit, par une circulaire du 25 mars dernier, d'accepter dans les corps, en sus du nombre déterminé d'engagés volontaires ordinaires, un nombre *illimité* d'engagés volontaires provenant d'étudiants ayant un certificat de première année d'études dans un lycée ou une institution équivalente. Ces étudiants constitueront, dans la loi future, une des sources du recrutement des officiers de complément.

La mesure prise par le ministre de la guerre a donc pour but de préparer dès à présent une partie des éléments destinés à fournir cette catégorie d'officiers.

RUSSIE

ARMEMENT DE L'ARTILLERIE DE CAMPAGNE. — Dans l'ordre n° 62, en date du 17 mars 1882, le ministre de la guerre a fait connaître les modifications que subira l'armement des batteries de réserve et des batteries de dépôt, lorsque la fabrication du matériel modèle 1877 sera terminée (1).

En *temps de guerre*, chaque brigade de réserve se composera d'une batterie armée de canons de batterie et de trois batteries servant des canons légers, modèle 1877.

Les batteries de dépôt auront également des canons légers, et leur matériel comprendra 8 canons, 9 affûts et 2 caissons.

En *temps de paix*, la première batterie de chaque brigade de réserve recevra des canons de batterie ; les 2e, 3e, 4e, 5e et 6e, des canons légers.

Toutefois, par raison d'économie, l'armement des batteries de dépôt avec du matériel nouveau modèle est pour le moment ajourné ; elles continueront provisoirement à servir, en temps de guerre, soit des canons de 9 livres, soit des canons de 4 livres en bronze, ces deux calibres étant répartis également sur l'ensemble des batteries. En outre, chaque batterie de dépôt recevra une section de canons d'artillerie à cheval, modèle 1877, prélevée sur les réserves actuellement existantes, afin que les hommes puissent s'exercer au service du matériel de ce type et soient en mesure d'être ultérieurement envoyés dans les batteries lourdes et les batteries légères de campagne. Par suite de cette disposition, les 5e et 6e batteries des brigades de réserve du temps de paix, qui, comme on le sait, sont appelées, en cas de mobilisation, à donner naissance aux batteries de dépôt, conserveront, jusqu'à nouvel ordre, leurs canons de 9 livres ou de 4 livres ; elles auront dans leurs magasins, avec ce matériel, les canons d'artillerie à cheval nécessaires pour armer une section par batterie de dépôt.

L'armement définitif des batteries de l'artillerie de campagne avec le matériel modèle 1877 est fixé, comme il suit, pour le temps de guerre :

1° ARTILLERIE MONTÉE

1res, 2e et 3e brigades de la garde, 1re, 2e et 3e — des grenadiers, Brigade des grenadiers du Caucase, Brigades de la ligne nos 1 à 18, nos 22 à 37, et 40e brigade.	1re et 2e batteries : canon de batterie. 3e, 4e, 5e et 6e batteries : canon léger.

19e, 20e, 21e, 38e, 39e et 41e brigades de la ligne.	1re et 2e batteries :	canon de batterie.
	3e et 4e —	canon léger.
	5e et 6e —	canon de montagne.

La 5e batterie de montagne de la 38e brigade a des canons de montagne de 2 pouces et demi, système Baranovski, les autres batteries ont des canons de 3 livres en bronze.

1re brigade du Turkestan.	1re batterie : canon de batterie. 2e et 3e batteries : canon d'artillerie à cheval (2). 4e batterie : canon de montagne de 3 livres.

(1) Voir, au sujet de l'organisation des batteries de réserve et de dépôt, le n° 493 de la *Revue* (1er semestre 1880), page 70, et le n° 516 (2e semestre 1880), page 317.

(2) Les batteries montées, armées de canons d'artillerie à cheval, ont en fait de matériel la même composition que les batteries légères.

2e brigade du Turkestan.	1re et 2e batteries : canon d'artillerie à cheval. 3e batterie : canon de montagne de 3 livres.
Brigade de Sibérie orientale.	1re et 2e batteries : canon léger. 3e batterie : canon de montagne, système Baranovski.
Batterie de Sibérie occidentale : canon léger.	
24 brigades de réserve.	1re batterie : canon de batterie. 2e, 3e et 4e batteries : canon léger.
6 brigades de dépôt à 8 batteries : canon léger.	
Batterie montée d'instruction : canon léger.	

2° ARTILLERIE A CHEVAL

71 batteries à cheval (batteries actives régulières, batteries cosaques, batteries de dépôt, batterie d'instruction).	Canon d'artillerie à cheval.
Batterie à cheval de montagne du Turkestan. Batterie à cheval de montagne de la Sibérie occidentale.	Canon de montagne de 3 livres.

—

DÉMOLITION DES FUSÉES A ÉTAGES POUR SHRAPNELS. — A la suite d'expériences exécutées en 1875 et 1876 (1), l'artillerie russe avait adopté pour ses shrapnels une fusée à deux canaux circulaires superposés, d'une durée de 7 secondes et demie chacun, et à laquelle on avait donné le nom de fusée à étages ou fusée de 15 secondes.

Des ordres ont été donnés dernièrement pour que les fusées de ce modèle soient mises hors de service et remplacées par des fusées de 7 secondes et demie; dans tous les dépôts d'artillerie ayant des approvisionnements de fusées à étages, la composition fusante des deux canaux sera brûlée et les corps de fusée classés aux vieux métaux.

Des mesures analogues seront prises à l'égard des appareils de percussion qui n'auraient pas été renfermés dans des caisses à clôture hermétique et aussi à l'égard de ceux qui, bien qu'ayant été conservés dans des caisses de cette sorte, porteraient des traces de détérioration. Ceux des caisses hermétiques qui seraient reconnus indemnes serviraient ultérieurement pour des fusées de 7 secondes et demie.

La raison de cette mesure doit être attribuée au fonctionnement vicieux de la fusée de 15 secondes dans le tir des shrapnels : les ratés ont été nombreux; la vitesse de combustion s'est montrée fort irrégulière, en sorte que les points d'éclatement présentaient des écarts considérables avec les indications données par les tables. L'épreuve des fusées mises de côté pour être examinées avait au surplus fait ressortir que, pour la plupart d'entre elles, la composition avait subi de graves altérations.

—

UN NOUVEL APPAREIL DE NAVIGATION AÉRIENNE. — Dans son n° 548 la *Revue* a fait mention des expériences d'aérostation que l'on poursuit en Allemagne depuis quelque temps. Cette question est de même actuellement l'objet d'études en Russie. Voici, en effet, ce que rapportait à ce sujet la *Deutsche Heeres-Zeitung* du 15 mars dernier :

« Le professeur Baranovski, aéronaute russe, a construit dernièrement un appareil de navigation aérienne dont la forme est tout à est analogue à celle d'un oiseau. Cet appareil consiste en un cylindre, dans lequel on a ménagé l'espace nécessaire pour installer une machine à vapeur et en faire commodément le service ; deux personnes peuvent y prendre place. On a fixé deux roues sur les côtés de l'appareil et une à l'arrière; elles sont semblables à des ailes de moulin à vent; c'est leur rotation rapide qui détermine le mouvement de l'aérostat, soit verticalement, soit horizontalement. A une extrémité du cylindre se trouve un prolongement ayant la forme d'une rame et jouant le rôle de gouvernail pour assurer la direction du système. Deux ailes placées de chaque côté du cylindre frappent l'air vigoureusement, et ont pour effet de déterminer tout d'abord un mouvement d'ascension et de maintenir ensuite tout l'appareil en l'air. Afin d'économiser le combustible de la machine à vapeur, on peut aussi employer une voile.

Pour que cet aérostat puisse s'élever, il faut qu'il coure d'abord sur le sol pendant un certain temps; aussi est-il pourvu de roulettes qu'on laisse en arrière dès que l'appareil commence à voler. La tête mobile de l'oiseau, auquel ressemble le système, est organisée de façon à régler l'entrée de l'air nécessaire à la respiration des hommes et à la combustion dans le foyer qui assure le fonctionnement du moteur à vapeur. Le principe de ce nouvel aérostat semble avoir beaucoup d'analogie avec celui de l'appareil de M. Baumgarten, que l'on a récemment essayé à Charlottenburg. Les expériences faites sur un petit modèle, construit d'après le système du professeur Baranovski, ont donné des résultats excellents. »

(1) Voir la *Revue d'artillerie*, tome X, page 359.

SUISSE

COURS DE RÉPÉTITION DE LA LANDWEHR. — La loi du 7 juin 1881 sur les exercices de la landwehr (1) reçoit, cette année, sa première application.

Dans chacun des Ier, IVe, Ve et VIIe arrondissements de division, c'est-à-dire dans les arrondissements où il n'y a pas d'exercices pour l'infanterie de l'élite, six bataillons d'infanterie de la landwehr sont désignés pour prendre part, à des époques diverses, aux cours de répétition. Ces cours ont régulièrement une durée de dix jours pour les cadres et de six jours pour les hommes, y compris l'arrivée et le départ.

Le programme d'instruction élaboré par le chef de l'infanterie comprend les matières suivantes.

Pour le cours des cadres :

Ecole du soldat	10 heures.
Service intérieur	2 —
Connaissance de l'arme	4 —
Service de garde	2 —
Service de la sûreté	4 —
Ecole de compagnie et de tirailleurs	6 —
	28 heures.

Pour les hommes :

Ecole du soldat	10 heures.
Service intérieur	3 —
Connaissance de l'arme	4 —
Ecole de compagnie et de tirailleurs	8 —
Service de sûreté	4 —
Ecole de bataillon et combat du bataillon	5 —
Tir à la cible	6 —
	40 heures.

Il est alloué, pour le tir à la cible, vingt cartouches par homme.

La *Revue militaire suisse* du 15 avril rend compte de la convocation qui a eu lieu, du 20 ou 30 mars dernier, du bataillon de carabiniers n° 1 à Yverdon, et du bataillon de fusiliers n° 1 à Bière. D'après cette Revue, les résultats obtenus pour les deux bataillons auraient fait concevoir les meilleures espérances sur le bon effet à attendre de la nouvelle loi.

C'est sur le tir seulement que l'instruction aurait laissé à désirer. Le commandant du bataillon de fusiliers n° 1 aurait reconnu la nécessité d'y consacrer un peu plus de temps, et d'augmenter l'allocation des cartouches.

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, nos 525 et 530 (1881).

Le Gérant : F. LEGRAS.

Paris. — Imp. SCHILLER, 10 et 11, Faubourg-Montmartre.

REVUE MILITAIRE

RÉDACTION
231, BOUL^d SAINT-GERMAIN, 231
État-major général du Ministre.
(Deuxième bureau)

DE L'ETRANGER

Paraît le 1er et le 16 de chaque Mois

ADMINISTRATION
152, RUE MONTMARTRE, 152
Prix de l'abonnement
12 fr. par AN

N° 551 — **16 MAI** — **1882**

SOMMAIRE

LE CHEMIN DE FER BERLINOIS

—

Dans les premiers jours du mois de février dernier, il s'est passé à Berlin un fait qui eut peu de retentissement en dehors de l'Allemagne, mais qui nous semble cependant ne pas devoir rester inaperçu. Nous voulons parler de l'inauguration du chemin de fer urbain berlinois (*Berliner Stadtbahn*).

Ce chemin n'est pas seulement destiné, comme tant d'autres lignes métropolitaines, à satisfaire aux besoins toujours croissants de la circulation dans une grande ville; il doit jouer un rôle tout particulier et d'une grande importance. La presse allemande a eu soin de nous en avertir. « La gare centrale de la rue Frédéric, écrit un journal politique (1), est un des centres de la puissance de la Prusse et de l'Empire; si l'on considère les lignes qui partent de ce point pour rayonner ensuite en zigzags, on ne peut s'empêcher de songer aux foudres entre les mains de Jupiter. Le dieu peut envoyer ses éclairs à droite et à gauche... »

On n'avait certainement pas besoin d'un avis aussi nettement donné pour penser qu'une ligne de 11 kilomètres, dont l'établissement a coûté plus de soixante et onze millions de francs (2), n'avait pas exclusivement pour objet de remplacer avantageusement une fraction quelconque du réseau des tramways berlinois.

(1) *Gazette nationale* du 7 février 1882.

(2) D'après le *Journal de l'association des administrations de chemins de fer allemands*, numéro du 23 janvier 1882.

Les journaux allemands ont répété que cette ligne de jonction, avec laquelle communiquent toutes les voies qui ont accès à Berlin, pouvait accélérer d'un jour la mobilisation et la concentration stratégique de l'armée allemande. Il n'est pas nécessaire d'insister sur les conséquences d'un pareil résultat, obtenu pendant la période critique durant laquelle heures et minutes ont leur importance; mais il est fort regrettable que les auteurs d'une affirmation aussi grave se contentent de dire qu'ils s'appuient sur de sérieuses autorités militaires; il eût été intéressant de voir sur quelles données pratiques on se base et dans quelle hypothèse on se place pour justifier cette assertion. Nous essaierons de combler cette lacune, sans avoir la prétention d'épuiser le sujet. Et d'abord, quelques données positives sur les conditions du tracé et sur la physionomie de la *Stadtbahn*.

On sait que l'une des principales tâches assumées par la Prusse depuis la constitution du nouvel Empire a été de coordonner, de rectifier et de compléter le réseau de ses voies ferrées. L'état de morcellement de l'Allemagne avait empêché que les chemins de fer de ce pays fussent construits tout d'abord d'après un plan d'ensemble nettement arrêté. Les défauts originels ont été réparés en grande partie, et le réseau allemand est aujourd'hui un des plus complets qui existent.

Avec la fortune de la Prusse grandit celle de Berlin. Cette ville tend à devenir la grande capitale germanique; elle éclipse les autres capitales de l'Allemagne, qui paraissent descendre au rang de simples résidences. Des raisons de tout ordre la désignaient comme future tête de ligne de toutes les grandes voies du nouvel Empire; on n'a rien négligé pour arriver à ce résultat, et dès maintenant, onze lignes principales

partent de Berlin et rayonnent dans toutes les directions. Huit de ces chemins sont à double voie sur tout leur parcours; ce sont ceux de Hambourg, de Lehrte-Hanovre-Dusseldorf, de Wetzlar-Metz, de Magdebourg-Cologne, de Anhalt (vers Halle-Francfort et Riesa-Prague), de Breslau, de Kœnigsberg (ligne de l'Est) et de Stettin. Les trois autres chemins, ceux de Stralsund (ligne du Nord), de Cottbus et de Dresde, n'ont qu'une voie; toutefois, les deux derniers possèdent une double voie aux abords de la capitale. Nous ne faisons pas entrer en compte le chemin de fer militaire, simple impasse qui s'unit. aux abords de Berlin, avec la ligne de Dresde, en conservant cependant une petite gare particulière.

Tous ces chemins, sauf le Berlin-Wetzlar, possèdent à l'intérieur de la ville une gare spéciale, plus ou moins vaste. Il existe en outre, dans la banlieue, quelques gares de triage. Le rachat successif d'une grande partie du réseau a mis ou va mettre aux mains de l'Etat la plus grande partie des gares de la capitale; dans un intérêt d'économie et de simplification de service, on a cessé de se servir de la gare du Nord; on va abandonner celle de l'Est; il est possible que celles de Dresde et de Lehrte subissent plus tard le même sort. Mais les installations n'en continuent pas moins à subsister et tant qu'elles existeront, on pourra, ce nous semble, les utiliser avantageusement au moment d'une guerre.

En 1870-1871, les différentes lignes ayant accès à Berlin ne communiquaient entre elles que d'une façon assez précaire, au moyen d'un chemin de fer de ceinture intérieure, établi presque partout au niveau du sol et coupant ou longeant des voies fréquentées. Depuis la dernière guerre, cette ligne a été remplacée par une autre, que l'on construisit dans de meilleures conditions. Le croquis de la page 275 montre l'agencement du réseau ferré dans la capitale allemande. (Dans l'intérêt de la clarté, on a représenté les différentes lignes par un seul trait, quel que soit le nombre de leurs voies. L'échelle employée est le 1/100000e).

Le nouveau chemin de ceinture (*Ringbahn*) se tient à une distance moyenne de quatre à six kilomètres du centre de la ville; il est pourvu de deux voies au moins sur tout son parcours et d'un plus grand nombre sur quelques tronçons. Des raccordements le mettent en communication avec toutes les lignes qui accèdent à Berlin; il offre donc une grande analogie avec la ligne de ceinture intérieure de Paris.

Il n'existe pas autour de Berlin un chemin de fer de grande ceinture comparable à celui qui se dessine autour de la capitale française. On peut toutefois utiliser au besoin un ensemble de voies transversales, qui constituent une deuxième ceinture pouvant rendre à peu près les mêmes services que les lignes françaises passant par Rouen, Amiens, Romilly, Orléans et Rouen. Mais ces chemins de fer, distants de quatre-vingts à deux cents kilomètres de Berlin et assez peu directs dans la partie nord-ouest, ne peuvent détourner la portion la plus considérable du grand transit qui se fait par la *Ringbahn* et surcharge cette ligne. En cas de mobilisation, les inconvénients de cette situation se seraient certainement fait sentir.

L'établissement du chemin de fer urbain berlinois améliore singulièrement l'organisation du réseau, en offrant de l'ouest à l'est une communication directe, et exempte des nombreux inconvénients inhérents à l'emploi d'une ligne de ceinture. Les trains militaires peuvent être dirigés de Cologne ou de Mayence sur Posen ou Kœnigsberg, en traversant Berlin tout aussi facilement que la plus petite station du réseau.

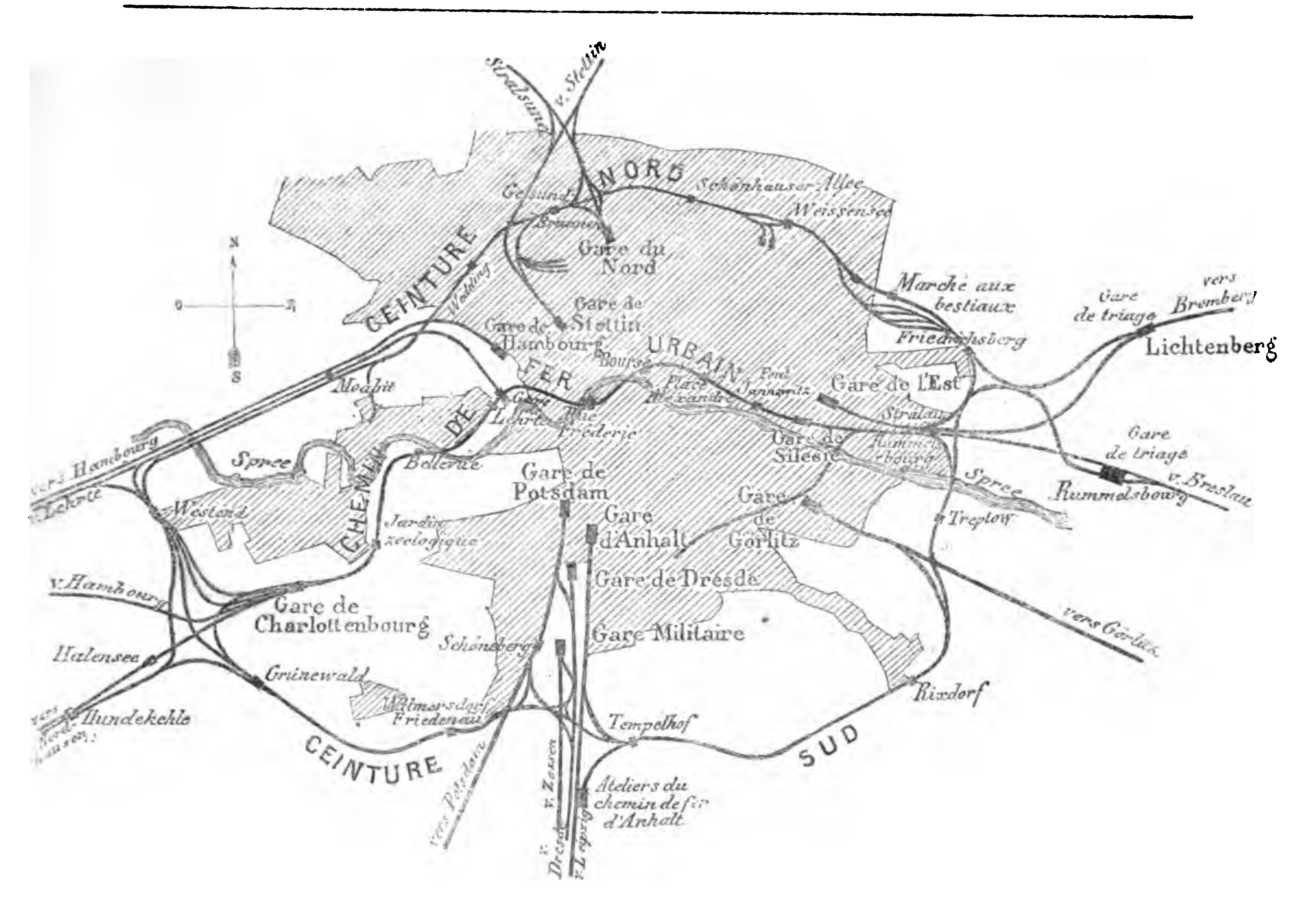
Le chemin de fer urbain coupe Berlin de l'ouest à l'est; il forme le prolongement direct de la ligne Berlin-Wetzlar-Metz et vient aboutir dans la gare de Silésie, à l'extrémité orientale de la ville. Il possède quatre voies, dont les rails ont l'écartement normal des chemins allemands. Les deux voies septentrionales sont destinées au trafic local; les deux voies méridionales serviront au transit. Les deux voies septentrionales, reliées directement aux deux extrémités de la ligne urbaine avec le chemin de ceinture (section Nord et section Sud), ont des raccordements spéciaux avec les lignes de l'Est, de Silésie, de Wetzlar, de Magdebourg, de Lehrte-Hanovre, de Hambourg et de Dresde. Cette disposition a pour but d'amener directement jusqu'au centre de la ville les trains de ceinture et les trains de banlieue des lignes précitées. Il en résulte que les trains militaires arrivant de ces différentes directions peuvent utiliser les deux voies septentrionales du chemin de fer urbain.

Les deux voies méridionales, destinées au transit, possèdent des raccordements directs avec les grandes lignes de l'Etat arrivant de l'est et de l'ouest (Kœnigsberg, Posen-Breslau, Hanovre-Cologne, Wetzlar-Metz, Magdebourg), ainsi qu'avec la ligne de Hambourg; elles communiquent aussi avec la ligne de Dresde par l'intermédiaire du chemin de ceinture. Les raccordements directs des voies méridionales avec les deux premières lignes aboutissent à la gare de Silésie; ceux des autres lignes se font à Charlottenbourg.

Les quatre voies du chemin métropolitain longent à peu près le cours de la Sprée, qu'elles traversent trois fois. La longueur totale de la ligne, sans les raccordements divers, est de 11,260 mètres. La voie comprend 57 0/0 de lignes droites et 43 0/0 de courbes; les quatre cinquièmes de la longueur sont en paliers, un cinquième est en rampes. Le rayon minimum des courbes descend à 280 mètres; la rampe maximum atteint 1/125. La vitesse maximum des trains est fixée à 45 kilomètres à l'heure.

La voie presque tout entière repose sur un viaduc composé d'une série de voûtes; l'extrémité occidentale seule est établie sur un remblai ordinaire; on traverse la Sprée et les rues de Berlin au moyen de ponts métalliques. Il n'existe pas de passage à niveau; tous les chemins qui croisent la ligne passent sous la voie. Il résulte de cette disposition que les stations situées dans l'intérieur de la ville se composent de deux étages: un étage supérieur au niveau de la voie et un étage inférieur au niveau du sol.

Nos lecteurs se rendront facilement compte de l'as-



pect général du chemin de fer berlinois en se remémorant la portion du chemin de fer de Vincennes située à l'intérieur de Paris, ou bien la partie du chemin de ceinture comprise entre Auteuil et Grenelle; ils devront toutefois se représenter une plate-forme et des travaux d'art deux fois plus larges.

Après avoir ainsi esquissé le tracé et la construction de cette voie magistrale, essayons de voir les services qu'elle peut être appelée à rendre.

Nos voisins se plaisent à établir un parallèle entre Paris, la ville qui, fière et timide à la fois, s'enveloppe d'une double et triple ceinture de fortifications, et Berlin, la capitale allemande, ouverte largement pour donner passage aux grandes voies qui permettront à ses armées de se concentrer avec la rapidité de la foudre,

Ils aiment aussi à pousser plus loin la comparaison et à souligner les tendances actuelles des militaires allemands, qui attendent tout d'une offensive aussi prompte que vigoureuse, tandis que les Français, abrités par leurs lignes de défense et rangés derrière leur *muraille de Chine*, se disposeraient à recevoir passivement le choc. Quoi qu'il en soit de ces tendances, on s'accorde, de part et d'autre, à reconnaître les avantages d'une concentration rapide. Le chemin de fer berlinois ayant précisément pour but de favoriser cette rapidité de concentration, il est utile d'examiner dans quelle mesure il peut contribuer à conduire au résultat.

Si l'on jette les yeux sur une carte de l'Europe centrale, on est frappé de l'étranglement produit par la Bohême dans la forme générale du territoire de l'Empire allemand. Les voies de communication entre la frontière sud-ouest et la frontière orientale de l'Empire viennent toutes passer dans l'espace, relativement étroit, compris entre la Baltique et les montagnes de la Lusace.

En 1870-71, les transports stratégiques de l'orient à l'occident de l'Empire ne pouvaient s'exécuter que par les lignes de Dresde à Breslau et de Hambourg à Stettin et Dantzig, ou bien par les chemins de fer venant de Stettin, Kœnigsberg, Posen et Breslau converger à Berlin, pour diverger ensuite vers Magdebourg, Halle ou Leipsig. A Berlin, ces lignes ne communiquaient entre elles, nous l'avons dit, que par un chemin de ceinture assez médiocre. Ces voies de transport, malgré leur imperfection, ont suffi pour effectuer en temps opportun la concentration des armées allemandes; mais il faut remarquer que les circonstances contribuèrent singulièrement à masquer les défauts du réseau. On sait, en effet, que

des quatre corps stationnés vers la frontière russe (Ier, IIe, V^e et VIe), un seul, le Ve, était compris dans l'ordre de bataille primitif des armées destinées à combattre la France. Le Ve corps fut transporté par Gœrlitz et Leipsig à Landau, qu'il atteignit du 27 juillet au 3 août. Les trois autres corps, Ier, IIe et VIe, restèrent provisoirement en Allemagne. Les Ier et IIe corps furent amenés par chemin de fer à Berlin et aux environs de cette ville, tandis que le VIe se concentrait à Gœrlitz et à Breslau. Ces trois corps ne furent transportés sur le théâtre des opérations qu'après le gros de l'armée, et quand les voies furent libres. Ils ne tardèrent pas, du reste, à entrer en ligne; le VIe corps commençait à débarquer à Landau le 4 août; le Ier corps était presque en entier à Birkenfeld et à Kaiserslautern le 5 août et prenait une grande part à la bataille de Borny, le 14 août (1), tandis que le IIe corps, concentré à Berlin du 26 au 31 juillet, apparaissait à Neunkirchen le 9 août et atteignait, le 18 août au soir, le champ de bataille de Gravelotte.

Cette fraction notable des armées allemandes arriva donc en temps opportun; mais il n'en est pas moins évident qu'il eût été impossible de la transporter plus rapidement et qu'en présence d'un ennemi plus nombreux et mieux préparé, l'on aurait eu peut-être à regretter son absence dans une action décisive.

Depuis la guerre, on a multiplié les voies de concentration vers la frontière occidentale; nous ne nous proposons pas d'examiner en ce moment les résultats atteints dans cette direction; nous désirons seulement faire ressortir ce fait, que l'augmentation du nombre des lignes se dirigeant vers le sud-ouest appelait nécessairement la création de voies nouvelles traversant l'étranglement existant sur le méridien de Stettin. Une autre considération devait aussi pousser à créer des débouchés plus nombreux sur cette portion de territoire : Si les Allemands engagés en France avaient été obligés de reporter rapidement une partie de leurs forces vers la frontière orientale de l'Empire, ils pouvaient atteindre facilement Dresde et Berlin; mais à partir de ces points, les transports devenaient plus précaires et l'on était en présence d'un aléa sérieux, si l'on voulait concentrer rapidement une armée considérable à Breslau ou à Posen.

L'on construisit donc les lignes de Halle et de Leipsig à Posen par Guben et à Glogau par Sorau, puis celle de Wittenberg à Kohlfurt, qui donne un nouveau débouché vers Breslau. Il convient de remarquer que ces chemins ne sont encore pourvus que d'une seule voie. On construisait en même temps la nouvelle *Ringbahn* berlinoise, et, à dater de l'achèvement de ces lignes, l'Allemagne pouvait disposer de six grandes lignes allant de l'ouest à l'est :

1° Hambourg, Stettin, Dantzig;

2° Hanovre ou Wetzlar, partie nord du chemin de ceinture de Berlin, Custrin, Bromberg (ou Posen par Kreuz);

3° Magdebourg ou Halle, partie sud du chemin de ceinture de Berlin, Francfort-sur-Oder, Posen;

4° Halle, Cottbus, Glogau, Posen (ou Breslau);

5° Leipsig, Kohlfurt, Lauban, Hirschberg, Breslau;

6° Dresde, Liegnitz, Breslau (et Posen).

Toutes ces lignes n'ont pas la même valeur; les première, quatrième et cinquième sont généralement à voie unique; il en est de même de la plupart des tronçons des autres lignes situés à l'est de l'Oder.

Le chemin de fer berlinois est venu améliorer cette situation, non pas précisément en augmentant le nombre des lignes transversales disponibles, mais en permettant d'user plus largement des chemins ayant leur tête de ligne à Berlin, ce qui est d'autant plus avantageux que ces chemins ont presque tous une double voie.

On peut, en effet, se représenter la ligne de ceinture et la ligne métropolitaine comme équivalant à quatre chemins indépendants, allant de l'ouest à l'est; ces quatre chemins, tous à double voie, sont constitués par la *Ringbahn* nord, les deux voies septentrionales de la *Stadtbahn*, les deux voies méridionales de la même ligne et par la *Ringbahn* sud. Or, quatre lignes venant de l'est convergent à Berlin : ce sont celles de Stettin-Dantzig, Custrin-Kœnigsberg, Francfort sur Oder-Posen (ou Francfort-Breslau) et Cottbus-Glogau-Posen (ou Breslau); pareil nombre de chemins se dirigent vers l'ouest et le sud-ouest : ce sont ceux de Hanovre, Wetzlar, Magdebourg, Halle. Les lignes orientales et les lignes occidentales peuvent donc être considérées, grâce à la *Ringbahn* et à la *Stadtbahn*, comme formant quatre lignes continues traversant Berlin d'une façon complètement indépendante. Les quatre chemins de l'ouest et du sud-ouest sont à double voie jusqu'à la frontière; parmi ceux de l'est et du sud-est, deux seulement offrent une double voie continue : ce sont ceux de Berlin à Custrin et Eydtkuhnen et de Berlin à Francfort-sur-Oder et Breslau. La ligne de Stettin-Dantzig a deux voies jusqu'à Stargard, tandis que celle de Cottbus est réduite à une seule voie au delà de la banlieue de Berlin.

Nous ne faisons pas entrer en ligne de compte le chemin de Hambourg, qui ne peut servir qu'au transport des troupes destinées à la défense des côtes ou bien à la concentration des troupes du IXe corps vers les frontières de l'est ou du sud-est; nous ne faisons pas non plus mention du chemin de fer du Nord (Berlin-Stralsund), ni de la ligne directe de Dresde, dont la valeur stratégique ne peut être augmentée par l'existence du chemin de fer berlinois.

Nous avons dit qu'avant de posséder la *Stadtbahn* les Allemands disposaient de six grandes lignes indépendantes allant de l'ouest à l'est de leur Monarchie; dans notre calcul, le nœud de Berlin ne figurait que

(1) Une batterie de ce corps arriva même sur le champ de bataille de Forbach, le 6 août. Elle venait directement de Kœnigsberg et débarquait à Neunkirchen, lorsque son capitaine apprit qu'une action venait de s'engager au sud de Sarrebruck. Cet officier n'hésita pas à marcher au canon et il accéléra sa marche de telle sorte qu'à six heures un quart du soir, il annonçait son arrivée sur le champ de bataille. C'est un exemple remarquable d'initiative et de fidélité au grand principe : *marcher au canon.*

pour deux lignes : *Ringbahn* nord et *Ringbahn* sud. Nous venons de voir que, grâce à la *Stadtbahn*, le nœud de Berlin équivaut à quatre lignes transversales indépendantes; il ne faudrait pas cependant en inférer que l'on peut disposer actuellement de huit grandes lignes allant du Rhin à la frontière russe.

En effet, une des lignes partant de Berlin, celle de Stettin-Dantzig, se confond, à partir de Stettin, avec la ligne de Hambourg à Stettin et Dantzig; ce n'est donc pas un chemin à ajouter aux six que nous avons énumérés. Il y a néanmoins progrès, puisque la traversée de Berlin permet aux transports venant de la frontière occidentale d'éviter le détour considérable par Hambourg et le Mecklembourg et que l'on peut en outre profiter d'une double voie jusqu'à Stettin et Stargard, tandis que les chemins mecklembourgeois sont à voie unique.

De même, la ligne de Berlin à Cottbus fait double emploi, à partir de cette dernière ville, avec la ligne transversale de Halle à Glogau. Il faut toutefois remarquer que l'on peut utiliser le tronçon de Cottbus à Bentschen, qui rejoint dans cette dernière station la ligne directe de Francfort-sur-Oder à Posen. Ces deux chemins n'ayant qu'une voie ne peuvent rendre que des services limités.

Depuis l'établissement du chemin berlinois, l'Allemagne dispose donc, comme auparavant, de six grands chemins indépendants, allant de l'ouest à l'est, mais d'un meilleur rendement, savoir :

1° Hambourg ou Berlin à Stettin et Dantzig ;

2° Berlin à Kœnigsberg ;

3° Berlin à Posen ;

4° Halle ou Berlin à Glogau et de là à Posen ou Breslau ;

5° Leipsig à Breslau ;

6° Dresde à Breslau,

auxquels on peut ajouter la ligne incomplète de Berlin à Bentschen par Cottbus.

Nous ne parlons pas des terminus possibles de ces lignes vers le Rhin, l'existence des nœuds importants de Berlin, Halle et Leipsig permettant de faire les combinaisons les plus variées, qui peuvent être encore multipliées par les points de croisement situés plus à l'ouest (1).

Après ces indications générales sur le réseau qui fait communiquer l'ouest avec l'est de l'Empire, il convient de rechercher les circonstances dans lesquelles le chemin de fer berlinois et ses différents débouchés peuvent être utilisés le plus avantageusement.

Dans le cas d'une concentration vers la frontière occidentale, les seuls corps d'armée qui pourraient se servir du nouveau tracé sont ceux stationnés au delà de Berlin, c'est-à-dire les Ier et Ve, une fraction du IIe et, à la rigueur, le VIe, qui ferait dans ce cas un large détour. Sans entrer dans l'étude détaillée du rendement des chemins allemands, rappelons-nous qu'en 1870 trois corps d'armée seulement n'ont pas été compris dans les premiers transports et ont dû attendre que les voies fussent libres ; ces corps étaient précisément les Ier, IIe et VIe. Or, depuis cette époque, deux grands chemins nouveaux ont été ajoutés aux voies anciennes ; ce sont :

1° Berlin-Wetzlar-Metz ;

2° Hambourg-Venlo (appelé primitivement Paris-Hambourg).

L'écoulement sera donc beaucoup plus rapide à l'avenir qu'il ne le fut en 1870, et l'on peut admettre que l'adjonction de deux lignes nouvelles, sans compter les nombreuses améliorations apportées au réseau, permettrait d'activer la concentration générale et de transporter les trois corps d'armée orientaux dans le même délai que le reste de l'armée.

Nous ne voulons pas dire que l'armée allemande de première ligne ne comprendra que les dix-huit corps d'armée et demi du pied de paix mobilisés. On se rappelle qu'en 1870 un certain nombre de divisions de réserve furent rapidement organisées ; depuis cette époque, le jeu naturel des lois militaires, leur application à tous les Etats allemands, l'organisation du landsturm et les nouvelles formations de l'année 1881 ont augmenté dans des proportions énormes les ressources mobilisables. La *Revue* a souvent attiré sur ce point l'attention de ses lecteurs ; elle aura encore l'occasion de revenir sur un sujet aussi intéressant. La presse allemande parle couramment de vingt-quatre à vingt-six corps d'armée ; nous croyons que ces chiffres peuvent être dépassés. Il se peut qu'une grande partie des formations de réserve de campagne ne soit pas organisée en corps d'armée et que l'on crée des divisions de réserve comme en 1870; il n'en est pas moins certain que les armées de campagne dont l'Allemagne disposera à l'avenir seront infiniment plus considérables que celles qu'elle mit en ligne au début de la dernière guerre. Mais dans cette étude purement objective, nous ne considérons que la fraction destinée à donner le premier choc, à ouvrir la brèche que les nombreuses troupes des échelons suivants viendront occuper et élargir.

Revenons donc à l'itinéraire probable des troupes composant le premier échelon, c'est-à-dire des corps d'armée du temps de paix mobilisés.

Le VIe corps suivrait le XIIe dans son mouvement, ou bien se servirait à peu près des mêmes voies que le Ve en 1870 ; le Ve passerait par Berlin, s'il n'utilisait pas les voies directes de Posen vers Halle ou Leipsig. Le Ier traverserait presque nécessairement Berlin ; enfin, le IIe pourrait prendre cette direction, ou l'éviter complètement, en gagnant Hambourg par les chemins poméraniens et mecklembourgeois.

Il semble donc que le chemin de fer berlinois ne sera utilisé pendant la période de concentration que par le Ier corps et peut-être par tout ou partie des IIe et Ve. Sans doute, il rendra de grands services pour les transports de chevaux venant de la Prusse orientale, pour l'expédition des renforts, les évacuations, etc. ; mais son rôle, en cas de concen-

(1) Les cartes spéciales du réseau des chemins de fer allemands ne sont pas rares ; quelques-unes sont assez exactes. La *Revue* a soin d'indiquer, dans ses *Nouvelles militaires*, les principales ouvertures de lignes, ce qui permet à ses lecteurs de tenir leurs cartes constamment au courant.

tration vers la frontière française, n'en restera pas moins secondaire, puisqu'il n'accélère les transports stratégiques dans notre direction que pour une fraction relativement faible de l'armée allemande. Il faut donc croire que ceux qui parlent d'une accélération d'un jour due au chemin de fer berlinois n'ont pas en vue une concentration à la frontière française.

Si l'on projetait des transports stratégiques considérables vers la Silésie, pour envahir la Bohême dans la même direction qu'en 1866, la *Stadtbahn* pourrait servir au passage des IXe, X^e, IVe, VIIe et peut-être des XIe et VIIIe corps. Son rôle serait alors plus considérable que dans le cas précédent; mais l'hypothèse dans laquelle ce chemin paraît appelé à jouer un rôle d'une grande importance est celle d'une concentration à la frontière russe, que cette concentration se fasse dans la Prusse orientale, qu'elle ait lieu vers Posen ou vers Breslau, ou simultanément sur plusieurs de ces points.

Six lignes, nous l'avons vu, peuvent contribuer aux transports stratégiques dans la direction de Posen ; on n'en aurait pas autant à sa disposition vers Breslau et encore moins vers la Prusse orientale; mais cette situation se transformera prochainement. Depuis quelques années, de nombreuses lignes se construisent dans les parties du territoire allemand qui avoisinent la Russie; des lignes non moins nombreuses sont en projet, tandis que de l'autre côté de la frontière les chemins de fer sont très rares, et absolument insuffisants pour permettre une concentration rapide et une offensive énergique. A ces inconvénients s'ajoute, du côté moscovite, celui de la différence d'écartement des rails sur les deux rives de la Vistule.

Aussi peut-on penser que l'organisation très supérieure du réseau ferré de l'Allemagne met à la discrétion de cette puissance la partie de la Pologne située sur la rive gauche de la Vistule, peut-être même toute la Pologne, moins les places fortes. Il semble même possible que les armées russes n'aient pas le temps nécessaire pour se concentrer sur la Vistule, et soient forcées de se réunir fort en arrière vers la haute Wilija, ou même sur la Duna.

Dans un duel germano-russe, tous les avantages d'une concentration rapide seraient assurés à l'Allemagne, et ces avantages se chiffreraient non par heures, mais par un certain nombre de jours. Le chemin de fer berlinois contribue certainement à accentuer cette supériorité, mais il ne l'a pas créée ; elle existait antérieurement à l'établissement de cette ligne et si la *Stadtbahn* accélère réellement d'un jour la concentration de l'armée allemande, comme l'affirment les *autorités militaires* qui ont bien voulu faire leurs confidences aux journaux d'outre-Rhin, il semble que la physionomie des débuts d'une guerre germano-russe ne serait pas sensiblement changée par suite d'une avance supplémentaire de vingt-quatre heures.

Il est toutefois une hypothèse dans laquelle le chemin de fer berlinois jouerait un rôle capital ; cette hypothèse, qui préoccupe souvent la presse militaire allemande, est celle d'une coalition contre le nouvel Empire (1). Tout en admettant à peu près comme un axiome que, dans un duel contre l'une des trois grandes puissances limitrophes, le succès des armes allemandes serait assuré, on envisage le cas où la Prusse aurait à combattre à la fois ces trois puissances. Depuis quelque temps, on restreint les adversaires possibles à deux : le voisin de l'est et le voisin du sud-ouest.

Dans ce cas, le plan de campagne est tout trouvé; nos lecteurs ont pu le lire tout au long, d'après la *Gazette d'Augsbourg*, dans un récent numéro de la *Revue*. On n'est pas pressé par le voisin de l'est, dont la mobilisation est lente et la concentration pénible; on laisse en face de lui quelques troupes de première ligne et une quantité plus ou moins grande de formations de réserve et de seconde ligne. On dirige vers l'ouest la masse de l'armée allemande et l'on écrase, dans une affaire décisive, le voisin de l'ouest. Cela fait, on reporte non moins rapidement une fraction notable des corps allemands vers la frontière orientale et l'on se retrouve à peu près dans les conditions connues du simple duel avec un des voisins.

Ce plan n'est pas mal conçu, malgré tous les aléas dont l'écrivain allemand semble peu se préoccuper. Il est évident que le développement des voies ferrées permet dès maintenant et permettra encore davantage dans l'avenir certaines combinaisons stratégiques d'une rapidité foudroyante. Si les chemins de fer avaient existé du temps du premier Empire et s'il avait été possible de transporter rapidement, comme on serait en état de le faire aujourd'hui, des troupes de la frontière d'Espagne aux rives de la Vistule, à celles de l'Oder ou de l'Elbe, la carte de l'Europe aurait certainement un tout autre aspect.

Le transport en masse d'une armée d'un théâtre de guerre sur un autre est aujourd'hui possible; cette opération ne peut toutefois être couronnée de succès que si les chemins de fer utilisés sont assez nombreux, convenablement aménagés et suffisamment outillés.

« Si l'Allemagne était appelée à se défendre à la fois contre deux des grandes puissances voisines, écrivait en 1876 le *Militär-Wochenblatt*, le succès de la lutte dépendrait de la *possibilité* de transporter rapidement, sûrement et soudainement, au moyen des chemins de fer, des armées d'un théâtre de guerre sur un autre. » Il paraît intéressant d'examiner si cette possibilité existe, notamment dans le cas spécial indiqué dans l'étude déjà citée de la *Gazette d'Augsbourg;* le thème est connu : à la suite d'une concentration foudroyante, le voisin de l'ouest a été écrasé ou tout au moins mis hors d'état d'entreprendre rien de décisif pendant un certain temps; on veut reporter une partie de l'armée vers Posen.

L'écrivain allemand ne nous dit pas l'endroit exact où le choc doit se produire ; mais comme il suppose, d'une part, que la concentration française a été assez rapide et, d'autre part, que l'on en est venu rapide-

(1) La *Revue* a eu plusieurs fois l'occasion de signaler, au moins incidemment, ces préoccupations. Voir entre autres la reproduction d'un article du *Militär-Wochenblatt* dans le 1er semestre de l'année 1876, page 29.



ment aux mains (sans doute pour faciliter le grand mouvement stratégique projeté), on est fondé à penser qu'il se représente l'action décisive comme ayant eu lieu à peu de distance de la frontière.

Admettons donc que les armées prussiennes destinées à être reportées vers la partie orientale de l'Empire sont quelque part entre Metz et les Vosges. Nous avons dit que l'on ne peut utiliser dans ce but plus de six lignes traversant le méridien de Cottbus; mais ces chemins se prolongent-ils d'une façon indépendante jusqu'au cœur de la Lorraine? L'examen du réseau montre qu'il en est ainsi. Les six grands chemins dont on dispose pour un transport en masse vers Posen des troupes concentrées dans la Lorraine allemande sont ceux de :

1° Courcelles-Bous-Call-Neuss-Hanovre-Berlin (ceinture nord)-Stettin-Kreuz (ou Stettin-Neu-Stettin-Schneidemühl-Posen);

2° Metz-Trèves-Coblence-Wetzlar-Cassel-Kreiensen-Güterglück-Berlin (voies septentrionales du chemin urbain)-Custrin-Kreuz-Posen;

3° Remilly-Sarrebruck-Bingerbruck-Coblence-Deutz-Nordstemmen-Magdebourg-Berlin (voies méridionales du chemin urbain)-Francfort sur Oder-Posen;

4° Château-Salins (Bénestroff) Sarreguemines Kaiserslautern-Francfort sur le Mein-Bebra-Nordhausen-Halle-Berlin (ceinture sud)-Cottbus-Bentschen;

5° Sarreguemines-Haguenau-Mannheim-Wurzbourg-Eisenach-Leipsig-Torgau-Cottbus-Lissa-Posen;

6° Sarrebourg (Avricourt ou Berthelming)-Strasbourg-Carlsruhe-Nuremberg-Hof-Dresde-Breslau-Lissa (1).

La plupart de ces lignes sont à deux voies, au moins jusqu'à l'Oder; la distance à franchir est en moyenne de 1,000 kilomètres. Un calcul très simple, que nos lecteurs feront d'eux-mêmes, leur donnera une idée du nombre des corps d'armée que l'on peut transporter simultanément du centre de la Lorraine à celui de la Posnanie, ainsi que du temps nécessaire pour les y réunir. Ils n'oublieront pas que dans un certain rayon autour des têtes de lignes que nous avons indiquées, il existe des stations d'embarquement très bien aménagées; les terminus orientaux sont peut-être moins parfaits. On peut objecter que pendant la durée de ce transport stratégique en masse, les relations avec le centre du pays seraient suspendues, ce qui arrêterait complètement l'arrivée des approvisionnements et la marche des évacuations. Mais il faut observer que, dans l'hypothèse admise, les places de Metz et de Strasbourg ne seraient plus menacées et pourraient faire, pendant quelques jours, au profit des corps laissés à la frontière occidentale, quelques prélèvements sur leurs immenses ressources, quitte à les reconstituer aussitôt que les voies seraient redevenues libres.

On peut imaginer des combinaisons de lignes différentes de celles que nous avons indiquées (1), mais plus on étudiera le réseau allemand, plus on se convaincra de la possibilité d'une pareille opération, à condition toutefois qu'elle soit préparée avec soin et réglée comme un mouvement d'horlogerie. On se rendra compte, en même temps du rôle considérable qui serait dévolu, dans cette occurence au nouveau chemin de fer berlinois.

Pour résumer ce que nous pensons de ce chemin, nous dirons qu'il peut rendre de bons services dans une guerre contre la France, mais qu'il en rendrait davantage dans une campagne contre l'Autriche et de meilleurs encore dans une guerre contre la Russie. Enfin, l'importance de son rôle croîtrait considérablement si l'Allemagne avait à lutter contre une coalition.

La *Berliner Stadtbahn* n'est pas seulement une *ligne de concentration*, elle est aussi une *ligne de manœuvre*. (75)

L'INFANTERIE MONTÉE EN ANGLETERRE

—

Depuis longtemps on se préoccupe, dans le monde militaire anglais, des avantages que présenterait la création d'un corps de tirailleurs montés, faisant partie de l'armée régulière, mais destiné plus spécialement au service des colonies. Cette idée a pris plus de consistance encore depuis la campagne malheureuse contre les Boers du Transvaal, qui durent en partie leurs succès (2) à l'habileté de leur tir et en même temps à la rapidité avec laquelle ils se transportaient, grâce à leurs chevaux, d'une position à une autre. On se souvient aussi, dans l'armée anglaise, des services rendus par les corps réguliers ou irréguliers d'infanterie montée, pendant l'expédition du Zululand et les dernières campagnes d'Afghanistan; et si l'on songe que l'insurrection des Indes, la guerre de la Sécession, et, plus récem-

(1) La construction des tronçons d'Erfurt à Grimmenthal et d'Eichicht à Stockheim améliorera considérablement les moyens de communication entre le sud-ouest et l'est de l'Empire.

(1) On remarquera peut-être que les itinéraires indiqués par nous se coupent en certains points; ces croisements nous semblent justifiés par le mode d'établissement du réseau; d'ailleurs on se souvient que les lignes allemandes employées dans la concentration de 1870, se croisaient à différents endroits. On s'apercevra aussi que certains tronçons à une voie compris dans les itinéraires sont plus ou moins doublés par d'autres lignes à voie unique.

On peut se demander si, dans l'hypothèse où se place la *Gazette d'Augsbourg*, la faculté de traverser le territoire de la Bohème n'augmenterait pas sensiblement le nombre des voies utilisables de l'ouest vers l'est. L'examen de la carte montre que l'on acquerrait tout au plus une nouvelle communication par les chemins du sud de l'Allemagne, Pilsen, Prague, Glatz et Breslau, ainsi que la ligne auxiliaire d'Eger à Lœbau ou Kœnigszelt par Tetschen.

Le réseau autrichien, en dehors de la grande ligne Munich-Vienne-Breslau, se prête peu à de grands transports transversaux dans la direction du sud-ouest au nord-est. Par contre, il est admirablement disposé pour une concentration austro-hongroise en Bohême. Les conditions sont absolument changées depuis 1866.

(2) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n°s 522 et 523.

ment, la guerre d'Orient (1), ont fourni également de nombreux exemples de l'emploi avantageux de ce genre de troupe, on comprendra qu'il se soit établi chez nos voisins un courant d'opinion entièrement favorable à une combinaison qui permettrait d'utiliser à la fois la vitesse du cavalier et l'adresse du tireur armé du fusil moderne à chargement rapide. Plusieurs organes de la presse anglaise, qui s'occupent plus particulièrement des questions militaires, ont consacré de nombreux articles à la résolution de ce problème; à son tour, la *Royal United Service Institution* a provoqué une conférence sur ce sujet; enfin, l'année dernière, la question a été portée devant le Parlement et y a donné lieu à d'intéressants débats. C'est à ces diverses sources que la *Revue* a puisé pour résumer les théories et les plans d'organisation émis par les écrivains militaires, soit en vue de la création d'une infanterie montée proprement dite, soit pour réglementer l'emploi de corps de cavalerie dressés particulièrement au combat à pied.

Nous citerons d'abord, entre autres partisans des *mounted riflemen*, les généraux Wolseley, Hamley et Wood, qui sont déjà connus du lecteur :

« Si l'on considère le rôle de la cavalerie, écrivait en 1871 le général Wolseley, au point de vue de l'attaque des positions occupées par l'ennemi, on est amené, par l'étude de la guerre de 1870-71, à cette conviction que cette arme devra se borner désormais à servir d'yeux et d'oreilles à l'armée. Le temps des magnifiques charges en masse est fini; elles rentrent, ainsi que tant d'autres exploits émouvants, dans le domaine du passé. Pendant la dernière guerre franco-allemande, la cavalerie de l'une et de l'autre armée dut se contenter d'écouter, immobile, le grondement lointain du canon; quand elle se départit de son inaction, le résultat de la journée prouva la folie de ses tentatives.

» C'est ainsi que des régiments entiers de cavalerie française furent anéantis à Sedan par le feu de l'infanterie; leur effort héroïque tendait moins, du reste, à remporter la victoire qu'à prouver, par cette tentative désespérée, qu'une bravoure chevaleresque était encore l'apanage de l'armée à laquelle ils appartenaient. »

En résumé, les déductions tirées par sir Garnet Wolseley des leçons des dernières guerres — déductions que nous ne pouvons admettre sans réserve, — sont que, dans l'action, l'emploi de la cavalerie, en tant qu'arme combattante, produira très rarement des résultats décisifs. Il pense que, pour protéger les flancs de l'armée, pour assurer le service de sûreté et d'exploration, l'on emploierait avec avantage des troupes composées de *mounted riflemen* et de cavalerie, dans la proportion de I à 4; et il ajoute que, dans la première guerre que l'Angleterre aura à soutenir, on devra utiliser autant d'infanterie montée que le permettront les ressources en fourrages du pays dans lequel on opérera.

En 1872, le major-général Hamley, alors colonel, commandant de l'Ecole d'état-major, allant plus loin que sir Garnet Wolseley, réclamait dans les lignes suivantes de ses *Operations of War* l'organisation de ce nouveau corps de troupe :

« Pour occuper, en attendant l'arrivée de l'infanterie, un poste ou un défilé que la cavalerie ne saurait défendre, pour tourner rapidement un flanc, pour exécuter, à de grandes distances, un coup de main sur la ligne de communications de l'ennemi, l'on ne saurait rien trouver de mieux que les tirailleurs montés; ils ont la rapidité des mouvements et, de plus, ils peuvent se mesurer avec les troupes de toutes armes.

» Les Prussiens se proposent d'arriver au même résultat en donnant une arme meilleure à leur cavalerie légère. Ils n'obtiendront ainsi que des *mounted riflemen* moins bons et plus coûteux. Il est non seulement inutile, mais encore nuisible, de s'occuper de la taille et du poids de l'homme et du cheval; ce qu'il faut avant tout, c'est la rapidité, la précision du tir et l'habileté à profiter des abris. Mettez sur de petits chevaux des hommes légers, alertes, vigoureux, durs à la fatigue, bien armés et dressés avec soin, et vous aurez constitué un corps de troupe comme on n'en a point encore vu sur les champs de bataille de l'Europe moderne et qui, en échange d'une faible dépense, produira de grands résultats. La nature même du service de ce corps attirerait dans ses rangs les gens actifs, entreprenants, désireux d'arriver; et si, pour une fois, nous voulions inventer nous-mêmes quelque chose dans l'art de la guerre, au lieu de copier toujours les étrangers comme les artistes chinois copieraient des peintures italiennes, nous ne saurions mieux faire que d'organiser un corps de tirailleurs montés..... »

En 1873, dans un mémoire adressé au duc de Cambridge, le général Wood insistait sur la nécessité de créer sans retard des corps d'infanterie montée :

(1) Dans son *History of the Indian Mutiny*, Malleson rapporte « entre autres exemples, que soixante hommes organisés, d'après une méthode nouvelle, en un corps de *mounted riflemen* ont pu faire presque sans pertes, en cinq jours, en franchissant environ 40 milles par jour (64 kilom.), ce que 3,000 hommes de troupes régulières n'avaient pu accomplir en six mois; ils réussirent à expulser de la province où ils opéraient plus de 4,000 rebelles, et leur infligèrent un châtiment dont le souvenir n'est pas encore effacé..... »

On n'a pas oublié le rôle remarquable joué, pendant la guerre de la Sécession, par la cavalerie ou plutôt par l'infanterie montée des Etats du Nord, car on ne peut guère considérer comme cavalerie un corps improvisé, composé de volontaires envoyés en campagne sans aucun dressage préalable. (Voir, à propos du rôle de la cavalerie pendant la guerre de la Sécession, *les Raids aux Etats-Unis*, n° 530 de la *Revue* (1881.)

Dans la dernière guerre d'Orient, on s'est servi fréquemment d'une même arme pour remplir successivement le rôle de cavaliers et de fantassins : c'est ainsi que, lors de la prise de Tirnova, trois bataillons d'infanterie turque, appuyés par de l'artillerie, furent mis en déroute par quelques escadrons de dragons à pied, soutenus par des cosaques montés et de l'artillerie à cheval.

De même, après avoir franchi les Balkans, le général Gourko, n'ayant pas d'infanterie, s'empara de Kazanlyk avec de la cavalerie démontée. Enfin, nous voyons, en Bulgarie, au moment où Suleiman-Pacha poussait ses troupes sur les hauteurs de Chipka, quelques chasseurs russes monter en toute hâte sur les chevaux et les mulets que l'on put réunir, et arriver ainsi en ligne au moment décisif.

« L'expérience de la campagne de 1870, écrivait-il, a confirmé cette opinion, déjà admise par beaucoup d'hommes de guerre, que toute armée entreprenante devra avoir à l'avenir ses tirailleurs montés... Si l'on attend pour organiser ces troupes spéciales que la guerre soit imminente, cette organisation sera hâtive et par conséquent mauvaise. »

Si l'on n'a pas fait droit aux *desiderata* exprimés ci-dessus, et si l'infanterie montée n'a pas été introduite d'une manière définitive dans la composition de l'armée anglaise, du moins plusieurs essais ont-ils été tentés en vue de l'emploi provisoire d'une troupe spéciale de ce genre lors des dernières campagnes en Afrique et en Afghanistan.

Pendant l'expédition du Zululand (1), par exemple, on constitua plusieurs escadrons de tirailleurs à cheval au moyen des troupes coloniales et d'hommes choisis dans les bataillons d'infanterie. Le général Wood fut un des organisateurs les plus actifs de ces corps irréguliers.

L'escadron, qui comprenait 100 hommes, était formé sur un rang et divisé en quatre pelotons; chaque peloton se subdivisait à son tour en groupes de quatre hommes; les pelotons et les groupes de quatre devaient être toujours composés des mêmes individus. Lorsque l'on mettait pied à terre pour combattre, le n° 3 de chaque groupe restait à cheval et, tenant en main les chevaux de ses trois camarades, un à gauche et deux à droite, il se portait rapidement en arrière. Le commandant de l'escadron mettait pied à terre comme ses hommes, et le plus ancien chef de peloton, restant à cheval, se tenait avec les chevaux de main. On avait cherché autant que possible à utiliser les effets d'habillement et d'équipement du soldat d'infanterie; toutefois, le pantalon avait été remplacé par une culotte de velours de coton à côtes, de couleur marron. Les hommes portaient les jambières et les éperons à la chevalière.

Pendant la campagne de 1880 (2) en Afghanistan, le général Roberts organisa un corps d'infanterie montée sur les bases suivantes :

Chaque bataillon d'infanterie fournit un officier et soixante hommes choisis parmi les plus aptes à monter à cheval; chaque homme reçut comme monture un poney ou un mulet du train régimentaire; les bâts furent transformés de manière à pouvoir servir de selles et munis de courroies pour les étriers. Le fantassin monté portait, dans une paire de sacoches en usage chez les indigènes et nommées *khoojins*, d'une part 60 cartouches renfermées dans deux boites de fer-blanc, à raison de 30 par boite, et de l'autre trois jours de vivres et un jour de grain pour sa monture. Le poids de ce chargement était de 17 livres (7k700). La couverture pliée était placée sous la selle et maintenue à l'aide d'un surfaix. La grande capote roulée était fixée à l'arrière de la selle, ainsi qu'un piquet muni d'une corde d'attache; dans une poche adaptée au bât se trouvaient des clous et des fers de rechange. On adopta comme ustensile de cuisine une petite marmite pour quatre hommes, du modèle Warren; l'un des fantassins de l'escouade portait cette marmite renfermée dans un étui disposé à cet effet. On ne modifia en rien l'équipement et l'habillement du soldat; le fusil se portait en bandoulière.

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, nos 461 et 468.

(2) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n° 503, page 168.

Ces divers exemples de l'emploi de *mounted riflemen* improvisés attirèrent l'attention de la *Royal United Service Institution*, cette célèbre association qui, sous le patronage de la Reine et la haute direction du duc de Cambridge, suit, avec un soin jaloux, les questions intéressant l'armée et la marine britanniques (1).

Un ancien officier de ulans prussiens, le capitaine Lumley, qui avait commandé avec succès pendant l'expédition contre les Zulus un corps irrégulier d'infanterie montée, fut prié, par le Conseil de l'*Institution*, de faire une conférence sur les *mounted riflemen*. Voici quelques passages de cette conférence qui a eu lieu le 3 juin de l'année dernière, sous la présidence du major-général lord Chelmsford. Disons d'abord que l'auteur se déclare partisan convaincu des tirailleurs montés; il raconte, entre autres preuves à l'appui de ses idées, que pendant la guerre de 1870-71, à Vibray, une brigade de cavalerie prussienne dont il faisait partie fut arrêtée par le feu de quelques chasseurs d'Afrique; ce qui n'aurait pu arriver si cette brigade eût été appuyée par des tirailleurs montés.

« L'infanterie montée, dit-il, si elle est convenablement dressée, peut assurer, aussi bien que la cavalerie et même mieux (sic), le service des reconnaissances, des patrouilles et des avant-postes. On devra même l'employer de préférence pour l'escorte et la protection des convois; ses hommes peuvent aussi être utilisés comme ordonnances et rendre, en cette qualité, les mêmes services que les cavaliers, qui coûtent beaucoup plus cher. Pour ces diverses raisons, je ne pense pas que l'on puisse contester l'utilité des *mounted riflemen*. La nécessité d'organiser des corps de ce genre est un sujet qui s'impose tout spécialement à l'attention des écrivains et des réformateurs militaires de tous les pays, mais surtout à ceux de l'Angleterre. Cette puissance, en effet, ne combat en général ni en Europe, ni d'après les règles de la tactique européenne; la plupart du temps, ses expéditions ont lieu sous le climat des tropiques, qui influe défavorablement sur la marche de son infanterie et sur l'emploi de sa cavalerie, quelque peu lourde. J'irai même plus loin, et je dirai que l'organisation et l'instruction actuelles de la cavalerie anglaise rendent nécessaire la création de corps d'infanterie montée.

» Puisque je suis amené à traiter ce sujet, ce que je ferai en me plaçant à un point de vue strictement

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n° 549.

anglais, je soumettrai à votre appréciation les deux questions suivantes :

1° Quels ennemis aurons-nous à combattre dans l'avenir ?

2° Aurons-nous besoin, oui ou non, d'infanterie montée pour combattre ces ennemis ?

» Répondant à la première question, je me permettrai de dire qu'il est fort peu probable que la Grande-Bretagne se trouve engagée d'ici à de longues années dans une guerre continentale; mais, si elle veut conserver ses possessions lointaines, elle doit être prête à les défendre par les armes; leur perte aurait, en effet, pour conséquence la ruine de son commerce et de sa puissance. En d'autres termes, ce n'est pas en Europe que l'Angleterre rencontrera l'ennemi, mais en Asie, en Afrique et peut-être au Canada. Dans ces pays, on a de longues distances à franchir et l'aptitude des troupes à la marche se trouve plus ou moins influencée par le climat. Je tiens particulièrement à attirer votre attention sur la possibilité de voir, à une date peu éloignée, les Russes pénétrer en Afghanistan et ensuite envahir les Indes.

» Les aveugles qui ne veulent pas recevoir la lumière peuvent seuls croire que les conquêtes des Russes dans l'Asie centrale n'ont pas d'autre objectif que la soumission des Turkomans. Si je ne craignais de m'éloigner par trop de mon sujet, je vous raconterais ce que m'ont dit des officiers russes à propos de ces expéditions ; mais je ne veux pas entrer dans ces détails et je vous dirai simplement qu'ils reconnaissent que l'Inde est leur objectif (1).

» Vous comprenez dès lors pourquoi j'attache tant d'importance à cette question : Quel ennemi aurons-nous à combattre? C'est que cet ennemi, avec lequel nous aurons à nous mesurer à un moment donné, possède un effectif considérable d'infanterie montée... »

(Ici se trouve une citation d'un entretien bien connu qui eut lieu à Sainte-Hélène, entre Napoléon et l'amiral Pulteney Malcolm, et dans lequel l'Empereur faisait un grand éloge des cosaques.)

« Sur la frontière sud-est de la Russie, continue le capitaine Lumley, vivent 250,000 cosaques propres au service militaire, sans compter environ autant de cavaliers appartenant à diverses autres tribus (2). Tous ces hommes sont lestes, adroits et naissent pour ainsi dire cavaliers; aussi n'est-il pas nécessaire de leur apprendre à monter à cheval. Ils semblent être les *mounted riflemen* de la nature.

» La Russie possède actuellement 20 millions de chevaux; il lui serait donc très facile au besoin de mettre en campagne 300,000 cosaques montés, et cela sans grande dépense, chaque cosaque étant astreint à fournir son cheval et son équipement, et recevant seulement du gouvernement un fusil se chargeant par la culasse.

» En 1875, les cosaques du Don, au nombre de 150,000, officiers et soldats, ont été organisés en *mounted riflemen* (1) et il est probable que tous les cosaques ont reçu une organisation identique : la totalité de ceux qui ont pris part aux opérations dans le Turkestan est, en effet, désignée en cette qualité dans les rapports officiels.

» Il est donc certain qu'en cas de guerre la Russie nous opposera un effectif considérable de cosaques à cheval qui, formés en colonnes volantes, inquiéteront nos flancs et détruiront nos lignes de communications, si nous ne sommes pas en état de nous mesurer avec eux dans les mêmes conditions.

» Cette raison me paraît suffisante pour motiver la création de corps d'infanterie montée faisant partie de l'armée anglaise.

» En ce qui concerne la seconde question : Pouvons-nous nous passer d'infanterie montée? je répondrai hardiment par la négative, et cela, non seulement pour les motifs que j'ai exposés plus haut, mais encore parce que la cavalerie anglaise, avec son organisation actuelle, est d'un entretien trop coûteux pour qu'on puisse l'employer comme infanterie montée, en supposant même qu'elle consente à faire ce service et qu'elle soit capable de le faire; et, du reste, si on laisse de côté toute considération financière, il est clair que l'on ne pourra jamais dans l'offensive opposer la cavalerie à des tirailleurs montés ; on ne peut l'utiliser que pour un coup de main ou pour se procurer des renseignements.

» Un bon soldat doit être dépourvu de préjugés; aussi, quoique j'aie servi toute ma vie dans la cavalerie et que j'aie la plus haute opinion de la valeur de cette arme quand elle est bien dirigée, je suis forcé de reconnaître qu'il est nécessaire, pour les

---

(1) Voir, à propos du même sujet, dans la *Revue militaire de l'étranger*, n°s 547 et 549 : *Les marches-manœuvres des Anglais et des Russes dans l'Asie centrale.*

(2) L'auteur a-t-il voulu désigner par le mot tribus (*tribes*) les *voïskos* de cosaques ou les tribus indigènes ? Nous ne le savons point. Quelle que soit, du reste, la signification qu'il adopte pour ce mot, on est forcé de reconnaître que les chiffres cités par le capitaine Lumley sont notablement exagérés. (Voir à ce sujet la *Revue militaire de l'étranger*, n°s 515, 517, 518, 521 et, particulièrement, dans le n° 527, le chapitre intitulé : *Ressources chevalines et financières dont les cosaques disposent pour satisfaire au service militaire dans le cas d'une mobilisation générale.*)

(1) Il n'a jamais été question, que nous sachions, d'organiser les cosaques du Don ou autres en tirailleurs montés; nous ferons remarquer, au contraire, que, depuis 1875, ces cosaques ont été astreints à un règlement presque identique à celui de la cavalerie régulière, et leurs régiments endivisionnés (Voir, au sujet de la réorganisation des cosaques du Don, les n°s 298, 301, 302, 303, 304, 306, 308, 312, 313, 314 et 317 de la *Revue*).

Si l'auteur veut chercher des analogies dans l'armée russe, il les trouvera seulement dans les dragons, mais des analogies et non la réalisation de ses *mounted riflemen*.

L'idée du *dragon* combattant à pied comme à cheval, cavalier et fantassin tout à la fois, a été souvent caressée dans l'armée russe et surtout par l'Empereur Nicolas, ainsi que le capitaine Lumley le rapporte du reste, au cours de sa conférence, et l'on peut même ajouter qu'elle n'est pas abandonnée aujourd'hui. Mais ce serait une exagération, pour ne pas dire plus, de présenter les cosaques comme des fantassins montés, et cette épithète paraîtrait sans doute très malsonnante aux dragons.

Dire que toute la cavalerie russe n'a pas la prétention de mettre pied à terre, à un moment donné, pour combattre comme une bonne infanterie, c'est une autre question.

raisons que je viens d'indiquer, d'organiser, en Angleterre spécialement, des corps d'infanterie montée....»

Toutefois, si le capitaine Lumley réclame instamment l'introduction définitive des *mounted riflemen* dans l'armée anglaise, il veut que cette troupe ne soit jamais autre chose que de l'infanterie pure et simple, et qu'elle ne dégénère pas peu à peu en une cavalerie médiocre; en un mot, il demande que les chevaux soient uniquement pour elle un moyen de se transporter rapidement d'un point à un autre; dans l'offensive comme dans la défensive, elle ne devra jamais agir que comme infanterie. Aussi aura-t-on soin de la recruter parmi les meilleurs tireurs; en équitation, les connaissances à exiger des fantassins montés seront des plus sommaires; il suffira qu'ils sachent se tenir en selle et qu'ils connaissent les mouvements les plus élémentaires de l'école de peloton; ils manœuvreront du reste sur un seul rang. Ils seront remontés en chevaux de petite taille. « Ces chevaux coûtent moins cher que d'autres, et avec eux on peut facilement sauter en selle ou mettre pied à terre, ce qui est indispensable pour le *mounted rifleman*. Le type idéal du cheval à adopter serait le cob anglais ou poney de Galloway (1). Si ce genre de cheval atteignait un prix trop élevé, on pourrait acheter de vigoureux petits chevaux de Hongrie ou de Galicie. L'Inde et l'Afrique fourniraient également, dans de bonnes conditions, cette espèce de montures. Deux ou trois semaines, au plus, suffiraient pour dresser ces chevaux et les rendre propres au service que l'on exigera d'eux. »

L'équipement sera aussi simple que possible : un ceinturon de cuir, soutenu à l'aide de bretelles transversales, afin de soulager les hanches, et supportant le fourreau du sabre-baïonnette ainsi que deux cartouchières pouvant contenir chacune vingt-cinq cartouches. Un fusil, avec sabre-baïonnette, analogue à celui des chasseurs à pied prussiens, constituera tout l'armement du fantassin monté; ce fusil sera assujetti à la selle au moyen d'un porte-canon, au lieu d'être porté en bandoulière, l'expérience ayant démontré que les hommes à cheval qui portent ainsi leur carabine contractent des maladies de poitrine (2). Les vêtements, de couleur sombre, seront amples et d'une coupe aisée; la coiffure sera le casque d'infanterie. On laissera aux hommes le pantalon, les jambières et les souliers lacés. Tout, dans cette tenue, contribuera à entretenir le *mounted rifleman* dans cette conviction qu'il est et reste fantassin.

« On emploiera une simple selle de chasse, du modèle connu sous le nom de selle du Cap *(Cape saddle)*, munie de panneaux faisant saillie en arrière. Dix boucles en forme de D seront fixées à l'arçon de la selle, deux de chaque côté du siège, trois à sa partie antérieure et trois à sa partie postérieure. Une valise de toile brune imperméable, qui sera placée à l'arrière de la selle, contiendra du linge de rechange, une légère veste de corvée, un pantalon, une paire de souliers, un bonnet de police et le nécessaire de toilette. Les rations seront renfermées dans une sacoche de même toile que la valise et qui sera placée à droite; les ustensiles de cuisine nécessaires à l'homme se porteront à gauche, de la même manière. On pourra également faire usage de bissacs de toile pour transporter des munitions ou des rations de supplément. Une couverture pliée sera placée sous la selle; elle empêche les blessures du dos et sert la nuit à couvrir le cheval, précaution aussi nécessaire à prendre dans les climats chauds que dans les pays froids.

» La bride devra être solide, à rênes doubles, avec un simple mors de filet ou mors Pelham, qu'il suffira d'enlever pour faire de la bride un licol... »

Le lecteur nous permettra, avant d'en finir avec la conférence du capitaine Lumley, de reproduire quelques lignes humoristiques que cet officier consacre à ses *mounted riflemen* :

« Pendant l'expédition contre les Zulus, j'ai eu, dit-il, le plaisir de commander plus de 200 tirailleurs à cheval; je voudrais vous faire bénéficier des connaissances pratiques qu'a pu me donner ce commandement, mais mon expérience est malheureusement fort peu de chose, ma troupe ayant été licenciée au moment où elle allait rendre des services sérieux. Je n'oublierai jamais le jour où je quittai Durban, me dirigeant sur la Tugela, à la tête de mon escadron de *mounted riflemen*, de *marins à cheval*, devrais-je dire, car les deux tiers d'entre eux étaient des matelots en rupture de ban. Ils avaient sellé leurs chevaux en édifiant une petite éminence en avant et en arrière du siège; ce qui me faisait croire que s'ils réussissaient à se mettre en selle, il n'y avait pas à craindre qu'ils tombassent, ce en quoi j'étais dans l'erreur; en effet, après qu'ils eurent pris position avec le secours de deux camarades, et que l'on eût cessé de tenir les chevaux, ceux-ci se mirent à sauter dans tous les sens comme un troupeau de bêtes sauvages et, en moins de cinq minutes, la presque totalité de mes hommes mordait la poussière.

» Je parvins, après de nombreuses difficultés, à les conduire jusqu'à la Tugela; presque tous les chevaux étaient blessés sur le dos; je ne sais pas toutefois si le siège de mes hommes n'était pas en plus mauvais état encore que le dos de leurs montures. Que devais-je faire? Je me trouvais, en effet, dans une fâcheuse situation, moi qui arrivais en droite ligne d'Angleterre pour servir mon pays, en m'instruisant moi-même. Je pris la résolution d'agir de mon mieux

(1) District de l'Ecosse méridionale renommé pour l'élève des chevaux.

(2) Dans le *memorandum* dont il a été parlé plus haut, le général Wood demande, au contraire, que l'homme porte son arme en bandoulière, de manière à l'avoir toujours sous la main; « le *mounted rifleman* ne doit compter que sur son fusil et, s'il l'attache à la selle, il peut en être privé dans un moment critique. » Le général propose également que, dans chaque compagnie de 150 hommes, la moitié de l'effectif puisse être transportée à l'aide de chars à bancs légers, du modèle irlandais, attelés de deux chevaux conduits à volonté par un postillon ou par un cocher. Chaque voiture contiendrait six hommes, non compris le conducteur; à la rigueur, un septième homme pourrait prendrait place en arrière sur un marchepied. Une caisse de munitions du modèle réglementaire serait placé dans chaque voiture.

et je tâchai d'inculquer à mes soldats l'amour de leur cheval ; je leur fis comprendre qu'ils n'étaient absolument bons à rien, aussi longtemps que leur monture demeurait hors de service. Lorsque les chevaux furent guéris, j'appris à mes *riflemen* à seller convenablement et, peu à peu, j'arrivai à un résultat que je citerai, non par vanité, mais pour montrer ce qu'il est possible d'obtenir en fort peu de temps et dans des circonstances extrêmement défavorables. Le général Crealock, dans une dépêche de Fort Durnford, du 21 juillet 1879, s'exprime ainsi :

« Je dois tout particulièrement signaler le capitaine » Lumley et ses officiers. Ayant reçu des chevaux en » fort mauvais état, le capitaine a réussi à conduire » en campagne une troupe excellente ; malgré de lon- » gues reconnaissances et des marches fatigantes, il » n'a pas eu un seul cheval atteint de blessures au » dos. »

» Le colonel Clarke parle également, dans les termes les plus flatteurs, des services rendus par ma petite troupe pendant les longues marches auxquelles donna lieu la recherche de Cetywayo et la soumission des tribus du cours moyen de la Tugela.

» Ainsi, ces hommes, qui ne connaissaient pas le premier mot de l'équitation, devinrent en quelques semaines assez bons cavaliers pour faire le service d'infanterie montée ; et au bout de quelques mois, je me séparai avec un regret profond de ces soldats qui, dans le principe, ne m'avaient inspiré qu'une complète aversion ; c'est qu'ils étaient devenus un excellent corps de troupe.

» Je termine en exprimant l'espoir que le gouvernement, cessant de se montrer *économe dans les petites choses et prodigue dans les grandes* (1), comprendra la nécessité d'organiser des corps d'infanterie montée, mais j'insiste sur cette condition expresse que cette troupe restera de l'infanterie et ne sera pas une arme à double fin. »

Dans un article que renferme la dernière livraison de l'*Army and Navy Magazine* (mai 1882), M. le lieutenant Forbes, de la cavalerie indigène de Madras, demande également, mais pour des motifs différents, la création d'une *mounted infantry ;* il craint en effet que l'on ait l'idée de transformer les cavaliers en tireurs, que l'on sacrifie le sabre à la carabine et il combat avec énergie toute tentative de ce genre.

« Les qualités qui constituent le bon cavalier ou le bon fantassin sont, dit-il, entièrement distinctes. Vous pouvez avoir l'un et l'autre, mais jamais vous n'aurez les deux réunis dans un même individu... Nous demandons de l'infanterie montée ; et vous nous répondez en alourdissant notre cavalerie avec la carabine. N'arrive-t-on pas ainsi au même résultat? me dira-t-on. Non, mille fois non. — Si vous ne voulez pas nous accorder l'infanterie montée; soit; on a enterré déjà bien d'autres idées aussi importantes que celle-là ; mais, par grâce, ne ruinez pas notre cavalerie uniquement pour sacrifier au goût du jour, au tir..... »

C'est qu'en effet la cause du dragon classique, cavalier d'abord, mais dressé également en vue du combat à pied, a eu aussi ses chauds défenseurs en Angleterre. Ils insistent particulièrement sur ce point, que l'organisation de corps d'infanterie montée affaiblirait et ruinerait les bataillons d'infanterie en enlevant de bons fantassins pour en faire de mauvais cavaliers. Pourquoi, au contraire, disent-ils, ne pas utiliser l'excellente cavalerie anglaise, augmenter, au besoin, le nombre de ses régiments et leur donner, ou du moins à certains d'entre eux, une instruction et un armement tels qu'ils puissent remplir le rôle de tirailleurs, tout en conservant leur aptitude à agir en tant que cavalerie ?

A l'appui de cette théorie, un correspondant du *Standard* rappelle que le prince de Galles, lors de son voyage aux Indes, assista à une manœuvre exécutée par deux escadrons d'un régiment de la cavalerie indigène de Bombay, et dans laquelle les *sowars* (cavaliers indigènes) combattirent à pied, ne laissant en arrière qu'un homme pour quatre chevaux. Au moment voulu, les chevaux de main étaient rapidement amenés à leurs cavaliers, qui, sautant en selle, se transportaient au plus vite sur une nouvelle position, où ils recommençaient le combat. Convenablement dressée, la cavalerie anglaise n'est-elle pas en état de faire ce que font les régiments indigènes ? Mais, pour arriver à ce résultat il faudrait, avant tout, modifier le règlement actuel. Les *Regulations for the Instruction and Movements of Cavalry* (1876) prescrivent, en effet, de conserver, dans le combat à pied, une réserve à cheval d'un effectif égal à celui de la fraction qui fournit les cavaliers désignés pour le *dismounted service*, et comme il faut, d'autre part, par cavalier combattant à pied, un cavalier à cheval pour tenir sa monture, on comprend quelle quantité de non-valeurs résulte de l'application du règlement. Ces prescriptions devront donc être modifiées dans un sens plus large, en prenant exemple sur les armées du continent où un cavalier peut, à la rigueur, tenir en main jusqu'à quatre ou cinq chevaux : ce qui laisse un grand nombre d'hommes disponibles pour le combat à pied.

La question ainsi préparée a été portée devant le Parlement, et si la Chambre des communes n'a pas adopté la motion proposée par le colonel Loyd-Lyndsay (1), dans la séance du 4 août de l'année dernière, à l'effet d'obtenir la formation d'un corps permanent d'infanterie montée, du moins le ministre de la guerre n'a-t il pas hésité alors à affirmer que le sujet était digne de toute son attention.

« Je considère cette question comme extrêmement importante, a dit M. Childers ; je ne puis souscrire toutefois à la motion qui a été présentée, car son

(1) Proverbe anglais : *Penny wise and pound foolish.*

(1) Le lieutenant-colonel Loyd-Lindsay commande un bataillon de *rifle volunteers* du Berkshire.



adoption nécessiterait une augmentation des dépenses inscrites au budget; mais je n'en suis pas moins sincèrement reconnaissant à l'honorable membre qui a bien voulu soumettre ce sujet à la Chambre.

» Nous étions convaincus depuis longtemps de son importance et nous avions saisi avec empressement l'occasion de la guerre survenue dans l'Afrique australe pour tenter une expérience; nous avons armé du fusil long une proportion considérable de cavaliers et nous avons organisé un corps spécial destiné à opérer comme tirailleurs montés (1). Les hostilités ayant pris fin avant que ces troupes n'arrivassent au Cap, l'expérience n'a pu fournir de résultats.

» Dans sa proposition, l'honorable membre emploie l'expression de « *Corps of mounted infantry* »; je ferai remarquer que ce projet d'organisation d'un corps régulier et permanent d'infanterie montée demande à être examiné avec le plus grand soin; ce serait encore un nouveau nom à ajouter aux cinq dénominations qui existent déjà chez nous : dragons, lanciers, etc. Or, nous désirons au contraire simplifier les différentes espèces de cavalerie, et non les augmenter par l'addition d'un corps spécial, que l'on ne tarderait pas à considérer comme un régiment de cavalerie. Il vaudrait mieux, je crois, apprendre à monter à cheval à une forte proportion de soldats d'infanterie. Je suis entièrement favorable à cet ordre d'idées et je prends l'engagement de procéder à une enquête sérieuse sur ce sujet d'ici à la prochaine session. J'ajouterai que des officiers expérimentés se sont déjà occupés de cette question, des exemples récents ayant fait ressortir les grands avantages qui résulteraient de la formation d'un corps de *mounted riflemen*. J'espère être en mesure d'arriver à une solution qui contentera tout le monde. »

L'*United Service Gazette*, s'appuyant peut-être sur cette déclaration, avait, dans son numéro du 3 décembre dernier, annoncé dans les termes suivants qu'il était question d'organiser, à titre d'essai, un corps d'infanterie montée :

« Le *War-Office* a l'intention de former, au printemps prochain, un corps d'infanterie montée, composé de volontaires choisis dans la division d'Aldershot (2). La brigade de cavalerie en fournira la plus grande partie; l'effectif sera complété au moyen de fantassins ayant quelque habitude du cheval. Nous croyons savoir que ce nouveau corps prendra part aux manœuvres d'automne de 1882. Ce n'est là qu'un essai; mais si l'expérience réussit, on organisera d'une manière définitive un corps de *mounted riflemen* d'un effectif respectable. »

Parmi les nouvelles militaires les plus récemment publiées par les feuilles anglaises, aucune, à notre connaissance du moins, n'est venue jusqu'à présent confirmer les indications de l'*United Service Gazette*.

Mais tout dernièrement, à la Chambre des communes, dans la séance du 4 mai, le ministre de la guerre, questionné au sujet des dispositions qu'il comptait prendre pour organiser, ainsi que cela avait été précédemment convenu, un corps d'infanterie montée, a fait la réponse suivante :

« Je ne me suis nullement engagé, au cours de la dernière session, comme on paraît le croire, à former un corps de *mounted infantry*. J'ai seulement annoncé que j'examinerais à fond cette question à laquelle je prends un vif intérêt. Le major Barrow (1) m'a fourni plusieurs rapports sur la matière et j'ai adopté quelques-unes de ses idées. Nous avons décidé que l'on tiendrait en réserve l'équipement nécessaire pour monter nos fantassins, le cas échéant; nous voulons pouvoir, à l'occasion, mettre à cheval une certaine quantité d'infanterie, mais nous n'avons jamais pensé à organiser d'une manière permanente un corps de ce genre. Nous publierons prochainement un mémoire sommaire faisant connaître l'habillement, l'équipement, l'organisation et les manœuvres de la *mounted infantry*. Mon intention n'était pas de former, en vue des prochaines manœuvres d'automne, un corps de cette arme; mais je dois reconnaître que cette idée, émise par l'honorable sir B. Leighton, mérite d'être prise en considération. (*Très bien!*) »

Le problème qui préoccupe les Anglais est résolu depuis longtemps dans toutes les autres armées européennes. L'expérience — et une expérience de plusieurs siècles — a démontré que toute cavalerie qui ne sait pas, à un moment donné, mettre pied à terre, pour faire le coup de fusil, n'est pas à la hauteur des exigences de la guerre et surtout de la guerre moderne. Aussi l'on a donné à la cavalerie les moyens et on lui a imposé l'obligation de combattre à pied, le cas échéant. Les Anglais, sous l'influence, sans doute, des guerres spéciales qu'ils ont fréquemment à soutenir contre des armées irrégulières et des peuplades sauvages, veulent faire l'inverse. L'expérience, s'ils la tentent, nous apprendra si cette solution est meilleure que celle adoptée partout aujourd'hui. (43)

LA NOUVELLE INSTRUCTION PROVISOIRE SUR LE TIR

DE L'INFANTERIE

DANS L'ARMÉE ITALIENNE

A la suite des événements de 1870, la question du tir de l'infanterie est entrée dans une voie tout à fait

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n° 523, page 181.

(2) Dans l'article dont il a été parlé plus haut, le lieutenant Forbes fait allusion à ces expériences et exprime l'espoir qu'elles jetteront un nouveau jour sur la question. « Cette tentative, ajoute-t-il, n'eût-elle d'autre résultat que de prouver qu'un bon cavalier est trop précieux pour être transformé en quelque chose d'autre, il faudrait encore accueillir cette conclusion avec joie. »

(1) Le major Barrow, du 19e hussards, actuellement *brigade-major* (major de brigade) de la brigade de cavalerie d'Aldershot, a organisé et commandé avec distinction, pendant la guerre contre les Zulus, un escadron de *mounted infantry*.

nouvelle. Jusqu'à cette époque, on n'avait d'autre but que de développer l'instruction individuelle du soldat, de manière à en faire un tireur habile. Malgré les perfectionnements successifs apportés dans l'armement, on ne cherchait pas à utiliser les effets destructifs des feux de groupes aux grandes distances, et, même après les résultats obtenus en 1870, l'emploi de ces feux a été l'objet de controverses assez vives que la *Revue* n'a pas négligé de signaler à diverses reprises.

Dans ces dernières années, les nombreuses expériences et les études approfondies auxquelles on s'est livré dans toutes les armées ont fait faire à cette question des progrès rapides, et l'on est arrivé à des conclusions, d'une importance pratique incontestable, qui ont opéré une véritable révolution dans les principes déterminant le mode d'emploi des feux de l'infanterie, et même dans les méthodes d'instruction.

Toutes les nations se sont empressées de remanier le texte de leurs Instructions sur le tir, pour les mettre en concordance avec les principes nouveaux.

L'Italie ne devait pas rester en arrière de ce mouvement, et à la suite d'expériences, faites sur une grande échelle au camp de Saint-Maurice, en 1878 et 1879, par une commission spéciale, le ministre de la guerre chargea cette même commission de reviser l'Instruction de 1874 en tenant compte des derniers progrès réalisés.

Les principes qui ont servi de base à ce travail de revision sont les suivants :

1° Analyser le tir du fusil Vetterli jusqu'aux plus grandes distances, pour établir d'une façon rationnelle :

a) Les limites auxquelles on peut utiliser la puissance de son tir ;

b) Les diverses règles relatives au mode d'exécution des feux pour obtenir la plus grande efficacité possible.

2° Mettre l'esprit de l'Instruction en harmonie avec les véritables exigences de la pratique sur le champ de bataille, et par suite :

c) Choisir entre les modes de pointage celui qui donne une plus grande probabilité de toucher aux distances éventuelles et très variables qui se présentent dans le combat ;

d) Diriger l'enseignement du tir d'après les principes qu'on doit appliquer à la guerre ;

e) Donner plus de développement et plus de vraisemblance aux exercices spéciaux du tir de combat, de manière à obtenir une plus grande discipline du feu.

3° Inspirer de la confiance à la troupe et perfectionner son instruction sur tout ce qui se rattache au tir, et à cet effet :

f) Soigner l'instruction théorique des cadres et la rendre pour ainsi dire persuasive, en leur donnant des notions sur les principes et les applications du tir et en leur en démontrant pratiquement l'efficacité ;

g) Augmenter la dotation annuelle de cartouches ; assurer par des prescriptions plus rigoureuses l'exacte application du règlement; élever les exigences des résultats à obtenir; développer, en un mot, tout ce qui peut contribuer à mettre le soldat et les groupes en état de faire le meilleur emploi de leur arme (1).

A vrai dire, la commission a pris pour modèle de son travail l'Instruction allemande sur le tir : elle a répété à Saint-Maurice les expériences qui avaient été faites à Spandau, et pour se placer, au point de vue de la justesse et de l'efficacité de tir du fusil Vetterli, dans des conditions se rapprochant autant que possible de celles du champ de bataille, elle a employé dans ces expériences des compagnies quelconques, composées de tireurs bons et médiocres.

Les résultats ainsi obtenus amenèrent la commission à accepter comme base du nouveau règlement italien, tous les principes déjà admis dans les dernières Instructions étrangères pour l'exécution des feux, savoir :

1° Adoption des feux aux grandes distances, poussés pour des circonstances particulières d'opportunité, jusqu'à 1,500 et 1,600 mètres.

2° Supériorité des feux collectifs sur les feux individuels et avantage de leur emploi même aux petites distances autant que possible.

3° Emploi du tir individuel limité aux très courtes distances, c'est-à-dire à celles où le soldat échappe forcément à la direction de ses chefs, et où l'on a, même dans le combat, une probabilité suffisante de toucher.

La nouvelle Instruction a été adoptée le 23 février 1881, et appliquée la même année dans toute l'infanterie italienne ; cette Instruction est dite *provisoire*, c'est-à-dire qu'elle peut être appelée à subir les modifications que sa mise en pratique rendrait nécessaires; mais il est permis d'affirmer que ces modifications ne porteront que sur des prescriptions de détail, laissant intacts les principes fondamentaux sur lesquels l'opinion paraît être, aujourd'hui, définitivement fixée.

Le but de l'Instruction, comme il est dit dans un avant-propos, sous le titre: *Généralités*, est de préparer le soldat à se servir efficacement de son arme dans le combat, en utilisant toute sa puissance, et les officiers et les gradés à diriger le tir, suivant des principes fixes et d'après les exigences d'une discipline bien entendue du feu.

L'Instruction est divisée en trois parties :

Première partie : Ecole de pointage.

Deuxième partie : Ecole des distances.

Troisième partie : Ecole de tir à la cible.

Elle est complétée par un appendice où se trouvent exposées, en deux chapitres :

1° Les notions théoriques sur le tir des armes portatives ;

2° Les règles sur l'emploi du fusil modèle 1870.

Nous examinerons successivement ces diverses parties, ainsi que l'appendice.

(1) Nous avons emprunté ces renseignements à une étude du capitaine d'artillerie Viglezzi, parue dans la *Rivista militare*.

PREMIÈRE PARTIE

ÉCOLE DE POINTAGE

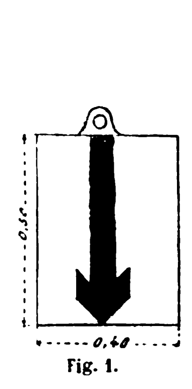
Le matériel de l'école de pointage se compose :

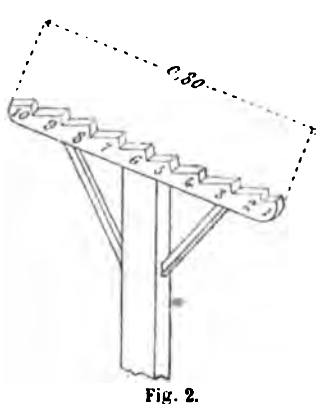
1° De chevalets avec des sacs pleins de sable ou de sciure de bois ;

2° De mires à flèche ;

3° De supports à gradins numérotés.

L'adoption des mires à flèche a pour but de déterminer les points de mire (fig. 1). par des intersections de ligne droite, au lieu de laisser dans le vague ces mêmes points de visée sur une surface centrale, si petite qu'elle soit.


Fig. 1.


Fig. 2.

Le support à gradins numérotés (fig. 2) est destiné à offrir au soldat un léger appui pour son arme; il permet à l'instructeur de faire les corrections les plus minutieuses, et à l'homme de recrue de s'exercer à bien viser dans la position de *joue*, sans éprouver cette fatigue excessive des débuts.

La série des exercices suit une progression rationnelle. Elle comprend :

1° Le pointage sur le chevalet;

2° Le pointage avec support à gradins;

3° Le pointage libre, debout, à genou et couché;

4° L'action du doigt sur la détente;

5° Le pointage rapide et l'action simultanée du doigt sur la détente.

Après ces exercices, on donne au soldat dix-huit cartouches à blanc, qui sont brûlées dans les positions debout, à genou, assis, couché et debout, avec appui, en employant des hausses variées; l'instructeur a lui-même cinq cartouches à blanc et tire une cartouche avant chacun de ces tirs pour bien montrer aux hommes les principes qu'ils doivent appliquer.

On passe ensuite au tir accéléré avec des cartouches d'exercices, dans les positions debout, à genou et couché; la vitesse du tir est réglée, dans le premier exercice, de façon à tirer six cartouches en une minute environ; dans le second exercice, on augmente la vitesse du tir jusqu'à huit coups par minute, mais seulement pour les positions debout et à genou.

Enfin, il est délivré à chaque soldat et à l'instructeur deux cartouches à balle qui sont brûlées dans la position debout à bras francs, à la distance de 50 mètres et avec la hausse de 200 mètres, par l'instructeur d'abord, et par tous les soldats ensuite.

L'école de pointage se termine par un chapitre important qui contient les règles de pointage et de tir. Il est tout d'abord prescrit de rappeler constamment au soldat *qu'à toutes les distances et quelle que soit la hausse employée, il faut toujours viser la limite inférieure visible du but.* Les considérations qui ont fait adopter la visée au pied du but de préférence à la visée au centre sont exposées plus loin dans l'appendice.

Viennent ensuite les règles du tir individuel « que le soldat doit bien connaître et avoir toujours présentes à la mémoire. »

D'après ces règles, le tir individuel doit être limité à :

200 mètres contre des hommes isolés dans toutes les positions ;

300 mètres contre deux ou plusieurs hommes à genou et en contact;

400 mètres contre deux ou plusieurs hommes debout ou à cheval et en contact.

Les lignes de mire sont employées de la manière suivante :

Celle de 400 mètres, contre des cavaliers à toutes les distances inférieures et jusqu'à 400 mètres, et contre deux ou plusieurs hommes *debout* coude à coude entre 300 et 400 mètres ; celle de 300 mètres, contre des hommes debout ou à genou à toutes les distances inférieures et jusqu'à 300 mètres; celles de 200 mètres, contre des hommes couchés, ou couverts en grande partie, à toutes les distances inférieures et jusqu'à 200 mètres. Cette dernière ligne de mire peut être employée dans ces limites, même contre des hommes à genou et debout, pour éviter l'inconvénient de changer la hausse.

Les principes du tir individuel sont complétés par des prescriptions relatives au tir contre un objectif se mouvant dans une direction déterminée à droite ou à gauche du tireur.

Pour atteindre à la distance de 100 mètres un homme ou un cavalier en marche, il faut viser un point en avant :

A 0m40 pour un homme ou un cavalier au pas. ;

A 0m70 pour un homme au pas de course ;

A 0m90 pour un cavalier au trot ;

A 1m40 pour un cavalier au galop.

Aux distances de 200, 300 et 400 mètres, ces quantités doivent être augmentées à peu près proportionnellement à l'accroissement de la distance.

Dans ces cas, le tireur doit, par un mouvement circulaire lent et continu de l'arme, suivre l'objectif, le dépasser de la quantité voulue, et faire feu au même instant.

IIe PARTIE

ÉCOLE DES DISTANCES

Cette partie de la nouvelle Instruction ne présente que peu de points intéressants à signaler.

L'appréciation des distances se fait au pas, à la vue et à l'aide du temps que le son met à les parcourir ; les exercices ont lieu sur des terrains plans d'abord, puis sur des terrains variés où l'on cherche à repro-



duire, avec le plus de vraisemblance possible, toutes les circonstances qui peuvent se présenter à la guerre, en plaçant les objectifs dans les diverses formations tactiques.

Les soldats ne sont tenus de savoir estimer les distances que jusqu'à 500 mètres, soit à peu près les limites fixées pour le tir individuel.

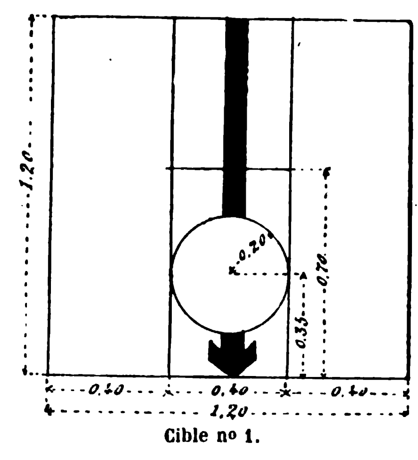
Les exercices pour les gradés sont conduits jusqu'à l'appréciation d'une distance de 1,000 mètres.

IIIe PARTIE

ÉCOLE DU TIR A LA CIBLE

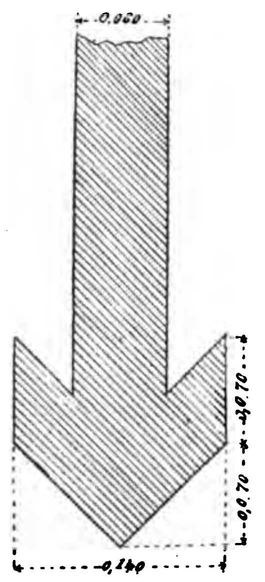
Cibles et accessoires. — Le matériel de tir à la cible comprend sept espèces de cibles :

La cible n° 1 est un panneau carré de 1m20 de côté, divisé en trois bandes verticales ; la bande centrale est recouverte de papier blanc, les deux autres de papier gris-bleu ; à 0m70 de la base, une ligne noire partage la bande blanche en deux rectangles inégaux. Au milieu du rectangle inférieur se trouve un cercle de 0m20 de rayon.



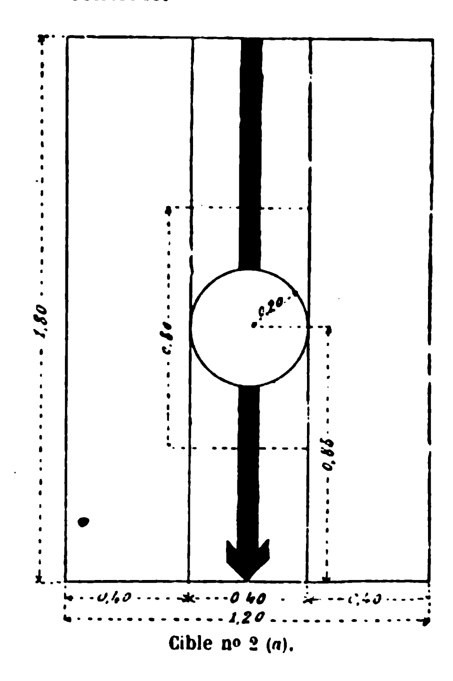
Cible n° 1.

Une grosse flèche noire verticale partage en deux parties égales la bande centrale sans traverser le cercle.



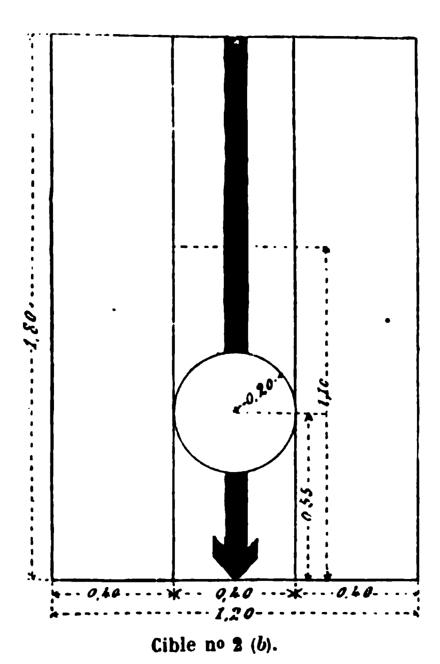
Le détail du tracé du dard de la flèche est indiqué dans la figure ci-contre.

La cible n° 2 (*a*) est un panneau rectangulaire recouvert de papier comme la cible n° 1, dont elle ne diffère que par sa hauteur qui est plus grande de 0m60, et par la disposition du cercle et du rectangle de la bande centrale.



Cible n° 2 (*a*).

La cible n° 2 (*b*) ne diffère de la cible n° 2 (*a*) que par la disposition du rectangle et du cercle de la bande blanche.



Cible n° 2 (*b*).

Les cibles nos 3, 4 et 5 sont des silhouettes de 0m50 de largeur et de hauteur différentes, représentant respectivement un fantassin dans les trois positions de :

L'arme au pied......	n° 3....	1m80
Tireur à genou......	n° 4....	1m20
Tireur couché.......	n° 5....	0m50

Sur la cible n° 3 est tracé un rectangle de 0m70 de hauteur, dont la base inférieure est à 0m50 du sol.

La cible n° 6 est un panneau rectangulaire de 1m80 de hauteur sur 2m50 de largeur, divisé en cinq bandes de 0m50, dont celle du centre est recouverte en papier blanc, les deux contiguës en papier rouge, les deux extrêmes en papier gris-bleu.

Le matériel de tir est fixé par bataillon et comprend, en outre des objets nécessaires à l'école de pointage, des chaînes et cordes métriques pour l'appréciation des distances, la dotation minima suivante :

4	cibles	n° 1
6	—	n° 2 (*a*)
4	—	n° 2 (*b*)
8	—	n° 3
8	—	n° 4
8	—	n° 5
6	—	n° 6

Les cibles nécessaires pour le tir de combat s'obtiennent en réunissant le matériel des bataillons d'un régiment, et en disposant les cibles de manière à représenter les divers objectifs dans toutes les formations.

Deux fanions, l'un blanc et l'autre rouge, servent aux marqueurs pour signaler les coups.

Il est alloué annuellement une somme de 200 francs par bataillon, pour l'acquisition et l'entretien du matériel de tir.

Champs de tir. — Le nouveau règlement recommande que le champ de tir se trouve à proximité de la garnison, pour que l'instruction puisse se faire avec régularité et sans perte de temps.

Autant que possible, et spécialement dans les grands centres de garnison, il est important d'avoir plusieurs champs de tir, de 350 mètres au minimum, afin de permettre aux divers corps de procéder à l'instruction avec le calme et la lenteur nécessaires pour obtenir de bons résultats.

Nous ne parlerons pas des prescriptions relatives au choix et à l'installation des champs de tir ; ce chapitre de la nouvelle Instruction ne renferme aucune modification intéressante à relever.

Evaluation des coups ; manière de les signaler. — Les tirs individuels sont évalués par points ainsi qu'il suit :

Quand on fait usage des cibles n° 1 et n° 2, chaque balle vaut :

3 points dans la surface du cercle de 0m20 de rayon ;

2 points dans le rectangle central ;

1 point dans une autre partie quelconque de la cible.

Lorsqu'on emploie la cible n° 3, les balles valent :

3 points dans les parties de la figure comprises dans le rectangle central ;

2 points dans une autre partie quelconque de la figure ;

1 point dans les parties blanches de la cible.

Pour les cibles n° 4 et n° 5, les balles sont comptées :

3 points dans la figure ;

2 points dans une autre partie quelconque de la cible.

Sur la cible n° 6, les balles qui touchent la bande centrale blanche valent 3 points ; celles qui touchent les deux bandes rouges, 2 points ; enfin celles qui touchent les deux bandes extrêmes, 1 point.

Autant que possible, les ricochets ne doivent pas être comptés.

Pour signaler les coups, le marqueur lève le fanion, incliné vers la droite pour la balle qui vaut 1 point, incliné vers la gauche pour celle qui vaut 2 points, et verticalement en face de la cible pour la balle qui vaut 3 points.

Dans les tirs à des distances inférieures à 300 mètres, le marqueur, après avoir signalé la valeur de la balle, indique, en outre, avec le fanion le point touché.

TIRS ANNUELS

La série des tirs annuels comprend :

1° Le tir préparatoire,
2° Le tir ordinaire,
3° Le tir spécial,
4° Le tir de combat,
5° Le tir d'instruction,
6° Le tir d'examen.

Le tir préparatoire, qui se fait en trois leçons, est exécuté, chaque année, par les hommes de recrue et les anciens soldats de la 3e classe de tir. Les officiers subalternes et les hommes de troupe de 1re et de 2e classes de tir n'exécutent que les 2e et 3e leçons du tir préparatoire.

Les tirs ordinaires et les tirs spéciaux sont exécutés chaque année par les officiers subalternes et tous les sous-officiers, caporaux et soldats, quelle que soit leur classe de tir.

Le tir de combat est exécuté par tous les caporaux et soldats ;

Le tir d'instruction, par les officiers et les gradés.

Le tir d'examen a lieu à l'époque fixée par le commandant du corps d'armée et d'après ses instructions.

La progression des leçons des tirs préparatoire, ordinaire et spécial doit être rigoureusement suivie, et nul ne peut exécuter une leçon s'il n'a préalablement passé par toutes les leçons précédentes.

L'école du tir à la cible commence le plus tôt possible au printemps, et finit le 1er décembre, quand même on n'aurait pas pu achever toutes les leçons prescrites par l'instruction.

Il est alloué, chaque année, 150 cartouches aux tireurs de 1re et de 2e classe, et 155 à ceux de 3e classe.

Les cartouches non consommées, après la clôture de l'école de tir, sont employées à des expériences de tir et à l'essai des armes qui auraient subi d'importantes réparations.

Règles à suivre pour l'exécution des tirs : préparatoire, ordinaire et spécial. — Ces tirs sont exécutés par compagnie, et jamais par plus de deux escouades à la fois.

La direction des exercices revient à l'officier le plus élevé en grade ou au plus ancien parmi les officiers présents au tir ; c'est lui qui fait commencer ou cesser le feu, et il est responsable de l'ordre et de la discipline des troupes réunies sur le champ de tir.

Sans entrer dans le détail des dispositions prises par la compagnie qui doit exécuter le tir, dispositions analogues à ce qui se pratique chez nous, nous signalerons cependant qu'après chaque balle tirée, le tireur dit à haute voix les points obtenus, qui sont inscrits aussitôt par l'officier de section ou, sous sa responsabilité, par un sous-officier sur le livret individuel de tir, et par le capitaine ou un secrétaire, sur le registre de tir de la compagnie.

Les cibles sont réparées après le tir de deux hommes.

L'Instruction prescrit de tirer assez lentement pendant les leçons du tir préparatoire pour permettre d'observer avec plus d'attention les résultats obtenus et les fautes commises par le tireur.

Pour le tir accéléré, qui fait l'objet de la 14e leçon du tir ordinaire, le tireur doit brûler ses cinq cartouches en 40 secondes ; l'instructeur sépare, en conséquence, les commandements de « commencez le feu », et de « cessez le feu. »

Après ces observations générales, nous allons passer successivement en revue les diverses espèces de tir.

Tir préparatoire.

Comme son nom l'indique, ce tir a pour but de préparer le soldat aux exercices de tir suivants, mais il lui donne en même temps les moyens de connaître la valeur de son arme. « Cette connaissance est non seulement utile mais nécessaire, et il est essentiel que le soldat apporte dans cette étude tout le soin dont il est capable. »

Le tir préparatoire comprend trois leçons, dans chacune desquelles on brûle cinq cartouches aux distances et dans les conditions indiquées au tableau ci-après :

LEÇONS DE TIR	DISTANCES	HAUSSE	POSITION DU TIREUR	CIBLE	OBSERVATIONS
1	100	200	Debout avec support à gradins...........	No 1	
2	100	200	—	1	
3	150	300	—	2 (a)	

On ne doit exécuter qu'une leçon par jour, et autant que possible dans de bonnes conditions atmosphériques.

L'arme étant soutenue par le support, le soldat peut viser lentement et appliquer les corrections les plus minutieuses. Ce tir est surtout utile pour les jeunes soldats. Dans les conditions où il s'exécute, il doit être bon. S'il y a de l'incertitude dans les résultats, la position de l'homme est nécessairement défectueuse; si l'on relève des erreurs constantes, on peut en déduire qu'il existe un défaut permanent dans la position de l'homme ou dans l'arme. Dans ce cas, il est prescrit de faire expérimenter la même arme par un tireur exercé pour décider si cette déviation constante provient du tireur ou de l'arme.

Tir ordinaire.

Il comprend quatorze leçons qui s'exécutent aux distances et d'après la progression indiquées au tableau ci-après; on brûle cinq cartouches par leçon.

LEÇONS DE TIR	DISTANCES	HAUSSE	POSITION DU TIREUR	CIBLE	POINTS EXIGÉS POUR AVOIR LE PRIX ORDINAIRE DE LEÇON	OBSERVATIONS
1	150	200	Debout avec support......	No 1	13	
2	150	300	A genou..................	3	13	
3	150	200	Couché avec appui.......	5	12	
4	150	300	Debout bras francs.......	2 (a)	11	
5	200	300	Assis......................	2 (a)	11	
6	200	300	A genou..................	3	11	
7	200	300	Debout avec appui.........	3	10	
8	200	300	Couché....................	4	10	
9	250	300	Debout bras francs.......	2 (b)	9	
10	250	300	Couché avec appui.......	2 (b)	9	
11	350	400	Debout bras francs.......	6	12	
12	450	500	A genou avec appui.....	6	12	
13	575	600	Au choix du tireur.......	6	9	
14	150	300	Debout bras francs.......	2 (a)	11	Tir accéléré (40 secondes) avec la baïonnette au canon.

Il est à remarquer que la première leçon s'exécute encore avec le support à gradins, comme pour le tir préparatoire, et que d'autres tirs se font avec appui, dans les diverses positions; on voit ce genre de tir préconisé aussi dans le règlement allemand, parce que, dans la pratique même de la guerre, on pourra souvent utiliser, pour appuyer son arme, les ressources qu'offre le terrain (branches d'arbres, murs, etc.).

Les conditions requises pour avoir le *prix ordinaire* de leçon sont assez difficiles à remplir; elles ont été établies d'après les résultats obtenus au camp de Saint-Maurice avec des tireurs ordinaires. Ces conditions, du reste, ne sont pas exigées pour passer d'une leçon à la leçon suivante.

Toutes les séances du tir individuel ont lieu à des distances inférieures à 400 mètres, à l'exception de la douzième et de la treizième où l'on tire à 450 et à 575 mètres. Cela rentre bien dans les principes

exposés dans l'appendice où il est dit qu'exceptionnellement on peut étendre les limites du tir individuel jusqu'à 600 mètres, mais pour les cas très rares à la guerre où les distances sont exactement connues.

La quatorzième leçon est un tir accéléré avec la baïonnette au canon ; les cinq balles doivent être tirées en 40 secondes.

Tirs spéciaux.

Ces tirs comprennent :
1° Le tir sur buts mobiles,
2° Le tir sur buts à éclipse.

Ils se divisent en quatre leçons, comme il est indiqué au tableau suivant ; on brûle cinq cartouches par leçon.

LEÇONS DE TIR	DISTANCES	HAUSSE	POSITION DU TIREUR	CIBLE	POINTS EXIGÉS POUR OBTENIR LE PRIX ORDINAIRE DE LEÇON	OBSERVATIONS
1	150	200	Debout bras francs.......	N° 1	9	Cible mobile.
2	150	200	Couché.................	5	10	Cible à éclipse.
3	200	300	A genou................	2 (a)	9	Cible mobile.
4	200	300	Debout bras francs.......	4	10	Cible à éclipse.

La cible mobile se meut normalement à la ligne de mire, et reste en vue sur une étendue de 12 mètres qu'elle parcourt en cinq secondes.

La cible à éclipse reste en vue et immobile pendant cinq secondes, après lesquelles elle disparaît subitement. Les cinq balles doivent être tirées de façon que les cibles n'apparaissent pas plus de dix fois ; les balles non tirées, dans ce laps de temps, sont considérées comme nulles.

Tir de combat.

Pour ce tir, l'instruction indique une série de huit leçons permettant d'obtenir un enseignement normal et progressif, mais elle ne trace que les grandes lignes, de façon à laisser au directeur du tir le choix d'hypothèses tactiques simples, et la faculté de donner de la variété et de la vraisemblance aux exercices.

Première leçon. — Tir individuel, isolé, entre 150 et 400 mètres, contre un groupe de quatre hommes debout coude à coude.

Deuxième leçon.— Tir individuel, en chaîne. entre 150 et 400 mètres, contre une escouade de douze hommes en tirailleurs, debout, à un pas d'intervalle.

Troisième leçon. — Tir collectif d'escouade *à pauses*, entre 300 et 500 mètres, contre une demi-section de vingt-quatre hommes en tirailleurs serrés, couchés, et une demi-section d'égale force en soutien, à genou, placée de 100 à 150 mètres en arrière.

Quatrième leçon. — Tir collectif d'escouade *à salves*, entre 400 et 700 mètres, contre deux demi-sections disposées comme dans la troisième leçon.

Cinquième leçon. — Tir collectif d'escouade *à pauses*, entre 400 et 700 mètres, contre deux demi-sections, disposées comme dans la troisième leçon.

Sixième leçon. — Tir collectif de section *à salves*, entre 700 et 1,200 mètres, contre une compagnie de deux cents hommes en colonne de section à demi-distance, debout.

Septième leçon. — Tir collectif de section *à salves*, entre 1,000 et 1,600 mètres, contre une batterie de six pièces à intervalles de douze mètres, les avant-trains placés à quinze ou vingt mètres en arrière.

Huitième leçon. — Tir collectif *à salves*, par une demi-compagnie, entre 800 et 1,400 mètres, contre une compagnie debout, en colonne de compagnie, cachée derrière une ondulation de terrain ou un retranchement ; dans ce cas, l'objectif est placé de 100 à 200 mètres en arrière du sommet de l'ondulation ou de la masse couvrante, et deux fanions indiquent la direction et la largeur de l'objectif.

Le tir de combat s'exécute par bataillon ; il est dirigé par le chef de bataillon, ou même par le chef de corps.

Il est alloué cinq cartouches par homme à chaque leçon, excepté pour la troisième et la cinquième, où chaque homme en brûle respectivement huit et sept.

Autant que possible, les diverses leçons se font sur des terrains différents, ou tout au moins on change la direction du tir.

Dans le tir de combat, on compte toutes les balles (sans excepter les ricochets) qui touchent les diverses cibles ; toutefois, pour les sixième et septième leçons, comme une seule balle peut traverser plusieurs cibles, on trace sur les cibles en arrière une ligne horizontale à une hauteur telle qu'elle sépare les coups qui arrivent de premier jet sur chacune d'elles de ceux qui viennent frapper ces cibles après avoir traversé celles qui sont devant, et on ne compte comme bonnes que les balles qui frappent la partie de la cible au-dessus de l'horizontale (1).

Le feu *à pauses* n'est autre chose que notre feu à volonté, dont il diffère cependant en ce que le chef du groupe indique le nombre de cartouches à brûler, nombre qui ne doit jamais être supérieur à trois.

Dans les feux de salve, les Italiens font précéder le commandement de : *feu !* du mot : *attention ! (attenti)*, qui est prononcé sur un ton d'avertissement.

(1) La hauteur à laquelle doivent être menées les horizontales s'obtient à l'aide de l'équation suivante :

$$\frac{h}{e} = \frac{x}{e - d}$$

dans laquelle h est la hauteur de la cible, e l'espace battu, x la hauteur à déterminer, et d la distance qui sépare deux cibles (*Note de l'Instruction*).

Comme on le voit, les tirs de combat sont exécutés avec unité de direction, et sur des objectifs déterminés; l'efficacité de ces feux est assurée par de fréquentes interruptions qui laissent la fumée se dissiper, permettent d'observer les mouvements de l'ennemi, et d'indiquer aux tireurs les nouveaux objectifs, s'il y a lieu.

L'économie des munitions se trouve garantie, puisque dans les deux espèces de feux employés : *à pauses* ou *à salves*, c'est le chef qui règle toujours la consommation.

Tir d'instruction.

« Son but est de démontrer pratiquement aux officiers et aux gradés les propriétés balistiques du fusil modèle 1870 et l'efficacité des feux collectifs, de faire ainsi mieux comprendre aux officiers les règles données dans l'appendice sur l'emploi du fusil, condition indispensable pour diriger judicieusement le feu d'une fraction de troupe. »

Le tir d'instruction s'exécute par bataillon, sous la direction immédiate du chef de bataillon; tous les officiers et les gradés seuls y assistent. Pour les feux collectifs cependant, on peut, si cela est nécessaire, faire intervenir des soldats choisis parmi les tireurs de première classe.

Démonstration pratique des qualités balistiques de l'arme. — Dans la première partie de ces exercices, un des meilleurs tireurs exécute le tir, assis, les coudes sur une table, le canon du fusil convenablement appuyé sur un sac de sable; ce tireur vise toujours le pied de la cible. On relève sur des cibles espacées de 50 en 50 mètres la position du centre du groupement des coups, et on doit approximativement retrouver les ordonnées correspondantes inscrites dans un tableau joint à l'Instruction; on détermine ainsi la forme des trajectoires moyennes pour les hausses de 200, 300 et 400 mètres.

En plaçant contre ces cibles ou à côté d'elles des silhouettes d'hommes couchés, à genou, debout et à cheval, on se rend facilement compte des espaces battus par la trajectoire moyenne et par la gerbe totale, se rapportant aux divers objectifs; on trouve également l'explication des règles établies dans l'appendice au sujet de l'emploi des lignes de mire dans le tir individuel, ainsi que des données de tir du fusil modèle 1870 portées dans un autre tableau.

En comparant, en outre, la largeur de ces objectifs avec celle des groupements des coups, on s'explique la raison des limites fixées pour le tir individuel.

Démonstration de l'efficacité des feux collectifs. — Dans la seconde partie des exercices, on établit pratiquement deux des séries de densité, correspondant : l'une à une hausse inférieure à 800 mètres, et l'autre à une hausse supérieure à 1,000 mètres; on les compare à celles de l'Instruction.

Les feux sont exécutés par des escouades de vingt tireurs.

Pour la série correspondant à la hausse inférieure à 800 mètres, on emploie des feux *à pauses* dans la position du tireur couché.

Pour l'autre série, on exécute des feux de salves dans la position à genou.

Comme on peut difficilement disposer d'un nombre de lignes de cibles suffisant pour couvrir toute la zone battue par un tir collectif, l'Instruction indique la méthode suivante pour déterminer la série correspondant, par exemple, à la hausse de 700 mètres quand on a à sa disposition trois lignes de cibles de 1m80 de hauteur et de 18 mètres de largeur :

« Après avoir placé ces trois lignes de cibles sur un terrain horizontal, espacées de 10 en 10 mètres, on fait tirer avec la hausse de 700 mètres cent balles successivement à chacune des distances de 600, 630, 660, 690, 720 et 750 mètres de la première ligne de cibles, et l'on obtient ainsi chaque fois trois termes de la série qu'on se propose de déterminer.

Evidemment la série ainsi obtenue sera, à peu de chose près, la même que celle qu'on aurait eue en ne tirant que cent balles de la première station de tir, si, au lieu d'avoir seulement trois lignes de cibles, on avait pu en dresser dix-huit pour couvrir le terrain depuis 600 jusqu'à 770 mètres. »

On compare alors la série obtenue avec celle qui est inscrite pour la distance de 700 mètres au tableau correspondant de l'Instruction.

Les séries contre des hommes couchés ou a genou s'obtiennent en ne tenant compte que des balles qui ont atteint les diverses lignes de cibles au-dessous de traits horizontaux menés respectivement à 0m45 et 1m20 du sol; mais, dans ce cas, il est recommandé de tirer au moins deux cents balles à chaque distance pour avoir une série bien définie.

La nouvelle Instruction ajoute que, si l'on dispose de cartouches en quantité suffisante, il sera utile de déterminer quelques *séries conjuguées* en employant deux hausses, et même de déterminer des séries sur un terrain incliné, pour expliquer l'allongement ou le raccourcissement des terrains battus, suivant que la surface de réception va en s'abaissant ou en se relevant par rapport à la ligne de mire.

Ces exercices bien conduits doivent nécessairement faire voir aux gradés l'étendue de la zone battue, le groupement des coups sur les divers points de cette même zone, les variations de l'efficacité du tir suivant la hauteur de l'objectif, enfin la largeur des dispersions latérales, et, par suite, il leur deviendra plus facile de diriger le tir de la fraction de troupe sous leurs ordres de manière à en utiliser les effets possibles dans toutes les circonstances.

Tir d'examen.

C'est un concours de tir entre les compagnies du régiment.

Le commandant du corps d'armée désigne lui-même la leçon de tir que les compagnies doivent exécuter pour le tir d'examen. Par la comparaison des résultats obtenus, on peut, jusqu'à un certain point, comparer l'habileté au tir des divers régiments.

CLASSEMENT DES TIREURS

A la fin du tir individuel, on additionne sur le registre de compagnie les points obtenus par chaque tireur dans les quatorze leçons du tir ordinaire et dans les quatre leçons du tir spécial, et l'on inscrit :

A la première classe, ceux qui ont 140 points au moins ;

A la deuxième classe, ceux qui en ont 100;

A la troisième classe, ceux qui ont moins de 100 points.

Les hommes qui ont atteint le nombre de 170 points sont nommés *tireurs de choix*. La nomination est mise à l'ordre du régiment et chaque tireur de choix reçoit en outre un certificat constatant cette distinction.

PRIX DE TIR

Ces prix consistent en dons en argent et en insignes honorifiques.

Les dons en argent sont accordés :

1° Pour le *prix ordinaire de leçon* ;

2° Aux tireurs de choix ;

3° Pour le prix du tir d'examen.

Le prix ordinaire de leçon (0 fr. 40) est accordé aux caporaux et soldats qui obtiennent le nombre de points déterminé pour les leçons du tir ordinaire et du tir spécial ; ce prix n'est pas accordé aux sous-officiers.

Les tireurs de choix reçoivent une prime de 15 francs.

Dans la compagnie qui a obtenu le meilleur 0/0 au tir d'examen, il est accordé 0 fr. 50 à tous les soldats présents, 1 fr. aux caporaux et 3 fr. aux sous-officiers.

Les insignes honorifiques consistent :

1° En un certificat délivré aux tireurs de choix ;

2° En une carabine en drap écarlate que le tireur de choix porte sur le bras gauche ; pour les sous-officiers, cette carabine est en argent.

La compagnie qui a eu le prix de tir d'examen est mise à l'ordre du régiment.

Le paiement des prix et la distribution des insignes se font avec solennité devant tout le régiment sous les armes.

REGISTRES DU TIR

Les documents relatifs au tir comprennent :

Le livret de tir individuel et le registre de compagnie, qui sont tenus au courant sur le champ de tir même ;

Deux états à fournir : l'un pour le tir de combat, et l'autre pour le tir d'examen ;

Un état récapitulatif du tir d'examen par corps d'armée ;

Enfin un état récapitulatif du tir ordinaire et du tir spécial pour chaque régiment.

Ce dernier état, accompagné d'un rapport *succinct* relatant les hypothèses tactiques qui ont servi de thème aux exercices du tir de combat et les résultats obtenus, est transmis chaque année, du 20 au 31 décembre, au ministre de la guerre.

(*A suivre.*) (78)

LES FORCES MILITAIRES DU KHANAT DE BOUKHARA

—

La rivalité de l'Angleterre et de la Russie dans l'Asie centrale nous invite à suivre, pour les signaler au lecteur, les événements qui se succèdent dans ces vastes régions.

La domination russe vient de s'asseoir solidement sur le territoire des Tekkés, et bientôt peut-être de nouvelles conquêtes vont accroître l'Empire des Tsars du côté de la Boukharie.

Le khanat de Boukhara, entouré presque de tous côtés par les possessions russes, ne jouit plus que d'une ombre d'indépendance et ne saurait guère causer d'inquiétude à ses puissants voisins ; mais sa situation même rend très dangereux pour la domination russe dans le Turkestan les troubles intérieurs dont la Boukharie pourrait être le théâtre.

Cette éventualité peut se présenter dans un avenir prochain ; l'émir actuel, Mouzaffar Khan, est valétudinaire ; s'il venait à succomber, il y aurait compétition entre ses deux fils au sujet de la succession au trône. L'aîné, Katty-Turja, a été deshérité pour s'être mis en 1870 en rébellion contre son père, et ses droits ont été transférés à son frère Djaan-Turja. Chassé de son pays à l'aide des armes russes, Katty-Turja, s'est réfugié dans l'Inde ; à la mort de Mouzaffar, il reviendrait vraisemblablement en Boukharie, réunirait ses partisans et s'efforcerait d'arracher le pouvoir à son frère, d'autant plus que ce dernier, ne pouvant pas recevoir l'investiture en se plaçant, conformément aux anciens usages, sur le Kak-Tasch (pierre bleue), qui se trouve dans le palais de Samarkand, aujourd'hui aux mains des Russes, perdrait tout prestige aux yeux de ses sujets.

Dans le cas où Katty-Turja l'emporterait, une influence hostile à la Russie dominerait à Boukhara ; la situation serait encore plus périlleuse si les troubles se prolongeaient.

Les Russes pouvant être amenés (1) à occuper ou annexer purement et simplement le khanat, il ne semble pas hors de saison d'étudier l'organisation militaire de la Boukharie, pour se rendre compte de la résistance que cet Etat serait à même, le cas échéant, d'opposer aux armes russes.

Il nous paraît utile de résumer, tout d'abord, les principaux événements qui ont amené la situation actuelle.

C'est à l'année 1865 que remontent les conflits qui

---

(1) Le nouveau gouverneur du Turkestan, le général Tcher-naïev, aurait *promis* à M. Marwin, c'est ce dernier qui le raconte, de *régler cette affaire* à la mort de l'émir.

se produisirent entre les Russes et le khanat de Boukhara, et se terminèrent en 1868 par un premier démembrement de ce dernier Etat.

Les Russes s'étant emparés dès les premiers mois de 1865 de Tchemkent dans le Khokand, Mouzaffar-Khan, rassembla ses troupes pour marcher au secours de Tachkent; les plans de l'émir furent déjoués par le général Tchernaïev, qui s'empara de cette ville en juin.

Toutefois, Mouzaffar ne renonça point à ses projets sur Tachkent; avec ses forces, il prit position à Irdjar, à proximité du Syr-Daria, fit construire un pont sur ce fleuve et commença à opérer sur les derrières de l'armée russe.

Le général Romanov, successeur du général Tchernaiev, marcha sur Irdjar et attaqua l'émir, qui fut complètement battu. Les forteresses de Khodjent, Djizak, etc., tombèrent successivement aux mains des Russes, dans le courant de la même année (1866).

L'émir ne voulut pas conclure la paix après la perte de Djizak; il poursuivit les hostilités et perdit l'année suivante la forteresse de Jeni-Kourgan. Ces défaites réitérées ne changèrent rien à ses intentions. La guerre continua en 1868.

Cette nouvelle campagne coûta à Mouzaffar l'importante ville de Samarkand, Katty-Kourgan et Ourgout.

La perte de ces deux dernières villes, qui couvraient la vallée du Zerafchan, enlevait à Mouzaffar ses dernières ressources ; il consentit alors à négocier avec les Russes. Il a signé en juin 1868 un traité par lequel il reconnaissait à ces derniers toutes les acquisitions qu'ils avaient faites, aux dépens du khanat de Boukhara, de 1865 à 1868.

Les historiens orientaux ne sont point d'accord sur l'époque à laquelle furent organisées les forces militaires du khanat de Boukhara. D'après les traditions qui se sont perpétuées jusqu'à nos jours dans l'Asie centrale, l'organisation de ces forces remonterait au delà du règne de Timour.

L'armée de Timour (1370-1404) comprenait tous les hommes en âge de porter les armes, vivant dans ses Etats; cette armée, qui se composait uniquement de cavalerie, était soldée; elle percevait des vivres, des effets d'habillement, sans compter le butin fourni par la guerre, qui était continuelle.

L'armement consistait en piques, sabres, arcs, massues, fusils à mèche, et en longs et lourds fusils de gros calibre, portés sur des chevaux de bât, et dont le service exigeait quatre hommes. Il y avait aussi des canons, en fonte, mais ils n'étaient employés qu'à la défense des forteresses.

Les munitions de guerre étaient fabriquées dans les ateliers de l'émir par des hommes spéciaux, originaires de l'Iran ou des pays occidentaux.

L'armée était divisée, en raison de l'armement, en cavalerie, munie d'armes blanches, et en tirailleurs à cheval pourvus de fauconneaux (*haçabardars*).

Dans le principe, les hordes qui composaient l'armée boukhare étaient réparties par groupes ou corps, placés sous le commandement des hommes qui s'étaient signalés par leur bravoure et leur habileté. Cette organisation progressa sous Timour, et l'on distingua alors les hommes de troupe (*alamans*) des gradés (*amaldars*), nommés par lettre de l'émir sur la proposition des chefs, et choisis par ces derniers parmi les hommes les plus courageux au combat et les plus zélés dans le service.

Il y avait un commandant en chef (*lachkar-bachi*), et au-dessous de ce dernier, des chefs commandant respectivement à des groupes de 10,000, 1,000, 100 et 10 hommes.

Ces gradés recevaient soit des émoluments déterminés, soit des présents; les revenus de certaines terres pouvaient aussi leur être attribués.

Les successeurs de Timour ne développèrent point l'organisation militaire qu'il avait établie ou perfectionnée ; aussi les vastes Etats du conquérant, qui s'étendaient du Gange à la mer de Marmara, finirent par se réduire à la Boukharie.

L'armée boukhare cessa de comprendre la totalité des hommes valides, elle se recruta alors au moyen de volontaires; ces derniers étaient inscrits, avec l'autorisation de l'émir, sur les contrôles d'un corps dans lequel ils comptaient jusqu'à la mort.

Les soldats vivaient chez l'habitant et se présentaient au premier appel.

En raison de la difficulté qu'il y avait à solder un effectif permanent considérable, les khans de Boukhara firent subir à l'armée de fortes réductions.

En cas de guerre, on avait recours à des appels de soldats (*naou-karas*, recrues) pris dans la population ; l'Etat leur fournissait des armes ; la solde était prélevée sur le butin.

Après la guerre, les naou-karas étaient congédiés ; ils conservaient toutefois leur nom et reprenaient leur place dans le rang au premier bruit de guerre.

Sous les successeurs de Timour, l'armée était donc composée des troupes permanentes (*lachkar*) et de celles qui étaient appelées quand le besoin s'en faisait sentir.

L'émir Schah-Mourad Maïzoum (1784-1803) occupe une place distincte parmi les successeurs de Timour; il fut le premier à sentir la nécessité d'une réforme militaire ; il organisa une artillerie de campagne et un peu d'infanterie, et dota ainsi de nouveaux éléments l'armée boukhare qui ne comprenait avant lui que de la cavalerie.

Le petit-fils de Schah-Mourad, Nasr-Oulla-Khan (1826-1860), comprenant que ses Etats étaient menacés du côté de l'occident, apporta encore plus de soin à perfectionner son armée. Sous son règne l'artillerie de campagne fit de grands progrès ; des artilleurs afghans introduisirent dans cette arme un règlement anglais plus ou moins défiguré; de plus, les bœufs employés pour les attelages y furent remplacés par des chevaux.

L'effectif de la cavalerie armée de fauconneaux reçut un accroissement considérable. L'infanterie fut aussi augmentée, et l'on commença à l'employer à couvrir l'artillerie et à donner l'assaut aux ouvrages de fortification.

Nasr-Oulla-Khan fut redevable de tous ces progrès à un voyageur persan, Abd-Samat, dont il fit son généralissime, et qu'il fit mettre à mort par la suite, l'accusant de conspirer contre lui.

L'émir actuel, Mouzaffar-Khan, succéda en 1860 à son père Nasr-Oulla. Désireux d'agrandir son empire aux dépens des conquêtes des Russes en Asie, il s'appliqua à augmenter les forces du khanat et à en perfectionner les institutions militaires. Dans le courant des cinq premières années de son règne, l'effectif des troupes d'infanterie fut porté à 6,000 hommes, les régiments de haçabardars furent renforcés; il en fut de même de l'artillerie de campagne, qui arriva à compter quinze pelotons à quatre pièces, en même temps que le nombre des artilleurs s'accroissait proportionnellement.

Dans un autre ordre d'idées, l'émir introduisit diverses améliorations concernant la solde des soldats et des officiers d'infanterie; des rations de vivres furent accordées aux hommes servant dans la cavalerie et l'artillerie.

On s'occupa d'établir des fonderies, des poudreries, des manufactures d'armes; on songea à donner des règlements à l'infanterie.

Pour effectuer ces diverses améliorations, l'on eut recours à des hommes spéciaux, pris un peu au hasard et originaires, le plus souvent, de la Perse.

On cite, parmi ces derniers, Mirza-Scha-Rouh, qui fut commandant en chef de l'infanterie du khanat, et qui avait instruit cette infanterie à l'aide d'un règlement emprunté à l'armée persane.

L'armée de Mouzaffar, réorganisée par Schah-Rouh, et forte de 40,000 hommes, fut cependant défaite à Irdjar, sur la rive gauche du Syr-Daria, par un détachement de 2,000 hommes, commandé par le général Romanov. Les troupes russes s'emparèrent le même jour d'une batterie fortifiée de 46 pièces et de la tente même de l'émir.

La défaite d'Irdjar coûta la vie à Schah-Rouh, qui fut remplacé par le tartare Osman, déserteur des troupes cosaques de Sibérie. Osman reçut mission de réorganiser l'armée comme il l'entendrait. Il commença par remplacer le règlement persan par celui qui était en usage dans l'armée russe. Il substitua aux fusils à pierre ou à mèches, qui constituaient l'armement, des fusils à piston et munis d'une baïonnette; l'infanterie fut dotée d'un équipement conforme aux modèles européens.

Durant son administration, de nombreux déserteurs russes, de religion musulmane, vinrent grossir les rangs des troupes boukhares, ce qui facilita d'autant ses réformes. Il rendit aux Boukhares un service réel en introduisant dans l'infanterie une certaine organisation; il soumit l'armée à la discipline, en tant que purent s'y plier le peuple ousbek et les anciens esclaves iraniens, qui comptent en grand nombre dans les troupes du khanat.

L'armée réformée par Osman lutta à son tour contre les forces russes; elle fit preuve de progrès réels à la défense des hauteurs de Tchapanatin, en avant de Samarkand, et à Zeryboulak; elle fut toutefois battue, elle aussi, par un détachement russe qui comprenait quatre bataillons du Turkestan, deux batteries et six sotnias.

Osman paya de sa tête sa défaite à Zeryboulak (1868). Il fut remplacé par le turc Hadji et le boukhare Toktamych-Bek; ces derniers eurent le même sort cinq ans plus tard.

Toutefois, les règlements introduits par Osman sont encore aujourd'hui en vigueur.

L'armée du khanat de Boukhara comprend actuellement des troupes permanentes d'infanterie, de cavalerie, d'artillerie et des volontaires inscrits (1).

Infanterie.

Cette arme se recrute uniquement au moyen de volontaires, dont le nombre est toujours considérable; l'homme désireux de servir, ayant connaissance d'une vacance dans un corps, s'adresse à l'officier commandant, qui l'inscrit sur les contrôles du corps, sur l'autorisation de l'émir. Devenu soldat d'infanterie *(alamân)*, le volontaire est astreint au service jusqu'à sa mort. Il ne peut se libérer que par la fuite ou en traitant de gré à gré avec le commandant de compagnie; celui-ci consent quelquefois, moyennant payement, à déclarer comme mort son alaman, ou à le remplacer par un autre volontaire qui prend le nom de celui qui s'est libéré.

L'infanterie se compose de 13 bataillons à 5 compagnies; le bataillon comprend 56 officiers ou sous-officiers, 1,000 hommes de troupe dans le rang, soit 200 par compagnie, et 22 hommes hors rang.

La compagnie se subdivise en deux demi-compagnies, qui elles-mêmes sont fractionnées en groupes de 10 hommes.

Les 22 hommes hors rang comprennent 16 musiciens, 1 trompette-adjudant, et 5 ésauls, autant que de compagnies, chargés de répéter les commandements du chef de bataillon et d'aligner, à l'aide d'une canne longue et mince, le front des troupes dans les manœuvres.

L'effectif total de l'infanterie s'élève à 14,000 hommes environ.

Armement et équipement, drapeaux. — L'armement de l'infanterie est uniforme et se compose de fusils lisses à percussion, munis de baïonnettes mal ajustées.

L'équipement consiste en un ceinturon supportant deux gibernes.

Les officiers portent le sabre du modèle circassien et le revolver.

Les fusils d'infanterie sont fabriqués à Boukhara même, dans des ateliers indigènes, et sont vendus à l'Etat 16 francs pièce. Les balles sphériques ou cylindro-coniques sont conservées dans l'arsenal situé dans la forteresse. Les soldats ne tirent que des cartouches à blanc et seulement deux fois par an.

(1) En cas de guerre, les émirs de Boukhara prennent des Turkomans à leur solde; cet élément était évalué à 15,000 hommes en 1868.

Chaque bataillon a un drapeau qui est conservé chez le chef de bataillon et n'est porté qu'à la guerre; ce drapeau est formé d'une hampe terminée à son sommet par un renflement argenté, au-dessous duquel est suspendue une queue de vache; plus bas se trouve un pavillon en soie rouge, recouvert d'inscriptions empruntées au Coran. Les compagnies ont chacune un fanion; celui de la 1re compagnie est blanc, ceux des 2e, 3e et 4e compagnies sont respectivement rouge, bleu et jaune; celui de la 5e compagnie est noir, jaune et rouge.

Habillement. — L'habillement du soldat d'infanterie comprend un habit-veste en drap rouge, à un rang de boutons, et une paire de culottes de couleur jaune, en peau de mouton, qui doivent durer un an, de même que l'habit-veste.

La coiffure est une chapka tartare de forme basse taillée dans une peau de mouton noir; comme chaussure une paire de bottes à longues tiges, dans lesquelles on introduit les extrémités de la culotte. Les soldats boukhares ne portent leur uniforme qu'aux exercices ou en campagne; ils sont ordinairement vêtus du costume national, c'est-à-dire de la robe, mais ils doivent toujours être coiffés de la chapka d'uniforme.

Le *dog-bachi* (dizenier) porte l'uniforme du simple alaman, il s'en distingue par de longs galons blancs, en coton, cousus à l'habit-veste, sur la poitrine, les épaules et sur le dos.

Le trompette a une veste bleue et les épaulettes d'officier subalterne de l'armée russe.

Les musiciens sont revêtus de caftans en drap bleu et coiffés de chapkas basses en peau de mouton.

Les officiers de compagnie sont vêtus de longs caftans en coton blanc. Les commandants de compagnie portent, dans les manœuvres, de longs caftans gris, noirs ou canelle à un rang de boutons, avec des épaulettes d'officiers supérieurs russes (et surtout de médecins); ils sont coiffés d'une haute chapka en peau de mouton. En dehors des exercices, on les voit avec de larges pantalons en cuir et une chapka qui leur est donnée par l'émir.

Les commandants de bataillon doivent porter dans les exercices de longues vestes en velours clair, sans épaulettes, et ornées de broderies d'or sur les manches et sur la poitrine.

Le *touptchi-bachi* (commandant de l'artillerie et de l'infanterie) se distingue par une robe de velours, munie de boutons et ornée de broderies d'or ainsi que de six étoiles placées sur deux rangs. Il ajoute à ces insignes des épaulettes d'officier général, de fabrication boukhare, puis une chapka d'or et un ceinturon d'or, qui lui sont donnés chaque année par l'émir lui-même.

Répartition des troupes d'infanterie. — Les treize bataillons d'infanterie sont répartis de la manière suivante: deux bataillons à Shahr-i-Sebz, un bataillon à Boldjouan et à Dorvar, un demi-bataillon à Kouliab et à Hissar, neuf bataillons et demi à Boukhara; six de ces derniers escortent l'émir dans le voyage qu'il fait chaque année à Karchi et à Schahr-i-Sebz.

Instruction. — L'instruction de l'infanterie est donnée conformément au règlement russe de 1860, introduit dans l'armée du khanat, en 1866, par Osman.

Voici quelques passages de ce règlement, modifié par les autorités militaires du khanat:

« L'infanterie boukhare est composée d'hommes rangés, connaissant les prières (*namazy*) et la loi religieuse (*cher'y at*).

Il est absolument indispensable que les sarbazes (1) soient placés dans les compagnies par rang de taille, de telle façon que chaque homme ne dépasse pas le suivant d'une graine de pavot.....

Au commandement « en place », tous prennent leur place dans le rang, et au commandement « tête à droite », s'alignent comme un mur; au commandement « garde à vous » le sarbaze regarde à seize pas devant lui, et devient tellement attentif des yeux et des oreilles, qu'il ne doit pas remuer même dans le cas où un serpent pénétrerait dans son nez.....

On lit plus loin:

..... Lorsque la troupe s'approche de l'ennemi, le chef commande « marche, marche »; de plus, il regarde continuellement du côté où il se trouve et, lorsqu'il aperçoit la fumée de la mousqueterie, il commande immédiatement à ses sarbazes « couchez-vous, marche », afin d'éviter des pertes inutiles et prématurées..... »

La formation est sur deux rangs; les compagnies sont placées suivant l'ordre de leurs numéros. Le mouvement d'armes comprend les mouvements de: porter les armes, présenter les armes, reposer sur les armes, descendez les armes, l'arme à volonté, la charge en douze temps, etc.....

On attache une très grande importance à l'escrime à la baïonnette, qui donne au sarbaze le moyen de se défendre même contre dix ennemis.

L'infanterie sait exécuter les à droite, les à gauche, le demi-tour et les conversions; elle sait se ployer en colonne et se déployer, manœuvrer avec des tirailleurs, se former en carré, etc.....

Toutes ces manœuvres, dont la signification échappe aux sarbazes, sont exécutées sur des signaux, avec mollesse et lassitude.

Cavalerie.

La cavalerie se recrute parmi les indigènes sachant monter à cheval (principalement les ousbeks), et qui manifestent le désir de servir; ils doivent se présenter avec leurs propres chevaux. Le cavalier inscrit sur les contrôles d'un corps est, de même que le soldat d'infanterie, lié au service jusqu'à la fin de sa vie. L'émir actuel, qui n'a pas grande confiance dans cette arme, en a congédié, il y a déjà huit ans,

(1) Sarbaze, soldat, en turc oriental.

une portion considérable et a prescrit de ne plus remplir les vacances qui se présenteraient.

La cavalerie du khanat se compose, comme du temps de Timour, de galabatyrs et de haçabardars; les premiers sont pourvus de la lance et du sabre circassien, armes qu'ils apportent avec eux en entrant au service; ils sont au nombre de 4,000.

Les haçabardars sont munis du sabre circassien ou d'une lourde massue; ils reçoivent de l'Etat des fauconneaux à mèche, en fonte, du poids de 20k500, à raison de un pour deux hommes. Cette arme ne porte avec quelque précision que jusqu'à 640 mètres environ; son usage nécessite l'emploi d'un appui.

Les haçabardars sont au nombre de 10,000.

Ces 14,000 cavaliers sont groupés en régiments (*dosti*) à cinq sotnias, placés sous les ordres de sarkards. Ils occupent à tour de rôle quelques postes de garde dans les forteresses de l'Amou-Darya, à Karchi, Kermine, Ziotdin, à Nurat et dans le steppe de Karchi, sur la route des caravanes, qui est exposée aux fréquentes incursions des hordes turkomanes (1).

A cet effet, les cavaliers passent successivement trois mois en station et deux mois dans leurs foyers.

En temps de paix, la cavalerie est absolument oisive : elle ne possède aucune espèce d'instruction militaire et ne connait ni service, ni manœuvres; elle est totalement perdue dans la masse de la population, dont rien ne la distingue.

Les fonctions du sarkard se bornent à tenir les contrôles de son régiment et à envoyer à tour de rôle ses sotnias aux postes qu'elles doivent occuper.

Les volontaires inscrits (*naou-karas*) constituent une sorte de milice à cheval, recrutée principalement parmi les Ousbeks et les Turkomans, qui représentent la population la plus guerrière du khanat; ils se subdivisent par tribus qui sont commandées par leurs beys ou aksakals.

Tous les naou-karas sont inscrits sur des contrôles conservés à Boukhara chez l'émir et, dans les autres villes du khanat, chez les beys; ils sont convoqués en cas de guerre seulement, et sur l'ordre de l'émir.

Cette milice était évaluée à 40,000 hommes en 1868.

Artillerie.

L'artillerie se compose d'une compagnie formant corps à l'effectif de 300 hommes.

L'instruction militaire de cette troupe est à peu près nulle, tout au plus sait-elle se former sur deux rangs; les canons n'ont pas brûlé une gargousse depuis douze ans.

Les artilleurs ne sont armés que du sabre circassien; ils se distinguent par la couleur verte de leur caftan.

Au point de vue du matériel, l'artillerie possède douze pièces de campagne en cuivre. Six de ces pièces constituent une batterie mobile qui accompagne l'émir dans ses voyages annuels; les six autres pièces sont placées près de l'émir d'Hissar, fils de Mouzaffar-Khan. Les affûts de la batterie mobile sont d'une difformité inimaginable. Les attelages sont à quatre chevaux.

La citadelle de Boukhara renferme, en outre, vingt grands obusiers en cuivre, environ quarante pièces de montagne, en cuivre ou en fonte, et une quinzaine de mortiers en cuivre de divers calibres. Ces pièces, non pourvues d'affûts, ne sont nettoyées que les jours où l'émir se rend à la citadelle.

L'artillerie ne possède pas de projectiles à éclatement.

En dehors des troupes d'infanterie, d'artillerie et de cavalerie, l'émir de Boukhara dispose d'une garde personnelle, comprenant 300 hommes et 22 officiers, répartis en deux compagnies.

La garde porte de longs caftans en drap rouge, des pantalons en peau et des chapkas en castor.

Hiérarchie.

Le commandant en chef de l'armée boukhare porte le titre d'atalyk; au-dessous viennent les généraux, qui portent les titres de divan-bey, pervanatchi, inak, taksaba-dodkha, sekendirs;

Les colonels de cavalerie, nommés sarkards;

Les beys, commandants de bataillon.

Les compagnies sont commandées par des mirakhouras qui ont pour adjoints des karaoulbegs.

Les djivatchi et les pjandj-bachi commandent les demi-compagnies et ont le rang de sous-officiers. Au-dessous de ces derniers se trouvent le tchourgaci et les dogbachi ou dizainiers, et les mirza-bachi (secrétaires); le dernier échelon est formé par les simples alamans.

Etablissements militaires.

La ville de Boukhara renferme une fonderie de canons, une fabrique d'armes, une poudrerie et une cartoucherie; la poudre est également fabriquée par des particuliers, à Boukhara et à Karchi. Le salpêtre nécessaire à cette fabrication est recueilli près des lacs situés à proximité de Boukhara; le soufre vient de Karchi; enfin, on trouve du plomb dans les montagnes voisines de Schahr-i-Sebz.

Places fortes.

Presque toutes les villes du khanat sont entourées de fortifications consistant en un rempart extérieur peu élevé, ou un mur en argile, le plus souvent sans fossé; ces fortifications ayant été complètement négligées depuis dix ans sont aujourd'hui ruinées.

Voici cependant quelques détails sur les ouvrages qui protègent les principaux centres de la Boukharie.

La ville de Boukhara possède un mur en terre percé de onze portes; ce mur, haut de 7m50 environ, a une largeur de plus de 3 mètres, sur une longueur de près de 12 kilomètres; il n'est pas précédé d'un fossé. La citadelle, qui renferme le palais de l'émir, la fonderie et les autres établisse-

(1) Une grande partie des galabatyrs est stationnée en permanence à Tchardjouï, résidence du fils de l'émir.

ments, est située à l'intérieur de la ville et s'appuie au mur d'enceinte par sa face méridionale. Les murs de la citadelle ont une hauteur de 21 à 26 mètres, sur une longueur de 1,600 mètres.

Karchi est munie de deux murs; le mur extérieur sépare la ville nouvelle des villages voisins, tandis que le mur intérieur entoure la vieille ville qui renferme une vaste citadelle.

Les fortifications de Schahr-i-Sebz consistent en un mur peu épais, en terre, de la hauteur d'un homme. Cette ville est défendue sur trois de ses côtés par de hautes montagnes situées à plus de 5 kilomètres et présentant de grandes difficultés non seulement au transport des pièces d'artillerie, mais encore à la marche de l'infanterie; sur le quatrième côté, regardant vers le sud, les abords de la ville sont couverts par une inondation artificielle.

Solde, budget de la guerre.

Le simple alaman d'infanterie ou d'artillerie perçoit par mois 10 fr. en station et 28 fr. en marche; il en est de même des dog-bachi, des ésauls, des trompettes et des musiciens.

Tous les militaires pourvus d'un grade supérieur à celui de dog-bachi sont payés tous les six mois. Leurs émoluments sont décomptés en argent et en froment; ces émoluments évalués en argent donnent, en moyenne, les chiffres suivants :

Officiers de compagnie................	1,200 fr.
Commandant de sotnia..............	2.400
Commandant de compagnie..........	3.200
Chef de bataillon....................	12.000
Commandant de régiment............	16.000
Commandant en chef................	48.000

Ces chiffres s'accroissent en marche de 12 fr. par mois pour les officiers subalternes, 240 fr. pour les commandants de compagnie, 400 fr. pour les chefs de bataillon.

A partir du grade de commandant de compagnie, les allocations en argent peuvent être remplacées, sur le bon vouloir de l'émir, par les revenus d'un moulin de l'Etat, représentant une somme trois fois plus considérable, et la solde en nature par un fermage rapportant le quintuple.

L'entretien de toutes les troupes boukhares coûte annuellement au Trésor 8,791,920 fr., plus 280,000 fr. absorbés par les frais de déplacement de six bataillons, de la batterie mobile et de la garde, troupes qui escortent l'émir dans son voyage annuel à Shahr-i-Sebz et à Karchi; soit en tout 9,071,720 fr. sur un budget de 24,000,000 fr.

Pour terminer cet aperçu, nous reproduisons quelques passages d'un travail sur les forces militaires de Boukhara, publié dans le *Voïennyï Sbornik* du mois d'octobre 1881, et dû à un témoin oculaire; le lecteur y trouvera des détails circonstanciés qui lui permettront de se faire une idée assez nette de la physionomie que présente actuellement l'armée des successeurs de Timour.

« Le service des sarbazes d'infanterie n'est pas considérable; il consiste en un exercice de trois heures qui a lieu tous les jours excepté le mercredi et le vendredi.

..... Le soldat boukhare, habitué à la vie intérieure, aux travaux des champs ou à ceux de l'industrie, supporte cependant ce service avec peine. Il quitte peu volontiers sa maison pour aller de grand matin et monté sur un âne à la place d'exercice, qui est située dans la ville de Boukhara; il n'aime pas son uniforme gênant, qu'il n'endosse que sur les rangs; il pousse de véritables grognements lorsque le commandant en chef s'avise (chose fort rare) de garder les bataillons une demi heure de plus pour leur apprendre à exécuter des feux de rang, avec des cartouches à blanc. Aussi avec quel joyeux empressement le sarbaze s'en retourne-t-il chez lui après l'exercice, avec son uniforme sous le bras, le fusil sur l'épaule ou attaché à la selle, et excitant sa monture à l'aide de sa baïonnette!

La marche ne plaît pas au fantassin de Boukhara; il en est de même de la vie au camp lors des voyages annuels de l'émir; le sarbaze doit alors quitter sa famille pour trois ou quatre mois et dépenser toutes ses économies pour louer un âne ou un mulet, car il ne peut même pas faire 20 verstes (21 à 22 kilomètres).

..... Dans ces voyages annuels, les sarbazes marchent à la débandade, sans aucun ordre, sans porter sur eux aucune partie de l'uniforme, s'arrêtant dans les haltes et les gîtes, là où il plaît à chacun d'eux, mais surtout où veut le possesseur de leur monture; ce dernier marche avec ses animaux pour veiller à ce que les soldats ne montent pas deux en même temps et ne chargent pas plus de deux fusils, et plus que les ustensiles attribués à un seul homme.

Les vivandiers militaires seuls éprouvent la tentation d'accompagner les bataillons; ils comprennent, au reste, que pour peu que la marche se prolonge, ils auront des bénéfices, car le sarbaze perçoit en sus de sa solde habituelle une haute paye journalière de 19 kopeks (40 cent.) ..... Les vivandiers s'établissent avec leurs boutiques ambulantes sur les côtés du camp, qui ressemble à celui d'une troupe de tsyganes ou à celui d'une caravane. En effet, bien que l'infanterie soit établie par bataillon, les tentes ne sont point placées par rangs, mais au hasard, très serrées sur quelques points et sur d'autres séparées par de grands intervalles, qu'occupent les chevaux, les arabas (voitures), les mulets des commandants de bataillon ou de compagnie et des officiers subalternes. Les tambours turcs, énormes, gros comme des tonneaux, et les fusils suspendus aux supports des tentes, font seuls comprendre que le camp est celui d'une troupe armée.

..... Le soir, le camp donne signe de vie : une demi-heure avant le coucher du soleil, tous les commandants de bataillon viennent parader devant la tente de l'émir, avec leurs musiques discordantes; après neuf heures, de même qu'avant le lever du soleil, les trompettes sonnent la diane, qui est identique à celle de l'infanterie russe.

Au camp, le soldat ne fait rien en dehors des exer-

cices habituels de compagnie et de bataillon, y compris le maniement d'armes, l'escrime à la baïonnette, les formations en colonne, le défilé et des manœuvres avec chaîne de tirailleurs.

Cette vie est d'une écrasante uniformité; en hiver, elle est accompagnée de souffrances physiques très dures; en effet, on ne distribue pas de combustible et l'on ne peut chauffer les tentes qu'avec du charbon qui est très cher ou du bois que les soldats ne se procurent pas sans danger, dans les jardins voisins. Il est donc naturel que les sarbazes attendent avec impatience le moment de rentrer à Boukhara; sitôt le jour du départ connu, ils oublient toute subordination vis-à-vis de leurs chefs, et courent çà et là en troupe désordonnée, les uns à pied, les autres à cheval, faisant à cette occasion jusqu'à 60 verstes et plus par jour. L'artillerie seule conserve encore au retour une attitude militaire..... » (59)

LA QUESTION DE L'AUTONOMIE DE L'ARTILLERIE A CHEVAL

EN ALLEMAGNE

—

La faible durée du service actif, l'importance considérable donnée aux réserves dans la constitution des armées modernes, la rapidité avec laquelle ces armées exécutent leur mobilisation et leur concentration, imposent la nécessité de spécialiser l'instruction des cadres inférieurs aussi bien que des soldats, et de multiplier, par suite, les catégories de corps de troupe qui entrent dans l'organisation militaire du temps de paix. L'instruction que l'homme acquiert lors de son court passage sous les drapeaux ne saurait être complétée au moment de la mobilisation; cette instruction ne sera donc sérieuse et ne présentera des garanties de durée pour l'avenir, qu'à la condition de porter sur un nombre restreint d'objets: elle devra, en même temps, être constamment dirigée en vue du service de guerre. Les perfectionnements apportés au matériel des différentes armes viennent encore à l'appui de ces principes; un bon outil ne donne ce qu'on peut en attendre qu'entre les mains d'un ouvrier dressé spécialement à s'en servir.

Ces idées reçoivent, ainsi que les lecteurs de la *Revue* ont pu s'en convaincre fréquemment, une application générale dans l'armée allemande. On le constate aussi bien dans le programme des exercices et manœuvres que dans l'organisation même de l'armée: à ce dernier point de vue, la création de troupes spéciales de chemins de fer, la constitution de l'artillerie et, dans une certaine mesure, celle des pionniers, en sont des exemples. Toutefois, les discussions de la presse compétente au moment du vote de la loi militaire en vigueur et plusieurs études publiées depuis cette époque prouvent que tous les esprits ne sont pas satisfaits du système actuel; certains d'entre eux demandent qu'on aille encore plus avant dans la voie des spécialisations. Quelques auteurs ont réclamé la séparation complète des pionniers en troupes de campagne et troupes de forteresse, ainsi que cela s'est fait pour l'artillerie, pendant que l'on a exprimé d'autre part le désir de voir créer dans l'artillerie de campagne un groupe autonome de plus, l'artillerie à cheval.

Cette dernière question vient d'être remise sur le tapis dans une brochure intitulée: *La séparation de l'artillerie à cheval de l'artillerie montée* (1). L'auteur de cet ouvrage a conservé l'anonyme et s'est contenté, pour toute signature, de mentionner sa qualité d'artilleur: c'est, du moins, un artilleur à cheval profondément convaincu. Il pourra paraître intéressant de rapprocher ses arguments d'une étude sur la même question, reproduite en son temps par la *Revue* (2), et concluant également à la séparation de l'artillerie de campagne en deux groupes. Quelques-uns des motifs invoqués de part et d'autre sont d'ailleurs semblables, bien que l'article que nous rappelons ne soit pas caractérisé par un engouement aussi exclusif à l'endroit des batteries à cheval.

Les batteries à cheval sont généralement, d'après l'organisation du temps de paix, réunies, dans chaque corps d'armée allemand, en une *Abtheilung* de trois unités entrant dans la composition du régiment de corps (3). Elles constituent donc déjà un groupe à part dans ce régiment; grâce aux principes qui régissent l'administration dans les corps de troupe allemands, grâce aussi au rôle considérable laissé aux commandants d'*Abtheilungen* et de batteries, l'*Abtheilung* à cheval a, par le fait, une indépendance relative, qui grandit encore lorsqu'elle est détachée de la portion centrale du corps, ainsi que cela se produit souvent. Le recrutement et la remonte des batteries à cheval sont, en outre, comme le reconnaît l'auteur de la brochure que nous voulons examiner, l'objet de soins particuliers, et les officiers sont montés suivant les règles adoptées pour la cavalerie; il pourrait donc sembler, en raison de ces différentes conditions, que les vœux de l'artilleur allemand soient presque complètement réalisés. L'état de choses actuel lui paraît néanmoins défectueux et il se base sur différentes considérations pour en donner la preuve; voici le résumé de son argumentation.

En cas de mobilisation, les batteries à cheval qui ne sont pas affectées aux divisions de cavalerie indépendantes marchent avec l'artillerie de corps; celle-ci compte alors d'ordinaire une ou même quelquefois deux unités de cette catégorie. Par le fait qu'elles sont ainsi placées sous le même commandement que les six batteries montées de corps, on est amené naturellement à les employer avec et comme celles-ci. Leurs qualités manœuvrières sont alors paralysées;

---

(1) *Die Trennung der Reitenden Artillerie von der Feld-Artillerie*; von einem Artilleristen. — Paderborn, 1882.

(2) *L'artillerie à cheval et son avenir.* — Voir la *Revue militaire de l'étranger* (2e semestre 1872), vol. II, page 101.

(3) Voir, pour plus de détails, la *Revue militaire de l'étranger* (2e semestre 1881), vol. XX, page 34.

engagées d'habitude dans le combat préliminaire d'artillerie, elles se trouvent inférieures comme calibre, et par suite comme effet, aux batteries montées, tandis qu'elles offrent aux coups de l'adversaire un but plus étendu. Mieux vaudrait proscrire ces batteries à cheval que d'en faire un semblable usage, du moment qu'elles deviennent un luxe non seulement inutile, mais encore nuisible. L'auteur demande donc que l'artillerie à cheval soit entièrement distraite de l'artillerie de corps ; les batteries qui ne marchent pas avec la cavalerie indépendante ne doivent pas cependant être supprimées, mais laissées comme *réserve*, pour remplir une tâche spéciale, entre les mains du commandant en chef. Au lieu d'entrer en ligne dès le début avec l'artillerie de corps « elles apparaissent inopinément avec la rapidité de l'éclair, et malgré leur faible nombre, leur action est pourtant considérable, car si leur puissance destructive est peu importante, l'effet moral qu'elles produisent est énorme. »

« Avec la grande efficacité des armes à feu actuelles, on peut à peine admettre, même à titre d'exception, dit notre auteur anonyme, que l'offensive remporte le succès en développant uniquement une action égale sur toute l'étendue de son front. Aussi voyons-nous la tendance d'affaiblir une aile et de se contenter d'une démonstration de ce côté, tandis que l'autre aile, renforcée, cherche à gagner en partie le flanc de l'ennemi et à le déborder. Mais, qui cherche à tourner court risque d'être tourné lui même. C'est alors que se fait particulièrement sentir la valeur d'une artillerie excessivement mobile; lorsqu'un mouvement tournant vous menace, elle peut, en effet, sous la protection de la cavalerie, se lancer vivement en avant et donner ainsi au commandement supérieur le temps nécessaire pour aviser posément, dans les nouvelles conjonctures. Aussi, les jours de bataille, sera-t-il souvent utile de bien pourvoir d'artillerie à cheval les divisions de cavalerie qui ont à accomplir des missions indépendantes. Mais, en outre, dans bien des cas, soit qu'on se tienne sur la défensive, soit qu'on prenne l'offensive, le rôle que nous venons d'indiquer pourra être rempli par l'artillerie à cheval seule (1) et être confié à des batteries ne marchant pas avec les divisions de cavalerie. Ne pas nous accorder ce point, c'est rendre illogique l'existence d'une grande partie de notre artillerie à cheval... Si l'on adopte au contraire notre manière de voir, il est évident que l'artillerie à cheval ne pourra accepter sa tâche spéciale qu'à la condition de ne pas prendre part au combat de l'artillerie de corps, où elle éprouverait des pertes qui pourraient la mettre hors d'état d'agir ultérieurement. »

Après avoir indiqué le mode d'emploi de ces batteries à cheval maintenues en réserve et à la disposition du commandement supérieur, l'artilleur allemand examine le rôle des batteries plus nombreuses qui sont attachées aux divisions de cavalerie. L'utilité des batteries de cavalerie est hors de discussion ; mais il faut, pour qu'elles soient à la hauteur de leur mission, qu'elles aient des qualités spéciales de rapidité de mouvements, d'à-propos, etc.; leur action diffère absolument de celle des batteries montées : « L'artillerie à cheval n'a de commun avec l'artillerie montée, que de tirer le canon. » Aussi l'auteur demande-t-il un règlement de manœuvres particulier pour l'*arme spéciale* dont il réclame l'autonomie : il ne faut pas, à son sens, que les batteries à cheval suivent à cet égard les règles posées pour le reste de l'artillerie de campagne et surtout qu'on les fasse évolutionner avec les autres sur le terrain de manœuvres. « C'est, dit-il, comme si l'on voulait atteler à un même camion un noble coursier arabe et un cheval du Brabant. » Les manœuvres de régiment lui semblent d'ailleurs superflues pour l'artillerie à cheval, dont le groupement normal en temps de guerre est l'*Abtheilung :* il est donc inutile de créer des régiments en temps de paix. Il suffit de rendre les *Abtheilungen* actuelles indépendantes, de la même manière que les bataillons de chasseurs : elles relèveraient à la fois des commandants de corps d'armée, au même titre que les autres troupes, et d'un inspecteur spécial d'artillerie à cheval. Celui-ci dépendrait de l'inspecteur général de l'artillerie, à la façon des officiers généraux placés à la tête des inspections d'artillerie de campagne ou d'artillerie à pied. Les *Abtheilungen* à cheval seraient placées dans les garnisons les plus convenables au point de vue de la remonte, de la mobilisation, etc. ; on pourrait, en particulier, en envoyer un plus grand nombre sur la frontière de l'ouest.

L'organisation proposée serait, comme on le voit, facile à réaliser : les modifications importantes qu'elle entraînerait pour l'artillerie à cheval seraient une plus grande unité du corps d'officiers ainsi qu'une instruction dirigée d'une manière plus spéciale et répondant mieux à l'emploi de l'arme. L'auteur aurait pu ajouter que l'artillerie d'une division de cavalerie créée en temps de guerre serait aussi plus homogène, puisqu'elle serait probablement fournie par une même *Abtheilung* au lieu d'être prélevée sur les *Abtheilungen* à cheval de plusieurs corps d'armée, ainsi que cela doit avoir lieu avec le système en vigueur aujourd'hui. Il demande aussi que l'artillerie à cheval indépendante ne mobilise ni colonnes de munitions, ni batteries de réserve, et qu'elle n'ait à créer que ses dépôts.

Les autres avantages invoqués en faveur de la séparation de l'artillerie de campagne en deux groupes paraissent être d'un ordre secondaire. L'autonomie de la nouvelle arme mettrait fin aux rivalités et aux discussions qu'on voit se produire continuellement entre officiers dans les régiments qui comptent des batteries montées et des batteries à cheval ; le com-

(1) En lançant ainsi l'artillerie à cheval en avant, il faut admettre, bien que l'auteur omette de le dire, qu'elle est escortée par des détachements plus ou moins considérables, tirés des régiments de cavalerie qui entrent dans la composition des divisions d'infanterie allemandes. Le mot *seule* ne doit pas alors être pris dans un sens absolu ; il indiquerait simplement l'importance du rôle de l'artillerie dans le cas particulier qu'on envisage, par opposition à la situation exposée auparavant et dans laquelle les troupes de cavalerie exercent l'action principale.

mandant d'un régiment de corps placé à la tête d'une troupe de composition plus uniforme, serait aussi débarrassé du surcroît d'occupation que lui donne la centralisation de la comptabilité des batteries à cheval; enfin, le recrutement des officiers y gagnerait, un certain nombre des jeunes gens qui entrent actuellement dans la cavalerie devant probablement être tentés de faire partie de l'artillerie à cheval. Il n'y aurait pas à redouter un refroidissement d'émulation dans les régiments de corps et, par suite, une diminution de leur valeur : les régiments divisionnaires sont là pour prouver qu'il n'y a pas à concevoir de crainte à cet égard.

Telle est en substance la thèse que soutient l'artilleur anonyme allemand. S'il pense qu'il y a une amélioration à réaliser, il reconnaît du moins, comme nous l'avons déjà fait observer, que le contingent et la remonte ne provoquent dès maintenant aucune critique.

Les idées que nous venons de reproduire ne sont pas admises d'une manière unanime en Allemagne. Ainsi le colonel von Schell, dans son ouvrage sur la tactique de l'artillerie à cheval, se prononce contre la séparation; il craint de voir l'élément « cheval » dominer à l'excès l'élément « canon ». Dans une étude publiée en janvier dernier par la *Gazette militaire de Darmstadt*, un officier d'artillerie allemand oppose le même argument à un officier russe qui, en faisant une revue comparative des artilleries à cheval étrangères, reprochait à l'Allemagne son organisation actuelle. L'auteur russe vantait le système admis dans son pays, où l'artillerie à cheval constitue une vraie spécialité de l'arme et où les batteries à cheval, réparties toutes en permanence entre les divisions de cavalerie dont elles font partie intégrante, et dotées comme celles-ci d'effectifs très voisins de ceux du temps de guerre (1), lui semblent avoir l'organisation la plus normale.

Enfin, la brochure même que nous avons examinée a fait l'objet de deux articles récents de la *Deutsche Heeres Zeitung* (1). Le premier est généralement d'accord avec les idées de la brochure; toutefois on y exprime avec insistance un autre *desideratum* : l'augmentation des effectifs en chevaux, qui paraissent absolument insuffisants. Les batteries à cheval reçoivent, en cas de mobilisation, des chevaux de complément pour les deux tiers de leur effectif, tandis que les quatre escadrons actifs d'un régiment de cavalerie marchent avec des chevaux qu'ils possèdent dès le temps de paix; et encore ces escadrons se débarrassent-ils des animaux les moins bons pour le service en les versant au 5e escadron, où ils en puisent de meilleurs. Si la séparation de l'artillerie à cheval devenait un fait accompli, l'auteur de l'article en question voudrait voir cette arme formée en *Abtheilungen* indépendantes de deux batteries. Chaque division de cavalerie en recevrait une, en temps de guerre, les autres seraient réparties entre les corps d'armée, qui en auraient presque tous une; ces dernières seraient, ajoute-t-on, la troupe de réserve par excellence.

L'auteur du second article de la feuille militaire allemande se prononce au contraire pour la non-séparation : cette nouvelle spécialisation dans l'artillerie lui paraît excessive; elle amènerait, d'après lui, la perte de la qualité d'artilleur pour les officiers des batteries à cheval. Ces officiers faisant toute leur carrière jusqu'au grade de major dans une arme dont l'instruction serait rendue très différente de celle de l'artillerie montée, ne seraient pas en mesure de commander ensuite un régiment composé de batteries montées.

Ces discussions sont-elles l'indice de modifications à l'étude? Il est impossible de le dire et encore moins de prévoir dans quelle mesure les propositions *séparatistes* pourront, le cas échéant, recevoir une application. Nous avons voulu du moins les faire connaître à nos lecteurs et leur indiquer sommairement sur quels arguments s'appuient les partisans des systèmes opposés. (55)

(1) Voir, au sujet de l'organisation de l'artillerie à cheval en Russie, la *Revue militaire de l'étranger* (1er semestre 1880), vol. XVII, pages 70 et 100.

(1) Numéros du 5 et du 12 avril.

NOUVELLES MILITAIRES

ANGLETERRE

MANŒUVRES DE 1882. — Le ministre de la guerre a annoncé, le 14 mars dernier, à la Chambre des communes, que des manœuvres seraient exécutées cette année par l'armée anglaise; un crédit de 750,000 francs a été inscrit à cet effet au budget de 1882-83. L'effectif et la composition des troupes appelées à prendre part aux opérations ne sont pas encore connus; il résulte toutefois des indications fournies par les journaux militaires que les manœuvres auront lieu, en juillet et août, dans les environs d'Aldershot.

La division permanente du camp serait renforcée au moyen de troupes régulières et de milices, et des colonnes volantes composées des trois armes seraient exercées aux services de marche et de sûreté, à l'installation des camps et bivouacs et à la construction des ouvrages de campagne; enfin, 15,000 volontaires viendraient assister aux manœuvres des 6 et 7 août.

On sait dès à présent, d'une manière positive, que la première classe de la réserve de l'armée (2) ne sera pas réunie :

(2) En règle générale, les hommes de toutes armes, enrôlés pour douze ans, passent dans l'armée active leurs sept premières années de service et comptent dans la première classe de la réserve pendant les cinq dernières années. Cette classe de la réserve est actuellement de 26,000 hommes. — Pour plus de détails, se reporter au n° 530 de la *Revue*.

« Les questions qui se rattachent à la convocation de la première classe de la réserve, a dit M. Childers, répondant à un membre du Parlement, sont plus complexes qu'on pourrait le croire tout d'abord ; aussi le gouvernement n'a-t-il pas l'intention d'user cette année des droits que lui donne la loi en pareille matière. »

Dans la séance du 1er mai, à la Chambre des communes, le secrétaire d'Etat de la guerre a cru devoir préciser le caractère et le but des prochaines manœuvres ; nous reproduisons ci-dessous, d'après le compte-rendu du *Times*, la déclaration ministérielle ainsi que la question qui l'a motivée :

« Sir W. Barttelot demande si, pour les prochaines manœuvres d'automne (1), les troupes recevront leur équipement de campagne et auront leurs cadres d'officiers au complet ; le pays a intérêt à savoir si, en cas d'événement imprévu, on est en mesure d'embarquer pour le service à l'extérieur un corps d'armée d'un effectif suffisant.

M. Childers répond que le département de la guerre, en faisant exécuter de nouveau, après un intervalle de plusieurs années (2), des manœuvres d'automne, ne se propose nullement de donner un spectacle militaire ; il veut surtout des résultats pratiques ; l'armée régulière et les forces auxiliaires doivent en effet être suffisamment préparées au rôle qu'elles auraient à jouer dans le cas d'une guerre véritable. Le ministre partage donc entièrement la manière de voir de l'honorable préopinant et le remercie cordialement de la question qu'il a bien voulu lui adresser. (*Vive approbation.*) »

—

COMPOSITION DE LA FLOTTE ANGLAISE. — La flotte de guerre de la Grande-Bretagne se composait, à la date du 1er novembre 1881, de 241 bâtiments de tout genre en service (*in commission*), dont 169 à vapeur et 72 à voiles. Ces divers bâtiments sont classés comme il suit dans les *Navy Estimates for the year* 1882-1883 :

	Bâtiments	
	à vapeur.	à voiles.
Navires cuirassés	23 (3)	»
Frégates ou corvettes	27	»
Sloops ou bâtiments de petite dimension	62	6
Troopships	5 (4)	»
Stationnaires, bâtiments de dépôt, vaisseaux-cayennes, etc... (5)	7	12
Bâtiments affectés aux levés maritimes	4	2
Vaisseaux-écoles	»	18 (6)
Allèges	41	34
Total	169	72

(1) Bien que ces manœuvres soient exécutées pendant les mois de juillet et d'août, elles sont habituellement désignées, dans le langage officiel, sous le nom de *manœuvres d'automne*.

(2) Les dernières grandes manœuvres exécutées par l'armée anglaise ont eu lieu en 1876. — Voir les nos 305, 306, 307, 308 et 309 de la *Revue*.

(3) Sur ce nombre, 14 sont actuellement en service actif et 9 font partie de la réserve de première ligne.

(4) Indépendamment de ces 5 *troopships* (bâtiments spéciaux destinés au transport des troupes), dont l'entretien est soldé par le budget du Royaume-Uni, la marine anglaise pourrait disposer au besoin de 4 *troopships* appartenant en propre à l'Empire des Indes.

(5) On nomme *vaisseaux-cayennes* des bâtiments hors de service qui sont affectés provisoirement au logement des matelots, ou transformés en casernes.

(6) Sur ce nombre, 9 bâtiments sont utilisés comme écoles à feu ou écoles d'instruction de la marine active ; les 9 autres servent pour l'instruction des hommes appartenant à la réserve de la marine. L'effectif budgétaire de cette réserve est fixé à 20,000 hommes, mais il n'est en réalité que de 17,358.

Les dépenses inscrites au budget de la marine pour l'année 1882-1883 s'élèvent à 10,483,901 livres (262,097,525 fr.) L personnel de la flotte de guerre comprend 44,140 officiers ou matelots qui se répartissent ainsi : 3,330 officiers de tou grades, 36,010 matelots et 4,800 mousses.

Au cours de la discussion qui a eu lieu, le 20 avril, à la Chambre des communes, à propos du budget de la marine, M. Trevelyan, premier secrétaire de l'Amirauté, a cité quelques chiffres que nous reproduisons, pour compléter les renseignements ci-dessus : La Grande-Bretagne, a-t-il dit, dispose de 559 pièces de marine dont 480 représentant 6,224 tonnes (1) sont capables de percer les cuirasses des navires modernes ; le nombre des ouvriers employés dans les arsenaux (y compris Malte) est de 17,600. Enfin, l'orateur a fait remarquer qu'au jour du danger, l'Amirauté ne manquerait pas de saisir les navires de guerre en construction dans ses chantiers pour le compte de puissances étrangères ; ce qui augmenterait sensiblement sa réserve.

AUTRICHE-HONGRIE

—

LES GRANDES MANŒUVRES DE 1882 A WIENER-NEUSTADT. — Il résulte des diverses informations fournies par la presse militaire austro-hongroise que les grandes manœuvres d'automne auront lieu cette année du 4 au 12 septembre, entre Wiener-Neustadt et Neunkirchen, sur la ligne de Vienne à Graz. Elles seront exécutées en présence de l'Empereur, sous la haute direction de l'archiduc Albert, par les troupes des commandements généraux de Vienne et de Graz et du commandement militaire de Presbourg, auxquelles seront adjointes trois brigades de landwehr cisleithane. Le *Feldzeugmeister* baron Kuhn, commandant général à Graz, et le *Feldzeugmeister* baron Bauer, commandant général à Vienne, auront chacun sous leurs ordres un corps d'armée.

L'intérêt particulier de ces manœuvres consistera dans le passage du Semmering, qui sera effectué par les troupes du général Kuhn, et dans la présence d'un nombre inaccoutumé de bataillons de landwehr cisleithane.

—

L'INSURRECTION EN HERZÉGOVINE ET EN DALMATIE. — Tous les rapports émanant du commandement général de Serajewo sont unanimes à constater que la pacification de l'Herzégovine fait de jour en jour de nouveaux progrès. Depuis la promulgation de l'amnistie, les habitants rentrent dans leurs villages, et notamment les localités voisines de Foca, de Konjica, d'Ulok, désertes encore il y a quelque temps, commencent à se repeupler. Néanmoins la tranquillité est loin d'être absolue, et l'on signale toujours la présence d'un certain nombre de bandes de brigands ; ainsi, le 6 mai, un fonctionnaire autrichien de Cajnica ainsi que le cadi de cette ville ont été assassinés sur la route de Cajnica à Gorazda.

Dans le district de Cattaro, le général Lober, à la suite d'un engagement assez sérieux le 8 mai, a rejeté sur le territoire monténégrin une bande d'insurgés qui s'était établi dans les positions de Vuci-Zub, à l'ouest de Dragalje, sur les confins de l'Herzégovine et de la Krivoscie. Plus au sud, le 2 mai, la commune de Pobori, dans la vallée de la Zupa, qui était restée jusqu'alors tout à fait en dehors du mouvement, a refusé d'obéir à la loi sur le recrutement ; le détachement envoyé pour emmener les réfractaires a été reçu à coups

(1) La tonne vaut 1,015 kilog.938.



de fusil. Il a fallu diriger contre Pobori deux bataillons de chasseurs avec de l'artillerie de montagne qui, après une escarmouche au Golis-Berg près du fortin de Stanjevich, ont refoulé les insurgés au delà de la frontière monténégrine. Pobori a été occupé le 4 mai sans coup férir; les autres villages de la Zupa n'ont pris aucune part à cette tentative d'insurrection. Les pertes des Autrichiens ont été insignifiantes.

BELGIQUE

MODIFICATION DANS L'ORGANISATION DU CADRE DES CAPITAINES D'INFANTERIE. — Aux termes d'un arrêté royal du 12 avril dernier, qui modifie celui du 10 mai 1847, le grade de capitaine dans l'infanterie comprendra à l'avenir deux catégories distinctes, qui prendront les dénominations suivantes : capitaine en premier et capitaine en second (de 1re et de 2e classe).

Les nominations au grade de capitaine en premier se feront toutes au choix du Roi ; les capitaines en second de deuxième classe seront promus par rang d'ancienneté à la première classe de leur grade.

Sauf les exceptions nécessitées par des convenances du service, les emplois de capitaine dans l'infanterie seront occupés, savoir :

Ceux de capitaine en premier :
- Par les adjudants-majors de régiment;
- Par les commandants des compagnies actives ;
- Par les commandants des compagnies spéciales ;

Ceux de capitaine en second :
- Par les adjudants-majors de bataillon ;
- Par les officiers d'armement ;
- Par les commandants des compagnies non actives ;
- Par les commandants des compagnies de dépôt.

Aux trrmes d'une disposition transitoire, les titulaires actuels à des emplois de capitaine d'infanterie, qui ne seront pas promus au grade de capitaine en premier, conserveront leur dénomination de capitaines de première, deuxième et troisième classe, ainsi que le rang hiérarchique des capitaines commandants ou capitaines en premier des autres armes. Les capitaines actuels, autres que ceux de première classe, continueront à passer, par rang d'ancienneté, à la deuxième et à la première classe.

EMPIRE ALLEMAND

MODIFICATION PROJETÉE DANS L'ORGANISATION DES COURS DE L'ÉCOLE DE L'ARTILLERIE ET DU GÉNIE. — Les lieutenants d'artillerie et du génie doivent réglementairement suivre les cours de l'école spéciale de Berlin avant d'être admis définitivement dans leur arme (1). L'enseignement donné aux officiers du génie dure environ deux ans, tandis que le séjour des officiers d'artillerie à l'école n'est que de dix mois et demi ; toutefois un certain nombre d'élèves de cette dernière arme peuvent être admis à suivre un cours complémentaire plus élevé, qui leur est donné dans une classe spéciale dite *Selecta*. Ce cours a été jusqu'ici facultatif et les officiers les plus distingués devaient seuls y être reçus. Au dire de la *Metzer Zeitung* du 25 avril il serait question de modifier cette organisation ; un certain nombre d'officiers remplissant les conditions nécessaires pour être admis à la classe *Selecta* préfèrent rentrer immédiatement dans leur régiment, les chefs de corps leur faisant d'ailleurs sentir que le service pratique a plus de valeur à leurs yeux qu'un complément d'instruction théorique ; par contre, on se voit forcé de recevoir dans la *Selecta* des élèves qui ne présentent pas toutes les dispositions requises pour bien en profiter. Le directeur actuel de l'école, le lieutenant-colonel von Weinberger, demande, par suite, qu'à partir du 1er octobre de cette année, le cours complémentaire soit obligatoire pour tous les officiers que la Direction jugera aptes à le suivre et qu'elle désignera dans ses propositions.

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger* (1er semestre 1881), vol. XIX, page 171.

EXERCICES DU TRAIN. — La *Deutsche Heeres-Zeitung* du 11 mars a publié une correspondance relative à des exercices exécutés par le bataillon du train de la garde et le 3e bataillon du train, sur le champ de Mars de Tempelhof et sous la direction personnelle de l'inspecteur du train, le colonel von Kuylenstjerna.

On y employa le matériel d'école et non le matériel de mobilisation. Le but des exercices était de permettre aux officiers de réserve, *Vice-Feldwebel* et sous-officiers de réserve du train, convoqués en grand nombre, de se rendre compte du rôle varié joué par le train en campagne.

Le premier jour, on forma une colonne de munitions de quarante voitures à quatre colliers. La colonne se mit en marche, puis forma un bivouac, sous la direction d'un officier de l'armée active assisté d'un officier de réserve.

Le colonel von Kuylenstjerna en passa une inspection minutieuse, puis il fit la critique de l'opération en présence de tous les officiers du train restés spectateurs.

Le lendemain, on forma un équipage de pont divisionnaire de 14 voitures, dont 9 attelées à six chevaux, 4 à quatre chevaux et 1 à deux chevaux, et un équipage de pont de corps d'armée composé de 33 voitures, dont 26 à six chevaux. La colonne, après avoir rompu le parc et s'être mise en marche, forma un bivouac comme le jour précédent. Elle était commandée par 2 officiers de l'armée active et 2 officiers de réserve. L'exercice se termina comme la veille par une critique faite par le colonel-inspecteur en présence de tous les officiers du train acteurs ou spectateurs.

Ceci est un nouvel exemple de la tendance marquée qu'ont nos voisins à donner l'instruction militaire en cherchant surtout à parler aux yeux des cadres et de la troupe. Les exercices du train que nous enregistrons sont de véritables tableaux vivants, qui rendent parfaitement sensibles la compo sition des colonnes, leur longueur, leur fractionnement, la durée de leur écoulement et le temps dont elles ont besoin pour asser d'une formation à une autre.

ITALIE

LES LOIS MILITAIRES AU PARLEMENT. — Le Parlement italien est occupé depuis quelques jours par la discussion des lois militaires. Dans sa séance du 27 avril dernier, la Chambre des députés a adopté le projet de loi de la commission, accordant au ministre de la guerre une somme de 128 millions, pour diverses dépenses extraordinaires concernant l'armement, le matériel de mobilisation et les travaux de défense du pays. Cette somme est répartie en cinq exercices, mais la Chambre a laissé au ministre la faculté d'activer les travaux, de façon à la dépenser en trois ans, si les circonstances l'exigent.

On se rappelle (1) que le ministre demandait, à titre de crédit extraordinaire, une somme de 144,180,000 fr. Dans cette somme était comprise une dépense de 11,100,000 fr., nécessitée par la nouvelle organisation qui fait l'objet d'un autre proje- de loi.

La commission a cru devoir retrancher cette somme parce que la loi de réorganisation de l'armée n'était pas encore approuvée par la Chambre.

Elle a également déduit de la somme demandée par le projet de loi du ministre les frais de construction du nouveau bâtiment du ministère de la guerre à Rome (cette dépense ayant

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n° 542.

été ajournée, ainsi que les 3 millions déjà accordés comme crédit anticipé par décret royal du 8 janvier dernier (1), qui autorisait à prélever cette somme sur le fonds des dépenses imprévues.

On poursuit en ce moment la discussion du projet de loi de réorganisation de l'armée; et l'ordre du jour a été modifié de manière que les projets suivants puissent être discutés immédiatement après :

Modifications dans les circonscriptions militaires territoriales du royaume;

Recrutement et obligations de service des officiers de complément, de réserve et de milice territoriale;

Modifications à la loi du recrutement;

Institution des tirs nationaux;

Organisation des arsenaux maritimes.

Le ministre de la guerre a demandé, en outre, d'ajouter à l'ordre du jour le projet de loi sur la solde et les indemnités.

—

LES CHEMINS DE FER MILITAIRES. — On lit dans l'*Esercito italiano* du 23 avril qu'à la suite de la discussion, dans les bureaux de la Chambre, du projet de loi sur la répartition des fonds destinés à la construction des nouveaux chemins de fer, on a décidé de hâter l'exécution de ceux qui ont un intérêt militaire.

Parmi ces voies ferrées, une des plus importantes est celle qui, par les vallées de la Stura et de l'Orba, doit relier Gênes à Acqui par Ovada, et de là directement à Asti.

Le Comité de la défense générale s'est prononcé à l'unanimité sur la nécessité d'établir, pour l'organisation de la défense de Gênes, un camp retranché au col du *Turchino*, ou du Masone, relié par une voie ferrée avec Gênes et avec la place d'Alexandrie. Les vœux du Comité vont être exaucés, puisque la construction du chemin de fer dont il s'agit par les vallées de l'Orba et de la Stura est désormais assurée.

RUSSIE

RASSEMBLEMENTS D'ÉTÉ EN 1882. — Le *Golos* du 6 mai donne les renseignements suivants sur les rassemblements d'été qui auront lieu au camp de Krasnoé-Sélo, dans le courant de l'année 1882 :

« Les rassemblements généraux vont commencer cette année au camp de Krasnoé-Sélo vers la fin de juin. Les corps de la garde qui y prendront part arriveront au camp dans l'ordre indiqué ci-après :

1re et 2e divisions d'infanterie, vers le milieu de juin ; le bataillon de cadre d'infanterie de réserve de la garde, le 22 juin; la brigade de chasseurs de la garde, le 7 juillet; 1re brigade de la 1re division de cavalerie de la garde, vers la mi-juin; régiments de dragons et de cosaques de la garde, le 15 juin; 2e brigade de la 1re division de cavalerie de la garde, 1re brigade de la 2e division de cavalerie de la garde, et régiment de hussards de la garde de l'Empereur, le 7 juillet. Pendant la période qui précédera les rassemblements généraux, les troupes du corps de la garde seront réunis en rassemblements particuliers, pendant lesquels l'infanterie sera exercée aux écoles de compagnie et de bataillon, la cavalerie aux écoles d'escadron et de régiment. Ces exercices, que l'on commencera dans les quartiers d'hiver, seront continués au camp jusqu'à la fin de juin. Pendant les rassemblements généraux on procédera, dans l'infanterie, aux manœuvres des écoles de bataillon et de régiment, et dans la cavalerie, aux manœuvres de l'école de régiment. La période des rassemblements sera close par des manœuvres combinées des différentes armes.

Indépendamment de la garde, voici les troupes qui prendront également part aux travaux du camp de Krasnoé-Sélo, en 1882 :

L'école de Younkers de Saint-Pétersbourg au complet (les jeunes gens ne seront pas envoyés dans les régiments, comme on le faisait les années précédentes); la 24e division d'infanterie ; 1er et 4e bataillons d'infanterie de réserve; 24e brigade d'artillerie, et quatre batteries de la 37e brigade.

A la fin des rassemblements généraux, les hommes de troupe des corps de la circonscription militaire de Saint-Pétersbourg, seront autorisés à travailler chez l'habitant : les hommes de la garde jusqu'au 22 septembre, ceux des autres corps de troupe pendant une période de quatre semaines. »

Les journaux de la circonscription d'Odessa annoncent, de leur côté, que l'on se propose d'exécuter, sur plusieurs points de la région, des rassemblements spéciaux de troupes de cavalerie dans le but d'enseigner à cette arme à manœuvrer en corps nombreux de cavalerie indépendante. Ces rassemblements auront lieu à Elisavetgrad, pendant un mois et demi, et à Bender, pendant quatre semaines. Les régiments de cavalerie seront exercés aux manœuvres à cheval et au combat à pied; ils exécuteront des marches fréquentes, longues et rapides, le service d'exploration et de reconnaissance, et en général tout ce qui a trait au service des corps de cavalerie indépendante. Les troupes de cavalerie réunies à Bender se joindront ensuite aux autres armes rassemblées autour de la même ville pour l'exécution de manœuvres d'ensemble... Dans la circonscription d'Odessa, les troupes qui prendront part aux rassemblements d'été s'élèveront à : 63 bataillons d'infanterie, 37 escadrons ou sotnias et 28 batteries de campagne, sans compter les services auxiliaires.

Le total des troupes rassemblées dans les camps des neuf circonscriptions de la Russie d'Europe se montera à : 653 bataillons, 322 escadrons ou sotnias et 267 batteries de campagne.

SUÈDE ET NORVÈGE

RÉDUCTION TEMPORAIRE DE LA DURÉE DES EXERCICES ANNUELS DE L'ARMÉE NORVÉGIENNE. — En Norvège, tous les hommes du contingent annuel désignés pour le service de combattant reçoivent une première instruction, pendant une période de 50 jours dans l'infanterie et l'artillerie à pied et de 90 jours dans la cavalerie, ainsi que dans les batteries à cheval et les batteries montées. Après cette école de recrues, ils participent aux exercices annuels qu'exécutent les corps de la ligne et sont ensuite renvoyés dans leurs foyers.

Les corps sont portés, pour ces exercices, à leur effectif de paix ; on convoque généralement, à cet effet, les trois plus jeunes classes de l'infanterie, les quatre plus jeunes de la cavalerie et les cinq plus jeunes de l'artillerie.

Quand les ressources budgétaires le permettent, il y a des grandes manœuvres auxquelles prennent part des troupes de toutes armes.

L'*Underofficersblad* de Bergen annonce dans sa livraison du 1er mai que, par ordonnance royale du 20 avril, la durée des exercices annuels sera réduite cette année à 10 jours, dont cinq seront consacrés à des exercices du service en campagne. Les recrues seront renvoyées dans leurs foyers au bout de 60 jours, dont les dix derniers seront employés à des exercices de compagnie.

Cette mesure a été demandée par le Storting pour des raisons d'économie.

Le Gérant : F. LEGRAS.

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n° 544.

Paris. — Imp. SCHILLER, 10 et 11, Faubourg-Montmartre.

REVUE MILITAIRE

RÉDACTION
231, BOUL^T SAINT-GERMAIN, 231
État-major général du Ministre.
(Deuxième bureau)

DE L'ÉTRANGER

Paraît le 1er et le 16 de chaque Mois

ADMINISTRATION
152, RUE MONTMARTRE, 152
Prix de l'abonnement
12 fr. par AN

N° 552 — 1er JUIN — 1882

SOMMAIRE

LES PROCÉDÉS TACTIQUES DE LA GUERRE D'ORIENT

Campagnes de Montenegro, de Bosnie, d'Herzégovine et de Dalmatie.

Les opérations militaires qui, depuis 1869, ont eu pour théâtre les provinces occidentales de la péninsule des Balkans, et dans lesquelles les populations slaves, chrétiennes ou musulmanes, ont joué un rôle si important contre les Autrichiens aussi bien que contre les Turcs, n'offrent pas seulement un intérêt purement stratégique : elles méritent d'être sérieusement étudiées comme applications tactiques de la guerre de montagne. Il a fallu, en effet, l'expérience des campagnes de 1869 en Krivoscie et de 1875, 1876 et 1877 dans le Montenegro, où les troupes régulières, malgré la supériorité du nombre et de l'armement, n'ont pu l'emporter sur des adversaires à demi disciplinés, pour que le général Philippovic pût effectuer aussi rapidement l'occupation de la Bosnie et de l'Herzégovine, pour que le général Jovanovic, lui aussi, soit venu à bout, sans grandes difficultés et surtout sans grandes pertes, de la dernière insurrection.

A ce point de vue, et aussi pour compléter le tableau des événements de guerre qui se sont produits dans cette région pendant ces dernières années, il parait utile de dire tout d'abord quelques mots des Monténégrins, de leurs faits d'armes en 1876 et 1877, et d'esquisser à grands traits leurs procédés habituels de combat dans les luttes qu'ils ont soutenues contre les Turcs.

I

Pendant la révolte des Herzégoviniens et des Bosniaques contre le gouvernement ottoman en 1875, révolte qui rouvrit la question d'Orient et ne mit que quelques bataillons turcs en présence de guerilleros, le Montenegro fut plus d'une fois soupçonné et même accusé d'avoir prêté son concours aux rebelles. Mais la Principauté ne déclara la guerre à la Turquie, sa prétendue suzeraine, qu'en 1876, le 1er juillet, le même jour que la Serbie ; elle entra en opérations à la fois au nord et au sud.

Du côté de l'Herzégovine, elle mit en mouvement 17,000 à 18,000 hommes avec 8 canons. Ces forces se trouvaient partagées en plusieurs détachements ; l'un d'eux, comptant 7 bataillons (4,500 hommes), marcha sur Klek ; un autre reprit le blocus de Niksic, petite place sur laquelle l'autorité turque s'appuyait pour maintenir l'Herzégovine et menacer le Montenegro, mais que les montagnards herzégoviniens avaient tenue en échec depuis près d'un an. Le gros de l'armée monténégrine, sous le commandement direct du prince Nicolas, comptait 19 bataillons (12,000 hommes) et 4 canons.

Le Prince prit d'abord l'offensive et marcha sur Mostar, capitale de l'Herzégovine. Son avant-garde, forte de 3 bataillons, se heurta le 23 juillet à Bichina, à quelque distance de Mostar, contre celle de Mouktar-Pacha.

Après cette affaire sans importance, et sur une détermination plus politique que militaire, puisqu'il disposait de forces supérieures à celle de Mouktar, le Prince se mit en retraite vers la Montagne Noire. Il arriva le 27 juillet à Vucidol et Vrbitsa et il y concentra 26 bataillons (15,000 hommes) avec 4 pièces.

L'armée turque, forte de 27 bataillons (14,000 hommes) et 12 pièces, vint attaquer, le 28, à Vucidol les troupes monténégrines ; elle fut complètement battue et perdit son grand drapeau, 20 autres

drapeaux, 6 canons, environ 2,500 fusils, ses bagages et ses munitions.

L'état-major monténégrin ne sut point tirer parti de cette victoire ; il se contenta de faire commencer le blocus de Trebinje et celui de Bilek, qui furent, du reste, levés au bout de quelques jours; plus tard on investit également Gacko, pendant qu'un détachement occupait les passes de la Duga, pour empêcher les Turcs de ravitailler Niksic.

Mouktar-Pacha mit le temps à profit pour reconstituer ses forces à l'aide de renforts qui lui furent envoyés de divers points de l'Albanie. Vers la fin d'août, il disposait de 23 bataillons (15,000 hommes) et 12 canons; il se remit en mouvement et commença par manœuvrer dans le but de dégager Niksic; n'ayant pu y parvenir, il se décida à marcher sur Cettinje. Le 3 septembre, il atteignait la frontière occidentale de la Principauté et s'établissait à Zaslap, dans le voisinage du fortin de Klobuk, en même temps qu'à Grahovats, près de Grahovo, dans des positions assez bien choisies qu'il fit couvrir par des retranchements. Les divers détachements monténégrins commandés par Vukotic vinrent, de leur côté, autour de Grahovo, à Bojane Brdo et Omutic et se fortifièrent également. Les deux armées restèrent assez longtemps en présence, ne voulant attaquer ni l'une ni l'autre, et se bornant à quelques engagements de mousqueterie, notamment les 14 et 15 septembre. Malgré l'armistice, qui ne devait durer que quelques jours et fut indéfiniment prolongé, Mouktar-Pacha tenta, le 7 octobre, une surprise contre les positions monténégrines; il fut repoussé, de même que dans une autre tentative qu'il exécuta le jour suivant.

A ce moment, les Monténégrins avaient réparti divers petits postes sur tout le territoire méridional de l'Herzégovine jusqu'au confluent de la Piva et de la Tara; ils occupaient également le pays des Zubci.

Dans l'Albanie septentrionale, la lutte de 1876 présente un tout autre caractère; les troupes monténégrines se maintinrent absolument sur la défensive et infligèrent aux Turcs une série ininterrompue de défaites sanglantes. Elles comptaient, tout compris, 9,000 hommes avec 4 canons. L'armée turque, qui ne s'élevait dans le principe qu'à 12,000 hommes environ, en avait à la fin 45,000.

Les opérations eurent lieu principalement sur le territoire des Kuci, autour de Jabliak, Spouj, Podgoritsa et Medoun.

La Porte, irritée des défaites répétées, subies pendant tout le mois de juillet par son armée d'Albanie, envoya en août pour la commander le muchir Dervisch-Pacha, qui se trouva bientôt à la tête de 56 bataillons.

Au commencement de septembre, le général turc attaque une première fois les forces monténégrines, à Triebats; il est battu. Une deuxième tentative (11 septembre) est suivie du même résultat. Il entreprend néanmoins de pénétrer sur le territoire monténégrin; il réunit 30 ou 40 bataillons, marche sur Danilovgrad et arrive devant cette localité le 10 octobre.

Les Monténégrins ne disposaient que de 14 bataillons, soit 8,400 hommes. L'armée turque, attaquée de front et prise en même temps de flanc et en queue par de petits détachements de 2 ou 3 bataillons, fut contrainte à battre en retraite après avoir éprouvé des pertes considérables. Quelques jours après, le 20 octobre, la place de Medoun capitulait et l'armistice mettait fin aux opérations.

Les hostilités recommencèrent au mois de mai 1877, la paix n'ayant pu se faire, et la Russie se préparant elle-même à entrer en lutte.

L'armée monténégrine, sur les 27,000 hommes qu'elle comptait l'année précédente, en avait perdu environ 3,600; mais, grâce à quelques renforts fournis par les insurgés, elle s'élevait en avril 1877 à 25,800 hommes (dont 18,000 Monténégrins) divisés en 43 bataillons ; son artillerie se composait de 24 pièces de montagne et 4 pièces de siège (conquises à Medoun).

24 bataillons, sous les ordres de Vukotic, formaient la division du Nord ; la division du Sud (19 bataillons) était répartie à Martinici et chez les Kuci ; le Prince s'était établi à Danilovgrad, ayant sous ses ordres les voïvodes Marko Miljanow et Plamenac ; ce dernier était ministre de la guerre.

L'armée turque d'Herzégovine, commandée par Souleïman-Pacha, comptait 43 bataillons (30,000 hommes) et 36 canons ; Ali-Saïb disposait en Albanie de 47 bataillons (32,000 hommes) et 36 canons.

Le plan des généraux turcs consistait à pénétrer dans la Principauté par le nord, le sud et l'est, pour se réunir dans la vallée de la Zeta.

A cet effet, Ali-Saïb concentre à Spouj 30 bataillons (21,000 hommes) avec 36 pièces et attaque, le 2 juin, à Novoselo, les forces monténégrines, réduites à 16 bataillons (9,600 hommes) — 3 bataillons ayant été envoyés à Niksic — et 8 canons; il éprouve une première défaite. Une attaque effectuée à Martinici, le 4 juin, a le même résultat. Le 16 juin, nouvelle tentative, dirigée cette fois sur Rasina-Glavitsa, même insuccès.

Le 19 et le 20 juin, Ali-Saïb ayant rétabli ses forces disloquées par ces trois défaites successives, réunit 16,000 hommes et 30 pièces pour marcher sur Danilovgrad, et tâcher de donner la main à Souleïman-Pacha, qui a pénétré dans la Principauté par le nord ; il attaque à Zdrebanik les 9 bataillons qui constituent maintenant la division du Sud, ses troupes sont mises en déroute et s'enfuient à Spouj. Une cinquième attaque, le 22 juin, n'a pas plus de succès.

En même temps, les Monténégrins déployaient la plus grande vigueur pour se défendre contre les attaques de Souleïman.

Ce dernier se dirige sur Krstac avec 36 bataillons (26,000 hommes) et 36 canons; son train est formé par 4,000 animaux de bât.

Les troupes monténégrines réunies pour couvrir l'investissement de Niksic comptent 8 bataillons (4,800 hommes) avec 8 canons, sous les ordres de Vukotic lui-même, à Krstac, dans le passage de la

Duga, et 3 bataillons à Goransko; 6 bataillons (3,600 hommes) avec 8 pièces bloquent Niksic.

Arrivé le 4 juin devant Krstac, Souleïman cherche d'abord à ébranler les défenseurs par son artillerie, et lance ensuite ses colonnes d'assaut; les Turcs sont reçus à l'arme blanche; trois assauts sont successivement repoussés. Le général turc réunit alors toutes ses forces pour une tentative suprême; cette dernière attaque a le même insuccès que les précédentes; la nuit arrête le combat.

Vukotic craignant cependant que la position ne soit forcée le lendemain, vu l'inégalité des forces en présence, se retire pendant la nuit, emmenant avec lui les trois bataillons détachés à Goransko. Souleïman-Pacha occupe le lendemain la position de Krstac, et le 16 juin les Turcs entrent à Niksic sans coup férir.

Dès le 17 juin, Souleïman se remet en marche pour envahir la Principauté. La longueur de la route qui conduit de Niksic à Spouj est de 7 milles, environ 50 kilomètres. L'armée turque mit neuf jours à franchir cette faible distance; à vrai dire ce fut une bataille de neuf jours, après laquelle cette armée se trouva tellement épuisée et réduite à de si faibles effectifs qu'elle se trouva incapable de tenter le moindre effort.

Le 17, Souleïman marche avec deux de ses brigades sur la route et se fait flanquer de chaque côté à droite et à gauche par une brigade qui chemine sur les hauteurs. Les Monténégrins se défendent soit par le feu, soit en roulant des pierres sur les troupes turques, qui s'avancent cependant sans trop souffrir.

Le 18, l'armée turque arrive devant Povija, qu'elle trouve occupée par les forces monténégrines; ces dernières repoussent vigoureusement quatre assauts successifs.

Le 19, Souleïman attaque Povija de front avec trois brigades, pendant que son aile gauche tourne la position par Ostrog et vient prendre les défenseurs en queue. Le même soir les Turcs sont chassés d'Ostrog.

Le jour suivant, Souleïman attaque de nouveau les Monténégrins et parvient à les couper. Le Prince est rejeté sur Oubrava, avec 6 bataillons et 3 batteries. Vukotic se retire sur Podvrtche avec 18 bataillons et 1 batterie; mais, dès le lendemain, le voïvode Socitsa, lieutenant de Vukotic, se porte avec 7 bataillons sur les derrières de l'armée turque et coupe ses communications avec Niksic pendant que Vukotic l'arrête de front.

Les Turcs se trouvent alors attaqués à l'aile droite par le Prince, au centre et à l'aile gauche par Vukotic, en queue par Socitsa.

Souleïman, laissant son aile droite lutter contre le Prince et Vukotic, se tourne avec le reste de son armée contre Socitsa et s'efforce de rétablir ses communications; les assauts répétés qu'il donne à la position occupée par le voïvode sont repoussés à l'arme blanche.

Le général turc se décide alors à reprendre sa marche en avant. Il cherche d'abord à s'emparer de Dubrava et du passage de la Zeta; contenu par le détachement du Prince, il se rejette sur Vukotic, qui, après avoir repoussé à l'arme blanche plusieurs attaques, se retire en défendant le terrain pas à pas, pour maintenir les Turcs le plus longtemps possible dans les défilés; une partie des troupes de Vukotic inquiétait la marche des Turcs en se portant sur leurs flancs, pendant que Socitsa attaquait leurs derrières. Les Turcs étaient disposés dans l'ordre suivant: une brigade marchait en tête, une autre en queue; la troisième était chargée d'escorter le train et les nombreux blessés; la quatrième couvrait les flancs.

Le 22 juin, les deux adversaires épuisés de fatigue ne livrèrent aucun combat digne d'être noté. Mais le lendemain, lutte acharnée de toute la journée à Gumantsi, pendant que le Prince se porte en avant et prend position à Zdrebanik près de Danilovgrad.

Le surlendemain, après avoir fait canonner la position du Prince, Souleïman lance ses troupes sur les Monténégrins qui les attendaient de pied ferme, à l'arme blanche. Pendant ce temps, Vukotic se jetait sur leurs flancs et Socitsa les attaquait en queue et contraignait Souleïman à détacher une brigade pour sauver son train. Cependant les Monténégrins ayant escaladé les positions occupées par l'artillerie, celle-ci se retira en toute hâte, abandonnant une de ses pièces. La masse de l'armée turque se jeta alors pêle-mêle sur Racisi pour gagner la frontière d'Albanie, distante de deux heures seulement. Elle y rencontra l'avant-garde d'Ali-Saïb-Pacha, qui avait réussi à repousser quatre bataillons monténégrins s'opposant à sa marche.

Le 25 juin, l'armée ottomane gagna Spouj, toujours poursuivie par les Monténégrins, puis se retira sous Padgoritsa.

Cette marche à travers le Montenegro avait coûté aux Turcs 7 drapeaux, 3 canons, 6,000 fusils et la moitié de leur armée. Les Monténégrins perdirent 2,350 hommes, dont 600 tués.

Pendant que cette lutte héroïque se déroulait à l'intérieur de la Principauté, des faits non moins glorieux se passaient sur la frontière orientale.

Le voïvode Vukovic, chargé de la défense de cette région, avec 6 bataillons (3,500 hommes) et 2 canons, battait, le 24 juin, à Manastir-Moratchki, Mehemet-Ali, qui avait réussi à pénétrer sur le territoire monténégrin à la tête de 17,000 hommes avec 24 pièces; le lendemain, il surprenait les Turcs dans leur camp et les poursuivait jusqu'à la frontière de Bosnie.

Souleïman-Pacha et Mehemet-Ali, appelés dans les Balkans et en Bulgarie, où de plus grands dangers menaçaient la puissance ottomane, quittent, dans les derniers jours de juillet, les frontières du Montenegro avec une partie de leurs troupes.

Après leur départ, Ali-Saïb reste en Albanie avec 35 bataillons (17,000 hommes) et 30 pièces; en Bosnie, 21 bataillons (9,000 hommes) et 18 pièces sont placés sous les ordres de Hafiz-Ahmed-Pacha; l'armée d'Herzégovine, commandée par Ali-Pacha, comprend 22 bataillons (12,000 hommes) avec 12 pièces.

Les forces monténégrines comptent, au mois de

juillet, 21,800 hommes, répartis en 11 brigades, et 28 pièces.

Dans cette deuxième partie de la campagne, les Monténégrins se maintinrent sur la défensive sur les frontières d'Albanie et de Bosnie, tandis qu'ils prirent l'offensive en Herzégovine.

Ils résolurent en premier lieu de se rendre maitres de Niksic. Cette place, dont les ouvrages étaient armés de 21 pièces et défendus par 3,000 hommes, se rendit à discrétion le 5 septembre, après un mois et demi de siège.

L'armée du Nord s'empara ensuite successivement de Goransko, Presjeka, Bilek, et de quelques autres forts ou blockhaus situés dans la partie méridionale de l'Herzégovine.

Durant les mois d'août et de septembre, l'armée turque d'Albanie tenta sur les districts méridionaux de la Principauté, autour de Spouj, Jabljak et Podgoritsa, un grand nombre d'attaques qui aboutirent toutes à des défaites plus ou moins complètes.

Hafiz-Ahmed-Pacha ne réussit pas plus que son prédécesseur à pénétrer sur le territoire monténégrin, par la frontière orientale. Il fut battu à deux reprises, le 11 et le 16 septembre, par Socitsa et se retira après avoir perdu 3 canons et le tiers de son effectif.

Les hostilités, suspendues de fait pendant le mois d'octobre, recommencèrent dès les premiers jours de novembre. Durant cette deuxième campagne, les Monténégrins, restant sur la défensive en Herzégovine et en Bosnie, prirent l'offensive dans l'Albanie septentrionale. Leurs efforts se dirigèrent sur le pays compris entre le lac de Scutari, la mer Adriatique et la Bojana.

Afin de donner le change à Ali-Saïb, le Prince réunit six brigades et le parc de siège, dans le but ouvertement déclaré d'assiéger Spouj et Podgoritza, et établit son quartier général à Martinici. Dès le 6 novembre, l'artillerie monténégrine commence à battre le fort Serdar, près de Spouj.

Au lieu de faire le siège en règle de Spouj, le Prince divise ses forces (10,000 hommes et 18 pièces) en trois colonnes, chargées de soumettre le pays. L'une d'elles, commandée par Vrbitza, attaque Antivari, s'empare de quelques positions avancées, mais non de la place; une deuxième (Plamenac) agit au sud d'Antivari, bat complètement le détachement turc qui lui est opposé, surprend ensuite son camp pendant la nuit et le force à repasser la Bojana; la troisième (Gjurovic) s'établit au nord d'Antivari et s'y maintient. Les Monténégrins sont maintenant maitres de tout le pays, moins Dulcigno. Les Turcs essaient de ravitailler Antivari, mais ils sont surpris dans leur camp par Plamenac et perdent leur convoi. Antivari se rendit à discrétion après deux mois de siège; les remparts et la citadelle ne formaient plus qu'un monceau de ruines.

Le Prince, laissant autour d'Antivari cinq bataillons, se dirigea avec le reste de son armée (14 bataillons) sur Dulcigno. Le 17, Plamenac emporta de vive force le camp de Bratitsa et, le lendemain, donna l'assaut à la ville, qui tomba entre ses mains.

Après la prise de Dulcigno, l'armée monténégrine se préparait à attaquer Scutari, quand les opérations furent arrêtées par l'armistice.

Voilà les faits résumés aussi brièvement que possible; quant aux traits caractéristiques de la tactique monténégrine, nous pouvons en emprunter la description à l'ouvrage d'un écrivain qui a étudié en détail tout ce qui touche à la Montagne Noire (1).

II

Les succès remportés par les Monténégrins sur les armées turques, qui ont tenté bien des fois de les soumettre, doivent être attribués pour la majeure partie à une tactique exceptionnelle, parfaitement appropriée d'ailleurs au terrain et qui ne s'est modifiée tout récemment qu'en raison des perfectionnements apportés aux armes à feu.

Jadis les Monténégrins ne faisaient pas, à proprement parler, d'expéditions militaires sur le territoire ottoman : ils se bornaient à des incursions, dont l'unique objet était le pillage d'un village plus ou moins rapproché de leur frontière. Ils se groupaient dans ce cas par petites troupes *(ceta; prononcez tcheta)*, dont l'effectif variait de dix hommes et même moins à plusieurs centaines de combattants. Lorsque ces incursions, qui se répétaient durant de longues années, avaient lassé la patience des Turcs, quelque pacha du voisinage réunissait toutes les forces dont il disposait pour aller châtier ces voisins incommodes.

La frontière monténégrine était gardée en permanence par des postes qui annonçaient, avec des feux ou au moyen de messagers envoyés aux villages voisins, l'approche de l'ennemi. On était donc immédiatement sous les armes et, l'habitant le plus considérable prenant le commandement, la petite troupe se hâtait d'occuper les passages que devaient traverser les Turcs. Si ces derniers étaient peu nombreux, ils restaient tous sur le carreau, et de la façon suivante : la majeure partie des Monténégrins prenait position derrière les rochers situés à droite et à gauche de la route, tandis que les autres barricadaient l'issue du passage; quelques hommes se portaient en avant pour battre presque immédiatement en retraite et attirer les Turcs à leur suite dans le passage, stratagème qui réussissait ordinairement. Dès que les Turcs se trouvaient dans le défilé, ce dernier était barricadé et occupé derrière eux, de sorte qu'ils étaient pris comme dans une souricière. Quelquefois ils se rendaient et étaient échangés à raison d'un porc par tête — injure impardonnable pour un Turc. Habituellement, ils cherchaient à se faire jour ; mais, entourés de tous les côtés, incapables de faire quelque dommage à l'ennemi embusqué, ils périssaient jusqu'au dernier. S'ils réussissaient à traverser la ligne ennemie, les Monténégrins se précipitaient sur eux, le

(1) *Der Krieg Montenegro's gegen die Pforte*, par Spiridion Gopcevic, 1877-1879.

handjiar à la main, et alors avait lieu le combat à l'arme blanche, combat dans lequel les Turcs avaient toujours le dessous.

Une armée plus considérable pénétrait-elle dans le pays, les Monténégrins se bornaient à défendre les passages et les sentiers par lesquels elle devait passer; ils se dissimulaient derrière les murailles de rochers situées des deux côtés du chemin et entretenaient contre l'ennemi un feu continu, extrêmement meurtrier en raison de leur adresse extraordinaire dans le tir; ce feu suffisait le plus souvent pour arrêter les Turcs et les mettre en désordre; s'ils s'enfuyaient, ils étaient poursuivis par les Monténégrins, qui tuaient avec le handjiar tous ceux qu'ils rencontraient.

Quand les Osmanlis campaient, on cherchait à les surprendre, ce qui était relativement facile, vu leur négligence bien connue, et souvent de grandes batailles résultaient de ces surprises. A cet effet, les Monténégrins se répandaient autour du camp ennemi et y pénétraient de tous côtés, à la pointe du jour, en tuant sans bruit les sentinelles. Ils commençaient par massacrer les hommes endormis, jusqu'à ce qu'enfin l'alarme fut donnée. Puis, grâce à leur petit nombre, car ils étaient souvent dix ou vingt fois moins nombreux que l'ennemi, ils se perdaient dans les vastes espaces du camp, tandis que les Turcs, effrayés et ahuris, ne voyant dans l'obscurité aucun adversaire, tiraient les uns sur les autres et prenaient la fuite en désordre. Quelquefois, mais rarement, les Turcs surpris reprenaient courage et opposaient une sérieuse résistance.

C'est ainsi que les Monténégrins faisaient la guerre autrefois, et l'on comprendra facilement qu'aidés par le terrain ils pouvaient se rire des efforts de leurs ennemis. Aujourd'hui les choses ont changé : les armes modernes ont un peu modifié la tactique monténégrine; elles ont enlevé au handjiar une partie de son rôle et rendu les surprises plus difficiles.

Voici quels ont été les principes qui ont le plus souvent guidé les montagnards, durant les dernières campagnes.

Les batailles offensives sont absolument évitées, car l'attaque coûte toujours plus de monde que la défense, et pour le Montenegro chaque goutte de sang est précieuse parce qu'elle ne peut pas être remplacée. On se trouve donc amené à faire en sorte que, même dans les opérations offensives, l'armée n'ait à livrer que des batailles défensives. Les forces monténégrines prennent l'offensive dans n'importe quelle direction, et se portent sur l'objectif en repoussant les petits détachements ennemis qui s'opposent à leur marche. Supposons que cet objectif soit une forteresse. L'état-major monténégrin sait naturellement qu'il doit s'attendre à l'arrivée d'une armée de secours; il prend ses dispositions en conséquence : un détachement d'une force convenable cerne la forteresse; le reste de l'armée occupe, sur la direction que doit vraisemblablement suivre l'ennemi, la meilleure position possible, et se retranche, établi derrière chaque pierre, chaque buisson, etc.

Pour attaquer cette position, les Turcs emploient l'un des deux procédés suivants : ou bien ils se portent lentement en avant en tirant continuellement, afin d'ébranler les Monténégrins; ou bien ils marchent à l'assaut sans tirer. Dans le premier cas, ils font peu de mal aux Monténégrins qui sont très bien couverts, mais ils sont eux-mêmes terriblement décimés avant d'atteindre les positions occupées par ces derniers. S'ils y arrivent, les Monténégrins se précipitent de tous côtés, le handjiar à la main, et attaquent impétueusement l'ennemi, qui peut au plus fournir deux salves avant la mêlée, dans laquelle il est ordinairement battu.

La seconde méthode conduit en tous cas les Turcs, sans leur faire éprouver des pertes trop sérieuses, au pied des positions; mais, d'un côté, les soldats sont essoufflés par la course rapide qu'ils ont dû faire pour y arriver, et, d'autre part, les Monténégrins restent en place, de sorte que les Turcs doivent encore gravir hors d'haleine les rochers escarpés, sous les coups de fusil, de pistolet ou de revolver. S'ils arrivent en haut, ils sont tellement hors d'eux-mêmes qu'ils sont facilement culbutés.

En général, les Monténégrins laissent les Turcs répéter plusieurs fois leur attaque, puis, lorsqu'ils s'aperçoivent que le désordre est arrivé à son comble dans les rangs de l'adversaire, ils se précipitent sur lui à l'arme blanche...

Parfois, poussés par une sorte de mauvaise honte, les Monténégrins ont voulu, durant la dernière guerre, substituer à leurs vieilles méthodes une tactique plus savante, et se sont attachés à exécuter des mouvements qui, indiqués comme excellents, dans les combats ordinaires, par les livres de tactique, ne convenaient point dans les circonstances où ils se trouvaient. D'après les mêmes idées, ils veulent aujourd'hui réformer leurs vieilles milices, qui se sont signalées par tant de victoires, et organiser leur petite armée à l'européenne.

Avec l'auteur sur l'opinion duquel nous nous appuyons, on peut douter que, par les nouveaux principes de tactique et d'organisation qui leur semblent infaillibles, les habitants guerriers de la Montagne Noire puissent obtenir des succès aussi éclatants que leurs pères, qui n'avaient, eux, pour toute science, que leur bon sens et l'amour invincible de leur pays.

III

Les Autrichiens, il est vrai, n'ont pas eu dans leurs campagnes de Dalmatie, de Bosnie et d'Herzégovine, à se mesurer avec les Monténégrins; mais les procédés tactiques des Dalmates et des Bosniaques, quoique beaucoup moins perfectionnés, n'en étaient pas moins dangereux, et il était nécessaire d'en tenir compte, si l'on ne voulait s'exposer soit à subir des échecs, soit à sacrifier inutilement des hommes.

En principe, les montagnards de la Bosnie et de la Krivoscie se maintiennent sur une défensive absolue; mais, grâce à leur parfaite connaissance du pays, ils savent merveilleusement choisir leurs positions et profitent des moindres accidents du terrain pour diriger, à l'abri, contre un ennemi plus ou moins dé-

couvert un feu des plus violents. Dans ces conditions, toutes les attaques de front sont excessivement difficiles et ne réussissent qu'au prix de pertes très considérables et tout à fait hors de proportion avec les résultats obtenus ; aussi n'est-ce jamais qu'avec le concours de l'artillerie ou à l'aide de mouvements tournants que les Autrichiens ont pu déloger leurs adversaires. Par contre, les insurgés ne prenaient l'offensive que dans des circonstances tout à fait exceptionnelles : quand, par exemple ils se croyaient une supériorité numérique incontestable, ou quand ils voyaient les Autrichiens, découragés par des attaques infructueuses, commencer à battre en retraite. Ils ne craignaient plus alors de descendre de leurs positions et de charger à l'arme blanche avec une impétuosité des plus redoutables. Toutefois, en raison de leur manque d'éducation militaire, ces retours offensifs n'étaient jamais aussi dangereux que ceux des Monténégrins, dont l'organisation était arrivée à se rapprocher beaucoup de celle des troupes régulières.

Les Bosniaques et les Herzégoviniens ne se préoccupent pas beaucoup de garder des réserves, ils déploient toutes leurs forces en première ligne, de manière à occuper le plus de terrain possible, commencent le feu à grandes distances et font une consommation considérable de munitions. Leur armement était en général assez bon, car à l'époque des guerres de Serbie et du Montenegro le gouvernement turc avait distribué à ses sujets musulmans du vilayet de Bosnie des approvisionnements de fusils à longue portée. Les Krivosciens eux-mêmes avaient cette année (1882) remplacé les vieux fusils dont ils s'étaient presque exclusivement servis dans la campagne de 1869. Quant à l'artillerie, sauf dans les places comme Serajewo, Livno, Bihac, où les Turcs avaient laissé du matériel, elle a fait presque entièrement défaut aux Bosniaques, qui, en rase campagne, n'ont jamais pu mettre en ligne plus de deux ou trois pièces. En Krivoscie et dans les parties de l'Herzégovine qui touchent au Montenegro, les insurgés ont employé assez souvent un mode de défense que les Autrichiens appellent batteries de pierres (*Steinbatterien*). Dans les positions qui dominaient les sentiers par lesquels les Autrichiens étaient obligés de passer, ils accumulaient des blocs de rochers, qu'un léger effort pouvait faire rouler sur l'assaillant, et qui produisaient l'effet d'une véritable avalanche.

La guerre d'embuscades et de surprises a toujours été très familière à ces populations, surtout aux Herzégoviniens et aux Dalmates, et ils ont donné maintes preuves de leur habileté dans ce genre d'opérations : il suffit de citer, à cet égard, la capture du blockhaus de Stanjevich en 1869, les surprises de Maglaj et de Ravnice en 1878. Dans la campagne dernière, malgré toutes les précautions adoptées, les Autrichiens n'ont pu complètement éviter les échecs de cette nature, et tout récemment une troupe d'insurgés a réussi à enlever un poste d'infanterie à quelque distance de Foca.

Grâce aux intelligences qu'elles avaient dans le pays, et à la terreur qu'elles inspiraient à l'élément paisible de la population, les bandes disposaient d'un service de renseignements parfaitement organisé, et presque toujours elles ont été averties à temps des mouvements de leurs adversaires : maintenant encore, malgré le nombre des colonnes volantes qui sillonnent l'Herzégovine, il est à remarquer que les Autrichiens n'ont que bien rarement réussi à surprendre ou à envelopper un parti insurgé.

Les bandes que les Autrichiens ont eu à combattre n'ont jamais eu de groupement tactique normal ; chaque chef, suivant son importance, réunit autour de lui un nombre plus ou moins grand d'adhérents, et cette troupe forme une *ceta*; la force de ces cetas varie généralement entre 50 et 200 hommes, elles ne restent pas constituées d'une manière permanente, elles se dispersent généralement après chaque opération, pour mettre leur butin à l'abri, si elles sont victorieuses, sinon pour se cacher et échapper plus facilement aux poursuites. Quand, pendant la campagne de 1878, les insurgés ont parfois pu grouper des forces plus considérables, comme cela est arrivé par exemple au mufti de Taslidza dans la vallée de la Spreca, le fait a tenu surtout à la présence d'un certain nombre de contingents albanais ou de bataillons réguliers turcs.

Aussi, en raison même de cette organisation primitive, se trouvaient-ils incapables de poursuivre des opérations de longue haleine ; il n'y eut qu'une exception, ce fut l'investissement de la division du général Szapary à Doboj, et encore aurait-on de la peine à s'expliquer les travaux de circonvallation exécutés autour du camp autrichien, si l'on ne savait que les insurgés comptaient dans leurs rangs quelques officiers de l'armée turque.

On peut s'étonner qu'en présence d'adversaires dont l'organisation militaire et la tactique étaient aussi primitives, les troupes austro-hongroises n'aient pas obtenu de résultats plus décisifs dans les diverses expéditions entreprises en Krivoscie à la fin de l'année 1869. Mais leur instruction ne les avait nullement préparées à des opérations de ce genre, et depuis longtemps, elles n'avaient pas eu occasion de faire la guerre de montagne, sauf dans le Tyrol (1859 et 1866) : et encore la plus grande partie de la défense était-elle confiée, dans ces régions, aux milices nationales.

En 1869, le règlement d'infanterie faisait la part très large à l'ordre compact, au coude à coude. Les compagnies, voire les bataillons, se portaient avec un élan admirable à l'assaut de positions presque inaccessibles ; gravissant pied à pied les escarpements sous le feu d'un adversaire invisible, les colonnes subissaient des pertes relativement considérables, sans jamais arriver à saisir des montagnards, qui, en quelques minutes, gagnaient une autre position exigeant, pour être abordée par l'assaillant, de nouvelles heures d'efforts.

La grande faute du commandement était d'avoir voulu toujours prendre le taureau par les cornes. Une autre faute, non moins grave, et qui amena le principal échec de la campagne, celui de Zagvosdak,

fut d'oublier qu'en face d'adversaires de ce genre la première règle, comme le dit le colonel Pacor de Karstenfels, dans ses *Considérations* sur l'insurrection de Dalmatie, est « de ne faire aucun pas en avant qu'on puisse être obligé de refaire en arrière. » Le mouvement des colonnes de ravitaillement poussées en avant au cœur du pays, puis retirées sur la côte, une fois l'opération terminée, avait présenté tout naturellement aux yeux des insurgés les apparences d'une fuite et décuplé leur audace.

Dans la campagne des Turcs contre le Montenegro en 1876 et 1877, les mêmes causes amenèrent les mêmes effets, mais avec des conséquences bien autrement désastreuses pour les assaillants.

Mouktar-Pacha à Vucidol, un peu plus tard Mahmoud-Pacha à Medun, confiants dans leur énorme supériorité numérique, crurent pouvoir aborder de front et en masse les positions des Monténégrins. Ceux-ci, reculant de rochers en rochers, s'élevant toujours plus haut sur la montagne, firent payer chèrement aux Turcs chacun des échelons gravis, puis quand, après des heures de cette pénible escalade, ils les virent à bout de forces et de souffle, ils s'élancèrent le handjiar à la main. Les Turcs subirent, dans les deux affaires, des pertes hors de toute proportion avec le nombre de leurs ennemis. A Vucidol, les deux brigades qui marchaient en tête furent anéanties; un seul bataillon échappa au désastre, grâce à la présence d'esprit de son chef, qui le fit former en carré; il put ainsi reculer lentement, les Monténégrins tourbillonnant autour de lui sans l'entamer (1).

C'est la formation qu'avait dû également employer le 8e bataillon de chasseurs à Zagvosdak, devant les Krivosciens, l'un des rares jours où ceux-ci aient osé prendre l'offensive contre les troupes autrichiennes en retraite, et c'est ainsi seulement qu'il avait pu briser leur élan.

On voit quelles nécessités contradictoires s'imposent dans une égale mesure à des troupes régulières attaquant les peuplades montagnardes de la péninsule des Balkans. Des groupes compacts offrent un but assuré aux coups de tireurs invisibles, tandis que des détachements en ordre dispersé sont exposés à tout instant à être égorgés sans avoir eu le temps de se mettre en défense.

Sous l'empire des anciens règlements d'infanterie, c'était surtout au premier de ces dangers que s'exposaient les troupes; c'est le second qui les menacerait au cas où elles prendraient trop à la lettre le règlement nouveau.

Ce règlement était en vigueur quand les troupes austro-hongroises ont fait, en 1878, la campagne d'occupation de Bosnie, et elles semblent avoir su l'adapter à leurs besoins en le modifiant suivant les circonstances, soit en ce qui concerne le service de sûreté, soit en ce qui concerne les procédés tactiques de combat. Un témoin oculaire, le capitaine Spaleny, du 52e régiment d'infanterie, a inséré récemment dans l'*Organ der Militär-Wissenschaftlichen Vereine*, plusieurs articles fort intéressants sur les méthodes tactiques employées par les Autrichiens en Bosnie et en Herzégovine. Nous allons le prendre pour guide.

En raison des conditions anormales dans lesquelles on se trouvait, les prescriptions du service de sûreté, en stationnement comme en route, ne pouvaient être appliquées rigoureusement. Il fallait couvrir non seulement le front et les flancs, mais encore les derrières des colonnes, car on avait à craindre d'être surpris de tous les côtés. Aussi, dès les premiers jours de la campagne, la force des grand-gardes fut notablement augmentée, et le général Philippovic, commandant le XIIIe corps d'armée, donna l'ordre formel de ne plus placer que des sentinelles doubles. Dans certains cas, lorsque le théâtre d'opérations était particulièrement montagneux, il n'était pas rare de voir une brigade consacrer au service des avant-postes la moitié ou les deux tiers de son effectif. En Herzégovine, on détachait souvent tout autour du campement occupé par le gros de la colonne une série de postes, dont la force variait entre un demi-peloton et une compagnie, et qui se couvraient eux-mêmes par des grand-gardes. Quelquefois des corps de troupe arrivés au bivouac à la nuit tombante, et ne pouvant par conséquent reconnaître le terrain, ont campé en carré. A Doboj, où les Autrichiens furent littéralement assiégés par l'ennemi, tout le front de la position était protégé par des tranchées-abris d'un profil assez élevé, derrière lesquelles était placée une compagnie par bataillon. Quoique le règlement ordonnât de relever les grand-gardes toutes les quatre heures, cette mesure ne put généralement pas être exécutée à cause des difficultés du terrain, et l'on se contentait de les relever une fois par jour. De même, le service des avant-postes était assuré trois ou quatre jours de suite par le même corps de troupe : en somme, ce qui caractérise surtout les modifications apportées au service de sûreté en stationnement, c'est le renforcement des avant-postes et la diminution des intervalles et des distances.

Le pays était beaucoup trop accidenté pour que les colonnes en marche pussent se faire éclairer par la cavalerie; il en résulta pour les troupes d'infanterie une tâche des plus pénibles. En effet, il eût été très imprudent de se borner à faire surveiller les flancs de la colonne par de simples patrouilles, et il était indispensable de faire marcher à droite et à gauche du gros des détachements assez forts pour être en mesure de se défendre seuls en cas d'attaque : l'effectif de ces détachements était calculé d'après celui de la colonne principale; ils comprenaient généralement un ou deux bataillons d'infanterie et une demi-batterie d'artillerie de montagne. Comme on disposait rarement de chemins ou sentiers parallèles à la route suivie par le gros de la colonne, on se bornait à indiquer aux flancs-gardes, d'après la carte, la direction à suivre, en leur laissant une entière liberté d'al-

(1) Tactique des Turcs dans la guerre du Montenegro. (*Organ der Militär-Wissenschaftlichen Vereine* de 1879.)

lures pour s'éclairer : elles étaient la plupart du temps obligées de suivre les crêtes ou de s'avancer à travers bois et à travers champs; aussi leur service était-il des plus durs, et ne pouvaient-elles le continuer plusieurs jours de suite. Quelquefois, quand le terrain le permettait, on se contentait de faire occuper une position dominante par un détachement, qui s'y maintenait jusqu'à ce qu'il eût été dépassé par tout le reste de la colonne; mais cette manœuvre, qui s'était renouvelée très fréquemment dans la campagne de 1869, en Krivoscie, a été moins employée en 1878.

L'avant-garde, en raison des difficultés du terrain, se tenait beaucoup moins éloignée du gros que ne le prescrivent les règlements. Pour une brigade, elle se composait d'un bataillon, qui détachait en pointe une compagnie tout entière. Lorsque le pays était suffisamment découvert, la pointe s'éclairait au moyen d'une chaîne de tirailleurs; dans les régions plus accidentées, elle envoyait sur les flancs des patrouilles de six à huit hommes, commandées par des sous-officiers, qui avaient soin de se maintenir toujours à portée de la voix. Dans les bois, on avait adopté une disposition particulière qui donna de fort bons résultats; elle permettait d'éclairer un front de 150 pas environ, front sur lequel la compagnie pouvait se déployer très rapidement. Au lieu de détacher en avant une ligne de tirailleurs, qui n'avançait que très lentement, chaque homme étant obligé de se frayer son chemin à travers le taillis, la compagnie chargée de constituer la pointe d'avant-garde se formait en colonne par un ou par deux dans trois de ses pelotons, qui se maintenaient à la même hauteur, à 50 pas d'intervalle. Les deux pelotons des ailes se couvraient sur leur droite et sur leur gauche par des patrouilles : quant au 4e peloton, il marchait en soutien derrière le peloton du centre, et avait soin de rester toujours relié à l'avant-garde.

En ce qui concerne le service de l'arrière-garde, il a toujours été des plus fatigants; même par le beau temps, le train n'arrivait à gravir les côtes qu'au prix d'efforts inouïs; lorsque le terrain était défoncé par la pluie, il fallait, dans les mauvais pas atteler aux voitures de tête les chevaux des voitures de queue, et souvent les hommes de l'arrière-garde étaient obligés de pousser à la roue.

Dans la tactique de combat proprement dit, le commandement a rarement cherché à obtenir le résultat décisif par une attaque de front. En suivant le récit officiel de la campagne, on voit dans chaque affaire se reproduire, d'une manière à peu près uniforme, la même disposition : trois colonnes, approximativement d'égale force, celle du milieu sur la principale ligne de communication engage vis-à-vis de la position ennemie un combat traînant, pendant que les deux autres colonnes, se glissant à travers les bois et les rochers, finissent par apparaître sur les flancs ou sur les derrières, et déterminent la retraite. Quoique les mouvements tournants, qui s'opéraient d'ailleurs très lentement, par suite de la nature du pays, n'aient pu que difficilement être dérobés à la vue de l'ennemi, ils ont manqué rarement leur effet. Dès que leurs flancs se trouvaient menacés, les insurgés étaient tellement dominés par la crainte de se voir couper la retraite que, malgré leur bravoure naturelle, ils ne faisaient plus nulle part une résistance vigoureuse. Les échecs de Dolnja-Tuzla et de Bihac, qui coûtèrent aux Autrichiens des pertes sérieuses, doivent être attribués à ce qu'ils ne disposaient pas de forces suffisantes pour exécuter un mouvement tournant, et qu'ils ont été obligés de combattre sur une ligne parallèle à celle de l'ennemi. Le même fait s'est reproduit le 5 septembre 1878, lors de l'attaque des lignes occupées par les insurgés de la Posavina devant Doboj; mais cette fois le résultat stratégique n'en fut pas moins obtenu, car l'ennemi, découragé par les pertes qu'il avait subies, évacua à l'improviste pendant la nuit les positions qu'il avait défendues avec acharnement toute la journée.

L'action était généralement engagée par la pointe d'avant-garde et l'avant-garde, qui se déployaient en tirailleurs et cherchaient à reconnaître la force réelle de l'ennemi; comme les insurgés ouvraient le feu de très loin, ce déploiement s'opérait à une assez grande distance de leur ligne, et sous la protection de l'artillerie. Quant au gros, il prenait autant que possible sa formation de combat hors de la portée du feu. Les compagnies de première ligne déployaient la moitié de leur effectif, non pas en tirailleurs, mais en ligne d'essaims; les soutiens suivaient de très près, subdivisés eux-mêmes en essaims. Ces lignes souples s'avançaient facilement, en utilisant tous les abris du terrain, chaque petit groupe marchant en toute confiance, grâce à l'appui moral et matériel que se donnent toujours quelques hommes placés coude à coude. Sur la ligne de feu, les mouvements des essaims étaient forcément assez lents, et l'on devait s'estimer très heureux quand on arrivait à les maintenir à la même hauteur, à l'aide de la voix et surtout du sifflet.

Dans l'exécution des feux, on a remarqué que les hommes avaient une tendance marquée à tirer beaucoup et vite, et qu'il fallait une certaine insistance pour obtenir d'eux un feu ralenti. Il n'a guère été fait usage des feux de salve à petite distance, mais on a employé souvent le tir à grande distance, pendant les premières phases de l'action; toutefois il ne fût pas facile d'en apprécier bien exactement les résultats, l'ennemi enlevant presque toujours ses morts et ses blessés.

La poursuite proprement dite n'a jamais pu être effectuée; lorsque les insurgés se voyaient menacés d'être tournés, ils n'attendaient pas le dernier moment pour évacuer leurs positions, mais se dispersaient immédiatement, et comme ils connaissaient parfaitement les plus petits sentiers, ils étaient bientôt hors d'atteinte, au moins avant que les troupes autrichiennes, lourdement chargées et fatiguées d'ailleurs par une journée de marche et de combat, pussent songer à leur donner la chasse. L'artillerie seule a réussi parfois à inquiéter les fuyards en les accompagnant quelque temps à coups d'obus et de shrapnels.



En ce qui concerne cette dernière arme, on a pu constater, dès les premiers jours, que l'organisation en vigueur était insuffisante. On n'avait pu mettre sur pied assez de batteries de montagne pour en doter toutes les divisions qui prirent part à la première mobilisation; le général Szapary n'avait que des batteries de campagne; ces batteries, trop peu mobiles pour prendre position sur les crêtes qui dominent la vallée de la Spreca, rendirent peu de services pendant les affaires des 9 et 10 août, à Dolnja-Tuzla : et c'est autant à l'absence de pièces de montagne qu'à l'infériorité numérique de la 20e division, qu'il faut attribuer les insuccès de cette partie de la campagne. Toutes les fois, au contraire, que les batteries de montagne, gravissant des pentes que les insurgés croyaient infranchissables pour l'artillerie, ont pu venir fouiller leur position avec les shrapnels, elles leur ont infligé des pertes sensibles.

Pour conclure, il résulte de toutes les observations qui précèdent, que les Autrichiens avaient déjà mis à profit, en 1878, l'expérience des campagnes précédentes, et que si, malgré tout, ils n'ont pas évité certains échecs tactiques, ces échecs, d'ailleurs peu fréquents, se sont produits précisément dans les cas où, soit par la faute du commandement, soit par des circonstances imprévues, on ne s'est pas conformé aux principes généraux qui viennent d'être indiqués, et qui peuvent se résumer ainsi :

Avancer pied à pied, lentement, mais sûrement; être prêt à chaque instant à se défendre dans une direction quelconque; combiner toujours l'attaque de front avec une ou deux attaques de flanc; enfin, ne jamais pousser en avant aucune fraction qui puisse être exposée plus tard à faire un mouvement rétrograde.

IV

Les renseignements que nous possédons sur les opérations dirigées contre les insurgés d'Herzégovine et de Krivoscie en 1882 sont encore trop incomplets pour qu'il soit permis de se rendre compte exactement des procédés qui ont été employés. Toutefois, ce que l'on peut constater à première vue, c'est qu'on a appliqué de nouveau les méthodes prescrites en 1878, et que les généraux autrichiens ont donné les ordres les plus sévères pour empêcher dans le début toute imprudence qui eût pu fournir à l'insurrection les éléments d'un succès sérieux.

Il suffit, pour s'en convaincre, de lire les passages suivants de l'ordre du jour adressé par le général Jovanovic à ses troupes le 6 février, c'est-à-dire avant l'époque où les opérations actives ont réellement commencé :

« Jusqu'à nouvel ordre, toutes les troupes devront se maintenir, jusqu'à la dernière extrémité, dans les positions qui leur ont été assignées : en cas d'attaque, elles résisteront énergiquement, mais sans se laisser jamais entraîner à aucune opération autre que celles qui sont indispensables pour assurer le service des approvisionnements et garder les lignes de communication. De plus, toute opération de cette nature devra toujours être entreprise avec des forces suffisantes pour que le succès soit absolument certain.

» En face d'un ennemi qui a l'habitude de tomber à l'improviste sur les petits détachements et de leur tendre des embuscades dans les terrains difficiles, et qui transforme en grandes victoires les succès les plus insignifiants, il faut éviter soigneusement de lui donner prise dans ce sens.

» Je prescris, en conséquence, de la manière la plus formelle, que toutes les colonnes expéditionnaires qu'il sera nécessaire de former soient constituées avec une supériorité numérique qui leur garantisse le succès. On ne devra jamais faire circuler en pays insurgé ni petit détachement, ni patrouille. En vertu du même principe, on devra se garder de prescrire, sur de simples indices, tout mouvement ou déplacement de troupes inutile, ce qui aurait le double inconvénient de fatiguer prématurément les hommes et de leur enlever la confiance. En toutes circonstances, on devra conserver une attitude calme et résolue. L'emploi des mesures de sécurité réglementaires, joint à une attention soutenue, montrera l'inanité de ces bruits alarmants qui se modifient de jour en jour, et même d'heure en heure.

» Au combat, je réclame des troupes une énergie sans restriction, associée toutefois à la prudence et à la ténacité. Je recommande, en outre, de ménager les rares ressources qu'on trouvera dans le pays; les gaspiller serait nous en priver nous-mêmes.

» Je fais un devoir à tous les officiers d'étudier et d'observer avec soin le meilleur mode de combat à appliquer sur le théâtre actuel des opérations. Partout où l'occasion s'en présentera, l'on s'occupera avec soin de l'instruction des troupes, spécialement en ce qui concerne le service de sûreté et le combat, et l'on apportera la plus grande attention aux exercices de tir, de manière à démontrer à l'ennemi, par les pertes sensibles qu'il subira dans toutes les rencontres, notre supériorité militaire. »

Le général Jovanovic semble s'être conformé strictement au programme qu'il avait tracé; tant que les réservistes et les renforts n'ont pas été arrivés à destination, les troupes n'ont fait aucun mouvement inutile et se sont bornées à se maintenir dans leurs positions et à garder les lignes de communication. Par contre, dès qu'il eut à sa disposition les forces nécessaires, il appliqua immédiatement les procédés tactiques que lui avaient enseignés ses campagnes antérieures, les seuls d'ailleurs qui pussent être utilisés avec succès dans une région aussi difficile que l'Herzégovine et la Krivoscie. Renonçant d'une manière absolue aux attaques de front et au système des grosses colonnes, il occupa successivement des points bien choisis qui lui servirent de bases de ravitaillement, et ensuite lança sur toutes les routes accessibles de petites colonnes mobiles, assez fortes chacune pour repousser toute agression, avec mission de sillonner le pays et de tourner les positions défensives de l'ennemi.

Les colonnes qui concoururent aux opérations

contre Ledenice au mois de février, et contre Dragalje au mois de mars, avaient un effectif qui variait entre quatre et six compagnies, et leur nombre, dans la dernière expédition, s'est élevé jusqu'à sept. Cette dispersion, qui aurait présenté de graves dangers vis-à-vis d'un adversaire plus nombreux et plus manœuvrier, n'avait aucun inconvénient en Krivoscie, les insurgés pouvant à peine mettre en ligne un effectif supérieur à celui d'une des colonnes autrichiennes.

Le succès fut complet, et c'est ainsi que les Autrichiens s'emparèrent, au prix de pertes insignifiantes, de ces positions de Ledenice et Dragalje, qui avaient été, en 1869, le théâtre de si sanglants combats. Si la lutte a continué, c'est que le voisinage immédiat de la frontière du Montenegro ne permit jamais d'envelopper les bandes insurgées, qui pouvaient toujours se réfugier momentanément sur le territoire de la Principauté, pour franchir de nouveau la frontière sur un autre point.

En Herzégovine, bien que les mêmes principes aient été appliqués, on n'a pas eu, il est certain, des résultats aussi heureux : les mouvements concentriques exécutés dans le massif de Zagorje et dans les vallées supérieures de la Narenta et de la Drina étaient trop longs et trop compliqués, et les colonnes expéditionnaires ont rarement réussi à opérer leur jonction à la date fixée ; en sorte que, pendant un certain temps, les bandes insurgées, grâce à leur système d'informations et d'espionnage parfaitement organisé, ont pu passer à travers les mailles du réseau dans lequel on espérait les envelopper. Une seule fois les Autrichiens ont frappé un coup décisif ; ce fut dans l'opération du général Obadich contre Velenic, où les insurgés, acculés à la frontière monténégrine, furent obligés de franchir la Tara sous le feu des troupes qui occupaient les hauteurs, et subirent des pertes sensibles. Dans l'expédition contre Zagorje, des quatre colonnes parties à la même date, le 21 février, l'une atteignit Kalinovic le 23, la deuxième le 24, la troisième le 26 ; la quatrième colonne (général Sekulich), vu le mauvais état des chemins, ne put même arriver jusqu'à destination et dut rétrograder sur Gacko. Le même fait se renouvela, lors de l'opération contre Ulok (26 février), où le général Czveits dut attaquer seul ; les trois colonnes destinées à coopérer à son mouvement ne parurent sur le terrain que dans la soirée (1). Il faut reconnaître, d'ailleurs, que les colonnes étaient constituées plus lourdement en Herzégovine qu'en Krivoscie, ce qui ralentissait forcément leur marche ; en outre, elles avaient des étapes plus longues à fournir.

Au point de vue purement tactique, ce qu'on peut constater dès maintenant, c'est le grand emploi qui a été fait de l'artillerie ; non seulement les canons de montagne ont joué un rôle important dans toutes les colonnes expéditionnaires, mais sur les côtes de la Dalmatie on s'est servi aussi des grosses pièces des canonnières. Dans les combats livrés autour d'Orahovac et de Ledenice, notamment, les canonnières, par leur tir en contre-bas, rectifié au moyen des avis donnés par les sections de signaux de campagne, ont délogé les Krivosciens de positions inaccessibles, où ils se croyaient entièrement protégés contre le feu de l'artillerie. Quant à l'infanterie, il semble que ses formations réglementaires, faites en vue des grandes guerres européennes, n'aient pas donné des résultats toujours satisfaisants en pays de montagne et contre des guérillas ; de plus, contrairement à ce qui s'était passé en 1869, où l'assaut était donné sans avoir été suffisamment préparé par le feu, l'infanterie semble s'être trop pénétrée du principe que les troupes doivent avant tout s'assurer la supériorité du feu, principe que les soldats n'ont malheureusement que trop de tendance à appliquer en s'immobilisant dans leurs positions au lieu de se porter en avant. Aussi, en Herzégovine comme en Dalmatie, a-t-on vu presque toujours, dès que la présence de l'ennemi était signalée, les troupes prendre lentement leur formation de combat et ouvrir à grande distance, contre ses adversaires abrités, un tir aussi nourri que si elles avaient eu en face d'elles des bataillons déployés en rase campagne.

Grâce à la conduite prudente des opérations, les pertes des Autrichiens ont été faibles ; elles n'atteignent pas, à l'heure actuelle, le chiffre de 300 hommes. Mais, si la troupe n'a pas eu à souffrir beaucoup du feu de l'ennemi, elle a été exposée, en revanche, à des fatigues inouïes et aux marches les plus pénibles. Le soldat a déployé là des qualités réellement remarquables, et les marches exécutées en plein hiver dans le massif de Zagorje, et en Krivoscie dans les montagnes voisines de Dragalje, telles que l'Orien et le Pazua, font le plus grand honneur à la solidité et à la discipline de l'infanterie austro-hongroise.

Plus tard, quand tous les détails des opérations seront bien connus, on pourra mieux étudier les enseignements que l'état-major austro-hongrois aura su tirer de la campagne de 1882 ; mais il nous a paru intéressant de placer dès maintenant sous les yeux du lecteur les lignes qui précèdent et qui résument les procédés mis en œuvre depuis quinze ans dans la guerre de montagne. (16-59)

LES *MARCHES-MANŒUVRES*

DES ANGLAIS ET DES RUSSES DANS L'ASIE CENTRALE

Suite (1).

Gare à Hérat ! *Acht auf Herat !* criait aux Anglais, dès 1869, M. Arminius Vambéry. Hérat, nous avons entendu le général Rawlinson l'affirmer solennellement, Hérat ! c'est la clef des Indes ! Et cette formule devient aussitôt le mot d'ordre de l'école des alarmistes.

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n°s 546 et 547.

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n°s 547 et 549.

Nous sommes bien loin de contester l'importance de Hérat; nous ferons même pour le lecteur un dénombrement assez complet de toutes les beautés, de toutes les vertus qui excitent et justifient tant de convoitises.

Mais, pendant qu'on écoute ce bruyant concert, où des milliers de voix s'élèvent pour célébrer à l'envi les merveilles de la fameuse cité, qui est tout à la fois : la porte du Turkestan, le boulevard de l'Afghanistan, la reine de l'Asie centrale, la clef des Indes, la *perle du monde* et enfin le *schibboleth* de la question d'Orient — on ne peut se défendre de certaines réflexions.

On se demande si l'on n'assiste pas, en ce moment, à la formation d'un de ces mots d'ordre retentissants, sonores, comme tout ce qui est creux, d'une de ces légendes, qui ont tant excité la verve de Clausewitz et lui ont fourni le thème d'un de ses plus admirables chapitres : *les clefs de pays* (1)?

Certaine école de stratèges — qui a survécu aux sarcasmes de Clausewitz — ne peut se tenir pour satisfaite, nous le savons, tant qu'elle n'a pas trouvé sur un théâtre d'opérations un point, qui non seulement résume et condense, en quelque sorte, toutes les propriétés militaires de la région, mais encore va exercer une attraction victorieuse sur les armées belligérantes. Et ce point une fois fixé prend désormais, dans l'imagination des inventeurs, tous les caractères d'une véritable clef de la position; d'une véritable clef du pays. On a beau rappeler les lois de la grande guerre, révélées au monde moderne par les immortelles campagnes de Napoléon ; on a beau répéter avec Clausewitz que la solution doit être cherchée dans le choc décisif des masses contre les masses sur le champ de bataille, et non ailleurs ; rien n'y fait. On à toujours parlé des clefs de pays et l'on en découvrira tous les jours, à une condition pourtant — c'est qu'on trouvera aussi des gens pour y *croire*. Et l'on en trouve ! Si les deux camps subissent également l'influence mystérieuse, il est clair que les efforts vont être orientés vers ce point magnétique, qui deviendra, réellement, le centre de gravité de la lutte et justifiera ainsi la sagacité des inventeurs. Le même phénomène peut encore se produire, lorsqu'un des deux adversaires seulement croit à la clef de pays ; mais alors, il faut que le *croyant* soit dans le camp de l'envahi, du défenseur. C'est cette dernière condition qui a manqué en 1814 au fameux plateau de Langres : Napoléon n'y croyait pas. Et le seul avantage — nous ne parlons pas des inconvénients — que cette clef de la France ait procuré à son inventeur, c'est celui de pouvoir p..... dans trois mers, selon le mot du caustique Gneisenau.

On peut protester contre cet abus des figures de langage, démolir au nom du bon sens ces concepts chimériques, mais on ne pourra pas toujours les expulser du domaine de la spéculation, où ils puisent alors un semblant d'existence ; existence éphémère, c'est vrai, mais qui dure assez pour se manifester au dehors par des résolutions pratiques, par des actes positifs et trop souvent irrévocables. Le mot de Joseph de Maistre : une bataille perdue est une bataille qu'on croit avoir perdue, sera éternellement vrai, non seulement sur le champ de bataille, mais dans tout conflit où la force morale joue un rôle prépondérant.

Le général Rawlinson serait-il coupable, comme l'insinuent ses adversaires, les partisans de la *masterly inactivity*, d'avoir prêté corps et substance à ce fantôme de Hérat, qui plane aujourd'hui comme un cauchemar sur les relations de l'Angleterre et de la Russie dans l'Asie centrale ! Nous n'avons pas à le décider ; nous constatons simplement que le général a eu bien des complices ; nous dirons plus : il ne peut même pas revendiquer le brevet d'invention ; il a été précédé et aidé dans cette besogne.

Quoi qu'il en soit, nous qui cherchons les *idées* des manœuvres de l'Asie, nous ne pouvions passer à côté de Hérat sans nous y arrêter quelques instants. Les marches et mouvements des deux partis sont, en effet, si visiblement orientés, depuis ces dernières années vers le « jardin de l'Asie », que nous avons le droit de chercher dans Hérat, non pas précisément la clef des Indes, mais au moins *la clef des grandes manœuvres de l'Asie centrale.*

Mais, dira-t-on, l'affaire serait facile à arranger entre Anglais et Russes. Hérat, il nous semble, n'appartient ni à l'Angleterre ni à la Russie ; l'objet du litige et des convoitises des deux rivaux est donc en main sûre ; il appartient à son légitime propriétaire, l'émir de Caboul. Par conséquent..... L'émir règne en effet à Hérat, et si ses droits sur cette cité sont peut-être un peu précaires, une chose est certaine cependant : ni l'Angleterre, ni la Russie ne peuvent élever la moindre prétention légitime sur Hérat. Mais, cette pauvre Asie centrale, dont nous avons dû déjà donner une définition si élastique, jouit encore d'une autre immunité : elle est en dehors du droit des gens et nous avertissons nos lecteurs que leur objection juridique est le cadet des soucis des deux rivaux. Les Anglais, a dit Burke, quand ils font route pour les Indes, laissent habituellement leur conscience au cap de Bonne-Espérance ; les Russes, aurait-il pu ajouter, quand ils ont franchi l'Oural, sont tout aussi libres, tout aussi *légers* de scrupules que leurs adversaires. N'insistons donc pas sur le côté moral de la question ; d'autant plus qu'on nous répondrait immédiatement par les droits supérieurs de la civilisation sur la barbarie et que nous nous trouverions encore une fois face à face avec le même conflit — sous une autre forme : civilisation russe ou civilisation anglaise? *That is the question.*

Nous avons dit plus haut, quand nous parlions des éditeurs responsables du concept de Hérat, que le général Rawlinson ne prétendait nullement avoir découvert l'importance stratégique de cette cité.

Sans vouloir remonter jusqu'à Alexandre le Grand, qui serait parti de Hérat, dit le colonel Malleson,

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n°s 297, 299 et 300 (1876).

pour conquérir les Indes, ni même jusqu'aux conquérants modernes qui ont fait tout comme le roi de Macédoine, nous dirons que Hérat est déjà considérée comme une clef —. de l'Afghanistan seulement — dans un document diplomatique de 1838. Ce renseignement est tiré du livre de M. Boulger, *England and Russia in Central Asia;* ce livre, dédié au général Rawlinson — ce qui en indique l'esprit — est fort intéressant et nous y ferons plus loin de larges emprunts.

Dans un chapitre intitulé *Russian roads to India,* M. Boulger étudie les différentes routes qui peuvent conduire les armées russes dans les plaines de l'Indus et du Gange. Il est à peine nécessaire de dire que celles du nord lui paraissent difficilement praticables pour des armées. En effet, l'Empire des Indes est protégé de ce côté par un formidable bastion montagneux, à double enceinte : l'Hymalaya, puis le Kara-Korum, dont la face gauche est connue sous le nom d'Hindou-Kouch et enfin par une contre-garde, le Kün-Lün ; si on ajoute que le bastion a pour glacis, dans la direction de sa capitale, les hauts plateaux de Pamir, le *toit du monde,* et que le massif grandiose du Tian-chan — entre les mains des Russes — forme encore une dernière contregarde, on peut admettre avec l'auteur que le danger d'une invasion des Indes par le nord n'est pas imminent. Si les gouverneurs du Turkestan ont rêvé d'étonner le monde par des expéditions qui feraient pâlir les passages fameux : des Alpes par Annibal et le Premier Consul, du Saint-Gothard par Souvarov, des Balkans par Diebitch-Zabalkanski, il est probable que l'état-major russe insistera pour que l'armée du Nord prenne une route moins poétique, mais plus praticable; celle de Hérat par Merv ou Balk. Mais, dit M. Boulger, il y a encore d'autres routes qui conduisent aux Indes en passant également par Hérat et qui sont infiniment plus dangereuses; ce sont les routes qui vont de la Caspienne, c'est-à-dire du Caucase, vers Hérat par le Khorassan. M. Boulger en compte trois dans cette direction, et c'est à ce propos qu'il cite le mot — dont nous parlions plus haut — de sir John M'Niell à lord Palmerston, dans une lettre datée de Meschad, 1838 : « La clef de » tout l'Afghanistan du côté du nord, c'est Hérat... et je ne puis me dispenser de dire quelques mots sur la nécessité d'assurer l'indépendance de Hérat. J'ai déjà informé Votre Seigneurie que la région située entre les frontières de la Perse et des Indes est beaucoup plus productive que je ne l'avais cru; je puis assurer Votre Seigneurie qu'on ne trouve pas le moindre obstacle, soit au point de vue du terrain, soit au point de vue des approvisionnements, qui puisse arrêter la marche d'une armée, en route des frontières de la Géorgie pour Candahar et, comme je le crois, pour les Indes... Par conséquent, nous ne pouvons trouver la moindre sécurité pour les Indes, dans la région située entre Hérat et Candahar; au contraire, tout dans cette contrée favorise une invasion... Hérat est la principale défense de l'Afghanistan. »

M. Arminius Vambery, qu'on peut ranger à volonté parmi les précurseurs ou parmi les contemporains du général Rawlinson, mais, à coup sûr dans le camp des alarmistes, est beaucoup plus affirmatif encore.

On ne nous pardonnerait pas de parler plus longtemps de l'Asie centrale sans citer M. Vambery. M. Vambery, en effet, a découvert, a inventé l'Asie centrale, qui est devenue son patrimoine, sa chose. Il l'a visitée à plusieurs reprises, l'a parcourue dans tous les sens, à pied, de bourgade en bourgade — un peu comme le souverain qui visite ses sujets incognito — redressant, chemin faisant, les erreurs théologiques des mollahs de toute tribu et de toute couleur, donnant sa bénédiction aux populations et courbant même sous la main vénérée du faux derviche la tête du plus orgueilleux des émirs. Bref, l'Asie centrale n'a plus de secret pour lui. Il rêve très sérieusement la résurrection de l'islam et lui cherche partout des défenseurs.

Il excite, il gourmande ses amis les Anglais, les pousse contre les Russes, qu'il déteste de tout son cœur ; ce ne sont que des Asiatiques, des Asiates, dit-il à tout propos — pourquoi n'est-ce pas un titre à sa bienveillance? Nous n'en savons rien, mais M. Vambery a son plan et choisit ses instruments. Il respecte — profondément — le nouvel Empire d'Allemagne et veut lui confier une haute mission; la civilisation allemande — cette découverte date de 1870 — est décidément la seule qui puisse régénérer la Turquie et le monde musulman. Quant aux Français!! Les Français ne sont pas intéressants. Il est vrai que les Orientaux, de tout temps et aujourd'hui encore, n'ont qu'un nom pour désigner les Européens : les Francs; quand on leur parle des Allemands ou des Autrichiens, ils répondent par leur éternel : *Frengi!* mais c'est un fait sans importance, une douce manie. D'ailleurs, les Français ont été écrasés en 1870 par la civilisation allemande et tout cela va changer désormais. En vérité, les Français n'ont aucun titre aux sympathies de M. Vambéry ; ils ne sont pas musulmans; ils ne sont ni Allemands, ni Austro-Hongrois et enfin, ils sont fort ignorants de l'Asie centrale, et des projets de M. Vambéry.

Quoi qu'il en soit, la haine du madgyar renforcé contre le moscovite, aiguise, exalte chez M. Vambery la clairvoyance naturelle du savant, et, nous ne faisons aucune difficulté pour reconnaître que ses visées affectent parfois des allures prophétiques.

Nous allons utiliser quelques-unes de ses vaticinations.

« Parler de Hérat en ce moment (1869) c'est, aux yeux des hommes d'Etat anglais de la nouvelle école politique, chose inopportune et inutile. Il est même dangereux de dire que Hérat est la porte de l'Asie centrale. J'oserai le faire cependant..... Je parle de ce que j'ai vu de mes propres yeux et je m'appuie sur l'évidence même des faits : la ville de Hérat, assise sur le Heri-Rud (1), est, d'une part, la porte prin-

(1) C'est-à-dire, rivière de Hérat ; le Heri-Rud, au delà de Sarakhs, prend le nom de *Tedjend.*



cipale qui donne accès vers les rives de l'Oxus par la chaîne septentrionale du Paromisus, par les khanats de Maiméné et d'Andkoi — que j'ai appelés le péristyle du Turkestan — et, d'autre part, la porte d'entrée du péristyle des Indes, c'est-à-dire de l'Afghanistan. Tout voyageur qui ira de Boukhara à Hérat ou inversement pourra s'en convaincre. » Entourée de toute part, de régions beaucoup moins favorisées et même incultes, la vallée de Hérat est comme une oasis dans le désert. « On ne peut que répéter avec les indigènes que Hérat a été choisie par Dieu pour servir de halte de repos, à tous ceux qui vont affronter, soit les chaleurs torrides des Indes, soit les rigueurs du Turkestan..... »

« Les hommes d'Etat anglais de Calcutta ou de Londres peuvent protester tant qu'ils voudront ; les Orientaux, depuis longtemps, voient la question comme nous et ils apprécient parfaitement toute l'importance de Hérat. Les convoitises que cette place a toujours excitées ne sont que trop démontrées par les cinquante sièges qu'elle a dû subir ; sièges qui furent entrepris bien moins dans le but de s'emparer d'une région plantureuse que pour faciliter des projets de conquête, soit dans les Indes, soit dans l'Asie centrale. Tous les conquérants des Indes ou de la Transoxiane, à l'exception de Baber (1), ont attaché le plus grand prix à la possesion de Hérat : de même aujourd'hui c'est encore la pomme de discorde entre la Perse et l'Afghanistan, ou mieux, entre la Russie et l'Angleterre.

» Personne ne sera étonné que la Russie, complètement orientale dans ses affaires d'Asie, soit absolument du même avis que les Orientaux sur l'importance de Hérat. » M. Vambéry rappelle la présence des officiers du génie russe dans les rangs de l'armée persane qui fit le siège de Hérat en 1837-1838 ; siège que les Persans durent lever, grâce à l'énergie d'un officier anglais, le major Eldred Pottinger, qui fut l'âme de la défense. Si l'on en croit le colonel Malleson (*History of Afghanistan*), le principal assaut repoussé par Eldred Pottinger fut conduit par le général Borovski, qui marchait à la tête d'un bataillon de volontaires russes. Cet incident, où l'on voit pour la première fois Anglais et Russes aux prises à Hérat, est rappelé avec complaisance par les écrivains anglais, qui le considèrent, sans doute, comme un indice de bon augure pour l'issue d'un futur conflit dans ces mêmes régions et peut-être sur ce même point de Hérat.

Le savant orientaliste hongrois expose ensuite les projets que sa clairvoyance prête aux Russes dans ces régions. Nous allons reproduire ce passage auquel des événements ultérieurs ont donné un intérêt rétrospectif. « Depuis lors, on n'a jamais cessé, sur les rives de la Néva, de s'intéresser au sort de Hérat. Avant 1840, les vaisseaux russes ne se sentaient pas absolument chez eux dans les eaux de la Caspienne méridionale ; aujourd'hui (en 1869), on a pris pied à Ashurada ; quelques principicules turkomans, à la solde de la Russie, ont facilité les voies à la propagande moscovite, non seulement chez les Yomuths, mais encore chez les Goklands. Le consul russe d'Asterabad envoie des présents aux princes kourdes du Kabouchan (1), comme aux *anciens* des Turkomans-Tekkés. Et si cette propagande est ensuite appuyée par quelques sotnias de cosaques, nos diplomates anglais, qui s'imaginent faire preuve de sagesse, ne seront pas peu étonnés de voir avec quelle rapidité un détachement russe, débarqué aux environs d'Asterabad, peut filer le long de la frontière septentrionale (2) de la Perse, dans la direction de Hérat..... Une troupe régulière (même un corps de 30,000 hommes) peut être porté en vingt jours des bords de la Caspienne à Hérat. Les fatigues seraient moindres que par toute autre route de l'Asie centrale.

» D'après ce qui précède, personne ne sera surpris que les diplomates russes, ne partageant point à cet égard les idées de leurs collègues anglais, considèrent Hérat comme la véritable porte d'entrée de l'Asie centrale ; Hérat représente à leurs yeux, d'une part, le premier ouvrage avancé des lignes de l'Indus, d'autre part, la première étape des plans de conquête vers le sud, comme aussi le boulevard de défense des conquêtes déjà faites ou à faire dans la Transoxiane. »

M. Vambery fait ensuite un résumé historique des sièges subis par Hérat et, à propos d'un projet de mise en état de défense, dont le devis était estimé à 4 millions de livres sterling, il fait cette réflexion : « Je parlerai franchement : autant le chiffre m'a surpris, autant cette velléité anglaise d'occuper Hérat — qui est restée jusqu'ici une velléité — m'a fait de plaisir. L'Angleterre devrait et pourrait occuper Hérat, bien entendu après entente avec les Afghans, car la valeur de cette place est beaucoup plus considérable qu'au temps de Pottinger et de Todd, infiniment plus considérable que ne se le figurent aujourd'hui les messieurs qui dirigent les affaires des Indes à Calcutta.

» Que Hérat soit la porte, voire même la clef des Indes, c'est ce qu'un coup d'œil sur la carte démontre amplement :

» 1° Les routes qui viennent du nord comme du nord-ouest, pour se diriger au sud vers le Helmund et l'Indus, se croisent à Hérat ; la route de Caboul, nous l'avons déjà fait remarquer, est la plus difficile et ne vaut guère la peine d'être mentionnée. De même que

(1) Le sultan Baber, qui a conquis les Indes en 1525, était en effet un original, mais, au demeurant, un homme de guerre et un souverain fort remarquable. Il a laissé des mémoires très intéressants où il raconte, entre autres choses, et avec une complaisance naïve, ses *drinking parties*, ses *beuveries* journalières : faiblesse dont il n'a pu se corriger plus tard, dit-il, que par un vœu solennel.

(1) Nom d'une région située au sud de Shirvan. Les Kourdes dont il est question ici sont des tribus transplantées du Kourdistan dans le Khorassan pour tenir en échec les Turkomans. Disons en passant que ce procédé emprunté à l'homéopathie : *Similia similibus*, n'a pas donné de brillants résultats.

(2) Route de Geok-Tépé suivie par les expéditions Lomakin, Lazarev et Skobelev.

tous lès marchands qui font le commerce avec les Indes et l'Afghanistan s'arrêtent à Hérat, point central de toutes les routes de caravanes, de même une armée venant de l'Oxus ou de la Caspienne devrait faire halte à Hérat. Hérat, je peux le dire, est la station désignée par la nature pour l'*acclimatation* de tous ceux qui viennent, soit du nord, soit du sud. Cette route naturelle n'a jamais été évitée et ne peut pas l'être; le détour par l'est conduit dans les montagnes sauvages du Hazareh, le détour par l'ouest dans les régions inclémentes du Seistan; qui va du nord vers le sud n'a donc rien de mieux à faire qu'à suivre cette vieille route séculaire — des caravanes, des pillards comme des conquérants du monde, — qui prend son origine à Hérat.

» 2° Hérat est entourée de tous côtés de peuplades nomades et peut être considérée comme un lieu de refuge contre les agressions, qu'elles viennent du nord ou du midi; ses possesseurs, en effet, peuvent, par une habile politique, amener à eux des mille et des cent mille guerriers nomades, comme l'ont fait autrefois les princes les plus remarquables qui ont régné à Hérat. A Hérat, il est plus facile que partout ailleurs de nouer des relations avec les Turkomans, les Hazarehs, les Ouzbeks de Maiméné, etc.; le prestige de Herat est vivant dans l'esprit de ces peuplades et celui qui a établi sa domination sur le Heri-Rud, qui a su obtenir l'allégeance des principicules nomades, a entre les mains une force respectable, qui le protège contre les attaques du nord ou du midi.

» 3° La fécondité du sol, qui a fait la réputation de Hérat, ne peut pas non plus être passée sous silence. Les plaines de Hérat ont été appelées avec raison le grenier de l'Afghanistan et l'on trouverait difficilement dans toute l'Asie centrale, sans en excepter la Perse, une autre région où il soit plus facile de nourrir une grosse, voire même, une très grosse armée. Les historiens orientaux font le dénombrement des masses armées qui ont pris leurs quartiers d'hiver à Hérat, sous les Timourides, les Sefevides, et même au temps de Nadir-Schah (1). »

L'auteur, qui excite les Anglais à s'emparer de Hérat, termine ainsi ses objurgations :

« Hérat mérite bien quelques sacrifices. Les plans de conquête de la Russie n'apparaissent aux yeux des Européens que dans un lointain obscur; tous les regards sont dirigés aujourd'hui sur Boukhara ; pourtant j'apprends qu'on prépare en silence une diversion le long de la frontière septentrionale de la Perse... Nous n'avons pas de preuves certaines que la route d'Asterabad sur Hérat par Mesched pourra être adoptée du consentement de la Perse, mais il est certain que le triangle stratégique russe » dont la base est appuyée au nord « et dont les deux autres côtés vont du nord au sud et de l'ouest à l'est, viendra se fermer un jour à Hérat ou à Balk.

» Les surprises en politique sont aussi désastreuses que désagréables et le cri d'alarme : *Acht auf Herat!* n'est pas, en ce moment, une fausse alerte. »

(1) A conquis les Indes en 1739.

Après les précurseurs, nous allons entendre quelques-uns des disciples ou adeptes du général Rawlinson. Le livre de M. Boulger — comme en général tous ceux qui se publient en Angleterre sur l'Asie centrale — a un chapitre particulier consacré à Hérat.

« L'intérêt politique, dit l'auteur, s'est concentré autour de Hérat plus que partout ailleurs dans la région de l'Asie centrale, et l'attention s'est portée sur la question de Hérat, comme on peut la désigner aujourd'hui, plus que sur toute autre question connexe de la politique asiatique. La réputation de Hérat n'est pas due, comme quelques-uns l'ont supposé, aux cris d'alarme poussés par un petit nombre d'officiers anglais, effrayés de la marche des Russes, et elle n'est pas non plus d'origine britannique.

» C'est une erreur formelle de croire, comme le font plusieurs personnes en Angleterre, que la question de l'Asie centrale et ses questions annexes, l'Afghanistan et Hérat, ont dû le jour à l'établissement de notre domination dans les Indes, du cap Comorin à l'Himalaya. De tous temps et à toutes les époques de l'histoire, la vallée et la cité de Hérat ont eu leur part d'influence.

» En même temps que les splendides possessions, que nous a laissées le génie de nos pères, nous avons accepté les obligations qui incombaient à nos prédécesseurs, et nous ne pouvons nous y soustraire pas plus que ne le pouvait l'empereur Akbar (1). De toutes ces questions celle de Hérat n'est pas la moins importante; c'est, à coup sûr, une des plus intéressantes. »

M. Boulger fait un historique de Hérat et il insiste, bien entendu, sur le siège de 1838, l'énergie du major Pottinger, et l'heureuse influence exercée après le siège par la présence du major d'Arcy Todd à Hérat. Ce sont des précédents utiles à rappeler, en effet, mais nous devons, nous, souligner de préférence les passages qui peuvent éclairer le lecteur sur la signification et l'importance de Hérat.

« La situation de Hérat au centre d'une contrée renommée par sa fertilité naturelle, est éminemment favorable. Avant le siège de 1838, toute la contrée ressemblait à un paradis terrestre; après le siège, à un désert..... La ville même a pu recouvrer quelque chose de son ancienne splendeur, mais la région environnante est encore plongée dans la désolation qu'une série de guerres déplorables a répandue partout, et elle ne se relèvera pas, tant que les efforts des habitants ne seront pas appuyés et garantis par un gouvernement fort et stable.

» La ville couvre environ un mille carré. Elle est entourée par un rempart très épais et un fossé. Ces remparts sont en terre et d'une hauteur de dix-neuf pieds environ. Ils sont soutenus par une escarpe en briques, au pied de laquelle se trouve le fossé, qui peut être rempli d'eau ou mis à sec à volonté. Les tours du rempart sont à cinquante pieds les unes des autres; celles des saillants sont massives et très solides. On pourrait y placer du canon.

(1) Petit-fils du sultan Baber.

» La citadelle est une construction formidable; bien qu'elle ait été fort négligée depuis longtemps, elle n'en constitue pas moins une des principales défenses de la cité. Située au nord, sur un tertre, on l'aperçoit de plusieurs lieues à la ronde. Elle est également entourée d'un large fossé, et si elle était réparée et armée avec une artillerie convenable, elle serait bientôt imprenable ». Deux hauteurs, qui commandent la ville à bonne distance, devraient être fortifiées pour mettre la place en état de subir le siège d'une armée régulière. L'avenir de Hérat et surtout de la région environnante ne peut être assuré tant que les populations seront exposées aux incursions des Hazarehs et aux *alamans* (1) des Tekkés.

« Mais il y a une autre question qui est de la plus haute importance pour l'Angleterre; c'est l'avenir politique de Hérat. Dans le paragraphe où sont exposés les principes de notre politique à l'endroit de Hérat, le général Rawlinson déclare que *nous ne pouvons point permettre que Hérat soit exposée à un coup de main russe*. C'est précisément le danger qui la menace tant qu'elle appartiendra à un gouvernement faible et hostile à l'Angleterre. Non seulement le gouvernement actuel est faible, mais il nous est absolument hostile (1879).....

» L'histoire de Hérat nous montre clairement ce que pourrait être son avenir. Il y a quarante ans, lorsque Hérat était au pouvoir d'un homme remarquable, Yar Mahomed, aidé des conseils d'un militaire de talent, le major Pottinger, elle a été sur le point de se rendre aux Persans, et quand on relit l'histoire du siège, il paraît extraordinaire qu'il n'en ait pas été ainsi. En 1856 elle fut prise, sans grande difficulté, à ce qu'il semble, par Esaü Khan. Bref, Hérat, dans les mains d'un gouvernement faible et divisé, comme le sont tous les gouvernements où le pouvoir suprême n'est pas solidement établi, ne peut opposer de résistance sérieuse à une attaque. A l'heure présente, on peut craindre que la résistance soit nulle. Si le gouvernement afghan s'écroulait, il est fort probable que la Perse ressaisirait son ancien droit de suzeraineté sur toute cette région, lors même qu'elle ne pourrait s'emparer réellement de la forteresse. Mais ce qui différencie complètement le passé du présent, c'est la position nouvelle prise par la Russie dans la question.

» En 1838, la Russie n'avait point de possessions dans l'Asie centrale. Il est vrai qu'elle possédait déjà, comme elle possède encore aujourd'hui, la meilleure de toutes les bases, pour une entreprise contre les Indes : la Caspienne. Mais ces projets excitaient fort peu d'enthousiasme dans les cercles russes. C'est quinze ans plus tard, lorsque les armées russes pénétraient dans le Turkestan par le Jaxartes (Syr-Daria) que le général Duhamel exprima pour la première fois ce désir russe d'envahir les Indes. Auparavant, le comte Simonitch (ambassadeur à Téhéran) avait poussé de toutes ses forces le cabinet de Saint-Pétersbourg à appuyer par une armée les prétentions de Mahomed Schah. Mais il échoua. Le comte Nesselrode refusa de s'engager dans une guerre dont la masse du public russe ne voyait pas bien l'utilité et l'objectif. Si Hérat s'était rendue et si une armée anglaise s'était avancée pour la reprendre au compte de l'émir de Caboul, il est possible que la Russie fût intervenue à son tour, les armes à la main.

» Les temps sont bien changés. Le principal objet de la politique russe en Asie, aujourd'hui, c'est l'extension de l'Empire vers le sud, extension qui aura pour conséquence une inévitable collision avec les possessions anglaises. Hérat, qui ne signifiait pas grand chose pour les Russes, a pris à leurs yeux la plus haute importance. L'annexion des khanats est une nouvelle force qui les pousse dans cette même direction. L'attention des autorités de Tiflis a été détournée de l'Arménie — où elles ont obtenu tout ce qu'elles pouvaient espérer — sur l'Atrek, où des entreprises, des expéditions importantes sont déjà commencées dans la direction de Hérat, par une route nouvelle. Les étapes successives de ce mouvement, non seulement rapprochent les Russes de la frontière afghane, mais encore affermissent leur influence sur la Perse affaiblie. La défaite des Turkomans produirait en ce moment un effet immense sur l'esprit des gouverneurs persans de la frontière. Cet événement déciderait de l'attitude de la Perse dans le futur conflit. »

Les lecteurs savent que l'événement tant redouté de M. Boulger est aujourd'hui un fait accompli.

« Dans ces conditions » — qui se sont singulièrement aggravées, nous venons de le dire — « la question de Hérat a complètement changé d'aspect. Jamais Hérat n'a été aussi exposée à un coup de main russe qu'aujourd'hui.

» Il y a quelque analogie entre la situation de Hérat en 1839, lorsque le major d'Arcy Todd donnait à son gouvernement le conseil très sage d'occuper cette place, et la situation actuelle de 1879. Le péril qui fut écarté à cette époque est aujourd'hui à nos portes, et nous n'avons aucune action sur les *occupants* de Hérat, aucune influence, ni sur leurs espérances, ni sur leurs craintes, ni sur leur situation présente.

» Et c'est ce moment qu'on choisit pour retirer nos troupes de la vallée du Helmund ! etc., etc... » — les imprécations habituelles de l'école contre la *masterly inactivity*.

Ce n'est plus un article, ni un chapitre que le colonel Malleson a consacré à Hérat, mais bien une monographie complète, un gros livre intitulé : *Hérat, le jardin et le grenier de l'Asie centrale*.

L'*argument*, qui sert d'introduction, est le chapitre où l'auteur expose le plus nettement sa manière de voir et où nous trouverons, en conséquence, le plus de renseignements utiles à notre point de vue particulier.

« Le monde ne saura peut-être jamais à quel point la situation dans l'Asie centrale était à la veille d'une de ces crises dont l'issue ne peut être que fatale pour notre empire des Indes. Mais l'Europe sait, à tout le moins, qu'un envoyé russe avait supplanté à Caboul,

(1) Nom qui sert à désigner les détachements de cavalerie qui exécutent les razzias, les raids, et, par extension, la razzia, le raid même.

l'influence anglaise; qu'une mission scientifique avait installé, depuis plusieurs années, son quartier général à Hérat, et que ses membres avaient exploré tout le Khorassan et le Turkestan afghan, notant les ressources de toutes les localités, l'emplacement des troupes locales, étudiant le climat, le terrain, les distances, les approvisionnements en armes et en munitions. La présence, les menées de cette commission scientifique avaient, par surcroît, fait entrer dans l'esprit des populations cette idée: que la Russie préparait pour un avenir très prochain un mouvement dans ces régions.

» Et l'on ne peut douter que ce mouvement allait se faire en 1877, sans le traité de Berlin. Les Russes avaient tout préparé pour riposter en Afghanistan à la politique énergique qui leur avait, en Europe, arraché des griffes Constantinople et le Bosphore. Leurs manœuvres secrètes allaient être appuyées par une action ouverte. L'un et l'autre projet ont été déjoués : l'action ouverte, par le traité de Berlin; les manœuvres secrètes, par la campagne anglo-afghane.

» Le traité de Berlin a arrêté, en réalité, le mouvement des colonnes russes, parties de Samarkand et du Ferghanah, mais il n'a pu faire cesser les intrigues à Caboul. Ceux qui connaissent les merveilleuses facultés d'intrigue des agents russes, l'habileté avec laquelle ils passent peu à peu de la position d'observateurs à celle de dominateurs, ne seront pas surpris d'apprendre que l'ambassade russe était devenue en fort peu de temps le pouvoir dirigeant à Caboul (1)... Si on l'avait laissée agir — ce n'est plus une probabilité, mais bien une certitude — toutes les passes qui conduisent des Indes dans l'Afghanistan eussent été fortifiées et rendues imprenables, au moins pour une armée aussi faible numériquement que celle qui a envahi l'Afghanistan en 1877-78. »

Toutes ces considérations justifient amplement, aux yeux de l'auteur, la guerre entreprise par le cabinet Beaconsfield et, dit-il, « la plus grande partie de l'Afghanistan est en ce moment (en 1880) aux pieds de S. M. la Reine. » Néanmoins, la question afghane n'est pas résolue.

Le colonel Malleson s'efforce de combattre les derniers scrupules qui retenaient encore — et qui ont retenu comme on le sait — le gouvernement; scrupules qui ne sont pas justifiés, mais qui s'expliquent, à son avis, par des préjugés déplorables. Il ne faut pas confondre, dit-il, les Afghans et l'Afghanistan. Les Afghans ne sont que des tribus turbulentes, indomptables, qui se sont emparées du pouvoir, mais oppriment le pays; les Afghans sont pour l'Afghanistan ce qu'étaient les highlanders, dans la première moitié du dix-huitième siècle, pour l'Ecosse. Rien de plus. Par conséquent, l'Angleterre se substituant aux Afghans rend service à la civilisation en général et à l'Afghanistan en particulier. La domination afghane a été surtout désastreuse à Hérat et dans la vallée du Heri-Rud, qui ont été, pendant trois à quatre cents ans, le grenier et le jardin de l'Asie centrale. Mais Hérat survit néanmoins et Hérat renaîtra. « Elle survit, parce qu'elle occupe une position splendide, au point où viennent converger toutes les artères commerciales de l'Asie centrale, parce qu'elle est la reine de toute une vallée qui ne peut être surpassée en fertilité; elle survit parce que son existence est nécessaire... Elle n'est que le vestige de ce qu'elle fut autrefois, mais elle survit. L'étincelle couve sous la cendre et il ne faudrait qu'un souffle pour la rallumer », mais à une condition : c'est qu'on se débarrassera tout d'abord des Afghans. « Enlevez les Afghans et mettez n'importe qui à la place et Hérat aura bientôt recouvré son ancienne splendeur! » Il y a trois puissances qui pourraient être appelées à *remplacer* les Afghans : la Perse, la Russie, l'Angleterre. L'auteur examine tout d'abord les deux premières hypothèses — pour la forme, bien entendu, — et nous n'apprenons rien au lecteur en lui disant que le colonel Malleson réserve toutes ses préférences pour la troisième. Mais ses meilleurs arguments, ce sont les dangers mêmes que ferait courir à l'Angleterre l'occupation de Hérat par la Russie. « Si les Russes s'établissaient à Hérat, il n'y aurait plus de paix pour les peuples de l'Inde. Les Anglais ne vivraient plus, dans ces contrées, que sous la crainte perpétuelle des intrigues, qui viendraient corrompre nos soldats indigènes et nous feraient une existence précaire, sans lendemain. Peut-on imaginer, pour les intérêts anglais, une situation plus détestable? Nous serions dans une position analogue à celle d'un intendant qui verrait les voleurs s'emparer des clefs de la maison qu'il doit garder et corrompre ses serviteurs. Pourrait-on, je le répète, imaginer une situation plus intolérable? En voilà assez sur l'hypothèse d'une occupation de Hérat par la Russie. Il n'y a qu'un mot pour la qualifier : ce serait la perte des Indes.

» Voilà la question qui se pose en face de la nation anglaise et que la nation anglaise devra résoudre! »

Non seulement la réponse s'impose, mais il n'y a pas une minute à perdre. « Si l'Angleterre attend, pour affirmer sa suzeraineté sur Hérat, que les Russes soient à Merv » — depuis l'expédition Skobelev de 1881, il faut dire Sarakhs aussi bien et plus que Merv — « elle laissera échapper, pour ne plus la ressaisir jamais, l'occasion de donner à notre frontière des Indes une sécurité durable... Oui! ne l'oublions pas, le moment des hésitations est passé. Si l'Angleterre ne se hâte pas vers Hérat, elle apprendra bientôt l'occupation de cette place par la Russie. J'ai déjà dit la signification de cet événement pour l'Empire des Indes. C'est pour écarter un danger beaucoup moins formidable — l'occupation de Hérat par la Perse — que lord Palmerston a fait la première guerre afghane de 1838 et la guerre persane de 1856. L'Angleterre serait-elle aujourd'hui plus oublieuse de ses véritables

(1) Le duc d'Argyll, combattant les idées du général Rawlinson et la *forwards policy*, revendique pour les agents anglais la même puissance d'intrigue et d'*absorption*. Le rapprochement est intéressant : « Tout le monde sait, dit-il, que les officiers anglais mis en possession d'une position officielle dans un état suzerain ou tributaire finissent toujours par absorber les pouvoirs dirigeants. » (*The Eastern question*. Volume II.)

intérêts, qu'à ces époques mémorables de son histoire ? Je ne veux pas le croire.

» Un mot, pour réfuter quelques objections possibles au point de vue militaire. On a dit — en réalité, je l'ai entendu dire par des gens qui n'avaient pas suffisamment étudié ces régions et l'histoire du passé — on a dit qu'il serait dangereux d'occuper un poste aussi en l'air, à 369 milles de Candahar, et qu'une armée ennemie pourrait pénétrer entre ces deux points et isoler Hérat. A cela je réponds que ce danger est purement imaginaire. Hérat est, en réalité, la porte des Indes. Toute la région située entre Candahar et Hérat est protégée, à l'est, par des montagnes infranchissables, à l'ouest, par des déserts qu'une armée ne pourrait traverser. Ces déserts n'ont jamais été franchis par une armée, sans que celle-ci n'ait pris Hérat au préalable. Et il serait facile de rendre Hérat imprenable. »

Nous ne connaissons pas ces contrées et leur histoire comme le colonel Malleson — tant s'en faut. — Nous pensons avec lui que Hérat a une grande importance et nous exposerons même plus loin les raisons, politiques autant que militaires, qui peuvent justifier l'opportunité d'une occupation anglaise, au point de vue de la sécurité de l'Empire des Indes ; mais on ne peut pas dire à des militaires qu'il est impossible sinon de prendre, au moins d'isoler, de masquer ou même simplement de tourner une place située, comme Hérat, au milieu d'une grande et fertile vallée; et enfin, pourrait-on compter sur les montagnes et les déserts infranchissables dont on parle pour arrêter des gens qui, comme les cosaques, seraient venus de Tashkend ou de Tchikichliar et qui, pour arriver à Hérat, auraient dû traverser tout le Turkestan ?

Le colonel nous émeut davantage quand il proteste de la sincérité de son patriotisme, quand il supplie ses compatriotes de ne point voir dans son livre l'œuvre de l'esprit de parti. Nous le croyons bien volontiers et bien sincèrement ; mais le colonel Malleson ne fera pas qu'un parti ne puisse s'emparer de la politique extérieure pour renverser ses adversaires et, ceux-ci étant renversés sur cette question, il n'exigera pas que le successeur renie son programme, c'est-à-dire suive les errements de son prédécesseur. De là, le défaut d'esprit de suite qui est un des désavantages les plus marqués de l'Angleterre vis-à-vis de sa rivale, la Russie, dans les questions asiatiques.

Bref, le colonel résume son *argument* par ces mots : « Hérat est la porte des Indes et il est absolument nécessaire que la clef de cette porte soit dans la poche du propriétaire de ce magnifique établissement. »

C'est un thème qui va lui fournir de nombreux développements. Nous faisons un choix parmi ceux qui présentent le plus d'intérêt.

Le colonel Malleson cherche, comme M. Boulger, dans l'histoire des entreprises dirigées contre Hérat, les preuves de l'importance stratégique et politique de cette place. Il termine son résumé historique par ces mots : « Un simple coup d'œil sur ce précis historique permettra au lecteur de constater que, de temps immémorial, cette cité a été regardée comme le boulevard extérieur, dont la possession est nécessaire à qui veut tenter la conquête des Indes ; dont la prise de possession par l'Angleterre ou par un pouvoir vassal rendrait impossible toute invasion des Indes. Hérat était considérée ainsi par Alexandre le Grand, par Mahmoud et ses successeurs, par Gengiskan, Tamerlan, Nadir Schah, Ahmed Schah, Mohamed Schah, et par les Persans qui l'ont attaquée en 1837. A toutes les époques que je viens de rappeler, moins la dernière, 1838, la prise de Hérat a été le prélude de la conquête des Indes ; en 1838, l'heureuse défense de Hérat a rendu l'invasion impossible... Dans sa belle conférence de novembre 1878, à la *Royal United Service Institution*, le général Hamley pose ce principe, que si l'Angleterre tient les lignes de communication occidentales des Indes, c'est-à-dire la route de Hérat à Candahar, elle n'a pas à se préoccuper de la ligne d'invasion orientale, celle de Caboul. A ce propos, le général Rawlinson (président) déclare, en réponse à une question posée par lord Elcho, qu'il mettrait en jeu toute la puissance anglaise plutôt que de permettre l'occupation de Hérat par la Russie. » Nous allons résumer, d'après le texte même de la conférence, les incidents fort intéressants auxquels le colonel Malleson fait ainsi allusion.

Le général Rawlinson, venait comme président, de résumer la discussion et de faire voter des remerciements au conférencier, quand lord Elcho se leva.

— Je voudrais ajouter un mot, dit-il, avant de clore la séance. On a fait allusion à la question de Hérat, dans la discussion à laquelle je viens d'assister. Le général Hamley a proposé Candahar comme point extrême à occuper dans ce qu'on appelle notre rectification de frontières. Le général Olpherts a dit que Hérat est la clef des Indes et je pense que les Russes sont de cet avis. J'ai dans l'est un correspondant qui a des relations très fréquentes avec les Russes, et ceux-ci s'ouvrent très librement à lui sur certaines questions. Il m'informe donc que les Russes sont unanimes sur la haute valeur de Hérat et se moquent des Anglais, qui sont assez naïfs pour ne point croire à des desseins russes sur les Indes. Toute la question, à leur avis, est de savoir qui le premier mettra la main sur Hérat. Maintenant, notre président, dont les écrits sur cette question sont la loi et les prophètes, vient de nous rappeler qu'il considérait déjà, au moment où il a adressé son *memorandum* aux Chambres, Hérat et Candahar, comme le Malakov et le Mamelon des Indes; Malakov, nous le savons, était plus important que le Mamelon et, maintenant que le général Hamley a occupé le Mamelon, c'est-à-dire Candahar, je voudrais bien savoir de la bouche du général Rawlinson s'il maintient toujours l'opinion qu'il a exprimée il y a dix à douze ans; s'il est toujours convaincu que nous devons à notre sécurité d'occuper Hérat comme Candahar.

Le général Rawlinson répond : J'ai évité avec intention de parler de la question de Hérat, excepté en termes généraux, parce qu'en vérité, c'est une ques-

tion très délicate à traiter (1). Je pense que le général Hamley a examiné ou au moins entrevu l'éventualité d'aller, de Candahar, au secours de Hérat. Candahar est nécessairement notre première étape dans cette direction et j'inclinerais plutôt en ce moment vers le vieil adage « à chaque jour suffit sa peine ». Dans tous les cas, nous devons tout d'abord occuper Candahar. Si les éventualités l'exigent, et elles peuvent l'exiger, je proposerais une nouvelle étape de Candahar à Hérat, mais je dois souligner cette clause conditionnelle : si les éventualités l'exigent. Aussi longtemps que Hérat n'est pas menacée, je pense qu'il y aurait témérité à faire une pointe offensive sans motif, à porter ainsi un détachement à 400 milles de Candahar, mouvement qui serait coûteux au point de vue du maintien des communications. Dans tous les cas, cela ne ferait qu'augmenter les difficultés des relations avec nos voisins. Mais je le dis sans hésiter, plutôt que de laisser Hérat aux mains des Russes, je risquerais la sécurité des Indes pour la reconquérir. Je donnerais tout le reste de l'Afghanistan plutôt que de laisser les Russes s'établir à Hérat; mais tant que Hérat restera, comme elle est actuellement, entre les mains des Afghans, indépendante de la Perse et de la Russie, je ne proposerais d'autre intervention que l'appui moral que nous pouvons offrir, de Candahar, aux possesseurs de Hérat. »

(A suivre.) (45)

LA MEILLEURE FORMATION DE COMBAT

CONTRE DES PEUPLADES SAUVAGES

—

Le *Royal Engineers Institute* (2) a mis récemment au concours la question des meilleurs procédés à adopter contre les peuples ou tribus qui n'ont pas encore subi l'influence de la civilisation, et qui, dans leurs luttes pour l'indépendance ou pour l'existence, ne peuvent opposer à l'ennemi que des forces irrégulières, suppléant mal par leur nombre à leur infériorité ou leur défaut d'armement et d'organisation (3). M. le lieutenant du génie anglais da Costa Porter, en traitant ce sujet, a tiré ses déductions de nombreux exemples empruntés aux expéditions contre les Abyssiniens, les Ashantis, les Afghans, bien qu'il cite plus fréquemment la guerre contre les Zulus à laquelle il a pris part; il examine successivement, dans le cas particulier d'une lutte à soutenir contre une peuplade plus ou moins barbare, la préparation d'un plan de campagne, le choix d'une base d'opérations, l'organisation des convois, le service de marche et de reconnaissances, l'installation des camps et des postes fortifiés, et termine par l'exposé de la tactique spéciale à employer pour combattre ces adversaires sauvages, avec lesquels le soldat anglais est appelé à se mesurer si fréquemment et dans des circonstances si variables.

L'intérêt principal de l'étude (1) de M. le lieutenant da Costa Porter réside, selon nous, dans cette dernière partie, *Tactics*, et l'auteur est vraisemblablement du même avis, si l'on en juge par l'épigraphe qu'il a choisie pour son ouvrage « *Serrez les rangs* » (sic) ; telle est en effet sa devise qui dénote, *a priori*, un adversaire convaincu du combat en ordre dispersé, lorsqu'il s'agit, bien entendu, d'avoir raison d'un ennemi qui n'a pour lui que la supériorité numérique et qui cherche avant tout le corps à corps.

La *Revue* va soumettre à l'appréciation du lecteur les idées principales développées dans cette partie de l'*Essay* publié par l'*Engineers Institute*.

En abordant le chapitre *Tactics* l'auteur rappelle que la lutte avec les sauvages exige des règles particulières et d'une application d'autant plus difficile, que les circonstances dans lesquelles se livre le combat sont extrêmement variables. On devra, autant que possible, au début d'une expédition de ce genre, être fixé sur les habitudes de l'ennemi et en déduire la meilleure manière de l'attaquer. Des officiers, qui ont combattu dans les Indes, préconisent l'offensive poussée à ses dernières limites, la mêlée, le combat corps à corps. D'autres, qui ont fait la campagne contre les Zulus, ne comprennent que l'usage du carré lançant des décharges meurtrières sur les essaims de sauvages qui veulent l'assaillir. M. da Costa Porter se prononce pour une méthode intermédiaire entre ces deux systèmes extrêmes; avant d'exposer cette méthode, il convient de résumer les principes généraux sur lesquels elle repose.

Dans les expéditions contre un ennemi non civilisé, il arrive le plus souvent que l'on a de véritables masses à combattre. On doit alors chercher avant tout à éviter la mêlée, toujours dangereuse et qui peut aboutir à un désastre. Il faut se pénétrer de la conviction que les soldats, une fois débordés par ce flot humain, sont perdus.

« Tant que l'on empêchera l'ennemi de se jeter *au milieu* de nos hommes, dit l'officier anglais, on ne

---

(1) Les statuts de l'*United Service Institution* interdisent la politique.

(2) Le *Royal Engineers Institute*, de Chatham, a été créé en 1813, dans le but de développer l'instruction technique et générale des officiers du corps du génie et des membres de l'association. Chaque année, l'Institut publie les *Professional Papers*, destinés à faire bénéficier tous les membres des connaissances théoriques et pratiques acquises par les officiers du corps; il met au concours de temps à autre des questions techniques ou se rapportant aux sciences militaires en général. « Le *Royal Engineers Institute*, lit-on dans le dictionnaire militaire du major-général Voyle, possède une salle de conférences, une bibliothèque de 12,000 volumes, un théâtre, des salles dans lesquelles les officiers et les soldats peuvent suivre des cours ayant trait aux différentes branches du génie militaire ; on y enseigne également les divers genres d'imprimerie, la photographie et ses nombreuses applications, etc., etc. »

(3) « *Warfare against uncivilised races, or how to fight greatly superior forces of an uncivilised and badly-armed enemy.* » 1881.

(1) Qui a obtenu la médaille d'or.

courra pas grand danger ; mais s'il arrive, par un motif quelconque, que l'ennemi, bien supérieur en nombre, puisse combattre corps à corps, nous serons écrasés. On devra donc faire le possible pour éviter ce danger ; mais comme d'un autre côté, il faut chercher à infliger à l'adversaire des pertes sérieuses, on se trouve malheureusement en présence de deux tendances plus ou moins contradictoires, et le résultat est peu satisfaisant, si l'on ne trouve pas un compromis habile. » — Nous avouons humblement ne pas apercevoir la moindre contradiction, au contraire, entre le désir d'écarter le corps à corps et la nécessité de faire du mal à l'ennemi, surtout quand le moyen le plus efficace de faire du mal à l'ennemi est, en l'espèce, le feu et toujours le feu, comme le dira plus loin l'auteur. Sans doute, bien qu'on soit décidé à exploiter à outrance la véritable supériorité des troupes régulières sur les sauvages, c'est-à-dire, l'ordre, la discipline et les feux, il n'en faudra pas moins s'avancer jusqu'à ces distances efficaces où le feu devient décisif. C'est ce que l'officier anglais a voulu probablement indiquer, mais même dans ce cas, nous ne voyons pas la contradiction qu'il a signalée. Nous lui rendons la parole. — « Il est telles situations d'où l'on sortira brillamment avec de l'audace, de l'audace quand même; mais dans telle autre circonstance, on fera bien de tempérer cette audace d'une forte dose de prudence. Avant de se prononcer sur la véritable marche à suivre, il est indispensable d'avoir quelque connaissance de son ennemi.

» En règle générale, toutes les fois qu'il sera possible, sans compromettre le salut de ses troupes, de recourir à la tactique offensive, la tâche de l'armée sera de beaucoup facilitée. Mais on ne doit pas oublier que l'ennemi peut sans difficulté déborder nos colonnes d'attaque ; aussi serait-il de la dernière imprudence de pousser une attaque à fond, à moins d'être absolument sûr du succès ou de savoir que l'adversaire ne poursuivra pas nos troupes, si elles sont forcées de battre en retraite. On fera donc des attaques partielles pour déloger l'ennemi d'un point ou d'un autre, mais il ne serait pas prudent de vouloir à tout prix procéder à une offensive régulière.

» Faut-il conclure des lignes qui précèdent que l'on doit prendre position en face de l'ennemi et attendre qu'il lui plaise de donner le signal de la fête? Assurément non ; les circonstances dans lesquelles on se trouve peuvent seules faire connaître s'il est nécessaire d'attaquer la position de l'ennemi ; mais, quoi qu'il arrive, on peut agir sans compromettre le salut de sa troupe. Pour cela, nous avons trois armes à notre disposition : l'artillerie, la cavalerie et l'infanterie avec son tir à longue portée. Le plus souvent, il suffira de couvrir d'obus la position de l'ennemi ; on aura sous la main la cavalerie prête à charger au premier indice de débandade. L'infanterie prendra sa formation de combat à 1,000 ou 800 yards, ou même, suivant le cas, à une distance moindre. Son feu, dirigé avec le plus grand soin, s'ajoutera très efficacement à l'effet des obus. Cette tactique à la Fabius réussira généralement, à moins que le pays ne soit très montagneux ou n'offre à l'ennemi des couverts quelconques. De deux choses l'une : ou bien il battra en retraite avec des pertes plus ou moins considérables, ou bien il tentera d'attaquer à son tour pour sortir d'une situation dans laquelle il subit des pertes sérieuses sans parvenir lui-même à frapper son adversaire.

» S'il bat en retraite, le poursuivre vivement avec tout ce que l'on a d'hommes à cheval et de canons ; l'infanterie suivra aussi rapidement qu'elle pourra le faire sans se compromettre. Il ne faut pas s'attendre du reste à ce que le soldat anglais puisse lutter à la course avec le sauvage ; ce dernier serait-il même atteint, que sa supériorité numérique lui donnerait tout l'avantage dans un combat corps à corps. Tant qu'il sera possible d'user de la tactique du feu, la supériorité de l'armement et de la discipline aura incontestablement l'avantage ; vienne l'attaque à l'arme blanche, l'ennemi aura le dessus, si toutefois *il attend pour la recevoir.* »

Si *l'ennemi attend pour la recevoir*, dit l'officier anglais, et il souligne ces mots, qui sont le nœud de la question. Que se passera-t-il, en effet, dans ce cas? On verra un corps de troupe d'un effectif relativement faible pénétrer littéralement dans une masse d'hommes qui l'envelopperont de tous côtés en l'étouffant dans un combat corps à corps de plus en plus menaçant. Le péril d'une telle situation se montre de lui-même.

On doit donc renoncer, en principe, à l'usage de la baïonnette, en tant qu'arme offensive, toutes les fois que l'ennemi possède une organisation suffisante pour pouvoir se grouper en une formation serrée quelconque. Les troupes gagneront alors du terrain en avant dans la direction de l'ennemi, mais elles s'abstiendront de charger à fond. On ne doit pas oublier du reste que si l'adversaire se trouve, d'après ce principe, à l'abri d'une charge, il n'en est pas moins exposé, grâce à sa formation compacte, à être cruellement éprouvé par les feux combinés de l'artillerie et de l'infanterie auxquelles il offre un but facile. Il est fatalement forcé de se disperser ou de se résoudre à l'attaque. L'auteur réserve cette dernière hypothèse pour le chapitre de la tactique défensive. Dans la première, c'est-à-dire si l'ennemi s'éparpille, les dangers signalés plus haut à propos des charges disparaissent en grande partie ; dans ce cas particulier, l'auteur se réconcilie avec la baïonnette.

« L'ennemi, dit-il, pourra être délogé à la pointe de la baïonnette de certaines positions avantageuses, et une suite de charges partielles, secondées par le feu de l'infanterie, pourront le jeter dans une déroute complète. Mais, alors même, il a encore la ressource de se grouper de nouveau, en vue d'une attaque générale ; aussi se tiendra-t-on constamment prêt à passer de l'offensive à la défensive. Porter en avant, comme on l'a fait à Isandula, des compagnies isolées et dépourvues de soutien, ce serait courir à un désastre ; s'il arrivait, en effet, que ces compagnies fussent cernées, elles seraient réduites à l'alternative de combattre corps à corps pour se frayer un passage, ou de se maintenir sur leur position jusqu'au moment où leurs munitions seraient épuisées. »

Ici, se trouve incidemment rappelée la tactique employée anciennement par les Hollandais de l'Afrique du Sud dans leur luttes incessantes contre les Zulus (1). Cette tactique, que l'on proposa d'adopter à l'époque de l'expédition du Zululand, est déjà connue du lecteur. La colonne composée d'hommes à cheval, pour la plupart excellents tireurs, se mettait en marche pour rechercher l'ennemi avec lequel elle avait soin de ne s'engager qu'à longue portée. Grâce à la supériorité de leur armement et à l'habileté de leur tir, les Hollandais avaient naturellement l'avantage, *tout le temps qu'ils tenaient l'adversaire à distance*. Ce dernier, irrité de ses pertes inutiles, essayait-il de se rapprocher, vite les Hollandais remontant à cheval, allaient au galop prendre position à bonne portée et recommencaient sans perdre de temps, leur feu meurtrier. L'ennemi fatigué de ces escarmouches et de cette lutte inégale renonçait-il à la lutte, les Hollandais le poursuivaient en le harcelant d'un feu incessant qui changeait peu à peu sa retraite en déroute. En cas de revers, ils trouvaient un abri sûr dans leurs chariots formés en *laager*.

L'auteur pense qu'aujourd'hui cette tactique, employée exclusivement, ne serait plus applicable et voici pourquoi : Les sauvages ont maintenant mieux que des zagaies ; ils possèdent des armes à feu, et, bien qu'ils s'en servent assez mal, ils n'en arriveraient pas moins à blesser un certain nombre d'hommes que l'on ne peut abandonner à une mort certaine, souvent précédée de la torture. Or, avec les *mounted riflemen* qui doivent souvent chercher leur salut dans la rapidité de leurs chevaux, il ne faut pas songer à enlever les blessés.

En outre, la *méthode de guerre* des Hollandais exigeait un pays accessible aux chevaux ; elle ne s'accommoderait point d'un terrain parsemé de rochers, de *dongas* (2), et de couverts naturels dans lesquels l'ennemi, devenu, malgré son état sauvage, plus habile dans l'art de combattre, peut s'embusquer et profiter des occasions favorables pour assaillir les cavaliers qu'un mouvement de retraite ferait passer à sa portée.

Ces réserves faites, l'auteur n'en constate pas moins l'utilité de la *mounted infantry*, surtout dans les expéditions spéciales dont il s'agit ; puis, en ayant fini avec cette ancienne tactique hollandaise, il continue cette sorte d'historique de la question qu'il traite et il rappelle brièvement le revirement qui s'opéra dans les esprits après la journée d'Isandula, de triste mémoire (3). On comprit alors qu'il fallait renoncer à employer, contre des hordes sauvages, mais courageuses et supérieures en nombre, l'ordre déployé et le combat en ordre dispersé ; à la ligne de bataille clair-semée, on proposa de substituer l'usage du carré. Mais cette formation en carré qui fut, par exemple, employée avec succès à Ulundi (1), ne peut être adoptée en principe d'une façon générale, car elle ne convient pas à toutes les configurations du terrain. Le carré, excellent dans un pays plat, et à la condition que l'adversaire pousse la complaisance jusqu'à se diriger hardiment sur vous, devient impossible dans une région coupée, ou encore, s'il faut aller chercher l'ennemi pour l'attaquer. Quelle est donc la meilleure formation d'attaque à adopter en principe pour l'infanterie ?

On remarquera d'abord que dans une lutte contre des sauvages on court fort peu de danger au commencement de l'action ; il n'y a péril réel qu'au moment où l'on se trouve à portée du choc de la masse ennemie qu'il faut battre. Il devient donc inutile d'adopter l'ordre déployé et la formation en tirailleurs, qui ont pour but d'échapper au feu de l'ennemi (2) ; on sera libre de choisir pour se porter en avant la formation la plus avantageuse, mais on n'oubliera pas qu'à mesure que l'on se rapproche de la position à enlever, on est de plus en plus menacé de cette attaque soudaine et impétueuse d'innombrables adversaires.

Si l'on expose à ce danger des hommes isolés, ils seront entourés et massacrés. Si, au contraire, on conserve bien sa troupe en main, dans une formation à rangs serrés, le péril est momentanément écarté ; si, de plus, on possède des munitions en nombre suffisant et si l'on a des renforts à bonne portée, le danger disparait entièrement. « Un homme isolé, faisant usage de sa baïonnette, tombera facilement victime d'une demi-douzaine de sauvages armés de zagaies, tandis que cent hommes formés en ligne tiendront presque indéfiniment contre un ennemi dix fois supérieur en nombre. »

Nous arrivons maintenant à la formation d'attaque choisie par le lieutenant anglais ; laissons-lui donc la parole :

« La marche en avant simultanée d'une longue ligne déployée sur une étendue considérable n'est pas chose aisée, et la nécessité où l'on se trouve d'entretenir un feu nourri durant la marche n'est pas faite pour rendre cette tâche plus facile. Même en se formant sur deux rangs, sans seconde ligne et sans réserves, on ne présentera qu'un front comparativement peu étendu ; on sera débordé sur les ailes et peut-être cerné.

» Pour obvier à ces inconvénients, il parait bon de partager la ligne de bataille en éléments de la force, par exemple, de deux compagnies, avec des pleins égaux aux vides ; on formera en arrière, d'après les mêmes principes, une seconde ligne qui pourra être d'une force moitié moindre.

» La marche en avant s'opérera à l'aide de mouvements, plus ou moins indépendants, de ces divers

(1) Il y a lieu de faire remarquer que cet *Essay* a été écrit avant la guerre du Transvaal.

(2) On donne, dans l'Afrique australe, le nom de *dongas* aux lits desséchés des cours d'eaux.

(3) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n° 445, 447, 450.

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n° 463.

(2) Et sont, on ne doit pas se lasser de le dire, des moyens de cheminement et non l'*ultima forma*, la formation normale de combat de l'infanterie. Tant que l'infanterie sera armée de fusils, sa formation normale de combat sera celle qui permet de mettre en ligne le plus grand nombre de fusils.



éléments; on veillera toutefois à ce que l'alignement général soit conservé. Chacun de ces éléments restera à rangs serrés et au besoin sera formé sur quatre rangs, d'après le principe des carrés de compagnie (1).

» Si l'ennemi veut s'élancer à l'attaque avant que l'on procède à la charge finale, chaque élément est, grâce à sa formation, capable d'une résistance prolongée, pendant que, de son côté, la seconde ligne peut être employée à dégager toute fraction dans l'embarras.

» Une fois arrivé à distance de charge, on dirige un feu nourri et continu sur l'ennemi jusqu'au moment favorable, à savoir : quand l'adversaire ébranlé par le feu commence à flotter. La charge est exécutée, toujours à rangs serrés, par un en-avant simultané de toute la ligne; la seconde ligne est maintenue hors de portée des coups de l'ennemi, afin de pouvoir agir comme soutien dans le cas où l'attaque finale viendrait à échouer. Mais un échec de ce genre n'est pas à craindre; il n'y a aucune raison, en effet, de terminer l'affaire avant que notre feu ait produit des effets certains; si l'on a la patience suffisante, on n'aborde l'ennemi qu'au moment où il est sur le point de battre en retraite; s'il éprouve déjà du flottement, on est sûr que la charge produira le résultat désiré.

» Le véritable danger à craindre, c'est que l'ennemi s'ébranle pour attaquer avant que notre feu ait abattu son moral. Il faut alors porter immédiatement la seconde ligne en avant, dans les intervalles de la première, renforçant les fractions les plus menacées; chaque section se défendant elle-même.

» L'adversaire parviendra peut-être à pénétrer entre ces éléments de la force de deux compagnies, mais il ne saurait les cerner. Si hardi qu'il puisse être, on ne peut guère admettre qu'il se maintiendra pendant plus d'un certain temps devant le front de nos troupes et sous leurs balles; ce sera bien mieux encore s'il se trouve pris entre deux feux. La crise finale d'une attaque ne saurait durer plus de deux ou trois minutes, après quoi l'assaillant doit l'emporter ou battre en retraite; tel est le principe admis dans les ouvrages de tactique. Or l'indigène ne possède pas les moyens de remporter en ce moment décisif un succès rapide. Son feu est trop faible et son propre poids ne suffit pas pour rompre nos carrés de compagnie. S'il n'a pas réussi au bout de quelques minutes, il faut qu'il se retire ou bien il est anéanti.

» On dira peut-être que nos carrés de compagnie peuvent se tirer les uns sur les autres; ce ne serait que dans le cas où l'on suppose que l'assaillant, ayant déjà pénétré entre les carrés, est parvenu à serrer nos hommes de près en se ruant en masse autour d'eux. Un désastre serait alors imminent, et si l'on parvient à mettre l'ennemi en déroute, même en sacrifiant la vie d'un nombre considérable de nos soldats atteints par nos propres balles, on devra encore s'estimer heureux.

» Je ne crois pas, du reste, que ce fait se soit jamais produit, même à Isandula. Des différentes versions qui ont été faites de cette journée, il résulte que nos hommes avaient parfaitement arrêté par leur feu la marche de l'ennemi, lorsque, le contingent indigène lâchant pied, il ne resta plus, pour tenir tête à 20,000 hommes, qu'environ 800 soldats en ordre dispersé. Et encore ces 800 hommes auraient peut-être réussi à se maintenir sur leur position, si un nouveau corps ennemi ne les avait pris à revers; ils se trouvèrent ainsi entre deux feux, et, il y a lieu de le remarquer, leur formation ne leur permettait pas de se défendre de deux côtés à la fois. J'ai donc la conviction que si nous adoptons une formation grâce à laquelle nos soldats soient à même de résister au premier assaut impétueux de l'ennemi cherchant à les aborder, celui-ci sera certainement battu. Au bout de peu de temps, il sera forcé de reculer jusqu'à distance respectueuse, et si la défaite n'est pas alors un fait accompli, du moins l'avantage sera de notre côté et nous pourrons facilement compléter sa déroute.

» S'il devient nécessaire de se retirer avant que l'ennemi soit dispersé, on évitera de lui donner aucune occasion de tomber à l'improviste sur nos hommes marchant en retraite, Le plus sûr serait de se retirer par échelons (chaque échelon correspondant à un des éléments de la ligne); si la seconde ligne est intacte, on rompra par ligne successivement. »

L'auteur résume ainsi qu'il suit les principes fondamentaux de la tactique offensive dont il vient de développer les phases :

« 1. On devra tirer tout le parti possible de la supériorité de son feu, avant d'en venir aux mains avec l'ennemi.

2. Lorsque l'ennemi se trouvera à découvert, il sera rarement nécessaire de le charger avant qu'il commence à se disperser; toutefois il y aura lieu, dans certains cas, de se porter en avant pour rapprocher les distances.

3. Lorsque, grâce à la nature du terrain, l'ennemi se trouve à l'abri de notre feu, il faut conduire l'attaque jusqu'au bout. (*to the very end*). Mais, dans ce cas, les indigènes seront rarement en situation de se mouvoir immédiatement en masses nombreuses; le danger sera donc moindre.

4. Il n'y a pas lieu de former la totalité de ses troupes en une masse compacte; mais chaque élément devra être maintenu à rangs serrés, dès que l'on se trouvera à proximité de l'adversaire.

5. Si l'ennemi attaque, on avertira les hommes que leur salut dépend de leur cohésion, mais qu'ils sont perdus s'ils se désunissent.

6. De faibles unités en ordre compact ne sont pas nécessairement obligées, même quand elles sont entourées par l'ennemi, de se maintenir sur la position qu'elles occupent. L'ennemi ne peut rester longtemps en contact avec elles; au moment où il cède du terrain, il est toujours possible de se porter en avant ou de marcher en retraite.

7. On se servira de la baïonnette pour déloger d'une hauteur, ou de tout autre point donné, un corps

(1) Dans le *company square*, la compagnie est formée sur quatre rangs coude à coude; les files extérieures font respectivement face à droite et à gauche.



relativement peu nombreux. Contre des sauvages, la balle est le moyen par excellence.

8. Le concours de la cavalerie sera en général très utile. Il est rare que les sauvages puissent résister à une charge régulièrement conduite. Une charge poussée avec l'énergie voulue suffira souvent pour empêcher l'infanterie d'être cernée, ou pour la dégager, si elle se trouve déjà entourée. »

Il nous semble que l'auteur pourrait supprimer le paragraphe 3, que le paragraphe 7 remplace avantageusement.

Passant à la tactique défensive qu'il traite d'une façon plus sommaire, l'officier anglais distingue la défensive en marche et la défensive de pied ferme. Comme exemple de la première, il cite l'armée de Bonaparte entourée en Egypte par les Mamelucks. A propos de la seconde, il rappelle la bataille d'Ulundi, où la petite armée de lord Chelmsford, formée en carré, attendit l'attaque des Zulus dont elle eut facilement raison.

L'infanterie était sur deux rangs avec les canons également répartis sur les quatre faces, dont chacune avait une réserve de deux compagnies placée dans l'intérieur du carré. Les troupes indigènes auxiliaires dont on n'était pas très sûr, tout au moins en ce qui concerne leur solidité au feu, avaient été placées également dans l'intérieur. La cavalerie alla tâter l'ennemi, s'engagea légèrement avec lui, puis dès qu'elle se sentit pressée, elle battit en retraite dans la direction du carré, et lorsque les Zulus qui la poursuivaient furent à bonne portée, elle pénétra à travers les différentes faces qui se refermèrent sur elle. On sait le reste.

Bien que cette combinaison ait parfaitement réussi, elle ne satisfait pas entièrement l'auteur. Il critique l'entassement de 5,000 hommes sur un carré de 150 yards de côté. On offrait ainsi un but facile aux coups de l'ennemi et il ne faudrait pas croire que l'on rencontrera d'ordinaire, même parmi les sauvages, d'aussi mauvais tireurs que les Zulus; d'ailleurs, l'écrasante supériorité numérique de l'adversaire dans les diverses expéditions de ce genre, compense un peu son infériorité notoire sous le rapport de l'armement et de la précision du tir.

L'emploi du carré régulier exige un terrain plat; il arrivera fréquemment que l'étendue du champ de tir sera amoindrie par de légères dépressions du sol, par des broussailles ou autres couverts, dont l'ennemi profitera avec empressement. Ce fait s'est produit notamment à Ulundi où, pendant quelques instants, on eut à redouter, sur l'une des faces du carré, cette mêlée, ce combat corps à corps qui inspirent à l'officier anglais une si vive appréhension.

Enfin, en s'astreignant au carré rigide à faces continues, on renonce à la faculté de manœuvrer et d'utiliser sa cavalerie; on la claquemure pour ainsi dire. M. da Costa Porter pense que l'on peut arriver à une formation défensive plus souple et, prenant pour exemple la bataille d'Ulundi à laquelle assistaient environ 3,000 fantassins, 1,000 cavaliers et 1,000 indigènes alliés, il retrace dans les lignes suivantes les dispositions qu'il eût été selon lui convenable d'adopter :

« L'infanterie aurait été partagée, pour le combat, en cinq bataillons de 600 hommes chacun ; l'un d'eux aurait constitué la réserve. Des quatre autres, on aurait formé huit demi-bataillons occupant chacun un front d'environ 100 yards. Ces demi-bataillons auraient été placés de manière à dessiner un front plus ou moins circulaire, avec des intervalles d'environ 100 yards entre chaque demi-bataillon ; on aurait obtenu, de cette manière, soit un périmètre d'environ 1,600 yards, soit un carré de 400 yards de côté. La cavalerie, pressée par l'ennemi, aurait pu se retirer dans l'intérieur de ce carré, mais son mouvement de retraite n'eût pas été précipité, pour deux raisons : la première, c'est que, grâce au développement du front, elle n'aurait pas masqué aussi complètement que cela eut lieu dans la réalité, le feu de l'infanterie placée derrière elle ; la seconde, c'est qu'il n'était plus nécessaire de boucher le vide par lequel elle avait pénétré dans le carré. Le bataillon de réserve placé au centre du carré se serait tenu prêt à fournir du renfort là où le besoin s'en fût fait sentir. Pendant l'attaque, chaque demi-bataillon aurait pu se suffire à lui-même, au moins pendant quelque temps, quelque vivement qu'il fût pressé par l'ennemi. L'expérience a prouvé, en effet, que tant qu'elle a des munitions, une troupe de 300 hommes, à rangs serrés, ne peut pas être enfoncée par l'assaillant. Mais, dira-t-on, l'ennemi pourra pénétrer par les intervalles qui séparent les demi-bataillons et l'effet moral de cette manœuvre compromettra gravement la colonne tout entière. Pour se garder contre une telle éventualité, on aura, d'abord le bataillon de réserve qui peut fermer les intervalles menacés, et ensuite la cavalerie. »

Bref, au lieu d'un unique carré rigide, l'auteur propose un dispositif de carrés ou de formations serrées, en échiquier; dispositif plus souple et dont la *figure* peut varier depuis le cercle jusqu'au carré parfait, en passant par le losange d'Isly.

M. da Costa Porter, à notre grand étonnement, renonce maintenant à cette donnée sur laquelle il a tant insisté jusqu'ici, à savoir : que l'ennemi dispose de forces numériquement écrasantes.

Que le lecteur en juge !

« En ce qui concerne le bataillon de réserve, si toutefois l'on a besoin de ses services, il y a lieu de remarquer qu'ils seront rarement nécessaires sur plus d'une face en même temps. Si l'ennemi veut menacer sérieusement nos lignes, il devra se masser et diriger ses efforts contre un point de celles-ci. S'il dirigeait, en effet, des attaques simultanées sur toutes les faces, il serait comparativement faible partout. Dans la première hypothèse, la réserve se portera au point menacé et sera utilisée suivant les circonstances; dans le second cas, on n'aura même pas besoin de ses services.

» Du reste, bien qu'il soit indispensable de conserver un bataillon en réserve, c'est en réalité à la cavalerie que l'on doit confier la défense des intervalles... Si l'ennemi, à un moment donné, parvient



à se rapprocher de notre position, au point de la menacer sérieusement, une charge vigoureuse de la cavalerie passant par les intervalles le rejettera certainement en arrière. Les cavaliers peuvent charger et reprendre leur place à l'intérieur du carré, sans masquer pour cela le feu de l'infanterie (ou du moins sans lui porter grand préjudice) et sans détruire sa formation. Enfin, le moment venu de livrer la charge décisive et de se lancer à la poursuite de l'ennemi en déroute, ils peuvent sortir du carré avec facilité et promptitude. »

Terminons ce rapide compte rendu en reproduisant les conclusions finales du travail de M. le lieutenant da Costa :

« En résumé, dit-il, il nous faut non-seulement faire usage de nos fusils pour atteindre l'ennemi aux grandes distances, mais encore le mettre en déroute s'il s'approche de nous à portée de zagaie en masses innombrables. Or, je maintiens qu'un homme cerné par quatre ou cinq Zulus est presque fatalement sacrifié; cent hommes réunis pourront, au contraire, soutenir et repousser l'attaque de quatre ou cinq cents sauvages. Avec la formation à rangs serrés, nos hommes seront en sécurité, et en même temps pourront mettre à profit la supériorité de leur armement. Personne ne contestera donc, je l'espère, qu'en présence d'un ennemi qui nous égale en courage et nous est supérieur en nombre, nous devons *serrer les rangs.*

» Ce qui ne veut pas dire qu'il faille resserrer les intervalles de la ligne de bataille. Non; mais je crois qu'il est possible de combattre en formation déployée, à la condition toutefois de renoncer au déploiement d'hommes isolés Fractionnez la ligne de bataille en éléments capables de se défendre individuellement; conservez à ces éléments la formation à rangs serrés, et alors vous pourrez, surtout si vous disposez d'une quantité suffisante de cavalerie, étendre votre front en laissant de larges intervalles entre vos groupes. On obtiendra ainsi, en ce qui concerne le soldat pris individuellement, la formation à rangs serrés, mais les unités tactiques seront en ordre dispersé. C'est là, je pense, que l'on trouvera la véritable solution du problème de la guerre avec les sauvages. »

Excepté, dirons-nous, dans le cas où l'on serait obligé d'aller chercher dans les broussailles, dans ses embuscades mêmes, un ennemi qui ne voudrait pas se montrer à découvert, ou qu'on n'aurait pas su attirer en rase campagne. Il n'y a de règles absolues que celles du bon sens, et un principe de bon sens particulièrement applicable à la guerre contre les irréguliers et les sauvages est celui-ci : mettre tout en œuvre pour user et abuser de ses avantages sur l'adversaire; et, contre les sauvages ces avantages sont nombreux : l'armement, l'ordre, la discipline, l'intelligence, les manœuvres, les stratagèmes, etc. Le colonel Gawler, qui a fait en 1874 une conférence remarquable sur le même sujet, se préoccupe surtout de la guerre dans les broussailles, *bushwarfare*, et comme il se place, sans figure, sur un autre *terrain* que M. da Costa, ses conclusions sont autres. Elles complètent, sans les contredire, celles de notre auteur. Nous aurons peut-être l'occasion d'en dire un mot. (43)

L'ARTILLERIE ITALIENNE EN 1881

Suite et fin (1).

III

Organisation en temps de guerre (suite).

RÉPARTITION DU SERVICE ENTRE LES DIFFÉRENTS CORPS

1° RÉGIMENTS D'ARTILLERIE DE CAMPAGNE

Armée permanente. — En principe, chaque régiment d'artillerie de campagne est appelé à fournir les services de l'artillerie d'un corps d'armée, états-majors, batteries et train. Les deux premières brigades deviennent les brigades d'artillerie divisionnaire et la troisième forme l'artillerie des troupes supplétives ou de réserve du corps d'armée.

Quant à la brigade du train, une de ses compagnies se fractionne en divers détachements ou sections affectés aux états-majors, directions et services accessoires de corps d'armée, moins le parc d'artillerie de corps d'armée; une seconde est affectée au parc d'artillerie de corps d'armée; la dernière est répartie entre les états-majors, directions et services accessoires des divisions et les parcs divisionnaires d'artillerie.

L'effectif total d'une compagnie du train étant porté, en temps de guerre, à 11 officiers et assimilés, 571 hommes et 763 chevaux de troupe (2), on voit qu'il reste dans chaque compagnie un excédent, que l'on utilise en partie pour les services généraux ainsi que pour les états-majors et directions ne faisant pas partie des corps d'armée. A cet effet, on a établi quatre types désignés par les lettres A, B, C, D, comprenant les services et états-majors de cette catégorie auxquels peut pourvoir un régiment :

Type A	Etat-major du grand quartier général. Commandement général de l'artillerie. Commandement général du génie. Intendance générale. Direction générale des transports.
Type B	Etat-major d'armée. Commandement d'artillerie d'armée. Commandement du génie d'armée.
Type C	Intendance d'armée. Direction de santé d'armée. Commissariat d'armée. Direction des transports d'armée. Parc d'artillerie d'armée (2e section).
Type D	Parc d'artillerie d'armée (1re section).

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, nos 530, 531, 534 539, 540, 541, 545 et 548.

(2) Ces chiffres sont extraits de l'*Esercito* du 10 avril 1881; anciennement la compagnie ne comprenait que 9 officiers et assimilés, 499 hommes et 613 chevaux de troupe.

Les fractions qui restent encore disponibles après l'organisation de ces différents services sont réservées pour faire face aux circonstances qui pourraient se présenter, telles que le transport d'un parc de siège, la formation d'un plus grand nombre de corps d'armée, etc.

Afin qu'un régiment de campagne puisse fournir les divers éléments, batteries et train, nécessaires à un corps d'armée et à l'un quelconque des groupes de services mentionnés dans les types A, B, C ou D, on a pourvu chaque corps de troupe d'une première dotation minimum et uniforme qui comprend un certain nombre de voitures de toutes les catégories et un assortiment correspondant de harnachements, rechanges et objets divers; parmi ceux-ci on peut signaler des collections de cartes géographiques, des règlements, des ustensiles de cuisine et de campement, etc. Les régiments trouvent, en dehors de leurs magasins, le matériel complémentaire nécessaire, matériel dont la composition varie pour chaque corps, suivant la formation qu'il est chargé d'organiser.

Une partie ou la totalité du matériel des batteries de milice fait également partie de la dotation régimentaire, le reste étant déposé dans les directions territoriales d'artillerie.

La portion non mobilisée du régiment reste au dépôt.

Les batteries d'instruction sont supprimées.

Milice mobile. — Chaque régiment d'artillerie de campagne forme, en temps de guerre, une brigade de trois batteries de milice mobile avec son état-major et une compagnie du train de milice mobile.

Ces troupes doivent pourvoir aux services de l'artillerie d'une division de milice mobile, dans les conditions déterminées pour les divisions de l'armée de première ligne : elles sont organisées sur les mêmes bases.

L'île de Sardaigne possède une milice mobile spéciale, distincte de celle de la Péninsule : en ce qui concerne l'artillerie, le district de Cagliari forme une batterie, celui de Sassari en fournit une seconde; les deux batteries sont réunies en une brigade. On crée en outre un détachement du train pour la section de santé de la milice mobile de l'île.

2° RÉGIMENTS D'ARTILLERIE DE FORTERESSE

Armée permanente et milice mobile. — Les régiments d'artillerie de forteresse portent leurs compagnies à l'effectif de guerre et mettent sur pied chacun cinq compagnies de milice mobile.

En admettant qu'il soit formé trois parcs d'artillerie d'armée, leur service absorbera six compagnies; douze autres compagnies peuvent être transformées en batteries de montagne : il restera donc pour l'attaque des places, la défense des places et des côtes, soixante-deux compagnies disponibles (1). Nous avons

(1) La compagnie d'instruction est supprimée en temps de guerre.

donné précédemment, à propos des parcs d'armée, la composition normale des compagnies d'artillerie de forteresse, dont les hommes ont d'ailleurs le même armement qu'en temps de paix; il reste maintenant à décrire le matériel de siège, de place et de côte que l'artillerie de forteresse est appelée à servir et à indiquer l'organisation des équipages de siège.

MATÉRIEL DE SIÈGE, DE PLACE ET DE COTE

Le matériel servi par l'artillerie de forteresse appartient à un nombre considérable de types et contient une grande variété de calibres. On le divise en deux catégories principales : la première comprend le matériel du modèle réglementaire, la seconde le matériel dit de modèle varié; celui-ci se compose d'anciennes bouches à feu piémontaises, napolitaines, autrichiennes et françaises, et d'affûts piémontais, napolitains et autrichiens.

Matériel de modèle réglementaire.

Bouches à feu. — La nomenclature des différentes bouches à feu est la suivante :

1° Canons rayés.

a) Se chargeant par la culasse :

Canons de 45 GRC (Ret.) (1), de 32 GRC (Ret.), de 24 GRC (Ret.) long, de 24 GRC (Ret.) court, de 15 GRC (Ret.), de 12 GRC (Ret.) lourd, de 12 ARC (Ret.), de 12 BR (Ret.) léger. Un canon de 19 GRC (Ret.) est en outre en expériences. Ces différentes bouches à feu sont munies de fermetures à vis.

b) Se chargeant par la bouche :

Canons de 16 GRC, de 16 GR, de 12 GR et de 12 BR.

2° Obusiers rayés.

a) Se chargeant par la culasse :

Obusiers de 21 GRC (Ret.) et de 15 GR (Ret.).

L'obusier de 21 c. est encore en expériences.

On étudie aussi la transformation de l'obusier de 22 GRC en obusier de 24 c. se chargeant par la culasse et la construction d'un obusier de côte de 28 c.

b) Se chargeant par la bouche :

Obusiers de 22 GRC et de 22 BR.

(1) Cette bouche à feu n'est pas encore définitivement adoptée.

Les bouches à feu sont toujours désignées par leur calibre exprimé en nombre rond de centimètres : les abréviations qui suivent cette première indication se rapportent :

1° Au métal employé : G, *ghisa* (fonte); B, *bronzo* (bronze); A, *acciaio* (acier);

2° Au tracé de l'âme : R, *rigato* (rayé); L, *liscio* (lisse);

3° Au mode de construction : C, *cerchiato* (fretté);

4° Au mode de chargement (Ret.) : *retrocarica* (se chargeant par la culasse). Lorsque cette mention fait défaut, le chargement s'opère par la bouche;

5° Au modèle : *lungo* (long); *corto* (court); (M° P°) *modello piemontese* (modèle piémontais); (M° N°) *modello napolitano* (modèle napolitain); (M° A°) *modello austriaco* (modèle autrichien); (M° F°), *modello francese* (modèle français), etc. L'année de l'adoption est aussi mentionnée quelquefois.

3° Obusiers lisses.

Obusiers de 22 GL et de 15 GL.

4° Mortiers rayés.

Des mortiers rayés de 9, 15 et 24 c. sont actuellement à l'étude. Le mortier de 9 doit être construit en bronze comprimé et muni d'une fermeture à coin. Quant au mortier de 15, il serait question d'adopter provisoirement, mais avec quelques modifications, la bouche à feu de ce calibre construite par Krupp, tout en continuant à étudier un mortier de 15 en bronze comprimé.

5° Mortiers lisses.

Mortiers de 22 G et de 15 B.

Munitions. — Les canons de 45 et de 32 tirent des obus de rupture, de forme cylindro-ogivale, ceux de 24 et de 16 GRC des obus de rupture et des obus ordinaires : avec le 16 GRC, on se sert aussi d'un shrapnel et de boites à mitraille de deux modèles différents. Les projectiles du canon de 16-GR sont les mêmes que ceux du 16 GRC, moins l'obus de rupture. Les autres canons rayés se chargeant par la bouche lancent également un obus, un shrapnel et une boite à mitraille ; les canons lisses, un obus sphérique et une boite à mitraille ; les mortiers lisses, un obus sphérique, une balle à feu et des paquets de mitraille ; on emploie en outre, avec le mortier de 22, la bombe de 22. Les obus de 22 sont de deux types, l'obus lourd, destiné à l'obusier de 22 GRC, et le léger, affecté à l'obusier de 22 BR ; ces bouches à feu tirent d'ailleurs une boite à mitraille et l'obusier de 22 BR, un obus-fougasse.

Les projectiles des nouveaux canons de siège se chargeant par la culasse sont en partie encore à l'étude ; ces bouches à feu doivent avoir des obus, des shrapnels et des boîtes à mitraille. Le canon de 15 GRC (Ret.) lance en outre un projectile de rupture.

Les charges sont confectionnées avec de la poudre à canon pour les obusiers et les bouches à feu de calibre moyen se chargeant par la bouche, avec de la poudre en dés pour les canons de 24 ainsi que pour le canon de 16 GRC, lorsqu'il tire l'obus de rupture, et avec de la poudre progressive (1) pour les bouches à feu de 45, de 32 et les nouveaux canons se chargeant par la culasse ; on expérimente également avec le 45 et le 32 de la poudre prismatique anglaise.

Affûts. — Les affûts employés pour l'artillerie de gros et de moyen calibre appartiennent à trois catégories : les affûts de place et de côte compris, sous la mention générale d'affûts de défense (*da difesa*), les affûts de siège ou d'attaque et de défense (*di attaco e da difesa*) et les affûts de mortiers. La nomenclature suivante contient les différents types d'affûts réglementaires, ainsi que l'indication des bouches à feu avec lesquels on les emploie :

Affûts de défense :

En fer pour canon de 45	Canon de 45.
— pour canon de 32	Canon de 32.
— élevé pour canon de 24	Canon de 24 long. Canon de 24 court.
— bas —	Canon de 24 court. Canon de 24 long.
— pour obusier de 22 G R C	Obusier de 22 G R C. Canon de 16 G R.C.
En bois pour canon de 16 G R C	Canon de 16 G R C.
— pour canon de 16 G R	Canon de 16 G R. Obusier de 22 G L.
En fer pour canon de 15 (Ret.)	Canon de 15 G R C (Ret.).
— pour canon de 12 lourd (Ret.)	Canon de 12 G R C (Ret.). Canon de 12 A R C (Ret.). Obusier de 15 G R (Ret.).
En bois pour canon de 12 G R	Canon de 12 G R. Obusier de 15 G L.

Affûts d'attaque et de défense :

En fer pour obusier de 22 B R	Obusier de 22 B R.
En bois pour canon de 16 G R	Canon de 16 G R. Obusier de 22 G L.
En fer pour canon de 15 (Ret.)	Canon de 15 G R C (Ret.). Obusier de 21 G R C (Ret.).
— pour canon de 12 lourd (Ret.)	Canon de 12 A R C (Ret.). Canon de 12 G R C (Ret.). Obusier de 15 G R (Ret.).
— pour canon de 12 léger (Ret.)	Canon de 12 B R (Ret.). Canon de 9 B R (Ret.). Canon de 9 A R C (Ret.).
En bois pour canon de 12 G R	Canon de 12 G R. Canon de 12 B R. Obusier de 15 G L.

Affûts de mortiers, en fonte :

Pour mortier de 22 G	Mortier de 22 G.
Avec semelle de bois pour mortier de 15 B	Mortier de 15 B.

On se sert aussi, avec plusieurs des pièces désignées ci-dessus, d'affûts de modèle varié, disposés à cet effet.

Les affûts de défense de 16 GR, de 15 (Ret.), de 12 (Ret.) et de 12 GR, se transforment en *affûts de casemate*.

Le service auquel peuvent être affectées les différentes bouches à feu réglementaires ressort d'une manière générale des renseignements précédents ; on emploie plus spécialement à la défense des côtes les canons de 45, de 32, de 24, de 16 GRC et l'obusier de 22 GRC, et à la composition des équipages de siège, les canons de 16 GR, de 12 BR, l'obusier de 22 BR et le mortier de 15 B ; on doit, en principe, introduire dans ces équipages les nouveaux canons et obusiers des calibres de 21, 19, 15 et 12 c. se chargeant par la culasse. Les autres pièces sont en service dans les places concurremment avec les bouches à feu de siège.

Données numériques. — On a résumé dans le tableau ci-après les principales données relatives au matériel de siège, de place et de côte réglementaire, en laissant toutefois de côté les bouches à feu lisses ; il y a lieu d'observer que les renseignements concernant, les canons de 45 et 32 sont, en général, extraits des comptes rendus d'expériences et ne présentent pas tous un caractère définitif. Les données qui se

(1) Il y a trois types de poudres progressives, correspondant respectivement à chacune de ces catégories de bouches à feu ; leurs densités sont de 1.78, 1.81 et 1.74. Pour les canons de 45 c., on compte 44 à 46 grains par 10 kilog. : pour ceux de 32, 42 à 50 par kilog., et pour les calibres moyens 140 à 150 également par kilog. La poudre en dés a une densité réelle de 1,80, il y a 485 à 515 grains par kilog. Toutes ces poudres ont le même dosage que la poudre des canons de campagne se chargeant par la culasse.

DONNÉES PRINCIPALES	CANONS RAYÉS													OBUSIERS RAYÉS			
	45 G R C (RET.)	32 G R C (RET.)	24 G R C (RET.) Long.	24 G R C (RET.) Court.	19 G R C (RET.)	15 G R C (RET.)	12 G R C (RET.) Lourd.	12 A R C (RET.) Lourd.	12 B R (RET.) Léger.	16 G R C	16 G R	12 G R	12 B R	21 G R C (RET.)	15 G R (RET.)	22 G R C	22 B R
Bouche à feu.																	
Calibre .... mm.	450	321	240	240	190	149.1	120	120	120	165	165	121.2	121.2	210	149.1	223.3	223.3
Poids (y compris la fermeture) .... k.	100550	38000	17300	15330	6420	3300	1510	1100	1206	4463	3076	1364	730	2850	1440	4545	2820
Munitions.																	
Poids de l'obus de rupture .... k.	1000	347	150.3	150.3	74	38.7	»	»	»	46	»	»	»	»	»	»	»
Poids de l'obus ordinaire chargé .... k.	»	»	125.8	125.8	63	30.4	16.5	16.5	16.5	29.6	29.6	11.14	11.14	78.8	30.4	93	70
Poids du shrapnel chargé .... k.	»	»	»	»	»	35	16.5	16.5	16.5	34.618	34.618	12.78	12.78	»	35	»	»
Charge maximum de tir .... k.	220	68	28	28	15	9	4.5	4.5	3.6	6 (4)	3.2	2	1.2	3.5	1.5	6.6	3.5
Tir.																	
Vitesse initiale de (1) l'obus ordinaire .... m.	455	433	465	440	505	510	508	508	445	414	330	430	331.8	235	260	256	221
Portée maximum inscrite dans les tables. m.	»	»	8600	6000	9000	8000	7500	7500	5700	3700	5000	3600	3500	»	4500	4500	3500
Affût.																	
Poids total du système de l'affût de défense. k.	58400	15400	9050 (2)	7600 (3)	»	4080	3856	3856	»	3180	1760	1500	»	»	1000	2770	»
Poids du grand châssis .... k.	29800	7700	6300	4800	»	2965 (5)	2856 (5)	2856 (5)	»	2080	740	740	»	»	2856 (5)	1850	»
Poids de l'affût d'attaque et de défense .... k.	»	»	»	»	»	1800	1450	1450	1150	»	1303	795	795	1800	1425	»	1739

(1) De l'obus de rupture pour les canons de 45, de 32 et de 19.
(2) Affût élevé.
(3) Affût bas.
(4) La charge atteint 10 kil. avec l'obus de rupture.
(5) Affût à barbette.

rapportent aux nouveaux canons de siège se chargeant par la culasse sont incomplètes; le canon de 19 GRC et l'obusier de 21 GRC sont d'ailleurs encore à l'étude et les tables de construction relatives aux autres bouches à feu n'ont pas été jusqu'à présent publiées.

Matériel de modèle varié.

Le matériel de modèle varié ne se compose que de types d'adoption ancienne, appartenant aux artilleries piémontaise, napolitaine, française et autrichienne; à part les canons piémontais de 16 GR et 12 BR, toutes les bouches à feu sont lisses.

Les affûts de modèle varié peuvent, dans un certain nombre de cas, être utilisés avec les bouches à feu réglementaires; l'inverse a également lieu.

Les désignations adoptées pour le matériel en question sont les mêmes que celles du matériel réglementaire; elles diffèrent par suite des dénominations qui étaient données autrefois dans les artilleries piémontaise, napolitaine, etc., où le calibre des bouches à feu était habituellement exprimé par le poids du projectile. La provenance des pièces et des affûts est actuellement toujours mentionnée en même temps que le calibre : ainsi l'on dit canon de 13 GL M° P°, mortier de 32 B M° N°, canon de 17 GL M° F°, etc., Nous ne donnerons pas d'autres renseignements relativement au nombreux matériel de modèle varié dont la nomenclature et *a fortiori* l'étude ne peuvent présenter qu'un médiocre intérêt.

ÉQUIPAGES DE SIÈGE

En cas d'opérations contre des places ennemies, l'Italie possède deux équipages de siège, de 200 bouches à feu chacun, dont le matériel se trouve en dépôt dans les places de Plaisance et de Mantoue.

Chaque parc est divisé en sections indépendantes, afin de faciliter la mobilisation et le service.

Les sections sont de quatre types, savoir :

Sections de bouches à feu, avec un premier approvisionnement de 200 coups par pièce, sauf pour les mortiers qui ont leur approvisionnement total de 505 coups chacun ;

Sections de munitions;

Sections de rechanges et d'agrès;

Sections de pyrotechnie.

Un équipage normal comprend 33 sections, savoir .

6 sections de 10 canons de 16 G R, soit 60 bouches à feu;

5 sections de 20 canons de 12 B R, soit 100 bouches à feu;

6 sections de 5 obusiers de 22 B R, soit 30 bouches à feu;

1 section de 10 mortiers de 15 B, soit 10 bouches à feu;

5 sections de munitions de 16 transportant 7,320 coups chacune;

4 sections de munitions de 12 transportant 17,875 coups chacune;

3 sections de munitions de 22 transportant 3,600 coups chacune;
2 sections de rechanges et agrès;
1 section de pyrotechnie.

La proportion des différentes espèces de projectiles, par bouche à feu, est la suivante :

Projectiles de 16 (1)..	800 obus............ 20 boîtes à mitraille..	820
Projectiles de 12 (1)..	900 obus............ 25 boîtes à mitraille..	925
Projectiles de 22.....	481 obus légers...... 69 obus fougasses.... 20 boîtes à mitraille..	570
Projectiles de 15.....	500 obus............ 5 balles à feu........	505

Sur les dix-huit sections de bouches à feu, six (deux de chacun des calibres de 16, 12 et 22) sont pourvues des voitures nécessaires au transport de tout leur matériel; on peut donc les mobiliser par les voies de terre ordinaires; ces voitures et leurs attelages sont affectés au service du parc dans le cours du siège. Le reste de l'équipage n'est mobilisable que par voies ferrées. Les sections de bouches à feu étant pourvues de bois de plates-formes, d'accessoires, agrès, etc., peuvent ouvrir le feu sans le concours des autres sections; celles qui possèdent le matériel roulant sont, par suite, mobilisées les premières et suffisent tout d'abord aux opérations du siège : le nombre total des voitures qui entrent dans leur composition est de 512, pour lesquelles il faut 2,256 chevaux de trait. La moitié au moins des chevaux de trait est fournie par le train d'artillerie avec des chevaux de selle en nombre suffisant; on peut évaluer à trois compagnies l'effectif du train d'artillerie nécessaire, le reste des transports étant effectué par le train civil.

Quant aux troupes d'artillerie de forteresse, affectées au service des pièces, on admet un chiffre triple du nombre des servants qu'exige la manœuvre des bouches à feu; il faut donc, pour un équipage de 200 bouches à feu, 22 compagnies.

L'adoption et la construction de nouvelles bouches à feu de siège se chargeant par la culasse amèneront des modifications à la composition des équipages de siège. Rien, jusqu'à présent, ne semble avoir été fixé à cet égard.

3° COMPAGNIES DE CÔTE ET D'OUVRIERS

Les compagnies spéciales envoient des détachements dans les parcs d'artillerie d'armée et sans doute aussi dans les parcs de siège : on ne possède aucune indication à l'égard de ceux-ci.

La compagnie de côte est spécialement employée à la défense des côtes.

(1) Les shrapnels de 16 c. et de 12 c. sont d'adoption récente; on n'a pas encore annoncé leur introduction dans les équipages de siège.

4° MILICE TERRITORIALE

Les troupes d'artillerie de la milice territoriale sont formées par les districts et non par les corps de troupe d'artillerie appartenant à l'armée permanente.

En principe, il doit être mis sur pied cent compagnies d'artillerie de forteresse, dont trente-cinq sont groupées en seize brigades; les soixante-cinq autres sont indépendantes.

La répartition territoriale de ces brigades et de ces compagnies, désignées par le nom des districts de formation, est la suivante :

1° Brigades. — Turin (2 compagnies de Turin), Verceil (2 compagnies de Verceil), Alexandrie (compagnie d'Alexandrie et compagnie de Casale), Milan (2 compagnies de Milan), Vérone (2 compagnies de Vérone), Udine (2 compagnies d'Udine), Gênes (2 compagnies de Gênes), Bologne (2 compagnies de Bologne), Florence (2 compagnes de Florence, 1 compagnie de Pistoie), Lucques (1 compagnie de Lucques, 1 compagnie de Massa), Rome (2 compagnies de Rome, 1 compagnie de Frosinone), Naples (3 compagnies de Naples), Catanzaro (2 compagnies de Catanzaro), Cosenza (1 compagnie de Cosenza, 1 compagnie de Rossano), Palerme (2 compagnies de Palerme), Messine (2 compagnies de Messine).

2° Compagnies indépendantes. — Ivrée, Pignerol, Coni, Mondovi, Côme, Monza, Novare, Varese, Brescia, Bergame, Lecco, Mantoue, Rovigo, Vicence, Padoue, Bellune, Trévise, Venise, Plaisance, Crémone, Lodi, Parme, Pavie, Voghera, Savone, Ferrare, Modène, Ravenne, Reggio-Emilia, Ancône, Ascoli, Forli, Macerata, Pesaro, Livourne Pérouse, Arezzo, Orvieto, Sienne, Spolète, Cagliari, Sassari, Chieti, Aquila, Campobasso, Foggia, Teramo, Bénévent, Caserte, Gaëte, Nola, Salerne, Avellino, Campagna, Bari, Barletta, Lecce, Potenza, Tarente, Reggio de Calabre, Caltanissetta, Girgenti, Trapani, Catane, Syracuse.

MOBILISATION

La mobilisation peut être, suivant les cas, partielle ou générale, non accélérée ou accélérée; c'est l'éventualité d'une mobilisation générale et accélérée que nous envisagerons ici, en examinant successivement ce qui concerne les différentes catégories du personnel, les chevaux et le matériel.

PERSONNEL

Officiers. — Dès que l'ordre de mobilisation est donné, les officiers de l'armée permanente, en congé ou détachés, rejoignent leurs corps respectifs; les officiers de complément et de milice mobile d'artillerie se rendent de même à leur régiment après s'être présentés au district le plus voisin de leur résidence; ils partent dans les vingt-quatre heures qui suivent leur appel.

Les officiers inférieurs et supérieurs de réserve sont convoqués par les soins des districts; les officiers généraux, par le ministère.



Le bulletin des emplois (*Bolletino delle destinazioni)*, émanant du ministre de la guerre, fait connaître les noms des officiers attachés au grand quartier général, aux quartiers généraux d'armée, aux intendances, etc. Les officiers de réserve sont affectés aux services territoriaux et remplacent les officiers de l'armée permanente désignés pour occuper des emplois aux armées. On ne maintient comme services territoriaux d'artillerie que les directions; les commandements territoriaux sont supprimés.

Les dispositions concernant la milice territoriale ne sont pas connues : l'armée de troisième ligne est d'ailleurs encore en voie d'organisation. (1)

Troupe. — La mobilisation de l'artillerie s'opère dans les garnisons des corps de troupe; la cavalerie et le génie procèdent d'une manière identique, tandis que pour l'infanterie, ce sont les districts qui sont chargés d'habiller, équiper et armer tous les hommes appelés et de les diriger sur les corps auxquels ils appartiennent, ceux-ci s'étant déjà transportés dans la zone de concentration (2) avec leurs effectifs de paix.

Les hommes appelés se rendent au chef-lieu de leur district : on ne compte pas qu'ils puissent s'y présenter avant le sixième jour de mobilisation. L'arrivée au district des hommes appartenant à l'artillerie aurait lieu comme il suit, d'après les prescriptions relatives à l'appel :

Premier jour : (autrement dit, le sixième jour de mobilisation) les deux classes les plus jeunes de la réserve, toutes les classes de la réserve des compagnies de côte et d'ouvriers (3).

Troisième jour : les autres classes de la réserve de l'artillerie.

Les hommes de la milice mobile appartenant à la première catégorie peuvent être convoqués en même temps que les réservistes ou seulement après; dans tous les cas, les miliciens de l'artillerie sont tous appelés pour le premier jour de convocation de la milice.

L'appel de la troupe de complément (hommes de la deuxième catégorie) se fait en une ou plusieurs fois, suivant les ordres du ministre. Les cinq classes les plus jeunes de deuxième catégorie servent de complément à l'armée permanente, les quatre autres à la milice mobile.

Dans l'île de Sardaigne, en particulier, toutes les classes de première catégorie de l'artillerie doivent se présenter le même jour pour être incorporées dans la milice de l'île.

Aux réservistes de l'artillerie on adjoint ceux des deux classes les plus anciennes de la cavalerie, qui sont alors classés comme conducteurs du train dans les régiments d'artillerie de campagne (1).

Lorsque les hommes des différentes armes se présentent à leur district, on les réunit temporairement en divers pelotons formés par la compagnie permanente du district; le second peloton comprend les hommes de la cavalerie, de l'artillerie et du génie.

Les hommes de la réserve et les hommes de complément appartenant à l'artillerie ne reçoivent qu'une capote et un bonnet de police; les autres effets, l'équipement, etc., leur sont fournis par leurs corps; les cavaliers affectés à l'artillerie (c'est-à-dire ceux des troisième et quatrième classes de réserve de la cavalerie) ne touchent également qu'une partie de leur habillement.

C'est dans ces conditions que les hommes des différentes catégories dont il s'agit sont formés en détachements et dirigés sur les dépôts des régiments et sur les compagnies spéciales; ils doivent se mettre en route, au plus tard, le jour qui suit leur arrivée au district.

Chevaux. — On emploie principalement à la réquisition des chevaux les officiers de carabiniers (gendarmerie); ils peuvent être aidés dans ce service par des officiers des troupes à cheval appartenant à l'armée de première ligne ou à la milice. Le personnel de troupe adjoint aux commissions de réquisition est tiré des troisième et quatrième classes de réserve de la cavalerie; la réquisition terminée, ces hommes rejoignent les régiments d'artillerie de campagne. Les chevaux sont dirigés soit directement sur les corps, soit sur les chefs-lieux des districts; dans les districts, ils sont soignés par les appelés de l'artillerie et des trains, qui les conduisent alors aux corps de troupe auxquels ils ont été destinés.

MATÉRIEL.

Le ministre prescrit annuellement la quantité d'objets d'habillement, d'équipement et d'armement, de vivres de réserve, etc., qui doivent être renfermés dans les magasins des corps.

Les régiments de campagne (batteries et train) ont, comme il a été dit antérieurement, une portion de leur matériel de guerre. Les voitures nécessaires aux parcs d'artillerie d'armée, au grand quartier général, à l'intendance générale, aux états-majors et services généraux d'armée, sont réunies, en temps de paix, dans les dépôts centraux d'intendance

(1) Les premières nominations d'officiers de cette milice ne datent que du 16 janvier 1882 : à cette date ont été nommés effectivement 5 lieutenants-colonels, 7 majors, 39 capitaines, 38 lieutenants et 35 sous-lieutenants; mais les cadres sont loin d'être remplis.

(2) La mobilisation de l'armée italienne est exposée dans la *Revue*, volume XIII (2e semestre 1878), page 313, et volume XVI (2e semestre 1879), page 116.

(3) Les hommes ayant servi dans les compagnies spéciales passent directement de la réserve dans la milice territoriale.

(1) Depuis cette année (voir le n° 545 de la *Revue*), les hommes de la classe la plus ancienne de la cavalerie se trouvant sous les drapeaux doivent être exercés au service du train. De cette manière, tous les hommes de la cavalerie, en congé illimité, auront reçu d'ici à quatre ans l'instruction nécessaire pour qu'on puisse en employer utilement une partie dans le train.

d'armée, établis à Bologne, Vérone, Mantoue et Plaisance.

Enfin, en dehors des formations qu'elle met sur pied, l'artillerie fournit les voitures et, dans certains cas, le harnachement et l'équipement aux sections de carabiniers, aux hôpitaux de campagne et aux sections de boulangerie.

Les opérations relatives à l'habillement des hommes, à la réception des chevaux et à leur équipement, au chargement du matériel, etc., doivent, en principe, être assez avancées pour que les troupes d'artillerie de l'armée permanente aient atteint la deuxième formation, le septième jour de mobilisation (1); on peut alors effectuer le transport des diverses unités le neuvième et le dixième jour. Le quinzième jour, les batteries doivent être sur leur pied de guerre définitif. Pendant les sept jours suivants on opère le transport des services d'armée, et l'on complète tous les préparatifs qui peuvent se trouver en retard.

L'époque de la formation de la milice mobile dépend de la date de son appel; quant à la formation de la milice territoriale, elle ne parait avoir été jusqu'ici l'objet d'aucune réglementation.

On a résumé dans le tableau suivant l'organisation des troupes de l'artillerie italienne en temps de paix et en temps de guerre.

(1) Ces derniers renseignements sont empruntés à l'étude du colonel autrichien de Haymerlé, intitulée *Italicæ Res*, dont la *Revue* a publié divers extraits en 1879 (2e semestre). Le colonel de Haymerlé fait observer d'ailleurs qu'il est difficile aux batteries d'atteindre leur deuxième formation le septième jour, même si elles avaient reçu leurs chevaux en temps utile. A cette date, en effet, les réservistes ne peuvent pas avoir rejoint leur corps et y avoir été habillés et équipés, ainsi que cela ressort des indications données plus haut relativement à l'appel.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DE L'ARTILLERIE ITALIENNE (1881)

CORPS DE TROUPE	TEMPS DE PAIX ARMÉE PERMANENTE	TEMPS DE GUERRE			
		ARMÉE PERMANENTE	MILICE MOBILE	MILICE TERRITORIALE	TOTAL
Artillerie de campagne.					
Régiments	10	10	»	»	10
Brigades de batteries	30	30	11	»	41
Batteries de 9 (Ret.)	40	40	»	»	40
Batteries de 9 B R	»	»	32	»	32
Batteries de 7 (Ret.)	60	60	»	»	60
Batteries d'instruction	2	»	»	»	»
Bouches à feu des batteries	536	800	256	»	1056 (1)
Brigades du train d'artillerie	14	»	»	»	»
Compagnies du train d'artillerie	42	42	10	»	52
Bouches à feu des parcs d'artillerie	»	»	»	»	86
Dépôts	14	14	»	»	14
Artillerie de forteresse.					
Régiments	4	4	»	»	4
Brigades de compagnies	17	17	»	16	33
Compagnies	54	48	20	100	168
Compagnie d'instruction	1	»	»	»	»
Batteries de montagne	6	12 (2)	»	»	12
Bouches à feu de montagne	36	72	»	»	72
Dépôts	4	4	»	»	4
Compagnies spéciales.					
Côte	1	1	»	»	1
Ouvriers, artificiers, armuriers	5	5	»	»	5
Vétérans	1	1	»	»	1

(1) On suppose toutes les batteries de campagne formées à 8 pièces; ce chiffre serait par suite réduit si un certain nombre de batteries n'avaient atteint que la deuxième formation ou étaient transformées en batteries à cheval.

Il existe en réserve le matériel nécessaire pour la formation de 20 batteries de 7 et de 15 batteries de 9.

(2) Le nombre de batteries de montagne à former en temps de guerre n'est pas déterminé et le chiffre de 12 paraît être un maximum.

(55)

NOUVELLES MILITAIRES

ANGLETERRE

REVUE PASSÉE PAR LA REINE AU CAMP D'ALDERSHOT. — La Reine d'Angleterre, accompagnée du duc de Cambridge, a passé en revue, le 16 mai dernier, la division permanente d'Aldershot, commandé par le général sir Daniel Lysons et composée des troupes ci-après :

Infanterie : 11 bataillons formant trois brigades ;
Cavalerie : 3 régiments formant une brigade ;
Artillerie à cheval : 3 batteries ;
Artillerie montée : 6 batteries ;
Génie : 3 compagnies, plus une section de pontonniers et une section de télégraphistes ;

Enfin, un détachement de troupes du commissariat et du train.

Un bataillon de milice, qui accomplit au camp sa période d'instruction annuelle, avait pris place dans les rangs de l'infanterie régulière.

Bien que l'effectif total de la division soit de 13,805 hommes, 9,532 hommes seulement, avec 1,800 chevaux et 52 bouches à feu, étaient présents à la revue. Nous relevons dans le *Daily News* du 17 mai le chiffre détaillé des indisponibles :

Malades	714
De garde	199
Employés divers	1.970
Recrues	1.390
Soit ensemble	4.273

L'effectif du bataillon d'infanterie variait de 366 à 839 ; le régiment de cavalerie comptait de 250 à 350 hommes.

EMPLOI DE LA MITRAILLEUSE NORDENFELT PAR UN CORPS DE VOLONTAIRES. — On lit dans le *Broad Arrow* du 20 mai dernier :

« Le lieutenant-colonel Alt, commandant les *Central London*



Rangers (1), vient de doter ce bataillon d'une batterie de mitrailleuses Nordenfelt (2) à cinq canons, ce qui lui permet de varier utilement les exercices et les manœuvres de sa troupe. Cet éminent officier pense que cette arme rendrait de précieux services aux corps auxiliaires appelés à repousser une invasion étrangère ; l'expérience qu'il tente ne coûte rien du reste au gouvernement et n'a pas lieu non plus aux dépens des allocations payées par l'Etat aux volontaires : les officiers des *Central London Rangers*, à l'aide d'une cotisation, ont pourvu leur corps de cette arme qu'ils ont commencé à expérimenter sans retard, au point de vue de son emploi dans la tactique moderne de l'infanterie. Ces mitrailleuses ainsi que le détachement chargé de leur maniement seront inspectés à l'occasion par le major-général commandant la région, par le brigadier commandant le district régimentaire, et enfin par les délégués du *War Office*.

On croit généralement que la question de la mitrailleuse sera sérieusement étudiée au cours des manœuvres que le bataillon exécute chaque année, pendant une semaine, au camp d'Aldershot ; on se rendra compte ainsi des avantages que peut présenter, au point de vue des procédés tactiques, l'emploi de cet engin de guerre et l'on arrivera à se faire une idée exacte de la valeur de cette arme à tir rapide. Six hommes suffisent largement à la manœuvre d'une mitrailleuse ; ils placent leurs fusils sur l'avant-train et font mouvoir la pièce, comme cela se pratique dans la marine, à l'aide de bricoles ; quatre hommes tirent pendant que les deux autres se tiennent au timon.

Les *Rangers* aiment l'exercice de la mitrailleuse et sont tout particulièrement fiers de leurs canons, qui ont déjà produit beaucoup d'effet dans les squares de Gray's Inn (3). Dans le monde militaire, on prend également le plus vif intérêt à cette expérience et, si elle est couronnée de succès, le lieutenant-colonel Alt, dont les efforts ont tendu constamment à accroître la solidité et le nombre de nos troupes de défense, aura droit à la reconnaissance de son pays. »

EMPIRE ALLEMAND

MODIFICATION AUX PRESCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES SUR LE COMBAT DE L'ARTILLERIE. — La *Revue* a publié en 1876 la traduction du chapitre que le règlement prussien sur les manœuvres de l'artillerie consacre au combat de cette arme. Un ordre de cabinet, en date du 22 mars, vient de modifier comme il suit plusieurs des paragraphes qui se rapportent au rôle de l'artillerie au moment de l'assaut de l'infanterie sur la position ennemie (4) :

« Pour préparer d'une façon immédiate l'assaut de l'infanterie sur la position ennemie, l'artillerie doit exécuter un feu rapide et énergique.

Cette préparation peut se faire sans changer de position tant que la difficulté de distinguer nettement les troupes amies des troupes ennemies et celle d'observer le tir à cause des nuages de fumée qui s'élèvent, tant que la dispersion des coups et les autres circonstances qui se produisent alors, ne viennent pas mettre de l'incertitude dans la conduite du feu et rendre le tir de l'attaque dangereux pour ses propres troupes.

On sera très bien en mesure d'atteindre le résultat voulu, si l'on se trouve placé sur des positions de flanc et dominantes, ou si l'on dirige son feu sur de semblables positions.

Si les considérations énumérées plus haut s'opposent à ce que l'artillerie procède de cette manière, elle devra changer de position, se rapprocher et choisir des emplacements où son action ne soit plus entravée et qui lui permettent en même temps de suivre le plus longtemps possible, sans se déplacer, les progrès du combat.

Dans certaines circonstances, notamment lorsqu'il faut soutenir le moral des troupes amies, il pourra être important et nécessaire que les batteries suivent de très près la marche en avant de l'infanterie, appuient immédiatement son feu et exécutent éventuellement à plusieurs reprises des changements de position.

Lorsque les deux infanteries sont trop voisines l'une de l'autre pour que l'on continue à diriger sur le point d'attaque le feu de l'artillerie, celle-ci doit prendre pour point de mire les batteries de l'adversaire qui pourraient encore être engagées, s'opposer à ce que l'ennemi en ramène d'autres en ligne et enfin tirer sur ses réserves. Elle doit aussi être prête, dans le cas où l'attaque échouerait, à arrêter la poursuite de l'ennemi.

Lorsqu'au contraire on poursuit l'ennemi battu, l'artillerie se porte aussi en avant que possible pour occuper des positions d'où elle puisse agir, en se conformant aux principes précédemment exposés. »

OFFICIERS ET SOUS-OFFICIERS D'INFANTERIE DÉTACHÉS AUX BATAILLONS DE PIONNIERS. — Cette année comme les années précédentes, les bataillons de pionniers ont, d'après la *Metzer Zeitung* du 6 mai dernier, reçu chacun un certain nombre d'officiers et de sous-officiers d'infanterie détachés au commencement du mois dans ces bataillons pour y suivre une période d'instruction de huit semaines. Ils doivent s'y familiariser avec l'exécution des divers travaux de campagne tels que l'organisation des bivouacs, la construction de passerelles sur les cours d'eau, l'établissement des retranchements, la destruction et le rétablissement des voies de communication, etc.

FORTIFICATIONS DE COLOGNE. — On écrit de Cologne à la *National Zeitung* (numéro du 13 mai dernier), que les travaux des forts détachés à grandes distances sur les deux rives du Rhin autour de cette ville peuvent être considérés comme terminés. On procéderait bientôt à l'armement des derniers forts construits en avant de Deutz.

ESPAGNE

CONCOURS DE TIRS DE COMBAT DANS LES TROUPES DE L'ARMÉE DU NORD. — Nous avons annoncé l'an dernier l'institution dans l'armée espagnole de concours de tir à deux degrés, *concours de district* et *concours central*, et nous avons rendu compte de la séance solennelle dans laquelle les vainqueurs du *concours central* avaient reçu leurs prix des mains mêmes du souverain (1).

(1) On désigne d'habitude par ce surnom (*Chasseurs de Londres central*) le 22e bataillon des volontaires du comté de Middlesex.

(2) La mitrailleuse Nordenfelt a été adoptée par la marine anglaise dans le courant de 1880. (Voir les nos 503 et 509 de la *Revue : Nouvelles militaires*). D'après l'*Army and Navy Gazette* du 13 mai dernier, la Grande-Bretagne a aujourd'hui en service 365 mitrailleuses de ce système et en fait construire en ce moment 140. Le lecteur remarquera que le modèle adopté par l'Amirauté britannique comporte seulement 4 canons, tandis qu'il est question ici d'une mitrailleuses à 5 canons.

(3) Le quartier général du 22e Middlesex est situé *Gray's Inn Place*.

(4) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, vol. IX (1er semestre 1876), n° 304. Les paragraphes modifiés se trouvent à la première colonne de la page 346 : « Pour préparer et soutenir d'une façon immédiate, etc., » jusqu'à « si l'artillerie de la défense, etc. »

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, nos 514 et 519.

Les mêmes épreuves successives ont été répétées cette année et se sont terminées avec le même apparat.

A ces concours, qui ne mettent en lumière que l'adresse relative des tireurs d'élite des différents corps de troupe, le commandant en chef de l'armée du Nord, capitaine général Quesada, vient d'ajouter, pour les troupes sous ses ordres, un *concours de tir de combat* destiné, au contraire, à faire apprécier leur instruction d'ensemble.

Voici quelles sont les principales dispositions adoptées :

« 1° Le concours aura lieu par compagnies. Tous les hommes de la compagnie ayant achevé leur instruction un mois au moins avant le jour du tir de concours devront y prendre part.

» 2° Chaque soldat tirera 10 cartouches.

» 3° La distance de tir sera de 500 mètres.

» Les quatre cibles doubles (1) du bataillon seront placées en ligne à intervalles égaux, et de telle sorte que l'intervalle entre les deux cibles extrêmes soit égal à la largeur d'une section en chaîne.

» 4° Les sections de la même compagnie tireront l'une après l'autre. Chaque section se déploiera en chaîne et ouvrira le feu à volonté jusqu'à consommation des munitions allouées. Les hommes prendront la position qui leur sera le plus commode et seront libres de choisir leur cible. Quand les sections d'une compagnie auront fait feu, les coups touchés seront relevés en présence de tous les officiers du bataillon.

» 5° On ne s'attachera pas à obtenir une grande vitesse de tir ; on laissera au soldat le temps de viser à son aise. Néanmoins, on notera le temps mis par chaque section à brûler ses cartouches et l'on prendra comme durée du tir de la compagnie le temps employé par celle de ses sections ayant opéré le moins vite. »

ITALIE

LES LOIS MILITAIRES AU PARLEMENT. — La Chambre des députés a approuvé les divers projets de lois militaires énumérés dans le précédent numéro de la *Revue*, y compris le projet de loi sur la solde des officiers. Pendant la discussion à laquelle ce dernier a donné lieu, la question de la remonte des capitaines d'infanterie a été soulevée, et la Chambre a accepté une proposition du ministre, tendant à allouer, dans les limites d'une dépense maximum de 30,000 fr., une ration de fourrage à tous les capitaines, proposés pour l'avancement, et qui en feraient la demande.

Au Sénat, tous ces projets de loi seront examinés probablement par la même commission, et l'on peut compter que leur adoption ne se fera pas longtemps attendre.

Il ne reste plus à l'ordre du jour de la Chambre des députés, en fait de lois militaires, que la demande de crédits extraordinaires pour la nouvelle organisation de l'armée (11,800,000 fr.), dépense qui, on l'a vu, a été rayée des dépenses extraordinaires déjà votées, et le projet de loi sur la taxe militaire, repoussé par la commission et dont l'adoption par le Parlement paraît fort douteuse.

—

L'ANNUAIRE MILITAIRE DE 1882. — L'annuaire de l'armée italienne pour 1882, publié le 12 mars dernier, donne la situation des officiers au 16 janvier 1882. Nous croyons intéressant de donner le relevé numérique des diverses catégories d'officiers, tel qu'il ressort des tableaux publiés en tête de ce document.

Armée permanente. — 2 généraux d'armée, 46 généraux de division, 83 généraux de brigade, 269 colonels, 541 lieutenants-colonels, 739 majors, 3,494 capitaines, 4,436 lieutenants, 2,783 sous-lieutenants.

Officiers de complément de l'armée permanente. — 1 lieutenant-colonel, 6 majors, 28 capitaines, 209 lieutenants, 2,346 sous-lieutenants.

Officiers en position de service auxiliaire. — 4 généraux de division, 7 généraux de brigade, 26 colonels, 30 lieutenants-colonels, 33 majors, 421 capitaines, 375 lieutenants, 5 sous-lieutenants.

Milice mobile. — 24 lieutenants-colonels, 22 majors, 167 capitaines, 802 lieutenants, 636 sous-lieutenants.

Officiers de complément de la milice mobile. — 365 sous-lieutenants.

Réserve. — 32 généraux de divison, 85 généraux de brigade, 172 colonels, 250 lieutenants-colonels, 498 majors, 858 capitaines, 909 lieutenants, 766 sous-lieutenants.

Milice territoriale. — 107 lieutenants-colonels, 169 majors, 674 capitaines, 621 lieutenants, 777 sous-lieutenants.

En comparant ces chiffres avec ceux résultant de l'état arrêté au 4 janvier 1881, on constate les augmentations d'ensemble suivantes :

340 officiers de l'armée permanente ;
242 — de complément de cette armée ;
272 — de la milice mobile ;
84 — de complément de cette milice ;
810 — de réserve ;
2.848 — de la milice territoriale.

Il conviendrait d'ajouter les 101 officiers du service auxiliaire, position nouvelle créée par la loi du 17 octobre 1881, et sur laquelle une première étude a été publiée dans le n° 519 de la *Revue* (1er semestre 1881).

Le nombre des élèves des diverses écoles militaires, au commencement de l'année scolaire 1881-1882, était de 2,146 ; ce nombre, pour l'année 1880-1881, s'élevait à 2,476, soit une diminution pour cette année de 330 élèves. Cette diminution porte sur les collèges militaires et sur l'Ecole militaire de Modène. Les élèves des autres écoles (Ecole de guerre, Ecole d'application d'artillerie et de génie et Académie militaire) sont au contraire plus nombreux cette année que l'année dernière.

RUSSIE

SUPPRESSION DES CORPS D'INSTRUCTION. — CRÉATION D'ÉCOLES D'OFFICIERS. — Le bataillon, l'escadron, la batterie montée et la batterie à cheval d'instruction, créés en 1826, dans le but de former des instructeurs et de rendre l'instruction militaire ainsi que la tenue uniformes dans toute l'armée, viennent d'être supprimés ; il en est de même du peloton d'instruction d'artillerie cosaque et de l'école des écuyers.

Un décret impérial du 26 mars 1882 prescrit de remplacer ces corps modèles par des écoles d'officiers : l'école de tir d'infanterie l'école de cavalerie et l'école d'artillerie. A chacune de ces écoles sont respectivement attachés : une compagnie de tirailleurs, un escadron de cavalerie avec une école d'instructeurs d'équitation et une école de maréchalerie, enfin une batterie montée et une batterie à cheval. Ces écoles auront pour objet de former des commandants de compagnies, d'escadrons et de batteries.

Nous nous proposons de donner plus tard le *commentaire officiel* qui expose l'esprit de cette réforme.

—

FORTIFICATIONS DE VARSOVIE. — D'après la *Deutsche Heeres-Zeitung* du 17 mai et la *Gazette de Magdebourg* du 20 mai, on a arrêté dernièrement au ministère de la guerre, à Saint-Pétersbourg, les projets définitifs des nouveaux ouvrages de for-

(1) Les cibles doubles ont 2 mètres de hauteur sur 1 mètre de largeur.



tification dont la construction était décidée en principe pour compléter les défenses de Varsovie, Kowno et Goniondz, dans le gouvernement de Grodno. La somme totale à consacrer à ces travaux serait de 60 millions de roubles que l'on dépenserait en dix ans.

Cette année, on s'occuperait tout spécialement des forts de Varsovie et l'on y ferait une première dépense de 10 millions de roubles. Pour cette ville, le projet comporte l'établissement de quinze forts détachés. Sur la rive gauche de la Vistule, ces ouvrages formeraient deux ceintures successives respectivement situées à 6 verstes et 4 verstes du contour extérieur de la ville ; la ceinture la plus éloignée comprendrait sept ouvrages répartis sur un périmètre de 27 verstes et la ceinture intérieure serait formée de quatre forts. Sur la rive droite de la Vistule, et de même à une distance de 6 verstes du faubourg de Praga, on construirait une ligne de quatre forts.

Voici, d'après le *Dziennik Poznanski* du 17 mai, des indications détaillées sur les emplacements de ces forts :

« Le premier ouvrage de la rive gauche sera construit à Sluzeviec sur une hauteur, le second aux environs des villages de Okencé et de Zbarz, le troisième entre la colonie de Salomea et les villages de Zesinov et de Rakovik, le quatrième entre Vlochy et Jelinek, le cinquième près du village de Chrzanov, le sixième entre les villages de Gorcé et Groty, le septième au point connu sous le nom de « Montagnes suédoises », au delà de Parysow derrière la barrière de Povonzki, dans le champ de manœuvres, le huitième sur les hauteurs situées en arrière du village de Vavrzyszew, et le neuvième à Mlociny ou dans le bois de Biélany; ces neuf premiers forts se trouveraient dans des conditions stratégiques différentes de celles des deux autres forts établis dans des terrains bas, le premier près de Villanov, le second près du village de Siekerki.

Ces ouvrages seraient distants les uns des autres d'environ 3 verstes.

Sur la rive droite, les forts se trouveraient à 3 verstes de la lisière de Praga : le premier à Grochov-le-Petit, le second sur le terrain situé entre les villages de Zombki et de Kavenczyn, le troisième dans la localité de Zacisze, le quatrième entre les villages de Bialolenka, Bruder et Peltsovizna. La citadelle d'Alexandre avec ses six lunettes sur la rive gauche et le fort de Slivicki sur la rive droite, ne subiraient pas de modifications, mais perdraient beaucoup de leur importance. »

—

SUPPRESSION DU HAVRESAC. — ADOPTION D'UN NOUVEAU SYSTÈME D'ÉQUIPEMENT. — L'*Invalide russe* du 16 mai contient un ordre du ministre de la guerre, en date du 25 avril, qui prescrit l'adoption d'un nouveau système d'équipement pour les troupes d'infanterie; nous en reproduisons les principales dispositions :

1° Le havresac en peau de veau, modèle 1866, le havresac, le sac à biscuits et l'étui à bottes en toile à voile, modèle 1874, sont supprimés et remplacés dans l'infanterie par un *sac à effets*, un *sac à biscuits* et un *étui à bottes*, nouveau modèle, en toile à voile, brute, imperméable.

2° Les troupes d'infanterie recevront des bidons en bois avec banderolles en toile imperméable, ainsi que des *quarts* en laiton étamé (le quart sera porté dans le sac à biscuits).

3° Les étuis des pelles Linnemann, modèle 1878, et les petites marmites en cuivre, modèle 1871, seront remplacés par des étuis en toile et par des marmites nouveau modèle.

4° Les deux gibernes, modèle 1870, seront remplacées par deux cartouchières en cuir mou, supportées par le ceinturon. Chaque cartouchière renfermera cinq compartiments destinés à contenir chacun un paquet de six cartouches.

5° L'équipement de l'infanterie comprendra à l'avenir la *tente-abri*, du modèle actuel; la toile de tente sera pourvue de boutonnières et le bâton de tente se composera de deux parties articulées.

6° Le placement des effets dans le sac et dans l'étui à bottes se fera de la manière suivante :

Sac à effets: deux chemises, un caleçon de toile, deux paires de chiffons de pieds, un essuie-main, une paire de gants avec mitaines, un bachlik, les brosses, la petite trousse. On mettra 24 cartouches dans les poches du sac à effets. De cette façon, le nombre des cartouches portées par l'homme s'élèvera à 84 (60 dans les deux cartouchières) au lieu de 60.

Sac à biscuits : 6 livres (2 kil. 460) de biscuits renfermés dans un sac en toile, 1/3 de livre (52 gr.) de sel (dans un sac spécial), et le quart en métal.

Etui à bottes : une paire de bottes.

7° Les fantassins porteront ainsi qu'il suit ces divers effets d'équipement :

En bandoulière de droite à gauche : le sac à effets et le bidon ;

En bandoulière de gauche à droite : le sac à biscuits, puis, par-dessus la banderolle, la toile de tente roulée avec ou sans la capote; le bâton, les piquets, la corde de tente et l'étui à bottes seront fixés par derrière à la toile de tente roulée, à l'aide d'une courroie spéciale; la marmite sera attachée aux deux bouts de la tente roulée.

SUISSE

STATISTIQUE DE L'ARMÉE FÉDÉRALE. — D'après l'état arrêté le 1er janvier 1882, l'effectif de l'armée fédérale est de 208,246 hommes dont 116,068 appartiennent à l'élite et 92,178 à la landwehr.

L'effectif normal de l'élite est de 105,388 hommes, celui de la landwehr de 97,012 ; l'élite a donc 10,680 surnuméraires, tandis que la landwehr a en moins 4,834 hommes.

La Ire division d'élite compte	16.947	hommes
La IIe	13.483	—
La IIIe	12.059	—
La IVe	11.384	—
La Ve	15.181	—
La VIe	13.721	—
La VIIe	15.981	—
La VIIIe	13.752	—

Les cadres d'officiers de l'élite sont presque complets ; il n'en est pas de même des cadres de sous-officiers, surtout pour l'infanterie.

Les lacunes existant dans la landwehr ne pourront être exactement constatées qu'à la suite de l'appel successif de cette troupe aux cours de répétition annuels institués récemment.

Le matériel de guerre des corps de l'élite peut être considéré comme à peu près complet, de sorte qu'on pourra dorénavant s'occuper de celui de la landwehr.

Pour les chevaux de cavalerie, la Suisse continue à être tributaire de l'Allemagne. Dans les six dernières années, il a été acheté à l'étranger 3,336 chevaux et seulement 424 en Suisse. En 1881, le prix moyen par cheval a été de 1,401 fr. 92.

Les dépenses militaires se sont élevées à 12,425,789 fr. 77 c, soit 585,934 fr. 63. c. de moins que les crédits portés au budget.

—

ADOPTION D'UN REVOLVER POUR LES OFFICIERS NON MONTÉS. — La *Revue militaire suisse* annonce que le Conseil fédéral vient d'adopter pour les officiers à pied un revolver à six coups, du calibre de 7.5mm, sans extracteur.

Le revolver d'ordonnance des troupes montées est du calibre de 10.4mm.

Le Gérant : F. LEGRAS.

Paris. — Imp. SCHILLER, 10 et 11, Faubourg-Montmartre.



REVUE MILITAIRE

RÉDACTION
231, BOULᵗ SAINT-GERMAIN, 231
État-major général du Ministre.
(Deuxième bureau)

DE L'ETRANGER

Paraît le 1er et le 16 de chaque Mois

ADMINISTRATION
152, RUE MONTMARTRE, 152
—
Prix de l'abonnement
12 fr. par AN

N° 553 — 16 JUIN — 1882

SOMMAIRE

ORGANISATION PROVISOIRE DES TROUPES INDIGÈNES
EN BOSNIE ET EN HERZÉGOVINE

La *Revue*, dans son n° 542, a déjà fait connaître les dispositions principales de la loi sur le service militaire en Bosnie et en Herzégovine, promulguée dans les premiers jours de novembre 1881. Cette loi n'a pu, par suite de l'insurrection, recevoir son application que le 24 mai 1882, date à laquelle les opérations du recrutement ont commencé dans la ville de Serajewo; elle ne traitait que des questions de recrutement proprement dit; elle vient d'être complétée par une décision impériale du 28 avril portant approbation d'un statut provisoire pour l'organisation des troupes indigènes en Bosnie et en Herzégovine; nous croyons devoir en reproduire les passages les plus importants.

Au point de vue politique, il importe de remarquer tout d'abord que la décision du 28 avril ne tranche pas la question de la souveraineté de la Bosnie et de l'Herzégovine. En effet, aux termes de la formule du serment : « Au nom de Dieu tout-puissant, je jure d'être » fidèle à S. M. l'Empereur François-Joseph I, et d'o- » béir, même au péril de ma vie, à tous les ordres de » mes supérieurs », c'est à la personne même de l'Empereur François-Joseph, et non au souverain de la Bosnie et de l'Herzégovine, que les troupes indigènes auront à jurer fidélité. La question d'annexion des provinces occupées reste donc toujours en suspens.

Dispositions générales.

Le contingent de 1882 est destiné à constituer les formations suivantes :

a) Quatre compagnies d'infanterie;
b) Quatre détachements du train.

Ces troupes, au début, seront commandées uniquement par des officiers et sous-officiers austro-hongrois qui seront détachés de leurs corps, et resteront assimilés aux officiers et sous-officiers de l'armée; toutefois, à ancienneté de grade égale, les officiers de l'armée active prendront rang avant ceux des troupes bosniaques.

L'Empereur se réserve le droit de conférer le grade d'officier de ligne, d'officier de réserve, ou d'officier en non activité *(Ausser-Dienst)*, aux habitants des provinces occupées qui se seront distingués par des services exceptionnels, ou qui, en raison de leur position sociale et de leur loyauté bien reconnue, paraîtront dignes de cette faveur, sans exiger, bien entendu, qu'ils remplissent toutes les conditions prescrites par l'ordonnance sur l'avancement.

Les commandants de brigade, sur le territoire desquels seront stationnées des compagnies d'infanterie bosniaque, ont le droit, sur la proposition du commandant de compagnie, de nommer un certain nombre d'indigènes aux emplois de *Gefreite* et de sous-officier (caporal et sergent), même sans attendre qu'ils aient le temps de service réglementaire (1).

Toutefois, les *Gefreite*, les caporaux et les sergents, pris parmi les indigènes, ne devront jamais excéder la moitié du cadre dans chaque compagnie.

Les mêmes dispositions sont applicables aux détachements du train; mais, dans ce cas, les nominations sont faites par l'inspecteur général du train.

(1) On sait qu'il faut au moins six mois de service pour être nommé caporal, et un an pour être nommé sous-officier.

Le service religieux, dans les nouveaux corps bosniaques, sera assuré par le corps de l'aumônerie militaire et, pour les soldats de religion musulmane, par des imams militaires.

Les militaires bosniaques et herzégoviniens seront justiciables des conseils de guerre ; les condamnations qu'ils auront encourues seront subies dans les prisons militaires.

Le service sanitaire sera fait par les médecins et le corps de santé de l'armée active.

Tous les règlements, ordonnances, etc., en vigueur dans l'armée, seront également applicables aux troupes indigènes de Bosnie et d'Herzégovine.

Infanterie.

L'infanterie doit être composée de quatre compagnies d'instruction, à raison d'une compagnie pour chacun des quatre cercles de recrutement.

Elles porteront le nom de compagnies d'infanterie bosniaque-herzégovinienne et seront numérotées de 1 à 4 ; savoir :

1re compagnie : Serajewo.
2e compagnie : Banjaluka.
3e compagnie : Dolnja-Tuzla.
4e compagnie : Mostar.

L'organisation de chaque compagnies aura lieu à la date du jour où commenceront les opérations régulières du classement sur le territoire du cercle de recrutement. Sur les contrôles de la compagnie figureront non seulement les hommes de recrue incorporés pour trois ans, mais encore les individus qui, conformément aux dispositions de la loi militaire, sont dispensés du service effectif sous les drapeaux.

L'effectif de paix d'une compagnie d'infanterie comporte 145 officiers, sous-officiers et soldats ; savoir : 100 sous-officiers ou soldats indigènes, et un cadre constitué, à l'aide d'éléments détachés de l'armée active, ainsi qu'il suit :

1 capitaine ;
1 premier-lieutenant ;
2 lieutenants ;
1 cadet-suppléant-officier ;
1 sergent-major (*Feldwebel*) ;
1 sergent-major comptable (*Rechnungs Feldwebel*) ;
4 sergents ;
8 caporaux ;
5 *Gefreite ;*
1 tambour de compagnie ;
1 clairon de compagnie ;
15 soldats ;
4 ordonnances d'officiers.

Total : 4 officiers et 41 sous-officiers et soldats.

En sus du nombre réglementaire de 100 sous-officiers et soldats indigènes, chaque compagnie recevra 25 hommes de recrue destinés à renforcer le corps de gendarmerie de Bosnie et d'Herzégovine (1). Ces 25 hommes seront choisis dans le contingent, d'après leurs aptitudes pour le service spécial auquel ils doivent être affectés. Une fois leur première instruction militaire terminée, ils seront, à la date fixée par le ministre de la guerre, versés dans la gendarmerie, comme élèves-gendarmes, ils feront en cette qualité le stage règlementaire et seront enfin, après aptitude constatée, incorporés définitivement dans l'armée pour terminer leurs trois années de service actif.

Jusqu'à nouvel ordre, les compagnies d'infanterie bosniaque-herzégovinienne resteront stationnées sur le territoire du commandement général de Serajewo.

Au point de vue disciplinaire, les commandants de compagnie posséderont les mêmes droits et prérogatives qu'un commandant de bataillon détaché de l'armée active. Chaque compagnie constituera une unité administrative distincte, placée sous la surveillance de la commission administrative d'un des corps de troupe stationnés dans la même localité, et qui sera désigné à cet effet par le commandement militaire territorial.

L'uniforme des soldats et sous-officiers indigènes comporte, pour le grande tenue, une tunique de drap bleu-clair, de même forme que celle de l'infanterie, avec parements, pattes d'épaules et collet en drap rouge, boutons jaunes portant le numéro de la compagnie, et une culotte large en drap bleu. En campagne la tunique est remplacée par un veston (*Aermelleibel*) ou une blouse de laine bleu-clair. La capote est la même que celle de l'infanterie. La coiffure consiste en un fez en laine rouge, avec une houppe bleu foncé retombant en arrière. L'armement et l'équipement sont les mêmes que dans les régiments d'infanterie de l'armée active.

La tenue des officiers indigènes est analogue à celle de la troupe, seulement les boutons sont dorés, et la houppe du fez est en soie au lieu d'être en laine.

Quant aux officiers, sous-officiers et soldats de l'armée active détachés pour faire le service dans les compagnies d'infanterie bosniaque-herzégovinienne, ils continueront à porter l'uniforme de leurs corps respectifs.

Train.

Les hommes de recrue du contingent de 1882 destinés à être incorporés dans le train seront répartis en quatre détachements à raison d'un détachement pour chacun des quatre cercles de recrutement. Toutefois ces détachements ne formeront pas de corps spéciaux ; ils verseront leurs hommes dans les escadrons du train de l'armée active stationnés en Bosnie et en Herzégovine, à l'effectif desquels ils compteront. La répartition sera faite conformément aux instructions du commandement général de Serajewo.

Le nombre des hommes du contingent qui doivent servir dans le train n'est pas déterminé par le règlement provisoire ; on peut prévoir néanmoins qu'il sera assez considérable, les soldats indigènes de cette arme étant destinés à remplacer les réservistes que l'on a été obligé de conserver sous les drapeaux, afin de maintenir aux dix escadrons du train stationnés

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n° 544.

en Bosnie leur effectif de paix renforcé, qui dépasse 2,000 hommes (1).

Les contrôles de chacun des quatre détachements du train sont tenus par le commandement du cercle de recrutement correspondant, sous la surveillance de la commission administrative d'un des corps de troupe de la garnison, désigné à cet effet par le commandement général de Serajewo; c'est au commandement du cercle de recrutement que les escadrons du train doivent faire parvenir toutes les mutations qui concernent les militaires bosniaques.

Les soldats indigènes portent l'uniforme du corps du train; seulement la casquette est remplacée par le fez rouge.

Aumônerie musulmane.

Deux imams militaires sont chargés d'assurer le service religieux pour les militaires musulmans du contingent bosniaque-herzégovinien. Ils auront le rang de chapelain militaire de deuxième classe (capitaine de deuxième classe), avec droit d'avancement à la première classe. Leur résidence, ainsi que leur sphère d'action doivent être déterminées par le commandement général de Serajewo, sous l'autorité duquel ils sont immédiatement placés.

On voit, par ce qui précède, que les corps indigènes organisés par le gouvernement austro-hongrois n'auront au début qu'un effectif très faible; quant au développement qu'ils seront appelés à prendre dans l'avenir, il faut, pour se prononcer à cet égard, attendre les résultats des opérations du recrutement, qui viennent seulement de commencer, ainsi que la constitution effective des compagnies et des détachements du train. Cependant, comme le statut provisoire dont nous donnons ici l'analyse est applicable seulement au contingent de 1882, il est permis de considérer les quatre compagnies d'instruction comme un noyau autour duquel viendront se grouper, dans un avenir plus ou moins lointain, des bataillons et peut-être des régiments. (16)

RÉFORMES DANS L'ARMÉE ANGLAISE

Suite et fin (2).

—

VIII. — Tableau récapitulatif des ressources militaires de la Grande-Bretagne.

En commençant, l'an passé, l'exposé des réformes introduites dans l'armée anglaise sous l'administration de M. Childers, la *Revue* avait annoncé que le dernier chapitre de cet aperçu serait consacré à un tableau récapitulatif des ressources militaires de la Grande-Bretagne, destiné à rappeler leur composition, leur répartition et leurs effectifs.

Nous avons cru devoir attendre, pour donner cette dernière partie, la publication du budget de la guerre pour 1882; d'autre part, la solution apportée récemment à certaines questions depuis longtemps à l'étude nous permet de placer sous les yeux du lecteur un travail mis à jour, et dont le but principal est de faciliter une prompte récapitulation des forces militaires britanniques de première et de deuxième ligne.

Il y a lieu de remarquer que les effectifs cités au cours de ce chapitre sont des effectifs maximum, déterminés annuellement par le budget au point de vue des allocations financières, et qui, le plus souvent, ne sont pas atteints.

Les ressources militaires de l'Empire britannique se composent des éléments ci-après :

1° Armée régulière;
2° Réserves de l'armée régulière ;
3° Forces auxiliaires;
4° Armée indigène des Indes.

I. ARMÉE RÉGULIÈRE

Au point de vue de l'emploi de ses forces, en cas de guerre, l'armée régulière peut être divisée en quatre fractions, savoir :

Troupes en résidence dans le Royaume-Uni;
Troupes en résidence dans les colonies;
Troupes européennes de l'armée des Indes;
Corps coloniaux.

1° Troupes en résidence dans le Royaume-Uni.

Le tableau n° 1 de la page suivante, dans lequel les effectifs sont exprimés en chiffres ronds, fait connaître la composition et la force de cette première catégorie de troupes.

2° Troupes en résidence dans les colonies (1).

Les troupes de l'armée régulière affectées en temps ordinaire au service des colonies autres que les Indes orientales se composent d'infanterie, d'artillerie de place et de génie, dans la proportion suivante, qui naturellement peut varier dans certaines circonstances :

	Officiers et soldats.
Infanterie : 19 bataillons (2)........	17.000
Artillerie de place : 28 batteries....	3.800
Génie : 14 compagnies.............	1.380
Troupes du service de santé.......	330 (3)

---

(1) On sait que l'effectif de paix du corps du train est très peu considérable et ne peut même suffire à une mobilisation partielle; le gouvernement a donc dû, pour assurer le service du corps d'occupation, conserver aux escadrons du train de Bosnie leur effectif de paix renforcé, et par conséquent garder un certain nombre de réservistes.

(2) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n°s 529, 530, 532 et 535.

(1) Les troupes dont il est parlé dans ce paragraphe ne doivent pas être confondues avec les *corps coloniaux proprement dits*, qui font partie également de l'armée régulière, mais qui occupent toujours les mêmes garnisons, savoir : Malte, Ceylan, Hong-Kong et les Indes occidentales. (Voir 4°).

(2) Voir la note 2 du tableau 1.

(3) Les 330 hommes du service de santé se trouvent inégalement répartis entre les diverses stations ou colonies.



TABLEAU I

DÉSIGNATION DE L'ARME		NOMBRE DES UNITÉS	OFFICIERS ET SOLDATS	CHEVAUX DE TROUPE (1)
Infanterie		79 bataillons (2)	54.700	»
		68 dépôts	6.500	»
			61.200	»
Cavalerie		21 régiments (3)	10.920	6.820
		9 dépôts (4)	780	180
			11.700	7.000
Artillerie	à cheval	18 batteries (5)	2.770	1.560
	montée	38 batteries (6)	6.100	2.980
	de place	40 batteries (7) et dépots territoriaux	7.830	100
	de côte	1 brigade	870	»
			17.570	4.640
Génie		26 compagnies et train du génie	3.810	240
Services auxiliaires	Troupes du commissariat et du train	18 compagnies	2.360	1.090
	Troupes de l'*Ordnance*	4 compagnies	600	»
	Troupes du service de santé	»	1.620	»
			4.580	1 090
Troupes			98.860	12.740
États-majors, Écoles, etc. (8)			2.700	230
		Total général	101.560	12.970

(1) Les officiers étant remontés à titre onéreux, leurs chevaux ne figurent pas sur les documents budgétaires.

(2) Dans ce chiffre sont compris les sept bataillons des *Foot Guards*. Le nombre des bataillons d'infanterie du Royaume-Uni, primitivement fixé à 71, par le Memorandum du *War Office*, en date du 1er juillet 1881 (voir le n° 532 de la *Revue*), a été porté depuis à 72, par suite du rapatriement d'un bataillon d'infanterie, alors à Natal et qui n'a pas été remplacé. Le chiffre des bataillons en service dans les colonies est, par suite, descendu de 20 à 19 ; celui des bataillons en résidence aux Indes (50) n'a pas varié.

(3) Le nombre réglementaire des régiments de cavalerie du Royaume-Uni, y compris les trois régiments de la garde, est de 22 ; ce chiffre se trouve toutefois réduit actuellement à 21, par suite du maintien provisoire d'un régiment à Natal.

(4) Ces dépôts, qui sont réunis à Canterbury, appartiennent aux neuf régiments de cavalerie de ligne de l'armée européenne des Indes.

(5) Depuis la publication du chapitre IV du présent article (voir le n° 532 de la *Revue*), le nombre des batteries à cheval du Royaume-Uni a été porté de 14 à 18, et celui des batteries à cheval en service aux Indes a été réduit de 14 à 10.

(6) Le nombre et la répartition des batteries d'artillerie montée ont été modifiés par la récente réorganisation de la *Royal Artillery* (voir le n° 549 de la *Revue*, Nouvelles militaires). Le nombre des batteries a été réduit de 80 à 79, sur lesquelles 38 dans le Royaume-Uni, 1 à Natal (colonies) et 40 aux Indes.

(7) Par suite de la réorganisation signalée dans la note précédente, le nombre des batteries de place a été réduit de 99 à 96.

(8) L'état-major général et les états-majors particuliers ont un personnel de 1,587 officiers et 341 sous-officiers ; 152 officiers et 620 sous-officiers ou soldats sont attachés aux écoles et autres établissements militaires.

TABLEAU II

STATIONS OU COLONIES	INFANTERIE	ARTILLERIE DE PLACE	GÉNIE
Europe :			
Gibraltar	4 bataillons.	7 batteries.	4 compagnies.
Malte	4 —	8 —	2 —
Chypre	1 —	»	1 —
Asie (1) :			
Ceylan	1 bataillon.	2 batteries.	»
Détroit de Malacca	1 —	»	»
Singapore	»	1 —	»
Hong-Kong	1 —	1 —	»
Afrique :			
Ile Sainte-Hélène	1 compagnie (2).	1 batterie.	»
Le Cap	7 —	1 —	1 compagnie.
Natal	1 bataillon et 5 compagnies.	»	1 —
Ile Maurice	3 compagnies (3).	1 —	»
Amérique :			
Halifax	2 bataillons.	3 batteries.	1 compagnie.
Iles Bermudes	1 —	2 —	4 —
Indes occidentales	1 —	1 —	»
Total	19 bataillons.	28 batteries.	14 compagnies.

(1) La station d'Aden est considérée comme faisant partie des possessions de l'Inde anglaise ; sa garnison se compose de troupes européennes de l'armée des Indes (un bataillon et quatre batteries de place) et d'un peloton de cent cavaliers indigènes (*Aden troop*) qui relève de l'armée indigène de Bombay.
(2) Cette compagnie est fournie par le bataillon du Cap.
(3) Ces trois compagnies sont fournies par un bataillon de Natal.

Par exception, un régiment de cavalerie (625 hommes, 400 chevaux) et une batterie d'artillerie montée (161 hommes, 86 chevaux) se trouvent encore en ce moment à Natal, où ils ont été maintenus depuis les événements du Transvaal.

Ces diverses troupes forment un total de 23,290 hommes, avec 486 chevaux. Le tableau II en fait connaître la répartition entre les diverses stations ou colonies que possède l'Empire britannique sur la surface du globe.

On remarquera qu'en cas de guerre, la Grande-Bretagne pourrait à la rigueur faire appel à une partie de ces troupes, qui seraient remplacées, dans leurs garnisons, soit par des corps volontaires locaux, soit par des régiments de la milice anglaise, ainsi que cela a eu lieu à l'époque de la guerre de Crimée.

3° Troupes européennes de l'armée des Indes.

Les troupes européennes de l'armée des Indes se composent d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie, dans les proportions suivantes :

	Officiers et soldats	Chevaux
Infanterie : 50 bataillons........	45.650	
Cavalerie : 9 régiments.........	4.280	3.920
Artillerie à cheval : 10 batteries (1)	1.640	1.780
Artillerie montée : 40 — (1)	6.530	4.400
Artillerie de place : 28 —	3.020	
	61 120	10.100

Ces troupes, qui forment un effectif d'environ 61,000 hommes et 10,000 chevaux, sont inégalement réparties entre les armées des trois Présidences (Bengale, Madras et Bombay).

Le régiment des *Royal Engineers* n'est représenté aux Indes que par un état-major particulier comportant 440 officiers; les troupes du génie, de même que les services auxiliaires de l'armée des Indes, sont fournies par l'élément indigène.

On peut comprendre, pour mémoire, dans les troupes européennes de l'armée des Indes, le *staff corps*, personnel d'environ 1,200 officiers, fournis par l'armée régulière, et investis, en dehors des corps de troupe, de diverses fonctions civiles ou militaires.

La totalité de l'armée des Indes est soldée et entretenue aux frais du budget de l'Empire indien.

4° Corps coloniaux.

On désigne sous ce nom (*colonial corps*) trois corps spéciaux qui, bien qu'affectés en permanence à certaines colonies, font néanmoins partie de *l'armée régulière* et sont entretenus par le budget de la guerre de la Grande-Bretagne.

Ces trois corps sont :

1° Le régiment de *Royal Malta Fencible Artillery ;*

2° Les deux régiments de *West India;*

3° Les trois compagnies de *lascars* de Hong-Kong et de Ceylan.

(1) Voir les notes 5 et 6 du tableau I.

Ces différents corps représentent un effectif total d'environ 2,470 hommes.

Royal Malta Fencible Artillery. — Ce régiment constitue une sorte de milice locale d'artillerie ; il est recruté parmi les indigènes maltais. C'est le seul corps de l'armée britannique qui ne soit pas commandé par des officiers anglais; les officiers maltais qui remplissent certaines conditions peuvent obtenir le grade de lieutenant dans l'armée anglaise.

La *Fencible Artillery*, dont l'effectif est de 369 officiers et soldats, est partagée en six compagnies et concourt, avec l'infanterie anglaise, pour le service de place; elle ne peut être employée en dehors de l'archipel maltais.

Régiments de West India. — Les deux régiments de West India (effectif total : 1,828 officiers et soldats) sont chargés de la garde des possessions anglaises de la côte occidentale d'Afrique (Côte d'Or, Sierra-Leone) et des Indes occidentales (les Barbades, la Guyane, la Jamaïque, Honduras et Bahama). Chaque régiment est à neuf compagnies et présente un effectif de 914 officiers et soldats ; sur ce nombre, 100 sous-officiers et soldats sont exercés à la manœuvre des pièces d'artillerie et reçoivent, pour cette raison, un supplément de solde. Les régiments de West India se recrutent par voie d'enrôlements volontaires, en grande partie parmi les noirs de la côte africaine; c'est ce qui leur a valu le nom de *régiments noirs de West India.* Les officiers sont tous des officiers anglais fournis par l'armée régulière.

Lascars de Hong-Kong et de Ceylan. — Ce corps d'infanterie indigène, fort de trois compagnies, a un effectif total de 278 hommes ; il ne comporte pas d'officiers. Chaque compagnie est placée sous les ordres d'un *havildar-major* (sergent-major indigène). Les trois compagnies sont réparties entre Hong-Kong et Ceylan.

Troupes de marine.

Bien que le corps des *Royal Marines* relève du département de l'Amirauté, il y a lieu de le faire figurer, pour mémoire, à la suite de l'armée proprement dite, les troupes qui le composent pouvant être appelées, à un moment donné, à opérer avec les forces de terre.

Les *Marines*, qui comprennent de l'infanterie et de l'artillerie, ne doivent pas être considérés comme une troupe coloniale; ils font le service soit à bord des navires de guerre, soit dans les ports et les arsenaux maritimes de l'Etat.

L'infanterie se compose de quarante-huit compagnies, réparties entre trois divisions ayant leurs quartiers généraux respectifs à Chatham, Portsmouth et Plymouth ; l'artillerie constitue une division de seize compagnies dont le quartier général est à Portsmouth.

L'effectif total du corps est de 12,400 officiers et soldats qui se répartissent comme il suit (1) :

(1) Ces effectifs sont tirés du budget de la marine pour 1882-83.

	Officiers	Sous-officiers et soldats
Etat-major général du corps des *Marines*	11	
Infanterie :		
Etat-major et dépôt	97	156
Troupe	177	9.427
	274	9.583
Artillerie :		
Etat-major	32	50
Troupe	58	2.392
	90	2.442
Total général	375	12.025

II. Réserves de l'armée régulière

Les réserves de l'armée régulière (1) comprennent :

	Hommes.
La première classe de la réserve de l'armée	26.000
La réserve de la milice	28.000
La deuxième classe de la réserve de l'armée	9.600

La première classe de la réserve et la réserve de la milice, soit ensemble 54,000 hommes, peuvent seules être employées en dehors du Royaume-Uni ; ce sont les *réserves actives.* La deuxième classe de la réserve (9,600 hommes) n'est astreinte à servir que sur le territoire des Iles Britanniques : c'est la *réserve de deuxième ligne.* Ces diverses réserves sont appelées à l'activité par proclamation royale « *dans le cas de grave occurrence ou de danger national imminent* ».

III. Forces auxiliaires

Les forces auxiliaires au service de l'Empire britannique peuvent être classées en deux grandes divisions :

Les forces auxiliaires du Royaume-Uni;

Les forces auxiliaires des colonies.

1° *Forces auxiliaires du Royaume-Uni.*

Ces forces auxiliaires ont en chiffres ronds un effectif de 330,000 hommes ; elles se subdivisent en milices, en volontaires et en yeomanry.

Milice. — La milice, qui se recrute par voie d'enrôlements volontaires d'une durée de six ans, se compose d'infanterie, d'artillerie de place et de génie, ainsi qu'il suit :

		Hommes.
Infanterie	133 bataillons (2)	119.500
Artillerie	33 régiments	18.400
Génie	3 régiments	1.400

soit environ 139,000 officiers et soldats; dans ce total est compris le personnel de l'état-major permanent fourni par l'armée régulière et qui s'élève à 5,000.

De cet effectif de 139,000 miliciens, il faut déduire les 28,000 hommes de la *réserve de la milice* qui figurent ci-dessus au chapitre *réserves*, mais qui n'en font pas moins partie intégrante de la milice : on obtient ainsi, pour cette catégorie de forces auxiliaires (état-major permanent compris), le chiffre total de 111,000 hommes.

Nous rattacherons, pour mémoire, aux milices anglaises proprement dites les milices des îles anglo-normandes qui portent le nom de *Channel Islands Militia;* ces troupes auxiliaires ont une organisation analogue à celle des milices anglaises et sont également entretenues aux frais du budget de la guerre. Elles forment six régiments d'infanterie et trois d'artillerie; leur effectif total, y compris l'état-major permanent, s'élève à 3,990 officiers et soldats.

Aux termes de la loi, les milices, à part la réserve de la milice, ne doivent être employées qu'à l'intérieur du Royaume-Uni ; toutefois, en cas de guerre, les corps qui en font la demande peuvent, avec l'approbation du Parlement, être envoyés en campagne ou en garnison dans les colonies. C'est ainsi que, pendant la guerre de Crimée, plusieurs régiments de milice allèrent tenir garnison dans les places de la Méditerranée.

Volontaires. — Les volontaires, qui constituent une véritable armée de citoyens, peuvent être appelés à servir, lorsque la patrie est menacée, sur un point quelconque du territoire de la Grande-Bretagne. Il n'existe pas de volontaires en Irlande.

Les volontaires de l'Angleterre et de l'Ecosse sont répartis, par armes, en corps d'effectifs très variables, ainsi qu'il suit :

	Corps.	Hommes.
Infanterie (*Rifle volunteers*)	210	191.828
Cavalerie	5	671
Artillerie	60	44.144
Génie	16	9.717

L'effectif total maximum des volontaires, tel qu'il est déterminé par le budget de 1882-83, est donc de 246,360; toutefois, ce chiffre n'est pas atteint; à la fin de 1881, le nombre des volontaires inscrits sur les contrôles s'élevait à 208,300, sur lesquels 200,000 *efficients*, c'est-à-dire ayant terminé leur instruction militaire.

Yeomanry. — La *yeomanry* (du mot anglais *yeoman,* fermier, propriétaire), sorte de cavalerie auxiliaire, se compose de petits propriétaires fonciers servant volontairement leur pays, en cas de guerre, mais sur le territoire anglais seulement, et astreints de plus, ce qui n'a pas lieu pour les volontaires, à

(1) Se reporter, pour l'organisation des réserves, au n° 530 de la *Revue*, page 15.

(2) On se rappelle que ces bataillons de milice forment, avec les bataillons de l'infanterie de l'armée régulière, les régiments territoriaux. (Voir les n° 529 et 543 de la *Revue.*) Lorsque la nouvelle organisation de l'armée aura été complètement mise en pratique, le chiffre des bataillons d'infanterie de la milice sera de 155.

venir en aide, les jours d'émeute, à l'autorité civile. Les *yeomen* se montent à leurs frais ; ils nourrissent leurs chevaux, excepté lorsque le corps est réuni pour le service. La *yeomanry* est appelée à l'activité, dans les mêmes conditions que les volontaires (1) ; elle est actuellement organisée en trente-neuf corps de force variable, formant ensemble un effectif de 14,450 hommes.

2° Forces auxiliaires coloniales.

Nous comprenons, sous cette dénomination, les nombreux corps de milice ou de volontaires qui existent dans la plupart des possessions anglaises, y compris l'Empire des Indes. Ces troupes auxiliaires, toutes locales, dont l'organisation très variable et peu connue est calquée en général sur celle des volontaires de la mère patrie, ont très approximativement un effectif de 60,000 hommes. Les milices du Canada qui, en raison de leur solide organisation, méritent une mention spéciale, entrent dans ce nombre pour 40,000 hommes (infanterie, cavalerie et artillerie). Les trente-quatre corps volontaires de l'Empire des Indes fournissent environ 8,000 hommes.

Enfin, 12,000 volontaires ou miliciens se trouvent inégalement répartis entre les colonies ou postes militaires ci-après (2) :

Europe : Malte (3).

Asie : Singapore.

Afrique : Gambie, cap de Bonne-Espérance et Natal, Sainte-Hélène.

Amérique : Antigua, Honduras anglais, Guyane anglaise, Saint-Christophe, Tabago, Trinité.

Océanie : Australie méridionale, Australie occidentale, Nouvelle Galles du Sud, Nouvelle Zélande, Queensland, Tasmanie, Victoria.

Dans le cas d'une guerre coloniale, la Grande-Bretagne pourrait facilement, avec les éléments dont elle dispose, lever des corps irréguliers composés soit de colons, soit d'indigènes. C'est ce qui a eu lieu, par exemple, à l'époque de la guerre contre les Zulus, en 1879.

Enfin, il existe dans un grand nombre de colonies anglaises des corps de *police* non militaires, mais recrutés, organisés et payés par les autorités civiles et qui n'ont d'autre tâche que le maintien de l'ordre; ces corps de police formeraient vraisemblablement, le cas échéant, le noyau d'une troupe combattante.

IV. ARMÉE INDIGÈNE DES INDES

On comprend sous cette dénomination :

1° L'armée indigène proprement dite ou régulière;

2° Les troupes irrégulières des princes indigènes, vassaux ou tributaires de l'Empire indien.

1° Armée indigène.

Forte d'environ 120,000 hommes, non compris le nombreux personnel auxiliaire qui lui est adjoint, l'armée indigène des Indes se compose d'infanterie, de cavalerie et de génie, avec une très faible proportion d'artillerie (1). Elle est inégalement répartie entre les trois présidences du Bengale, de Madras et de Bombay. Elle se recrute par voie d'enrôlements volontaires ; la durée de l'engagement est de trois années; les rengagements sont autorisés et donnent droit à une prime. La totalité des sous-officiers et des hommes de troupe est indigène ; les officiers de compagnie ou de peloton, également indigènes, sont au nombre de seize par régiment d'infanterie et de treize par régiment de cavalerie. Chaque régiment d'infanterie ou de cavalerie comporte, en outre, un cadre de sept officiers anglais ; l'un est chef de corps; les six autres constituent l'état-major du régiment et exercent une haute direction sur les officiers indigènes. Le nombre total des officiers de l'armée britannique ainsi employés au commandement des troupes indigènes s'élève à 1,600.

Voici la décomposition, par armes, des effectifs de l'armée indigène des Indes (2) :

	Officiers et soldats.
Infanterie : 131 bataillons............	101.000
Cavalerie : 35 régiments..............	18.000
Artillerie : 7 batteries (3)............	880
Génie : 3 régiments..................	3.000

Par suite d'une décision récente, qui recevra son exécution le 1er juillet prochain, le nombre des bataillons d'infanterie sera réduit à 113, et celui des régiments de cavalerie à 31 ; les hommes des corps licenciés seront versés, s'ils y consentent, dans les régiments conservés; en ce cas, les effectifs indiqués ci-dessus ne seraient pas sensiblement modifiés (4).

(1) Voir, pour l'organisation des volontaires, les nos 12 et 197 de la *Revue*.

(2) Ces effectifs approximatifs sont extraits d'une conférence faite à la R. U. S. Institution, par le capitaine Colomb (*The Naval and Military resources of the Colonies*. Volume XXIII. 1880).

Les diverses stations ou colonies dans lesquelles il existe des forces auxiliaires ont été, d'autre part, relevées dans l'*Army List*.

(3) Il y a à Malte, indépendamment des troupes régulières et des *Fencibles*, un bataillon de milice de six compagnies.

(1) Voir, pour plus de détails sur l'organisation de l'armée des Indes, les articles traduits du *Times* que la *Revue* a publiés dans les nos 394 et 395 de 1878. Nous hésitons d'autant moins à renvoyer le lecteur à cette notice du *Times*, qu'elle a été appréciée comme il suit dans un document officiel imprimé en 1879, par ordre du Parlement anglais : « Dans son numéro du 4 mars 1878, lit-on dans le *Statement exhibiting the moral and material progress and condition of India*, le *Times* a fait paraître un exposé sommaire de la force et de la composition de l'armée des Indes, auquel nous avons eu recours; c'est, en effet, ce qui a été écrit de mieux jusqu'à ce jour sur la matière. »

(2) Ces effectifs sont extraits du budget de l'Empire des Indes pour l'exercice 1880-1881.

(3) Sur ces sept batteries, il y a six batteries de montagne et une de place.

(4) S'il faut s'en rapporter à une correspondance de Calcutta publiée dans le *Times* du 5 juin, les soldats des corps licenciés ne manifesteraient, au contraire, aucun empressement à entrer dans de nouveaux régiments : « La plupart des cavaliers

Le nombre des officiers européens attachés à chaque régiment indigène d'infanterie ou de cavalerie sera porté de 7 à 8.

2° Troupes des princes tributaires.

Les princes tributaires de l'Empire indien, qui disposent de 309,000 hommes de troupe, sont obligés, en vertu des traités, de fournir à l'Angleterre, le cas échéant, des contingents plus ou moins nombreux; ces troupes comprennent 240,000 fantassins, 60,000 cavaliers et 9,000 artilleurs, avec 5,000 bouches à feu (1).

RÉCAPITULATION

Armée régulière (2).

Troupes en résidence dans le Royaume-Uni (3)	101.000
Troupes en résidence dans les colonies	23.000
Troupes européennes de l'armée des Indes	61.000
Corps coloniaux	2.400

Réserves de l'armée régulière.

Réserves actives	54.000
Réserves de deuxième ligne	9.600

Forces auxiliaires.

Milices	114.900
Volontaires et yeomanry	222.700
Troupes coloniales	60.000

Armée indigène des Indes.

Armée indigène proprement dite	120.000
Troupes des princes tributaires	309.000

(43)

LA NOUVELLE INSTRUCTION PROVISOIRE SUR LE TIR DE L'INFANTERIE DANS L'ARMÉE ITALIENNE

Suite et fin (4).

Après avoir examiné successivement les diverses parties du nouveau Règlement, il nous reste à parler de l'Appendice, qui en est, sans contredit, la partie la plus importante. C'est un recueil complet, en même temps que succinct, des principes essentiels qui constituent la théorie nouvelle du tir, et, à ce titre, nous croyons devoir reproduire, à peu près *in extenso*, les chapitres relatifs aux *Notions théoriques sur le tir des armes portatives* et aux *Règles sur l'emploi du fusil modèle 1870*, sans nous arrêter aux définitions générales ni aux causes d'irrégularité du tir, sur lesquelles nous n'avons rien de particulier à signaler.

Notions théoriques sur le tir des armes portatives.

La valeur balistique d'une arme dépend de sa justesse de tir et de la tension de sa trajectoire.

Justesse de tir.

Si l'on tire plusieurs balles de suite avec la même arme, en visant le même point, les projectiles ne décrivent pas tous une seule et même trajectoire, mais plutôt une gerbe de trajectoires ayant la forme d'un cône recourbé, dont le sommet est à la bouche du canon.

Les coups d'une même gerbe recueillis sur une cible verticale (fig. 3) couvrent une surface qui augmente avec la distance, et sur laquelle ils se trouvent plus groupés vers le centre et plus espacés vers les extrémités. Cette surface s'appelle *groupement vertical des coups.*

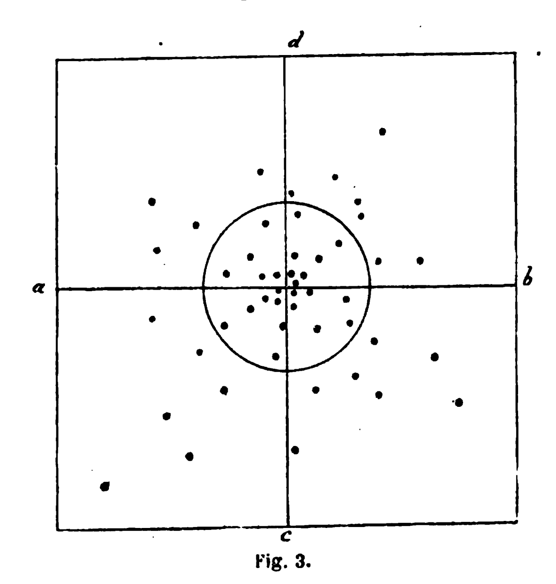


Fig. 3.

Avec le fusil modèle 1870, le groupement vertical est presque circulaire aux petites distances jusqu'à 400 mètres; il prend la forme elliptique, avec le grand axe dans le sens vertical, aux distances supérieures.

Si l'on mène sur cette surface une ligne horizontale *ab* telle qu'elle laisse une moitié des coups au-dessus et l'autre moitié au-dessous, et une autre ligne verticale *cd* divisant également en parties égales les traces des coups, le point de rencontre *o* de ces deux lignes s'appelle *centre du groupement des coups*, et

licenciés, écrit le correspondant du *Times*, ont, à ce qu'on assure, sollicité leur congé; dans l'infanterie, un grand nombre d'hommes ont fait la même demande. Voilà qui va réduire notablement l'effectif de notre armée indigène... »

Le nombre des hommes licenciés est d'environ 2,000 cavaliers et 12,000 fantassins.

(1) Voir dans le n° 423 de la *Revue* (1878) l'article intitulé : *Les armées des feudataires indiens de l'Angleterre.*

(2) Les 12.400 hommes des troupes de marine ne figurent pas dans ces différents chiffres (voir page 341).

(3) Ces chiffres comprennent les officiers et les troupes.

(4) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n° 551.

la trajectoire vraie ou imaginaire qui passe par ce point se nomme *trajectoire moyenne*.

Si du point *o* l'on décrit une circonférence qui englobe la moitié des coups, on obtient un *cercle* dont le rayon sert à apprécier la justesse de tir d'une arme. Plus le rayon de ce cercle est petit, plus la justesse de l'arme est grande.

Sur un terrain horizontal et parallèle à la ligne de mire, les coups d'une même gerbe couvrent une surface de forme allongée, appelée *groupement horizontal des coups*.

Un des tableaux annexés à l'Instruction indique, pour les diverses distances, les rayons des cercles contenant la meilleure moitié des coups pour le fusil modèle 1870, ainsi que les dimensions des groupements verticaux et horizontaux.

Tension de la trajectoire.

La probabilité de toucher une cible dont on ne connaît pas exactement la distance, augmente avec la tension de la trajectoire, parce qu'une plus grande tension neutralise des erreurs plus grandes, commises dans l'évaluation des distances. L'espace de terrain *ab* (fig. 4) parallèle à la ligne de mire, sur lequel la trajectoire moyenne ne dépasse pas la hauteur *bh* de la cible, s'appelle *espace battu* (notre *zone dangereuse — der bestrichene Raum* de l'Instruction allemande) (1).

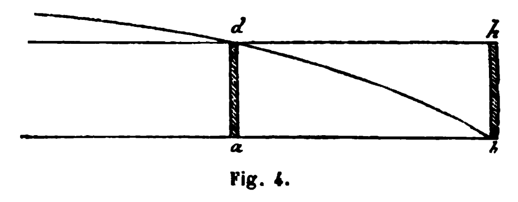
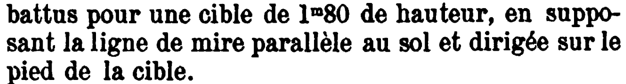


Fig. 4.

Une cible qui se trouve ou se meut dans les limites de l'espace battu correspondant à une ligne de mire déterminée peut être touchée en dirigeant toujours cette ligne de mire sur le même point de la cible.

L'étendue de l'espace battu varie avec la distance et avec la hauteur du but. Pour les petites hausses, jusqu'à celle de 400 mètres inclusivement, elle dépend sensiblement aussi du point visé sur la cible.

Le tableau précité de l'Instruction donne les espaces


battus pour une cible de 1m80 de hauteur, en supposant la ligne de mire parallèle au sol et dirigée sur le pied de la cible.

Les espaces battus par la trajectoire moyenne aux diverses distances permettent d'apprécier la tension de la trajectoire d'une arme.

Pour se rendre compte de la valeur balistique d'une arme, il ne suffit pas de connaître l'espace battu par la trajectoire moyenne, il faut connaître de plus *l'espace battu par la gerbe entière*, que l'on évalue en combinant les effets de la justesse du tir et de la tension de la trajectoire. Soient *oa*, *md*, *nb* (fig. 5), respectivement les trajectoires supérieure, inférieure et moyenne d'une gerbe de projectiles tirés avec la même arme, avec la même hausse et en visant le même point. Supposons

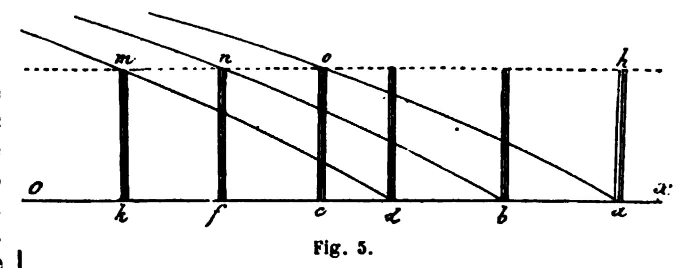


Fig. 5.

qu'une cible de la hauteur *ah* se déplace de X vers O sur un terrain parallèle à la ligne de mire employée : arrivée en *a*, cette cible commencera à recevoir les coups les plus longs de la gerbe ; en *b* elle recevra la moitié supérieure ; en *d* elle sera touchée par tous, et il en sera ainsi dans tout le trajet *dc* ; en avançant encore à partir du point *c*, elle commencera à perdre les coups les plus élevés jusqu'en *f*, où elle ne recevra que la moitié inférieure, et en *k*, où elle ne sera plus atteinte.

L'espace *cd*, sur lequel la cible *ha* peut recevoir tous les coups de la gerbe, se nomme *zone battue par la totalité de la gerbe*.

La valeur absolue d'une arme, à une distance donnée, est par suite d'autant plus grande que cette zone est plus étendue.

Pour un même but, cette zone diminue à mesure que la distance augmente.

A la distance correspondant à un groupement vertical des coups, égal à la hauteur du but *ah*, celui-ci sera frappé par la totalité de la gerbe (fig. 6). Au delà de cette distance, le but ne pourra en aucune position recevoir tous les coups, parce que le groupement vertical dépasse sa hauteur.

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n° 548, page 197.

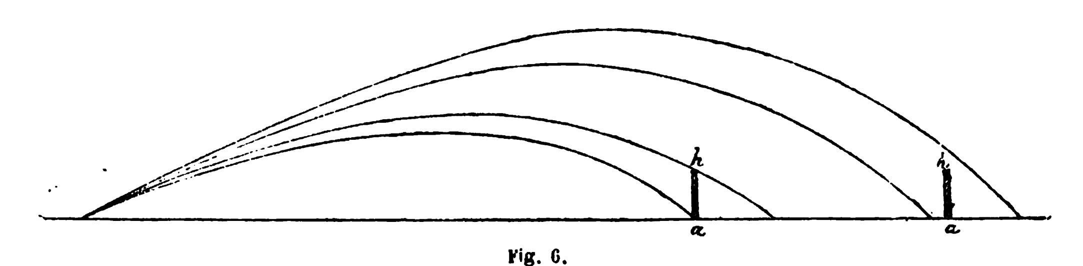


Fig. 6.

Tir collectif. — Dans le tir simultané de plusieurs armes dirigé sur un même objectif, outre les causes déviatrices qui influent sur le tir d'une arme isolée, il faut tenir compte d'autres causes d'irrégularité dues aux différences qui existent entre les diverses armes et à l'inégalité d'adresse des tireurs. Pour ce motif, les projectiles tirés en masse constituent, il est vrai, un faisceau de forme analogue à celui du tir d'une arme isolée, plus dense au centre, plus clairsemé aux extrémités, mais la dispersion des coups sur le terrain est plus grande.

Dans les expériences de tir collectif, exécutées avec le fusil modèle 1870, il a été reconnu que la profondeur des terrains battus diminue, quoique très peu, à mesure que la distance augmente.

Pour expliquer ce fait, il suffit de considérer que, lorsque la distance augmente, l'angle de chute augmente lui-même dans une proportion légèrement supérieure à l'accroissement de la dispersion verticale des coups; de cette façon, bien que les dimensions du faisceau de dispersion soient plus considérables aux grandes distances qu'aux petites, l'intersection de la gerbe avec le terrain se faisant sous une obliquité de plus en plus petite, la section qui en résulte, au lieu de s'allonger, va insensiblement en se raccourcissant.

On appelle *zone battue* par une gerbe de projectiles (notre *terrain dangereux* — *der vom Visir gedeckte Raum* de l'Instruction allemande) (1) l'espace de terrain parallèle à la ligne de mire, sur lequel une cible d'une hauteur déterminée peut être touchée par un ou plusieurs projectiles de la gerbe. Dans la fig. 7, *cb* est l'étendue en longueur de la zone battue par la gerbe *oab* pour une cible de la hauteur *bh*. Elle se compose de *ab*, longueur du terrain battu, et de *ca*, espace battu par les trajectoires les plus basses.

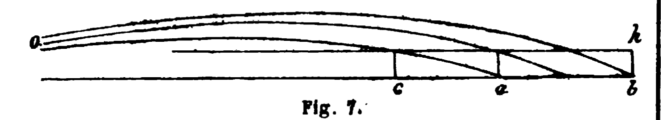


Fig. 7.

Pour évaluer l'efficacité du tir collectif, il ne suffit pas de connaître la profondeur de la zone battue, il faut savoir aussi comment se fait la distribution des coups sur les divers points de cette zone. A cet effet, on a employé le procédé suivant :

Imaginons élevées sur toute la longueur de la zone battue, de dix en dix mètres, des cibles verticales d'une hauteur fixe et d'une largeur indéfinie. Chacune de ces cibles, si elle avait été seule pendant le tir, aurait été touchée par tous les projectiles qui ont frappé le terrain immédiatement en arrière, sur une étendue égale à la profondeur de l'espace battu correspondant à cette cible.

Si l'on compte ces coups pour chaque cible et qu'on inscrive les nombres obtenus dans l'ordre même de la disposition des cibles, on obtient une série de nombres, appelée *série des points touchés* (série de densité).

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n° 548, page 197.

Les cibles frappées par la partie centrale de la gerbe auront un plus grand nombre de coups, tandis que celles plus en avant ou plus en arrière en auront d'autant moins qu'elles seront plus éloignées de la cible du centre. La cible qui a reçu le plus grand nombre de coups représente ce qu'on appelle le *noyau de la série*.

On obtient les séries des points touchés contre une ligne d'infanterie debout, à genou ou couchée, selon qu'on donne la hauteur d'un homme debout, à genou ou couché aux cibles hypothétiques placées sur la zone battue, comme il a été dit plus haut.

Si l'on suppose qu'une de ces cibles représente la tête d'une compagnie massée en colonne de compagnie, et si l'on compte les coups recueillis sur l'ensemble des quatre lignes de cibles en arrière, qui figureraient les quatre sections de cette même compagnie, on obtient la série des points touchés contre une compagnie en colonne de compagnie, et, suivant la hauteur supposée des cibles, on a la série contre la colonne debout, à genou ou couchée.

L'Instruction renferme deux tableaux qui donnent une idée de l'efficacité du tir collectif avec le fusil modèle 1870. Ils contiennent les séries des points touchés qu'on peut obtenir aux diverses distances entre 400 et 1,600 mètres contre une compagnie d'infanterie en ligne ou en colonne. Et les nombres correspondant à chaque série indiquent le nombre des coups que recevrait, par 100 balles tirées, une compagnie en ligne ou en colonne, considérée isolément dans les diverses parties de la zone battue (1).

(1) Ces séries ont été déterminées dans les expériences faites sur une vaste échelle au camp de Saint-Maurice en 1878-1879, d'après le procédé suivant :

Un groupe de 25 tireurs, bons, médiocres et mauvais, tira en feux de salve, à toutes les distances, 400, 600 et 1,000 coups, dans la position couchée pour les petites distances, et à genou pour les grandes. Pour éviter d'employer une trop grande quantité de cibles, tout en recueillant néanmoins tous les coups à chaque distance, on disposa sur un terrain horizontal diverses lignes de cibles hautes de 1m80, à intervalles tels que les coups rasant le sommet d'une ligne vinssent battre le pied de la ligne suivante.

Pour chaque distance, on couvrit de cibles une surface de terrain longue de 300 mètres environ et large de 21 mètres pour les petites distances, de 30 mètres pour les grandes. Le pointage fut dirigé sur le pied de la cible placée à la distance exacte du tir.

Les empreintes de chaque ligne de cibles furent relevées sur des états *ad hoc*, et après avoir déterminé pour chacun de ces coups son point de chute sur le terrain, on put obtenir, pour chaque distance, la représentation graphique du *terrain battu*. Supposant ensuite qu'on eût placé sur toute la profondeur de ce terrain des cibles de 10 en 10 mètres, et qu'on eût marqué derrière chacune d'elles la longueur de l'espace battu correspondant, il était évident que les nombres des points touchés, qui se trouvaient entre chacun de ces espaces battus, répré sentaient les projectiles qui auraient frappé successivement chacune de ces cibles hypothétiques.

Avec ces nombres, on établit ainsi pour chaque distance la série correspondante des points touchés se rapportant à la compagnie en ligne. Répétant cette opération, en ayant soin d'augmenter les *espaces battus* relatifs aux cibles hypothétiques, d'une quantité égale à la profondeur d'une compagnie en colonne, on obtint de même pour chaque distance les séries correspondantes des points touchés se rapportant à la compagnie en colonne. Enfin, par des calculs proportionnels, on ré-

Par suite de la visée au pied de la cible, le noyau de la série ne coïncide pas en général avec le centre du terrain battu, mais se trouve porté en avant, d'une quantité à peu près égale à l'espace battu correspondant à la moitié de la hauteur de la cible et à la distance de celle-ci aux tireurs.

Les séries des tableaux annexés à l'Instruction ont été établies de manière que le noyau de chacune d'elles se trouve dans la même colonne verticale; une colonne spéciale indique précisément la distance entre le noyau de la série et le centre du terrain battu que l'on suppose coïncider avec la distance exacte correspondant à la hausse employée. De cette manière se trouve déterminée la position des cibles hypothétiques auxquelles se rapportent les nombres particuliers des séries.

A l'examen de ces tableaux, on voit que la longueur des séries comme des zones battues décroît d'une quantité notable à mesure que la distance augmente, tandis que la profondeur des terrains battus, comme il a été dit plus haut, décroît à peine sensiblement. Ce fait résulte de ce que la zone battue (*terrain dangereux*) se compose du terrain battu plus de l'espace battu par les trajectoires les plus basses de la gerbe, lequel espace décroît rapidement à mesure que la distance augmente.

La longueur de la série n'augmente pas sensiblement avec le nombre des coups tirés, toutefois les chiffres de la série augmentent en proportion.

Séries combinées.

L'étendue en longueur des zones battues, indiquée dans les tableaux, augmente de 100 ou de 200 mètres selon qu'on emploie deux ou trois lignes de mire consécutives (1), de manière que la limite postérieure d'une zone coïncide avec la limite antérieure de la zone précédente, et que tout l'espace de terrain compris entre les distances correspondant aux hausses employées se trouve presque uniformément battu par un nombre de *coups*, à peu près égal au noyau des séries se rapportant à ces hausses.

Les données contenues dans les tableaux de l'Instruction correspondent à un terrain de tir parallèle à la ligne de mire; mais la longueur des zones battues varie avec l'inclinaison du terrain sur lequel tombe la gerbe, et ces variations sont à peu près inversement proportionnelles à l'angle de chute réel sur le terrain.

Si la gerbe tombe sur un terrain incliné, s'élevant au-dessus de la ligne de mire (fig. 8), de telle sorte que l'angle de chute réel des trajectoires sur ce terrain soit, par exemple, le double ou le triple de l'angle de chute théorique (sur un terrain parallèle à la ligne de mire), la longueur des zones battues est approximativement la moitié ou le tiers de celle qu'indiquent les tableaux.

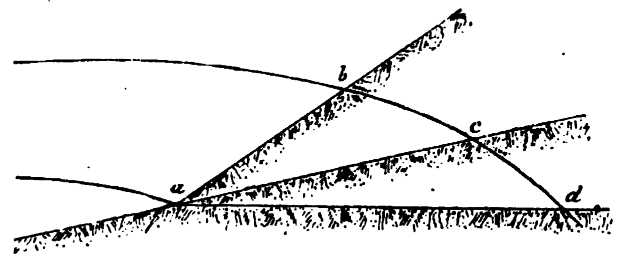


Fig. 8.

Si, au contraire, le terrain s'abaissait au-dessous de la ligne de mire de telle sorte que l'angle de chute réel fût la moitié ou le tiers de l'angle théorique, ces mêmes zones augmenteraient en longueur et seraient environ le double ou le triple.

Quand l'étendue de la zone battue diminue, les coups sont plus groupés que sur le terrain parallèle à la ligne de mire, tandis que si cette étendue augmente, ils le sont moins. Dans les deux cas, cependant, les effets du tir contre une ligne d'infanterie ou contre une colonne peu profonde sont à peu près équivalents à ceux qu'on *obtiendrait sur des terrains parallèles à la ligne de mire.*

Règles pour l'emploi du fusil modèle 1870.

POINT A VISER

Pour toucher le centre d'une cible qui se trouve à la distance du but en blanc d'une hausse donnée, il faut viser le centre même de la cible. Mais si la cible ne se trouve pas en ce point, pour toucher le centre il est nécessaire de viser plus haut ou plus bas d'une quantité égale à l'ordonnée correspondant à la distance où se trouve la cible.

Or, dans le combat, il n'est pas possible d'évaluer exactement les distances, ni de changer continuellement le point à viser; d'autre part, il importe peu de frapper le centre plutôt qu'un autre point du même but : en conséquence, du moment que la tension de la trajectoire et la précision du fusil modèle 1870 permettent d'utiliser toute son efficacité sans changer le point visé, il a été établi que le point à viser doit être constamment le même, et on a choisi de préférence la limite inférieure visible du but.

Le pointage sur la limite inférieure présente du reste les avantages suivants :

1° La ligne de séparation du but avec le terrain est toujours bien définie et distincte, par suite plus facile à viser que la ligne centrale, laquelle est généralement vague et indéterminée et échappe facilement à la vue quand l'adversaire est en partie couvert par le guidon;

2° Dans le combat, l'ennemi est souvent caché par la fumée, et, dans ce cas, la visée au centre devient impossible, tandis qu'il est toujours possible de viser la ligne de démarcation de la fumée avec le terrain;

3° La visée au pied de la cible ne souffre aucune exception, même quand on tire contre de petites cibles, comme des hommes couchés, à des distances in-

duisit ces divers nombres à ce qu'ils auraient été si, au lieu de tirer 400, 600 ou 1,000 coups, on en avait tiré 100. Les chiffres ainsi déterminés sont ceux qu'on a portés dans les tableaux de l'Instruction. (*Note de l'Instruction*).

(1) La hausse du fusil Vetterli est graduée de 100 en 100 mètres depuis 200 mètres jusqu'à 1,600.

férieures à 200 mètres. Tandis qu'avec la visée au centre, il ne serait pas possible d'atteindre ces mêmes buts parce que la gerbe des projectiles passerait pardessus;

4° Avec la visée au pied, la tension de la trajectoire du fusil modèle 1870 se trouve mieux utilisée.

En effet, les espaces de terrain entièrement battus par la totalité de la gerbe, et pour lesquels le mouvement en avant de l'adversaire ne nécessite pas le changement de la hausse, sont plus étendus avec la visée au pied qu'avec la visée au centre.

Les données du tableau cité précédemment font voir que ces espaces s'étendent, dans le premier cas, depuis la bouche du canon respectivement jusqu'à 400 et 300 mètres contre de la cavalerie et de l'infanterie debout, avec les lignes de mire de 400 et de 300 mètres. Tandis que, dans le second cas, ces mêmes espaces de terrain ne sont que de 370 mètres contre la cavalerie et 275 contre l'infanterie debout, en employant respectivement les hausses de 300 et de 200 mètres. En outre, le même tableau montre qu'avec la visée au pied les cibles sont frappées dans la partie basse; il est donc moins à craindre que, par suite d'erreur dans le tir, les coups passent par-dessus. On obtiendra plus souvent des coups courts, il est vrai, mais on a encore la probabilité de les utiliser par ricochet.

Pour habituer le soldat, en temps de paix, au pointage le plus favorable en temps de guerre, il a été décidé qu'on visera toujours la limite inférieure, même à l'école du tir à la cible.

EFFICACITÉ DU TIR

Dans le combat, on peut diriger contre un même objectif le feu d'un seul fusil, ou bien le feu simultané de plusieurs armes.

Dans le premier cas, on a le *tir individuel*, et dans le second, le *tir collectif* ou de *groupes*.

Dans le tir individuel, le tireur règle lui-même ses coups, il choisit le but et dispose la hausse selon la distance appréciée; il ne reçoit d'autres ordres que ceux de commencer ou de suspendre le feu, avec des indications générales relatives à l'objectif à battre. Ce genre de tir s'étend jusqu'à la distance à laquelle il est encore possible de mettre toutes les balles dans la cible.

Si l'on tient compte des qualités balistiques de l'arme, de l'habileté du tireur à les utiliser et à apprécier les distances, le tir individuel doit être limité à :

200 mètres contre un homme isolé, quelle que soit sa position;

300 mètres contre deux ou plusieurs hommes à genou coude à coude;

400 mètres contre deux ou plusieurs hommes debout ou à cheval et en contact.

Lorsque les distances sont exactement connues, et le pointage bien réglé, cas tout à fait exceptionnels à la guerre, les limites de 300 et 400 mètres peuvent s'étendre respectivement à 500 et 600 mètres.

Au delà de ces limites, pour mettre une balle dans les mêmes buts, il faut en tirer plusieurs et, par suite, pour obtenir un feu efficace, on doit employer le *tir collectif*.

Dans ce cas, on peut seulement compter sur des 0/0 déterminés, dépendant de la hauteur, de la largeur et de la profondeur de l'objectif.

Les *séries des points touchés*, inscrites dans des tableaux spéciaux, font connaître le groupement des coups et la longueur des zones battues aux diverses distances, en employant une seule ligne de mire.

En comparant les séries relatives à la compagnie en ligne avec celles correspondant à la compagnie en colonne, on voit que dans cette dernière formation, jusqu'à 700 mètres, les pertes sont légèrement supérieures à celles de la compagnie en ligne. Aux distances plus grandes cependant les pertes dans la formation en colonne deviennent le double et même le triple de celles de la compagnie en ligne.

Les termes de ces séries contiennent peu de coups; dans la pratique, il conviendra de ne tenir compte que de la partie centrale, comprise entre des objectifs extrêmes, qui auront au moins 10 balles.

La longueur de cette partie de la zone battue augmente ou diminue avec le nombre des balles tirées.

Le tableau ci-après peut suffire dans la pratique pour se rendre compte de l'efficacité du tir collectif, et pour évaluer approximativement la quantité de balles nécessaires pour produire un effet donné contre un objectif déterminé.

HAUSSE EMPLOYÉE	NOMBRE DE BALLES	LONGUEUR DE LA ZONE BATTUE CONTRE L'INFANTERIE DEBOUT	POINTS TOUCHÉS	
			AUX EXTRÉMITÉS DE LA ZONE	AU CENTRE DE LA ZONE
400	100	De la bouche à 450	15	57
500	100	250 de 300 à 550	15	44
600	100	200 de 450 à 650	10	38
700	100	150 de 600 à 750	10	28
800	100	150 de 700 à 850	10	22
900	100	100 de 850 à 950	10	18
1000	150	100 de 950 à 1050	10	25
1100	150	100 de 1050 à 1150	10	22
1200	200	100 de 1150 à 1250	10	22
1300	200	100 de 1250 à 1350	10	18
1400	300	100 de 1350 à 1450	10	22
1500	300	100 de 1450 à 1550	10	20
1600	400	100 de 1550 à 1650	10	26

N. B. — Pour obtenir le même effet contre de l'infanterie à genou ou couchée, il faut approximativement un nombre de balles une fois et demie ou quatre fois plus grand. Contre ces objectifs, la longueur de la zone battue correspondant à la hausse de 400 mètres s'étend seulement entre 200 et 450 mètres.

On aurait le maximum d'efficacité en réglant le tir de manière à faire arriver le noyau sur l'objectif. Mais la difficulté de tenir exactement compte des conditions atmosphériques et les erreurs qu'on peut commettre dans l'évaluation des distances rendent ce problème presque impossible à résoudre dans la pratique.

Pour ce motif il sera bon d'employer deux ou même trois lignes de mire dans le tir à des distances inconnues, et d'éviter, autant que possible, les situations

où la ligne de mire se trouve inclinée d'une manière défavorable par rapport au terrain.

CONDUITE DU FEU

Pour obtenir le maximum d'effet du tir de l'infanterie, une rigoureuse discipline du feu de la part de la troupe qui l'exécute et une intelligente direction de la part des chefs qui le commandent, sont des conditions indispensables.

Le soldat doit exécuter ponctuellement les ordres qu'il reçoit durant le combat et se conformer aux règles de tir qui lui ont été enseignées dans l'instruction du temps de paix. Il doit, à cet effet, dans le tir individuel, commencer et cesser le feu au commandement de son chef; observer les principes prescrits pour le pointage; viser tranquillement et toujours au pied du but, et cesser de tirer si le but cesse d'être visible. Pour le tir collectif ou de groupes, il doit de même prêter une attention soutenue aux ordres de ses chefs, disposer la hausse pour la distance indiquée sans la modifier par caprice, et surtout ne tirer que le nombre de balles qui lui est prescrit chaque fois.

Pour être en mesure de bien diriger, pendant le combat, le feu de la fraction de troupe sous ses ordres, l'officier doit connaître parfaitement les qualités balistiques de l'arme, être familiarisé avec l'estimation des distances et l'appréciation du terrain, avoir enfin du sang-froid et du coup d'œil; il est en outre nécessaire qu'il ait toujours dans la main les chefs des subdivisions de son groupe, et que ceux-ci soient bien attentifs et saisissent le moindre signe de leur supérieur immédiat.

Dans les paragraphes suivants se trouvent exposés les principes essentiels qui ont une corrélation directe avec l'efficacité des feux et à l'aide desquels on peut obtenir l'emploi le plus utile de la puissance du tir de l'infanterie sur le champ de bataille.

Ces principes devront toujours être présents à l'esprit aussi bien des commandants supérieurs que des commandants subalternes auxquels incombe le soin de veiller à la meilleure exécution des ordres reçus, ou des dispositions que, par un prudent esprit d'initiative, ils auraient cru devoir adopter eux-mêmes.

Par suite, on laisse à l'exacte appréciation de chacun de ces chefs le soin d'appliquer ces principes, d'après les idées qui leur sont suggérées par la marche générale de l'action ou par les conditions tactiques de chaque moment.

A. *Choix d'une position convenable pour déployer la troupe.*

1° Il est important de choisir les positions qui favorisent l'efficacité de nos feux et diminuent les effets du tir ennemi : les positions légèrement dominantes sont avantageuses, parce qu'elles offrent un champ de tir libre et permettent de voir tout le terrain qui sépare de l'ennemi.

2° L'horizontalité du terrain à battre est une condition favorable, et la condition est meilleure encore s'il s'incline en pente douce au-dessous des lignes de mire.

3° Si, au contraire, la pente du terrain à battre va en s'élevant au-dessus des lignes de mire (1), la condition n'est point avantageuse.

B. *Détermination de la force à employer.*

4° Etant donné un objectif tactique à atteindre par le feu, l'effectif à employer dépendra du nombre de balles nécessaire pour obtenir le résultat et du temps qu'on veut y consacrer.

Ainsi, par exemple, si on est obligé de brûler un nombre considérable de cartouches dans un temps relativement court, comme il arrive généralement dans le tir aux grandes distances contre une troupe en mouvement ou contre une batterie qui cherche à se mettre en position ou qui règle son tir, il est nécessaire d'employer rapidement une force considérable, afin de pouvoir concentrer sur l'objectif une grande masse de projectiles dans un temps très court. Dans ces cas, il convient de faire tirer au moins une force équivalente à une compagnie.

Et, pour cela, il importe d'avoir présent à la mémoire, au moins sommairement, le tableau donné à la page 348.

5° L'efficacité du tir et la discipline du feu s'obtiennent plus facilement, si l'on peut assigner à chaque section une zone particulière à battre et laisser un certain intervalle d'une section à l'autre, tout en maintenant étroitement la liaison.

C. *Ordre d'ouvrir le feu, choix de l'objectif et espèce de feu.*

6° Au début d'une action, et aux grandes distances, il convient, en thèse générale, que l'ouverture du feu résulte de dispositions émanées des commandants

(1) Pour donner une idée de l'influence exercée par l'inclinaison du terrain sur les zones battues, on a indiqué ci-après les variations en mètres que subiraient les longueurs inscrites au tableau inséré plus haut pour les inclinaisons de 3° et de 10°.

	DISTANCES												
	400	500	600	700	800	900	1000	1100	1200	1300	1400	1500	1600
Longueur des zones parallèles à la ligne de mire..	450	250	200	150	150	100	100	100	100	100	100	100	100
Longueur pour l'inclinaison de 3°................	85	76	73	70	[illegible]	58	62	66	69	72	75	76	80
Longueur pour l'inclinaison de 10°................	31	27	33	31	38	29	33	37	41	44	48	51	55

(*Note de l'Instruction.*)

de régiment ou de brigade. Cependant, quand il s'agit de circonstances particulièrement opportunes, où l'exécution immédiate de feux collectifs aux grandes distances peut produire des résultats de quelque valeur, même les commandants de bataillon doivent user de leur propre initiative pour faire ouvrir promptement le feu.

7° A mesure que les distances diminuent, que chaque phase successive ou chaque situation partielle se dessine, qu'on s'approche des crises finales de l'action, ou bien dans le cas de rencontre imprévue avec l'ennemi, cette faculté d'ordonner le feu s'étend jusqu'aux chefs inférieurs de la hiérarchie dans les limites d'action, bien entendu, des fractions de troupe placées sous leurs ordres.

8° Le tir aux distances les plus grandes doit être considéré comme tout à fait exceptionnel et ne doit être employé que lorsque la surface de l'objectif permet d'espérer qu'on peut faire tomber sur lui la gerbe des projectiles. Ces objectifs sont, par exemple, des batteries ou des masses d'infanterie ou de cavalerie. Avant d'entamer le tir, il faudra se demander si les résultats probables justifient la grande consommation de cartouches qui en résultera et si l'approvisionnement dont on dispose permet cette consommation.

9° Aux distances inférieures, les circonstances qui autorisent l'ouverture du feu deviennent plus nombreuses, et spécialement quand on arrive à 700 mètres environ de l'ennemi, il est admis que le feu peut être exécuté même par les plus petites fractions et contre des objectifs peu étendus.

10° Dans tous les cas, le choix des objectifs doit être subordonné principalement aux besoins tactiques du moment.

11° Lorsqu'au point de vue tactique plusieurs objectifs ont la même importance, il est préférable de choisir celui qui offre la plus grande profondeur ou la plus grande hauteur à découvert, ou bien celui qui se trouve sur le terrain le plus favorable à l'efficacité des feux.

12° *Le maximum d'effet ne peut s'obtenir qu'autant qu'on réussit à concentrer le feu sur le point qui semble être le plus important, et dans le temps le plus court possible.*

13° En conséquence, les feux les plus efficaces sont toujours les feux collectifs et on peut les exécuter : *par salves, par pauses ou par tir accéléré.*

14° Le feu de salves offre l'avantage de conserver plus facilement la troupe dans la main, d'être par suite plus maître du feu, et permet, dans certains cas, de régler le tir par l'observation des points de chute et de l'effet produit sur l'ennemi.

15° Le feu *par pauses* donne à peu près les mêmes résultats que le feu de salves; cependant il est plus difficile de régler le tir et de maintenir la discipline du feu. Le feu par pauses, sans une *discipline de fer*, dégénère facilement en feu accéléré et déréglé. Pour éviter cet inconvénient, il importe, avant d'ouvrir le feu, de fixer toujours le nombre de cartouches à brûler, nombre qui ne sera jamais supérieur à trois. De cette manière, on produit quelques temps d'arrêt, pendant lesquels la fumée se dissipe, et il devient possible de donner des ordres, de rectifier les hausses, etc.

16° Le tir accéléré exige une plus grande quantité de cartouches que le tir par salves ou par pauses, pour produire les mêmes effets. Après trois ou quatre cartouches brûlées, la ligne se couvre d'une épaisse fumée qui empêche de voir l'objectif; le soldat tire sans viser; la troupe échappe à la direction des chefs et le feu dégénère en un gaspillage inutile de munitions. C'est pour ces raisons qu'on a été amené à limiter cette espèce de feu aux circonstances seules où l'imminence de la crise finale rend inexécutable un bon feu à commandement, ou un bon feu individuel calme et discipliné.

17° Bien que la limite du tir individuel soit fixée en principe à 400 mètres, on devra, autant que possible, même aux distances moindres, préférer le tir collectif *par pauses*, lequel, du reste, n'est autre chose qu'un tir individuel discipliné.

18° La section est la fraction de troupe qui se prête le mieux à l'exécution de chaque espèce de feux collectifs.

DÉSIGNATION ET EMPLOI DES LIGNES DE MIRE

A. *Détermination des lignes de mire pour les feux collectifs.*

La désignation des hausses à employer pour exécuter les feux collectifs dépend toujours de la connaissance de la distance à laquelle se trouve l'objectif.

Dans le combat, on peut arriver à cette connaissance soit en appréciant la distance à la vue, soit en se servant, suivant le cas :

1° De la vitesse du son;

2° Des indications fournies par les batteries qui se trouveraient à proximité;

3° D'une bonne carte topographique;

4° D'un télémètre.

Pour l'exécution des feux collectifs, il n'est pas nécessaire que la distance de l'objectif soit connue exactement, mais il suffit qu'on sache qu'elle est comprise entre certaines limites d'appréciation, comme par exemple entre 500 et 700 mètres, entre 900 et 1,200.

Quand on a le temps et la possibilité d'observer distinctement le résultat, il est bon de rechercher la ligne de mire la plus convenable, par l'observation des points de chute des projectiles tirés par une escouade, ou bien par les effets qu'ils produisent dans les rangs de l'ennemi.

Si la ligne de mire se trouvait déterminée à l'aide de ces observations, on pourrait exécuter le feu en n'employant qu'une seule hausse.

Toutefois, dans la pratique, la fumée qui enveloppe l'ennemi, les accidents du terrain, etc., rendent très difficile l'observation précise des résultats, et il est, par suite, très rare qu'on puisse ainsi régler le tir.

De sorte qu'en général il conviendra dès le début d'employer deux ou trois lignes de mire, de manière

à pouvoir battre sûrement toute la zone où l'on est certain de trouver l'ennemi.

Si l'on tient compte des erreurs commises habituellement dans l'appréciation des distances, ainsi que de l'influence atmosphérique, et si l'on se reporte à la longueur des zones battues aux diverses distances, on peut retenir, en principe, que pour l'exécution des feux collectifs :

1° *A toutes les distances inférieures à 500 mètres*, il sera suffisant d'employer, quel que soit le cas, une seule ligne de mire, et cela à cause de la surface considérable du terrain battu avec les hausses de 400 et de 500 mètres.

2° *A toutes les distances supérieures à 500 mètres : a)* Si la distance est connue et l'objectif immobile, on peut n'employer qu'une seule ligne de mire jusqu'à 700 ou 800 mètres ; au delà, il en faut deux ;

b) Si la distance est inconnue ou si l'objectif est en mouvement, il faut deux lignes de mire jusqu'à 700 ou 800 mètres, et pour les distances supérieures il en faut trois.

Dans ce dernier cas, il pourra même être nécessaire d'augmenter ou de diminuer d'une ligne de mire, lorsque, par suite de l'inclinaison du terrain, la longueur de la zone battue se trouve diminuée ou augmentée de plus de la moitié de ce qu'elle serait sur un terrain parallèle à la ligne de mire.

B. *Répartition des lignes de mire.*

Quand on fait usage de deux hausses, chaque rang en emploie une, si la troupe tire à rangs serrés ; si la troupe est en tirailleurs, la répartition des hausses se fait entre les demi-sections et les escouades.

Quand on emploie trois hausses, on les répartit entre les sections de la compagnie.

Il n'est pas nécessaire de faire exécuter le feu avec deux lignes de mire par des fractions plus petites que la section ; de même le feu avec trois lignes de mire ne doit pas être exécuté par des fractions inférieures à une compagnie.

C. *Règles pour l'emploi des lignes de mire.*

Dans le tir individuel, on doit avoir toujours présentes à l'esprit les règles suivantes :

La ligne de mire de 400 mètres s'emploie : contre des cavaliers jusqu'à 400 mètres et à toutes les distances inférieures, et contre deux ou plusieurs hommes debout coude à coude, aux distances comprises entre 400 et 300 mètres.

La ligne de mire de 300 mètres contre des hommes debout ou à genou jusqu'à 300 mètres et à toutes les distances inférieures.

La ligne de mire de 200 mètres contre des hommes couchés ou cachés en grande partie, jusqu'à 200 mètres et à toutes les distances inférieures. Quand on aura pris cette dernière ligne de mire, il faudra l'employer, quels que soient les mouvements ou la hauteur apparente du fantassin, dans les limites de cette distance.

Pour les cas exceptionnels, examinés au chapitre relatif à l'efficacité du tir individuel, on emploiera la ligne de mire immédiatement supérieure à la distance de l'objectif, en réglant toutefois le pointage de façon que le centre du groupement des coups corresponde avec le milieu de l'objectif. Le tableau de l'Instruction, que nous avons plusieurs fois cité, indique pour les trois plus basses lignes de mire la position et l'amplitude des surfaces touchées sur les divers objectifs de combat selon qu'on vise le pied ou le centre du but.

Dans le tir collectif, la ligne de mire de 300 mètres s'emploie contre des objectifs de hauteur d'homme couché, jusqu'à 300 mètres et à toutes les distances inférieures.

La ligne de mire de 400 mètres contre des objectifs de hauteur d'homme debout ou de cavalier jusqu'à 400 mètres et à toutes les distances inférieures.

La ligne de mire de 500 contre un objectif quelconque, entre 400 et 500 mètres.

Aux distances supérieures on fera usage des lignes de mire les plus avantageuses pour couvrir de projectiles la zone de terrain où l'on juge que l'objectif peut se trouver. (78)

LE RÈGLEMENT D'EXERCICES

DE LA CAVALERIE AUSTRO-HONGROISE

Suite et fin (1).

—

Combat à pied.

PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES

« Art. 219. La cavalerie n'est employée à combattre à pied qu'exceptionnellement, et, en principe, seulement dans le cas où, n'ayant pas d'infanterie sous la main, on ne peut atteindre que par l'arme à feu le but qu'on se propose.

220. La nécessité du combat à pied se présentera, par exemple :

1° *Dans les corps de cavalerie qui agissent d'une manière indépendante*, pour couvrir les camps ou cantonnements, pour garder les défilés, et, lorsqu'on poursuit un ennemi battu, pour occuper et défendre des points importants situés sur les derrières de l'adversaire ou sur ses flancs ;

2° *Dans les détachements de cavalerie en liaison avec les autres armes*, pour occuper des points isolés et importants, et surtout les issues des défilés, jusqu'à l'arrivée de l'infanterie amie ; pour servir de soutien à l'artillerie, dans un terrain accidenté et couvert ; dans les mouvements de retraite, pour faire perdre du temps à l'ennemi, pour tromper l'adversaire sur l'espèce d'arme à laquelle il a affaire, etc.

221. Le combat à pied de la cavalerie sera de

(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n°s 549 et 550.

nature plus *défensive* qu'offensive, et se bornera le plus souvent à la défense de certains points ou obstacles de terrain, favorablement situés, et qui ne peuvent pas être tournés facilement.

Il n'affectera le caractère de l'offensive que lorsque les circonstances l'exigeront impérieusement, et que l'on pourra faire entrer en action, inopinément si c'est possible, un nombre de fusils notablement supérieur.

222. Pour le combat à pied, on n'emploiera pas plus de forces que ne l'exige le résultat cherché.

Si l'on prévoit que sa durée sera courte, on fera bien d'engager simultanément toutes les forces destinées à cette action.

En principe, il n'est avantageux de tenir des forces en réserve, que tant que l'on n'est pas fixé sur la direction de l'attaque de l'ennemi.

223. Lorsqu'un corps de cavalerie composé de plusieurs escadrons se trouve obligé d'avoir recours au combat à pied, il doit y employer des pelotons tirés non pas d'escadrons différents, mais bien d'un seul et même escadron, ou au besoin des escadrons entiers.

224. Si plusieurs escadrons sont désignés en même temps pour combattre à pied, ils forment autant d'*unités de disposition* pour le chef qui dirige le combat, et ne doivent pas dès lors être groupés en corps plus considérables.

225. Quand le terrain permet aussi d'employer les cavaliers à cheval, une partie de la troupe devra rester en selle, pour agir dans le sens du véritable rôle de l'arme.

226. Les circonstances détermineront si le commandant de la cavalerie doit se borner à la direction générale des combattants à pied et à cheval, ou bien s'il doit prendre plus particulièrement le commandement de l'un des deux groupes, soit la troupe à pied, soit la troupe à cheval. Mais en tout cas les conditions du commandement seront toujours réglées, et les missions assignées aux commandants de groupe seront nettement définies.

227. La cavalerie mettra à profit son élément propre, la mobilité, pour surprendre l'ennemi, en s'efforçant d'atteindre le plus rapidement possible le point où elle doit agir au moyen du combat à pied.

228. Avant de déployer la troupe pour le combat à pied, on reconnaîtra toujours, si c'est possible, le terrain situé en avant.

229. Lorsque la ligne à occuper présente une certaine étendue, on la divise en plusieurs zones.

On se règlera sur l'importance relative de ces zones pour déterminer la force des diverses fractions qui doivent les occuper. De même, dans chaque zone, la répartition et le groupement de la troupe seront déterminés d'après l'importance des divers points à occuper.

Si l'on en a le temps et les moyens, on augmentera par des travaux techniques la résistance des points à occuper.

230. Comme il s'agit dans le combat à pied, de tirer parti de l'arme à feu, le premier soin qui s'impose est de *choisir les meilleurs tireurs;* on s'occupera ensuite de chercher des abris.

231. On ne doit pas manœuver à pied.

232. Aussitôt le but du combat à pied atteint, la cavalerie remonte à cheval.

FORMATION POUR LE COMBAT A PIED

233. Tout combat à pied doit être précédé de la formation à pied.

Cette formation se prend toujours sous la protection d'une fraction restée à cheval; dans un escadron isolé, on maintient à cheval au moins un peloton, et, dans un corps composé de plusieurs escadrons, des escadrons entiers.

234. Le commandant du corps de cavalerie s'oriente d'abord dans la zone de terrain à occuper, et désigne ensuite les fractions qui doivent mettre pied à terre pour combattre.

235. Les emplacements choisis pour mettre pied à terre doivent être, autant que possible, abrités et à couvert du feu de l'ennemi, mais en tout cas dérobés à ses vues; plus ces emplacements se trouveront rapprochés de la ligne de combat qu'on se propose de prendre, mieux cela vaudra. Si l'on ne peut trouver aucune position de ce genre dans le voisinage, on devra, pour mettre pied à terre, se tenir hors de la portée efficace du feu de l'adversaire.

236. La formation pour combattre à pied, chez les dragons et les hussards (1), se prend au commandement :

Tel (ou *tel et tel*) *peloton, pour le combat à pied! Pied à terre!*

A ce commandement tous les hommes du peloton désigné mettent pied à terre, à l'exception des hommes qui, d'après le n° 238, sont destinés à tenir les chevaux de main, et des sous-officiers qui se trouvent placés à l'aile gauche du deuxième rang de chaque peloton.

Si deux pelotons sont désignés pour le combat à pied, il reste en outre à cheval un gradé de serre-file; et si trois pelotons, ou les quatre pelotons de l'escadron, reçoivent l'ordre de mettre pied à terre, tous les gradés de serre-file qui se trouvent derrière l'escadron restent à cheval.

237. Tous les hommes qui ont mis pied à terre, sauf les gradés, dégrafent le sabre et l'engagent à la partie antérieure de la sacoche gauche, entre cette sacoche et la courroie de paquetage, en l'enfonçant aussi avant que possible, la garde de la poignée tournée en dehors.

Tous les cavaliers à pied abattent les rênes du filet, sans les déboucler, en les passant par-dessus la tête du cheval, et assujettissent les rênes de bride, au moyen d'un nœud, sur l'encolure du cheval; puis les hommes prennent sur eux les cartouches de réserve, qu'ils retirent de la sacoche gauche.

238. Un homme a trois chevaux à tenir, et cela de manière que, dans chaque rang de quatre, les n°s 4 tiennent les chevaux des trois autres.

(1) Cette distinction d'arme, arriérée en Autriche, vient d'être supprimée en Allemagne, où, comme l'on sait, tous les uhlans sont armés de la carabine en outre de la lance.

Toutefois, dans les rangs de quatre qui se trouvent à l'aile gauche du peloton, le chef de peloton désigne spécialement les garde-chevaux immédiatement avant de faire mettre pied à terre. Il désigne également ceux qui doivent tenir les chevaux du deuxième rang, lorqu'il y a dans le peloton plusieurs files creuses.

239. La remise des trois chevaux de main au garde-chevaux a lieu de la manière suivante :

Le cavalier n° 1 enroule les rênes de filet de son cheval, en leur faisant faire deux ou trois tours, de manière que l'extrémité supérieure des rênes forme une boucle encore suffisamment grande. Il passe cette boucle par-dessus la tête et autour de l'encolure du cheval haut-le-pied (n° 2) qui se trouve à sa gauche. Le cavalier de ce dernier cheval fait alors passer ses rênes de filet en avant par cette boucle, puis il les enroule en leur faisant faire deux ou trois tours, comme on vient de le dire, et il les passe autour de l'encolure du cheval (n° 3) placé à sa gauche. Le cavalier (n° 4) désigné pour tenir les chevaux haut-le-pied saisit alors de la main droite les rênes de filet de ce troisième cheval.

240. Dans un escadron de uhlans, les hommes destinés à combattre à pied sont réunis en un seul détachement avant de mettre pied à terre. A cet effet, au commandement : *Carabiniers, en avant!* l'officier désigné pour commander la ligne des tirailleurs va aussitôt se placer de manière à marquer l'endroit où les carabiniers doivent se réunir.

Dans chaque peloton, les carabiniers, ainsi que les lanciers désignés par le chef de peloton pour tenir les chevaux haut-le-pied, sont conduits en *Rudel* et au trot, par le gradé placé à l'aile droite du deuxième rang, à l'endroit marqué, où toutefois les groupes en *Rudel* devront éviter de se rapprocher et de se confondre.

Le sous-officier serre-file du quatrième peloton marche avec le groupe des carabiniers, en arrière duquel il se place.

L'officier chargé de diriger le combat à pied fait sortir du peloton, dont il est le chef ou le serre-file, un lancier, et lui donne son cheval à tenir.

Chaque lancier (qui reste à cheval), désigné comme garde-chevaux, a trois montures à tenir, d'après l'indication qui lui en est faite par le sous-officier de peloton.

Lorsqu'on veut faire mettre pied à terre pour le combat à pied, l'officier commande : *Pour le combat à pied, pied à terre!*

Les prescriptions du n° 237, relatives à la manière de se préparer au combat à pied, et celles du n° 239, relatives à la manière de donner les chevaux à tenir et de les tenir, sont également applicables aux uhlans.

Après que les carabiniers sont sortis du rang, le commandant de l'escadron doit faire compléter le deuxième rang de l'escadron, comme il est prescrit à l'école du peloton, et il modifie au besoin la composition de l'escadron relativement au nombre des pelotons, comme il est prescrit à l'école de l'escadron.

241. La surveillance des chevaux de main de chaque peloton, chez les dragons et les hussards, est confiée au gradé placé à l'aile gauche du deuxième rang. Si c'est un demi-escadron qui a l'ordre de mettre pied à terre, la surveillance des chevaux de main incombe au sous-officier serre-file. Enfin, si l'escadron entier met pied à terre, c'est l'officier serre-file qui a le commandement des chevaux de main, et il garde près de lui les sous-officiers serre-files de l'escadron pour les employer au service de correspondance.

Chez les uhlans, on laisse, pour surveiller les chevaux de main, le sous-officier qui se trouvait en serre-file derrière le 4e peloton.

242. Les chevaux de main sont conduits dans des endroits à couvert, si déjà l'on n'a mis pied à terre dans ces conditions, et là on les groupe selon les circonstances.

Si l'on a mis pied à terre dans le voisinage de la position à occuper, et si les abris manquent pour les chevaux de main, on ramènera ceux-ci assez loin en arrière, pour qu'ils ne se trouvent pas exposés, durant le combat à pied, à la portée efficace du tir de l'ennemi.

Selon la nature des abris, les garde-chevaux restent en selle ou mettent pied à terre. Dans ce dernier cas, ils dégrafent le sabre et le suspendent à l'avant de la sacoche gauche, comme les hommes qui ont mis pied à terre pour combattre (n° 237); puis ils accouplent le cheval qui est le plus près d'eux à leur propre cheval, comme il est expliqué au n° 239, et ils se bornent à tenir leur cheval par les rênes du filet.

243. Lorsque plusieurs escadrons sont employés au combat à pied, la direction de tous les groupes de chevaux de main doit être confiée à un officier. Cet officier se tient en communication constante avec le commandant du corps de cavalerie, et ce n'est que sur l'ordre de ce dernier, ou après avoir obtenu son autorisation, qu'il peut changer l'emplacement des chevaux de main.

244. Aussitôt après avoir mis pied à terre les hommes de chaque patrouille (chez les uhlans, les hommes de chaque peloton qui sont armés de la carabine) se rassemblent promptement derrière leurs chefs de patrouille, et ceux-ci derrière leur chef de peloton (chez les uhlans, derrière l'officier désigné comme commandant de la ligne de tirailleurs).

Chez les dragons et les hussards, le sous-officier de l'aile droite du deuxième rang commande la patrouille du centre.

Les gradés mettent le sabre à la main, les hommes de troupe portent la carabine.

245. Le commandant de la cavalerie fait alors connaître aux commandants des différentes fractions, en termes clairs et concis, le but du combat et la manière dont il entend l'atteindre; il prescrit en outre les mesures qu'il juge nécessaires, en ce qui concerne les communications, la protection des flancs et le ralliement.

Le commandant des fractions formées à pied devra toujours veiller à la sécurité de leurs flancs, surtout en terrain couvert, dans le voisinage immédiat de la position qu'il occupe.

246. On devra tenir compte de la mission à remplir et des conditions où l'on se trouve, pour décider si toutes les fractions doivent être immédiatement employées en première ligne, ou bien s'il convient d'en garder momentanément quelques-unes en réserve et à couvert, sous la main du commandant, afin de renforcer ensuite la ligne des tirailleurs sur les points décisifs.

EXÉCUTION DU COMBAT A PIED

247. Dans le combat à pied, les trois patrouilles que donne chaque peloton prennent le nom de *groupes (Schwarm*, essaim), et, chez les uhlans, les hommes de chaque peloton armés de la carabine forment également un groupe ; l'homme isolé prend le nom de *tirailleur (Plänkler)*.

248. Les chefs de peloton doivent sans retard conduire leurs pelotons en avant, de manière à leur faire occuper la zone de terrain qui leur a été assignée. Pendant cette marche en avant pour se rapprocher de l'obstacle, les pelotons pourront rester réunis, ou bien, si la nature du terrain et des localités le nécessite, se déployer en groupes de tirailleurs.

Dans tous les mouvements, les chefs de peloton et les chefs de groupe marchent en avant des tirailleurs, et s'efforcent d'utiliser de leur mieux les abris de terrain qu'ils rencontrent.

249. Les tirailleurs portent l'arme la bouche du canon dirigée obliquement en l'air.

250. En arrivant à l'endroit désigné pour prendre position, on dispose les groupes suivant la mission qu'on a reçue.

Un peloton partagé en trois groupes ne devra pas occuper une étendue de front de plus de 100 pas (75 mètres). Les groupes de tirailleurs devront être répartis dans cet intervalle, de manière à l'occuper en se soutenant mutuellement le plus possible, et seront disposés de telle sorte, que leurs feux puissent battre le terrain intermédiaire.

L'intervalle d'un groupe à un autre se règle donc (voir le n° 229) d'après la nature de la zone de terrain à occuper ou de la localité à défendre.

On évitera autant que possible de mélanger les groupes, surtout avec ceux des autres pelotons.

251. Les tirailleurs doivent porter leur attention sur l'ennemi, ainsi que sur leur chef de groupe, et considérer ce dernier comme leur point de ralliement. Ils sont tenus d'obéir d'une manière absolue aux ordres qu'il leur donne par signe ou de vive voix, et même de régler sans autre indication toute leur conduite sur la sienne.

Aucun tirailleur ne doit rétrograder sans l'ordre du chef de groupe.

252. Le chef de groupe aura toujours ses tirailleurs dans la main, de manière à pouvoir, chaque fois qu'il en est besoin, leur adresser un appel, et les diriger ensuite par signes.

Pendant le combat, il doit maintenir constamment dans son groupe l'ordre le plus sévère, le calme et l'attention ; il indique aux tirailleurs les buts à viser et les distances, et, à cet effet, il choisit sa place de manière à pouvoir découvrir le plus loin possible l'ennemi et le terrain situé en avant, tout en restant en communication avec son chef de peloton, afin que celui-ci puisse aisément lui donner ses ordres.

253. Le chef de peloton choisit sa place derrière la ligne des tirailleurs, de manière à pouvoir diriger les chefs de groupe.

Lorsqu'il juge nécessaire d'attirer sur lui l'attention de ses hommes, il donne un coup de sifflet prolongé à l'aide du sifflet à signaux.

254. Toutes les troupes employées au combat à pied et chaque escadron faisant partie d'un corps plus considérable manœuvrent à l'aide d'appels et de signes, ou au moyen de cavaliers d'ordonnance ; à cet effet, chaque commandant d'escadron ou officier supérieur doit garder près de lui plusieurs hommes intelligents.

Le chef qui dirige le combat à pied ne recourt à l'emploi des sonneries de trompette qu'en cas de nécessité extrême, même lorsqu'il s'agit de faire cesser le combat.

255. Le commandant supérieur doit toujours être informé sur-le-champ de tout ce qui se passe d'important chez l'ennemi, dès qu'on s'en aperçoit.

UTILISATION DU TERRAIN DANS LE COMBAT A PIED

256. En utilisant à propos le terrain pour couvrir et cacher la troupe, on peut épargner à celle-ci des pertes inutiles.

Toutefois il ne faut pas que l'utilisation des abris s'exerce aux dépens de l'efficacité des feux (voir le n° 230).

257. La défense des localités habitées se réduira presque toujours à celle de leur abord extérieur.

258. Les tirailleurs resteront couchés, à genou ou debout, selon les conditions du terrain.

259. Les tirailleurs éviteront, lorsqu'il n'y a pas de raison urgente, de rester exposés au feu de l'ennemi ; mais il ne faut pas non plus qu'ils le craignent, et ils doivent, par conséquent, quitter sans hésitation les abris même les plus sûrs, lorsqu'il est nécessaire de le faire pour que leur tir soit efficace.

EMPLOI DU FEU

260. Le tirailleur ne fera jamais feu sans ordre, excepté pour donner l'alarme ou pour sa défense personnelle. Il ne tirera que de pied ferme, et après avoir soigneusement visé le but.

L'avertissement pour commencer ou cesser le feu, pour le ralentir ou l'accélérer, devra être exécuté ponctuellement.

261. Le chef de groupe fait commencer le feu des tirailleurs, aussitôt que l'ennemi arrive à la portée efficace du tir (environ 600 pas, 450 mètres).

Pour commencer le feu l'on se conformera aux règles suivantes. Aux grandes distances, ce sont de préférence les meilleurs tireurs qui entretiendront le feu ; puis, à mesure que la distance diminue, les autres soldats prendront part au tir, dont la vivacité ira toujours en croissant.



Si le feu doit être ouvert, dès le début, par tous les tirailleurs à la fois, les chefs de groupe en donneront l'ordre spécial.

262. Les chefs de peloton et les chefs de groupe règlent le tir des tirailleurs, et maintiennent la discipline de feu la plus sévère.

263. Les gradés doivent observer les résultats du tir, et consacrer aussi à le régler l'attention la plus complète.

264. Si, dans des cas exceptionnels et rares, le combat à pied devait prendre le caractère de l'offensive, on ne commencerait le feu qu'au moment où l'on arrive à bonne portée de l'ennemi; jusque-là on marcherait aussi longtemps que possible, sans faire de halte, en s'avançant rapidement et à couvert (voir le n° 231). Une fois là, ce qu'il y a de mieux à faire, c'est une décharge générale et soudaine.

Lorsqu'on s'est décidé à livrer le combat à pied dans le sens offensif, il ne faut pas tarder à le transporter jusqu'aux distances les plus rapprochées de l'ennemi, et, suivant le degré de succès qu'on obtiendra alors, on se lancera au pas de course pour pénétrer dans la position qu'il s'agit d'emporter.

265. Les commandants d'escadron veilleront à ce que les tirailleurs ne manquent pas de munitions, et y pourvoiront à temps à l'aide des cartouches contenues dans les sacoches, et en prenant au besoin celles des hommes restés à cheval.

S'il n'y a que des fractions d'escadron (demi-escadron, peloton) employées au combat à pied, le soin de pourvoir au remplacement des munitions incombe aux commandants de ces fractions.

266. Il y aura lieu de faire cesser le feu dans les cas suivants :

a) Lorsqu'il n'y a aucune probabilité que le tir soit encore efficace;

b) Lorsqu'il s'agit de tromper l'adversaire et de lui faire croire que la position qu'on occupe a été abandonnée;

c) Lorsque le manque de munitions commence à se faire sentir, afin de ménager pour le dernier moment les cartouches qui restent;

d) Lorsqu'on veut évacuer la position.

Chaque tirailleur doit également cesser le feu pour son compte, dès qu'aucun but ne s'offre plus à bonne portée devant lui.

267. Lorsque l'attaque de l'ennemi a été repoussée, il faut poursuivre de ses feux l'adversaire battant en retraite; mais la ligne des tirailleurs ne doit pas pour cela quitter sa position.

CONDUITE DE LA TROUPE RESTÉE A CHEVAL

268. Le rôle de la troupe restée à cheval consiste d'abord (voir le n° 233) à se porter rapidement en avant sur le point ou la zone qu'il s'agit d'occuper, à recueillir des renseignements sur l'approche de l'adversaire, à retarder sa marche, enfin à l'empêcher de venir troubler l'occupation projetée.

Cette occupation terminée, la troupe à cheval, s'il faut qu'elle se replie en arrière, prend dans le voisinage de la ligne des tirailleurs une position à couvert ou du moins dérobée à la vue, de manière à pouvoir, dans le cas où le terrain serait favorable à un combat de cavalerie, déboucher en temps opportun, et prendre part à la lutte en soutenant par des chocs offensifs la troupe qui combat à pied.

Pendant le combat à pied, la troupe à cheval protège les flancs de la ligne des tirailleurs, et maintient les communications avec le commandant de l'ensemble des troupes, ainsi qu'avec les garde-chevaux.

269. Le commandant de la troupe restée à cheval observe la marche du combat, afin de pouvoir agir suivant les circonstances, et intervenir au moment opportun.

Cette intervention doit, dans tous les cas, s'effectuer de manière à n'apporter aucun empêchement au tir des hommes qui combattent à pied.

270. Lorsqu'on veut faire cesser le feu des tirailleurs, et qu'il y a lieu de craindre que l'ennemi n'empêche les cavaliers employés au combat à pied de remonter à cheval et de se reformer, le commandant de la troupe à cheval doit — si le terrain le permet — s'avancer brusquement à l'attaque, afin de donner aux hommes à pied le temps nécessaire pour se mettre en selle.

271. Lorsque l'attaque ennemie contre la ligne des tirailleurs a été repoussée, la troupe restée à cheval ne doit poursuivre l'adversaire que dans le cas où elle aurait également affaire à des cavaliers à pied, et où une attaque contre leurs chevaux aurait des chances de succès.

CESSER LE COMBAT A PIED

272. Il faut cesser le combat à pied lorsqu'il y a impossibilité manifeste de défendre plus longtemps le point qu'on occupe, ou lorsque la mission qu'on avait reçue est remplie.

273. Dès qu'on cesse le combat à pied, on doit reprendre la formation à cheval; mais pour cela il ne faut pas attendre que la lutte de vive force commence, ni que l'ennemi pénètre dans la position.

274. Si l'on a sous la main une troupe à cheval, et si la nature du terrain et la situation du combat le permettent, on fera avancer, s'il en est besoin, la troupe à cheval, afin de protéger les tirailleurs à pied, pendant qu'ils se retirent du combat.

275. Si l'on n'a pas de troupe à cheval disponible, ou si les circonstances ne se prêtent pas à son emploi, on pourra cesser le combat à pied par fractions successives, soit par pelotons, soit par groupes.

276. A la sonnerie ou au commandement : *A cheval!* les groupes de tirailleurs rejoignent leurs chevaux le plus rapidement possible; si les circonstances le permettent, les chevaux de main seront conduits au-devant des tirailleurs.

Ce n'est qu'après s'être remis en selle que les cavaliers doivent reprendre leurs sabres.

277. La distance à laquelle on peut laisser approcher l'ennemi, avant de faire cesser le combat à pied, dépend du but de ce combat et des conditions du terrain.

Si le combat à pied avait pour but de tromper l'adversaire, et si, d'autre part, l'ennemi ne se laisse pas induire en erreur, la position doit être évacuée assez à temps pour que la retraite des tirailleurs ne puisse être compromise, ou que l'ennemi ne puisse les empêcher de remonter à cheval.

Mais s'il s'agit d'une résistance sérieuse et prolongée, et si l'on est finalement obligé de reconnaître la nécessité de cesser le combat à pied, on ne doit s'y résoudre que lorsque le moment critique est arrivé, et que l'ennemi peut rendre la retraite des tirailleurs impossible ou les empêcher de remonter à cheval.

En général, plus les chevaux de main peuvent être placés à couvert et près de la ligne des tirailleurs, ou plus les obstacles de terrain situés en avant du front ont d'importance, et plus on peut, dans ce dernier cas surtout, retarder la cessation du combat à pied (par exemple, dans la défense des abords des localités habitées, des lisières des forêts, des cours d'eau, des pentes escarpées des montagnes, etc.). » (88)

DERRIÈRE L'ARMÉE

—

Nous avons signalé plusieurs fois les efforts tentés en Allemagne pour créer une littérature populaire, amusante surtout, à l'usage des soldats: journaux, revues périodiques, petits livres qui puissent être placés sur la table du soldat pour occuper ses loisirs, ses veillées d'hiver ou pour servir aux *lectures* dans les chambrées. Quand il s'agit simplement de réveiller, de fortifier ces grands sentiments du devoir, de la discipline, du sacrifice, auxquels les soldats, même illettrés, sont si facilement accessibles, on n'a que l'embarras du choix. Les annales militaires de toutes les armées sont riches en anecdotes de tous genres, dont les héros sont tantôt des personnages historiques, tantôt des officiers subalternes, tantôt de simples et modestes combattants. Mais quand on veut, en outre — et avec raison ce nous semble — profiter de ce précieux moyen d'instruction et d'éducation pour donner aux soldats certaines notions générales sur la constitution, le fonctionnement des armées modernes; quand on veut leur démontrer que dans ces machines compliquées tous les rouages sont nécessaires et solidaires; quand on veut leur prouver, non par le raisonnement ni même par l'apologue, que les bras et les jambes, par exemple, doivent être guidés par les yeux et les oreilles, doivent obéir à la tête; que la tête, les bras et les jambes n'ont pas le droit de mépriser le ventre; que telles fonctions, très vulgaires, doivent être remplies, telles corvées, fort désagréables, doivent être faites; quand on veut leur faire comprendre que le sentiment du devoir est toujours le même, au premier rang ou sur les derrières d'une armée; quand il s'agit, en un mot, de réhabiliter, de poétiser même certaines fonctions qui sont et resteront, quoi qu'on fasse, l'objet des plaisanteries des combattants, la besogne est plus délicate et l'on comprend parfaitement que les rédacteurs mettent quelquefois à côté du but, c'est-à-dire ne trouvent plus de lecteurs.

C'est à cet ordre de préoccupations que se rattache le spécimen de littérature que nous allons reproduire ci-dessous, et qui est emprunté au *Bon camarade*, de Metz.

Un réserviste, sous officier de cuirassiers, cavalier dans l'âme, raconte les prouesses qu'il a faites, en 1870-71, comme — soldat du train !

« Comme un éclair qui déchirerait tout à coup un ciel serein, la mobilisation de 1870 vint jeter la perturbation au milieu des travaux pacifiques du peuple allemand; mais de tous côtés les vieux soldats accoururent avec un élan joyeux se ranger sous les drapeaux de leur Roi. Moi aussi, l'ordre de mobilisation vint m'arracher à la charrue avec laquelle je cultivais le petit bien de mon père, en Thuringe. J'avais accompli mon service actif aux cuirassiers de Halberstadt et j'avais été renvoyé dans la réserve, en 1868, avec le grade de sous-officier; l'ordre de rappel me dirigeait sur les pionniers à Magdebourg; quand j'y arrivai, le 20 juillet 1870, je fus affecté à la colonne de pontons du IVe corps d'armée.

J'étais cavalier de corps et d'âme; aussi l'incorporation dans une colonne, c'est-à-dire dans le train, me produisit-elle l'effet d'une douche froide. Cependant je me dis, en y réfléchissant plus sérieusement, que l'on pouvait accomplir son devoir n'importe où l'on était placé, et que du reste le train avait à la guerre une mission très importante; je le savais par l'expérience de la campagne de 1866. Je me livrai donc avec zèle à mes nouvelles occupations, et mes connaissances agronomiques vinrent à point pour me permettre de constater qu'autrefois j'avais un peu trop dédaigné, comme cavalier, mes camarades du train, alors que je ne voyais, dans l'ensemble des transports militaires, autre chose qu'un inévitable fléau. Aujourd'hui encore il en est beaucoup qui, en leur qualité de fantassin, de cavalier ou d'artilleur, s'estiment bien au-dessus du train. C'est qu'ils ne songent pas que sans le train une armée ne saurait subsister, et qu'une bonne organisation de cette arme en temps de paix permet seule d'avoir à la guerre un personnel et un matériel susceptibles de pouvoir être employés utilement dans toutes les circonstances.

Certainement il est plus beau et plus noble de marcher l'arme à la main au premier rang et d'attaquer l'ennemi face à face, que de faire le voiturier à la suite de l'armée et de faire parvenir à cette dernière le matériel de guerre et les approvisionnements; il est plus facile, au premier rang, de faire moisson de gloire et d'honneur, de mettre en évidence son courage et son sang-froid. Oui, mais en arrière, dans le train des équipages qui, sans pouvoir en général participer directement à une action quelconque, n'en contribue pas moins au succès de l'ensemble par l'observation fidèle de ses devoirs; en arrière, on est animé du même esprit de sacrifice qu'à l'avant-garde.

Les troupes combattantes ne se doutent pas, habituellement, des difficultés innombrables, quelquefois



même des dangers avec lesquels le train d'une armée est obligé de lutter; elles ignorent ce qui se passe derrière elles. Il sera donc intéressant, pour bon nombre de nos aimables lecteurs, d'entendre le récit d'un homme qui a fait la célèbre guerre de 1870 en arrière de l'armée.

Je passerai, comme de juste, sur la mobilisation de la colonne de pontons qui comprenait quarante et une voitures, presque toutes à six chevaux, et chargées, pour la plupart, de pontons de fer ou de bois, ainsi que de matériel de pont de toutgenre. Je me bornerai à dire qu'à la colonne étaient attribués 220 sous-officiers et soldats du train et 277 chevaux, plus un détachement d'environ 60 pionniers chargés de l'escorte et au besoin de la défense de la colonne. Placez ces quarante et une voitures à six chevaux l'une derrière l'autre sur une route et vous vous ferez une idée approximative de la longueur de notre colonne de pontons.

Un long temps s'écoula avant que nous fussions envoyés à la suite de l'armée; les batailles de Wissembourg et de Wœrth, la prise des hauteurs de Spicheren étaient même déjà des faits bien accomplis quand enfin, le 13 août, nous passâmes la Sarre sur un pont construit à Gross-Bitterfeld par les pionniers du II[e] corps, et nous nous engageâmes vers le sud sur le sol français. Nous étions donc en pays ennemi et il ne nous restait plus qu'à rejoindre directement notre corps d'armée. De temps en temps mon tour arrivait de partir à cheval avec un officier pour aller à l'ordre; c'est de cette manière que nous recevions notre itinéraire jour par jour à chaque commandement d'étape.

C'était là une organisation particulière de nos arrière-lignes. Un commandement d'étape avait généralement à sa tête un officier supérieur, qui assurait son service avec l'assistance de quelques adjudants, d'un certain nombre de secrétaires et parfois de quelques gendarmes. Ils étaient tenus de donner sur les troupes lancées en avant tous les renseignements possibles et imaginables; leur bureau ressemblait à un véritable colombier. De tous côtés accouraient des échappés des combats ou batailles à la recherche de l'emplacement de leur corps; des officiers et des soldats venaient faire leur rapport ou recevoir des ordres; ici, un bataillon entier réclamait des logements; plus loin, on demandait le magasin de fourrages le plus proche; puis arrivait tête basse un petit paysan français se plaignant d'une voix dolente de ce qu'un cantinier s'était établi sans autre forme de procès dans sa ferme et s'était conduit incongrûment; puis c'était un gendarme, traînant à sa suite un individu suspect d'espionnage,—et le défilé continuait ainsi tout le long du jour, si j'en crois l'assurance que m'en a donnée un secrétaire. Il fallait, de plus, parler et répondre à tout le monde; lever un malentendu à droite, trancher à gauche un différend entre un paysan et des militaires; donner, en outre, les itinéraires, communiquer les ordres, le tout avec calme et méthode, en dépit de tant d'affaires quelquefois diamétralement opposées. En avant, les troupes ne connaissaient rien de ces embarras et de ces tracasseries; chaque matin elles partaient joyeuses; pour elles, toujours de nouveaux tableaux, toujours de gais changements, tandis qu'à la station d'étape les mêmes faits se renouvelaient journellement avec leurs moindres détails; c'est là probablement la raison pour laquelle les affaires y pouvaient être traitées avec calme et méthode, malgré toute la hâte et tous les embarras apparents.

Après bien des marches pénibles nous avions fini par rejoindre notre corps; nous pouvions donc enfin recevoir nos ordres directement; mais ceux-ci ne différaient guère de nos ordres antérieurs; c'était toujours la même répétition : il fallait « suivre ». Ces marches à la suite nous causèrent bien des contrariétés; à peine, certains jours, avions-nous marché pendant quelques heures qu'il nous arrivait de nous croiser avec une brigade ou même avec une division. Alors la colonne recevait l'ordre d'attendre, les troupes devant passer les premières. On restait ainsi un temps parfois très long sur la chaussée; et la marche de la journée avait-elle été même fort courte, qu'on arrivait rarement au bivouac ou au quartier avant l'après-midi ou le soir. « La colonne doit attendre », cet ordre se répétait sur tous les tons. Par exemple, une batterie ou un escadron voulait passer en avant, il fallait alors se serrer sur le bord de la route pour laisser libre le côté gauche et les détachements défilaient au grand trot nous couvrant, suivant le temps, de poussière ou de boue. Mais au moins on ne restait pas trop longtemps en attente; malheur au contraire quand nous devions nous laisser dépasser par des colonnes de marche d'infanterie! On avait, dans ce cas, largement le temps de donner le fourrage aux chevaux et de faire la cuisine, les bagages mêmes des corps de troupe ayant le pas sur notre colonne. Comme assaisonnement à notre déjeuner, nous étions réduits à avaler les quolibets parfois peu gracieux de ceux qui nous dépassaient; le nom « colonne » partait de tous les rangs, comme une appellation malsonnante commune à toutes les catégories du train.

Quelquefois, mais rarement, il nous arrivait à nous aussi d'avoir le pas, non point alors sur des troupes combattantes, mais sur une autre sorte de colonne à la vue de laquelle nos hommes poussaient à leur tour et avec satisfaction le commandement de : « La colonne doit attendre. » Et qu'était-ce que cette colonne? C'était le parc de transports de l'armée, composé de voitures, de chevaux et de conducteurs du service des vivres, destiné à fournir les colonnes d'approvisionnements et escorté de quelques soldats du train; ces soldats appartenaient à l'escadron dit d'escorte du train, qui est essentiellement, lui aussi, une formation de derrière l'armée. Un des conducteurs d'un parc de transports s'était un jour écarté négligemment du rang et s'était éloigné quelque peu de sa voiture arrêtée sur le côté gauche de la route; personne ne remarquait l'approche de notre colonne. L'orage se mit à gronder alors dans la personne de notre commandant, un premier-lieutenant de la landwehr, qui vint se précipiter avec la rapidité d'une flèche sur le soldat d'escorte, mais dont le

courroux n'épargna pas non plus le voiturier civil; les malheureux furent presque renversés par la peur, mais il est juste de dire que c'était bien leur faute; ils devaient connaître les règlements aussi bien que nous.

C'est ainsi que nous nous traînions à la suite de notre corps d'armée et que nous traversâmes les champs de bataille de Nouart, où combattit le régiment royal saxon n° 103, et de Beaumont, où le IVe corps avait été engagé. Enfin, le 3 septembre 1870, nous arrivâmes dans le voisinage de Sedan, où nous établîmes notre bivouac. Là, toutes sortes de spectacles s'offrirent à notre vue; nous acquérions enfin la certitude que nous étions à la guerre. Sur les champs de bataille gisaient çà et là des morts et du matériel; des chevaux sans maître accouraient par moment vers notre colonne; mais force nous était de les chasser, le fourrage suffisant à peine pour nos propres chevaux. Dans les lieux habités les maisons étaient encombrées de blessés et l'on pouvait y voir une nouvelle catégorie de « ces gens de derrière l'armée » : c'étaient les infirmiers volontaires. Il y avait là des Johannites, des chevaliers de Malte, des sœurs de charité de tout voile, des gymnasiarques et des gymnasistes, tous combattant en samaritains sous le pavillon de la Croix-Rouge; leur assistance était en général estimée, bien que les exigences outrées de quelques-uns d'entre eux aient soulevé parfois des difficultés..... »

« Quand nous traversions les champs de bataille, nos soldats ramassaient par-ci, par-là, qui une cartouche de mitrailleuse, qui un sabre, qui un fusil ou un ustensile quelconque; ces objets étaient alors cachés habituellement sous les pontons. C'était bien défendu et il ne fallait pas se faire prendre par les officiers; mais, comme partout, on mettait une certaine rage à tenir peu de compte de cette défense: chacun voulait emporter chez lui un souvenir de ce genre. Nous ne savions pas encore ce qui en arriverait et nous profitions, en attendant, des cachettes, ma foi! fort bonnes, que nous offraient les pontons. Mais il devait se produire bientôt du changement!

Le 13 septembre il nous était échu, à Urcel, de fort bons logements, et je me réjouissais déjà de pouvoir enfin dormir de nouveau dans un lit, ce qui ne m'était plus arrivé depuis longtemps. Mais l'homme propose et le haut commandement dispose. Vers neuf heures du soir, la générale nous mit sur pied : ordre était venu d'avancer avec la colonne de pontons jusqu'à Condé-sur-l'Aisne et de jeter un pont sur cette rivière pour permettre une démonstration de notre corps d'armée contre la forteresse de Soissons. Un hurrah fut notre réponse à cette nouvelle; en un instant les chevaux furent attelés et les voitures prêtes à partir; deux grands bûchers, que nous avions élevés rapidement sur la place où notre parc était formé, éclairaient nos travaux, et à la lueur magique de leurs flammes tourbillonnantes notre colonne, d'apparence ordinairement si bourgeoise, prenait un aspect militaire presque idéal. Mais avant que nous nous fussions mis en marche, il se produisit une petite scène.

— « *Feldwebel*, toutes les voitures sont-elles en ordre et n'y a-t-il sous les pontons aucun objet non réglementaire? » demandait le chef du détachement de pionniers.

— « Je pense, mon lieutenant, » répondit le *Feldwebel;* « mais on peut s'en assurer rapidement encore une fois. »

— « Que tous les objets étrangers soient enlevés de dessous les pontons et jetés en tas », cria le lieutenant.

Aussitôt on vit des soldats se détacher un à un des voitures, traînant derrière eux tout ce qu'il est possible d'imaginer en fait d'objets utiles ou inutiles. C'étaient des chaudrons et des marmites de tout genre qui nous avaient rendu de grands services dans nos bivouacs, toutes sortes d'ustensiles de ménage emportés à droite et à gauche, et qui avaient fini par faire nombre; tout cela n'aurait eu rien de drôle encore si, d'une des dernières voitures, quelqu'un n'avait tiré une grande boîte qu'un examen plus attentif fit reconnaître pour un de ces orgues de Barbarie, comme en possèdent certains enfants de bonne maison. Cet incident fit déborder la mesure et le brave lieutenant des pionniers, H..., ordinairement si bonhomme, entra dans une colère foudroyante; certains mots surtout se détachaient du flux de ses paroles : « ... pas des soldats... une vraie engeance de voleurs... enchaîner... conseil de guerre, etc..... » Enfin, il sembla se calmer, les soldats ayant affirmé qu'ils avaient reçu l'orgue « comme souvenir » dans un de leurs logements; cette explication n'était peut-être pas très plausible, mais notre brave lieutenant ne pouvait plus rien changer à la chose; il se contenta de laisser au maire de la localité, qui était présent, le tas entier qui avait pris dans l'intervalle des proportions respectables.

Aussitôt après, nous autres sous-officiers, nous donnâmes l'ordre de ranger les voitures, et la colonne se mit en mouvement; le jour commençait à poindre quand, après une marche de nuit, nous arrivâmes à l'Aisne, auprès de laquelle il nous fallut encore traverser un effroyable champ de navets avant d'arriver au point où nous devions construire le pont; le commandant des pionniers était avec nous. Les officiers nous donnèrent les instructions nécessaires et l'on fit avancer les haquets, autrement dit les voitures chargées du matériel des ponts. Tout alla bien au début; mais quand on en vint à décharger le deuxième haquet de mon escouade et qu'on dut faire basculer le ponton pour le mettre à terre, il s'en échappa divers flacons et un monceau de pommes de terre, d'oignons, de navets et d'autres légumes qui vinrent rouler pêle-mêle sur le sol.

— « Il paraît que vous avez fait des approvisionnements pour un assez long avenir, monsieur le lieutenant H..., » cria la voix du lieutenant-colonel; « il me semble que les gens de derrière l'armée ne tiennent pas trop compte de la discipline! »

— « Je vous demande pardon, mon colonel, mais.. » chercha à répondre le lieutenant en portant la main à son casque.



— « C'est bon, c'est bon, » interrompit le lieutenant-colonel qui, ce jour-là, paraissait de bonne humeur, « le principal est que vous ayez amené ici le matériel en bon état. »

Ces paroles nous enlevèrent un poids du cœur ; nous étions convaincus maintenant que pour cette fois notre affaire passerait au bleu. Je savais bien sur quelle voiture étaient placées nos provisions de bouche et j'avais bien prescrit au conducteur de derrière de les jeter par-dessus bord. Mais la perte d'aussi beaux comestibles avait dû lui paraître trop pénible et il n'avait pu se laisser convaincre de l'utilité de mon ordre ; mais, hélas ! on ne saurait former dans l'ombre de combinaison si parfaite que le soleil n'en vienne éclairer la trame. Et celle-ci fut découverte avant même que le soleil se fût montré.

Quand la construction du pont fut terminée, le passage de la division commença. Chose étonnante ! il ne vint plus alors à l'esprit d'aucun soldat de faire entendre les ironies habituelle à l'adresse de la « colonne ; » ils étaient convaincus maintenant de notre utilité, ils savaient bien que sans nous ils n'auraient pas pu traverser la rivière, car en aval les ponts existants avaient été détruits par les Français, et en amont la forteresse de Soissons se trouvait dans un voisinage dangereux du seul pont qui aurait pu livrer passage. Quand toutes les troupes eurent défilé avec leurs bagages, les pontonniers replièrent le pont ; nous avions rempli notre rôle, il nous fallait reprendre notre marche sur les derrières.

Ce fut pour peu de temps ; le 16 septembre, la colonne de pontons reçut l'ordre d'aller rejoindre les 5e et 6e divisions de cavalerie, afin de jeter les ponts nécessaires à la marche sur Paris et à l'investissement complet de cette place formidable. Les Français avaient détruit tous les ponts dans un rayon de plusieurs milles autour de Paris, ils avaient coupé les chaussées et installé sur les routes des obstacles de tout genre ; néanmoins, ils ne réussirent pas à retarder d'un seul jour le mouvement progressif de l'armée allemande. On avançait malgré tout, et j'eus le bonheur d'être attaché avec mon escouade à la moitié de la colonne qui devait marcher en tête ; notre détachement était commandé par le premier-lieutenant H..., des pionniers.

Nous nous réunîmes, le 16 septembre même, à la compagnie de pontonniers de notre corps d'armée, et après avoir exécuté avec elle une marche forcée de dix-sept heures, nous atteignîmes enfin les divisions de cavalerie, et tout d'un coup nous nous trouvâmes transportés à l'avant-garde ; le bonnet enchanté du docteur Faust n'aurait pas pu produire un effet plus magique. Mais quel nouveau genre de vie ! Partout où l'on arrivait, rien n'était détruit ; partout des vivres en abondance, de bons couchers, et certes, n'eût été que les habitants parlaient français, on aurait pu se croire aux grandes manœuvres. Notre colonne de pontons, autrefois si décriée, était maintenant en honneur ; rien n'allait plus sans nous, les ponts que nous avions jetés à Pontoise, à Triel, à Poissy et qui avaient livré passage aux deux divisions de cavalerie du duc Guillaume de Mecklembourg et du général-lieutenant von Rheinbaben (1), nous avaient fait un nom dans l'armée, et quand maintenant nous nous croisions avec d'autres portions de troupes, les ironies acerbes d'autrefois étaient loin ; des salutations de bonne camaraderie les avaient remplacées.

Dans les marches forcées que nous avions exécutées en jonction avec les divisions de cavalerie, nous avions perdu plusieurs chevaux qu'il nous avait été impossible de remplacer par des chevaux de réquisition. Puis, en arrivant devant Paris, nous fûmes accueillis entre Saint-Germain-en-Laye et Sannois, près du village de Bezons, par la canonnade des batteries du Mont-Valérien, et en peu de temps un de nos haquets fut mis hors de service ; nous reçûmes alors à titre de remplacement des chevaux venant des dépôts. Les dépôts de chevaux étaient, eux aussi, une organisation d'arrière-ligne des armées en marche ; chacun d'eux possédait un nombre donné de chevaux en état, destinés à combler les vides produits dans les corps de troupe ; ces chevaux étaient remplacés dans les dépôts par les chevaux malades et blessés, et certainement un dépôt comprenant ainsi des chevaux blessés, et quelquefois estropiés sans espoir de guérison, n'avait pas un aspect bien glorieux.

Devant Paris toutes les formations qui avaient dû suivre en arrière de l'armée se retrouvèrent réunies ; on voyait dans les cantonnements des colonnes de vivres, des colonnes de munitions, des dépôts de chevaux, des colonnes de parcs de transports ; en un mot, toutes les catégories du train sans distinction y étaient représentées. Quant à nous, notre action à la suite des troupes était terminée pour tout le restant de la campagne ; pendant le siège de Paris, on nous attacha surtout à des expéditions contre des bandes de francs-tireurs ; et quand Paris eut capitulé, nous dûmes, en collaboration avec le train de pontons de la garde, construire un pont sur la Seine à Argenteuil, afin de permettre l'occupation de la presqu'île de Gennevilliers. Notre corps d'armée ayant été envoyé dans la région du Mans, la colonne de pontons fut attachée au corps de la garde qui resta autour de Paris. C'est ainsi qu'au dernier moment encore nous eûmes la satisfaction de jeter un pont sur la Seine à Suresnes ; ce pont, S. M. l'Empereur le traversa le 1er et le 3 mars, pour passer, sur le grand champ de courses du bois de Boulogne, les deux revues si célèbres, dont la première fut suivie de notre entrée dans Paris. Nous aussi nous entrâmes dans la capitale le 2 mars ; nous autres de la colonne de pontons, nous fûmes même les seuls représentants du IVe corps qui ayons participé à l'entrée des troupes allemandes dans Paris et qui ayons foulé de nos pieds le sol de la grande ville.

C'est ainsi que la parole : « Les derniers seront les premiers, » put s'appliquer à nous ; et si, dans la réalité, nous n'avons pas été les tout premiers, du moins nous sommes-nous trouvés en avant nous aussi et avons-nous pu participer directement aux différentes

(1) Tous deux sont morts depuis plusieurs années.

actions. Mais nous avons eu une chose de commune avec tous pendant toute la durée de la campagne : nous avions fait notre devoir et payé notre tribut. Et si S. M. l'Empereur avait besoin d'appeler une fois encore son armée sous les armes pour défendre la patrie, nous sommes convaincus que le dernier soldat du train saurait faire son devoir tout aussi bien que ceux qui ont pris part à la glorieuse campagne de 1870-1871. »

NOUVELLES MILITAIRES

ALSACE-LORRAINE

MANŒUVRES D'ARMEMENT A METZ. — La *Metzer Zeitung* du 7 juin publie, au sujet des manœuvres d'armement que l'artillerie à pied exécute annuellement (1) à Metz, la nouvelle suivante :

« Les corps de troupe d'artillerie à pied qui tiennent garnison dans notre ville y feront tous leurs manœuvres annuelles d'armement. Le 8e régiment (rhénan) s'exercera du 28 juillet au 5 août, le 12e régiment (saxon) du 15 au 23 août. On dit que l'état-major et le 2e bataillon du 2e régiment bavarois, stationnés à Germersheim, se rendront à Metz et se joindront au 1er bataillon de ce régiment, qui doit manœuvrer du 2 au 10 août ; le 2e bataillon sera vraisemblablement logé dans des localités voisines du terrain de la manœuvre pendant la durée de celle-ci. »

ANGLETERRE

MANŒUVRES DE 1882. — L'*Army and Navy Gazette* du 27 mai dernier fournit les indications suivantes sur les manœuvres de 1882, dont nous avons déjà parlé (2) :

« Les manœuvres du camp d'Aldershot commenceront le 24 juillet et seront terminées le 19 août. Voici les troupes qui seront appelées à y prendre part :

11 régiments de cavalerie ;
6 batteries d'artillerie à cheval ;
15 batteries d'artillerie montée ;
5 compagnies du génie, avec des détachements de pontonniers et de télégraphistes ;
26 bataillons d'infanterie ;
8 bataillons de milice ;
9 bataillons de volontaires. »

AUTRICHE-HONGRIE

APPLICATION DE LA LOI DE RECRUTEMENT EN DALMATIE ET EN BOSNIE. — COMMENCEMENT DE DÉMOBILISATION. — La pacification de la Krivoscie fait chaque jour de nouveaux progrès ; le commandement spécial qui avait été constitué à Raguse au début de l'insurrection vient d'être dissous. Le général Jovanovic, avec une partie de son état-major, est retourné à Zara, d'où il doit se rendre prochainement à Vienne pour présenter ses propositions à l'Empereur. Des trois divisions qui relevaient du commandement de Raguse, deux (nos 18 et 44) passent sous les ordres du commandement général de Serajewo, et la troisième (n° 47) sous ceux du commandement militaire de Zara. Les états-majors de division et de brigade, ainsi que les corps de troupe stationnés sur le territoire insurgé, conserveront leur composition actuelle jusqu'à ce que les travaux de défense soient entièrement terminés en Krivoscie, et que la loi de recrutement ait reçu son application en Bosnie et en Herzégovine. Les bataillons de landwehr dalmate nos 79 et 80, mobilisés depuis quatre mois, seront seuls remis sur le pied de paix.

Les opérations du recrutement se sont effectuées sans difficulté dans le district de Raguse ; dans celui de Cattaro, il manque encore le quart des appelés. En Bosnie elles ont commencé le 24 et le 25 mai dans les cercles de Serajewo, Dolnja-Tuzla et Banjaluka, et le gouvernement austro-hongrois n'a qu'à se louer des résultats obtenus jusqu'à ce jour. Dans le cercle de Mostar, on appliquera la loi à la date du 20 juin pour les districts du nord qui n'ont pris que peu de part à l'insurrection, et seulement dans le courant de juillet pour le reste de l'Herzégovine.

EMPIRE ALLEMAND

COMMANDE D'ARMES A RÉPÉTITION. — Le *Journal d'Alsace* du 7 juin publie l'information suivante :

« La manufacture de fusils Mauser, à Oberndorf, a reçu du gouvernement prussien une commande de 2,000 fusils à répétition. On attend de plus fortes commandes encore. »

HOLLANDE

EXERCICES DE DÉFENSE. — Des exercices de défense, semblables à ceux qui ont été exécutés pour la première fois l'an dernier (1), auront lieu du 22 juillet prochain au 23 août inclus, dans quelques-uns des forts de la Nouvelle ligne d'eau hollandaise. Les forts qui seront occupés et mis en état de défense, en se rapprochant autant que possible des conditions du temps de guerre, sont ceux de Vechten et d'Hemeltje, la lunette n° III, la batterie du Waalsche Wetering, le fort et la lunette près d'Honswijk, enfin, l'ouvrage du Korten Uitweg (2).

Les troupes désignées pour prendre part à ces exercices comprennent :

8 compagnies d'infanterie, des 2e, 5e et 8e régiments,
6 compagnies d'artillerie de forteresse, des 1er et 3e régiments,
2 sections et un détachement du train, du 1er régiment d'artillerie de campagne,
2 compagnies du génie,
Un détachement de soldats du service sanitaire.

Effectif total des troupes : 45 officiers et 1,665 hommes de troupe.

L'officier directeur des exercices (colonel du génie Kromhout) sera installé avec son état-major dans le fort d'Houten.

(1) Voir, au sujet des manœuvres d'armement de l'artillerie à pied, une étude, publiée par la *Revue*, sur l'instruction de cette arme (1er semestre 1882, page 84).

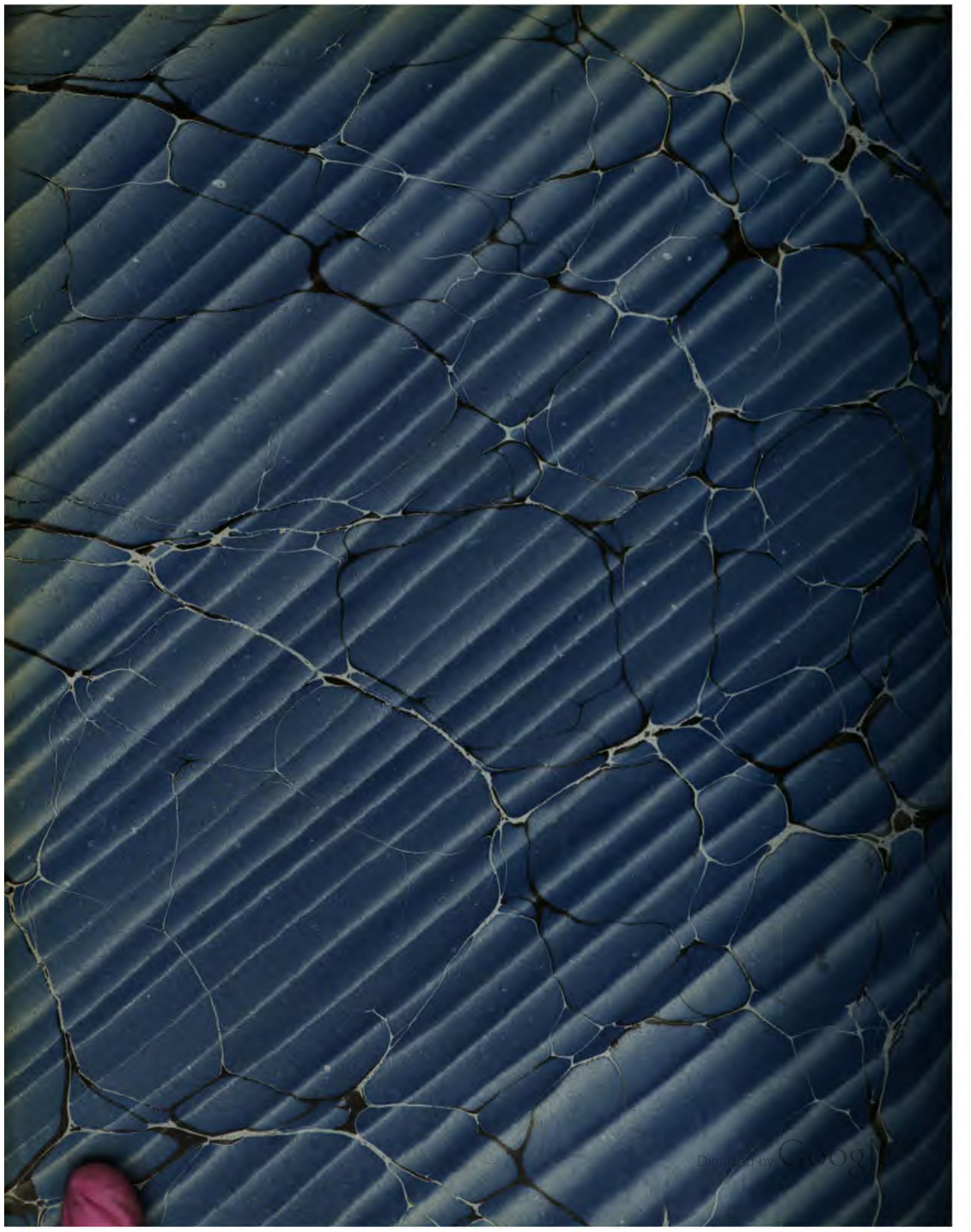
(2) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n° 551. (Nouvelles militaires).

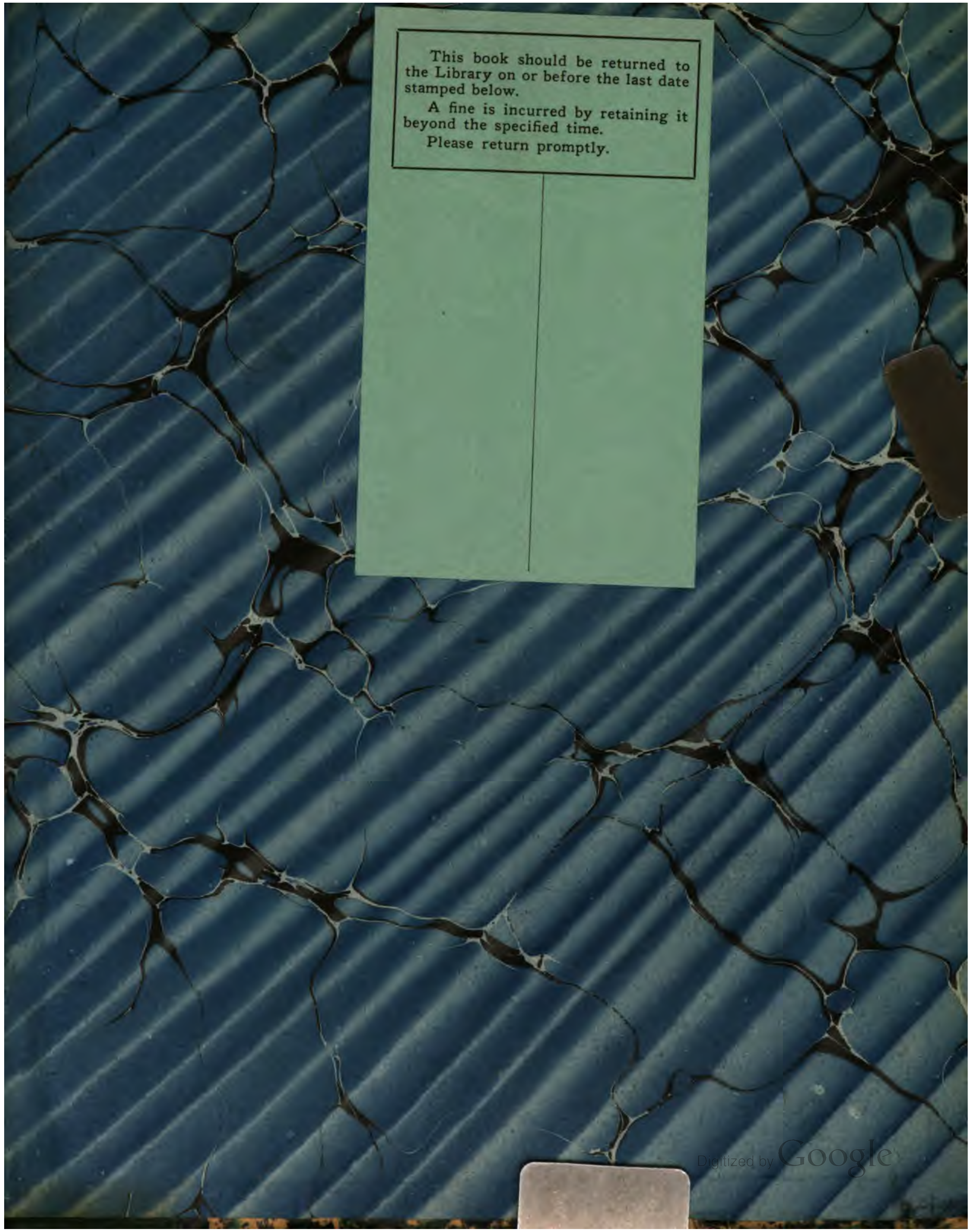
(1) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n° 529.

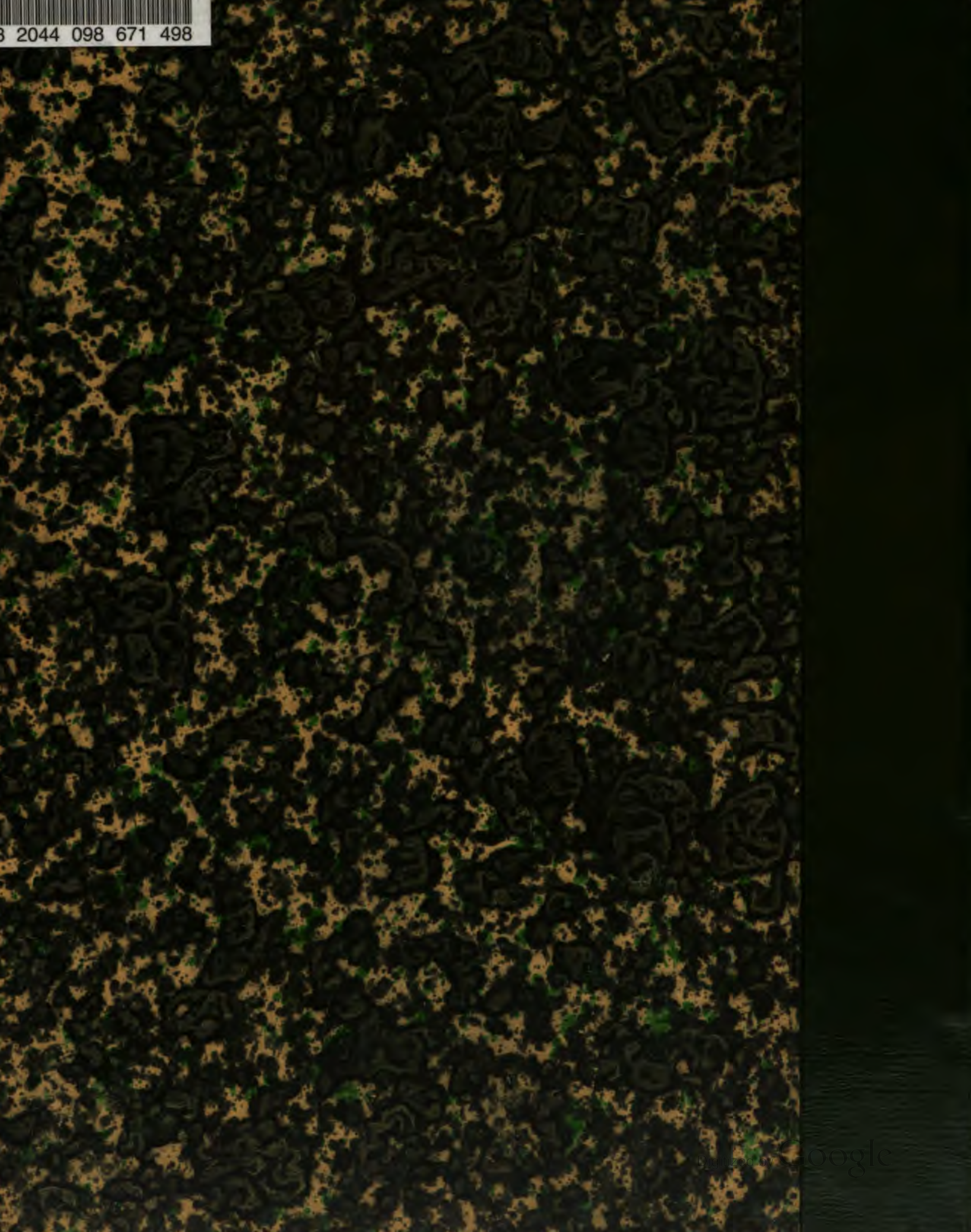
(2) Voir la *Revue militaire de l'étranger*, n° 420.

FIN DU VINGT ET UNIÈME VOLUME

Le Gérant : F. LEGRAS. — Imprimerie SCHILLER, 10 et 11, rue du Faubourg-Montmartre, Paris.




This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.
A fine is incurred by retaining it beyond the specified time.
Please return promptly.
Digitized by Google


3 2044 098 671 498
Digitized by Google